This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PF 331.54
KG 144

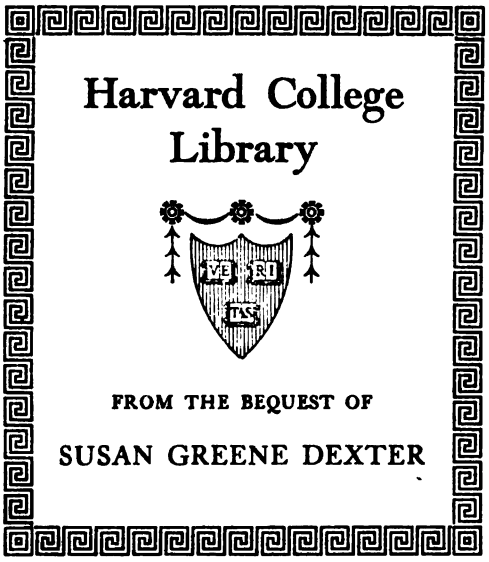

REVUE

DES

FACULTÉS CATHOLIQUES

de l'Ouest

Troisième année. — N° 1

OCTOBRE 1893

« Combattons et Dieu triomphera. »
(JEANNE D'ARC).

ANGERS
Librairie LACHÈSE & Cie
4, CHAUSSÉE SAINT-PIERRE, 4

1893

PFM 33L54

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEXTER FUND
Mar 5, 1931

ÉVÊCHÉ
D'ANGERS

ANGERS le 30 septembre 1893.

Mon cher abbé,

Vous m'avez demandé un mot d'encouragement pour la Revue des Facultés catholiques de l'Ouest, *qui commence sa troisième année. J'ai eu beau alléguer mon incompétence, mes occupations et toutes sortes d'autres raisons excellentes : vous avez insisté avec une bonne grâce si persuasive que je cède à votre désir.*

En fondant ce recueil, vous tentiez une entreprise hardie et qui pouvait passer pour téméraire. Une Revue de plus dans un pays où les Revues foisonnent ! Une Revue de province, comme s'il était permis d'avoir de l'esprit hors de Paris et de sa banlieue ! Une Revue de ces Facultés catholiques de l'Ouest, qu'on a souvent représentées comme des créations chétives, dues au caprice d'un évêque autoritaire et à l'infatuation d'un chef-lieu de département ambitieux ! Votre succès a donné tort aux pronostics lugubres. Après avoir parcouru toute la collection et lu le plus grand nombre des articles, je vous déclare sincèrement, et sans flatterie, que la Revue des Facultés catholiques de l'Ouest *égale les plus vantées, par la solidité, la variété et l'agrément de sa rédaction. La littérature y domine ; mais la science y est représentée par des travaux qui m'ont paru excellents, quoique écrits en français intelligible. A côté des doctes dissertations de MM. Hy, Couette, Maisonneuve, Henry et*

*Baugas, des poésies d'une inspiration pure et élevée brillent comme des fleurs écloses entre les pierres d'un cloître bénédictin. Vous avez défendu les classiques avec une ardeur qui vous a attiré du papier timbré. Il ne faut pas avoir trop raison. Je pense comme vous que les difficultés de la question sociale ne tiennent point à Homère ni à Virgile, et qu'ils ne sont pour rien dans la grève des mineurs du Nord. Cependant il aurait peut-être mieux valu épargner douze francs cinquante et un gros chagrin à un excellent homme qui charge sur les anciens avec une conviction sincère et prêche nos contemporains avec un zèle digne de respect. Ce qui m'a particulièrement intéressé, ce sont vos études historiques et vos récits de voyage. M. Dedouvres raconte la jeunesse et les études d'un religieux plus célèbre que connu, le P. Joseph, sur lequel beaucoup de gens instruits ont dit tout ce qu'ils savent, en l'appelant l'*Éminence grise. *Puisse M. Dedouvres passer bientôt à l'âge mûr et publier le grand ouvrage qu'il prépare sur ce sujet! Vous-même, cher abbé, vous avez analysé de la manière la plus judicieuse et la plus agréable les mémoires encore inédits du général d'Andigné, immortalisé en Anjou par un monument de Bonassieux que j'ai eu le plaisir d'admirer il n'y a pas longtemps. D'autres personnages des guerres de Vendée ont donné lieu à des travaux sérieux. Notre éminent doyen des lettres, M Pasquier, a esquissé la vie d'une sainte de nos jours, la mère Euphrasie Pelletier, fondatrice du Bon-Pasteur, dont il nous doit la biographie complète. Avec lui encore nous visitons le vieil Oxford, cette relique du moyen âge malheureusement profanée par la Réforme. M. Martin nous mène en pèlerinage à Notre-Dame d'Héas, et M. Bazin nous guide de Venise à Schio. — A propos de M. Bazin, ne pourriez-vous pas, puisque nous sommes en temps de chasse, lui demander de tuer une seconde* Sarcelle bleue, *pour en régaler vos lecteurs?*

C'est à vous, cher abbé, que revient principalement la gloire du succès de votre œuvre. C'est vous qui en êtes le Brunetière et le Lavedan; et je suis bien heureux de ratifier les éloges que vous donnait mon illustre prédécesseur, en

vous proclamant « l'un des écrivains qui marqueront avec le plus d'éclat dans la littérature chrétienne de notre temps. » Que Dieu bénisse vos efforts et ceux de vos dévoués collaborateurs! Qu'il rende de plus en plus prospère cette chère Université catholique, qui n'a que le défaut d'être modeste comme l'est toujours le vrai mérite, et pauvre comme l'est souvent le génie lui-même! Elle a justifié son existence par la foule d'hommes distingués qu'elle a formés. Grâce aux catholiques de l'Ouest, à la protection de leurs évêques, aux bénédictions et à l'appui du Souverain Pontife, elle grandira encore, espérons-le, et démentira les prophètes de malheur qui annonçaient sa ruine et pleuraient déjà sur elle avec charité, une charité dans laquelle il entrait peut-être un peu trop d'espérance.

Agréez, mon cher abbé, avec mes félicitations pour le passé et mes vœux pour l'avenir, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† FRANÇOIS-DÉSIRÉ,

Évêque d'Angers,
Chancelier des Facultés catholiques de l'Ouest.

A M. l'abbé Alexis CROSNIER, professeur à l'Université catholique

TROISIÈME ANNÉE

Il y a deux ans — et même un peu plus, — quand je lançai dans le public la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, ce ne fut pas sans une légère pointe d'émotion que je lui jetai le cri du pilote à son navire, au moment d'entrer en pleine mer : « A Dieu va ! » S'il m'en souvient, la mer n'était pas très unie et l'on voyait plus d'un nuage au ciel. Quelques années auparavant, par un temps beaucoup plus calme, une tentative du même genre, encore plus modeste que la nôtre, avait échoué. Qu'allait-il advenir de nous ? N'allions-nous point, dès la première sortie, nous briser contre les écueils ? Eh bien, en dépit de mes craintes, malgré les paroles menaçantes des prophètes de malheur et les scrupules des timorés, la traversée a été bonne. Il y a bien eu, par-ci par-là, des heurts et des secousses ; mais faut-il nous en plaindre ? Le pilote, du reste, n'en accuse personne, il ne doit s'en prendre qu'à

son inexpérience. En l'éclairant et en le fortifiant, ces soubresauts l'ont empêché de s'endormir, confiant dans les étoiles ; ils ont jeté aussi quelque variété dans la monotone uniformité de la vie. Et puis, si le souvenir des plaisirs passés est encore un charme, la mémoire des fatigues et des tristesses elles-mêmes n'est peut-être pas sans joie.

.... Forsan et hæc olim meminisse juvabit.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, et grâce au public, qui nous a bien accueillis, la crainte des premiers jours a fait place à la douce espérance. Va, ma petite barque :

O navis, referent in mare te novi
Fluctus....

Alerte et légère, reprends et continue ta course, sous l'œil de Dieu.

Si j'avais besoin d'être excité dans ce travail, je n'aurais qu'à reparcourir le chemin que nous avons fait jusqu'ici. En particulier, la vue du très gros volume — près de *onze cents* pages ! — que nous avons envoyé cette année à nos lecteurs serait pour moi le plus vif des encouragements. Je ne parle pas seulement du nombre des pages — le nombre, à dire vrai, n'est pas ce qui importe, — mais de l'intérêt, de la solidité et de l'agréable diversité des articles qui ont été servis. Le jugement n'est pas de moi ; autrement vous auriez le droit de me citer le proverbe : *Qui n'est loué que de soi et de son curé....!* Il vient de

nos abonnés qui, pour leur part, ont eu la grâce de ne pas marchander les compliments. On accepte volontiers ce qui vous flatte ; dans l'espèce, pouvions-nous ne pas croire ceux qui n'avaient aucun intérêt à nous tromper ? Ces compliments, je les ai recueillis avec reconnaissance ; je les transmets aujourd'hui à tous ceux qui les ont mérités. — Aux professeurs des Facultés catholiques, d'abord, qui ont été, dès l'origine, nos meilleurs soutiens, et qui, je le sais, n'ont point changé de sentiment : ils ont compris l'importance de cette Revue, et, malgré leurs nombreuses occupations, ils sont décidés, pour la faire prospérer, à ne ménager ni leur temps ni leur peine. — Aux anciens élèves, ensuite, qui sont devenus ou qui deviennent des maîtres distingués Je leur dois même, cette fois, une mention toute spéciale. Feuilletez les six gros fascicules de l'année scolaire 1892-1893 ; vous verrez que leurs travaux ne sont ni les moins agréables ni les moins brillants. Plus d'une fois, en voyant leurs charmants essais, je leur ai crié : Bravo ! Dans ces derniers temps, des voix ardentes ont dit : « Place aux jeunes ! » Oui, place aux jeunes, à la suite et à côté des anciens : ils apportent avec eux la gaieté, l'espérance, la vie ! Et, de les voir s'élancer dans la carrière, travailler et produire à leur tour, n'est-ce pas, pour le cœur des maîtres, en même temps que la plus aimable des consolations, la récompense la plus précieuse qu'ils puissent souhaiter ? — Je veux aussi adresser à nos éditeurs les plus sincères remerciements. Les numéros étaient souvent très chargés, parfois plus que de raison ; ils n'ont jamais reculé devant la besogne. A cause de leur complaisance et de leur amabilité grande, je leur devais ici un souvenir.

Pour tous ces motifs, ma tâche a été facile et douce. Je suis, tout simplement, la voix qui crie, *vox clamantis*. De tous côtés, avec le plus agile empressement, on a répondu à mes sollicitations. Il n'est que de battre les buissons de notre pays pour en faire partir, presque en toute saison, des oiseaux chantants. Il n'est que de faire appel à nos professeurs et à nos amis pour qu'aussitôt les pages les plus charmantes sortent de leurs portefeuilles : leçons d'histoire ou de philosophie, problèmes de science et de droit, frais et coquets récits, poésies ailées et gracieuses. La veine, certes, n'est pas épuisée : il reste encore bien des idées à mettre en œuvre, bien des coins à explorer dans la science, la littérature, la théologie, la philosophie et l'histoire. Ce que nos dévoués collaborateurs ont fait dans le passé me donne pleine espérance pour l'avenir. Dans mes tiroirs, j'ai déjà plus d'un trésor.

Le sort de cette Revue — est-il besoin de le dire ? — est lié à celui des Facultés catholiques, dont elle est naturellement l'organe. Maintenant que les évêques fondateurs ont affirmé leur volonté de soutenir et de défendre l'œuvre de l'enseignement supérieur catholique dans l'Ouest, elle n'a qu'à se féliciter, elle aussi, des longs jours qui lui sont promis. Née tard, elle a grandi dans le deuil, lentement, doucement, comme il convenait à son âge et à ses faibles ressources ; elle veut vivre et grandir encore, jusqu'à la pleine maturité. Serai-je indiscret en priant tous les amis de nos Facultés de lui apporter ou de lui garder leur bienveillant concours, et aussi de la faire connaître autour d'eux ? Si mes demandes réitérées leur paraissent impor-

tunes, qu'ils veuillent bien se souvenir que, dans notre fin de siècle, un peu de réclame est toujours nécessaire, et pour rafraîchir la mémoire de ceux qui oublient, et même pour faire savoir à ses amis qu'on n'a pas la moindre envie de mourir.

Alexis CROSNIER,

prêtre.

P. S. *Les lignes qui précèdent étaient à l'impression, quand j'ai reçu de Mgr Mathieu la lettre spirituelle et si gracieuse, qui est citée en tête de ce numéro. Monseigneur a bien voulu s'arracher à ses trop nombreuses occupations pour envoyer, avec un salut aimable, ses cordiales félicitations à nos collaborateurs. Nous lui en sommes, tous, profondément reconnaissants. On a beau se faire un front d'airain, de tels compliments sont toujours agréables. — En recevant sa lettre, je me suis rappelé que son vaillant prédécesseur, Mgr Frempel, avait béni les débuts de notre humble* Revue. *Mgr Mathieu, notre nouveau chancelier, héritant de ses charges, a hérité de son amour et de son dévouement pour les Facultés catholiques et pour la* Revue *qui en est l'organe. Dieu soit loué!*

A. C.

LES ANCIENNES UNIVERSITÉS

DEUXIÈME PARTIE

L'enseignement universitaire

Certes, les anciennes Universités étaient des corps parfaitement constitués; rien ne leur manquait pour posséder en eux-mêmes la vie, le mouvement et l'action. Il le fallait; car l'enseignement vit surtout de traditions et les traditions littéraires ou scientifiques ne subsistent bien que dans les corps vivants, organisés pour durer toujours. Cette constitution vigoureuse est donc un des éléments qui expliquent le succès des Universités pendant de longs siècles; mais ce n'est pas le seul, ce n'est même pas, semble-t-il, le principal, malgré l'importance réelle et considérable qu'il convient de lui attribuer.

De fait, quel attrait poussait vers les grandes écoles ces multitudes d'écoliers, jeunes gens et hommes mûrs, qui accouraient de tous les points de l'horizon et briguaient l'honneur de se dire gradué de telle ou telle Université? N'était-ce pas la réputation de science que lui faisaient ses maîtres, la haute valeur de son enseignement, la considération justement acquise à ses grades académiques? L'amour de la science, je le veux bien, n'était point seul en cause dans cette ardeur pour l'étude, dans ce désir de la puiser à bonne source; l'ambition, l'intérêt v

avaient leur part, car la science alors menait aux honneurs, et ceux-là y parvenaient plus sûrement, qui pouvaient se dire docteurs d'une Université fameuse. Heureux temps, après tout, où les Universités étaient le chemin des honneurs, de la considération et de l'influence dans le monde!

Nous devons donc, pour avoir le secret de la prospérité incontestable de ces anciennes Écoles, malgré certaines périodes de décadence au milieu des guerres et des bouleversements politiques, qui arrêtèrent maintes fois l'essor des intelligences, nous devons, dis-je, étudier maintenant l'organisation des études, la méthode suivie dans les Universités pour ordonner l'enseignement littéraire et scientifique, en vue du but qu'elles se proposaient d'atteindre.

Je dis organisation et non pas objet des études, méthode et non pas matière de l'enseignement; car je ne prétends pas remettre sous les yeux du lecteur les programmes des cours universitaires, ni discuter leur valeur plus ou moins grande au point de vue de la science contemporaine. Aussi bien cela n'est-il nullement nécessaire pour la démonstration que j'ai en vue.

Il est dans la nature des sciences de progresser toujours, parce que l'intelligence humaine, à mesure qu'elle sait davantage, ne cesse d'accroître sa puissance de savoir, et qu'à moins de cataclysme social, creusant un abîme d'oubli et d'ignorance entre deux âges de l'humanité, comme il est arrivé maintes fois dans l'histoire du monde, chaque génération enrichit naturellement de connaissances nouvelles le trésor des générations précédentes. Ce n'est donc pas l'état des sciences dans les anciennes Universités, que nous devons rechercher et étudier, pour y découvrir ce qui a fait leur grandeur. Sous ce rapport, elles ont été ce qu'elles pouvaient être, ni plus ni moins: leur enseignement a toujours résumé, à chaque époque et en chaque Faculté, les connaissances les plus hautes, le plus parfait savoir, que les hommes eussent alors atteint; elles ont fait, par conséquent, pour le développement progressif des intelligences, la seule chose possible à l'enseignement public, elles les ont mises pour ainsi dire au point, en leur livrant tous les trésors acquis déjà et en les formant à en acquérir d'autres

encore. Si nous sommes plus riches aujourd'hui, n'y sont-elles donc pour rien?

Mais, je le répète, avoir plus ou moins de choses à enseigner, élargir plus ou moins le cercle des études universitaires, créer même des Facultés nouvelles que nos pères n'ont point connues, tout cela n'est pas ce qui importe dans la question présente, parce qu'avec beaucoup plus de savoir notre enseignemont peut être beaucoup moins prospère et souvent manquer son but. N'est-ce pas ce dont on se plaint et non sans raison? Ne dit-on pas que nos grandes Écoles végètent, que nos Facultés supérieures, en province surtout, restent sans éclat et sans vie? Depuis cent ans que la Révolution a fait table rase des institutions d'autrefois, pour remettre l'éducation de la France entière entre les mains d'un seul homme qui lui-même souvent n'a jamais enseigné, quelle instabilité dans l'enseignement public! Où sont les progrès réalisés, à quels résultats sommes-nous parvenus? Pour la vingtième fois il est question de modifier tout le système; et c'est vers le passé qu'on se retourne enfin, pour lui emprunter quelque chose de son organisation scolaire, un lambeau de sa liberté, par la division de l'Université napoléonienne en Universités régionales! Que ne lui prend-on son organisation tout entière, corporative, littéraire et honorifique? On en aurait fini une bonne fois avec les utopies toujours renouvelées, avec les systèmes toujours changeants; l'enseignement public reposerait désormais sur une base solide, sur les traditions progressives de notre civilisation chrétienne.

Venons à notre sujet et essayons de montrer que l'organisation des études dans les Universités fut la cause principale de leurs succès et de leur prospérité. Pour cela, nous devons considérer trois choses : 1° la hiérarchie qui existait entre les diverses parties de l'enseignement; 2° quels étaient les maîtres et comment se faisait leur recrutement; 3° par quels exercices littéraires et scientifiques on formait les esprits à l'étude et à la science. Ces trois points renferment, je crois, les plus utiles leçons que nous puissions recevoir de la longue et judicieuse expérience des siècles passés.

CHAPITRE PREMIER. — Hiérarchie de l'enseignement

Le premier caractère que présente l'organisation des études universitaires, c'est précisément leur *universalité*, c'est-à-dire cet ensemble de Facultés littéraires et scientifiques qui, prenant l'écolier au début de sa carrière, le conduisaient par des voies bien ménagées et par des ascensions graduées jusqu'aux sommets de la science, jusqu'à la plénitude de sa puissance intellectuelle.

A l'origine, les Universités s'appelaient, avons-nous dit, *studium generale*, ou encore *Universitas studiorum*, et ce nom dit bien quels étaient le but de ces grandes Écoles et leur moyen d'y parvenir. Le but, c'était de former les intelligences, de les habiliter à tous les travaux des diverses professions libérales, qui se partagent ici-bas l'activité humaine ; on voulait que le jeune homme, au sortir des Universités, fût capable d'occuper une place honorable dans le monde et d'y remplir quelqu'une des fonctions que la société confie à ses membres les plus distingués. Le moyen, c'était précisément l'universalité, l'ordre et la gradation des études qui devaient amener peu à peu les intelligences à la pleine possession d'elles-mêmes par un développement régulier, progressif et fondé sur leur propre nature.

Or, d'après le plan généralement adopté alors, le domaine scientifique, je veux dire l'ensemble des sciences, auquel peut être appliqué l'esprit humain, était divisé en quatre Facultés : les Arts, la Médecine, le Droit civil et ecclésiastique, la Théologie. Ces quatre branches du savoir renfermaient tout ce que l'homme peut connaître par sa raison, tout ce que la nature et Dieu lui-même contiennent de vérités accessibles à l'intelligence humaine ; c'était son domaine universel, le champ immense de son activité.

Mais à cause de son immensité même, il ne pouvait être embrassé tout entier par personne ; c'est à peine si la plus longue vie d'un homme pouvait suffire à cultiver une partie seulement de ce vaste domaine scientifique. Chaque Faculté constituait donc une sorte de domaine restreint, où l'intelligence trouvait encore assez d'espace pour y développer toutes ses énergies, pour y mettre en action toutes ses puissances ; chacune séparément correspondait, d'ailleurs, à une carrière spéciale, à un genre de fonctions nécessaires dans la société et pour lesquelles des connaissances particulières étaient plus utiles qu'une science générale.

La Théologie, universellement regardée comme la reine des sciences, à cause de la sublimité de son objet et de la divine certitude de ses principes, embrassait toutes les connaissances qui sont le domaine de la Religion : Dogme, Morale, Écriture-Sainte, Patristique, Histoire religieuse, Controverse, Liturgie, Pastorale et Gouvernement. On entrait par elle dans la carrière ecclésiastique et ses docteurs pouvaient aspirer à toutes les dignités, aux plus hautes charges dans l'Église.

La science du Droit venait après la Théologie, parce qu'elle initiait l'intelligence à ce qu'il y a de plus élevé après Dieu dans les connaissances humaines : la justice parfaite que se doivent les hommes entre eux, la loi morale qui règle leurs actions et dirige toute leur vie vers le bien suprême. Elle se divisait en deux grandes branches : Droit ecclésiastique d'une part, ou science des lois propres à la société religieuse ; Droit civil d'autre part, qui étudie les lois nécessaires au bon gouvernement de la société politique. De la Faculté de Droit sortaient naturellement tous les jurisconsultes, magistrats, administrateurs et hommes de loi, dont la société avait besoin pour ses fonctions législatives et judiciaires. Les docteurs en Droit étaient haut placés dans l'estime commune et marchaient de pair avec les personnages les plus importants de l'État.

La Faculté de Médecine occupait le troisième rang dans les Universités, autant par son objet que par l'importance des services qu'en recevait la société. Son domaine propre était les sciences naturelles, dans leurs rapports avec la vie humaine, qu'elles contribuaient à entretenir, soit en lui conservant sa

vigueur et en la préservant des défaillances, soit en guérissant ses maladies ou en adoucissant du moins ses douleurs.

Elle formait ainsi des médecins, des chirurgiens, des herboristes et des apothicaires [1], qui acquéraient une considération d'autant plus grande et mieux méritée que leur science toujours croissante, leur dévouement incontestable, rendaient plus utile leur ministère et leur créaient un droit à la reconnaissance universelle.

Au dernier rang dans la hiérarchie de l'enseignement universitaire se trouvait la Faculté des Arts, non qu'elle eût une importance moindre ou une utilité plus contestable que les autres, qui ne pouvaient, au contraire, se passer d'elle; mais parce qu'il lui appartenait de commencer l'œuvre de la formation intellectuelle et que le jeune homme débutait nécessairement par elle dans la carrière des sciences. La Faculté des Arts comprenait, en effet, dans son domaine propre l'étude des Belles-Lettres et celle de la Philosophie, divisées chacune en trois parties distinctes. Les Belles-Lettres se composaient alors de la grammaire, de la poésie et de l'éloquence, qui précédaient naturellement l'étude de la Philosophie; celle-ci, à son tour, renfermait les trois sciences spéciales de métaphysique, de physique et de mathématiques, les premières que l'étudiant devait connaître comme disposition intellectuelle nécessaire à l'étude de toutes les autres sciences. Le maître ès-arts pouvait donc, sans chercher à monter plus haut, faire sa carrière de l'étude et de l'enseignement des Belles-Lettres, cultiver les sciences philosophiques toutes ensemble ou l'une d'elles en particulier; c'était là déjà un champ assez vaste à ses talents,

[1] Nous trouvons cette distinction dans un statut de l'Université, en date de l'année 1301, qui énumère, comme appartenant à l'art de guérir, les chirurgiens, les apothicaires, les herboristes et les médecins. Les trois premiers doivent toujours se renfermer dans l'exercice de leur profession : le chirurgien dans les opérations manuelles ; l'apothicaire dans la composition des médicaments ; l'herboriste dans l'administration des simples, et tous suivant les prescriptions du médecin, qui est le Maître de l'art. Les étudiants en médecine ne devaient s'ingérer à pratiquer qu'en présence d'un médecin et suivant ses conseils. Néanmoins, jusque dans les derniers temps, les bacheliers en médecine en cours de licence exerçaient la profession sans empêchement, quoique ce fût sans autorisation légale. (Cf. Crevier, liv. II, § 2).

à son génie même. Il pouvait aussi, après ce premier pas dans le domaine scientifique, prendre l'une ou l'autre des directions ouvertes devant lui par les trois Facultés supérieures et choisir à son gré l'étude de la médecine, du droit ou de la théologie; ses connaissances philosophiques le rendaient apte à tout, il n'avait qu'à consulter ses goûts et la vocation que lui faisait la Providence.

Tel était dans son ensemble l'enseignement des Universités. On ne peut nier que, par sa conception générale, ce plan ne réponde bien à la fin que doit se proposer l'enseignement public dans toute société civilisée : former l'esprit de la jeunesse par une culture raisonnée et préparer à la société d'utiles auxiliaires dans toutes les fonctions qui intéressent le bien public. C'est la fin même des Universités, c'est la raison d'être de leur organisation et en particulier de cette concentration de toutes les branches de l'enseignement en un même corps académique, de l'ordre et de la hiérarchie qu'on y avait établis.

Deux questions se présentent ici : 1° Ce plan était-il assez complet, embrassait-il réellement tout le domaine scientifique, tout le savoir utile à l'homme et nécessaire aux diverses professions libérales? — 2° L'ordonnance, la distribution de ses parties répondaient-elles exactement aux conditions naturelles de l'enseignement, aux besoins de l'esprit humain? Peut-on dire qu'il tendait efficacement à son but, à former des intelligences capables de juger et de raisonner bien en toutes les choses de leur ressort? La réponse à ces deux questions fera mieux ressortir encore avec quelle sagesse, fondée sur l'expérience, nos pères ont procédé dans l'établissement des Universités.

I

Toutes les sciences, disons-nous, que l'esprit humain peut cultiver et dont il tire avantage pour sa perfection, naturelle ou surnaturelle, étaient divisées en quatre Facultés ou branches

principales : les Arts, la Médecine, le Droit et la Théologie. Assurément, si pour juger cette division on consulte l'état actuel des sciences, on ne manquera pas de la trouver, sinon fausse, du moins défectueuse en plus d'un point. Ainsi, la Médecine, le Droit, la Théologie, voilà bien en effet trois Facultés, trois genres de science, qui offrent les unes à l'égard des autres des caractères nettement distincts, en même temps qu'ils renferment un certain nombre d'espèces parfaitement homogènes. Ce sont trois domaines scientifiques dont les limites peuvent être facilement tracées, parce que leur étendue à chacun est déterminée par leur objet propre. Aussi avons-nous maintenu cette division ancienne, qui s'impose en quelque sorte d'elle-même.

Mais la Faculté des Arts, avec ses deux divisions : Belles-Lettres et Philosophie, nous semble constituer un tout à la fois incomplet comme genre et disparate dans ses espèces. La grammaire, la poésie et l'éloquence ne sont pas toutes les Belles-lettres ; plusieurs autres sciences en font aujourd'hui partie, qui n'étaient pas comprises dans la Faculté des Arts. De même la méthaphysique, la physique et les mathématiques limitent trop le champ des sciences qui ont pour objet l'explication des phénomènes de la nature.. Nous avons agrandi ce champ d'une manière considérable ; les sciences physiques et les sciences mathématiques ont des congénères d'espèces différentes, qui réclament aussi leur place dans l'enseignement universitaire. D'ailleurs, quelle analogie existe entre les sciences physiques ou mathématiques et la poésie ou l'éloquence, pour qu'on puisse faire des unes et des autres les espèces d'un même genre, de simples divisions d'une seule et même Faculté, appelée Faculté des Arts ?

Oui, sans doute, depuis deux siècles, les découvertes se sont accumulées, le domaine de la nature a été exploré sur nombre de points à peu près inconnus de nos pères et il en est résulté que le cadre primitif de l'enseignement, devenu trop étroit, devra nécessairement s'élargir pour donner place à un certain nombre de sciences nouvelles, tout aussi importantes que leurs aînées. Cela prouve du moins que l'organisation des études dans les anciennes Universités, loin de mettre aucun obstacle

à l'esprit d'initiative, à la recherche du nouveau dans les sciences naturelles, les favorisait au contraire et leur fournissait les moyens de réussir ; car c'est bien aux Universités qu'ils doivent leur formation littéraire et scientifique, ces grands esprits, nos initiateurs et nos premiers maîtres dans la voie des découvertes modernes. Quel autre système d'éducation a jamais produit des résultats pareils et quelle civilisation, si étonnante qu'elle ait pu être dans les siècles passés, a jamais ressemblé à celle dont nous sommes redevables à nos grandes écoles du moyen-âge ?

Mais on n'en était point là encore aux XIIIe et XIVe siècles, dans la période de fondation et de premier développement des Universités. Les sciences spéculatives et morales devaient naturellement précéder les sciences d'observation et arriver avant elles à leur perfection. Aussi voyons-nous la philosophie, le droit et la théologie constituer les premières autant de sciences, auxquelles depuis trois siècles nous n'avons guère ajouté, qui sont même, avouons-le, dans leur état actuel, en décadence, eu égard à la perfection où les avaient portées nos grands théologiens et jurisconsultes des XVIe et XVIIe siècles. Les sciences physiques et naturelles vinrent à leur tour, quand l'esprit humain, fixé désormais sur les questions de psychologie, de morale et de religion, qui l'intéressent plus immédiatement, eut le loisir de reporter son attention et son besoin de connaître vers les phénomènes extérieurs, pour en rechercher les causes, le mode de formation et les lois qui les régissent. Une fois entré dans cette carrière, grâce à la puissance d'investigation et aux habitudes méthodiques qu'il tenait de son éducation précédente, il se trouva capable d'explorer ce champ nouveau avec un succès dont nous profitons aujourd'hui et que nous ne faisons que continuer.

Le plan général des études était donc encore une fois, au XIIIe siècle, ce qu'il devait être : le résumé de toutes les connaissances scientifiques, que possédait alors l'esprit humain. On ne pouvait lui demander plus et aujourd'hui ; encore exige-t-on autre chose du programme universitaire, que de reproduire fidèlement l'état de la science à laquelle l'enseignement public doit initier les jeunes générations ? Mais ce qui fait manifeste-

ment la sagesse de ce plan général, c'est sa flexibilité, son aptitude à se modifier, à s'élargir, au fur et à mesure que les sciences déjà connues se perfectionnaient elles-mêmes et que des sciences nouvelles s'ajoutaient aux anciennes pour accroître le domaine du savoir humain. Ainsi, que l'on compare dans n'importe quelle Faculté le programme primitif de l'enseignement avec ce même programme agrandi, transformé par le cours des siècles, et l'on se convaincra que les Universités, par la force même de leur organisation, demeuraient ouvertes à tous les progrès.

Dans la Faculté des Arts, par exemple, n'y a-t-il pas une différence et un progrès considérable entre le statut de 1215, laissé à l'Université de Paris par le cardinal Robert de Courçon, légat du Saint-Siège, et le *ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus, qui fut suivi d'abord au collège Louis-le-Grand et finalement dans l'Université tout entière[1] ? Ainsi encore, lorsque Louis XV eut triomphé des oppositions que depuis deux siècles les professeurs du collège de France rencontraient dans l'Université et qu'ils lui furent enfin incorporés, le plan général des études universitaires n'en subit aucune altération ; il demeura ce qu'il était, avec des chaires de plus et une science agrandie. Il en sera de même de nos jours, supposé qu'on revienne à ce premier plan, augmenté de toutes les sciences que le progrès a fait naître et divisé en autant de Facultés qu'il peut y avoir de genres réellement distincts parmi ces sciences.

II

Mais c'est dans la disposition et l'ordonnance de ses diverses parties que paraît surtout la supériorité de l'enseignement universitaire.

[1] Cf. Théry, *Histoire de l'éducation en France*, tome II, append. — Jourdain, *Histoire de l'Université au XVIIe et XVIIIe siècles*. Pièces justificatives.

Les vraies études autrefois, celles sans lesquelles nul ne pouvait se dire lettré, parce qu'on les considérait comme essentielles à la formation complète de l'esprit, c'étaient les études supérieures. Là seulement, pensait-on, l'intelligence humaine est en présence de son objet adéquat, le vrai ; là elle apprend à se mouvoir dans le domaine qui lui est propre, celui des idées et des faits. Si la grammaire, la poésie et la rhétorique font partie de la Faculté des Arts, c'est comme études préliminaires seulement, comme préparation de l'intelligence au travail de la réflexion et du raisonnement. On ne croyait pas alors qu'il suffit à un jeune homme de parler et d'écrire correctement une ou plusieurs langues, pour avoir terminé ses études et atteint le complet développement de son esprit. Au contraire, c'est alors seulement qu'on lui ouvrait la carrière, en l'introduisant dans les Facultés supérieures.

Celles-ci étaient au nombre de quatre. En chacune l'intelligence, trouvant un terrain scientifique et un champ assez vaste pour y exercer sa puissance de percevoir et de raisonner, se développait à son aise et pouvait parvenir à sa plus haute perfection. Les Lettres, par exemple, la philosophie et les sciences naturelles, qui font partie de la Faculté des Arts, demandent à qui veut les approfondir et résoudre toutes les questions qu'elles font naître, beaucoup de travail, joint à une grande pénétration d'esprit et à un développement intellectuel peu commun. Aussi un littérateur, un philosophe, un physicien, un mathématicien, qui s'appliquent spécialement à l'objet de leur science et parviennent à y exceller, doivent-ils être, à juste titre, regardés comme des esprits supérieurs, autant que les théologiens, les jurisconsultes et les médecins les plus habiles.

Les quatre Facultés forment donc quatre familles, quatre cités différentes, qui se partagent le domaine général des sciences. Entre elles nulle opposition réelle ne subsiste, puisque la vérité, objet de leurs recherches, n'est jamais contraire à elle-même ; si quelques dissentiments s'élèvent parfois, ils ne proviennent que d'erreurs et de malentendus qu'une étude plus attentive doit faire disparaître. Tout progrès, d'ailleurs, accompli dans l'une des quatre cités scientifiques, profite aux

autres, en multipliant la lumière sur les points de contact, en ouvrant des aperçus nouveaux, qui étendent l'horizon commun et facilitent les recherches dans les différentes parties du domaine général.

Les Facultés sont donc solidaires les unes des autres; elles doivent se prêter un mutuel concours. Aucune, cependant, n'entretient avec ses sœurs des rapports plus étroits et plus nécessaires que la Faculté des Arts. On n'entre que par elle dans le domaine des sciences: il faut avoir séjourné quelque temps et être devenu citoyen de cette première cité, pour être admis à pénétrer dans l'une ou l'autre des trois cités suivantes. Parlons sans figure : aucun étudiant universitaire ne pouvait se faire inscrire pour suivre les cours de médecine, de droit ou de théologie, s'il n'avait étudié auparavant dans la Faculté des Arts et obtenu au moins le grade de bachelier.Cette loi ne souffrait aucune exception ; il n'est pas difficile d'en saisir le motif.

Le rôle de la philosophie dans le développement de l'intelligence est de deux sortes : 1° Elle apprend à l'esprit de l'homme à se connaître lui-même, sa propre nature, ses puissances ou facultés, leur objet et les moyens de l'atteindre. Psychologie expérimentale et logique, ce sont ses premières leçons au jeune homme pour éclairer son jugement et conduire sa raison dans la recherche de cette vérité qui va désormais l'occuper tout entier ; 2° Par l'étude de la métaphysique, générale et particulière, par celle de la morale et du droit naturel, elle fait acquérir certaines notions indispensables à la raison humaine, parce qu'elles sont en réalité le principe et le fondement de ses connaissances ultérieures. Au fond de toute question scientifique, à la base et au sommet de toute science, que trouve-t-on, sinon la métaphysique ? Et peut-on résoudre aucun des problèmes, qui intéressent et passionnent le plus les intelligences, sans recourir à quelque vérité principale, objet encore de la métaphysique ou de la morale naturelle ?

La philosophie est donc nécessaire à toutes les sciences. Elle pose leurs fondements ; elle leur sert de point de départ et elle éclaire leur marche ; c'est elle aussi qui leur fournit les moyens d'investigation, je veux dire les méthodes de découverte et de

contrôle scientifiques ; elle enfin qui donne à leurs résultats le caractère de certitude et d'évidence, sans lequel il n'y a pas de science, il ne reste que des opinions. Il suit de là, que l'étude de la philosophie doit précéder toute autre étude scientifique, et qu'elle doit être assez profonde, assez complète, pour habiliter la raison humaine à l'étude de toutes les sciences, qui constituent son domaine.

Nos pères avaient si bien compris cette double nécessité, qu'ils en ont fait la base de leur organisation scolaire. Cette gradation daus les études, cette hiérarchie des Facultés, c'est l'ordre de la nature dans le développement des intelligences : il est sage de s'y conformer dans l'enseignement. Aussi quoi d'étonnant que nos anciennes Universités aient produit tant d'hommes distingués, tant de savants illustres en tous genres de sciences, moins instruits que les nôtres, sans doute, des dernières découvertes de l'esprit humain, mais assurément plus remarquables par la profondeur, la solidité et l'étendue de leur savoir? Leur formation intellectuelle avait passé par toutes les phases de son développement normal, leur raison était mûre ; et ce qu'ils avaient appris, ils le savaient parfaitement. Les savants de cette espèce sont rares de nos jours.

CHAPITRE II. — Les Maitres de l'enseignement

Un autre élément de succès dans les études universitaires, ce sont les professeurs chargés de distribuer l'enseignement et de former les intelligences. En définitive, ce sont eux qui font la valeur d'une école au point de vue scientifique et qui y attirent par leur réputation de savoir et de probité un nombre plus ou moins considérable d'élèves. Quels étaient donc les maitres, qui enseignaient dans les Universités ?

I

On comptait ordinairement quatre sortes de professeurs, pouvant enseigner dans les Universités : 1° Il y avait d'abord et principalement les maîtres titulaires des chaires de l'Université, érigées en vertu de l'acte de fondation et, sauf à Paris, toujours convenablement dotées. Chaque Faculté en possédait un certain nombre, autant qu'il était nécessaire pour que l'enseignement y fût complet et permît aux élèves de subir avec honneur les épreuves préparatoires aux grades. On a vu, plus haut [1], quelle était sur ce point la situation des Universités de Paris, de Bologne, et de Salamanque.

2° Les maîtres titulaires avaient assez souvent des suppléants, qui les remplaçaient dans leur chaire, lorsque pour une raison légitime ils ne pouvaient l'occuper durant le temps ordinaire des cours. « A l'Université de Salamanque, dit le Père Mendo, Martin V a déterminé tous les cas dans lesquels le titulaire d'une chaire fondée peut se substituer un autre maître capable, agréé par les élèves et avec l'approbation du Recteur et du Conseil. Ces cas sont les suivants : une infirmité perpétuelle ou temporaire, un deuil de famille, un mariage, la préparation nécessaire à l'obtention d'un grade dans l'Académie de Salamanque, une incarcération injuste, le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle pendant l'année du Jubilé, un réel danger de mort ou de quelque grave dommage, comme de perdre une grande partie de ses biens, l'occupation aux affaires de l'Académie ou du Saint-Siège apostolique. D'après le décret du Souverain Pontife, ce sont les seuls motifs qui puissent autoriser un suppléant ; toute autre cause, même raisonnable, ne suffirait pas pour que le maître continuât en son absence à toucher les émoluments de son titre [2]. »

[1] I p., ch. III, n° 3, liberté de cooptation.
[2] P. Mendo. *De Jure Academ*, q. XXVII, n° 297.

3° A côté des professeurs titulaires, d'autres maîtres en plus ou moins grand nombre, suivant les Universités, enseignaient également les diverses sciences qui appartiennent à chacune des quatre facultés. Nous en avons parlé en traitant de la liberté d'enseignement et de l'institution des collèges de plein exercice dans les Universités. On les appelait *magistri spontanei* ou *ultronei*, parce qu'en effet c'est de leur propre mouvement qu'ils se portaient à enseigner, n'ayant dans la corporation aucun titre qui leur en fît une obligation. Parmi eux on distinguait les maîtres isolés, qui ouvraient pour leur propre compte une école, dressaient une chaire et faisaient leurs leçons aux élèves qui se présentaient pour les suivre : c'est l'équivalent de ce qu'aujourd'hui encore on appelle *Privat-docenten* dans les Académies allemandes. Il y avait, en outre, les maîtres des divers collèges universitaires, tant réguliers que séculiers; ceux, du moins, qui n'étaient point titulaires de quelqu'une des chaires de l'Université, comme à Salamanque, par exemple, où deux chaires de théologie, l'une du matin et l'autre du soir, avaient été concédées par le roi Philippe III aux Maîtres des Frères-Prêcheurs. Les professeurs des collèges avaient, sans doute, de grands avantages sur les maîtres isolés : une situation assurée et un auditoire qui ne leur faisait jamais défaut. Mais en revanche, comme nous le dirons tout à l'heure, ils ne jouissaient pas de la même liberté dans leur enseignement, soit pour la matière, soit pour la durée de leurs leçons.

4° Enfin, parmi les professeurs, nous devons compter encore les bacheliers, qui faisaient leur cours de régence dans les classes de grammaire, et ceux qui enseignaient dans la Faculté des Arts sous un maître, en vue de parvenir à la licence et à la maîtrise ou doctorat. Le bachelier ès-arts pouvait, en effet, en vertu de son grade, occuper une chaire de grammaire, de poésie ou de rhétorique, soit à l'Université, soit dans un des collèges universitaires, et son temps de régence lui donnait le droit de commencer ensuite son cours de licence. Cependant, même à Salamanque, où le grade de bachelier, joint à un stage de cinq années, suffisait pour enseigner dans les Facultés supérieures, nul ne pouvait monter dans une chaire *proprietatis*, s'il n'était maître ou docteur en sa faculté; les bacheliers et les

simples licenciés faisaient leurs leçons assis dans une chaire plus petite, placée au-dessous de celle du maître [1]. »

La carrière, on le voit, était largement ouverte à ceux qui aspiraient à l'honneur d'enseigner les autres. Mais aussi les précautions étaient prises, afin d'écarter les indignes et de ne confier ce ministère qu'à des maîtres ayant fait leurs preuves de savoir et de bonnes mœurs. On savait le grave préjudice que des maîtres incapables ou vicieux peuvent causer à leurs élèves. C'est pourquoi on déclarait tout d'abord charger gravement la conscience aussi bien de ceux qui recevaient un grade ou de ceux qui occupaient une chaire, que de ceux qui leur conféraient l'une ou l'autre sans les conditions requises.

Les professeurs libres, avant d'ouvrir leurs cours, devaient obtenir l'autorisation du Recteur de l'Université ; ils déposaient en même temps leur programme et promettaient de le remplir jusqu'au bout. Ils étaient passibles d'une amende, s'ils manquaient à leur promesse, et on exigeait d'eux ou un cautionnement ou un répondant solvable [2].

Dans les collèges séculiers, le choix des maîtres était réglé par les statuts de chaque communauté. Ordinairement, le Principal ou supérieur du collège choisissait lui-même ses professeurs parmi les maîtres, qui remplissaient les conditions imposées par les règlements académiques. Quelquefois aussi la nomination des professeurs appartenait aux boursiers par voie d'élection. Il y avait sur ce point une assez grande diversité, provenant des mœurs du temps où les collèges avaient été fondés et de la volonté des fondateurs.

La manière de pourvoir aux chaires propres de l'Université n'était point non plus partout la même ; chaque corporation avait ses statuts particuliers, que l'Assemblée des maîtres pouvait, d'ailleurs, modifier selon les circonstances et les besoins de l'époque. Plus généralement, néanmoins, ces chaires s'obtenaient à la suite d'un concours, et les juges du concours étaient non seulement les maîtres, mais souvent aussi les étudiants, qui avaient un certain droit de suffrage. Lors donc

[1] Cf. *Statuta Facult. theol. Andegav.* n° 28, ms.
[2] Cf. Mendo, q. XXVII, n° 299.

qu'une chaire était vacante, les concurrents venaient chacun à leur tour, en présence de la Faculté, faire une leçon d'une heure ou une heure et demie sur une matière déterminée et choisie parmi celles que le futur professeur devait enseigner. Cette leçon servait aux juges à former leur jugement sur la valeur littéraire et scientifique des divers concurrents, de ceux-là surtout qui n'avaient point encore de réputation acquise et dont néanmoins le mérite pouvait être très grand [1]. Le scrutin décidait alors auquel des concurrents la chaire appartiendrait.

L'Université d'Angers pratiquait une manière toute différente de désigner ses professeurs titulaires, au moins dans la Faculté de théologie. Les articles 26 et 28 de ses statuts étaient conçus en ces termes : « Chaque année, le lendemain de la fête ou le jour de l'Octave des SS. apôtres Pierre et Paul, après la sainte messe, aura lieu l'assemblée générale des maîtres et docteurs. On décidera tout d'abord auquel des docteurs, suivant l'ordre établi, revient l'honneur de prononcer le discours à l'inauguration solennelle des classes, après les vacances prochaines. On élira ensuite ceux d'entre les maîtres qui devront pendant l'année suivante faire les leçons de théologie ; l'élection se fera au scrutin secret, chaque docteur inscrivant sur un bulletin fermé les noms de ceux qu'il juge en conscience les plus dignes. Personne, ni par lui-même ni par d'autres, ne sollicitera cette fonction, sous peine d'en être privé à jamais.

[1] Aussi le P. Mendo fait-il remarquer avec raison que les juges du concours avaient souvent pour asseoir leur jugement des moyens plus sûrs qu'une simple leçon faite en passant.

« Respondeo statutum non injungere lectionem tanquam quid omnino essentiale, sed ut in ea constet amplius quantum unusquique doctrinæ habeat ; et quia potest contingere, aliquos aliunde ad Academiam venire pro cathedris obtinendis, et eorum non dari notitiam et famam, cum tamen possint esse in scientia eminentes, et hi quidem in lectione suam doctrinam manifestare valent. Ast, cum in Academia constat de alicujus doctrina et pluribus litterariis experimentis est probata, si fortuito casu præ memoriæ defectu in lectione deficit, statutum non intendit eum reddere inhabilem. Unde cernitur, lectionem non esse examen quasi unicum et rigorosum, nec solum ad illam attendi statutum Academiæ intendisse. » (Mendo, l. II, q. XIV.

« Les malades qui demeurent en ville ou dans les faubourgs, et qui sont empêchés d'assister à cette assemblée, ont le droit d'envoyer sous pli cacheté leurs suffrages, pourvu qu'ils soient signés de leur nom et facilement reconnaissables par ceux qui seront présents [1]. »

Quel que fût le mode adopté pour la nomination ou l'approbation des professeurs, nul n'était admis à enseigner, s'il ne réunissait en outre certaines conditions de savoir, d'honnêteté et de convenance, que le Père Mendo résume de la manière suivante:

1° Il n'est permis à personne (à moins que les statuts n'en décident autrement) d'enseigner publiquement dans les Universités, s'il n'a reçu au moins le degré de bachelier dans la Faculté où il enseigne [2]. Cette condition est de rigueur, non seulement pour les maîtres en exercice, mais aussi pour leurs suppléants. Lors donc qu'une chaire est vacante, le recteur de l'Académie ne peut accepter comme concurrent, ni les juges choisir comme professeur, quelqu'un qui serait dépourvu de ce grade. Bien plus, un docteur ou un bachelier en droit canonique est inhabile à occuper une chaire de droit civil, s'il ne possède en même temps le grade de bachelier en droit civil, et réciproquement.

2° D'ordinaire, un bachelier n'est reçu à enseigner publiquement dans les chaires des Universités, qu'un certain nombre d'années après la réception de son grade. A Salamanque, on exige cinq années d'études après le baccalauréat. Néanmoins cette condition n'est pas absolument requise des professeurs libres, non plus que des suppléants. De même, un bachelier en droit civil peut occuper immédiatement une chaire de cette Faculté, s'il était déjà bachelier en droit canon depuis cinq années au moins, et réciproquement.

3° Mais le bachelier, qui est promu au grade de licencié ou de docteur avant les cinq années écoulées, acquiert aussitôt le droit de monter dans une chaire de l'Université. Le stage, en

[1] *Statuta 3. Facult. Theologiæ Andegavensis*, manuscrit.

[2] A Salamanque, il n'y avait à enseigner que les bacheliers promus dans l'Université même ou incorporés par acte authentique.

effet, n'a été établi, qu'afin de laisser au bachelier le temps nécessaire de compléter son instruction et d'acquérir la science suffisante pour se porter concurrent à une chaire d'enseignement. Or, les examens qui précèdent la licence sont une preuve de savoir bien suffisante, et les juges en donnant leur suffrage attestent par là-même que le sujet est capable d'enseigner; autrement ils approuveraient un indigne, ce qui n'est pas à supposer.

4° Quant à l'âge requis pour devenir professeur, certains collèges n'admettent pas de maîtres âgés de moins de vingt-et-un ans; d'autres sont moins rigoureux; il faut donc s'en tenir aux statuts particuliers de chacun. En général, pour enseigner publiquement dans l'Université et même pour concourir aux chaires *de propriété*, les règlements académiques ne fixent point d'âge nécessaire; ainsi, pourvu que les autres conditions ne fassent pas défaut, on peut à tout âge ouvrir une école ou se porter candidat aux chaires vacantes [1].

5° Les candidats à une chaire publique doivent posséder la science au moins suffisante pour se bien acquitter de leur emploi, ainsi qu'il a été dit plus haut. Si un incapable tentait d'enseigner publiquement dans l'Université, le recteur, après les informations préalables, devrait l'interdire, afin que les élèves ne perdent pas leur temps en efforts inutiles.

6° Le temps, auquel les maîtres devaient ou pouvaient donner leurs leçons, était réglé par les statuts de l'Université. Les professeurs libres, à Salamanque du moins, ne pouvaient faire leur cours aux mêmes heures que les maîtres titulaires. On voulait que les élèves ne fussent jamais empêchés d'assister aux leçons des principaux maîtres de l'Université et que

[1] Les anciens statuts de l'Université de Paris portaient que, pour enseigner dans la Faculté des arts, il fallait avoir vingt-et-un an d'âge et six années d'études. Le nouveau bachelier lisait pendant deux ans au moins sous la direction et la surveillance d'un maître. Après quoi il était lui-même reçu Maître-ès-arts, lorsqu'il avait subi les examens selon la forme prescrite. En théologie, le bachelier ne pouvait professer avant l'âge de trente-cinq ans; il devait avoir huit années d'études et une conduite irréprochable. Après un certain temps consacré ainsi à l'enseignement, on passait Maître en théologie, Cf. Crevier, t. I, liv. II, § 1.)

néanmoins, ils eussent toute facilité de suivre, à leur gré, les cours libres.

Ajoutons que, pour répondre complètement à la haute idée qu'on se faisait de son mérite, un docteur devait posséder certaines qualités personnelles assez peu ordinaires parmi les hommes. Le cardinal Tuschus les résume ainsi : 1° Qu'il sache parler et se taire en temps opportun ; — 2° Que son silence soit plein de discrétion et ses paroles toujours utiles ; — 3° Qu'il juge avec discernement les personnes auxquelles il s'adresse ; — 4° Qu'il accommode toujours ses discours et ses leçons à l'intelligence et aux besoins de ses auditeurs ; — 5° Qu'exempt de tout orgueil, il aime au contraire et pratique sincèrement l'humilité ; — 6° Qu'il s'applique dans son enseignement à dire des choses utiles et non pas seulement agréables. — 7° Qu'en toutes choses, il ne cherche que la pure vérité ; — 8° Qu'il évite, par conséquent, avec un grand soin les fauteurs de doctrine perverse et tienne en suspicion les nouveautés hasardées ; — 9° Qu'il ne manque jamais à son devoir de blâmer le vice et de corriger les mœurs ; — 10° Enfin, qu'il se reconnaisse redevable à Dieu de tous les dons qu'il en a reçus et qu'il soit fidèle à lui en rendre grâces [1].

On pensait encore qu'il était du devoir d'un docteur de posséder une bibliothèque qui lui permît d'enseigner ou de donner des conseils avec toute l'érudition et la compétence nécessaires. Quelques auteurs en font même une obligation tellement stricte, qu'ils croient déchu de tous les privilèges de son grade celui qui, par négligence ou dégoût du travail, n'aurait pas à sa disposition les livres au moins indispensables.

II

Dès lors qu'un maître possédait une chaire à l'Université, il était tenu d'enseigner, en se conformant pour cela au temps,

[1] *Practicarum Conclusionum*. Litt. D. concl. 553.

au programme et à la méthode, déterminés par les règlements et statuts académiques.

Les professeurs libres, qui ne reçoivent rien de l'Université pour leurs leçons, n'ont envers elle d'autre obligation que de tenir la promesse qu'ils ont faite en commençant, c'est-à-dire de remplir leur programme jusqu'au bout. Mais, à part cela, ils sont absolument les maîtres de déterminer eux-mêmes et la durée de leur enseignement et le nombre des leçons qu'ils veulent faire à l'Université.

Ils jouissaient de la même liberté relativement à la matière de leur enseignement. Sans doute, comme le remarque le P. Mendo, ils étaient tenus, aussi bien que tous les maîtres, à n'enseigner qu'une doctrine saine, ne renfermant rien de contraire aux bonnes mœurs, rien non plus d'erroné, de téméraire ou de scandaleux au point de vue de la foi chrétienne. Car nos pères entendaient avant tout former des élèves qui fussent par la suite des hommes sages et instruits, inébranlables dans leur attachement à la religion et à l'Église, en même temps que dévoués à leur patrie et prêts à lui rendre tous les services : une instruction solide, qui orne l'esprit de toutes les connaissances utiles, et une éducation profondément chrétienne leur paraissaient le moyen nécessaire de parvenir à un but si élevé ; et certes, ils ne se trompaient pas.

Mais cela supposé, les maîtres libres choisissaient eux-mêmes l'objet de leurs leçons parmi toutes les matières comprises dans leur Faculté. Aucune restriction ne leur était imposée, non pas même celle de ne faire point double emploi avec quelqu'un des maîtres titulaires de l'Université. Ils pouvaient donc, à côté de ces derniers, expliquer les mêmes traités et préparer les élèves à tous les examens académiques ; et les élèves avaient aussi toute liberté de suivre leur cours, de préférence aux leçons des professeurs titulaires. Ils pouvaient également, s'ils le jugeaient à propos, spécialiser leur enseignement, je veux dire prendre certaines questions seulement, ou plus importantes ou moins connues, et les étudier à fond avec leurs élèves. En un mot, il n'appartenait qu'à eux de faire leur programme et de traiter leur sujet, sans être astreints à suivre

autres, en multipliant la lumière sur les points de contact, en ouvrant des aperçus nouveaux, qui étendent l'horizon commun et facilitent les recherches dans les différentes parties du domaine général.

Les Facultés sont donc solidaires les unes des autres; elles doivent se prêter un mutuel concours. Aucune, cependant, n'entretient avec ses sœurs des rapports plus étroits et plus nécessaires que la Faculté des Arts. On n'entre que par elle dans le domaine des sciences: il faut avoir séjourné quelque temps et être devenu citoyen de cette première cité, pour être admis à pénétrer dans l'une ou l'autre des trois cités suivantes. Parlons sans figure : aucun étudiant universitaire ne pouvait se faire inscrire pour suivre les cours de médecine, de droit ou de théologie, s'il n'avait étudié auparavant dans la Faculté des Arts et obtenu au moins le grade de bachelier.Cette loi ne souffrait aucune exception ; il n'est pas difficile d'en saisir le motif.

Le rôle de la philosophie dans le développement de l'intelligence est de deux sortes : 1° Elle apprend à l'esprit de l'homme à se connaître lui-même, sa propre nature, ses puissances ou facultés, leur objet et les moyens de l'atteindre. Psychologie expérimentale et logique, ce sont ses premières leçons au jeune homme pour éclairer son jugement et conduire sa raison dans la recherche de cette vérité qui va désormais l'occuper tout entier ; 2° Par l'étude de la métaphysique, générale et particulière, par celle de la morale et du droit naturel, elle fait acquérir certaines notions indispensables à la raison humaine, parce qu'elles sont en réalité le principe et le fondement de ses connaissances ultérieures. Au fond de toute question scientifique, à la base et au sommet de toute science, que trouve-t-on, sinon la métaphysique ? Et peut-on résoudre aucun des problèmes, qui intéressent et passionnent le plus les intelligences, sans recourir à quelque vérité principale, objet encore de la métaphysique ou de la morale naturelle ?

La philosophie est donc nécessaire à toutes les sciences. Elle pose leurs fondements ; elle leur sert de point de départ et elle éclaire leur marche ; c'est elle aussi qui leur fournit les moyens d'investigation, je veux dire les méthodes de découverte et de

contrôle scientifiques ; elle enfin qui donne à leurs résultats le caractère de certitude et d'évidence, sans lequel il n'y a pas de science, il ne reste que des opinions. Il suit de là, que l'étude de la philosophie doit précéder toute autre étude scientifique, et qu'elle doit être assez profonde, assez complète, pour habiliter la raison humaine à l'étude de toutes les sciences, qui constituent son domaine.

Nos pères avaient si bien compris cette double nécessité, qu'ils en ont fait la base de leur organisation scolaire. Cette gradation daus les études, cette hiérarchie des Facultés, c'est l'ordre de la nature dans le développement des intelligences : il est sage de s'y conformer dans l'enseignement. Aussi quoi d'étonnant que nos anciennes Universités aient produit tant d'hommes distingués, tant de savants illustres en tous genres de sciences, moins instruits que les nôtres, sans doute, des dernières découvertes de l'esprit humain, mais assurément plus remarquables par la profondeur, la solidité et l'étendue de leur savoir? Leur formation intellectuelle avait passé par toutes les phases de son développement normal, leur raison était mûre ; et ce qu'ils avaient appris, ils le savaient parfaitement. Les savants de cette espèce sont rares de nos jours.

CHAPITRE II. — Les Maitres de l'enseignement

Un autre élément de succès dans les études universitaires, ce sont les professeurs chargés de distribuer l'enseignement et de former les intelligences. En définitive, ce sont eux qui font la valeur d'une école au point de vue scientifique et qui y attirent par leur réputation de savoir et de probité un nombre plus ou moins considérable d'élèves. Quels étaient donc les maitres, qui enseignaient dans les Universités ?

Pendant tout le temps d'étude réglementaire, les maîtres étaient obligés à donner leurs leçons ; s'ils ne le faisaient point, ils étaient passibles d'une amende qu'on prélevait sur leurs honoraires de professeurs. Le sénat de l'Université pouvait même priver de sa chaire un maître qui ne remplissait ses obligations ni par lui-même ni, en cas d'empêchement légitime, par un suppléant.

Les casuistes du droit académique posent à ce sujet une question qui nous révèle un trait de mœurs assez singulier dans la corporation universitaire. A quoi est obligé un professeur, demandent-ils, lorsqu'il ne réunit plus autour de sa chaire un seul élève ? Est-il tenu, même en ce cas-là, de demeurer auprès de sa classe pendant tout le temps des leçons ? — Premièrement, répond-on, il n'y a pas de doute que, si le professeur ne se trouve point dans sa classe, il est passible de l'amende ordinaire, infligée à tous ceux qui ne lisent pas ou sont absents; le règlement est formel sur ce point. Secondement, outre la question d'amende, il y a celle du devoir de conscience. Ici, il faut distinguer, car l'année scolaire se partage en deux temps, qui n'ont pas la même importance au point de vue des études : le temps des leçons *ordinaires* et le temps des leçons *cursoires*. Pendant le premier temps, l'affluence des élèves est grande, et le professeur doit en conscience se tenir à la disposition de ceux qui, peut-être, se décideront à venir l'entendre. Sa chaire a été fondée et il en reçoit les honoraires pour cela ; il faut donc qu'on le trouve toujours prêt à donner ses leçons à qui les réclame. Mais dans le deuxième temps les élèves deviennent rares, et dès lors le professeur n'a plus la même obligation de se présenter au gymnase, si les auditeurs lui font défaut [2].

La concurrence des maîtres libres faisait donc sentir son aiguillon, et parfois d'une façon très piquante aux professeurs titulaires des Universités. Entre plusieurs chaires où les mêmes matières étaient enseignées, on allait à la meilleure et les professeurs avaient fort à faire, par leur travail et par leurs talents, pour attirer ou retenir près d'eux les élèves. C'est ainsi

[1] Cf. Mendo, lib. II, q. XXVII.

que la liberté de l'enseignement corrigeait les défauts de la propriété des chaires : les professeurs titulaires ne devaient pas s'endormir sur l'oreiller commode de la routine, sinon le vide se faisait bientôt autour d'eux et leur créait une situation sans honneur.

Les règlements académiques qui fixaient les temps d'étude, déterminaient également les matières que chaque professeur devait enseigner dans sa chaire, et souvent aussi les auteurs et les ouvrages à lire aux élèves. Ainsi, à Salamanque, dans les chaires de théologie, matin et soir, les professeurs devaient lire et interpréter le Maître des Sentences, Pierre Lombard ; dans la chaire d'Écriture sainte, il fallait expliquer les saintes Écritures ; et dans celles de Durand, de saint Thomas et de Scot, ce sont les écrits de ces trois docteurs qui servaient de thème aux leçons des maîtres. Il en était de même dans toutes les Facultés, qui avaient chacune leur programme d'enseignement et leurs auteurs à expliquer, sans que les maîtres eussent la liberté de s'en écarter.

Il y a plus, on faisait aux titulaires des chaires de l'Université une obligation d'exposer et de défendre toutes les opinions probables des auteurs, qu'ils avaient mission d'interpréter aux élèves. Le professeur, par exemple, qui occupait la chaire de saint Thomas à l'Université de Salamanque, devait suivre en toutes choses la doctrine du docteur angélique ; il ne pouvait ni l'abandonner ni le combattre, à moins que sur certains points saint Thomas ne se trouvât en désaccord unanime avec l'opinion des autres docteurs et avec le sentiment de l'Église, comme il arrivait entre autres au sujet de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. De même, le titulaire de la chaire de Duns Scot était tenu de se conformer aux opinions de ce docteur, dont les écrits servaient de texte à ses leçons. Ailleurs, c'était ou Pierre Lombard ou Durand ou quelque autre docteur célèbre, qui devenait en quelque sorte le *manuel* du cours et le professeur le suivait pas à pas dans les explications qu'il donnait aux élèves.

Dira-t-on que c'était restreindre beaucoup la liberté des opinions, placer l'enseignement dans une ornière dont il ne devait

pas sortir, et, par conséquent, rendre impossible tout progrès, toute perfection de la science? Mais, au contraire, le P. Mendo montre très bien que cette obligation imposée aux maîtres avait précisément pour but de conserver dans les écoles la diversité de doctrines ou plutôt d'opinions sur les points discutés, parce qu'il importe au bien de l'Église, parce que c'est l'intention formelle des Souverains-Pontifes et des fondateurs des Académies, qu'on y explique et qu'on y défende toutes les manières de penser des grands maîtres. On voit ce qu'il en est de la prétendue inféodation des scolastiques à la doctrine d'Aristote ou de quelque autre docteur que ce fût, puisque la liberté la plus grande était laissée aux professeurs non titulaires et que les autres étaient obligés d'office à expliquer et à soutenir les doctrines les plus diverses et le plus souvent contradictoires[1].

N'oublions pas, d'ailleurs, que, dans les Universités, les chaires *de propriété* étaient principalement destinées à donner l'enseignement fondamental et nécessaire en chaque Faculté.

La philosophie, par exemple, dans les quatre parties qui la composent; logique, métaphysique générale (ontologie), métaphysique spéciale (cosmologie, anthropologie, théologie naturelle), morale et droit naturel, renferme un assez grand nombre de notions élémentaires très importantes et sans lesquelles aucune intelligence ne peut aborder avec succès l'étude des problèmes spéciaux, que cette science doit examiner et résoudre. Comment étudier l'histoire de la philosophie, comment faire la critique des systèmes inventés par l'esprit humain, pour répondre aux questions les plus vitales sur Dieu, l'homme et le monde, si la raison ne possède tout d'abord certains principes ou vérités indubitables, qui lui servent, non à découvrir, mais à apprécier les faits et à en tirer, par voie de raisonnement, un jugement définitif sur la valeur de chaque système? Ainsi en est-il des lettres, des sciences physiques ou naturelles, de la théologie, de toute science, en un mot qui repose

[1] Cf. Mendo, l. II, q. II.

sur la connaissance des faits ou vérités principes et sur le raisonnement.

Or, ces notions fondamentales, qui sont le moyen indispensable de former les intelligences au travail scientifique, les professeurs titulaires devaient les donner nécessairement; on ne pouvait s'en remettre pour cela aux maîtres libres, qui ne constituent dans les Universités qu'un enseignement accidentel et surérogatoire, très utile assurément là où il existe, mais par sa liberté même toujours incertain. Il fallait donc que les chaires de propriété eussent un programme bien défini et que les professeurs fussent obligés à le remplir, afin d'assurer dans les Académies un enseignement complet, qui embrassât de fait le domaine entier du savoir humain et préparât les jeunes intelligences à s'y mouvoir tout à leur aise. C'est ainsi qu'on l'a toujours entendu et pratiqué dans les anciennes Universités.

On allait souvent plus loin encore, en prescrivant aux maîtres la manière de satisfaire à leur emploi, le mode suivant lequel ils devaient donner leurs leçons. « Tontes les leçons, dit Crevier, se faisaient sur un texte qu'expliquait le professeur, celles de philosophie sur les livres d'Aristote. Pour expliquer ces livres, on s'y prenait de deux manières différentes. Les uns faisaient des discours suivis que les écoliers écoutaient seulement, les autres dictaient leurs commentaires. Entre ces deux pratiques, la Faculté des Arts, par un statut porté en 1355, dans une assemblée générale de tous les maîtres, régents et non régents, adopta le premier et réprouva l'autre, permettant seulement aux maîtres de dicter à leurs élèves, pendant les jours de fête, dans les écoles de la rue du Fouarre, quelques explications de certains articles, qui leur paraîtraient mériter une attention particulière.

« L'usage autorisé par la Faculté des Arts était, comme elle l'assure elle-même, celui des autres Facultés. Néanmoins il n'a pu se soutenir. Le cardinal d'Estouteville, dans sa réformation de l'an 1542, dispense nommément du statut que je viens d'exposer[1]. La méthode contraire a prévalu partout et, malgré

[1] Voici le texte de cette réformation, en ce qui regarde la manière de pro-

les réclamations de Ramus, depuis longtemps dans toutes les Facultés les professeurs dictent leurs commentaires et leurs traités sur les matières qu'ils enseignent. »

Nous retrouvons les mêmes usages à Salamanque. Le P. Mendo observe pourtant que les professeurs titulaires n'étaient pas tenus de dicter à leurs élèves un cours composé par eux-mêmes; ils pouvaient, à la rigueur, se servir de cahiers faits par d'autres. On pensait trouver à cela plus d'un avantage et obvier à certains inconvénients, lorsque le maître, par exemple, manquait de clarté et de méthode dans ses propres compositions. Seulement, comme il y avait obligation de dicter une matière aux élèves, le professeur ne devait pas se servir de cahiers déjà connus et qui fussent entre les mains des écoliers; c'eût été leur imposer inutilement une seconde transcription, ou plutôt leur fournir un motif de n'assister point aux leçons. A vrai dire cependant, l'honneur des maîtres,

fesser : « Et comme des hommes de bien, par des rapports dignes de foi, nous ont appris que des Maîtres professant dans la Faculté des arts se sont écartés de l'ancienne manière de lire et de professer, à leur propre honte et au détriment des écoliers, nous voulons et nous ordonnons formellement, en vertu de la sainte obéissance, que tous les Maîtres professant et enseignant, ensemble et en particulier, s'adonnent à expliquer de point en point à leurs écoliers le texte d'Aristote, et mettent leur soin, leur attention, à donner les commentaires, les explications des philosophes et des docteurs, chapitre par chapitre. Enfin, qu'ils expliquent et donnent oralement leurs leçons avec grande application à leurs écoliers; parce que, comme dit saint Jérôme, le mouvement de la voix vivante a je ne sais quelle énergie cachée et, passant de la bouche de celui qui parle dans l'oreille du disciple, elle résonne avec plus d'empire.

« Nous défendons aux régents précités de lire mot à mot le travail d'un autre; nous voulons que, grâce à leur travail et à leur application, ils soient en mesure de savoir par eux-mêmes et qu'ils aient la force de faire leur leçon et de la transmettre utilement à leurs disciples; soit qu'ils lisent ou non avec le secours de notes, nonobstant l'ancien statut qui défendait de lire avec des notes, statut des obligations duquel nous les dispensons, pourvu qu'ils composent leurs leçons de manière a montrer qu'elles procèdent de leur science et de leur travail, au moyen des livres qu'ils auront consultés. Spécialement, et sous peine d'excommunication, nous leur défendons de remettre à un de leurs écoliers des questions, fussent-elles bien traitées par des compilateurs, pour les lire et les faire connaître aux autres étudiants, ce que plusieurs, nous le savons, ne rougissent pas de faire, au grand dommage des écoliers, au scandale très grave de la Faculté des arts. (Cf. Théry, *Hist. de l'Éducat. en France*, t. II, append.)

l'utilité des élèves et la bonne renommée de l'Université, demandaient que tous les professeurs fussent capables de composer eux-mêmes et de dicter ensuite leurs propres leçons[1].

D'après une autre méthode que nous a conservée le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus, le professeur était libre de faire ses leçons en se servant d'un commentaire, même connu et élaboré par un autre, mais il devait chaque année donner un spécimen de son savoir et dicter à ses élèves au moins une question, qu'il aurait travaillée lui-même et résolue suivant ses propres idées.

En somme, les méthodes d'enseignement furent diverses, suivant les temps et les lieux ; et cela se conçoit, car rien n'est absolu en pareille matière. Mais toujours et partout on se préoccupe dans les Universités de deux choses nécessaires à une bonne formation des intelligences : d'avoir des maîtres instruits et capables, de suivre dans l'enseignement la méthode réputée la meilleure, comme la plus propre à stimuler le travail des maîtres en même temps qu'à rendre fructueux celui des élèves. Il semble bien que, après divers essais, l'usage ait enfin prévalu de dicter en classe la matière du cours, pendant une demi-heure environ et de consacrer la deuxième demi-heure à l'explication du texte dicté[2]. On vou-

[1] Mendo, loc. cit. l. II, q. XXVII, n° 302.

[2] Le statut de l'Université de Pont-à-Mousson, rédigé en 1587 pour les Facultés de Droit, contient le paragraphe suivant :

« 8° Les cours n'auront lieu qu'en temps et lieux désignés : ils ne dépasseront point l'espace d'une heure et ne dureront pas moins. » (Cf. Documents inédits concernant la Compagnie de Jésus, par le P. A. Carayon. Docum V.) C'était l'usage à peu près général des Académies. Cependant un passage du P. Mendo, où il traite de l'obligation du jeûne pour les lecteurs d'Université, nous apprend que, à Salamanque : 1° la classe du matin était de fort bonne heure ; 2° qu'elle durait une heure et demie ; 3° que la plus grande partie de ce temps était employée à la dictée du cours et la dernière demi-heure seulement à l'explication. « Excusarem a jejunio lectores cathedræ primariæ cujuscumque Facultatis in Academia salmantina, maxime tempore hyemis, quia *valde mane horam et dimidiam legunt* ; et a fortiori Regentes artium Cathedras, qui præter eam lectionem aliam per horam vespere habent, maxime si tam hi quam illi studio vacent necessario ad eas lectiones cum satisfactione et plausu legendas, vel studium aliarum rerum cum eis con-

lait par là que les élèves, pour faciliter leur travail personnel dans les répétitions et les disputes scolastiques, eussent toujours entre les mains le texte même des leçons faites par le maître [1], et que, d'un autre côté, celui-ci apportât à la préparation de son cours tout le soin et la diligence nécessaires. On peut contester à ce double point de vue la valeur de la méthode suivie autrefois; on reconnaîtra néanmoins qu'elle a pour elle le témoignage de maîtres illustres et l'expérience de plusieurs siècles. Or, en pédagogie, de telles autorités ont bien aussi leur poids.

jungant. Etenim prœcise eas legere non est labor excusans a jejunio. cum *major pars lectionis insumatur dictando*, quæ ab audientibus sunt scribenda, et hoc quidem absque fatigatione peragitur, et *explicatio non protenditur ultra dimidiam horam*, unde non est gravis ac valde molestus labor. » (loc. cit. q. IX, n° 89).

A Paris, les cours commençaient également de très bonne heure le matin, ainsi que le rapporte Crevier : » Le 18 mai 1367, la Faculté des arts ordonne, suivant l'ancienne coutume, que les régents-ès-arts commenceront leurs leçons au moment où ils entendent les Carmes sonner leur première messe, en même temps que les bacheliers en décret et les docteurs en médecine . circonstance qui montre que cette sévérité était commune aux autres Facultés, car il paraît par le même acte que les leçons théologiques se faisaient aussi vers la même heure. Je ne saurais déterminer au juste cette heure, réglée par les offices des Carmes il y a quatre cents ans. Mais on ne peut douter qu'elle ne fût très hâtive, puisque, cent-soixante ans après, Buchanan atteste que les régents de la Faculté des arts entraient en fonction à cinq heures du matin. » (Crevier, l. IV). Un statut de 1600, à l'Université de Paris, porte : Depuis les fêtes de Pâques jusqu'au milieu du mois d'août, dans tous les ordres, on lira de 6 à 7 heures du matin. (Cf. Théry, *Hist. de l'Éduc. en France*, append)

[1] La présentation des cahiers de cours était également exigée au moment des examens comme preuve que le candidat avait assisté régulièrement aux leçons des profeseurs. (Mendo, l. III, q. XIII).

CHAPITRE III. — Exercices littéraires

L'organisation de l'enseignement dans les Universités comprenait quatre sortes d'exercices, qui devaient concourir à une bonne et entière formation des intelligences : les leçons des maîtres, les répétitions ou disputes scolastiques, la régence des bacheliers et les thèses publiques ou examens probatoires en vue des grades académiques.

La part des élèves n'était pas égale dans ces divers exercices : ils étaient plus passifs qu'actifs dans les leçons des maîtres ; l'action proprement dite, le travail intellectuel revenait principalement à ceux-ci, les disciples se contentaient de recueillir leur parole et de la comprendre. Au banquet de l'esprit, les maîtres préparaient et servaient les mets aux convives, qui n'avaient pour lors d'autre occupation que de réunir et de goûter dans leur intelligence cette nourriture saine et substantielle, sinon toujours savoureuse.

Tout autres étaient les exercices suivants, où les maîtres n'intervenaient que pour une faible part, où l'activité était surtout déployée par les élèves. Que sert d'introduire la nourriture, même la meilleure, dans l'organisme, si les fonctions manquent pour l'assimiler à la substance du corps humain ? C'est ce travail d'élaboration et d'appropriation à leur intelligence des vérités et des doctrines puisées dans les leçons des maîtres, que les élèves devaient accomplir par tous les exercices en usage dans les Académies.

Il y avait d'ailleurs entre eux une certaine gradation, proportionnée au progrès de l'intelligence elle-même. En premier lieu, les répétitions qui se faisaient dans les classes sous forme de disputes scolastiques ; elles tendaient à faire pénétrer plus avant dans les intelligences l'enseignement des maîtres et commençaient le travail de son appropriation individuelle. Puis, la régence ou l'enseignement sous la direction d'un

maître, afin de donner à l'esprit une impulsion plus vigoureuse, qui lui permette de s'assimiler complètement la doctrine reçue et élaborée par les exercices précédents. Car, au témoignage des anciens, rien ne vaut pour bien savoir comme d'enseigner[1]. Enfin, les thèses publiques ou examens probatoires avant la licence et le doctorat; le travail d'assimilation et de nutrition intellectuelle était achevé, la science devait être définitivement acquise et l'esprit bien trempé. Le futur docteur en donnait la preuve dans la soutenance de ses thèses; car il lui fallait alors exposer et défendre lui-même ses propres doctrines et non plus seulement celle de ses maîtres. Cette preuve faite, il était apte à enseigner les autres et à les enrichir de son abondance.

Mais reprenons plus en détail ces divers exercices et voyons en quoi ils consistaient, comment ils constituaient une sorte de gymnastique intellectuelle, éminemment propre au complet développement des forces de l'esprit.

I

Les leçons des maîtres. — C'était le premier exercice auquel on devait appliquer l'élève. Il en est de la science comme de la foi : *fides ex auditu, auditus autem per verbum* (Rom. x, 17). La science s'acquiert par l'enseignement, et l'enseignement c'est la parole du maître. Ainsi Dieu a voulu que les intelligences fussent solidaires les unes des autres, qu'elles se transmissent leurs lumières de génération en génération, pour en accroître incessamment le foyer et répandre ses clartés sur

[1] « Saltem id maximum est in docendo emolumentum quod tradit Abbas Panormitanus (in cap. I *de Magistris*) duplici versiculo :

Discere si cupis, doceas : sic ipse doceris,
Nam studio tali tibi proficis atque sodali.

(Cf. Mendo, l. II, p. XXIII).

toutes les parties de cet univers. — *Cuncta fecit bona in tempore suo et mundum tradidit disputationi eorum.* (Eccle. III, 11). Notons ici deux choses qui ont leur importance au point de vue qui nous occupe.

1° Il en est de la culture intellectuelle, comme de l'agriculture. Ses praticiens peuvent être divisés en deux catégories : les partisans de la culture *intensive* et les partisans de la culture *extensive*. Les premiers ont pour principe qu'une bonne intelligence n'est pas celle qui étend son travail sur un terrain trop vaste pour le pouvoir cultiver à fond et lui faire produire tout ce dont il est capable. Il faut, au contraire, que l'esprit concentre son attention et son travail sur certains points importants et nécessaires, qu'il s'en rende pleinement maître tout d'abord, afin de pouvoir ensuite de là rayonner à son aise sur toutes les parties du domaine qu'il s'est choisi. Une intelligence maîtresse d'elle-même, disposant de forces bien disciplinées par une éducation solide et approfondie, telle est la condition du vrai progrès dans les sciences.

Les seconds, partisans de la culture extensive, soutiennent à leur tour que plus on sait, plus on est capable de savoir, et qu'à notre époque surtout aucun esprit ne peut se cantonner dans une science, ni borner son horizon à un certain ordre de vérités, sans se condamner par là-même à demeurer toujours en retard des progrès accomplis dans les autres branches du savoir humain. Il faudrait tout savoir pour bien savoir ; mais la science universelle dépasse les forces d'une seule intelligence : donnons-lui du moins tout ce qu'elle peut recevoir. Elle gagnera en étendue ce qu'elle perd en profondeur.

Je ne nie pas qu'il n'y ait dans ces dernières raisons de quoi persuader nombre d'esprits, trop impressionnés peut-être par la situation nouvelle que fait à l'enseignement supérieur la grande extension du domaine scientifique, défriché de nos jours. Il est vrai, des sciences nouvelles ont été créées et les anciennes ont vu s'élargir le champ de leur activité dans des proportions considérables. Mais que d'incertitudes encore, que de problèmes posés et non résolus, que d'hypothèses aventureuses qui se prétendent vérités démontrées, et quelle difficulté enfin de saisir au milieu de ce dédale des opinions contradic-

toires, le fil qui devrait nous conduire à la vraie science! Ne serait-ce point, précisément, que notre éducation est trop superficielle, que nous n'avons point creusé assez les fondements de toutes ces sciences, anciennes et nouvelles, et que, dès lors, l'édifice mal affermi ne saurait offrir aux intelligences un abri sûr, une demeure solide et permanente?

Quoi qu'il en soit, il est certain que nos pères ont agi dans les Universités selon la méthode de culture intensive. Ils ont partagé le domaine scientifique en quatre Facultés seulement; ni les lettres, ni les sciences naturelles n'avaient alors assez d'importance pour être considérées et traitées comme des branches spéciales du savoir humain. Les premières n'étaient guère qu'un ornement et un délassement de l'esprit, en dehors de leur utilité comme préparation aux études scientifiques. Quant aux secondes, on sait que leur véritable éclosion ne date que du XVIIe siècle et on l'attribue généralement aux travaux de Galilée et de Descartes[1].

[1] Cependant Copernic au XVe siècle, Roger Bacon au XIIIe et d'autres en divers temps, ont bien quelque droit à revendiquer une part de cet honneur. N'ont-ils pas, en effet, les premiers, cherché ailleurs que dans l'autorité d'Aristote l'explication des phénomènes naturels, ouvrant ainsi la voie à ceux qui devaient, après eux et comme eux, appliquer aux sciences physiques, astronomiques et chimiques, leur véritable procédé d'observation et d'expérimentation par l'analyse et la synthèse? On se trompe, quand on imagine qu'au moyen âge il n'était point permis de penser autrement qu'Aristote sur les questions de physique et de métaphysique, dont ses ouvrages formaient le répertoire en quelque sorte officiel. Son autorité était grande, sans doute, mais uniquement parce qu'il n'en existait encore aucune autre supérieure et que ses explications paraissaient les seules raisonnables, dans l'état des connaissances d'alors. Le statut de 1598, dressé par l'ordre du roi Henri IV pour l'Université de Paris, s'exprime comme il suit au sujet d'Aristote : « 41° On étudiera soigneusement les disputes d'Aristote contre les anciens physiciens, où brille la merveilleuse pénétration de son génie, rejetant les vaines et puériles questions introduites depuis par des auteurs barbares, condamnés ensuite par un siècle plus poli et plus civilisé, et que des esprits durs et baroques ont essayé tout récemment de faire renaître et refleurir. » (Théry. *Hist. de l'Éduc. en France*, t. II, append. — Jourdain, *Hist. de l'Univ.* Pièces justific. cahier 1.) On se gardait pourtant de croire à son infaillibilité, pas plus qu'à celle de n'importe quel docteur particulier; on était seulement beaucoup moins facile que de nos jours à accepter toutes sortes d'opinions plus ou moins vraisemblables, dès lors qu'elles se présentent avec l'étiquette de science expérimentale et paraissent surtout contredire les croyances religieuses des siècles passés.

Le champ des études était donc déjà limité en lui-même; celui de l'enseignement public l'était plus encore. En chaque Faculté, ce à quoi les maîtres visaient plus particulièrement, ce n'était pas à donner aux élèves la plus grande somme possible de connaissances dans leur spécialité scientifique; c'était bien plutôt à établir solidement et profondément dans leur esprit les principes qui sont la base de toute science en général et de chaque science particulière; leur apprendre à tirer de ces principes les conséquences qu'ils renferment, et à juger d'après eux les doctrines et les opinions diverses qui ont cours parmi les hommes.

Les sciences d'observation n'existaient pas encore; et, dans les quatre Facultés, les maîtres n'ayant à enseigner que des sciences de raisonnement, les principes, c'est-à-dire les vérités évidentes par elles-mêmes ou démontrées jusqu'à l'évidence par le raisonnement, jouaient donc un rôle prépondérant. Les questions physiques, par exemple, dont on s'occupait en philosophie, étaient bien fondées sur l'observation, mais rattachées néanmoins à certains principes métaphysiques, comme la composition des corps de matière et de forme, qui servaient de contrôle à la légitimité des solutions données. On s'explique dès lors la forme que revêtit partout l'enseignement et l'importance particulière qu'on attachait à une forte éducation logique comme préparation à l'étude de toutes les autres sciences.

Mais outre cette question de méthode, imposée en quelque sorte par le genre d'enseignement, il faut remarquer encore le soin avec lequel on limitait la matière des cours aux seules études nécessaires ou au moins très utiles en chaque Faculté. Ainsi, dans la Faculté des Arts, l'enseignement régulier se bornait à la philosophie proprement dite, qui comprenait la métaphysique générale et particulière, et l'éthique, aux parties des sciences mathématiques connues à cette époque, et aux questions de physique ou d'histoire naturelle qui étaient expliquées dans les ouvrages d'Aristote. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans la Faculté des chaires, où l'on faisait des leçons sur plusieurs autres parties, soit de la littérature, soit des sciences physiques et mathématiques; nous avons vu que le collège des trois Langues établi par François Ier, à Paris, en renfermait

un assez grand nombre, douze au commencement et vingt par la suite. Salamanque en possédait aussi plusieurs, destinées aux langues hébraïque, grecque et latine, à la physique, aux mathématiques et à la musique[1]. Mais le collège de France, par l'opposition des maîtres et docteurs, demeura en dehors de l'Université jusqu'au règne de Louis XV; et même après son incorporation, bien qu'il fît partie intégrante de la Faculté des Arts, ses cours furent toujours libres, comme l'étaient également ceux de Salamanque.

Nous remarquons la même chose dans les Facultés de décret (droit canonique) et de droit civil : le *corpus juris* fournissait presque seul la matière des cours dans l'une et l'autre Facultés. D'une part c'était le *corpus juris canonici*, c'est-à-dire le *Décret* de Gratien, les cinq livres des *Décrétales* de Grégoire IX, le sixième livre de Boniface VIII, les *Clémentines*, les *Extravagantes* de Jean XXII et les Extravagantes communes, à quoi on ajouta plus tard un septième livre des Décrétales et les Canons du Concile de Trente, qui modifièrent sur plusieurs points l'ancienne discipline canonique de l'Église. D'autre part le *corpus juris civilis*, qui comprenait la législation romaine, telle que l'avait fait compiler et rédiger l'empereur Justinien, savoir les *Institutes* impériales, le *Digeste*, le *Code* et les *Novelles*; et c'est ce corps du droit que les maîtres devaient expliquer durant cinq années à leurs élèves. A peine y associait-on quelques recueils des lois et coutumes générales du royaume, laissant aux professeurs libres la tâche de discourir sur toutes les autres matières qui se rapportent à l'étude du droit.

Je ne juge pas cette manière d'entendre et de pratiquer le droit universitaire, je constate seulement qu'elle ne ressemble guère à celle qui a cours dans presque toutes nos Universités et que nous avons empruntée à l'Allemagne où l'érudition vaste, mais indigeste, est depuis longtemps en honneur. Peut-être y avait-il excès chez les anciens dans la modération avec laquelle ils traitaient les jeunes intelligences. Mais ne sommes-nous point tombés dane un excès contraire, et nos programmes

[1] Cf. Mendo, l. I. q. VII.

encyclopédiques ne sont-ils pas faits pour écraser de leur poids les esprits, au lieu de les former à des habitudes véritablement scientifiques, à une observation précise, à un raisonnement juste, à des jugements solides? Les sciences même d'observation, pour être bien traitées, demandent un esprit logique. Or la logique, la connaissance des principes, est peut-être ce qui nous manque le plus, depuis que la philosophie a presque complètement disparu de la Faculté des Arts, convertie en Faculté des Lettres et Faculté des Sciences?

Toujours est-il que le système ancien, si borné qu'il nous paraisse dans son programme d'enseignement, n'a jamais été un obstacle à l'éclosion des spécialités littéraires et scientifiques. Ni les poètes, ni les littérateurs de tout genre, ni les historiens célèbres, ni même les savants naturalistes et mathématiciens, n'ont fait défaut en aucun temps à la Faculté des Arts. Quant aux autres Facultés, il faut être bien étranger au mouvement intellectuel des siècles passés, pour ignorer ce qu'elles ont produit d'hommes illustres par leur savoir et par la pénétration de leur esprit. Le plus grand nombre, sans doute, des maîtres et des docteurs se contentaient du cadre que leur avaient tracé les études universitaires; mais au moins le remplissaient-ils de connaissances solides, profitables à eux et aux autres. Les mieux doués, les intelligences supérieures n'étaient point embarrassées de sortir de ce cadre et d'appliquer leur puissance d'investigation à des objets nouveaux et seulement indiqués dans les leçons des maîtres.

2° Nos pères, d'ailleurs, ne paraissent pas avoir mis à parcourir la carrière scolastique et à terminer leurs études la même presse que nous. Aujourd'hui il faut arriver de bonne heure : le temps c'est de l'argent, et il y a certaines limites d'âge qu'on ne peut dépasser, sans se voir fermer irrévocablement l'entrée de maintes carrières, recherchées par un grand nombre. Rien de tout cela n'existait autrefois; il semble bien qu'on se préoccupait avant tout de ne forcer point les intelligences à courir, mais qu'en amassant lentement les matériaux de la science on voulait encore leur laisser le temps de se tasser et de prendre de la consistance dans les esprits.

Ainsi je remarque tout d'abord le petit nombre des leçons

auxquelles on astreignait les étudiants. En théologie, pendant la première et la deuxième années, ils devaient suivre le cours d'Écriture sainte, et de plus, un cours de théologie scolastique, celui du matin ou celui du soir, à volonté ; en tout huit ou neuf heures de leçons par semaine, chaque cours ayant lieu, quatre fois ou cinq au plus, durant une heure ; et pendant la quatrième année un seul cours était exigé, celui du matin ou celui du soir en théologie scolastique. Les autres leçons de théologie historique, patristique, pastorale, etc., ou se faisaient en dehors de l'Université, dans les collèges et séminaires, ou étaient libres.

En droit civil, le programme de première année comprenait deux leçons quatre fois par semaine, l'une des *Institutes* et l'autre de droit canonique ; en deuxième et troisième années, une seule leçon sur le *Code* de Justinien, et pareillement, en quatrième et cinquième années, une leçon sur le *Digeste*. En médecine, les quatre années du cours comportaient chacune deux lecons par jour de classe, non compris les visites des malades et des hôpitaux, que les étudiants de troisième et quatrième années devaient faire à la suite des docteurs. Dans les arts, enfin, il n'y avait non plus que deux leçons nécessaires chaque jour, durant les trois années d'études.

Notons encore avec quelle réserve on imposait ces leçons des maîtres. D'après les statuts généraux des Académies, les étudiants qui voulaient être admis à prendre leurs grades devaient suivre un certain nombre de cours déterminés pour chaque année d'étude ; mais cette assistance pouvait n'être pas continuelle, ni embrasser l'année scolaire tout entière. Il était généralement admis que, pour satisfaire aux obligations du statut, il suffisait d'avoir fréquenté l'Académie durant la majeure partie de l'année, c'est-à-dire six mois et un jour.

Par conséquent, celui qui commençait son cours à la saint Remy (1er octobre), ou à la saint Luc (18 octobre), suivant les Universités, pouvait le terminer le troisième ou le vingtième jour du mois d'avril ; et celui qui se faisait inscrire à la matricule de l'Université, lorsque les cours étaient déjà commencés, n'avait qu'à les continuer pendant le temps voulu de six mois et un jour. Bien plus, un étudiant n'arrivait parfois qu'après

l'hiver ; il lui était possible encore de commencer son cours au printemps, vers le mois d'avril, et de le terminer avant la saint Luc [1]. On ne permettait point cependant de faire en une seule année deux cours annuels, le premier de la saint Luc au 20 avril, et le second du 20 avril à la saint Luc suivante.

Quelques absences durant les six mois de rigueur n'empêchaient point l'étudiant d'avoir fait son cours annuel, pourvu qu'elles ne dépassassent pas une vingtaine. Les jours de congé, d'ailleurs comptaient comme jours de classe, alors même qu'il n'y avait pas de leçons ces jours-là ; aussi l'étudiant pouvait-il en ce cas s'absenter de l'Université et se rendre autre part. La maladie enfin, lorsqu'elle survenait après que les cours étaient commencés, ne les interrompait point, si elle ne durait pas au-delà de deux ou trois mois au plus dans l'année [2].

En revanche, si les leçons étaient réduites à leur minimum, le temps des études se prolongeait pendant des années, à un point que nous avons peine à croire aujourd'hui. Le statut du Cardinal Robert de Courçon, en 1215, porte que pour enseigner à Paris, dans la Faculté des Arts, comme bachelier seulement, il fallait vingt-et-un ans d'âge et six ans d'études. Le nouveau professeur lisait pendant deux ans au moins sous la direction et la surveillance des maîtres, après quoi il était lui-même reçu maître ès Arts, moyennant des examens subis selon la forme prescrite.

D'après le même statut, on ne pouvait professer en théologie

[1] Les Espagnols appelaient *cursillo* — petit cours — celui qui se faisait ainsi en abrégé pendant la deuxième moitié de l'année scolaire. Il est évident que cette pratique suppose les habitudes des Universités d'autrefois, où les leçons *cursoires* ne cessaient jamais entièrement, parce que même pendant les vacances quelques bacheliers ou professeurs libres continuaient leur cours. Les étudiants étaient sans doute moins nombreux que pendant l'ordinaire, mais comme à cette époque on ne s'absentait guère de l'Université tant que duraient les études, il y avait toujours, pour une raison ou pour une autre, un certain nombre d'élèves à profiter des leçons cursoires.

[2] L'assistance aux cours se prouvait de deux manières, à l'époque des examens, et toutes les fois aussi que cette preuve était exigée : 1° En produisant les cahiers de cours, dictés par le professeur et écrits par l'étudiant, 2° à défaut de cahiers, que l'élève n'était pas absolument tenu d'écrire, il recourait au témoignage de son maître ou de ses condisciples. Le serment pouvait même être demandé dans les deux cas. (Cf. Mendo, l. III, q. XIII).

avant l'âge de trente-cinq ans : il fallait avoir huit ans d'études et une conduite irréprochable. Comme dans la Faculté des Arts, le bachelier en théologie enseignait pendant deux ou trois ans sous un maître, puis il devenait maître à son tour et docteur [1].

La durée du cours de médecine, à Paris, était fixée, par un statut de la Faculté en 1272, à neuf ans, depuis les premières notions de l'Art jusqu'au doctorat.

Le temps amena, sans doute, quelques changements dans ces statuts ; mais la durée des études fut toujours assez longue. Ainsi, nous voyons par un règlement, observé au XIVe siècle dans le collège des religieux de Cluny, qu'on employait alors à l'étude de la philosophie deux ans pour la logique et trois ans pour la philosophie naturelle. Encore est-il défendu de prolonger ce terme, comme si l'on avait craint que quelques-uns ne trouvassent le temps trop court.

De même les statuts du collège d'Harcour (1311) déterminent d'une manière très précise : cinq ans jusqu'à la licence et maîtrise ès Arts. Quant aux théologiens, après un espace de sept ans, ils doivent s'être rendus capables de prêcher dans la ville et de faire leurs premières et moins difficiles leçons ; dans la dixième année, il faut qu'ils puissent interpréter le Maître des sentences.

Crevier dit encore, au sujet du collège de Navarre, le plus considérable de l'Université de Paris : « Quant à ce qui regarde les études, je ne vois point dans les statuts de la maison un temps prescrit par rapport à celles de grammaire. L'écolier grammairien passera en logique, lorsque son maître l'en jugera capable. Les logiciens et les philosophes ne pourront faire qu'après quatre ans leur acte de déterminance pour parvenir au baccalauréat ès arts ; et, si au bout de sept ans ils n'ont pas mérité la licence, ils seront privés de leur bourse. Les théologiens doivent, dans l'espace de six ans, s'être mis en état de prêcher dans les paroisses. Il feront leur cours de Bible, c'est-à-dire leur leçon sur l'Écriture sainte, la septième année et la dixième ils expliqueront le livre des Sentences. » (Crevier, *ibid.* l. III, § 2.)

[1] Cf. Crevier, *Hist. de l'Univ.* l. II, § 1.

Enfin nous voyons, par ce que rapporte le P. Mendo de la durée des cours à l'Université de Salamanque, comment ils restèrent organisés jusqu'à la fin. Dans la Faculté des Arts, on exigeait trois années d'études avant de se présenter aux examens de la déterminance ou du baccalauréat[1]. Il en fallait quatre dans les deux Facultés de médecine et de théologie et cinq dans celles de décret et de droit civil. Et à ces premières études on ajoutait toujours deux autres années employées soit à étudier soit à enseigner sous un maître, pour monter du grade de bachelier à celui de maître ou docteur. Il fallait donc cinq, six et sept ans au moins de formation intellectuelle, avant de parvenir à cette maturité de jugement, à cette solidité de savoir, qu'on exigeait alors des maîtres de la science.

Certes, les maîtres eussent pu, tout aussi bien que de nos jours, multiplier leurs leçons, puisqu'ils les commençaient de très bonne heure, et parcourir leur programme en beaucoup moins de temps. Ils ne l'ont pas fait ; ils avaient pour cela des raisons excellentes, que nous avons touchées déjà. J'ajoute ici que dans l'éducation intellectuelle la part du professeur n'équivalait pas à celle de l'élève. Les leçons du premier étaient nécessaires, sans doute, pour fournir à l'intelligence la matière de son travail ; mais combien plus importants semblaient les exercices personnels du second, et quelle large part on leur abandonnait dans tout le cours des études ! L'éducation est une gymnastique spirituelle. Les facultés de l'intelligence n'atteignent leur complet développement qu'à force d'exercices appropriés à leur nature ; et il les faut répéter longtemps, suivant une méthode progressive, avant que l'élève puisse devenir maître à son tour dans toute la vigueur de son talent.

On ne marchandait donc pas à l'intelligence le temps qui lui était nécessaire. Et cependant ces maîtres, ces docteurs si

[1] A Paris, par suite de la décadence de l'Université durant les guerres de religion, le statut de 1598, dressé par ordre d'Henri IV, n'exige plus que deux ans d'études en philosophie pour parvenir au grade de bachelier. Mais les meilleurs maîtres déploraient cet abaissement des études philosophiques, auquel échappèrent, d'ailleurs, les collèges des réguliers, par suite de leurs statuts particuliers. (Cf. *Extraits de documents inédits*, etc., par le P. A. Carayon, docum. V. l'*Université de Pont-à-Mousson*, p. 548. Voir aussi *Ratio studiorum*, S. J. reg. Præp. provinc, n° 17).

lentement formés n'en ont pas moins trouvé le temps de produire des œuvres considérables par la valeur et par le nombre ; elles font aujourd'hui encore la base la plus solide et la plus nécessaire de nos bibliothèques littéraires et scientifiques.

II

Exercices scolastiques. — Je viens de dire que dans la méthode d'enseignement universitaire, la principale part du travail incombait à l'élève et qu'on attendait plus, pour son éducation intellectuelle, de ses exercices personnels que des leçons des maîtres. Quels étaient ces exercices ? Comment se pratiquaient-ils ? Quel ordre y observait-on ? Ce sont les questions auxquelles il nous importe maintenant de répondre.

Considérés en eux-mêmes, ces exercices étaient de trois sortes : les répétitions scolaires, l'enseignement et les examens probatoires. La différence n'était pas essentielle entre les répétitions scolaires et les examens probatoires, qui observaient à peu près la même méthode, celle de la dispute scolastique. L'exercice de l'enseignement, auquel étaient soumis les aspirants à la licence, revêtait plutôt la forme des leçons faites par les maîtres, et c'est en cela surtout qu'il différait des deux autres.

Mais il y avait quelque chose de commun à tous, au moins dans une mesure variable, c'était la double fin pour laquelle ces exercices avaient été institués. Ils devaient servir tout à la fois aux élèves pour se former à la science, et aux maîtres pour constater les progrès de cette formation. Les premiers, toutefois, avaient plus directement en vue l'utilité des élèves, les derniers celle des professeurs. Quant à l'exercice de l'enseignement, son but visait tout à la fois la formation intellectuelle du bachelier et le devoir du maître de certifier avant la licence les capacités du récipiendaire.

Je dois, en parlant des grades, exposer ce qui regarde

les deux dernières sortes d'exercices scolastiques, l'enseignement et les examens. Il me suffit présentement de dire ce qu'étaient les répétitions scolaires et le rôle qu'elles jouaient dans la formation scientifique des intelligences.

On avait dans les Universités multiplié les exercices destinés à faire répéter aux élèves les leçons des maîtres, et cela sous une forme éminemment propre à solliciter, à exiger même de l'intelligence l'emploi de toutes ses ressources, la mise en œuvre de toutes ses facultés. Ils étaient de quatre sortes, régulièrement disposés en vue d'une assimilation progressive : les *cercles*, les *sabbatines*, les *menstruales* et les *actes publics*.

1° Les *cercles*. — Chaque jour, soit immédiatement après la classe, soit à une autre heure de la journée, les élèves répétaient entre eux la leçon du maître. Pour cela, ils se partageaient ordinairement en décuries, lorsque leur nombre le permettait ; et chaque décurie avait son président, qui était ou le professeur lui-même ou quelqu'un des bacheliers en cours de licence [1].

Mais, afin de rendre ces répétitions plus utiles et plus fructueuses, on y observait la méthode suivante. Un ou deux des élèves étaient avertis d'avance qu'ils auraient à répéter la thèse du professeur et à la défendre ; ils devaient, par conséquent, s'y préparer en cherchant à la bien comprendre et en prévoyant les difficultés qu'elle pouvait faire naître. Un ou deux autres élèves, également avertis d'avance, avaient pour tâche d'argumenter contre cette thèse du professeur, en faisant valoir toutes les raisons des adversaires, en trouvant même, s'il se pouvait, des raisons nouvelles à lui opposer. Le défendant commençait donc par exposer la thèse, telle que le maître l'avait enseignée lui-même en classe ; il devait reproduire ses

[1] « Absolutis lectionibus aliqui inter se audita recolant par semihoram, circiter deni, uno aliquo ex condiscipulis è societate, si fieri potest, singulis decuriis præposito... (*Ratio stud.* s. j. Règ. 16 prof. philos). — Domi quoque quotidie, præter sabbata, vacationes et dies festos, hora una designanda, qua repetatur a nostris et disputetur ; ut ea ratione et ingenia magis exerceantur, et difficilia quæ occurrent magis elucidentur. » (*Ibid.*, reg. com. mag. super. facult. 12).

explications et ses arguments, mais il ne lui était point défendu de le faire à sa manière propre, selon que lui-même il les avait compris, d'y ajouter même d'autres preuves qu'il jugerait utiles à la défense. Mais il fallait être concis dans cette exposition, car le temps fixé était court, un quart d'heure pour chaque soutenance de thèse, y compris l'attaque et la défense.

Lors donc que la leçon du professeur avait été ainsi répétée par le défendant, à son tour l'adversaire proposait ses arguments, toujours en forme, et le combat s'engageait entre eux. L'un essayait de porter à la thèse des coups aussi vigoureux que possible, poursuivant sa pointe avec un véritable acharnement, l'autre devait non seulement parer ces coups adverses, mais prendre encore l'offensive et riposter avec toute l'habileté dont il était capable ; les arguments et les réponses se succédaient ainsi sans interruption, jusqu'à ce que le signal fût donné de mettre fin à la lutte, ou pour laisser le champ libre à d'autres jouteurs, ou pour permettre au président de terminer la dispute par quelque raison décisive. Les soutenances avaient duré une demi-heure environ ; un dernier quart d'heure était laissé à toutes les difficultés que les assistants pouvaient avoir encore sur les thèses exposées. Chacun était libre de prendre la parole à son tour et de proposer ses arguments, auxquels les défendants devaient répondre ou, à leur défaut, le président de la décurie.

Même dans ce cercle restreint d'une dizaine d'étudiants, le rôle du président n'était pas sans difficultés : à lui de conduire la dispute de telle sorte qu'elle fût réellement utile aux élèves. Il veillait donc à ce que défendants et argumentants demeurassent fidèlement dans la forme syllogistique, pour ne laisser point s'égarer et se perdre la discussion ; rien d'inexact dans la doctrine ne devait être proféré, sans qu'il le corrigeât aussitôt ; il lui fallait maintenir l'argumentation adverse dans les justes limites et ne pas permettre qu'on s'obstinât à nier sans preuves nouvelles ce qui avait été suffisamment démontré ; parfois, au contraire, il relevait un argument sérieux en lui-même, mais que l'adversaire laissait maladroitement tomber, avant qu'on lui eût suffisamment répondu ; avant tout cepen-

dant, il se proposait de faire jaillir de la dispute une clarté plus grande sur la thèse du professeur, et c'est pourquoi il pressait le défendant d'en reproduire exactement d'abord toutes les raisons, et il soutenait au besoin avec lui le poids de la discussion, quand il devenait trop lourd pour son inexpérience. Finalement, après la lutte, il résumait les raisons de part et d'autre, montrait en quelques mots la fausseté des unes, la vérité des autres et dissipait les dernières ombres qui restaient encore dans les esprits des écoliers [1].

Il n'est pas difficile d'apercevoir ce qu'un exercice pareil avait d'utilité au point de vue du travail personnel des élèves et de leur formation intellectuelle. Toutes les leçons du professeur revenaient ainsi dans les répétitions quotidiennes, toutes ses thèses étaient soumises à ce double travail de défense et d'attaque, et il ne manquait pas d'esprits avisés pour ne leur épargner aucune des difficultés qu'il fût possible de soutenir contre elles. Ces difficultés n'étaient pas toujours résolues dans les cercles, malgré les efforts des présidents ; elles reparaissaient alors dans les autres exercices sur un théâtre plus étendu et fournissaient souvent matière à des discussions du plus vif intérêt, non seulement entre élèves, mais entre maîtres et docteurs de renom.

2° *Les sabbatines.* — Outre les répétitions quotidiennes dont nous venons de parler, il y en avait une le samedi, qui embrassait toutes les thèses enseignées pendant la semaine et déjà répétées l'une après l'autre dans les cercles. C'était encore sous forme de dispute scolastique que se produisaient les sabbatines ; elles aussi avaient leurs défendants et leurs argumentants désignés d'avance et soigneusement préparés au combat. Certaines particularités néanmoins sont à noter, qui feront mieux comprendre l'utilité spéciale de cet exercice [2].

[1] « Prœmoneatur itaque unus aut alter ad repetendum memoriter, non plus quam per quadrantem, postea argumentetur item aut alter, totidem respondentibus. Si quid vero temporis supersit, dubia proponantur ; ut autem supersit, magister argumentandi formam severe tueatur, et cum nihil novi affertur, prœcidat argumentum. » (*Ratio stud.* s. j. loco cit.)

[2] « In sabbato aliove, quem Academiæ consuetudo exigit, die habeantur in scholis disputationes per duas horas, longiores etiam, ubi magni sint externorum concursus. » (*Rat. stud.* s. j. Reg. comm. 14). — « Tous les samedis,

Et d'abord les répétitions du samedi n'avaient pas lieu dans les cercles ou décuries, comme les répétitions quotidiennes ; c'est devant la classe entière, parfois très nombreuse, qu'elles se faisaient. Elles prenaient ainsi une importance plus grande et un commencement de solennité, qui devait aguerrir peu à peu les élèves et leur permettre d'affronter ensuite le grand public.

En second lieu, le champ de la discussion était plus étendu, n'étant pas limité à une thèse seulement, mais comprenant le travail de la semaine entière, par conséquent la matière de quatre ou cinq leçons du professeur. Du côté de la défense comme du côté de l'attaque, un assez grand effort d'intelligence était donc nécessaire pour se rendre capable de soutenir la dispute sur ce terrain agrandi.

En outre, le temps donné aux répétitions sabbatines était généralement plus considérable : elles duraient au moins une heure et souvent davantage le matin et autant le soir, suivant le nombre des professeurs. Chaque soutenance de thèse se prolongeait ainsi pendant environ une demi-heure, et il restait toujours, à la fin, le « quart d'heure pour les difficultés » que tout élève dans la classe pouvait encore proposer, soit au défendant, soit au maître lui-même.

La sabbatine était, en effet, présidée, non plus, comme les cercles, par des bacheliers en licence ou par quelques élèves plus anciens de cours, mais par le professeur lui-même ou son suppléant. C'était une garantie de l'application et du sérieux que l'on mettait à ces sortes de répétitions plus solennelles, le maître étant plus capable que tout autre de diriger l'action tant des argumentants que des défendants, de manière à la rendre profitable à eux-mêmes et à leurs auditeurs. D'autre part, s'il restait dans les esprits quelque difficulté au sujet de la doctrine enseignée par le professeur, on ne manquait jamais de la faire valoir, soit dans la soutenance des thèses, soit pendant le quart d'heure final, le maître étant là pour répondre

depuis la Saint-Martin (11 novembre) jusqu'au Carême, on disputera dans tous les ordres depuis midi jusqu'à deux heures. (Statut de 1600, à Paris. — Cf. Théry, loco cit.)

lui-même, s'il en était besoin, et pour achever de faire la lumière sur les points obscurs.

De toute manière donc, les répétitions sabbatines offraient de grands avantages et étaient d'une réelle utilité pour la formation intellectuelle des élèves. Elles les obligeaient à revenir sur les leçons entendues, à les étudier avec une insistance nouvelle et à s'assimiler la doctrine du maître jusque dans ses plus intimes profondeurs. Aussi les bons esprits y attachaient-ils une grande importance, comme l'illustre chancelier d'Aguesseau, par exemple, qui écrivait à son fils de soigner tout particulièrement les sabbatines, s'il voulait bien profiter des leçons de ses maîtres.

3° *Les menstruales.* — Parmi les répétitions, c'était la plus solennelle, parce qu'on l'entourait, en effet, d'un certain éclat; c'était aussi la plus semblable aux grandes épreuves publiques, qui ouvraient l'accès des grades. Par cela même elle constituait une excellente préparation pour les élèves, elle leur servait même comme de première épreuve, non officielle ni légale, mais réelle cependant et d'une grande valeur dans l'esprit des futurs examinateurs et juges.

Les répétitions menstruales, ainsi que le nom l'indique, avaient lieu à peu près tous les mois, sauf les trois derniers de l'année scolaire, qui étaient consacrés à la préparation des examens et aux thèses de licence. Elles devaient durer au moins deux heures le matin et autant le soir, chacun des professeurs principaux de la Faculté y ayant ses thèses défendues par un élève. La dispute était publique; on y invitait, outre les docteurs et les écoliers de la Faculté, ceux encore des autres Facultés, particulièrement en philosophie et en théologie, et ils n'y venaient pas en auditeurs seulement, mais souvent ils prenaient part à la dispute, afin de la rendre plus vive et plus intéressante[1].

[1] Ubi receptus Academiæ mos nihil obstat, singulis, præter tres menses æstivos ultimos (aut, si pauci sint auditores, alternis) mensibus, communes certo aliquo die disputationes, tum ante tum post meridiem, habeantur : quot fuerint magistri, totidem auditores defendant, singuli singulorum magistrorum quæstiones.

« Intersint disputationibus, quoad ejus fieri potest, alii quoque Doctores,

C'est en théologie que ces disputes avaient le plus d'éclat et offraient un plus grand intérêt, soit à cause des matières elles-mêmes, soit par la présence plus considérable des maîtres et des écoliers, qui y étaient toujours empressés comme à une joûte scientifique, où toutes les opinions se donnaient en quelque sorte rendez-vous. Elles ne laissaient pas, néanmoins, d'être souvent fort intéressantes et d'attirer aussi nombre d'auditeurs dans les autres Facultés, en philosophie et en droit. Prenons comme exemple les menstruales des théologiens et voyons quel ordre on y observait; elles nous donneront une idée de ce qui se faisait à proportion ailleurs.

Le rôle principal appartenait aux professeurs de théologie dogmatique, généralement au nombre de deux ou trois dans les collèges théologiques, et se partageant l'enseignement de toute la théologie. Chaque professeur avait résumé ses leçons du mois dans un certain nombre de thèses, une douzaine environ, et il avait fait choix parmi ses écoliers de celui qui devait les défendre, après une préparation suffisante, et de ceux qui les attaqueraient par des arguments contraires. En règle générale les élus, surtout les défendants, comptaient parmi les meilleurs écoliers; de ceux qu'on espérait dans la suite admettre aux grades académiques. Ils faisaient là leurs premières armes et comme un essai de leurs forces, afin d'oser plus tard affronter des luttes plus périlleuses, où ils auraient à se mesurer non plus avec les compagnons de leurs études, mais avec leurs maîtres, devenus leurs examinateurs et leurs juges [1].

Supposons qu'il y avait seulement deux écoliers à soutenir le poids de la discussion. Chacun d'eux avait contre lui trois attaquants au moins, qui choisissaient eux-mêmes parmi les

nostri professoresque, licet diversarum Facultatum : qui, quo magis concertatio ferveat, argumentorum quæ agitantur, vim urgeant, modo ne prosequendum suscipiant argumentum, cui utiliter ac strenue adhuc argumentans insistit. Idipsum præstare liceat externis etiam Doctoribus, atque adeo ad argumentandum ex instituto, nisi ea consuetudo alicubi minus probetur, invitari possunt. » (*Rat. stud.* s. j. loc, sit. 15, 16.)

[1] « Ex auditoribus publice non disputent, nisi doctiores, cœteri privatim exerceantur, quoad ita instructi sint ut eo loco non putentur indigni. » (*Rat. stud*, *ibid*, 17).

thèses de leur adversaire celle qu'ils se proposaient de combattre, mais sans aucun accord préalable avec lui, car le défenseur devait être prêt à engager la lutte sur tous les points de son programme. Dans la séance matinale, le premier défendant soutenait la dispute contre deux de ses attaquants, le second défendant contre un seul attaquant ; le soir on intervertissait les rôles, c'était le tour au deuxième défendant de disputer contre ses deux adversaires, tandis que le premier n'avait plus affaire qu'à un seul[1]. Voici l'ordre suivi dans ce combat, aussi bien à la séance du soir qu'à celle du matin.

Celui des défendants qui devait ouvrir la séance étant monté dans la chaire, il commençait par une sorte de leçon ou dissertation sur le point principal de la dispute ou sur tout l'ensemble de la doctrine résumée dans les thèses qu'il avait à défendre. Il exposait cette doctrine sous une forme plus oratoire que scolastique, il en résumait les preuves, il indiquait par avance les points sur lesquels il y a dissentiment entre les docteurs et faisait ressortir aussi clairement que possible les raisons qui appuient l'opinion adoptée dans les thèses. La leçon pouvait durer ainsi de quinze à vingt minutes, mais non pas au delà, pour n'empiéter pas sur le temps destiné à la soutenance des thèses[2].

Le prélude terminé, le premier attaquant se levait et entrait en lice par la déclaration suivante : «*Si prius jusserit clarissimus D... huius disputationis præses, et annuerit ornatissima adstantium corona, contra thesim sub n°... positam, quæ sic se habet* (il récitait la thèse tout au long, telle qu'elle était inscrite dans le programme de la dispute, par exemple : « *Christus vere et proprie nos redemit satisfactione, quæ condigna, superabundans, imo simpliciter infinita est, independenter a Dei acceptatione* », *sic argumentor, charissime*

[1] « In disputationibus menstruis quibus totidem defendent, quot fuerint præceptores, terni fere ante meridiem argumententur, todidem post meridiem, quilibet adversus omnes defendentes : et quidem si nihil impediat, qui mane responderit primo loco, a prandio secundo respondeat. » (*R. st.* Prof. theol., 14.)

[2] « Responsurus conclusionem unam aut alteram breviter, antequam ad disputationem veniatur, paulo quidem ornatius, sed theologico tamen more confirmet. » (*R. st.* Prof. stud. 15.)

condiscipule :... (il reprenait la thèse, mais contradictoirement) : « *Christus vere et proprie non nos redemit, etc...* » ; *ergo falsa thesis.* »

Ce défi de l'adversaire, le répondant le relevait mot pour mot, en disant : « *Contra thesim sub n°... positam, quæ sic se habet :* « *Christus vere et proprie nos redemit...* etc. », *sic argumentatur charissimus condiscipulus :* « *Christus vere et proprie non nos redemit satisfactione...* etc. ; *ergo, falsa thesis.* » A quoi il ripostait immédiatement : « *Christus vere et proprie non nos redemit...* etc. ; *nego antecedens et probo thesim.* » Et, s'asseyant, il exposait et prouvait la thèse pendant une dizaine de minutes, en reproduisant avec le plus de force et de netteté possible les leçons du maître sur ce point de doctrine. Après les dix minutes écoulées, le bidelle de la classe donnait le signal de la dispute par ces mots : *ad argumenta.*

L'attaquant, alors, revenant à la charge : *Probo antecedens*, répliquait-il ; et il lançait son premier trait, je veux dire son premier argument, que le répondant lui renvoyait aussitôt ou par une simple négation ou par une distinction habile, si l'adversaire confondait à dessein le vrai et le faux dans son argumentation. La dispute ainsi engagée se poursuivait de plus en plus vive et pressante du côté de l'attaquant, ferme et indomptable dans le défenseur, mais sans sortir jamais, de part et d'autre, de la forme rigoureusement syllogistique, qui excluait toute inutilité de paroles, toute divagation de la pensée en dehors du point précis sur lequel roulait le débat. Au besoin, d'ailleurs, le président avait soin de ramener les combattants sur leur vrai terrain et de maintenir la discussion dans les limites qu'elle ne devait pas franchir. Cela était nécessaire souvent, quand la dispute s'échauffait entre les adversaires et que, parmi les maîtres présents, l'un ou l'autre venant à la rescousse, le défenseur se trouvait harcelé de toute part, obligé de tenir tête à des attaques parfois redoutables. Mais là précisément était l'intérêt de la dispute, que les auditeurs suivaient avec une passion à peine contenue ; il n'était même pas rare que la mêlée devînt générale dans l'auditoire, quelques-uns des licenciés ou docteurs prenant parti pour le répondant, tandis

que d'autres soutenaient et renforçaient les arguments de l'attaquant. On ne se figure pas de nos jours quelle animation et quelle vie de semblables tournois souvent répétés donnaient à l'enseignement universitaire.

Enfin, après une demi-heure environ de cette lutte corps à corps, au moyen du syllogisme, le bidelle faisait entendre la parole de paix : *Extra formam*, criait-il ; aussitôt l'argumentation cessait, l'attaquant et le défendant se levaient l'un et l'autre, tête découverte ; le premier alors, reprenant les difficultés qu'il avait soutenues jusque-là en forme, les exposait d'une manière plus oratoire et en demandait courtoisement la solution au répondant. Celui-ci, à son tour, résumait dans un discours bref, mais clair, les réponses faites aux divers arguments de son adversaire et achevait de montrer comment ces réponses contenaient la vraie solution des difficultés qu'on avait opposées à sa thèse. Parfois aussi le président prenait la parole après son élève, pour compléter sa réponse et dissiper, si possible, les derniers doutes qu'avaient fait naître dans les esprits les objections des maîtres, plus encore que celles de l'argumentant. Cela dit et le temps de cette première dispute écoulé, le bidelle ouvrait le champ à de nouveaux adversaires par ces mots : *Ad alium*. Le second répondant prenait la place du premier, l'argumentant qui devait le combattre ouvrait aussitôt le feu par la formule citée plus haut : « *Si prius jusserit clarissimus D... hujus disputationis præses*, etc... », et tout se passait durant trois quarts d'heure environ pour cette seconde dispute comme pour la première. Une troisième dispute suivait du même genre et de même durée, dans laquelle le premier défendant (lorsqu'il n'y en avait que deux, le troisième s'ils étaient trois), avait de nouveau à répondre au deuxième de ses attaquants. Après quoi, acteurs et auditeurs faisaient trève durant une ou deux heures de repos bien mérité, mais pour engager la lutte une seconde fois dans l'après-midi, avec les mêmes phases et les mêmes péripéties que le matin, sauf que le second défendant faisait à son tour la leçon préliminaire et qu'il avait une double attaque à soutenir tandis que le premier n'en avait plus qu'une seule.

Telles étaient les répétitions menstruales. Je n'ai pas craint

de les décrire avec un certain détail ; on jugera mieux de leur caractère véritable et aussi du rôle qu'elles jouaient dans la méthode de l'enseignement universitaire. *Non multa, sed multum*, telle était la devise alors. Aussi nos pères attachaient-ils à ces sortes d'exercices une importance majeure ; et ils n'épargnaient rien pour les rendre sérieusement intéressants aux écoliers, aussi bien à ceux qui n'étaient que simples auditeurs qu'aux acteurs réels, défendants et argumentants ; car tous en retiraient un profit véritable et solide, par le travail qu'ils faisaient naturellement produire à leurs intelligences. Le *Ratio studiorum* des PP. Jésuites nous a conservé là-dessus la pensée et la conviction intime de tous les Maîtres qui enseignaient dans les Académies au XVIe siècle.

Il donne à tout professeur des Facultés supérieures cette remarquable instruction : « Il estimera, dit-il, que le jour consacré à la dispute scolastique n'est ni moins laborieux, ni moins fructueux que les jours de leçons, et que de lui il dépend de la rendre utile, en la faisant ardente. Il présidera donc de telle sorte, qu'il paraisse s'identifier avec chacun des concertants : l'attaque ou la réponse sont-elles vraiment bonnes, qu'il en fasse l'éloge, qu'il appelle là-dessus l'attention générale ; apporte-t on une difficulté sérieuse et grave, il aura soin par quelques mots bien placés ou de soutenir le répondant ou de diriger l'argumentant. Il ne doit ni se taire longtemps, ni parler trop, mais permettre aux élèves de montrer tout ce qu'ils savent ; son rôle à lui, c'est de corriger ou de parfaire ce qu'ils ont dit ; il fera donc en sorte, que l'attaquant poursuive l'argumentation, aussi longtemps que la difficulté n'est pas résolue ; il urgera lui-même, au besoin, cette difficulté, sans permettre à l'argumentateur de passer mal à propos à un autre argument. Une objection qui paraît dissipée ne doit pas être opiniâtrément et inutilement soutenue, non plus qu'une réponse qui ne serait pas assez solide et ne résoudrait rien ; mais après un débat suffisamment prolongé de part et d'autre, il devra lui-même exposer brièvement le point en litige et en donner la solution définitive. Enfin, s'il existe quelque part dans les Académies des usages qui soient de nature à ajouter encore à la solennité de ces disputes par un plus grand concours d'audi-

teurs ou par plus d'animation et d'ardeur, on devra les observer avec beaucoup de soin [1].

4° *Actes publics.* — « Une pratique fort utile, soit pour prévenir les écarts des maîtres, soit pour connaître les progrès des disciples, avait été introduite par saint Bonaventure dans l'ordre des Franciscains. Il était premier supérieur de tout l'ordre et, ayant tenu en 1266 un chapitre général à Paris, il fit soutenir en sa présence des thèses publiques sur la Théologie dans le collège des Cordeliers. Cet exemple parmi eux passa en loi, et même a été imité par plusieurs autres ordres religieux. La tenue de leurs chapitres généraux est toujours accompagnée de thèses solennelles, propres à exciter l'émulation et des étudiants et de ceux qui président aux études [2]. »

Cet usage des thèses ou actes publics, soutenus par les écoliers en dehors des exercices scolastiques ordinaires, dont nous venons de parler, et en vue de leur donner une occasion plus solennelle de faire paraître leur science et leurs talents, n'a pas seulement existé dans les communautés religieuses, à tenue de chapitres généraux, il a passé encore dans les collèges universitaires, où il y avait des maîtres pour enseigner la Philosophie et la Théologie, ainsi qu'en fait foi le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus.

La forme de cet exercice différait peu au fond des répétitions menstruales, mais il était plus solennel et son programme plus varié, car il pouvait comprendre la Philosophie ou la Théologie tout entière, et non plus seulement les leçons faites par le professeur durant un mois environ. Il n'y avait donc à paraître dans les actes publics que les étudiants qui achevaient leur cours, et cet exercice résumait ainsi tout le travail accompli durant les années d'étude [3].

[1] *Rat. stud.* reg. comm. 18.

[2] Crevier, *Hist. de l'Univ.*, t. II, liv. III, § 1.

[3] « Auditis præceptoribus, statuat (superior) quibusnam, sive totius theologiæ sive partis alicujus theses defendendæ sint : qui quidem actus ab his, quibus non est tribuendum recolendæ theologiæ biennium, habendi sunt anno theologici studii quarto, aut (si æquo pauciores sint theologi quarti anni) tertio ; idque etiam ubi nostri domi theologiam audiunt, externis invitatis, cum aliquo apparatu... Ii vero, qui habituri sunt biennium, bienno ipso actus suos celebrabunt. » (*Rat. stud.* r. præf., stud. 7.) — Le *biennium*

En théologie, les actes publics étaient de deux sortes, les particuliers et les généraux. La différence entre eux provenait des thèses à défendre, de la durée de l'acte et de la solennité plus grande qu'on donnait naturellement aux derniers. Les actes généraux devaient durer au moins cinq heures, souvent plus, partagées par égales portions entre le matin et le soir. Il n'y avait qu'un seul défendant, contre lequel argumentaient un certain nombre d'écoliers, de bacheliers en licence et même de docteurs, spécialement invités : tout assistant pouvait, d'ailleurs, avec l'autorisation du Président, proposer ses difficultés et les soutenir. Les thèses, au nombre d'une cinquantaine environ, étaient choisies dans toutes les parties de la théologie, dont elles contenaient les points principaux ; d'où le nom d'*acte général*. On les imprimait d'ordinaire et elles servaient de programme à tous ceux qui devaient, dans la même année, soutenir leur acte général, si toutefois il s'en trouvait plusieurs. En ce cas aussi, on réservait une des soutenances pour la dernière semaine des classes, et une autre pour leur ouverture, l'année suivante.

Quant aux actes particuliers, comme il y avait toujours plusieurs étudiants à y paraître, on partageait entre tous les matières théologiques, de telle sorte que chaque défendant eût à soutenir une vingtaine de thèses contre trois argumentants au moins [1], dont un docteur et les autres bacheliers ou écoliers, sans compter ceux qui, dans l'assistance, demande-

était le temps consacré à la préparation des examens pour la licence et le doctorat. Tous n'y aspiraient pas, un bon nombre se contentaient du degré de bachelier.

[1] C'est la règle commune, mais elle était souvent dépassée, quand le défendant possédait une valeur plus qu'ordinaire. Ainsi, à l'Université de Pont-à-Mousson, le jeune prince Charles de Vaudemont, âgé de dix-neuf ans et déjà cardinal, après avoir suivi régulièrement les cours de théologie, se disposait à soutenir publiquement 177 thèses du traité de l'Église, que son professeur, le P. Luc Pinelli, avait enseigné cette même année. Déjà le jour était fixé, les thèses imprimées, avec dédicace au Souverain-Pontife, Grégoire XIII, lorsque ce Pape, par égard pour la pourpre dont il venait de le revêtir, ne voulut point permettre au Prince de s'exposer dans une telle arène.

(Cf. *Docum. inédits sur la Compagnie de Jésus*, par le P. Carayon, Docum. V, p. 133.)

raient à poser quelques objections. Mais la dispute n'avait lieu que dans la matinée ou dans la soirée, pendant deux heures et demie au minimum.

Au reste, il n'y avait pas que les étudiants religieux chez les Jésuites à soutenir ces sortes d'actes publics : les autres élèves internes et externes y prenaient également part, lorsqu'il s'en trouvait qui eussent achevé leur cours avec distinction. Leurs actes, surtout les généraux, étaient même entourés d'un plus grand éclat ; on y invitait tous les maîtres et docteurs de l'Université, les dignitaires ecclésiastiques et jusqu'aux personnages de la plus haute noblesse, pour faire honneur à ces brillants esprits devant un auditoire digne de leur talent [1].

Les philosophes avaient aussi leurs actes généraux sur la philosophie entière, et l'on choisissait pour les soutenir un petit nombre seulement d'élèves de troisième année, les plus capables, les mieux formés, ceux dont le succès était le plus assuré. Un examen public, c'est-à-dire passé devant un certain nombre de maîtres désignés par le supérieur du collège et en présence des élèves de la classe, servait à déterminer le choix entre les divers concurrents. Ceux-ci, d'ailleurs, comprenaient presque tous les élèves, car on n'en exemptait que ceux qui s'y refusaient absolument. L'examen commençait aussitôt après Pâques, pour se continuer à certains jours fixés jusqu'à ce que le nombre des candidats fût épuisé ; chacun d'eux était interrogé, pendant une heure au moins, sur toutes les matières principales de la philosophie, au choix des examinateurs.

Les actes philosophiques, moins solennels assurément que les actes généraux de théologie, ne dépassaient pas en durée le temps des classes, c'est-à-dire environ deux heures et demie, soit le matin, soit le soir. Quant à la forme qu'ils revêtaient, au nombre des argumentants et à celui des thèses que le défen-

[1] « Ad actus generales habendos aliqui quotannis invitentur externi, qui theologiæ curriculum in nostro gymnasio non exigua cum laude confecerint. Hujus modi autem actus oportet esse cæteris solemniores, et quanto maximo nostrorum, externorum doctorum, ac Principum etiam virorum conventu celebrari. » (*Rat. stud.*, ibid., 12.)

dant devait soutenir, on suivait à peu de choses près la même marche que dans les actes théologiques [1].

Les actes publics, soit particuliers, soit généraux, ne faisaient partie, ni en philosophie ni en théologie, des épreuves régulièrement obligatoires pour parvenir aux grades académiques; c'étaient de simples exercices, établis dans les classes et auxquels on donnait une assez grande solennité, en vue de stimuler au travail les jeunes écoliers et de leur donner une occasion de faire paraître à quel point ils avaient profité de leur temps d'études et des leçons de leurs maîtres. D'ailleurs, on demandait moins dans les Universités aux élèves qui postulaient pour le grade de bachelier, le premier qu'ils pussent obtenir au terme de leur cours de trois ans en philosophie et quatre en théologie, comme nous le verrons bientôt. On ne s'étonnera pas, dès lors, que la soutenance publique de ces thèses ait été souvent considérée comme une preuve de mérite suffisante pour autoriser la collation des grades aux défendants. J'en citerai cet exemple, que je trouve dans l'Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson.

« Le 26 août 1626 fut un jour de fête pour l'Université : l'illustrissime prince François de Lorraine, évêque et comte de Toul, venait de terminer son triennium de philosophie. Il avait parcouru avec éclat la carrière des études, donnant à tous

[1] Cf. *Rat, stud.* s. j. reg. Præf. stud. 19-24. — L'usage semble aussi avoir existé anciennement, au moins à Paris, que chaque année, vers la fête de saint Julien, les maîtres de la Faculté des arts eussent entre eux un acte public et très solennel, dans lequel un maître désigné par la Faculté devait soutenir la discussion, sur toute matière de la philosophie, contre les difficultés que pourraient lui faire les autres Maîtres présents à la dispute. On lit en effet, dans le statut de 1452, le passage suivant : « Nous décidons et voulons que cet acte solennel de la dispute sur toute matière (quodlibetorum) instituée il y a longtemps avec raison pour l'honneur de la Faculté, l'exercice de l'intelligence et le progrès des esprits, soit observé, ordonnant en vertu de la sainte obéissance que, tout prétexte mis de côté, cet acte soit repris et renouvelé à la saint Julien (27 janvier) par les Maîtres distingués de la Faculté, que choisira chaque Nation. » On conçoit aisément, en effet, de quelle utilité pouvait être un semblable exercice, autant pour entretenir l'émulation et le travail parmi les Maîtres, que pour servir d'exemple et de stimulant aux écoliers. Nous retrouvons, d'ailleurs, cet exercice dans la Faculté de théologie.

l'exemple du travail et de l'assiduité, et se faisant remarquer par ses talents; l'*acte public* qui termina son cours en montra la solidité. L'Université entière et toutes les Facultés se réunirent pour cette solennelle épreuve. Les ducs Charles IV et François II, père et aïeul du défendant, y vinrent également avec toute la cour et beaucoup de nobles Lorrains. L'illustrissime François de Lorraine répondit à l'attente générale et, pour clore la séance, le P. Léonard Perrin, chancelier de l'Université, prononça un discours qui fut vivement applaudi.

« Ensuite le Doyen de la Faculté de Théologie, se levant de son siège, fit la demande de la collation des grades académiques pour l'illustrissime et très digne candidat. Le chancelier accueillit la demande et félicita l'Université; puis, s'adressant au candidat, il le pria de faire sa profession de foi. Aussitôt le prince se mit à genoux devant le recteur et promit sur les Évangiles de garder toujours la foi catholique. Ensuite il alla s'agenouiller au milieu de la salle; et le chancelier, usant de la formule solennelle, le proclama successivement bachelier, licencié et docteur ès-arts et en philosophie; il lui remit ensuite tous les insignes du doctorat en philosophie: l'anneau, le livre, le bonnet carré surmonté d'une touffe de soie blanche, et le manteau de soie violette à bordure rouge. Le P. Christophe Mérigot, professeur de Rhétorique, remercia l'illustre assistance au nom de toute l'Université; puis on quitta la salle de théologie pour se rendre à l'église, toutes les Facultés faisant cortège à l'illustrissime prince. La cérémonie se termina par le chant du *Te Deum* [1]. »

On connaît maintenant par quels et combien d'exercices devaient passer autrefois les élèves des Universités pour se former à la science sous la direction de leurs maîtres; on a vu l'ordre, la gradation, tout le plan de ces exercices, depuis les leçons du professeur, qui ouvrent à l'intelligence le champ de

[1] *Documents inédits sur la Compagnie de Jésus*. par le P. Carayon. Docum. V., p. 481.

ses opérations et lui fournissent la matière, qu'elle-même par son travail doit convertir en science, jusqu'aux thèses publiques et solennelles, qui démontrent le travail accompli et la science acquise. Niera-t-on qu'il y ait là un véritable système d'enseignement, une méthode nettement conçue et parfaitement ordonnée?

Ce n'est pas la méthode de notre époque. Elle fait, dit-on, une part trop large au syllogisme, à l'argumentation *a priori*, à toutes les arguties de la dialectique aristotélicienne. Aucune idée nouvelle n'en peut sortir, parce que l'intelligence s'y butte à des principes irréformables ; c'est la méthode d'autorité, ce n'est pas une méthode de liberté. Or, ce qu'il nous faut à nous, c'est la liberté dans tout le domaine de la raison ; voilà pourquoi notre siècle a répudié le vieux système d'enseignement et s'en est fait un à soi, qui a pour base l'observation, l'analyse et l'expérience. Nous l'estimons meilleur, nous ne reviendrons pas à l'ancien.

Soit ; je ne discuterai pas la valeur de cette méthode nouvelle, elle a ses qualités et ses défauts, elle a aussi sa raison d'être, nous n'en disconvenons pas ; je n'essaierai même pas de montrer que les anciens ne l'ont point ignorée ni méconnue, et que, s'ils en ont fait usage beaucoup moins que nous, c'est uniquement que les sciences d'observation n'étaient pas nées pour ainsi dire de leur temps. Mais il me sera permis d'observer qu'une seule et même méthode ne convient pas à toutes les sciences ; qu'il y a des sciences d'observation et d'expérience, comme les sciences physiques et naturelles, et qu'il y a aussi des sciences de raisonnement et de principes, comme les mathématiques, la métaphysique et la morale ; que, si le raisonnement fondé sur des principes ne conduit à rien par lui seul dans le domaine des faits et des lois de la nature matérielle, le seul procédé analytique est de son côté impuissant à expliquer les faits du monde moral et à en établir les lois ; que l'usage enfin presque exclusif de la méthode d'observation et d'analyse est plus fatal à la raison humaine que l'emploi immodéré du raisonnement et de la logique déductive, le propre de la raison étant non de se mouvoir dans les faits particuliers et contingents, mais de s'élever aux lois générales qui les régissent,

aux principes universels, immuables, dont les faits ne sont que la conséquence et la manifestation.

Aussi avons-nous le droit de regretter que, dans nos Universités actuelles, on ait à ce point sacrifié la méthode ancienne à des préjugés irrationnels et à l'engouement né, il y a deux siècles, de l'humanisme et des découvertes scientifiques[1]. Il y a place, croyons-nous, dans l'esprit humain, pour toutes les sciences, pour la philosophie, la théologie et le droit, sciences de principes et de raisonnement, comme pour la physique, la chimie, l'histoire naturelle, etc., sciences de phénomènes et, par conséquent, d'observation et d'analyse. C'est pourquoi

[1] On lisait dernièrement dans la *Revue chrétienne*, à propos de la reconstitution projetée des Universités régionales : « L'Université moderne, telle qu'elle s'est développée dans les pays germaniques, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, aux États-Unis, cette nouvelle espèce d'Universités qui date du XVIe siècle, est la fille authentique de l'esprit protestant, fille majeure et libre sans nul doute, qui n'est d'humeur à accepter aucune tutelle, mais n'en a pas moins une affinité secrète avec l'inspiration religieuse qui l'a fait naître et lui a permis de se développer. La science libre correspond à la religion libre. Les principes religieux ont une logique obscure qui se fait sentir jusque dans les questions les plus éloignées d'eux, en apparence. Relisez avec soin les circulaires de M. Buisson, les articles de la *Revue pédagogique*, les programmes de l'enseignement primaire, le dernier livre de M. Liard sur nos futures Universités, vous reconnaîtrez aisément dans les mobiles qui dictent ces réformes, dans la direction qu'elles prennent, dans la manière évolutive dont elles se font, je ne sais quelle influence secrète, inconsciente peut-être, mais certaine de l'esprit et des méthodes du protestantisme. « (*Revue chrétienne*, octobre 1890 : Nos Facultés et les futures Universités).

M. Sabatier voit juste, et ce qu'il dit ne manque pas d'exactitude. La libre-pensée actuelle est fille très légitime du protestantisme : c'est un honneur que nous, catholiques, nous ne disputerons certainement pas à nos frères séparés : aux fruits on reconnaît l'arbre. Mais ce qui étonne, c'est de voir avec quelle facilité « cette nouvelle espèce d'Universités, fille authentique de l'esprit protestant », réussit à s'implanter jusque dans les pays catholiques. Que les Universités soumises à des gouvernements plus libéraux que chrétiens se soient moulées dans la forme de la libre-pensée protestante, à cela rien de bien surprenant ; mais qu'ailleurs, où l'on prétend, non sans droit, être chrétien avant tout, les Universités dites catholiques ne soient dans leur constitution, leur programme et leurs méthodes d'enseignement, que des copies plus ou moins complètes de ce qui existe en Allemagne, au lieu de faire revivre parmi nous les traditions de six siècles, glorieux pour l'Église et prospères pour les sciences, voilà, il le faut avouer, qui dénote un regrettable oubli de ce que furent autrefois les Universités, filles authentiques de l'esprit catholique.

nous aspirons à reprendre les meilleures traditions de nos pères, à restituer ses droits à la philosophie dans nos Universités, comme préparation nécessaire aux autres sciences, sans refuser rien à celles-ci de ce qui leur est propre.

Connaître les faits et les lois de la nature matérielle est bon, est indispensable à la science ; mais combien plus nécessaire encore et bien meilleur n'est-il pas de savoir sur quels principes est fondée la naturelle spirituelle et raisonnable ! Or, aujourd'hui, les faits abondent, mais les principes nous manquent ; il est temps d'y revenir.

A. Dechevrens, S. J.

UN PÈLERINAGE A NOTRE-DAME D'HÉAS

(NOTES DE VOYAGE)

(Troisième article)

V. — Gavarnie

Mardi, 8 août. — Ce matin, excursion à travers le cirque. Le soleil est radieux; la lumière se joue sur les glaciers du Marboré et dans les eaux étincelantes de la célèbre cascade, « beau voile aérien aux ondulations si gracieuses. » La chute est de quatre cents mètres. Ceux qui n'ont pas vu le cirque de Gavarnie ne s'en feront jamais qu'une idée très imparfaite. Ceux qui l'ont vu seulement d'en bas, du sol, n'en soupçonnent ni la prodigieuse immensité, ni la magnificence sublime. Pour l'admirer dans sa beauté incomparable, il faut le contempler du sommet du Pimené. Le Pimené est ce pic escarpé qui se dresse à l'entrée du cirque, à gauche.

— Voici le Pimené, dit Raoul, regardez-le bien, mon cher Paul; il a été le théâtre d'un des brillants exploits du signor Stanco.

— Comment?

— Oui, ajoute Stanco, je suis monté avec Raoul sur cette pointe aiguë, et je ne comprends rien à mon audace.

— Étiez-vous seuls? demande le Zouave.

— Nous avions pris un guide à Gavarnie, et, comme nous montions très lentement, nous fûmes rejoints bientôt par un autre guide et son touriste, — un monsieur très aimable, membre de l'*Alpine-Club*. La pente est extrêmement raide; par moments il faut gravir en ligne droite. Au sommet c'est bien une autre affaire; on arrive à une longue crête très étroite, toute déchiquetée, toute fendillée, sur laquelle chacun doit se traîner à califourchon ou à genoux.

— C'est-à-dire, interrompt Raoul, que vous ne vous traîniez pas du tout; vous restiez là, transi de peur, vous accrochant au rocher et jetant de beaux cris.

— J'avoue que je n'étais pas fier; mais aussi je me trouvais perché à deux mille huit cents mètres, avec l'abîme à droite et l'abîme à gauche. Bon emplacement pour l'aire d'un aigle, mais fâcheuse position pour un chrétien.

— Si le guide n'était pas revenu vous donner la main, vous y seriez encore.

— Ce n'est pas probable. Enfin, avec le secours du guide, j'atteignis le seul endroit où il est possible de s'asseoir. Une fois solidement installé, je repris cœur et je pus tout à mon aise regarder le cirque. C'était pour le mieux voir que nous avions risqué cette rude escalade.

— Étrange idée, fait le Zouave, idée qui ne me serait jamais venue.

— Elle était bonne, cependant, car vous ne pouvez vous imaginer quel effet prodigieux produit de là haut le cirque avec sa couronne de glaciers. D'ici sans doute, du fond de la vallée, vous apercevez le Marboré et ses tours. le Cylindre, le Casque, la Brèche de Roland. Certainement c'est très beau. Mais de ce tableau grandiose, une partie seulement vous apparaît, et non pas la partie principale. Montez à deux mille huit cents mètres et vous serez ravi d'admiration. Ces gigantesques parois du cirque, s'élevant du sein d'énormes profondeurs, vous sembleront avoir démesurément grandi. Après quatre

longues heures d'ascension, vous serez à peine de niveau avec la Brèche de Roland. Les tours du Marboré, le Casque, le Taillon, vous dépasseront encore de deux cents mètres ; le pic même du Marboré, le Cylindre et enfin, par derrière, le Mont-Perdu, vous domineront majestueusement de cinq cents mètres au moins. Devant ces sommités altières, comme vous vous sentirez petit, d'autant plus petit que vous aurez conscience d'être juché très haut ! En outre, devant vos yeux s'étaleront, se développeront, dans toute leur éblouissante blancheur, d'immenses nappes de neiges et de glaces, neiges et glaces mal entrevues de la vallée, et d'où vous verrez jaillir et s'épancher toutes ces gracieuses cascades qui se détachent, comme des banderoles d'argent, sur le fond sombre des parois rocheuses. Et que d'autres merveilles, non soupçonnées d'en bas, les cols, les ports, les cirques, les pics d'Espagne, les massifs lointains !

— Vous aperceviez donc, demande Paul, plusieurs cirques à la fois ?

— Oui, nous avions devant nous celui-ci, le cirque de Gavarnie ; tout auprès, à gauche, est le cirque d'Estaubé ; à gauche, ensuite, est le cirque de Troumouse.

— Je voudrais surtout, reprend Paul, voir très bien le Mont-Perdu.

— Ah ! s'écrie Raoul, nous allions y monter au Mont-Perdu : mais Stanco manqua de cœur !

— Quoi ! dit le Zouave, vous auriez commis cette folie !

— C'était bien tentant. Notre monsieur de l'*Alpine-Club* partait le lendemain pour le Mont-Perdu, et il voulait absolument nous emmener. C'est une course de deux jours ; les guides emportent des cordes, des pics, des provisions, un fagot et une marmite ; on s'en va d'abord par le fond du cirque, d'où l'on grimpe à la Brèche de Roland ; de là, à la base du Mont-Perdu. Quel dommage que Stanco ait eu les pieds en sang à la descente du Piméné ! Il avait pourtant donné sa parole à l'Alpiniste. Jamais nous ne retrouverons une occasion si belle.

— Stanco, dit le Zouave, n'avait donc plus son bon sens ?

— Je serais mort en route, déclare modestement Stanco, mort de fatigue ou mort de peur.

— Bah ! reprend Raoul, vous êtes nerveux et vous vous traînez quand même. Ainsi aujourd'hui...

— Aujourd'hui, dit Stanco, je serai très prudent, si prudent que je me contenterai d'aller au pied de la cascade. Et je prétends même ne pas m'y rendre sur mes jambes.

— Quoi ? vous prétendez...

— Ce soir, il faut arriver à Héas. D'ici jusqu'à Héas la route est longue. Ménageons nos forces.

— Vous voulez louer un cheval ?

— Je ne méprise pas une monture plus humble. Voyez-vous ces ânes fringants tout harnachés ? J'en arrête un.

— Moi aussi, dit Paul enchanté.

— Moi de même, fait le Zouave.

— C'est une honte ! s'écrie Raoul : la traversée du cirque n'est qu'un jeu.

— Il y a six kilomètres, reprend Stanco froidement.

— Vous exagérez.

— Six bons kilomètres, répète Stanco, et autant pour revenir ; total trois lieues de marche que je m'épargne.

— Oui, mais vous prélasser ainsi, ballant sur un âne ! Vous devriez rougir !

Stanco ne rougit point. Il enfourche un aliboron, et son exemple est aussitôt suivi par le Zouave et par Paul. Raoul proteste encore et s'entête à marcher à pied, gourmandant l'un, grondant l'autre. Au milieu du cirque l'âne de Stanco rencontre de fraîches touffes d'herbes et trouve bon d'y goûter. Stanco n'est pas du même avis. L'âne s'opiniâtre. Ce que voyant, Raoul vient au secours, et de son bâton stimule la bête. Celle-ci trotte vingt pas, s'arrête brusquement et se remet à brouter.

— Quelle pitié ! crie Raoul. Vous n'y entendez rien du tout. Laissez-moi monter, et vous verrez comment on donne une leçon à un âne. — Ce n'est pas de vous que je parle.

Stanco a la simplicité de mettre pied à terre. Lestement Raoul saute à sa place. L'âne reçoit, en effet, une bonne leçon. Pour que la leçon soit tout à fait profitable, Raoul la prolonge : il la prolonge tant, que le pauvre Stanco en est réduit à faire sur ses jambes la moitié du parcours. Encore doit-il souvent se

mettre au pas gymnastique, pour ne point perdre de vue sa bête devenue trop ardente.

Au retour, second acte de la même comédie.

Quand, à l'entrée du village, Stanco à pied rejoint ses trois compagnons :

— Vraiment, dit-il, j'ai été bien mal avisé ; j'aurais dû louer deux ânes, un pour le cavalier Raoul, l'autre pour moi.

Devant l'hôtel, spectacle à peindre. Le beau temps vient d'amener de Luz quarante ou cinquante touristes, parmi lesquels une douzaine d'Anglais et Anglaises. On ne voit que calèches, chevaux, ânes, postillons, guides, loueurs et loueuses de montures. Confusion inexprimable. Tout ce monde crie, appelle, gesticule. Les messieurs s'emparent des chevaux, les dames et les *miss* réclament des ânes. Une lady énorme est, à grand renfort de bras, juchée sur sa bête. Celle-ci, peu flattée, s'impatiente et part. — « Pas si vite, pas si vite ! » gémit avec son accent d'outre-Manche la respectable lady. Sa loueuse d'âne comprend mal, et d'un vigoureux coup de fouet cingle les jambes d'Aliboron. L'âne s'élance, et la matrone épouvantée disparaît en criant plus fort : « Pas si vite ! pas si vite ! »

VI. — La traversée du Coumélie

— Déjà midi, remarque Stanco. Déjeunons sans retard, car d'ici jusqu'à Héas, l'étape est forte.

A une heure, départ. L'excellent curé de Gavarnie veut nous mettre en bon chemin. Nous lui sommes très reconnaissants ; pourtant nous ne pouvons soupçonner quel service il va nous rendre, quelle fatigue il s'imposera pour nous.

L'unique route qui permet de sortir de Gavarnie est la route de Luz. Bientôt nous la laissons pour grimper à droite, en file, un à un, par un étroit lacet. Il s'agit d'atteindre le plateau du Coumélie. Le Coumélie est cette vaste montagne dont hier nous avons, de Gèdre à Gavarnie, longé la base : « Quand vous

serez sur le plateau, déclare le bon curé, je vous dirai adieu, mais je ne vous quitterai qu'après vous avoir confiés à quelque berger. Les bergers, là-haut, ne manquent pas, ni les troupeaux non plus ; le Coumélie est couvert d'immenses pâturages. »

L'escalade est rude. Le sentier en zigzag se déroule très raide, interminable, sans aucun ombrage et sous l'ardent soleil. Une demi-heure d'ascension suffit pour nous faire perdre haleine. Nous ne sommes pourtant qu'au tiers de cette redoutable échelle. Le brave curé, en tête de la colonne, donne l'exemple, encourage, conseille : « Faisons de petites haltes, dit-il ; montons lentement, sans nous presser. Nous ne sommes pas rendus. » Ce fils des montagnes est de petite taille, trapu, d'assez forte corpulence ; une pareille escalade doit lui être singulièrement pénible. Ses efforts, sous ce soleil brûlant, lui mettent le visage en feu ; de grosses gouttes de sueur perlent sur son front. Ce que voyant, le Zouave lui dit : « N'allez pas plus loin, monsieur le curé ; nous abusons de votre complaisance. Le sentier n'est si guère large que nous ne pouvons nous égarer. — Du moins, ajoute Raoul, nous ne sommes pas tentés de trop incliner à gauche, car à gauche c'est le précipice à pic. A droite, rien à craindre ; c'est le rocher nu. — Non, non, réplique l'excellent homme, je ne vous laisserai pas ici. Il faut que là-haut je vous trouve un guide ; sans guide, que deviendriez-vous ? »

Nous ranimons notre énergie, et notre ascension continue. Les haltes sont fréquentes, mais très courtes : deux ou trois minutes. Pendant ces haltes, chacun reste à sa place, sur son échelon, debout, les deux mains serrant l'alpenstock. Personne ne s'asseoit ; plusieurs pourtant en auraient bonne envie : — « Regardez, dit notre conducteur, regardez ce fond de vallée d'où nous sommes partis ; voyez comme il se creuse à mesure que nous nous élevons. Admirez une dernière fois ces masses énormes qui forment le Cirque, le Marboré, le Casque, la Brèche de Roland, la Fausse Brèche, le Taillon, et enfin, à droite, le Vignemale et ses grands glaciers. »

Après une heure et demie d'escalade, notre lacet raboteux aboutit à un large plateau.

— Nous sommes sur le Coumélie, dit le curé : *Deo gratias.*

— Amen, répond Stanco.

Halte de cinq minutes. Nouvelle contemplation des montagnes magnifiques. D'ici apparaît dans sa gloire le Mont-Perdu, roi sublime de cette partie des Pyrénées. Son pic se dresse fièrement par-dessus le Marboré qui, en bas, nous le cachait.

Notre généreux conducteur s'essuie le front; puis, tournant le dos à Gavarnie, interroge minutieusement, de son œil de montagnard, chaque détail de ce plateau dont nos pieds foulent un point. Nos yeux à nous ne découvrent que des espaces solitaires, des pelouses succédant aux pelouses, ici aplanies, là se plissant et se redressant à droite entre les rocs sauvages sur lesquels s'élève, bien loin en arrière, le sommet du Coumélie.

— Ah! dit tout à coup le curé, je vois là-haut un pastour. Holà, houp!

Aussitôt, d'un pas leste, descend sur la pente un jeune homme, balançant un long bâton. Il nous rejoint et salue.

— Tiens, c'est toi, Jean Pérès, dit le curé; très bien. As-tu le temps de conduire ces voyageurs? Ils vont en pèlerinage à Notre-Dame d'Héas.

— Je peux les conduire un bon bout de chemin, répond Jean Pérès. Il faut seulement que je sois ici au coucher du soleil.

— Oui, à cause de ton troupeau. Pourtant il n'est pas possible de laisser ces messieurs-là se perdre.

— Soyez tranquille, je ne les quitterai qu'en face de Notre-Dame, quand ils seront en vue de la chapelle.

— Parfait. Messieurs, bon voyage, adieu. Que Notre-Dame d'Héas vous garde! Ne m'oubliez pas auprès d'elle.

Et l'excellent curé nous tend la main. Nous le remercions de tout notre cœur; nous conserverons fidèlement son souvenir.

— Partons, dit le berger.

— Partons.

Nous voici donc à la suite de ce nouveau guide, et nous l'examinons avec un curieux intérêt. Il nous devance d'abord

à grands pas et nous pouvons, sans qu'il nous entende, échanger à demi-voix nos réflexions. Ces réflexions prouvent que déjà nos sympathies lui sont acquises.

— Il est gentil, dit Paul, tout à fait gentil.

— Un charmant pastour, ajoute Raoul.

— Figure franche et ouverte, dit le Zouave; et quel gaillard découplé pour la marche !

Dans une idylle, Théocrite dépeint le berger Lycidas : « C'est un jeune chevrier, joyeux compagnon des muses ; ses épaules sont couvertes de la peau fauve et velue d'un bouc, épaisse toison exhalant l'odeur du lait fermenté ; une tunique lui serre la poitrine ; une ceinture lui entoure les reins. Il tient à la main un bâton recourbé en bois d'olivier sauvage. Il a un air franc et gracieux, l'œil brillant, le sourire aux lèvres. »

A ce Lycidas de Théocrite ressemble par plus d'un trait notre Jean Pérès, du Coumélie. Il lui ressemble surtout par « son air franc et gracieux, son œil brillant, sa lèvre souriante. » Ses vêtements ont bien aussi l'odeur trop forte de l'étable. Si son bâton est en merisier, c'est que l'olivier ne pousse pas de Gavarnie à Luz. Bientôt nous aurons le plaisir d'entendre ses jolies chansons, et nous pourrons croire qu'il est, comme Lycidas, « un joyeux compagnon des muses. » Sa chaussure, avouons-le, manque de poésie ; ses pieds nus sont prosaïquement logés dans des sabots de bois, — ainsi faisait notre duchesse Anne de Bretagne. — Les sabots, toutefois, n'ôtent rien à la souplesse de son allure et à la sûreté de son pied. Nous le verrons au passage des ruisseaux, bondir d'une pierre sur l'autre avec l'agilité de l'isard.

Pendant une heure, le voyage se continue sans incident très remarquable. Notre plateau domine de six à sept cents mètres la vallée suivie hier. Quand le sentier nous amène, à gauche, tout au bord du plateau, l'abîme où roule le Gave nous donne le frisson. A un certain endroit un bloc énorme attire notre attention ; d'autres blocs, au-dessous, semblent suspendus sur le précipice.

— En bas, c'est le Chaos, dit le guide.

Nous regardons une dernière fois cet affreux Chaos que nous

avons traversé hier. De la hauteur où nous sommes, les blocs gigantesques du fond n'ont plus que des dimensions modestes.

Bientôt sur notre droite nous voyons plusieurs enclos rectangulaires, formés de sapins bruts.

— Qu'est-ce que cela ? demande Paul.

— C'est pour les brebis, répond le guide ; on les y enferme le soir.

Paul s'approche d'un de ces parcs, et y jette un coup d'œil :

— Il est certain, dit-il, que des moutons sont restés là; ils y ont laissé assez de traces.

Nous passons ensuite devant des cabanes ; elles sont d'une construction tout à fait rustique, sans aucune fenêtre ; l'unique ouverture est une porte.

— Ces cabanes sont-elles habitées ? demande Raoul.

— Celles-ci, non, répond Jean Pérès.

— A quoi servent-elles ?

— A ramasser le lait et les fromages.

— Peut-on en voir une ?

— Oh ! oui. Marchons encore un petit quart d'heure, et je vous en montrerai une où les bergers travaillent aux fromages.

Cette promesse réjouit Raoul et Paul; Stanco fait la grimace.

Le *petit quart d'heure* dure une bonne demi-heure. Nous atteignons alors les cabanes annoncées.

— Ohé ! oh ! crie Pérès en prolongeant le son de la dernière note avec une modulation toute particulière.

Un pastour de haute taille se présente sur le seuil, et, surpris, nous regarde.

Jean Pérès lui adresse quelques mots en basque.

Le pastour s'incline; son salut ne manque ni de dignité ni de grâce.

— Puisque vous allez en pèlerinage à Notre-Dame, dit-il, vous goûterez à notre lait frais.

— Oui, oui, répondent ensemble Paul et Stanco.

Paul et Stanco n'ont pas le même âge, mais ils ont le même goût pour le lait savoureux de la montagne.

— Peut-on entrer? demande le curieux Raoul.

— Oui, répond le pastour en souriant, mais vous ne verrez pas grand chose de beau.

Raoul entre, suivi de Paul. Le Zouave et Stanco se contentent de mettre le pied sur le seuil. Une odeur très forte s'exhale de ce réduit mal éclairé et mal aéré.

Dans le logis sont trois ou quatre bergers, assis à terre ou sur de petits escabeaux de bois. Devant eux de vastes jattes contiennent un lait très blanc et très mousseux. Autour de la cabane, à différentes hauteurs, des claies en sapin soutiennent des jattes, des écuelles, des fromages et de vastes pains qui n'ont point la mine de sortir du four.

— Vous serez mieux dehors, dit le premier pastour, nous présentant une jatte pleine d'un lait écumant.

Le conseil est sage. Nous nous installons sur l'herbe. Quatre escabeaux sont mis à notre disposition, sièges tout à fait primitifs; pour s'y maintenir en équilibre, il faut une certaine adresse. Paul chancelle sur le sien, ce qui le fait rire et fait rire aussi les bergers. Le lait est excellent. Le pain, quoique un peu noir et un peu sec, nous paraît agréable; nous avons si bon appétit! Cette collation improvisée restaure nos forces; elle a un singulier charme dans cette solitude pyrénéenne, à une telle altitude, et en face de si sauvages montagnes! Les pastours, assis sur l'herbe, répondent à nos questions et nous donnent d'intéressants détails sur la vie qu'ils mènent loin des hommes. Notre guide Jean Pérès se régale d'une écuellée de lait, puis, sans y penser, fredonne un air. Sur quoi Raoul lui réclame une chanson. Jean Pérès rougit comme une jeune fille, une flamme illumine ses yeux et, sans se faire prier davantage, il entonne un chant montagnard. Sa voix de ténor est fraîche et souple. Immédiatement une autre voix l'accompagne; c'est un second berger qui se met de la partie et fait la basse.

Le morceau s'achève et nous applaudissons.

— A votre tour, dit Jean Pérès, se tournant vers nous.

— Stanco, répond Raoul, c'est le moment ou jamais de chanter votre cantique bagnerais à Notre-Dame d'Héas.

Stanco s'excuse, fait des façons, puis cède à de nouvelles instances. Une chose l'étonne. Son cantique de Bagnères n'est point connu de ces pastours du Coumélie.

Entendez-vous, là-haut sur la montagne,
Mugir au loin l'aquilon en fureur?
Depuis trois jours la neige l'accompagne
Et dans nos champs vient semer la terreur.
Vous dont la grâce est infinie,
Vous du pauvre pasteur l'espérance et la vie,
Notre bonne Dame d'Héas,
Dans le péril ne nous oubliez pas;
Veillez sur nous,
Et sauvez-nous.
Si sur nous gronde la tempête,
Que votre bras puissant l'arrête
Et détourne de notre tête
Ce fléau destructeur.
Ah ! protégez les enfants du pasteur !

Les basques ont d'étonnantes aptitudes musicales. A ce refrain qu'ils entendent pour la première fois, nos pastours improvisent instinctivement, à demi-voix, un accompagnement en accord. Dès que Stanco a fini :

— S'il vous plaît, dit Pérès, recommencez ceci : « *Notre bonne Dame d'Héas* », et nous partirons avec vous.

Stanco recommence donc :

Notre bonne Dame d'Héas,
Dans le péril ne nous oubliez pas...

Et Pérès et les bergers *partent*, en effet, et très bien, vraiment.

— Bravo, bravo, s'écrie Paul battant des mains ; je ne pensais pas entendre un concert sur le Coumélie.

Brusquement Jean Pérès lève la séance : « Partons, dit-il, le soleil a fait du chemin et nous avons du chemin à faire.

Voici des brouillards qui montent du Gave; ne nous amusons pas plus longtemps.

Adieu, bergers du Coumélie; vous avez été hospitaliers pour les pèlerins, les pèlerins n'oublieront ni votre aimable accueil ni vos jolies chansons.

La halte a reposé nos jambes; nous arpentons le terrain d'un pas rapide. Le guide nous devance. Bientôt Stanco et le Zouave ont peine à le suivre. Pourquoi Jean Pérès va-t-il si vite? Sans cesse il regarde à gauche, du côté de l'abîme dont nous ne pouvons voir le fond qu'en nous rapprochant du bord. Là, sur le Gave, se forment des brouillards légers. Quand ils arrivent à la hauteur de notre plateau, ces brouillards s'enfuient repoussés par un courant d'air.

Quelques minutes plus tard, ces vapeurs ascendantes prennent une teinte grisâtre, elles s'épaississent et tourbillonnent autour de nous.

— Allons-nous être pris par le brouillard? demande Stanco.

— Oui, tout à l'heure, répond Jean Pérès; mais la brume ne durera pas, l'air est trop vif.

Cinquante pas plus loin, nous sommes en plein nuage.

— Ah! gémit Stanco, si nous n'avions pas de guide, où irions-nous?

— Mais nous avons un guide, grâce à Dieu, répond le Zouave. Le bon curé de Gavarnie nous a rendu un fameux service; il nous a remis en bonnes mains.

Notre montagnard, en effet, semble aussi sûr de lui que s'il marchait en plein soleil. On dirait que sa vigueur s'accroît et que son énergie se développe. Sa vue acquiert une acuité étrange. A deux pas nous ne distinguons rien du tout; lui, au contraire, il aperçoit à distance des cabanes et même des hommes. Quels yeux a-t-il donc? De temps en temps il pousse un cri aigu, avec une inflexion bizarre. Un cri du même genre lui répond de l'ombre; d'où il conclut que notre direction est la bonne.

— Vraiment, dit le Zouave, ceci me rappelle le jour où dans le *Météore* de Paul, surpris par le brouillard à une lieue du Croisic, nous nous en allions sans boussole, au hasard, comp-

tant atteindre Belle-Ile. Dès que le brouillard commença à s'éclaircir, Léon, aux yeux perçants, déclara que Belle-Ile était devant nous ; il en reconnaissait les grandes roches ; il discernait même les bastions de la citadelle. Nous étions donc fort rassurés et tout joyeux. Le *Météore* avançait toujours et la brise dissipait la brume. — « Ce n'est point Belle-Ile, cria Paul tout à coup ; où sommes-nous ? Est-ce Hœdic ? Est-ce Houat ? » — Avec le youyou, Léon et moi nous partons à la découverte ; nous nous approchons du rivage et un pêcheur interpellé nous répond : « Vous êtes devant Sucinio, et la pointe là-bas est la pointe de Saint-Gildas-de-Rhuys. » — Quelle chance d'avoir été poussés vers la terre ! Si le *Météore*, à notre insu, avait pris le large, il filait vers l'Amérique ! La Providence, ce jour-là, sauva toute seule les imprudents ; aujourd'hui elle nous sauve par les yeux de lynx de notre guide.

Cette fois, sur le Coumélie, le brouillard intense ne dure guère qu'une demi-heure. Un coup de vent le divise, l'éparpille et enfin le chasse vers le massif du Marboré. Le soleil reparaît brillant, quoique déjà incliné vers l'Ouest.

— Dieu soit béni, dit Stanco, avec un soupir de soulagement, j'ai horreur des ténèbres.

Une demi-heure encore et nous sommes arrêtés par un fort ruisseau qui se précipite sur la pente. Il tombe des hauts sommets du Coumélie et bondit vers la vallée. D'autres ruisseaux déjà se sont rencontrés, mais ils n'offraient pas d'obstacle sérieux. Celui-ci est extrêmement rapide, et il se développe en deux nappes écumantes, que partagent des blocs battus par les eaux.

En deux bonds le guide est sur l'autre rive. Raoul et le Zouave s'élancent et le rejoignent. Paul et Stanco souhaitent obtenir le même succès ; ils s'approchent du bord, pleins de bonne volonté, mais le courant est d'une violence singulière ; l'eau se brise, blanche d'écume, contre la pierre glissante sur laquelle il faut sauter. Ceci refroidit l'ardeur de nos deux timides pèlerins. En vain Raoul les raille, en vain le Zouave les exhorte.

Le guide les regarde, tout étonné :

— Qu'est-ce qu'il y a ? dit-il ; ce n'est pas difficile du tout.

Et pour en donner une preuve convaincante, il revient en deux bonds vers nos trembleurs.

— Êtes-vous lâches! crie Raoul, vous n'avez pas honte! Quoi! ce montagnard saute si bien, malgré ses sabots, et vous ne sauteriez pas, vous autres!

Quand la peur commande, reproches ou conseils sont de petit effet. Le guide avisé imagine une manœuvre. Il s'élance de nouveau sur le bloc central qui partage le torrent. Là, il se maintient en équilibre et tend à Paul son bâton. Paul saisit le bâton; rassuré par ce point d'appui, il risque le saut périlleux.

C'est enfin le tour de Stanco.

Nous voici tous sur la rive droite. Le guide nous montre alors la vallée qui se creuse devant nous :

— Voici la vallée d'Héas, dit-il; maintenant regardez là-bas, au fond. Voyez-vous un clocher?

Au pied d'une immense pente gazonnée que domine le flanc à pic d'une haute montagne, un humble clocher se détache dans la verdure. Deux ou trois habitations l'avoisinent.

— C'est la chapelle de Notre-Dame d'Héas, reprend le guide; vous voilà rendus, ou du moins vous ne pouvez plus vous égarer. Je vous laisse. Il faut que je m'en retourne. Remarquez bien une chose. Descendez maintenant tout droit devant vous; il n'y a pas de sentier; cela ne fait rien. Vous arriverez à un fort Gave qui tombe du cirque de Troumouse (le cirque est là, au fond, à droite). Ce Gave ne peut se passer que sur un pont; il s'agit d'arriver à ce pont, car il n'y en a qu'un. Pour ne pas le manquer ne vous écartez ni à droite ni à gauche; descendez tout droit.

— Et quand nous aurons traversé ce pont? demande Stanco mal rassuré.

— Vous serez sauvés. Vous vous trouverez sur un chemin tracé, le chemin d'Héas, il n'y aura qu'à le suivre.

— Ainsi, après le pont on tournera à droite?

— Bien entendu, autrement vous descendriez vers Gèdre. Adieu.

— Adieu et merci, mille fois merci.

Des poignées de mains s'échangent et Jean Pérès nous

quitte. Quel pas de course il prend ! Si nous pouvions détaler avec cette vitesse, nous serions dans une heure à Héas.

Dans une heure ! quelle illusion ! Nous oublions que nous sommes à dix-sept cents mètres d'altitude, et qu'à cette hauteur l'extrême pureté de l'atmosphère nous trompe singulièrement sur les distances. Nous en aurons la preuve ! Par malheur notre fatigue n'est pas petite. Il est sept heures du soir ; voilà six heures que nous marchons depuis Gavarnie, — sans compter la course de ce matin dans le cirque. En outre, à sept heures du soir, le 8 août, le soleil est bien près de se coucher. Les grands sommets nous le cachent déjà ; avant une demi-heure il sera plongé dans l'Océan. Or, quand arriverons-nous à Héas ?

— Suivez-moi, dit Raoul, qui prend vaillamment les fonctions de guide. N'ayez pas peur, voici une belle pente gazonnée ; dégringolons. Ferme sur les talons et serrons bien l'alpenstock.

Et donnant l'exemple, Raoul s'élance sur la pente, comme pour gagner le prix du galop. Ses trois compagnons rivalisent d'ardeur.

Nous descendons ainsi à toute vitesse ; mais il est bientôt nécessaire de changer d'allure. Parfois des têtes de rochers nous font obstacle, il faut les contourner ; parfois le terrain se creuse brusquement, il faut se laisser glisser dans le creux. Cela va bien tant qu'il fait jour. Mais quand les dernières lueurs du soleil ne blanchissent plus les crêtes et s'éteignent dans le ciel, quand il n'y a plus pour nous diriger que « cette obscure clarté qui tombe des étoiles », notre situation cesse absolument d'être riante. Les glissades deviennent dangereuses ; les faux pas se multiplient ; les pieds se heurtent sans cesse à des pierres cachées dans l'ombre. Stanco gémit, se lamente, demande grâce. Paul pousse des cris de détresse. La fatigue dépasse nos forces. Nous sommes brisés, rompus, épuisés, surmenés. Les jambes tremblent et refusent le service. Raoul seul tient bon. Toujours en avant, il appelle, exhorte, stimule, encourage. Quand la pente devient à pic, il crie : « Halte ! sondons le terrain. » Et chacun allongeant son alpenstock, sonde à tâtons pour trouver le sol. Si le bâton ne

rencontre que le vide, celui qui le tient crie : « Ne venez pas par ici. »

Terrible descente d'Héas, terrible pour nous dans ces ténèbres et à la suite d'une pareille marche !

— Arriverons-nous jamais? soupire Stanco; faudra-t-il errer ainsi, sans savoir où, la nuit entière ? Laissez-moi ici, je ne peux plus me tenir debout.

— Non, non, proteste Raoul, demain matin vous seriez mort, mort de froid. Encore un effort !

Un peu plus bas Stanco s'arrête de nouveau ; un bruit sourd frappe son oreille :

— Écoutez, écoutez, dit-il.

— Quoi ?

— C'est le Gave ; l'entendez-vous mugir ?

— Ah ! enfin, dit Raoul ; nous en sommes tout près.

— Mais le pont pour le passer, l'unique pont, où est-il ?

— Pas si vite, Raoul, prenez garde, n'allez pas tomber dans le Gave ; ce serait fini.

Raoul avance toujours.

— Voici une cabane, dit-il; s'il s'y trouvait seulement un berger !

Le Gave gronde, il gronde si bruyamment qu'il roule sans aucun doute un fort volume d'eau.

Raoul, cependant, vient d'atteindre la cabane.

— Elle est vide, je pense, dit-il ; mais il fait trop noir, on ne distingue rien. Qui a des allumettes ?

— Moi, répond le Zouave.

— S'il est possible de se coucher dans cette masure, dit Stanco, vous ne me ferez pas faire un pas de plus.

Deux allumettes partent à la fois ; la lumière soudaine qu'elles jettent nous montre le plus misérable réduit, abominablement sale et infect. Vaches et moutons ont séjourné là. Impossible d'y poser le pied, Stanco, malheureux Stanco !

— Quelle heure est-il ? demande le Zouave.

— Regardez à votre montre.

Deux autres allumettes s'enflamment :

— Il est neuf heures et demie.

— Ce n'est pas tard, dit Raoul.

— Pas tard? Voilà plus de huit heures que nous marchons.

Le Gave est à deux pas, il nous attire.

— Le pont, voici le pont! crie Raoul tout joyeux. Notre-Dame d'Héas nous sauve, vive Notre-Dame d'Héas!

Ce pont n'est qu'une chétive passerelle; trois ou quatre troncs de sapin grossièrement recouverts et jetés sur le torrent. Si Paul et Stanco voyaient clair, ils hésiteraient à s'y risquer, car le torrent bondit furieux et se brise avec fracas. Mais la nuit est sombre; nos pèlerins traversent vite et sans regarder. Demain, quand ils descendront vers Gèdre, ils examineront cette passerelle, ils considèreront aussi cette pente sans fin par laquelle ils se sont aventurés en pleines ténèbres, pente abrupte, sauvage, hérissée de rocs, coupée à pic en cent endroits. Cette vue les fera frissonner. Et encore, s'ils n'étaient pas providentiellement arrivés juste à cette passerelle, ils n'auraient jamais pu, de toute la nuit, franchir le Gave. « Oui, se diront-ils, Notre-Dame d'Héas a eu pitié de nous; nous lui devions chacun un beau cierge! »

De l'autre côté de la passerelle apparaît la trace grisâtre du chemin dont le guide nous a parlé. Sans balancer, nous prenons ce chemin, et nous remontons la rive droite du Gave. Sauf Raoul toujours énergique, les autres pèlerins ne marchent plus que par un instinct machinal, par l'instinct de la conservation : s'ils tombent, ils ne se relèveront pas, ils en ont vaguement conscience, et mornes, muets, alourdis, chancelants, ils se traînent.

— J'entends des voix, dit tout à coup Raoul, je crois voir une maison.

— Ah! murmure le Zouave.

Une maison, en effet, est là; deux hommes sont sur le seuil.

— Vous allez chez les Pères? demande l'un d'eux.

— Oui, répond Raoul.

— C'est en face, je vais vous conduire.

Ce brave pastour nous précède, s'arrête presque aussitôt et frappe à une porte.

La porte s'ouvre. Deux Pères se présentent. Un regard sur

nous suffit pour les toucher de compassion, et ils nous accueillent avec la plus charitable hospitalité.

— Il vous faut souper tout de suite, dit le plus ancien ; pendant ce temps-là on s'occupera de vous loger. Nous regrettons de n'avoir plus qu'un lit disponible ; vous serez donc obligés de vous séparer ce soir. Trois d'entre vous coucheront chez l'aubergiste ou chez le voisin, car il n'y a dans ce hameau que trois habitations, et plusieurs Anglais sont arrivés pour chasser l'isard. En attendant, venez vous mettre à table.

— Je ne pourrai rien prendre du tout, dit Stanco ; j'ai mal au cœur.

— Et moi aussi, murmure Paul.

— Les pauvres ! fait le Père, avec un accent de pitié ; ils ont le mal des montagnes, c'est-à-dire quelque chose comme le mal de mer. La course a été trop rude pour vous. Vous vous souviendrez de votre pèlerinage à Notre Dame d'Héas.

VII. — Notre-Dame d'Héas

Mercredi, 9 août. — Nous n'avons eu qu'une demi-nuit pour réparer nos forces. C'était bien trop peu. Les quatre pèlerins, dispersés hier au soir, se retrouvent ce matin. Voici ce qu'ils se racontent.

— Vous aviez eu la charité, dit Stanco, de me concéder ici, chez les Pères, l'unique lit disponible. Grande charité, assurément, car j'étais hors d'état de faire un pas de plus. Je me couchai donc le premier, bien avant vous et sans souper, comme vous savez, avec le mal de cœur et la fièvre. Agité, tourmenté par cette fièvre, la tête en feu, je me tournais et retournais sur mon matelas. Impossible de dormir. Devant moi se représentaient, avec une lucidité cruelle, toutes les misères, toutes les angoisses des dernières heures. Toujours je me voyais sur cette sauvage montagne, glissant, trébuchant, me heurtant aux pierres, vous appelant au secours, implorant

grâce et pitié. A la pointe du jour, je finis par m'assoupir. Mauvais sommeil qui ne me délivra point du cauchemar. Je continuais de rêver rochers, précipices, torrents, éboulis, glissades et faux pas. Un rayon de soleil me fit rouvrir les yeux et me rendit à la réalité.

La réalité n'était pas brillante. Je me sentais brisé, rompu. Quels efforts pour me tirer du lit! Ah! *povero Stanco!* Je ne parvenais pas à me remuer : tous les membres raides; les jambes lourdes comme du plomb; les pieds en sang. Quand j'essayai de me tenir debout, mes genoux fléchirent, ma tête retomba pesante; devant mes yeux tout semblait tourner. Il fallut me cramponner à un meuble pour ne pas m'étendre tout de mon long.

— Je ne suis guère plus solide, dit Raoul, car je n'ai pas eu un aussi bon lit que le vôtre. Hier soir je fus conduit chez un pastour, dans le logis à gauche, près du torrent. Pauvre chambre! pour plancher, la terre battue; pour meubles une vieille chaise boiteuse et un lit grossier ne contenant qu'une paillasse; et quelle paillasse! Je la regarde, déconcerté. Le pastour s'en aperçoit :

— Coucherez-vous là-dessus? me demande-t-il.

— Il le faudra bien.

— C'est qu'il y a ici un Anglais.

— Un Anglais? où cela?

— Dans la chambre à côté; deux autres Anglais sont chez les Pères; ils veulent chasser l'isard.

— Oui, je sais; mais que me fait votre Anglais?

— Rien, seulement on lui a donné le matelas.

— Il y avait donc un matelas ici?

— Oui.

— Ah! je comprends; je coucherai sur la paillasse.

Mon brave homme a l'air un peu confus; il hoche la tête.

— Aimez-vous mieux, ajoute-t-il, qu'on ferme la fenêtre.

— Comment, la fenêtre est ouverte? Mais je gèlerais cette nuit; fermez-la.

— Voulez-vous aussi qu'on ferme les volets?

— Les volets? non, je n'aime pas les ténèbres.

— C'est que, si vous avez peur du froid...

— Quoi donc ?

Je m'approche de la fenêtre, et je constate qu'elle est absolument dépourvue de carreaux. Je ne puis m'empêcher de rire et j'ajoute : « Fermez les volets ! »

A peine sur ma paillasse je m'endormis comme un sourd ; je ne pris pas le temps de rêver. A je ne sais quel moment, je fus réveillé par des voix qui appelaient. On venait secouer l'Anglais, mon voisin. Les chasseurs d'isard partirent, et je me rendormis aussitôt.

— Quel heureux caractère ! dit à son tour le Zouave. Notre ami Paul dort aussi comme un loir ; moi, je n'ai pas la même chance.

Tous deux, Paul et moi, nous étions logés à l'auberge, dans une espèce de grenier à deux lits. Cela valait, à peu près, le grenier de Lesponne. La porte ne fermait qu'au loquet. Ce genre de clôture me semblait insuffisant. « Quelles gens sont par ici ? me disais-je. Je n'en sais rien. Si cette nuit on me volait mon sac, je serais demain très vexé. » Je voulus donc consolider la porte : contre elle j'appuyai une méchante table trouvée là, et sur laquelle était une large écuelle de bois. Auprès de l'écuelle je déposai mon sac. « Maintenant, dis-je à Paul, nous pouvons dormir tranquilles ; la porte ne s'ouvrira pas sans que nous l'entendions. »

Au-dessous de notre grenier, dans l'unique chambre du rez-de-chaussée, causaient quatre ou cinq pastours. Jouaient-ils aux cartes ? Je l'ignore. Je tâchais de ne pas les écouter, et les yeux bien fermés, j'essayais de m'endormir. Tout à coup, *vlan ! patatras !* le sac tombe, l'écuelle roule, la table gémit, la porte grince.

— Quoi ! qu'est-ce ? que voulez-vous ?

Ainsi crions-nous, Paul et moi, en même temps et de concert.

Je saute en place, je me précipite contre la porte et je la repousse violemment. Elle résiste. Des bras vigoureux la secouent ; de grosses voix grommellent. Je redouble d'énergie et d'efforts. Les cris de Paul s'unissent aux miens. Enfin, vic-

toire ! L'ennemi se décourage. Déconcerté, il renonce à forcer nos barricades. Nous entendons l'escalier de bois craquer sous des sabots pesants.

— Voulaient-ils nous assassiner ? demande Paul.

— Ils voulaient tout bonnement se coucher. Ce sont deux pastours — deux des pastours que nous avons vus en bas. Ils croyaient, sans doute, qu'il y avait encore un lit à prendre.

Une telle secousse ne contribua guère à me calmer l'esprit. En vain je me retournais sur ma paillasse, en vain j'entendais dormir le bienheureux Paul ; le sommeil pour moi ne venait pas. Ce matin seulement l'excès de fatigue m'a assoupi ; mais je ne demande qu'à me recoucher.

Ces récits de Stanco, de Raoul, du Zouave nous montrent que nous ne sommes pas dans la meilleure disposition pour offrir nos hommages et nos vœux à *Notre bonne Dame d'Héas*. Nous franchissons néanmoins l'humble seuil de la vénérable chapelle, chapelle modeste assurément, sans riche architecture et sans luxueuse décoration. Mais qu'importe ! N'est-ce pas dans l'étable de Bethléem que la douce Mère de Jésus reçut les bergers et les rois Mages ? La pauvreté de l'étable n'empêcha ni les bergers ni les rois d'être ravis d'admiration, de tressaillir de bonheur. Dans son sanctuaire d'Héas, Notre-Dame fait toujours un maternel accueil aux pastours ; pour nous aussi elle aura un sourire. A genoux sur le rustique plancher, nous prions de tout notre cœur : « O Notre-Dame des neiges et des montagnes, vous ne nous avez pas exclus des lieux aimés où se répandent vos bénédictions les plus abondantes. Vous nous avez vus à vos pieds, à Lourdes et à Chartres, à Roc-Amadour et à Fourvière, à la Garde et à Einsiedeln, à Lorette et à Burgos. Aujourd'hui nous sommes vos pèlerins d'Héas, et nous vous remercions de nous avoir conduits jusqu'ici par de si rudes sentiers, par des pentes si raides, des sommets si hauts, des monts si magnifiques. Grâces vous soient rendues pour cette journée d'hier, pour cette nuit où, à bout de forces, nous devions tomber épuisés et succomber en chemin. Une fois encore, bénissez-nous ; bénis-

sez-nous, nous et les nôtres, et pour le jour qui commence, et pour les jours à venir.

Notre bonne Dame d'Héas,
Dans le péril ne nous oubliez pas,
Veillez sur nous,
Et sauvez-nous.
Si sur nous gronde la tempête,
Que votre bras puissant l'arrête
Et détourne de notre tête
Ce fléau destructeur.
Pour nous garder, ouvrez-nous votre cœur.

Est-ce bien à genoux que se fait notre prière? Que Notre-Dame nous le pardonne, mais la fatigue d'hier nous a tellement brisés que nos genoux ont aussitôt fléchi. Bon gré mal gré, il nous faut imiter ces braves chrétiennes qui nous faisaient un peu sourire à Bagnères et à Luz. Elles s'agenouillaient, mais à leur manière. Si cette manière-là ne semble pas rigoureusement correcte, n'a-t-elle pas son naïf cachet d'humble simplicité et de filial abandon?

Dans l'église de Luz, l'autre jour, chaque pieuse personne avait devant elle son petit cierge allumé, posé à terre, et se tenant debout tout seul. A notre tour nous offrons nos cierges de pèlerinage; nous n'osons pas les planter ainsi devant nous, comme le ferait sans fausse honte une fille des montagnes.

Nos dévotions s'achèvent. Nous considérons à loisir notre chapelle. Elle a la forme d'une croix; un petit dôme la surmonte. Les murs sont ornés de peintures. Fresques sans renommée, elles n'éclipseront point les chefs-d'œuvre de Raphaël. Néanmoins elles charment l'œil des pastours et raniment la dévotion de ces âmes à la foi vive. L'artiste inconnu travaillait pour Notre-Dame; son but était très noble et il l'a atteint. Combien de peintres célèbres ne pourraient pas en dire autant!

Une statue de la céleste maîtresse d'Héas attire tout particulièrement notre attention. Cette statue est en bois; le sculpteur l'a parée comme une princesse — comme une princesse des

vallées pyrénéennes. Un riche manteau la décore, sa tête est coiffée du gracieux capulet montagnard, capulet d'un rouge éclatant.

Une autre statue de la sainte Vierge nous est montrée. Elle est en faïence et très petite ; les fidèles l'honorent d'un culte tout spécial ; on ne l'expose qu'aux jours de fête, ou dans les circonstances solennelles.

C'est un fait digne d'attention : les images saintes les plus en renom, les madones miraculeuses les plus vénérées ne sont point des chefs-d'œuvre de l'art humain. Pourquoi? Tynnichos de Chalcide n'était qu'un poète très médiocre ; cependant, dit Platon, on lui doit un hymne d'une merveilleuse beauté, un hymne que n'égale aucun chant lyrique. Et ceci, ajoute le grand philosophe, est la preuve que les poèmes sublimes ne sont pas des œuvres purement humaines ; ils ont pour source une inspiration divine.

Si les plus illustres sanctuaires conservent avec tant de religion des images, des statues où un génie d'artiste n'a pas marqué son empreinte, n'est-ce pas pour nous mieux démontrer combien est surnaturelle la puissance dont ces imparfaits symboles rappellent le souvenir ?

Est-ce à cette modeste statue de faïence que remonte l'origine du pèlerinage ? D'après les vieux récits, la statue miraculeuse, que personne n'avait jamais vue, se trouva posée un jour sur le plus énorme bloc de la vallée d'Héas : c'est le bloc qu'on nomme le *caillou de l'Arrayé* ; il ferait bonne figure dans le Chaos de la route de Gavarnie. D'où venait cette statuette inconnue ? Qui l'avait mise là ? A ces questions, nul ne pouvait répondre. Les pastours se dirent que la Reine des anges avait elle-même placé son image sur le *caillou* ; après quoi ils décidèrent qu'il ne convenait pas de laisser sans abri, sur un rocher, cette statue tombée du ciel. Il fallait lui bâtir une chapelle. Trois maçons du pays se mirent à l'œuvre. Notre Dame se chargea de les nourrir. Elle leur envoya tous les matins trois belles chèvres, autour desquelles bondissaient trois gentils chevreaux. Pendant trois mois, avec une exactitude parfaite, les chèvres apportèrent leur lait chaud et gras aux ouvriers de la sainte Vierge. La chapelle était presque finie

quand un beau soir nos maçons eurent une idée malheureuse : « Ces petits chevreaux ont bonne mine, se dirent-ils, si nous en faisions rôtir un? Cela nous changerait. » Et le lendemain matin ils s'apprêtèrent à mettre à exécution leur barbare projet. Mais ils comptaient sans Notre-Dame. Les chèvres ne revinrent plus. Pour ne pas mourir de faim, les trois stupides maçons durent redescendre tout penauds à Gèdre, puis à Luz, où les gens ne leur épargnèrent ni reproches ni railleries.

La chapelle s'acheva plus tard, et un prieuré fut bâti tout auprès pour la desservir. Les pèlerins affluèrent. Il en venait des vallées d'Argelès, d'Azun, d'Aure, de Bielsa, de Campan. Et par quels sentiers! au prix de quelles fatigues! On en voyait arriver même du pays des plaines, des Landes, de l'Armagnac, du Bordelais. La Révolution bouleversa tout. Elle ne respecta pas plus Notre-Dame d'Héas que Notre-Dame de Paris. Quand la tempête se fut calmée, les pèlerinages recommencèrent. Deux fêtes surtout, l'Assomption et la Nativité, attirent les pèlerins. Ces jours-là le modeste sanctuaire est bien trop étroit. Les montagnards y passent la nuit en prières. Le lendemain matin, leurs dévotions terminées et le cœur joyeux, ils prennent le chemin du retour. Les uns descendent vers le Gave de Pau, les autres escaladent les rudes et dangereuses pentes de Cambielle, des Aiguillons, de la Canaou.

Nous aussi nous disons adieu à Notre-Dame d'Héas et aux excellents Pères qui nous ont accordé une hospitalité si cordiale. Les Pères nous exhortent à monter au cirque de Troumouse. Troumouse, assurent-ils, vaut au moins Gavarnie. — Ce sera pour un autre voyage. Aujourd'hui nos jambes se refusent absolument à une excursion supplémentaire. Pourront-elles seulement nous descendre jusqu'à Gèdre? Elles sont raides, elles chancellent; à leur manière elles réclament du secours. Oh! si nous avions ici de bons petits ânes comme à Gavarnie! Mais Héas n'est qu'un lieu sauvage où la mode n'amène ni anglaises, ni touristes. On ne réussit à réquisitionner qu'un vieux cheval, dépourvu de tout harnachement. Un pastour lui passe au cou une corde et lui met sur le dos une méchante couverture.

— Très bien, dit Raoul, voici Rossinante équipée ; qui aura les honneurs de Rossinante?

Chacun s'excuse. Est-ce par vanité? Est-ce par générosité? Ce dernier sentiment domine, car les quatre pèlerins fourbus regardent Rossinante d'un œil d'envie.

— Convenons d'une chose, reprend Raoul : nous monterons tous les quatre, — mais non tous les quatre à la fois. De quart d'heure en quart d'heure cette noble bête changera d'écuyer. Allons, Stanco, vous semblez le plus défait ; à vous l'avantage de commencer ; sautez en selle, comme le paladin Roland, sans mettre le pied à l'étrier.

— Il n'y a ni étrier, ni selle, répond Stanco, et quand il y en aurait...

— Vous n'auriez guère envie de sauter. Laissez-nous faire.

Aussitôt Stanco est saisi, soulevé, poussé, hissé, tant et si bien que malgré ses gémissements il se trouve enfin assis sur Rossinante. Pauvre Stanco ! Avec ses deux jambes pendantes, il pose vraiment en chevalier de la Triste Figure; il a l'air si misérable qu'aucun de ses compagnons n'osera le réduire au rôle de fantassin, et il s'en ira ainsi, dolent, jusqu'à Gèdre, suivi des trois autres pèlerins qui se traînent clopin-clopant. Notre pèlerinage d'Héas n'a pas une conclusion très brillante. En ceci, il ressemble beaucoup à des pèlerinages plus célèbres. Combien de braves chrétiens, au temps des croisades, s'en revinrent de Terre-Sainte en piteux état ! De Jérusalem, néanmoins, ils gardaient au fond de leur cœur un souvenir éternel, très glorieux d'y être allés, très heureux de n'avoir pas succombé en chemin, et de voir luire enfin, comme dit Homère, « le jour fortuné du retour ».

L'abbé Victor MARTIN.

SILHOUETTES CASTILLANES

LA HAUTE-MANCHE

« Je ne puis décrire l'enchantement où me jeta cette poétique et sauvage contrée. »
(Th. Gautier.)

Il est des physionomies mobiles qu'un instantané, si fidèle soit-il, défigure toujours. Elles auraient besoin, pour être rendues avec vérité, d'être montrées avec leurs expressions successives, et le fait seul de fixer une de leurs attitudes, à l'exclusion des autres, est une trahison.

De tous nos pays d'Europe, l'Espagne est peut-être celui qui souffrirait le plus de ces inductions hasardées, si chères au voyageur pressé : car aucun pays n'est plus complexe que celui-là, plus fait de contrastes soudés ensemble mais non fondus. Aussi, tout jugement qui s'énonce en ces termes : « L'Espagnol est ceci ; l'Espagnol est cela », est un instantané qui court risque d'être injuste. Bien que l'Espagne, en effet, soit une, et qu'elle ait assez prouvé qu'on l'entamait malaisément, elle se décompose cependant en éléments irréductibles

qu'un peintre de mœurs ne saurait confondre. Le Basque et l'Aragonais, le *Gallego* et le Murcianais diffèrent, profondément, et j'ai encore dans l'oreille le cri d'indignation d'un Andalou de Grenade que j'avais pris un jour pour un Navarrais.

La survivance des *fueros* provinciaux, l'isolement mutuel, la variété du climat et de la flore, l'amour des traditions expliquent suffisamment ces différences très tranchées, mais qu'un voyageur hâté observe à peine. Pour les saisir, il ne suffit pas de rouler en chemin de fer de Bayonne à Madrid et à Séville, et de rentrer ensuite par Barcelone. Sur ce parcours officiel, il s'est formé une Espagne administrative, venue d'un peu partout; et, comme elle est encore bien maladroite cette Espagne administrative, elle donnerait de l'autre, la vraie, une idée trop uniformément fâcheuse. C'est donc aux endroits où le chemin de fer ne va point, — ils sont si nombreux ! — qu'un amoureux de couleur locale devrait aller puiser, pendant qu'il en reste.

S'il ne redoute pas le trot lourd des chevaux andalous, ou le pas dolent des mules, ou les affreuses secousses des *carros ;* s'il peut supporter les omelettes à l'huile ou les *garbanzos* [1], qu'il parte en chasse. Ils savent si peu faire de réclame, ces bons Espagnols, et nous, Français, nous en avons tant besoin pour nous guider, que les beautés de leurs montagnes ou de leurs côtes, les incomparables splendeurs de leurs monuments ou de leurs ruines, tout cela reste inconnu ou s'oublie. La fascination est même si forte, qu'ils laissent leurs paysages des Asturies ou de la Biscaye ,pour venir demander à nos Pyrénées ce dont ils avaient à revendre, comme ils dédaignent l'élégance de leurs modes et les traditions de leur littérature, pour essayer de se travestir et de penser comme nous.

Ils y perdent, et nous aussi. Je me souviens qu'arrivant un jour à Murcie, je regardais avec admiration cet océan de verdure que semble contenir à peine un cirque de montagnes arides. De beaux paysans en mauresque blanche le sillonnaient, montés sur de petits ânes gris. Il était huit heures du matin ; l'air commençait à s'embraser et à s'emplir de stridulations

[1] Pois chiches.

sans nombre. L'œil fatigué par cet éclat cherchait des teintes pâles et de l'ombre; à ce moment je vis sortir d'une maison, en face de moi, un monsieur d'âge mûr, portant un pantalon noir, une redingote noire, et couronné, le malheureux, d'un chapeau de soie. Voilà de tes coups, ô civilisation cosmopolite! J'ai pardonné depuis à ce maladroit, qui ne savait pas combien il était laid; mais je n'en ai que plus aimé ces coins ignorés où de telles visions sont rares. C'est dans un d'eux que je voudrais revenir aujourd'hui. Ce n'est pas le plus beau; beaucoup diraient que c'est le plus laid de l'Espagne; mais c'est le pays de Don Quichotte.

Sur cet immense et dénudé plateau de la Nouvelle-Castille, que bornent au nord le Guadarrama, au sud la Sierra-Morena et, à l'est, les montagnes de Cuenca, entre Tolède et la Sierra-Morena, s'étend la Manche. C'est dans un village de la Haute-Manche, dans les environs du Toboso, patrie de Dulcinée, que je vais mener mon lecteur angevin, si peu fait à pareil horizon. Si le ciel lui en paraît trop brûlant et la terre trop aride, si, en le parcourant, le mot « sauvage » lui vient à l'esprit, qu'il se méfie des instantanés, et qu'il ne juge pas toute l'Espagne d'après le peu qu'il en verra.

I. — La nature et les naturels

Le voyageur qui s'avance vers Burgos, par la ligne du Nord, éprouverait, dès qu'il touche aux rives de l'Èbre, une pénible désillusion, s'il s'était fait de l'Espagne l'idée d'un paradis terrestre. Mais sa surprise serait au comble, si on le transportait soudain, de nos paysages de Touraine ou d'Anjou, dans une plaine de la Manche.

Sur ce plateau qui ondule à près de mille mètres d'altitude au-dessus de la luxuriante Andalousie, le terrain se soulève et s'affaisse avec d'étranges variétés; rarement égal, jamais plat, il est sillonné de longues lignes de rochers dont les dente-

lures penchées offrent, durant la nuit claire, de fantastiques silhouettes, et, sans arrêter la vue, déchirent, dans tous les sens, l'interminable horizon. Quelques routes royales, rares et solennelles, ombragées uniquement par des poteaux télégraphiques, relient les capitales de provinces; entre les principales villes, on voit des routes provinciales parfois bien entretenues; le plus souvent de simples chemins à peine tracés courent à travers champs, et se changent alternativement, l'été en fondrières poussiéreuses, l'hiver en ineffables ornières.

Sur les teintes rouges ou brunes des champs, se détachent des plants d'olivier ou des vignes d'un vert sombre; de longues traînées crayeuses zèbrent le rouge ou l'ocre vif des terres : partout, dans la plaine, des champs de blé ou des terres en repos. Au printemps, les tiges qui verdissent dans les champs, les touffes de lavande ou de thym qui croissent sur les sierras égayent un peu le paysage; en hiver, quand toute verdure a disparu, en été même, quand le soleil a tout brûlé, rien n'égale l'étrange monotonie de ces mornes solitudes. Ce qui les enlaidit irrémédiablement, c'est la pluie et le temps sombre : un jour d'hiver et de pluie, dans la Haute-Manche, est navrant.

Le soleil, au contraire, la transfigure, et il faut aller là pour voir ce que Dieu fait avec de la seule lumière. Au ciel, alors, pas un nuage; un bleu pur, profond, doux au regard et qui ne se frange pas de brume à l'horizon, mais y prend seulement une teinte plus vaporeuse.

L'air très sec et très transparent n'altère aucun contour; à d'énormes distances les objets gardent leur netteté et la fermeté de leurs ombres. Et sous les touches de cet ardent soleil la terre nue prend d'intraduisibles nuances; les rochers blancs scintillent comme des perles; les masures et les ruines, imprégnées de lumière, sourient avec splendeur; et ce paysage sans eau, sans arbres, sans vie, effroyablement pelé, grâce aux prestiges de la lumière, devient beau à ravir un poète et à désespérer un aquarelliste.

Ils ont compté là-dessus, nos Castillans, et, sachant qu'ils ne parviendraient pas à enlaidir leur pays tant que le soleil de Dieu y brillerait, ils l'ont saccagé sans pitié. Dans certaines contrées, sur le flanc de quelques collines, on voit encore des

bois de chênes-verts, au feuillage triste, entremêlés de pins. Le long de quelques ruisseaux courent des saules grossièrement émondés ou des peupliers ; près des villages on a souvent épargné une *huerta* qui fait une tache verte sur l'ocre vif de la campagne; mais, au demeurant, point d'arbres dans la Haute-Manche et dans une immense partie de l'Espagne. La cause de ces massacres est multiple. Ils se sont mis, dit-on, en tête que les arbres attirant les oiseaux, et que, les oiseaux mangeant le blé, il fallait supprimer la cause pour empêcher l'effet. De plus, le droit de pacage accordé aux chèvres et aux moutons sur presque tous les terrains, sauf dans certaines contrées du nord, a rendu impossible l'entretien des jeunes pousses. Enfin les terrains boisés appartiennent à l'État, les terrains vagues sont communaux ; aussi ai-je vu souvent, même dans des provinces du nord, de belles flambées s'allumer sur une montagne et détruire des bois de pins. La guardia civil[1] arrivait en retard, majestueuse et menaçante; elle ne trouvait pas de coupables, bien entendu, et le terrain dévasté était acquis à la commune.

Impossible du reste de faire comprendre aux naturels le tort que leur porte leur fureur de déboisement. On n'y réussirait pas. — Les prairies leur sont inconnues; toute la terre des sierras dénudées a dévalé dans la plaine, laissant percer des roches aiguës, semblables à de gigantesques ossatures.

Aussi rien n'arrête, sur ces plateaux, les tourbillons du vent ni les torrents qui se forment soudain dans les ravines, aux jours d'orage ; rien ne retient à fleur du sol la fécondante humidité des pluies. Près des ruisseaux, appauvris par de nombreuses saignées, on cultive péniblement qnelques carrés de pommes de terre ou de garbanzos, mais le blé reste la grande, et, avec la vigne et un peu l'olivier, l'unique culture du pays. De sorte que la monotonie du travail, s'ajoutant à celle du paysage, imprègne le Manchego d'une sorte d'immobilité sereine et forte, semblable à celle de ses rochers et de sa lumière.

Plus encore que la nature, le naturel de Haute Manche doit être interprété pour être compris et goûté. Il doit être longtemps

[1] Gendarmerie.

fréquenté pour être aimé comme il le mérite. Agriculteur par nécessité et par goût, il est essentiellement homme de coutume, de routine même. Il procède actuellement comme son très arrière grand-père s'est décidé à faire, le jour où le départ des Maures l'a forcé de mettre la main à la charrue. Mais, malgré son air un peu fruste, ce paysan reste le fils des conquérants ; il n'est point serf, et cette sorte d'insouciance, qui fait dire à un étranger précipité que le Castillan est indolent, c'est le sans-gêne du seigneur ruiné qui travaille parce qu'il n'a plus de serviteurs, mais qui entend en prendre à son aise. Malheureusement son patrimoine a été terriblement rogné ; les guerres civiles, l'affreuse guerre de l'indépendance, l'ont ruiné, et il n'a rien relevé des ruines amoncelées. De pauvre il est devenu misérable. De tout temps le Castillan a été piètre financier. Aux jours où des galions d'or lui venaient d'Amérique, Philippe II était sans cesse à court d'argent. Je vous demande un peu ce qu'il en doit être du pauvre paysan de la Manche, à l'heure qu'il est. Il ne doit pas du tout s'en tirer, et il ne s'en tire pas.

C'est le soleil qui lui vient en aide, à lui aussi. Dès qu'un beau jour s'annonce, le plus misérable jette sur son épaule sa couverture brune, il allume sa cigarette, et, même s'il n'a rien mangé, il vient s'étendre en pleine lumière, contemplant ses montagnes aussi pelées que lui, mais radieuses aussi de clarté. Ne l'appelez point paresseux, le pauvre diable : que voulez-vous qu'il fasse ? Il n'y a aucune industrie dans le pays, rien, rien à faire. D'ailleurs, s'il voyait nos ouvriers travailler onze heures par jour dans une usine, il préférerait de beaucoup sa fière liberté à leur esclavage mieux salarié.

Ils mendient volontiers, les pauvres, là-bas, et la mendicité n'est pas pour eux un état transitoire et douloureux. Ils s'y habituent sans efforts. Après tout, ils se savent chrétiens et Castillans ; ils demandent et on leur donne pour l'amour de Dieu : cela ne les humilie ni ne les abaisse. Leur foi les met de niveau avec celui qui les assiste ; et, sous leurs loques, ils sont contents et fiers comme Don César de Bazan. C'est surtout aux endroits où furent jadis des couvents qu'on trouve de ces mendiants par vocation, à l'air résigné et noble, en tout

semblables à ceux que Zurbaran et Murillo ont si souvent représentés. La foi est le soleil qui transfigure l'âme et la figure de l'Espagnol. Quand cette lumière s'éteint, les pauvres gens deviennent affreux, comme leur pays aux jours de pluie. C'est le Bédouin pillard qui se révèle en eux : en les abordant, il est recommandé d'avoir un revolver en poche.

Le paysan de la Manche, ni trop pauvre ni trop riche, possédant son petit lopin de terre, sa paire de mules et sa maison, assez pour être indépendant, ce paysan-là est aimable. Dur au travail, sage, ayant ce vrai courage calme et presque timide qui ne pose pas du tout, mais qui ne redoute rien, ne se doutant pas le moins du monde, par exemple, de ce qui se passe dans le reste du globe, et ne s'en souciant aucunement, il m'a toujours charmé. Chez lui, il est roi; son fils, même grand, ne fume pas, ne se couvre pas en sa présence. Quand il dit à sa femme : « *Mujer*, fais ceci » ; sa femme sait qu'il faut obéir. Devant un seigneur il n'est point gauche, comme seraient nos paysans de France. Il parlerait au roi comme il vous parle : le plus souvent en excellent castillan, sans embarras, semant sa causerie de ces adages que Sancho aimait tant. Il parle peu du reste. Sa voix est forte, mais douce.

Un proverbe dit :

De poeta, musico y loco
Todos tenemos un poco.[1]

Il est musicien en effet; il est rare qu'il ne sache tirer d'une guitare quelques accords et jouer quelques *jotas* lestes et expressives. Il accompagnera même son jeu de vers improvisés en votre honneur. Son chant est rude et guttural. mais jamais faux, et le timbre en est habituellement beau.

Il est ignorant, notre laboureur, mais pas de cette ignorance niaise qui agace. Il savait admirablement autrefois, en beaucoup d'endroits il sait encore très bien sa religion, et il en tire

[1] De poète, musicien et fou
Tous, nous tenons un peu.

une formation morale et philosophique qui surprend chez un homme du peuple. La foi catholique dont il est imbibé lui agrandit l'esprit ; il sait où il va ; il raisonne avec naturel et profondeur. La plupart des grandes objections morales qui courent le monde n'étonnent pas son bon sens. Il voit le crime sans s'émouvoir et la richesse sans murmurer. Il a au cœur un trésor de noblesse et d'héroïsme, et, sous sa rude écorce, un grand fonds de bonté et de douceur. Il croit que c'est arrivé ; il n'a pas, mais pas du tout, l'idée de la réclame, du truc, de la lutte pour la vie, lutte que nous avons faite impitoyable et railleuse. Mais il est ouvert aux grandes idées ; facilement l'enthousiasme le gagne, et, sous son empire, il n'est pas de dévouement dont il ne soit capable. Je n'ai jamais pressé sa main qu'avec bonheur. Je l'ai entendu accuser de routine, de lourdeur, de sauvagerie. Je n'ai vu que sa noblesse, je ne me souviens que de sa bravoure et de l'adieu ému qu'il m'a lancé lorsque je l'ai quitté.

II. — Le village

La population actuelle de l'Espagne est loin de répondre à sa superficie. Qu'on longe les côtes de la Méditerranée, de Girone à Alicante, ou qu'on traverse la Péninsule dans toute sa largeur, on est surpris de rencontrer de si vastes étendues solitaires. Les palmiers ou les orangers qui peuplent, à perte de vue, les plaines du royaume de Valence, rompent encore la monotonie de la solitude. Elle éclate dans sa morne évidence en Castille, et surtout de Tolède à Cuenca. Ce qui étonne surtout, c'est la soudaineté avec laquelle le désert recommence autour des plus grandes villes ou des plus fraiches oasis.

Les environs immédiats de Madrid, par exemple, sont ce qu'on peut rêver de plus dévasté : la terre y présente des tons d'ocre plus ou moins mélangés de craie ou de rouge de saturne, se changeant, selon les saisons, en poussière aveuglante ou en

marécage boueux d'où les attelages de mules ont peine à se dépêtrer.

A des distances plus ou moins grandes, on rencontre, dans ces déserts, des *aldeas* ou hameaux, des *pueblos* ou villages, des *villas* ou villes ; ces dernières sont ornées d'une croix de fer en signe de leur dignité. Aucune ne s'espace librement dans la plaine ou sur la pente des collines ; point de hameaux disséminés dans un rayon indéfini. Chaque pueblo s'isole, se concentre, et, s'il ne s'abrite plus derrière des remparts, il a soin du moins que toutes les maisons qui forment le pourtour de la localité soient réunies par un mur continu qui clôt entièrement le village. On n'y a donc accès que par des rues bien en vue. Les villages sont, en moyenne, éloignés d'une bonne lieue espagnole (6 kilomètres) les uns des autres. Chacun doit se suffire. D'un village à l'autre on ne se voit guère : bien des indigènes meurent sans avoir été au pueblo voisin. Aussi chaque localité a-t-elle son caractère propre, que des siècles de coutumes bonnes ou mauvaises ont arrêté. Dans tel village les enfants sont graves, respectueux, bons ; chez le voisin, ils sont insupportables, ils ont un autre type ou des locutions différentes. Tel village vous prévient que, dans la ville que l'on voit à l'horizon, il se donne un nombre phénoménal de coups de couteau ; lui est, au contraire, paisible et doux.

Ce que nous appelons château, maison de campagne, est inconnu en Castille et surtout dans la Haute-Manche. Au centre des villages, près de l'église, se trouve souvent une grande maison carrée à la porte blasonnée : c'est le palais du seigneur. Celui-ci vient rarement au village et habite Madrid ou une autre grande ville, parfois Paris, ce qui ne tourne pas à l'avantage de son pays.

Au centre d'immenses propriétés, on rencontre aussi de grosses fermes formant toute une petite aldea ; mais les maisons de plaisance, les cottages gracieux ou baroques dont nous environnons nos villes et dont nous égayons nos campagnes, restent absolument inconnus aux Castillans, amis, comme les Marocains, des gourbis bien défendus.

Souvent l'aspect d'un pueblo ou même d'une ville de Haute-

Manche est triste. Où fut jadis une riche cité, s'étage un amas de ruines ou de maisons croulantes, aux murs de pisé et aux toits de tuiles.

Au cœur du village s'élève une vieille église à la tour carrée ; aucune n'est neuve ni même fraîchement restaurée ; elles datent quasi toutes du beau temps où l'on était riche, du temps de la Maison d'Autriche. Ce sont, elles aussi, de superbes mendiantes auxquelles il reste de splendides bijoux, mais pas de rentes.

Telles quelles cependant, il ne faut pas les dédaigner, ces vieilles églises qu'on a le tort de n'ouvrir que le matin, pour la messe. A l'intérieur elles sont fraîches et sombres. Le regard, ébloui par la lumière du dehors, se fait lentement à leur obscurité. Il est vite attiré par le maître-autel dont le grand rétable en bois doré monte jusqu'à la voûte et représente la légende du saint patron de la localité. C'est d'ordinaire un morceau d'assez bonne sculpture. Parfois c'est un chef-d'œuvre. Il est rare du moins qu'une statuette ou un bas-relief n'attire l'attention ; car toute église d'Espagne, à moins qu'elle n'ait été pillée par des connaisseurs, conserve quelque merveille : soit une sculpture polychromée ou une grille de fer forgé, soit de riches parures pour la Vierge de l'endroit, ou de ces massifs vases sacrés qui les font sourire de dédain à la vue de nos splendeurs de ruolz. Mais dans ce pays de contrastes, à l'église comme partout, la splendeur côtoie la misère et le délabrement, ce délabrement oriental qui provient moins de la pauvreté que de l'incurie et du manque de savoir-faire.

Aussi ces églises sont bien l'expression de la foi castillane. Elle gît ignorée et sans influence, cette foi simple et profonde des Castillans. Nous autres, Français, nous la jugeons parfois avec un sans-façon et une sévérité inouie ; nous la dédaignons parce qu'elle n'a pas cette initiative ingénieuse que nous donnons à la nôtre, parce qu'ils ne savent pas s'en servir comme ils ne savent se servir d'aucune de leurs richesses ; mais avec la foi d'un de leurs pauvres villages, on transformerait l'esprit de beaucoup de nos villes, comme avec une de leurs lourdes navettes d'argent on replaquerait le trésor de beaucoup de nos églises.

Les ruines abondent en Espagne, et c'est grand'pitié de voir

comme on laisse un chacun les mutiler à son gré. Pauvres vieux châteaux-forts qui avaient résisté si longtemps aux Maures; ruines historiques à tant de titres, on les rase pour bâtir des masures, pour combler les fondrières d'une route; on les détruit sans raison! Je comprends qu'on ne puisse, faute d'argent, les restaurer; mais une des choses que j'ai le moins pardonnée aux Manchegos est la fureur inintelligente qu'ils mettaient à anéantir ces témoins de leur ancienne fortune. Quant aux ruines de ces admirables couvents que le juif Mendizabal a fermés et volés en 1835, comment les compter et comment les décrire? Il n'est pas une ville d'Espagne qui n'en possède plusieurs. Des monuments sans prix, par suite de cette infâme et inepte confiscation, ont été dévastés ou sont devenus, comme Nuestra-Señora-la-Blanca de Tolède, des greniers à paille. En moins de soixante ans, des monastères immenses ont été rasés dans certains villages,

« Qui vivaient de leur vie et qui meurent sans eux. »

Quand on ne les a pas rasés, on a vendu du moins les arbres de l'enclos et tous les bois des toits et de la charpente. Ensuite, qui a voulu a emporté portes et fenêtres, puis ces matériaux arrachés n'ont servi à rien bâtir, car rien n'est neuf dans le village. Tout est éteint autour du grand couvent abandonné; bientôt du village il ne restera rien; ce sera un *despoblado* de plus dans la plaine, et l'on y reconnaîtra l'œuvre de l'irréligion.

Devant l'église du pueblo, s'étend d'ordinaire une place rectangulaire qui porte invariablement le nom de « place de la Constitution. » La mélopée un peu endormante qui sort des environs indique que les écoles municipales sont proches. L'harmonie est entière entre l'école et l'église. Le curé peut visiter l'école quand il lui plaît, et l'enseignement y est avant tout catholique. La prière se fait avant et après les classes, à haute voix. C'est à l'école, non à l'église, qu'on enseigne le catéchisme. Dans les villages, peu de garçons et presque pas de filles de douze ans qui ne sachent lire. Chaque année un examen est passé devant l'alcalde, l'ayuntamiento et les notables; c'est le curé, comme de juste, qui interroge sur l'instruction

religieuse. Les petits Castillans sont très précoces, leur intelligence est pénétrante; jusqu'à dix ou douze ans ils sont d'ordinaire charmants, d'une gravité à la fois et d'un sans-façon amusants. Beaucoup, s'ils étaient secondés, deviendraient remarquables. Mais dans les villages où leur éducation se fait trop dans la rue et cesse trop tôt, il se produit chez eux, dès l'âge de douze ans, dès qu'ils vont aux champs, un changement profond : leur intelligence paraît tomber avec leur bonne grâce; ils deviennent facilement laids, noirs et sauvages. Comme ils sont pourtant bons enfants, on les tiendrait absolument si l'on savait, en Espagne, organiser ces œuvres que notre clergé de France multiplie avec tant de zèle et d'industrie. Malheureusement, et pour des causes multiples, l'action du clergé est loin d'être, en Espagne, ce qu'elle pourrait être.

On s'est mis dans l'esprit, en France, qu'un Espagnol était essentiellement oisif et malpropre : c'est bien à tort. Sans doute l'Andalou de Séville ou de Cadix n'a pas la vigueur du Basque et du Navarrais, ni la patience invincible du Catalan ou de l'Aragonais : il sait flâner royalement. Mais, même sous l'ardent soleil de Murcie ou de Valence, le pauvre cultivateur de piments ou de maïs travaille admirablement. Quant au paysan de Castille, vigneron ou laboureur, il est loin d'être paresseux. N'ayant ni industrie, ni commerce, ni routes, ni prairies, ni bois, il sème et il récolte du blé, utilisant le moindre pli de terrain, disputant le sol aux chardons et aux pierres, dont il fait de grands tas au bord de son champ.

De grand matin, notre homme part du village pour sa terre souvent très éloignée. Sa tête est entourée d'un grand foulard noué par derrière et dont les deux bouts flottent au vent. Il porte un gilet rouge ou jaune-isabelle, une large ceinture de laine noire. L'hiver, une *manta*[1] brune bordée de rouge lui sert de toge. Il part avec ses deux grandes mules, assis sur l'une d'elles, laissant balancer son corps à leur pas allongé, chantant sur un air demi-arabe, d'une voix trop gutturale, une mélancolique romance.

Arrivé à son champ, il laboure en chantant encore; de temps

[1] Couverture.

en temps il s'interrompt pour interpeller ses mules : *arre macho! arre mula!* Ces cris résonnent dans la plaine ; l'attelage fumant obéit, et la romance interrompue reprend. A midi le laboureur s'arrête, mange à peine, puis dort en plein soleil, tandis que ses mules, aussi sobres que lui, mâchonnent solennellement leur paille hachée, seul fourrage du pays. Le soir, le paysan revient : sa charrue est légère, c'est une sorte d'épieu en fer croisant à angle aigu un long montant en bois. Il la décroche, suspend l'épieu aux harnais des mules et laisse traîner par terre l'extrémité du montant Ce bois traînant soulève, en râclant le sol, un nuage de poussière. Les paires de mules se rencontrent sur le chemin et rentrent en file au village ; la journée a certes été bien remplie ; nos Castillans chantent encore de ce chant grave qui s'allie si bien à la mélancolie du jour qui tombe.

Quel rude travail surtout que celui de la récolte de blé ! Les machines sont rares dans le pays. On récolte comme on faisait au temps de la conquête, comme on faisait aux aires de Booz. Autour de chaque village sont de larges places, pavées de petits cailloux soigneusement recouverts d'argile battue. Vers la fin-juin, on les répare en les nivelant au rouleau de pierre. Puis on étend sur les aires les gerbes déliées. Un traîneau, tiré par trois à quatre mules attelées de front, passe au galop sur les gerbes. Le traîneau est une grosse planche dont le dessous est hérissé de morceaux de silex. Un enfant, garçon ou fille, est debout sur cette planche, fouettant les mules et chantant encore, merveilleux d'aisance, et prenant, sans s'en douter, de ravissantes attitudes. Quand la paille est bien hachée et l'épi égrené, des hommes lancent en l'air le mélange ; le vent aidant, et les grains tombant plus vite que la paille, le partage se fait, la paille et le grain sont empilés séparément : les grains mis en sac, et la paille hachée transportée par charretées au village.

Rien ne rend l'animation des aires pendant les trois mois de juillet, d'août et de septembre. On y travaille tous les jours dès l'aurore ; tous les jours, le dimanche compris, sauf dans les provinces du Nord. La loi du dimanche est, en Espagne, étrangement violée, et la misère agricole de ces pays fertiles pour-

rait bien être, en partie, le châtiment de cette faute. Hâtons-nous de le dire, pourtant : une tolérance, ou même une permission régulière, autorise le travail du dimanche pour les trois mois de la récolte du blé, et il faut reconnaître que, grâce aux procédés qu'ils emploient, nos Castillans n'ont pas de temps à perdre pour achever la récolte du blé avant l'époque des vendanges. Leur imprévoyance, leur manque de savoir-faire pratique expliquent la nécessité où ils se trouvent ; mieux aidé et mieux instruit, ce pauvre et bon peuple aurait moins de torts et serait plus heureux.

Souvent, en parcourant les aires aux jours de travaux, j'ai demandé à de petits garçons ce qu'ils gagnaient à se démener ainsi dans la poussière et la chaleur. La réponse était triste : « Rien. J'ai été promis à Don X... pour la récolte ! » — « Comment cela ? » — « Parce que mon père lui avait emprunté, cet hiver. » — Ce qui voulait dire qu'une pauvre famille, manquant de blé pendant l'hiver, avait dû en emprunter pour vivre. Personne n'ayant consenti à lui en prêter, elle avait dû recourir à un riche propriétaire pour obtenir cinquante francs, au taux jugé honnête de quatre ou cinq francs par mois d'intérêt. Encore avait-on mis la condition que les enfants travailleraient aux aires pendant l'été. Il fallait bien vivre, on avait accepté.

Ce cas d'ignoble écrasement est commun. L'usure est habituelle en Espagne. Dans presque tous les villages de Castille, pour ne parler que de ceux-là, quelques individus, enrichis souvent par l'achat des biens conventuels, en 1835, tiennent sous le joug les pauvres, imprévoyants et sans défense. Pour éluder les lois et dissimuler l'usure, on prête 50 fr. et on écrit sur le billet 70 à 100 fr., payables à telle date. Si l'emprunteur ne peut rembourser à la date fixée, un compère offre à ce malheureux sa rançon, mais à des conditions pires que les précédentes : finalement la saisie arrive, la ruine est consommée ; corps et biens, le malheureux appartient à son maître. Il vous le dit trop tard pour qu'on le sauve. Ah ! que de juifs en Espagne, parmi les chrétiens, et comme Drumont fera bien de les fouailler ferme le jour où il écrira l'Espagne Juive !

Les maisons, dans les *pueblos* ou les *aldeas*, sont d'assez

chétive apparence. Des murs blanchis à la chaux, un toit de tuile, une vieille porte large et assez basse, garnie de gros clous en fer ou en bronze ; à portée de la main, mais assez haut, une petite fenêtre grillée d'où l'on reçoit les sérénades ; des grilles du reste à toutes les fenêtres, jolies grilles ouvragées souvent. Derrière la maison, une cour ou *corral*, fermée par des murs en pisé : ce corral sert à la fois de basse-cour et de dépôt de fumier. Dans bien des villages, surtout quand on a peur d'une contagion, le badigeonnage à la chaux se renouvelle ; ailleurs tout garde ses vieilles teintes, son air minable et sale.

Point d'élégance dans les rues, rien de ce cachet pimpant et gracieux que la verdure, les fleurs et les jolies maisons donnent à nos villages. De loin ces aldeas grises ressemblent à des carrières en exploitation. Aucune boutique sur la rue qui égaye et attire le passant. Les marchands vendent chez eux, à l'intérieur. Le service de la voirie est rudimentaire. Les cours n'envoient aucun parfum, et l'huile qui sert à la cuisine répand, quand on la met au feu, une odeur forte, spéciale aux villages espagnols et arabes, et qu'on peut comparer à l'odeur de suif, parfum des villages russes. Souvent, à l'approche des villages, dans des buttes d'argile ou de craie, on a creusé des grottes où vit toute une population plus pauvre encore et plus misérable que celle des maisons.

Aucun confort dans ces pueblos ; les carreaux manquent à la plupart des fenêtres : tout au plus si, à leur place, on colle du papier. On gèle l'hiver, on grille l'été ; la famille est souvent entassée dans un étroit espace. On comprend qu'un bourgeois français, de mauvaise humeur, dise en traversant ces pauvretés : « Quel sale peuple ! »

Mais entrez dans ces maisons, même dans ces grottes : de bon matin la femme, armée d'un balai court et sans manche, a tout balayé ; les chaises de bois blanc paraissent neuves tant elles sont bien lavées ; l'unique cheminée haute est garnie de dentelle en papier blanc et rose. De naïves images de saints décorent l'appartement. Tout est très propre. Le bois manquant dans le pays, on n'a d'autre combustible que des brous-

sailles, de la paille hachée et des fagots de thym que les âniers vont chercher sur la montagne, et dont la charge, longue à réunir, n'est payée que huit sous. Toute la cuisine se fait parfois dans la pièce unique où l'on vous reçoit : mais avec une propreté, une simplicité d'appareil qui étonne. La vaisselle est parfaitement nette. Sur une table, recouverte d'un grand tapis, brille la lampe de cuivre jaune, le *candil* à quatre becs, donné au jour du mariage ou reçu des grands parents. La moindre tache qui en ternirait l'éclat serait un déshonneur pour la ménagère. Les Espagnols ont le luxe du linge. Sur le lit de fer, quand il y en a, vous apercevez de grands draps à larges garnitures de dentelles. Et l'on vous reçoit avec un regard si heureux ! Pas d'obséquiosité ni de grands frais de politesse. En entrant, vous avez dit, comme salut : « *Ave Maria purisima.* » On vous a répondu : « *Sin pecado concebida.* » L'homme, dignement, vous tend sa main sans faux empressement. Ne refusez pas ce qu'il vous offre; un regard froid vous prouverait que vous l'offensez. Ils se moquent de notre politesse française et de tous nos compliments; d'autre part ils ont peur de nos railleries et de notre air moqueur, mais allez-y simplement avec eux ; montrez-leur que vous vous livrez à eux : vous serez bientôt ravi de cette hospitalité d'Arabe de grande tente, cordiale et large, touchante par ce qu'elle donne ou par ce qu'elle voudrait donner.

Pour moi, j'ai passé beaucoup de ces pauvres seuils, j'ai visité beaucoup de ces cuevas ouvertes sur la route. J'en suis sorti le cœur souvent ému de leur misère, mais toujours touché et ravi de la bonté qui m'avait accueilli et des adieux que j'emportais, toujours étonné de la propreté qui régnait dans ces humbles logis. Ces hommes basanés aiment le linge fin aux broderies délicates, et c'est un contraste de plus chez eux que cette incurie de l'extérieur et le soin presque artistique de l'intérieur. Ou plutôt ce n'est pas un contraste : s'ils jettent dans les champs leurs mules mortes et laissent aux chiens et aux vautours le soin d'en faire disparaître les restes ; si leurs maisons sont d'aspect si minable ; s'ils s'entendent si peu en hygiène, c'est qu'ils savent souffrir et endurer, tandis qu'ils ne

savent pas s'industrier. Si la ville venait plus en aide au village, si l'Espagne, lasse de guerres et d'agitations, savait avec habileté utiliser ses nombreuses ressources, un luxe de propreté et de bien-être ferait place aux ruines actuelles. En attendant, le paysan, laborieux mais impuissant, se réfugie dans son *home*, et là, du moins, non sans peine, il fait régner la propreté qu'il aime... comme il le peut.

(*A suivre*). Pierre SUAU, S. J.

CAUSERIE SUR LES VACANCES

Le professeur prépare ses vacances en passant chez le libraire, mais non chez l'éditeur. La fin de l'année scolaire a été chargée, et il en est peu, parmi ceux qui enseignent, qui aient eu, dans les mois de juin et de juillet, les loisirs nécessaires pour brocher quelques pages de Revue ou rimer quelque nouvelle. Laissez passer les vacances; tout en faisant une excursion, on note, on crayonne. Chacun reviendra, les tiroirs pleins d'essais, la tête bourdonnante de chansons, l'imagination hantée de projets : des boutons qui fleuriront..... peut-être.

> Faire un projet ne coûte guère ;
> Mais le diable est d'exécuter.

Hier s'est faite la distribution des prix. Les forts en thème et les élèves sans couronne sont partis, également joyeux : pour reconnaître les heureux vainqueurs, ce n'est pas tant la physionomie des enfants que celle des parents qu'il faut étudier. Il est des mères qui sont bouffies d'orgueil par le succès de leur progéniture.

— Nous avons dix prix cette année !

Pourquoi cette joie maternelle si légitime va-t-elle se perdre en une vanité ridicule ?

La maison est vide : elle ressemble à un navire que l'on radoube au port. Les ouvriers l'enveloppent d'échafaudages, d'échelles. De toute part, on balaie, on frotte, on nettoie. Elle est en proie aux peintres, aux serruriers, aux couvreurs, aux maçons.

A leur tour, les professeurs quittent le collège plein de poussière, tout sonnant de coups de marteaux. Le modeste traitement en poche, la joie de partir au cœur, ils se rencontrent chez le libraire. On fait ensemble les « provisions intellectuelles » des vacances.

Quel regard de pitié et presque de dédain pour les bons classiques anciens et modernes, si solidement cartonnés !

— Vous n'achetez pas ce Virgile, et ce Molière, expurgé à l'usage de la jeunesse ?

— Ces vieux amis, c'est étonnant comme on a besoin de leur fausser compagnie pendant quelques semaines !

— Pourtant : *adolescentiam alunt... pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur...*

On les retrouvera au retour, on sait qu'ils attendent, et l'on abuse de leur fidélité.

— Que choisissez-vous ?

— Tolstoï.

— Ah ! Tout pour le czar et pour la Russie. C'est la mode.

— Oui, comme dans Michel Strogoff.

— Alors vous louez une troïka pour aller étudier les moujiks ?

— Je veux voir si M. de Vogüé n'a pas vanté à l'excès cette littérature de nos bons amis du Nord.

Tout en causant, on parcourt du regard les rayons de livres : plus d'un titre fascine et séduit ; on prend l'ouvrage à la main, on déchiffre quelques lignes entre les pages non coupées ! Ah ! si la bourse se dilatait avec les désirs !

— Vous ne prenez pas la *Débâcle*, 120e mille ?

— J'en ai lu vingt pages, je n'ai pas continué, ça me fait mal ; après cette lecture j'étais attristé, et, chose curieuse, fatigué comme si l'on m'avait battu.

En se retirant, le professeur de rhétorique emporte quelque roman nouveau d'un auteur en vogue, deux ou trois volumes

spirituels des Lemaître, des Doumic, des Faguet. C'est si douce jouissance, loin des usines et des chemins de fer, de déguster un éreintement de Georges Ohnet, quand on vient de relire le *Maître de Forges*.

Mais, ne trouvez-vous pas qu'on abuse de la critique littéraire ? Que d'essais, de conférences, d'études, d'impressions le XIXe siècle a publiés ! Non seulement on les édite, mais on analyse le procédé, on décrit l'art de faire une conférence, et bientôt on nous dira les moyens d'éprouver de vives émotions à la lecture d'un beau livre, à l'audition d'un discours éloquent. Vous avez vu des éditions de la Bible comme celle de Cornelius a Lapide. Le texte est noyé dans les commentaires. Vous ouvrez une page, vous cherchez en vain un verset du texte sacré, il n'y a qu'annotations. Il en serait ainsi de n'importe quelle pièce de nos classiques si l'on réunissait seulement le dixième des travaux qu'elle a suscités. En s'amusant à lire les *Impressions*, on perd le goût de lire les auteurs mêmes ; ou, si on les étudie, on devient incapable d'une émotion franche et neuve. Des commentateurs — *sicut a peste et bello — libera nos, Domine*.

Quand la nuit tombe, le professeur d'histoire en vacances s'enferme seul avec quelques livres amis. Après les causeries de la journée, ordinairement si vides, même lorsqu'elles ne sont pas banales, il s'entretient longtemps avec Saint-Simon s'il aime les cancans du passé, avec le général Marbot s'il préfère les récits sans prétention. Peut-être, encouragé par l'exemple, pris lui aussi de la vaniteuse maladie de parler de soi, il rédigera ses propres mémoires, et, s'il est brave, il les mènera jusqu'à la quinzième page.

Au moment de quitter les Rabier, les Boirac, les Fouillée, le professeur de philosophie a consulté les catalogues de F. Alcan et de Hachette pour ses heures sérieuses, peut-être ceux de Calmann Lévy pour ses journées de flânerie. F. Alcan lui offre sa grande bibliothèque de philosophie contemporaine. Ce qu'il veut pour les vacances, ce n'est ni Kant, ni Leibniz. Il est attiré davantage par les ouvrages de psychologie spéciale. H. Spencer, Wundt, Ribot, Ch. Richet, de Rochas, Bernard Pérez et

ses études d'enfants, Lombroso et ses essais sur la criminalité.

C'est que les vacances sont l'époque des études libres. Et peut-être ces libres études sont-elles les plus profitables ! Elles ont les avantages et les inconvénients des excursions : on sort de son centre, de son cercle nécessairement étroit ; on va voir dans la maison ou dans le champ du voisin ce qui s'y passe d'intéressant ; on en revient, sinon émerveillé, du moins quelque peu étonné, dépaysé. Mais :

Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.

Voilà toute une école qui se forme pour tenter l'explication des faits de télépathie. Déjà bon nombre de phénomènes fort poignants sont relevés, catalogués. Dans les *Annales des Sciences psychiques*, le Dr Dariex et ses adeptes racontent, recueillent des pressentiments, des vues à distance, des hallucinations télépathiques, des correspondances d'esprits. On cherche des lois générales, on demande des explications. La science n'est donc pas achevée, mais il y a là des essais intéressants. Y a-t-il des découvertes d'ordre scientifique ; il serait téméraire de l'affirmer, mais on entasse et on classe. Bientôt ce recueil sera un magasin de matériaux fort bien meublé. Des théories s'édifient, qui croulent à peine dressées par l'imagination créatrice de leur auteur ; d'autres sont jetées en ballons d'essai. De ce choc d'idées jaillira quelque lumière ; ces études servent du reste à éclairer quelques points secondaires de la psychologie expérimentale mal connus. Comme M. Taine a d'abord entassé des documents énormes, puis a dégagé quelques lois dans son traité de l'*Intelligence*, ainsi peut-être un amateur des sciences psychiques verra poindre quelques sommets, quelques arêtes au milieu des faits uniformément plats et singuliers enregistrés jusqu'ici, et groupera autour de cette colline pressentie les taupinées signalées çà et là et commencera d'entrevoir la chaîne qui les unit entre elles.

Lorsqu'on aura épuisé toutes les hypothèses absurdes, peut-être la loi cherchée se montrera-t-elle simple et sans voile.

Entasser, décrire, c'est le début nécessaire de toute science expérimentale. Les naturalistes ne commencent-ils pas par des collections, puis entre ces milliers de plantes qu'ils ont enfouies d'abord dans leurs boîtes de fer blanc, ils découvrent une gradation, un plan. Ainsi l'entomologiste aperçoit un type spécifique entre tous les insectes que l'amateur réunit seulement par amour des curiosités, des formes bizarres ou des couleurs brillantes.

Un ami, abonné aux *Annales des Sciences psychiques*, me parlait récemment des « fantômes objectifs », des esprits que l'on évoque à son gré. Il me paraissait dans cet état d'âme qui dépasse l'étonnement, n'est pas encore la croyance, mais la prépare et la produit.

— Ces fantômes sont bien objectifs, et non des créations imaginaires : on les voit, on les touche, on les photographie.

— C'est là, disait-il, un « apport » très grave à la thèse de l'immortalité de l'âme, une preuve non plus déductive mais expérimentale de la permanence de la substance psychique. De plus, comme ces êtres écrivent, entrent en relations avec des intelligences, on a même le droit d'affirmer la survivance de la personnalité.

On les voit, on les touche, ces mots n'avaient pas fait grande impression sur moi. Les *médiums*, qui ordinairement sont plus que suspects, aidant, on peut expliquer ces apparences par quelque habile supercherie.

Si on les photographie, nous avons un témoignage irrécucusable de l'existence des esprits. Un appareil ne ment pas. Toutefois il faudrait d'abord voir de vraies et bonnes photographies bien authentiques et il ne semble pas que jusqu'ici on en ait produit. Les photographes qui opèrent peuvent être des prestidigitateurs. N'y aurait-il pas même lieu à une industrie fort lucrative? Soyez sûr que le spirite qui évoquera les personnages de Périclès et de la célèbre beauté qui fut sa femme et pourra prendre leur photographie, aura dans sa main de belles chances de fortune.

— Mais on évoque Aristote, Napoléon, ils disent eux-mêmes leur nom.

— Le singulier, c'est qu'on évoque ainsi des Aristote qui ne savent pas le grec, qui ne savent même pas le nom de leurs propres ouvrages.

— On les touche ; ces « esprits » transportent des objets d'un lieu à un autre, en créent qui n'existaient pas dans l'appartement où se fait l'expérience, en font disparaître ; ces faits sont nommés, classés, ce sont des « raps », des « apports », etc.

— Pourquoi ces « raps », ces « apports » ne se font-ils bien et en grand nombre que dans une demi-obscurité ? Quand on veut les contrôler scientifiquement et avec rigueur, ils ont le mauvais goût de s'évanouir et de ne pas reparaître.

— Alors vous vous privez d'un argument en faveur de l'immortalité de l'âme ?

— La thèse est solide, la foi l'enseigne, la raison la démontre, le cœur la réclame. Il me paraîtrait peu sage de rapprocher d'arguments indiscutés les fantaisies des spirites.

Heureux temps libre des vacances où l'on peut discuter à l'aise même la télépathie et le spiritisme ! Plus de règlement strict qui emprisonne, qui dicte à chaque heure la besogne déterminée ! Aujourd'hui, à huit heures, il faut expliquer Démosthène ; à trois heures ce sera le tour d'Horace ; demain, leçon de littérature française ; ce matin, de grammaire grecque. Et défense absolue de changer, de s'arrêter ! Le règlement ne fléchit pas, il est inexorable, il crie toujours : marche, marche.

Pendant les vacances, le professeur qui dirige à son gré ses promenades scientifiques est semblable au touriste : il s'attarde comme il lui plaît devant quelque ruine poétique qui le fait rêver d'antan ; il a le loisir, pendant que la colonne dont il fait partie s'éloigne, de cueillir là, au bord du Gave, cette fleurette des Pyrénées si coquette, si pimpante ; il court, et quand il rejoint son rang au tournant du chemin, la fleur, si droite sur sa tige au bord de l'eau, déjà s'incline et ses feuilles se fanent. Mais, tant que dure l'année classique, le professeur ressemble au troupier des manœuvres : il marche tout droit sur la route blanche et sans terme ; et, lorsque l'étape est parcourue, le but n'est pas atteint ; demain, avant le jour, il faudra reprendre le sac qui blesse l'épaule, et, dans la poussière qui se soulève,

continuer la route monotone, sans voir ni à droite ni à gauche les indifférents qui regardent passer.

La monotonie, c'est l'écueil principal du professorat. Les premières années le professeur a le feu sacré; jeune et plein d'une science nouvellement acquise, il ressemble à un vin entonné d'hier qui bouillonne et tend à se déverser par-dessus les tonneaux. Il parle et s'écoute ; il est son meilleur auditeur, il s'enchante et se grise, il marche en avant, encore que les élèves ne le suivent plus. Mais il est agréable de discourir tout haut et de s'exprimer à soi-même, en face de témoins, les sublimes pensées de son propre génie ! On s'échauffe, on s'exalte; il est vrai que l'orateur comprend seul, mais cet unique auditeur est sympathique et encourageant. Se parler tout haut dans une salle vide, devant des bancs déserts, serait d'un toqué ; mais prendre occasion de la présence de quelques élèves qui écoutent, qui suivent les gestes, la physionomie du professeur sans pénétrer son âme, pour donner libre cours à ses propres imaginations, pour se débiter sur un ton convaincu ses propres élucubrations, c'est une tentation à laquelle bien peu résistent toujours; et alors on échafaude, on bâtit de riants châteaux que l'imagination, la fée du logis, édifie si vite, que jette à bas plus vite la vie réelle ; ils croulent au choc du vrai monde, comme la bulle d'air est crevée par une aile de mouche.

Il y a joie à s'étourdir de ses propres paroles, à se griser de ce vin capiteux. On descend de chaire content de soi. Si on n'a pas causé grand progrès aux élèves, on s'est du moins fait plaisir à soi-même, et ce sentiment entretient la bonne humeur si nécessaire à quiconque traite avec les enfants. Ne faudrait-il pas que les élèves n'eussent jamais sous les yeux de surveillants ni de professeurs quinteux, grincheux, tristes, fantasques, d'humeur inégale ? La jeunesse comme les fleurs doit s'épanouir dans une fraîche atmosphère ; il n'y a pas plus de fleurs sans printemps que de printemps sans fleurs. De bonne foi, peut-on dire qu'une réunion de professeurs rappelle la pensée de la saison de l'année la plus fraîche et la plus gracieuse ?

Après quelques années, combien de professeurs débitent

leur cours comme la roue du moulin tourne avec son tic-tac accoutumé ! Les élèves seuls changent et se renouvellent hélas ! comme les grains sous la meule.

Pendant les vacances, une grande joie est réservée à l'esprit. Le professeur redevient élève, non pas élève en uniforme obligé de rendre compte d'une leçon mal apprise, exposé peut-être aux boutades d'un surveillant agacé, mais élève libre, élève à l'école de la nature et de l'expérience personnelle ; élève déjà ouvert à la beauté des œuvres humaines et capable aussi de goûter et d'interpréter les chefs-d'œuvre de Dieu. Pour comprendre presque tout le XVIIe siècle, Racine surtout, il est nécessaire d'avoir lu, il faut imaginer une société vivant non loin de Versailles, nourrie des lettres grecques, animée de la foi et des sentiments chrétiens ; mais, pour se complaire avec La Fontaine et beaucoup de modernes amants de la nature, il est bon d'avoir passé au moins quelques semaines dans un village, d'avoir vu les travaux de la métairie, le pansage du matin dans les tièdes écuries, les pénibles labeurs dans les champs brûlés de soleil, les attelages suant, la terre qui s'ouvre fumante, et, le soir, dans les derniers flamboiements de l'Occident ensanglanté, le mélancolique retour des vaches vers l'étable ; il faut avoir flâné aux coins des halliers, cherché les nids de merle dans les buissons d'aubépine, suivi les fourmis qui s'agitent dans leurs docks encombrés, entendu les cocoricos des basses-cours et le soir les appels des perdrix qui rassemblent leurs petits égarés !

Ainsi les vacances servent de professeur émérite. Que de comparaisons de l'Odyssée, des Géorgiques, n'ont un sens net que pour celui qui a vécu en « terrien » !

Quelles scènes gracieuses, mais aussi que de drames douloureux offre la campagne !

Les blés longtemps enfouis ont dressé au-dessus du sol leur tige verdoyante ; l'été venu, le soleil de juillet a doré les épis, la moisson, suprême espérance, est tombée sous la faucille. les gerbes s'entassent, précieuse montagne, près de l'aire ensoleillée. Puis, par une belle journée, on étend sur le sol aplani et nettoyé les gerbes hérissées ; les épis grésillent sous les rayons

ardents du soleil, les chaumes brûlent les pieds nus des batteurs. Encore quelques heures, et le grenier ploi ra sous le poids des sacs de blé.

Mais un nuage là-bas commence à poindre, le vent l'amène, il s'étend épais et sombre au-dessus de l'aire surchauffée, le vent tombe ; le nuage est immense, on dirait des montagnes suspendues dans le ciel, le tonnerre gronde et roule répercuté par les roches voisines : une révolution ébranle ce royaume de l'air.

Sous cet immense voile d'ombre, la fourmilière humaine se démène ; le conducteur hâte à coups de fouet les chevaux qui tournent sur l'aire le rouleau de granit, les hommes armés de fléaux battent à coups redoublés, avec de longues fourches les femmes remuent la paille pour faciliter le travail des batteurs. C'est une lutte de vitesse entre la terre et le ciel. Aura-t-on le temps de ramasser l'airée avant la pluie ? Les bras se fatiguent, la sueur ruisselle sur les muscles du cou et se mêle à la poussière sur les poitrines velues. Encore un effort, et dans cette bataille entre l'activité humaine et les forces aériennes, la victoire sera aux forces libres et intelligentes : il sera en sûreté dans un tas amoncelé au plus vite, le blé, le beau blé d'or qui donne la vie et quelquefois l'aisance au paysan.

Soudain le nuage crève ; la pluie d'abord large et peu serrée tombe avec un bruit sinistre, les grondements furieux de la foudre sont continus. Les paysans amoncellent les épis demi-battus. Mais l'orage redouble, c'est une nappe d'eau qui coule sans fin : vaincus, les travailleurs mouillés de sueur et de pluie abandonnent le champ de bataille. Bientôt impuissants, ils suivent des yeux les ruisseaux qui se forment, roulent sur l'aire la paille et le blé confondus ; et sous leurs regards navrés le beau blé d'or se noie dans la boue jaunâtre.

O vous qui derrière vos fenêtres fermées, votre journal tombé à vos pieds, regardez d'un air distrait cette chute des grandes eaux et vous plaisez au crépitement de la pluie sur vos vitres, vous qui peut-être vous réjouissez que l'averse vienne à point pour rafraîchir vos pelouses brûlées et remplacer la chaleur des jours derniers par un air plus doux, songez aux paysans qui, les pieds nus, les manches relevées, la face lugubre, le regard perdu dans un avenir sans pain, suivent

sur les bords de l'aire le blé, le beau blé d'or, fruit des sueurs de l'année qui se noie devant eux dans la boue du ruisseau !

Ordinairement la campagne ne présente point ces drames de deuil. Hier soir, en faisant ma sortie habituelle, je fus témoin d'un gracieux spectacle : la fin d'une journée de « batterie ».

L'aire était petite, mais bien aérée ; on l'avait taillée au milieu du champ de blé dont elle devait bientôt broyer les gerbes. C'était dans un val bien ouvert, bordé de molles et rondes collines sans rochers, sans cîmes abruptes, mais aux croupes doucement arrondies, tapissées de pampres verts. La vallée a la forme d'un hémicycle avec des gradins doucement espacés. La ligne du diamètre est formée par la rivière qui dort au milieu des peupliers. En amont et en aval partent des courbes qui ondulent moelleusement et vont en se rejoignant fermer le demi-cercle.

Le jour s'achevait dans le calme ; à travers l'ouverture faite au cirque par le cours de la rivière, arrivaient de l'Occident les derniers rayons d'un soleil qui s'éteint. Les ombres s'allongeaient du haut des collines dans la plaine qu'elles conquéraient rapidement sur les blancheurs mourantes.

De l'aire montait un bruit régulier et monotone, semblable à la prière d'une vieille qui, à mi-voix, marmotte son chapelet le soir. En m'approchant je reconnus qu'un moulin à vanner produisait ce bruit endormant. Il crachait au loin des détritus de paille et des poussières légères qui planaient d'abord comme un voile gris et s'abattaient sur les vignes voisines. Un homme robuste, penché sur la machine, la tournait d'un mouvement uniforme. Les cheveux au vent, les pieds nus, une femme fournissait au monstre, à pleins boisseaux, des grains battus, mélangés aux balles vides et aux scories : la nourriture immonde était en un instant dévorée ; une enfant de six ans, blanche comme une aube d'hiver, la tête hérissée d'épis qu'elle avait accrochés dans sa chevelure blonde, les pieds noyés dans un flot de blé qui allait montant sans cesse, relevait le froment pur que le van avait nettoyé et qui coulait comme un ruisseau d'or. Deux marmots jouaient à côté et faisaient sonner leurs talons sur l'aire sèche et unie. Toute la famille se taisait ; seul

le moulin bavardait dans l'ombre. Le voile qui cachait l'azur pendant la lourde journée d'été s'était tiré et laissait briller un ciel limpide ; la terre s'enveloppait d'une moelleuse pénombre pour s'endormir, et les ouvriers, qui après le repas du soir causaient au seuil des portes, s'étonnaient d'entendre encore le bruit monotone qui s'épandait dans la vallée obscure. Mais nos paysans étaient heureux de voir prolonger ainsi leur travail : pendant que leurs bras se fatiguent, le ruisseau d'or coule du moulin. Sans doute, l'homme, harassé, ne songe qu'à finir au plus vite sa besogne, pour se reposer; mais la femme, comme Perrette, regarde de temps à autre s'enfler sa fortune : elle rêve de payer des sabots neufs à ses marmots, d'agrandir un peu le champ des Treilles, ce qui serait si commode, d'acheter pour elle un fichu de velours qu'elle convoite depuis son mariage.

Quelquefois, le soir où se bat la dernière gerbe, les moissonneurs chantent en chœur *la Chanson des blés mûrs*. Le vent porte jusqu'aux fermes voisines les voix énergiques des batteurs. Je me contente de la transcrire :

. . . . . .

En octobre on fait la semaille :
Le laboureur, à pleine main,
Comme le canon la mitraille,
Éparpille à tout vent le grain.
Ensemence la glèbe blonde ;
Et, pour quelques grains enterrés,
Vers juillet, la terre féconde
Te rendra mille épis dorés.

Décembre vient, l'humble grain semble
Sommeiller dans le blanc sillon.
Au doux avril sa feuille tremble
Et s'éveille avec le grillon.
Les pleurs de mai dans son calice
Versent leur sève et leur fraîcheur.
Pour que sa tige s'affermisse,
Juin lui prodigue sa chaleur.

Comme un flot qui court à la grève
Ondule aux caprices du vent,
Ainsi se courbe et se relève
Des épis le peuple mouvant.
J'entends frémir leur tête blonde
Roulant des halliers aux buissons :
Des champs jaunis la voix profonde
Emplit la plaine de frissons.

Des nuits d'été molles haleines,
Qui descendez des astres d'or,
Caressez la cîme des chênes,
Passez sans bruit, le champ s'endort.
Sur son front, à peine une ride ;
A peine un pli dans son manteau,
Comme on en voit à l'eau limpide
Qu'effleure l'aile d'un oiseau.

. . . . . .

Allons, prépare l'aire ardente
Où l'on couchera confondus
Les bleuets à tige odorante,
Le froment aux épis barbus.
Midi brûle ; le grain pétille ;
Battons ferme sur le préau
Ce qu'a moissonné la faucille :
En cadence le lourd fléau !

Le fléau tombe et se relève :
Dans l'air il frémit balancé,
Puis s'abat de nouveau, sans trêve,
Sur un rythme bien cadencé.
Du chaume on brise les entrailles
Pour en arracher le blé mûr ;
A la grange on jette les pailles,
Au grenier monte le grain pur.

. . . . . .

La vie d'un professeur à la campagne ne ressemble pas mal à celle d'un officier à bord. Pendant des jours entiers, des

semaines quelquefois, il est séquestré de la vie ordinaire du monde ; quand le navire cargue ses voiles, entre au port, il y a comme un réveil de la vie. On reçoit sa correspondance, on cause ainsi avec les amis quittés, avec la famille lointaine, on apprend par les journaux les nouvelles de la patrie. Ainsi pendant de longues heures, chaque jour, le professeur vit loin du monde connu. Quand arrive le facteur, la vie présente semble se renouer au passé. On guette de sa fenêtre la blouse ceinturée et la sacoche de cuir ; il paraît au tournant du chemin, à l'angle de la maison voisine.

Il frappe à la porte, secoue le loquet.

— Voilà le facteur !

— Tout de suite, je vais.

Rouge, du revers de sa blouse épongeant la sueur, puant le vin, il ouvre la fameuse sacoche, et en tire le journal, quelquefois une ou deux lettres et toujours plusieurs *prospectus*. C'est une halte dans la marche de la journée, une halte où l'on rit, où l'on pleure avec ceux qui sont loin. Le facteur lui-même est une gazette vivante, et, si vous voulez le faire parler, il vous dira les nouvelles qu'apporte le journal avant que la bande soit brisée. Il sait le dernier accident du canton, l'insolation de la veille, l'incendie de la nuit. Dans son long parcours, pour rompre l'ennui d'une course mille fois répétée, par des routes dont tous les cailloux lui sont familiers, il a examiné le timbre de vos lettres et il vous annonce d'un air triomphal que cette lettre vous vient d'Angers et celle-là de Vichy. Il se délasse, boit un nouveau verre de vin, essuie sa moustache qui s'est baignée dans le verre et se retire en remerciant.

Alors on relit avec soin la lettre que l'on avait parcourue tout en prêtant une oreille distraite.

— Tiens, ce pauvre X... est déplacé ; il quitte Angers.

On fait sauter la bande du journal.

— Le feuilleton y est-il ? dit une voix.

C'est la mère qui vient de trouver enfin son étui à lunettes toujours égaré. Elle s'approche et regarde par-dessus l'épaule, déchiffre l'adresse de la lettre en se plaignant de la mauvaise écriture du correspondant qui griffonne, à son avis, d'une manière illisible.

En général, dans les bourgades, il est midi passé quand le facteur arrive. Si quelque Revue aimée fait partie du paquet, ce jour-là on recule la méridienne habituelle ou la partie de *manille*. On ne dormira pas avant d'avoir lu en zig-zag un article d'ami annoncé et attendu, deviné l'auteur d'une étude non signée ou le nom réel d'un jeune qui se voile sous un pseudonyme.

Bientôt la chaleur accablante, la digestion, l'habitude, le bourdonnement des mouches qui fredonnent en tournant, produisent leur effet soporifique. Le couteau de bois reste dans la Revue non coupée, la tête se penche sur le bras du fauteuil où l'on s'était installé trop à l'aise. Monsieur dort.

Monsieur dort. Tranquille sommeil! La cloche ne viendra pas l'éveiller en sursaut et lui crier : Debout! voici l'heure! Vite les livres sous le bras, avec les copies corrigées! En classe! déjà les élèves ont quitté la salle d'étude, ils se rangent en lignes houleuses et se frottent les yeux, à demi inconscients; les surveillants ont hâte de quitter un instant les murs du collège, et de se promener librement dans un air plus pur! Le doux sommeil des vacances peut se prolonger : du reste la chaleur émousse toutes les énergies; l'âme engourdie dans des muscles relâchés et flasques ne pourrait mener à bien le moindre travail intellectuel.

Après une courte promenade à travers les chemins creux ombragés de vieux chênes, l'esprit sera raffermi, comme la température, par la brise du soir. Alors, la lampe allumée, la fenêtre ouverte, on achève la page commencée, on étudie doucement et sans fatigue un nouveau chapitre du livre interrompu. Déchargé de toute préoccupation immédiate, le professeur lit à loisir, annote, crayonne ou rêve à son gré. Que d'images, que de scènes s'inscrivent au tableau de la mémoire! Elles sauront pendant l'année revivre à point, agrémenter un enseignement peut-être aride.

Les jours fuient : le temps s'efface sans bruit; août n'est plus, septembre s'achève. Encore quelques bonnes soirées en famille, quelques visites d'adieu qui semblent si voisines des visites de l'arrivée. Le voile du temps s'est levé devant octobre qui entre en scène. Drame, comédie, qui sait?

Jeune professeur, je rentrais au collège. Sans avoir le cœur serré, j'étais cependant ému. A mon départ j'avais vu ma mère me quitter tout d'un coup après m'avoir embrassé. Mais son mouvement n'avait pas été si rapide qu'il ne m'eût laissé voir des larmes dans ses yeux. La moindre commotion fait déborder le vase trop plein. Elle montait à une chambre d'où elle devait me suivre sur la route de la gare. Me détournant à demi, je vis de loin son regard fixé sur moi, je lui fis un dernier signe. Je continuai ma route, triste, et dans ma mémoire chantèrent obstinément les vers touchants et doux que Brizeux met dans la bouche de sa mère :

Oui, quand tu pars, mon fils, oui c'est un vide immense...
. . . . . .
J'en ai pour tous ces mois d'octobre et de novembre
A te chercher partout, mon fils, de chambre en chambre.

Que de tours à la chambre abandonnée! C'est lui! Le voilà! Elle l'appelle, elle croit l'entendre! c'est son pas dans l'escalier. L'illusion tombe; et, à chaque fois, elle sent un coup au cœur quand il lui faut s'avouer qu'il est parti.

Oui, pendant quelques mois, l'enfant a été la joie de cette famille, la fête perpétuelle de ces vieux. Ils les rêvaient si longs, ces deux mois d'août et de septembre! Ils avaient été si lents à venir! Mais ils ont passé dans un rêve, et la faim de voir leur enfant leur reste au cœur, à ces parents! L'enfant est jeune, actif, il est la vie à la maison, il apporte le bruit joyeux et discret, les petites malices tant aimées! Sans doute les bons parents ont dû déranger quelque peu leurs vieilles habitudes, mais on se rajeunit avec les jeunes. Quand je disparaissais au détour du chemin, je sentais que c'était la jeunesse avec son entrain, son mouvement, sa vigueur, qui fuyait la maison paternelle.

Ces pensées m'avaient rembruni le front et je voyais bien vide la maison où je n'étais plus. Quand j'arrivai à la gare, je trouvai un branle-bas universel qui, à un autre moment et dans d'autres dispositions, n'eût pas manqué de m'égayer. Des jeunes gens allaient faire leurs treize jours. Ils partaient, déguisant un ennui réel sous les apparences d'une gaîté tapa-

geuse ; c'étaient des chants, plein la poitrine, des rires sonores. des appels sans fin criés d'un bout du convoi à l'autre.

Je redoutais le voisinage de leur bruyante société : à ce moment, les cris de ces robustes campagnards me faisaient mal, leur joie me paraissait intempestive. Dans une voiture toute calme, je trouvai deux enfants en uniforme qui rentraient à leur collège. Ah ! les bonnes figures rondes de petits paysans ! des traits irréguliers, un teint hâlé, des pommettes rouges, l'œil voilé, le regard doux et lent. Ils étaient assis de chaque côté d'une femme en deuil, jeune encore, aux mains roussies, au front tout bruni dans sa coiffe blanche. Tous les trois parlaient fort peu : toute la vie de leur âme était dans leur imagination qui leur représentait tour à tour le passé qu'ils quittaient, l'avenir dans lequel ils allaient entrer.

Cette jeune paysanne à laquelle ils ressemblent si peu est-ce leur mère ?

La femme ouvrit un panier qu'elle tenait serré près d'elle et en tira un gâteau épais, beurré, doré, comme on sait les faire à la campagne.

— Paul, prends ce morceau.

Le bambin ne se le fit pas répéter et ses dents blanches y mordirent joyeusement.

— Henri, en veux-tu aussi ? Tiens, mets ce morceau dans ta poche.

Le plus jeune regarda le panier : la serviette était vide.

— Mais toi, tu n'as rien, dit-il en regardant la jeune femme.

Doucement elle sourit, tournée vers l'enfant. Des larmes lui gonflaient les paupières :

— Oh ! moi, je n'ai pas faim.

C'était bien leur mère ; toutes les mères sont ainsi : quand leurs enfants les quittent, elles n'ont jamais faim.

— Tout à l'heure je vais prendre vos nouveaux billets ; vous serez sages en chemin de fer ; Henri, tu ne te pencheras pas à la portière.

Elle sortit du panier deux pêches, beaux fruits jaunes, au duvet fin et blond.

— Prenez, mais ne salissez pas vos uniformes.

A la station suivante les trois voyageurs descendirent. Les

deux enfants, les poches gonflées, portant maints paquets, trouvèrent là un professeur qui devait les conduire au pensionnat. Après un gros baiser, la mère resta seule à la gare ; et je la vis rêveuse qui, elle aussi, suivait du regard sa joie, sa vie, ses espérances qui s'en allaient dans des nuages de fumée.

Huit jours passés ! Chacun est rentré dans ses habitudes ! L'enfant travaille et joue ; au milieu de ses camarades, cherchant à éviter le vol d'une balle habilement lancée, il oublie la famille ; la mère est prise par les soins du ménage ; et, grâce à cette utile diversion, les regrets perdent ce qu'ils ont de trop amer ; de son côté, le professeur est heureux de retrouver ses livres, sa chaire, de voir de nouveaux élèves dont il va, pendant l'année qui commence, se faire de fidèles disciples, auxquels il va s'attacher et se dévouer comme à de jeunes amis.

C. VERDIER.

RAYON D'OR

Un mendiant passait, traînant sur le chemin
Sa vieillesse haineuse et sa pauvreté fière.
Ses enfants ? vagabonds. Sa femme ? au cimetière.
Jamais dormir, toujours marcher, souvent sans pain.

Un paysan fauchait, tordu sur la bruyère.
Puis, essuyant son front du revers de sa main,
Il geignait et jurait contre un sort inhumain :
« Je mange peu, je bois de l'eau, je dors à terre. »

Sa fille, blonde enfant, vit son œil angoissé.
Elle parut comme un rayon dans un nuage :
« Veux-tu ? je vais t'aider, ton bras est si lassé ! »

Et cette voix d'enfant raviva leur courage :
L'homme qui maudissait reprit cœur à l'ouvrage,
Le mendiant sentit battre son cœur blessé.

H. C.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

Pour le chroniqueur, il n'est guère de vacances. Quand d'autres se reposent, il faut qu'il soit toujours aux aguets. Heureux encore est-il — et c'est le côté piquant de son rôle — lorsqu'on vient troubler sa quiétude et alimenter sa chronique. Mais n'attendez pas de lui — oh ! non — une charmante causerie sur les vacances, comme celle qui a été insérée dans ce numéro : il n'a ni le temps, ni l'art peut-être, de flâner aussi agréablement. Cette fois, pourtant, il n'a pas à se plaindre. Vous verrez, à la poignée de nouvelles qu'il vous donnera, que sa chasse a été fructueuse et que les Facultés catholiques, dont il raconte les *gestes*, sont bien vivantes.

***

La série des examens a été close seulement vers les premiers jours d'août. Je n'ai donc pas pu vous en donner le compte rendu dans ma dernière chronique. Le voici, aujour-

d'hui. Le succès n'a pas été le même pour toutes les Facultés. A chacune, comme il convient, son tour de gloire.

La Faculté de théologie a reçu quatre *licenciés :* MM. SAUVÊTRE, TERRIEN, NORMAND, VINCENT, et deux bacheliers : MM. MESLET et BOUMIER.

Deux élèves de la Faculté des lettres ont conquis, en juillet, le diplôme de licencié : l'un, M. l'abbé AVENARD, du diocèse de Nantes, devant la Faculté des lettres de Rennes ; l'autre, le P. J. de la SERVIÈRE, S. J., devant la Faculté des lettres de Poitiers, reçu 1er avec la mention *assez bien*, la seule mention qui ait été accordée par la Faculté. Un troisième avait obtenu, à Caen, plus de points qu'il n'en faut pour être déclaré admissible. Cette histoire, une des plus étranges qui soit arrivée à un candidat, n'est point encore terminée ; je vous la conterai, quand je serai en belle humeur. — Je vous ai résumé les thèses de M. G. Bricard, ancien élève de notre Faculté des lettres, reçu docteur, en juillet dernier, par les examinateurs de Bordeaux.

La Faculté des sciences a obtenu, dans les examens pour la partie mathématique, un vrai triomphe. Elle présentait, en Sorbonne, quatre candidats. Trois ont été reçus : M. l'abbé Bouquet, du diocèse de Luçon : M. Nivard, de Niort ; le P. Bayle, S. J. Il faut ajouter que M. l'abbé Bouquet a été classé *premier* et M. Nivard *second*. Les lauréats et les professeurs méritent donc les compliments les plus flatteurs.

La Faculté de droit a continué ses bonnes traditions, pendant toute cette année scolaire 1892-1893. Je passe rapidement sur les sessions de novembre 1892 et de janvier 1893, qu'on pourrait appeler *sessions de liquidation*. Je vous dirai seulement que, à l'exception d'un seul, tous les ajournés de juillet ont « purgé » leurs échecs et ont soutenu convenablement l'épreuve *rédemptrice*, puisque le tableau donne jusqu'à 45 blanches et blanches-rouges sur 135, soit 33 0/0 de notes très favorables (*très bien, presque très bien*).

Je vous ai signalé, au fur et à mesure, les diverses épreuves de doctorat. Tout d'abord, quatre soutenances de thèses, dont une honorée de l'éloge.

Je vous ai analysé aussi les thèses de M. Lavigne. Je vous

avais promis l'analyse des autres thèses, et je tiens ma promesse, en me conformant là-dessus, comme de juste, à l'opinion des personnes compétentes.

Thèses de M. Guigou. L'étude des *Obligations naturelles en droit romain et en droit français* devait mettre M. Gabriel Guigou en face de questions du plus haut intérêt, et sur lesquelles l'accord n'est fait ni entre les romanistes anciens et modernes ni entre les commentateurs de notre Code civil. Il faut dire tout de suite que le jeune docteur a très clairement exposé les différents systèmes qui se sont produits ; qu'il a bien fait ressortir les divergences, parfois assez peu considérables, qui séparent les auteurs : qu'il nous paraît enfin s'être prononcé dans le sens le plus conforme à la raison et aux traditions historiques.

Impossible, dans cette courte notice, de résumer les cent pages que M. Guigou a consacrées à l'examen des effets que les textes du Code civil permettent de faire produire à l'obligation naturelle, et des cas où la jurisprudence et la doctrine reconnaissent, nient et discutent l'existence de ce lien juridique imparfait. Je veux seulement faire comprendre le problème ardu qui s'est posé pour l'auteur au début même de son travail, car c'est la question capitale de sa thèse : *Comment peut-il exister, dans le droit d'un peuple, des rapports juridiques portant avec convenance le nom d'obligations, encore que le créancier ne puisse exiger paiement ? D'où viennent les droits de cette sorte ? Comment les reconnaître ?*

L'esprit formaliste des premiers Romains, la séparation, si rigoureuse au début, du *jus civile* et du *jus gentium*, expliquent bien que, à l'origine, un certain nombre de faits, à propos desquels la raison reconnaît sans peine une obligation, n'aient point été sanctionnés par une action au profit du créancier. Mais le préteur, les jurisconsultes, la jurisprudence, ont fondu les deux droits ; et il a fallu autre chose que l'absence d'une formalité pour qu'une obligation restât à l'état de droit imparfait, *ex sola æquitate pendens*. Droit imparfait, puisque le créancier ne pourra saisir le juge d'une demande tendant à le faire reconnaître et à lui en procurer les avantages par une condamnation pécuniaire ; droit cependant, puisque si, v. g.,

soit par un tiers, caution ou détenteur de gage, soit par le débiteur lui-même agissant à raison de quelque fait qui l'aurait rendu créancier, le juge est amené à constater la formation de ce lien, il pourra, dans une mesure plus ou moins large, suivant les cas, déduire de cette constatation les mêmes conséquences que s'il existait une obligation civile.

La conscience du juge le déterminait, seule, dans la constatation de ces obligations ; mais à quel signe les commentateurs du Digeste reconnaîtront-ils avec certitude que, dans tel cas, la jurisprudence romaine admettait bien l'existence d'un véritable *débiteur* et, dès lors, considérait la prestation, faite par une personne à une autre, comme un paiement, et non comme l'accomplissement d'un devoir moral, d'une obligation de conscience? Faudra-t-il que, sauf l'action, le droit puisse produire tous les effets d'une obligation civile? Non : car la protection des incapables, l'intérêt général qui motive l'extinction de l'action, pourront faire écarter même la sanction indirecte, qui résulterait, par exemple, de la *compensation*.

M. Guigou déduit avec raison de la nature de l'obligation la nécessité d'un rapport entre deux personnes déterminées : rapport né d'un fait ou d'une situation, analogues à ceux que le législateur reconnaît comme étant de nature à motiver une action en justice.

Reste la question de savoir si les liens de parenté, la reconnaissance, peuvent servir de base à une obligation véritable, ou seulement à un devoir moral auquel ne correspond pas un droit dans la personne du bienfaiteur ou du parent indigent. Le Code civil déclare l'équité seule interprète des conventions. Aussi les jurisconsultes français se montrent-ils plus embarrassés encore que leurs devanciers pour édifier l'obligation naturelle et en reconnaître les effets. On peut s'en rendre compte, en voyant un auteur arriver à la déclaration suivante : « Croyons fermement qu'une obligation, pour être naturelle, doit être élevée à ce rang par une décision formelle de la loi.... ou qu'il doit résulter, des paroles mêmes du texte, que l'on peut conclure, dans le cas donné, à l'existence de pareille obligation. » Le *fétichisme* du texte peut seul expliquer cette formule, qui est la pure négation de l'obligation naturelle.

Pour toutes ces raisons, il convient de renouveler à M. Guigou les chaudes félicitations qu'il a reçues à la première heure.

Thèses de M. F. Homet. L'*Infamie* en droit romain, la *Contumace* en droit français, ont fourni à M. François Homet le double sujet d'une thèse à laquelle la Faculté de Caen a fait un très bon accueil.

Avec M. de Savigny, le jeune auteur voit dans l'*infamie* une institution *coutumière* originellement. Le censeur et le préteur, chacun dans sa sphère, n'ont fait que consacrer et appliquer les déchéances de fait qui accompagnaient la perte de l'*existimatio*. Cette manière de voir concorde parfaitement avec la définition même de l'*existimatio : dignitatis inlaesae status legibus ac moribus comprobatus*. (Callistrate.)

L'infamie résultait de certaines condamnations pour délits, soit publics, soit privés, comme la brigue, la spéculation sur l'*annona*, le vol, l'injure, le dol ; on l'encourait encore par la violation de certains contrats essentiellement de bonne foi : le dépôt, le mandat, la société, la gestion frauduleuse d'une tutelle. Mais le préteur la prononçait, en outre, pour certains faits ou pour l'exercice de certaines professions que les bonnes mœurs réprouvent, alors que ces actes, uniques ou répétés, ne donnaient pas ouverture à une *action répressive* de la société et ne lésaient, par ailleurs, aucun droit privé.

L'exposé des déchéances encourues par l'*infamie* montre que la sanction était sérieuse ; et la liste des causes pour lesquelles le préteur notait d'infamie répond péremptoirement à ceux qui ne veulent voir qu'un précepte de morale, et non un précepte juridique, dans la règle *honeste vivere*.

En ce temps, où certains coupables échappent si facilement aux recherches de la police judiciaire, il est intéressant d'étudier les moyens imaginés pour triompher du mauvais vouloir de l'accusé qui se soustrait à l'action de la justice et refuse obstinément de discuter les charges produites contre lui.

Si quelques rares criminalistes en discutent encore la légitimité, en fait, des mesures rigoureuses ont été prises, à toutes les époques et dans tous les pays, pour amener la comparution des accusés devant leurs juges. Notre Code d'instruction cri-

minelle a suivi les traditions, dans l'organisation de la procédure à suivre en cas de *contumace*.

Malgré son absence, l'accusé sera jugé, et pourra être condamné même à la peine capitale : condamnation provisoire, qui tombera d'elle-même, si le condamné se représente ou s'il peut être saisi dans un délai de vingt ans, qui est le délai même de la prescription des peines criminelles. Que si le *contumax* n'est pas admis à se défendre, et s'il perd les garanties de la discussion publique devant le jury, la Cour ne le condamne cependant pas sans examen : elle doit reconnaître à la fois la régularité de la procédure et la valeur des preuves recueillies au cours de l'instruction. Dans l'exposé des questions pratiques que soulève cette procédure, M. Homet rencontre de nombreuses controverses qu'il résout heureusement.

On ne lit pas avec moins d'intérêt les pages qu'il consacre aux incapacités dont le législateur frappe la personne même du *contumax*, soit pendant l'instruction, soit après la condamnation, et celles où il expose la mesure très grave qui lui enlève ses biens pour en confier la gestion aux *Domaines*. M. Homet se demande avec raison si le séquestre, tel qu'il est actuellement réglé, ne dépasse pas le but, et s'il ne méconnaît pas les intérêts ou même les droits de personnes innocentes, comme la femme et les enfants de l'accusé en fuite...

Le travail, dont nous avons donné une trop brève analyse, est complet, clair et sobre. Il fait le plus grand honneur au jeune docteur, ainsi qu'à ses professeurs de la Faculté d'Angers.

Thèses de M. G. de VILLOUTREYS. En droit romain, *le Sénat dans les Municipes*. Une introduction historique, nette et assez étendue, nous expose l'origine du municipe et son organisation. Puis l'auteur passe au Sénat lui-même, pour nous en expliquer la *composition*, le *fonctionnement*, les *attributions*, ainsi que les modifications successives qu'il subit dans le cours des siècles jusqu'à sa complète transformation. Bien des détails, dans cette étude consciencieuse, seraient utiles aux candidats à la licence ès lettres.

La thèse de droit français a pour titre : *Des attributions du Conseil général et de la Commission départementale*. Après

une introduction historique fort intéressante, concernant l'administration départementale antérieurement à la loi du 10 août 1871 et la réforme accomplie par cette loi, l'ouvrage se divise naturellement en deux parties : 1° des attributions du Conseil général ; 2° des attributions de la Commission départementale.

Il serait trop long d'entrer dans le détail de cet organisme assez compliqué. Le jeune docteur l'a étudié et fouillé avec grand soin, éclairant ici ou là un point de droit, proposant, avec une indépendance d'esprit de bon aloi, les réformes qu'il juge nécessaires, et concluant toujours avec une belle précision.

M. G. de Villoutreys n'a pas poursuivi le diplôme de docteur pour obtenir l'exemption de deux années de service militaire — il n'en avait pas besoin : officier de réserve, il avait *servi* vers la fin de la précédente législature — ni pour faire sa carrière dans l'enseignement, la magistrature ou le barreau. C'est par amour du travail, et aussi pour avoir les moyens de rendre service à ses compatriotes, qu'il a entrepris et mené ses études à bonne fin. N'est-ce pas d'un bon exemple, et ne faut-il pas le féliciter pour sa généreuse ardeur comme pour son succès ? Peut-être n'est-il pas besoin d'être un grand prophète pour annoncer que ses concitoyens l'appelleront, un jour ou l'autre, à siéger dans le Conseil général, dont il a si bien analysé l'organisme et les attributions. A mon ancien et cher élève, en lui offrant mes félicitations publiques, je souhaite de tout cœur ces honorables fonctions.

Sept autres examens de doctorat ont été heureusement subis — celui de M. Dolbeau avec l'éloge, — et *trois* ajournements seulement sur 14 épreuves.

Les examens de fin d'année, dont la série conduit au grade de licencié, ont donné lieu à 144 épreuves subies par 72 candidats. 104 ont été heureuses, et 30 suivies d'ajournements. Pour 9 étudiants, presque tous de première année, l'examen est à recommencer ; les autres n'auront à subir qu'une des épreuves.

En réunissant aux chiffres donnés pour le doctorat et la licence deux examens de capacité, on trouve, comme moyenne

générale, 122 admissions sur 160 épreuves, soit 77 0/0. Cette moyenne, qui est certainement satisfaisante, eût été bien meilleure, si les étudiants de première et de seconde année avaient suivi l'exemple de leurs aînés : en troisième année, les admissions se sont élevées à 52 sur 58 épreuves, soit 89 0/0.

A ces indications générales, il est bon d'ajouter la liste des jeunes gens qui ont *brillamment* subi les divers examens, dans le courant de l'année scolaire.

Thèses de doctorat : MM. René Lavigne, aide-commissaire de la marine (toutes boules blanches et l'*éloge*); François Homet (trois blanches, une blanche-rouge).

Examens de doctorat : MM. Homet (trois blanches, une blanche-rouge); A. Dolbeau (toutes boules blanches et l'*éloge*).

Examens de licence. — *Troisième année :* MM. Léon Fonteneau (cinq blanches, deux blanches-rouges); Rideau (six blanches, une blanche-rouge); Michel (quatre blanches, une blanche-rouge); Henri Bretault (trois blanches, deux blanches-rouges.)

Deuxième année : MM. Fourrier (quatre blanches, deux blanches-rouges); de Grandmaison (deux blanches, deux blanches-rouges); Bourla (une blanche, trois blanches-rouges.)

Première année : MM. Normand d'Authon (trois blanches, deux blanches-rouges); Fourrier (trois blanches, deux blanches-rouges); Boullay (quatre blanches); Moutin (deux blanches, une blanche-rouge); Rondeau (quatre blanches-rouges.)

***

L'an dernier, s'il vous en souvient, à pareille époque, je vous avais donné la liste des travaux lus par les membres de la Conférence Saint-Louis dans leurs séances hebdomadaires. Il y a quelques semaines, je recevais le compte rendu de leur séance annuelle du 4 mai, auquel est jointe la liste des travaux de l'année scolaire 1892-1893. Je vous transcris cette liste très

volontiers. C'est à la fois pour faire honneur à ces jeunes gens qui travaillent et pour vous montrer que l'ardeur ingénieuse de leur aimable directeur, M. René Bazin, sait utilement occuper leurs heures de loisir. Je vous donnerai ensuite le discours prononcé par M. Houïtte de la Chesnais à cette même séance solennelle. Je vous l'avais promis. Comme la brochure a été tirée à un tout petit nombre d'exemplaires, ce discours, fort applaudi, sera nouveau pour la plupart de nos abonnés.

Liste des travaux de l'année scolaire 1892-1893

NOVEMBRE

Le 25. — *Le Matérialisme,* par M. Humeau.

DÉCEMBRE

Le 2. — *Les Industries inconnues,* par M. Houdbine.
Le 9. — *Ernest Renan*, par M. Fournier.
Le 16. — *Le Crime et l'Atavisme*, par M. Froger.
Le 23. — *La Philosophie de Byron,* par M. Bossu.
— *Récits de voyage,* par M. Bazin, directeur.

JANVIER

Le 6. — *La Révolution de Saint-Domingue,* par M. Fourrier.
— *Une journée au château d'Angers, au XVe siècle,* par M. Lemesle.
Le 13. — *Les Champignons*, par MM. Remacle et Lequeux.
Le 20. — *Cauchy, mathématicien catholique*, par M. Nivard (Marcel).
— *Le Sentiment religieux dans la poésie lyrique,* par Normand d'Authon.
Le 27. — *Épisode de l'histoire des prisons de Paris, sous la Commune*, par le R. P. Mercier.
— *Les Hallucinations*, par M. Laigre.

FÉVRIER

Le 3. — *L'Hypnotisme et le miracle*, par M. Gellé.
— *Les Vendredis de Mme Necker*, par M. Rozé (Paul).
Le 10. — *L'Origine de la banque de France*, par M. Nivard (Jacques).
— *Voyage à Monte-Carlo*, par M. Hédelin.
Le 17. — *L'Université de Paris au moyen âge*, par M. Rozé (Georges).
— *Jean Sobieski*, par M. Martin.
Le 24. — *Influence réciproque du développement social et du développement artistique*, par M. Chesnuau.
— *L'Histoire dans le théâtre de V. Hugo*, par M. Fourrier.

MARS

Le 3. — *Les Environs de Batz*, par M. Benoît.
— *Le Néo-Catholicisme*, par M. Michel.
— *L'Algérie*, par M. Bazin, directeur.
Le 11. — *Le Caractère Égyptien et l'Instruction primaire arabe*, par M. Gress.
Le 17. — *Le Courant littéraire actuel*, par M. Rondeau.
— *Les Origines et les premiers Maîtres de la Ville d'Angers*, par M. de Raucourt.

AVRIL

Le 14. — *Rôle des éléphants dans les armées anciennes*, par M. Bizard.
— *Auray, son pèlerinage et la Nationalité bretonne*, par M. Grand.
Le 21. — *Les Journaux*, par MM. Gigault et Berthelot.
Le 28. — *Huit jours à Lourdes*, par M. Mellet.

MAI

Le 12. — *Le Positivisme,* par M. Douard.
— *Episode de l'histoire des prisons de Paris, sous la Commune* (suite), par le R. P. Mercier.
Le 19. — *Dante,* par M. Albert.

Discours de M. Hoüitte de la Chesnais

MONSEIGNEUR,

MESDAMES,

MESSIEURS,

J'éprouve, je l'avoue, un certain embarras à prendre la parole devant vous. Vous attendez un orateur : ce que je viens d'entendre le dit assez; et la vérité m'oblige à vous dire que j'arrive tout simplement de mon village, où, hier encore, au lieu de préparer la page d'éloquence que mériterait un tel auditoire, j'ai dû, ceint de mon écharpe, aligner, pour le budget de ma commune, des chiffres qui ne s'accordent pas toujours, et marier deux administrés qui, je l'espère, s'accorderont.

Aussi, je vois bien qu'au risque de paraître banal, il me faudra, suivant l'usage, commencer par une excuse et des remerciements.

Par une excuse, Messieurs, car si je ne puis plus, hélas! être étudiant comme vous, je devrais être docteur pour pouvoir juger d'un mot tous les travaux que nous venons d'entendre, et distribuer à chacun d'eux l'éloge qu'il mérite.

Je dois aussi des remerciements, car s'il est vrai que la valeur d'un éloge se mesure au mérite de celui qui le fait, pourquoi voudrais-je cacher l'impression que je ressentais tout à l'heure? C'est une attention délicate, Monsieur le Directeur, qui vous a fait parler de la Bretagne en des termes si flatteurs. Je savais déjà que ce pays était connu de vous, et je savais aussi pourquoi les Bretons connaissent et retiennent votre nom; avant de vous entendre et de vous

applaudir ici, j'avais eu le grand plaisir de vous lire et d'applaudir, après tant d'autres, à des succès désormais consacrés. Dois-je vous remercier aussi des paroles trop bienveillantes, à coup sûr, que vous avez ajoutées pour moi ? J'y suis particulièrement sensible, mais si j'ose les retenir, surtout les relever, c'est que le mérite, s'il est vraiment dans mes modestes efforts, doit tout entier remonter à l'Œuvre des Facultés catholiques, dont j'ai eu l'honneur de servir un instant la cause.

Et voilà pourquoi, Monsieur le Président, en recevant l'invitation que vous m'avez fait le très grand honneur de m'adresser au nom de la Conférence de Saint-Louis, et qui devait toucher au cœur un vieux serviteur de l'Œuvre des Cercles catholiques qui se plaît à vous adresser, en son nom, le salut de la plus cordiale et vive sympathie, j'ai répondu sans hésitation, ainsi que vous avez bien voulu le rappeler, comme le soldat qu'un coup de clairon fait rallier au drapeau, fier de me trouver un instant des vôtres et sur la foi de ce vieil adage que le cœur, parfois, peut suppléer à l'éloquence.

Mais j'ai hâte, Monseigneur, de répondre aux désirs de tous ceux qui m'entendent en m'arrêtant pour saluer, à mon tour, votre présence à cette réunion. Si je n'ai pas l'autorité qu'il faudrait pour louer comme il convient Votre Grandeur, Elle me permettra, du moins, d'évoquer un souvenir qui me paraît trouver ici naturellement sa place.

C'était à Fougères, au mois de janvier. M. l'abbé Bourgain, — sa modestie m'en voudra de le nommer, mais il le faut bien, — travaillait à constituer dans cette ville un Comité pour l'Association des Facultés catholiques, et j'essayais de seconder ses efforts. Ce jour-là, le temps était sombre, nos affaires en mauvais train et notre espérance ébranlée. Le soir, nous étions réunis dans l'hospitalière demeure de Mme Le Noir, vice-présidente de ce Comité à venir, préparant l'ordre du jour du lendemain et parcourant, dans un journal, les dernières nouvelles, quand une exclamation s'éleva : l'Évêque d'Angers est nommé ! Et M. l'abbé Bourgain, fort au courant, à son titre de professeur d'histoire, des grandes publications sur l'ancien régime, tout fier cette fois et tout heureux de son érudition, nous annonçait que Mgr Mathieu était docteur ès lettres, auteur d'un ouvrage de premier mérite, lauréat de l'Institut de France, et que, par conséquent, il apporterait dans toutes les questions de l'enseignement supérieur une incontestable autorité. « Mieux que tout autre, ajoutait-il avec émotion, il saisira la grandeur de l'œuvre de Mgr Freppel ; il saura la prendre en mains et, ce qui est plus difficile encore que de créer, il

l'organisera et, pour l'honneur de l'Église et la gloire de son épiscopat, il la fondera. Courage! Dieu est avec nous! »

Ainsi, Monseigneur, dès le premier jour, Votre Grandeur ranimait notre ardeur et décidait du résultat de nos efforts.

Et vous le voyez, Messieurs, je n'ai pas à chercher au loin le thème des quelques mots que vous attendez de moi. Si j'ai l'honneur d'être avec vous ce soir, c'est que là-bas, en Bretagne, pendant qu'ici chacun de vous combattait à son rang pour la cause des Facultés catholiques, entraîné moi-même à son service, j'ai pris part pour elle à quelques engagements.

Le résultat, vous le savez, a dépassé nos espérances, et la part qui m'en revient est si petite, que je suis vraiment à l'aise pour en parler. Mais ce sont là souvenirs dont il m'a semblé que vous deviez avoir la confidence. Car j'ai hâte de l'ajouter, — et ceci me ramène vers vous, Messieurs, qui, aujourd'hui, entrez en quelque manière dans la vie, mais qui serez demain pour la France, à qui vous donnerez vos vingt ans, les hommes de l'avenir, — ce grand mouvement de sympathie effective et généreuse qui s'est produit au diocèse de Rennes, on le doit surtout à vos anciens. Je me plais à le dire bien haut, parce que sans cesse nous l'avons constaté sur notre route, si les anciens élèves d'Angers, prêtres ou laïques, n'étaient pas venus des premiers pour s'enrôler et conduire avec nous la campagne, nous n'aurions eu qu'à jeter nos armes et à sonner la retraite.

Elle fut difficile, en effet, l'entrée en campagne. Je voudrais pouvoir ici céder la parole à celui de vos professeurs que j'ai déjà nommé et qui, seul, aurait qualité pour évoquer ces souvenirs, si sa modestie ne devait s'alarmer de rencontrer à chaque pas les témoignages de cette activité aimable et souriante, qui sait, à force d'abnégation et de sacrifices, suivant l'expression même de Mgr l'archevêque de Rennes, remuer ciel et terre. Il me souvient de la première démarche de M. l'abbé Bourgain en faveur de ses chères Facultés. Je le recevais à la campagne, sous de beaux ombrages qui, par un brûlant soleil d'été, semblaient convier au repos bien plutôt qu'à la lutte, et j'écoutais, d'un esprit inquiet, les belliqueux projets de mon intrépide ami. Il s'agissait d'organiser, dans l'Ille-et-Vilaine, conformément aux statuts de votre Association, un Comité départemental, appuyé sur cinq Comités d'arrondissement qui devaient atteindre eux-mêmes, par un représentant spécial, chacun de nos cantons. Et les objections se pressaient sur mes lèvres : les œuvres sont si nombreuses déjà, les circonstances si mauvaises! Ne vaut-il pas mieux courber la tête sous l'orage et laisser passer l'épreuve?... Quelques instants plus

tard, le plan de campagne était arrêté, son exécution décidée, et nous partions en guerre avec la première des forces, qui est la conviction.

En quelques jours, chacun des cantons de notre arrondissement avait un représentant; un Comité d'hommes s'organisait en même temps qu'un Comité de dames, et tous étaient convoqués à Saint-Malo pour une première réunion. Il fallait que celle-ci fût un succès. Pour en être assurés, nous fîmes appel au talent de l'un des vôtres, et je vous laisse à penser si le langage éloquent de M. Lucas fut applaudi parmi nous, comme il a coutume de l'être dans votre cité. L'auditoire méritait un tel interprète : tous les noms que nous sommes habitués de retrouver quand il s'agit de servir une noble cause étaient là représentés, sous la présidence de M. le comte Christian de Kergariou qui, dès le premier jour, nous avait apporté, avec l'appui d'un grand nom, justement honoré en Bretagne, une bienveillance toujours éclairée et toujours prête.

La journée avait été bonne pour les Facultés, et cette première victoire semblait de bon augure pour aller porter à Rennes le principal effort de la campagne. Là nous attendaient, d'ailleurs, les plus hautes protections.

C'était aux derniers temps de la longue maladie de S. E. le cardinal Place, de vénérée mémoire. Ce jour-là notre vieux cardinal, croyant sentir ses forces se ranimer un instant, avait espéré en vain pouvoir présider lui-même la réunion, et adresser à une œuvre qu'il avait aimée sa bénédiction suprême. Mais la Providence ne nous abandonnait pas. Non loin de lui, elle nous faisait trouver un père pour nous et un défenseur résolu pour les Facultés catholiques. Ce protecteur vénéré, qui a bien voulu accorder à nos humbles personnes une bienveillance paternelle et recommander notre cause avec toute son autorité épiscopale, vous le connaissez, Messieurs, vous l'aimez tous, nous l'aimons tous : c'est S. G. Mgr Gonindard, aujourd'hui métropolitain de la Bretagne.

Sous de tels auspices tout doit être facile, et les obstacles, en effet, semblaient peu à peu disparaître. Et pourtant, au sortir de la réunion où celui qui vous parle avait été contraint de prendre la parole, le front de son compagnon d'armes parut chargé de sombres nuages : je pressentais dans son esprit de graves préoccupations, et bientôt il dut m'avouer, en effet, que le but de la journée ne semblait pas atteint! Aux dames j'avais adressé, paraît-il, avec des paroles gracieuses, un chaleureux appel, mais qu'importaient tous ces discours? Nous allions quitter Rennes sans avoir pu constituer un Comité de

Dames Patronnesses, et M. l'abbé Bourgain (je vous supplie, Messieurs, de ne pas lui en vouloir), considérant cet échec comme irréparable, répétait avec l'accent d'un capitaine éperdu : « Sans Dames Patronnesses, que voulez-vous faire ? »

Nous en étions là, quittant tristement la salle, quand tout à coup quelques dames s'avancent vers nous ; l'une d'elles, — je puis bien prononcer son nom puisqu'il doit être gardé par votre gratitude, — Mme la marquise des Nétumières, venait mettre à la disposition de l'œuvre qu'elle voulait voir se conserver et grandir, avec une très large offrande, le patronage encore plus précieux d'un nom vénéré qui devait rallier tous les dévouements.

C'est en vous voyant, Mesdames, si nombreuses et si empressées, que cet incident est venu se présenter à ma mémoire. Il ne m'appartient pas d'en prendre prétexte pour vous adresser l'hommage particulier qu'il est si facile et si doux d'exprimer aux bienfaitrices de nos Œuvres. Vous me permettrez, du moins, de vous remercier au nom de tous ceux qui m'écoutent, d'apporter ici le double secours, si nécessaire à notre bonne volonté, du zèle qui entraîne et de la grâce qui encourage.

Ne craignez pas, Messieurs, que séduit par le charme de poursuivre ma route avec vous, je vous entraîne à de nouvelles étapes vers Fougères et Vitré. Nous aurions cependant à acquitter au passage bien des dettes de reconnaissance, et, s'il m'est impossible de citer quelques noms, personne à Vitré ne m'en voudra de remercier au moins Mme la marquise de Bizien d'un accueil qui ne doit pas s'effacer de notre souvenir.

Je m'arrête, et si je veux, avant de m'asseoir, remonter encore une fois dans nos souvenirs, c'est afin d'y chercher la conclusion que vous attendez de moi, qui s'impose à la plus modeste des allocutions et que vous-mêmes, Messieurs, vous allez m'inspirer encore.

Nous traversions, un jour, la gare de Rennes. Sortant soudain de la foule, un jeune homme s'avança vers nous. A son empressement joyeux et déférent, à cette distinction qui, — n'en déplaise à l'élégance fin de siècle — reste quand même la marque d'une intelligence cultivée et d'une âme d'élite, je crus deviner quelqu'un des vôtres. Et j'appris en effet qu'il était de Nantes, interne aux Facultés catholiques : je crois même savoir, à présent, qu'il appartient à cette Conférence Saint-Louis, qu'il est ici, qu'il m'écoute. Et comme il s'éloignait, la même pensée nous vint à l'esprit et nous fîmes la même réflexion : « Puissent les Facultés catholiques semer partout

dans notre pays des jeunes gens tels que celui-là, et les conférenciers pourront alors rentrer sous leur tente, car non seulement l'Œuvre sera fondée, mais nous pourrons encore saluer, par delà les tristesses du présent, l'aurore d'un jour meilleur pour l'Église et pour la France ! »

*
* *

C'est aussi avec le plus vif plaisir que je vous parle d'un autre groupe d'étudiants. Les élèves du cours d'économie politique ont fait, comme leurs devanciers, et sous la conduite de leur maître distingué, M. Paul Baugas, des *visites industrielles*. Je tiens à vous les raconter, tout comme je l'ai fait pour celles de l'année précédente.

Leur première visite a été pour les usines de M. Bessonneau, à Angers. Dans cette filature de chanvres, on fabrique depuis le fil à cordonnier jusqu'aux câbles de plusieurs kilomètres de long pour la pêche aux harengs et aussi jusqu'aux câbles plats, de près d'un mètre en tête, pour les mines de charbon.

M. Bessonneau attendait, dans son cabinet, le professeur d'économie politique et les *vingt* jeunes gens qui l'accompagnaient — lui-même, en effet, avait fixé à vingt le nombre des visiteurs, qui furent tirés au sort sur les quarante jeunes gens qui se sont présentés pour la visite. — Il a, pendant une heure environ, répondu aux nombreuses questions qui lui ont été adressées : sur l'industrie des chanvres, sur le caractère des ouvriers angevins et des ouvriers bretons, sur la question ouvrière, à Angers, en France ; sur la question sociale.... Puis, il a donné aimablement d'intéressantes explications sur les nombreuses œuvres ouvrières fondées par lui dans son usine. Ainsi, chez lui :

1° Tous les ouvriers sont assurés contre les accidents ;

2° Tous les malades reçoivent gratuitement les soins du médecin et les médicaments ;

3° Les femmes en couches sont dispensées de travailler pendant plusieurs semaines et reçoivent néanmoins intégralement leur salaire ;

4° Les malades ont une quote-part de leur salaire, proportionnelle à leur temps de présence dans l'usine ;

5° Les soins du dentiste sont gratuits ;

6° Une pension est donnée aux ouvriers invalides ou âgés....

M. Bessonneau a réussi, au moyen d'amendes, à supprimer complètement l'ivrognerie parmi ses ouvriers. De même, bien que la récente loi sur le travail dans l'industrie ait, en fait, réduit les heures de travail, il est parvenu, grâce à d'intelligentes combinaisons, à maintenir à la plupart de ses ouvriers leur salaire antérieur.

Ensuite, ces explications données, M. Bessonneau a fait visiter lui-même ses usines et a donné toutes les explications sur l'outillage.

Les conditions hygiéniques y sont excellentes. Le directeur a fait disparaître presque complètement la poussière de chanvre si préjudiciable à la santé des ouvriers, par un mécanisme très ingénieux de son invention : les cardeuses sont enfermées dans des boîtes de métal, et, sur le sommet de la cardeuse, un fort courant d'air, établi par la machine à vapeur, entraîne toute la poussière dans une sorte de canal.

Le professeur et ses élèves se retirèrent, enchantés de ce qu'ils y avaient vu.

Leur deuxième visite fut pour l'usine TALVANDE ET Cie, installée à Chantenay, près Nantes, pour la fabrique du « savon de Marseille. »

M. Talvande, ancien président du Tribunal de commerce de Nantes, fit à ses visiteurs une réception très cordiale. Il occupe, dans son industrie, quantité de femmes et d'enfants. Et le travail y est fort varié : distillerie des huiles, fabrique de la pâte à savon, coulage du savon en pains de deux à trois mètres cubes, coupage en petits pains, fabrique spéciale de savon noir pour les nègres des Antilles....

Ils visitèrent, en dernier lieu, la fabrique LEFÈVRE-UTILE, à Nantes, connue spécialement, et universellement, par ses biscuits appelés *Petit-Beurre*.

L'outillage y est des plus curieux : machines à laver le beurre, cuve en marbre pour le lait, machines à battre les œufs, à faire la pâte, fours automatiques à cuire les *biscuits*....

Toute l'eau employée est préalablement distillée.... Et le spectacle que présentent les ouvriers et les ouvrières est assez pittoresque : tous travaillent en *tablier blanc* et en *manches blanches*.

M. Lefèvre-Utile a offert à ses hôtes, fort gracieusement, des biscuits sortant des fours. Et il leur a fait lui-même les honneurs de ses ateliers. Chemin faisant, il leur a expliqué comment un certain nombre d'ouvriers, *choisis par les patrons*, participent aux bénéfices : la part qu'ils reçoivent est calculée d'après le nombre d'années de présence dans l'usine....

Est-il besoin d'ajouter que ces visites industrielles, agréablement variées, ont pour les élèves beaucoup d'intérêt en même temps que beaucoup d'utilité ? Le professeur sera heureux de les continuer, cette année encore, pour d'autres industries.

***

Les professeurs et les anciens élèves continuent à m'envoyer leurs travaux. Je n'ai plus besoin, désormais, de leur renouveler ma prière accoutumée. Ils ont entendu mon appel, et je les en remercie.

M. René Bazin a commencé, dans la *Revue des Deux-Mondes*, la publication d'une nouvelle série d'articles sur l'Italie. Je ne vous en dirai rien de plus, aujourd'hui ; je serai heureux d'y revenir, quand ces études paraîtront en volume. Que si vous voulez voir un jugement motivé sur l'un de ces articles, *les Italiens d'aujourd'hui*, prenez l'*Univers* du 6 septembre : la manière et le style de l'aimable auteur y sont appréciés avec une grande justesse.

Dans l'*Enseignement chrétien* du 16 juillet, le P. Bainvel, ancien élève de la Faculté des Lettres, — je n'ai pas besoin de le présenter à nos lecteurs, — avait publié une bonne étude *sur la césure de l'hexamètre latin*. Elle a paru depuis, imprimée dans un volume publié par l'Alliance des maisons

d'éducation chrétienne : *Métrique latine*. Comme la *Prosodie* du même auteur, la *Métrique* s'offre aux élèves et à leurs maîtres, habillée d'une belle couverture jaune, qui fait plaisir à l'œil. Le travail de l'ouvrier méritait cette parure. Et puis, j'estime que l'on fait bien de donner aux élèves des livres de classe à belle apparence, plutôt que ces livres ternes et informes qu'on nous mettait autrefois dans la main. Pour être enfermée dans un beau vase, la science ne perd pas ses droits.

La *Métrique* du P Bainvel ne fait pas double emploi avec les traités de *Métrique* de MM. Havet et Plessis. Dans sa Préface, il expose en ces termes le but de son ouvrage et son caractère propre :

« Les traités dont j'ai parlé (Havet, Plessis) sont plutôt en vue de l'enseignement supérieur : ils ne s'adressent qu'aux candidats de la licence, aux professeurs. Il est peut-être désirable qu'il y ait un travail sur le même sujet, plus à la portée des élèves, destiné surtout aux classes, maîtres ou enfants. Cette destination explique aussi le plan et le caractère propres de l'ouvrage. Je n'ai pas voulu faire un traité *scientifique*. Tout en suivant de mon mieux les progrès de la Métrique, tout en proposant quelques vues nouvelles, tout en critiquant et contrôlant certaines conjectures qui demandent examen avant d'être données et admises comme des faits acquis, j'ai cherché autre chose ; j'ai visé à être *pratique* et *littéraire*. » *Pratique* et *littéraire*, le guide qui se présente ainsi à nos collèges l'est, en effet ; son traité, comme celui de M. Quicherat *(Traité de versification latine)* tout en étant plus scientifique, contient aussi d'excellentes observations littéraires, qui donneront certainement à tous ceux qui l'étudieront le goût et le sens de la poésie latine. Avec beaucoup de bons esprits, il regrette la suppression du vers latin dans les programmes de l'enseignement, et il appelle de tous ses vœux le jour « où le vers latin reprendra une place honorable dans les études classiques. » Puisse son désir être entendu ! Du reste, je voudrais croire, avec lui, que les écoles catholiques ont gardé le vers latin et pratiquent sérieusement cet exercice.

Je recommande vivement ce traité de Métrique aux professeurs et aux élèves de nos maisons d'éducation. Ils y trouve-

ront, à côté d'une étude magistrale sur l'hexamètre latin, toutes les notions nécessaires pour l'intelligence des poètes qu'on lit dans les collèges, et aussi — ce dont je félicite le R. P. Bainvel — une étude intéressante des vers et des rythmes de la Liturgie. Les quelques critiques, que je pourrais mêler à mes éloges — certaines observations sont un peu subtiles pour le public auquel s'adresse l'auteur ; de plus, je n'aime pas qu'on donne des vers d'Horace comme des modèles de vers mal *rythmés*, et pour cause.... — ces quelques critiques n'infirment en rien les éloges que je suis heureux de donner à ce travail et à son auteur.

Le R. P. Bainvel a publié, en même temps que sa *Métrique*, des *Exercices de Versification* [1]. L'idée est excellente. Dès que je me serai procuré ce volume, j'en rendrai compte dans la *Chronique des Facultés,*

Je viens de lire la *Vie du P. Marin de Boylesve,* un Angevin, un descendant, « en ligne directe, de ce célèbre *Estienne Boilyeve* que Joinville et tous les historiens de l'époque citent comme le plus grand homme d'État et le principal conseiller de saint Louis » ; « chevalier du moyen âge, égaré dans notre siècle », qui travailla, prêcha, écrivit, imprima sans trêve ni repos ; vaillant soldat du Christ et de son Église, qui faisait à Dieu cette mâle prière : *Pro Christo et Ecclesia scripto ac verbo merear militare.* Lisez, si vous pouvez vous la procurer, cette brochure de cinquante pages, où la physionomie du *Capitaine* — ainsi l'appelaient ses élèves de Brugelette — a été fidèlement reproduite, d'une touche délicate, avec une émotion vraiment communicative ; cela vaudra mieux que la pâle analyse que je pourrais vous faire. Alors, quand vous aurez cette joie, vous complimenterez, avec moi, celui qui a écrit ce livre : le R. P. Henri Fouqueray, ancien élève de la Faculté des Lettres d'Angers.

Un autre capitaine, un vaillant, a glorieusement terminé sa lutte contre certains réformateurs classiques un peu trop bruyants. Vous entendez bien que je veux parler du P. Delaporte et de ses articles : *Païens et chrétiens*, publié à propos

[1] Chez M. Mame, à Tours.

de la question des classiques [1]. « On appelle aux armes, dit-il. à l'assaut contre le *paganisme*, les *païens*, la méthode *païenne* ; on sonne la charge contre Virgile :

Et vox
Auditur fractos sonitus imitata tubarum.

Équivoque, dispute de mots ; on qualifie de païens des prêtres, des religieux qui ont l'approbation de l'Église, enseignant comme on a toujours enseigné dans l'Église catholique. Sur cet adjectif *païens* on s'amuse à jouer maintes variations usées. .. » Le P. Delaporte s'attaque surtout à certaine brochure bleue, dans laquelle, paraît-il, on entend toute l'École des réformateurs classiques. La troisième édition de cette brochure a paru, avec une lourde préface — si elle n'était que lourde ! — injuste pour tous les professeurs chrétiens. Il se donne le malin plaisir de la revoir et de la corriger. Comme c'est surtout par oubli qu'elle pèche, il le signale avec esprit : *oubli des circonstances et des temps où nous vivons ; oubli de l'histoire ; oublis assez nombreux en fait de pédagogie et de littérature....* Sa conclusion est celle-ci, juste et sensée : « Pour nous, notre programme pédagogique est, du reste, ce qu'il fut toujours depuis plus de trois siècles ; c'est celui que formulait, il y a quarante ans, l'un des fondateurs des Études : *Éducation chrétienne, enseignement classique.* »

Je ne veux point redire au R. P. Delaporte tout le bien que je pense de son talent et de son style. D'ailleurs, il faudrait souvent le répéter à ce travailleur obstiné et fécond. J'ai lu, pendant ces vacances, le discours vibrant, mêlé d'*humour*, qu'il prononçait sur *la Jeunesse*, à la distribution des prix du collège de Vaugirard [2]. Ce sujet lui allait à merveille. Aussi, je suis sûr que le discours, qui, ce jour-là, remplaçait le *spectacle* traditionnel, a dû le faire oublier.

La fin de juillet est l'époque où fleurissent les discours de distributions de prix. Il en est qui sourient de cette littérature

[1] *Études religieuses*, numéros de juin et de juillet 1893.
[2] Paris, V. Retaux et fils.

académique. Ils ont tort, ou, du moins, ils devraient distinguer : car, il n'y a point de sots métiers, et, en toute chose, il faut regarder celui qui travaille, J'ai donc reçu de nos anciens élèves des discours très bien faits : un de M. Gouraud, supérieur de l'Externat des Enfants-Nantais, sur l'*Externat catholique ;* un autre de M. l'abbé G. Denis, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Notre-Dame-des-Couëts, près Nantes, intitulé : *Une visite à la cour de Louis XIV.* L'un et l'autre, je vous assure, m'ont charmé. Les écoliers, tout impatients qu'ils sont d'ordinaire de partir en vacances, ont dû les écouter sans regret. — J'en ai entendu, pour ma part, un autre, fait par un de mes bons amis, sur l'*Idée de Dieu dans l'éducation.* Comme il est bien composé, inédit, et qu'il roule sur un sujet fort important — on l'a bien vu, à certaines discussions bruyantes de ces derniers mois, — il est probable que je vous le donnerai ici même, dans un de nos prochains numéros. Vous m'excuserez, si je n'en dis rien de plus aujourd'hui.

Je suis heureux de saluer en M. J. Chasle-Pavie un critique d'art qui, certes, n'est pas médiocre. Vous avez lu peut-être les deux volumes qu'il a publiés [1] sur l'*Exposition de la Société des Amis des Arts*, à Angers. Mais c'est du rédacteur de l'*Univers* que je veux vous parler en ce moment. En mai et juin derniers, il écrivit dans ce journal six ou sept articles sur les deux *Salons ;* deux autres articles ont paru, en août, sur l'*Exposition des portraits des écrivains et des journalistes du siècle* (1793-1893). Critique d'art, il a un goût délicat et une plume fine ; avec cela une science étendue et assez profonde de tout ce qui se rapporte aux arts du dessin, une connaissance très grande de la littérature contemporaine. Il y a d'heureuses hérédités : l'amour du beau est une tradition d'honneur dans la famille des Pavie. Le grand-père, Victor Pavie, — je ne vous dis rien de son frère Théodore, que nos lecteurs connaissent déjà et dont ils liront bientôt, ici même, des pages charmantes, — était un critique d'art émérite. Dans l'atelier de David d'Angers et d'Eugène Delacroix, dans les

[1] Librairie Lachèse et Cie.

salons de Victor Hugo et de Sainte-Beuve, il s'était lié avec des artistes de premier ordre. Rien d'étonnant que son petit-fils marche avec honneur dans le chemin qu'il lui a si glorieusement tracé.

Un de nos professeurs, M. l'abbé Marchand, a fait paraître, ces jours derniers, un ouvrage considérable : *Le maréchal François de Scépeaux de Vieilleville et ses Mémoires* [1]. Ouvrage important, en effet, qui jette une lumière nouvelle sur nombre de points d'histoire, admis sans conteste jusque-là ; trop important, pour que je me contente de vous l'analyser en quelques lignes. Il en sera rendu compte, à loisir, dans le prochain numéro.

J'avais l'intention, tout d'abord, de renvoyer aussi à la prochaine chronique un autre ouvrage que je vous ai annoncé, voilà tantôt deux mois. Le livre de l'abbé Bossard, qui devait paraître en septembre, ne sera publié que dans les derniers jours d'octobre ; plaignez-vous en aux éditeurs, trop lents à le composer. Mais, il y a quelques jours, l'auteur a bien voulu m'envoyer les bonnes feuilles de son livre, qui est la réfutation de la *Légende de Cathelineau*, par M. Port. Je vais donc vous en dire quelques mots.

Lisez, d'abord, cette dédicace vibrante :

Aux gars de la Vendée !

Voici qu'à cent ans de distance, dans nos genêts devenus rares, la guerre, — la petite, si je la compare à celle d'autrefois, — recommence. N'en déplaise à personne, je crois bien qu'il y a cent ans, au premier son du tocsin, j'eusse sauté sur mon fusil et fait le coup de feu tout comme un autre. Je me souviens de cet obscur soldat dont le nom m'est cher, et qui, combattant aux côtés de Charette, lorsque son général fut blessé, l'emporta lui-même sous les balles des Bleus. Je suis son exemple, et, dans cette mêlée nouvelle où nous n'avons pas tiré les premiers, il ne paraîtra pourtant pas que nous ayons

[1] Edité par MM. Lachese et Cie..

peur. Que tous ceux qui peuvent tenir, je ne dis pas un fusil, — grâces à Dieu! dans ces nouveaux combats il n'y aura pas de sang fraternel versé, — mais une plume, s'arment pour la riposte. Plusieurs sont déjà dans la mêlée; mais combien d'autres à qui ni les loisirs ni le talent ne font défaut, pourraient y dépenser une activité dont leur ennui réclame l'emploi! Croyez-le, nous ne sommes pas les moins bien armés; et, comme en 1793, nous trouverons surtout chez nos adversaires des armes pour les vaincre. La lutte sera chaude, mais honorable; je promets de bons coups à donner, à recevoir peut-être; mais, nous en donnerons plus que nous n'en recevrons; et la lutte sera loyale, faite avec cet amour de la vérité dont se réclament très haut nos adversaires, et à propos de laquelle je n'admettrais de recevoir des leçons de personne, et même pas de membres de l'Institut.

Égaillez-vous, les gars!

Le titre est: *Cathelineau généralissime de la grande armée catholique et royale*. L'auteur y traite, suivant pas à pas son adversaire, des *causes de l'insurrection*, de *Cathelineau promoteur de l'insurrection*, de *l'auteur de la légende*, le curé Cantiteau, du *brevet de généralissime*..... L'attaque est vive, bien menée presque partout, sauf en quelques pages un peu confuses à cause de l'accumulation des faits, et se déroule implacable.

Dans sa Préface, M. l'abbé Bossard explique la manière dont, selon lui, a dû se former la *légende* dans l'esprit de M. Port. L'explication n'est pas du tout invraisemblable. Et, après avoir fait le salut de la plume à son adversaire, il ajoute ces fières paroles: « Dirai-je que j'entends avoir, dans ce débat, le droit d'élever la voix? C'est, parmi les historiens d'une certaine école, une habitude peu digne de le prendre de très haut avec les écrivains royalistes, et surtout avec les écrivains ecclésiastiques; mais, encore une fois, j'entends ne rien perdre de mon droit d'être écouté parce que je suis petit-fils de *brigands* et fils de l'Église. Après tout, il s'agit d'un bien patrimonial, et je ne veux pas voir passer notre moisson de gloire en des mains barbares sans être admis à la défendre... » Bravo, mon cher ami!

Décidément, ce livre m'intéresse; il intéressera, bien sûr,

tous les amis de la Vendée militaire et de la vérité. J'y reviendrai.

Un autre collègue, professeur à la Faculté de droit, M. Paul Baugas, bien connu, lui aussi, de tous nos lecteurs, publie, dans le journal *la Vérité,* une série de correspondances, sous ce titre : *Questions actuelles d'Économie politique et sociale.* Voici les titres de ces articles, régulièrement parus, depuis le 2 juin, à quinze jours de distance les uns des autres : *les Grèves ; les bureaux de placement ; avenir du salariat ; la baisse de valeur du métal argent ; les Bourses de travail ; de la concurrence faite par les machines au travail de l'homme ; l'assurance ouvrière obligatoire.....* La première étude, sur les grèves, a été reprise par M. Baugas, remaniée et développée dans le numéro d'août de cette Revue. Nos abonnés ont pu voir le genre d'intérêt — assurément très grand — qui s'attache à ces questions, comme aussi la manière aimable, claire, approfondie, dont le professeur les traite. Je ne puis vraiment — dans une *Chronique*, déjà si chargée — vous résumer tous ces articles. Cependant, je veux vous indiquer les idées qu'agite le professeur à propos d'une de ces questions. Prenons, par exemple, *la concurrence faite par les machines au travail de l'homme.* Après avoir décrit les avantages et les progrès nombreux des machines, il constate l'hostilité des ouvriers contre elles : on leur reproche, bien à tort, d'exproprier l'ouvrier de son travail. Quel progrès, au contraire, ne sont-elles pas appelées à réaliser ! Les machines et les perfectionnements qui leur seront apportés contribueront, plus que les manifestations bruyantes du 1er mai en faveur des *trois-huit*, plus que les limitations législatives ou les déclamations philanthropico-socialistes, à améliorer le sort des travailleurs, notamment à diminuer la durée de la journée de travail. « Nous nous plaisons à voir, dit-il, dans les machines un adoucissement apporté par la Providence à la dure loi du travail auquel les fils d'Adam ont été condamnés. »

***

C'est un travail, et non pas un petit — candidats de toutes nuances, vous en souvenez-vous ? — que de préparer une élection législative. Un ancien élève de la Faculté de droit, M. Laurent Bougère, a conquis, dans l'arrondissement de Segré, le mandat de *député*. Nous lui offrons nos sincères félicitations. Est-il besoin d'ajouter que nous comptons sur lui pour défendre nos libertés par ses votes, et, au besoin, par sa parole, à la Chambre ? Dans le Conseil municipal d'Angers et dans le Conseil d'arrondissement, il s'est toujours montré le champion du droit et de la vérité. Sans aucun doute, ainsi qu'il l'a déclaré dans sa proclamation à ses électeurs, il continuera le même rôle au Parlement.

***

Dans un autre ordre, M. le Supérieur du Petit Séminaire de Beaupréau a obtenu les honneurs de l'Église. A la distribution des prix, en juillet, Mgr Mathieu le nommait *chanoine honoraire* de sa cathédrale. C'est, dans le diocèse d'Angers, le premier élève de l'École Saint-Aubin et de la Faculté des lettres qui ait reçu la « mosette. » J'ai plaisir à féliciter le nouvel élu, qui fait grand honneur à ses maîtres. Il méritait cette distinction, par le zèle clairvoyant qu'il déploie dans la direction du Petit Séminaire, par les réformes importantes qu'il y a faites, par les soins vigilants donnés à la discipline et aux études.

***

Quelques-uns, parmi nos abonnés, ont lu, dans la Semaine religieuse d'Angers la lettre de Léon XIII à Mgr Mathieu, en

réponse à l'adresse que les prêtres lui avaient envoyée, pendant la retraite ecclésiastique. J'y relève la phrase suivante : « *Præstet insuper divina benignitas ut lætiore in dies prosperitate floreant quum illustre Athenæum quo civitas vestra gloriatur, tum cetera instituta et opera quæ, ad incrementum religionis solidæque scientiæ, maiorum et vestra pietas condidit.* » Elle contient, pour l'Université et pour nos maisons d'éducation, un compliment et un souhait. Puisse le souhait être exaucé ! Assurément, la bénédiction que le Saint-Père y a jointe leur portera bonheur.

Le Directeur,

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

ŒUVRES CHOISIES DE Mgr DE ROVÉRIÉ DE CABRIÈRES, ÉVÊQUE DE MONTPELLIER. — Un volume in-8° de 464 pages. Paris. Librairie Poussielgue. Prix : 5 francs.

Un orateur doit-il publier ses discours? Grave question qui a fourni et fournira longtemps encore matière aux amplifications des rhéteurs. Elle paraît pourtant facile à résoudre. Si l'orateur a dû un premier succès à des avantages extérieurs, qu'il s'en contente et qu'il n'aille pas fixer sa parole dans un livre où tous, amis et ennemis, pourront l'examiner sans voile et à loisir. Mais si l'admiration a été excitée par la sagesse et par la science, par de grands sentiments, par la perfection du langage, il convient que tous puissent partager le sort de l'auditoire, et que le *chef-d'œuvre* témoigne en faveur du *maître*, en faveur de la *corporation*. *Verba volant, scripta manent.* Ces réflexions se présentent naturellement à l'esprit lorsqu'on lit les « *Œuvres choisies de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.* »

Ces œuvres sont, à quelques exceptions près, des discours prononcés dans les circonstances les plus solennelles et touchant à des questions qui préoccupent les catholiques français : la liberté religieuse, les rapports de la raison et de la foi, la grandeur de l'Église et de la France.

L'occasion de l'un des plus remarquables de ces discours, prononcé à Romans, est le centième anniversaire de la célèbre assemblée des États du Dauphiné, en 1788, réunie d'abord à Vizille dans des formes

irrégulières avec la tolérance du gouvernement, puis à Romans avec la permission du roi : assemblée qui comptait parmi ses membres Barnave, Monnier, l'Archevêque Le Franc de Pompignan, et qui la première réclama pour le Tiers un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis. Deux autres discours ont été prononcés au cours du centenaire, célébré à Montpellier, de la dernière Assemblée des États du Languedoc, en 1788. Ce jour-là, une immense province, disparue depuis un siècle, revenait à la vie pour quelques heures. Une autre fois, la parole de Mgr de Cabrières a annoncé dans la ville de Lyon la fondation d'une Université catholique. Puis, changeant d'auditeurs sans abdiquer ses sympathies en faveur de l'enseignement chrétien, mais fier de la Faculté de médecine qui a rendu sa cité célèbre dans le monde entier et qui a soutenu si longtemps les doctrines vitalistes, l'évêque de Montpellier s'associe au sixième centenaire de l'Université montpelliéraine, organisée en vertu d'un décret du Pape Nicolas IV. On pouvait craindre, par ce temps de science *laïque*, que cette fête ne fût célébrée en dehors de l'Église. Mais le sentiment des convenances et peut-être aussi l'intelligence des intérêts de l'institution, furent cause qu'on invita l'évêque à y concourir. Tous les délégués des Universités françaises et étrangères, les membres de l'Institut, les étudiants, toutes les autorités montpelliéraines et une foule immense assistèrent à la messe solennelle à l'issue de laquelle Mgr de Cabrières prononça un très beau et très solide discours. Il s'était employé pour le succès de cette solennité religieuse avec un zèle qui a charmé le Souverain Pontife et il s'est vu décerner comme récompense le précieux honneur du Pallium. A différentes reprises l'évêque de Montpellier a fait entendre sa voix aux obsèques d'un illustre soldat ou d'un grand médecin de sa ville. Mais surtout il a trouvé des accents magnifiques pour l'éloge funèbre du cardinal Mermillod, ou pour le panégyrique des évêques et des prêtres tombés martyrs de la religion dans la maison des Carmes, en septembre 1792.

Ces grandes circonstances éveillent d'ordinaire dans l'âme de Mgr de Cabrières des idées historiques. Il voit de très haut, à la façon de Bossuet, ce qui ne veut pas dire qu'il y ait rien de vague dans ses conceptions ou d'abstrait dans ses dessins.

Il y a en lui une grande probité historique qui l'empêche de louer ou de flétrir sans avoir et sans donner la preuve du mérite ou de la faute. A Romans il nous présente un tableau grandiose, devant lequel on rêve, sollicité également par l'admiration et par la tristesse. Des Français, représentants de toutes les classes de la société,

des citoyens, qui dans quelques mois s'entre-déchireront, sont devant nous, confiants les uns dans les autres, amis par l'amour ardent du bien public; mais, s'exagérant la puissance des réformes politiques, et complètement oublieux — sans exception des ecclésiastiques — de la force morale du christianisme : « Nos aïeux parlèrent, agirent, comme si le christianisme n'avait rien fait pour la civilisation, la liberté, le bonheur du genre humain. Eux qui prétendaient tout régénérer, tout rajeunir, ils parurent ne pas penser au principe de toute vie morale, de tout progrès soutenu et fécond. » Au centenaire des États du Languedoc, nous suivons siècle par siècle une province qui s'est administrée pendant plus de mille ans, conservant son indépendance en dépit d'un Richelieu et d'un Louis XIV, et n'en usant pas pour faire entendre, en ses assemblées annuelles, des doléances stériles et maussades, mais poursuivant avec une activité, inconnue peut-être partout ailleurs, son amélioration matérielle, construisant partout des ponts, des routes, des canaux, encourageant les sciences et les arts, l'agriculture et l'industrie, au point d'exciter l'envie de la France et l'admiration de l'Europe. Il y a dans le volume d'autres pages d'histoire aussi magistrales que celles-là.

Pectus est quod disertos facit. On entend à chaque instant, sur les lèvres de Mgr de Cabrières, des mots qui partent d'un cœur très généreux. Lorsque cet évêque gentilhomme considère les temps passés, c'est avec un respect également éloigné de la partialité qui aveugle et de la pusillanimité, trop commune aujourd'hui, qui, sous prétexte de conciliation, diminue de propos délibéré certaines gloires et en surfait d'autres. Il rend hommage à la majesté de la royauté de Louis XIV, mais dénonce les vides d'un régime d'absolutisme et d'excessive centralisation. Il loue les vertus de la noblesse : « il n'éprouve pas de fausse honte à déclarer que la mémoire de ces gentilshommes lui inspire une respectueuse sympathie », et, « s'il ne regrette pas le nivellement accompli par les révolutions, s'il ne désire pas relever des barrières usées et abattues par le temps, il honore de toute son âme une institution sociale en vertu de laquelle une classe entière de citoyens avait le droit d'être toujours la première au péril et le devoir de ne jamais ménager son sang pour la défense de son pays. » Mais il regrette que, fixée à la cour par les ministres du grand roi, « elle n'y ait appris que le luxe, le désordre dans les finances, l'amour immodéré des places et des honneurs » et que bientôt après « ruinée par l'excès de ses dépenses, elle ait été amenée à pressurer ses vassaux et par cela même à se faire haïr et mépriser. »

Langage ferme et courageux, mais qui ne saurait sans injustice s'appliquer à la noblesse de toute la France, particulièrement à celle de nos contrées.

Le cœur de Mgr de Cabrières est vaste comme celui de l'Église et embrasse tous les biens naturels et surnaturels. Il n'y a rien de petit, rien de méprisable pour lui. Dogme et morale, science sacrée et science profane, Église et patrie, France du passé et France d'aujourd'hui, clergé séculier et familles religieuses, vie active et vie contemplative, vertu, art, prospérité matérielle des sociétés, tout s'unit dans ses affections. Mais il s'élève au-dessus de lui-même lorsqu'il parle de ses prêtres, et il nous émeut jusqu'aux larmes par la tendresse et le respect dont il déborde pour eux, particulièrement dans sa lettre pastorale de prise de possession. Elle est heureusement placée en tête du volume, cette lettre magnifique. Après une longue carrière durant laquelle les conditions de l'Église de France ont changé plusieurs fois, c'est une jouissance en comparant les premières pages avec les dernières, écrites à près de vingt ans de distance, de constater que le cœur de l'évêque est toujours demeuré le même.

Les riches idées et les nobles sentiments de Mgr de Cabrières sont servis par une plume dont les traits, d'une netteté parfaite, ne permettent aucune hésitation, aucun malentendu, et dont la grâce, pleine de dignité, nous fait penser parfois au poète aimable des « Iles d'or », Mistral. Le culte de la petite patrie « romanisante » l'a bien soutenu, ne lui eût-il inspiré que cette description de la terre de Montpellier : « Elle s'appuie de tous côtés contre des chaînes de montagnes qui lui forment un rempart ; elle baigne ses côtes vineuses dans une mer limpide et bleue où se reflète le soleil et où courent en tous sens les rapides navires qui depuis trois mille ans sont les messagers et les intermédiaires du commerce. » Sous les chauds rayons du soleil de Languedoc, l'idée de l'écrivain prend de la couleur et devient sensible. Il ne dira pas simplement que Jeanne d'Arc fait des progrès dans la piété, mais que « l'âme de Jeanne est pénétrée de la religion dans ses dernières profondeurs, comme une matière poreuse se pénètre du liquide dans lequel on la plonge. » Veut-il rappeler que les institutions du vieux monde gallo-romain reparurent après le passage des invasions, il dit que « le chaos des invasions laissa peu à peu tomber son limon et se purifier ses eaux. »

L'éloge de Mgr de Cabrières avait été fait plusieurs fois par Mgr Freppel qui souhaitait, a-t-on dit, l'avoir pour collègue au Parlement français. Cependant il était jusqu'ici peu connu dans notre

région. Nous devons donc nous féliciter d'une publication qui nous révèle une *illustration* à ajouter à celles, nombreuses déjà, de l'épiscopat français, un homme aux vues élevées et personnelles, aux sentiments nobles, un digne successeur de ces évêques du Languedoc « au cœur large et bon. »

L. Ch.

Gouvernants et Gouvernés, par l'abbé Calaber, ancien professeur de philosophie à l'Institution Saint-Louis de Saumur. — Un vol. in-16 de 217 pages. Paris, librairie Delhomme. — Prix : 2 fr.

Depuis que les flammes de la Commune ont jeté sur la question sociale leurs lueurs sanglantes, on a reconnu que c'est avant tout une question religieuse et morale et que, pour régner dans la société, l'ordre doit être rétabli dans chacune des unités qui la composent. Cette opinion, qui simplifie la question sociale en la ramenant à une *question individuelle* et qui en rend la solution accessible aux plus faibles, puisqu'elle invite tous et chacun à travailler à la réforme générale en commençant par soi-même, conquiert avec peine l'adhésion, du moins l'adhésion pratique, de beaucoup de catholiques, même militants. Elle a trouvé un défenseur précieux en M. l'abbé Calaber, ancien élève de l'École Saint-Aubin, auteur d'un livre — *Gouvernants et Gouvernés* — qu'il appelle modestement un « *Essai* », mais qui nous introduit au cœur de la question.

Il ne faut pas chercher ici de discussions sur la *loi d'airain*, sur le *minimum* du salaire ou sur l'impôt progressif; l'auteur s'est occupé de quelque chose de plus élevé : de la *sainteté individuelle*. Il estime que, si le riche pratique la générosité, imitant Jésus-Christ qui est allé jusqu'à donner son sang, et si l'ouvrier accepte patiemment le travail et la privation, les yeux fixés sur la croix, il n'y aura plus de paupérisme, ou que du moins la pauvreté ne soulèvera pas de tempêtes. Le respect humain est vigoureusement flagellé par lui, comme l'un des plus puissants corrupteurs de la vie chrétienne. « On accepte

le langage de l'égoïsme et de la jouissance, on le parle soi-même parce qu'il est à la mode. Qui pourra prétendre qu'il y a là le fondement solide et digne d'une société d'êtres intelligents et libres? » En même temps, il nous rappelle le prix de la pénitence et de la prière avec des accents empruntés aux prophètes de l'ancienne Loi. L'ouvrage se termine par des paroles très énergiques sur l'école neutre et obligatoire, sur l'enlèvement des crucifix, sur les séminaristes à la caserne, sur la franc-maçonnerie.

On ne saurait parler en termes convaincants des maux de la société et du remède qui lui est nécessaire sans tracer au moins une esquisse de ce qu'elle doit être, sans faire quelques pas sur le terrain philosophique ; que de précautions il faut pour se faire suivre sur ce terrain-là ! L'auteur observe — là et ailleurs — une méthode parfaite, « divisant chaque difficulté en autant de parties qu'il le peut », cherchant toujours pour un objet complexe la question simple qui l'explique et s'élevant ensuite jusqu'au but « comme par degrés. » Puis l'allégorie lui permet de rendre sensibles les conceptions les plus abstraites.

Les plus grands obstacles que rencontre la thèse ne sont pas de ces apparences qui s'évanouissent à la lumière de l'évidence, mais ces raisons du cœur qui préoccupaient tant l'auteur des *Pensées*. La forme du dialogue a permis à notre écrivain de revenir plusieurs fois à des objections toujours renaissantes. Ici encore, l'allégorie l'a bien servi. L'adversaire accepte sans défiance des principes dont il n'attend aucune conséquence pour l'objet du litige, les batteries sont tout à coup démasquées, et il faut ou qu'il se déjuge ou qu'il s'avoue vaincu.

Les rapports de la question sociale et de la pratique intégrale du christianisme ont été bien des fois signalés ; il semblait qu'on ne pût y revenir sans être banal. M. l'abbé Calaber les a traités dans un livre original où la fermeté apostolique se rencontre avec une évidence bien française et les procédés les plus fins de la méthode socratique.

L. Ch.

DIRECTOIRE DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION. *Organisation — Méthode — Qualités du Professeur — Appendice bibliographique,* par l'abbé Ch. Dementhon, licencié en théologie, professeur de philosophie au Séminaire de Meximieux (Ain), ancien lauréat des Facultés catholiques de Lyon. Ouvrage honoré de l'approbation de Mgr l'Évêque de Belley. — Fort in-12, XVII-482 pages. Paris, librairie Poussielgue. — *Franco :* 4 fr.

Voilà un guide tel qu'il en faudrait aujourd'hui dans chaque branche de l'enseignement, pour diriger l'inexpérience des jeunes maîtres et soutenir le zèle des vétérans.

A la fois simple et savant, pieux et pratique, plein de tact et de sagesse dans ses conseils, le *Directoire* répond à toutes les questions que peut se poser un prêtre justement soucieux d'élever l'instruction religieuse à la hauteur des besoins nouveaux de notre temps, dans la prédication comme dans les catéchismes.

A ces qualités, joignez les charmes d'un style toujours clair, ferme et facile, souvent vif et chaleureux, — et vous ne serez pas étonné des approbations si flatteuses qui ont salué l'apparition de cet ouvrage, dû au zèle d'un maître déjà avantageusement connu par sa *Méthode pratique d'instruction religieuse*[1].

Aussi le nouveau Directoire a-t-il désormais sa place marquée dans la bibliothèque de quiconque s'intéresse aux choses de la doctrine religieuse et de la piété : il nous paraît même indispensable aux professeurs des maisons d'éducation, à qui l'auteur l'a spécialement destiné.

Table synthétique des matières

Lettres d'approbation. — Introduction.

PREMIÈRE PARTIE. — ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX. — Chapitre premier : Son objet essentiel. — Chapitre II : Son objet accessoire. — Chapitre III : Sa division générale.

DEUXIÈME PARTIE. — MÉTHODE DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX. — Chapitre premier : Moyens de le rendre utile. — Chapitre II : Moyens de le rendre intéressant.

[1] Cf. *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 1re année, pages 203 et 555

TROISIÈME PARTIE. — Qualités du professeur d'instruction religieuse. — Chapitre premier : La science. — Chapitre II : La piété. — Chapitre III : Le zèle. — Conclusion.

Appendice bibliographique. — Table des matières.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente a la librairie Lachèse et Cie.*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET Cie.

BREF DE S. S. LÉON XIII

A Mgr l'Archevêque de Rennes

Ven. Fratri G.-M.-Josepho, Archiepiscopo Rhedonensi, Rhedones

LEO P. P. XIII

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam Benedictionem. — Gratæ Nobis vehementer litteræ fuerunt, quas pridie Nonas Julias ad Nos dedisti cum Ven. Fratre Episcopo Andegavensi aliisque sacrorum Antistitibus aliorumque delegatis, qui vobiscum Andegavum convenerant ut, collatis consiliis, deliberatio fieret de iis quæ ad tuendam fovendamque spectant catholicam studiorum Universitatem Andegavi constitutam. Nec vero levem voluptatem cepimus ex iis quæ a vobis scripta sunt de bonis quæ, ope istius Athenæi, in occidentales Galliæ regiones promanarunt, deque studio quo flagratis ut illud majora in dies habeat incrementa lætioremque efferat salutarium fructuum ubertatem. Equidem quod alias testati sumus iterum confirmamus, nihil Nobis esse antiquius quam ut illustre hoc Gymnasium

vigeat, stabili prosperitate floreat, multosque sui studiosos nanciscatur qui ope et liberalitate sua certatim contendant illud amplificare ac provehere. Quum itaque Nobis in animo sit omnem illi benevolentiam præstare in iis potissime quæ ad honestatem ejus et commoda spectant, benignas præbuimus aures consilio a vobis proposito ut diœceses tres e Britannia minore, Venetensis, Briocensis et Corisopitensis, quas hactenus commune societatis vinculum iis coniunxit per quas catholicæ studiorum Universitati Parisiensi prospicitur, exhinc vobis adhæreant vestrisque accenseantur quarum collatis opibus Andegavense Athenæum sustentatur. Equidem huic consilio vestro annuere libenter parati sumus, si modo feliciter obtingat ut eæ quæ obsistunt difficultates valeant amoveri, prout optamus et fore confidimus. Proinde ea super re opportunis monitis instrui curavimus Nuncium Nostrum Apostolicum Lutetiæ degentem. Interim pignus dilectionis nostræ et divinæ benignitatis auspicem apostolicam Benedictionem Tibi aliisque prædictis Venerabilibus Fratribus et dilectis Filiis qui communiter ad Nos dedere litteras, nec non Clero et fidelibus vigilantiæ vestræ concreditis peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die XXX Septembris, anno MDCCCXCIII, Pontificatus nostri decimo sexto.

LEO P. P. XIII.

A Notre vénérable Frère G.-M.-Joseph, archevêque de Rennes, à Rennes

LÉON XIII, PAPE

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Nous avons été très heureux de recevoir la lettre que vous Nous avez adressée, le huit juillet dernier, de concert avec Notre

vénérable Frère l'Évêque d'Angers, les autres Prélats ou délégués des Prélats, réunis avec vous à Angers, pour délibérer ensemble sur les mesures propres à assurer le maintien et le progrès de l'Université catholique établie dans cette ville. Ce qui Nous a beaucoup réjoui, c'est d'apprendre le bien que cette Institution a produit dans l'Ouest de la France, et l'ardeur avec laquelle vous désirez qu'elle grandisse chaque jour davantage et porte des fruits de salut de plus en plus abondants. Nous l'avons dit en d'autres circonstances, et nous l'affirmons de nouveau : rien ne Nous tient plus à cœur que de voir cet illustre établissement se développer, fleurir, atteindre une prospérité durable et récolter des partisans nombreux et zélés qui rivalisent de générosité pour lui donner encore plus d'éclat et d'influence. Voulant donc lui témoigner toutes Nos bonnes dispositions, particulièrement en ce qui touche sa considération et ses intérêts, Nous avons prêté une oreille bienveillante à la proposition que vous Nous avez suggérée : à savoir que les trois diocèses bretons de Vannes, de Saint-Brieuc et de Quimper, associés jusqu'ici avec ceux qui soutiennent l'Institut catholique de Paris, vous soient désormais rattachés et se joignent aux diocèses dont les ressources alimentent votre Université angevine. Aussi, Nous Nous déclarons prêt à accueillir favorablement votre requête, pourvu qu'une heureuse solution fasse disparaître les difficultés pendantes : tel est Notre désir, telle est Notre confiance. En conséquence, Nous avons pris soin de munir d'instructions opportunes, à ce sujet, Notre Nonce apostolique résidant à Paris. En attendant, comme gage de Notre affection, et comme présage de la bonté divine, Nous accordons de tout Notre cœur la bénédiction apostolique à vous, à Nos autres vénérables Frères et à Nos chers Fils qui se sont réunis à vous pour Nous écrire, ainsi qu'au Clergé et aux fidèles confiés à vos soins.

Donné à Rome, près S. Pierre, le XXX septembre de l'année MDCCCXCIII, de Notre Pontificat la seizième.

LÉON XIII, PAPE.

UNE PRÉDICATION BOUDDHIQUE

A CEYLAN

I

Quand on voit l'île de Ceylan surgir du milieu des flots bleus de l'Océan indien comme une corbeille verdoyante surmontée de pics abrupts, on est attiré invinciblement vers cette terre fameuse qui fut le rendez-vous des navigateurs du vieux monde. Elle dut sa célébrité à la faveur toute particulière que lui accorda la Providence en la comblant de ses dons les plus rares. Ne représente-t-elle pas toutes les magnificences des régions équatoriales et ne renferme-t-elle pas toutes les richesses de l'Inde? Les pierres précieuses, améthystes, saphirs et topazes, des nuances les plus variées, s'y rencontrent partout, ainsi que des diamants et des gemmes d'une moindre valeur. Sur ses côtes se pêchent les perles, qui sont d'un si grand prix dans tout l'Orient. Des chaînes continues de montagnes, sur lesquelles s'abattent les pluies d'une double mousson, entretiennent une fraîcheur constante dans les val-

lées de l'intérieur ; de vastes forêts et des *jungles* impénétrables recouvrent les pentes abruptes d'un vert manteau de feuillage qui se renouvelle sans cesse ; le sol sablonneux du littoral se prête admirablement à la culture du chanvre ; le riz y donne des récoltes abondantes ; le coton y est d'une finesse remarquable et la cannelle, qui y croît spontanément, attira dans ses ports, dès les temps les plus reculés, les trafiquants des contrées les plus lointaines. Joignez à cela des rivières sans nombre, aux eaux pures et salubres, qui l'arrosent en tous sens, et çà et là des lacs salés qui, s'étendant en larges nappes, lui fournissent le sel marin dont sont privées les provinces méridionales de l'Hindoustan. A travers les jardins, ornés de tous les arbres à fruits qui rendent la vie si facile sous les tropiques, s'élèvent les palmiers flabelliformes et les cocotiers au panache glauque dont la sève, recueillie dans des calebasses et purifiée par la distillation, produit une liqueur enivrante comme l'eau-de-vie. Rien ne manque donc à cette île si bien partagée, pas même les spiritueux qui, dans les chauds climats, remplacent le jus de la vigne. L'île de Ceylan est surtout le pays des légendes extravagantes et grandioses, dans lesquelles se cache le souvenir des invasions du peuple à peau noire qui envahit toute la presqu'île indienne. Placée en vedette à la pointe méridionale du Malabar et signalée de bien loin aux navigateurs par le pic d'Adam, haut de sept mille pieds, elle excita la convoitise des peuples venus des deux rives de la mer Rouge, Sémites et Kouschites, que l'appât du gain entraînait dans des expéditions aventureuses. Si l'on en croit la tradition, les Abyssiniens y fondèrent des dynasties. Plus tard, les Arabes y abordèrent ; puis les Portugais, en 1515, sous le commandement d'Almeida. Celui-ci, voyant le pays soumis aux vexations des musulmans qui s'y étaient établis en maîtres, offrit ses services au roi, dont Colombo était la capitale, afin de le délivrer de l'oppression des étrangers ; le prince indigène ne tarda pas à se repentir d'avoir accepté le secours des Européens. Un siècle plus tard, en 1603, les Hollandais parurent à leur tour. De concert avec le roi de Candy, le plus puissant de l'île, ils finirent par chasser les Portugais, après cinquante ans de luttes acharnées. Alors

commença entre les nouveaux conquérants et les princes de Candy une longue série de combats, et à force de persévérance, ces derniers, protégés par les montagnes et les forêts, échappèrent au joug des Hollandais, qui se tinrent pour satisfaits d'occuper les provinces maritimes.

Les Français prirent pied à Ceylan, eux aussi, mais sans pouvoir s'y maintenir. La révolution qui ruina notre pays nous fit bientôt perdre la prépondérance que nous avions acquise dans l'Inde ; nos conquêtes nous échappèrent, malgré l'habileté et le courage de nos braves marins. En 1796, les Anglais y abordèrent et s'y établirent pour n'en plus sortir. Ils conquirent toute l'île « avec l'entier acquiescement de Sa Majesté candienne, qui, en retour des avantages qu'elle espérait, ne fit qu'échanger un faible voisin contre un plus fort. » C'est un écrivain anglais qui parle ainsi [1].

Ces invasions successives ont laissé dans le pays des traces de leur passage. La population de Ceylan est loin d'être homogène, dans les villes surtout et dans les provinces du littoral. On y rencontre des métis Portugais qui sont catholiques, des métis Hollandais qui professent le protestantisme, tous gens assez peu éclairés d'ailleurs ; les musulmans y sont nombreux, comme dans toute l'Inde, et les Malabars de la grande terre y représentent le paganisme indien avec toutes ses superstitions. Mais les habitants de l'intérieur, les Candiens, qui sont les vrais Singhalais, restent attachés au bouddhisme. Cette croyance, persécutée et abolie dans toute l'Inde vers le douzième siècle, après dix-sept cents ans d'existence, se réfugia à Ceylan et y fleurit encore. Un tout petit bras de mer avait suffi pour l'abriter contre les poursuites du brahmanisme victorieux. Cette religion, détruite dans l'Inde, son berceau, n'en continua pas moins d'envahir l'Asie orientale et de s'étendre depuis les déserts de la Tartarie jusqu'aux pays d'Ava, de Siam, chez les Birmans, à la Cochinchine, au Tonquin, en Chine, au Japon, et depuis les vallées du Népaul et d'Assam jusqu'aux âpres montagnes du Thibet.

Signalons encore parmi les représentants de la famille

[1] *Hamilton's East India Gazetteer*, vol. I, page 387.

humaine, dont Ceylan renferme tant de types divers, les Bédahs, derniers débris de la race aborigène qui se tiennent cachés au sein des forêts, dans les parties de l'île les plus reculées, d'où ils ne tarderont pas à disparaître avec les éléphants, les buffles, les tigres et les singes blancs.

Ils ne vivent point réunis dans des villages, mais épars au fond des bois, sans habitations fixes, dormant le soir au pied d'un arbre qu'ils entourent de branches épineuses ; c'est leur seule défense contre les ennemis du dehors, et ils y demeurent blottis jusqu'au jour, toujours prêts à grimper sur les rameaux supérieurs au moindre danger. Jamais ils ne se mêlent aux autres habitants de l'île. Quand ils ont besoin de quelque objet manufacturé, fer ou étoffe, ils s'approchent des villes, déposent en un lieu convenu du miel, de la cire ou de l'ivoire et figurent sur une feuille de palmier ce qu'ils veulent acquérir en retour. Les produits de la chasse leur fournissent une nourriture abondante. Ils sont bien faits et ont la peau moins foncée que les Singhalais : vivant dans l'état de nature, sans maîtres, sans culte extérieur, dans une indépendance absolue, leur existence se partage entre une somnolence reposée et de subites frayeurs, comme celle des animaux. Ces Bédahs appartiennent sans doute à la même famille que les *Verdars* ou *Berdars*, de Coromandel, moins sauvages toutefois, qui viennent vendre leur gibier dans les rues de Pondichéry et guident les Européens dans leurs excursions de chasse à travers les forêts qui couvrent les sommets bleus des monts Nilgherries. Classés parmi les gens hors caste, parce qu'ils tuent des animaux et mangent toute sorte de chair, ils sont méprisés des Hindous, dont ils se distinguent par des allures plus vives et plus hardies, par leur langage et par leurs croyances grossières. Quoique plus tolérants, les bouddhistes, — les religieux, du moins, — qui s'abstiennent de viande, les ont également en horreur.

II

Nous avons dit que le bouddhisme, — la doctrine prêchée par Çakya-Mouni, le Bouddha, — est la croyance dominante dans l'île de Ceylan : toutefois, ce système philosophique, abstrait dans son principe, nébuleux et athée, puisqu'il a pour but d'anéantir l'âme en même temps que le corps, y apparaît avec toutes les transformations qu'une longue série de siècles lui a fait subir, mêlées aux superstitions les plus étranges, les unes empruntées au brahmanisme, les autres tirées de son propre fonds. Essayons de préciser le caractère particulier de cette doctrine et d'expliquer au lecteur comment elle est devenue une religion adoptée, avec quelques modifications, par plusieurs centaines de millions d'individus différents de nationalité, de langage et de mœurs.

Si l'on dépouille la personne de Çakya-Mouni de l'auréole de faits surnaturels et de légendes merveilleuses dont ses sectateurs l'ont entourée, voici ce qui reste et ce que l'on peut raisonnablement admettre. Çakya-Mouni — c'est-à-dire le solitaire de la famille des Çakyas, de son nom patronymique, — était fils du roi Souddhodhana, qui régnait à Kapilavastou, sur les confins du Nepâl, vers la fin du septième siècle avant notre ère ; il avait reçu à sa naissance le nom de *Siddârtha* (qui a une connaissance accomplie). Dès sa plus tendre jeunesse, ce fils de roi montra un caractère doux, affable envers toutes les créatures. Un penchant marqué pour la méditation et une mélancolie voisine de la tristesse le poussaient vers la vie contemplative. Le spectacle des misères humaines, la pauvreté, la douleur et la mort, lui inspira un si profond dégoût des biens terrestres qu'il prit de bonne heure la résolution de se retirer dans la forêt pour y vivre en ascète. Marié très jeune à une princesse accomplie et d'une grande beauté, père déjà d'un enfant au berceau, il eut la force de s'arracher aux douces

joies de la famille et aux fêtes d'une cour brillante. Au moment de quitter le palais paternel, il jeta un regard furtif sur le petit enfant que son épouse endormie tenait enlacé dans ses bras, puis, se détournant sans verser une larme, il s'enfonça dans la solitude des forêts.

Quel était le problème que le jeune prince, devenu ascète, se proposait de résoudre ? Celui qu'avaient poursuivi avant lui tous les philosophes de l'Inde, qui tournaient dans le cercle sans fin du panthéisme et de la métempsycose : échapper à la loi fatale des transmigrations, se soustraire à l'obligation de retourner corps et âme dans la matière éternelle et dans l'âme universelle, pour y prendre une forme nouvelle et recommencer l'existence ; en finir une bonne fois avec la vie, et cela en arrivant, par une méditation intense, par une égalité d'âme que rien ne pouvait altérer, à la connaissance claire, précise, de la nature des choses. De tout temps les brahmanes avaient pratiqué les plus rudes austérités pour parvenir à s'identifier avec Brahma, l'âme universelle. Mais Brahma inséparable de la nature était, comme la création qui émanait de lui et dans laquelle il s'absorbait à la fin d'un monde, soumis à des renouvellements sans fin ; en se confondant avec Brahma, l'âme individuelle se perdait dans l'infini, comme la goutte d'eau dans l'Océan, sans garder le sentiment de sa personnalité ; c'était le côté faible, l'erreur fondamentale du brahmanisme, l'écueil où venaient se heurter tous les philosophes de l'Inde. Ce fut contre cette pensée que le jeune Siddhârtha roidit son esprit obstiné et singulièrement étroit. Il prétendit, par une insensibilité complète, par le plus absolu désintéressement des choses humaines, par l'inertie, dompter la nature, — et par ce mot on doit entendre la cause première des choses, — arriver à l'anéantissement définitif du corps et de l'âme. A son heure dernière. Çakya-Mouni prétendit avoir la perception de sa victoire sur la nature, de son triomphe sur la vie future : il crut sentir le principe pensant s'anéantir en lui avec l'extinction du principe vital ; pour lui, quand il n'y eut plus d'huile dans la lampe, l'étincelle lumineuse, qui distingue l'homme de la brute, cessa d'exister et tout fut fini.

Dans ce système qui reposait sur le vide, il ne pouvait y

avoir de créateur [1]; aussi, selon Çakya-Mouni, il n'y aucun être existant par soi-même, éternel, infini. Tous les êtres doués de sensibilité étant de même nature, il n'y a entre eux qu'une différence transitoire : ils durent plus ou moins longtemps en raison des mérites qu'ils ont acquis. C'était une contradiction; à quoi servent les mérites quand on veut tomber dans le néant? Les brahmanes, qui reconnaissent un dieu créateur, quoiqu'ils le méconnaissent dans ses attributs essentiels, demandaient au trop hardi réformateur : « Pourquoi tuez-vous l'âme avec le corps? » Çakya-Mouni se contentait de répondre : « Vous êtes des fourbes qui trompez le peuple par des supercheries ; vous ne croyez pas aux dieux que vous feignez d'adorer ; vous êtes des hypocrites qui abusez le monde par de faux semblants de vertu !... » Jamais le réformateur ne voulut s'expliquer sur la question fondamentale des fins de l'homme ; et les brahmanes publiquement injuriés par lui, n'ont jamais cessé de regarder sa doctrine comme un pur athéisme.

Ce point capital, sur lequel Çakya-Mouni refusa de s'expliquer, devint la porte par laquelle s'introduisit plus tard dans le bouddhisme le surnaturel, le divin, que le maître s'efforçait de proscrire. Il eut beau dire et répéter : La mort est l'anéantissement final, ce après quoi il ne reste rien, absolument rien ; ses adeptes ne tinrent aucun compte de cette assertion, et l'instinct du cœur humain, avide d'immortalité, reprit le dessus avec vigueur, comme un ressort un instant comprimé. Cette négation obstinée du divin, cette monstrueuse absence d'un dieu créateur, père des hommes et qui conduit le monde par sa providence, était la condamnation du système de Çakya-Mouni. En réduisant à une pure illusion les plus hautes aspirations de l'esprit et de l'âme, le futur Bouddha se plaçait en dehors de l'humanité. Il avait eu des précurseurs dans l'Inde, lesquels, au nom de la libre-pensée, prétendaient, eux aussi, s'affranchir des misères de la vie par la science, c'est-à-dire par une connaissance transcendante de la nature et le seul

[1] *Svayambhou*, qui est par lui-même, comme s'expriment les Brahmanes en parlant de Brahma.

effort de la volonté ; mais ces systèmes n'étaient guère sortis des limites d'une philosophie abstraite.

D'où vient que Çakya-Mouni fut écouté, — je ne dis pas compris, il ne se comprenait pas lui-même, — qu'il compta des disciples ardents, enthousiastes, et qu'il fonda une doctrine qui devint une religion ? C'est qu'il avait la prétention de guérir tous les maux de l'humanité et accueillait avec bonté tous ceux qui venaient à lui, sans distinction de castes ; on se pressait autour de ce fils de roi qui, dans sa pauvreté volontaire, enseignait et pratiquait la vertu et avait de douces paroles pour les plus grands coupables, dont il calmait les remords en leur commandant l'aveu de leurs crimes. Le réformateur avait des consolations pour toutes les douleurs, tandis que les brahmanes prescrivaient les plus rudes châtiments pour les fautes même involontaires et punissaient avec la dernière rigueur celles commises envers leurs personnes. Ce fut ainsi que la plus désolante, la plus désespérée des doctrines enseignées dans ce monde, une doctrine sans Dieu, sans éternité, sans récompense future, apparut aux Hindous comme le remède à toutes les misères de l'âme et du corps : de l'âme, en rendant le repos aux consciences troublées ; du corps, en apprenant aux malades en proie à d'incurables maladies que tout est périssable et qu'un anéantissement prochain les délivrera de tous leurs maux, sans crainte d'un retour à la vie humaine [1].

Les progrès du bouddhisme furent d'abord assez lents. Ce n'était pas seulement une réforme de la religion brahmanique que Çakya-Mouni se proposait d'accomplir, mais un changement absolu dans l'organisation de la société indienne, par l'abolition, au moins virtuelle, de la distinction des castes, remplacée par la croyance à l'égalité de tous les hommes

[1] Dans le brahmanisme, les croyants impatients de s'unir à l'âme universelle n'hésitent pas à aller au-devant de la mort en se faisant écraser sous les roues du char qui porte l'idole ou en se précipitant dans les eaux sacrées du Gange. Les bouddhistes, au contraire, qui attendent comme récompense de leurs austérités l'anéantissement final, condamnent le suicide comme un crime.

devant le néant et, par suite, la suppression du culte ancien cher aux Hindous, dont l'imagination exaltée voyait des dieux partout. Cette seconde partie de sa tâche, Çakya-Mouni ne réussit point à la réaliser. Sauf les disciples exaltés auxquels il avait confié le soin de coordonner son enseignement et de fixer sa doctrine, jusqu'alors un peu vague, et qui, en qualité de pontifes suprêmes, convoquèrent à plusieurs reprises des conciles dans les siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, sauf ces pieux adeptes qui recueillirent les paroles du maître et établirent les premiers les règles de la discipline, les fidèles, cédant au besoin de croire à la divinité, introduisirent dans la croyance nouvelle les dieux anciens. On vit reparaître, les uns après les autres, Brahma, — déchu, il est vrai, de son rôle de créateur, — Indra, le maître du ciel, et les êtres divins qui président aux éléments, amoindris et subordonnés en puissance au Bouddha.

Ce fut ainsi que le philosophe, le libre-penseur qui se vantait d'avoir éteint son âme avec son corps dans l'anéantissement final, devint un thaumaturge partout présent, toujours vivant et veillant sur le monde des hommes avec une sollicitude égale à celle qu'il leur avait témoignée pendant son passage sur la terre. Loin d'être anéanti, il régnait sur les trois mondes absolument comme Brahma l'avait fait avant lui. Et il y a plus, on finit par admettre plusieurs Bouddhas, qui sont venus sur la terre pour sauver le monde : les adeptes croyaient que la doctrine elle-même, qui allait en s'affaiblissant au septième siècle de notre ère, aura un terme, et un nouveau Bouddha, celui des temps futurs, paraîtra sur la terre. Ils l'invoquent déjà sous le nom de Maïtreya. Que deviendra alors Çakya-Mouni ? Sera-t-il véritablement retourné dans le néant, dans le non-être ?

Les légendes, qui croissent sur le sol de l'Inde comme les lianes des forêts, grâce à l'imagination poétique des Aryas, formèrent bientôt un inextricable fouillis de récits surnaturels qui se développèrent à l'infini. Le brahmanisme, frappé au cœur, fit le mort et garda ses rancunes ; beaucoup de rois, fatigués de la tutelle gênante de leurs prêtres, s'en affranchirent et adoptèrent la loi nouvelle. Par un revirement subit, les

chefs des peuples devinrent en même temps les chefs de la religion : on les vit proclamer les articles de la foi bouddhique dans des édits dont on a retrouvé, après vingt siècles d'oubli, le texte gravé sur des piliers et sur la surface polie des rochers : ils y convoquaient les religieux en assemblée solennelle, recommandaient les vertus au peuple, l'obéissance aux préceptes bouddhiques, et ordonnaient même aux laïques, grands et petits, la confession à haute voix à des époques fixes. Il s'en trouva qui, dans leur zèle immodéré, interdirent à tous leurs sujets, sans exception de croyance, l'usage absolu de la viande. En secouant le joug des brahmanes, ces rois bouddhistes en faisaient peser un bien plus lourd sur leurs sujets.

III

Le sacrifice, qui est l'âme de la religion, n'existe pas pour les bouddhistes. Chez eux, point d'initiation, point de mystères, point de prêtres formant une caste, chargés de conserver le dépôt de la révélation et d'en perpétuer la tradition : tout date de Çakya-Mouni. Et il n'y a pas non plus de culte proprement dit. Cependant, ils admettent des religieux, — en sanscrit : *çramanas* [1], — qui d'abord, vécurent solitaires dans les forêts, puis bientôt se groupèrent sous la direction d'un supérieur et vécurent en commun sous les règles d'une disci-

[1] Le bouddhisme admet aussi des religieuses. La première femme qui prit l'habit fut, dit-on, la nourrice de Cakya-Mouni. Celui-ci avait dit : « Les femmes sont impétueuses, portées aux disputes, haineuses et remplies de mauvaises inclinations... » Et il leur imposa des règles très sévères. Un de ses disciples alla plus loin et prononça cet axiome : « La femme, c'est le vice !... » Le mot *çramana* signifie : qui dompte ses sens. C'est de là que les Chinois ont tiré la locution *chaman* pour désigner un religieux bouddhiste. On dit aussi dans l'Inde : *crawaka*, celui qui a entendu la tradition, qui est instruit dans la Loi. Du japonais *bo-zu*, nous avons fait le mot *bonze ;* Voltaire a créé le féminin *Bon-zesse* (V. le Dictionnaire de Littré), qui semble copié sur l'expression canadienne *sauvagesse*, appliqué à la femme d'un sauvage.

pline sévère. Ils durent mendier leur nourriture, s'abstenir de viande et de liqueurs fortes, se maintenir dans la continence et étudier la Loi. Aux plus instruits fut assignée la tâche d'écrire des commentaires sur les textes sacrés, d'en interpréter le sens, de fixer les divers articles de la discipline, de copier les livres et d'enseigner les novices. Lorsque Çakya-Mouni, après sa mort, fut reconnu pour le Bouddha, ce furent les religieux qui chantèrent ses louanges, offrirent devant son image de l'encens et des fleurs, en un mot, rendirent un véritable culte à celui qui se flattait d'avoir anéanti son âme avec son corps. Les reliques du Bouddha, ses dents, les os de sa tête et jusqu'aux objets les plus vulgaires qui avaient été à son usage pendant sa vie, son bâton, son balai, furent placés dans des temples somptueux, où ils opérèrent des miracles et reçurent les adorations des fidèles.

Le bouddhisme était donc devenu en peu de temps une religion, comme le brahmanisme, avec cette différence essentielle qu'il n'était point une doctrine révélée, ni traditionnelle, ni basée sur la parole divine, mais un enseignement particulier prêché par un homme qui avait vécu sur la terre et étudié les problèmes de l'existence pour la détruire d'une façon absolue ; et cet homme n'avait reçu sa mission de personne : il se l'était attribuée au nom de sa propre sagesse.

Aussi, lorsque les souverains, réunissant dans leurs mains le double pouvoir temporel et spirituel, se reconnurent le droit d'enseigner aux peuples les préceptes de la Loi nouvelle dans des édits royaux, ils eurent souvent le premier rôle dans les cérémonies religieuses ; on vit ces princes laïques présider aux processions et laver de leurs mains les statues du Bouddha, comme les brahmanes, dans les pagodes, font la toilette de leurs idoles. Citons-en un exemple mémorable qui eut lieu au temps du fameux roi Harsha-Vardhana, lequel régna à Kanodje de 607 à 648.

Possesseur d'un empire qui s'étendait du Nepâl à la rivière Nerbouddha et des plaines d'Assam aux vallées du Cachemire, il contraignit le roi de ce dernier pays à lui céder une dent du Bouddha. La translation de cette relique insigne fut l'occasion d'un voyage triomphal qui ne dura pas moins de

trois mois. Précédé d'une foule innombrable, Harsha-Vardhana suivait la ligne méridionale du Gange; son fils, le prince héritier, accompagné d'une multitude moins nombreuse, marchait parallèlement sur la rive opposée. Ensuite venaient deux corps d'armée formant une escorte imposante; les uns portés sur des bateaux, les autres montés sur des éléphants, s'avançaient au son des instruments à cordes, des tambours, des flûtes et des conques marines. Après une marche de quatre-vingt-deux jours, ils arrivèrent, en traversant une grande forêt d'arbres en fleurs, à la capitale, située à l'ouest du Gange. Dans ce moment, vingt rois tributaires, qui avaient été convoqués par l'ordre du souverain, arrivèrent avec les religieux bouddhistes et les brahmanes les plus distingués de leurs états. Des musiciens, placés dans des pavillons, restaient en permanence et faisaient entendre d'harmonieux concerts. Le roi, dès son arrivée à sa capitale, avait distribué aux religieux bouddhistes et aux brahmanes les mets les plus exquis. Déjà au milieu d'une tour haute de cent pieds et richement décorée, le roi avait fait placer une statue d'or du Bouddha de grandeur naturelle. Dans son palais de voyage on en voyait une seconde, haute de trois pieds, creuse à l'intérieur et relevée en bosse. Elle était portée sur un éléphant colossal que recouvrait une housse d'un prix inestimable. A gauche de cette statue se tenait le grand roi Harsha-Vardhana sous le costume d'Indra, le dieu de l'atmosphère, soutenant un parasol dans sa main; le prince royal était à la droite, sous les traits de Brahma, le dieu créateur, armé d'un chasse-mouches.

Voilà le roi et le prince son fils transformés en hiérophantes, qui abritent et éventent humblement la statue de Çakya-Mouni, et empruntent, pour honorer le Bouddha, les traits des deux plus grands dieux de l'Inde! Quel sujet de scandale pour les brahmanes, contraints d'assister à cette cérémonie, qui leur semblait en tout sacrilège et dans laquelle ils jouaient le rôle de comparses, eux qui jadis, en qualité de prêtres de l'ancienne loi et de fils de Brahma, voyaient les rois s'incliner devant eux!

« Les deux princes, Harsha-Vardhana et son fils, avaient chacun pour escorte cinq cents éléphants couverts de cui-

rasses ; en avant et en arrière de la statue marchaient en ligne cent autres éléphants qui portaient des musiciens battant du tambour. A chaque pas, le monarque triomphant répandait des perles fines, des pierreries et des fleurs d'or. Au moment où il lava de ses mains la statue d'or sur l'autel, il y avait pour l'accompagner vingt religieux seulement ; les vingt rois tributaires servaient d'escorte. Quand arriva le dernier jour de ces solennités, — qui se terminaient toujours par des conférences dans lesquelles les religieux les plus instruits discutaient les expressions les plus abstraites et traitaient les points les plus élevés de la doctrine bouddhique ; — le feu prit à la grande tour, et le pavillon à double étage qui s'élevait au-dessus de la porte, devint la proie des flammes.

Cet incident frappa de stupeur les rois tributaires, et ils dirent en s'inclinant avec un respectueux tremblement : « Nous espérions que le monument élevé par Votre Majesté subsisterait jusqu'aux générations futures ; qui aurait pu penser qu'au premier jour il serait réduit en cendres?... Ajoutez à ce malheur que les brahmanes s'en réjouissent au fond de leur cœur ! »

Cependant le grand monarque Harsha-Vardhana, conservant un visage serein, monta, suivi des rois tributaires, au sommet de la pyramide qui renfermait la dent du Bouddha et promena autour de lui des regards satisfaits. Il redescendait les degrés quand tout à coup un homme d'un aspect étrange courut à sa rencontre, un poignard à la main. Le roi, vivement pressé par cet homme, fit quelques pas en arrière et remonta les degrés ; puis, se baissant, il le saisit et le livra aux magistrats qui, dans leur trouble, n'avaient pas pu accourir au secours de leur souverain. Tous les rois tributaires demandèrent qu'on exterminât l'assassin ; mais Harsha-Vardhana défendit qu'on le mît à mort, et, sans manifester sur ses traits la moindre colère, l'interrogea lui-même :

— Quel mal t'ai-je fait pour que tu aies commis un pareil attentat ?

— Grand roi, répliqua l'assassin, je me suis laissé entraîner par un mot des brahmanes et je me suis chargé de tuer Votre Majesté...

— Et pourquoi, demanda le roi, les brahmanes ont-ils formé ce coupable dessein ?

— Sire, après avoir réuni les princes de tous les royaumes, vous avez vidé vos trésors pour honorer les religieux bouddhistes et faire fondre une statue d'or du Bouddha ; mais les brahmanes, que vous avez fait venir de si loin, n'ont reçu de vous aucune marque particulière de respect. Ils en ont ressenti une haine profonde et m'ont chargé d'accomplir cet odieux attentat.

Le roi interrogea les hérétiques et leurs partisans. Il y avait là cinq cents brahmanes, tous doués de talents supérieurs, qui avaient quitté les contrées lointaines pour obéir à l'appel de Harsha-Vardhana. Jaloux de voir les religieux bouddhistes comblés d'honneurs, ils avaient lancé une flèche incendiaire qui avait mis le feu à la tour. Ils espéraient que, par suite des efforts qu'on ferait pour éteindre l'incendie, la foule se disperserait en désordre, et ils auraient profité de ce moment de trouble pour assassiner le grand monarque. Ayant manqué l'occasion qu'ils épiaient, ils avaient soudoyé cet homme afin qu'il courût sur le roi et le poignardât. L'exaspération des ministres, des magistrats et des rois tributaires, était à son comble ; ils réclamaient la peine de mort contre tous les brahmanes. Le roi se contenta de punir les chefs du complot, et fit grâce à tous leurs partisans : il ordonna que cinq cents brahmanes des plus compromis fussent déportés hors des frontières de ses États [1]. »

Le récit du pèlerin Chinois qui fut l'hôte du roi Harsha-Vardhana jette quelque lumière sur le *modus vivendi* des deux croyances entre lesquelles l'Inde était alors partagée ; ces détails sont d'autant plus précieux que les brahmanes ont gardé un silence absolu sur l'époque où le bouddhisme était dominant et où il régnait dans la personne des rois. On comptait alors à Kanodje cent couvents et vingt mille religieux ; il y avait en même temps deux cents pagodes du culte ancien. Les brahmanes jouissaient du libre exercice de leur religion et

[1] *Histoire de la vie et des voyages de Hiouen-Thsang dans l'Inde*, traduite du chinois par Stanislas Julien.

des revenus de leurs terres ; ils étaient invités aux cérémonies bouddhiques pour en rehausser l'éclat, ils recevaient leur part des libéralités du souverain, mais ils ne venaient qu'après les bonzes ; l'autorité royale les reléguait au second plan. Le bouddhisme, persécuté à son origine, devint à son tour persécuteur ; on en trouve partout, dans l'Inde centrale, une preuve irrécusable : ce sont les monastères et les pyramides en ruines qui furent construits sur les débris des temples brahmaniques détruits aux premiers siècles de notre ère. Quand les brahmanes reprirent le dessus, ils incendièrent à leur tour les couvents de leurs adversaires et chassèrent les religieux. Ce fut alors que le bouddhisme, aboli dans l'Inde, trouva refuge à Ceylan.

IV

Les rois de Candy possédaient, eux aussi, une dent du Bouddha et conservaient cette précieuse relique dans une petite chapelle attenant à leur palais. Elle était déposée dans quatre coffrets d'or et d'argent couverts de pierreries : ces princes la regardaient comme un talisman qui assurait à son possesseur la domination sur quatre royaumes. Quand, en 1817, les Anglais crurent devoir, pour mettre un terme aux troubles suscités par divers prétendants au trône de Candy, placer sous bonne garde la dent de Çakya-Mouni, cet acte de souveraineté causa plus de sensation parmi le peuple de Ceylan que tous les événements qui avaient agité leur pays depuis un demi-siècle. Cependant, les Anglais permettent aux Singhalais d'exercer librement leur culte, et c'est une de ces cérémonies que nous allons raconter : nous n'avons qu'à puiser dans un livre fort curieux publié par un révérend qui a séjourné pendant de longues années à Ceylan [1].

[1] *Eastern Monachism*, by R. Spence Hardy, ouvrage précieux, d'une grande érudition bouddhique..... et chrétienne. Pourquoi faut-il que l'au-

On ne bâtit plus de nos jours, comme au temps du roi Harsha-Vardhana, de ces vastes salles de conférence où les religieux discutaient les points les plus ardus de la philosophie bouddhique, mais seulement des salles de lecture, où les *çramanas* de Ceylan parlent au peuple sur la morale et sur la discipline. Le Maître avait ordonné dans le principe à ses disciples de vivre au milieu des forêts ; l'ascète, détaché du monde et voué à la méditation, faisait choix d'un arbre qu'il ne devait plus quitter, et se tenait assis sur un tapis d'herbes sèches, les jambes croisées durant le jour, la tête appuyée contre le tronc pendant la nuit, sauf le temps consacré à recueillir l'aumône pour sa subsistance. C'est ainsi, d'ailleurs, que faisaient les pénitents de l'Inde sous le régime brahmanique. Cette prescription ne fut pas longtemps suivie par les *çramanas* bouddhistes. Les rois convertis à la loi de Çakya-Mouni, jaloux de montrer leur zèle pour la doctrine nouvelle, construisirent des monastères où vinrent se grouper en grand nombre les religieux et les novices, ceux-ci pour s'instruire, ceux-là pour enseigner et composer des livres. Ces monastères, nommés dans l'Inde *viharas*, étaient toujours situés hors des villes. A l'époque où les *çramanas* vivaient dans la forêt, au grand air, il leur était permis de se réfugier sous les toits pendant la saison des pluies ; en souvenir de ces premiers temps de ferveur, on bâtit à Ceylan des salles de lectures, édifices temporaires qui ne servent que pendant le printemps, *vasa*, c'est-à-dire les mois pluvieux, qui, sous les tropiques, rendent la vie à la végétation ; c'est toujours à la pleine lune que ces solennités ont lieu.

Contribuer à l'érection de ces salles de lectures est pour les fidèles un acte méritoire : aussi le peuple s'y prête-t-il avec le plus grand empressement. Ce sont des pyramides très larges à la base, qui vont se rétrécissant vers le sommet par suite de plates-formes superposées. Au centre se dresse l'estrade destinée au prédicateur ; les assistants se tiennent accroupis sur

teur, obéissant à des préjugés de ministre protestant, en ait fait un *factum* contre les institutions monacales, qui ont été la gloire et la force du catholicisme ?

des nattes. Avec quel zèle, avec quel goût même, les fidèles étendent sur les piliers, sur les parois, et suspendent au plafond des masses de mousse et des bouquets de fleurs semés à profusion sur les blanches tentures! Des banderoles et des bannières, des châles de soie et des mouchoirs imprimés flottent de tous les points où l'on peut les accrocher. Autour des colonnes s'enroulent des feuilles de cocotier formant des devises, et sur tout le pourtour de la salle brillent de longues files de lampes et de lanternes de couleur. Quand tout est prêt, les assistants les plus dévots allument des lampes portatives qu'ils placent sur leurs têtes, croyant accomplir ainsi un acte méritoire; c'est au moins la marque d'une attention soutenue, car le moindre mouvement, le plus court instant de somnolence ferait couler sur leurs fronts l'huile brûlante. Les femmes sont là en grand nombre, parées comme il convient pour la solennité, avec leurs longs cheveux noirs relevés en nattes que retiennent sur le sommet de la tête des épingles d'argent; sur leurs épaules sont jetées des écharpes rayées aux couleurs voyantes. Les hommes sont vêtus de pièces de coton dont la blancheur tranche sur leur peau foncée. Par intervalles, à la voix stridente des trompettes se mêle le bruit sourd des tam-tams; les voix de la multitude en liesse servent d'accompagnement à une musique criarde. Des salves de mousqueterie retentissent au milieu de ce tapage et des chandelles romaines tracent leur sillon lumineux à travers le ciel éclairé déjà par les lampes et les lanternes. Si un arbre desséché, blanchi par le temps, aux rameaux brisés, se trouve à portée, on l'enveloppe d'une fine mousseline lamée d'argent; on en fait le *kalpa drouma*, l'arbre qui produit tout ce qu'on peut désirer, et, en attendant qu'il comble le vœu des assistants, ceux-ci attachent à ses branches des ornements en verre que la lumière des lampes fait étinceler comme des pierres précieuses. Sur le devant de la scène est placé un large bassin de cuivre destiné à recevoir les offrandes des fidèles.

Les Hindous aiment les fêtes religieuses, les seules qu'ils connaissent, et ils s'entendent parfaitement à leur donner un éclat extraordinaire qui soit dans le ton du merveilleux. Tout est prêt pour la solennité; le religieux paraît sur l'estrade, il

s'assied devant un pupitre tournant sur lequel s'étale un gros livre ouvert. Le peuple s'agite sans tumulte ; un feu d'artifice éclate au dehors, remplissant l'atmosphère d'étincelles qui retombent en pluie d'or à travers le feuillage. Un personnage vêtu comme un prince s'avance avec dignité : c'est un messager du monde des dieux ; il a pour acolytes deux guerriers armés du glaive et portant au front la couronne royale. Un autre héraut, paré des plus riches habits et monté sur un éléphant, le suit de près, accompagné lui-même d'un personnage à cheval. L'arrivée du messager céleste annonce que la cour des dieux, informée de la pieuse cérémonie qui se prépare, se dispose à y prendre part du haut des sphères célestes [1],

V

Le plus grand silence règne dans l'assemblée. La nuit est calme et la lune, dans son plein, répand ses froids rayons sur les montagnes, projetant à leurs pieds et sous les arbres épais une ombre opaque. Un grand nombre d'auditeurs, leurs lampes sur la tête, tirent de la boîte accrochée à leur ceinture le bétel qu'ils se mettent à mâcher, et une salive rouge colore leurs lèvres. Au dehors sont installées les petites boutiques d'où s'exhale l'âcre senteur du beurre clarifié (*ghee*) et de l'huile de sésame, qui servent de condiment à des gâteaux de riz fortement épicés ; là sont rangés les fruits les plus appétissants : cocos pleins d'un lait rafraîchissant, bananes dorées, oranges gonflées d'un jus savoureux ; on voit aussi quelques étalages de tissus de coton et de soie et des ustensiles de mé-

[1] M. Spence Hardy, à qui j'emprunte ces détails, raconte qu'à l'une de ces lectures, qui eut lieu, en 1839, à Pandura, petite ville située sur la rivière de ce nom, à une dizaine de milles de Colombo, on voyait suspendus à la muraille les sabres de huit chefs indigènes, qui rendaient ainsi hommage au Maître de la Loi, et aussi la médaille en or offerte à un des rois de Ceylan par l'ancien gouverneur, sir Robert Bowring.

nage. Là, comme partout, les marchands savent tourner une cérémonie religieuse au profit de leur commerce.

Le livre placé sur le pupitre est formé d'un assemblage de feuilles de *taltpot* [1] reliées au moyen d'une corde qui retient une double planchette ; il est écrit en gros caractères, et des marques en encre de couleur signalent les pauses. Comme il s'agit d'une lecture, le religieux qui parle ne met dans sa parole ni intonation, ni chaleur ; il ne débite ni ne déclame, mais sa voix se soutient sur un rythme modulé, espèce de récitatif lent et cadencé qui rend l'audition plus facile. Dans la séance que nous racontons, le lecteur, pour édifier l'assemblée, choisit parmi les légendes bouddhiques celles qui lui parurent les plus propres à édifier les fidèles, et voici ce qu'il leur dit :

« Le grand roi Pyadasi, surnommé Açoka (sans douleur), parce qu'il réussit dans tous ses projets quand il eut connu la Loi et appris à suivre les préceptes du bienheureux Bouddha.... »

Ici toute l'assemblée s'inclina en criant à tue-tête la formule de bénédiction : *Sadhou!*

Le religieux reprit : « Le puissant monarque qui régnait sur le pays de Maghada étendit bien loin ses conquêtes, jusque dans la province de Takchaçila [2].

« Ce dernier pays était nouvellement soumis à ses armes ; une révolte y éclata. Le grand roi Pyadasi, qui connaissait les talents et la prudence de son fils, le prince Koûnala, le chargea de rétablir l'ordre au pays de Takchaçila. Par son énergie, le prince Koûnala fit rentrer les rebelles dans le devoir, et, par ses vertus, il se fit adorer de ses sujets. Mais tout à coup arrive un ordre du roi son père qui enjoint de lui arracher les yeux. Les ministres et les grands, assemblés dans le conseil, versent

[1] *Coryphas flabelliformis.*

[2] Le Taxile des historiens grecs. Les bouddhistes prétendent que Çakya-Mouni convertit à sa doctrine le roi et la reine de ce pays qui adoraient les serpents, ou plutôt, comme le dit la légende, le roi et la reine des serpents. Cependant, lorsqu'Alexandre s'empara de cette ville, le roi du pays conservait à sa cour deux énormes reptiles qu'il fit voir au conquérant macédonien.

des larmes et n'osent parler. — Qu'est-il arrivé? demande Koûnala, pourquoi ces pleurs, ces gémissements? — Hélas! seigneur, le roi votre père nous ordonne de vous arracher les yeux et de vous abandonner avec votre jeune épouse dans les montagnes désertes ou dans les forêts, loin de toute habitation! — L'ordre n'était point émané du roi Pyadasi; non, c'était une ruse de l'épouse favorite de celui-ci, Richya-Rakchitâ, femme vaine et corrompue; elle veut se venger des dédains du prince Koûnala, qui a repoussé ses avances, et, pour mieux accomplir son perfide dessein, elle a apposé le sceau royal sur une lettre fabriquée de sa main. Personne, dans la ville de Takchaçila, ne consent à exécuter un ordre aussi barbare; les *tchandalas* eux-mêmes, gens vils et méprisés qui font d'ordinaire l'office de bourreau, se refusent à porter la main sur le vice-roi qu'ils aiment et respectent. Cependant Koûnala a reconnu le sceau du roi son père, il obéira à l'ordre qu'il croit envoyé par lui. Se rappelant les conseils des sages qui l'ont instruit dans la loi du bienheureux Bouddha... — *Sadhou! Sadhou!* crie de nouveau l'assemblée. — Il contraint un lépreux difforme à exécuter la terrible sentence, et, le voyant approcher, il parle ainsi :

« C'est parce qu'ils prévoyaient ce malheur, que les sages instruits dans la vérité me disaient naguère : « Vois, ce monde entier est périssable, personne n'y reste dans une situation permanente. » Oui, ce furent pour moi des amis vertueux, recherchant mon avantage et désireux de mon bonheur, ces sages magnanimes, exempts de passions, qui m'ont enseigné cette loi. Quand je considère la fragilité de toute chose et que je réfléchis aux conseils de mes maîtres, je ne tremble plus à l'idée de ce supplice, car je sais que mes yeux sont périssables; qu'on me les arrache ou qu'on me les conserve, selon la volonté du roi. J'ai retiré de mes yeux tout ce qu'ils pouvaient me donner de meilleur, puisque j'ai vu, grâce à eux, que les objets sont tous périssables. Allons, dit-il en s'adressant au lépreux difforme, arrache d'abord un œil, et mets-le moi dans la main.

« Tenant dans sa main l'œil arraché, le prince Koûnala se prit à dire : « Pourquoi ne vois-tu plus les formes comme tu les

voyais tout à l'heure, vil globe de chair? Combien ils s'abusent et qu'ils sont à plaindre, les insensés qui s'attachent à toi en disant : C'est moi!... »

« Le second œil est arraché : le prince Koûnala qui a perdu la vue, mais en qui les yeux de la science se sont purifiés, récite la stance suivante : « L'œil de la chair vient de m'être enlevé, mais j'ai acquis les yeux parfaits, irréprochables, de la science. Si je suis délaissé du roi mon père, je deviens le fils du roi magnanime de la Loi, dont je suis nommé l'enfant. Si je suis déchu de la grandeur suprême qui entraîne à sa suite tant de chagrins et de douleurs, j'ai acquis la souveraineté de la Loi, qui détruit la douleur et le chagrin. »

« Quand il eut perdu la vue, le prince Koûnala, chassé de la capitale du royaume qu'il avait gouverné avec tant de sagesse, s'en alla, en compagnie de sa jeune épouse, demander l'aumône au pied des montagnes. Après avoir longtemps erré dans les pays voisins, il arriva près de la résidence du roi Pyadasi, son père. Son épouse lui dit : Nous voici près de la capitale. — Hélas! répondit-il, combien je souffre de la faim et du froid! J'étais le fils d'un roi, aujourd'hui me voilà réduit à l'état de mendiant.... Ce sont les fautes d'une vie passée qui m'ont attiré ce malheur... Je les exposerai de nouveau et je montrerai comment je les ai expiées par un entier acquiescement aux volontés de mon père.

« Il a recours à un stratagème pour parvenir près du roi son père : s'étant glissé sans bruit, vers le milieu de la nuit, dans les écuries du roi, il se mit à pousser des gémissements, puis il chanta d'une voix plaintive, en s'accompagnant du luth à cinq cordes. Le roi, qui se trouvait alors dans une chambre haute du palais, entend ces nobles chants dont les accents étaient remplis d'amertume et de tristesse. Il en est surpris et se dit : « Aux sons de ce luth il me semble reconnaître mon fils; quel motif peut l'avoir conduit ici? » Sur-le-champ il appelle le gardien du palais : « Qui est-ce qui chante ainsi ? » Le gardien amène l'aveugle et le met en présence du roi. A la vue du prince royal privé de ses yeux, Pyadasi l'interroge en pleurant : « Qui vous a ainsi mutilé? Par suite de quel cruel malheur mon fils a-t-il été privé de la lumière? Il n'aperçoit

plus rien ; comment pourra-t-il diriger mon peuple? O ciel ! ô ciel ! il n'y a plus de vertu ici-bas ! »

« Le prince royal remercie son père avec attendrissement de sa bienveillante pitié et lui répond : « La vérité est que, pour avoir manqué de piété filiale dans une existence antérieure, j'ai été puni par le ciel... Voilà comment j'ai reçu un ordre de ma tendre mère. N'ayant aucune excuse à présenter, je n'ai pas osé me soustraire à mon châtiment. »

« Au fond de son cœur, le roi Pyadasi comprit le crime qu'avait commis sa seconde femme, son épouse favorite Richyâ-Rakchitâ, et sa résolution fut arrêtée de la punir du dernier supplice. — Ah ! puisse-t-elle conserver longtemps le bonheur, la vie et la puissance, s'écria le prince Koûnala, pour m'avoir procuré ce moyen d'acquérir la science de la vérité ! — En vain il intercède près du roi en faveur de sa perfide belle-mère; le crime de cette femme était si grand que Pyadasi la fit mourir.

« Or, il y avait, en ce temps-là, dans le monastère de la Haute Intelligence un *Arhat*, un saint personnage, nommé Goscha. Il possédait la quadruple connaissance et les trois intuitions, c'est-à-dire qu'il était instruit de toutes les lois, de toutes les conditions du ciel, de la terre et de l'homme ; il avait pénétré par sa science tous les modes de la matière, tous les états de l'esprit et du cœur, comme aussi tous les secrets des choses heureuses et malheureuses ; il avait acquis la perspicacité de l'œil surnaturel, qui découvre les existences futures et explique les naissances antérieures, enfin le terme des migrations de la vie humaine.

« Le roi Pyadasi lui présenta son fils aveugle, dont il raconta la triste histoire ; son seul désir était que l'*arhat* le prît en pitié et lui rendît la vue. Dès qu'il eut connu la volonté du roi, l'*arhat* adressa cet ordre aux hommes du royaume : « Demain, je veux expliquer les vérités sublimes de la Loi ; que chaque homme, en venant ici entendre cet enseignement, apporte avec lui un vase pour recueillir ses larmes. » On accourut de tous côtés; les hommes et les femmes se réunirent en foule dans le couvent de la Haute Intelligence. Le saint personnage Goscha expliqua les douze causes de l'existence, qui

produit tant de misères. Parmi ceux qui l'écoutaient, il n'y en eut pas un qui ne s'abandonnât à la douleur et n'éclatât en sanglots. Alors l'*arhat* Goscha versa dans un large bassin d'or les larmes que les fidèles avaient recueillies dans les vases apportés par eux, puis il prononça cette formule de serment :

« J'ai exposé les principes sublimes de la Loi du Bouddha ; si ces principes ne sont pas vrais, si mon discours n'est qu'un tissu d'erreurs, je n'ai plus qu'à me taire. Mais si j'ai dit la vérité, que les yeux de cet aveugle, après avoir été lavés avec les larmes de la multitude, recouvrent la lumière et voient clairement comme par le passé ! » — En achevant ces paroles il lava avec les larmes de l'assistance les yeux du prince Koûnala, fils du roi Pyadasi, et ils redevinrent clairvoyants comme autrefois [1]. »

— Dans ces édifiantes histoires, dont les livres bouddhiques sont remplis, et qui ont été recueillies pendant une longue série de siècles, la doctrine de Çakya-Mouni, d'abord purement métaphysique à son début, se transforme en un enseignement moral et religieux. La vertu y est poussée jusqu'à l'héroïsme ; mais les fautes d'une existence antérieure, dont on ne se souvient pas, pèsent du poids de la fatalité sur la vie humaine : l'homme le plus parfait ne peut s'y soustraire ; il les expie dans un purgatoire anticipé qui est le présent, et la seule récompense que lui promette la Loi sublime révélée par le Bouddha, c'est de se réfugier dans l'anéantissement final, de se fondre dans le vide. N'est-ce pas là un suicide moral ? Combien doit être réduit le nombre de ceux qui sont assurés d'avoir obtenu la libération absolue et le terme de leurs transmigrations ! On s'explique bien les perplexités de ce souverain de Chine qui, déposé par son ministre révolté, et contraint par celui-ci d'avaler le poison, étendit une natte sur la terre, s'y mit à genoux et supplia le Bouddha de ne pas le faire renaître empereur [2].

[1] Introduction à l'*Histoire du bouddhisme indien*, par Eug. Burnouf.

[2] Yang-Ty, de la dynastie des Souy, qui régna de 605 à 628 et fut, par conséquent, le contemporain du grand monarque indien Harsha-Vardhana. Il fut, dans les premières années de son règne, fort ami des lettres et sou-

Les larmes d'une assemblée de fidèles qui ont le pouvoir de faire rentrer dans leurs orbites les prunelles de Koûnala, sont à coup sûr un trait heureux et touchant; on croit y trouver quelque chose de la charité chrétienne. Mais ce n'est pas au nom de Dieu, ni par l'effet d'une piété ardente envers le Créateur, que cette réunion de fervents bouddhistes rend la vue à l'aveugle : c'est tout simplement par l'effet d'une lecture abstraite, d'une conférence sur les principes de la Loi que s'opère ce miracle ; c'est en vertu de la connaissance des lois de la nature, exposées devant des auditeurs qui ne les comprennent pas, que le prince, modèle de résignation et d'obéissance aux volontés de son père, rouvre à la lumière ses yeux guéris ! En écoutant le savant Goscha parler des misères humaines, chacun pleurait pour son propre compte et ne songeait guère au jeune prince, victime d'un châtiment aussi barbare qu'immérité. Il n'y a aucun lien entre la cause et l'effet; mais déjà la voie est ouverte au surnaturel, et bientôt le Bouddha sera directement l'auteur des prodiges attribués d'abord à la puissance de sa doctrine.

VI

Cette touchante légende arracha autant de larmes qu'avaient pu en répandre les problématiques auditeurs du saint personnage Goscha. Les Candiens réunis dans la salle de lecture paraissaient fort édifiés de cette prédication. Il y en avait bien quelques-uns assoupis et dont la tête inclinée versait l'huile brûlante de leurs lampes dans le cou de leurs voisins; mais, en général, ils se tenaient fermes dans leur posture d'auditeurs attentifs, accroupis sur leurs nattes et mâchant le bétel avec un mouvement de mâchoires qui leur donnait une certaine

mit le Tonquin, qui s'était révolté ; mais ses prodigalités, son goût pour les palais somptueux, ruinèrent la Chine; sur la fin de sa vie, il se livra à la débauche et à l'ivrognerie, et le peuple se souleva contre lui.

ressemblance avec les animaux ruminants. La chaleur était accablante; des nuages lourds et orageux s'accumulaient à l'horizon et voilaient par instants l'orbe argenté de la lune. Par moment circulait aussi dans l'assemblée une brise tiède qui répandait dans l'air les effluves peu embaumés des lampes, des hommes frottés d'huile de coco, des femmes ointes d'essences aux âcres senteurs, de tous ces gens à demi-nus, sur le corps desquels perlait une abondante transpiration. Cependant, comme la nuit était peu avancée, le religieux assis sur l'estrade fit signe qu'il allait passer à une seconde lecture. Cette fois il s'agissait de faire entendre à l'assemblée une légende plus imprégnée du divin que la précédente, et empruntée à une époque où le bouddhisme avait fait un pas décisif vers le spiritualisme. C'est au septième siècle de notre ère qu'elle se passe; en ce temps-là, la doctrine de Çakya-Mouni tournait au mysticisme et ne gardait plus rien de son désolant athéisme. La racine toute terrestre avait poussé en haut et produit une fleur qui tendait vers le ciel sa corolle parfumée. L'âme, avide d'immortalité, se dilatait dans les élans d'une piété ardente et d'une foi sereine, avec l'expansion du prosélytisme. Le Bouddha était véritablement un dieu montrant aux hommes la voie qui conduit à la libération finale; il ne lui manquait plus que d'être immuable, car le panthéisme était toujours au fond de cette doctrine, avec ses recommencements et ses transmigrations sans fin.

Après avoir tourné quelques feuillets de son grand livre, écrit sur des feuilles de palmier, le religieux reprit en ces termes :

« Les hommes parfaitement vertueux et purifiés de toutes leurs fautes deviennent, dès cette vie, des *boddhisattvas* [1]; ils possèdent les trois corps qui leur sont propres, à savoir : 1° le corps de leur nature particulière, qui est d'une pureté absolue, celui qu'on nomme leur corps selon la Loi; il est vide, subtil comme l'éther, il circule partout sans rencontrer d'obstacles; 2° le corps dont la jouissance est complète : s'étant

[1] C'est-à-dire ceux qui sont identifiés avec l'intelligence suprême. De ce mot sanskrit les Chinois ont fait, en le contractant, celui de *Pou-ssa*.

appliqués à cultiver la vertu et leur intelligence étant devenue infinie, ces saints personnages ont obtenu les mérites d'une pureté sans tache ; ils en jouissent éternellement, et ainsi est accrue la joie que leur procure la possession de la Loi ; 3° le corps doué de la faculté de se transformer : les boddhisattvas possèdent une puissance surnaturelle qui échappe à la pensée humaine ; ils peuvent changer de corps et apparaître en tous lieux pour expliquer la Loi, afin que chaque homme obtienne toutes sortes d'avantages et de félicités.

« Écoutez comment celui qui cultive la vertu et pratique exactement la loi peut avoir l'intuition, la connaissance anticipée de cet état de suprême perfection. Un bonze chinois, Hiouen-Thsang, qui voyageait dans l'Inde pour visiter tous les lieux sanctifiés par la présence et les enseignements du Maître de la Loi, quittait la ville d'Ayodhya (Aoude). Suivant le cours du Gange, il se trouvait embarqué, avec quatre-vingts personnes, sur un grand bateau. Il n'avait pas fait plus de trois lieues lorsqu'il vit les deux rives du Gange ombragées de mimosas dont le feuillage était extrêmement touffu. Sous ces arbres se cachaient une dizaine de barques de pirates qui, sortant tout à coup de leur repaire, forcèrent de rames et se portèrent au-devant du grand bateau chargé de voyageurs. Plusieurs d'entre ces derniers furent saisis d'une telle épouvante qu'ils se précipitèrent dans les eaux du Gange. Aussitôt, voilà que les pirates entourent le bateau, saisissent les voyageurs et les fouillent pour leur enlever tout ce qu'ils ont de précieux.

« Or, ces brigands adoraient la déesse Kali [1]. Tous les ans, en automne, ils cherchaient un homme bien fait, d'une belle figure, pour l'immoler à leur divinité. Après avoir tué leur victime, ils en prenaient la chair et les os, et offraient ces débris humains à la déesse Kali pour obtenir le bonheur. Quand ils eurent examiné le voyageur chinois Hiouen-Thsang, dont la taille noble et le visage distingué répondaient à leurs

[1] Kali ou Dourgâ, épouse du dieu Civa. C'est aussi à cette divinité redoutable que sacrifient les Tuggs ou Étrangleurs répandus dans toute l'Inde, où ils forment une confrérie de brigands sans pitié.

vues, les pirates se regardèrent d'un air joyeux en se disant les uns aux autres : « Nous allions laisser passer l'époque du sacrifice sans trouver un sujet convenable ; mais voici un bonze qui fera parfaitement notre affaire.

« — Si ce corps vil et méprisable, leur dit Hiouen-Thsang, peut répondre pleinement au but de votre sacrifice, en vérité, je ne vous le refuse pas ; cependant, comme je viens d'un pays lointain pour honorer le Bienheureux, le Maître de la Loi, me procurer les livres sacrés et m'instruire dans la pure doctrine, ce vœu n'étant pas encore accompli, je crains, hommes généreux, qu'en m'ôtant la vie, vous n'attiriez sur vous les plus grands malheurs. »

« Tous les voyageurs supplièrent les pirates d'épargner l'étranger ; il y en eut même qui s'offrirent pour mourir à sa place ; mais les brigands se refusèrent à accepter l'échange. Leur chef envoya plusieurs des siens chercher de l'eau sous les mimosas en fleur et les chargea de construire en ce lieu ombragé un autel en terre pétrie avec la vase du fleuve. Deux des brigands tirèrent alors leurs sabres et reçurent l'ordre d'entraîner le pèlerin chinois vers l'autel pour l'y sacrifier immédiatement. Hiouen-Thsang ne laissa paraître sur son visage ni crainte, ni émotion, au point que les pirates en étaient surpris et touchés ; quant à lui, voyant qu'il ne pouvait échapper au sort qui le menaçait, il pria les brigands de lui accorder quelques minutes et de ne point le presser avec violence. « Laissez-moi, leur dit-il, entrer dans l'*anéantissement* avec une âme calme et joyeuse !... »

« Alors il tourna ses pensées avec amour vers Maïtréya, le Bouddha des siècles futurs, qui doit venir en ce monde prêcher la Loi quand les hommes l'auront oubliée ; vers le palais des bienheureux boddhisattvas de la septième sphère, suppliant ces saints personnages de lui faire obtenir la connaissance accomplie de la Loi, puis de redescendre et de renaître sur la terre pour convertir ces hommes et leur faire abandonner leur abominable profession de brigands, enfin, de répandre au loin tous les bienfaits de la Loi et de procurer à toutes les créatures la paix et le bonheur. Puis il s'assit dans l'attitude

de la méditation, absorbé dans la pensée de Maïtréya, le Bouddha à venir.

« Tout à coup, au fond de son âme ravie, il lui sembla qu'il s'élevait dans les sphères supérieures, et qu'après avoir franchi un, deux, trois cieux, il voyait clairement, dans le palais du Bienheureux du septième ciel, le vénérable Maïtréya, assis sur un trône resplendissant et entouré d'une multitude de *dévas*. Il nageait alors de corps et d'âme dans la joie, sans se souvenir qu'il était près de l'autel où les pirates allaient le sacrifier. Ses compagnons s'abandonnaient aux cris et aux larmes, lorsque soudain un vent furieux s'élève de toutes parts, brise les arbres, fait voler le sable en tourbillons, soulève les eaux du Gange et engloutit les barques des pirates. Ceux-ci sont frappés de terreur, ils demandent aux compagnons du pèlerin chinois d'où il vient, quel est son nom. Dans ce moment, un des brigands ayant touché de sa main Hiouen-Thsang, il ouvre les yeux et demande : « Mon heure est-elle venue ? »

« — Maître, répondent les pirates, nous n'oserions vous faire du mal ; loin de là, nous désirons vous montrer notre profond respect. »

« Aussitôt le pèlerin bouddhiste leur enseigne que ceux qui se livrent au vol, au meurtre, et accomplissent des sacrifices impies endureront dans une existence future des souffrances longues et cruelles. « Comment osez-vous, leur dit-il, pour contenter les désirs de ce corps périssable, qui passe en un instant, comme l'éclair et la rosée, attirer sur vous des tortures qui doivent durer pendant un nombre infini de siècles ?... » Et les pirates, contrits et repentants, adoptèrent immédiatement la Loi bouddhique, sous l'influence de la parole ardente du religieux qui, par l'effet d'une résignation absolue et d'un complet abandon de cette vie misérable, avait été parfaitement éclairé du rayon de l'Intelligence suprême [1]. »

[1] *Histoire de la Vie et des Voyages de Hiouen-Thsang*, citée plus haut.

VII

Les feuilles de palmier se replièrent sur elles-mêmes dans la main du religieux, qui les serra entre les deux planchettes et quitta le public. Les lumières et les lampes s'éteignirent de tous côtés, et la foule se dispersa à travers les boutiques des marchands, groupées autour de la salle de lecture. Aux cris des vendeurs, qui cherchaient à attirer les chalands, se mêlaient, avec un redoublement d'intensité, les voix lamentables des estropiés, des aveugles, des lépreux, des gueux de toute sorte, qui accompagnaient sur de grossiers instruments à corde leurs interminables complaintes. Ils recevaient quelques aumônes de la foule, car la charité s'associe toujours aux fêtes religieuses. Il va sans dire que les *Bédahs*, les sauvages habitants des parties de l'île les plus reculées, ne sont point admis à ces solennités, dont ils ne comprennent point le sens. Leur profonde ignorance de toute espèce de dogme religieux ne leur permet point de s'intéresser à la doctrine subtile du bouddhisme. Ils sont hommes pourtant, ils ont une âme, et le sentiment du surnaturel n'est pas absolument éteint en eux. Les grandes scènes de la nature, au milieu de laquelle s'écoule leur misérable existence, entretiennent dans leur esprit la pensée de la supériorité de l'être intelligent sur tous les êtres de la création, et leurs yeux se lèvent parfois avec un vague éblouissement vers la voûte du ciel, alternativement enflammée par les rayons du soleil, illuminée par la pâle clarté des étoiles ou sillonnée par les feux de la foudre. Parfois, du sommet d'un roc escarpé, ils contemplent avec étonnement ces lampes, ces feux d'artifices qui brillent et scintillent à travers l'obscurité au fond des vallées ; ils écoutent ces chants que le silence de la nuit fait monter jusqu'à eux. Ces milliers d'hommes réunis dans un même esprit, qui font flotter dans

l'air les bannières et les banderoles, qui construisent en quelques heures un édifice temporaire et le décorent dans toutes ses parties, pour le faire disparaître le lendemain, les surprennent et attirent leurs regards ; ils s'en approchent donc quelquefois d'un pas furtif, à la manière des bêtes fauves, que la vue du feu fascine et effraie ; ou bien, grimpant comme les singes au sommet d'un arbre, ils assistent de loin à des scènes dont le but leur échappe.

C'est ainsi que la lecture solennelle à laquelle nous venons d'assister avait eu pour témoin un de ces *Bédahs*, caché sous le feuillage. Les éclairs qui enflammaient l'horizon lui permettaient de voir, dans le fugitif intervalle d'une subite illumination, la foule se dispersant au loin avec un murmure joyeux. Sa joie à lui était solitaire comme sa vie ; il n'en éprouvait les rares élans que dans les occasions où, par ruse ou par la force de son bras, il avait vu tomber sous ses coups quelque grande bête de la forêt, buffle, tigre, éléphant. A la pointe du jour, l'orage se concentra autour du pic d'Adam, dont les sommets, répercutant les éclats de la foudre, semblaient trembler sur leurs bases. Un rayon de soleil légèrement voilé par la brume projetait sur les versants couverts de forêts une lumière tempérée qui donnait à tous les objets une teinte douce et sereine. C'est l'heure où il fait bon marcher sous le ciel des tropiques, l'instant où la nature s'éveillant, calme et reposée, invite l'homme à profiter de la fraîcheur qui va bientôt s'évanouir. Une famille de pieux croyants qui avait assisté à la solennité nocturne se hâtait de regagner sa demeure ; il y avait des hommes, des femmes portant sur la hanche de petits enfants ; ils regagnaient leur village, coupant au plus court par les rochers semés de *jungles* épaisses. Le Bédah, qui les voyait venir de loin avec ses yeux perçants, se blottit sous un roc pour n'être pas aperçu des voyageurs. Ceux-ci marchaient toujours, quand un cri étrange, sonore et pareil à un rugissement, les frappa de stupeur ; la crainte les fit arrêter subitement, et ils se regardèrent les uns les autres. A cet instant s'élança du milieu des arbres un éléphant furieux qui arrachait les branches et les dispersait autour de lui. Sa trompe levée sem-

blait chercher un ennemi à saisir, et ses énormes défenses paraissaient plus blanches encore, se détachant sur la teinte rouge de sa bouche entr'ouverte.

C'était un vieux éléphant chassé de son troupeau pour quelque méfait, mis hors la loi par sa tribu, et qui, dans sa rage, s'en prenait à la nature entière de son expulsion honteuse ; ou peut-être un éléphant dans la force de l'âge contraint de s'éloigner après avoir été vaincu par des rivaux jaloux. Les voyageurs se dissimulèrent dans une caverne profonde dont l'entrée étroite n'en permettait point l'accès au terrible animal. Celui-ci les aperçut et se précipita sur leurs pas, mais il fut arrêté par les rocs, qu'il essayait en vain d'arracher. Sa fureur était au comble ; il bondissait à droite et à gauche avec des mouvements désordonnés ; les hommes blottis dans la caverne, où ils étaient contraints de se tenir couchés, priaient, à demi-morts de frayeur : ils invoquaient Bouddha du fond de leur cœur et promettaient de faire brûler des centaines de lampes devant son image s'il les tirait de ce pressant danger. Les enfants pleuraient, les femmes se lamentaient ; mais le Bédah contemplait cette scène du haut du rocher derrière lequel il se tenait caché. Les transes de cette famille en détresse ne le touchaient guère ; il ne connaissait point la solidarité des hommes entre eux, lui qui, repoussé des lieux habités, menait dans la solitude une vie précaire et toujours menacée. L'éléphant était une proie magnifique qu'il convoitait, et, suppléant à la force par la ruse, il résolut d'en triompher. Quelle richesse pour lui, s'il pouvait arracher l'ivoire dont était ornée la tête du colossal animal ! Mais cet ornement était une arme terrible, et les grands pieds de la bête pesante pouvaient l'écraser comme une fourmi.

Il se prépare pourtant à agir. Dans sa main, il tient une lourde massue ; un coutelas est passé dans sa ceinture ; il a le le torse nu, les jambes aussi. Rejetant sur ses épaules les cheveux qui flottent en désordre autour de ses tempes, il provoque l'éléphant par un sifflement qui imite le cri de la femelle. L'animal l'entend ; il redresse la tête et cesse de s'acharner contre les rochers qui protègent la grotte ; un instant il hésite, flaire l'espace, agite comme un double éventail ses larges

oreilles ; ses petits yeux, à demi-cachés sous l'épaisseur de sa peau rugueuse, lancent des éclairs. Tout à coup, l'homme sauvage paraît devant l'entrée d'une jungle impénétrable qui le met à l'abri de ses coups. Le Bédah a compté sur la rage aveugle qui fait perdre à l'éléphant sa prudente intelligence. La bête, rendue folle par la colère, baisse la tête et se précipite au plus épais du fourré épineux ; le Bédah se glisse sous les branches avec précaution, en marchant à reculons ; ses mains et tous ses membres sont ensanglantés par les épines, mais il n'y prend pas garde. Dès qu'il a vu l'éléphant engagé dans l'inextricable réseau de rameaux enlacés et de lianes solides comme des cordes ; dès qu'il l'a vu arrêté dans sa course par ce filet naturel, il s'élance sur son dos et le frappe sur la nuque avec son coutelas à coups redoublés ; il a près de lui, à sa portée, une branche robuste par laquelle il gagnera en grimpant le sommet de l'arbre, si l'éléphant se dégage de ses entraves. Alors, se laissant glisser avec précaution au-dessus de la naissance de la trompe, il fait une large entaille dans cet appendice charnu, qui est le siège de la sensibilité chez les proboscidiens. L'éléphant se débat et rugit ; dans sa lutte désespérée contre un ennemi qu'il ne peut atteindre, il élargit ses blessures, resserre encore les liens dont la *jungle* l'entoure et, haletant, aveuglé par le sang qui coule de son front, il râle d'une façon terrible ; il lui est impossible de se relever, de remettre en équilibre ses quatre pieds, de dresser sa tête ; sa trompe, à demi-détachée, se refuse à saisir les objets. Rendu immobile par les mille rameaux qui l'enserrent, à demi-couché, il étouffe dans une posture insupportable. Le Bédah s'enhardit à la vue de l'animal réduit à l'inaction : suspendu à la branche, qui s'abaisse sous le poids de son corps et se relève en se balançant, il frappe la bête avec rage ; son bras nerveux enfonce le fer dans les blessures et les rend plus profondes ; un coup violent a caché la lame du coutelas tout entière dans la plaie : le cerveau est atteint.

Elle fut immense, la joie du sauvage, quand il sentit l'éléphant tressaillir de ce tremblement suprême qui annonce les approches de la mort. Il brandit d'un air de triomphe son arme teinte de sang et contempla avidement l'agonie de la

formidable bête, qui ferma, ouvrit et ferma de nouveau ses yeux ternes, agita le tronçon de sa trompe d'un mouvement convulsif, frissonna dans toute sa masse informe et s'affaissa sur le sol, en écrasant avec bruit les branches du fourré. Bien vite, il se mit en devoir d'arracher les puissantes défenses, parce que ce travail était moins difficile pendant que les chairs restaient tièdes; puis abandonnant aux vautours, aux chacals, à tous les carnassiers du ciel et de la terre cette proie abondante, il se contenta de placer en lieu sûr la riche capture qu'il traînait à grand'peine sur le sol.

Bien longtemps les gens réfugiés dans la caverne s'y tinrent blottis sans oser bouger. Après de longues heures, ne voyant plus l'éléphant assiéger le lieu de leur retraite, n'entendant plus les rugissement terribles qui avaient signalé sa lutte contre le Bédah, et dont ils ignoraient la cause, ils se décidèrent à sortir avec précaution. Le plus hardi de la troupe, le père de famille, ayant suivi la trace de la bête, reconnaissable aux débris de feuillage dont le sol était jonché, aperçut son cadavre immobile au milieu de la jungle. Qui l'avait mis à mort, qui avait triomphé de cet ennemi redouté, ils ne se le demandèrent même pas. Ils ne pouvaient deviner ce qui s'était passé; mais, comme ils avaient l'esprit encore tout plein des merveilles opérées par la foi en Çakya-Mouni, dont la lecture de la nuit précédente les avait entretenus, ils attribuèrent leur salut à l'intervention du Bouddha. Aussi, dans le temple le plus voisin, cette pieuse famille alluma-t-elle cent lampes et brûla-t-elle cent bâtons odorants devant la statue de la divinité, objet de son culte.

Th. Pavie,

Ancien professeur au Collège de France, professeur de littérature orientale à la Faculté des lettres d'Angers.

LE RATIONALISME SCIENTIFIQUE

ET

L'APOLOGÉTIQUE CONTEMPORAINE

MONSEIGNEUR [1],

MESSIEURS,

De toutes les formes de notre littérature religieuse, l'apologétique est la plus ancienne, parce qu'elle parut tout d'abord la plus nécessaire. Lorsque nous parlons de littérature religieuse, il faut sans doute mettre hors de pair les trois synoptiques, le livre des actes, les quatorze épîtres de saint Paul, les sept épîtres dites catholiques, le quatrième Évangile et l'Apocalypse, en un mot tout le Nouveau Testament dont la rédaction remplit la seconde partie du premier siècle. Pour des motifs que tout le monde connaît, le Nouveau Testament doit être considéré à part : sa valeur est divine et son autorité sans égale.

[1] Mgr Mathieu, évêque d'Angers, assistait à cette leçon.

Au point de vue chronologique, l'apologétique vient immédiatement après. Elle est née dans les centres scientifiques du monde gréco-romain, à Athènes tout d'abord. Les philosophes qui se convertirent à la foi nouvelle saisirent, d'un premier regard, de nombreuses et étonnantes relations entre leur science de prédilection et les vérités révélées. Celles-ci étaient attaquées déjà avec acharnement et défigurées comme à plaisir par les païens. Comment des hommes généreux, dans la poitrine desquels battait un cœur chrétien sous le manteau de philosophe, ne se seraient-ils pas empressés de les défendre? Leurs études antérieures les avaient armés pour la lutte. Ils mirent leur science au service de leur foi et adressèrent, le plus souvent aux empereurs, ces pages humbles et fières, toutes remplies des démonstrations de nos dogmes essentiels et des revendications de la justice et du droit.

Ces hommes s'appelèrent successivement saint Justin, Tatien, Athénagore, Tertullien..... et d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

L'apologétique apparut dès lors ce qu'elle a été depuis. Sans doute les circonstances se sont bien des fois modifiées; les hommes et les choses ont changé. L'apologétique a varié ses arguments pour répondre à de nouvelles exigences. Mais sa nature est demeurée toujours la même, ainsi que son rôle et ses fonctions. Aujourd'hui comme alors, pour la définir, il suffit de la nommer : *une science défensive de notre dogmatique révélée.*

Vous avez cru, Monseigneur, que cette science défensive de la foi devait entrer, comme un élément essentiel, dans l'ensemble si varié et si vaste des connaissances scientifiques qui se distribuent au sein de nos Facultés. De votre haute initiative et d'accord avec les évêques protecteurs de l'Université, vous avez créé cette chaire que nous inaugurons. — Celui à qui incombe l'honneur très grand et très lourd de l'occuper doit, ce me semble, Messieurs, dans cette leçon d'ouverture, expliquer, et, si besoin était, justifier à vos yeux cette création nouvelle, en vous disant à quelles nécessités répond ou plutôt essaie de répondre l'Apologétique contemporaine.

Vous me pardonnerez ce que ces considérations paraîtront

appliqués à cultiver la vertu et leur intelligence étant devenue infinie, ces saints personnages ont obtenu les mérites d'une pureté sans tache ; ils en jouissent éternellement, et ainsi est accrue la joie que leur procure la possession de la Loi ; 3° le corps doué de la faculté de se transformer : les boddhisattvas possèdent une puissance surnaturelle qui échappe à la pensée humaine ; ils peuvent changer de corps et apparaître en tous lieux pour expliquer la Loi, afin que chaque homme obtienne toutes sortes d'avantages et de félicités.

« Écoutez comment celui qui cultive la vertu et pratique exactement la loi peut avoir l'intuition, la connaissance anticipée de cet état de suprême perfection. Un bonze chinois, Hiouen-Thsang, qui voyageait dans l'Inde pour visiter tous les lieux sanctifiés par la présence et les enseignements du Maître de la Loi, quittait la ville d'Ayodhya (Aoude). Suivant le cours du Gange, il se trouvait embarqué, avec quatre-vingts personnes, sur un grand bateau. Il n'avait pas fait plus de trois lieues lorsqu'il vit les deux rives du Gange ombragées de mimosas dont le feuillage était extrêmement touffu. Sous ces arbres se cachaient une dizaine de barques de pirates qui, sortant tout à coup de leur repaire, forcèrent de rames et se portèrent au-devant du grand bateau chargé de voyageurs. Plusieurs d'entre ces derniers furent saisis d'une telle épouvante qu'ils se précipitèrent dans les eaux du Gange. Aussitôt, voilà que les pirates entourent le bateau, saisissent les voyageurs et les fouillent pour leur enlever tout ce qu'ils ont de précieux.

« Or, ces brigands adoraient la déesse Kali [1]. Tous les ans, en automne, ils cherchaient un homme bien fait, d'une belle figure, pour l'immoler à leur divinité. Après avoir tué leur victime, ils en prenaient la chair et les os, et offraient ces débris humains à la déesse Kali pour obtenir le bonheur. Quand ils eurent examiné le voyageur chinois Hiouen-Thsang, dont la taille noble et le visage distingué répondaient à leurs

[1] Kali ou Dourgâ, épouse du dieu Civa. C'est aussi à cette divinité redoutable que sacrifient les Tuggs ou Étrangleurs répandus dans toute l'Inde, où ils forment une confrérie de brigands sans pitié.

vues, les pirates se regardèrent d'un air joyeux en se disant les uns aux autres : « Nous allions laisser passer l'époque du sacrifice sans trouver un sujet convenable ; mais voici un bonze qui fera parfaitement notre affaire.

« — Si ce corps vil et méprisable, leur dit Hiouen-Thsang, peut répondre pleinement au but de votre sacrifice, en vérité, je ne vous le refuse pas ; cependant, comme je viens d'un pays lointain pour honorer le Bienheureux, le Maître de la Loi, me procurer les livres sacrés et m'instruire dans la pure doctrine, ce vœu n'étant pas encore accompli, je crains, hommes généreux, qu'en m'ôtant la vie, vous n'attiriez sur vous les plus grands malheurs. »

« Tous les voyageurs supplièrent les pirates d'épargner l'étranger ; il y en eut même qui s'offrirent pour mourir à sa place ; mais les brigands se refusèrent à accepter l'échange. Leur chef envoya plusieurs des siens chercher de l'eau sous les mimosas en fleur et les chargea de construire en ce lieu ombragé un autel en terre pétrie avec la vase du fleuve. Deux des brigands tirèrent alors leurs sabres et reçurent l'ordre d'entraîner le pèlerin chinois vers l'autel pour l'y sacrifier immédiatement. Hiouen-Thsang ne laissa paraître sur son visage ni crainte, ni émotion, au point que les pirates en étaient surpris et touchés ; quant à lui, voyant qu'il ne pouvait échapper au sort qui le menaçait, il pria les brigands de lui accorder quelques minutes et de ne point le presser avec violence. « Laissez-moi, leur dit-il, entrer dans l'*anéantissement* avec une âme calme et joyeuse !... »

« Alors il tourna ses pensées avec amour vers Maïtréya, le Bouddha des siècles futurs, qui doit venir en ce monde prêcher la Loi quand les hommes l'auront oubliée ; vers le palais des bienheureux boddhisattvas de la septième sphère, suppliant ces saints personnages de lui faire obtenir la connaissance accomplie de la Loi, puis de redescendre et de renaître sur la terre pour convertir ces hommes et leur faire abandonner leur abominable profession de brigands, enfin, de répandre au loin tous les bienfaits de la Loi et de procurer à toutes les créatures la paix et le bonheur. Puis il s'assit dans l'attitude

de la méditation, absorbé dans la pensée de Maïtréya, le Bouddha à venir.

« Tout à coup, au fond de son âme ravie, il lui sembla qu'il s'élevait dans les sphères supérieures, et qu'après avoir franchi un, deux, trois cieux, il voyait clairement, dans le palais du Bienheureux du septième ciel, le vénérable Maïtréya, assis sur un trône resplendissant et entouré d'une multitude de *dévas*. Il nageait alors de corps et d'âme dans la joie, sans se souvenir qu'il était près de l'autel où les pirates allaient le sacrifier. Ses compagnons s'abandonnaient aux cris et aux larmes, lorsque soudain un vent furieux s'élève de toutes parts, brise les arbres, fait voler le sable en tourbillons, soulève les eaux du Gange et engloutit les barques des pirates. Ceux-ci sont frappés de terreur, ils demandent aux compagnons du pèlerin chinois d'où il vient, quel est son nom. Dans ce moment, un des brigands ayant touché de sa main Hiouen-Thsang, il ouvre les yeux et demande : « Mon heure est-elle venue ? »

« — Maître, répondent les pirates, nous n'oserions vous faire du mal ; loin de là, nous désirons vous montrer notre profond respect. »

« Aussitôt le pèlerin bouddhiste leur enseigne que ceux qui se livrent au vol, au meurtre, et accomplissent des sacrifices impies endureront dans une existence future des souffrances longues et cruelles. « Comment osez-vous, leur dit-il, pour contenter les désirs de ce corps périssable, qui passe en un instant, comme l'éclair et la rosée, attirer sur vous des tortures qui doivent durer pendant un nombre infini de siècles ?... » Et les pirates, contrits et repentants, adoptèrent immédiatement la Loi bouddhique, sous l'influence de la parole ardente du religieux qui, par l'effet d'une résignation absolue et d'un complet abandon de cette vie misérable, avait été parfaitement éclairé du rayon de l'Intelligence suprême [1]. »

[1] *Histoire de la Vie et des Voyages de Hiouen-Thsang*, citée plus haut.

VII

Les feuilles de palmier se replièrent sur elles-mêmes dans la main du religieux, qui les serra entre les deux planchettes et quitta le public. Les lumières et les lampes s'éteignirent de tous côtés, et la foule se dispersa à travers les boutiques des marchands, groupées autour de la salle de lecture. Aux cris des vendeurs, qui cherchaient à attirer les chalands, se mêlaient, avec un redoublement d'intensité, les voix lamentables des estropiés, des aveugles, des lépreux, des gueux de toute sorte, qui accompagnaient sur de grossiers instruments à corde leurs interminables complaintes. Ils recevaient quelques aumônes de la foule, car la charité s'associe toujours aux fêtes religieuses. Il va sans dire que les *Bédahs*, les sauvages habitants des parties de l'île les plus reculées, ne sont point admis à ces solennités, dont ils ne comprennent point le sens. Leur profonde ignorance de toute espèce de dogme religieux ne leur permet point de s'intéresser à la doctrine subtile du bouddhisme. Ils sont hommes pourtant, ils ont une âme, et le sentiment du surnaturel n'est pas absolument éteint en eux. Les grandes scènes de la nature, au milieu de laquelle s'écoule leur misérable existence, entretiennent dans leur esprit la pensée de la supériorité de l'être intelligent sur tous les êtres de la création, et leurs yeux se lèvent parfois avec un vague éblouissement vers la voûte du ciel, alternativement enflammée par les rayons du soleil, illuminée par la pâle clarté des étoiles ou sillonnée par les feux de la foudre. Parfois, du sommet d'un roc escarpé, ils contemplent avec étonnement ces lampes, ces feux d'artifices qui brillent et scintillent à travers l'obscurité au fond des vallées ; ils écoutent ces chants que le silence de la nuit fait monter jusqu'à eux. Ces milliers d'hommes réunis dans un même esprit, qui font flotter dans

ont la même origine ; la cellule embryonnaire a donné naissance à tout ce qui existe. Les espèces vivantes, si innombrables soient-elles, en sont sorties par une lente évolution dont la formule serait retrouvée. Darwin a raconté comment les espèces inférieures, sous l'empire de quelques lois très simples, ont engendré les plus parfaites.

Désormais l'enchaînement des êtres n'a plus de mystère, ou du moins, si des hiatus subsistent encore çà et là, si le passage d'une espèce à une autre n'a pu être saisi et pris sur le fait, c'est que les observations vraiment scientifiques sont nées d'hier. Mais avec nos procédés et nos méthodes, avec les instruments de travail créés par nous, les générations à venir découvriront ce qui nous échappe aujourd'hui. Elles poseront le couronnement de l'édifice dont nous avons assis les larges fondements et élevé très haut les murailles.

Ainsi la marche du rationalisme scientifique se dessine très nettement ; les différents articles de son *credo* se précisent : Point de Dieu à l'origine des choses ; une substance unique qui évolue en vertu de lois fatales, et qui se retrouve au fond de tous les êtres, dans l'homme comme dans les espèces animales ou les objets inanimés. L'âme n'est que cette substance à son plus haut degré d'organisation ; elle secrète la vérité, la vertu, et aussi le vice, comme le foie secrète la bile. Aucune liberté n'existe dans cette âme, et par suite aucune responsabilité. Nous parlions tout à l'heure de vices et de vertus ; en réalité ces vieux mots n'ont plus de sens ; vices et vertus sont identiques, puisqu'ils procèdent fatalement de la même source.

L'âme, ajoute-t-on, n'en est pas moins très noble et très grande ; en elle le monde entier prend de plus en plus conscience de lui. L'espèce humaine va se perfectionnant sans cesse. Seule elle doit durer et se perpétuer ; les individus disparaissent et périssent absolument, ou tout au plus leurs éléments désagrégés rentrent dans la grande circulation vitale de l'univers, pour se reconstituer sous des formes inconnues. C'est la seule immortalité qui leur soit promise.

Ainsi parle le rationalisme, au nom de toutes les sciences humaines. Nous n'avons fait mention que de quelques-unes ; n'est-il pas évident qu'il est parvenu, avec elles seules, à

constituer une dogmatique absolument contradictoire à la nôtre? Cette dogmatique, il l'enseigne, il la répand partout; les esprits un peu cultivés en subissent presque tous l'influence délétère. C'est la grande hérésie des temps modernes, plus radicale, plus subversive que toutes les autres, dont elle est comme la concentration et le développement.

Cette situation particulièrement grave n'a point échappé à la sagacité d'un historien rationaliste, très sincère, M. Taine. Permettez-moi d'extraire, de son travail sur la *Reconstitution de la France en 1800*, une page qui résume exactement tout ce que vous venez d'entendre :

« Vers le milieu du XVIIIe siècle, il n'y avait encore que des sciences isolées ou des morceaux de sciences. Ces parties séparées se sont rejointes et ont formé un corps, un système cohérent; de là ce qui fut alors appelé philosophie, c'est-à-dire une vue d'ensemble sur la matière, sur son ordonnance totale et son fond subsistant, une sorte de filet universel qui, soudainement déployé, étendit ses prises, par delà le monde physique, *sur tout le monde moral*, sur l'homme et les hommes, sur leurs facultés et leurs passions, sur les œuvres individuelles et collectives, sur les diverses sociétés humaines, sur leur histoire, leurs coutumes et leurs institutions, codes, gouvernements, religions, banques, littérature, beaux-arts, agriculture, industries, propriété, famille, éducation et le reste. »

Un peu plus loin M. Taine ajoute : « Pour me toucher au vif, la nouvelle doctrine n'a plus qu'à se mettre à ma portée, à trouver des interprètes et des colporteurs. C'est l'office des écrivains grands et petits, en particulier des lettrés, qui ont de l'esprit, de l'imagination ou de l'éloquence, l'agrément du style, le talent de se faire lire ou de se faire comprendre. Grâce à leur entremise, la doctrine élaborée dans le cabinet du spécialiste et du penseur se propage par le roman, le théâtre, l'athénée, le pamphlet, le journal, la conversation, par le dictionnaire, le manuel et, à la fin, par l'enseignement lui-même. Elle entre ainsi dans toutes les maisons, elle frappe à la porte de chaque esprit, et, selon qu'elle s'insinue en lui plus ou moins avant, elle contribue efficacement à faire ou à défaire les

sentiments et les idées qui l'adaptent à l'ordre social dans lequel il est compris. »

M. Taine termine enfin par ces considérations que je trouve très justes : « En cela, la doctrine rationaliste agit comme les religions positives; c'est qu'à sa manière et à plusieurs égards, elle en est une. D'abord, comme la religion, elle est une source vive, première, intarissable, un haut réservoir de croyances actives et dirigeantes, Elle aussi a ses dogmes, les uns définitifs et les autres en train de se faire, par suite *une conception totale des choses,* assez vaste et assez nette, malgré ses lacunes, pour embrasser à la fois la nature et l'humanité. Elle aussi, elle rassemble ses fidèles en une grande église, croyants et demi-croyants qui, avec conséquence ou inconséquence, acceptent son autorité en tout ou en partie, écoutent ses prédications, attendent avec déférence les décisions de ses conciles. Disséminée, encore vague et lâche sous une hiérarchie flottante, la nouvelle église est, depuis cent ans, en voie de consolidation croissante, d'ascendant progressif et d'élargissement indéfini; incessamment ses conquêtes s'étendent; tôt ou tard, parmi les puissances sociales, elle sera la première. »

II

De quel outillage devra se servir l'apologétique pour lutter contre cette redoutable puissance ?

Supposons un instant qu'un homme veuille connaître notre outillage militaire, apprécier ce qu'il vaut et ce qu'il a coûté, surprendre, autant que possible, tous les secrets de sa fabrication, afin d'en confectionner un pareil; évidemment il ne lui suffira pas de pénétrer dans nos arsenaux, d'y compter nos canons et d'en examiner même le calibre, la solidité et la puissance. Cet homme devra descendre tout d'abord au fond des carrières où gisent les différents minerais qui ont servi à leur confection. Après avoir été témoin de leur extraction, il faudra

qu'il assiste à toutes les manipulations qu'on leur fait subir; qu'il étudie la manière dont on les mélange, pour les voir jeter enfin dans ces moules d'où sortent des engins de guerre perfectionnés.

Ainsi en est-il de l'outillage scientifique, dont l'apologétique contemporaine doit être armée, pour engager la lutte contre le rationalisme. L'étude en est assez complexe et ne va pas sans quelques difficultés. L'apologétique a de très nombreuses ressemblances avec la théologie dont elle n'est que la forme militante et populaire. Tout le monde sait que la théologie proprement dite puise les éléments de ses démonstrations à certaines sources qu'exploite, elle aussi, l'apologétique, mais d'une manière fort différente et avec des procédés qui lui sont propres. La première de ses sources est la Sainte Écriture.

Il faut bien chercher la Parole divine où l'Esprit révélateur l'a consignée, dans les parties si diverses du Nouveau Testament, et aussi dans les quarante-six livres dont l'Ancien Testament se compose. Ce sont là comme autant de carrières où se rencontre, plus au moins abondante, la substance dogmatique qui doit nécessairement entrer dans les expositions apologétiques, aussi bien que dans les thèses de nos théologiens. Voici donc un travail préliminaire d'extraction, auquel il est impossible de se dérober. La théologie l'entreprend d'après une méthode que les siècles ont consacrée; elle considère, tout d'abord et presque exclusivement, la valeur intrinsèque et doctrinale des textes bibliques. Correspondent-ils à ses thèses, elle s'en empare, les explique, s'y appuie comme sur une base d'une solidité incontestée. C'est assez pour elle de savoir que ces textes ont reçu le *visa* et la sanction de l'Église : elle les tient pour certainement révélés et divins.

L'apologétique subit d'autres nécessités ; elle est obligée d'entreprendre ici un travail beaucoup plus complexe, beaucoup plus difficile. Le rationalisme qu'elle combat nie l'origine divine de ces textes ; il prétend être remonté jusqu'à leur source, et les avoir délogés de cette antiquité reculée et vénérable où ils se cachaient. Les fragments les plus anciens de notre Bible, d'après une école dont Graf est le père et Reuss

l'oracle le plus écouté, ne daterait que du VIIIe ou tout au plus du IXe siècle avant Jésus-Christ. M. Maurice Vernes, un autre prophète du rationalisme contemporain, en place la rédaction après la captivité de Babylone. L'intégrité des écrits bibliques ne serait pas plus assurée que leur authenticité ; les nombreux remaniements qu'ils ont subis ont laissé dans le texte actuel, nous dit-on, des traces irrécusables.

L'apologétique est bien contrainte de tenir compte de ces dénégations fort bruyantes et trop accréditées. La voici donc amenée, bon gré mal gré, sur le terrain de la critique des textes. Ne craignez rien, Messieurs : elle s'y est courageusement établie et y poursuit à l'heure actuelle un travail très méritoire, très difficile, mais fécond en résultats [1]. Nous possédons, de la Bible, différentes versions plus ou moins anciennes et d'autorité inégale, versions latine, grecque, hébraïque, syriaque, copte, arabe. La critique verbale de l'Écriture Sainte suppose nécessairement la connaissance approfondie et comparée de nos langues classiques, le grec et le latin, et de presque toutes les langues sémitiques. C'est vous dire assez que, seuls, des philologues très érudits et très laborieux peuvent mener à terme une tâche si compliquée. L'apologétique aura accompli tout son devoir, lorsqu'elle se sera emparée de leurs conclusions, et les aura étudiées à la lumière des vrais principes avant de les faire entrer dans ses démonstrations.

Tandis que la théologie se contente d'employer l'Écriture Sainte, telle que nous la lisons dans la Vulgate, l'apologétique est forcée de recourir à une exégèse savante, à une philologie érudite pour vérifier la provenance des textes et les moyens de transmission qui en assurent la sincérité ; en d'autres termes, pour démontrer leur authenticité véritable et leur intégrité.

La même différence de procédés se remarque dans l'exploitation des écrits des Pères et des premiers docteurs, mines immenses où gît toute la tradition catholique. Le rationalisme recommence ou plutôt continue, ici encore, son travail de discussion des textes. Sa critique fastidieuse et sophistique en dénature le sens et surtout les oppose les uns aux autres.

[1] Voir les travaux de M. l'abbé Martin sur le *Pentateuque*..

Faites-vous appel à tel passage bien connu pour établir un dogme traditionnel, on en invoquera un autre, dix autres peut-être, qui, à première vue, sembleront le contredire. Aussi, pour répondre à ces difficultés, l'apologétique a recours à une science spéciale qui, se confinant dans l'étude exclusive des premiers docteurs, parcourt leurs œuvres gigantesques, les compare et les élucide par cette comparaison même. Cette science, c'est la Patrologie.

L'illustre fondateur de cet institut, Mgr Freppel, lui a consacré les plus fécondes années de sa jeunesse sacerdotale. Sa vaillante plume nous a laissé douze volumes au moins sur ce sujet. Vous savez comment cet immense effort fut interrompu. Son œuvre, déjà colossale, est là, inachevée : personne jusqu'ici ne s'est senti le courage et la force de la mener à terme; et les glorieux docteurs du IVe et du Ve siècles attendent encore un analyste et un juge, qui en facilite l'intelligence au public lettré. Celui qui reprendrait cet ouvrage, au point précis où Mgr Freppel l'a laissé, rendrait le plus signalé service à l'apologétique contemporaine.

Si l'Écriture Sainte et les Pères sont les deux grands réservoirs qui contiennent nos dogmes, il faut demander à la collection de nos conciles les explications qui en ont été données, l'histoire de leurs développements et de leurs progrès. Ici le rationalisme a trouvé une précision et une netteté qui ont déjoué à l'avance ses falsifications.

Mais comment les principes religieux inscrits partout, dans les textes conciliaires, dans la Bible et les docteurs, ont-ils été compris et appliqués dans la pratique habituelle de la vie, par les peuples catholiques et par l'Église elle-même ? C'est ce que le rationalisme recherche, et il a singulièrement perfectionné les moyens d'informations dont il se sert dans cette enquête.

Naguère M. Ernest Lavisse [1], le grand directeur de la jeunesse studieuse, en Sorbonne, retraçait les progrès immenses déjà réalisés dans les sciences historiques. Il énumérait, avec une fierté très légitime, les instruments de travail que l'on met de bonne heure entre les mains de ces jeunes hommes.

[1] *Questions d'enseignement*, p. 81. Allocution adressée, etc.

Épigraphie grecque et romaine, paléographie, diplomatique, critique et interprétation des textes, tout leur est rendu facile; les sources du haut savoir s'ouvrent, larges et abondantes, devant eux. Il n'est que trop aisé de prévoir l'usage qu'ils en feront contre l'Église dont ils dénatureront les intentions et la conduite. Pour réfuter leurs élucubrations, il nous faut un outillage aussi puissant que le leur. C'est indiquer assez que l'apologétique ne saurait être triomphante, sans s'appuyer sur une érudition historique dont le besoin ira grandissant. Nous serions bien malheureux, si nous refusions de le comprendre.

Il me tarde de vous dire l'emploi que doit faire l'apologétique de tous ces matériaux si laborieusement acquis. Essaiera-t-elle de construire avec eux l'une de ces expositions doctrinales, complètes, didactiques, dans lesquelles se plaît la théologie ? Non ; son ambition est moins haute et sa tâche plus restreinte. Ce qui la préoccupe, c'est le dogme attaqué par le rationalisme. Celui-là, et non un autre, est l'objet direct de ses études; et, parfois, elle est amenée à le pénétrer à fond. Les discussions de principes ne lui doivent point répugner ; tout au contraire, il faut qu'elle s'y plaise et s'y meuve aisément; il faut surtout qu'elle y déploie une sagacité et une souplesse qui préviennent et déconcertent toutes les ruses de l'ennemi. Elle suivra celui-ci dans ses marches et contre-marches, toujours prête à lui livrer bataille et à le débusquer des positions où il voudrait s'établir.

Tout autre est le rôle de la théologie traditionnelle, officiellement enseignée au nom de l'Église. Des lois plus rigoureuses la régissent, en vertu desquelles ses argumentations s'enchaînent, se soutiennent et s'éclairent. Elle poursuit ainsi jusqu'au bout la démonstration de la doctrine, dont aucune partie ne saurait être omise. Les voies où elle marche sont battues, mais très sûres, et c'est là précisement ce qui fait son autorité. Je ne parviens pas à me la représenter se jetant dans des chemins de traverse, pour donner la chasse aux ennemis nombreux et perfides, enrégimentés par le rationalisme. Ces derniers changent à tout instant de position et de tactique; aujourd'hui ils attaquent un point de notre foi; demain ils porteront leurs efforts contre un autre. L'enseignement théologique officiel ne

peut vraiment se prêter à une perpétuelle volte-face. Ce rôle est dévolu à l'apologétique.

Ajoutons que notre théologie traditionnelle demeurera toujours une science réservée ; ses moindres parties nécessitent, pour être comprises, des études préalables, une préparation intellectuelle qui sera le lot d'un petit nombre. Sa précieuse terminologie est comme un rempart qui la protège contre les altérations que des esprits téméraires ne manqueraient pas de lui faire subir; mais c'est là évidemment un autre obstacle à sa diffusion.

L'apologétique entreprend, non sans espoir de succès, ce que la théologie n'essaie même pas. Elle vulgarise les hauts enseignements de notre foi, en les entourant de toutes leurs preuves. Sa langue est celle de tout le monde; plus elle sera simple, claire et élégante, mieux le but sera atteint ; les vérités religieuses rentreront plus sûrement et plus efficacement dans la grande circulation intellectuelle de notre pays. Si les laïques intelligents et dévoués, comme il s'en rencontre partout, se pénétraient des leçons de l'apologétique contemporaine et s'en faisaient les échos, peut-être arriveraient-elles à une publicité qui égalerait celle dont nous parlait M. Taine. Pourquoi la doctrine élaborée dans le cabinet de l'apologiste ne se propagerait-elle pas, elle aussi, par le journal, la conversation, le dictionnaire, le manuel, l'athénée, le roman lui-même, en un mot par cette presse aux mille voix qui forme l'opinion ? Une saine conception des choses, de leur origine, de leur destinée, de la vie humaine elle-même, reprendrait possession de l'esprit public ; le salut social serait bien près d'être assuré.

III

Il nous reste à dire un mot de la tactique apologétique en face des sciences humaines. Si l'apologétique est une science défensive, n'oublions pas que, souvent, le meilleur moyen de

se défendre est d'attaquer; mais il importe ici de viser juste et de frapper au bon endroit.

Le bon endroit, c'est le point où le rationalisme essaie de souder ses théories d'incrédulité aux sciences dont il fausse les conclusions et, parfois même, les données positives. La soudure est très frêle, elle ne tiendra pas sous des coups un peu vigoureux et bien appliqués.

Le suprême malheur serait de prétendre frapper les sciences elles-mêmes; aussi importe-t-il que l'apologétique professe pour elles un respect sincère et reconnaisse tout d'abord leur autonomie. Ces sciences, en effet, ont leurs méthodes, leurs lois, leur objet propre, une véritable indépendance dans leur sphère légitime, je veux dire dans le domaine où s'exercent, de droit, leurs investigations. Leurs résultats acquis sont considérables; il serait bien inutile d'y vouloir contredire. Toute tentative dirigée contre elles avorterait misérablement [1].

Mais notre déférence envers les sciences nous permettra de nous dresser, avec plus de fierté, contre le rationalisme, et de repousser avec plus de force les hypothèses gratuites qu'il y aura ajoutées. La tâche la plus délicate de l'apologétique est de découvrir où finissent les données de la science et où commencent les hypothèses de la libre-pensée. Ce point existe; ne nous lassons pas de le chercher, et, une fois que nous l'aurons trouvé, plaçons là, avec confiance, le coin qui, enfoncé à grands coups de logique, opérera la disjonction entre le vrai

[1] Telle était la pensée de Mgr Freppel dans un beau discours qui clôtura le congrès scientifique international des catholiques en 1891. L'éminent évêque disait: « N'oublions jamais qu'il n'est permis à personne de poser des limites là où Dieu et l'Église n'en ont pas établi; qu'il ne faut pas vouloir décider *a priori* des questions que l'expérience seule peut trancher; qu'il serait déraisonnable de procéder par voie de déduction là où l'examen et l'observation des faits doivent précéder le raisonnement; que le syllogisme, excellente arme pour la défense des vérités déjà connues, ne saurait être l'instrument ordinaire de la découverte, et qu'enfin la méthode la plus stérile pour les sciences, *comme la plus nuisible aux intérêts de la foi*, serait de vouloir résoudre, par la Révélation, des problèmes qu'elle livre tout entiers aux recherches de l'esprit humain. En deux mots, laissons à la science la plénitude de ses droits, si nous voulons exiger et obtenir d'elle l'entier accomplissement de ses devoirs. »

et le faux, entre les certitudes acquises et les allégations mensongères.

Je suis heureux de pouvoir m'appuyer ici sur un homme que je considère comme l'un des rares penseurs de notre temps, M. Ollé-Laprune, maître de conférences à l'École normale. Les revendications qu'il formule au nom de la philosophie sont nôtres depuis longtemps déjà [1]; nous nous les approprions de nouveau au nom de l'apologétique. Il s'agit, écrit M. Ollé-Laprune « de mesurer avec précision le domaine de chaque science, non pas de vous-même et de votre autorité privée assurément, mais en demandant à chaque science ce qu'elle entend faire, où elle veut aller, et chaque science le dit nettement. Votre œuvre critique consiste ensuite à déterminer, au sein de chaque science, ce qui est établi et ce qui est encore à faire, ce qui est la loi vérifiée et ce qui est conjecture, puis à distinguer, parmi les hypothèses, celles qui n'ayant pas encore de vérification expérimentale sensible, *en comportent une, et celles qui n'en recevront jamais, parce qu'étant d'un autre ordre, elles n'en peuvent recevoir* [2]. »

M. Ollé-Laprune parle, dans ce passage, des sciences biologiques. Un peu plus loin il ajoute : « Le même travail est à faire pour les sciences historiques et plus généralement pour les sciences de l'homme, de l'humanité, qu'on peut appeler aussi sciences de l'esprit et sciences morales. »

Essayons d'apprécier rapidement, à la lumière de ces principes, les trois articles du *credo* de la libre-pensée, dont nous avons parlé au début : l'agnosticisme positiviste, le déterminisme philosophique et la théorie de l'évolution.

Vous vous le rappelez : des sciences physiologiques, le rationalisme veut conclure à l'impossibilité de connaître la substance, son origine et sa dépendance du Dieu créateur. Je le confesse, les forces et les lois sont l'objet propre et exclusif de ces sciences physiologiques. Qu'elles s'arrêtent aux extrêmes limites des phénomènes, et refusent de faire un pas dans un

[1] Voir *La Chaire et l'Apologétique*, pp. 245-269.
[2] *La Philosophie et le Temps présent*, p. 172.

domaine qui ne leur appartient à aucun titre, personne n'y trouve à reprendre. Mais pourquoi déclarer sentencieusement ce domaine *inconnaissable?* Et si une science plus haute, plus pénétrante, douée de moyens d'informations différents, commençait ses explorations à l'endroit précis où se terminent celles des sciences physiologiques?

Il en est ainsi et M. Ollé-Laprune n'a pas de peine à le prouver; il prétend, et à bon droit, avec sa seule raison, démontrer l'existence de ce monde, caché sous les phénomènes, que l'agnosticisme déclarait hors des prises de notre esprit. Et, de ce monde caché, le puissant métaphysicien remonte jusqu'au Dieu créateur de toutes les substances.

Le déterminisme n'est pas mieux fondé sur la philosophie que l'agnosticisme sur la physiologie. Il est né de l'énervement de nos mœurs actuelles et de l'abaissement des connaissances philosophiques. Le jour où nous reprendrons un peu de vigueur morale, et où nous aurons une véritable psychologie, le déterminisme aura vécu. Les sciences sociales, si estimées aujourd'hui, devraient suffire à le tuer. Je regrette de ne pouvoir insister sur ces différents points.

Quant à la théorie de l'évolution, ceux-là mêmes qui la soutiennent sont contraints d'avouer qu'elle n'est encore qu'à l'état d'hypothèse sans vérification expérimentale. Jamais ils n'ont surpris le passage d'une espèce à une autre. L'apologétique peut se contenter de leur dire: « Votre science prétend être positive et n'affirmer que dans la mesure de ses constatations rigoureuses; nous lui demandons d'être conséquente avec elle-même, en s'abstenant sur une question que rien ne l'autorise à trancher. » Des savants consciencieux affirment, il est vrai, que cette hypothèse, encore sans vérification expérimentale, pourrait bien en recevoir une, un jour. L'apologétique devrait alors examiner de très près ce qu'il y aurait de compatible avec les données de la Genèse et les enseignements de la foi, dans le transformisme mitigé, accepté par des catholiques très sincères, qui sont en même temps des savants autorisés.

Ces catholiques croient sauvegarder, dans une mesure suffisante, la Puissance Créatrice, en réclamant moins souvent son

intervention, à la naissance des différents règnes par exemple, règne minéral, règne végétal, règne animal, règne humain. Un abîme évidemment infranchissable sépare, en effet, ces règnes; des naturalistes dégagés de tout préjugé religieux le reconnaissent. Il y a quelques années, dans un congrès international préhistorique, tenu à Moscou, Virchow disait avec raison : « Malgré l'uniformité des lois physiologiques et pathologiques qui règlent la vie des animaux et des hommes, on peut assurer qu'il existe entre eux une ligne de démarcation *absolue*. C'est l'hérédité qui transmet aux enfants les qualités des parents. Jamais un homme *n'a pu* produire un singe, ni un singe un homme. »

Respect profond pour la science, implacable sévérité contre le rationalisme, effort persévérant pour les distinguer et les séparer, telle est, en trois mots, la tactique dont il ne faut jamais se départir [1].

Ces considérations suffisent pour montrer combien acharnée,

[1] Je ne puis résister au plaisir de mettre sous les yeux du lecteur cette belle page de M. Ollé-Laprune :

« L'attitude à prendre à l'égard des sciences est dès lors trouvée. Avec une intelligence nette de ce qu'elles sont, votre attitude sera franche. Vous ne serez ni de ceux qui ont peur d'elles, ni de ceux qui fondent sur elles de chimériques espoirs. Vous ne tremblerez pas comme si leurs triomphes devaient tout ébranler, tout bouleverser dans une autre sphère; vous ne vous engouerez pas non plus de telle ou telle théorie, comme si la métaphysique devait y trouver ou une confirmation inattendue ou un merveilleux renouvellement. Vous ne regarderez les sciences ni avec gêne, ni avec timidité, ni avec une ridicule jalousie, ni avec la secrète espérance d'entraver, de retarder progrès et succès, ni non plus avec une naïve confiance et un enthousiasme puéril. Vous aurez confiance en la vérité, là et ailleurs, et vous saluerez avec enthousiasme les découvertes authentiques, car ce qui est vrai est toujours une lumière et une force. Mais vous ne ferez pas dépendre des mouvements, des vicissitudes de la science, le sort des vérités d'un autre ordre. Vous vous direz : S'il y a là des sirènes dont les séductions troublent les intelligences contemporaines, le moyen d'y échapper n'est pas de les fuir, mais plutôt d'attacher sur elles un long et ferme regard, d'écouter leur voix avec une sérieuse et vigilante attention. Alors la séduction cesse et la crainte s'évanouit. Ce qui demeure, tout faux prestige disparu, c'est la vérité, et de la vérité comment un philosophe aurait-il peur? (p. 176). » Et nous, nous disons : de la vérité comment un apologiste aurait-il peur ?

combien étendue est la lutte entre la vérité religieuse et la fausse science. Ce qui en ressort, c'est la nécessité de former parmi nous des légions d'apologistes : jamais ils ne seront trop nombreux en face des bataillons serrés de l'incrédulité. Personne parmi nous n'a le droit de se désintéresser de cette lutte ; tout savant catholique a l'obligation d'y prendre part en cherchant dans sa science un moyen de défendre sa foi, en notant les points où foi et science se rencontrent et s'unissent pour former toutes deux cette synthèse lumineuse qui répond si bien aux besoins intellectuels de ce siècle.

Une seconde conclusion à déduire de ce qui précède, c'est que les apologistes de profession ne se multiplieront que dans la mesure où toutes les sciences ecclésiastiques seront en honneur.

Oui, l'apologétique ne sera prospère qu'au jour où l'Écriture Sainte sera étudiée avec toutes les ressources d'une exégèse savante et d'une philologie érudite, où les œuvres des Pères seront fouillées dans tous leurs recoins par une critique courageuse et hardie, où l'histoire ecclésiastique sera presque refaite sur des documents de première main. Ce jour-là nous posséderons des légions d'apologistes qui exerceront, dans notre pays, le plus pressant, le plus indispensable, le plus fécond, mais aussi le plus laborieux et le plus difficile des apostolats : l'apostolat par la science au service de la Foi.

Pourquoi, Messieurs, ne travaillerions-nous pas tous ensemble à la formation de ce mouvement intellectuel dont je viens de dessiner les lignes générales ? Pour moi, je m'estimerais heureux si je pouvais apporter dans cette chaire quelques idées utiles que vous daigneriez recueillir, afin de leur donner, par vos méditations personnelles, plus de rayonnement et d'éclat. Elles recevraient, un jour ou l'autre, sur vos lèvres ou sous votre plume, une expression qui les rendrait triomphantes. La race à laquelle vous appartenez a toutes les qualités nécessaires pour cette vulgarisation scientifique et religieuse : la sagacité qui va au fond des choses, le sens du goût et de l'harmonie des proportions, qui garde, ou plutôt qui

révèle le secret de la composition littéraire. Ce sont là, du reste, les qualités françaises que l'Anjou posséda toujours à un degré éminent.

Pour en trouver un noble exemple, nous n'avons qu'à lever les yeux vers ce siège épiscopal où se plaît depuis longtemps déjà le génie de la science et des belles-lettres. Je remarque, entre le pasteur et les plus distingués de ses fils, une rare similitude d'aptitudes natives. Aussi se comprirent-ils dès leur première rencontre ; cette union se solidifiera encore avec les années. Mgr le Chancelier de cette Université serait heureux de présider au mouvement apologétique dont vous mesurez toute l'importance. Si vous correspondez à son dessein, j'apporterai pour ma part à sa réalisation un peu de cette tenacité bretonne, qui, si elle n'est pas sans inconvénient, peut être parfois utile. — En retour, je ne vous demande qu'une chose : c'est de me continuer l'indulgente et sympathique attention dont vous m'avez honoré aujourd'hui.

J. Fontaine, S. J.

DEUX SPECTACLES

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous m'avez demandé quelques pages pour la *Revue*, et j'ai aussitôt prié mes souvenirs d'Italie de repasser devant moi. Ils sont assez obéissants, d'habitude, et reviennent, sous forme de petits tableaux animés de personnages, les uns tristes, les autres gais, dans l'ordre à peu près où la réalité s'est montrée à moi.

Mais il faut croire que la température influe sur l'imagination, la rendant paresseuse à certaines heures et la disposant à ne ramener, des profondeurs du passé, que des objets en harmonie avec elle. Il faisait froid et pluvieux le jour où je reçus votre lettre. Je me trouvais à Cibour, tout près de Saint-Jean de Luz, dans un petit hôtel d'où j'apercevais la rade coupée par un rideau de hachures grises, et des bateaux à l'ancre, noirs, sans un bout de toile, et dont on ne savait pas très bien s'ils reposaient sur la mer, ou s'ils n'étaient pas de simples ombres chinoises projetées sur un écran. Pas un promeneur, naturellement, pas une sonnaille de mulet sur le quai, pas même, derrière les portes closes, un chant de ces mandolines que les muletiers espagnols emportent comme la meilleure des provisions de voyage, même au delà des Pyrénées.

« Voyons, me disais-je, il faudrait retrouver une excursion inédite, intéressante s'il se peut, pour la *Revue des Facultés !* »

J'appuyai le front sur la vitre, et la vision nette m'apparut d'une ville des marais Pontins, la ville ducale des Caetani, Sermoneta, perchée au sommet d'une montagne et où personne ne va, où pas une réparation locative n'a dû être faite, ni demandée, d'ailleurs, depuis les temps où Lucrèce Borgia, souveraine du château, regardait ses chevaux descendre à l'écurie par un escalier de marbre. Mais c'était lugubre, ce pays de la fièvre. « Quelle idée, songeai-je, de décrire cette population anémiée, aux yeux fixes, et si douloureusement résignée! Non, autre chose, autre chose pour la *Revue !* »

Je pensai ensuite à raconter une audience ministérielle, ou la traversée des Apennins, de Salerne à l'extrémité sud de l'Italie, terres de désolation..... Et comme, décidément, les souvenirs joyeux fuyaient par ce jour de tempête, je résolus de choisir ceux qui seraient seulement imprégnés d'une mélancolie douce, mitigée et supportable. Mon choix tomba, — vous m'excuserez à cause de la pluie, — sur une séance du Sénat et sur l'enterrement solennel d'un grand personnage.

Nous sommes donc à Rome, à la fin de novembre dernier.

Le Sénat tient ses séances au palais *Madama,* qui touche la place Saint-Louis des Francais. Il y a là de beaux salons meublés d'une façon confortable et moderne, des salles de commissions, un fumoir, des couloirs avec bustes de grands hommes et une buvette minuscule, qui aurait pu être établie, et serait, en tous cas, hautement approuvée par une société de tempérance anglaise. J'ai vu là, dans une salle de réception, un portrait très joli et très bien peint de la reine, le meilleur que j'aie vu en Italie, où ils abondent. Rien que de neuf dans l'aménagement de ce palais ancien.

Après la visite, j'assiste à une séance presque mouvementée du Sénat. Les successeurs des Pères conscrits s'asseoient sur des fauteuils de reps bleu, dans un amphithéâtre lambrissé d'acajou. Le banc des ministres se trouve au-dessous du bureau, comme dans toutes les Chambres. Comme dans toutes les Chambres aussi, il y a un président avec une sonnette, des galeries pour le public, des huissiers et des urnes. Cependant, trois choses m'ont paru originales dans l'appareil du Sénat italien : d'abord l'absence de tribune, — les sénateurs parlent de leur place, — puis la substitution aux sténographes écrivants de sténographes pianotants. Rien n'est plus drôle que de suivre le geste de cet employé, assis sur un tabouret au milieu de l'hémicycle, ayant devant lui sa machine à clavier, et qui, tranquillement, sans la moindre hâte, produit un long ruban imprimé qui sort en face de lui, touche le tapis, s'y roule en anneaux. Quant l'orateur a fait environ deux mètres à deux mètres cinquante de discours, un huissier vient, armé de ciseaux, qui tranche le ruban, et l'emporte d'un air pénétré, en le laissant flotter derrière lui, vers d'invisibles bureaux de transcription. La machine est toujours orientée du côté de l'orateur. S'il se lève à gauche, elle le vise ; s'il se lève à droite, elle se tourne ; s'il y a un chassé-croisé d'observations, elle pivote tant qu'elle peut, et toujours l'employé joue son air muet, sans regarder ses doigts. Mais le point le plus curieux de cette salle du Sénat, c'est qu'elle est loin de contenir autant de places qu'il y a de sénateurs. A supposer que les quatre cent-quatre-vingt-six sénateurs actuels voulussent user de leur droit, plus de cent devraient rester debout ou s'asseoir sur des chaises. Heureusement le cas ne s'est jamais présenté. La moyenne des présents est de quatre-vingt-dix. Dans les grands jours seulement on dépasse la centaine. Une discussion sur les farines a eu le don d'émouvoir jusqu'à cent vingt sénateurs. Mais l'affluence n'a jamais été gênante. Et l'on cite même un certain nombre de sénateurs qui n'ont paru qu'une fois au Sénat, pour y prêter serment : l'illustre Verdi, par exemple, entré là, non à titre de musicien, — le statut ne prévoit pas cette catégorie, — mais à titre de *censitaire*.

Quelques hommes politiques estiment, néanmoins, que le roi

use trop largement de la prérogative qu'il a de nommer des sénateurs en nombre illimité, et que c'est beauconp d'avoir près de cinq cents sénateurs, quand on a déjà cinq cent huit députés. Un des interpellateurs d'aujourd'hui, M. Guarneri, exprime cette idée hardie avec une voix frêle, tremblottante. Il n'a pas l'air d'un pourfendeur. Ses phrases n'ont pas d'allure. Et cependant, aux premiers mots, une sorte de frémissement a parcouru les rangs des sénateurs. Tous ces Italiens ont aperçu, avec une rapidité électrique, que, sous l'apparente modération des termes, se cachait une attaque directe contre la politique de la couronne. Tous les visages se sont éveillés et passionnés. Il n'y a pas eu de tumulte, mais des gestes d'étonnement, des corps penchés en avant, des chuchotements d'un fauteuil à l'autre, des expressions tragiques de fidélité offensée et, sur beaucoup de physionomies, une moue de curiosité tendue et amusée, comme d'une espèce de gourmandise politique. En dix phrases, le ministre Giolitti a pu ajourner le péril. Tout le monde a compris, même l'auteur de la motion subversive. Et le Sénat a tendu les mains, toutes les mains, pour éteindre ce commencement d'incendie.

Une seconde interpellation occupe la fin de la séance, celle du sénateur Lampertico. Il s'agit de la *clausola*, de la petite clause du traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie, qui permet à l'Italie, en cas de nécessité, d'invoquer un abaissement du droit d'exportation sur ses vins, moyennant un abaissement du droit d'entrée sur les bières. L'Italie, ayant une surabondance de vin, cherche partout des frontières ouvertes et joue de la *clausola*. On ne parle plus que de cela dans les journaux. Mais l'Autriche, un peu inquiète de ces interminables convois de barriques, wagons-citernes et wagons-réservoirs montant les pentes des Alpes, soulève des difficultés d'application, des querelles de douanier allemand. Et l'honorable sénateur fait sa petite « interpellanza » pour conseiller au gouvernement, et d'accord avec lui, de protéger les intérêts italiens. Un fin politique encore, celui-là! Son discours s'en va doucement, avec une cadence régulière, comme une gondole, mais, comme elle, sûrement conduite, avec une rare précision de mouvement. L'orateur n'emploie pas un terme aigu; il

observe toutes les règles de la courtoisie nationale et internationale; personne ne sourit, et cependant chacun sent bien, sous la période calme et grave, une ironie légère, tout italienne. Si vous lisez le discours, vous l'apercevrez à peine. Elle est, je crois, dans l'enveloppe fragile et périssable du discours, dans les yeux de l'orateur, dans son sourire vénitien, dans les esprits, dans l'atmosphère. La chère alliée n'aura pas un prétexte pour ne pas appliquer la *clausola* loyalement, c'est-à-dire au mieux des intérêts de la vigne italienne. On ne lui a rien dit de désobligeant. Cependant, à propos de ce conflit léger, impuissant à soulever une chambre, je sentais s'éveiller dans les âmes toute l'ancienne rancune, à présent inavouée, contre l'occupation autrichienne.

Le lendemain, le spectacle est dans la rue. On fait des funérailles solennelles à l'amiral Saint-Bon, ministre de la marine. Elles ont lieu aux frais de l'État. C'est ce que le peuple appelle chez nous « un bel enterrement », et une occasion d'études toujours intéressantes pour un passant. J'ai une place de balcon au premier, sur le Corso. La longue rue, par où doit arriver le cortège, est noire de monde. Je dis *noire*, pour bien prouver, à ceux qui pourraient encore avoir une illusion sur ce point, qu'un rassemblement populaire, dans une grande ville italienne, n'a pas plus de couleur, — peut-être en a-t-il moins, — qu'une foule française. La différence la plus marquée consiste dans le silence relatif de cette foule, qui n'a pas l'agilité bruyante de la nôtre. En parcourant de l'œil les groupes, j'aperçois un certain nombre de chignons crépelés et pointus qui viennent tout droit de Naples, et j'observe, une fois de plus, l'étonnant mélange de toutes les races et de tous les types dans la Rome actuelle.

Un piquet de carabiniers à cheval apparaît très loin, et approche lentement. C'est la tête du cortège. La rue fuyante, toujours sombre aux deux bords, s'emplit au milieu d'un étincellement d'armes. De grosses choses blanches ont l'air de nager sur le courant qui s'avance, et je découvre, avec une lorgnette,

que ce sont les énormes plumets des officiers généraux. Voici les carabiniers. La tenue est très belle. Les chevaux sont tous de couleur foncée, car l'armée italienne n'emploie ni chevaux blancs ni chevaux gris. Une musique de la flotte joue une marche funèbre. Derrière, un général à cheval, en grande tenue, le casque couvert de ces panaches retombants dont le volume étonne un peu des yeux habitués à la sévérité de nos uniformes ; des officiers de marine commandant plusieurs compagnies de la flotte. Les officiers et les hommes ont une tenue qui rappelle beaucoup celle de la flotte française. Ils défilent bien. Les marins portent le fusil horizontalement, le long du corps, à bout de bras. Une musique municipale. Puis le cercueil, à découvert, sur un affût de canon. Les cordons sont tenus, à droite, par le général San Marzano, commandant le corps d'armée de Rome, le ministre des affaires étrangères, le président de la Chambre et le duc de Gênes, à gauche par le maire de Rome, un amiral, le ministre de la guerre et le président du Sénat. A côté de ces grands personnages, et les séparant de la foule, marchent des domestiques de la maison royale en livrée de suisses, des « estafiers », comme dit le programme, portant des torches; d'autres porteurs de torches s'échelonnent en arrière, accompagnant un véritable régiment d'officiers massés par groupes de la même arme. Le spectacle est superbe, à cause de la variété et de la richesse des uniformes. Presque tous les officiers sont grands, et ont belle tenue. Je me suis exercé à reconnaître les corps auxquels ils appartiennent, à la couleur de la bande du pantalon : bande rouge sur gris, infanterie; — double bande, cavalerie; — bande jaune sur bleu, artillerie; — bande cramoisie, génie; puis des bersaglièrs, des alpins. Deux chars portent les couronnes qui n'ont pu trouver place autour du cercueil. Puis commence un interminable défilé de voitures, dont les quatre premières magnifiques, deux carrosses de la cour et deux de la ville. recouverts de housses et de pentes brodées. Ces deux derniers surtout ont grand air, avec la louve peinte sur les panneaux, l'inscription célèbre S. P. Q. R., le cocher en perruque et tricorne, habit amarante galonné d'or, culotte de velours jaune, bas roses, et le valet de pied à la portière.

Je descends, et je suis le flot mouvant de la foule qui accompagne le cortège vers la *via nazionale*. A partir de la place de Venise, la largeur des rues le permettant, les troupes sont massées aux deux bords des trottoirs. Les compagnies de bersagliers n'offrent pas seulement un coup d'œil pittoresque : elles donnent l'idée d'une élite militaire disciplinée, aguerrie, bien équipée. Les hommes, presque tous robustes et choisis, ont évidemment l'esprit de corps, et sont fiers de leur bel uniforme sombre et du panache de plumes vertes recouvrant le chapeau de cuir bouilli et tombant jusqu'à l'épaule. On ne peut s'empêcher de remarquer aussi l'effet pittoresque de ces gants noirs, qui font partie de la grande tenue et complètent cet uniforme « habillé ». L'infanterie perd à ce voisinage, et n'a pas d'aussi beaux alignements. Quelques drapeaux çà et là. Ils ressemblent à ceux qui pouvaient rester aux derniers légionnaires du premier Empire. Ils sont troués de balles, mutilés. Le blanc reste encore attaché à la hampe, puis quelques loques du rouge, et c'est tout.

J'observe les groupes, au passage du cercueil : on se découvre beaucoup moins que chez nous devant la mort. Et je crois bien que c'est là un trait caractéristique des populations du midi, tout au moins de la seconde moitié des pays italiens.

Je me souviens notamment d'avoir rencontré, un matin de décembre, à Naples, un convoi funèbre. Je traversais un des nouveaux quartiers ouvriers, et l'on sait la dévotion sincère, très mêlée de superstition, du menu peuple napolitain. Le catafalque s'avançait, précédé de pénitents vêtus de cagoules grises. Il était porté par huit pénitents, que recouvrait complètement le drap de velours brodé d'or et d'argent, qui tombait de chaque côté du cercueil, et l'on ne distinguait de ces huit porteurs que les yeux, de temps en temps approchés d'une fente de l'étoffe. Je considérais avec curiosité cet étrange appareil de la mort, et je me disais qu'elle seule, à Naples, ou presque seule, était restée fidèle aux costumes anciens. Ceux qui la servent n'ont pas quitté l'affreuse tunique ballante ni le capuchon percé de trous. Puis, je me mis à étudier les passants, très nombreux, de la rue. Hommes, femmes, enfants, nul ne saluait, nul ne semblait prendre garde à cette procession

qui suivait la chaussée. Chacun paraissait vouloir ignorer, au contraire, ce voisinage d'un moment. On regardait les étalages de fruits ou de mantilles multicolores, ou les fourneaux fumants des cuiseurs de *pizza*. Les porteurs eux-mêmes avaient hâte d'en finir. Ils trottaient presque. Et le grand respect qui, chez nous, saisit l'homme et le fait saluer était remplacé par une sorte d'horreur, par l'instinctif mouvement de la vie qui se détournait, cherchait la vie autour d'elle, et la trouvait, et lui souriait.

René Bazin.

ANJOU ET VENDÉE

NOTES D'UN CURIEUX

II

La Guerre religieuse

« En faisant table rase de toutes les institutions de l'ancienne « France, dit M. Alfred Lallié [1], il était impossible que la Révolution « ne rencontrât pas des adversaires parmi ceux dont elle blessait les « intérêts. A moins de méconnaître les conditions de la nature « humaine, il faut convenir que le clergé et la noblesse avaient par- « faitement le droit de regretter les privilèges qui contribuaient à « leur bien-être et à leur considération. Tel était pourtant l'enthou- « siasme qui soulevait alors les esprits et les cœurs, que l'on pouvait « entrevoir le moment prochain où, sur le terrain de l'intérêt public, « s'opérerait la réconciliation des intérêts privés. » Les plus mécontents parmi les nobles avaient protesté en émigrant et la plupart d'entre eux croyaient bien n'avoir quitté la France que pour quelques semaines ; quant au clergé séculier et régulier, son attitude paisible montrait assez qu'il se résignerait sans grande difficulté au dommage porté à ses intérêts temporels.

[1] *Le clergé du diocèse de Nantes en 1791*, 1-2.

Malheureusement, au moment où ce sentiment d'apaisement se faisait jour, l'Assemblée Constituante discutait et finissait par décréter la Constitution civile du clergé. — Je ne puis résister au désir de citer sur ce sujet l'appréciation d'un historien peu suspect, M. C. Port [1].

En acceptant l'idée alors généralement reçue, d'un clergé salarié par l'État, l'œuvre certes de la constitution civile, conception de la partie vraiment religieuse de l'Assemblée Constituante, était bonne. Elle purifiait le Temple, supprimait d'odieux scandales, transformait au pur courant des idées modernes cette Église de France, unique aujourd'hui dans le monde catholique, par sa discipline et par sa moralité [2]. . .

L'erreur grave pourtant, qui viciait de fond en comble le système, était cette visée idéale de la primitive Église, qui attribuait toute la vertu de l'œuvre nouvelle à l'élection populaire. Le Concordat de François Ier avait transformé par la violence et au profit d'intérêts serviles la situation du clergé. Sans remonter dix-huit siècles, notre histoire angevine nous montre au XIIe, Rainaud de Martigné imposé sur le siège épiscopal par un histrion et une comédienne, assistés d'électeurs de tous métiers [3]; au XVIe encore, Jean Michel, acclamé par le Chapitre et maintenu malgré le Pape et malgré le Roi [4]. Mais dès lors et depuis longtemps l'intervention du peuple ne pouvait plus être que de fiction pure. Dans ces conditions antiques

[1] *Vendée Angevine*, I, 142-144.

[2] Personne ne s'étonnera de l'opinion de M. Port, sur l'utilité de la Constitution elle-même ; mais l'éloge du clergé français actuel ne saurait être banal dans sa bouche.

[3] Fils de Briant, seigneur de Martigné et d'Aldegarde, consacré le 12 janvier 1102, grâce aux démarches du célèbre Marbode, nommé archevêque de Reims, par Louis le Gros en 1125, mort en 1138. L'histoire n'a pas conservé le nom de l'histrion et de la comédienne qui soulevèrent le peuple en sa faveur, contre le chapitre de la cathédrale d'Angers.

[4] C'est au XVe siècle qu'il faudrait dire. Jean Michel, fils d'un marchand drapier de Beauvais, est né en effet en cette ville vers 1387, amené en Anjou par le comte d'Anjou ; chanoine de Saint-Maurice d'Angers, puis curé de Gonnord (1432), acclamé évêque par le chapitre, le 2 février 1439, mort le 12 septembre 1447. Contrairement à ce qu'il dit ici, M. Port dans son *Dictionnaire historique* (II, 671), rapporte que Jean Michel fut soutenu par le roi et par la duchesse Yolande d'Aragon.

d'ailleurs, elle ne risquait jamais que d'exprimer la passion de croyants unis dans une même foi sincère et dont l'erreur même n'avait pas à se justifier. Attribuer encore les dignités au plus digne par le choix d'une élite ou de ses pairs, comme le demandait notre Cahier de Saint-André-de-la Marche[1], semblait un progrès légitime. Mais à la veille de l'apothéose de Voltaire et de Mirabeau, demander à la masse électorale, telle qu'elle venait d'être constituée, la nomination des ministres d'un culte, qui n'était même plus religion d'État, en livrer d'autorité le gouvernement non seulement à l'ennemi, juifs ou protestants, mais à cette majorité, alors comme aujourd'hui, si confuse d'indifférents et d'incrédules, c'était la faute irrémédiable, acceptée pourtant et réfléchie, qui seule condamnait à une ruine lamentable cette organisation imaginée ainsi à l'encontre de la raison et de la justice.

Sans nous arrêter à certaines théories contenues dans ce passage et qu'il n'y a pas lieu de discuter ici, je ne crois pas que nous puissions trouver une meilleure critique de l'une des erreurs capitales commises par l'Assemblée Constituante.

La Constitution civile du Clergé fut décrétée le 12 juillet 1790, le Roi ne se décida à la sanctionner et à la laisser promulguer que le 24 août suivant. L'espérance de ceux qui avaient cru à l'acceptation par tous, de cette Constitution, ne devait pas être de longue durée. De toutes parts des protestations s'élevèrent, lorsqu'on voulut la mettre en pratique, en exigeant impérieusement le serment immédiat de la part de tout ecclésiastique revêtu de fonctions publiques. Alors on s'aperçut que, rédigées en vue d'une adhésion paisible du clergé et des fidèles, les dispositions les plus importantes de cet acte « n'avaient pas le caractère impératif nécessaire pour s'imposer à tous, et que pour la mettre en pratique des articles additionnels étaient absolument nécessaires[2] ». Ce fut seulement le 27 no-

[1] Ce cahier, d'après M. Port, demandait que les candidats aux évêchés fussent désignés au roi par les ecclésiastiques du diocèse ; les candidats aux cures, soumis au choix de l'évêque sur une liste de cinq ecclésiastiques élus par les vicaires entre eux ou parmi les gradués « mais préalablement bien examinés, afin que les grades ne soient pas comme tous les jours un voile qui couvre la plus épaisse ignorance. » Le rédacteur terminait ainsi « et que tout soit bien fondé sur l'Écriture et sur la Tradition. » (*Vendée angevine*, I, p. 63.)

[2] Alfr. Lallié, *Le Clergé du diocèse de Nantes en 1791*, 4.

vembre 1790, qu'un décret de l'Assemblée ordonna aux ecclésiastiques fonctionnaires publics de prêter le serment dans la huitaine de la publication, sous peine d'être déchus de leurs fonctions. Après avoir résisté quelque temps, Louis XVI finit par céder encore et donna, le 26 décembre, sa sanction à ce décret. Enfin un autre décret du 4 janvier 1791 prescrivit en termes formels de prêter le serment « sans préambule, explication ni restriction. »

Mais le Directoire du département de Maine-et-Loire n'avait pas attendu jusque-là pour entamer la lutte. Dès la première heure, le 6 août 1790, il provoqua l'exécution immédiate des lois contre le clergé, notamment en ce qui concernait la suppression des couvents et des chapitres. La délibération suivante en est la preuve, elle est datée du 21 septembre 1790 :

Lecture d'un procès-verbal dressé le six de ce mois par Messieurs Testreau et Tristan Richard, administrateurs du District de Cholet, en présence du sieur curé de Saint-Léonard et Baillergeau, officiers municipaux de Chemillé, duquel il résulte qu'en exécution de la Délibération prise par le Directoire du Département le six août dernier, ils se seraient transportés en la ville de Chemillé, à l'effet de procéder à l'inventaire des effets mobiliers, titres et papiers dépendant du Chapitre de Saint-Léonard de la même ville, et de suite à l'enlèvement d'yceux pour être déposés au chartrier du District, auxquelles opérations les chanoines se sont opposés, sur le fondement :

1° Qu'ils ne connaissent aucun décret de l'Assemblée nationale qui autorise de pareilles opérations;

2° Que le Département n'étant pas corps législateur, ils ne croient pas devoir se soumettre à son ordonnance du six août;

3° Qu'ils ne peuvent se défaire de leurs régistres de régie et capitulaires par la raison qu'ils en ont un besoin indispensable pour faire la perception des rentes en grains qui leur sont dües et dont ils veulent aider le peuple; qu'ils ne peuvent également se passer du registre capitulaire pour connaître celui d'entre eux qui est élu chaque semaine à l'effet de présenter les bénéfices qui sont à la disposition du Chapitre.

La matière mise en délibération, après que le Procureur-Général-Syndic a été entendu en ses conclusions,

Le Directoire considérant que les motifs, sur lesquels les chanoines de Chemillé fondent leur opposition, annoncent une désobéissance formelle aux délibérations du premier corps administratif et en même temps une infraction au décret de l'Assemblée Nationale du neuf novembre 1789, qui prohibe la disposition des bénéfices, à l'exception des cures;

Considérant que celui du douze juillet dernier éteint et supprime tous les bénéfices autres que ceux y mentionnés, que ceux des six et onze du mois d'août interdisent aux chapitres, corps et communautés de faire aucune perception;

Considérant pareillement que la déclaration faite par lesdits chanoines de vouloir faire la perception de leurs rentes en grains pour en aider le peuple était dans le cas de produire les suites les plus dangereuses,

Arrête que la délibération du six août dernier ensemble les décrets de l'Assemblée Nationale et notamment celui rendu le 12 juillet pour la constitution du clergé, et autres y relatifs, seront exécutés suivant leur forme et teneur. Ce faisant, autorise le District de Cholet à faire procéder sans délais par des commissaires nommés à cet effet, en présence du Procureur-Syndic, à la description des meubles et effets mobiliers, ainsi qu'à l'inventaire des titres et papiers dépendant du ci-devant Chapitre de Saint-Léonard de Chemillé, et de suite à l'enlèvement d'iceux, pour cet effet, se faire remettre les clefs, et en cas de refus de la part des dits chanoines, les commissaires demeurent autorisés à faire ouvrir les portes et vaisseaux en lesquels sont renfermés leurs dits effets, mobiliers, titres et papiers, et ce par le premier serrurier, lequel sera tenu d'obéir à la première réquisition qui lui en sera faite, même à requérir main-forte en cas de besoin.

Et faisant droit sur le Réquisitoire du Procureur-Général-Syndic, le Directoire a arrêté que le ci-devant Doyen et les ci-devant Chanoines de Saint-Léonard de Chemillé, dénommés au susdit procès-verbal, seront tenus de se présenter sous quinzaine au Département pour rendre compte de leur con-

duite, sinon et à faute par eux de satisfaire au présent arrêté, le Procureur-Général-Syndic est autorisé à dénoncer au Ministère Public les ci-devant Doyen et ci-devant Chanoines dudit Saint-Léonard, et à faire toute diligence pour les faire poursuivre comme infracteurs des décrets, perturbateurs de l'Ordre Public et ennemis de la Constitution.

Le Registre est signé : VILLIER, FERRIÈRE, GOFFEAUX, FILLON, HAMON, DRUILLON, P.-M. DELAUNAY, Proc.-Gnal Syndic. BARBOT, Secrétaire-Général.

Les Chanoines durent se soumettre à la force; ils ne furent pas, du reste, les seuls poursuivis.

Le Directoire de Maine-et-Loire, par une délibération du 18 septembre, signée de l'*abbé de la Bourdonnaye*, vice-président, *Druillon*, *Ferrière*, *Cresteault*, *Fillon* et *Villier*, administrateurs, *P.-M. Delaunay*, Procureur-Général-Syndic et *Barbot*, secrétaire-général, avait aussi mis en demeure le Chapitre de Saint-Maurice d'Angers d'avoir à déposer ses titres et à se dissoudre. Le Chapitre protesta par la voix de l'évêque, de Lorry, qui vint, assisté du doyen, exposer cette protestation devant le Conseil du département en séance, disant à juste titre que le Directoire outrepassait ses droits par sa précipitation à faire appliquer des décisions législatives n'ayant pas même encore été publiées. Peine perdue ; le Département ne daigna pas répondre et se contenta d'ordonner qu'on appliquât la loi partout, de gré ou de force [1].

Je n'ai pas l'intention de faire ici l'historique de la guerre religieuse et de ses conséquences dans notre région de l'Ouest ; je veux seulement rassembler quelques documents relatifs à la lutte contre le clergé réfractaire engagée avec tant de violence et de maladresse par les Directoires de Maine-et-Loire et des départements voisins.....

Quelques séditions isolées, causées par la rareté du blé ou par les tracasseries administratives, avaient éclaté sur certains points du département ; à Angers, les perreyeurs de Trélazé s'étaient rués sur la ville, le 4 septembre 1790 et pendant quelques jours lui avaient fait courir un terrible danger. A la suite de cet évènement, le désar-

[1] Cf. *Vendée Angevine*, I, 112.

mement général des habitants d'Angers avait été ordonné. Le Directoire, se rendant compte que ses agissements devaient amener de graves mécontentements, dont les conséquences seraient des plus funestes à la paix publique, prit bientôt prétexte de cette situation pour prescrire l'enlèvement des armes pouvant se trouver, dans tout le département, entre les mains des individus qu'on supposait n'être point imbus des principes mis en application. Il rendit, le 28 septembre 1790, l'arrêté que voici :

Le Directoire du Département de Maine-et-Loire, informé du mauvais usage que certains citoyens et des gens sans aveu font des armes dont ils sont porteurs, désirant qu'elles ne soient confiées qu'à des amis du Bien Public et de la Constitution,

Pénétré de cette vérité frappante pour des administrations, *qu'il importe à la sûreté de tous que les patriotes soient les seuls armés, et que les malfaiteurs n'aient aucun moyen de nuire à la patrie.* Considérant qu'il est de son devoir de prévenir les désordres qui ont déjà régné dans différents cantons de son territoire.

Après avoir entendu le Procureur-Général-Syndic en ses conclusions, arrête ce qui suit :

Art. I

Chaque Municipalité tiendra un régistre de toutes les armes à feu dont chaque citoyen de son arrondissement est muni dans son domicile et dont il pourra être porteur.

Art. II

Tout citoyen sera tenu dans les trois jours à partir de la publication de la présente, de faire déclaration au greffe de sa Municipalité des armes à feu qui lui appartiennent, dont il est nanti ou porteur.

Art. III

Le citoyen qui n'aura pas fait sa déclaration et qui sera trouvé avec armes, dans son domicile ou dans tout autre

endroit, sera poursuivi comme *perturbateur de l'ordre public* et traduit devant les tribunaux compétents, à l'effet de quoi les premières diligences seront faites par le Procureur de la commune.

Art. IV

Les vagabonds et gens sans aveu et tous citoyens à qui la Municipalité aura estimé que des armes ne peuvent être confiées, ne pourront en avoir sous peine d'être punis suivant la rigueur des lois.

Art. V

Il ne sera laissé d'armes qu'aux citoyens connus par leur probité et une bonne conduite, chaque Municipalité devenant responsable des abus que des citoyens de leur commune pourraient commettre avec des armes sur leur territoire.

Art. VI

Les Municipalités qui, dans les troubles dont plusieurs cantons ont été agités, ont procédé au désarmement de différentes paroisses, en vertu des délibérations et arrêtés du Directoire, ne remettront aucunes armes qu'à des citoyens bien connus et porteurs de certificats de bonnes vie et mœurs souscrits par les Municipalités du lieu de leur domicile.

Art. VII

La Municipalité d'Angers pourra nommer des commissaires dans chaque quartier, pour examiner les demandes des citoyens qui désireront recouvrer les armes à eux enlevées, lors du désarmement général de cette ville.

Art. VIII

Il ne sera remis aucune desdites armes aux citoyens soupçonnés de pouvoir en abuser, ou contre lesquels il serait

prouvé qu'il en a été fait par eux un mauvais usage les quatre septembre et jours suivants.

Art. IX

Les officiers municipaux d'Angers sont responsables des remises qu'ils feront indiscrètement et qu'ils confieront à de mauvais citoyens.

Art. X

Sera la présente imprimée, lue, publiée et affichée partout où besoin sera, envoyée à toutes les Municipalités du Département, à l'effet de quoi, les Procureurs-Syndics des Districts s'assureront de la réception des dits envois et en certifieront le Procureur-Général-Syndic.

Le Registre est signé : VILLIER, FERRIÈRE, GOFFEAUX, FILLON, DRUILLON, CRESTEAULT,
P.-M. DELAUNAY, Proc.-Gén^al^-Syndic.
BARBOT, Secret^re^-Gén^al^.

On voit, que sous couleur de ne pas laisser de moyens aux perturbateurs, le Département donnait aux Municipalités la faculté de conserver des armes aux seuls amis du régime nouveau.

Le décret du 27 novembre 1790 enjoignait, sous peine de déchéance, à tous évêques, curés et vicaires, de prêter, dans la huitaine de sa publication, le serment ;

« De maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. »

Il fut publié à Angers dès le 9 janvier 1791, à Cholet le dimanche 23 janvier et dans les paroisses des districts de Vihiers, Cholet, Saint-Florent-le-Vieil, l'un des trois dimanches 23, 30 janvier et 6 février. Le département de Maine-et-Loire, dit M. Port [1], en envoyant le décret aux municipalités, avait joint un arrêté, en date

[1] *Vendée Angevine*, I, 118.

du 20 janvier, dans lequel il donnait ordre de poursuivre les distributeurs de l' « *Extrait d'un faux bref du pape adressé au Roi.* »

« Le pape, — disait l'arrêté, — n'a et ne peut avoir aucune autorité sur l'exercice de la puissance civile ; notre religion est toujours la religion sainte, la vraie religion, la religion de nos pères, elle enseigne la soumission aux lois. »

Cet arrêté, imprimé sous forme d'affiche, devait être et fut publié, sans doute, en même temps et de la même manière que le décret du 27 novembre 1790.

Toutes ces provocations n'étaient assurément pas faites pour calmer l'effervescence populaire qui grandissait d'instants en instants. L'administration du district de Cholet composée pourtant de gens tout dévoués aux idées nouvelles. mais qui se rendaient mieux compte de la gravité de la situation, avait écrit ce même jour, 20 janvier, au département pour engager à patienter et à tolérer en place, au moins pour un certain temps, les prêtres réfractaires au serment.

Les administrateurs choletais ne se trompaient pas sur l'état du pays. Des séditions d'une certaine gravité éclataient de tous côtés, le 27 janvier, à Tilliers [1], le 30, à Melay [2], le même jour et les jours suivants, à Maulévrier [3], où les gars du pays, maîtres depuis le 24 juillet 1789 des petites pièces d'artillerie qui ornaient la cour du château, n'entendaient pas se les laisser enlever, malgré les injonctions du Département [4].

Le Directoire des Deux-Sèvres jaloux, sans doute, de l'activité de son voisin de Maine-et-Loire, s'était empressé, dès le 28 novembre 1790, de faire procéder à l'élection de l'évêque qui lui était attribué par la Constitution civile ; Jallet, curé de Chérigné, fut élu. Ce fut le premier évêque constitutionnel institué [5]. Ce Directoire avait continué

[1] Commune du canton de Montfaucon, à 26 kilomètres de Cholet.

[2] Commune du canton de Chemillé, à 27 kilomètres de Cholet.

[3] Commune du canton de Cholet, à 11 kilomètres de cette ville.

[4] Ces canons, don de la République de Gênes à l'un des Colbert, consistaient en quatre couleuvrines de 4, fort anciennes, dont deux absolument hors de service, deux pierriers et deux mortiers à bombettes, le tout monté sur des affûts informes et à demi pourris. Le département donna ordre au maire de Maulévrier de remettre quatre au moins de ces pièces au district de Cholet ; cet ordre ne put être exécuté. (Cf. *Vendée Angevine*, I, 122.)

[5] Il ne devait pas du reste occuper longtemps son siège ; il mourut d'une

à molester les populations, et toutes les paroisses aux environs de Châtillon-sur-Sèvre [1] étaient soulevées elles aussi. De Châtillon à Maulévrier le tocsin sonnait partout.

Ce mouvement cependant se calma peu à peu, grâce à la modération du District de Cholet et surtout à l'influence et au dévouement des prêtres dépossédés, mais l'effervescence était toujours vive dans les campagnes, la moindre étincelle devait allumer l'incendie [2]. Cela ressort nettement du rapport dont fait mention ce procès-verbal du département de Maine-et-Loire, daté du 6 mai 1791 :

On a donné lecture d'une lettre de MM. les officiers municipaux de la ville de Cholet, en date du trois courant, à laquelle était jointe l'expédition de la délibération prise en l'assemblée

attaque d'apoplexie, le 13 août 1791. (Cf. Chassin, *Préparation de la guerre de Vendée*, I, 166.)

[1] Alors chef-lieu de district du département des Deux-Sèvres, sur les confins de celui de Maine-et-Loire. A la suite des troubles de 1792, le siège du district fut transporté à Bressuire, et Châtillon devint simple chef-lieu de canton.

[2] Ce n'était pas seulement dans les campagnes et les petites villes qu'on redoutait l'effervescence du peuple causée par la persécution religieuse ; en Bretagne, dans les centres les plus importants, il en était de même et l'élection de l'évêque constitutionnel de Vannes n'était pas sans causer des appréhensions aux Administrateurs du département du Morbihan ; on peut en juger par cet extrait d'une lettre adressée par un officier d'artillerie à *le Macors*, alors commandant, devenu en 1793 chef de l'artillerie de l'armée de l'Ouest, et général :

Vannes, 27 février 1791.

Mon commandant,

. . . . . .

M. Leroux m'a communiqué ce matin la lettre que vous lui avez écrite à mon sujet et par laquelle vous lui mandez de me permettre d'aller pour quelques jours à Lorient, afin de vous donner différents renseignements qui vous manquent sur le travail des recrues ; je n'aurais point hésité d'un instant à exécuter vos ordres, Monsieur, si appelé à Vannes par MM. les Administrateurs du Département, je n'avais pensé en même temps, que je devais à l'intérêt qu'ils veulent bien prendre à mon sort, de leur faire part du besoin que vous aviez de ma présence à Lorient. Ils m'ont paru désirer fortement que je ne m'absente d'ici qu'après le départ des électeurs qui doivent élire un évêque le 6 du prochain, ce qui renverrait, si toutefois vous voulez bien m'y autoriser, mon retour à Lorient à peu près au 12 du mois.....

Je suis avec respect, etc.

PICARD.

de cette Municipalité, le même jour, en présence de MM. les juges du tribunal de Cholet, relativement aux troubles et à la fermentation qui règnent dans le canton au moment où il faut installer les nouveaux curés, des inquiétudes que donne la Municipalité de Maulévrier, à cause des canons qu'elle garde chez elle et de la nécessité d'enlever cette artillerie, pour faire cesser les craintes et les dangers.

A l'instant M. le Procureur-Syndic du District de Cholet s'étant fait annoncer, a été introduit dans l'assemblée. Il a fait le récit des inquiétudes, de la fermentation et des troubles qui agitent son district et les environs. Il a dit que la fermentation était si grande dans ce moment, qu'il y avait tout à craindre et qu'il était impossible de procéder à l'installation des nouveaux curés, tant et si longtemps que les malveillants auraient à leur disposition les canons de Maulévrier et que les citoyens patriotes seraient intimidés par cette artillerie, qu'enfin il était instant et de la plus grande importance pour le bien de la chose publique d'enlever ces canons.

M. le Procureur-Syndic du District de Cholet retiré, la matière mise en délibération et sur ce, ouï le Procureur-Général-Syndic,

Le Directoire du Département a arrêté qu'il sera adressé par le prochain courrier, une lettre à M. de Lessart [1], Ministre de l'intérieur, pour le prier d'autoriser le Département à faire enlever l'artillerie de Maulévrier, et que copie de la délibération et de la lettre de la Municipalité de Cholet, avec autant du présent arrêté, seront envoyés au Ministre.

Décidément ces canons, à peu près hors d'usage, étaient pour les administrations choletaises un sujet de craintes perpétuelles [2]. Je ne

[1] Antoine de Valdec de LESSART, né en Guyenne en 1742, lié avec Necker, nommé Maître des Requêtes, puis ensuite commissaire chargé de rapprocher les trois Ordres des États-Généraux ; Contrôleur-Général en décembre 1790, Ministre des Finances en janvier 1791, Ministre des Affaires Étrangères le 30 novembre 1791, décrété d'accusation par l'Assemblée le 10 mars 1792, traduit devant la Haute Cour d'Orléans, massacré à Versailles avec les autres prisonniers.

[2] « Cette menace tenait comme en interdit tous courages dans les trois districts. » (C. Port : *Vendée Angevine*, I, 169.)

serais pas surpris que la modération montrée par elles jusque-là n'ait pas eu d'autre cause. Cette artillerie fut enfin enlevée de Maulévrier dans la matinée du 17 mai 1791, par la garde nationale et ramenée triomphalement à Cholet.

Peut-être cet évènement eut-il aussi quelque influence sur l'esprit des membres du Directoire du Département et contribua-t-il à leur faire prendre de nouvelles mesures contre les prêtres réfractaires. Dans sa *Vendée Angevine* [1], M. Port rappelle que la Société des Amis de la Constitution d'Angers avait fait circuler une pétition demandant de nouveaux moyens de répression contre les perturbateurs — lisez les prêtres insermentés. — Deux membres du club, Tessié et Murault, furent députés pour présenter cette pétition au District. Le 16 mai, le District d'Angers décidait de renvoyer cette pétition au Directoire du Département et de députer lui aussi quelques-uns de ses membres pour engager l'Administration départementale à adhérer à la demande qui lui était ainsi adressée [2]. La députation du District parut à la séance du 24 mai, et le Directoire, après avoir entendu l'exposé fait par l'un des députés, transforma immédiatement la pétition en un arrêté comminatoire.

L'un des Administrateurs [3] a dit :

« Messieurs,

« A peine nous sommes sortis de l'état d'esclavage et d'anar-
« chie que les ennemis de la Constitution s'épuisent en efforts
« pour nous y faire tomber de nouveau ; les prêtres réfractaires
« à la loi du Serment décrété le 27 novembre 1790, oubliant
« leur ministère de paix, sont les premiers à souffler l'esprit
« de révolte, abusant de l'empire que les âmes spirituelles
« confiées à leurs soins, donnent sur les esprits faibles, ils
« timorent les consciences, alarment la foi et prêchent l'insu-
« bordination.

« Tant que les ecclésiastiques non assermentés ont rempli
« leurs fonctions sacerdotales, ils se sont bornés à effrayer

[1] *Vendée Angevine*, I, 175, 176.

[2] La délibération du district d'Angers renvoyant la pétition au Directoire est signée de *Chanzé, Boutton, Hortode, Pérard, Viger* et *Henri Delaunay*.

[3] Du district d'Angers.

« dans le tribunal de la pénitence leurs paroissiens, mais « aujourd'hui qu'ils sont remplacés par des fonctionnaires « publics assermentés, l'intérêt et l'orgueil leur inspirent le « fanatisme.

« Couverts du manteau de la Religion, et sous le masque de « l'hypocrisie, ils se répandent dans leurs anciennes paroisses, « colportent de fausses Bulles et de prétendus Brefs, errent « de villages en villages et distribuent des Libelles incen- « diaires.

« Les prêtres qui les remplacent, disent-ils, sont des Intrus « et des Schismatiques, les sacrements qu'ils confèrent sont « nuls et autant de sacrilèges. Ces Réfractaires se rendent, « auprès des corps administratifs, les interprètes de leurs « paroissiens égarés par leurs insinuations perfides, ils s'an- « noncent porteurs des vœux de villes entières, et osent « déclarer en leur nom, qu'ils se séparent de la Communion « avec le Saint-Siège apostolique.

« Ces traîtres à la Patrie, dont ils semblent avoir juré la « Ruine, intimident les municipalités, les forcent à donner « leurs démissions, ils suggèrent aux âmes faibles d'attenter à « la personne et de ne pas respecter les propriétés des Admi- « nistrations et de ceux qui les entourent.

« Les familles sont troublées par la discorde qu'ils ont l'art « d'y jeter. Les prêtres assermentés sont insultés en célébrant « les saints mystères, ils sont maltraités lorsqu'ils parcourent « leurs paroisses.

« Les deux tiers des Municipalités se refusent à l'installation « des nouveaux Curés et ne sont plus en activité. Les travaux « préliminaires de la Contribution foncière sont arrêtés et « bientôt l'administration se trouvera dans un état de stagna- « tion complète.

« Les tribunaux de Districts sont surchargés par les dénon- « ciations qui sont faites de *Prédicants*. Leur zèle ne peut « suffire et les lenteurs qu'exigent les formalités dans l'ins- « truction des affaires criminelles, favorise les méchants. « Votre Département est agité par une fermentation dont « quelques explosions font craindre des suites plus dange-

« reuses, explosions qui se sont manifestées d'une manière « terrible dans le département de la Vendée, limitrophe de vos « Districts [1].

« Chaque jour voit naître de nouvelles scènes et chacune de « vos séances est occupée à recevoir des plaintes et des dénon- « ciations. Vous avez fait marcher des gardes nationales dans « cinq de vos districts [2]; vous avez nommé des commissaires « qui parcourent les campagnes de votre département, éclairent « les esprits, instruisent le peuple et le détrompent [3].

« En vain, Messieurs, vous avez pris un parti aussi sage que « prudent, en vain vous développez l'appareil le plus impo- « sant aux yeux de vos administrés, vos mesures ne seront pas « efficaces, si vous n'arrêtez pas les intrigues et les menaces « sourdes des prêtres réfractaires.

« Des citoyens de la ville d'Angers sollicitent de vous un ar- « rêté qui enjoigne à tout ecclésiastique remplacé de sortir de « sa paroisse, si sa présence y occasionne des troubles et de la « fermentation, même de quitter le département, à moins « qu'il ne préfère en habiter la ville chef-lieu. Le Directoire du « district d'Angers vous invite de ne pas rendre ces sollicita- « tions infructueuses.

[1] Du mois d'avril aux premiers jours de mai 1791, des mouvements populaires d'une certaine gravité éclatèrent en Vendée, dans les districts de Challans, la Roche-sur-Yon et les Sables-d'Olonne. Le 9 avril, Laroche, vicaire assermenté de Saint-Jean-de-Mont, fut blessé d'un coup de fusil, parti d'un groupe de paysans où l'on parlait d'en finir prochainement avec « les bourgeois. » Le 25 avril, éclatait, à Apremont, une émeute violente à la suite de l'appel fait, au prône, aux patriotes du pays, pendant la messe du curé assermenté, de se réunir pour former un *Club des vrais Amis de la Constitution;* des coups furent échangés. Le 1er mai, une révolte à main armée éclata à Saint-Christophe-du-Ligneron. A la sortie de l'office paroissial, dit par le curé assermenté, les gardes nationaux et les Administrateurs furent entourés, insultés, maltraités par des femmes et une foule nombreuse de paysans ; à l'appel du tocsin, les assaillants furent bientôt renforcés par les hommes des paroisses voisines, armés de faux et de fusils. Ils restèrent maîtres du bourg sans avoir du reste tiré un coup de feu ni blessé aucun de leurs adversaires. Mais ceux-ci revinrent le 2 mai soutenus par des dragons du régiment de Conti, et tuèrent à coups de fusil cinq ou six paysans au moins, les autres se dispersèrent.

[2] Notamment dans ceux de Vihiers, Cholet et Saint-Florent-le-Vieil.

[3] Villier, Boullet, Ollivier et Delaunay.

« Montrez-vous, Messieurs, dans cette Circonstance, les plus « fermes soutiens de la Constitution. Le Bonheur de vos admi- « nistrés et la tranquillité de votre département dépendent des « mesures que vous allez adopter. Usez des pouvoirs qui vous « sont accordés pour maintenir l'ordre et déconcerter les pro- « jets de ceux qui veulent mettre votre département en Com- « bustion. »

Le Directoire du Département, vu l'avis en forme d'arrêté donné par le Directoire du district d'Angers, le 16 de ce mois, sur la pétition d'un très grand nombre de citoyens de la même ville, le dit avis portant que la pétition serait adressée au Département, avec invitation d'y adhérer, comme étant le seul moyen de rétablir l'ordre et la paix et de faire respecter la loi ; et après avoir entendu le Procureur-Général-syndic, arrête ce qui suit :

Art. 1er

Chaque Municipalité surveillera les fonctionnaires publics non assermentés et remplacés, qui seraient domiciliés dans son territoire.

Art. 2.

Les officiers municipaux dresseront procès-verbal des troubles apportés au culte et à l'ordre public, par les ecclésiastiques Réfractaires à la loi du serment, et de la fermentation que leur présence peut faire naître dans chaque paroisse.

Art. 3.

Le procès-verbal sera remis aux Directoires de Districts, qui le feront passer sur le champ au Département.

Art. 4.

A défaut, ou en cas de négligence de la part des Municipalités, les bons citoyens sont invités de dénoncer aux Districts les fonctionnaires publics non assermentés dont la conduite ou la présence pourra faire naître de la fermentation ou des troubles. Les Directoires de districts vérifieront les faits, dont ils feront passer au département le procès-verbal.

Art. 5.

Les Municipalités seront responsables de leurs négligences à satisfaire aux dispositions des articles précédents.

Art. 6.

Le Directoire du Département, sur le vu du procès-verbal, enjoindra aux ecclésiastiques perturbateurs de l'Ordre Public, ou dont la présence donnera lieu à de la fermentation, de sortir de la paroisse et de se retirer au chef-lieu du Département, où ils seront sous la surveillance des corps administratifs.

Art. 7.

L'injonction sera notifiée à la Requête du Procureur-Général-Syndic, poursuite et diligence du procureur-syndic du District du domicile des ecclésiastiques perturbateurs, et faute par ceux-ci d'obéir et de se retirer dans la ville d'Angers, sous trois jours à partir de la notification, le procureur-syndic du District les fera conduire hors le territoire du Département, par les gardes et gendarmes nationaux, lesquels prêteront main-forte et assistance à la première réquisition.

Art. 8.

Sera néanmoins imprimé, lu, publié, affiché et annoncé, tant aux Districts qu'aux Municipalités, à l'effet par elles de le faire lire, publier et afficher, de tout quoi le procureur-syndic de chaque District sera certifié et certifiera le procureur-général syndic.

Le Registre est signé: DRUILLON, OLLIVIER, FILLON, HAMON, CRESTEAULT,
P.-M. DELAUNAY, Pr.-Gal-Syndic.
BARBOT, Secr.-Génal [1].

Si l'expression n'était pas trop triviale, on pourrait dire ici : C'est toujours le lapin qui a commencé ! Il serait aisé de relever en détail chacune des phrases de ce document et de montrer l'arbitraire d'un pareil arrêté, l'esprit jacobin exalté des administrations et du club qui ont coopéré à sa confection. J'aime mieux, cette fois encore, pour la critique d'un acte aussi monstrueux, m'en rapporter à un homme qui a beaucoup étudié la période révolutionnaire en Anjou et qui n'est pas suspect de mauvais vouloir pour les administrations de cette époque et leurs idées.

Voici en effet ce que dit M. Port, après avoir analysé cet arrêté, mais sans donner l'exposé de motifs qui précède [2] :

C'était le premier acte, — et tout le monde en avait le sentiment profond, — qui, pour le soutien d'une situation fausse, mais nullement désespérée, quoi qu'on en pût dire, faussait toute loi, en créant, par une usurpation de pouvoirs flagrante, des catégories de fonctionnaires par force, de criminels involontaires, de rebelles inconscients, de suspects, de proscrits, à

[1] Cet arrêté fut imprimé notamment dans les *Affiches d'Angers* du 28 mai. Je donne ci-dessus les signatures qui se trouvent portées au registre des délibérations du Directoire, aux Archives départementales (L. *Département directoire, carton 70*). D'après M. Port (*Vendée Angevine*, I, 177), les signataires seraient : *Druillon*, vice-président ; *Goffaux, Hamon, Fillon, Cresteault* et *Guillier*, administrateurs ; *P.-M. Delaunay*, procureur-général-syndic et *Rabouin*, secrétaire-adjoint.

[2] *Vendée Angevine*, I, 178.

la merci de toute tyrannie. L'intervention inconsidérée d'influences irresponsables, qu'on acceptait une première fois de subir, allait pouvoir s'imposer désormais, avec l'autorité d'un droit acquis, reconnu au mépris du bon droit, au détriment du salut public.

Le Directoire en effet ne devait plus s'arrêter dans cette voie. Je passe sur les évènements qui suivirent. Je ne dirai rien de l'arrêté du 24 juin 1791 par lequel il ordonnait « d'arrêter tous les réfractaires, qui sommés de se rendre au chef-lieu, » en vertu de l'arrêté du 24 mai précédent, « n'ont pas obéi », de même que ceux qui ont été « dénoncés ou qui le seront jusqu'à nouvel ordre comme perturbateurs de l'ordre public, par la manifestation de vœux contraires à la volonté nationale et la prédication d'idées opposées aux décrets de l'Assemblée nationale. » Je ne parlerai pas non plus des perquisitions vexatoires, ni des arrestations arbitraires opérées par les gardes nationales des villes, ni de bien d'autres entreprises aussi attentatoires à la liberté.

Cependant l'Assemblée Législative, succédant à la Constituante[1], avait continué les discussions relatives aux prêtres assermentés; cette question fut constamment à l'ordre du jour de cette assemblée. Mais, ainsi que le fait remarquer un écrivain protestant que j'aime à citer ici[2] : « Les grandes voix de la Constituante ne sont plus là et les orateurs les plus distingués se tiennent encore sur la réserve. La lutte a lieu entre des hommes médiocres, dont la parole n'a ni flamme ni éclat, bien qu'elle soit souvent pleine de fiel. » La discussion ne laisse pas cependant que d'être égayée par des motions du plus haut comique, « comme celle de Jean-François Duval qui après s'être proclamé enfant de la nature, noble de par la grâce de la charrue, comme le pourraient prouver *les bœufs, purs et incorruptibles témoins* de ses travaux, propose que tout prêtre insermenté qui n'aura pas promis une entière soumission aux lois, soit tenu de porter sur son vêtement, à la hauteur du sein gauche, un écriteau portant ces mots : *Prêtre suspect de sédition.* Le ridicule n'empêchait pas la violence, car la prison et l'exil devaient être infligés, d'après le facétieux laboureur, à tout ecclésiastique qui n'aurait pas fait acte de soumission implicite à l'autorité civile[3]. »

[1] 1er octobre 1791.
[2] Edmond de Pressensé : *L'Église et la Révolution Française.*
[3] De Pressensé, *loc. cit.*, 205, 206. — Séance du 26 octobre 1791.

C'était bien, au fond, la théorie des Administrateurs de Maine-et-Loire et des départements voisins. Le 4 et le 5 novembre, le Directoire de Maine-et-Loire prenait des arrêtés interdisant les rassemblements et les processions. Il faisait dans le même temps des démarches auprès de l'Assemblée Législative pour obtenir contre les prêtres réfractaires un décret de proscription.

La question qui se posa ensuite avec une netteté parfaite, était celle de savoir si l'on suspendrait la Constitution pour frapper et écraser le clergé dissident, si, non content de lui refuser la liberté des cultes, on lui retirerait les droits reconnus à tous les citoyens. Il s'agissait donc de décider si l'on fonderait la liberté par la liberté, ou bien si on lui donnerait l'arbitraire le plus odieux pour garantie [1].

La solution ne pouvait être douteuse, le décret demandé fut voté le 29 novembre 1791 ; le Roi opposa son *veto*. Mais les *Amis de la Constitution* du Département réclamèrent bientôt auprès du Directoire l'application de nouvelles mesures de rigueur. « L'administration doit remplir les lacunes de la loi, écrivait le club de Cholet, et le salut du peuple est la loi suprême [2]. » Assurément la situation était critique, à ce moment, mais qui l'avait créée, sinon les administrations elles-mêmes et l'Assemblée Nationale ? Pour y remédier, on commit de nouvelles maladresses qui peu à peu allaient porter le mal à son paroxysme. Tout naturellement ce furent les victimes mêmes du nouvel état de chose qui en furent rendues responsables. Cédant aux injonctions des clubs, le Directoire de Maine-et-Loire prit, le 1er février 1792, un nouvel arrêté contre les prêtres insermentés. Cet arrêté est plus odieux que tous ceux qui l'ont précédé, car le Directoire n'osant frapper en face les prêtres en quelque sorte protégés, — oh ! combien précairement ! — par le *veto* du Roi, eut l'hypocrisie de paraître vouloir les protéger lui aussi, en les internant à Angers, et en les soumettant à une surveillance de tous les instants.

[1] De Pressensé, *loc. cit*, 206. — Séance du 26 octobre 1891.

[2] Lettre du 14 janvier 1792. (Cf. *Vendée Angevine*, I, 303, 304.) Comme on voit bien que les Choletais n'ont plus peur des canons de Maulévrier !

Art. I.

Les personnes et les propriétés étant sous la sauvegarde de la loi, les districts, municipalités, gardes et gendarmerie nationales veilleront à ce que les prêtres non assermentés ne soient pas insultés, ni maltraités et à ce que leurs propriétés soient conservées.

Art. II.

L'ordre public étant troublé par la suggestion des prêtres séditieux et la fermentation des esprits exigeant les plus grandes mesures pour réprimer les malveillants et mettre les prêtres non assermentés à l'abri de toute insulte dans un premier moment d'effervescence, tous prêtres non-assermentés seront tenus de se rendre, dans la huitaine, au chef-lieu du département et d'y fixer leur demeure.

Art. III.

La municipalité tiendra un registre particulier à l'effet de constater le lieu du domicile d'où sortent les prêtres non-assermentés et le nom de la maison qu'ils choisissent pour habiter dans la ville d'Angers.

Art. IV.

Les prêtres non-assermentés se rendront tous les jours à dix heures du matin, dans l'endroit qui sera désigné pour entendre l'appel nominal qui sera fait et justifier qu'ils se conforment au présent arrêté.

Art. V.

Ils ne pourront s'éloigner au delà d'une demi-lieue de la ville, à peine d'être ramenés par la force publique.

Art. VI

Les prêtres non-assermentés qui, dans la huitaine, ne se seront pas rendus au chef-lieu du département, y seront con-

duits par les ordres de la Municipalité du lieu qu'ils habitent et déposés à la maison du Petit-Séminaire, ainsi que ceux qui manqueront deux appels consécutifs.

Art. VII

Les Municipalités qui n'auront pas exécuté le présent arrêté vis-à-vis les prêtres non-assermentés habitant leur territoire, seront personnellement responsables des suites qui résulteront de leur négligence.

Art. VIII

Le présent arrêté sera exécuté tant et si longtemps que le salut de la chose publique l'exigera, jusqu'à ce que les prêtres séditieux ne puissent plus troubler la tranquillité des citoyens et que les prêtres paisibles puissent être à l'abri des premiers moments d'insurrection.

Art. IX

Ne sont compris dans le présent arrêté, les prêtres non-assermentés, encore fonctionnaires publics lesquels sont expressément recommandés à la surveillance des corps administratifs et des municipalités ; mais ils seront responsables des troubles qui surviendront dans leurs communautés, auxquels ils auront donné lieu.

Cet arrêté était complètement illégal. Le Département n'avait en aucune façon le droit de légiférer de la sorte et d'interner ainsi toute une catégorie de citoyens. Il n'en fut pas moins appliqué avec la plus grande rigueur. Bon nombre de prêtres dévoués à leurs anciennes paroisses préférèrent se cacher et s'exposer ainsi à tous les dangers, plutôt que de s'éloigner. L'article suivant, extrait des *Affiches d'Angers*, du 28 février 1792, rapporte l'arrestation de deux d'entre eux qui s'étaient soustraits aux prescriptions de l'arrêté en question.

Les prêtres réfractaires et leurs adhérents se sont plus à débiter partout que les sieurs Roussellière et Fournier, ci-

devant curé et vicaire de la paroisse de Saint-Christophe-du-Bois, avaient été arrêtés injustement et dans un département voisin. Voici la lettre que MM. les Administrateurs du District de Cholet ont écrite hier au Directoire du département en envoyant le procès-verbal de leur arrestation. Elle fera connaître la conduite astucieuse et condamnable de ces Messieurs, et mettra le public à même de leur rendre toute la justice qu'ils méritent.

24 février 1792.

« *Messieurs*,

« *La Municipalité de Saint-Christophe-du-Bois ayant* « *requis la garde nationale de Cholet de lui prêter main-* « *forte, pour arrêter les sieurs Roussellière et Fournier* « *ci-devant curé et vicaire de cette paroisse, quatre officiers* « *de la garde nationale s'y transportèrent dans la nuit du* « *23 courant, arrêtèrent ces deux ecclésiastiques qui refu-* « *saient d'obéir à votre arrêté. Nous avons requis la gen-* « *darmerie nationale de les conduire à Angers de brigade* « *en brigade, et ils y seront arrivés lorsque cette lettre vous* « *parviendra.*

« *C'est une excellente capture que celle de ces deux prêtres* « *qui semaient le fanatisme el le trouble dans tout le pays.* « *Ils sont bons à garder en lieu de sûreté. Leur conduite* « *pour se soustraire à l'exécution de votre arrêté était de se* « *retirer dans une maison qui est sur le terrain de la Ven-* « *dée, à deux toises des limites du District de Cholet. Ils y* « *passaient la nuit et employaient le jour à parcourir leur* « *ci-devant paroisse pour y répandre le désordre. Il faut* « *espérer que leur arrestation en imposera à ceux de leurs* « *confrères qui suivraient leur pernicieux exemple.* »

Suivent les signatures.

Nota. — Suivant le procès-verbal d'arrestation, le sieur Fournier, qui s'était évadé par une porte de derrière, a été

saisi dans le jardin et le sieur Roussellière a été trouvé dans un petit jardin, sous un tas de lin.

On voit que le District de Cholet n'avait pas mis longtemps à entreprendre l'exécution de l'arrêté du 1er février, dont au moins une partie de ses membres avaient été les promoteurs. Les deux prêtres arrêtés furent dirigés sur Angers où on les interna au Petit-Séminaire, situé *rue Courte* [1], en face le Logis Barrault où était installé le Grand-Séminaire.

Mais la présence à Angers de tous les prêtres insermentés donnait continuellement lieu à des scènes tumultueuses et aux violences de la populace. Le dimanche 17 juin, jour du Petit Sacre, un fort détachement de gardes nationaux de la ville se porte en armes à l'abbaye de Saint-Aubin où les prêtres attendaient l'heure de l'appel quotidien, se saisit d'eux et les conduit tous au Petit-Séminaire où on les enferme. La Municipalité, le Directoire du Département protestèrent pour la forme contre une pareille violation de tout droit, mais n'en ratifièrent pas moins — certains disent contraints et forcés — les mesures prises par les mutins. Les malheureux réfractaires restèrent désormais incarcérés dans les deux Séminaires [2]. La lettre suivante, publiée par M. Port, dans sa *Vendée Angevine* [3], ne laisse aucun doute sur les sentiments des Administrateurs du Département et sur la satisfaction que leur causait le coup de force accompli par la garde nationale angevine.

Angers, 20 juin 1792.

Frères, amis et bons voisins de la Loire-Inférieure,

Nous vous adressons l'arrêté que nous avons été obligés de prendre relativement aux prêtres réfractaires, déjà réunis dans ce chef-lieu en vertu de nos précédents arrêtés.

[1] Aujourd'hui l'*École Supérieure* et l'*École régionale des Beaux-Arts*.

[2] Cf. Port : *Vendée Angevine*, I, 352 et suiv. — Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-Loire de 1787 à 1830*, I, 241 et suiv. — Tresvaux : *Hist. de l'Église d'Angers*, II, 414 et suiv.

[3] I, 438.

L'agitation, que causait parmi les citoyens leur séjour en cette ville, a donné lieu à une démarche inattendue de la part des gardes nationales ; mais la tranquillité publique troublée par les manœuvres de ces fanatiques, la crise où se trouve l'empire, l'intérêt et la sûreté même de ces perturbateurs nous ont fait un devoir indispensable de les resserrer davantage.

Objets tout à la fois de l'exécration des bons citoyens et de l'espérance des factieux, leur coalition avec ces derniers est rompue ; et ils n'éprouveront pas de la part des autres une vengeance difficile à réprimer et que la loi désavoue.

Si cette mesure salutaire pouvait, en ramenant les esprits égarés, accélérer le recouvrement de l'impôt, procurer l'exécution de la loi et rappeler la tranquillité, nous serions au comble de nos vœux ; la Constitution et la liberté triompheraient.

Les Administrateurs du Département.

L'Administration de la Loire-Inférieure n'avait pas besoin de l'exemple de ses voisins. Le Directoire n'était pas moins ardent à molester le clergé réfractaire, — bientôt même on le verra donner le ton ; — mais les Administrateurs des Districts avaient été plus adroits. Voyant la répugnance des populations et leur mauvais vouloir pour les prêtres assermentés, le District de Nantes usa tout d'abord de diplomatie et engagea les curés élus à profiter d'un moment d'accalmie pour s'installer dans leurs nouvelles fonctions. J'ai eu entre les mains la minute d'une lettre écrite dans ce but en plusieurs exemplaires et adressée notamment à MM. Duchemin et Hue, prêtres constitutionnels.

Du 8 mars 1791.

Monsieur,

Dans l'expédition qui a eu lieu hier à Saint-Aignan, plusieurs habitants de la paroisse à laquelle vous êtes nommé témoignèrent leur désir de voir leur nouveau curé ; comme il est très nécessaire de profiter des bonnes dispositions des habitants des campagnes, nous vous invitons à faire les démarches nécessaires pour vous mettre en état de vous rendre à votre

cure dimanche prochain, ou nous rendre compte de suite des obstacles qui peuvent vous arrêter, s'il en est, que nous tâcherons de lever [1].

Jusqu'aux premiers jours de mai, cependant, les prêtres de la Loire-Inférieure, assermentés ou non, avaient pu continuer l'exercice du culte, grâce à la tolérance et à la sage modération des Municipalités et des Districts. Le Département seul avait maintenu son système de tracasseries. Mais les curés élus n'avaient montré aucun empressement à répondre aux invitations qui leur étaient adressées, de s'installer dans leurs paroisses; il fallut bien en arriver à les introniser malgré les populations qui jusque-là s'étaient presque toutes montrées opposées à ce remplacement de leurs anciens pasteurs. Les Administrateurs furent obligés de faire intervenir les troupes. Le 9 mai 1791, le District de Nantes prenait un arrêté pour fixer la solde de celles employées à cette besogne : « considérant que le placement des nouveaux curés ne peut s'effectuer qu'avec la force armée; que cette précaution est nécessaire... qu'il est d'ailleurs de la véritable justice de pourvoir à la nourriture des gardes nationaux qui se déplacent; etc... [2] » Déjà le 6 mai, le Département avait ordonné l'envoi d'un détachement à Carquefou [3], pour aider à l'installation du curé constitutionnel, un ancien prêtre de Nantes, nommé Julien Nicolas. Il y eut du bruit et des violences, des pierres furent lancées sur les gardes nationaux, par des hommes du pays et surtout par des femmes, la troupe riposta par des coups de fusil et une fille fut blessée [4]. Cette émeute avait donné lieu de craindre de nouveaux troubles pour le dimanche suivant, 15 mai, à l'occasion de la messe paroissiale. A Saint-Aignan [5] dont le curé avait été installé le même jour, on redoutait aussi des manifestations tumultueuses, enfin il y avait à procéder à l'installation du curé de Basse-Indre [6]. Le Directoire du District de Nantes adressa le 14 la réquisition suivante :

[1] Archives de la Loire-Inférieure, série L. Registre de correspondance du Directoire du District de Nantes.

[2] Lallié : *Le clergé du diocèse de Nantes en 1791*, 34.

[3] Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nantes.

[4] Lallié : *loc. cit.*, 34.

[5] Commune de l'arrondissement de Nantes, près du lac de Grand-Lieu.

[6] La commune qui fait partie du canton de Nantes est composée de trois localités : Haute-Indre, Basse-Indre et Indret.

Du 14 mai 1791.

Au commandant de la garde nationale de Nantes.

Nous vous invitons et réquérons de fournir pour demain dimanche, 15 du courant, trente cavaliers de la garde nationale, quinze seront accompagnés de deux gendarmes nationaux et de quinze artilleurs; ce détachement partira à cinq heures du matin pour se rendre à Carquefou, y passer le jour et en revenir le soir.

Les quinze autres seront accompagnés de deux gendarmes nationaux et de quinze soldats du 84e régiment, ce second détachement partira à cinq heures du matin pour se rendre à Saint-Aignan, y passer le jour et reviendra le soir.

Nous vous invitons et réquérons pareillement de fournir pour demain dimanche, quinze du courant, vingt-cinq gardes nationaux, qui seront accompagnés de vingt-cinq grenadiers du 84e régiment, et partiront à cinq heures du matin pour se rendre en Indre, où doit se faire l'installation du nouveau curé constitutionnel, élu pour le service de la paroisse de cet endroit, ce troisième détachement se rendra dans le jour.

Des réquisitions identiques furent adressées en même temps, pour les artilleurs, à *M. Vitaly*, commandant de la place, pour les gendarmes, à *M. Lebas*, colonel de la gendarmerie nationale...

Parmi les Administrations de la Loire-Inférieure, le District et la Municipalité de Clisson se distinguèrent par leur modération et leur résistance à toute mesure violente. Au mois de janvier 1791, le District, effrayé des conséquences du mécontentement qui allait s'emparer des populations par suite de la cessation de l'exercice du culte dans toutes les paroisses dont les curés refusaient le serment et étaient déclarés déchus, avait demandé au Département d'enjoindre à ces prêtres de continuer leurs fonctions, jusqu'à leur remplacement. Le Département blâma la demande du District de Clisson et déféra son arrêté à l'Assemblée Nationale [1]. Le 3 avril 1792, au milieu de la guerre religieuse la plus intense, la Municipalité et le Conseil géné-

[1] Cf. Lallié : *Le clergé du diocèse de Nantes en 1791*. p. 10.

ral de la commune de cette ville prenaient un arrêté par lequel ils protestaient énergiquement contre l'arrêté du Directoire du Département enjoignant de poursuivre avec rigueur les prêtres non-assermentés du canton de Clisson. L'Assemblée déclarait que, seuls, les ennemis du bien public avaient dénoncé ces prêtres au Département, et surpris la bonne foi du Directoire en lui arrachant cet arrêté ; qu'il n'y avait aucun trouble, aucune agitation qu'on puisse reprocher aux prêtres réfractaires ; que ce témoignage des Administrateurs de Clisson n'était point un acte de condescendance ou de faiblesse, et encore moins une preuve d'incivisme ; qu'il fallait du courage pour déposer en faveur d'hommes « que la haine poursuit jusque dans le sanctuaire des lois, » etc... L'Assemblée décidait, en outre, que cette délibération serait envoyée au Roi, à l'Assemblée Nationale et au Directoire du Département. Les signataires de cette courageuse protestation étaient : *Boutillier*, maire ; *Sénèque*, *Gourraud* et *Alphonce*, officiers municipaux ; *Dubois*, procureur de la commune ; *Nenoble*, *Clisson*, *Guilloton*, *Guersin*, *J. Cogné*, *Bernard*, *Bertin* et *Lainet*, notables [1]. Les noms de ces hommes de bien méritent d'être conservés.

Cet arrêté fut imprimé et distribué sous le titre de : *Délibération de la Municipalité et du Conseil général de la commune de Clisson*, *du 3 avril* 1792 [2]. Un exemplaire en existe aux archives de Maine-et-Loire.

Le maire Boutillier l'adressa à toutes les administrations du pays ; M. C. Port, dans la *Vendée Angevine* [3], donne la lettre d'envoi adressée à « *Messieurs les maires et officiers municipaux, à Jallais.* »

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de la délibération de la municipalité, à laquelle ont adhéré toutes les paroisses de notre District, en députant deux commissaires pour la porter au Roy et à l'Assemblée Nationale.

Je vous salue fraternellement, Messieurs.

Le Maire de Clisson,

BOUTILLIER [4].

[1] Cf. *Archives curieuses de la ville de Nantes*, V, 244.

[2] In-4° de 3 pages, à « Nantes de l'imprimerie constitutionnelle de P.-F. Hérault, rue de la Fosse, près celle du Puits-d'Argent. »

[3] I, 337, 338, en note.

[4] Il appartenait à cette grande famille des Boutillier dont les diverses

Cette généreuse initiative ne fut point perdue, les paroisses des Mauges cherchèrent, elles aussi, à propager cette sorte de pétitionnement et elles y étaient parvenues, lorsque le Directoire de Maine-et-Loire et ses agents, effrayés des conséquences que pourrait avoir pour eux-mêmes une pareille manifestation, une protestation si générale, si elle parvenait jusqu'à l'Assemblée, se hâta de disperser par la force toutes les réunions tentées par les populations ou leurs administrations, pour la réaliser. On chargea notamment le lieutenant Boisard de cette mission, et il s'en acquitta pour le meilleur profit de ses commettants; les administrations locales et les gens qui s'étaient joints à elles furent traités d'ennemis de la paix publique et comme tels incarcérés et traqués de toutes parts[1] ,à l'encontre de toute justice et de la législation alors en vigueur et même des *Droits de l'Homme* qui portaient :

Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la Presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes ne peuvent être interdits.

La nécessité d'énoncer ses droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme[2].

Ces questions ont été trop longuement et trop bien traitées par M. Port dans sa *Vendée Angevine*[3] et par M. l'abbé Bossard dans son très remarquable travail sur *Cathelineau généralissime*[4], auxquels je renvoie le lecteur, pour que j'y insiste davantage.

Cependant les Directoires de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure avaient été suivis par quelques autres, dans leurs démonstrations haineuses contre le clergé non conformiste; de son côté, le ministre Roland avait su avec habileté entretenir et accroître l'irritation de l'Assemblée Législative contre les prêtres réfractaires[5]. Dans

branches : Boutillier de l'Isle, Boutillier des Hommelles, Boutillier de Saint-André, ont été de tout temps et à si juste titre tant estimées et respectées dans notre région.

[1] Cf. Port : *loc. cit.*, I, 386 et suiv.

[2] Art. VII.

[3] 2 volumes in-8°, chez Hachette et Cie, 1888.

[4] 1 volume in-8°, avec *fac-simile*, chez Clouzot, à Niort, et Lamulle et Poisson, à Paris, 1893.

[5] De Pressensé : *loc. cit.*, 233.

un rapport déposé le 4 mai 1792, Français de Nantes, député de la Loire-Inférieure, demanda l'expulsion de ces prêtres ; il fut soutenu par Lecointe-Puyraveau, député des Deux-Sèvres, qui renchérit sur sa demande. Vergniaud, dit M. de Pressensé[1], se crut modéré en proposant que l'on continuât les pensions aux prêtres réfractaires qui consentiraient à s'exiler d'eux-mêmes et sans délai. Le futur chef des Girondins trouva bon d'égayer la discussion par cette plaisanterie d'un goût plus que médiocre :

« Je ne doute point qu'en Italie ils ne soient accueillis comme de saints personnages que l'on persécute, et le pape ne pourra voir dans le présent que nous lui aurons fait de tant de saints vivants, qu'un témoignage de notre reconnaissance pour les bras, les têtes et les reliques de saints morts dont il a gratifié pendant tant de siècles notre crédule piété. »

Enfin, le 25 mai 1892, Guadet emporta le vote du décret ordonnant la déportation de tout ecclésiastique dénoncé au département par vingt citoyens actifs, si l'avis du district était conforme ; en cas contraire une enquête devait être faite immédiatement. On doit facilement penser que cette enquête devait être, presque partout, complètement illusoire, les administrations de districts étant composées en grande majorité des pires révolutionnaires. L'Assemblée elle-même, d'ailleurs, ne se faisait pas illusion sur le tempérament qu'elle apportait ainsi à ses prescriptions, et peu s'en fallut que, moins hypocrite, elle ne décidât que nulle enquête et nul contrôle ne seraient nécessaires[2].

Le Roi opposa son *veto* à ce nouveau décret, qui ne fut promulgué qu'après le Dix Août et fut alors transformé en la loi du 26 août 1792 qui ordonnait que tous les ecclésiastiques astreints au serment et qui ne l'avaient pas prêté ou l'avaient rétracté, sortissent sous huit jours de leur département et dans quinze du royaume. Les contrevenants devaient être déportés à la Guyane française. Certains Départements ne devaient pas, au reste, s'embarrasser pour si peu de ce *veto*.

Le 28 août, alors que la loi du 26 était encore ignorée au Mans et

[1] Cf. De Pressensé : *loc. cit.*, 235.
[2] *Ibid.*, 237.

à Angers, Froger, administrateur de la Sarthe, se présentait en séance du Conseil général de Maine-et-Loire; il se déclarait chargé, en vertu d'un arrêté pris la veille, par son Département, de requérir pour le passage et le transport à Nantes, d'où ils devaient être déportés, le logement et les vivres des prêtres détenus de la Sarthe. Le Conseil, d'accord avec les autres administrations d'Angers, décida qu'on logerait les transportés au château.

A peine cette décision était-elle prise qu'un membre de l'Assemblée se lève, dit M. Port [1], et rappelle toutes les misères nées de la lutte contre les réfractaires, il signale l'inanité des mesures prises pour réprimer « les progrès du fanatisme, en dépassant, à la vérité, la ligne des pouvoirs que la loi avait mis dans la main de l'administration, mais entraîné par la loi impérieuse de la nécessité et du salut public » ! Il demande que, comme au Mans, « pour calmer les agitations intérieures du Département et étouffer les germes de la guerre civile, » on déporte sur-le-champ les insermentés. Cette proposition fut votée d'urgence, sans discussion pour ainsi dire; deux commissaires, Hamon et Pérard, reçurent mandat d'aller traiter à Nantes pour le séjour et l'embarquement des malheureux. Il faut insister sur ce point que la loi de déportation du 26 Août était encore ignorée à Angers.

Parmi les prêtres détenus à Angers se trouvait l'abbé *Pierre Angoulvant*, vicaire à Montreuil-sur-Maine [2], qui, comme son curé, l'abbé Blouin, avait refusé le serment et avait été emprisonné, avec celui-ci, au séminaire. L'abbé Angoulvant était né le 18 septembre 1761 à Azé, petite paroisse voisine de Châteaugontier, dans cette partie de l'Anjou et du diocèse d'Angers, qui avait été en 1790 incorporée au département de la Mayenne. Il était le dernier enfant d'une famille peu fortunée, de cultivateurs ou de petits commerçants, si j'en juge par la correspondance que j'ai sous les yeux. Un de ses frères, son aîné, appelé comme lui Pierre et sur lequel je reviendrai tout à l'heure, se trouvait en même temps et pour la même cause détenu à Laval.

La lettre suivante n'est ni datée ni signée, mais à la lire on se convaincra facilement qu'elle est bien du vicaire de Montreuil et qu'elle a été écrite dans les premiers jours de septembre 1792. Elle

[1] *Vendée Angevine*, II, 27 et suiv.

[2] Montreuil-sur-Maine dépendait autrefois de l'Archidiaconé d'Outre-Maine, du doyenné de Craon et de l'Élection d'Angers. C'est aujourd'hui une commune du canton du Lion-d'Angers, arrondissement de Segré (Maine-et-Loire).

est adressée à l'un de ses frères, tanneur à Châteauneuf-sur-Sarthe. Sa suscription porte :

A Monsieur Heurtelou
pour remettre s'il lui plaît à
Monsieur Angoulvant, corroyeur
à Châteauneuf.

Mon frère,

L'arrêt de notre départ est porté ; avant de sortir d'Angers, je crois devoir te prévenir, afin que tu donnes tes soins à ramasser mes effets. J'ai mis mes houzeaux chez Madame la Besnardière ou au cloître St-Martin où je demeurais [1]. J'ai aussi dans ce dernier endroit plusieurs autres effets. Tu les demanderas à la servante, elle ne te trompera en rien. J'y ai aussi laissé ma bourse où il y a 84 livres, si je ne me trompe, j'y ai envoyé ma montre et mes boucles d'argent. Prie les personnes qui ont ces différents effets de te les remettre et sois-en le gardien jusqu'à mon retour, s'il plaît à Dieu que je revienne jamais.

J'ai aussi, à Montreuil, des effets chez M. de Roincé ; tu les y laisseras, s'il le veut, ou tu les emporteras chez toi. Il m'est redevable de 400 livres, pour deux assignats de 200 livres que j'avais reçus du District l'année dernière, dans le temps de Pâques, et de 83 livres 12 sous pour l'acquit des messes dues par le prieuré [2], pour l'année dernière. Je t'observerai qu'il m'a donné depuis Pâques 100 livres, tu lui demanderas s'il veut les déduire.

Il y a aussi à payer la pension de six semaines que j'ai passées au cloître Saint-Martin [3]. Je pense que M. de Roincé se chargera d'acquitter ces frais, sinon tu les paieras.

Quant à nos affaires de famille, vous les arrangerez pour le mieux, je m'en rapporte à votre probité.

Je suis fort en peine si je dois emporter le peu d'argent qui

[1] A Angers.
[2] Le prieuré de Montreuil dépendait de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers.
[3] Chez le citoyen Maugars. (*Note communiquée par M. Queruau-Lamerie*).

est dans ma bourse. Si je m'avise de le faire, ceux chez qui elle est te le diront [1].

J'ai un autre embarras ; c'est le lit et les draps et autres effets que j'ai au séminaire. Je crains bien qu'on ne les retienne pour les frais de ma pension ; au reste ne t'en inquiète point, ceux qui me les ont prêtés en souffriront volontiers la perte.

Que je regrette en ce moment de ne pas savoir l'adresse de Launay, à Nantes ! Je crois qu'étant dans le commerce, il aurait pu me faire passer le peu d'argent que j'ai épars par-ci par-là. Quoi qu'il en soit, lorsque je serai rendu où la Providence me conduira, si je trouve une occasion, je lui écrirai d'avoir de toi les secours que tu pourras me fournir, afin qu'il me les fasse passer. Je te charge, sitôt que tu apprendras ma mort, de donner à un prêtre catholique [2], s'il s'en trouve, pour dire des messes ; sinon tu distribueras aux pauvres la somme de soixante livres, pour l'acquit de ma conscience et le repos de mon âme.

Que toutes ces dispositions, dont je te fais part ici, ne te causent aucune peine. Je les prends, non que je renonce au plaisir de te revoir un jour et cet heureux jour n'est peut-être pas si éloigné que nous pouvons penser ; mais c'est qu'il est de la prudence de les prendre. Soyez tous heureux ; n'abandonnez jamais la religion de vos pères ; que vous seriez édifiés et fortifiés si vous étiez témoins de notre résignation et de notre contentement en Dieu ! Que l'homme à qui la conscience rend le doux témoignage qu'il souffre persécution pour la justice, est heureux ! Non, je ne crois pas qu'il y ait sur la terre plus de paix, plus de joie qu'il n'en ressent ! Je vous embrasse tous de tout mon cœur et je vous souhaite santé, prospérité et persévérance dans les principes religieux où vous avez été élevés.

[1] On sait qu'un arrêté du Département de Maine-et-Loire, du 10 septembre 1792, prescrivit d'enlever aux prêtres déportés tout ce qu'ils avaient de matières d'or et d'argent qui devaient être déposées à la caisse du payeur-général ou envoyées au change. La valeur en assignats devait être délivrée à ceux qui auraient donné procuration ; il ne devait leur être laissé que 48 livres en numéraire pour subvenir à leurs besoins les plus pressants lors de leur débarquem[illegible]ne montre, s'ils le désiraient.

[2] C'est-[illegible]*rmenté.*

On ne saurait trop admirer la sérénité que respire cette lettre, et la liberté d'esprit qu'elle dénote chez un homme sur le point d'être livré à toutes les vicissitudes d'un exil forcé et dont il ne saurait prévoir les incidents.

Le mercredi 12 septembre, à six heures du matin, deux cent soixante-quatre ecclésiastiques angevins étaient joints aux cent quarante-quatre prêtres manceaux et acheminés sur Nantes, sous l'escorte de cinq cents gardes nationaux, de gendarmes et de deux canons[1] ! La conduite des Nantais à l'égard de ces malheureux fut entièrement différente de celle des autorités angevines. Voici ce qu'en dit l'abbé Mériel-Bucy, vicaire au Mans, l'un des déportés :

A Nantes nous fûmes plus favorablement traités que partout ailleurs. La milice fut indignée de nous voir liés avec des cordes ; elle nous les fit ôter[2]. Nous n'eûmes à essuyer que les cris de quelques clubistes qui nous suivaient. Arrivés au château, on donna des lits à quatre-vingts d'entre nous. Nous eûmes tous la liberté de nous promener à l'intérieur et de voir les personnes qui venaient nous visiter. . . . . .

Nous y restâmes cinq jours, et pendant ce temps nous négociâmes nos assignats avec des commerçants de Nantes, qui se chargèrent de nous les faire passer dans les endroits où nous serions déportés.

Le 19 septembre, la plus grande partie du convoi, la presque totalité, fut conduite à Paimbœuf et embarquée le 21, sur les navires la *Didon*[3], l'*Aurore*[4] et le *Français*[5], à destination d'Espagne.

[1] Cf. Port : *Vendée Angevine*, II, 29, 30.

[2] Ce fut le maire de Nantes lui-même, P.-G.-H. Giraud, qui exigea qu'on enlevât les cordes qui depuis Angers liaient deux à deux les malheureux prêtres.

[3] Corsaire appartenant au port de Nantes ; son armateur était *Neau*, négociant dans cette ville, et son capitaine *Brée*, aussi de Nantes.

[4] Du port de Nantes, appartenant à *Le Cadre*, armateur à Nantes, et ayant pour capitaine *Pierre Mahon*.

[5] Du port de Nantes, armateur *Fruchard*, capitaine *Le Godec*, de Penharf (Morbihan).

On a vu plus haut que l'abbé Angoulvant avait un frère aîné, prêtre aussi, et s'appelant également Pierre; celui-ci était né à Azé, le 24 juin 1759, il était au moment de la Révolution vicaire à Congrier [1], près de Châteaugontier, dans le département de la Mayenne et refusa le serment à l'exemple de son vénérable curé, l'abbé Royné [2]. Il fut interné, comme la plupart des prêtres réfractaires de la Mayenne, en vertu d'un arrêté du Directoire de ce département, en date du 23 mars 1792, enjoignant « à tout prêtre, non assermenté, résidant habituellement dans le département, de se rendre à Laval son chef-lieu, dans la huitaine, » et autorisant les Administrations à employer la force pour contraindre les récalcitrants. On voit que l'exemple des Directoires de la Loire-Inférieure et du Maine-et-Loire portait ses fruits. Le 20 juin suivant un nouvel arrêté était pris ordonnant l'incarcération des internés de Laval.

Du 20 juin 1792

Les Directoires du District et du Département étant réunis pour aviser aux mesures à prendre contre les prêtres insermentés, une députation de six citoyens a demandé l'entrée; introduite, l'un d'eux, portant la parole, a demandé au nom d'un très grand nombre de citoyens assemblés, que tous les prêtres non assermentés qui sont actuellement en cette ville, ou qui s'y rendront, fussent dès aujourd'hui renfermés; qu'il y avait du danger à différer; que les esprits étaient dans la plus vive agitation :

Sur quoi délibérant, il a été arrêté, après avoir pris l'avis des membres présents du Directoire du District et entendu le Procureur-Général-Syndic, que tous les ecclésiastiques non

[1] Importante commune du canton de Saint-Aignan-sur-Roë, arrondissement de Châteaugontier.

[2] Le souvenir de l'abbé *André Royné* est encore en vénération dans toute la contrée qu'il a sanctifiée par ses travaux et ses exemples, dit Dom Piolin, dans son *Hist. de l'Église du Mans pendant la Révolution* (II, 508-509). Il était enfermé à Angers en novembre 1793, lorsque Francastel le fit partir pour Nantes avec 57 autres prêtres détenus. Le commissaire chargé de l'opération avait été investi d'un droit de vie et de mort sur ses prisonniers. Le voyage était fait en bateau; en arrivant en face de la Baumette, ce commissaire en fit jeter six à la rivière, à la hauteur du gouffre existant en cet endroit, disant qu'ils étaient *allés baiser les pieds du Saint-Père*. M. Royné fut l'une de ces victimes.

assermentés qui sont en cette ville, à l'exception néanmoins des infirmes et malades, seront tenus de se rendre dès ce jour avant huit heures dans les maisons des ci-devant Capucins et Cordeliers qui leur sont désignées pour s'y loger, sauf par eux à se pourvoir de lits et autres objets nécessaires, ainsi qu'ils aviseront ; leur déclarant que faute d'y satisfaire, la force publique sera employée contre eux pour les y contraindre. Pour l'exécution du présent arrêté, il sera incessamment lu et publié à son de tambour, afin qu'aucun des ecclésiastiques n'en prétende cause d'ignorance, auquel effet il est enjoint à la Municipalité de Laval de faire incontinent procéder à ladite publication.

L'abbé Boullier, auquel j'emprunte cette pièce, la fait suivre des très justes réflexions que voici :

C'est ainsi que deux corps administratifs, qui, selon la Constitution, n'avaient pas le droit de prononcer une peine quelconque contre un seul individu, s'arrogeaient le droit de condamner à un emprisonnement indéfini, quatre cents hommes, qui n'avaient pas été entendus dans leurs défenses, et contre lesquels aucune loi ne portait cette peine [1].

L'abbé Angoulvant fut incarcéré aux Cordeliers. Le Directoire de la Mayenne mit plus de forme que celui de Maine-et-Loire dans l'exécution de la loi de déportation ; il commença par faire livrer à peu près sans difficulté des passe-ports à tous ceux qui en demandaient ; quant aux autres, on les dirigea le plus ordinairement par convois de quatre ou de six sur Granville et Saint-Malo où on les embarqua pour Jersey. C'est dans cette île que fut déporté M. Angoulvant aîné.

J'ai dit tout à l'heure que la plupart des prêtres angevins et manceaux furent embarqués à Paimbœuf pour l'Espagne ; l'abbé Angoulvant jeune croyait bien suivre leur sort. Une lettre de sa sœur adressée au tanneur de Châteauneuf en fait foi.

[1] *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval et ses environs, pendant la Révolution, par un prêtre de Laval.* Laval, 1841, in-8°.

Du 29 de septembre l'année 4 de la Liberté et 1 de la république et de l'Égalité [1].

Mon frère et ma sœur,

Ce que vous me marquez des prêtres de Laval est bien faux ; un M. de chez nous, qui a été conduire les prêtres du collège, nous a dit tout le contraire ; ils sont bien passés partout sains et saufs, mais personne n'a encore écrit ; il paraît qu'ils veulent voir comment ils sont, pour donner des nouvelles certaines. Ils n'ont pas encore tardé, et soyez sûrs que sitôt que j'en aurai reçues je vous en ferai part. J'ai aussi reçu des nouvelles de Nantes; mon frère qui commence à jouir de sa liberté, s'est empressé à me prouver son sincère attachement et m'a donné de ses nouvelles, qui ne sont autres que pleines de consolation, où il me marque toutes les bontés que notre cousin a eues pour lui et qu'il n'a pas encore reçu sa valise et que si elle n'arrive qu'après qu'ils seront partis pour l'Espagne, notre cousin te la renverra à Châteauneuf. Il me marque aussi qu'avant de partir du Séminaire, il a remis à M. Fautrier ses boutons et ses boucles de jarretières d'argent et que tu dois t'adresser à lui ou bien à Mme la Besnardière ou à M. de Roincé, pour les avoir, que l'un de ces trois te les remettra. Je vas aussi te prier de ne pas manquer à me faire passer l'adresse de notre cousin Cossinière pour à seule fin (*sic*) que je puisse lui écrire et le prier de faire tenir les lettres que j'enverrai à mon frère. Je pense que puisque tu as été à Angers, tu as ramassé le reste des effets que mon frère pouvait y avoir laissés. Depuis qu'il m'a écrit, M. Houdbine curé de Clenne (*sic*)[2] a écrit à son

[1] 29 septembre 1792.

[2] *Quelaines*, paroisse très ancienne devenue l'une des plus petites communes du canton de Cossé-le-Vivien (Mayenne). L'abbé *Marin Houdbine* refusa de se présenter pour prêter le serment, il fut interné à Laval. Sa paroisse lui était si attachée que dans le courant de 1792 la municipalité de Quelaines demanda au Département de la Mayenne de le renvoyer dans sa cure au lieu d'y installer un prêtre constitutionnel. Le Directoire répondit à cette démarche en faisant installer le curé *intrus* par cinquante gardes nationaux de Châteaugontier, et en frappant la commune d'une forte amende en la personne de ses officiers municipaux.

beau-frère, du chemin de Paimbœuf, où il lui marque que le 19, ils sont arrivés bien sains et saufs où ils sont fort bien et en grand nombre : il y en avait d'Angers trois cent vingt et du Mans cent cinquante [1] en trois navires, et qu'au moment où il lui écrit, il entend un grand mouvement, c'est pour partir, le vent est bon et favorable, et qu'il quitte la plume pour aller retrouver ses confrères, qui sont tous en bonne santé et promettent que sitôt qu'ils seront arrivés à leur destination, ils donneront de leurs nouvelles à tous ceux de leur connaissance et qu'on les fait espérer de les débarquer en quatre jours au port où ils voudront aller. Cette lettre n'est pas bien vieille : elle est datée du 23 de ce mois [2]. Adieu, bonne santé je vous souhaite à tous. Voilà ce que je sais de nouveau sauf que je vais encore [vous donner] un extrait d'une lettre qui a été envoyée à un M. de chez nous, où on lui marque la manière avec laquelle on reçoit les prêtres en Espagne. On vient les quérir avec la bannière et les drapeaux et aux évêques on leur baise la main, en leur demandant leur bénédiction. Oh ! que c'est beau et consolant pour tous ces pauvres messieurs, qui depuis si longtemps ne voyaient que des sabres nus et des baïonnettes prêts à leur trancher la tête ! Oh ! que je suis contente de les voir tirés du péril et qu'on les reçoit avec tant de fête et de joie dans un pays, où je croyais qu'ils ne trouveraient aucune ressource ! . . . . . .

J'aurais encore bien des nouvelles à vous marquer de tout ce que l'on a fait cette semaine, mais le temps me presse et le papier me manque, le porteur vous le dira. Je suis votre sœur.

M. ANGOULVANT.

Et de fait, la lettre se termine tout au bas du dernier feuillet.

Le vicaire de Montreuil, je ne sais par suite de quels évènements,

[1] 264 Angevins et 144 Manceaux, d'après l'abbé Tresvaux (II, 431) et M. Port (II, 29-30).

[2] Ils furent embarqués le 21, mais les navires ne purent mettre à la voile que le 2 octobre. La traversée fut horriblement pénible, et l'on aborda, les uns à *La Corogne*, les autres à *Santander*, vers le 11 octobre. (Cf. Port, *loc. cit.*, II, 31.)

ne prit point la route de l'Espagne, avec ses compagnons; son nom ne figure pas sur la « *Liste des prêtres angevins déportés en Espagne sur les navires la Didon et le Français* » qui existe aux Archives départementales de Maine-et-Loire [1]; il fut d'abord conduit à Jersey et ne débarqua à Santander que vers la fin de novembre.

Enfin MM. Angoulvant, qui ne s'étaient pas rencontrés à Jersey, purent donner chacun de leurs nouvelles à leur famille; c'est toujours par les lettres de leur sœur, que nous l'apprenons.

De Châteaugontier, le 19 janvier 1793.

Mon frère et ma sœur,

Bannissons la tristesse, essuyons nos pleurs, nos frères que nous aimons tant sont heureux; une lettre que je vous ai envoyée il y a quinze jours de notre frère aîné, a dû vous consoler; une seconde que je vous envoie de mon frère le jeune va vous satisfaire. J'aurais désiré trouver une occasion sûre, je vous l'aurais envoyée samedi dernier, mais n'en pouvant trouver, j'ai attendu. Ainsi vous allez voir comme la Providence les protège et combien il est doux de servir un bon maître, que si l'on souffre quelquefois pour son amour, il sait bien vous en récompenser. Notre frère aîné vient d'écrire à Odiot, quelle lettre! vous en seriez touchés jusqu'aux larmes, si vous voyiez la tendresse avec laquelle sont dictés les vœux expressifs de son cœur, non je n'ai jamais rien vu de si tendre, et je voudrais que vous fussiez auprès de nous pour répandre des larmes de joie de toutes les tendresses qu'il lui marque, sans nous oublier, car il lui recommande bien de nous faire part à tous des sentiments affectueux de son amitié pour nous. La lettre n'est pas bien vieille, elle est datée du 28 décembre et il l'a reçue le 17 de janvier.

Voilà où je vous fais passer la copie de la lettre de notre frère le jeune, je pense qu'elle vous fera plaisir.

[1] Publiée dans la *Revue de l'Anjou*, année 1854, 184-204.

« De Rodrigo en Espagne le 15 décembre 1792.

« Ma sœur,

« Je suis en peine si tu as reçu la lettre que je t'écrivais de « Jersey pour t'annoncer mon départ pour l'Espagne je te dirai « donc que nous avons mis à la voile le... [1] novembre à neuf « heures du matin ; les trois premiers jours, notre navigation « a été assez heureuse, mais le vent étant devenu contraire, au « lieu d'avancer, nous ne faisions pour ainsi dire que reculer, « ce qui fut cause que nous sommes restés en mer plus de « temps qu'il n'en fallait pour faire le trajet que nous avions à « faire, et au lieu de 8 jours que nous croyions suffisants, il « nous en a fallu 13. Enfin le treizième nous débarquâmes sur « les deux heures après-midi, à Saint-Auder [2] qui est le port « d'Espagne que nous avions choisi. A peine fûmes-nous à « terre, qu'il nous fallut nous transporter à l'Hôtel-de-Ville « pour faire visiter nos passeports, ce qui dura longtemps, par « la grande quantité que nous étions, étant au nombre de cent. « Pendant ce temps on nous fit donner un rafraîchissement, « qui ne fut pas de trop, car nous avions tous grand besoin. « Les formalités accoutumées finies, on nous fit conduire au « château où nous sommes restés trois jours nourris aux « dépens de la ville. Le troisième jour on nous signifia qu'il « fallait avancer dans les terres, et en conséquence nous nous « rendîmes à l'évêché pour savoir le lieu de notre destination. « L'on nous dit que 12 devaient aller à Rodrigo [3]; au lieu de 12 « nous nous trouvâmes 15, qui étions prêts à partir. Nous « fîmes marché avec des muletiers pour nous conduire nous et « nos paquets. Tout était prêt, nous nous mîmes en marche « le lendemain, sur les deux heures après-midi nous nous

[1] Il y a malheureusement ici une déchirure emportant la date.

[2] *Sic* pour Santander ; la faute doit provenir de la sœur de l'abbé Angoulvant qui transcrit la lettre et qui en a commis bien d'autres.

[3] Ciudad Rodrigo, ville forte de la province de Salamanque, sur l'Agueda, siège d'un évêché.

« mîmes en route. Avant de quitter Saint-Auder (*sic*), je crois « que tu ne seras pas fâchée de savoir qu'une partie des Ange- « vins qui s'étaient embarqués à Nantes, sont dans cette ville, « au nombre desquels sont l'abbé Thomas [1] et Boisseaux « vicaire de la Rouaudière [2] et M. Bousserad [3] de notre pays. « Je m'informai de l'endroit où pouvait être mon frère, l'on « me dit qu'on ne le savait pas positivement, que cependant « on le croyait au port de La Corogne avec son curé. Je n'ai « point encore reçu de nouvelles, mais j'espère en recevoir « dans peu [4].

« Je reviens à notre voyage ; le premier jour nous mar- « châmes jusqu'au soir huit heures et nous ne fîmes que « quatre lieues d'Espagne, qui en valent bien six de France. « Le lendemain nos conducteurs vinrent nous faire lever à « 5 heures du matin ; cependant nous ne partîmes qu'à 6, « le brouillard, qui se changea en pluie, nous incommoda « presque toute la journée ; le lendemain, une pluie froide, qui « ne cessa pas toute la journée, nous obligea à ne faire que « 3 lieues et à séjourner dans une auberge où nous fûmes fort « mal logés et surtout mal couchés. Je serais trop long, si je « voulais te faire le détail de toutes les fatigues et de toutes les « peines que nous avons essuyées pendant tout le voyage ; je « me contenterai de te dire que nous arrivâmes le douzième « jour, sur les 8 heures et demie du soir, n'en pouvant presque « plus de fatigues. Le lendemain premier jour de l'Avent, nous « députâmes un d'entre nous, pour aller en notre nom saluer « Mgr l'Évêque, qui eut la complaisance de le retenir à dîner « avec lui. Sur les 3 heures, il vint nous rejoindre accompagné « du trésorier, qui nous aborda de la manière la plus affable. « Sur les 4 heures, nous nous rendîmes tous chez Mgr l'Évêque, « nous y fûmes reçus, de sa part et de celle du gouverneur de

[1] Vicaire de Renazé (Mayenne). Il refusa le serment et fut déporté en Espagne avec les prêtres Angevins.

[2] Bourg de l'arrondissement de Châteaugontier (Mayenne).

[3] Ce nom a été évidemment mal transcrit ; il peut s'appliquer soit à un abbé *Bessirard*, soit plutôt à l'abbé *Brunsard*, curé d'Echemiré (Maine-et-Loire), déporté avec les autres prêtres Angevins.

« la ville, de la manière la plus attendrissante. Dès le même « jour, on nous partagea dans les différentes communautés de « la ville ; M. Lemonnier, avec lequel j'étais à Laval, et moi « nous sommes logés chez les Franciscains où nous nous trou- « vons fort bien. Tous ces bons pères paraissent fort attendris « sur notre sort, et cherchent par leurs bons traitements à « nous faire oublier nos peines et nos fatigues. L'Évêque, qui « est un modèle parfait de toutes les vertus, ne s'est pas seule- « ment contenté de pourvoir à notre logement et à notre nour- « riture, mais il a encore voulu nous vêtir en ecclésiastiques ; « en conséquence, il nous a fait faire à chacun une soutane et « un manteau, comme c'est la coutume en Espagne. Il ne nous « reste maintenant qu'à bénir la divine Providence, qui s'est « montrée d'une manière si visible à notre égard. La ville que « nous habitons est une ville frontière du Portugal n'en étant « éloignée que de quatre lieues ; elle est petite, mais avanta- « geusement située et bien fortifiée ; les environs en sont « beaux, et il ne leur manque que des jardins et des promen- « nades, comme il y en a en France. Elle est peuplée, et je « crois qu'elle a cela de commun avec toutes les villes d'Es- « pagne, le peuple y paraît pieux et affable et, à en juger à « son air très attendri sur notre sort, nous sommes très bien « vus de tout le clergé en général ; en un mot, tous, depuis le « plus grand jusqu'au plus petit, nous voient de bon œil.

« Je suis entré dans tous ces détails pour te donner une juste « idée de notre position, étant bien persuadée que quoiqu'éloi- « gné comme je le suis maintenant de vous, je ne vous oublie « point et que vous êtes tous présents à mon esprit. Toute ma « peine pour le présent est de ne pouvoir recevoir de vos nou- « velles aussi souvent que je le désirerais bien, et de vous « donner des miennes ; mais ayons confiance en Dieu et espé- « rons qu'avec le temps il pourra nous réunir, si ce n'est pas en « cette vie, ce sera au moins en l'autre.

« Je te prie de vouloir bien faire mention de moi auprès de « tous ceux et celles qui se sont intéressés pour moi, surtout « auprès de la bonne dame qui m'a rendu de si grands ser- « vices. Nous touchons de près à la fin de l'année, une nouvelle

« va bientôt commencer ; permets-moi de te la souhaiter bonne « et plus heureuse que celles que nous avons éprouvées depuis « longtemps. Fais part à toute la famille des souhaits que je « fais pour eux et leur dis qu'ils sont toujours présents à mon « esprit.

« Adieu, bonne santé je souhaite à tous et je suis toujours « ton affectionné frère.

« *P. Angoulvant.*

« Je te prie, si tu reçois ma lettre, de ne pas manquer de me « faire réponse. Telle est mon adresse : M. Angoulvant, « prêtre français, chez les Révérends Pères Franciscains, Ciu- « dad-Rodrigo, ville d'Espagne. »

Voilà tout ce que contient la lettre que je reçus le 11 de ce mois. Je suis bien aise que vous vous portiez bien, Potrie m'a remis la lettre que tu m'as envoyée, je vas faire la commission. Adieu, bonne santé. Je suis votre affectionnée.

J.-M. ANGOULVANT.

La lettre suivante donne quelques détails intéressants et montre que les familles des prêtres déportés ne les oubliaient pas.

Mon frère

. . . . . .

Voilà une lettre que je t'envoie que Odiot a reçue, tu ne manqueras pas de faire réponse ; il croit peut-être que nous ne sommes pas dans le cas de lui fournir cette somme ; puisque tu as de l'argent à mon frère, je te prie de ne pas différer à lui envoyer ce qu'il a avancé à mon frère. Tu me marques que tu as de la peine à trouver de l'argent pour des billets [1] et que tu ne peux te résoudre à perdre moitié ; cela est beaucoup, mais quand il en faut, il faut bien le faire. Tu sais bien comment on cherche à nous obliger, puisque nos parents, si riches et si puissants nous traitent si doucement, il ne nous faut pas at-

[1] Assignats.

tendre grande ressource chez ceux qui ne nous sont rien, et, selon ma façon de penser, j'aurais grand'peur que si tu manquais à lui faire passer cette somme, il ne te fît des frais. Et d'ailleurs il faut encore le ménager, puisqu'il doit nous donner des nouvelles de mon frère et que peut-être sans lui nous n'en recevrions pas. Tu me demandes si ma sœur ne se porte point à obliger mon frère de Jersey, je n'en sais rien et je ne me suis point encore exposée à lui rien demander. Le peu que je lui ai porté était à lui et encore quelques petites choses que l'on m'avait données pour lui remettre. Ne te fais point de peine pour lui, puisque les assignats ont cours à Jersey, et qu'ils ne perdent pas plus qu'ici.

Je lui ai marqué toutes les difficultés que nous aurions à lui faire passer de l'argent et j'attends sa réponse. Pour lors, s'il me demande quelque chose et que je ne puisse trouver ailleurs, je m'enhardirai à demander à notre sœur, si elle veut lui ajouter quelque chose sur sa part. . . . . .

. . . . . .

J.-M. ANGOULEVANT.

Malheureusement il y a, après cette lettre, une grande lacune dans la correspondance. La première guerre de la Vendée a éclaté sur ces entrefaites; un grand nombre de prêtres qui s'étaient soustraits aux arrêtés des départements et à la loi du 26 août 1792, en restant cachés dans le pays, s'attachèrent aux pas de la grande armée Catholique et Royale et subirent le même sort qu'elle. La chouannerie avait continué la lutte sur la rive droite de la Loire, mais les conférences ouvertes entre les représentants du peuple et les chefs royalistes permettaient de prévoir une pacification générale.

En ce qui concerne la question religieuse, la révolution de Thermidor an III ne produisit pas un changement bien prompt. Cependant la persécution ne fut pas aussi atroce, elle cessa d'être sanglante; le gouvernement ferma même les yeux sur la réapparition de certains ecclésiastiques; même, surtout dans notre région de l'Ouest, il en mit un certain nombre en liberté, et les laissa librement exercer le culte. Cette attitude rentrait dans sa manière d'agir pour amener la pacification de la Vendée et de la Chouannerie. « Mais

dit M. de Pressensé, aucune des lois de proscription ne fut retirée et elles subsistèrent même quand la liberté eut été rendue au culte liberté incomplète et précaire, suspendue au moindre soupçon [1]. » Le décret du 3 ventôse an III (21 février 1795), rendu sur la proposition de Boissy-d'Anglas, avait proclamé la liberté des cultes et déclaré que la Républiqne n'en salariait aucun et ne fournissait aucun local ni pour l'exercice du culte ni pour le logement de ses ministres; il défendait le port d'aucun costume ecclésiastique et interdisait toute cérémonie en dehors de l'enceinte choisie pour l'exercice d'un culte quelconque. Il allait plus loin encore dans la restriction, car « il défendait de désigner le lieu du culte par le moindre signe extérieur, ou de faire aucune convocation publique pour la célébration du service religieux [2]. » Ce décret venant immédiatement après la pacification de la Jaunaie produisit pourtant une détente importante et la trêve entre royalistes et républicains parut bientôt devoir être générale; les habitants eux-mêmes ne pouvaient y croire.

Châteaugontier, le 1er mai 1795.

Mon frère et ma sœur

. . . . . .

. . . . . .

Nous n'avons rien de nouveau dans notre pays, si ce n'est que nos prêtres qui étaient en arrestation à Rambouillet, sont revenus et disent la messe publiquement. On nous annonce une trêve avec les chouans et les républicains ; mais je crains bien qu'elle n'ait pas lieu dans nos pays ; on m'a dit hier que les chouans voulaient tout ou rien ; si la chose est vraie, il est très sûr que nous aurons la guerre ; mais espérons. Qui vivra verra. . . . . .

M. ANGOULVANT.

Les chouans de Bretagne avaient signé la paix le 20 avril précédent à la Mabilais ; Coquereau qui commandait sous les ordres de Scépeaux, l'acceptait le 29. Enfin Stofflet lui-même acceptait la paci-

[1] *Loc. cit.*, 299.
[2] *Loc. cit.*, 312.

fication le 2 mai, et Scépeaux qui, après la pacification de la Jaunaie n'avait repris les armes que pour ne pas séparer son sort de celui de ce général, n'avait plus de raison de continuer la lutte et suivait l'exemple de ses compagnons d'armes.

Sur la proposition de Lanjuinais, député d'Ille-et-Vilaine, la Convention, par une loi du 11 prairial an III (30 mai 1795) accordait le libre et public exercice des cultes sous la condition que les ministres signeraient la formule dite de soumission ; une autre loi du 22 fructidor suivant (8 septembre 1795) vint la compléter en rapportant les décrets « qui relativement à la confiscation des biens, avaient assi- « milé aux émigrés, les ecclésiastiques déportés ou reclus pour « n'avoir pas prêté le serment ordonné. » Presque tous avaient été portés d'office sur les listes d'émigrés, par les administrations; les familles durent faire des démarches pour obtenir leur radiation. Quant au rappel des exilés en France, il n'en fut pas question.

D'ailleurs l'apaisement religieux fut de courte durée. Le Directoire exécutif de la République française, né de la Constitution de l'an III, comprenait deux Jacobins purs, *Barras* et *Rewbell*. « Ils ne voulaient pas plus du Dieu dont se réclamait l'ancienne France, que de l'Être Suprême invoqué par Robespierre. Ils le rangeaient définitivement parmi les vaincus du 10 août et du 9 thermidor[1] ». Il comptait encore *La Révellière-Lépaux*, le père des Théophilanthropes. « C'était un « philosophe inventeur de religion ; c'est dire qu'il appartenait à « la race la plus intolérante ; pour faire place au culte risible qu'il pa- « tronnait, il était disposé à abattre tout autel rival. Il se flait peu « au charme de cette bergerie sentimentale qu'il voulait substituer à « l'adoration du Dieu de l'Evangile, et il comptait davantage sur les « mesures de proscription que sur les guirlandes de fleur et les « jattes de lait, touchants emblèmes de la théophilanthropie[2]. » Les deux autres Directeurs, s'ils n'étaient hostiles, étaient indifférents.

Le Directoire n'eut pas assez de la loi de Brumaire, qui exigeait dans les vingt-quatre heures l'exécution de toutes les lois rendues contre les prêtres réfractaires, il fit demander, le 4 floréal an IV (23 evril 1796), par Drulhe, député de la Haute-Garonne, la déportation immédiate de tout prêtre qui n'aurait pas prêté serment à la Constitution civile du Clergé. Le Conseil des Cinq-Cents vota la mesure, mais elle fut ajournée par les Anciens. Néanmoins, la surveil-

[1] De Pressensé, *loc. cit.*, 331.
[2] De Pressensé, *loc. cit.*, 329, 330.

lance la plus rigoureuse fût appliquée; les lettres des malheureux déportés furent violées, et leurs correspondants inquiétés.

Mon frère et ma sœur,

. . . . . .

Je t'avais marqué dans ma lettre que j'avais reçu des nouvelles de nos frères et que je te ferais passer leur lettre, si je trouvais une occasion sûre. Je le croyais bien dans le moment, mais il faut tout te dire ; leur lettre a été arrêtée par les commissaires dénommés pour décacheter toutes les lettres. Il y aura mercredi quatre semaines que l'on nous envoya chercher pour paraître, ma sœur et moi, devant le juge de paix, où on nous a fait un interrogatoire de 2 heures, sur toutes les choses les plus remarquables de ce que contenait la lettre. L'invitation que l'on nous fit faire nous donna un peu d'inquiétude, ne sachant pourquoi l'on nous demandait toutes les deux ; le bonjour que l'on nous donna me rassura un peu. Je ne te ferai point un détail de toutes les demandes que l'on me fit ; deux feuilles de papier ne pourraient pas contenir toutes les demandes et réponses que j'ai faites ; mais, comme la vérité se fait toujours sentir, l'on termina mon interrogatoire par me faire l'éloge de mes frères, disant qu'ils étaient des hommes à sentiment et que je ne devais rien craindre pour ce sujet ; que loin de me faire de la peine, leur lettre n'était faite que pour me faire de l'honneur.

Pour lors, on m'en donna la lecture et on me dit qu'on allait la remettre avec mes réponses à celui qui la lui avait donnée et que si elle leur parvenait on me la remettrait. Je me suis adressée à celui qui en était chargé, il m'a dit qu'il l'avait envoyée à Laval et que, quand elle serait revenue, il me la remettrai, en me disant encore que je ne devais avoir nulle inquiétude, il ne m'en arriverait toujours rien . . . . . .

. . . . . .

Tu ignores peut-être que nos frères sont sur la liste des émigrés et qu'on nous a avertis, en bon ami, que pour notre sûreté il faut que nous nous procurions un certificat de déportation. Cela n'est pas difficile. Voilà une adresse que j'avais

fait faire pour l'envoyer à Angers ; comme tu y vas, toi seul peux remplir la commission; tu la présenteras si tu veux en mon nom ou bien tu peux y aller toi-même en faire la réclamation, l'on ne t'en refusera pas un ; plusieurs personnes ont écrit et on leur a délivré le certificat qu'elles demandaient. Lorsque l'on m'a interrogée, on m'a dit que leur lettre, quoique bonne, ne suffisait pas pour notre plus grande sûreté, il nous faut un certificat. Ainsi vois combien la chose est de conséquence ; je te prie de t'en donner des soins . . . . . .

Je suis avec la plus grande impatience en attendant le plaisir de te voir.

Ton affectionnée sœur.

M. ANGOULVANT.

De Châteaugontier ce 2 mai 1796, vieux style,

Châteaugontier le 8 floréal l'an 4 de la République une et indivisible [1].

La citoyenne Angoulvant

Aux Administrateurs du Département de Maine-et-Loire.

Citoyens,

Je m'adresse à vous pour obtenir une pièce qui me devient absolument essentielle, dans la circonstance, et que vous pouvez me procurer sans difficulté, comme sans délai : c'est un certificat de la déportation de Pierre Angoulvant, ci-devant vicaire à Montreuil-sur-Maine, déporté de la commune d'Angers vers le mois de septembre 1792 (vieux style)

Il serait inutile d'abuser de vos instants, pour vous faire connaître l'urgent besoin que j'ai de ce certificat. Je pense qu'il suffit de vous en faire une simple demande, qui vaudra auprès de vous tous les mots et prières que l'on prodiguait jadis aux Intendants du défunt Régime.

Vous obligerez celle qui se flatte d'être votre concitoyenne.

Marie ANGOULVANT.

[1] 27 avril 1796.

Pendant que les événements se déroulaient en France, l'abbé Angoulvant aîné quittait à son tour Jersey pour l'Espagne, où il était recueilli par les Dominicains du couvent de *Bétanzos* dans la province de Galice [1]. C'est du moins l'adresse que donne sa sœur dans une lettre du 17 septembre 1796, d'ailleurs sans intérêt. Une nouvelle ère de pacification semblait devoir bientôt se lever, l'influence des modérés dans les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents, influence qui s'affirmait chaque jour davantage, avait fait que peu à peu, et malgré la majorité du Directoire, une large tolérance se manifestait partout. Les prêtres déportés en profitèrent comme tout le monde et un certain nombre d'entre eux n'hésitèrent pas à s'exposer à des dangers réels et à de graves mécomptes, pour rentrer en France et rejoindre leurs anciennes paroisses. M. *Rousselière*, curé de Saint-Christophe-du-Bois et M. *Fournier*, son vicaire, dont on a lu plus haut l'arrestation, furent des premiers à s'acheminer vers l'Anjou. Dès leur arrivée à Saint-Christophe ils reprirent l'exercice de leur ministère.

Sur ces entrefaites, le 8 juillet 1797, *Camille Jordan* présenta au nom d'une commission la proposition suivante :

« Les lois qui ont prononcé la peine de déportation ou de reclusion contre les prêtres, pour la seule cause de refus de serment de déclaration de soumission aux lois de la République sont rapportées. Lesdits prêtres rentreront dans tous leurs droits de citoyen. »

Après une discussion acharnée la loi fut votée et promulguée le 24 août suivant (7 fructidor an V). Mais déjà M. Angoulvant l'aîné et bien d'autres étaient en route pour la France ; beaucoup étaient déjà rentrés.

De Châteaugontier ce 21 juillet 1797

Mon frère et ma sœur,

Je ne saurais vous dire la joie que nous avons ressentie à l'ouverture de ta lettre, lorsque j'ai vu une lettre de notre cher frère, qui nous peint le désir qu'il a de rentrer dans sa

[1] *Bétanzos* ou *Bétancos*, petite ville de Galice, sur le Mandeo, à 3 lieues au nord de Compostelle.

chère patrie ; je crains bien qu'il n'ait pas pris le temps d'attendre ta réponse et je voudrais bien qu'il eût eu la patience d'attendre le décret à sortir de la Convention avant de se mettre en route, au moins il aurait vu à quelles conditions ils ont droit de rentrer. Sans doute tu sais qu'il est sorti, et tu as pu entendre parler de tous les débats qu'il s'est passé (*sic*) à l'Assemblée ; mais il ne faut pas se désoler, si l'envie qu'il témoigne de rentrer dans sa patrie, l'a fait mettre en route ; espérons que nous pourrons trouver des moyens sûrs, pour le dérober à la rigueur de la loi, si toutefois il ne peut s'y conformer. Tu me demandes à savoir la route de M. Dauvernet [1] ; je ne peux te la marquer ; tout ce que je sais, c'est qu'il est venu débarquer à Bordeaux, où il a été très bien accueilli ; de plus, ne t'inquiète pas, il m'a dit qu'il avait écrit deux fois en route à mon frère, où il lui marquait les passages où il avait passé et comment il avait été reçu, et la manière comment s'y prendre. Je n'ai rien de particulier à dire à mon frère, sinon que je crois bien que tu ne manqueras pas à lui faire part du plaisir que j'ai eu en voyant le curé du Buret. Tu peux l'assurer qu'il a été bien vu de tous les paroissiens ; c'est à qui lui fera politesse et amitié, ainsi que moi, qui a été bien vue, lorsque je me suis dite la sœur de M. Angoulvant. Ne manque pas à l'engager à s'en venir avec mon frère le jeune ; il paraît qu'il a de l'argent plus qu'il ne lui en faut pour faire sa route ; il en donnera au moins au jeune pour lui aider, car il paraît n'en avoir pas de quoi faire la route, du moins le curé me l'a bien dit. Mais ne va pas être si dupe de lui en envoyer que nous n'ayons reçu de ses nouvelles ; remettons le tout à la divine Providence. Tu peux lui dire encore qu'il y a trois semaines que le curé du Buret est arrivé. Il [2] paraît désireux

[1] Curé du Buret, — bourg des environs de Châteaugontier, — déporté en Espagne, comme réfractaire au serment constitutionnel.

[2] L'orthographe et le français ultra-fantaisistes de l'auteur de cette lettre mettent à de rudes épreuves son éditeur, je pourrais dire son *traducteur*. Je respecte partout ses tournures et ses constructions de phrases, me contentant de rétablir les mots à peu près en français ; le lecteur corrigera lui-même le reste et il se rendra compte que cet *Il* se rapporte à l'abbé Angoulvant et non au curé du Buret, comme la logique de la phrase le ferait croire.

de savoir des nouvelles de ses amis du Lion [1], tu peux l'assurer qu'ils sont avec le plus grand désir de le voir, et qu'ils n'en attendent que le moment tous les jours. Je les vois tous les samedis, c'est de braves gens.

Adieu, portez-vous bien, ne manquez pas à lui faire réponse tout de suite et dites-lui de notre part tout ce que la tendresse peut envers un frère que nous aimons tendrement.

Je suis, en vous embrassant de tout cœur votre affectionnée sœur.

MARIE ANGOULVANT.

Hélas! la joie fut de courte durée et la loi du 7 fructidor fut un véritable guet-apens pour les prêtres proscrits. Onze jours après, le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797) « accompli au profit de la dictature révolutionnaire contre la Liberté renaissante [2] » détruisit tout ce qu'avaient prescrit les dernières lois libérales. Le Directoire vainqueur des modérés n'eut rien de plus pressé que de rapporter les mesures prises en faveur de la liberté des cultes et de remettre en vigueur les décrets les plus sévères contre les prêtres insermentés. Dans son message lu aux Conseils, le 18 fructidor, La Révellière-Lépaux qualifiait de la façon suivante la loi du 24 août : « La superstition et le fanatisme ont été rappelés par ceux-là mêmes qui sous la monarchie avaient contribué à les détruire. « Dès le lendemain, 19 fructidor an V, une loi de proscription fut décrétée. On ajouta à la déclaration de soumission aux lois de la République, le serment de haine à la royauté [3]. Près de deux cents prêtres furent déportés à Sinnamari [4], où le plus grand nombre périrent. Il fallut se cacher de nouveau et recommencer la vie de proscrits. Devant ce nouvel attentat, les populations de l'Ouest s'agitèrent, notamment sur les deux rives de la Loire. L'Administration centrale de Maine-et-Loire crut devoir adresser aux habitants une proclamation dans laquelle elle chargea le clergé catholique de toutes les accusations. On y verra que certaines théories ne datent pas de notre temps et que ceux qui les émettent aujourd'hui n'ont pas pour cela besoin de faire grand effort d'imagination.

[1] Lion-d'Angers.

[2] De Pressensé : *loc. cit.*, 343.

[3] Cf. *Ibid.*

[4] Ancien établissement français sur la rivière de ce nom (Guyane Française).

LES ADMINISTRATEURS
DU DÉPARTEMENT
DE MAINE-ET-LOIRE
A LEURS CONCITOYENS

CITOYENS,

Il n'est aucun de vous, quelle que soit son opinion politique, qui ne craignît, il y a deux mois, de voir la guerre civile se rallumer avec plus de fureur que jamais. La scission qui commençait à se développer dans le Corps législatif et même dans le Directoire, la division que la malveillance fomentait entre ces deux autorités supérieures, les progrès du royalisme, l'insolence des agents de Louis XVIII, tout présageait des troubles qui n'auraient pas tardé à se manifester dans toute l'étendue de la République, si, le 18 fructidor, l'énergie du Directoire et les mesures sages et fermes du Corps législatif n'avaient dissipé l'orage prêt à éclater.

Cette mémorable journée du 18 fructidor a donc encore une fois sauvé la patrie. Cette victoire importante ne sera pas perdue pour vous, habitants des campagnes de Maine-et-Loire. Eclairés par vos malheurs passés, vous en connaissez trop les véritables causes, pour retomber dans les pièges perfides qu'on avait tendus sous vos pas. En vain les instigateurs de cette horrible guerre civile qui a désolé notre malheureux pays pendant trois années, feront auprès de vous de nouvelles tentatives pour vous mettre en opposition avec le régime républicain ; vous ne vous laisserez plus bercer par de chimériques espérances, et vous aurez raison.

Les ennemis du nouveau gouvernement sont également vos plus cruels ennemis. C'est une vérité dont il importe que vous soyez convaincus.

Ils sont vos plus cruels ennemis, parce qu'ils n'agissent que pour leurs intérêts propres, auxquels ils sacrifient votre tranquillité et votre bonheur.

Ils sont vos plus cruels ennemis, parce que c'est à vos propres dépens, aux risques de votre vie, de celle de vos femmes et de vos enfants, de vos proches, de vos amis, qu'ils s'efforcent de rétablir ces privilèges odieux et vexatoires dont vous étiez grevés, et dont la Révolution vous a délivrés.

Ils sont vos plus cruels ennemis, parce que vous seriez les premières victimes de l'embrasement qu'ils cherchent à exciter.

Vous nous direz, peut-être, que vous ne vous battiez que pour la conservation de votre religion. Il est vrai que c'est un prétexte mis en avant par les instigateurs pervers de cette exécrable guerre, pour vous égarer plus aisément; mais ce n'était qu'un prétexte à l'aide duquel on vous trompait. Le nouveau gouvernement, loin de porter atteinte à votre religion, a adopté, dès son origine, le grand principe de la liberté des cultes. Il est aujourd'hui permis à tout français d'adorer Dieu à sa manière, pourvu que l'exercice de son culte ne trouble point l'ordre public et ne soit point contraire aux lois.

On vous trompait encore, lorsqu'on vous assurait que votre religion était incompatible avec le gouvernement républicain; il existait, avant la Révolution française, des républiques où le culte catholique était presque seul en exercice. Plusieurs cantons suisses, les ci-devant républiques de Venise, de Gênes, etc., en sont la preuve.

Quand vous réfléchirez de bonne foi sur tout ce qui s'est passé, quel vif regret n'aurez-vous pas d'avoir été sourds à nos représentations paternelles, pour donner votre confiance à des gens qui la méritaient si peu, et qui en ont si cruellement abusé à votre détriment!

Vous vous direz entre vous: Comment n'avons-nous pas frémi d'horreur et d'indignation, et rejeté loin de nous ces abominables guides, lorsqu'ils faisaient un devoir de religion au fils d'égorger son père, à la femme d'assassiner son mari, s'ils se montraient partisans du gouvernement républicain? Et lorsque vous vous rappellerez les promesses ridicules qu'ils vous faisaient, que les balles des républicains ne pourraient vous atteindre, que leurs boulets s'amortiraient devant vous et ne vous frapperaient pas, ou que, si par extraordinaire

quelqu'un de vous en était renversé, il ressusciterait, trois jours après, plus fort et plus vigoureux, etc., etc., etc.; vous vous demanderez avec étonnement: Comment avons-nous été dupes d'un charlatanisme si grossier?

Ces hypocrites méprisables, qui ne cherchaient à rétablir l'ancien régime que pour rentrer dans leurs biens qu'ils regrettent tant, et reprendre cette domination sacerdotale dont ils sont si jaloux, vous déguisaient les véritables motifs de leur conduite, ils ne vous parlaient que de soumission à la voix de Dieu, vous défendaient toute espèce d'examen des prétendues vérités qu'ils vous annonçaient et mettaient toujours en avant la délicatesse de leur conscience; leur conscience! les scélérats! Oh! s'ils en avaient une, de combien de remords ne devrait-elle pas être bourrelée! Mais non, ils n'en ont jamais eu, et la résistance qu'ils opposent encore actuellement à l'exécution des lois de la république, et leur refus formel de s'y soumettre, en sont des preuves sensibles. Cependant la soumission exigée est une garantie de droit qu'aucun individu raisonnable ne peut refuser, quand il veut résider dans son territoire.

Que diriez-vous à un citoyen que vous auriez reçu chez vous et qui ne s'occuperait du matin au soir qu'à contrarier tout ce qui se fait chez vous? Vous ne manqueriez sûrement pas de lui observer que vous voulez la paix dans vos familles, et que, si tout ce qui s'y fait lui déplaît, il peut aller chercher gîte ailleurs.

Eh bien! il en est de même de la grande famille ou de la République; l'individu qui ne trouve pas ses lois bonnes, à qui nos institutions déplaisent, doit en sortir et aller vivre sous un gouvernement qui lui paraîtra meilleur; mais s'il s'obstine à rester dans le territoire de la République, si non seulement il y fait, mais y fait faire aux autres ce que la loi défend, la République n'a t-elle pas le droit, ou plutôt ne doit-elle pas le chasser ou le poursuivre comme perturbateur?

Bons habitants des campagnes, c'est d'après ces notions simples que personne ne peut contredire, que vous devez agir. Vous êtes tous chefs de famille ou prêts à le devenir. Non seulement vous devez prendre garde qu'aucun individu n'y porte

le moindre trouble, mais encore vous devez veiller à ce que la grande famille, qui n'est autre chose que la réunion de toutes les familles particulières, jouisse d'une tranquillité parfaite. Le bonheur de chacun de vous en dépend.

Il est donc de votre intérêt de ne souffrir auprès de vous aucun ennemi du gouvernement républicain; s'il en existe, dénoncez-les avec courage aux citoyens chargés par la loi de les poursuivre.

Défiez-vous de tous ces fourbes qui répandent partout le bruit que ce sont des militaires qui commettent les vols dont on se plaint dans quelques cantons, parce que les auteurs de ces vols ont paru revêtus de l'uniforme national; ces bruits ne sont semés que dans l'intention de vous rendre odieux nos braves défenseurs, qui par leur bonne discipline, leur courage, leur énergie, déconcertent et déjouent les projets sinistres des malveillants. Ce déguisement perfide n'est pas nouveau, les chouans l'avaient déjà employé, et nous savons qu'il entrait dans le plan de conduite des royalistes.

Défiez-vous surtout de ces gens qui, se conformant en apparence aux lois de la République, ont toujours quelque chose à dire contre, qui blâment sans cesse tout ce qui se fait, et qui cherchent à rendre insensiblement toutes ses institutions méprisables. Ces gens-là sont d'autant plus dangereux que leur conduite extérieure inspirant la confiance, ils peuvent vous faire tomber plus aisément dans les pièges qu'ils vous tendent.

Bons habitants des campagnes, nous ne nous lasserons point de vous répéter ce que nous vous avons déjà dit souvent : le bonheur de chacun de vous est intimement lié au bonheur général! Si vous voulez vivre heureux et jouir paisiblement de tous les avantages inappréciables que vous a procurés notre heureuse révolution, et qui va faire du peuple français le premier peuple du monde (*sic*), rattachez-vous sincèrement et de fait au gouvernement. Résistez avec courage à toutes les suggestions perfides dont on cherche à vous environner. Prononcez-vous fortement pour la République, et bientôt vous verrez cet essaim méprisable de royalistes et de malveillants de toute espèce, honteux et confondus, s'éloigner avec promptitude

d'un pays dans lequel ils n'auront plus l'espoir de faire de prosélytes.

Déjà la nouvelle de la paix glorieuse faite avec l'empereur, a répandu la joie dans vos âmes[1]. Les craintes qu'on vous inspirait sur le départ de vos enfants, malgré les assurances que nous vous avions données du contraire, disparaissent. Déjà le corps législatif vient de s'occuper efficacement de vos besoins. Les contributions de l'an V ont été considérablement réduites pour tous les cantons qui ont le plus souffert de la guerre. Les contributions de l'an VI seront moins fortes pour toute la république que celles de l'an V. Que sera-ce lorsque la paix générale permettra de mettre dans nos finances tout l'ordre dont elles sont susceptibles, de rétablir la balance entre les recettes et les dépenses! A cette époque heureuse, peu éloignée de nous, où vous participerez tous au bonheur, à la gloire, à l'étonnante prospérité du peuple français, quel est celui de vous qui en comparant ce qu'il était en 1788, et ce qu'il sera pour lors, pourra s'empêcher de donner un libre cours aux élans de sa reconnaissance et de s'écrier avec autant de bonne foi et de sincérité que nous : *Vive, à jamais, la République!*

Arrêté au département de Maine-et-Loire, séance publique du 12 Brumaire an 6 de la République française une et indivisible[2].

Signé : LETERME-SAULNIER, président; VILLIER, BARANGER, GAUDAIS, BRICHET, administrateurs; LETOURNEAU, sécrétaire en chef.

Il serait facile de répondre à des sophismes si peu sérieux, mais cela nous entraînerait trop loin.

Des mesures de surveillance furent ordonnées contre les prêtres réfractaires restés dans le pays et qui, à la faveur des lois de tolérance, avaient reparu au grand jour. Un système d'espionnage fut institué et dans chaque canton les administrations locales furent

[1] Le traité de Campo-Formio, entre la France et l'Autriche, est du 17 octobre 1793 (26 vendémiaire an VI).

[2] 2 novembre 1799.

chargées de les dénoncer à l'administration centrale, afin qu'on leur pût appliquer la loi du 19 fructidor.

C'est de cette époque que datent les deux notes suivantes, émanant du commissaire du Directoire exécutif, à Chemillé (Maine-et-Loire).

ABAFOUR[1], ancien prêtre à Jallais, âgé de 45 ans, mauvais sujet, fanatique ayant de l'influence.

CHESNAY, aussi prêtre du même lieu, âgé de 50 ans, fanatique, sans influence.

La seconde note est la liste des prêtres réfractaires du canton de Chemillé ; on y voit que presque tous les prêtres des paroisses de ce canton étaient restés dans le pays.

Melay : J. GALPIN[2], PIERRE CAILLEAU[3].

Pierre de Chemillé : POISSON[4], HUDON[5].

[1] *Mathurin Abafour*, né à Contigné (Maine-et-Loire), vicaire à Saint-Lambert-du-Lattay avant la Révolution, refusa de prêter serment, resta caché dans le pays. Incarcéré à l'île de Ré en 1798. Mort curé de Mûrs (Maine-et-Loire).

[2] *Jacques Galpin*, ancien vicaire de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, curé de Melay depuis 1753. Ayant refusé le serment, il s'installa dans la cour de la cure dans une petite maisonnette qui jusqu'en 1790 servait d'école des filles. Il resta constamment dans le pays et continua à tenir son registre des morts, administrant les sacrements, aidé jusqu'au bout par ses deux vicaires. Le rédacteur de la note a omis l'un d'eux l'abbé, *Viau*, également réfractaire au serment. Le vénérable curé Galpin est mort à Melay en 1801.

[3] *Pierre Cailleau*, l'un des vicaires du curé Galpin, l'assista jusqu'à la fin.

[4] *Poisson*, desservant de la paroisse de Saint-Pierre de Chemillé, comme prêtre orthodoxe, à la place du curé *Pierre Cochard*, déporté en Espagne en septembre 1792. L'abbé Poisson fut dénoncé par l'administration comme « fanatique et presque imbécille » et déporté par un arrêté du 16 pluviose an VI (4 février 1798).

[5] *Jacques Hudon*, né au Moulin du Jeu près Chalonnes-sur-Loire, vicaire à Saint-Pierre de Chemillé, refusa le serment, suivit l'armée vendéenne outre-Loire et après le désastre du Mans resta caché dans les environs de Laval. Rentré à Chemillé, il y demeura déguisé en meunier, caché dans la maison de M. Michel Cesbron. Il est devenu, en 1806, curé de Saint-Pierre de Cholet.

Chemillé : MALTERRE [1].

Georges-du-Puy-de-la-Garde : BARBOTIN [2].

Lezin : MORIN [3].

Chapelle-Rousselin : CHALOPIN.

ABAFOUR. à Jallais.

Il paraît que le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration cantonale de Chemillé avait de M. Abafour l'opinion la plus mauvaise et qu'il redoutait beaucoup son influence.

Ces dénonciations eurent d'ailleurs leur effet ; un arrêté du 16 pluviose an VI prononça la déportation de nombreux prêtres et notamment de MM. Abafour [4], Poisson et Malterre, dont je viens de parler. Les ecclésiastiques soumis à cette nouvelle épreuve furent transportés à l'île de Ré ; l'un d'eux, l'abbé *Louis Petit,* a laissé le récit des souffrances qu'ils eurent à endurer [5].

L'Ile de Ré n'était d'abord que le dépôt des insurgés pris les armes à la main après la pacification. Ce ne fut qu'après le premier embarquement de Rochefort, et lorsque cette place regorgeait de nouvelles victimes, qu'on songea à un autre dépôt, qui ne commença, à proprement parler, qu'en mai 1798. Déjà, au commencement d'août, il se montait à près d'un cent, dont quarante-quatre furent embarqués le 3, sur la corvette la

[1] Abbé *Malterre,* curé réfractaire de Notre-Dame de Chemillé ; condamné à la déportation par arrêté du 16 pluviôse an VI (4 février 1798) avec l'abbé Poisson, l'abbé Abafour, etc.

[2] *Prosper Barbotin,* né à Fontenay-le-Comte, fut le premier prêtre qui suivit l'armée vendéenne ; il exerça longtemps et à peu près publiquement le ministère, tenant les registres de la paroisse. En l'an V il est signalé comme entretenant des relations avec les prêtres réfractaires de la région ; arrêté à Vezins en l'an XI, il fut déporté à Turin. Il est mort curé dans le diocèse de La Rochelle.

[3] Abbé Morin, desservant réfractaire de Saint-Lézin-d'Aubance.

[4] Il arriva à l'île de Ré le 22 octobre 1798.

[5] *Liste générale des déportés par la loi du 19 fructidor an V, rédigée par Louis Petit, l'un des déportés ;* — à La Rochelle, de l'imprimerie de G.-F. Lhomandie. Le nom de l'auteur serait apocryphe d'après M. Victor Pierre (*La déportation à l'Ile de Ré et à l'Ile d'Oléron après fructidor*, p. 4).

Vaillante, qui appareilla le 6 au soir, fut prise le 10 par les Anglais et conduite à Plymouth.

Le 7, arrivaient cent-quarante-trois vieillards infirmes ou convalescents, restés à Rochefort et absolument hors d'état de supporter le voyage d'outre-mer..... Depuis, le nombre a tellement augmenté, que plus d'un quart sont logés dans les greniers, sous les tuiles, et offrent un ensemble de plus de douze cents malheureux. De cette prodigieuse quantité, cinquante-quatre sont embarqués.

Jusque-là, les gouvernements qui s'étaient succédé en France depuis la Révolution, s'étaient contentés de traquer les prêtres réfractaires sur le territoire même ou aux colonies. Le Directoire trouva moyen de mieux faire.... Le 22 juillet 1795 (4 thermidor an III) la paix avait été signée à Bâle entre la France et l'Espagne; un an après, le 19 août 1796 (2 fructidor an IV), un traité liait à la République le roi d'Espagne, Charles IV. C'était un grand, un immense succès pour la diplomatie révolutionnaire que ce traité d'alliance avec un Bourbon ! Le faible Charles, roi de toutes les Espagnes, ne tarda pas à être obligé de fournir au Directoire des gages de son loyalisme. Aussitôt après le coup d'État du 18 Fructidor, ses nouveaux alliés le mirent en demeure d'avoir à faire sortir de son territoire les prêtres déportés, qui jusque-là y avaient reçu la plus large et la plus généreuse hospitalité. Charles IV dut s'exécuter et il fit transporter aux îles Baléares et aux Canaries les malheureux qui s'étaient fiés à ses promesses.

L'abbé Angoulvant jeune dut être transporté aux îles Canaries.

De Châteaugontier, ce 11 messidor an 6 de la République[1].

Mon frère et ma sœur,

Je m'empresse à vous faire part des nouvelles que je reçus samedi dernier[2] par un des amis de notre petit nain[3], qui vient de récrire, qui nous annonce qu'il n'est pas mort et qu'ils n'ont

[1] Vendredi, 29 juin 1798.

[2] 23 juin 1798. — 5 messidor an VI.

[3] Il paraît que l'ancien vicaire de Montreuil-sur-Maine était de petite taille.

point quitté sa demeure de *Sepulvedas* à Ciudad-Rodrigo. Cette nouvelle va vous réjouir sans doute ; mais vous allez bientôt faire comme moi : l'annonce de son éloignement et le départ fâcheux auquel il a dû se soumettre le 28 mai dernier va vous faire couler des larmes de tristesse en vous apprenant les ordres que le Roi d'Espagne a donnés le 23 de mars dernier envers tous les Français entrés dans son royaume depuis le mois de juillet 1791 déporté ou non déporté, de sortir de ses états, ou bien d'aller à Madrid se faire reconnaître pour bon citoyen, par l'Ambassadeur de la République française. En conséquence, tous les Français partent et vont se réfugier dans les îles Baléares ou Canaries, il y en a sept qui appartiennent à l'Espagne à distance de Cadix d'environ 200 lieues, et des côtes d'Afrique de 20 à 30 lieues. Elles ont un Evesque suffragant de Séville. Le roi d'Espagne fait apprêter à Barcelonne et à La Corogne des vaisseaux pour lesdits Français, et le trajet est gratuit ; on leur délivre des passeports assez avantageux, ils sont comme les militaires et bagages, ce qui leur est le moins coûteux, et Mgr l'Evêque leur donne à tous une once d'or qui dit *(sic)* 80 francs et se charge de les entretenir de messes. Notre petit nain a dû partir le 30 de mai, pour se rendre à La Corogne, qui est loin d'environ 80 à 100 lieues de la Ciudad-Rodrigo, pour venir s'embarquer et gagner les isles Canaries ou Fortunées. Voilà les nouvelles que je reçois de lui par un de ses compagnons avec lequel il a toujours été, qui a mandé cela au pays. Je crois bien qu'il nous aura écrit, mais nous ne sommes pas assez heureux pour recevoir de ses lettres. Je le croyais mort, mais l'annonce de son nouveau revers m'est aussi sensible que si j'apprenais sa mort. Dieu soit loué et sa volonté soit faite. De le revoir jamais je n'y compte pas [1].

. . . . . .

Je suis ton affectionnée sœur.

M. ANGOULEVANT.

Ici finit la correspondance relative à MM. Angoulvant. Tous deux survécurent à l'exil; l'aîné devint en 1802 curé à Chazé-sur-Argos,

[1] Le reste de la lettre n'a aucun intérêt et n'a plus trait aux déportés.

près Segré, où il est mort le 11 février 1817 ; le second fut à la même époque nommé curé de Pontigné, près de Baugé ; il est mort le 28 juin 1826.

Le génie de Bonaparte eut vite compris que l'extinction de la guerre civile et des luttes intérieures ne saurait être amenée que par la pacification religieuse. Aussitôt le Concordat signé, les administrateurs de départements et d'arrondissements reçurent les instructions les plus formelles de protéger et de seconder les ministres du culte. En Anjou, en Vendée, en Bretagne surtout, chacun s'appliqua à faire oublier les persécutions d'antan. En Maine-et-Loire, l'arrondissement le plus éprouvé avait été sans contredit le quatrième dont le siège était à Beaupréau. C'était là où, dès le début, la lutte religieuse avait pris le plus d'acuité, c'était là que la guerre civile avait pris naissance. « L'administration de l'arrondissement, dit l'abbé « Henri Bernier [1], fut confiée de bonne heure à M. Lin-Lô-Loup-Luc « Barré, petit homme d'une physionomie aussi étrange que son nom, « mais d'une administration capable et laborieuse. Il était allié par « son mariage [2], aux familles Tharreau et Cesbron, dont le crédit et « l'influence étaient alors très puissants, non seulement à Cholet et à « Chemillé, où résidaient leurs principaux membres, mais dans toute « la contrée. Sans partager les opinions de la population vendéenne, « on savait dans ces familles en apprécier les mœurs et l'honorable « caractère, et M. Barré, quand il n'eût pas été d'une nature très « bienveillante, se serait inspiré à leur contact des pensées de modé- « ration et de conciliation qui le dirigèrent constamment et dont le « pays avait tant besoin. »

Le rétablissement officiel du culte avait été suivi le 7 thermidor an XI (26 Juillet 1803) d'un décret favorable aux fabriques. Barré se hâta de prendre les mesures nécessaires pour l'appliquer ([3]).

[1] *Notice historique sur le collège de Beaupréau*, p. 72.

[2] Avec Mme veuve Briaudeau, dont le premier mari, fait prisonnier par les Vendéens à Chemillé, le 13 mars 1793, avait été tué à Cholet, le 14, par une balle perdue.

[3] Je ne veux pas dire par là que toute persécution cessa et Bonaparte sut trop souvent déporter ou incarcérer les prêtres qui lui portaient ombrage.

Beaupréau 24 fructidor an II de la République.

Le Sous-Préfet du quatrième arrondissement de Maine-et-Loire,

Aux Maires dudit arrondissement.

Citoyen Maire,

En conformité d'un arrêté du Gouvernement, en date du 7 thermidor dernier, les biens des fabriques, non vendus, ainsi que les rentes dont elles jouissaient et dont le transfert n'a pas été fait, sont rendus à leur ancienne destination.

Une circulaire du Ministre de l'intérieur en date du 14 thermidor dernier et un arrêté du Préfet du 14 fructidor, inséré aux affiches officielles de ce département, du 20 de ce mois, règlent le mode d'administration de ces biens.

La modicité des ressources qu'offraient, pour l'entretien des églises, la piété et la bienfaisance, dans un pays dévasté, faisaient désirer depuis longtemps cette mesure propice.

Vous vous empresserez donc, citoyen Maire, à me mettre à portée de lui donner une prompte exécution, en me transmettant le plus tôt possible, le nom de six candidats pour remplir les fonctions de marguilliers.

En vous adjoignant pour faire ce choix, M. le curé ou desservant de votre commune, vous voudrez bien, de concert avec lui, me désigner particulièrement ceux qui par leur zèle pour l'intérêt de la commune méritent d'être préférés.

Je vous recommande avec instance de joindre à cet envoi l'état exact des biens non aliénés de la fabrique de votre église.

J'ai l'honneur de vous saluer.

BARRÉ.

Cependant, malgré tout, les sentiments du Sous-Préfet n'étaient pas toujours d'accord avec ceux du clergé. On sait combien, même encore aujourd'hui, les habitants de l'Ouest aiment à « faire parler la poudre » et à paraître en armes dans les fêtes publiques. C'est surtout au moment des processions de la Fête-Dieu, que de tels rassemblements se font, dans le but d'escorter le Saint-Sacrement.

Les ecclésiastiques de la région sont fiers à juste titre de ces cohortes guerrières qui forment comme une garde d'honneur au Dieu des armées. Aujourd'hui encore plus d'un des vieux fusils tirés en signe d'allégresse par les gars de nos campagnes, a servi, il y a cent ans, à leurs grands-pères pour faire le coup de feu dans des circonstances moins pacifiques. Ces manifestations qui rehaussent assurément les pompes liturgiques n'étaient pas sans danger, aux environs de 1804 ou 1805, alors que notre pays était encore couvert de chouans et de conscrits réfractaires et qu'il pouvait suffire d'un incident imprévu pour changer en combats ces pieuses réunions. Barré, inquiet des suites qui pourraient en résulter, fit adroitement appel au bon sens des curés de chaque paroisse. Il usa des moyens d'influence dont il disposait dans la famille de sa femme. La lettre qu'il écrivait à ce sujet à son parent, M. Cesbron, maire de Chemillé, montre qu'il ne se payait pas de mots et qu'il savait faire concourir toutes choses aux intérêts du gouvernement dont il était le représentant.

Mon cher cousin,

Probablement à Chemillé comme à Jallais, MM. les prêtres auront invité les jeunes gens à se trouver armés à la procession des fêtes du Sacre.

Je ne pense pas que Dieu soit mieux prié; pour cela un chapelet convient mieux qu'un fusil ; faites-moi le plaisir d'en parler sérieusement à ces messieurs, dites-leur que je serais responsable des suites de leur imprudence.

J'ai écrit de même dans les communes voisines.

Je vous salue.

BARRÉ.

Je vous attends le 1er messidor.

A M. Cesbron, maire de Chemillé.

Ce n'était pas tout. L'adroit sous-préfet savait parfaitement que si le clergé du pays éprouvait pour l'Empereur une véritable reconnaissance de ce qu'il lui avait rendu la tranquillité et le libre exercice de son ministère, ce clergé n'en était pas moins resté royaliste et qu'il faisait au fond de son âme des vœux pour les Bourbons. Des mouvements éclataient sur divers points

de l'arrondissement, isolés encore, qui pouvaient d'un moment à l'autre prendre une importance considérable et devenir une nouvelle Vendée; on parlait d'une descente des Anglais sur nos côtes, dans le but de venir en aide aux royalistes de l'intérieur et fournir des armes aux paysans; les anciens prêtres réfractaires appartenant à ce qu'on appelle « *la Petite Église* », c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas accepté le Concordat de 1802, prenaient en quelque sorte la direction du mouvement. Barré n'hésita pas à s'adresser directement aux curés concordataires pour les appeler à concourir, s'il y avait lieu, à la défense de l'empire. C'était évidemment le meilleur moyen d'attirer à lui ces hommes respectables, presque tous confesseurs de leur foi pendant la Révolution; en les prenant pour ainsi dire pour confidents, il mettait ces prêtres de si haute probité dans l'impossibilité de servir les adversaires du gouvernement établi. On peut juger de l'habileté du sous-préfet de Beaupréau par le texte de cette lettre-circulaire, adressée à tous les curés de son arrondissement.

Beaupréau, le 10 avril 1807.

Monsieur,

Les moyens que les loix *(sic)* et le gouvernement donnent à l'autorité civile suffiront pour réprimer l'audace et rendre vaines les tentatives de quelques vagabonds qui depuis plusieurs jours infestent notre territoire. Encore quelques instants et leur supplice épouvantera ceux qui seraient tentés de les imiter. Comment, en effet, le succès de nos mesures pourrait-il être douteux, lorsque nous ne pouvons pas ignorer que vous adressez continuellement au ciel les vœux les plus sincères pour qu'il nous environne de la sagesse, des lumières et de la prévoyance dont nous avons besoin? Nous serions donc bien coupable d'ingratitude, Monsieur, si dans les circonstances actuelles nous ne vous faisions part d'une mesure générale à laquelle la tranquillité de ce pays nous semble attachée. Vous en trouverez les dispositions dans l'arrêté ci-joint.

L'appel de tous les propriétaires à la défense commune ne vous paraîtra peut-être pas, au premier coup d'œil, nécessaire pour repousser une aussi faible agression que celle de quelques bandits, mais si nous entrions ici dans les détails qui nous ont porté à cette mesure, vous la jugeriez comme nous indispen-

sable. Il est un de ces motifs secrets que nous devons vous communiquer.

Une secte qui compte heureusement peu de prosélytes dans ces contrées, y a pourtant eu, et y a peut-être encore quelques propagandistes dangereux ; elle est d'autant plus encouragée par le gouvernement anglais, qu'elle seconde ses projets désastreux ; on ne peut nier qu'elle soit en opposition directe avec le gouvernement actuel, qu'elle cherche à troubler la tranquillité publique par des rassemblements nocturnes, qu'enfin elle ait dévoué aux ministres orthodoxes de l'Église la haine et le mépris. J'ai été très positivement informé que plusieurs conscrits réfractaires étaient devenus ce qu'ils appellent leurs néophytes ou petits élus ; j'ai sçu qu'ils s'étaient servis de ces instruments pour menacer plusieurs d'entre vous de dépouiller vos temples, et qu'ils se promettaient bien, aussitôt que le débarquement de l'Angleterre serait effectué, de vous forcer à la retraite.

Le gouvernement qui sçait à quoi s'en tenir sur les menaces des Anglais et de leurs agents ne voit pas que le danger soit imminent dans ces contrées et n'a pas cru qu'il fût temps encore de mettre les fonctionnaires publics, les ministres de la religion, les propriétaires, sous la protection de ses redoutables légions. Nous lui épargnerons ce soin, Monsieur, et nous prouverons aux artisans de discorde, en mettant nos loix, nos temples, nos ministres, nos propriétés sous la sauvegarde de ceux qui ont, après vous, le plus d'influence sur la multitude, que la volonté générale des habitants du 4e arrondissement de Maine-et-Loire est de vivre paisiblement sous l'empire des loix et dans l'exercice du culte de leurs pères.

BARRÉ.

Que les temps sont changés ! et comme nous voilà loin en 1807 des déportations de 1792 et de 1798 ! Pourtant même à ce moment, il ne fallait pas grand'chose pour amener le Maître d'alors à frapper les prêtres tentés de le desservir.

(A suivre). H. BAGUENIER DESORMEAUX.

LES ÉTRENNES

(NOUVELLE)

Ce soir-là, en revenant de la classe du petit séminaire, Léon Besnard marchait dans les rues de Blois d'un air distrait. Il ne s'était point mêlé, comme d'ordinaire, à la bande bruyante des camarades qui couraient les uns après les autres, s'aggrippaient et s'arrachaient leurs livres ou leurs casquettes, bousculant contre le mur quelque gros homme maussade à la face rouge de colère, dont ils accueillaient les bégaiements d'injures et les gestes de menace par d'insolents éclats de rire. Il portait tranquillement sur le dos son sac de livres : point de ce ballottement ni de ces brusques ressauts qui secouaient si souvent les grammaires et l'épitomé, pêle-mêle avec la règle, le porte-plume et les crayons. Les mains glissées jusqu'au fond des poches par dessous le grand sarrau de classe, le menton enfoui dans son cache-nez et le cou rentré dans les épaules sous l'impression d'un froid vif de décembre dont il sentait au visage les fines piqûres d'aiguilles, il allait, suivant des yeux machinalement une pierre qu'il poussait devant lui le long des trottoirs d'un coup sec de ses grosses galoches. Déjà la rue des Violettes, cette pauvre petite ruelle qui semblait se faufiler

toute honteuse entre des maisons basses et humides. Il n'avait même pas songé à s'arrêter devant l'épicerie Chaillou pour lire, tout en grelottant, cette image d'Épinal accrochée derrière la porte vitrée, qu'il avait dû abandonner le matin, de peur d'arriver en retard à la classe. Ses pensées étaient ailleurs.

Aujourd'hui, pendant la récréation de midi, on avait parlé des étrennes dont le jour était proche et chacun avait dit ses espérances. Pierre Thibault armait et épaulait déjà sa carabine et massacrait tous les moineaux de son jardin. Louis Chesnay montrait des mœurs plus pacifiques. Délicat et craintif, avec sa petite figure blanche que le froid colorait à peine, et son cou si grêle entouré d'un foulard, il se réjouissait de passer quelques bons jours de vacances au coin de son feu, en enfant sage et tranquille, à rassembler sans hâte les morceaux éparpillés d'un nouveau jeu de patience qu'on lui avait promis. Il n'osait pas avouer qu'il jouait encore volontiers à la poupée : car on l'avait surnommé *la fille* et il en souffrait beaucoup. Il y avait aussi Jack Malibas — le fils d'un riche notaire —, un gros garçon bouffi, fort bien mis et ne sachant point ses déclinaisons. Officiellement il annonçait, s'avançant au milieu du groupe, que son père lui faisait don d'une charrette anglaise très élégante et d'un petit cheval ravissant. Dorénavant il se rendrait au petit séminaire dans sa voiture. Son domestique la ramènerait et reviendrait l'attendre à la sortie des classes ; car cette route à pied, matin et soir, était décidément un peu fatigante. Ils étaient là, Léon Besnard et quelques autres, écoutant les descriptions de toutes ces belles choses si coûteuses qui n'étaient point faites pour eux, fils de petits boutiquiers et d'ouvriers besogneux. Réunis d'instinct par la conscience commune qu'ils avaient de leur pauvreté, ils s'entendaient bien pour mépriser souverainement ce gros niais de Malibas ; mais tout de même ils ne pouvaient s'empêcher d'envier un peu la charrette anglaise et le petit cheval, et leurs regards allaient furtivement de leurs grands sarraux, de leurs culottes de velours et de leurs gros bas de laine reprisés, à la mise cossue des externes riches.

Le désir grandissait si fort que Léon Besnard avait fait un

rêve. Il avait si bien travaillé pendant ses trois premiers mois de latin, remporté tant de places de premier ! Qui sait si sa grand'mère ne lui avait pas ménagé quelque surprise ?... Sans doute elle n'était pas bien riche : le grand père, contrôleur à la gare d'Orléans, n'était pas payé très cher; mais peut-être avait-elle amassé sou par sou une somme assez ronde pour offrir à son petit-fils de belles étrennes au premier de l'an — une montre en nickel, par exemple. C'était même sûr ; car il semblait bien qu'elle prenait avec lui, depuis quelque temps, de petits airs mystérieux. Comment n'avait-il pas compris plus tôt ? Et, dans une poussée de joie subite, Léon Besnard pressa le pas et rentra presque en courant chez sa grand'mère.

Elle venait d'allumer la lampe et travaillait à des reprises, ayant mis sur une chaise, à côté d'elle, la vieille petite caisse en bois blanc, toujours la même, où elle ramassait tous ses objets de ménagère active et économe : ciseaux, boutons de toutes sortes, pelotes de fil..... Elle regarda par-dessus ses lunettes son petit-fils qui entrait et, tandis qu'il la dorlotait par plaisanterie pour l'empêcher d'enfiler son aiguille, elle lui reprochait en riant d'user un peu trop vite ses bas qu'elle était en train de raccommoder. Puis, tout en lui racontant sa journée, les leçons bien sues et les devoirs presque sans fautes, il étalait sur la table ses livres et ses cahiers et commençait son thème latin. Mais, cette fois-ci, le devoir n'avançait pas très vite ; et Léon Besnard, entre chaque phrase, demeurait longtemps rêveur, le coude allongé sur la table et la tête appuyée sur la main, mâchant par habitude le bout de son porte-plume et regardant d'un œil vide le va-et-vient du balancier entre les quatre colonnettes qui supportaient la haute pendule sous globe. De temps en temps, il répondait par un monosyllabe aux questions de sa grand'mère qui continuait son raccommodage.

L'horloge de la vieille église Saint-Nicolas sonna six heures, de sa voix grave et sérieuse qui, lentement et à regret, laissait tomber les heures comme pour faire sentir, en vieille amie, à toutes ces générations de petites gens qui se succédaient autour d'elle le prix, dans leur vie chaque jour laborieusement gagnée, et l'irrévocable adieu des minutes disparues. « Six

heures ! et ma soupe qui n'est pas trempée ! » La grand'mère ôta ses lunettes et courut à petits pas pressés dans sa cuisine. Cependant, Léon Besnard bâclait les dernières lignes de son thème avec les remords effrayés d'un bon élève à qui de telles fautes ne sont pas habituelles et débarrassait la table. Le couvert fut mis sur la toile cirée jaune que l'usure avait çà et là grattée par plaques. Pendant le dîner, Léon Besnard poursuivit son rêve, imaginant et goûtant par avance les émotions de la « première montre ». Il revoyait Paul Leroy, au retour des dernières vacances du premier de l'an, son entrée triomphale sur la cour, le cercle de camarades si vite formé autour de lui, les bouches béantes, les yeux écarquillés, les cous tendus par-dessus les épaules des plus rapprochés pour contempler sa belle montre en argent munie d'une petite aiguille qui marquait les secondes. Avec quel air de prince distribuant ses faveurs Paul Leroy avait accordé à quelques privilégiés le droit de tenir la montre entre leurs mains, de suivre des yeux pendant un tour complet l'aiguille aux secondes ! Il était devenu, pour quelques jours, une puissance dont on se disputait les faveurs. Pourquoi, lui, Léon Besnard, ne serait-il pas aussi heureux que Paul Leroy, un des derniers de sa classe ?

« Tu ne manges pas » disait la grand'mère, dont l'attention toujours en éveil l'entourait de mille petites prévenances qu'il acceptait avec cette inconscience un peu égoïste des enfants gâtés. Elle avait beau choisir les meilleurs morceaux, il les repoussait avec une moue distraite, et elle s'étonnait, un peu peinée de le voir ainsi indifférent à toutes les bonnes choses qu'elle avait préparées exprès pour lui.

La soirée s'acheva silencieuse, au coin du feu mourant dont ils rapprochaient et échafaudaient de temps en temps les débris. Par économie on avait baissé la lampe.

Parfois une petite flamme tremblottante se levait, courait légère avec un faible bruit d'ailes le long d'un tison, sautillait quelques instants, puis tout à coup s'éteignait. La grand'mère eut un bâillement prolongé, regarda la pendule et, voyant que Besnard, comme elle l'appelait, ne revenait point de la gare, elle se leva pour la prière. Elle s'agenouilla sur le carreau.

avec Léon, devant le petit crucifix d'ivoire jauni, posé sur la commode. Au Christ qui l'avait soutenu dans les jours d'épreuve encore si proches, elle demanda le courage d'accomplir sa tâche laborieuse, assez de vie et de force pour élever ce fils de son fils qui l'avait tant aimée. Puisqu'il avait voulu que ce fût la mère qui fermât les yeux du fils, au moins qu'il la laissât auprès de cet enfant tant qu'il aurait besoin d'elle! Après, quand elle aurait bien rempli sa pauvre vie, elle joindrait doucement ses mains fatiguées de travailleuse et partirait rejoindre celui qu'elle avait perdu. Avec cette ardente obstination du naufragé qui voit venir le salut, elle tenait ses yeux fixés sur le crucifix. Chère vieille relique bien-aimée, que d'heures elle avait passées devant elle, usant ses yeux à pleurer pendant l'horrible et longue maladie qui avait été la plus forte! Dans quelles secousses de désespoir, en sentant approcher la mort de son pas lent et inflexible, elle avait imploré le Christ, se disant que cela n'était pas possible, que ce serait trop affreux, qu'il irait mieux demain, aujourd'hui, tout de suite!.... Puis, quand tout avait été fini, quand elle avait senti cette vie, qu'elle avait donnée, s'échapper entre ses bras qui cherchaient à l'étreindre et à la retenir, de quel geste fou de noyé qui s'accroche elle avait serré ce crucifix contre sa poitrine et l'avait ainsi gardé longtemps, longtemps, sans force et sans pensée! Mais, peu à peu, le Consolateur divin avait laissé tomber goutte à goutte sur cette plaie douloureuse les paroles d'espérance et de résignation. Aux spasmes violents du désespoir qui se refusait à admettre la réalité, une tristesse attendrie avait succédé. Alors, goûtant l'amère douceur du sacrifice accepté, lentement elle s'était relevée; entendant l'appel du Christ, elle avait pris sa croix et elle l'avait suivi. Croix lourde et pourtant chère, elle la porterait, simplement et courageusement, jusqu'à son dernier souffle, avec l'aide de celui qu'elle savait venu pour prendre sa part de nos misères.

« Bonsoir, mon petit! » dit-elle en se relevant. Longuement, elle embrassa son petit-fils, contemplant ce visage dont les moindres traits lui rappelaient celui qui lui avait souri une dernière fois dans la mort avec une expression si résignée de

tristesse infinie. — De sa chambre voisine, Léon Besnard l'entendit longtemps étouffer des sanglots.

Le lendemain, M. l'abbé Lemeûne, en corrigeant les devoirs, découvrit dans son thème plusieurs grosses fautes et l'accusa publiquement de négligence. Ce fut un grand scandale dans toute la classe. Le rouge lui monta jusqu'aux oreilles, sous les regards qui se tournaient vers lui; mais il se remit vite en songeant qu'il était à la veille du premier de l'an et des étrennes.

Il eut une nuit très agitée; et, de grand matin, il se mit à compter les heures, attendant avec impatience le moment où sa grand'mère, qu'il entendait dans la pièce voisine aller et venir en faisant son ouvrage, entrerait dans sa chambre pour le réveiller. Enfin elle ouvrit la porte, et courant, toujours courbée, de son petit pas alerte, elle alla pousser les volets. Léon Besnard était déjà sur son séant. « Grand'mère, dit-il d'une voix fiévreuse, je te souhaite une bonne année et une bonne santé. » Il lui passa les deux bras autour du cou. « Attends, » dit-elle en se dégageant; puis il la vit plonger la main dans une poche de son tablier et chercher, en fouillant, quelque chose qui ne voulait pas venir. « La montre! » pensa Léon Besnard. Elle sortit d'abord une orange, puis un petit carré de papier qui semblait contenir un objet soigneusement enveloppé. Il le lui arracha des mains; mais, subitement, sa figure devint sérieuse et prit une expression de profond désappointement. Il avait senti le papier si mince, et, le dépliant sans hâte, comme pour retarder le plus possible l'instant où le doute même ne serait plus permis, il en retira une pièce de vingt sous. Le coup était si inattendu, le renoncement subit à son rêve si douloureux, qu'il demeura quelque temps silencieux, fixant un œil hébété sur cette pièce de vingt sous qu'il retournait machinalement entre ses doigts. Soudain, comme reprenant conscience, d'un mouvement brusque il regarda sa grand-mère. Il la vit, des deux mains appuyée sur le bord de son lit, qui lui souriait doucement, avec un naïf contentement d'elle, ayant l'air de lui demander si elle avait bien fait les choses et s'il était

heureux de la surprise. Ses yeux lurent dans les siens toute la tendresse dont il était enveloppé. Elle lui apparut bien vieille et bien fatiguée déjà, avec son visage encore si fin mais tout ridé, ses pommettes saillantes et ses joues creuses, les mèches de cheveux blancs qui passaient sous son petit bonnet. Mais il semblait que rien de tout cela ne comptait pour elle, puisqu'elle vivait et peinait pour lui. Il regarda ses pauvres mains toutes gercées par le froid, ces mains courageuses qui chaque jour, à force de soins, au prix de tant de fatigues, lui faisaient son bien-être à lui.

Alors, pris d'un attendrissement subit, il les saisit, froides et grelottantes, déformées par les gros travaux, et les couvrit de baisers. « Comme cela, tu es content? » dit la grand'mère qui ne s'était pas aperçue de l'air désolé qu'il avait pris tout d'abord. Et elle ajouta : « Tu sais bien que nous ne sommes pas riches et que nous ne pouvons pas te faire d'aussi beaux cadeaux que ton pauvre père qui avait une belle position. Il ne faudra pas dépenser cet argent mal à propos; car ton grand père a bien de la peine à le gagner. »

A présent, il ne pensait plus à la montre et il l'aida, en attendant l'heure de la messe, à épousseter ses meubles et à mettre tout en ordre, l'appelant à chaque instant pour qu'elle regardât ce qu'il avait fait et lui donnât un compliment.....

Deux jours plus tard, au petit séminaire, les élèves se faisaient part des étrennes qu'ils avaient reçues. Jack Malibas avait produit sensation en arrivant dans sa voiture et il pérorait, au milieu d'un groupe respectueux et ahuri, sur la bouche de son cheval qui était extrêmement tendre. « Dis donc, Besnard, demanda-t-il d'un ton protecteur, qu'est-ce que tu as eu pour tes étrennes? » Besnard hésita un instant; puis, simplement et nettement : « Moi, j'ai eu vingt sous. » — « Oh ! tout ça!..... Tu ne sais pas, la fille, continua Jack Malibas en s'adressant à Louis Chesnay, Besnard a eu vingt sous ! Il pourra faire le monsieur au café Riche, à Paris, maintenant, ou chez Tortoni ! » — « C'est à peu près comme moi, répondit

tranquillement Chesnay : mes parents m'ont dit qu'ils étaient obligés de faire des économies et m'ont donné deux francs, au lieu du jeu de patience que j'attendais. » Léon Besnard se tourna vers Louis Chesnay. Il sentit que cette petite figure, souffreteuse et compatissante, ne disait pas la vérité ; il la regarda quelque temps avec une expression de reconnaissance attendrie; puis, s'avançant vers Malibas et lui tenant son poing sous le nez avec une envie folle de taper dans cette chair flasque : « Tu sais, toi, dit-il lentement et en articulant bien toutes ses syllabes, la première fois que tu appelleras Chesnay la fille, c'est à moi que tu auras affaire. »

ÉPILOGUE

Léon Besnard a grandi. Comme il était fort en thème et qu'il faisait des vers au collège, il se préparait à briller dans le monde. Au sortir de la rhétorique, les hommes lui apparaissaient divisés nettement en deux catégories : les uns, très rares, esprits d'élite, mystérieux et fatals, qui avaient pour mission d'informer leurs semblables, en vers ou en prose, de leurs aspirations étouffantes et de leurs désillusions douloureuses; les autres, la foule, ces heureux qui, ne connaissant pas les austères souffrances du génie, étaient destinés uniquement à recevoir ses confidences et ses sanglots, à le plaindre et à l'admirer. Il se sentait né pour les grands élans et les grandes prostrations de l'âme et songeait avec envie à cette sérénité des simples qui n'était point faite pour lui.

Il venait de quitter le collège. Consciencieusement, il se mit en quête d'obscurs problèmes et d'énigmes troublantes, les interrogea fiévreusement, n'en tira point de réponse et se plaignit avec éloquence.

Cependant qu'il souffrait ainsi de son mieux, collectionnant avec une scrupuleuse probité d'artiste toutes les variantes des mélancolies romantiques, Léon Besnard avait l'œil ouvert sur

la littérature du jour. Il s'aperçut vite qu'il retardait un peu. Il y avait des gens d'esprit qui parlaient très joliment de la vanité des choses et de notre impuissance à connaître. Voluptueusement renfermés dans leur doute, ils regardaient de loin, très amusés, vivre et lutter les hommes et songeaient avec délices à l'inanité de leurs efforts. Ils s'abstenaient soigneusement de tout écart de sensibilité et de toute affirmation. On les appelait des « ironistes », et ils souriaient. Léon Besnard relégua dans un coin les lacs et les clairs de lune, insensibilisa son cœur et se fit *intellectuel*. Et il doutait en toute confiance et en toute ingénuité, avec la plus candide ironie qui fut jamais ; et cela était fort distingué.

Mais peu à peu il découvrait que le monde n'allait point tout ainsi qu'il l'avait d'abord imaginé. Il voyait autour de lui bien des gens courir à leurs affaires, qui n'avaient cure des « choses de lettres » et ignoraient parfaitement ce que c'est qu'une phrase bien faite. Il y avait des soldats, des hommes politiques, des magistrats, des commerçants..... Il y avait aussi des laboureurs et des ouvriers.

Beaucoup d'entre eux paraissaient faire œuvre utile, même nécessaire, pensaient peut-être et souffraient sans le dire ; et ils n'avaient point « d'écriture artiste. » Il était donc d'autres occupations au monde que celle de grouper des mots ? Quelques-unes exigeaient donc de l'intelligence ou du cœur, et pouvaient cacher des chagrins réels qui n'étaient point publiés ?.... Petit à petit, Léon Besnard sentait qu'il était livresque et ne savait rien de la vie. Ceux-là seuls pouvaient en parler qui l'avaient vécue dans les longues et secrètes tristesses et dans une lasse résignation. Lentement ses premières années de collège lui remontaient en la mémoire, avec tout le cortège des menus faits qui avaient été son existence d'enfant. Il regardait défiler ces heures d'autrefois, que la tendresse inquiète d'une grand'mère avait faites si uniformément douces. Elle n'avait jamais lu dans les livres ; mais elle possédait la science amère qu'enseigne la vie douloureuse humblement acceptée ; elle avait ces longs regards, pleins de bonté clairvoyante et triste, des gens qui ont beaucoup souffert. A quoi bon pour elle la littérature ? Ne portait-elle pas en elle-même son poème de

deuil et de sacrifice? Les peines que d'autres ont chantées, ne les avait-elles pas vécues ? Elle connaissait mieux que personne les rêves qui, du fond de l'âme, se lèvent doucement et grandissent, mettent un peu de lumière et de joie dans l'existence de chaque jour, et puis, subitement, s'effacent. Les siens s'en étaient allés — si tôt ! — dormir dans la paix de la tombe avec ceux qu'elle avait aimés. Maintenant, pauvre mère courbée et fatiguée, elle s'ensevelissait peu à peu dans les chers souvenirs qui font mal, achevant le cours régulier et monotone de cette vie qu'elle avait prise, sans murmurer, telle que Dieu la lui avait faite, et qu'elle avait passée à se dévouer pour les autres et à les pleurer dans sa vieillesse abandonnée.

A. D.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

M. l'abbé Crosnier se décharge sur moi, pour une fois, du rôle de chroniqueur. Devais-je accepter de suppléer cet écrivain habile et sympathique, exemplaire accompli de la *douceur angevine ?* Ceux qui furent ses élèves savent qu'on ne lui résiste guère. Puis, s'il abandonne quelquefois un terrain de la Revue, il reparaîtra sur un autre. Il sera plus libre de sculpter quelque médaillon comme celui du *Général d'Andigné*, ou une œuvre plus vaste dont il nous ferait jouir et qui porterait un peu partout son nom avec celui de l'Université d'Angers. Le Directeur de la Revue, c'est toujours lui. Puissé-je, en travaillant à ses côtés, acquérir quelque chose de ses qualités aimables !

***

La rentrée des Facultés a eu lieu le vendredi 3 novembre. La messe du Saint-Esprit a été célébrée le dimanche 19 dans la chapelle des internats par Mgr Mathieu, chancelier. Mgr témoignait ainsi, une fois de plus, de son intérêt pour cette grande

œuvre. Il convient de prier Dieu afin qu'il continue de la protéger comme il l'a fait visiblement jusqu'ici. *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.*

***

Les jeunes gens chrétiens ont répondu à l'appel qui leur était fait. Les élèves affluent surtout autour des chaires de droit et de lettres. L'horreur des armes n'est peut-être pas étrangère à ce mouvement. Qu'importe si, en fin de compte, l'amour du beau et du vrai se développe en eux ? — On a craint, un instant, de manquer d'espace à l'École des Hautes-Études de Saint-Aubin. Mais de nouveaux murs se sont élevés comme par enchantement, et, à cette heure, une construction simple, mais d'aspect agréable, faisant suite à la chapelle, va rejoindre le pavillon en briques d'où l'œil découvre la plus belle vue d'Angers.

***

Aide-toi, le Ciel t'aidera. Les efforts auxquels on s'est livré depuis deux ans pour assurer l'œuvre de l'Université veulent être continués, bien plus, coordonnés par une main unique; tout au moins est-il nécessaire de récolter si l'on ne veut avoir semé en vain. On a décidé qu'il y aurait un *Secrétaire général* des Facultés, qui serait en même temps trésorier de l'*Association des Facultés catholiques de l'Ouest.* M. l'abbé Bourgain a accepté cette double charge pour laquelle il était naturellement désigné. Il n'est pas un étranger pour les comités départementaux, ayant contribué grandement à leur organisation ; d'ailleurs il est très honorablement connu dans le monde savant par sa participation aux *Congrès scientifiques internationaux des catholiques* et par ses travaux sur la *propriété*

ecclésiastique, dont les lecteurs de cette Revue ont pu apprécier la valeur. Il publiera quatre fois par an un *Bulletin* d'une feuille d'impression, qui résumera les principaux événements de la vie des Facultés, et qui, adressé, conformément aux statuts, aux membres de l'*Association*, les tiendra au courant de l'action des *Comités*. Ce bulletin ne fera pas double emploi avec notre chronique qui embrasse, en plus, la vie extérieure de l'Université.

***

Le R. P. Dechevrens quitte la Faculté de théologie. Il sera regretté particulièrement par les lecteurs de la Revue. Il est remplacé par un théologien de sa compagnie que les étudiants d'Angers ont jadis fort apprécié. Le R. P. Ory nous revient après un séjour de plusieurs années en Bretagne, où il s'est occupé, comme à Angers, d'un procès de béatification.

Le R. P. de Cabrol continue son *cours public* sur l'*histoire ecclésiastique et la patristique*. Comme l'an passsé, il s'attachera de préférence aux principales découvertes faites pendant ces dernières années. C'est une bonne fortune ponr les Angevins de pouvoir suivre ces entretiens dans lesquels le fils aimable de dom Guéranger, le docte disciple de dom Pitra, nous initie aux conceptions savantes de son maître et trace avec une grâce monastique des tableaux grandioses de l'époque des Pères. Voici du reste le programme du cours. Il nous promet des conférences aussi gracieuses que les *Mélodes grecs* et que l'*Inscription d'Abercius :*

— Jérusalem au IVe siècle de l'ère chrétienne et les fêtes liturgiques dans ses églises, d'après le récit d'un témoin oculaire, venu des Gaules : la célèbre voyageuse sainte Silvia.

— Commodien, poète africain et apologiste du IIIe siècle. La découverte de son *Carmen apologeticum*. La littérature et la poésie populaire dans l'Église au IIIe siècle.

— S. Hippolyte de Porto, évêque et docteur du IIIe siècle.

Les canons de saint Hippolyte et la discipline ecclésiastique au commencement du IIIe siècle. Le commentaire nouvellement découvert de saint Hippolyte sur le livre de Daniel. Idées apocalyptiques et millénarisme à cette époque.

— Saint Hippolyte est-il l'auteur du célèbre ouvrage les φιλοσοφούμενα? Étude de cet ouvrage. L'Église de Rome au commencement du IIIe siècle et les premières luttes contre la Papauté.

— Aristide, philosophe athénien du IIe siècle; son apologie. Attitude de l'Église en face de l'empire au IIe siècle.

— Les voyages des Assemani et de l'Anglais Tattam dans le Levant et dans les monastères de Nitrie; la découverte des lettres pascales de saint Athanase; leur objet; les mandements et les lettres pastorales d'un évêque au IVe siècle.

— Un hérétique de la fin du IVe siècle. Le manichéisme ou l'erreur des deux principes. Priscillien, évêque espagnol; ses erreurs, sa défense, sa condamnation et son supplice.

— Saint Avit, évêque de Vienne en Dauphiné au Ve siècle. Les papyrus de Lyon; étude de critique historique sur les apocryphes attribués à saint Avit par Jérôme Vignier.

— Tatien, apologiste du IIe siècle. Son *Diatessaron* ou *Harmonie des évangiles*. L'authenticité des évangiles canoniques.

— Le symbole des Apôtres. Controverses protestantes sur l'origine du *Credo* et son authenticité. Exposé de la question. A quel siècle le *Credo* a-t-il été composé et par qui? Conclusions.

Le mardi 14 novembre, le R. P. Fontaine, S. J., a commencé, devant une brillante assemblée, présidée par Mgr Mathieu, un *cours public* d'apologétique qui aura pour objet, cette année, l'*Histoire des religions*. Le professeur a consenti à ce que sa première conférence parût dans cette revue. Il nous permet d'en espérer d'autres. Qu'il veuille bien agréer l'expression respectueuse de notre gratitude. Le P. Fontaine était singulièrement préparé à occuper une chaire d'apologétique. Ses stations de carême, toujours suivies avec assiduité

— celles de la cathédrale d'Angers en particulier — l'ont mis en rapport étroit avec les foules. Dans un ouvrage très remarqué[1], il a étudié la nécessité et les lois de l'apologétique, les modèles que la France, la Belgique, l'Allemagne offrent à cette partie de la science religieuse. Ses sympathies ne le portent pas, lui, vers l'esprit allemand qu'il définirait volontiers « la faculté du rêve, pour ne pas dire de l'hallucination. » Il souhaite la conservation et l'expansion au loin de l'esprit français « vif, alerte, ami de la pure lumière, à la marche simple, régulière,.. qui se plaît aux argumentations logiques et rapides, qui court aux conclusions convaincantes.... que les sublimes contemplations n'effraient point... qui aime à monter, mais qui, si haut qu'il s'élève, ne perd jamais de vue le but. » Ces lignes, tirées de l'introduction de son dernier ouvrage[2], définissent l'esprit du P. Fontaine lui-même. Ses études sur les origines du christianisme sont bien telles, *vives, alertes, amies de la lumière,* élevées jusqu'aux *sublimes contemplations.* Les faits historiques et géographiques lui sont familiers ; mais il monte plus haut, vers les grandes idées qu'ils doivent éclairer, bien loin de les faire oublier. Est-il nécessaire de rappeler que le P. Fontaine, fidèle au vieil esprit français, ne l'est pas moins aux plus précieuses qualités de notre langue ?

***

La Faculté de droit possède un nouveau professeur. M. Paul Coulbault, chargé d'enseigner la *procédure civile*, a été, comme MM. Jac et Baugas, l'élève des maîtres dont il devient aujourd'hui le collaborateur. C'est dire qu'il continuera les traditions

[1] *La Chaire et l'Apologétique au XIXe siècle.* Études critiques et portraits. Letouzey, un vol. in-12.

[2] *Le Nouveau Testament et les origines du Christianisme.* Études apologétiques. Retaux-Bray, in-8.

de dévouement, de science solide et prudente qui distinguent depuis dix-huit ans les professeurs de la Faculté de droit d'Angers.

***

La Faculté des sciences voit s'éloigner le P. de Bénazé, que remplace le P. Guy, S. J. Le nouveau professeur, ancien élève de l'École polytechnique, se recommande encore auprès de nous, de son oncle, le R. P. Joubert, dont l'éloge n'a pas besoin d'être fait, et que connaissent bien, entre autres, les élèves de la Faculté d'Angers.

M. Nicolle, le directeur intelligent et dévoué du *Syndicat agricole d'Anjou*, a repris, le mercredi 8 novembre, son *cours public* dans le grand amphithéâtre des sciences. Il continuera cette année l'étude des cultures spéciales. Ce cours, suivi par les jeunes gens de l'Université et par les propriétaires de la ville et des environs, devient chaque année plus intéressant et plus utile, à mesure que le professeur, se familiarisant avec les terrains et le climat de la région, est plus à même de multiplier les applications particulières des lois scientifiques. — Voici le programme des leçons pour les premiers mois :

Première leçon (8 novembre). Situation agricole, nourriture du bétail pendant l'hiver, équivalents nutritifs. — (15 novembre). Ressources nécessaires dans une exploitation rurale pour la nourriture d'hiver et pour la litière ; faut-il garder le bétail ou le vendre ? — (22 novembre). Les façons culturales, leur triple but, moyens de l'atteindre. — (29 novembre). Les bonnes et les mauvaises façons, comparaison des sillons et de la culture à plat. — (6 décembre). Labours profonds, culture et instruments perfectionnés, rouleaux, herse, extirpateur, houe à cheval, brabants — (13 décembre). Sous-solage, drainage. défoncements. — (20 décembre). Le fumier, sa confection. — Le fumier, son emploi. — Les engrais artificiels, leur

emploi. — Les engrais verts et les assolements. — Les plantes céréales, le blé, l'avoine, l'orge, le seigle au point de vue de leurs exigences chimiques culturales. — Culture du blé et du seigle, sols qui leur conviennent.

Des excursions agronomiques, dirigées par M. Nicolle, compléteront ce cours. On choisira surtout pour but les *champs d'expérience* établis par le Syndicat agricole à Épieds, à Noyant-Méon, à la Ferrière, à Torfou, ou encore la ferme expérimentale d'Angers.

***

M. l'abbé Dedouvres, venant en aide à M. l'abbé Martin, fait chaque semaine un cours de littérature latine. Les abonnés de la *Revue* ont pu apprécier, en lisant les premiers chapitres de son livre sur le *Père Joseph*[1], les connaissances étendues et solides, la puissance de travail, le langage net et précis de ce professeur.

A partir de cette année la Faculté des Lettres prépare à la licence historique. M. l'abbé Ch. Marchand, docteur ès lettres depuis plusieurs années déjà, a commencé le cours de préparation au moment où se publiait un livre savant, son œuvre, qui certainement ne passera pas inaperçu.

***

Parlons maintenant des travaux littéraires de nos professeurs ou de nos amis. Et, puisque je viens de signaler le livre de M. Marchand, ce sera par lui que je commencerai.

On demande parfois, et non sans raison, que les catholiques, et notamment les membres du clergé, ne se bornent pas à des travaux apologétiques. Pour que vos discussions en imposent,

[1] Août 1892, juin 1893.

il faut, nous dit-on, que vous soyez considérés comme savants, et ce ne sera pas généralement en présence de cette sorte d'ouvrages que l'on reconnaîtra votre science. Faites de l'apologie; mais livrez-vous aussi à *la science pour elle-même*. Le nouveau livre de M. l'abbé Marchand : *Le Maréchal François de Scépeaux de Vieilleville et ses Mémoires* [1], répond tout à fait à ce souhait.

C'est après l'achèvement de sa thèse sur le maréchal de Cossé-Brissac que M. Marchand s'est mis à étudier les Mémoires de Vieilleville. Surpris de les voir contredire sur son héros l'opinion générale, il regarda de près et s'aperçut que leur témoignage était combattu par des documents d'une autorité indiscutable. Il les soumit à un examen minutieux. Plus il avançait dans cette œuvre et plus il découvrait d'erreurs. Bientôt il y découvrit des plagiats grossiers. Il acquit ainsi la certitude que les Mémoires attribués jusqu'ici à Carloix, secrétaire du maréchal, sont l'œuvre d'un autre et ne méritent absolument aucune créance,

Cette conclusion est d'une importance considérable. Ces Mémoires ont trouvé place dans la *Collection universelle des Mémoires relatifs à l'histoire de France* publiée à Londres en 1787, dans les collections de Petitot, de Michaud, de Poujoulat, dans le Panthéon littéraire de Buchon. « Sismondi. Lavallée, H. Martin, Michelet, Trognon, Dareste, leur ont emprunté des faits et des jugements. Tous ceux qui ont écrit l'histoire du XVIe siècle ont eu recours à leur témoignage. » Il était donc à propos de ne rien épargner pour leur ôter tout crédit.

M. Marchand avait remarqué dans les *Mémoires* plusieurs erreurs au sujet même du Maréchal, erreurs reproduites par tous ceux qui ont parlé de lui. Il entreprit de contrôler toutes leurs affirmations. Il a été ainsi amené à écrire un livre où se développent parallèlement, se confirmant l'un l'autre, un réquisitoire accablant contre les Mémoires et la nouvelle vie d'un maréchal de France mêlé aux événements les plus considérables de son siècle.

Cette œuvre a coûté à son auteur des recherches immenses.

[1] Un vol. in-8. Librairie Picard. Prix : 7 fr. 50.

Histoires, mémoires, correspondances d'ambassadeurs, lettres des rois et des reines, ordonnances..... il a tout lu. Non seulement les documents imprimés ont été l'objet de son examen, mais les inédits, les Archives de Maine-et-Loire, celles de Metz, les Archives nationales, les dépôts de correspondances de la Bibliothèque nationale. Il a fouillé les archives étrangères du *Record office* à Londres, les manuscrits du British Museum et les archives du marquis de Salisbury à Hatfield House. On trouve citées encore des dépêches d'ambassadeurs vénitiens et espagnols et des lettres de Charles-Quint.

Que le lecteur ne s'effraye pas de cette accumulation de textes : ils sont renvoyés aux notes et n'embarrassent pas le récit.

Ce livre n'intéresse pas seulement les érudits. Les Angevins ne peuvent rester indifférents devant le portrait d'un de leurs plus illustres compatriotes, portrait tout différent de celui qu'ils ont connu jusqu'ici. Ils trouveront là sur leur province, sur le luxe du château de Durtal, sur les séjours de la cour, une foule de détails piquants. Les lecteurs de la Revue n'ont pas oublié les chapitres sur les commencements de la domination française à Metz et sur les missions de M. de Vieilleville en Angleterre [1].

Cet ouvrage est appelé à jeter une grande lumière sur une époque obscure. On ne pourra plus étudier les règnes de François Ier, de Henri II, de Charles IX sans l'avoir sous la main. Enfin il signale une fois de plus M. Marchand comme un maître dans la science si difficile de l'histoire.

***

A l'occasion du centenaire de Marie-Antoinette, le P. Delaporte a publié des documents intéressants et inédits sur le « dévouement trop peu connu de Mme Atkins, qui voulait mourir pour la reine [2]. »

[1] Revue des Facultés catholiques de l'Ouest, février 1892, février 1893.
[2] *Études religieuses*, octobre 1893. Librairie Retaux, 82, rue Bonaparte.

Il s'est délassé de ses travaux en composant *Les trente sous de Vincent de Paul, idylle dramatique en un acte et en vers*. « A l'âge de douze ans, ayant peu à peu amassé jusqu'à trente sous de ce qu'il avait pu gagner, qu'il estimait beaucoup en cet âge, et en ce pays-là, où l'argent était fort rare, et qu'il gardait bien chèrement, ayant néanmoins un jour rencontré un pauvre qui paraissait dans une grande misère, étant touché d'un sentiment de compassion, il lui donna tout son petit trésor, sans s'en réserver aucune chose. » Tel est le trait, rapporté par l'historien du saint, qui a fourni le motif de la pièce. Seulement l'action remplace le récit ; une poésie claire et sonore, nettement rythmée, s'est substituée à la phrase embarrassée et sèche d'Abelly ; et la scène a reçu comme cadre un paysage printanier dont les échos répètent le nom chéri de la France et au delà duquel apparaissent, dans le lointain, les grandes actions de Vincent de Paul. Cette idylle exprime en beaux vers des sentiments familiers à des enfants chrétiens. Elle sera jouée dans nos collèges et nos patronages, remplaçant avantageusement nombre de compositions dramatiques dont le moindre défaut est de n'être pas comprises de ceux qui les représentent.

Jusqu'à ces derniers temps les Pères jésuites mettaient entre les mains des enfants des livres sans notes ou à peu près. Le professeur, à la fin de chaque classe, prévoyait les difficultés de la version donnée et mettait l'élève en mesure de les surmonter. Ils semblent en train de changer de méthode. Il y a quelques années, le P. d'Alès, licencié ès lettres, ancien élève de la Faculté d'Angers, annotait savamment le *Pro Ligario*. Il vient de donner une édition du *Pro Murena*[1] qui fait partie en ce moment du programme de rhétorique. Le discours est précédé d'une introduction en quelques pages où sont expliqués, d'une façon très claire et très complète, l'objet du procès, les difficultés du plaidoyer, les circonstances nécessaires à connaître pour le comprendre ou pour l'apprécier. On pouvait se lancer ici, et d'autres l'auraient fait, en dissertations

[1] Un vol. in-16, librairie Mame.

longues sur les institutions romaines. Le P. d'Alès n'écrivant pas pour éblouir le professeur, mais pour se faire lire de l'élève, a préféré se borner au nécessaire, et il a bien fait. Les notes sont nombreuses et inspirées par les dernières découvertes de la philologie, très judicieuses et de nature à éveiller l'esprit des jeunes gens. Le discours est suivi d'appendices renfermant une chronologie de l'an 63 et une justification du texte. Le P. d'Alès est tout à fait dans le mouvement. Il écrit *Sulla, sollemnis*, *derigere*.....

Le livre de M. l'abbé Bossard est paru depuis un mois : *Cathelineau généralissime de la grande armée catholique et royale*. Ce livre est présenté à nos lecteurs, en des pages bien vivantes, dans la partie bibliographique de la Revue. Ils seront heureux, je crois, de lire cette fin lyrique de l'article que lui a consacré M. Edmond Biré dans la *Gazette de France* du 29 octobre.

Cathelineau est, avec La Rochejaquelein, la plus noble figure, et la plus héroïque, de l'épopée vendéenne, — de cette épopée plus grande que l'*Iliade* : *Nescio quid majus Iliade*. Seules, dans l'histoire, les Croisades se peuvent comparer à cette guerre de Vendée, où l'on vit des populations entières, hommes, enfants, femmes, vieillards, aller au-devant de toutes les immolations, sacrifier leur vie et leurs biens, se précipiter au-devant de la mort et des supplices, sans autre mobile que le dévouement à leurs croyances, à leur foi catholique et royaliste. S'il fut jamais un mouvement populaire, ce fut bien celui-là. Bien loin qu'ils aient entraîné les paysans, ce sont les nobles qui ont été entraînés par eux. Ce ne sont pas les chefs, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, qui ont enrôlé les soldats ; ce sont au contraire les soldats qui ont enrôlé les chefs. Le signal de la résistance, de la lutte et de la gloire n'est pas descendu du château à la chaumière : il est remonté de la chaumière au château. Et c'est pourquoi, le nom en qui se devra résumer cette lutte héroïque sera plus encore que celui de Henri de La Rochejaquelein, le châtelain de la Darbelière, le nom de Jacques Cathelineau, le voiturier du Pin-en-Mauges.

Ce ne sera pas un médiocre honneur pour M. l'abbé Bossard d'avoir remis en pleine lumière le premier généralissime de la Grande Armée catholique et royale, d'avoir fait bonne justice des attaques dirigées contre le *Saint de l'Anjou* par l'archiviste de Maine-et-Loire. M. Bos-

sard a toutes les qualités du polémiste, la logique, la netteté, la verve, l'esprit, la belle humeur — et aussi la dent dure [1]. M. Célestin Port en portera longtemps les marques. Disciple de Michelet, comme lui du reste archiviste et membre de l'Institut, il a voulu, à l'exemple de son maître, rabaisser les Vendéens ; il ne leur a ménagé ni ses dédains ni ses colères. Mal lui en a pris. Il doit savoir, à l'heure qu'il est, que ce qui est permis à un Michelet ne l'est pas à ses imitateurs :

Où la mouche a passé le moucheron demeure.

Aux qualités du polémiste M. l'abbé Bossard joint celles de l'historien. Tout en relevant une à une, sans en omettre une seule, les affirmations de M. Port, il a su, chemin faisant, tracer une large et vivante esquisse des causes de l'insurrection vendéenne et de ces quatre mois d'une gloire incomparable (13 mars, — 14 juillet 1793), qui ont suffi à l'humble voiturier du Pin-en-Mauges pour inscrire son nom parmi les noms les plus illustres de l'histoire. Il nous doit maintenant, non plus de simples esquisses, si remarquables soient-elles, mais le tableau même de la guerre de la Vendée. L'entreprise est immense, je le sais; il y faudra dix ans, vingt ans peut-être. Qu'importe? M. Bossard a tout ce qu'il faut pour la mener à bien. Il a la jeunesse et le talent, la vaillance et la foi. Que, sans perdre un jour, une heure, il se mette à l'œuvre !

A la dernière heure est arrivé un volume de M. l'abbé Paul Jousset, ancien élève de la Faculté des lettres : *Henri IV et son temps* [2]. Il en sera rendu compte dans le prochain numéro.

*
* *

Le P. Dechevrens vient de réunir en un volume [3] les études intéressantes qu'ont lues les abonnés de cette Revue [4]. Il est

[1] M. l'abbé Bossard avait préludé à son *Cathelineau généralissime*, par une très judicieuse et piquante brochure : *L'Invention de l'évêque d'Agra*, de M. Ch.-L. Chassin. *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, février 93.

[2] Un vol. grand in-4° avec 48 gravures. Mame.

[3] Les anciennes Universités : la Corporation ; l'Enseignement : les Grades ; un vol. in-8°. Librairie Lachèse.

[4] Juin 92, février, avril, août et octobre 93.

donc inutile de leur recommander longuement cet ouvrage. L'auteur a voulu montrer ce qu'étaient les universités nées sous le patronage de l'Église au Moyen Age et détruites par la Révolution française. Grâce à la diversité de ses sources il a évité la faute de dessiner toutes ces institutions sur le modèle de l'une d'entre elles ou d'attribuer à un siècle ce qui s'est fait plus tôt ou plus tard. Sont particulièrement instructifs les rapprochements établis entre les universités et les *corporations d'arts et métiers*, les détails relatifs à la fondation des *collèges*, aux règlements des professeurs, à l'origine et à la signification de la licence, du baccalauréat et du doctorat, aux privilèges des docteurs.

Il y aurait grand plaisir à revenir sur le *Général d'Andigné et ses Mémoires inédits*, analysés par M. l'abbé Crosnier « de la manière la plus judicieuse et la plus agréable. » La chose est difficile dans cette Revue... on sent pourquoi. Mais il est permis de dire que cet ouvrage, tiré à part, a déjà vu quatre éditions. La dernière, avec un portrait du général, est une œuvre d'art qui s'ajoute à celles, déjà nombreuses, sorties des presses de la maison Lachèse. M. l'abbé Crosnier prépare en ce moment la publication des Mémoires.

***

Le journal la *Vérité*, dans un intéressant feuilleton du 8 octobre dernier « Les Revues catholiques — Revues bibliographiques et Revues générales » signale en termes aimables « les revues écloses à l'ombre des universités catholiques » et entre autres celle des *Facultés catholiques d'Angers*. « Ces publications présentent un grand intérêt et font un grand honneur aux jeunes universités libres de France. Pour le prouver je n'ai qu'à rappeler les noms de MM..... Crosnier, de la Broise, dom Cabrol, Dechevrens, Bossard. Ces noms assurent

à la Revue qui peut s'en parer, une grande autorité et un grand éclat. »

Ces lignes contiennent, avec le gage d'une précieuse sympathie, un éloge mérité de M. l'abbé Crosnier et de ses collaborateurs. Que le jeune et vaillant journal agrée, à son tour, l'expression de nos compliments pour sa fière vigueur et de nos vœux pour son avenir.

***

L'événement le plus considérable que nous ayons à enregistrer aujourd'hui, c'est le Bref de Sa Sainteté Léon XIII, imprimé au commencement de cette Revue. Il n'a besoin d'aucun commentaire.

Il a été reproduit ou au moins annoncé par les journaux catholiques d'Angers et par nombre de journaux parisiens de diverses nuances : l'*Univers*, la *Vérité*, l'*Autorité*, les *Débats*, le *Figaro*, la *Croix*, le *Monde*..... Au nom de l'Université, nous adressons aux uns et aux autres nos affectueux remerciements.

L'abbé L. Chasle.

AUTEURS ET LIVRES

LE CERVEAU, L'AME ET LES FACULTÉS [1], par Albert Farges, P. S. S. directeur au séminaire de l'Institut catholique de Paris. — Un vol. in-8 de 419 pages. Paris, Roger et Chernoviz. — Prix : 6 fr.

La philosophie n'est plus, de nos jours, la science *solitaire* et *délaissée* du temps de Cicéron. Descartes a contribué à ce changement de fortune en mettant au premier plan les grandes idées de l'âme et de Dieu dont l'objet est concret, dont la vérité intéresse toutes les consciences. Puis les sociétés, se dégageant de l'idée religieuse, durent demander une direction à la raison humaine. Interrogée dans un nouvel ordre et avec un esprit nouveau, ne rebutant plus les hommes d'imagination et de sentiment, la vérité philosophique trouva des interprètes qui mirent à son service la parole claire, élégante et chaude des Fénelon, des Malebranche et des Cousin. A l'heure présente il y a peu d'hommes en France, dans les classes instruites, qui ne s'intéressent à quelques questions de psychologie, de morale et de métaphysique.

[1] Ce volume est le quatrième d'une série dont les autres ont pour titres : I, Théorie fondamentale de l'Acte et de la Puissance, du Moteur et du Mobile ; II, Matière et forme en présence des sciences modernes ; III, La Vie et l'Évolution des espèces ; V, l'Objectivité de la perception des sens externes et les sciences modernes ; VI, l'Idée du continu dans l'Espace et le Temps ; VII, l'Idée de Dieu d'après la Raison et la Science.

Dès lors, il ne suffit plus que la vérité soit établie solidement dans des livres composés par des auteurs et lisibles pour les seuls philosophes de profession. Il faut qu'on la présente en tenant compte de l'état d'âme des contemporains et en ne négligeant pas l'art d'écrire. Parmi ceux qui s'emploient à ce travail, on doit placer au premier rang M. l'abbé Farges, prêtre de Saint-Sulpice, directeur à l'Institut catholique de Paris.

Le titre général de son œuvre : *Études philosophiques pour vulgariser les théories d'Aristote et de saint Thomas et leur accord avec les sciences*, est un défi piquant. Beaucoup croient fermement qu'il n'y a dans ces théories que distinctions et principes également obscurs et les jugent sommairement d'après le joli passage où Descartes compare les philosophes de l'École à « un aveugle qui, pour se battre sans désavantage contre un qui voit, l'aurait fait venir dans le fond de quelque cave fort obscure. » Que si, au lieu de se renfermer dans un jugement arrêté à la légère, on ouvre l'un ou l'autre volume de cette collection, on se trouvera en présence de propositions très nettes, très bien enchaînées, sur lesquelles viennent converger des faisceaux de lumière. On verra que, sans être nés dans les temps modernes, Aristote et saint Thomas ont parlé magnifiquement de la sublimité de la science et du culte de la vérité, que ces intelligences étaient éminemment méthodiques et qu'elles ont eu des intuitions merveilleuses. Descartes a été injuste en rendant toute une école solidaire de quelques représentants dégénérés et en imputant aux idées une obscurité de langage qui tenait à la différence des siècles. Cet esprit puissant — d'une puissance qui donne le vertige, et qui le lui a donné à lui-même — affectait avec suffisance de ne pas lire d'autre livre que celui de sa pensée, et il a médit d'une philosophie qu'il connaissait mal, bien que l'ayant eue pour guide dans ses premiers pas, « semblable à ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, et qui battent leur nourrice. »

On reproche encore à la scolastique — et à toute la philosophie spiritualiste — d'ignorer les sciences modernes. Notre siècle, enrichi par le travail accumulé des générations, armé d'instruments perfectionnés, guidé par des hypothèses que le temps a suggérées, connaît un nombre de faits immense. *Scientia inflat.* Il traite de haut tout penseur qui n'étale pas des formules de physique ou de chimie. De même, certains bourgeois vous mesurent leur estime au chiffre de vos rentes et à la solidité de vos placements. Les philosophes spiritualistes, portés par tempérament à contempler la vérité sur les sommets, et n'ayant pas besoin, pour s'y élever, des sciences phy-

siques et naturelles, on ne les considère pas comme des *savants*. De là à dire, avec un positiviste : « Le spiritualisme ignore tout et n'explique rien », il n'y a qu'un pas. C'est donc un devoir pour leur école de se défendre contre le reproche d'ignorance.

Elle n'y a pas manqué. D'une part, l'opinion publique a pu remarquer des spiritualistes consacrant leur vie, non sans honneur, aux sciences physiques et naturelles, par exemple M. de Lapparent, qui attire à ses conférences de l'École des Carmes les élèves de la Sorbonne désireux de pénétrer les mystères de la géologie, M. l'abbé Hy, que les titres de président de la *Société française de Botanique* et de vice-président de la *Société botanique de France* sont venus chercher à l'Université d'Angers. Les travaux des professeurs de nos *Facultés catholiques de Sciences* et les *Congrès scientifiques internationaux des catholiques* n'auraient-ils d'autre avantage que de rapprocher dans l'opinion les idées de spiritualiste, de catholique et celle de savant, que ces institutions ne cesseraient pas de mériter notre plus ardente sollicitude. D'autre part, des esprits puissants ont demandé à la science des armes, pour lutter contre le matérialisme et le positivisme, sur le terrain scientifique où ces deux systèmes se sont crus longtemps inattaquables. On a montré que les vérités prétendues derrière lesquelles se retranche l'adversaire de l'âme et de Dieu sont de pures hypothèses, et qu'il allègue orgueilleusement des incompatibilités entre des données scientifiques et des données spiritualistes qui se concilient très facilement. De ce côté, la route a été ouverte, large et solide, par M. Paul Janet et M. l'abbé de Broglie.

Les travaux de M. l'abbé Farges — à la fois savant et apologiste — répondent donc aux tendances et aux besoins de son temps. Il n'est pas de ces hommes, très nombreux aujourd'hui en Europe, paraît-il, « qui ne voient ni n'entendent, pleurant sur des tombes, et oubliant le monde vivant qui les pousse[1]. »

Le plus intéressant de ses ouvrages déjà parus, le plus considérable par l'étendue, le plus opportun, a pour titre : *Le Cerveau, l'Ame et les Facultés.*

Cet ouvrage débute par une étude anatomique et physiologique du cerveau et du système cérébro-spinal. Tout ce qu'un homme étranger à la science peut désirer connaître sur cette partie, tout ce qu'il faut savoir pour comprendre les conditions organiques de la vie psychologique ou les réactions du moral sur le physique, tout cela

[1] Discours de Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul en Minnesota (États-Unis), prononcé en 1889, pour l'inauguration de l'Université de Washington.

se trouve condensé dans une trentaine de pages admirables d'ordre, de clarté, de précision, louées par M. Ch. Richet, le savant professeur du Collège de France, le directeur, peu suspect de partialité, de la *Revue scientifique*.

Sont particulièrement intéressantes les pages sur la théorie réduisant le nerf au rôle de *conducteur*, théorie que l'auteur appelle un « dogme sans preuves. » Lui inclinerait à penser que le nerf, uni à l'âme humaine de la même façon que le cerveau, possède une sensibilité propre. Ses arguments sont très forts.

Le corps de l'ouvrage comprend deux parties consacrées, la première à la démonstration et à la défense du spiritualisme, la seconde à l'étude des facultés. La philosophie contemporaine place d'ordinaire l'étude des faits et des facultés de l'âme avant celle de sa nature. Cet ordre est plus logique et donne plus de solidité aux grandes thèses de la psychologie rationnelle. Cependant celui que l'auteur a suivi n'est pas sans avantage. Ayant établi que la *pensée*, au sens strict du mot, est l'acte de l'âme seule, que la *sensation* est l'acte du *composé*, il est plus à l'aise pour joindre dans tout le cours de la psychologie expérimentale, l'étude des conditions organiques des phénomènes à leur analyse psychologique.

M. Farges démontre l'existence d'une âme distincte du corps par les preuves classiques, *unité*, *identité*, *liberté* du *principe pensant*, opposées à la *multiplicité*, à la *mutabilité*, au *déterminisme* de la matière. Sur un seul point il abandonne le thème consacré. Au lieu de dire simplement que la sensation ne peut avoir pour sujet une masse matérielle, il l'attribue à l'action combinée d'un principe simple et d'un principe matériel.

Cette démonstration est on ne peut plus claire et serrée; néanmoins c'est dans la réfutation des objections que réside surtout l'intérêt de la discussion. Le temps n'est plus où il suffisait, pour garantir l'*unité* et l'*identité* du *moi*, de rompre quelques lances avec Kant. Il faut entendre M. Taine révélant « l'illusion du moi », il faut faire taire les matérialistes, triomphant parce qu'ils ont cru rencontrer chez les hystériques un « dédoublement de la personnalité. » A l'essai inoffensif de phrénologie de Gall ont succédé des travaux vraiment scientifiques de Bouillaud et de Broca établissant une théorie des *localisations cérébrales ;* on doit montrer qu'elle ne compromet pas la spiritualité de l'âme, qu'elle s'accorde même parfaitement avec la thèse scolastique. On doit encore signaler, chiffres en main, l'inanité des efforts tentés par le matérialisme pour établir une équation entre l'intelligence et le cerveau. Attaqué par des adversaires nom-

breux et dont la tactique se modifie sans cesse, M. Farges démasque habilement le point faible de chacun. En même temps il initie ses lecteurs, avec grande science et grande clarté, aux curiosités de la psycho-physique.

La seconde partie de l'ouvrage est un cours de psychologie expérimentale. Elle contient les principales idées de la doctrine péripatéticienne sur laquelle se greffent des analyses de l'école écossaise et des hypothèses empruntées avec discrétion à l'école anglaise contemporaine.

Très personnel, ici comme partout, M. l'abbé Farges ouvre sa psychologie expérimentale par l'étude de la *faculté motrice*, en faisant remarquer que cette faculté, la moins parfaite et la dernière dans l'ordre psychologique, est la première dans l'ordre des manifestations sensibles : *ex exterioribus ad interiora*. C'est la partie la plus savante de son livre. Il y réunit des faits nombreux et variés constatés par l'anatomie et la physiologie du XIXe siècle, des aveux très nets des chefs de l'école matérialiste, tels que MM. Beaunis et Luys, démontrant que l'acte réflexe n'est pas un *mouvement purement mécanique et passif*, mais une *réaction spontanée de la cellule nerveuse, irréductible aux réactions physico-chimiques et aux réactions vitales telles que la contraction musculaire*. Ces développements éclaircissent l'une des questions les plus intéressantes de la psychologie, connexe d'ailleurs avec celle de l'instinct, — si connexe pour M. Farges que les deux, d'après lui, n'en feraient qu'une. Ils fortifient sa démonstration de l'âme et du nerf sensible par lui-même.

La théorie scolastique de la perception, dont les mots barbares surprennent au premier abord, est très bien présentée; elle n'est pas plus mystérieuse, en définitive, que la théorie communément enseignée aujourd'hui.

Pour ce qui est de la conscience, l'auteur distingue, avec les scolastiques, la conscience intellectuelle, fonction de la raison et la conscience sensible, l'un des sens internes — à laquelle il prête un organe, et un organe déterminé, — qui connaît les sensations et autres faits *sensibles*, qui les compare, les groupe, les interprète, qui atteint même les organes sans le concours du raisonnement. Il traite très savamment la question des sensations inconscientes, empruntant pour l'éclairer les expériences hypnotiques.

L'imagination reproductrice est expliquée, avec une sage réserve, par « la persistance des phénomènes vibratoires dans les fibres cérébrales » ; mais le rôle de l'habitude n'est que signalé, alors qu'il pourrait être démontré et déterminé. Pourquoi, après avoir distingué

l'imagination et la mémoire, et avoir assigné pour fonction à la seconde la reconnaissance du passé, l'auteur ne revient-il pas à cet élément et n'en tente-t-il pas une explication? Peut-être veut-il consacrer à la mémoire une étude spéciale comme à l'objectivité de la perception externe et à la liberté.

Dans le chapitre de la raison il faut remarquer une excellente réfutation de l'associationisme et la théorie péripatéticienne de la connaissance intellectuelle présentée avec beaucoup de clarté. Puis viennent le plaisir et la douleur que M. Farges ne rattache pas à une faculté spéciale, voyant dans le plaisir avec Aristote « une dernière perfection qui s'ajoute à chaque action, comme à la jeunesse sa fleur. »

L'ouvrage se termine par deux appendices, très méthodiques et fertiles en aperçus lumineux, sur l'*Animal* et sur les *Facultés dans la vie future*, avec une note après la lecture de laquelle il faut regarder Aristote comme un partisan de l'immortalité de l'âme, quoi qu'en aient dit ses commentateurs.

Les travaux de M. Farges répondent parfaitement au but qu'il s'est proposé : « vulgariser les théories scolastiques et leur accord avec les sciences. » Mais s'autoriser du mot de *vulgarisation* pour les mépriser serait une injustice. La doctrine est l'œuvre d'Aristote et de saint Thomas, les expériences scientifiques sont de Claude Bernard, de Broca, de Paul Bert, de MM. Beaunis, Luys, Pierre Janet .... Mais le discernement avec lequel on a choisi dans les théories de l'École les lignes qu'il importe de mettre en relief et qui ont chance de fixer l'attention, la clarté avec laquelle on traduit en français du XIXe siècle des idées formulées dans le latin du XIIIe, la vue et la démonstration des affinités qui existent entre les grandes affirmations de l'École et les faits observés de nos jours, tout cela appartient au sage et laborieux sulpicien. C'est quelque chose enfin que l'art de développer des théories réputées obscures de façon à intéresser et à convaincre le grand public, tout en donnant à réfléchir aux maîtres de la pensée contemporaine.

Lorsque la voix de Léon XIII a demandé qu'on étudiât la philosophie scolastique, plusieurs ont trouvé de bon ton de sourire. D'autres se sont mis docilement au travail ; et c'est ainsi qu'on a fait à Saint-Sulpice. Les premiers efforts de l'école néo-scolastique ont été pénibles, plus d'un essai a été infructueux. A l'heure présente elle compose des ouvrages qui éclairent, qui arrêtent les regards des philosophes les plus éminents — MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Paul Janet, Fr. Bouillier, — et qui font dire à un maître

savant, M. Fonsegrive : « C'est le travail le plus considérable qui ait été entrepris, pour mettre les découvertes les plus récentes de la psycho-physiologie au service du spiritualisme. »

L. Ch.

Gerbe d'œillets, par Camille Natal, brochure in-8. Chez Fischbacher, 33, rue de Sèvres, Paris.

Je viens de lire une brochure de vers. C'est une chose qui arrive à bien peu de gens, dans notre fin de siècle où la poésie semble de plus en plus une étrangère.

Est-ce la faute du public? est-ce la faute des poètes?..... Les Muses, comme fatiguées du violent effort romantique, se sont reposées quelques instants chez les Parnassiens, et maintenant sommeillent jusqu'au réveil d'un autre âge. Le public, même lettré, ne s'aperçoit guère de leur silence et n'écoute pas leurs rêves incohérents, que les décadents se sont chargés de nous traduire dans une musique étrange et des périodes incompréhensibles.

Mais si la grande poésie dort, la poésie du foyer et de la famille veille et parle doucement encore à quelques-uns...

Gerbe d'œillets n'est pas un titre ambitieux. Les pièces qui composent cette gerbe, au nombre d'une trentaine environ, n'affectent point des allures pindaresques ni des airs de grandiloquence. Mais elles sont agréables à lire, comme les fleurs modestes dont elles empruntent le nom sont douces à voir et à odorer.

De quoi elles parlent? Oh ! mon Dieu, de vieux sujets toujours actuels et vrais : du printemps et de l'automne, de fiancés jeunes et aimants, de la douleur, de la mort, de Dieu.

L'auteur n'a peut-être pas des pensées très profondes, mais il éprouve vivement, comme avec un cœur féminin, les émotions humaines, et les exprime dans une langue délicate et facile. Vous ne trouverez dans son petit volume ni peintures hardies et dangereuses, ni tours de force d'harmonie et de rimes, mais d'honnêtes vers de famille, sensés et français.

Si j'avais une légère critique à faire, timidement, ce serait pour

les petits jeux de vers répétés que l'on trouve à peu près identiques dans plusieurs pièces En voici un exemple :

RONDELS PRINTANIERS

I

Écoutez le Printemps
Qui vient en ambassade.
Chante-t-il pas l'aubade
Offerte à tous les ans ?

Fuyez, tristes autans
Au cortège maussade.
Écoutez le Printemps
Qui vient en ambassade.

La pâquerette aux champs,
L'abeille en promenade,
L'oiseau, par sa roulade,
Tous fredonnent, contents :
« Écoutez le Printemps ! »

II

« Écoutez le Printemps »,
Disent tout bas les roses,
Coquettes dans leurs poses
Près des jasmins grimpants.

Les papillons galants
Leur content mille choses.
« Écoutez le Printemps »,
Disent tout bas les roses.

Des amours c'est le temps.
Aux froids hivers moroses
Succèdent ris et chants.
Douces métamorphoses !
Écoutez le Printemps.

. . . . . .

Les rimes ne sont pas toutes très riches, non plus... ..

J'ai peut-être tort de faire le difficile. La pièce est gracieuse, après tout, et il y en a d'autres qui valent mieux que celle-là.

Amis lecteurs, lisez *Gerbe d'œillets*.

J. O.

DU SÉMINAIRE AU PANTHÉON. Étude sur Ernest Renan, par Joseph Denais. 37 pages in-4° [1].

Peu d'écrivains ont été entourés, au jour de leur mort, d'autant de démonstrations que Renan. Funérailles aux frais de l'État avec large représentation de tous les corps publics, discours débordants d'éloges, proposition de transférer ses restes dans l'enceinte du Panthéon, rien ne lui a été ménagé par le monde officiel. En même temps M. Jules Simon — l'austère philosophe du *Devoir* et de la *Religion naturelle* — demandait qu'on lui élevât une statue, et M. Melchior de Vogüé — souvent mieux inspiré — écrivait, au nom de la *Revue des Deux-Mondes*, l'éloge funèbre de son collaborateur. Spectacle tristement suggestif que celui d'un pareil engouement. M. Joseph Denais a donc fait une œuvre de justice en ramenant à sa vraie mesure le mérite de ce personnage.

Nous devons reconnaître en Renan « un esprit fin, délicat, d'une ironie particulière, dont le charme mélancolique n'est pas sans attrait funeste, un ciseleur de phrases, un artiste, poète et musicien, qui nous grise — et qui se grise — de la cadence et de l'harmonie de ses phrases, au point qu'il décrira sans but, pour le seul plaisir de décrire. »

Mais, quelque talent qu'il ait apporté dans ses peintures de l'antiquité sacrée et profane, quels que soient les labeurs auxquels il s'est livré pour la saisir, quelque science même qu'il ait amassée, « l'historien est nul, parce qu'il manque de la qualité indispensable, la véracité. » Une série d'aveux piquants recueillis dans ses divers écrits justifient cette opinion — déjà émise, il y a quinze ans, en des termes discrets, mais sévères, lorsque M. Mézières, un esprit géné-

[1] Aux bureaux de *La Grande Revue*, Paris, 14, rue Halévy.

reux et indépendant, accueillit à l'Académie française l'auteur des *Origines du Christianisme.*

Le philosophe, chez Renan, n'est pas supérieur à l'historien. Il y a dans ses ouvrages « des objections, des négations, de doux sarcasmes, des ironies charmantes, tout, excepté un corps de doctrines, un enseignement raisonné. On retrouve bien à chaque page les idées fondamentales du déterminisme positiviste et de l'évolutionisme hégélien, mais présentées chaque fois avec des nuances différentes. Puis il est difficile de prendre au sérieux un penseur qui écrit des lignes du genre de celles-ci : « Les vérités philosophiques ne doivent être ni directement niées, ni directement affirmées..... La qualité des doctrines importe assez peu. »

Il professe une morale épicurienne : « Justice, droit, devoir, autant de bons vieux mots, un peu lourds peut-être, que la philosophie interprétera dans des sens de plus en plus raffinés..... Les abus qui me choquent le plus sont ceux qui atteignent la jouissance bien plus que la propriété. » Professions de foi tout à fait en harmonie avec le sensualisme cynique et sacrilège qui s'étale dans l'*Abbesse de Jouarre* et dans le discours à l'Association des étudiants de Paris.

Ce réquisitoire, dont chaque article est accompagné de pièces justificatives avec indication précise des sources, se fait remarquer par une impartialité qui ne ressemble en rien à l'indifférence. Les pages en sont toutes colorées et alertes, plusieurs présentent des veines d'une éloquence pénétrante. La seule chose qu'on pourrait désirer, en lisant ce travail — écrit d'une haleine au lendemain de la mort de Renan — ce serait un ordre plus rigoureux. La force probante est néanmoins considérable, grâce à une conclusion très détaillée et vigoureuse, digne clef de voûte de l'ouvrage.

L. Ch.

Cathelineau généralissime de la grande armée catholique et royale. Réponse à M. Port, par M. l'abbé Bossard, docteur ès lettres. Prix : 5 fr.

« Avez-vous lu le livre de M. Port ? » disait-on chaque fois que l'archiviste de Maine-et-Loire publiait un nouvel ouvrage ; « c'est

fort, c'est très fort. » Et tous ceux — le nombre en est grand — qui aiment mieux juger des ouvrages d'érudition sur ouï-dire que par eux-mêmes, tous ceux-là s'en allaient répétant avec une gravité convaincue : « Très fort ; c'est très fort. »

Ainsi se forment les *légendes*, même de nos jours où l'on prétend ne juger que d'après les faits.

Et voilà qui explique pourquoi, de temps à autre, des réputations s'écroulent, pourquoi des savants, des hommes acceptés comme tels, sont tout à coup convaincus d'ignorance ou de légèreté ; voilà qui explique la mésaventure qui vient d'arriver à M. Port. Mais venons au fait.

Dans trois lourds volumes, dont le dernier vient de paraître [1], M. Port a voulu prouver que Cathelineau n'a pas commencé la guerre de Vendée, ni commandé en chef l'armée de l'insurrection. A soutenir cette thèse, M. l'archiviste met une ardeur peu commune ; il fait étalage d'une assurance peu modeste, et pompeusement déploie un appareil scientifique, bien capable de faire illusion à des lecteurs superficiels. — Malheureusement pour lui, ses livres n'ont pas eu que de ces lecteurs-là.

M. l'abbé Bossard, surpris de l'étrangeté des conclusions, voulut en connaître les motifs ; et ce qu'il a découvert, il nous l'apprend aujourd'hui dans un volume, qu'on serait tenté tout d'abord de trouver un peu gros pour une « réponse, » mais qu'on lira, j'en suis sûr, d'un seul trait, quand une fois on en aura commencé la lecture.

Pièce à pièce, M. Bossard démolit l'édifice si laborieusement élevé par M. Port. Et avec quel solide bon sens ! avec quelle douce ironie !

Dès les premières pages, il nous signale un procédé familier à M. l'archiviste, qui d'année en année, ou plus exactement d'un volume à l'autre, passe, sur un même point, du doute à la certitude, de l'hésitation à l'affirmation, sans qu'il ait, pour dire « je suis sûr, » plus de raisons qu'il n'en avait pour dire « peut-être. » — M. Bossard a vu juste : ce procédé, chez M. Port, est plus qu'un procédé ; c'est une manie, et une manie agaçante, pour qui le lit avec attention. « Je n'avance rien, dit-il, dont je ne sois parfaitement sûr. » Et il aligne des témoignages qui ne disent rien, des preuves qui prouvent

[1] *La Vendée Angevine* (Paris, 1888. Hachette, 2 vol. in-8°) et *La légende de Cathelineau*, etc. (Paris, 1893. Alcan, 1 vol. in-8°.)

à côté, des raisonnements..... Par charité, ne disons rien de ces raisonnements-là !

Savez-vous pourquoi, par exemple, Cathelineau n'a pas commencé la guerre ? C'est que cette guerre a été le résultat d'un complot ourdi par la noblesse. On a beau crier à M. Port que le contraire est avéré ; que les nobles, de leur aveu même, ont été entraînés par les paysans ; que, nulle part, on ne voit la main des émigrés ; M. Port vous regarde avec pitié, et, sans vous répondre, conclut que les nobles ont fomenté la guerre, puisqu'on trouve, parmi les premiers révoltés, des régisseurs, des garde-chasse, des valets de chambre, preuve évidente que les maîtres conspiraient dans l'ombre, et qu'ils menaient tout..... Quand on est de cette force-là, et qu'on est archiviste, on publie des documents inédits, mais on ne les commente pas.

Tous les commentaires de M. Port, toutes ses citations, tous ses textes, M. Bossard les reprend un à un, et il prouve que ceux-ci n'ont aucun rapport avec la guerre de Vendée, mais qu'ils concernent la Bretagne, — que ceux-là sont de vagues racontars qui ne disent même pas ce que leur fait dire M. Port, — que d'autres sont manifestement opposés à sa thèse ; puis, le terrain déblayé, il accumule les textes qui prouvent jusqu'à l'évidence la thèse opposée. Et il conclut très sagement qu'il ne suffit pas des affirmations de M. Port pour supprimer les faits, et changer l'histoire.

Il se moque aussi fort agréablement d'une autre manie de l'archiviste, qui consiste à interpréter les documents muets. Telle pièce d'archive, datée de telle ville, ne dit rien de Cathelineau ; donc, conclut M. Port, donc, à cette date, Cathelineau n'était pas dans cette ville. En vain, vous apportez des documents positifs qui prouvent qu'il y était. M. Port ne vous entend pas : son document à lui, qui ne dit rien, est le seul vrai, le seul bon, le seul digne d'être écouté. Ainsi certains charlatans vantent, à la foire, leur marchandise.

Laissons cela, et résumons à grands traits le livre de M. Bossard. Appuyé sur les autorités les plus graves, sur les textes les plus positifs, émanés d'ennemis aussi bien que d'amis des Vendéens, le contradicteur de M. Port prouve que l'insurrection eut pour cause lointaine et profonde l'irritation des Vendéens, auxquels on enlevait leurs prêtres[1], et pour cause plus proche le décret de la Convention relatif au service militaire. Puis, il montre Cathelineau, profitant de cette irritation pour organiser la résistance ; il le montre s'affirmant

[1] Voir l'article si nourri de M. Baguenier-Desormeaux sur *la Guerre religieuse*, pages 222 et sqq. (N. D. L. R).

dès les premiers jours, se révélant à tous comme un homme extraordinaire, et choisi par eux comme un chef respecté. Même pour faire plaisir à un archiviste, M. Bossard ne pouvait dire autre chose : les textes sont là, nets, précis, positifs, et si nombreux, et si concordants !

Cathelineau a donc été généralissime de la grande armée catholique et royale. M. Bossard le prouve en réduisant à néant les raisonnements et les suppositions de M. Port, — et aussi par des preuves directes, nombreuses, éclatantes. Je ne puis résumer cette discussion serrée, habile et amusante, où l'auteur semble toujours tout accorder à M. Port, et même alors le bat avec ses propres armes. Pauvre M. Port ! comme il est secoué, tiraillé, terrassé ! Et comme je le plaindrais, si je ne savais que sa confiance en lui-même est un refuge assuré, d'où il se rit de toutes les attaques !

Est-il bien sûr pourtant qu'il laisse celle-ci sans riposte ? A moins de perdre auprès de bien des gens sa réputation d'homme *très fort*, je crois qu'il fera sagement de ne pas faire la sourde oreille. Peut-être lui sera-t-il malaisé d'expliquer comment il a vu dans certains documents ce qui n'y est pas, tandis qu'il n'a pas vu dans d'autres ce qui s'y trouve. En tous cas, il se doit à lui-même, il doit à l'Institut dont il est membre, de se laver du reproche de légèreté que, sans le dire, M. Bossard lui fait presque à chaque page. Allons ! la lice est ouverte, les lutteurs sont prêts. Nous aurons bientôt, j'espère, à marquer les coups.

M. Port n'est pas le seul, d'ailleurs, dont la réputation de savant soit atteinte par la discussion critique de M. Bossard. — Un de ses *éminents confrères* — j'emploie le titre de ces messieurs — un homme, de ceux qu'on dit *très forts*, M. Etienne Charavay, a compromis gravement son renom d'habile, en essayant d'appuyer de ses remarques la thèse de M. Port [1].

On sait que les descendants de Cathelineau ont conservé le brevet de généralissime de l'illustre voiturier, leur ancêtre. Naturellement, M. Port a voulu prouver que le document était apocryphe ; à son tour, M. Charavay reprend cette thèse, et, pour la soutenir, raisonne sur un fac-similé de ce brevet, reproduit dans le *Figaro* (*supplément du 3 septembre 1892*). — Mais voilà ! ce fac-similé du *Figaro* n'est pas celui du document original ; c'est le fac-similé *d'une copie écrite par un rédacteur de ce journal* qui, ne pouvant lire ce brevet original, a arrangé le tout à sa façon. Ainsi donc, M. Charavay a pris pour une pièce du siècle dernier la rédaction, *écriture et texte*, d'un

[1] Voir la *Revue bleue*, du 24 juin 1893, article de M. Aulard.

journaliste de 1892 ! L'aventure est assez plaisante pour être racontée ; elle prouve qu'on peut être un éminent paléographe, et se tromper grossièrement, tout comme un autre, — et qu'il ne faut pas toujours croire sur parole et sans contrôle les hommes qu'on dit *très forts*. Je suis sûr, pour ma part, que M. Charavay, s'il lit le livre de M. Bossard, et s'il compare la reproduction du brevet original, et le fac-similé du *Figaro*, que l'auteur donne tous deux, sera stupéfait d'avoir jugé si à l'étourdie, et qu'il regrettera amèrement d'être venu au secours de son *éminent confrère*, M. Port.

J'ai fini. On voudra bien reconnaître que, si je suis sévère pour M. Port, je reste poli ; je ne l'accuse pas de mauvaise foi, ainsi qu'il le fait lui-même pour plus d'un écrivain qu'il combat. Je lui reproche sa légèreté, et de substituer en histoire les fantaisies de son imagination aux données de la froide raison. C'est encore là un reproche grave, je le sais ; mais qui osera prétendre, après avoir lu le livre et la réfutation, qu'il n'est pas mérité ?

E. Buisson.

Notre-Dame de Béhuard et son pèlerinage. Notice historique, par M. l'abbé Dubreil, curé de Béhuard. Imprimerie Germain et Grassin. — Prix : 1 fr. Par la poste : 1 fr. 15.

Si vous avez visité, un jour de printemps ou de clair soleil, l'île charmante de Béhuard, et sa gracieuse chapelle campée, ainsi qu'un nid d'aigle, au sommet du rocher qui est comme l'ossature des terres environnantes ; si vous avez entendu, pendant le silence du soir, le gai carillon des quatre cloches logées dans la petite flèche, joyeux babil répété par les maisons du bourg et les coteaux de Savennières ou de Rochefort ; si vous avez suivi pieusement le curé de Béhuard vous détaillant — avec quel amour ! — les merveilles et les grâces délicates de son sanctuaire, lisez la *Notice* que je vous présente. Dans la compagnie du vénérable prêtre qui a mis tout son cœur à l'écrire, vous recommencerez votre pèlerinage ; ce sera pour vous une double joie. Et vous, qui n'avez pas fait le voyage, lisez tout de même ce petit volume : il vous inspirera certainement le désir de visiter cette curiosité de notre pays d'Anjou, et vous y gagnerez, avec quantité

de détails charmants, une tendre dévotion pour *Notre-Dame l'Angevine*.

Il y a vraiment plaisir à suivre l'aimable guide. Il connaît son île et son monument mieux que les *cicerone* les plus vantés Avec lui, on remonte jusqu'aux époques anciennes ; on respire ce parfum du bon vieux temps, si poétique et si doux. On suit, sans effort, l'histoire du pèlerinage, depuis les premiers siècles, surtout depuis le XIe où commence l'histoire vraie, en passant par Louis XI, de fine et astucieuse mémoire — qui en fut le bienfaiteur insigne et qui aimait tant à visiter le sanctuaire de Notre-Dame — jusqu'aux splendeurs inoubliables de 1873 et même jusqu'à nos jours. La trame du livre est très bien faite ; l'historien a puisé aux bonnes sources ; les problèmes historiques sont posés et résolus, aussi clairement que possible ; le récit court, alerte, aimable, simple et sans prétention presque partout, comme il convient à une *Notice historique*. Avec cela, de jolies gravures — dont une reproduit le portrait de Louis XI, offert par Charles VIII — réjouissent l'œil, en donnant au lecteur l'impression vraie de l'île et de sa chapelle.

Le sanctuaire de Béhuard, s'il est précieux pour l'art et par les souvenirs qu'il rappelle, n'est pas riche. L'a-t-il jamais été, j'entends même au temps de Louis XI, son plus grand bienfaiteur ? Ce roi, au regard cauteleux, avait la main ouverte pour recevoir plutôt que pour donner. La Vierge Marie y siège dans la pauvreté, comme en l'étable de Bethléem, comme en l'humble maison de Nazareth. Le livre, écrit avec amour et une piété filiale, est presque la principale ressource de l'église. Avec moi, vous souhaiterez que la deuxième édition s'épuise très vite ; vous y aiderez, en le recommandant et en le faisant connaître. Et *Notre-Dame l'Angevine* vous bénira.

A. C.

NOUVEAU DICTIONNAIRE UNIVERSEL ILLUSTRÉ (prix 2 fr. 75). Contenant *Langue française, Histoire, Géographie. Sciences et Arts,* par Mgr Paul Guérin, auteur du *Dictionnaire des Dictionnaires*, et G. Bovier-Lapierre, professeur de l'Université. — Alfred Mame et fils, éditeurs à Tours. — 1 vol. in-18 de 900 pages, 866 figures, 35 cartes, dont 24 cartes en couleurs, 44 tableaux encyclopédiques. — Prix, cartonné : 2 fr. 75 ; toile : 3 fr. 50 : demi-reliure : 3 fr. 75.

L'éloge de cet ouvrage n'est plus à faire : l'accueil du public l'a jugé. Son apparition a été saluée, dans l'Épiscopat, dans la Presse et l'Enseignement catholique, par des félicitations unanimes ; et chacun le considérait dès lors comme le plus complet, le mieux informé des lexiques, comme la seule encyclopédie vraiment chrétienne. Grâce à l'exactitude, la clarté et l'impartialité avec lesquelles sont traitées toutes les questions de lexicologie, d'histoire, de géographie, d'arts et de sciences, grâce à l'attrait d'une illustration spéciale, la place de cet excellent ouvrage est marquée non seulement dans le bagage scolaire de toute la jeunesse qui s'instruit, mais aussi dans toute famille chrétienne, où chacun aimera à le consulter souvent.

A la dernière heure, un volume intéressant nous a été envoyé :

EUGÈNE BORÉ, par M. Léonce de la Rallaye (prix 5 francs).

Cet ouvrage ne s'adresse pas seulement aux deux familles religieuses, dont M. Eugène Boré fut le supérieur. Le public angevin — M. Boré a eu son heure de gloire — nous saura gré de lui recommander ce fils glorieux de l'Anjou. — Il sera rendu compte de ce travail dans le prochain numéro.

A. C.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et Cie.*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET Cie.

LE P. JOSEPH ET LE QUIÉTISME [1]

I. Le P. Joseph et les Illuminés. — II. Le P. Joseph, l'abbé de Saint-Cyran et le P. Seguenot, de l'Oratoire. — III. L'Illuminisme condamné dans les Exhortations du P. Joseph aux Filles du Calvaire. — IV. Le P. Joseph disciple du P. Benoit de Canfeld. — V. Le P. Joseph précurseur de Bossuet.

Dernièrement, un de mes amis, un de ceux qui aiment à s'entretenir avec moi du P. Joseph et veulent bien me montrer la plus vive sympathie pour le héros de mes études historiques, arrivait chez moi, tout inquiet.

— « Quoi ? me dit-il, est-il vrai que le P. Joseph ait été quiétiste ? Si cela est, voilà qui, malgré tout le bien que vous avez jamais pu me dire de lui, va singulièrement refroidir mon enthousiasme ! »

En effet, mon ami est de ceux qui goûtent beaucoup moins la vie contemplative, même la vraie, que la vie active.

Alors, mécontent de moi, comme si, en lui faisant partager mon admiration pour le P. Joseph, je l'avais mis en contradiction avec lui-même, il ajouta aussitôt :

— Pourquoi ne me l'avez-vous pas dit ?

[1] V. *Le P. Joseph devant l'histoire*, Revue des Facultés catholiques, août 1892, pp. 753-804. — *Le P. Joseph, sa jeunesse, ses études*, juin 1893, pp. 718-750.

— Eh ! mon Dieu, parce que je ne le savais pas, lui répondis-je.

— Comment? Pourtant voilà longtemps que vous faites du P. Joseph l'objet d'une étude très particulière; sept ans, je crois ?

— Un peu moins, mais assez pour avoir vu sur son compte beaucoup d'audacieuses calomnies. Cependant je n'avais pas encore rencontré celle-ci!

— Alors, d'après vous, c'est une calomnie de dire que le P. Joseph a été quiétiste ?

— Une pure calomnie, une calomnie non moins abominable que celles qui ont voulu le faire passer pour un ambitieux, pour un hypocrite, pour un traître, pour un assassin!

— Ces accusations, du moins, ne sont pas aussi vraisemblables.

— Aussi perfides, voulez-vous dire.

Mon ami sentit que j'allais m'animer comme si j'avais eu affaire à deux ennemis du P. Joseph. Il s'empressa de me calmer.

— « Je vous assure, reprit-il aussitôt, que celui qui, devant moi, a accusé le P. Joseph de quiétisme, s'il est coupable d'ignorance et d'erreur à son sujet, ne l'est certainement ni de perfidie ni de malveillance. D'ailleurs, si je l'en avais soupçonné, ses accusations n'auraient pu que m'irriter contre lui.

— Et elles vous ont seulement indisposé contre le P. Joseph !

— Elles ont mis dans mon esprit des doutes que je n'ai pu supporter. Voilà pourquoi je suis venu le plus tôt possible m'en éclaircir auprès de vous. »

Faire connaître à ses amis la vérité est une double jouissance qu'on ne se refuse jamais, quand l'occasion s'en présente, surtout si du même coup l'on défend d'autres amis. Je me rendis donc bien volontiers aux désirs de mon visiteur. Et alors commença entre nous deux, sur le ton le plus calme, une grave et sérieuse discussion.

Mon interlocuteur reprenait et soutenait les diverses accusa-

tions qu'il avait entendu porter contre le P. Joseph. Et moi j'y répondais de mon mieux, d'après mes souvenirs.

Dans le P. Joseph il prétendait me montrer un fauteur des Illuminés et des autres novateurs de son temps; et je lui présentais l'adversaire également perspicace et ardent de toutes les nouveautés doctrinales, surtout de l'Illuminisme; le gardien fidèle et prudent de la saine tradition théologique, principalement en ce qui concerne l'oraison de quiétude.

Du P. Joseph il faisait le disciple aveugle du P. Benoît de Canfeld, dont la *Règle de Perfection* devait être, en 1689, condamnée comme favorable au Quiétisme; et je lui démontrais que ce disciple aveugle avait eu assez de lumières pour discerner dans la doctrine de son maître et ce qu'elle offrait de bon et ce qu'elle renfermait de dangereux.

Même, au grand étonnement de mon ami, j'établissais hardiment cette thèse, que, soixante ans avant Bossuet, le P. Joseph avait eu le mérite de parler de l'oraison de quiétude en des termes aussi clairs, aussi précis et aussi théologiques que le devait faire l'auteur de l'*Instruction sur les états d'oraison*.

De la sorte je prouvais que le P. Joseph, loin d'être une victime du Quiétisme, en avait été le censeur le plus intelligent en même temps que l'adversaire le plus résolu.

Mon ami voulut bien s'avouer convaincu par mes raisons, convaincu pleinement de la parfaite orthodoxie du P. Joseph; si bien qu'il désira convertir à mes idées l'accusateur lui-même. Et c'est pour être plus sûr de mener à bonne fin son entreprise, qu'il me pria de lui donner par écrit la justification que je venais de lui présenter de vive voix. Je le lui promis.

J'accomplis aujourd'hui ma promesse. Je fais mieux. J'avais donné surtout mes souvenirs, mes jugements personnels. Cette fois je laisse le plus possible la parole au P. Joseph lui-même. En effet, depuis mon entretien avec mon ami, j'ai interrogé de nouveau le P. Joseph sur l'oraison de quiétude, je l'ai écouté plus attentivement que jamais, et j'ai obtenu de lui des réponses si complètes, si nettes, qu'il m'a paru non seulement inutile, mais indiscret de me constituer son avocat. C'est un accusé qui, sûrement, saura mieux que personne présenter sa défense et

faire accepter sa justification de tous ceux qui voudront bien, avant de le juger, consentir à l'écouter.

I

Le Quiétisme est un système de prétendue mysticité qui fait de l'anéantissement de l'âme humaine la condition nécessaire de son union avec Dieu ici-bas, et place le dernier terme de la perfection chrétienne dans une contemplation inerte de l'essence divine, dans le complet enchaînement de nos facultés religieuses et morales, dans une entière indifférence pour tout ce qui concerne notre sanctification et notre salut. Cette doctrine de la tranquillité passive n'est pas autre chose que la double négation de la nature même de notre âme, qui est essentiellement active, et de l'épreuve méritoire qui est imposée à la vie présente. Aussi, après avoir pris différents noms, tira-t-elle du repos absolu, de l'indifférence qu'elle enseigne, — *quies, quietus*, — le nom qui lui convenait le mieux, pour s'appeler définitivement le Quiétisme.

Cette erreur, qui remonte très loin dans l'histoire de l'Église, a fait, sous le nom d'Illuminisme et sous celui de Quiétisme, deux apparitions en France au XVIIe siècle.

Les Illuminés ou Alumbrados avaient paru en Espagne en 1575. Poursuivis par l'Inquisition et condamnés à Cordoue et à Séville, ils furent chassés de ce pays en 1623. C'est alors que ces Invisibles, — ils s'appelaient encore de ce nom, — se répandirent secrètement en France, où ils devaient être activement poursuivis en 1634, et, l'année suivante, victorieusement réprimés par l'intervention de l'autorité royale.

En 1675, un prêtre espagnol, Michel Molinos, renouvelait toutes les erreurs des Alumbrados dans sa *Guide spirituelle*. Soixante-huit propositions de ce livre furent condamnées en 1687 par le pape Innocent XI. Néanmoins les erreurs grossières

de Michel Molinos pénétrèrent bientôt en France, où, plus ou moins atténuées et voilées, elles furent répandues d'abord par « un laïque sans théologie », François Malaval, dans sa *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation;* en 1685 et en 1688, par une femme exaltée, Mme Guyon, dans son *Moyen court et facile pour l'oraison,* et dans son *Cantique des cantiques interprété selon le sens mystique;* en 1686, par un religieux barnabite, le P. La Combe, dans son *Analyse de l'oraison mentale;* enfin, en janvier 1697, par l'archevêque de Cambrai, Fénelon, dans son *Explication des Maximes des Saints.* Tous ces livres quiétistes français furent condamnés par l'Inquisition de Rome le 1er avril, le 9 septembre 1688, le 30 novembre 1689, et finalement par le pape Innocent XII le 12 mars 1699.

Sous les noms différents d'Illuminés et de Quiétistes, c'étaient bien, comme nous le verrons, les mêmes hérétiques qui s'étaient répandus en France de 1623 à 1635 et de 1685 à 1697, réprimés une première fois par la justice de Louis XIII et anéantis la seconde fois par l'anathème d'Innocent XII. Ainsi, le roi Louis XIII avait visé le but que le pape Innocent XII devait atteindre soixante ans plus tard. L'entreprise royale était donc digne d'éloge, et elle prouvait chez son inspirateur des sentiments d'un zèle très éclairé et une doctrine d'une parfaite orthodoxie.

Cet inspirateur, qui était-il? Le P. Joseph.

Nous l'apprenons de son biographe, Lepré-Balain, qui raconte, dans un chapitre de sa *Vie* [1], « sa ferveur agissante pour l'intérêt de l'Église contre la nouvelle secte des Illuminés, » et qui, dans son *Suplement à l'histoire* [2], complète son premier récit par de nouveaux détails authentiques bien propres à mettre en une vive lumière toute la sagacité, toute l'activité du P. Joseph contre ces dangereux novateurs.

Ce récit du *Suplement à l'histoire* a toujours fait autorité. C'est ainsi qu'en 1679 nous le voyons traduit textuellement par le bénédictin italien Vittorio Siri, aumônier et historiographe

[1] *La vie du Reverend Pere Joseph de Paris, par Lepré-Balain, prêtre.* Ms., l. VII, ch. XXVII).

[2] *Suplement à l'histoire,* Bibl. Nat. f. fr., Ms. 3756, fo 1 et suiv.

de Louis XIV, dans ses *Memorie recondite*[1], et en 1698, comme à cette époque on ne savait plus où prendre le texte du *Suplement à l'histoire*, l'italien de Vittorio Siri fut traduit à son tour en français par l'abbé de Cordemoy, dans la *Preface* de son livre des *Desirs du Ciel ou Temoignages de l'Écriture Sainte contre le pur amour des nouveaux Mistiques*[2].

C'est cette dernière traduction dont s'est servi l'abbé Richard dans son *Histoire de la vie du R. P. Joseph*[3], où je l'ai trouvée. Comparée avec le texte du *Suplement à l'histoire*, qui, retrouvé en 1849 par Léopold Ranke, est conservé maintenant à la Bibliothèque nationale, cette traduction de l'abbé de Cordemoy, reproduite par l'abbé Richard, ne présente, à part quelques réductions, aucune différence notable. Nous pouvons donc la suivre ici en toute sécurité, sauf à la compléter en un ou deux points.

« Je commenceray, dit Siri, les evenemens de l'annee 1635 de la même maniere que fait le P. Joseph dans ses *Memoires d'État*, — Siri appelle ainsi, en l'attribuant au P. Joseph, le *Suplement à l'histoire* de Lepré-Balain ; — c'est-à-dire par la destruction de la secte des Illuminés découverte en France l'annee precedente. Ce monstre de nouveauté fut produit par quelques Religieux et Religieuses d'un Ordre que la pieté et l'austerité rendoient egalement recommandable. Cela commença d'abord par deux malheureux moines, qui, lassés de la vie reguliere, abandonnerent leur couvent. Ils avaient vécu quelque temps ensemble, entretenant de secrettes pratiques pour repandre leurs erreurs avec plus de commodité et moins de soupçons. Ils apostasierent enfin et se mirent à dogmatiser, non seulement en secret, mais en public. Ils debiterent au commencement leur fausse doctrine par des manuscrits, qu'ils eurent bientôt la hardiesse de faire imprimer pour les mieux distribuer à ceux de leur cabale. Et c'est ainsy que les plus zelés

[1] *Memorie recondite del Vittorio Siri dal anno 1601 fino al 1640*, Rome et Paris, 1676-1679 — 8 vol. in-4. (V. t. VIII, p. 191).

[2] *Les Desirs du Ciel ou Temoignages de l'Ecriture Sainte contre le pur amour des nouveaux Mistiques, par M. l'Abbé de Cordemoy*, Paris 1698, in-4.

[3] *Histoire de la vie du R. P. Joseph*, par M. l'abbé Richard, Paris, 1702, V. t. II, pp. 177-184).

d'entre eux étendoient leur secte : Si bien qu'en peu de temps plusieurs se trouverent enveloppés dans le même filet, seduits par les faux dehors d'une sublime doctrine.

« Mais le P. Joseph fut informé de divers endroits de ces nouveautés. Des Capucins l'assurerent que cette herbe envenimee croissoit particulierement à Chartres et en Picardie, que plusieurs s'erigeant en Apôtres répandoient ce mauvais grain en differens Monasteres, où il étoit recueilli avec d'autant plus d'ardeur, qu'il flattoit plus agreablement les sens : De sorte qu'en cette derniere Province on comptoit déjà plus de soixante mille personnes infectees de ce poison. Le P. Joseph, ayant fait ses diligences pour connoître si Paris en étoit exempt, trouva que deux Religieux de son Ordre, l'un appelé Rodolphe et l'autre de Troyes, gens d'esprit, tres sages en apparence, mais fort hipocrites en effet, abusoient le peuple », — et, comme dit Lepré-Balain, débitoient leur mauvaise marchandise. — « Il les fit arrêter par ordre du Roy et conduire pendant la nuit à la Bastille, avec un troisieme, natif de Chartres, qui servoit à l'impression de leurs livres, qu'on trouva heureusement dans leurs chambres. On découvrit aussi par leur propre confession leurs pernicieux desseins, leur mauvaise doctrine, les lieux et les personnes qui en étoient infectées ; Car elle s'étoit déjà répandue en divers endroits de la France », — où, ajoute Lepré-Balain pour bien marquer toute la gravité du mal, « le diable qui consideroit que l'heresie de Calvin languissoit, vouloit tâcher d'en introduire une nouvelle qui étoit plus plausible. »

« Le P. Joseph, — ici encore nous citons Lepré-Balain, qui est plus précis, — ayant donné advis au Cardinal de ce que dessus, luy fit considerer ce malheur, combien il étoit dommageable et déjà tout proche. Son Eminence en communiqua au Roy, qui voulut absolument qu'on cherchât les moyens de couper le chemin à ce mal, avant qu'il se provignât davantage. On ne jugea pas à propos d'en écrire à Rome et d'en attendre les ordres pour y remedier; ce qui eût été trop long, et le mal pressoit. On ne crut pas non plus devoir proceder par des disputes; le peril étoit trop clair pour en douter. »

Prompte répression, exacte information, choix des juges, dépositions des témoins, arrêt et monitoires, arrestation de tous les principaux dogmatisants qui remplit les prisons d'hérétiques et causa tant d'épouvante aux chefs du parti qu'ils se cachèrent, autant de faits dans l'exposé desquels le texte de l'abbé Richard et celui de Lepré-Balain s'accordent pour montrer, en toute cette affaire des Illuminés, l'initiative et l'impulsion du P. Joseph.

Cette initiative et cette impulsion ont dû s'exercer tout particulièrement sur l'examen de la doctrine des Illuminés. En effet, si cette enquête théologique a été, comme le dit Lepré-Balain, conduite par le curé de Saint-Leu[1], il n'est pas moins certain pour cela que le promoteur en fut le P. Joseph. A défaut de toute autre preuve, il suffirait encore de constater que la liste des trente-quatre propositions erronées que le curé de Saint-Leu a relevées dans la doctrine des Illuminés, et, avec elle, celle de tous les actes, communs ou particuliers, reprochés à la secte ou à ses membres, se sont trouvées parmi les papiers du P. Joseph. C'est là que Lepré-Balain les a prises. En effet son *Suplement à l'histoire*, dans lequel Vittorio Siri croyait avoir des *Memoires d'État* du P. Joseph, était, non pas rédigé par notre capucin, mais formé avec les papiers, politiques ou religieux, trouvés dans son cabinet par son confident, le P. Ange de Mortagne, si bien que Lepré-Balain n'a guère eu d'autre peine que de les mettre en ordre et de les transcrire. C'est un point qui a été définitivement acquis à l'histoire par M. Fagniez[2].

Le P. Joseph a donc bien été, au témoignage de Lepré-

[1] C'était André du Saussay, qui fut plus tard évêque de Toul.

[2] V. dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature*, deux articles des 18 janvier et 15 février 1879, pp. 45-59 et 133-136.

L'histoire ne manquera pas d'être reconnaissante à M. Fagniez de ses découvertes relatives au *Suplement* de Lepré-Balain. En effet c'est lui qui en a établi l'authenticité, en réfutant la thèse de M. Parmentier, qui, en 1877, avait prétendu voir dans l'œuvre de Lepré-Balain « un supplément inédit des mémoires de Richelieu ». C'est encore lui qui le premier a découvert « le manuscrit complet, original et autographe » du *Suplement* dont on n'avait jusque-là que les dernières années (1634-1638), dans les Mss. de la Bibliothèque nationale, f. fr. 3754-3757. (V. la *Revue des Questions historiques*, octobre 1889, p. 474, note.)

Balain, son biographe, le véritable auteur de la répression des Illuminés, c'est-à-dire, en ce temps-là (1634-1635), le principal adversaire de la doctrine du Quiétisme. En effet ces Illuminés n'étaient pas seulement, comme le remarque Lepré-Balain dans son *Suplement à l'histoire* et dans sa *Vie* du P. Joseph, coupables de reproduire l'impureté des Anabaptistes, de renouveler plusieurs erreurs des Calvinistes et de conduire infailliblement à l'athéisme. Ils étaient de vrais Quiétistes, et la troisième des trente-quatre propositions qui ont été relevées contre eux, reproduisait expressément le premier dogme du Quiétisme, celui qui était le fondement même de cette hérésie. « Étans parvenus à l'union sureminente, disaient les Illuminés, il faut laisser agir Dieu en nous, sans production d'aucun acte. » Qu'est donc cela, sinon le plus formel Quiétisme ?

II

Le P. Joseph ne poursuivit pas seulement le Quiétisme chez les Illuminés ; il l'attaqua avec la même vigueur chez l'abbé de Saint-Cyran. — L'abbé de Saint-Cyran quiétiste ! me dira-t-on. — Oui, l'un des deux patriarches du Jansénisme a été un quiétiste. Toutes les erreurs ne se tiennent-elles pas ? Et ce n'est pas moi, qui affirme le premier le quiétisme de Saint-Cyran. C'est Dupin, qui, dans son *Histoire ecclesiastique du XVIIe siecle*, appréciant *Le chapelet secret du Très Saint-Sacrement*, œuvre de Saint-Cyran, trouve qu'en y « poussant les sentimens des theologiens mystiques jusqu'à l'excez, l'on y établit cette pureté d'amour pretenduë qui fait que l'on est indifferent à son salut[1] ». Théorie bien quiétiste ! Du reste, Saint Cyran lui-même avait écrit qu'il était « aux prisons de Vin-

[1] V. le P. d'Avrigny, *Mémoires Chronologiques et Dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 jusqu'en 1716*, MDCXX, (t. II, p. 31).

cennes pour avoir voulu suivre exactement la theologie de saincte Therese[1]. » Ce qui, à son compte, était la pratique de la théologie de sainte Thérèse, n'en était réellement que la contrefaçon, c'est-à-dire le Quiétisme.

Mais, comme tous les novateurs, plus que beaucoup d'entre eux, Saint-Cyran avait une nature profondément dissimulée. Il avait, nous dit le P. Rapin dans son *Histoire du Jansénisme*[2], « peu de disposition à se montrer tel qu'il étoit », et un grand « penchant à s'envelopper. » Il s'enveloppa si bien, en effet, qu'il put capter la confiance du P. de Bérulle, qui accepta volontiers « ses conseils et ses lumieres » dans la double affaire des Carmélites et du livre des *Grandeurs de Jesus*[3]; jouir quelque temps de l'estime du P. de Condren, « l'homme qui fut peut-être le plus éclairé des lumières d'en haut en ce siecle, et avoit aussi un discernement admirable des esprits[4] » ; enfin entretenir pendant plusieurs années avec saint Vincent de Paul « un commerce reciproque de services et une amitié établie dans les formes », sans lui devenir jamais suspect, qu'au moment où il fit éclater son hérésie[5].

Comme le P. de Bérulle, comme le P. de Condren, comme saint Vincent de Paul, le P. Joseph se laissa d'abord surprendre par « la profonde dissimulation » de Saint-Cyran. C'est ce que nous apprend Lepré-Balain dans un récit qu'on nous saura gré de reproduire en son entier.

« Je ne puis obmettre, dit-il, sans trahir la verité et manquer à la fidelité que je dois à cette histoire, que le R. P. Joseph ayant pris quelques habitudes en Poitou, lorsqu'il commençoit l'établissement des Missions dans cette Province, avec un personnage de qui la probité et la science s'étoit rendue publique, il renouvella depuis cette connoissance, l'ayant rencontré en cette année, — 1629, — jusque à cette confidence, qu'il le pria

[1] *Lettres de S. Cyran*, édition donnée par A. Arnauld en 1648 (lettre XXIIIe, p. 179).

[2] *Histoire du Jansénisme depuis son origine jusqu'en 1644, par le P. René Rapin, de la Compagnie de Jésus, ouvrage complètement inédit, revu et publié par l'abbé Domenech*, Paris. Gaume, 1861 — V. pp. 93, 96, 262.

[3] *Histoire du Jansénisme*, p. 151.

[4] *Histoire dn Jansénisme*, p. 93.

[5] *Histoire du Jansénisme*, p. 320.

de voir souvent les Religieuses du Calvaire au faubourg Saint-Germain de cette ville, joignant le Petit Luxembourg, où la defunte Reine Mere, Marie de Medicis, les a établies. Ce à quoi ce bon personnage se rendit assidu, et d'autant plus que le R. P. Joseph étoit lors absent, ayant été obligé de suivre la Cour près de M. le Cardinal[1].

« En cette absence, ce bon personnage tint aux Religieuses, les portes fermees, des discours sublimes d'une perfection eminente, dans lesquels peu à peu et à guise d'un chancre qui s'insinua sans qu'on s'en aperçut et sans laisser les traces de son passage, ainsi que parle le divin Apôtre, il fit couler quelques propositions contraires à la simplicité religieuse, le mépris de la mortification et des autres pratiques regulieres, ravalant leurs constitutions et coutumes, sous le specieux pretexte de les élever dans une vie sureminente qui flatte l'esprit ou chatouille les sens par l'oubli des vertus, sans l'esprit desquelles toutes les devotions les plus spirituelles ne sont que des tromperies, qui ruinent à la fin les ames. » — Voilà bien le Quiétisme, sa nature, ses procédés, ses conséquences.

« Le R. Pere, retourné de son voïage, reconnut aussitôt qu'il y avoit un grand changement dans l'esprit de quelques unes de ces bonnes dames, que leurs sentimens étoient déjà fort éloignés des preceptes qu'il leur avoit donnés; estonné à merveille qu'en si peu de temps ce mal eût déjà fait tant de dommage, et qu'elles eussent, par un changement si étrange et si subit, éteint le feu de la sainte charité, qu'avec la grace de Dieu il avoit allumé dans leur cœur, et qu'elles se fussent sitôt affoiblies dans les saintes pratiques de leur Mere. » — C'était la Mère Antoinette d'Orléans.

« Et pour ne rien faire mal à propos, selon le sage conseil de l'Apôtre saint Jean, il voulut mettre à l'épreuve ce nouvel esprit; ainsi que le pilote jette sa sonde en mer pour connoître

[1] Le P. Joseph, qui suivit Richelieu dans la double expédition d'Italie pour la succession de Mantoue, et des Cévennes pour la répression définitive des Protestants, fut éloigné de Paris du 20 janvier 1629 à la fin du mois d'août de la même année. — Il faut remarquer que le P. Joseph avait déjà été absent de Paris du 5 octobre 1627 jusqu'à la mi-novembre 1628, retenu qu'il était à La Rochelle par le siège de cette ville.

sa route. Il s'adressa aux plus fermes dans leur établissement, qui lui découvrirent sincerement ce qu'elles avoient reconnu de ces nouveaux enseignemens, et comme les instructions de ce nouveau Directeur en avoient attiré plusieurs, qui s'étoient engagees dans un autre chemin que celui qui leur avoit été montré.

« Le R. Pere étant suffisamment asseuré de la malice de cet homme, il en retrancha les visites et le fit prier de ne plus retourner dans ce Monastere : D'où se voyant banni, il s'attacha ailleurs, — à Port-Royal, — où il rencontra plus de prise et moins d'obstacle. Ce fut là où il s'appliqua fortement, et cette maison fut comme une boîte de Pandore, d'où apres a sorti du venin qui mit de la division, sinon tout à fait dans la creance (?), du moins dans les sentimens et les pratiques [1]. »

Lepré-Balain, écrivant au lendemain de la mort de Saint-Cyran, n'avait pas besoin de le nommer pour le faire reconnaître de ses lecteurs. Pour nous, si nous avions à le découvrir la moindre difficulté, notre hésitation et notre embarras cesseraient devant le récit du P. Rapin qui nous a, lui aussi, raconté l'introduction de Saint-Cyran au Calvaire du Luxembourg. Ce second récit, qui donne le nom de l'intrus, complète le récit de Lepré-Balain en plusieurs autres points.

Selon le P. Rapin, Saint-Cyran avait été recommandé au P. Joseph par « Sebastien Zamet, évêque de Langres, un des prelats du royaume les plus solidement vertueux et des plus zelés pour l'honneur de la religion. » Encore une autre victime de l'hypocrisie du novateur ! Cette recommandation de Sébastien Zamet n'est par ailleurs nullement invraisemblable. En effet, l'évêque de Langres, qui venait d'établir l'Institut du Saint-Sacrement à Port-Royal, y avait connu Saint-Cyran. Il avait sa maison du Pré-aux-clercs au faubourg Saint-Germain, non loin du Luxembourg. Enfin il entretenait nécessairement des relations avec le P. Joseph, dont il était le parent [2].

Selon le P. Rapin, Saint-Cyran, non moins préoccupé de

[1] Lepré-Balain, *Vie du R. P. Joseph*, l. V, c. 29.

[2] Le père de l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, avait épousé Madeleine Le Clerc, fille de Pierre Le Clerc et de Madeleine de Villeneuve.

l'établissement de sa fortune que de la diffusion de ses doctrines, chercha, par l'entremise du P. Joseph, à se faire bien voir du cardinal de Richelieu et à gagner ses faveurs. Le P. Joseph lui ayant refusé le concours demandé, il voulut se venger et « fit bientôt passer ce Pere pour un politique. Il fit ouvrir les yeux aux religieuses sur leur état si éloigné de la perfection, qu'elles ne devoient pas esperer d'un homme si attaché à la Cour que l'étoit le capucin, duquel on fit des railleries secrettes dans la Communauté, et l'on commença à parler de sa direction avec une espece de murmure et d'indignation de ce que l'esprit du Calvaire étoit reglé par un homme de cour, devoué au ministre, plongé dans le monde[1]. »

Que Saint-Cyran ait jamais pu exciter « l'indignation » des religieuses du Calvaire du Luxembourg contre leur fondateur, le P. Joseph, il y a quelques raisons d'en douter. Mais qu'il leur ait présenté le P. Joseph comme un homme plongé dans la politique et répandu dans le monde, cela est certainement très vraisemblable, de la part d'un prêtre qui dans l'une et dans l'autre aurait bien voulu se faire à lui-même une large place.

Du reste, selon le P. Rapin, comme selon Lepré-Balain, — et c'est là le seul point qui concerne ma thèse, — il est sûr que Saint-Cyran voulut insinuer au Calvaire des nouveautés dans « les choses spirituelles » et que le P. Joseph, quand il s'en fut aperçu, ne mit pas longtemps à éconduire le novateur.

C'est assurément la seule fois que la vigilance du directeur du Calvaire fut ainsi mise en défaut. Même, cette surprise le rendit d'une excessive prudence. De ce jour, il n'y eut plus de place aux grilles du Calvaire ni pour « M. le Docteur, » ni pour le « Pere Jesuite, » ni pour le « Pere Capucin. » En effet, le P. Joseph n'a pas seulement peur des innovations dans l'enseignement; il redoute toute divergence dans la conduite de ses religieuses. Il entend être le seul supérieur du Calvaire, parce qu'il est le seul à avoir la mission de le diriger, comme il a été le seul à avoir la vocation de le fonder. D'ailleurs, il ne se

[1] *Histoire du Jansénisme*, p. 264.

mêlera pas plus des affaires des Carmélites qu'il ne veut que d'autres se mêlent des affaires des Filles du Calvaire.

Toutefois, si le directeur du Calvaire s'imposa cette discrétion absolue en ce qui concernait la conduite particulière des maisons de religieux et de religieuses, le conseiller de Richelieu ne consentit jamais à fermer les yeux sur ce qui regardait l'intérêt général de l'Église de France, auquel il donna toujours l'attention et prêta sans cesse le concours qu'exigeait sa situation près du cardinal.

Du reste, je ne sais pas si le P. Joseph crut devoir dénoncer tout d'abord la fausse spiritualité de Saint-Cyran aux supérieurs de Port-Royal. Cela même est peu probable, puisque Lepré-Balain nous dit que le novateur y « rencontra plus de prise et moins d'obstacle. » Mais ce qui est certain, c'est que le P. Joseph l'observa d'assez près, pour le poursuivre aussitôt que son influence pourrait manifestement devenir dangereuse pour l'Église, comme elle l'avait été pour son monastère du Luxembourg.

Non seulement, en effet, il observe à ses religieuses que le diable se sert d'ordinaire de celles de leur sexe pour semer l'erreur, et que les principaux des Illuminés « ont deputé des filles en toutes les villes du royaume pour insinuer leur doctrine [1]. » Mais encore il affirme que les fausses spiritualités du temps « ont cours notamment parmy les religieuses [2]. » Il y a plus. En maint endroit de ses *Exhortations* il vise directement les religieuses de Port-Royal et Saint-Cyran. Mentionnons seulement le passage où il entretient ses religieuses de l'efficacité du sacrement de pénitence : « Faictes tout ce que vous pouvez, leur dit-il, pour exciter en vous cette douleur d'avoir offensé Dieu, et vous confessez de ce que vous connoissez. Vous n'estes pas obligees à davantage ; car Dieu ne nous demande pas ce qui est hors de nostre pouvoir. Sur quoy ie vous diray en passant que depuis peu il s'est eslevé une opinion en

[1] *Exhortations*. Ms. 16, pp. 65'-67'. — Sauf mention particulière, les manuscrits auxquels j'ai puisé mes citations, appartiennent au Calvaire d'Angers.

[2] *Exhortations*, M. 3, f. 437 r.

quelques esprits, que la confession ne vaut rien si l'on n'a une parfaicte contrition. Ce qui est une manifeste heresie. Il y a des religieuses en ceste ville qui ont esté enseignees de ceste belle doctrine. Je croy qu'elles sont maintenant bien embrouillees [1]. » L'auteur de cet enseignement hérétique est bien Saint-Cyran, et les victimes, sont bien ses dirigées, les religieuses de Port-Royal [2]; soit celles de la maison principale du faubourg Saint-Jacques [3], soit celles de la succursale de la rue Coquillière, où Saint-Cyran préconisait plus librement encore ses erreurs [4].

Le P. Joseph poursuivait Saint-Cyran jusque dans la personne et les œuvres de ses auxiliaires. En effet Saint-Cyran, toujours désireux de se cacher, était habitué à répandre ses erreurs par l'entremise d'autrui. De tous ceux qu'il séduisit et employa ainsi, le plus célèbre et le plus maladroit est certainement le P. Seguenot, de l'Oratoire. On connaît le livre *De Virginitate* de saint Augustin, et l'on sait que ce docteur de l'Eglise l'écrivit contre un contempteur des vœux de religion, contre l'hérétique Jovinien. Saint-Cyran demanda au P. Seguenot de traduire ce livre, ou plutôt de le contrefaire au point de présenter sous le nom et l'autorité du saint les erreurs du novateur qu'il avait combattu et réfuté. Le P. Seguenot, faute de caractère, faute aussi de théologie, se chargea de cette triste besogne. Le livre parut et causa un grand scandale. Les Pères de l'Oratoire furent grandement attristés et effrayés. Leur général, le P. de Condren, s'empressa de désavouer devant le cardinal de Richelieu l'œuvre du P. Seguenot, de dégager sa responsabilité relativement à ce livre malheureux qu'il n'avait ni approuvé, ni connu, et de rejeter, comme il était juste, la principale faute sur « Saint-Cyran qui, abusant de la simplicité du P. Seguenot, s'était servi de lui pour commencer à répandre ses erreurs dans le monde, n'osant encore le faire lui-même. » Le P. Rapin, qui raconte ce fait, ajoute: « Le cardinal, qui avait appris d'ailleurs ce que lui dit le P. de Condren, lui

[1] *Exhortations*, M. 3, f. 549 r.

[2] *Histoire du Jansénisme*, p. 390.

[3] En 1626, les quatre-vingts religieuses de Port-Royal des Champs étaient venues s'établir à Paris, à l'extrémité sud du faubourg Saint-Jacques.

[4] *Histoire du Jansénisme*, pp. 307-309.

sçut bon gré de ce qu'il lui disoit de Saint-Cyran et du danger qu'il y avoit à le laisser repandre le venin de sa doctrine dans le public [1]. »

Le cardinal avoit appris « d'ailleurs » le danger des doctrines de Saint-Cyran. D'où ? Le P. Rapin nous le fait savoir plus loin, quand il nous dit que « le P. Joseph apprit au cardinal le fracas que faisoit dans le monde le livre du P. Seguenot et combien les gens affectionnés à la religion s'étoient alarmés des maximes d'un livre si dangereux [2]. »

L'affirmation du P. Rapin nous manquerait, que nous aurions encore de très fortes raisons de croire que le P. Joseph fut vraiment le dénonciateur le plus zélé en même temps que le plus autorisé du livre du P. Seguenot.

Au commencement de juillet 1638 [3], le P. Joseph entretenait les Filles du Calvaire de l'excellence des trois vœux de religion et il leur disait : « Les clous au corps de Nostre Seigneur sont les troix vœux lesquels nous attachent à Dieu avec constance, beaucoup plus que toutes les autres vertus. Sur quoy ie vous diray, non par curiosité, mais pour vous faire voir l'erreur de l'esprit humain et le soin que vous devez avoir de ne point admettre des livres curieux et nouveaux, que depuis quelque temps il s'est composé un livre par un Pere de l'Oratoire, où il est dit que le vœu n'adiouste rien à la perfection ; au contraire, que c'est un lien qui rend l'âme captive. Ce qui est une manifeste et damnable heresie. Et c'estoit mettre tous les religieux et religieuses dans la negligence de s'acquitter de leurs obligations. Ceste doctrine a esté censuree en Sorbonne, et l'auteur mis à la Bastille par le Roy, afin d'apprendre à parler avec plus de respect de la profession religieuse [4]. » Dans ce langage, ou je me trompe fort, ou il y a plus que l'approbation de la conduite d'autrui ; il y a la satisfaction toute personnelle que donne l'exercice légitime et opportun d'une autorité bien établie. Du reste, en ce point comme en tous les autres, le

[1] *Histoire du Jansénisme*, pp. 365-367.

[2] *Histoire du Jansénisme*, p. 373.

[3] L'*Exhortation* à laquelle nous nous reportons est postérieure au 29 juin et antérieure au 8 juillet 1638.

[4] *Exhortations*, Ms. 3, f. 442 r.

P. Joseph inspirait, il n'exécutait pas. Agir sans paraître, telle a été en effet la maxime, telle la pratique de toute sa vie.

Ce qui nous permet beaucoup moins encore de douter que le P. Joseph ait été le premier dénonciateur des erreurs du P. Seguenot contre l'excellence et l'utilité des vœux, c'est que lui-même écrivit un *Traité des trois vœux de religion* [1], dont le premier chapitre vise directement les théories du novateur, et les réfute sous ce titre : *L'essence des saintes religions consiste aux trois vœux de pauvreté, d'obeissance et de charité.* Il est manifeste que le P. Joseph a bien dans l'esprit le livre *De la virginité,* quand il présente des observations comme celles-ci : « Ce n'est pas une petite faute de vouloir rendre égales toutes les sortes de vies loüables, sous pretexte que leur prix est principalement en l'interieur, dont la penetration est reservee à Dieu. Ne seroit-ce pas se moquer que de faire passer tout pêle-mêle, et offusquer sous les tenebres d'un cahos confus tout l'ordre du monde spirituel, alleguant que personne ne peut penetrer les interieurs? Il faut donner le propre rang d'honneur à toutes choses.....

« Tous les sçavans tiennent que la perfection de l'état religieux consiste en celle des vœux. Et celle des vœux consiste en l'excellence de la fin à laquelle ils nous obligent et nous lient; d'ou vient le mot de religion. Or quelle est cette fin? Dieu. Tous les anges et tous les saints n'en ont qu'une, qui est Dieu même, en tant qu'il est le bien souverain. La diversité consiste en la maniere selon laquelle le bien souverain est participé. Dieu le possede en sa nature; les esprits créés, par la grace, quant à l'être surnaturel. Or, il y a des moyens plus ou moins propres pour acquerir, pour conserver, et pour accroître cette grace, qui est en nous la participation de ce bien souverain. Entre lesquels il n'y a point de doute que les principaux Conseils Evangeliques, comme la pauvreté, l'obeissance et la chasteté, ont un eminent avantage. Et il suffit pour

[1] Ce traité a été publié après la mort du P. Joseph, par le P. Ange de Mortagne, sous le titre de *La Perfection Seraphique.* A Nyort M. DC. XLVI. — *La Perfection Seraphique* comprend, avec les *Trois vœux,* pp. 517-762, une *Explication mystique sur la Regle de Saint François,* pp. 1-516.

nous les rendre venerables, que nostre cher Seigneur ait voulu nous les conseiller et les autoriser par son exemple[1]. »

Telle qu'elle est présentée, cette thèse fait sans cesse songer à la thèse opposée du P. Seguenot : preuve évidente que le P. Joseph l'avait lui-même en vue.

D'ailleurs comment douter que ce soit le P. Joseph qui, le 1er mai 1638, ait dénoncé à la Sorbonne le livre du P. Seguenot, lequel devait être condamné le 1er juin suivant, lorsque l'on sait que ce fut lui qui, le 15 mai, décida Richelieu à faire emprisonner Saint-Cyran au château de Vincennes? Et cette dernière détermination a bien été prise sous l'influence du P. Joseph. Nous avons pour le croire les meilleurs témoignages : celui du P. Rapin, reconnaissant que le cardinal « se servoit du P. Joseph comme d'un homme sûr dans les affaires qu'il avoit le plus à cœur, et surtout en l'affaire de Saint-Cyran et du Jansenisme[2]; » — et celui des Jansénistes eux-mêmes, attribuant à la vengeance divine une apoplexie dont le P. Joseph fut frappé et faillit mourir quelques jours après l'arrestation de Saint-Cyran.

III

Peut-être ai-je paru me laisser entraîner trop loin à la poursuite de Saint-Cyran et du P. Seguenot. C'est bien volontairement que je l'ai fait, tenant à montrer dans le P. Joseph l'adversaire également sagace et ardent de toutes les nouveautés, du Jansénisme, comme de l'Illuminisme.

Du reste, cette entière fidélité du P. Joseph à la tradition dogmatique paraît plus encore dans son enseignement que dans sa conduite.

Le P. Joseph, exhortant les Filles du Calvaire à suivre le pre-

[1] *La Perfection Séraphique*, pp. 523-525.
[2] *Histoire du Jansénisme*, p. 409.

mier esprit de leur congrégation, le véritable esprit de saint Benoît, leur rappelait les avis que saint Paul adressait à Timothée pour le mettre en défiance des « nouvelles doctrines. » Et il ajoutait : « Ainsy, mes sœurs, prenez bien garde qu'à l'advenir, au lieu de suivre mes enseignemens, vous ne couriez après les nouveautez [1]. » « Mesme, disait-il encore, s'il arrivoit que ie vous enseignasse une doctrine contraire à celle que ie vous apprends maintenant, ne me tenez plus pour votre pere spirituel, mais pour un apostat [2]. »

Assurément la doctrine du P. Joseph lui donnait bien le droit de parler ainsi. Elle était la plus formelle condamnation de toutes les nouveautés prétendues mystiques, particulièrement de celles des Illuminés et des Quiétistes.

D'après lui, « la vraye vie spirituelle consiste en l'elevation de l'esprit en Dieu par un grand denuement de soy-mesme et de ce qui est creé. » Son dessein « n'est pas tant de faire arriver » les Filles du Calvaire « à une oraison sublime, comme de les esveiller de leur paresse et de leur oster leur adhesion à elles-mesmes [3]. » Il condamne tous ceux qui se laissent « si fort habituer à la paresse d'esprit, que, pour s'y nourrir de plus en plus, ils se persuadent qu'ils font oraison de silence et d'extase. » « Tout cela, dit le P. Joseph, est folie et tromperie. Car l'extase veritable que Dieu nous demande, est que nous sortions de nous-mesmes, et que l'ame s'esleve par dessus tout ce qui est de la nature et des sens, et qu'elle perde son propre estre, afin que celuy de Dieu regne [4] ».

Du reste, ne craignez pas que cette extase produise la tranquillité passive. Le P. Joseph regarde d'abord aux œuvres. C'est par la vie active qu'il veut commencer son union avec Dieu, et c'est par elle seulement qu'il prétend entretenir ici-bas la vie contemplative. « Saint Pierre, disait-il, vouloit demeurer dans le Thabor. Il se trouvoit si bien là, qu'il eust voulu n'en bouger. Mais Nostre Seigneur luy dit : Non, il n'est pas maintenant le temps de demeurer icy ; il faut aller sur le Calvaire auparavant.

[1] *Exhortations*, Ms. 3, f. 175 r.
[2] *Exhortations*, Ms. 16, p. 68'.
[3] *Exhortations*, Ms. 3, p. 36.
[4] *Exhortations*, Ms. 2, d'Orléans, f. 89 r.

Ainsy une bonne religieuse voudroit bien tousiours demeurer en sa celle, attentive à Dieu. Mais on luy vient dire : Vostre espoux vous appelle sur le Calvaire, il faut aller travailler pour luy. Alors franchement elle quitte la douceur du repos. Elle se feroit grande conscience de vouloir iouir, quand Dieu veut qu'elle agisse et travaille pour sa gloire[1] ».

Le P. Joseph demande d'abord la pratique des vertus ; les états d'oraison viendront ensuite. Qu'une religieuse lui dise : « I'ay l'oraison de quietude, et suis plus parfaicte que celles qui sont dans l'oraison de la vie purgative. » Celle-là sera pour lui « une orgueilleuse et un petit diablotin, et les autres qu'elle mesprise, des sainctes. » « Cela est clair, dit-il. La perfection consiste principalement en solides vertus, sans lesquelles la contemplation ne seroit rien[2]. »

Il tient « pour folle celle qui constitue sa perfection dans une oraison abstraite, sans practique de la vertu ». « C'est, dit-il encore, une oraison diabolique. — O ie suis si abstraicte ! — Vous l'estes de vray, réplique-t-il, mais c'est de Dieu, ce qui est une mauvaise et damnable abstraction. Vous estes desunie et destachee de luy et attachee à vous-mesmes, à vostre orgueil et propre amour[3]. »

« Il y a des ames, dit-il, qui ont de belles pensees, de grands desirs, de grandes ferveurs, de grandes denudations d'intellect et comprehensions d'une haute perfection sans effect[4]. » Pour le P. Joseph tout cela n'est rien. « Cela, ajoute-t-il, n'est sous-tenu que d'air et n'est que tromperie. »

Mais il admire « une touriere, une portiere, qui taschera de contenter tout le monde par son vray esprit de charité ; une cuisiniere qui taschera de faire son petit devoir, avec effusion de cœur, douceur et benignité[5]. »

Pour la perfection, le P. Joseph exige, comme il convient, « l'acquisition des vrayes vertus, la charité, le sainct zele de la gloire de Dieu ». « Si, dit-il, vous n'avez cela en terre, et que

[1] *Exhortations*, Ms. 2, ff. 479-480.
[2] *Exhortations*, Ms. 16, p. 154.
[3] *Exhortations*, Ms. 3, f. 266 v.
[4] *Exhortations*, Ms. 3, p. 38.
[5] *Exhortations*, Ms. 3, f. 568, r.

l'ame se contente de demeurer tousiours en la contemplation, sans se vouloir rabaisser pour prendre sa nourriture et practiquer la vertu, elle mourra de faim. Ce sera la fauce contemplation de ces philosophes qui se repaissent de belles pensees et que l'on appelle des songe-creux.[1] »

Le P. Joseph a une telle horreur du Quiétisme, qu'il lui arrive de dire qu'il aimerait mieux « une douzaine de filles simples qu'un million de pauvres illuminees[2] » ; que « les mols et faineans contemplatifs, plus tost que de s'enfermer et estouffer dans une sombre obscurité, feroient bien mieux de dire leur chapelet avec humilité ou quelque autre oraison vocale[3]. »

Le P. Joseph sait que « la perfection basse et terrestre est la vie des communs chrestiens, et qu'elle est meilleure qu'une fausse elevation, une perfection imaginaire et fantastique qui n'a nulle solidité et fondement[4]. »

Il sait aussi, naturellement, qu'il y a des âmes privilégiées attirées à Dieu par des traits particuliers. Il n'en redoute pas moins toujours les extrémités. Il reconnaît comme « extremitez heureuses, celles qui sont guidees de l'esprit de Dieu. » Mais il n'oublie jamais « qu'en toute extremité il y a beaucoup à craindre, et qu'il est fort perilleux de se laisser enfourner en quelque chemin egaré et sentier destourné sous la conduicte du propre amour, qui laisse l'ame au milieu des bois à la gueule des loups[5]. »

Les « ravissemens » font peur au P. Joseph. Il « ne demande point un bel esprit, de grands talens naturels, un grand traict d'oraison, des extases et des ravissemens. » « Ie me moque de tout cela, ajoute-t-il, s'il n'est accompagné de vraies vertus.[6] » En effet, il se moque de ces « ravies » qui « ont tant d'estime d'elles-mesmes qu'elles croient que les saincts du Paradis leur en doivent du reste, voire mesme qu'elles sont plus sainctes

[1] *Exhortations*, Ms. 3, f. 266 v.
[2] *Exhortations*, Ms. 3, f. 174 r.
[3] *Exhortations*, Ms. 2, d'Orléans, f. 288 r.
[4] *Exhortations*, Ms. 3, f. 297 v.
[5] *Exhortations*, Ms. 2, d'Orléans, f. 505 v.
[6] *Exhortations*, Ms. 4, p. 71.

que la Vierge Marie [1]. » Il se moque des « personnes de ce temps dont l'on escrit la vie mesme avant qu'elles soient mortes. » « Cela, dit-il, s'affiche par les carrefours et l'on en iette des papiers iusque dans les portes. Tenez, voila la vie de ma sœur Colette et de ma sœur Guillemette, qui est une grande saincte. — Peut estre que cela est. Ie le veux croire. Mais il est certain qu'il y en a où il y a bien de la tromperie : Comme ie l'ay encore cogneu depuis trois mois en ce que, passant par quelque lieu où l'on disoit qu'il y avoit deux sainctes ; — l'une estoit religieuse et l'autre servante ; — tout le monde y alloit en procession, comme l'on va voir par merveille ces ours que l'on tient enfermez dans une chambre. Il y avoit fort grand tumulte. Ie fus prié de les voir. Elles estoient donc ravies. Et quelques-uns disoient : Voilà leur bon ange qui leur parle. — Et comment le voïez vous ? — C'est qu'elles font signe. Les autres disoient : Le diable leur parle. — Et pour cela, il parle bien à d'autres. Ce n'est pas grande merveille. Enfin, conclut le P. Joseph, il y a tant de vanité et d'abus en tout cela, que ie ne le vous sçaurois dire. Il ne faut pas ainsy publier les dons que l'on a, combien qu'ils seroient veritablement de Dieu. Quand Dieu voudra, il les sçaura bien manifester [2]. »

Si ce joli récit, aussi sérieux pour le fond que gai dans la forme, ne suffisait pas à donner toute la pensée du P. Joseph sur l'Illuminisme et le Quiétisme, je citerais de lui ce dernier mot, qui certainement ne laisserait plus aucun doute : « Vous devez sçavoir, dit-il à ses religieuses, que de tout temps il y a eu des *heresies*. Or celles que le diable a suscitees en celuy-cy, sont les fauces spiritualitez et illuminations, qui ont cours notamment parmy les Religieuses. Quelles sont-elles ces Religieuses illuminees ? — ou obtenebrees plus tost ; mais *on les appelle illuminees par derision ;* effectivement elles sont en de grandes tenebres et erreurs. — *Ce sont celles qui establissent la vertu dans un faux repos* [3]. »

Aux yeux du P. Joseph, le Quiétisme est bien une véritable hérésie.

[1] *Exhortations*, Ms. 3, f. 437 r. — Cp. Bossuet, *Œuvres*, éd. Vivès, t. XVIII. p 533.
[2] *Exhortations*, Ms. 16, pp. 140'''-142'''.
[3] *Exhortations*, Ms. 3, f. 437 r.

IV

« Cependant, me disait mon interlocuteur, le P. Joseph était un fidèle disciple du P. Benoît de Canfeld ! Et le P. Benoît de Canfeld a été condamné par l'Inquisition pour ses doctrines quiétistes. Comment expliquerez-vous cela ? »

Par le simple exposé des faits.

J'examinerai d'abord la seconde proposition de mon contradicteur : « Le P. Benoît de Canfeld a été condamné par l'Inquisition pour ses doctrines quiétistes. »

Je sais en effet qu'un décret de l'Inquisition du mardi 30 novembre 1689 défend et condamne, entre autres livres quiétistes, « *La Regle de perfection qui contient en abregé toute la vie spirituelle, reduite en un seul point de la volonté divine*, divisée en trois parties, par le P. Benoît de Canfeld, capucin anglois, et traduite du françois en italien. A Viterbe, 1687. »

Mais est-ce bien la vraie doctrine du P. Benoît de Canfeld qui a été condamnée par ce décret ?

Le *Bibliotheca Scriptorum Ordinis Minorum S. Francisci Capucinorum*, de Bernard de Bologne, nous apprend que le P. Benoît de Canfeld a d'abord fait paraître en anglais *La Regle de Perfection*, qu'il la refit en latin, peu de temps avant sa mort arrivée le 15 août 1610, et que, en 1625, le Général de son Ordre en *ordonna* l'impression sous ce titre : *R. P. F. Benedicti, angli, de Canfeld in Essexiu, Ordinis Capucinorum, Regula Perfectionis, continens breve et lucidum totius vitæ spiritualis compendium redactæ ad unicum punctum Voluntatis divinæ et in tres partes divisæ*[1].

Le *Bibliotheca scriptorum Ordinis Minorum* nous apprend

[1] Le *Bibliotheca scriptorum Ordinis Minorum* n'a pas mentionné une première édition latine de la *Regula perfectionis* parue *Coloniæ, apud Ioannem Crithium, anno M.DC.X.* Cette édition renferme une dédicace à l'Illustris-

aussi que l'œuvre du P. Benoît de Canfeld fut plusieurs fois traduite par des mains étrangères : en belge et en français avant 1608, en espagnol en 1648, en italien en 1650 et en 1687.

C'est cette dernière édition, publiée à Viterbe en 1687, qui a été condamnée par le tribunal de l'Inquisition.

Quelle fidélité pouvait bien avoir cette traduction italienne. parue au moment où la querelle du Quiétisme était déjà devenue très vive ? Évidemment la fidélité d'un livre de polémique, où l'on met ce qu'on y veut faire voir pour le besoin de sa cause. Peut-être la fidélité du P. Seguenot dans la traduction du *De virginitate* de saint Augustin !

D'ailleurs, cette traduction italienne ne pouvait valoir mieux que le texte français qu'elle interprétait. Or ce texte lui-même était une traduction. Et quelle traduction ? Le P. Benoît de Canfeld va nous l'apprendre. « Exstat, dit-il dans son avis *Ad Lectorem*, huiusce *Regulæ* gallica impressio, innumeris undique mendis scatens, eo quod et me inscio et iuxta exemplar imperfectum sit excusa; tum quod ultimam ei manum necdum imposueram, dum nihil minus quam eius impressionem cogitarem; tum quia mutilata prorsus erat (quod fere contingit), quia sæpius fuerat transcripta. Cuius rei te admonendum putavi. » Voilà, au jugement même de l'auteur de *La Regle de Perfection*, la valeur de cette traduction française de son traité : traduction d'un ouvrage inachevé, qui n'était pas destiné à l'impression; traduction faite à l'insu de l'auteur sur des copies de troisième et de quatrième main, inexactes, mutilées ; par conséquent traduction de nulle autorité !

J'en demande pardon à mes anciens élèves de rhétorique; mais cela me rappelle les cours de littérature qui, pris à peu près exactement par ceux à qui je les dictais, devenaient presque méconnaissables, quand ils avaient subi trois ou quatre transcriptions. C'est dans la nature des choses : « Quod fere contingit : mutilata prorsus, quia sæpius transcripta »,

sime Cardinal de Joyeuse, Archevêque de Rouen, protecteur de tout l'Ordre des Capucins, du 21 novembre 1608.

La *Regula perfectionis* eut quatre autres éditions parues, d'après le *Bibliotheca scriptorum*, « Romæ, 1625 et 1628 ap. Hæred. Bartholom. Zanetti; deinde Parisiis 1650, Lugduni 1650. »

comme dit le P. Benoît de Canfeld. Pour éviter cet inconvénient des manuscrits, j'avais pris la résolution de faire lithographier mon cours; le P. Benoît de Canfeld voulait publier son traité. Il n'avait pas en effet d'autre moyen de protester contre la falsification de sa doctrine : falsification d'autant plus grave et dangereuse que cet enseignement mystique est plus important et plus difficile.

Voilà ce que valait une traduction française du traité du P. Benoît de Canfeld, faite du vivant même de l'auteur. Cela n'est guère de nature à donner grande confiance en celles qui furent faites après sa mort. En effet, bien que le *Bibliotheca scriptorum Ordinis Minorum* n'en indique pas, il y en eut pourtant au moins une, publiée en 1648 sous ce titre : *Reigle de Perfection contenant un abregé de toute la vie spirituelle reduicte à ce seul point de la Volonté de Dieu, divisee en trois parties, composee par le P. Benoist, anglois, de Canfeld en Essex, predicateur capucin*[1].

De ces deux traductions françaises, quelle est celle que le traducteur italien de Viterbe a suivie? Je ne puis malheureusement que poser la question. En effet les éléments nécessaires à la réponse, c'est-à-dire les traductions française et italienne, me manquent. Mais quoi qu'il en soit, par là même qu'il ne prenait pas le texte du P. Benoît de Canfeld, soit l'anglais, soit le latin, ce traducteur montrait vraiment peu de désir de reproduire exactement la pensée de l'auteur. En une matière aussi délicate que cette sublime mysticité, l'intégrité de la pensée d'un écrivain peut-elle bien résister même à une seule traduction? A deux il est sûr que cela est impossible. Alors, pourquoi le traducteur de Viterbe a-t-il, comme il l'a fait, traduit une traduction? Pourquoi n'a-t-il pas traduit le texte original? Au moins, pourquoi n'a-t-il pas, avec sa traduction, publié ce texte lui-même? Je l'ai dit. Parce qu'il voulait plier le texte du P. Benoît de Canfeld à la cause des Quiétistes.

Dans ces conditions-là, on peut voir que le traducteur de Viterbe avait cherché la condamnation que l'Inquisition

[1] *Reigle de Perfection*, etc., à Paris, chez Charles Chastelain, rue Sainct-Jacques, à la Constance, devant les Mathurins, 1648.

devait lui infliger. Mais, cette condamnation, quoi qu'on puisse dire, n'atteint nullement l'auteur de la *Regle de Perfection*.

Que la *Regle de Perfection* du P. Benoît de Canfeld, que sa troisième partie surtout, celle qui traite de la volonté essentielle de Dieu et de la vie suréminente de l'âme humaine [1], soient d'une interprétation difficile pour les plus habiles théologiens, d'une lecture dangereuse pour le commun des fidèles; cela est possible, cela est évident. Mais cette interprétation fût-elle aussi difficile, cette lecture aussi dangereuse que l'interprétation et la lecture des œuvres des plus hardis mystiques, de Rusbroc [2], de Taulère [3], de Harphius [4], la doctrine de la *Regle de Perfection* ne serait pas pour cela hérétique et condamnable. A Rusbroc, à Taulère, à Harphius, Bossuet reproche avec raison leurs « excessives exagérations », leurs « expressions exorbitantes », leurs « façons de parler alambiquées », leurs « allégories poussées à outrance [5] ». Même il les accuse d'avoir occasionné plusieurs erreurs des hérétiques [6], notamment des Quiétistes, comme la continuité de l'acte contemplatif et la suppression des actes d'une foi explicite en l'humanité du Sauveur. Néanmoins, comme le fait encore observer Bossuet, « le cardinal Bellarmin a sagement remarqué que leur doctrine est demeurée sans atteinte », et « le saint homme Gerson a fait expressément leur apologie [7] ».

Voilà donc, de l'avis de Bossuet, des auteurs mystiques dont l'enseignement est dangereux, sans qu'il soit pour cela erroné;

[1] Le P. Benoît de Canfeld annonce ainsi les trois parties de son traité : *Regulæ Perfectionis pars prima tractat de Voluntate Dei exteriori, complectens vitam activam; secunda de Voluntate interiori, continens vitam contemplativam; tertia de Voluntate essentiali, agens de vita supereminente.*

[2] Jean Rusbroc, chanoine régulier de Saint-Augustin, fondateur et prieur du monastère de Vauvert, auteur des *Nopces spirituelles*, mort en 1390.

[3] Jean Taulère, dominicain, auteur de sermons, de lettres spirituelles, de méditations sur la vie et la passion du Sauveur et des *Institutions divines* (1294-1361).

[4] Henri Harphius, disciple de Rusbroc.

[5] Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, passim.

[6] En effet Bayle dans son *Dictionnaire* dit que Rusbroc et Taulère ont reçu les éloges des protestants.

[7] Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, traité I, livre I, nos 2-3.

et c'est la gloire de l'auteur de l'*Instruction sur les états d'oraison* d'avoir, en reconnaissant, avec Bellarmin, avec Gerson, l'orthodoxie fondamentale de Rusbroc, de Taulère, de Harphius signalé tous les périls que ces écrivains faisaient courir à leurs lecteurs et à leurs interprètes, et tracé d'une main sûre la ligne précise que les contemplatifs ne peuvent franchir qu'au risque de s'égarer.

Eh bien ! le cas de Rusbroc, de Taulère et de Harphius est à peu près celui du P. Benoît de Canfeld. Bien que celui-ci fût loin d'avoir toutes les « exagérations excessives » de ses prédécesseurs, toutes leurs « expressions exorbitantes », toutes leurs « allégories poussées à outrance », néanmoins lui, comme eux, comme tout écrivain mystique, était exposé à des interprétations fantaisistes et erronées : le premier traducteur français de la *Regle de Perfection* et le traducteur italien de Viterbe l'ont suffisamment prouvé. Mais on pouvait aussi faire pour lui, et même plus facilement, ce que Bellarmin, Gerson et surtout Bossuet ont fait pour Rusbroc, Taulère et Harphius : admettre, approuver même sa doctrine, tout en révélant les dangers qu'elle peut présenter. Telle a été précisément l'œuvre du P. Joseph. En lui le P. Benoît de Canfeld a trouvé un disciple de tout point fidèle à son enseignement, et qui d'ailleurs n'a manqué ni de clairvoyance pour en reconnaître les périls, ni de prudence pour les éviter.

Le P. Joseph, nous l'avons vu plus haut, n'était pas homme à vouloir jeter indistinctement les âmes dans la vie suréminente et contemplative. Il savait qu'un petit nombre seulement y est appelé. « Pour dire la vérité, ie pense qu'il n'y en a guere parmy vous, disait-il à ses religieuses du Calvaire, qui parviennent iamais à la troisieme partie du P. Benoît en sa perfection [1]. » Mais cette vie sublime n'en a pas moins été l'idéal qu'il n'a cessé de poursuivre, pour lui-même et pour les autres, capucins ou calvairiennes. Et c'est à ce désir de la perfection qu'il mesura son admiration pour le P. Benoît de Canfeld, particulièrement pour la troisième partie de sa *Regle*

[1] *Exhortations*, Ms. 3, ff. 110 v. — 111 r.

de Perfection. Autant que personne il savait combien les choses de cette haute mysticité sont « difficiles à entendre », et il trouvait que « de tous ceux qui en ont escrit, il n'y en a point qui se soient bien exprimez, si ce n'est le P. Benoît [1] » ; qu'il ne saurait rien y avoir « de plus utile que la troisieme partie du P. Benoît, d'autant qu'il a aussi bien parlé du traict unitif que iamais on ne sçauroit faire [2] ». A son avis, « toute la perfection qui se peut desirer, est comprise là dedans [3] ».

Ce n'était pas l'avis de tout le monde. « Je connois des Ordres entiers, dit encore le P. Joseph, qui pretendent que la vie spirituelle si sublime, comme est d'aller à Dieu par foy nuë et le pur amour, sont tromperies; et qui defendent la lecture de la troisieme partie du P. Benoît et de plusieurs autres tels bons autheurs, disant que cela est perilleux. — Ils ont raison, ajoute-t-il aussitôt, pour les ames mal disposees qui s'y veulent eslever sans fondement, mais non quant à celles qui y sont *appellees* de Dieu et qui s'y *preparent* il y a trente ans [4]. »

Le P. Joseph, tout admirateur qu'il est de la doctrine mystique du P. Benoît, sait distinguer le droit usage et le facile abus qu'on en peut faire. Mieux que l'auteur lui-même, l'interprète sait à qui elle s'adresse. A ses yeux une mysticité aussi élevée réclame de ceux qui la veulent suivre, une *vocation* spéciale et une *préparation* longue et sérieuse.

En effet, dit le P. Joseph, le P. Benoît « parle si subtilement et demande une denudation si pure, que peu d'âmes peuvent practiquer ce qu'il dit, si elles n'ont un grand traict de Dieu. Aussi parle-t-il aux parfaicts. Mais moy, i'essaye de vous y conduire par la main [5] ». « Comme le P. Benoît desploye tout d'un coup les ailes de la perfection et n'y conduict pas les commençans par la main comme ie fais, c'est d'où est venuë la tromperie, non en luy, qui est un

[1] *Exhortations*, Ms. 3, p. 123.
[2] *Exhortations*, Ms. 3, p. 88.
[3] *Exhortations*, Ms. 3, p. 88.
[4] *Exhortations*, Ms. 3, pp. 35-36.
[5] *Exhortations*, Ms. 3, p. 123.

grand sainct, mais en ceux qui en abusent, dont i'en connois plus que d'autres[1] ». « Le P. Benoît, qui estoit grandement attiré à ce traict unitif, pensoit que tout le monde estoit de mesme. Il ne sçavoit comment il se pouvoit faire que les ames ne fussent pas dans ces practiques, et il me disoit quelques fois : Ce m'est une verité claire qu'il n'y a que ceste essence divine qui soit l'estre infiny et que tout le reste n'est rien. — Ouy, bien à vous, luy disois-ie, qui y estes attiré. Mais tout le monde n'a pas vostre traict[2]. »

Le P. Joseph fait tout pour s'assurer d'abord de la *vocation* des âmes qu'il doit conduire à la vie suréminente de la *Regle de Perfection*. « Toutes, dit-il, ne sont pas appellees à ces grandes denudations d'intellect dont parle le P. Benoît[3]. » Si Dieu vous attire à l'exercice du P. Benoît, suivez-le : Il vous donnera les vertus et les connoissances de la foy, pourveu qu'il soit vray. Mais si Dieu n'y attire pas et que l'ame s'y veuille introduire d'elle-mesme, elle n'aura qu'une idee qui n'operera rien. Car il s'en trouve qui mettent tout leur soin et font consister leur perfection à estre bien desnué, n'avoir aucune veuë que de Dieu sous la forme d'un tout inconneu : Ce qui est bon, mais seulement, comme ie dis, quand l'ame y est attiree par une vocation speciale[4]. » « Il faut bien se donner garde de se porter à ce traict de soy-mesme, sans y estre attiré de Dieu ; ce qui ne seroit qu'un traict contrefaict. C'est comme si un aveugle ne vouloit point se servir de son baston, mais se conduire luy-mesme par ses faux yeux ; il s'egareroit bientost en quelque precipice. Quand on a de bons yeux, il ne faut point de baston ; mais lorsque l'on est aveugle, il s'en faut bien servir. Ainsy, lorsque Dieu tire l'ame, il ne faut point se servir du moyen de nos sens, ny produire des actes multipliez ; nous devons quitter nostre baston, nos operations ordinaires. Mais quand il ne nous tire pas, il faut bien nous servir des moyens creez : autrement on prendroit peut-estre un moyen qui seroit

[1] *Exhortations*, Ms. 3, f. 124 r.
[2] *Exhortations*, Ms. 3, pp. 93-94.
[3] *Exhortations*, Ms. 3, f. 133 v.
[4] *Exhortaiions*, Ms. 3, f. 731.

dommageable [1]. » Le P. Joseph ne croit pouvoir assez faire comprendre à ses religieuses du Calvaire combien en pareille matière la présomption serait « perilleuse pour des ames orgueilleuses et libertines qui s'imagineroient avoir ces traicts-là [2]. » L'oraison de quiétude « est un don de Dieu, qu'il faict quand et à qui il luy plaist [3] ».

Ceux qui marchent à l'appel de Dieu, parce qu'ils ont plus de confiance en lui qu'en eux-mêmes, ne précipitent jamais rien. Aussi le P. Joseph ne juge pas la *préparation* moins nécessaire que la *vocation*. « I'avoue, dit-il, que ces practiques ne se font pas tout d'un coup ; qu'il faut de la patience et de la perseverance, comme cela mesme est requis à apprendre des choses exterieures, à escrire, à lire, à chanter, etc ; à plus forte raison, en ce qui est si fort eslevé au-dessus de nos sens [4] ». Le P. Joseph ne saurait admettre que, « par une ignorance affectee, on rebouche contre la lumiere et qu'on ne tienne compte de ce qui surpasse tant soit peu les sens, comme si l'excellence de la vie spirituelle s'apprenoit tout d'un coup, si elle ne meritoit pas une soigneuse diligence d'en apprendre les principes et de s'y confirmer avec un long usage : Ce que l'on faict entre toutes les moindres sciences du monde, où l'escholier n'est pas maistre du premier coup [5]. »

« L'oraison de travail, dit le P. Joseph, est la meilleure et plus seure. C'est aussi par là qu'il faut commencer... Ne pensons pas iouir de la fertile moisson sans bien nous travailler et peiner, car nous nous tromperions. Combien le pauvre laboureur fait-il de tours de charrue sur la terre, avant qu'elle soit disposee à recevoir son grain ! Il faut donc à force de bras et à la sueur de nostre visage disposer la terre de nos cœurs pour recevoir la rosee du ciel [6] ». Le P. Joseph regarderait comme un malheur pour une âme que ces faveurs excep-

[1] *Exhortations*, Ms. 3, p. 90.
[2] *Exhortations*, Ms. 2, f. 475 et passim,
[3] *Exhortations*, Ms. 16, p. 24".
[4] *Exhortations*, Ms. 16, p. 71.
[5] *Exhortations*, Ms. 2 d'Orléans, f. 228.
[6] *Exhortations*, Ms. 2 d'Orléans, f. 15 v-16 r

tionnelles lui fussent accordées par Dieu, avant qu'elle eût « practiqué fidelement l'oraison de travail. » « Car, dit-il, que serviroit la douce pluie d'un gracieux printemps sur un champ mal disposé, sinon que le faire remplir de chardons et d'espines ». Les Filles du Calvaire ne doivent parvenir à l'oraison de quiétude que par la voie de leurs méthodes. « Suivez vos methodes, leur dit le P. Joseph, elles vous y conduiront peu à peu. Il faut que les novices aient un rayon de ceste practique, non pour s'y attacher trop, si on ne discernoit en quelqu'une quelque traict special. Car ie n'entends pas que chascune, — soit novices ou professes, particulierement les ieunes, — suivent leurs mouvemens sans aucun exercice. Mais suivez le conseil de celles qui vous conduisent. C'est aux Superieures à discerner le traict interieur de chascune. Quand vous aurez passé quelques annees en ceste practique, vous y aurez plus d'habitude et connoistrez les fruicts admirables que cela vous apportera[1]. » Mais sans les exercices et les méthodes, tout est à craindre, aux yeux du P. Joseph. « Nous sommes icy en de grands abismes, dit-il encore, dans lesquels il y en a qui pensent qu'il faict dangereux d'entrer, et que malaisement on ne peut en sortir sans faire naufrage. Il est vray, cela s'entend pour des ames qui s'y veulent porter d'elles-mesmes, par vanité et sans y estres conduictes par de bonnes methodes. A la verité c'est un chemin bien perilleux pour ces ames là. Mais vous ne devez pas craindre cela, dit-il à ses religieuses, d'autant que vous avez vos methodes, qui vous y conduisent avec grande seureté et lumiere. Toutes fois ie n'entends pas que les novices et ieunes professes suivent ce traict simple. Il faut d'abord qu'elles apprennent leurs exercices[2]. »

Inutile de multiplier les citations. Que l'on suive la troisième partie de la *Regle de Perfection*, le P. Joseph applaudira ; il le désire de tout cœur, pourvu que l'on y soit *appelé* et *préparé*. Car, s'il trouve dans le livre du P. Benoît des « choses qui ne sont pas propres pour toutes les ames[3] », et s'il prend le plus

[1] *Exhortations*, Ms. 2, pp. 466-467.
[2] *Exhortations*, Ms. 2, f. 471-472.
[3] *Exhortations*, Ms. 3, p. 88.

grand soin de l'approprier à celles qu'il dirige, il « ne dira rien pourtant qui luy soit contraire[1] » ; il ne laissera rien qu'il ne l'ait « en grande estime[2]. » En somme, le P. Joseph accorde à l'auteur de la *Regle de Perfection* une entière approbation pour sa doctrine, sauf à l'appliquer avec plus de prudence que lui. A ses yeux, il ne manque rien au P. Benoît de Canfeld, sinon d'avoir été plus pratique. — Aussi pratique, ajouterai-je, que le P. Joseph.

— Mais qui nous assurera que l'auteur et l'interprète de la *Regle de Perfection* ne sont pas tombés en de communes erreurs ?

— Bossuet.

V

En effet, Bossuet est, de tous les auteurs qui ont traité de l'oraison de quiétude et du quiétisme, celui qui fait le plus autorité. Si donc son *Instruction sur les états d'oraison* confirme la doctrine du P. Joseph, c'est la meilleure preuve que l'interprète de la *Regle de Perfection* ne s'est pas trompé, et qu'il a suivi la voie de la plus parfaite orthodoxie.

Eh bien ! oui, le P. Joseph a été le véritable précurseur de Bossuet. Car entre eux, sur les principaux points où se séparent la vraie et la fausse oraison de quiétude, sur la nature de l'acte contemplatif, sur sa durée, sur la purification de l'âme, sur les actes de foi explicite, il y a pour les idées le plus parfait accord, et quelquefois même pour l'expression les plus heureuses rencontres.

La question capitale est celle de la nature de l'acte contemplatif. Bossuet voit dans « l'état passif » de l'oraison de quiétude « une suspension et ligature des facultés intellectuelles, c'est-à-

[1] *Exhortations*, Ms. 3, f. 110 v.
[2] *Exhortations*, Ms. 3, f. 238 r.

dire de l'entendement et de la volonté; » non une suspension de tous les actes du libre arbitre, mais seulement « des réflexes ou réfléchis, de propre industrie et de propre effort[1] ». D'après lui, l'âme n'y agit point « par discours ni propre industrie, comme on fait ordinairement, mais par impression divine[2] »; ce n'est point le fond des actes qui est ôté; si « les actes pénibles et tirés à force[3] » sont exclus, « tout ce qu'il y a d'affections coule de source[4]. » Dieu tire l'âme des raisonnements, des considérations discursives, de sa manière d'agir accoutumée; « il la manie comme il lui plaît; souvent il veut seulement qu'elle le regarde en admiration et en silence. » Alors l'âme « ni ne veut ni ne peut faire d'autre acte que celui de se tenir abîmée en Dieu[5] ». Dans cette oraison, « Dieu tient l'école du cœur, où il se fait écouter en grande tranquillité et en grand silence[6]. » Cette doctrine est celle de l'*Instruction sur les états d'oraison*. Ailleurs, dans sa *Méthode pour passer la journée dans l'oraison*, Bossuet parle encore de cette douce contemplation qui tient l'âme « paisible, attentive, susceptible des opérations et impressions divines: tant moins la créature travaille, tant plus Dieu opère puissamment, et puisque l'opération de Dieu est un repos, l'âme lui devient donc en quelque manière semblable en cette oraison[7] ».

Cette attitude de l'âme pleinement et librement soumise à l'action divine n'a pas été moins bien comprise ni montrée par le P. Joseph. D'après lui, l'acte de l'union s'opère « quand hors du bruit des discours intellectuels, et les sentiments accoisez, ainsy que dans un doux sommeil, la volonté laisse parler et faire en elle comme il plaist à son bien aymé[8]. » Ce total aban-

[1] Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, traité I, livre X, n. 23.
[2] *Ibidem*, I, VIII, 26.
[3] *Ibidem*, I, VIII, 31.
[4] *Ibidem*, I, VII, 12.
[5] *Ibidem*, I, VII, 11.
[6] *Ibidem*, I, VII, 16.
[7] Bossuet, *Méthode pour passer la journée dans l'oraison en esprit de foi et de simplicité devant Dieu*, édition Vivès, t. VII, p 505.
[8] *Introduction à la Vie spirituelle par une facile Methode d'Oraison*, traité IV, chap. III.

don « se faict plus tost par voye de consentement, acquiescement et applaudissante souffrance que Dieu soit ce qu'il est infiniment par dessus tout ce que nous sommes, que non par voye de vouloir agir, contribuer et adiouster quelque chose du nostre sur le plein et immense comble de sa felicité. Lequel mot de souffrance ne veut pas dire que l'ame demeure sans operer, puisque ce sien consentement, delaissement, et ceste demission de tout soy-mesme à l'estre divin, est le plus divin de tous nos actes, comme celuy auquel il y a moins de l'humain; et ainsy n'est pas une cessation de tout acte, et comme un cheval qui suit sans resistance, mais sans election et liberté de consentir; ce qui est le precipice des esprits fayneans et non le grand et royal chemin du Psalmiste, disant à Dieu qu'aupres de luy il s'est rendu ainsy qu'une souple monture, pour tousiours estre avec luy pris par la main et conduict par les resnes de sa divine volonté. Voyla son obeissance docile, mais qui procede du choix d'un esprit courageusement dedaigneux de tout ce qui n'est pas Dieu mesme : Car qu'y a-t-il au ciel ou en la terre, dict ce cœur selon Dieu, que ie veuille hormis vous, ma seule plenitude ? Et depuis ayant poussé ce fort eslancement de dilection et eslection de Dieu, il se pasme et se laisse cheoir, apres ceste longue traicte et saillie, entre les bras et sur le sein de son Seigneur, comme luy abandonnant tout son cœur, et faisant en luy reposer, ainsy que dans leur centre, tous les mouvemens de ses affections; ce qui ne peut estre blasmé de faineantise, mais doit estre reputé... la quint'essence.... de nos operations plus pures [1]. »

Bossuet, dans son *Discours sur l'acte d'abandon à Dieu*, félicite les contemplatifs auxquels Dieu ouvre l'oreille pour ses intimes confidences. « Ils n'ont qu'à la tenir toujours attentive; leur oraison est faite de leur côté. Jésus parlera bientôt, et il n'y a qu'à se tenir en état d'entendre sa voix [2] ». Le P. Joseph dit de même : « L'ame suspend quelques fois les actes de son intellect, affermissant sa veuë sur son obiect pour

[1] *Introduction à la vie spirituelle*, V, xxxv. — Dans son *Traité des trois Vies*, p. 464 du *Premier Posthume*, le P. Joseph condamne « le morne engourdissement et la sombre humeur des contemplatifs faineans. »

[2] Bossuet, *Discours sur l'acte d'abandon à Dieu*, t. VII, p. 534.

faire escouler nostre volonté par un regard plus fixe et affectif, desistant d'agir et de se representer autre obiect creé, pour attendre avec un attentif et esveillé silence ce qu'il plaira à Dieu de descouvrir[1]. »

Cette doctrine de l'oraison de quiétude, exposée par le P. Joseph dans son *Introduction à la Vie spirituelle par une facile Methode d'Oraison*, est déjà très précise et très claire. Elle va devenir plus explicite et plus saisissante dans ses *Exhortations* du Calvaire.

« Quand, dit le P. Joseph, l'ame se tient attentive à Dieu, il vient à se manifester à elle, luy donnant quelque petit rayon de lumiere. Elle se fond et est ravie d'amour et de contentement. C'est une chose qui luy est si propre de tendre à sa fin, qu'elle n'a nulle difficulté d'y adherer pleinement. Elle sent un grand mouvement d'attachement à cet estre supreme, où elle trouve son repos, comme en son centre, son principe, sa fin, son souverain bien, celuy duquel elle est sortie et où il faut retourner, puisque chaque chose tend à son centre : Et lors elle est en repos. Un enfant n'a d'autre desir que d'estre entre les bras de sa nourrice : C'est là son centre, où il est pleinement content. En cet estat, l'ame ne cherche plus rien, parce qu'elle est arrivee au lieu de son repos, comme dit saincte Therese. Aussi appelle-t-elle ceste oraison, oraison de quietude[2] ». On voit que le P. Joseph s'appuie toujours sur la philosophie, alors même qu'il monte aux plus sublimes sommets de la vie mystique. Pour s'élever au-dessus de sa nature, il ne la supprime jamais. De là vient en partie la solidité, la sûreté de sa doctrine spirituelle, qui nous apparaît toujours non moins profondément raisonnable qu'éminemment surnaturelle.

Comme saint Thomas a appris au P. Joseph que l'âme est essentiellement active, n'ayons pas peur qu'il oublie les leçons de son maître, même dans son enseignement sur l'oraison de quiétude, et confonde jamais la contemplation avec l'inertie.

« Nous n'entendons pas, dit le P. Joseph, que sous ombre d'une fausse indifference, vous demeuriez en l'oraison stupide et fai-

[1] *Introduction à la vie spirituelle*, V, IV.
[2] *Exhortations*, Ms. 3, f. 230 r.

neante; comme celle qui diroit : Eh bien ! ie me contente de n'avoir point de consolations : Et puis demeureroit en l'oraison endormie et assoupie, comme ceux qui disent : Ie fais l'oraison passive et de silence [1]. » « L'ame est passive, en tant qu'elle ne se tourne pas vers les creatures, ne cherche pas les meditations, et qu'elle n'opere point par actes distincts. Mais elle est tres active, en tant qu'elle est tournee fortement vers Dieu [2]. » « Plusieurs se trompent, qui tiennent qu'en cet estat passif l'ame n'agit point du tout. Il est vray qu'elle n'agit pas par l'imagination et l'intellect, mais par la volonté. Elle n'agit pas par actes particuliers et reiterez, mais par continuation de consentement, ce qui est bien le plus excellent. Cet acte est l'acte des actes [3]. » « L'ame doit se sousmettre a telles operations qu'il plaira à Dieu faire en elle : Ce qui n'est pas estre oisive. Car cet acte de consentement à Dieu est le plus excellent de tous les actes et les contient tous eminemment [4] ».

« Le premier point de l'amour fruitif, dit encore le P. Joseph dans les *Exercices spirituels du Calvaire*, est qu'il faut qu'il intervienne un acte de nostre volonté pour prendre le sceau et se l'appliquer. *Pone me ut signaculum.* Mettez-moy sur vostre cœur. Voila qui monstre qu'il faut que l'ame agisse : Ce qui est contraire à la doctrine des faux spirituels de ce temps ; qui sont les martyrs de l'amour fruitif du diable [5] ». Pour faire comprendre que l'oraison de quiétude, que l'on appelle aussi passive, n'est que relativement passive, et que l'âme y agit toujours, d'une façon d'autant plus éminente qu'elle est moins sensible, le P. Joseph multiplie les images et les comparaisons. Il les prend dans la Sainte Écriture et dans la nature. « Donnons un exemple, dit-il aux religieuses qui l'écoutent. Vous voilà toutes assises. Vous ne laissez pas d'agir, encore que vous ne peiniez à remuer les bras et à aller de costé et d'autre. Vous agissez neantmoins, parce que vous escoutez ce

[1] *Exhortations*, Ms, 2 d'Orléans, f. 6 v.
[2] *Exhortations*, Ms. 16, p. 126.
[3] *Exhortations*, Ms, 2 d'Orléans, ff. 465-466.
[4] *Exhortations*, Ms. 2, ff. 474-475. — Cp. Ms. 16, p. 73'''.
[5] *Les Exercices spirituels des Religieuses Benedictines de la Congregation de Notre-Dame du Calvaire*, p. 429.

que ie vous dis et vous y consentez. C'est faire un acte excellent. Et ainsy, quand l'ame se tient assise aupres de Dieu : Comme la Magdeleine, combien qu'elle ne se peinast et ne prist tant de soin que Marthe, elle ne laissoit pourtant de faire une action excellente. Et qu'est-ce qu'elle faisoit? *Audiebat verbum Dei*. Ainsy l'ame demeure hors de l'usage des sens et de tout ce qui est en ceste vie. Elle est comme en un autre ciel ; elle iouit de Dieu et Dieu iouit d'elle. Il la tient dans sa divine essence, dans un profond oubly de tout ce qui est de la terre[1] ». « En cet acte, il faut que l'ame se trouve seulement attentive à escouter et laisse agir en elle la parole de Iesus-Christ, comme faisoit la Magdeleine. L'ame en cet estat opere ; mais c'est sans travail : Comme la terre qui reçoit la semence et coopere pourtant à la faire profiter[2]. » « Ce premier acte de consentement de la part de l'ame, est cause que Dieu l'aime, et de là vient à naistre cet amour fruitif entre Dieu et l'ame. C'est comme une semence que l'on iette en terre, pour qu'elle la nourrisse et fasse fructifier. Mais il faut pour cet effet que la terre s'ouvre pour recevoir ceste semence[3]. » « Ie ne sçaurois mieux vous faire comprendre ce que c'est qu'amour actif ou practique, et passif ou fruitif, que par ceste comparaison de tendre la main ou de l'ouvrir. Il y a bien de la difference de l'un à l'autre : Car ceste extension de main, c'est faire une action pour atteindre et prendre ce que l'on desire. L'ouverture de la main est aussi une action, mais non si grande que de l'avancer. La main de l'ame est son consentement, lequel, en l'amour passif, elle tient exposé et ouvert à Dieu pour accepter ce qu'il luy communique. Dans l'amour actif elle ne laisse pas

[1] *Exhortations*, Ms. 2 d'Orléans, ff. 465-466. — Bossuet attaque avec raison Malaval qui veut s'élever au-dessus de tous les attributs divins pour s'attacher *à la seule essence* de Dieu, qui ne veut attacher la contemplation qu'*à la seule essence*, en tant que par la pensée on la distingue des perfections divines. Mais cette observation de Bossuet n'atteint pas le P. Joseph, qui, tout en parlant de la divine essence comme objet de la contemplation, se garde bien d'exclure les attributs divins et déclare au contraire « peu instruites les personnes qui tiennent pour distractives les pensées des Perfections divines. » (*Exhortations*, Ms. 16, p. 210).

[2] *Exhortations*, Ms. 2, f. 469.

[3] *Les Exercices spirituels*, p. 433.

d'ouvrir la main et recevoir de Dieu. Mais il y a beaucoup plus du sien. Car elle le poursuit encore, afin de le posseder. Dans le passif l'ame agit; mais Dieu opere plus qu'elle[1] ». « Après avoir communié, l'ame entre dans un rare recueillement et dans un sainct repos de l'amour fruitif. Et, comme quelques fois, quand l'on dort, l'on s'imagine, en resvant, mille choses sur lesquelles l'esprit agit, encore que le corps soit en repos, l'ame bien mieux, en ce sainct dormir, reçoit de hautes et certaines connoissances de la vie spirituelle. L'espouse qui avoit l'experience de cela, dit aux Cantiques : *Ego dormio et cor meum vigilat*, ie dors et mon cœur veille. En voicy l'intelligence. L'ame, apres la communion ou en l'oraison, ayant produict l'acte d'amour fruitif, pour le maintenir s'aneantit passivement, elle et tout ce qui est hors de Dieu. C'est ce qu'on appelle en la vie spirituelle sommeil des puissances et oraison de quietude. C'est donc en ceste suspension et estat passif que Dieu depart à l'ame ses plus hautes communications. Ceste ame, comme un autre sainct Iean, s'estant endormie sur le sein de son espoux, dict : Ie dors et mon cœur veille pour moy. Le dormir nous met en un autre estat, comme au dessous de nous-mesmes et nous rend semblables aux bestes. Le sommeil spirituel nous esleve par dessus nous-mesmes et nous rend semblables aux anges. Car les anges, dans le ciel, n'ont point d'autre exercice que l'amour fruitif, si ce n'est pourtant qu'ils practiquent l'amour actif, lorsque Dieu les emploie en quelque chose pour le bien des ames[2] ». « L'estat où ie desire vous conduire, c'est à ceste vie de Dieu, par une vraie practique de foy et d'amour. Donc à ceste ame qui est en cet estat, ie ne dis pas où vous estes, mais où ie desire vous conduire ; — le P. Joseph ne flatte pas plus les autres qu'il ne se flatte lui-même, — à ceste ame là Dieu apprend à se reposer. Il luy donne l'oraison de quietude, qui est un sainct dormir ou accoisement de toutes les puissances de l'ame qui s'endort en Dieu : *Ego dormio ;* quoy qu'elle ne fust iamais si esveillee. C'est comme quand durant le dormir on a des songes, qui sont pourtant faux.

[1] *Exhortations*, Ms. 3, f. 150.
[2] *Exhortations*, Ms. 16, p. 98.

Mais ce qui se passe durant ce sainct sommeil, sont effects veritables, des connoissances qui surpassent les sens et qu'on ne pourroit avoir par toute l'industrie humaine. Quand l'ame est sortie de là, elle voit bien que ce n'a pas esté un songe : Car l'effect luy en demeure tousiours empreint au fond de l'esprit[1]. »

Pour le P. Joseph, ce n'est pas assez d'enseigner la véritable oraison de quiétude; il ne combat pas moins la fausse, et ses *Exhortations* ont un vrai caractère de polémique; ce qui entre elles et l'*Instruction sur les états d'oraison* établit une ressemblance de plus.

Le P. Joseph constate que sur la nature de l'oraison de quiétude les erreurs sont fréquentes. « Il y a, dit-il, beaucoup de livres qui enseignent cela. Mais il y a aussi beaucoup d'ames qui se trompent : car elles pensent qu'estant en cet estat, il n'y a qu'à se tenir là, sans rien faire, dans une morne oisiveté et assoupissement d'esprit, et bien souvent de corps; car ils s'endorment. Ce n'est pas ce que ie dis[2]. »

Le P. Joseph reconnaît, — du reste comme le fera Bossuet, — que souvent ces erreurs sont moins dans la pensée des faux spirituels que dans leur langage. « Il faut bien entendre cecy, dit-il; car plusieurs graves autheurs traictant de ceste matiere, ont dit que dans l'amour passif, l'ame n'operoit point. Ils entendoient bien la chose en soy. Mais ils n'ont point pris la peine de s'expliquer suffisamment ; ce qui a causé de grandes erreurs[3]. »

Le P. Joseph note les conséquences philosophiques du quiétisme. « Ceux qui disent qu'en cet acte l'ame ne faict rien, se trompent. Car si elle ne faisoit rien, elle ne meriteroit pas. » « Les livres qui traictent de ceste matiere, disent qu'en cet estat l'ame n'agit point. Et moy, ie dis le contraire : Que iamais elle ne fut plus agissante. Si elle n'agissoit point, elle seroit comme une beste, et n'auroit point de franc arbitre. Cela confirmeroit aussi la doctrine de Calvin qui dit que nous

[1] *Exhortations*, Ms. 16, pp. 22"-24".
[2] *Exhortations*, Ms. 2, f. 466.
Exhortations, Ms. 3, f. 150 v.

sommes sauvez comme un traict que l'on iette en l'air[1]. » Bossuet, lui aussi, notera les affinités du Quiétisme et du Calvinisme.

Le P. Joseph révèle les causes qui vicient l'oraison de quiétude. Il y en a deux principales, le manque de connaissances et le défaut d'exercices. « Ces gens, dit-il en parlant des faux spirituels de son temps, blasment souvent ce qu'ils ignorent et ce qu'ils veulent ignorer, pour ne resveiller le sommeil de la nature par un trop grand iour. Ils tiennent fermees les fenestres de leurs ames, qui sont les puissances intellectuelles[2]. » Par ailleurs, dit encore le P. Joseph, « il ne faut pas faire comme ces faux spirituels qui pretendent qu'il suffit de donner l'ame à Dieu ; ce qui est faux. Il luy faut donner le corps et l'ame ; autrement on ne luy donneroit qu'un phantosme[3]. » Voilà les deux causes indiquées séparément. Le P. Joseph les a réunies dans l'observation suivante : « Nos faux spirituels de ce temps ne parlent pas de cela avec experience et vray discernement : Ils disent qu'il ne faut rien faire. Ils donneront ces enseignemens là à des ames qui ne font que sortir du monde ou qui y sont encore. Une petite badine ne sçait rien de la vie spirituelle ; toute sa science est de causer et de rire. Ils luy diront : Ne faictes rien en l'oraison ; vous n'avez qu'à escouter l'esprit de Dieu. Et au lieu d'escouter l'esprit de Dieu, qui ne parle pas à de telles ames, on escoute l'esprit de Sathan, qui porte ces esprits à l'orgueil, à la sensualité et à tout autre malheur. Voyez comme il fait glisser ses tromperies iusque dans les choses les plus sainctes. Or nous ne vous enseignons pas ce chemin là. Mais l'on vous conduict comme pas à pas à la vraie vie spirituelle ; l'on vous dit qu'il faut premierement se bien mortifier, et bien practiquer l'amour actif[4]. »

Il nous semble que le P. Joseph ne pouvait davantage affirmer ni mieux expliquer la nature essentiellement active de l'oraison de quiétude. Même pour la peindre, il a eu des mots heureux à l'égal des plus vives expressions de Bossuet lui-même.

[1] *Exhortations*, Ms. 16, p. 126.
[2] *Exhortations*, Ms. 2 d'Orléans, f. 287 v.
[3] *Exhortations*, Ms. 16, p. 70.
[4] *Exhortations*, Ms. 16, pp. 22"-24".

« Dieu, dit l'auteur de l'*Instruction sur les états d'oraison*, veut que l'âme le regarde en admiration et en silence[1]. » « Dans cette excellente oraison, Dieu tient l'école du cœur, où il se fait écouter en grande tranquillité et en grand silence[2]. » Le P. Joseph n'est certainement pas moins expressif, quand dans ses *Exhortations* il nous parle, comme nous l'avons vu, de l' « *attentif et esveillé silence* » de l'âme abandonnée à Dieu et de son « *applaudissante souffrance* », ou que, dans ses *Epistres*, il montre l'état contemplatif de l'âme en l'oraison de quiétude comme une « *tranquille vigilance*[3] ». Voilà de ces expressions, également pittoresques et concises, qui me semblent peindre admirablement un état psychologique presque insaisissable, où, dans une passiveté apparente, l'âme conserve encore une très intime mais très réelle activité.

Un pareil état ne saurait être que transitoire. Néanmoins les faux mystiques en avaient enseigné la perpétuité.

Bossuet enseignera contre eux que « ce grand silence de l'âme, où tout cesse, où tout se tait devant Dieu dans le ciel, ne dure guère durant cette vie[4]. » Il suivra le sentiment de sainte Thérèse « qui assure positivement qu'on ne demeure que très peu de temps dans cette suspension de toutes les puissances, que c'est beaucoup d'y être une demi-heure, et que, pour elle, elle n'a pas de mémoire d'y avoir jamais tant été[5] ». Il ne ménagera pas son ironie aux nouveaux mystiques bien plus parfaits que sainte Thérèse, capables, croient-ils, d'introduire « une ligature, c'est-à-dire une suspension perpétuelle des puissances et une suppression universelle des actes. » D'ailleurs, il accumulera contre eux les preuves les plus fortes et les témoignages les plus explicites.

Le P. Joseph a, sur la durée de l'oraison de quiétude, comme sur sa nature, devancé Bossuet. Là-dessus non plus son enseignement ne laisse rien à désirer. « Nous ne pouvons, dit-il aux Capucins, suspendre nos facultez que pour quelque temps et

[1] Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, I, VII, 11.
[2] Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, I, VII, 16.
[3] *Epistres aux Religieuses du Calvaire*, IV, 5.
[4] Bossuet, *Discours sur l'acte d'abandon à Dieu*, t. VII, p. 534.
[5] Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, I, VII, 9.

non tousiours, d'autant qu'en vain on preste l'oreille, quand Dieu ne parle pas; de sorte que l'on peut bien utilement demeurer en silence, mais par quelque brief espace, pour donner lieu au traict divin, prenant garde toutesfois que cela ne termine en fausse oisiveté et perte de temps[1]. »

Aux religieuses du Calvaire le P. Joseph a exposé cette même doctrine avec plus de développements. « Il y a, leur dit-il, deux sortes d'amour, l'un fruitif et passif (qui n'est qu'une mesme chose), et l'autre actif ou practique. L'amour actif est un acte de volonté, laquelle agit pour empescher l'oisiveté. Il faut bien remarquer la difference qu'il y a entre ces deux amours. Le passif est quand l'ame recueille toutes ses puissances en un seul acte d'abandon, de souffrance et de soubmission à l'operation de Dieu. L'amour actif est quand l'ame est descheuë de ceste attention intime, où l'on ne peut pas tousiours demeurer. L'ame se releve par des actes d'amour et se sert de l'operation de ses puissances, produit un acte de l'entendement et de la volonté pour se remettre en la susdicte attention. Cet acte de l'amour practique est plus bouillant. Il y a plus du nostre qu'au passif. Il est pourtant tres excellent. L'ame par cet acte rentre en soy-mesme, se convertit à Dieu intimement. Vous practiquez cela tous les iours. L'on exerce l'amour fruitif principalement dans l'oraison, — théorie que Bossuet nous montrera comme étant celle de tous les vrais mystiques, — où l'ame s'emploié purement à connoistre et aimer cet Estre divin et immense, mais sans violence et multiplicité d'actes. Car elle ne s'arreste pas en cet acte à faire plusieurs actes d'amour et d'abandon, qui sont neantmoins excellens en un autre temps et en l'exercice de l'amour actif[2] ». Voilà qui explique bien la pensée du P. Joseph, et voici qui la précise. « A l'oraison, dit-il, l'ame aura commencé par l'amour fruitif. par un acte simple de souffrance et de consentement à Dieu. Mais peu à peu elle dechoit de ceste attention; car il est impossible de l'avoir tousiours en mesme sorte durant ceste vie. Alors, quand les fonctions de l'âme sont abaissees et comme

[1] *Introduction à la Vie spirituelle*, V, XXXIII.
[2] *Exhortations*, Ms. 2, ff. 468-469.

endormies, et qu'on se trouve sans obiect et sans penser en rien, il faut produire une operation intime de l'amour actif, qui est une souvenance de l'estat où elle estoit auparavant. Il faut rallumer le feu qui commençoit à s'esteindre[1]. »

Ainsi donc pour le P. Joseph comme pour Bossuet, comme pour tous les vrais mystiques, l'oraison de quiétude est exceptionnelle; elle a sans cesse besoin d'être préparée et ravivée par l'exercice de l'amour actif. C'est pour cela qu'à une personne du monde qu'il prépare à entrer au Calvaire, il recommande de « chercher tousiours plus les vertus à practiquer, que les estats à acquerir[2] » ; pour cela aussi qu'il ramène à ses devoirs d'état « la bigotte qui dit : « J'ay l'oraison de quiétude ; il ne faut pas que ie m'employe dans les actions ; elles me causeroient des distractions. » — « Dieu, lui répond-il, ne veut pas vous retenir à luy pour ne rien faire ou demeurer en un coin à entretenir vos humeurs et votre repos naturel. Dieu veut que vous tiriez la ligne et que vous marchiez dans le labyrinthe et dans les actions de charité[3] ». Le P. Joseph fait passer avant tout les devoirs d'état. Il veut qu'au Calvaire la cuisinière soit attentive à sa cuisine et la tourière prompte à son tour. Du reste, pour rejeter la perpétuité de l'acte contemplatif, il avait non seulement les raisons philosophiques et théologiques qu'il expose sans cesse à ceux qu'il dirige, Capucins ou Calvairiennes. Il avait aussi une nature trop portée à se dépenser dans l'action, une passion trop vive du sacrifice, pour ne pas préférer d'ordinaire le laborieux exercice des vertus pénibles au sommeil amollissant des méditations paresseuses.

Loin d'accepter une vie aussi active, les faux mystiques écartaient tout ce qui pouvait troubler leur douce quiétude, comme la pensée et le regret de leurs fautes. Même, ces gens perdus en Dieu, disaient-ils, en étaient arrivés à ne plus admettre la possibilité du péché. Bossuet ne manquera pas de les poursuivre sur ce nouveau terrain et de leur démontrer que leur opinion n'était pas moins contraire à la saine philosophie

[1] *Exhortations*, Ms. 2, f. 477.
[2] *Epistres du P. Joseph aux Religieuses du Calvaire*, LXIII, 9.
[3] *Exhortations*, Ms. 7, p. 1116.

qu'à la vraie théologie. Avant lui, le P. Joseph les avait déjà vigoureusement combattus. « Les faux spirituels, dit-il, tombent en une extremité malheureuse, croyant qu'estant en la practique de ce tout infiny, il ne faut point penser en ses fautes, quelles qu'elles soient. Ce qui est tromperie [1]. » « Nos faux spirituels veulent constituer dans cet esblouissement des ames encore pleines de pechez, afin de leur oster tellement la veuë de leurs fautes, que mesme elles ne les aperçoivent pas : Ce qui est un esblouissement diabolique et infernal [2]. » « C'est un grand bien pour l'ame, lorsqu'elle mesme vient à reconnoistre et advouer toutes ses miseres. Mais ces faux illuminez ne voient rien de tout cela, croyant qu'ils sont impeccables et confirmez en grace [3] ». « Servez vous bien de ceste passion de l'amour, pour avoir une saincte ioye en Dieu et prendre plaisir à mortifier ce qui luy deplaist. Les faux spirituels de ce temps surpassent les bornes, faisant passer pour bons ces mauvais sentimens, en se couvrant du pretexte de spiritualité pour offencer Dieu [4] ». « Ils s'en trouvent d'autres qui s'appliquent à l'oraison, à l'union et au traict plus simple par orgueil et propre satisfaction, croient avoir des ravissemens et grandes lumieres, et au reste laissent librement reigner en eux tous les desreiglemens de leurs sens et inclinations et ne croient que leur propre teste. Tels sont les faux spirituels [5] ». « Ces faux illuminez ne parlent rien que des choses intellectuelles. Vous n'y voyez qu'humilité, que confiance en Dieu, et il semble qu'ils n'aient aucune trace d'amour sensuel et sensible ; par lequel cependant le diable les faict tomber dans de grands pechez, apres les avoir trompez dans l'amour intellectuel [6] ». — « Qui veut faire l'ange, fait la bête », dirait Pascal. — « En cet estat, il y a à prendre garde, dit le P. Joseph ; car, comme le diable est subtil, il peut y faire glisser ses tromperies. Ainsy les faux spirituels de ce temps, qui se feignent estre en cet estat,

[1] *Exhortations*, Ms. 16, p. 121.
[2] *Exhortations*, Ms. 4, p. 70.
[3] *Exhortations*, Ms. 7, p. 424.
[4] *Exhortations*, Ms. 7, p, 637.
[5] *Exhortations*, Ms. 7, f. 389.
[6] *Exhortations*, Ms. 16, p. 204'. Cp. Ms. 16, pp. 39'-40'.

disent qu'ils ne pechent point, et que tout ce que le corps faict, fussent des pechez les plus abominables, tout cela n'est rien, parce qu'ils sont tous en Dieu. Et moy, ie dis qu'ils sont tous au diable[1] ».

Tous ces passages nous livrent bien la pensée du P. Joseph au sujet de la prétendue justification des faux mystiques. En voici un cependant, où son jugement nous apparaît plus explicite et plus complet. Le conférencier du Calvaire blâmait « Calvin et ceux de sa secte d'estimer qu'il vaut autant consentir au peché que d'y resister ». « Les illuminez et faux spirituels de ce temps, ajoute-t-il, disent bien pis, enseignant de ne point s'amuser à combattre les tentations, d'autant que cela trouble la paix de l'ame. Encore Calvin ne dit pas si mal ; car il ne commande pas de consentir aux tentations... Nos faux spirituels ne veulent que la paix interieure, et pour la maintenir, ils concluent qu'il vaut mieux consentir à toutes sortes de tentations.

« Parlant l'autre iour à quelque personne qu'ils ont trompee, elle me dit qu'elle avoit esté un temps fort tentee et inquietee et pleine de scrupules ; mais que, depuis qu'elle avoit entretenu un sainct personnage, qui estoit de ces illuminez, elle estoit hors de toutes ses peines, et n'avoit iamais iouy d'une si grande tranquillité, d'autant qu'il lui avoit enseigné de ne s'inquieter de rien, de suivre tous ses mauvais sentimens, de peur de troubler son repos en leur resistant.

« Voyez un peu iusqu'où le diable porte les ames qui s'escartent de la vraie lumiere. Cependant ceux qui enseignent ces choses, sont personnes de marque et de doctrine, qui parlent de Dieu comme si elles le voyoient face à face. Ces ames là sont perdues en luy, à ce qu'elles disent, de sorte que tout ce qu'elles font, est sainct. Et comme dans le Ciel la gloire de l'ame bienheureuse redonne sur le corps, de mesme ils tiennent que leur ame, estant passee et transformee en Dieu dès ceste vie, rend leur corps sanctifié avec toutes ses operations, quoy que imparfaictes et abominables.

« Encore que vous n'en soyez pas là, mes sœurs, grâce à

[1] *Exhortations*, Ms. 16, p. 98.

Nostre Seigneur, neantmoins ie vous monstre le mal et le bien, qui se rencontrent dans les enseignemens plus spirituels, afin que vous fuyiez l'un et suiviez l'autre. Ceste doctrine n'est pas de Iesus crucifié, mais de Sathan, qui est le maistre de ces illuminez. Vous avez le bonheur d'estre instruictes par un autre Docteur, lequel vous enseigne de chercher la paix dans la resistance au peché, combattant vos sens et inclinations, et enfin dans la croix. C'est la vraye doctrine de Calvaire; retenez le bien[1] ».

Le P. Joseph, on le voit, n'est pas homme à « se contenter de mener une vie douce et meslee des plaisirs des sens, comme sont les faux spirituels » de son temps[2], « qui apres avoir faict un souspir vers Dieu, donnent une entiere liberté à leurs sentimens. » Ce n'est pas là, dit-il, la pratique de Job, qui, « apres avoir veu Dieu, veut retourner à la mortification. » « Ce n'est pas là la penitence de Calvaire. » Non, « il faut souffrir iusques à la mort pour monstrer que si on pouvoit, on souffriroit volontiers mesme apres sa mort. Il faut donner un coup de poignard à l'amour propre, comme à une personne que l'on hait extremement, et qu'on voudroit encore blesser apres sa mort. Car c'est Iesus Christ crucifié qui est notre modele, lequel ne s'est pas contenté d'une foible penitence, ains a voulu qu'apres sa mort son cœur ait esté ouvert[3] ».

« Le chemin de la croix, dit encore le P. Joseph, est bien plus seur que celuy de ces grandes facilitez et douceurs interieures ![4] » « C'est la croix qui conserve tout le reste. » Elle était « la seule chose qui manquoit dans le Paradis terrestre. C'est pourquoy Adam ne dura guere dans l'estat d'innocence et se laissa bientôt emporter comme un enfant aux douceurs que le serpent luy presenta ». Non, « les vraies delices ne se trouvent que dans la croix ; en quoy on ne peut iamais estre trompé. »

[1] Extrait d'une *Exhortation* de février 1634, trouvée exclusivement dans un Ms. de la Bibliothèque Mazarine.

[2] *Exhortations*, Ms. 3, f. 723 r.

[3] *Exhortations*, Ms. 3, f. 267 v.

[4] *Exhortations*, Ms. 3. f. 437 v.

[5] *Les Exercices spirituels du Calvaire*, p. 445.

C'est pour cela que le P. Joseph en revient toujours à la croix et à l'humanité du Sauveur ! Autre point sur lequel il est d'accord avec Bossuet. L'auteur de l'*Instruction sur les états d'oraison* demande que ceux-là même qui sont parvenus à l'oraison de quiétude, s'unissent toujours à Jésus-Christ « par un acte de foi explicite, comme faisoit sans cesse et dans toutes ses épîtres saint Paul, jusqu'à dire qu'il ne savoit rien que Jésus-Christ, non pas le voyant en Dieu par des vues confuses et générales, mais distinctement et expressément comme crucifié : *Jesum et hunc crucifixum* [1] ». Bossuet appuie sa doctrine sur l'Évangile et sur les vrais mystiques, notamment sur saint Jean de la Croix, et fort de ces autorités, il établit par une démonstration aussi claire que solide la nécessité de la médiation de Jésus-Christ entre Dieu et l'homme, quelque soit le degré de leur union. Toutefois, quoi qu'il ait dit, il n'a certainement pas montré une adhésion plus éclairée à la vraie mysticité, ni un plus affectueux attachement à la sainte humanité du Sauveur, que n'a fait le P. Joseph.

Aux Capucins, l'auteur de l'*Introduction à la Vie spirituelle* signale certains faux mystiques « qui embrouillent le droict usage de la contemplation, et constituant toute la perfection en la denudation de l'intellect, s'esloignent de l'humanité du Sauveur comme de chose moins parfaicte, ou pour le moins la reputent pour un empeschement de la perfection [2] ». Il ne consent à introduire son novice en l'exercice divin de l'union, qu'à la condition qu' « avec les Cherubins il n'abandonnera iamais l'arche de l'humanité du Sauveur. » Il exigerait volontiers de toutes les âmes qui voudront suivre son enseignement « le serment de tenir tousiours ferme aux actes lesquels regardent ceste sacree humanité, veu que mesme les Seraphins dans le Ciel se tiennent debout aupres de ce Seigneur eslevé sur le throne d'où il remplit de maiesté tout l'univers. »

Dans sa correspondance avec les religieuses du Calvaire, le P. Joseph ne cesse pas d'attirer leurs regards sur la sainte humanité du Sauveur. Dans les *Exhortations* qu'il leur

[1] Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, I, II, 6.
[2] *Introduction à la vie spirituelle*, V, XIX.

adresse, il leur dit « qu'il ne faut iamais quitter l'humanité du Sauveur » ; que c'est « le plus seur[1] ». « L'obiect de ce traict — essentiel, — dit-il, est l'estre infiny de Dieu, auquel nous avons accez et sommes conduicts par Iesus Christ crucifié : C'est là le poinct, marquez bien cela. Le traict, le but et l'obiect du christianisme, c'est de s'unir à Dieu en tant qu'il est Dieu, et le moyen qui nous y conduict, c'est Iesus Christ crucifié ». « Iesus Christ crucifié, dit-il encore, est le plus excellent moyen pour nous conduire à Dieu[2] ». N'est-ce donc pas là la doctrine même de Bossuet? Comme Bossuet en appelle à saint Jean de la Croix, le P. Joseph invoque de même le témoignage de sainte Thérèse. « Il faut tousiours, dit-il, conserver la veuë de la sacree humanité du Sauveur, mesme dans les plus grandes eslevations. Saincte Therese avoit tres bien compris l'importance de ceste practique, lorsqu'elle recommandoit tant en ses livres de ne perdre la veüe de Nostre Seigneur et de nos propres pechez. Les ames trompees ne goustent point ceste doctrine qui leur semble trop basse pour leur practique. Mais sçachez pourtant que la foy exercee en ces deux obiects est le fondement de nostre salut, d'autant que l'on ne peut estre sauvé sans la connoissance de Iesus Christ et de soy meme. Ce premier degré de la foy meslee avec l'operation des sens est comme l'apprentissage de la vie spirituelle. Car il faut tousiours commencer par la connoissance de Iesus et de nous-mesmes et par la tranformation au Sauveur, avant que de parvenir à de plus hauts traicts d'oraison[3] ».

« Il y a des personnes, dit encore le P. Joseph, si peu instruictes qu'elles tiennent pour distractions les pensees des Perfections divines et de la Passion, que nous devons adorer et reverer. Ie ne veux pas que vous laissiez la Passion pour ne penser qu'à la Divinité ; et qui ne la voudroit iamais mediter, ne seroit pas Chrestien. L'ame ne doit pas croire que ce soit une mauvaise oraison de penser aux vertus de Nostre Seigneur, puisque les saincts y ont bien pensé. Mesme il est bon quelques

[1] *Exhortations*. Ms. 3, p. 89.
[2] *Exhortations*, Ms. 3, p. 89.
[3] *Exhortations*, Ms. 16, pp. 41'-42'.

fois de se detourner des formes deiformes pour considerer le petit Iesus en la creche, la Saincte Vierge, les petits drapeaux dont il estoit enveloppé et les autres mysteres de sa vie, d'autant que cela porte l'ame à estre plus vertueuse.

« Ces faux illuminez qui ne voient que des formes deiformes, et non l'humanité du Sauveur, cherchent Dieu comme il est, et non en la maniere qu'il nous a enseignee. Ils font comme une personne qui voudroit tousiours fixement envisager le soleil : Enfin elle s'esblouiroit et perdroit toute autre connoissance [1] ».

De ces éblouissements à la « folie », le P. Joseph estime qu'il n'y a pas loin. En tout cas, il l'a dit, qui ne voudrait jamais méditer la passion et l'humanité du Sauveur, « ne seroit pas Chrestien. » C'était répondre d'avance à la question que posera Bossuet : « Il s'agit, dit-il, de savoir si l'âme parfaitement unie à Dieu, peut encore parler de Jésus-Christ homme. En vérité est-ce là une question entre les chrétiens, et peut-on parmi eux chercher un état où il ne se parle plus de Jésus-Christ [2] ? »

Ainsi donc, sur tous les principaux points de l'oraison de quiétude, sur sa nature, sur sa durée, comme sur la nécessité de pratiquer en dehors d'elle la haine et la fuite du péché, sur l'obligation de produire les actes d'une foi explicite en l'humanité de Notre Seigneur Jésus-Christ, sur tout cela le P. Joseph a manifestement prévenu Bossuet. Comme l'auteur de l'*Instruction sur les états d'oraison,* l'auteur de l'*Introduction à la Vie spirituelle* et des *Exhortations* du Calvaire nous a montré dans sa doctrine la fermeté d'une raison plus forte que toutes les illusions d'un mysticisme exagéré, et la sûreté d'un regard que n'éblouissent jamais les plus sublimes visions d'une spiritualité suréminente. Sur ce point, comme sur bien d'autres, le P. Joseph a été, le véritable précurseur de Bossuet.

Si cette étude répond à mes désirs, elle fera déjà entrevoir

[1] *Exhortations,* Ms. 16, p. 210.
[2] Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison,* I, II, 2.

dans le P. Joseph un adversaire de l'hérésie, très sagace et très résolu; qui a toujours découvert et révélé les erreurs de son temps, quelles que fussent les ténèbres dont elles aient cherché à s'envelopper; qui n'a jamais manqué de les poursuivre par tous les moyens dont il disposait, mettant au service de l'Église la situation politique qui lui avait été faite et le crédit dont il jouissait à la Cour. — Elle fera entrevoir également l'habile directeur spirituel, qui, vivement éclairé des lumières de la raison et de celles de la foi, a connu dans les voies de Dieu toutes les routes à suivre, tous les obstacles à éviter ou à franchir et conduit les âmes sans jamais les précipiter, sachant accommoder ses conseils aux mobiles dispositions de la nature et mesurer son impulsion à l'inégale rapidité du trait divin; d'ailleurs capable, quand il le fallait, de considérer sans effort, d'envisager sans éblouissement les sublimes vérités de la théologie mystique et de montrer aux âmes privilégiées le but supérieur où Dieu les appelait, celui de l'union essentielle avec Lui.

L'abbé L. Dedouvres.

SILHOUETTES CASTILLANES

LA HAUTE MANCHE

(*Deuxième article*)

III. — Organisation municipale. — Finances et justice

La raison qui fait qu'un chat échaudé craint l'eau froide, porte le Castillan à se défier des étrangers, à se défier du voisin, à s'isoler comme au temps où les Maures rançonnaient leur pays. De l'individu, cette tendance séparatiste gagne la famille et passe au village. Aussi tout village est-il autonome, et chaque *aldea* tâche-t elle de se suffire à elle-même. Elle a son curé, très pauvrement rétribué, son maître d'école et son sacristain. Elle n'a pas toujours de pharmacie. Sur les routes alors, on voit souvent des enfants portant au bras un petit panier; ils vont chercher des remèdes à la *botica* d'un village plus fortuné. Si le cas est urgent, les pauvres petits pressent plus vivement leurs ânes, afin de ne pas revenir trop tard.

Dans certaines petites villes, on trouve d'assez bons médecins; dans beaucoup d'*aldeas*, une manière de vétérinaire, portant le titre de *sangrador* ou de *cirurjano*, en usurpe crânement les fonctions, et se livre, à l'occasion, à d'invraisemblables essais. Un forgeron exerce d'ordinaire l'emploi délicat de dentiste. On comprend que certains propriétaires prudents, dès qu'ils se sentent saisis d'un malaise sérieux, montent vite à cheval, et fuient à la ville prochaine, jugeant le chirurgien du lieu plus à craindre que le mal.

Ce principe d'isolement devient surtout néfaste quand sévit une maladie contagieuse. Chaque village, en effet, se barricade en ce cas chez lui, dominé par une peur inintelligente et cruelle, et se garde bien de porter secours au voisin, dépourvu de médecins et de remèdes.

L'*ayuntamiento*, ou conseil municipal, préside aux destinées des villes. Lui-même est présidé par l'*alcalde*, qui est un tout autre personnage que le maire de nos communes françaises. Calderon, dans un de ses chefs-d'œuvre, l'*Alcalde de Zalamea*, a montré quel était le pouvoir des alcaldes d'antan, et comme ils savaient le faire respecter, même des rois.

Tout est aujourd'hui moins fier : roi et alcaldes.

L'autorité morale de l'alcalde est incontestée dans le pueblo. Ses pouvoirs sont d'autant plus étendus que leur limite est mal définie. Il peut faire arrêter et incarcérer, imposer des amendes ou des travaux forcés au profit de la commune. Son administration a déjà une teinte, je ne dirai pas d'arbitraire, mais d'absolutisme oriental, ou, si l'on préfère, patriarcal. Ce n'est pas ce fonctionnaire automatique et impersonnel créé par la centralisation administrative ; c'est encore le *cheik*, débonnaire et respecté, père de la tribu. Grâce au respect que l'autorité inspire encore là-bas et à l'aisance avec laquelle le Castillan joue un rôle, l'alcalde de village n'a pas ce ridicule que nous prêtons parfois chez nous à Môsieu le Maire. C'est précisément dans les tout petits pueblos que j'ai le plus goûté ce laboureur devenu *el señor alcalde*, à qui tous cèdent le pas, qui le prend sans pose et avec dignité, et qui vous fait, avec le plus parfait naturel, les honneurs de son bourg.

L'ayuntamiento, qui assiste l'alcalde de ses lumières, constitue une personne morale, à laquelle un orateur s'adressera au singulier, comme à un personnage ; et, de même que les villes espagnoles ont des titres honorifiques, acquis par leurs hauts faits [1], de même les ayuntamientos ont droit, selon leur rang, au titre d'Illustre, d'Illustrissime ou d'Excellentissime.

[1] Bilbao par exemple s'intitule : *Muy noble, muy leal é invicta.* Séville : *Muy noble, muy leal, muy heroica é invicta.* Grenade : *Muy noble, muy leal, nombrada grande, celebradisima y heroica.*

Dans une cérémonie officielle, au lieu de dire : « Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints », ce qui est banal, un orateur dira donc, en s'adressant au Conseil municipal : « *Excelentisimo Señor Ayuntamiento* [1] », et son Excellence *Monsieur* le Conseil Municipal s'inclinera comme un seul homme en s'entendant interpeller ainsi.

L'une des attributions les plus importantes de l'ayuntamiento est la répartition des impôts. Le secrétaire de l'ayuntamiento est le principal agent de cette répartition, et ce rôle en fait un personnage redouté. Pensez-y donc : outre les impôts indirects affectant les matières du commerce, il estime, au jugé, le revenu d'une famille, d'après l'étendue de ses terres, ou le nombre de ses membres, ou ses dépenses présumées ; et il la taxe, d'après cette estimation, où l'arbitraire, on le conçoit, a trop beau jeu. Aussi verra-t-on un riche propriétaire, possesseur de dix ou vingt paires de mules, payer 40 fr. d'impôt ; un pauvre diable qui n'a qu'une maigre paire de mules, ou moins encore, payer davantage. La même famille, suivant qu'elle a joué quelque tour au terrible secrétaire, ou qu'elle lui a rendu service, subira une hausse ou une baisse de taxe.

Pour obtenir des votes, un candidat à la mairie promettra à son parti de le favoriser dans la répartition des *consumos* et d'écraser le parti contraire. Si ces deux partis restent ensuite brouillés à mort, il ne faudra pas trop s'en étonner.

Chaque village doit à la province et à l'État des redevances annuelles, qui varient suivant son importance. Le gouverneur de province se contente sans doute de surveiller la rentrée de ces redevances et laisse les villages débrouiller à leur aise leurs comptes de ménage. Quelquefois on entend bien dire que certain secrétaire d'ayuntamiento, invité à justifier ses perceptions, a été mis en prison ; mais ces exécutions sont rares, et ne remédient pas au mal qui provient du système lui-même de décentralisation désordonnée.

Ce n'est point d'ailleurs d'une fraude consciente et réflexe que proviennent ces exactions et ces détournements. Leur

[1] Au conseil royal de Castille on disait également : *Serenisimo Sénor Consejo Real.*

cause est une sorte de routine qui oblitère les notions exactes de justice distributive ; c'est aussi une tendance à agir toujours un peu à la bonne, et comme en famille, avec ce désordre si funeste en affaires ; peut-être encore les agents, étant mal rétribués, essaient-ils de se rémunérer eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, rien n'est plus notoire que l'insuffisance d'organisation financière en Espagne.

Un diplomate d'une haute distinction, et on ne peut mieux au courant des affaires de la péninsule, m'a donné de nombreux exemples des torts que le favoritisme cause de son côté aux finances du pays. On ne saurait croire le nombre d'exceptions que les Espagnols obtiennent par faveur. Madrid, par exemple, est une des villes d'Europe qui tient le plus aux beaux et nombreux équipages ; il n'y a pourtant, dans cette capitale, que très peu de voitures de luxe pour lesquelles on paie l'impôt.

La population agricole est surchargée de taxes, et les tarifs de douane sont ce qu'on peut rêver de plus capricieux et de plus inconséquent. Ainsi les viticulteurs espagnols ont beaucoup souffert de nos derniers traités de commerce ; mais, comme un honorable député l'a fait remarquer aux Cortès, les droits d'entrée de ville à ville, en Espagne même, sont plus élevés qu'ils ne le sont actuellement sur notre frontière. Une *arroba* (16 litres) de vin de Malaga, entrait, et entre je crois encore, à meilleur marché en France qu'à Cuenca. Il semble vraiment que, dans ce pays qui devrait tant favoriser la circulation de ses produits, on cherche à l'arrêter par des obstacles déconcertants. Aussi l'anémie et la pléthore se touchent dans cet organisme ; et ces régions fertiles, habitées par des races intelligentes, sobres et laborieuses, forment, en somme, un pays misérable.

Du reste, ce désordre cesse de surprendre quand on songe aux crises que l'Espagne a traversées durant ce siècle : guerre étrangère et guerres civiles, tout s'est uni pour appauvrir cette nation. Le règne d'Alphonse XII a sûrement relevé bien des ruines, mais pas assez encore.

Entre autres fautes, une émission exagérée de monnaie d'argent a gravement compromis ses finances, et à l'heure qu'il

est[1], depuis plusieurs mois, la crise financière est, dans la péninsule, à l'état aigu. Les traitements officiels ont tous été réduits; et la reine régente, cette sage princesse à qui l'Espagne doit déjà tant, a été la première à rayer un million de sa liste civile. M. Sagasta avait entamé une série de réformes que l'on jugeait bienfaisantes; mais il est arrivé ce qui devait arriver: tous les routiniers, tous les intéressés au maintien du gâchis économique, ont protesté; la suppression de certains postes, en compromettant quelques intérêts locaux, excite même en ce moment des troubles populaires, et l'Espagne attendra sans doute longtemps encore l'homme qui saura et qui pourra lui donner un conseil judiciaire, mettre de l'ordre dans sa fortune, et assurer un stimulant ou des débouchés à son industrie et à son commerce.

On entend, la nuit, à chaque heure, dans les villages de Castille, une douce et traînante mélopée. Une voix sonore chante : » *Ave Maria purisima ! Las dos, y sereno !* » Ce sont les veilleurs de nuit qui disent l'heure. Plus ou moins nombreux, selon l'étendue des pueblos, drapés dans leur cape brune, la tête couverte d'un de ces *gorros* de fourrure qui les fait ressembler à des brigands de Salvator Rosa, ils parcourent les rues, depuis neuf heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, armés d'une lanterne, d'une pique et d'un pistolet. A chaque heure ils recommencent leur tournée en chantant : *Ave Maria purisima !* pieux hommage rendu à la Sainte Vierge ; puis l'heure, *la una*, ou *las dos ;* enfin l'indication du temps : *lluvia* (pluie), *nublado* (temps couvert), *sereno* (temps serein). Cette dernière indication revient le plus souvent ; aussi appelle-t-on ces veilleurs de nuit des *serenos*.

Ils remplissent les fonctions des guetteurs d'autrefois; savent qui entre ou qui sort de la ville, raccompagnent chez eux les bonnes gens, réveillent ceux qui les en ont priés la veille, et qui ont mis devant leur porte autant de pierres qu'il en fallait

[1] Cet article était écrit au mois d'août 1893. Depuis, la situation ne s'est certes pas améliorée.

pour indiquer l'heure du lever; ils empêchent aussi les petites brouilles de se trancher à coup de *navaja*.

Ah! les petites brouilles et les longues *navajas!* En Espagne quelles places elles tiennent dans le roman, et, malheureusement aussi, dans la réalité! Il ne faut pas trop crier aux barbares. Ils font ce qu'on pratiquait chez nous, quand on portait l'épée au côté. Fiers comme des gentilshommes, se moquant de la mort, et armés, que voulez-vous qu'ils fassent devant une injure? Eux ne frappent point par derrière, ni à armes inégales; ils n'ont guère de ces ridicules duels, qui se changent souvent en comédie de bravoure, et sont plus criminels, étant plus prémédités; mais quand leur sang bout, ceux de Valence saisissent leur *trabuco,* les autres déploient la navaja large et acérée qu'ils portent tous; et que la Vierge leur soit en aide alors, car cette arme terrible ne s'égare pas longtemps.

Aussi lorsque, dans un village, on voit deux hommes se disputer et en venir aux mains, surtout si l'un d'eux a jeté l'autre par terre, on s'arrête en se signant : c'est grave. On sait que ces hommes-là ne se battront pas à coups de poings comme des manants. De fait, si vous repassez à l'endroit de la lutte quelque temps plus tard, vous trouverez peut-être une petite croix de pierre ou de bois, et une inscription invitant à prier pour un défunt [1].

En cas d'accident, la justice se met en mouvement, du pas boiteux qu'Homère prête aux Prières filles de Jupiter. Le juge municipal, sorte de juge de paix, de juge d'instruction, de prud'homme, une manière de *cadi* arabe, apprend toujours avec un mortel déplaisir qu'un mauvais coup a été perpétré sur son territoire. Le plus longtemps qu'il peut, il feint de l'ignorer, et tout l'entretient dans cette ignorance affectée.

Personne ne veut être témoin à charge, car les témoins

[1] Un missionnaire me racontait qu'en Navarre, à la suite d'une mission, où il avait essayé de raisonner son monde, tous les hommes lui avaient porté leurs navajas. Les lames fondues avaient été changées en une petite croix de mission. « Mais pensez-vous, lui demandai-je, que quinze jours après, ils n'auront pas acheté d'autres navajas? » — Le missionnaire me répondit par un sourire.

doivent se déplacer et se nourrir à leurs frais durant l'instruction et les interminables interrogatoires. On leur fait même subir à eux, honnêtes témoins, de la prison préventive. Aussi n'a-t on rien de plus à cœur, lorsqu'une *cuestion* a été vidée, que de fuir le cadavre gisant sur la place. Personne n'a rien vu, mais tous les enfants vous désigneront, quand vous le voudrez, le meurtrier.

L'État ne se charge pas de poursuivre les causes criminelles; c'est à la famille de la victime d'intenter un procès, s'il lui plaît, à ses risques et périls évidemment. Or les risques pécuniaires sont nombreux; et, si le condamné est absous, s'il revient au village, s'il a des fils âgés, les périls de vengeances à affronter ne manquent point. Par suite, bien des violences se commettent dans ces petits villages, dont aucun journal ne dit mot et qu'aucun châtiment ne punit.

Je ne puis rechercher ni signaler tous les points faibles de l'administration judiciaire en Espagne. Ils tiennent aux mêmes causes que les imperfections de son système économique et financier. Ils ont leur explication et leur excuse dans sa pénurie d'argent, dans l'intervention abusive des protections, dans l'héritage d'abus légués par les révolutions et les guerres qui ont rempli ce siècle. Ils ne prouvent aucunement une infériorité morale dans ce peuple. Le caractère espagnol permet seulement d'augurer une chose : c'est que le jour où la crainte de Dieu ne le maîtrisera plus, de fier et de courageux qu'il était, il deviendra sauvage et féroce. La bonhomie bourgeoise n'entrant pour rien dans l'alliage dont son humeur est composée, son tempérament seul ne le préservera jamais des excès.

Je veux raconter comment en Espagne un coupable subit sa peine : la scène que je vais décrire se passait, au mois de mai 1892, dans une petite ville de la Haute-Manche. Rarement, mieux qu'à l'occasion de ce drame, le caractère castillan s'est révélé à moi.

On avait assassiné, d'une façon assez sauvage, deux fermiers au bourg voisin. Un homme avait été saisi que sa réputation désignait comme auteur possible du forfait; bien que l'ins-

truction eût laissé planer bien des doutes sur sa culpabilité, il avait été condamné à mort. Il devait être étranglé ; et, son caractère n'étant pas des plus doux, on se demandait avec inquiétude dans quels sentiments il mourrait. L'exécution devait avoir lieu à huit heures du matin. La veille au soir, vers huit heures, le condamné était *mis en chapelle*.

La chapelle consiste en une salle attenante à la prison, et divisée en deux par une grille ; d'un côté est un autel disposé pour le saint sacrifice ; l'autre partie est réservée au condamné. Tous les prêtres du pueblo et un religieux français étaient dans cette salle. Tant qu'ils restent en capilla, les condamnés deviennent l'objet d'une fraternelle et chrétienne prévenance. Dans les grandes villes, des confréries dites de *paz y caridad* sont instituées pour les secourir. Le petit bourg n'en possédait pas, mais on s'était réuni, entre pauvres gens, pour lui procurer de quoi adoucir ses dernières heures et sanctifier ses dernières pensées. Les prêtres attendaient avec anxiété, pensant avoir à faire à un désespéré. Une porte s'ouvrit, un homme parut, pieds et mains étroitement serrés ; il s'avança vers un fauteuil qu'on lui présentait, et s'y laissa tomber, sans pouvoir se défendre d'une profonde émotion.

Puis, soudain, relevant la tête, et sans faire attention à ceux qui l'entouraient, avec une douceur étonnante, il pria naïvement la Vierge de son village, la *Virgen del Carmen*, le Christ de chez lui, *el Cristo de la humildad*. Il leur disait des choses charmantes, les priant de ne pas l'abandonner dans ce mauvais moment où il était humilié et accablé. Les plantes jaillissent du sol desséché de Castille dès qu'un peu d'eau l'a huméfié ; des sentiments d'une élévation surprenante jaillissent de l'âme d'un Espagnol quand la foi y pénètre. « Ne me plaignez pas, disait le condamné. Je suis très heureux... Je me serais perdu et damné sans doute. Ce qui m'arrive me relève et me sauve... Je suis un pécheur. Je n'ai pas commis le dernier crime dont on m'accuse... Mais j'ai commis d'autres fautes. » Et ce fut chez cet homme, dont on redoutait les blasphèmes, toute une nuit d'épanchements pieux, des prières d'une délicatesse rare, des sentiments d'une élévation qui confondait. Il trouvait pour s'exprimer cette aisance qu'a facilement le Cas-

tillan, et cette grandeur sereine que l'on conserve malaisément en de pareils états.

Pour ne pas le laisser seul pendant sa dernière veille, les prêtres se succédaient près de lui. Un d'eux lui avait donné un petit crucifix de cuivre. « Après ma mort, vous l'enverrez à ma sœur, et lui direz comme je suis heureux de mourir. En le recevant elle comprendra que je suis bien mort. Dites-lui que je vais à *la gloria...* » C'est leur expression là-bas pour dire le Ciel.

A cinq heures du matin un prêtre célébra la sainte messe. Le condamné demanda la permission d'avoir les mains détachées. et demeura tout le temps de la messe les bras en croix.

A mesure que l'heure approchait, ceux qui l'entouraient sentaient l'angoisse les envahir. Lui était calme. Au remue-ménage qui se faisait dans la prison, il comprenait bien à quels préparatifs on s'occupait, et souriait un peu tristement. Bientôt eut lieu une scène touchante. Le bourreau pénétra dans la prison, et, après s'être mis à genoux et avoir prié devant un christ de bois, il dit au condamné : « Frère » ; c'est toujours ainsi qu'il l'appelle : « Frère, je viens remplir un office pénible. Mais tu le comprends, c'est par devoir. Pardonne-moi en chrétien et mets ce vêtement. » — Un peu ému par ces paroles, le condamné répond : « Je sais que tu fais ton devoir et je te pardonne ; » et il l'embrasse, puis il revêt le *sanbenito* que portent encore les condamnés allant au supplice. C'est une grande robe sombre, aux larges manches. Un bonnet noir, orné d'une croix blanche, complète le costume.

Les prêtres avaient été bons pour lui. Il dit à l'un d'eux : « Si vous pouviez me tuer, vous, vous le feriez doucement. » Puis se ravisant : « Mais, je le sais, vous ne le pouvez pas. »

On vint enfin avertir le malheureux que l'heure était arrivée. Pour sortir de la prison il fallait traverser un petit *patio*. Tous les détenus étaient rangés dans un coin de cette cour. Ils chantaient sur un air mélancolique le *Salve Regina*. Le condamné se tourna vers eux, et, de ses mains enchaînées, leur montrant le ciel : « *A la gloria, a la gloria,* » leur cria-t-il joyeux. On répondit à son adieu : « *Asi sea ! Asi sea !* » Qu'il en soit ainsi ! Le matin, les prisonniers avaient entendu la messe et communié pour leur frère qui allait mourir.

On avait tenu à donner une grande solennité à l'exécution. Un bataillon de chasseurs, venu de Madrid, occupait la tête du cortège. Devant le chariot où l'on fit monter le condamné, un homme portait un grand crucifix. Le prisonnier était dans le char, assis entre deux prêtres.

Une foule immense remplissait les rues; mais cette foule ne respirait pas cette curiosité malsaine de gens avides de voir couler du sang. Ils semblaient assister à une cérémonie de réparation religieuse, et montraient une compassion pieuse, telle qu'on en témoignait sans doute aux *auto da fé* du vieux temps.

Avant de monter sur son chariot, le condamné avait reconnu dans la foule un enfant de son village. Il l'appela. L'enfant voulait fuir, effrayé, mais son père le conduisit au malheureux qui l'appelait. Celui-ci, de ses deux mains liées tenait son petit crucifix de cuivre. Il le montra à l'enfant et lui dit: « Mon fils, si tu ne veux jamais aller où je vais, évite les mauvais compagnons. Puis regarde cette croix et ne perds jamais la foi au Christ. » L'enfant baisa la croix et partit en pleurant.

Durant tout le trajet, l'infortuné souriait à ceux qu'il reconnaissait, lançant à tout le monde le même adieu : « A la gloria ! A la gloria ! » Il causait aussi avec les deux prêtres, ses deux amis, les amis des heures d'abandon.

L'échafaud, très grandiose, était dressé en dehors du village. Une balustrade entourait la vaste plate-forme à laquelle on arrivait par un large escalier. Le condamné frémit un peu en l'apercevant et en gravit péniblement les marches. Arrivé au sommet, voyant l'énorme foule, il parla. Il dit ce qu'il avait répété toute la nuit : que c'était pour lui une grâce de mourir, qu'il en était heureux, qu'il demandait pardon de ses fautes, et qu'il allait au ciel où il donnait à tous rendez-vous. Chaque fois qu'il redisait : « A la gloria, je vais à la gloria, » la foule attendrie répondait : « *Asi sea !* » Qu'il en soit ainsi ! ...

On fit un signe au bourreau, qui, s'approchant doucement du malheureux, lui dit : « Frère ! il est temps ! » Le condamné embrassa les deux prêtres et le curé du bourg, puis on l'assit contre un poteau auquel on l'assujettit fortement. Il tenait toujours son crucifix qu'il regardait pieusement. On ferma sur

son cou la cravate de fer, et le bourreau fit signe au curé. D'une voix forte celui-ci commença la récitation du Credo que la foule reprenait mot par mot après lui. Quand on parvint à ces paroles : « *Et en Jésus-Christ, son fils unique*, » le bourreau, d'un tour de vis, étrangla le condamné.

Il agita ensuite son mouchoir. A ce signal les cloches de la paroisse sonnèrent le glas des trépassés, et la foule agenouillée pria pour le défunt.

IV. — QUELQUES FÊTES

Il a besoin d'étaler ses joies, ce peuple de Castille, de les chanter par les belles nuits, quand le ciel d'un velours foncé ruisselle de diamants, de les exprimer par beaucoup de tapage, de les traduire par de vives couleurs. Le soir, à Murcie, dès que la nuit a fondu brusquement sur la plaine, sans ce long crépuscule des pays septentrionaux, sous les figuiers de la vaste huerta on voit s'allumer des feux ; des accords de guitare se font entendre ; et les gais crépitements des castagnettes annoncent que dans chaque famille les enfants dansent joyeux. L'austère Castille ne connaît pas cette délicieuse poésie des soirs d'Andalousie. Les hommes y sont moins souples ; leurs voix gutturales écorcheraient les fraîches *malagueñas* qu'on chante auprès des lauriers-roses et des figuiers de Malaga. Les enfants ne prennent pas d'aussi jolies poses en accordant leurs guitares : ceux de Séville ou de Cadix les traiteraient simplement de sauvages. Leurs fêtes pourtant méritent d'être contées.

L'hiver a peu de fêtes. A la veillée des Rois, un groupe de musiciens parcourt les principales rues du village, et donne une sérénade aux notables. Un d'eux a composé les vers qu'ils chantent. L'air est toujours une de ces mélopées, à la saveur orientale, que les guitares et les flûtes accompagnent si heureusement. Ces rudes laboureurs sont certainement musiciens. Malheureusement, l'éducation artistique leur manquant, ils altèrent vite leur goût, perdent tout sentiment des nuances, et

au lieu de chanter, ils crient et nasillent. Dès qu'on les exerce, ils se transforment, et l'on est émerveillé de rencontrer en eux un tel sentiment de la mélodie, une oreille si juste, une facilité d'assimilation si générale, et, chez plusieurs, si remarquable, des voix d'un timbre pur et riche, pleines de lumière et de chaleur. Dans son jeu, cependant, l'Espagnol est toujours plus fruste, plus rugueux, ou, si l'on aime mieux, moins délicat que l'Italien ; mais sa gravité austère et mélancolique pénètre l'âme, et le timbre de sa voix, comme l'exubérance de son exécution, a quelque chose de copieux, d'opulent et de splendide.

La fête patronale est la grande fête de l'année, surtout si elle se confond avec une fête de la Vierge, de la Vierge de leur village. Car chaque village a la sienne, aimée de tous et avec une passion sincère. On raconte qu'Ignace de Loyola voulait pourfendre un musulman qui parlait mal de la *Purisima* ; aujourd'hui encore, il ne faudrait pas manquer de respect à *Maria santisima* devant un paysan espagnol. Il ne supporterait pas la plaisanterie, et pourrait bien répondre en ouvrant sa navaja ; auquel cas, je lui reprocherais sans doute sa vivacité, mais je la blâmerais moins, je l'avoue, que la parfaite indifférence des gens très bien élevés de chez nous.

Le prélude obligé d'une fête patronale est le chant solennel du *Salve*, exécuté en guise de premières vêpres. Du reste, tout le jour se passe en cérémonies. On débute par une grand'messe avec sermon. Une grand'messe ne va jamais sans sermon, et toute faculté est laissée à l'orateur de s'étendre indéfiniment ; cela nous semblera de la dernière imprudence, mais il faut savoir qu'un Espagnol ne s'ennuie jamais : c'est même un des points de sa psychologie le plus à retenir [1].

Une procession est annoncée pour l'après-midi. Les hommes et les plus beaux gars luttent à qui portera la statue de la Vierge. Les cloches carillonnent à tout rompre ; bien qu'on soit en plein jour, on fait, sur tout le parcours, partir des fusées, dont les bruyantes détonations assourdissent ; de temps en

[1] A la fin du sermon, quelqu'un crie *viva*, ou *vitor ;* tous les hommes qui ont écouté debout, massés sous la chaire, répètent vigoureusement ce *viva*, dont l'intensité indique le degré de leur enthousiasme.

temps, les hommes lancent des vivats à la Vierge; et, derrière le curé et l'ayuntamiento, le flot des femmes se presse, dans la plus complète inconscience des notions de rang et d'ordre.

Désirant voir la Vierge, et du plus près possible, elles trouvent ce tassement on ne peut plus naturel, et elles ne comprendraient pas du tout le despote qui aurait la bizarre idée de les aligner sur deux rangs. Du reste toute cette foule prie, chante, s'exclame, avec gravité. Aucun homme n'a la tête couverte. Ils sont heureux comme au paradis. Les bergers ont revêtu leur veste de bure brune, leur gilet jaune, leur culotte ornée sur les coutures de pièces de cuivre, leurs guêtres de laine, serrées seulement au genou et à la cheville, et laissant percer un caleçon blanc comme neige. Tous, sauf peut-être quelques misérables, ont des habits très propres, et du linge très blanc, sur lequel se détache fortement leur figure brunie par le soleil.

Elles sont éloquentes ces processions chères aux Espagnols ! processions des jours de fête, processions des jours d'angoisse, quand la sécheresse menace de détruire la moisson, quand une maladie contagieuse approche du village. « Toute notre vieille Espagne est là ! » disait devant moi un sénateur du royaume, qui regardait une de ces processions de village sortir d'un monastère ruiné. « Toute notre vieille Espagne est là; de même qu'elle était ici, ajoutait-il tristement, dans ces couvents aujourd'hui déserts »; et, me montrant des cloîtres bâtis par Herrera, il récitait avec émotion la strophe célèbre de Luis de Léon :

« Quelle vie reposée,
Celle de l'homme qui fuit le bruit du monde,
Et suit le caché
Sentier, par où ont passé
Le peu de sages qui dans ce monde ont vécu [1] ! »

Un feu d'artifice, une *polvora*, termine la journée. Ce bruit et cette lumière, ces gerbes d'or se répandant dans la nuit, ravissent

[1] « ¡ Que descansada vida
La del que huye el mundanal ruido,
Y sigue la escondida
Senda, por donde han ido
Los pocos sabios que en el mundo han sido ! »

nos Castillans qui les saluent de vivats frénétiques. Ils ont toujours eu le goût et le secret, appris peut-être des Arabes, de faire de superbes *polvoras* à peu de frais ; et un pauvre artificier de village en organise que nos grandes villes ne dédaigneraient pas.

Un village qui ne célèbre son saint qu'un jour durant, n'est pas réputé fervent. Aussi plusieurs consacrent-ils à leur patron trois jours de fête.

Un gros bourg de quatorze cents âmes devait célébrer sa patronne, Notre-Dame des Remèdes. Un berger, il y a quatre ou cinq siècles, avait trouvé sur une montagne voisine une statue de la Vierge. Cette image, depuis très honorée, était devenue le palladium de la contrée, et trois jours de réjouissances rappelaient, chaque année, son heureuse découverte.

Le premier jour, dès sept heures du matin, la moitié de la population rapporte la Vierge à l'endroit où le berger l'avait trouvée. C'est à une lieue du village, sur un mamelon que domine un ermitage, parmi les ruines à moitié ensevelies d'une ville romaine. Le principal attrait de ces fêtes devait être la danse qui, sous une forme ou une autre, ne discontinuera guère pendant trois jours.

Les danses religieuses se font rares en Espagne ; à Séville, la danse des enfants devant le Saint-Sacrement a bien gardé sa splendeur d'autrefois, mais je doute que beaucoup de villages offrent les scènes que je vais raconter.

Devant un chœur de huit figurants, marchent les deux huissiers de la danse. Ils ont disposé leur chapeau de feutre gris en tricorne, garni de fleurs et de clinquant ; ils portent en main un roseau long de deux mètres, terminé par un bouquet de fleurs et par des clochettes. A première vue, le groupe qui les suit donne l'idée d'une complète mascarade. De solides gaillards, d'une trentaine d'années, les plus souples des laboureurs du pueblo, sont vêtus en personnages de corps de ballet : bas et souliers blancs, jupes blanches chargées de broderies, de rubans et de dentelles, corsage blanc finement brodé. Chacun porte une large cravate bien voyante ; à la ceinture et en écharpe de larges rubans bleus, roses ou verts ; aux poignets ou sur la poitrine des bijoux plus ou moins précieux ; sur la

tête enfin, une invraisemblable coiffure, sorte de casque à large visière, couvert d'étoffe rouge, et attaché sous le menton par un ruban. Une pyramide de fleurs artificielles sert de panache à cet étrange casque : de petits miroirs y sont piqués. Puis, tranchant sur ces étoffes blanches, sur ces rubans et sur ces fleurs se détachent des figures basanées, que le contraste rend encore plus noires. Un enfant d'une douzaine d'années, attifé de la même façon, est mêlé aux huit hommes.

Un *alcalde* de la danse dirige les mouvements.

Ils précèdent la procession en dansant, graves et souples. Un petit orchestre composé de castagnettes, de fifres et de tambourins, les accompagne et leur marque la mesure.

L'ascension de la colline ne semble pas les fatiguer. Arrivés à l'ermitage, ils se partagent en deux camps. La foule se masse autour d'eux, compacte, mais grave, elle aussi, et attentive.

Un des chœurs du ballet représente les Maures. Tout en dansant au son des fifres qui devient plus aigre, ces prétendus Maures chantent des airs, interrompus par de petits discours. Ce sont des insultes à la Vierge, insultes anodines évidemment, mais qui suffisent pour leur donner le rôle de mécréants. — Les fifres s'adoucissent; les chrétiens entrent alors en scène, et dansent en répondant aux Maures. Les tambourins précipitent leur jeu, les castagnettes claquent avec furie, les altercations se succèdent, représentées par un dialogue plus serré, une danse croisée plus rapide. Enfin les choses se gâtent : on en vient aux mains. La bataille est figurée par la danse des bâtons. On se croise, on se fuit, on se retrouve et l'on s'entremêle ; chaque danseur est armé d'un petit bâton dont il frappe, à la volée, le bâton de son antagoniste. Des figures se dessinent : croissants ou croix. Ils ont dû se préparer longtemps, ces gens pris à la charrue, pour exécuter si prestement de si compliqués menuets.

L'enfant qui s'était dérobé au combat, veut faire office de pacificateur ; après d'inutiles essais, il se retire, et la lutte reprend de plus belle ; jusqu'à ce qu'enfin les Maures vaincus tombent à genoux, font amende honorable à la Vierge et demandent le baptême.

Du coin de l'œil, de vieux Castillans regardaient le prêtre

français, spectateur de la fête. Un d'eux se hasarde : « Eh bien ! Est-ce qu'on voit cela chez vous ? » — « Assurément non. » — « Ah ! ces danses datent de loin ; elles remontent au temps des Maures, on ne sait pas quand. Puis soyez sûr que l'on ne voit cela qu'ici. » — Et ils sourient tous d'un air de triomphe.

Le soir, vers quatre heures, la statue devait rentrer au village. La Sainte Vierge arrivant, il était juste que Sainte Anne allât à sa rencontre. On conduit donc en procession, sur la route, une statue de Sainte Anne. Une fanfare de trente musiciens l'accompagne, jouant avec exubérance des morceaux d'un répertoire assez usé, parmi lesquels mon oreille française retrouvait avec ravissement : Les Pompiers de Nanterre ! Quelle scène vraiment ! Des danseurs ; Sainte Anne ; le célébrant sous un dais ; devant, derrière, sur les côtés, une foule confuse avançant comme un troupeau de moutons ; chacun voulant être à égale distance de la statue ; tout ce monde grave, la bouche bée, le front découvert ; de loin en loin, de chaleureux vivats à Sainte Anne lancés par les hommes ; des fusées éclatant ; des cloches sonnant affolées ; puis, les Pompiers de Nanterre, ou la Valse des roses brochant sur le tout !

Deux petites filles marchent près de la statue ; de temps en temps elles lancent sur Sainte Anne des poignées de dragées ; on en jette également des balcons. Alors filles et garçons, danseurs et porteurs, se bousculent pour les ramasser, sans que ces cohues, répétées à tous les cent pas, troublent la gravité de la fête, ou ajoutent sensiblement au désordre de la marche.

Enfin les porteurs de la Vierge et de Sainte Anne se rencontrent ! Les détonations éclatent, les vivats aussi ; et les dragées pleuvent, pleuvent sur les statues. Ceux qui en jettent tiennent à ne pas manquer leur but. Ils se mettent bien près de la statue ; puis, vlan ! lui envoient une grosse poignée en plein visage. — Aux processions du Saint-Sacrement, j'ai remarqué le même soin à jeter en plein sur l'ostensoir des feuilles de roses ou de jasmin.

La foule pourtant s'écarte ; les infatigables danseurs donnent à leur jeu un caractère nouveau. L'enfant esquisse le

premier la figure que tous devront répéter; par des courbes gracieuses, il amène devant la Vierge un danseur qui s'agenouille; il les fait tous, l'un après l'autre, s'agenouiller en dessinant une croix. Puis reprenant la figure en sens contraire, il relève un à un les danseurs prosternés. La procession continue alors sa marche, et arrive à la place du village, où l'on va représenter la *bénédiction des paroles*.

L'alcalde de la danse s'avance vers la Vierge, et, tout en dansant, lui débite un charmant discours. L'enfant le remplace et chante une paraphrase en vers du *Salve Regina*. En modulant sa douce et plaintive prière, il se balance devant la Vierge. Les danseurs viennent, l'un après l'autre, interrompre son chant, et débiter leurs discours. A peine chacun a-t-il achevé, qu'un cri énergique s'élève : » Vive Notre-Dame des Remèdes ! » Par malheur un des orateurs s'embrouilla à sa seconde phrase; il fut impitoyablement hué.

On rentre enfin dans l'église, en chantant et en dansant encore. Ces malheureux avaient voltigé pendant plus de deux heures, et à travers d'affreux chemins.

Le lendemain devait être le point culminant de la fête, le jour de la grand'messe et de l'interminable sermon, le jour des danses dans l'église.

Les bonds énergiques de nos hommes prouvent que le repos de la nuit a été salutaire. Ils conduisent, en dansant, le curé à l'autel, et le prédicateur en chaire; ils répètent leurs figures gracieuses et compliquées. Le soir surtout, devant le Saint-Sacrement exposé, la danse redouble plus furieuse que jamais. Les jupes, en tourbillonnant, atteignent plusieurs têtes, qui se baissent devant l'ouragan; mais aucun des fidèles ne songe à rire, les danseurs moins que les autres. Ce ne sont plus seulement les fifres qui indiquent la mesure; l'orgue et la fanfare se sont mis de la partie. Le chef d'orchestre improvise un solo de baryton, pour lequel l'organiste improvise un accompagnement. Personne ne bat la mesure; on ne s'occupe pas du voisin. C'est un sauve-qui-peut musical, auquel du reste, on ne trouve rien à redire; et l'orgue poursuit ses fugues, et la danse ses évolutions, pendant que les bonnes femmes, assises sur leurs

talons, s'éventent avec ferveur, et se frappent la poitrine en gémissant de pieuses invocations.

Il n'y a point de fête en Espagne sans course de taureaux. Cette année-là, à défaut d'une course en règle, les jeunes gens de l'endroit en voulaient une en miniature. L'alcalde s'y était bien opposé, mais on avait obtenu la permission du gouverneur de province ; et, forts de cette autorisation, on avait disposé sur la place un cercle de chariots, gradins improvisés, d'où l'assistance devait jouir de son spectacle favori. On introduit sur la place de jeunes taureaux : au lieu des passes savantes en usage aux vraies courses du cirque, les jeunes gens se contentent d'agacer le bouvillon, puis de se dérober à ses coups de tête en sautant sur les chariots. Les vivats ou les huées se succèdent, récompensant les adroits ou les braves, flétrissant les maladroits ou les peureux ; mais les petits taureaux étaient bons ce jour-là, et une dizaine d'audacieux furent prestement enlevés d'un coup de tête et jetés sur l'assistance. Ils eussent été en bien piteux état, si les cornes des bouvillons avaient été plus longues.

J'ai parlé de taureaux. Il est dans certains villages, même dans certaines grandes villes, un amusement très rare, mais trop pittoresque pour que je n'en dise rien.

Deux hommes vigoureux attachent, au bout d'une longue et solide corde, un taureau : non plus un bouvillon comme ceux de tout à l'heure, mais un vrai taureau de combat, un taureau de deux ans. On parcourt les rues et les places, et le suprême plaisir est de lancer l'animal contre les passants attardés. La corde tendue arrête bien la bête et l'empêche de frapper, mais il n'en est pas moins singulièrement désagréable de se sentir serré de près par ses terribles cornes.

Aucun personnage, m'a-t-on dit, sauf l'Évêque, n'est à l'abri de cette brimade. Si on a la fortune de rencontrer le gouverneur, on n'en lance l'animal qu'avec plus d'entrain sur son illustrissime personne ; et, des fenêtres, partent des rires joyeux et frais, des quolibets mordants qui ajoutent à la fureur et à l'épouvante du fugitif. Heureux s'il trouve une porte ouverte où il puisse se blottir !

J'arrête ici mon expédition en Haute-Manche. Je n'en ai pas montré tous les recoins ; je n'en ai pas décrit toutes les beautés. Je n'ai voulu que fixer d'un trait léger quelques silhouettes qui flottaient dans ma mémoire. Si mes croquis portaient quelque peintre plus habile à se lancer dans les chemins que j'ai suivis, j'en serais heureux pour l'Espagne et pour lui. Après l'avoir beaucoup étudié autrefois, et beaucoup aimé, nous négligeons aujourd'hui et nous dénigrons trop ce noble et pauvre pays.

En vain Victor Hugo l'a-t-il chanté souvent ; en vain Ozanam a-t-il écrit son *Pélerinage au pays du Cid,* Mérimée ses contes, Théophile Gautier son expédition *tras los Montes ;* les commis-voyageurs et les brasseurs d'affaires, les gens les moins faits pour comprendre l'Espagne, nous ont répété qu'il n'y avait rien à tirer de ce peuple : et nous les avons crus.

Dans son étude sur Gautier, M. Maxime du Camp raconte qu'il parlait un jour à un riche industriel du Midi, des beautés d'Avignon, de son ciel, de ses ruines, du palais des Papes. — « Eh bien, répondit tristement l'industriel, depuis qu'on n'y cultive plus la garance, ce pays ne dit plus rien. » —

Cultivateurs de garance, mes bons amis, n'allez point en Espagne. Ce pays ne vous dira jamais rien.

Pierre SUAU, S. J.

LE MARÉCHAL MACDONALD

D'APRÈS SES SOUVENIRS

(*Deuxième article*)

III

Macdonald historien. — Quelques portraits

Nous connaissons l'homme ; que vaut son œuvre ? Aucun professeur d'histoire n'enseignera à ses élèves la méthode employée par le duc de Tarente pour écrire ses *Souvenirs*. Le 16 mai 1825, le vieux maréchal se trouvait dans sa propriété de Courcelles-le-Roi. Il était veuf pour la troisième fois [1]. L'isolement, la tristesse lui firent songer au temps passé et à la brièveté de la vie. L'idée lui vint de commencer une autobiographie, destinée seulement à être lue par son fils, enfant encore au berceau [2]. La finira-t-il ? « N'importe, je me mets à l'ouvrage, n'ayant pour secours et pour aide que mes souvenirs. » Puis il fait un voyage en Angleterre, pays qu'il ne connaît point, mais où naquit son père. De retour chez lui, il noircit, sans une seule rature, 472 pages in-folio. « Je n'ai pas le loisir

[1] Sa troisième femme, Mlle de Bourgoing, était fille de Jean-François, baron de B., commandant de la Légion d'honneur, ministre plénipotentiaire en Saxe, mort le 20 juillet 1811.

[2] La petite-fille du second et dernier duc de Tarente, Mlle de Pommereul, a épousé, en 1893, M. Maurice Dean de Saint-Martin, membre du Conseil d'arrondissement de Châteaugontier.

de relire ce que j'ai déjà écrit..... J'apercevrais aisément des fautes ; mais pour les corriger, il faudrait barbouiller ou recommencer et le temps me manque toujours. » Sa façon d'écrire ces *Souvenirs* ressemble un peu à une charge de cavalerie : c'est au galop et sans débrider qu'il nous fait passer en revue les actions d'une vie si mouvementée. Les phrases, embarrassées d'incises, de qui et de que, sont moins nerveuses que les soldats de Wagram ; mais, à leurs négligences même, on voit qu'elles expriment des idées de premier jet. Or, la spontanéité ne doit point être dédaignée ; elle est un signe de sincérité, chose qui manque trop dans la plupart des Mémoires. En narrant dans les siens certains épisodes douteux de sa vie, Talleyrand a dû se relire à loisir, barbouiller des feuilles pour corriger certaines fautes de conduite. Des souvenirs qui n'ont pas été écrits au jour le jour sont toujours incomplets, ils donnent parfois sur les événements, l'opinion qu'on a, à l'époque où l'on écrit. *Nulla dies sine linea,* disaient naguère deux stylistes, MM. de Goncourt ; mais un maréchal du premier empire avait autre chose à faire que de noter chaque soir ses impressions journalières. A l'impossible nul n'est tenu : ceux qui taillent l'histoire à la pointe de leur épée peuvent se contenter de cette bonne plume d'acier, trempée dans le sang de l'ennemi et brillante de victoires. Mais, puisque Macdonald a voulu écrire ce qu'il a vu et fait, mieux vaut encore sa méthode que celle du duc de Saint-Simon qui, bourré de compilations, donne trop souvent la parure de son beau style aux faits tirés des *Mémoires de Dangeau* et des factums du temps. Des contemporains font toujours mal l'histoire critique de leur époque, car un tel soin regarde leurs arrière-petits-neveux. Macdonald, moins ambitieux que Saint-Simon, nous dit, sans apprêt, ce qu'il pense des événements auxquels il a été mêlé, des hommes qu'il a fréquentés. A nous de savoir s'il a vu juste.

Pour bien comprendre les *Souvenirs*, il faut avant tout détacher cette citation qui équivaut à une profession de foi et semble résumer l'ouvrage entier : « Je n'ai jamais rien eu à me reprocher, ni à rougir d'aucune circonstance de ma vie ; j'ai

reçu un nom sans tache que je vous transmets et que sans doute vous conserverez pur. Ma conscience, dans cette longue vie si agitée, ne me reproche rien, parce que j'étais toujours conduit par trois guides sûrs : l'honneur, la fidélité, le désintéressement, et je me flatte qu'ils seront aussi les vôtres. » Ainsi donc, s'adressant à son fils, et par là même à tous ceux qui liront ses mémoires, le duc de Tarente s'écrie : « Lecteurs, je suis content de moi, partagez mon opinion. » D'aucuns souriront peut-être, comme nous l'avons fait nous-même, à la première lecture de cette phrase si affirmative. Néanmoins nous voici prévenus, le maréchal ne prend point en traître : il est content. Cette satisfaction, remarquons-le en passant, est commune à tous ceux qui écrivent leur vie ; on ne prend guère la plume pour exprimer autre chose, lors même qu'on en est réduit à se défendre contre des accusations graves. Mais généralement cette satisfaction reste intime et il est difficile d'en bien peser la dose. Trop souvent l'auteur s'enveloppe d'une fausse modestie qui le rend impénétrable et partant suspect à la critique. Des hommes comme le maréchal peuvent faire carrément leur éloge, sans y mêler d'outrecuidance. Macdonald a été sincère. Avec cette nature franche et audacieuse, cette façon de courir droit devant soi, on diminue, en somme, les responsabilités qui effraient et font hésiter les timides. L'acte succède sans interruption à la conception de l'entreprise. On agit de son mieux en prenant l'honneur pour guide et, dans le succès comme dans l'échec, on ne trouve rien à se reprocher. Les gens de cette trempe accomplissent dans le monde les grandes actions publiques, ils rendent plus de services généraux que les hommes dont la susceptibilité de conscience est trop développée.

On se tromperait beaucoup si l'on tenait Macdonald pour une sorte de gascon vantard ; la bonne opinion qu'il a de lui-même n'égare pas son jugement. Le 9 janvier 1795 fut une des plus glorieuses journées de sa jeunesse. Notre armée, aux ordres de Pichegru [1], s'était emparée de Nimègue que les Anglais et les

[1] Pichegru fut nommé général en chef de l'armée du Nord à la fin de l'année 1793.

Hollandais avaient été obligés d'abandonner dans la nuit du 8 novembre précédent. Elle n'avait aucun moyen de franchir le Wahal[1]. dont la rive opposée était défendue par des digues bordées de batteries et des forts bien armés. On dépensait beaucoup de poudre inutile, on s'ennuyait dans l'inaction; ajoutez à cela, un pays épuisé, pas un liard dans les caisses, toutes les boutiques de Nimègue fermées à la vue de nos assignats. Macdonald, général de division depuis peu de temps, regardait d'un œil d'envie l'abondance de l'autre rive en mangeant de mauvais cœur un peu de fromage sur du pain de munition. Cependant la glace s'épaississait dans la rivière et l'ennemi semblait prendre des dispositions de retraite. Au jour naissant, Macdonald passa le Wahal sur la glace, entra sans coup férir dans le fort de Thiel qui était évacué et eut un engagement très vif avec l'ennemi qu'il rompit malgré sa longue résistance et sa supériorité numérique; après quoi, il poussa une pointe dans la direction d'Arnheim et parvint jusqu'au bord de la Linge[2]. Cette journée du 9 janvier 1795 eut pour résultat immédiat la prise d'une centaine de canons et des magasins de l'ennemi; elle fut le début de la célèbre campagne de Hollande. Le 19, Pichegru entrait dans Amsterdam, et deux jours après, il envoyait sur le Zuyderzée un escadron de hussards prendre à l'abordage la flotte hollandaise, enchaînée dans la glace. Combien de gens plus humbles que Macdonald auraient raconté cette glorieuse affaire avec complaisance! Notre héros trouve, au contraire, que son succès est dû à deux erreurs de l'ennemi et que personnellement il n'a pas fait grand'chose. L'applaudissement universel de toute l'armée ne modifie pas son opinion. Qui n'aurait confiance dans un auteur faisant spontanément un tel aveu? « Cet événement prouve » dit Macdonald, « que, dans beaucoup d'occasions comme celle-ci, il faut, à la guerre, donner quelquefois au hasard; car dans cette circonstance j'ai dit alors ce que je répète aujourd'hui, que j'ai été plus heureux que sage, quoique les succès se mettent ordinairement

[1] Nimègue, sur la rive gauche du Wahal.

[2] Arnheim, sur le Rhin proprement dit. La Linge, petite branche du Rhin, coulant entre ce fleuve et le Wahal dans lequel elle vient se jeter à Gorcum.

sur le compte des plans, calculs et dispositions : or, dans celle-ci l'évacuation de Thiel me paraissait le résultat évident d'une opération rétrograde, tandis que ce mouvement était l'effet d'un malentendu. Le général qui commandait à ma gauche s'était mis en devoir d'exécuter mes ordres et sa marche était commencée, lorsqu'il rencontra le corps évacuant qui, après avoir donné avis de sa retraite, reçut l'injonction de retourner au poste qu'il avait abandonné ; mais il n'était plus temps, le poste était occupé..... Je rentrais à Nimègue pour faire mon rapport. Le général en chef et les commissaires accoururent ; j'étais presque honteux de leurs félicitations communes, parce que le hasard avait eu plus de part au résultat de cette journée que mes combinaisons qui, de bonne foi, n'étaient fondées que sur l'apparente retraite des forces qui m'étaient opposées et qui n'y songeaient point ; mais le grand développement que j'avais fait des miennes et les divers points attaqués avaient fait penser à l'ennemi qu'il avait à soutenir et à combattre toute l'armée française, lorsque la sienne était répartie sur une grande étendue de terrain. »

Dans les *Souvenirs* de Macdonald, il n'y a pas trace de dénigrement systématique, mais comme une galerie de personnages assez malmenés. Le duc est vif, il s'échauffe facilement. Quiconque lui manque est sûr de recevoir une bourrade, et il a chance aussi d'être loué s'il agit mieux par la suite. Personne n'est épargné : « l'ami » Souham, par exemple, a son paquet comme les autres pour avoir mal manœuvré à la bataille de la Katzbach.

Mais, à tout seigneur, tout honneur ; voici l'empereur : « Je trouvai l'empereur sur la place d'Arcis[1], près d'un feu de bivouac. — Quel motif, lui dis-je, vous porte à retirer d'ici vos troupes ? — L'ennemi est en pleine retraite, répondit-il, et je me porte sur ses communications ; nous le tenons et il payera cher son audace... — Comment, dis-je, l'ennemi s'en va ? Mais il est en position de l'autre côté... S'il vient attaquer ici, que lui opposerez-vous ? — Il n'oserait et ne songe qu'à repasser le Rhin... Du reste je lui ai opposé le duc de Reggio et la cava-

Arcis-sur-Aube, ch.-l. d'arrondissement (Aube).

lerie ; je lui ai dit de masquer mon mouvement et d'en dérober la vue à l'ennemi. — Comment cela se peut-il ? dis-je ; la ville est dans un fond, l'Aube coule entre les deux versants ; l'ennemi est sur l'un et vos troupes montent sur l'autre. — C'est égal, reprit-il..... Après quelques autres propos, nous vîmes arriver à toute bride le colonel Galbois [1], de l'état-major général ; il rendit compte d'un air effaré que l'ennemi marchait à nous. — Cela n'est pas possible, dit l'empereur. Dans le même moment nous entendîmes le canon [2]. » La scène se passait le 20 mars 1814 ; le 31 du même mois, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, victorieux, firent leur entrée dans Paris. En lisant cette page des *Souvenirs* — et quelques autres du même genre — qui pourrait reconnaître dans cet homme de guerre, mal renseigné, plein d'illusions, presque naïf, l'invincible empereur? En tout cas, cette citation a besoin d'être expliquée, car elle peut scandaliser les gens, encore trop nombreux qui ne connaissent Napoléon que par les *Bulletins de la Grande Armée* ou les histoires écrites au temps de la Restauration et du Gouvernement de juillet. Dégagé des fantasmagories de la légende qui le transforme en une sorte de demi-dieu, Napoléon reste le plus grand capitaine des temps modernes, l'inventeur d'une tactique et un puissant organisateur. Quoique Corse, il a mieux compris que les généraux français, ses prédécesseurs, toutes les ressources qu'on peut tirer du soldat français. Macdonald, en somme, n'est point dans l'erreur quand il dit : « J'avais une haute idée des talents militaires de l'empereur [3] », et quand il veut nous prouver que le vainqueur d'Austerlitz n'était point impeccable. Napoléon ne fut qu'un homme ; il commit

[1] Le baron de Galbois, colonel depuis le 25 février 1813 et mis d'abord à la tête du 6e de chevau-légers, fit les campagnes de 1813 et de 1814 à l'état-major général ; il s'illustra en particulier, au combat d'Arcis-sur-Aube dont parle Macdonald, en enlevant sous les yeux de l'empereur, avec un bataillon de la vieille garde, le village de Torcy. Galbois fut nommé maréchal de camp en avril 1831, il devint lieutenant-général à la suite de la prise de Stora (Algérie).

[2] « Sophiste et subtil, mobile à l'excès, quoique mathématicien distingué, » Napoléon « n'argumentait jamais que sur le terrain qu'il s'était fait, et s'y défendait, soit erreur, soit vérité, avec la rectitude d'un géomètre. » De Pradt. *Ambassade à Varsovie.*

[3] P. 127.

des erreurs, même à la guerre. Il est, du reste, facile de comprendre pourquoi Macdonald aime tant à faire toucher du doigt ces erreurs de Napoléon. Après les désastres de 1812, il n'eut plus d'illusions. En ne rétrogradant pas jusqu'au Rhin, en s'obstinant à ne point négocier la paix, Napoléon fut cause de l'invasion étrangère. Cette conviction, on la trouve exprimée dans sa correspondance. « O ma patrie, » écrivait-il de Clèves, le 4 décembre 1813, au général Molitor, « quels tristes et douloureux présages ! C'est les larmes aux yeux que je vous écris, général. Quel avenir [1] ! » Macdonald, en outre, était la franchise même, incapable de dissimuler la vérité ; il n'est pas mécontent de rappeler qu'il l'a dite plusieurs fois à l'empereur, qui aimait peu les observations et haïssait encore plus les raisonneurs.

Tous les portraits peints par Macdonald sont-ils d'une ressemblance parfaite ? Talleyrand-Périgord fut un intrigant et aussi un diplomate d'une lucidité et d'une adresse extraordinaires. Le duc de Tarente n'a vu que l'intrigant. Il faut donc avant tout chercher dans les *Souvenirs* des croquis militaires. Quand on voit les portraits des sujets de Louis XIV et de Louis XV, il est aisé de comprendre que tous ces hommes vêtus de velours et de dentelles, dont les beaux visages tranquilles rient discrètement sous leurs perruques décoratives, étaient nés pour vivre et mourir courtisans. Les compagnons de Bonaparte ont un aspect tout différent : leurs têtes tourmentées et en broussailles émergent d'une cravate haute comme un rempart imprenable ; dans les laides tuniques officielles cuirassées de dorures de mauvais goût, leurs corps, accoutumés au plein air, semblent mal à l'aise. Et, de fait, ils gesticulent en maniant de grands sabres recourbés ou prennent des attitudes violentes, déhanchées. Mais, en les examinant de plus près, on remarque qu'ils font tous la même chose : ils acclament jusqu'à la servilité un petit homme au profil romain, impassible sur son cheval. Courtisans à leur façon, mais plus courtisans que les marquis du temps de Molière ! Pour bien comprendre les héros du premier empire, il faut avoir vu un

[1] Camille Rousset. *La Grande Armée de 1813*, p. 195. — Molitor avait alors le commandement de la Hollande. Il fut nommé maréchal de France, le 9 octobre 1823.

vautrait au retour de la chasse. Ces grands chiens d'équipage, bruyants et fiers, couverts de boue, sanglants, encore enfiévrés du combat livré au fond des bauges contre la laie défendant ses marcassins ou le vieux solitaire, marchent sur la route, deux à deux, couplés, avec des frémissements de plaisir à la moindre caresse du piqueur et des terreurs subites au claquement de son fouet. Ces généraux de l'empire furent tous braves, sans être tous des grands hommes dans la haute acception du mot : héros sur les champs de bataille et trop souvent vulgaires dans leurs sentiments. Le devoir chez beaucoup d'entre eux, qui n'avaient point reçu en leur enfance une culture morale, consistait dans l'accomplissement strict de l'ordre d'un supérieur ; le but vers lequel tendait leur énergie n'était autre chose qu'une batterie à enlever, une position à prendre de haute lutte, pour mériter le ruban rouge, un grade, l'inscription de leur nom sur les *Bulletins de la grande armée*. C'était la Gloire ! Napoléon l'avait hiérarchisée, cataloguée comme la noblesse. Et pour la gloire officielle, on oubliait celle qui vient de la grandeur morale.

Un des généraux les plus malmenés par Macdonald est Championnet[1]. Tout récemment, un de nos historiens militaires, le général Ambert, vient de tracer son éloge. Il a eu sous les yeux les régistres d'ordres et de correspondances de Championnet. Parlant de l'époque, où ce général fut commandant de l'armée de Rome (fin de l'année 1798) il s'exprime ainsi : « Jamais, peut-être, campagne ne fut plus surprenante. A la tête de 12,000 Français, Championnet sauva le territoire de Rome, envahi par les Napolitains. Il battit 80,000 hommes et détruisit 60,000 lazzaroni. Ce miracle s'accomplit en quarante jours[2]. » Macdonald servait précisément dans cette campagne. Il y remporta des succès qui « causèrent, » dit-il, « une vive jalousie au général Championnet, fort brave homme d'ailleurs, mais de peu de capacité. Il avait acquis une sorte de réputation militaire à l'armée de Sambre-et-Meuse, d'où il

Jean-Étienne dit Championnet, général d'armée, fils illégitime d'une fermière et d'un avocat de Valence nommé Legrand, naquit à Valence en 1762 ; il mourut du typhus à Antibes, le 9 janvier 1800.

[2] Général Ambert. *Portraits militaires*, p. 211.

venait, en commandant une division qui avait eu des succès Une coterie l'avait fait nommer général en chef. Il avait un caractère très doux, très facile, mais un entourage envieux, à prétentions, ambitieux, surtout un nommé Romieux, premier aide de camp, je crois, qui avait la réputation d'être un faiseur, et le général Bonnami [1], son chef d'état-major, dont on disait que la conduite avait été assez équivoque sur le Rhin, où on lui reprochait certaines affaires pécuniaires, reproches qui prirent plus tard quelque consistance en entrant sur le territoire de Naples ; il avait aussi des prétentions pour diriger et conduire les opérations. »

Le maréchal Augereau, né à Paris le 11 novembre 1758, serait angevin par son père. Sa famille, dit-on, habitait à Jallais, où le futur duc de Castiglione aurait passé sa jeunesse ; il se destinait alors à l'état de maréchal-ferrant, s'il faut en croire l'*Ouest artistique* (livraison du 15 décembre 1891). Il tint en tout cas garnison à Saumur, alors qu'il était soldat dans le régiment des carabiniers de Monsieur [2]. Les événements, certaines connaissances techniques, du courage et le service politique qu'il rendit au Directoire, dans la journée du 18 fructidor an V, en arrêtant Pichegru, le portèrent au sommet de la hiérarchie militaire. Mais, un jour, par la neige, — c'était à Eylau [3] — le duc de Castiglione perdit sa route, et depuis on a un peu douté de ses talents militaires. Napoléon l'a beaucoup attaqué, le général de Marbot s'est efforcé de le défendre. A la suite du coup d'État du 18 fructidor, Augereau avait reçu en récompense le commandemeut des trois armées qui opéraient en Allemagne [4]. « Il nous passa en revue à Cologne », dit Macdonald, « et trouva singulière la bonne tenue de celle du Nord, directement sous mes ordres ; au lieu d'y applaudir, il me dit : — Je vois et je sais que l'on conduit ces troupes à la prussienne [5],

[1] Romieu a laissé des notes fort nombreuses sur Championnet. — Le général Bonnami a écrit : *Coup d'œil rapide sur les opérations de la campagne de Naples jusqu'à l'entrée des Français dans cette ville.*

[2] Général de Marbot. *Mémoires*, pp. 180-191.

[3] Un des généraux divisionnaires d'Augereau à la bataille d'Eylau était angevin, Jacques Jardin dit Desjardins ; il y fut blessé mortellement.

[4] Il succéda à Hoche, mort le 19 septembre 1797

[5] Augereau avait servi pendant quelque temps dans les armées prussiennes.

mais j'y mettrai ordre. Il y eut un repos avant de défiler; les soldats venaient en foule autour du nouveau général en chef. Son costume était éclatant, il y avait des broderies jusqu'à ses bottes courtes, ce qui faisait un contraste très frappant avec nos uniformes simples. Il raconta ses campagnes d'Italie, parla de la bravoure des troupes, sans faire nulle mention du chef de cette armée (Bonaparte)[1], il dit que les soldats y étaient bien traités et qu'il n'y en avait pas un, tel mauvais sujet qu'il fût, qui n'eût dix louis dans sa poche et une montre d'or. C'était un avis pour les nôtres. Le directeur du spectacle vint lui offrir un choix de pièces, il en demanda de bien révolutionnaires; on choisit, je crois, *Brutus* ou la *Mort de César.* » Le principal lieutenant d'Augereau était le général Lefebvre — futur duc de Dantzick et maréchal de France — qui avait commandé l'armée par intérim. Ce brave homme, courtois pour les dames comme un caporal en goguette, n'avait jamais entendu parler des tragédies d'un certain Voltaire. Cela l'enthousiasma. Il « applaudissait de tout son cœur et de ses grosses mains, croyant que c'était une pièce de circonstance faite le matin; il me donnait des coups de coude à chaque instant en me disant: — « Dis donc, dis donc, quel est le b... qui a fait cela ? Est-il ici ? » Beaucoup de très illustres personnages de cette époque ont bien fait de naître à la fin du dix-huitième siècle. Que de généraux, voire même de maréchaux — comme François-Joseph Lefebvre — auraient difficilement atteint le grade de lieutenant-colonel dans nos armées contemporaines, devenues si savantes dans l'art de tuer ! Le 20 octobre 1813, lendemain du désastre de Leipsick, Macdonald rencontra son collègue Augereau, maréchal duc de Castiglione, au passage de la Saale[2]. « Je lui demandai l'explication de l'ordre de l'empereur, que m'avait apporté le général Girardin[3], d'envoyer une division à son secours, pendant que je soutenais un si rude

[1] Il aurait dû pourtant être reconnaissant envers Bonaparte, qui l'avait expédié à Paris pour faire le coup d'État du 18 fructidor.

[2] La Saale saxonne ou thuringienne passe à Hof, à Iéna, à Merseebourg, etc., elle se jette dans l'Elbe entre Dessau et Magdebourg.

[3] Alexandre, comte de Girardin, était alors général de brigade et aide de camp du major-général Berthier.

combat dans le faubourg de Leipsick, et de ce que l'on n'avait trouvé personne au lieu désigné. Il me répondit en jurant : - Est-ce que le b... sait ce qu'il fait ? Ne vous en êtes-vous pas aperçu déjà ? N'avez-vous pas remarqué. dans ces derniers événements et dans la catastrophe qui les a suivis, qu'il avait perdu la tête ? Le lâche ! il nous abandonnait, nous sacrifiant tous, et me croyez-vous assez fou ou assez bête pour me faire tuer ou me faire prendre, pour un faubourg de Leipsick ? Il fallait faire comme moi, vous en aller ! C'est tout ce que je pus tirer. » Si Napoléon s'était conduit en « lâche » à Leipsick, Augereau, qui s'était « en allé » de son poste, avait fait preuve de trop de bravoure.

Macdonald n'est pas non plus fort tendre pour Maximilien Lamarque, un de ses généraux de division durant la campagne de 1809. Ce général Lamarque si connu, particulièrement dans l'Ouest, où il a opéré en 1815 contre les Vendéens, eut des démêlés fort graves avec Macdonald ; aussi n'est-il point ménagé dans les *Souvenirs*. Après la bataille de Wagram « Lamarque et Broussier furent élevés au grade de grand officier de la Légion, ce qui n'empêcha pas le premier d'intrigailler; il paraît que c'était son élément. Il montrait plus de talent en ce genre qu'en mérite militaire, quoiqu'il se crût le premier général des armées françaises, ainsi qu'il le dit modestement au général Pully qui me le répéta. Quelque temps après je me débarrassai de lui [1]. » Comme Lamarque s'est jeté depuis dans la politique et que son cadavre a lui-même servi de prétexte aux émeutes parisiennes du 5 et du 6 juin 1832, on a toujours peur de se montrer trop sévère. Après sa mort, il a été publié trois volumes de *Mémoires et Souvenirs du général Lamarque* [2]. Laissant de côté ses frénésies contre le gouvernement de la Restauration, nous remar-

[1] Broussier, autre général de division sous les ordres de Macdonald en 1809, « était assez faible d'esprit et de conception pour se laisser influencer » par Lamarque. *Souvenirs*, p. 145. — Lamarque et Broussier furent nommés grands officiers de la Légion d'honneur, le 21 juillet 1809. Lamarque fut envoyé à Anvers où les Anglais venaient de tenter un coup de main à l'embouchure de l'Escaut et fait capituler Flessingue. — En 1809, le général Randon, comte de Pully, commandait une division de dragons dans l'armée du prince Eugène dont Macdonald faisait alors partie.

[2] Paris, 1835.

quons qu'il juge de haut les grands militaires de son temps et qu'il excelle, plume en main, à remporter des victoires perdues sur le champ de bataille. Traversant, en 1822, les lieux témoins de la bataille livrée, le 10 avril 1814, par Soult contre Wellington, il remarque que les deux adversaires se montrèrent également maladroits : « La bataille de Toulouse est inexplicable » dit-il, « je ne pouvais concevoir que les Anglais eussent osé faire le mouvement qui décida du sort de cette journée; je concevais encore moins que le maréchal Soult ne les eût pas pris en flagrant délit. » Du reste, dans cette campagne — toujours d'après Lamarque — le maréchal Soult commit jusqu'à dix-sept fautes de tactique[1]. Mais tout cela n'est rien, comparé à Waterloo, où Napoléon fut vaincu par sa faute et malgré la bonne volonté des ennemis. « Quelle que soit la cause de nos malheurs, c'est toujours avec un vif sentiment de peine, c'est avec une profonde répugnance que j'indique les erreurs de celui qui fut si grand; mais j'ai promis de prouver que les dispositions des généraux ennemis étaient mal calculées, leurs dispositions mal choisies, et que, s'ils ont eu l'avantage, c'est à nous et non à eux qu'ils doivent en rendre grâce. J'aurai le courage de terminer cette démonstration et je la porterai jusqu'à l'évidence[2]. » Lamarque veut donc bien admettre que Napoléon avait été grand jadis; l'illustre Davout, réputé après l'empereur le plus grand capitaine, eut en somme peu de mérite, car sa réputation fut en partie d'emprunt. « Quelques personnes lui refusaient des talents militaires. mais il était ferme, persévérant, savait commander et se faire obéir. La victoire d'Auerstaedt[3], où se décida réellement la bataille d'Iéna, est un immense et prodigieux événement : 30,000 hommes sous ses ordres arrêtèrent et culbutèrent plus de 80,000 Prussiens, commandés par le prince de Brunswick et le roi de Prusse. C'est le plus beau titre de gloire du maréchal et il suffit

[1] II, pp. 23-30.

[2] *Essai historique sur les Cent jours*, tome I des *Mémoires* de Lamarque.

[3] A Auerstaedt, Davout, commandant le 3e corps de la Grande Armée, avait pour généraux de division Charles Gudin, Friant et Charles-Antoine Morand. La cavalerie était aux ordres du général de brigade Vialanes et le chef d'état-major était le général d'Aultanne.

pour immortaliser un homme. La postérité ne saura pas que Gudin, Friant et Morand ont peut-être plus que lui contribué au gain de la bataille ; son nom surnagera seul[1]. » Le général Pully — malgré sa réputation de « vieille commère »[2] — n'avait donc point donné un faux renseignement. Lamarque se tenait pour un grand tacticien. L'était-il vraiment? Macdonald prétend que non.

En 1809, Eugène de Beauharnais, prince, vice-roi d'Italie, fils de l'impératrice des Français et général d'armée, était âgé de vingt-neuf ans à peine et n'avait jamais commandé en chef. Il se trouva à la tête de plus de 60,000 hommes contre 80,000 Autrichiens. De prime abord, cette campagne, brièvement racontée, produit une très favorable impression sur l'esprit du lecteur. En deux mois, des bords de l'Adige à ceux du Danube, Eugène effectua, malgré un ennemi supérieur en nombre, le passage de plusieurs rivières, gagna trois batailles rangées et plusieurs combats meurtriers. Quand Napoléon le revit, il le tint longuement pressé snr son cœur ; puis, le présentant aux maréchaux et à l'état-major, il s'écria : « Ce n'est pas seulement le courage qui avait amené ici Eugène, il n'y a que le cœur qui puisse opérer de pareils prodiges. » L'empereur adressa une proclamation aux troupes d'Eugène quand elles firent leur jonction avec la Grande Armée : «... Soyez les bienvenus. Je suis content de vous ! Surpris par un ennemi perfide, avant que vos colonnes fussent réunies, vous avez dû rétrograder jusqu'à l'Adige, mais lorsque vous reçûtes l'ordre de marcher en avant, vous étiez sur le champ de bataille mémorable d'Arcole, et là, vous jurâtes, sur les mânes de nos héros, de triompher. Vous avez tenu parole à la bataille de la Piave..... » Ainsi donc les braves troupiers du prince Eugène, vaincus par la perfidie et non point par les Autrichiens, qui avaient négligé de les prévenir de leur attaque, firent un serment sur des âmes de trépassés — opération difficile à accomplir — et ne cessèrent de courir de victoires en victoires. Enfin, le treizième bulletin de la campagne vient clore l'éloge d'une façon tout offi-

[1] Lamarque, *Mémoires*, II, 165.
[2] Colonel de Gonneville. *Souvenirs militaires*, pp. 8-9.

cielle : « *Le vice-roi a montré, dans cette campagne, un sang-froid, un coup d'œil, qui présagent un grand capitaine.* »

Voyons ce que dit l'auteur des *Souvenirs*, témoin des débuts du « grand capitaine » Eugène de Beauharnais. Sans s'en douter, le duc de Tarente, homme d'un caractère jovial — quand il n'est pas en colère — mais assez dépourvu de la note comique, fait concurrence à M. Labiche. Son récit vaut un bon vaudeville du Palais-Royal.

Entre Brescia et Vérone, à Dezenzano, au sud du lac de Garde, le général Macdonald rencontra un colonel, complètement affolé. D'où venait-il? Du quartier général d'Eugène. Où était placé ce quartier ? Le colonel ne s'en souvenait plus. Passa un courrier ; il avait assisté à une bataille malheureuse; lui pareillement ne savait pas d'où il était parti. Tout était en confusion à Vérone : des blessés, des fuyards, des chevaux démontés, des charrettes, des fourgons, des équipages se croisant dans les rues, encombrant les places, enfin le hideux spectacle d'une déroute. Les autorités gravement, demandèrent à Macdonald, qui venait de France, des renseignements sur le désastre arrivé au fond de l'Italie. N'était-ce pas un véritable comble ? A peine sorti des portes de la ville, le général rencontra un second courrier; celui-ci était mieux renseigné que son collègue et le colonel, car il savait qu'il était parti du quartier général situé à Vicence. Or, voici ce qui était arrivé. L'archiduc Jean, à la tête du VIIIe et du IXe corps de l'armée autrichienne, s'était avancé sur les frontières de l'Italie pour faire diversion et rejeter les Français au delà du Pô. Marchant sur la route de Trieste à Venise, il avait rencontré Eugène dans le Frioul, entre la Piave et le Tagliamento. Le choc avait eu lieu à Sacile, le 16 avril.

A Vicence, Macdonald fut reçu avec effusion par le pauvre Eugène. — « Je suis battu à mon début dans le commandement, et dans une mauvaise position. L'empereur en sera outré, lui qui connaît si bien son Italie. — Qui vous a déterminé au combat?... Vous êtes bien heureux de n'avoir point eu affaire à un ennemi audacieux, entreprenant; autrement, le salut et plus même que la sûreté de votre armée se trouverait compromis. — Il est vrai, dit-il, j'ai trop facilement cédé aux

plaintes... J'étais environné, abasourdi de leurs cris..... Je consultai, je demandai des avis, des conseils aux généraux les plus expérimentés et en réputation. » Macdonald comprit à demi-mot : les généraux, trouvant la position délicate, s'étaient entendus pour répondre sans se compromettre. C'était au chef à se tirer d'affaire comme il le pourrait. Ces réponses avaient excité l'humeur d'Eugène qui ne consulta plus que son courage, livra la bataille et la perdit. — « Gardez-vous à l'avenir, dis-je, d'un pareil dépit..... Où allez-vous maintenant et que prétendez-vous faire ? — Tout le monde est découragé ; on ne parle plus que de retraite ; les ordres sont donnés et s'exécutent en ce moment. — Mais où est l'ennemi ? — A trois marches environ d'ici. — Trois marches ! Eh ! que feriez-vous s'il était sur vos talons ? N'est-ce pas ici un pays de chicane ? Voyons vos cartes et le parti qu'on pourrait tirer de la position..... Observez que c'est en Allemagne que la grande question se décidera ; vous en connaîtrez les résultats avantageux ou malheureux, non par courriers, mais par les mouvements de votre adversaire ; s'ils sont rapides, l'ennemi sera victorieux ; s'ils sont lents comme en ce moment, rien de décisif ; si enfin il est battu, vous verrez l'adversaire se retirer, parce qu'il ne voudra pas s'exposer à abandonner les communications avec sa capitale..... En vous retirant d'une position si facile à défendre et sans combattre, l'ennemi vous suivra ; où vous arrêterez-vous ? Sur les fleuves ou sur les Alpes ? Mais si l'empereur a des succès et qu'il vous envoie l'ordre de reprendre l'offensive, il vous faudra tenter de forcer le passage des fleuves. Réussirez-vous avec une armée découragée ?... Défendons le terrain pied à pied, sans rien compromettre ; ne hasardons pas une seconde bataille et n'entreprenons qu'à coup sûr. » Ce petit cours de tactique fit impression sur l'esprit du jeune homme, plein de cœur et de courage. Macdonald ajouta : « Convoquez les généraux dans lesquels vous avez le plus de confiance, pour leur faire connaître vos intentions et entendre leurs observations. — Je les connais d'avance, dit-il, tenez, voyez, regardez : en voilà un qui se retire avec sa division ; il n'a pas pris part à l'action et c'est un des plus pressés et qui tient le plus de mauvais propos. » Néanmoins, Eugène réunit les généraux et exposa

la situation de l'armée. Après quoi, Macdonald prit la parole, en usant de toutes sortes de précautions oratoires pour ménager les amours-propres. On ne l'interrompit point, mais le général Grenier[1] répliqua : — « Prince dit-il, en s'adressant au vice-roi, on n'a point parlé du moral de l'armée, de sa désorganisation actuelle, et je déclare qu'elle est telle que je ne répondrais pas de ma propre division, avant de l'avoir établie quelques jours en repos derrière l'Adige à Vérone. Les autres opinèrent d'après cet avis; le prince dit qu'il réfléchirait là-dessus et rompit la réunion. » C'était décourageant. Macdonald persuada au prince de laisser aller tous ces démoralisés et de retenir seulement ceux qui n'avaient point pris part au combat de Sacile. Peu de monde était nécessaire pour garder momentanément les défilés de ce *pays de chicane*. En visitant les environs, le général et Eugène virent qu'on pouvait facilement défendre le pont de Vicence avec quelques redoutes. Un chef de bataillon était posté sur ce point; Eugène, en quelques mots, lui indiqua les dispositions à prendre. Cet officier supérieur répondit qu'il les exécuterait. Macdonald s'aperçut que le commandant promettait de faire une chose qu'il n'avait pas comprise, parce qu'elle lui avait été mal expliquée. — « Rappelez-le, lui dis-je, et demandez-lui de répéter l'ordre que vous lui avez donné. Le pauvre chef de bataillon balbutia..... — Eh bien, dis-je au prince, voilà à quoi tiennent souvent les méprises; vous vous retiriez en sécurité, bien convaincu qu'un ordre aussi essentiel allait être exécuté. Vous n'avez pas fait attention que cet officier, sans doute très brave, manquait d'intelligence; car pour peu que le ciel l'en eût doué, il eût, pour la sûreté de son poste, de ses hommes et de l'armée, fait exécuter de son propre mouvement ces petits moyens de défense qui sautent aux yeux. Les quiproquos et les malentendus sont souvent funestes, surtout à l'armée; aussi me suis je toujours très bien trouvé de faire répéter mes ordres verbaux. » L'ennemi attaquait mollement ; mais , pour ne rien compromettre , en attendant des nouvelles de la Grande Armée, Eugène alla

[1] Grenier, nommé au gouvernement de Mantoue, 4 décembre 1806, avait quitté cette ville au commencement de la campagne pour se mettre à la tête d'une division active.

s'établir à Caldiero, dans l'angle formé par l'Adige et son affluent l'Alpon. Si la ligne de l'Alpon était forcée, les Français avaient trois ponts pour se retirer derrière l'Adige. Eugène renforça son armée et l'organisa. L'aile droite, sous les ordres de Macdonald, était formée des deux divisions Broussier et Lamarque ; le centre commandé par Grenier était composé de la division de ce général (confiée provisoirement au général de brigade Abbé) et de la division Séras. L'aile gauche fut donnée au général Baraguay d'Hilliers qui eut à commander deux divisions italiennes et celle du général Rusca, momentanément détachée dans le Tyrol et venant rejoindre l'armée. La réserve était composée d'une division d'infanterie, de la garde royale italienne, de dragons et de cavalerie légère ; une partie de la division Barbou fut envoyée à Venise pour défendre cette ville. Les Autrichiens tiraillèrent beaucoup, mais n'attaquèrent point notre nouvelle position. Ce temps de répit fut employé à aguerrir l'armée qui s'habitua, dans les petits combats d'avant-garde, à voir l'ennemi en face. Les choses allant mieux, Eugène convint avec Macdonald de faire une démonstration offensive. Elle réussit d'abord, mais notre gauche subit un léger échec et vite le prince donna ordre de se retirer. Macdonald allait passer l'Alpon quand même, lorsque Eugène vint faire cesser le mouvement. Ce pauvre jeune homme avait toujours en tête le souvenir de Sacile ; il n'osait plus rien entreprendre. Napoléon avait donc commis une imprudence en confiant le sort d'une armée et la défense de l'Italie à son beau-fils. Sans doute il envoya Macdonald pour servir de guide au vice-roi, mais n'aurait-il pas mieux dû lui donner la direction effective des opérations ? La démonstration française exigeait, de la part de l'ennemi, une pareille politesse. Le lendemain, nous nous mîmes en position pour le recevoir, mais l'ennemi ne parut point. Cette immobilité n'était point naturelle. Macdonald obtint du vice-roi de faire une reconnaissance générale. « Nous la suivions avec nos réserves, lorsque je remarquai, avec une longue-vue, un mouvement de chariots et de bagages assez précipité. — Nous sommes victorieux en Allemagne, dis-je au vice-roi, car l'empereur se retire. » Macdonald ne se trompait pas ; dès la veille, 28 avril, l'archi-

duc Jean avait appris les premiers succès de la Grande Armée française sur le Danube. Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les Autrichiens évacuèrent toute la ligne de l'Alpon et se retirèrent sur Vienne. Le 2, l'avant-garde française poussa l'archiduc sous les murs de Vicence. Ce même jour, dans un combat livré à Montebello, un Angevin issu d'une des très rares familles féodales de notre province, le général de Broc [1], fut grièvement blessé. Eugène, les premiers jours, eut la sagesse de se laisser guider par Macdonald. Ce général prêchait la prudence : puisque l'ennemi se retirait de lui-même, il suffisait de le suivre sans l'agacer trop. Nous arrivâmes sur le bord de la Piave, torrent large et rapide, mais facilement guéable. L'ennemi était sur l'autre rive. La jeunesse passe vite du découragement à l'enthousiasme; Eugène ne put se contenir et le 8 mai, il donna ordre de passer la rivière. Le vice-roi croyait avoir affaire à une arrière-garde; toute l'armée autrichienne se trouvait là. Notre avant-garde aux ordres du général Dessaix [2], composée de détachements de cavalerie et de compagnies de voltigeurs, passa la Piave et chargea impétueusement les Autrichiens ; elle revint en désordre. Le vice-roi en fut déconcerté. — « Que ferons-nous ? dit-il à Macdonald. — Le vin est tiré, il faut le boire. Vous vous êtes trop hâté, vos

[1] Armand-Louis de Broc, baron de l'empire, général de brigade, naquit, le 16 février 1772, à Vernoil-le-Fourrier et mourut à Milan, le 11 mars 1810. En novembre 1806, Armand de Broc était général-major au service de la Hollande et faisait partie du VIIIe corps (maréchal Mortier) formé de troupes gallo-bataves. Une fraction de ce corps était chargée de contenir le camp que l'ennemi occupait sous les murs d'Hameln. Armand de Broc, à la tête d'une avant-garde, rencontra au village de Gross-Barckel, un fort détachement ennemi, qui fut rompu et poursuivi jusque sous les glacis d'Hameln. Cette victoire du brave général de Broc suffit pour décourager les Prussiens. Le 20 novembre, Hameln capitula entre les mains de Savary, aide de camp de l'empereur. Nous avions à peine 4,000 hommes autour de la place. « 9,000 prisonniers, parmi lesquels six généraux, des magasins pour nourrir dix mille hommes pendant six mois, des munitions de toute espèce, une compagnie d'artillerie à cheval, 300 hommes à cheval sont en notre pouvoir » lit-on dans le 35e bulletin de 1806. — V. *Guerres de la Révolution et du premier Empire*. VIII, 589-590.

[2] Dessaix (Joseph-Marie) — qu'il ne faut pas confondre avec Desaix (Louis-Charles-Antoine) tué, le 14 juin 1800, à Marengo — était général de brigade ; il fut promu général de division, le 9 juillet 1809.

troupes seraient infailliblement perdues, et puisqu'elles sont de l'autre côté, il faut les soutenir. » Mais la rivière était grosse, les pierres roulaient sous les pieds, quelques soldats étaient entraînés; les fuyards, arrivant en sens contraire, se jetaient dans la rivière sans reconnaître les gués. Les troupes de Macdonald étaient déjà au milieu de l'eau quand un ordre du vice-roi les arrêta. Le prince voulait les faire rétrograder parce qu'il avait vu la déroute, sans réfléchir qu'en amenant du renfort il pouvait l'arrêter. Macdonald lui fit des observations qu'il trouva justes, mais dont malheureusement il ne profita point. Les troupes se formèrent sur la rive gauche avec beaucoup de difficultés. Celles de Macdonald en particulier durent faire halte, car les canons n'étaient pas encore passés et une masse d'infanterie s'était fortement retranchée derrière un parc à bestiaux. Sur la droite, Grenier était aussi arrêté. Macdonald recommanda au colonel de hussards Vallin[1] de ne pas bouger sans un ordre de sa part; puis il se dirigea vers la droite pour juger de la position centrale de l'ennemi et connaître le motif de l'inaction du général Grenier. Eugène arriva au moment où le général venait de s'éloigner. Sans nulle réflexion, en passant au galop sur le front du régiment, il cria : — Allons, hussards, chargez-moi cette canaille ! Le colonel répliqua qu'il l'aurait déjà fait si le général Macdonald ne le lui avait pas défendu. — C'est égal, fit le prince, chargez toujours ! Les hussards s'élancèrent. Mais le rideau de cavalerie ennemie qu'ils avaient devant eux se retira précipitamment pour laisser place à l'infanterie. Sous le feu les hussards plièrent et la cavalerie autrichienne les sabra. Macdonald remarqua de loin cette « belle équipée » d'Eugène. Il n'était pas content du tout. « L'ayant joint, je lui représentai avec humeur, qu'il avait bien intempestivement dérangé mon opération. » Le prince s'en tira par des compliments. Macdonald lui demanda de le laisser finir ce qu'il avait commencé. — « Voyez, dit-il, l'aile droite ennemie qui se retire précipitamment; je vais lui couper la

[1] Vallin était colonel du 6e hussards, depuis le 1er mars 1807. Il devint lieutenant-général le 19 avril 1823. Eugène, qui l'avait si mal engagé à la bataille de la Piave, lui fit obtenir une distinction, car Vallin fut nommé officier de la Légion d'honneur, le 30 mai 1809.

retraite, et ce soir je vous fais présent de 10,000 prisonniers..

— Mais je ne vois rien, observa-t-il.

— N'apercevez-vous pas cette immense poussière qui rétrograde? — Oui. — Eh bien, il est facile de juger que c'est une retraite prononcée. Portez-vous à notre gauche, faites un simulacre d'attaque pour ralentir ce mouvement, pendant que je fais avancer notre droite et ébranler notre centre. » Le vice-roi promit d'obéir, mais à peine eut-il fait commencer le mouvement de la gauche que quelques coups de canon l'arrêtèrent et il ordonna au centre et à la droite d'en faire autant. « En ce cas » lui dit Macdonald, « je ne me mêle plus de rien; vous commanderez, donnerez des ordres et je les exécuterai. »

On lira avec intérêt dans les *Souvenirs* la fin de cette campagne. Il nous suffira de dire que les troupes d'Eugène firent, le 4 juillet, avant-veille de Wagram, leur jonction avec la Grande Armée. Cette bataille dura en réalité deux jours, bien que la journée du 5 soit appelée le combat d'Enzersdorf. Dans cette affaire du 5, Napoléon échoua. Il lança infructueusement, vers sept heures du soir, une partie de l'armée sur les positions qu'elle ne parvint à prendre que le lendemain. Macdonald supplia Eugène d'avertir Napoléon que l'ennemi était trop en force et trop bien retranché: — « Ne perdez pas de temps, allez, ou faites des observations à l'empereur. Mais il était trop timide avec lui; il me répondit: — Ma foi, non! Il a donné l'ordre d'attaquer, attaquons! — Eh bien, attaquons! Mais vous allez voir comment nous serons battus. Ce qui arriva et ne pouvait manquer d'arriver. » conclut Macdonald. Ce trait n'est-il pas caractéristique? Eugène de Beauharnais eut pour Napoléon une fidélité presque canine. Jamais la France n'oubliera son héroïque dévouement quand il ramena de Russie les débris de notre armée que Murat venait d'abandonner; mais pourquoi garda-t-il ses titres et ses honneurs quand Napoléon chassa sa mère du lit conjugal ?

IV

Les deux défaites de Macdonald

Pour juger de la véracité d'un auteur de mémoires, on doit toujours prendre garde à la façon dont il raconte les épisodes malheureux de sa vie. Chez autrui, les fautes se distinguent facilement : on voit moins les siennes, et qu'on a de peine à les avouer !

Commandaut en chef, le maréchal duc de Tarente subit deux défaites : bataille de la Trebia (17, 18 et 19 juin 1799), bataille de la Katzbach (26 août 1813). La première affaire fut excessivement glorieuse ; on ne pourrait accuser Macdonald que d'un peu trop d'audace, ce qui est à peine un défaut aux yeux des Français. Bien au contraire, il faut regarder la bataille de la Katzbach comme une défaite complète, suivie d'une retraite plus désastreuse encore. Nous allons étudier successivement ces deux batailles.

L'armée d'Italie, commandée par Schérer, ayant été battue sur les bords de l'Adige, à Magnano, près de Vérone, le 5 avril 1799, Macdonald, à la tête de celle de Naples, reçut ordre de battre en retraite, le plus vite possible ; il l'opéra heureusement et sans grandes difficultés. A peine arrivé à Florence, Macdonald s'occupa d'entrer en communication avec Moreau, successeur de Schérer. Les Austro-Russes avaient commis la faute de trop disséminer leurs forces. Macdonald invita Moreau à s'avancer vers lui et à opérer la jonction des deux armées entre Parme et Plaisance. Ce plan avait pour but de débloquer Mantoue et de couper la ligne d'opérations de Souwarof, en Italie. Moreau parut d'abord adopter ce plan ; il détacha de son armée la division du général Victor pendant

que Montrichard recevait ordre de réunir les détachements de la Toscane et de la république romaine. Ainsi renforcée, l'armée de Macdonald avait un effectif de 28,000 hommes environ. Elle entra, le 15 juin, à Plaisance. Là, point de nouvelles du général Moreau. Les ennemis se portèrent aussitôt sur cette ville, au nombre de 45 à 50,000 hommes, dont 10,000 de cavalerie. Macdonald, blessé, le 12, à Modène [1], incapable de monter à cheval, privé de la coopération de Moreau, n'en prit pas moins la résolution de combattre. Il s'établit sur la rive droite de la Trebia, affluent du Pô, où il se jette un peu en amont de Plaisance. C'était à peu près sur ce même terrain qu'Annibal avait battu les Romains commandés par le consul Sempronius. Pendant trois jours, du 17 au 19 juin, les 18,000 Français de Macdonald soutinrent le choc de 50,000 Austro-Russes. Plus de 15,000 hommes périrent dans cette lutte acharnée ; malgré l'avantage que donnait à l'ennemi sa supériorité numérique, il perdit pour le moins autant de monde que nous. En chargeant à la tête de sa brigade, le général Cambray fut tué. Les généraux Olivier, Victor, Dombrowski, Sarrasin, Rusca, Salm, Grandjean, l'adjudant-général Blondeau, etc., furent blessés.

Macdonald hésita tout d'abord à engager une action générale ; il y fut entraîné par le général Rusca [2] qui, dans la journée du 17, s'obstina à vouloir passer la Tidone, affluent du Pô, coulant au delà de la Trebia. Mais Macdonald aurait pu éviter la troisième journée de la bataille. Nous avions lutté la veille jusqu'à la nuit, dans nos positions, sans perdre de terrain ; l'honneur était sauf et il n'était pas croyable que notre faible

[1] Dans ses *Souvenirs*, Macdonald raconte assez longuement (pp. 85-88) cette échauffourée durant laquelle il fut renversé de cheval, piétiné et blessé de deux coups de sabre ; mais il semble ne pas savoir que ces coups si crânement portés venaient de mains françaises. Une cinquantaine d'émigrés de la légion de Bussy combattant dans l'armée autrichienne s'étaient vus coupés. Dans la conviction que les républicains ne leur feraient pas quartier, ils se jetèrent en avant avec une telle impétuosité qu'il fut impossible de les arrêter. Après avoir fait des prodiges de valeur, et réduits au nombre de sept, ces braves rejoignirent le quartier-général autrichien. *Guerres de la Révolution et du premier Empire*. V. pp. 489-490.

[2] Jean-Baptiste Rusca, général de division depuis le 17 pluviose an VII (5 février 1799).

armée pût repousser les masses ennemies. Macdonald explique de la sorte les raisons de sa conduite : « Sans la jonction (avec Moreau) la prudence me commandait de ne point hasarder le sort d'une bataille si disproportionnée en forces; mais si je m'en allais et que l'armée d'Italie arrivât par les montagnes dans la confiance de rencontrer celle de Naples, elle se trouverait à son tour isolée et exposée à une perte certaine. Quelle excuse donner sans avoir mesuré mes forces ? On n'eût pas manqué de crier à la trahison. » Parlant de la troisième journée, il s'exprime ainsi : « Pendant la nuit, j'avais résolu de prendre l'offensive, sans considérer les forces supérieures de l'ennemi. J'avais d'excellentes troupes, et le caractère français est plutôt fait pour l'attaque que pour la défense ; on la désirait vivement. L'ennemi ne devait pas s'attendre à être prévenu. Toutes les dispositions étaient faites et réglées pour neuf heures du matin, de sorte qu'il n'y avait qu'un signal à donner; mais il n'eut lieu qu'à midi, car malgré des ordres réitérés, il fut impossible de tirer la division Montrichard de ses cantonnements. » Une fois lancé, il est bien difficile de reculer. Le soir même de cette affaire du 19, Macdonald était, paraît-il, d'avis de recommencer une quatrième lutte. Il ne se serait point rendu volontiers au désir des généraux qui lui conseillaient unanimement la retraite. « Il était pénible de quitter un champ de bataille où l'armée de Naples avait montré tant de valeur et acquis tant de gloire, » lit-on dans les *Souvenirs*. Cependant, ne voulant point se charger seul de la responsabilité de si grands intérêts, Macdonald sanctionna la délibération du conseil de guerre.

Et que dire de Moreau ? En ne venant point joindre ses forces à celles du brave Macdonald, il sembla avoir été déterminé par le désir de diviser l'attention de l'ennemi. L'événement prouva qu'il s'était trompé. Non seulement Macdonald fut battu, mais les généraux Fiorella et Gardanne capitulèrent à Turin et à Alexandrie (23 juin et 22 juillet). Les Austro-Russes entrèrent le 30 juillet dans Mantoue que le général Latour-Froissac avait été obligé de rendre. Ces trois places contenaient un immense matériel. Mais comment Moreau n'a-t-il point averti Macdonald de son changement de détermination ? Voilà ce qui semblerait

inexplicable, si Macdonald ne donnait peut-être la vraie raison. Elle n'a rien à voir, cette raison, avec la tactique militaire ; on la trouve trop souvent au fond du cœur humain. L'abandon de Macdonald, la perte de tant de braves gens auraient eu pour cause un mauvais mouvement de jalousie du général Gouvion-Saint-Cyr. Grand capitaine et triste caractère, Gouvion était bien capable de ce vilain trait.

Les façons d'agir des généraux Victor et Montrichard à la bataille de la Trebia sont sévèrement jugées dans les *Souvenirs*. Montrichard n'est qu'une figure du second plan ; en le laissant de côté, remarquons que le *Dictionnaire de Larousse* nous enseigne doctement que Joseph-Élie-Désiré Perruquet-Montrichard, nommé général de division en 1799, « prit une part brillante à la bataille de la Trebia. » Les hautes dignités dont fut honoré Victor, duc de Bellune, maréchal de l'empire, pair de France, ministre de la guerre, etc., le rendent plus digne de l'attention ; on ne doit pas non plus ignorer les éloges qui lui furent donnés à cause de sa belle conduite à cette bataille de la Trebia. On lit, en effet, dans le *Dictionnaire des généraux français* du chevalier de Courcelles, ouvrage généralement très exact, que Victor Perrin (Claude), commandait la division d'arrière-garde après les sanglantes journées des 17, 18 et 19 juin. « Le lendemain, 20, cette arrière-garde soutint un combat opiniâtre contre l'armée de Soworow (*sic*) près de la Nura. Une seule demi-brigade, la 17e, placée dans une position avantageuse, suffit pour arrêter les Austro-Russes, et ne posa les armes qu'après s'être défendue longtemps avec une intrépidité admirable, et avoir assuré la retraite des autres corps [1]. » Macdonald ne raconte pas les choses avec un tel lyrisme. Victor aurait été déplorable pendant et surtout après la bataille. Parlant de la journée du 17, le duc de Tarente s'exprime ainsi : « Ma situation ne me permettant pas de monter à cheval, j'avais donné le commandement des quatre divisions[2] au général Victor pour prendre position sur le Tidone et rejeter l'ennemi de l'autre côté, mais ce général était

[1] XI, 424.
[2] Victor, Dombrowski, Rusca et Salm.

resté à Plaisance à mon insu ; dès lors plus d'ensemble, c'est en grande partie à cette cause que fut dû le désordre qui suivit l'engagement. »

D'après les ordres donnés pour la retraite, l'armée française marchant sur trois colonnes devait s'ébranler, le 19, à minuit, passer la rivière et les défilés de la Nura et opérer la jonction à Cadeo. Les deux premières colonnes franchirent sans incident le passage de la Nura [1]. Malheureusement la division Victor, formant avec le détachement de flanqueurs du général Calvin la troisième colonne, ne s'ébranla qu'à six heures du matin, au lieu de partir à minuit. Victor, ainsi coupable par sa faute, se trouva fortement engagé et demanda du secours. Macdonald fit repasser la rivière à toute la colonne du centre et dégagea Victor. Puis, il vint s'établir à Cadeo. La colonne de Victor tardait, mais on n'entendait aucun coup de feu, elle exécutait donc tranquillement son mouvement. Tout à coup des cavaliers arrivèrent à bride abattue suivis de fuyards tellement épouvantés qu'il était impossible de les arrêter ; en même temps un officier du général Victor accourait pour réclamer aide. « J'envoyai immédiatement ma réserve, » dit Macdonald, « elle arriva au point indiqué, mais n'y trouva ni amis ni ennemis, seulement toute l'artillerie de cette colonne abandonnée. Les troupes avaient fui dispersées, les unes dans les montagnes, portant l'épouvante jusqu'à Gênes, les autres, comme je l'ai appris ensuite, sur Castel-Arquato. Un de ces régiments perdit ses drapeaux, je ne sais plus comment. Informé de cet incident, je fis dédoubler les attelages et l'on ramassa l'artillerie de cette colonne qui me fut ramenée par la réserve envoyée au secours du général Victor, que l'on ne put découvrir. »

Sautons brusquement de 1799 à 1813, et d'Italie passons en Silésie, malgré la distance et les années, pour assister en spectateur impartial à la seconde défaite du maréchal Macdonald.

On sait qu'en 1813, Napoléon, au lieu de rétrograder sur le

[1] La Nura se jette dans le Pô en aval de Plaisance.

Rhin, s'obstina à tenir la ligne de l'Elbe. Il commit l'énorme faute de consentir à un armistice, tout en refusant à faire des sacrifices pour la paix. Son fol orgueil, incapable de se plier aux nécessités du moment, permit aux Russes et aux Prussiens d'amener des forces très supérieures et d'entraîner l'Autriche dans la coalition.

D'après la dernière convention établie, les hostilités ne devaient recommencer que le 17 août; néanmoins, dès le 14, Blücher, avec le corps prussien du général d'York et les deux corps russes de Langeron et de Sacken, se mit en mouvement et fit occuper Breslau. Le maréchal Ney, qui commandait l'armée de Silésie, n'avait point prévu cette attaque intempestive. Pris absolument à l'improviste, il fit en toute hâte rétrograder ses troupes derrière le Bober, affluent de l'Oder. Napoléon voulait précisément tenter une pointe en Silésie. Parti de Dresde, le 15, il prit, le 21, à Loewenberg, contact avec l'ennemi qu'il força à repasser le Bober et, le 23, il enleva après un combat assez chaud la petite ville de Goldberg. Mais Blücher ne voulait point se battre contre l'empereur; il prit le parti très prudent de rétrograder vitement sur la ville de Jauer. Napoléon qui n'avait point de temps à perdre, quitta la Silésie pour revenir en Saxe, car les pricipales forces ennemies tentaient une entreprise sur Dresde et il lui fallait arriver le premier en cette ville. Macdonald, commandant le XIe corps, prit la direction de l'armée de Silésie, à la place de Ney que Napoléon emmenait à Dresde. Cette armée se composait du XIe corps, du IIIe, du Ve (général Lauriston) et du IIe corps de cavalerie (général Sébastiani), en tout environ 80,000 hommes.

Le IIIe corps était celui de Ney; Napoléon le mit momentanément aux ordres du général Souham. La biographie de cet officier ressemble beaucoup à celle de Macdonald. Joseph Souham fut nommé, le 30 juillet 1793, général de brigade et, le 13 septembre suivant, général de division. Compromis avec Moreau, il ne fut replacé dans le cadre des officiers généraux en activité qu'en 1807. Il s'illustra en Espagne et commanda quelque temps l'armée de Portugal. Au commencement de la campagne de 1813, il était à la tête d'une division du corps de

Ney, quand le général russe Lanskoi fut battu à Weissenfeld[1]. Cette glorieuse journée mit Souham complètement en relief. Sa division, qui était en première ligne, lutta contre 6 à 7,000 hommes de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie. Avec ses seuls fantassins, Souham culbuta les Russes de leurs différentes positions. Napoléon n'était pas peu anxieux de mener une armée de conscrits; cette première affaire d'avant-garde le rassura un peu, aussi ne ménagea-t-il pas les éloges: le bulletin du 30 avril 1813 est presque exclusivement consacré à la gloire de Souham et de ses troupiers. On peut être un parfait général de division et commander très mal un corps d'armée. Souham, s'il faut en croire Macdonald, dirigea si maladroitement le IIIe corps à la Katzbach, qu'il fut le principal auteur responsable de la défaite.

Quoi qu'il en soit, le 26 août, les armées de Macdonald et de Blücher prirent en même temps l'offensive. Pendant que Blücher voulait passer sur un point la rivière de la Katzbach, Macdonald la traversait sur un autre. Au début chacun trompa son adversaire en se trompant soi-même; mais les Français furent battus à la fin de la journée. A la date du 29, nous avions repassé le Bober, perdu un nombre assez difficile à connaître d'hommes blessés, tués ou faits prisonniers et une centaine de canons. La division Puthod, du Ve corps, était anéantie. Puthod lui-même, après une résistance désespérée, avait été obligé de se rendre ainsi qu'un de ses généraux de brigade.

Les critiques militaires[2] jugent assez sévèrement Macdonald en cette circonstance; d'abord pour avoir pris l'offensive sans connaître exactement la position de l'ennemi. Ses forces étaient surtout trop disséminées. A droite, le Ve corps — affaibli de la division Puthod, qu'on avait envoyée sur les derrières de l'ennemi — se battit isolément contre les troupes de Langeron. Une rivière, la Wuthende-Neiss, qui passe à Jauer et se jette dans la Katzbach entre Goldberg et Liegnitz, traversait per-

[1] Weissenfeld, 29 avril 1813.

[2] Général de Vaudoncourt, *Campagne de 1813*. — Vial, *Abrégé des campagnes modernes*.

pendiculairement le champ de bataille, et ce Ve corps, placé trop au delà de cette rivière, se trouvait sans communication avec le reste de l'armée. De même, Souham, avec le IIIe corps destiné à former la gauche, qui devait déboucher de Liegnitz sur le flanc de l'ennemi, avait un chemin trop long à parcourir pour occuper son poste : les mouvements de ce genre sont difficiles à exécuter sur un champ de bataille. Aussi, faute de temps, le IIIe corps prit le chemin réservé à la cavalerie de Sébastiani en passant la Katzbach à Kroitsch et en remontant la rive gauche de la Wuthende-Neiss jusqu'à Nieder-Grayn pour aller se placer en ligne. Macdonald essaya vainement de déployer ce malheureux corps : deux divisions ne donnèrent point, mais elles gênèrent la cavalerie de Sébastiani qui ne put fournir que des charges partielles et inefficaces. Tout l'effort de l'ennemi se porta sur le XIe corps que commandait personnellement Macdonald. A la fin de la journée, le maréchal, acculé dans l'angle formé par les rivières débordées de la Wuthende-Neiss et de la Katzbach, était obligé de repasser cette dernière sous le feu de l'ennemi et au milieu d'un désordre inexprimable.

M. de Marbot, alors colonel du 23e régiment de chasseurs à cheval [1], était à la bataille de la Katzbach. Ne lui demandons point un récit d'ensemble sur cette affaire dont il ignore les faits généraux. Il a remarqué les mauvaises dispositions prises par Exelmans, son général de division, et aussi la supériorité de la lance sur le sabre. Comme toujours il excelle dans l'anecdote. Le 23e régiment de chasseurs, emporté par son ardeur, se trouve en présence d'une brigade d'infanterie prussienne. La pluie tombe, mouillant la poudre et délayant les terres. L'infanterie veut tirer, les fusils ratent ; la cavalerie veut charger, ses chevaux restent piqués dans la boue. Prussiens et Français, très persuadés de leur position ridicule, n'ont pas d'autre ressource que de se regarder dans le blanc des yeux.

Il est toutefois utile de prendre garde à certaines obser-

[1] Depuis le 15 novembre 1812. — Le 23e chasseurs, en 1813, était du IIe corps de cavalerie (Sébastiani), de la 4e division de cavalerie légère (Exelmans), de la 2e brigade (Vathier).

vations de Marbot. « Macdonald, » dit-il, « très brave de sa personne, était constamment malheureux à la guerre, non qu'il manquât d'aptitude, mais parce que, semblable aux généraux de l'armée autrichienne et surtout au célèbre général Mack, il était trop compassé et trop exclusif dans ses mouvements stratégiques. Avant le combat il se traçait un plan de conduite qui était presque toujours bon ; mais il aurait dû le modifier selon les circonstances et c'est ce que son esprit lent ne savait pas faire. Il agissait comme certains joueurs d'échecs qui, lorsqu'ils dirigent leur partie et celle de l'adversaire absent, conduisent tout à bien dans leur intérêt tant qu'ils jouent seuls, et ne savent plus que faire, lorsque, dans une partie réelle, l'adversaire place ses pièces tout autrement qu'ils ne l'avaient supposé [1]. » Ce portrait est presque une caricature; nous ne le donnons que parce qu'il a dû être colporté par les adversaires du vaincu de la Katzbach, du maréchal fidèle à la Restauration. Marbot le leur a emprunté. Macdonald ne fut pas « constamment malheureux à la guerre ; » on ne peut, sans une véritable injustice, le comparer au général Mack, dont il fut vainqneur, en 1798, à Civita-Castellana, à Otricoli et à Calvi. Marbot prétend aussi que Macdonald « voulut profiter du moment de liberté que lui laissait l'éloignement de l'empereur pour essayer de gagner une bataille. » Il lui met dans la bouche un discours assez étonnant : « Le maréchal Macdonald, dont les faux calculs stratégiques avaient amené cette catastrophe irréparable, sut, tout en perdant la confiance de l'armée, conserver son estime par la franchise et la loyauté avec lesquelles il convint de ses torts ; car le lendemain du désastre, ayant réuni auprès de lui tous les généraux et colonels, il nous dit, après nous avoir engagés à contribuer tous à la conservation de l'ordre, que, dans les troupes et parmi les officiers, chacun avait fait son devoir, qu'un seul était cause de la perte de la bataille, et que le coupable était *lui*, parce qu'en voyant la pluie, il n'aurait pas dû quitter un terrain accidenté pour aller attaquer dans de vastes plaines un ennemi dont les escadrons étaient infiniment plus nombreux

[1] Marbot. *Mémoires*, III, 283.

que les nôtres, ni se mettre une rivière à dos par un temps orageux[1]. »

Le duc de Tarente raconte les choses d'une façon toute différente. Il allègue l'ordre de Napoléon. « L'empereur me parla de la nécessité *immédiate* d'une diversion et me dit que c'était dans ce but qu'il réunissait ces quatre corps d'armée, y compris le mien, sous mes ordres; il m'ordonna de me porter *rapidement* avec eux pour menacer Breslau et les débouchés de la Bohême en Silésie. » Ce point si important ne saurait être nié, puisque les instructions données au maréchal Macdonald existent encore aux archives du ministère de la Guerre[2] : elles prescrivaient de pousser l'ennemi au delà de Jauer. En revanche, Macdonald ne répond qu'indirectement à l'accusation d'avoir trop dispersé ses forces, mais il affirme que, de « tous les ordres, clairement expliqués cependant, aucun ne fut suivi exactement. » Lauriston ne devait faire passer la Katzbach que par « quelques troupes légères » du Ve corps « pour tâter la force de l'ennemi sur sa gauche. » On fit également l'énorme faute d'entasser les canons sur une hauteur. Souham et le IIIe corps avaient reçu à temps leur ordre de marche. Macdonald les voulait à la gauche de son IIe corps, ils vinrent à droite. Cette fausse manœuvre eut deux conséquences lamentables. L'ennemi, d'abord repoussé par le IIe corps, reprit sa hardiesse et le duc de Tarente, ne sachant plus où était Souham, se vit dans l'impossibilité d'entreprendre quoi que ce soit. Quant à la cavalerie de Sébastiani, elle ne put rien faire de son côté, car Souham l'encombra tout le temps. Une pluie torrentielle tombait depuis la veille ; les hommes ne pouvaient faire usage de leurs armes et les canons étaient enfoncés jusqu'à l'essieu. En somme, ce ne fut pas une bataille, conclut-il, « quoique l'ennemi ait ainsi qualifié cette affaire. » La retraite s'opéra de nuit, au travers des terrains détrempés, des ravins pleins d'eau et des ruisseaux grossis. Les troupes étaient mouillées jusqu'à la peau, sous la pluie qui tombait toujours.

[1] Marbot. *Mémoires*, III, 294-295.
[2] Camille Rousset. *La Grande Armée de 1813*, p. 135.

Il fallait éviter l'encombrement et découvrir des gués sur le Bober. Les corps prirent des routes différentes. Le débordement des eaux empêcha Macdonald de garder ses communications avec Souham et Sébastiani. Lauriston désira reprendre la route des montagnes, malgré les observations du duc de Tarente, et il perdit en chemin la division Puthod qui le flanquait. « J'attendis vingt-quatre heures la petite division ; la cavalerie me faisait dire qu'elle ne pouvait tenir plus longtemps dans la position où je l'avais postée ; elle avait inutilement fait chercher la division égarée. Sur ces entrefaites, quoique l'eau couvrît le chemin qui conduisait à Bunzlau où marchaient Souham et Sébastiani, le bruit se répandit parmi les troupes que le chemin était praticable, n'y ayant de l'eau que jusqu'à mi-jambes ; là-dessus et sans ordre, elles s'ébranlèrent en confusion sans qu'on pût les retenir ; je les laissai donc aller. Force me fut de rappeler ma cavalerie et d'abandonner la division égarée à elle-même, persuadé qu'elle se tirerait d'affaire par une autre direction ; mais j'eus la douleur d'apprendre plus tard que, par les lenteurs de la marche du général qui la commandait, elle fut contrainte de capituler. »

Avec des fusils qui ne partent pas, des chevaux piqués en terre et des manœuvres imitées du général Souham, il est aisé de perdre une bataille. Du reste, quand bien même Macdonald aurait commis des fautes de tactique, un simple rapprochement de dates suffira pour trouver des circonstances atténuantes en faveur du vaincu de Katzbach : 23 août, bataille de Gross-Beeren, le maréchal Oudinot est défait sur la route de Berlin ; 26 août, bataille de la Katzbach ; 26 et 27 août, bataille de Dresde, Napoléon est vainqueur ; 30 août, bataille de Kulm, le général Vandamme est écrasé dans le défilé de Tœplitz ; 6 septembre, bataille de Dennewitz ; le maréchal Ney, qui a succédé à Oudinot est également battu sur la route de Berlin ; 16, 18 et 19 octobre, bataille de Leipsick, effondrement de la Grande Armée, commandée par Napoléon en personne. Tant de défaites subies coup sur coup par une armée jusque-là victorieuse ne pouvaient provenir de la faute de deux ou trois généraux ; il y avait dans la machine militaire des ressorts essentiels qui fonctionnaient mal. L'ancienne armée n'existait plus ;

la majeure partie avait péri durant la campagne de Russie, le reste était disséminé dans les places fortes de l'Oder, ou combattait en Espagne. La Grande Armée de 1813 était composée de deux éléments fort disparates. Il y avait d'abord le contingent étranger, dont tous les régiments, sauf ceux de Pologne, étaient formés d'anciens vaincus qui ne demandaient qu'à tourner leurs armes contre nous. Ce n'est pas sans un haut de cœur qu'on remarque, par exemple, dans la liste des officiers supérieurs du IVe corps, commandé par le général Bertrand, le nom d'un colonel de Bismark. La classe de 1812 elle-même avait été presque toute moissonnée par l'hiver moscovite. Napoléon avait dû lever les hommes des classes de 1807 à 1812 qui n'avaient point été appelés sous les drapeaux, et enrégimenter à la hâte les jeunes Français de vingt à dix-huit ans. Les enfants de ces temps-là avaient été bercés au bruit des tambours et du canon; ils furent très crânes à Lutzen et à Bautzen. Là s'arrêtèrent leurs efforts. Ils avaient, comme on dit à la caserne, donné un bon coup de torchon, mais ils étaient incapables de faire campagne. L'esprit militaire et surtout les forces physiques leur manquaient. Ces malheureux n'avaient pour vivre que vingt-quatre onces de pain, une once de riz, huit onces de viande et des pommes de terre à discrétion, quand on pouvait marauder dans les champs. Le cri du ventre les démoralisa. Du reste, il faut à une jeune armée toujours la victoire et toujours du beau temps; on n'est soldat que lorsqu'on sait battre en retraite par la pluie, la neige et malgré les privations. Les pertes éprouvées à la Katzbach ne furent rien en comparaison de celles de la retraite vers le Bober. Pourtant l'ennemi suivit faiblement; mais la marche de nuit, les passages des ruisseaux débordés et la pluie impitoyable qui tombait sans discontinuer pendant trois jours et autant de nuits, mirent le désordre dans l'armée de Macdonald. A la vue de quelques pièces d'artillerie, d'un régiment de cavalerie légère, les soldats, mouillés, couverts de boue, prenaient peur ou tombaient entre les mains des cosaques.

[1] Camille Rousset. *La Grande armée de 1813*, p. 231.

Deux chicanes pour finir cette trop longue étude. Vers les derniers jours du mois de mai 1810, Macdonald remplaça le maréchal Augereau dans le commandement du VIIe corps de l'armée d'Espagne, stationné en Catalogne; il ne quitta ce pays qu'après la capitulation du fort de Figuières, 10 août 1811[1]. Durant ces quinze mois, les troupes du VIIe corps ravitaillèrent Barcelone et livrèrent plusieurs combats, tels que ceux de Cervera, de l'Arisbal et de Walls. Dans cette dernière affaire, le général italien Eugeni, malgré les ordres exprès du duc de Tarente, s'engagea imprudemment. Il perdit beaucoup de monde, fut lui-même blessé à mort; sa division, écrasée par l'infanterie et la cavalerie espagnoles, ne dut son salut qu'à la rare intrépidité du 24e de dragons, commandé par le colonel Delort[2], Dans ses *Souvenirs*, le maréchal ne parle que du siège de Figuières. Cette lacune est d'autant plus étonnante que, s'il faut en croire un ouvrage fort estimé : *Guerres de la Révolution et du premier Empire par une société d'écrivains militaires ou civils*[3], « le combat de Walls, dont aucun journal français du temps ne fit mention, excita par son issue le mécontentement de l'empereur Napoléon. Comme il entrait dans les calculs de sa politique de faire une grande réputation militaire aux Italiens, il voulut que cette action restât ensevelie dans un profond oubli.... Aussi le ministre de la guerre, Clarke, duc de Feltre, sans nul égard pour les services précédents rendus par Macdonald, notamment à Wagram, reprocha-t-il à ce maréchal, d'un ton fort dur, de n'avoir point avancé la conquête de la Catalogne et de ne pas bien entendre la guerre de montagne ; il lui annonçait en même temps que les troupes de son armée, qui venaient d'être employées au siège de Tortose, étaient destinées à passer sans délai sous le commandement du général Suchet, enfin, pour comble de disgrâce, que l'hon-

[1] Il eut pour successeur le général Decaen qui quitta la Catalogne en 1813 pour aller prendre le commandement en chef de l'armée de Hollande.

[2] Delort, colonel du 24e régiment de dragons depuis le 1er mai 1806, fut nommé général de division, le 26 février 1814, et aide de camp de Louis-Philippe, le 20 avril 1832.

[3] XI, 129.

neur d'assiéger Terragone, regardée avec raison comme le principal boulevard de la Catalogne, était dévolu au général en chef de l'armée d'Aragon. » Si le fait est véritable, il a dû être singulièrement exagéré. Macdonald n'est pas d'un caractère dissimulé. Il se rebiffe, sans baisser la tête, dès qu'on l'attaque. Si l'empereur et Clarke l'avaient maltraité, on en trouverait des traces dans les *Souvenirs*.

Au mois de novembre 1813, Macdonald était sur le Rhin, il avait le commandement depuis Coblentz jusqu'à Arnheim. Durant le peu de temps qu'il occupa ce poste, les ennemis prirent Arnheim. Le récit qu'il fait de cette affaire ne brille pas par la clarté; il est même inexact : « Cette ville était défendue par une espèce de camp retranché, *mais point de troupes pour l'occuper;* je me décidai à faire repasser le Leck et le Wahal [1]. Je vis de mes yeux les dispositions de l'ennemi et qu'il n'y avait pas un instant à perdre; les ordres furent donnés, mais très mal exécutés; au lieu d'évacuer pendant la nuit suivante, on attendit le jour, et ce fut dans ce moment que l'ennemi attaqua. Il y avait de 400 à 500 hommes dans la ville, mais non réunis, ni prêts à sortir; ils étaient dispersés; la porte d'évacuation n'était pas même gardée, en sorte que le portier-consigne, soit subornation, soit trahison, la ferma, se cacha avec les clefs et disparut au premier coup de canon; ce détachement dut donc capituler. Les troupes du dehors passèrent le pont sans le détruire, ne sachant pas la cause du retard de la garnison à évacuer la ville; l'ennemi en profita et suivit, mais faiblement, jusqu'à mi-chemin. C'est précisément cette circonstance de la garnison enfermée qui arrêta les principales forces de l'ennemi devant la place, parce qu'il dut la croire plus nombreuse qu'elle n'était; autrement il eût pu gêner beaucoup le passage du Wahal. » Il nous est pénible de démentir Macdonald : mais le camp d'Arnheim était occupé. C'est un

[1] Ces deux rivières sont des bouches du Rhin. Le Wahal qui passe par Nimègue, comme nous l'avons dit plus haut, se réunit à la Meuse. Le Leck se détache du Rhin à Wyk, se dirige aussi vers la Meuse et s'y confond en face de l'île d'Yssel-Monde.

Angevin, le général de Lauberdière [1], qui le dit dans un rapport daté de Beuningen [2] près Nimègue, le 2 décembre 1813, et adressé au général de division, comte Charpentier [3].

Le 30 novembre, il y avait de quatorze à quinze cents hommes, sous les ordres des généraux Lauberdière et Marie, dans ce camp d'Arnheim, coupé par trois routes et dont les lignes de défense, abandonnées depuis longtemps, sans fraises, ni palissades, pouvaient être franchies presque dans tous les endroits par un homme à cheval. Entre onze heures et midi, l'ennemi [4] s'avança sur trois colonnes, fortes chacune de 1,500 hommes, et fit battre le camp par dix pièces d'artillerie. Dans le même moment, une quatrième colonne avec de l'artillerie attaquait la ville par la porte de Welpe. Les défenseurs du camp repoussèrent deux attaques par la vivacité de leur feu. Le fossé et le haut du glacis furent jonchés des morts et des blessés de l'ennemi. Mais l'assaillant avait de fortes réserves ; il rallia ses colonnes qui s'élancèrent de nouveau, l'arme au bras et au pas de course. A la faveur du brouillard et de la fumée de la mousqueterie, il parvint sur deux côtés à gravir le parapet et à passer au travers des abatis disposés aux coupures des routes. Dès ce moment, il fut impossible de ramener les jeunes soldats au parapet; ils tournèrent le dos et se portèrent en foule vers le pont de bateaux. La cavalerie de l'ennemi entra dans le camp presque en même temps que son infanteriet La compagnie de grenadiers du 55e tint encore ferme pendant quelques instants contre cette cavalerie, près d'un moulin à vent, au centre du camp. Elle perdit son capitaine; un autre capitaine du même régiment fut tué à son

[1] Louis-François-Bertrand Dupont d'Aubevoye (ou du Pontaubevoye) comte de Lauberdière, né et mort à Bocé, canton de Baugé. 27 octobre 1759 — 8 février 1837.

[2] Beuningen, ou Boningen d'après la carte de Gœger, château au S. O. de Nimègue.

[3] En 1813, le comte Charpentier commandait une des divisions du XIe corps sous les ordres de Macdonald.

[4] Le IIIe corps prussien, commandé par Bulow et faisant partie de l'armée du Nord, aux ordres de Bernadotte, prince royal de Suède, attaqua Arnheim. Il était au complet moins la division Borstel, détachée pour le blocus de Wesel.

poste. Le 51e perdit le capitaine des voltigeurs et un lieutenant; ils tombèrent près du général Lauberdière. Le sous-lieutenant de voltigeurs eut plus de chance; il s'en tira avec six coups de baïonnette. Cependant les obus et les boulets pleuvaient de tous côtés sur le pont; quelques hommes tombèrent, ils furent foulés aux pieds et étouffés. Au milieu de cette bagarre, le général Marie disparut, il venait d'être blessé[1]. Resté seul, Lauberdière ne parvint à barrer la route et à arrêter ses troupes qu'à la tête du dernier grand pont. Une cinquième colonne ennemie, venant de Wester-Vorst[2], et forte de deux bataillons, longeait la rive droite du Rhin, sur la route de halage, pour se porter à la tête du pont. Lauberdière alors fit mettre deux pièces en batterie et les pointa contre la digue où se trouvait l'ennemi. Il tint là environ une demi-heure. « *C'est dans cette position, mon général,* » dit Lauberdière « *que j'ai reçu vos ordres pour la retraite.* » Le blâme de Macdonald semblerait s'adresser au général de division Charpentier qui fit parvenir sa dépêche après l'attaque de l'ennemi, trop tard pour prévenir la garnison d'Arnheim. Lauberdière pouvait-il faire sauter les ponts? Cela semble à peu près impossible, puisqu'il était difficilement maître de ses troupes et pressé par un ennemi très supérieur en nombre. Au contraire, la retraite s'opéra comme l'indique Macdonald; elle se fit avec ordre et calme. Le général Lauberdière rallia un bataillon de la brigade Bigarré[3] et partie de celle de Marie. Il passa le Wahal vers minuit. D'après son appréciation, l'ennemi se serait porté sur Arnheim avec 10,000 hommes et vingt pièces d'artillerie.

Arthur du Chêne,

Archiviste-paléographe.

[1] L'ennemi confondit Marie avec Charpentier, car les bulletins prussiens annoncèrent la mort du général Charpentier — qui vécut jusqu'au 14 octobre 1831.

[2] Westervorst, petite ville placée à l'endroit où le Nouvel-Yssel se détache du Rhin.

[3] Auguste-Julien Bigarré, nommé général de division dans les armées de Joseph Bonaparte, n'était que général de brigade en France. Ses *Mémoires*, 1 vol. in-8°, Paris, chez Kolb, 1893.

LA STATUE DE NEIGE

(LÉGENDE)

— Connaissez-vous la « Statue de neige, » l'ornement et la richesse de l'église Notre-Dame des Prés ? Une œuvre ravissante.

— Et quel est l'heureux auteur de ce chef-d'œuvre ?

— L'auteur ? Ah ! c'est toute une histoire ! On dit dans le pays qu'elle a été sculptée de la main des anges, une nuit de Noël.

— Voilà du merveilleux ! — Elle est en neige ?

— Elle est blanche comme la neige ; mais c'est une statuette de marbre, un ange-enfant aux ailes déployées.

— Allons, racontez-nous, avec toute la grâce que vous savez mettre dans vos récits, l'origine de la « Statue de neige. »

— Demain, plutôt, nous irons la voir.... L'église n'est qu'à trois cents pas d'ici ; ce sera une promenade après déjeuner. Et puis, pour dire son histoire à des mécréants comme j'en vois plusieurs, ajouta-t-elle en souriant, il faudrait notre

grand'mère. Sa belle tenue commanderait le respect pour son récit. Vous vous la rappelez? grand'mère, qui ne quittait que le dimanche ce vaste fauteuil de l'ancien temps! Il faudrait sa voix qui sortait si moelleuse du fond de sa coiffe blanche, comme une voix des siècles passés; il faudrait surtout sa foi pieuse et naïve. Et nous aussi, quand elle parlait, nous avions foi à sa parole; mais vous ne croyez plus à rien, même pas aux merveilleuses légendes.

— Commencez, nous nous figurons déjà que c'est elle qui parle.

— Alors écoutez-moi religieusement : je tâcherai d'être l'écho de notre douce grand'mère.

La marquise passa lentement sa main blanche sur son front. pour éveiller ses souvenirs lointains; du bout de sa bottine elle caressa un grand lévrier qui dormait à ses pieds; puis, après avoir promené un long regard sur l'auditoire, mêlé de jeunes et de vieux, qui déjà prêtait l'oreille, elle commença d'une voix frêle.

— Il était une fois, il y a bien longtemps — c'était avant la grande Révolution — une femme méchante qui vagabondait dans les campagnes en demandant son pain. Elle traînait dans ses courses, pour exciter la pitié des paysans, un enfant de quatre ans, un chérubin dont la pthisie avait cerclé les yeux noirs et rosé les pommettes saillantes. Le jour, elle le laissait sans nourriture, afin qu'il criât famine; et le soir, s'il n'avait pas rapporté beaucoup de pain et un peu d'argent, elle battait le pauvre petit.

Or, un soir, l'enfant rentra la besace presque vide. La journée avait été mauvaise. Le froid mordait la chair; la neige était tombée en abondance; les portes restaient fermées. L'enfant criait en vain : on ne venait pas lui ouvrir. Les ménagères, en entendant cette voix du dehors, se penchaient à la fenêtre, et, voyant que c'était un petit mendiant haillonneux, elles refusaient d'ouvrir à cause du froid trop vif. Et l'enfant s'en allait plus loin, le nez rouge, l'onglée aux doigts.

Il rejoignit sa mère, harassé, sans vivres.

La méchante femme était de vilaine humeur. Elle se demandait où elle trouverait un peu de paille pour se coucher et dormir.

Apercevant l'enfant qui rentrait sans la provision accoutumée, elle fut prise d'une violente colère.

— Voyez-vous ce petit vaurien qui arrive à cette heure !

Et, comme l'enfant ne répondait rien, elle le frappa lourdement de sa main glacée.

Tous deux passaient alors le long de la Loire. Le vent du large cinglait les visages et faisait frissonner dans les peupliers les quelques feuilles épargnées par l'automne. Le grand fleuve charriait des glaçons qui descendaient pressés et se froissaient dans des heurts imprévus avec un bruit sinistre. Ils s'en allaient flottants, poudrés de neige, comme les perruques de nos grands pères.

Une sarcelle, au corsage roux, montée sur un glaçon, se laissait aller mélancolique au fil de la rivière.

Cette vue fit naître dans l'âme de la méchante femme un projet sauvage.

Ce petit être chétif, gênant, qui l'arrêtait dans sa marche, qu'il fallait porter souvent, nourrir toujours, lui était à charge. Elle n'osait pas le tuer ; elle l'abandonna.

Elle jeta sur un glaçon le pauvret qui sanglotait sans comprendre, poussa au large avec le pied ; et, pendant que le courant emportait l'enfant et le radeau, elle remonta la berge sans se détourner et s'enfuit effarée.

Le jour tombait. De toutes parts, les gens étaient rentrés dans les maisons fermées et les lumières brillaient, de-ci de-là, derrière les vitres engivrées. La nuit était transparente. Pas un nuage dans l'air, pas un brouillard qui ternît l'éclat du ciel profond. Là-haut, les étoiles paraissaient fuir dans des espaces infinis, et leur pâle clarté se reflétait dans les blancheurs immaculées de la neige. Un froid intense enserrait la terre, que rien ne défendait contre ses ardentes morsures.

Sur son radeau de glace. l'enfant flottait à la dérive. D'abord il avait crié; quelques pêcheurs attardés, qui rentraient en hâte, avaient cru entendre des appels venir du milieu de la Loire. Mais pas un bateau ne paraissait à l'horizon. Sans doute c'était le cri d'un oiseau sauvage qui passait ! — La voix du pauvre petit se perdait dans les bruissements des glaçons et bientôt impuissante, elle s'éteignit.

La peur l'étouffait dans cette immense solitude ; ses lèvres et ses mains étaient bleues de froid. Au gré du courant il glissait, tantôt au milieu du fleuve, tantôt sous les grands arbres, chargés de givre, qui luisaient dans la nuit comme d'immenses girandoles.

A cette époque lointaine, la Loire coulait au pied du village de Notre-Dame des Prés, et souvent, l'hiver, les grandes eaux débordaient sur les prairies et entouraient les maisons. Le courant, que la rencontre de l'Ile-Verte fait dévier, se jetait alors vers le bourg. Ce fut dans cette direction qu'il porta le berceau flottant; il l'amarra dans la petite anse du rivage.

C'était Noël ! Des femmes qui venaient à la messe de minuit s'arrêtèrent étonnées sur la berge : il leur semblait que des soupirs venaient du large. L'enfant regarda longtemps les vitraux de l'église qui flamboyaient au milieu des noires silhouettes des ormes. Dans un suprême effort il secoua ses membres engourdis, leva ses mains vers l'église illuminée, et en présence des anges, penchés du haut du ciel vers le berceau de ce petit chérubin, il murmura sa dernière prière, la prière qu'il récitait pour remercier ceux qui lui donnaient l'aumône : « Je vous salue, pleine de grâce, mère de Dieu, toujours vierge, porte du ciel. » Exténué il retomba sur son lit de glace, s'enveloppa dans ses haillons gelés et dormit.

Il ne s'éveilla plus pour souffrir.

A l'heure où le *Gloria in excelsis* de Noël fut chanté pour la première fois par la voix des anges, le ciel s'entr'ouvrit pour recevoir l'âme du petit mendiant abandonné. Dans la tour de l'église les cloches, qui carillonnaient joyeuses, sonnèrent à la

fois la naissance de Jésus parmi les hommes et l'entrée du pauvre enfant dans une vie meilleure.

Le ciel s'était voilé sur ce deuil.

Il neigea jusqu'au matin. Les flocons tombant épais et lourds formaient à la terre une moelleuse et froide couverture : on eût dit ce drap de velours blanc que l'on met sur le cercueil des enfants riches.

Bientôt le corps du petit fut enveloppé de ce manteau.

Quand les bouviers vinrent conduire leurs bœufs à l'abreuvoir, ils virent, sur la banquise arrêtée au rivage, une forme blanche qui se dressait au-dessus de la rivière. Ils s'imaginèrent que des enfants, plus haut, sur les bords de la Loire, avaient, au sortir de l'école, dressé une statue de neige, confiant au courant le soin de la porter vers des rives lointaines.

Mais quand le jour fut venu, on distingua nettement une forme gracieuse comme celle des anges de l'église. Sur le glaçon où l'enfant s'était endormi en faisant sa dernière prière, était posée bien droite une statue de marbre, blanche et froide, dans l'attitude d'un ange-enfant, aux ailes déployées, qui s'envole vers le ciel. Le visage respirait la douleur et une divine espérance.

On voulut la détacher, mais la petite statue semblait rivée à son piédestal de glace.

Ce fait miraculeux, disait grand'mère, mit en émoi toute la pieuse population de Notre-Dame des Prés. On avertit M. le curé qui vint jusqu'au rivage, revêtu du surplis et de l'étole. Alors sans effort la statuette se sépara de son socle.

Le jour des Saints Innocents on la transporta solennellement à l'église au chant des litanies et on la plaça dans la niche où on la vénère encore.

Arrivée à ce point de son récit, grand'mère s'arrêtait. Nous nous pressions davantage pour recueillir la fin de son histoire ; elle continuait alors d'une voix plus basse, et sur un ton recueilli :

« On dit que chaque année, la nuit de Noël, à la lueur des

cierges qui illuminent l'autel, la statue de neige devient rose comme un jeune enfant, et qu'un sang vermeil coule dans les veines du marbre. »

Et voilà l'histoire de la « Statue de neige » de Notre-Dame des Prés, telle que je l'entendis raconter quand j'étais enfant.

En l'achevant d'une voix douce et presque éteinte par la fatigue, grand'mère tirait d'un étui d'or une dragée qu'elle portait lentement à sa bouche ; puis, avec grande dévotion, elle faisait un signe de croix que, toutes petites, nous faisions alors comme elle.

C. VERDIER.

(Décembre 1893)

A MES CONTRADICTEURS

Dans la *Préface* du premier volume de *la Vendée patriote,* qui vient de paraître (Paris, Paul Dupont, 1893), M. Ch.-L. Chassin essaie d'atténuer l'effet de mon étude sur « l'*Invention de l'Évêque d'Agra* [1] ». Les lecteurs de la *Revue* se souviennent peut-être que M. Chassin avait tenté, dans le troisième volume de « *la Préparation de la guerre de Vendée* », d'établir que le faux évêque fut un instrument politique et sacrilège entre les mains d'habiles agitateurs, prêtres insermentés, ou chefs de l'armée vendéenne. J'ai démontré, à mon tour, que ses prétendus documents ne prouvent rien, absolument rien, sinon que Guillot de Folleville a vilainement trompé les *Blancs* après s'être vilainement joué des *Bleus*, et que les Royalistes ne sont ni plus coupables que les Patriotes pour avoir eu des relations avec l'effronté tartufe, ni plus sots qu'eux pour s'être laissés tromper par ce maître fourbe. Dans cette étude, je n'avais pas d'autre but, réservant à plus tard le soin d'éclairer plus nettement la figure du traître à l'aide de nouvelles lumières. Je constate, aujourd'hui, que les nouveaux arguments apportés par M. Chassin en faveur de sa thèse ne concluent pas mieux que les anciens. Mais, en le constatant, j'aime aussi à recon-

[1] *Préface*, p. VI, VII, VIII, IX.

naître, avec un sensible plaisir, que mon honorable contradicteur a gardé dans sa réplique le ton le plus poli et un tact parfait : je l'en remercie sincèrement. De lui aussi, je puis rendre le témoignage que, si je suis bien renseigné, il a bien voulu me rendre à moi-même : « De tous mes adversaires, il est très certainement le plus courtois, et, jusqu'ici, le seul avec qui j'ai plaisir à discuter. » Ceci prouve qu'on peut être d'opinions très différentes, contraires même, sans être divisés sur la manière de répondre à des contradicteurs.

Mais je ne saurais pousser le désir d'être agréable jusqu'à partager des jugements qui ne me paraissent pas fondés.

I

M. Chassin me reproche, presque amèrement, par exemple, de « déshonorer avec une cruauté impitoyable ce malheureux abbé Guillot, dont l'imposture ne fut pas un instant nuisible, mais fut au contraire d'une utilité capitale pour la cause catholique. » Il exprime ici pour le faussaire une compassion que je suis en effet loin de partager. J'ai esquissé une vilaine figure du traître, aussi bien et surtout le côté du faux jacobin, que M. Chassin laisse dans l'ombre, que celui du faux royaliste, qu'il met en pleine lumière. Je n'apprécie nullement les hommes sur les services qu'ils ont pu rendre à un parti, fût-ce le mien; et M. Chassin me fera l'honneur de croire que je n'aurais pas été d'une cruauté moins impitoyable pour le royaliste qui aurait joué le rôle d'un faux jacobin, la cause de la Révolution en eût-elle retiré des avantages équivalents à ceux que retira, selon M. Chassin, du rôle du faux évêque la cause des Vendéens.

Mais ces avantages mêmes me semblent très exagérés. Pour les établir, M. Chassin n'en donne que son sentiment — et, en fait de preuves, ce n'est pas assez, — ou son désir peut-être, et c'est beaucoup trop.

C'est évidemment son sentiment tout personnel, que « sans l'exhibition opportune du pseudo-prélat à Châtillon, aussitôt après la déroute du 16 mai, Fontenay n'aurait pas été pris le 25 » ; et que, « sans la fameuse messe pontificale d'Angers, l'énorme rassemblement contre Nantes n'aurait pu être déterminé à la fin de juin. » Comme si le désir de réparer une défaite tenait à l'entrée triomphale de Guillot de Folleville à Châtillon, et non à l'enthousiasme d'une prise d'armes qui n'avait encore connu que la victoire ! Comme si l'énorme rassemblement contre Nantes ne venait pas de Fontenay, de Thouars et de Saumur, où il avait remporté de si beaux succès, et n'avait pas précédé la messe pontificale d'Angers !

« Mais comment expliquer, poursuit M. Chassin, que l'usurpation sacrilège du titre d'évêque d'Agra et de vicaire apostolique ayant été dénoncée et annulée par le Bref du Souverain Pontife, l'usurpateur, au lieu d'être chassé et puni immédiatement par ses dupes, ait continué à promener sa crosse de bois doré au milieu des armées catholiques royalistes, surexcitant le fanatisme des paysans entraînés vers Granville pour ouvrir la France aux Anglais ? » — Comment ? — Je l'ai dit tout au long. Encore une fois, ne jugeons pas aujourd'hui, loin de l'agitation de la déroute, suivant une règle inflexible.

La conduite des chefs, dans ces tristes heures où l'âme est désemparée, pouvait-elle être autre qu'elle n'a été ? Dire d'ailleurs que Guillot de Folleville continua à promener, après comme avant, sa crosse de bois doré dans les rangs des Vendéens, est une petite exagération manifestement contredite par les textes les plus précis.

Et quand bien même il y aurait eu « des ecclésiastiques et des chefs militaires se doutant de la supercherie, se refusant à l'accepter, la signalant même à ceux qui l'utilisaient avec une habileté qu'ils (?) ne soupçonnaient pas, ou une candeur qui les (?) faisait rire »... qu'est-ce que cela prouve ? Mais quels sont ces chefs, ces ecclésiastiques ? M. Chassin en nomme deux : l'abbé *de* Mongazon, d'après M. Amédée de Béjarry, qui écrit sur des *Souvenirs* recueillis çà et là en 1884, et Puisaye, d'après ses *Mémoires*. Selon M. Amédée de Béjarry (*Souve-*

nirs vendéens, p. 67) M. *de* Mongazon aurait refusé de l'évêque d'Agra le titre de vicaire général.

M. Mongazon l'a-t-il vraiment refusé ?

« L'abbé Mongazon avait été le condisciple de cet abbé. Le « prétendu évêque d'Agra lui proposa d'être son grand-vicaire. « M. Mongazon, qui l'avait perdu de vue et qui n'était pas con- « vaincu de son caractère épiscopal, *refusa nettement.* » (*Souvenirs vendéens,* Nantes, 1884, p. 67, note). M. Amédée de Béjarry a puisé ce souvenir dans la *Notice historique sur le collège de Beaupréau et sur M. Urbain Loir-Mongazon,* par Henri Bernier, chanoine d'Angers (Angers, 1854, in-8°). On y lit, en effet (p. 36) : « Peu de temps après, M. Mongazon reconnut sans peine un condisciple de séminaire dans l'abbé de Folleville, qnand celui-ci se présenta à l'armée vendéenne, sous le titre d'évêque d'Agra *in partibus infidelium*[1]. Mais comme, depuis environ dix ans, il l'avait totalement perdu de vue, les précédents et la qualité épiscopale de cet étrange personnage demeurèrent pour lui, comme pour tout le monde, tout à fait *problématiques. Il n'eut garde de prendre au sérieux le titre de grand-vicaire que l'abbé de Folleville s'empressa de lui donner.* » On voit que l'abbé Bernier est moins affirmatif que M. Amédée de Béjarry. M. Mongazon ne *refusa point nettement*, mais *n'eut garde de prendre au sérieux* son titre de grand-vicaire; il le reçut donc et sans protester, car, si la qualité épiscopale de Guillot de Folleville fut pour lui tout à fait problématique, elle fut seulement problématique. Quoi qu'il en soit, il y a encore loin de là, on le voit, à dire avec M. Chassin « que des ecclésiastiques, se doutant de la supercherie, se refusaient de l'accepter », et surtout « la signalaient même » aux chefs de l'armée.

Quant à Puisaye, il ne fut jamais chef de l'armée vendéenne, et n'a jamais su au juste ce qui eut lieu en Vendée dans les premiers jours de l'insurrection. D'ailleurs, le passage de ses *Mémoires*, auquel renvoie M. Chassin, ne fait pas même une

[1] Il faut donc supposer que l'abbé de Folleville fit ses études théologiques au séminaire d'Angers.

lointaine allusion à Guillot de Folleville : pourquoi, dès lors, le lui rapporte-t-il, plutôt qu'à l'abbé Bernier, par exemple, ou à tout autre ?

« Guillot de Folleville, dit M. de Béjarry, exhiba (à Thouars) des lettres de prêtrise, qui furent reconnues authentiques, puis des preuves *apparentes* du titre d'évêque d'Agra *in partibus*. Le Conseil fut-il convaincu ? Sans doute, puisqu'il les admit. Mais *beaucoup d'officiers, et mon père entre autres, en plaisantaient tout bas.* » De tant d'officiers, M. de Béjarry ne nomme que son père, et sans preuves encore ; est-ce bien suffisant pour dire que *beaucoup d'officiers* en plaisantaient tout bas ? Je n'ai jamais prétendu que la déclaration de Guillot ne souleva pas des soupçons : s'il faut en croire ses propres aveux, au contraire, ces soupçons furent assez forts pour le faire maintenir en prison ; le tout est de démontrer qu'il n'a pas su les détruire dans l'esprit des chefs, même s'ils ont persévéré dans l'esprit de quelques officiers.

Si ces officiers-là, dit M. Chassin, « avaient plaisanté *tout haut*, que serait-il advenu ? Les insurgés auraient perdu la foi en leurs prêtres et la confiance en leurs seigneurs, trop naïfs ou trop fourbes ; ils seraient rentrés dans leurs chaumières, scandalisés d'une si forte mystification épiscopale, et la guerre eût été finie avant le passage de la Loire et les horreurs qui suivirent. » C'est là raconter des événements qui n'ont pas eu lieu, ce qui n'est pas, je crois, le premier objet de l'histoire. Si, au moment du passage de la Loire, les insurgés, même pour le motif imaginé par M. Chassin, avaient songé à rentrer dans leurs chaumières, ils en auraient été empêchés moins par leurs prêtres et leurs chefs que par un ennemi sans pitié.

Non, Monsieur, tout cela ne prouve pas que l'évêque d'Agra fut aux mains d'habiles agitateurs un instrument « docile et discret » dans le « mécanisme de l'enthousiasme », selon le mot de votre « illustre maître et ami, J. Michelet » que vous citez. Mais ce n'est qu'un mot, et vous n'avez pas pensé, j'en suis bien sûr, à en faire une preuve. « Nul ne réussira à faire passer pour dupes, et non complices, les habiles agitateurs religieux qui se vantent encore aujourd'hui « d'avoir fait la Vendée » ce qu'elle fut à l'époque de la Révolution : les R. Pères de la Com-

pagnie de Marie, les Prêtres Missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre. » Vous l'affirmez, Monsieur : laissez donc ce genre de preuves à M. C. Port, qui y excelle; mais vous ne le prouvez pas. Il y a loin de s'être rendus complices d'un Guillot à se vanter d'avoir fait la Vendée ce qu'elle fut à l'époque de la Révolution, c'est-à-dire dévouée à sa foi jusqu'au sang. Vous ne le prouvez pas surtout en renvoyant vos lecteurs au *Mémoire* rédigé sur ces Missionnaires en *1777*. Mais voulez-vous que, sur le rôle général des Missionnaires de Saint-Laurent dans la préparation de la guerre, nous prenions rendez-vous quelque jour? C'est une étude qui me tente, surtout après la lecture de la *Vendée Angevine*, de M. Port, et de votre *Préparation de la Guerre de Vendée*. — A bientôt donc.

En finissant avec vous, permettez-moi, je vous prie, deux observations.

Vous intitulez votre nouvel ouvrage : *La Vendée* PATRIOTE. Vous l'entendez sans doute au sens qu'on donnait en 1793 à ce mot, et vous avez voulu dire : *La Vendée* RÉPUBLICAINE. Car, si ce mot avait, sous votre plume, une autre signification, elle serait plus qu'un non-sens, elle serait une injure gratuite, le patriotisme des catholiques qui mouraient pour leur Roi et leur Foi valant bien le patriotisme du *patriote* Carrier, qui les noyait.

Vous dites aussi que la « critique COMPÉTENTE a signalé que, sans votre ouvrage, il sera désormais impossible d'écrire l'histoire de la Révolution française. » Je le crois également, et je vous sais, pour ma part, un gré infini d'avoir publié tant de documents précieux..... mais non de les avoir commentés. Mais qu'est-ce que la critique *compétente ?* Vous nommez la *Revue des Deux-Mondes*. la *Revue historique* et la *Révolution française*... Quant à l'autre, que vous mettez en opposition avec la précédente, c'est sans doute qu'elle n'est pas *compétente ?* Et vous citez les *Études historiques*, dirigées par les Pères Jésuites et... votre serviteur. Voilà qui n'est plus aimable. Mais la *compétence* du critique se mesure-t-elle donc, d'après vous, à la réputation, ou à la couleur politique ou littéraire de la *Revue* dans laquelle il écrit? Je croyais que c'était bien plutôt à la force de ses preuves et à la logique de son rai-

sonnement ; et, sur ces deux points, ma *modestie* ne me défend pas de penser, dût M. Port se tordre de rire, que je puis prendre place parmi les critiques *compétents*. En tout cas, vous ne l'avez pas prouvé.

Sur cette observation, Monsieur, permettez-moi de vous quitter et de me tourner vers deux adversaires moins galants que vous.

II

On lit en effet, dans la *Révolution française* du 14 décembre 1893, la lettre et les réflexions suivantes : la lettre est de M. C. Port, les réflexions de M. Aulard.

« M. l'abbé Bossard vient de publier un volume sur la question de savoir si Cathelineau fut réellement généralissime de l'armée vendéenne. C'est une réponse au livre de M. Célestin Port, intitulé *La Légende de Cathelineau*, dont la *Revue* a eu la bonne fortune de publier par avance un chapitre. Aussitôt que nous avons appris la publication du livre de M. Bossard, nous avons offert à M. Port de répliquer ici même. Il nous a répondu par la lettre suivante :

Angers, 22 novembre 1893.

Cher Monsieur,

Vous mettez avec empressement *La Révolution* à ma disposition pour répondre en toute liberté au factum de l'abbé Bossard. — Grand merci ! — Mais laissez-moi, je vous prie, passer la main à d'autres.

« J'ai reçu, en même temps que vous, l'œuvre du *fameux* docteur. Il prête, à Angers, son nom — ou plutôt son titre — sur l'affiche à un cours qu'il ne fait pas, — comme il est là-bas le porte-parole d'un comité d'actionnaires, groupé par un per-

sonnage connu, qui doit avoir des raisons pour ne plus intervenir (?). Par ailleurs je ne connais notre homme que comme auteur d'une thèse dont le *Journal officiel de la Librairie* donne par deux fois le titre dans la même année, l'attribuant d'abord à l'abbé Bossard, « *d'après des documents inédits* », et, en second lieu, à l'abbé Bossard et à M. de Maulde, « d'après des documents inédits réunis par M. de Maulde ». A bon entendeur, salut[1] ! » — Le sujet même, d'ailleurs, en avait inspiré à ce dernier « de légitimes répugnances. » — « Pourquoi ces motifs ont-ils eu moins d'empire sur M. l'abbé ? Nous l'ignorons », — dit un de ses amis du *Polybiblion* (1886, p. 444), encore tout ému de « sa prolixité fatigante[2]. » Il n'apparaît pas au moins que cette humble notoriété-là justifie suffisamment une jonglerie subite d'outrecuidance, dont le but unique est, pour qui sait lire, d'en imposer à sa clientèle[3] (!) — Pour moi, je n'ai pas lu le livre d'hier, et je ne le lirai pas, je vous assure, de longtemps. C'est ma pratique ordinaire avec ce genre de polémique, — ne fût-ce que pour laisser tomber au fond la boue. Il m'a suffi de feuilleter, — *sans rien couper*, — à la volée, des pages entr'ouvertes, pour sentir la nausée. Ça de la critique ! Ça de l'histoire ! Ça de la probité littéraire ! Pouah ! — Si l'on ne peut espérer chaque fois avoir affaire à quelque abbé Duchesne, ou, pour en revenir là où je vis, à quelqu'un de ces ecclésiastiques souriants, instruits, modestes, — oui, Monsieur l'abbé, modestes ! — j'évite de nommer personne, pour leur épargner quelque injure, — qui tant de fois sont venus me demander conseil et avec qui il fait si bon causer sans morgue, — il semble que certain costume doive, au moins dans la rue, imposer certaine tenue ! (??) Autant

[1] Faut-il apprendre à M. Port ce que tout le monde sait, que la seconde édition de *Gilles de Rais* ne porte le nom de M. de Maulde que parce que cet ancien élève de l'Ecole des Chartes a publié, à la suite de ma thèse remaniée, les documents qu lui servent de base et que j'avais moi-même réunis grâce à l'obligeance du regretté M. Paul Marchegay? — Non, assurément : il le sait trop bien.

[2] Ceci est affaire entre ma conscience et moi, et, en fait de délicatesse, j'estime que ma conscience vaut au moins celle de M. Célestin Port.

[3] Lisez, sans doute, que je suis bien *outrecuidant* de n'avoir pas cru à l'*intangibilité* de M. C. Port.

j'aurais plaisir et courage à discuter avec quelque honnête homme qui tend la main à la vérité, autant l'horreur me saisit dans ces accointances, avec une folie d'indignation (!) qui m'ôte toute raison de connaître, de fréquenter ces plaisantins effrontés.

« Ma thèse est certaine, je l'affirme; et j'affirme encore que l'assaut de ces vaines folâtreries n'y a nulle part fait brèche. Je ne l'ai pas lancée d'inspiration ni d'aventure, mais après dix ans, — oui, dix ans de réflexion, — et comme violenté par ma conscience. Je l'ai exposée avec une bonne foi et une loyauté, dont jusqu'à cette heure, et en toute occasion, amis et ennemis, — (des ennemis, quelle pitié !) — m'ont rendu entier témoignage ; et je l'ai soutenue avec un entrain joyeux et un respect peut-être excessif de mes contradicteurs. Le principal d'entre eux est venu, dans mon bureau, me féliciter de ma belle humeur, témoignage de santé, avec une cordialité que j'ai crue sincère. Mes arguments et mes documents, — comme mes procédés de discussion, — étaient bons, à en croire les adhésions d'adversaires convertis que notre abbé feint d'ignorer, et que ses façons nouvelles de critique ne risquent pas de troubler. Ce n'est pas moi, — on le sait bien, — qui *diffame* ou qui *iniurie*, qui *invente* ou qui *supprime*, qui *tronque* ou qui *falsifie* les textes; et, pour une « erreur » de ce genre, je me croirais déshonoré. Sur ces points, où mes coups ont porté et fait balle, toute mon armure, trempée d'honnête main, le défie.

Laissons donc faire et dire, — et se carrer, ceux-là qui s'y plaisent, dans les vilenies que vous savez. Elles n'amusent plus même ce petit monde singulier qui paie — en monnaie de singe — pour être amusé, — nos derniers abbés d'antichambre ou de cuisine (!!).

Nous autres, maintenons sur les hauteurs le drapeau ; et vous, cher Monsieur, gardez-moi surtout fidèle toute affection vive dans la pleine lumière du bon combat, où le salut des vaillants est l'honneur suprême pour

Votre bien dévoué

Célestin PORT. »

« Cette lettre m'a donné la curiosité de feuilleter à mon tour le livre de M. l'abbé Bossard; je me suis vite aperçu qu'au lieu de se borner à discuter un point d'histoire, l'auteur avait voulu aussi diffamer calomnieusement l'honorable savant auquel il prétendait répondre. L'inconvenance de ces haineuses attaques personnelles m'ôte toute envie de discuter à mon tour la valeur de l'argumentation dont M. l'abbé Bossard s'est fait l'éditeur et m'explique pourquoi ce volume, à peine entr'ouvert, est tombé des mains du loyal et érudit auteur de la *Vendée angevine* : il est tout naturel qu'il attende, pour répondre aux objections, qu'elles soient formulées par un contradicteur courtois. » (M. Aulard).

Ainsi parlent de moi des adversaires qui me reprochent de manquer à la courtoisie ! Pour toute réponse, je pourrais leur demander de lire jusqu'au bout un livre qu'ils *prétendent* avoir seulement *feuilleté*. Ce serait de leur part simple probité critique, personne n'ayant le droit d'apprécier ce qu'il ne connaît pas. En le lisant avec l'attention qu'il apporte d'ordinaire à tout ce qu'il étudie, M. Aulard, qui m'accuse gratuitement d'écrire des diffamations calomnieuses, eût évité d'en commettre une. Il est vrai que certains esprits, mal intentionnés sans doute, prétendent et prétendront que mes adversaires l'ont lu et relu, — et je suis de leur avis; — que, s'ils ne me répondent pas, c'est pour tout autre cause que pour mon manque de courtoisie, et qu'il est plus facile de me répondre qu'ils ne me répondront pas — que de me répondre autrement.

Quoi qu'il en soit, on me permettra deux ou trois réflexions.

Il y a dans la lettre de M. Port quelques injures : visant ma personne, elles n'atteignent pas mon livre, qui seul est en cause. Mais passons : ce n'est rien, ou si peu de chose ! Je regrette seulement que M. Aulard les ait si étourdiment faites siennes.

A côté des injures, il y a des insinuations que l'auteur a voulu rendre malveillantes; mais la plupart sont mises en phrases si nuageuses! J'attendrai donc, pour y répondre, que

M. Port ait expliqué sa pensée. Je ne puis vraiment faire plus aujourd'hui : l'intelligence humaine a des bornes.

J'arrive aux *affirmations;* — je voudrais pouvoir dire aux arguments de M. Port.

« Ma thèse est certaine » dit-il; « je l'*affirme.* » — Mieux vaudrait prouver : aussi bien n'est-on plus accoutumé à croire M. Port sur parole. M. Port a-t-il démontré la légitimité de sa thèse ? Toute la question est là ; et ce n'est ni à moi, ni à M. Port, de la trancher : c'est au public..... et je trouve que M. Port se substitue bien vivement au public.

M. Port *affirme* que « l'assaut de ces vaines folâtreries n'a fait brèche nulle part » à sa thèse. Qu'en sait-il, puisqu'il *prétend* avoir lu seulement quelques lignes de mon livre, au hasard des pages entr'ouvertes, sans même les couper ? J'ai lu autrement le sien.

M. Port *affirme* que des adversaires convertis, et que je feins d'ignorer, ont trouvé bons ses arguments, ses documents, ses procédés de discussion. Et d'abord, je n'ai pas l'habitude de former mes opinions sur les opinions d'autrui; ensuite, j'*affirme*, moi, que ces adversaires-là, s'ils existent, n'ont pas pesé les arguments, qu'ils n'ont pas étudié, même superficiellement, les procédés de discussion de M. Port. — Entre son affirmation et la mienne, c'est encore au public de décider.

M. Port *affirme* qu'il a pour ses contradicteurs « un respect peut-être excessif. » M. Port a la plaisanterie un peu... lourde. Mais passons toujours : cela encore n'a pas d'importance.

Enfin, M. Port *affirme*, — c'est toujours sa façon à lui de prouver, — qu'il n'a jamais *tronqué* ni *supprimé* les textes. Je lui demanderai alors, pour la seconde fois :

1° Pourquoi il a passé sous silence, sans même y faire allusion, tant de documents contraires à sa thèse et qu'il connaissait bien ?

2° Comment il se fait qu'il *affirme* que « Choudieu, lorsqu'il parle de Cathelineau, jamais *une fois*, ne fait allusion à son titre de généralissime, notamment dans ses *Papiers inédits* », alors que Choudieu, dans ces mêmes *Papiers*

inédits, parle deux fois de son titre de GÉNÉRALISSIME ? (pp. 48 et 50).

3° Pourquoi, en prenant, dans le *Précis* de Berthre de Bourniseaux, la fameuse note dont il fait le pivot de son livre, il se permet d'en passer sous silence les *dix-sept premières lignes,* où Berthre de Bourniseaux déclare sienne la note que M. Port veut attribuer, contre toute raison, à M. Cantiteau ?

4° Comment, enfin, — pour ne pas allonger indéfiniment ces remarques, — il attribue (p. 59 et 60) à Mme de la Rochejaquelein un sentiment absolument opposé à celui que la marquise exprime? *(Mémoires,* édition originale, p, 272.)

« Pour une « *erreur* » de ce genre, dit M. Port, je me croirais déshonoré. »...

III

Et maintenant, un petit mot personnel. Peut-être ai-je abusé de l'ironie dans mon livre. Que voulez-vous ? chacun fait ce qu'il peut ; mais nulle part on n'y trouvera une injure, encore moins une calomnie. Ceux qui le liront seront bien forcés de le reconnaître, à moins toutefois qu'ils ne confondent la calomnie et l'injure avec l'ironie, et alors on comprendra que je n'y puis rien. Quant à ceux qui ne le liront pas, ou se contenteront de le *feuilleter*, « au hasard des pages entr'ouvertes »,... dois-je m'en préoccuper?

Il ne me reste plus qu'à remercier MM. Port et Aulard de la réponse qu'ils m'ont faite : pour la forme, comme pour le fond, je n'en pouvais rêver qui me plût davantage. — Et, cette fois, je le dis sans ironie.

Eug. BOSSARD.

J'ajouterai ici, pour mes lecteurs, un curieux témoignage

sur le généralissime Cathelineau, que M. le marquis Ernest de Villoutreys a eu l'obligeance de me communiquer. Ce témoignage est tiré d'un registre des Baptêmes, Mariages et Décès de la paroisse de Chaudron, pour les années 1792, 1793 et 1794. Ce registre a été tenu et rédigé par l'abbé Pionneau, alors vicaire à Chaudron, dont il devint plus tard le curé, et où il mourut en 1838. Il avait suivi l'armée royale (comme le dit M. Port) ; ce fut lui qui administra Bonchamps à son lit de mort.

« Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la || paroisse de Chaudron, diocèse d'Angers Depuis le premier juin || mil sept cent quatre vingt douze jusqu'au dernier Décembre || mil sept cent quatre vingt quatorze inclusivement contenant || quarante feuillets, les sépultures depuis le premier juin mil sept cent || quatre vingt douze jusqu'au dernier décembre mil sept cent quatre || vingt treize sont sur le registre de mil sept cent quatre vingt douze.

(D'une autre écriture) : Cotté et paraphé par nous Etienne || Jean, Baptiste, Marie Bernier, curé et chanoine de Léglise royale de Saint Laud d'Angers, Commissaire || Général pour le roi Dans Lanjou et Haut poitou || à Nevi. Le 27 7bre 1794 Bernier Curé de S. Laud.

(*De la première main*) : Je, Pionneau, prêtre soussigné, certifie que tous les actes ci-dessous || signés de ma main sont vrais et que foi doit y être ajoutée, quoi || que je naye pas assisté à toutes les sépultures en personne; elles || ont été cependant faites à mon sçu et en présence de témoins irréprochables cités dans les différents actes. Pionneau prêtre || vic. de Chaudron.

..... Je suis rentré à Chaudron le 19 décembre || 1793. Pionneau, vic. de Chaudron || Le trente mai mil sept cent quatre ving *(sic)* douze j'ai eu ordre de cesser mes fonctions sacerdotales et les portes de l'église || de Chaudron ont été fermées de suite. Je n'ai reparu en public || qu'après que l'insurrection de la Vendée a été commencée en mars 1793, huit jours après la prise de St Florent, environ le 15, 18 ou 20 ou 22 mars 1793, j'ai dit publiquement la || messe à Chaudron. || Ensuite l'armée

royaliste (*sic*) ayant appris que Gouvellier (en manchette sur la marge les mots soulignés : *Gouvellier commandait au Pont-de-Cé et à Angers*) passait || la Loire et se portait sur Beaupréau, se déplia sur Monfaucon || ensuite sur St Fulgent, et revint à Cholette (*sic*) et de là sur || Beaupréau, ou les Républicains furent mis en déroute complette || *et le lendemain Cathelineau fut désigné généralissime* || des Royalistes aux cris de Vive le Roi proclamé général en chef à Montreuille (*sic*) proche Saumur. Ce brave général || est mort à St Florent au retour du choc de Nantes qui eut || lieu le jour de la St Jude 1793. Pionneau, vic. de Chaudron..... »

Voilà un nouveau témoignage qu'on ne s'attendait pas à rencontrer dans un registre de fabrique et qu'il serait difficile de supposer avoir été inventé pour les besoins de la cause. Sur ce registre de 1792, où l'abbé Pionneau écrit au jour le jour les mariages, décès et baptêmes de la paroisse de Chaudron jusqu'au moment où il la quitte pour suivre les Vendéens au delà de la Loire, il note, en passant, au cours d'un récit rapide, trop rapide, des événements, la nomination de Cathelineau au grade de général en chef. Il le note avant le passage de la Loire, sur le registre de 1792, qui sert également pour 1793. Il raconte, il est vrai, que Cathelineau fut nommé à Montreuil, proche Saumur : est-il étonnant qu'il n'ait pas été très bien renseigné sur le lieu précis de l'élection ? « S'il y a peu d'ordre dans || ma narration (dit-il en finissant), il faut m'excuser ; le temps le permettait || ; on n'est pas toujours de sangfroid quand le danger || est imminant, il faut en avoir été le témoin oculaire || pour en être intimement persuadé : Pionneau, vic. || de Chaudron. »

Puis il continue, en mentionnant les décès de la fin de 1793, sous la rubrique : « Les actes oubliés sont à la fin de 1793. »

E. B.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

Beaucoup de nos abonnés nous ont exprimé leurs vœux pour l'accroissement et la prospérité de cette Revue. Nous les remercions de tout cœur pour leur amabilité grande. Il y a plaisir à travailler, quand on se sent poussé par tant de bonnes volontés, soutenu par une constante sympathie. — Nous aussi, nous adressons à tous nos lecteurs nos souhaits les plus affectueux et les plus complets. Pour arriver après le terme fixé, ils ne sont ni moins fermes ni moins sincères.

Touchante coutume, que celle des vœux échangés au début d'une année nouvelle ! Les hommes savent bien, pourtant, qu'il y a, ici-bas, plus de mauvaises années que de bonnes, plus de larmes que de sourires, plus de deuils profonds que de vraies et solides joies. Mais ils ont besoin, pour marcher allègrement dans ce rude chemin de la vie, qu'un peu d'espérance les réconforte, et aussi les douces illusions. Qui voudrait les blâmer ?

***

La fête de l'*Immaculée-Conception* de la Bienheureuse Vierge Marie — qui est la fête patronale des Facultés catho-

liques de l'Ouest — a été célébrée, cette année, avec la même solennité que les années précédentes, et avec le même cœur. Le matin, professeurs et étudiants, préparés par un aimable prédicateur, le P. Martin, de la Compagnie de Jésus, qui, pendant trois jours les avait entretenus de leurs devoirs d'état, s'approchèrent de la sainte table pour recevoir leur Dieu, le Dieu des sciences, de toute pureté et de tout amour. — Dans l'après-midi, vers quatre heures, au salut solennel qu'avait bien voulu donner Mgr Mathieu, notre chancelier, les maîtres récitèrent ensemble la profession de foi de Pie IV et de Pie IX; et le Recteur, Mgr Maricourt, lut, au nom de tous, l'acte de consécration de l'Université catholique de l'Ouest à la Vierge Immaculée : très douce formule, que je n'entends jamais sans être profondément touché. — Le soir, vers huit heures, dans les salons des Internats, il y eut une charmante fête de famille, dont les étudiants, habilement dirigés par le R. P. Poulain, firent tous les frais; pendant deux heures, chansonnettes piquantes, monologues et saynètes d'un ton agréable et varié, récréèrent la nombreuse assistance.

***

Depuis quelques années déjà, la coutume s'est établie que, ce même jour, 8 décembre, dans l'après-midi, le professeur chargé de rendre compte des concours de fin d'année, institués pour les élèves de la Faculté de Droit, donne lecture de son rapport. Cette année, le rapporteur était M. Lucas, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats. Je voudrais vous transcrire tout au long cet intéressant compte rendu, où les travaux des étudiants sont appréciés avec justesse et avec goût; les bornes que j'ai dû imposer à cette chronique ne me le permettent pas. Je me contenterai, comme à l'ordinaire, de vous le résumer brièvement, sauf quelques pages que je vous citerai en entier.

Première année : *Code civil.* — Un problème, assez difficile

pour des débutants, était proposé aux étudiants de première année : il s'agissait d'exposer les *modes de preuve de la filiation naturelle*. Trois copies ont été présentées. M. Chesneau a obtenu, pour son travail, une médaille de bronze; MM. Normand d'Authon et Léon Boullay, une mention honorable.

Droit romain. — Le sujet proposé : *de l'usucapion*, était vaste et présentait des questions assez délicates. « Il a été vraiment bien traité par M. Normand d'Authon; son travail est de ceux auxquels toute Faculté donnerait, sans hésitation, la médaille d'argent » qui lui est accordée. La composition de M. Léon Boullay, placée au second rang, obtient une mention honorable.

Deuxième année : *Code civil.* — Les étudiants de deuxième année étaient invités à commenter la loi du 9 mars 1891, qui a heureusement modifié, au profit du conjoint survivant, le système de notre législation successorale. Trois concurrents se sont présentés; deux ont été récompensés : à M. Fourrier est accordée une médaille de bronze, et une mention honorable à M. Mellet.

Droit criminel. — La question était celle-ci : *Étudier les innovations introduites dans la législation de la récidive par les lois de 1885 et depuis lors.* Deux copies ont été écartées comme insuffisantes. Mais l'étude sérieuse et bien ordonnée de la question, faite par M. Mellet, a valu à son auteur une médaille d'argent.

Troisième année. — *Droit civil* : Les étudiants avaient à traiter *des exceptions à la règle de l'inaliénabilité des immeubles dotaux.* Le seul travail de M. Elhamy Gress, du Caire, a été récompensé d'une médaille de bronze.

Enfin, il y a eu, cette année, pour la première fois, un *concours de doctorat*, sur ce sujet : l'*organisation de la puissance paternelle.* « L'organisation de la puissance paternelle est une des questions les plus dignes d'attirer, en tout temps, l'attention des législateurs et des philosophes. Elle a pris une importance particulière à notre époque, où les fondements de l'ordre social sont chaque jour ébranlés d'une façon plus

menaçante. A mesure que la notion de l'autorité s'affaiblit davantage, n'est-il pas naturel de rechercher si la première de toutes les autorités sur la terre, celle du chef de famille, est organisée comme elle devrait l'être ? C'est cette considération qui a fait choisir, par la Faculté de droit d'Angers, comme sujet de concours de doctorat pour 1893, une *étude sur la puissance paternelle*. Quelques mois après, l'Académie des sciences morales et politiques, obéissant aux mêmes préoccupations, se proposait de récompenser par le prix Bordin, en 1897, la meilleure étude critique sur la puissance paternelle et ses limites d'après le code civil, les lois postérieures et la jurisprudence. Le sujet choisi par la Faculté d'Angers était à la fois plus vaste et plus philosophique : plus vaste, puisque, au lieu de limiter le travail à l'état actuel de la question, il comportait la recherche des origines de la puissance paternelle, avec l'indication de ses transformations dans les divers droits qui ont régi notre pays et qui sont considérés comme sources du code civil; plus philosophique, parce que, ayant à parcourir toutes les époques, l'auteur devait, par là-même, généraliser davantage, dégager les règles fondamentales et avoir soin de demander au droit naturel et aux enseignements de l'Église les principes certains de la matière. »

Un seul concurrent a osé aborder la question : M. de Fouchier. Voici, dans la conclusion du rapport — beaucoup trop long pour que j'aie eu la pensée de le donner ici — les éloges mêlés aux justes critiques, avec la récompense obtenue.

« ..... Il a, dans l'ensemble de son travail, fait preuve de connaissances juridiques étendues ; son opinion, dans les questions controversées, est généralement judicieuse ; sa conclusion révèle un esprit critique assez développé. Pourquoi faut-il qu'au lieu de confiner ses critiques dans les dernières pages de son mémoire, il n'ait pas osé s'affranchir constamment de la banalité des commentaires habituels du Code ? Pourquoi n'avoir pas pris la question de plus haut, comme l'y engageait le thème du sujet proposé ? A la place du travail d'un étudiant, la Faculté aurait eu à apprécier l'œuvre originale d'un penseur chrétien et d'un jurisconsulte capable de discuter les réformes que comporte le sujet. Toutefois, comme elle a cru trouver

l'étoffe de l'un et de l'autre en M. de Fouchier, et que les concours de doctorat sont institués pour récompenser, non les fruits complètement mûrs, mais les fleurs qui les promettent, la Faculté a reconnu dans le travail qui lui a été soumis d'assez belles promesses pour décerner à M. de Fouchier une *médaille de vermeil.* »

Après le salut des armes à M. Aubry et à M. Coulbault, tous deux ouvriers de la première heure, l'un comme professeur, l'autre comme secrétaire ; après avoir rappelé les inquiétudes des années qui viennent de s'écouler, le rapporteur conclut ainsi, en s'adressant aux étudiants : « Mon dernier mot sera : Travaillez. Ou plutôt, travaillons ensemble : *Laboremus*. Travaillons, non seulement pour nous, mais, avant tout, pour l'honneur et le développement de notre chère Université, qui doit être, pour répondre aux intentions du grand évêque et du grand patriote qui l'a fondée, une des gloires de l'Église et de la France. »

***

Dans cette même séance, la lecture du rapport terminée, la *médaille de vermeil*, prix annuel de l'Association des anciens élèves, fut décernée à M. Grenon Saint-Georges, de Saint-Georges-sur-Loire. Inutile de dire que le nom du jeune lauréat, honoré d'une si flatteuse distinction, fut salué, comme l'avaient été les noms des vainqueurs dans les concours de droit, des plus chaleureux applaudissements.

***

Le 21 décembre, la Société de *la Croix-Rouge,* présidée en Maine-et-Loire par M. le général marquis d'Andigné, faisait célébrer, dans la cathédrale d'Angers, un service funèbre pour

le repos de l'âme du maréchal de Mac-Mahon. L'Université catholique y assistait, heureuse de donner à l'illustre défunt l'hommage de son admiration et le tribut de ses prières, heureuse aussi d'entendre son chancelier, Mgr Mathieu, raconter éloquemment la vie du vaillant soldat qui fut un humble chrétien et un grand patriote.

Deux jours plus tard, à la cathédrale, un autre service funèbre était célébré, celui-là pour le repos de l'âme de Mgr Freppel. Professeurs et étudiants des Facultés catholiques s'y trouvaient, à leur place accoutumée. Mon Dieu, comme les années vont vite ! Voici déjà deux ans passés que le hardi lutteur est tombé sur la brèche. *Eheu ! fugaces... labuntur anni.* Elles s'en vont, nos années, emportant toutes quelque chose de nous, semant les ruines sur nos pas, diminuant toujours, hélas ! malgré qu'on en ait, la vivacité des souvenirs.

***

La statue de notre éminent compatriote, E. Chevreul, placée à l'entrée du Jardin des Plantes d'Angers, a été inaugurée le dimanche 3 décembre : date assez mal choisie, comme l'a déclaré dans une lettre, rendue publique, le petit-fils de M. Chevreul. Ce grand savant n'était certes pas un esprit étroit, ni l'homme d'un parti. La lettre suivante, que j'ai retrouvée en furetant dans mes papiers, vous en donnera la preuve. — Mgr Freppel avait écrit à M. Chevreul pour lui demander je ne sais plus quel service, que le Directeur du Muséum s'était empressé de lui rendre. Et cette lettre, fort aimable, animée d'un esprit très large, arriva peu après.

MUSÉUM
D'HISTOIRE NATURELLE

25 d'avril 1878.

Monseigneur,

Mille pardons pour le retard que j'ai mis à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mais,

pour circonstances atténuantes, j'invoquerai la rapidité avec laquelle vous avez reçu ce que vous demandiez, et, en second lieu, les nombreuses occupations qui me dominent pour la grande Exposition. Vous pouvez croire, Monseigneur, que tout ce qu'il me sera possible de faire pour vous être agréable aura son effet; car personne n'a une conviction plus profonde que la mienne des services que les Universités libres peuvent rendre au pays, en se mettant au courant des sciences naturelles.

Si la forme littéraire a un mérite incontestable, c'est à la condition de ne s'appliquer qu'à ce qui est bon, utile et vrai; à ce point de vue, son concours est indispensable pour assurer le progrès de la science. Je ne doute donc pas des progrès du vrai, grâce au concours des lettres avec la science, et je n'hésite pas à affirmer que les lettres n'en retirent des avantages pour elles-mêmes.

Soyez donc convaincu, Monseigneur, que tout ce que je pourrai faire pour le progrès que vous désirez, s'accomplira, et veuillez croire à l'expression de mon respect.

E. CHEVREUL.

***

Les ouvrages des maîtres et des anciens élèves m'arrivent toujours, — non pas tous, et je le regrette, mais cependant en assez grand nombre. Voici de nouveaux épis pour ma *gerbe d'honneur*.

Le R. P. Bainvel, S. J., dont je vous présentais, il y a quelque temps, la *Prosodie* et la *Métrique* latines — deux excellentes études, éditées par l'*Alliance*, pour les professeurs et les élèves de nos maisons d'éducation, — a publié, chez Mame, un livre tout pratique : *Exercices méthodiques de vers*

latins[1]. Ce livre est *très pratique* en effet, et peut rendre très grand service à ceux qui s'occupent encore de vers latins. Il est précédé d'un plaidoyer éloquent pour cet exercice, plaidoyer où sont exposées les autorités et les raisons qui militent en sa faveur. Mais je me le demande avec tristesse, à part quelques *attardés* convaincus et gagnés d'avance, qui voudra se rendre à ces raisons ? De toutes parts, le *positif* nous envahit. Et je me rappelle une gracieuse légende allemande, que nous autres, jadis, nous traduisions en vers latins : « Un jour la poésie mourut. Un coup de compas l'avait tuée..... » Vous qui aimez les vers latins et qui voulez apprendre à les bien tourner, prenez pour guide le livre du P. Bainvel.

Et voici un autre plaidoyer, plein de verve et d'esprit[2]. Il est du R. P. Delaporte — un nom bien connu de nos lecteurs, comme de toute la France — et il roule sur cette éternelle question des *classiques chrétiens et païens*. Des articles, publiés une première fois dans les *Études* et réunis en brochure, je ne vous dirai rien, vous en ayant déjà parlé au moins à deux reprises. Mais le P. Delaporte y a joint deux *nouveautés* : un premier chapitre, où il raconte les principaux faits de la campagne menée bruyamment, depuis quelques années, contre l'enseignement classique ; un dernier, où il prend directement à parti M. Garnier, en commentant sa réponse. Ainsi complétée, cette étude sera utile à tous ceux qu'intéressent, en France — et j'aime à croire qu'ils sont nombreux —, les questions d'enseignement et d'éducation.

Il y a deux ou trois semaines, je lisais, dans les *Études*, quelques pages charmantes de l'infatigable écrivain sur les *Trophées* de José-Maria de Hérédia. C'est un plaisir très vif que de voir un poète — un homme qui sait fort bien son métier — apprécier un autre poète, nous détailler sa *manière* avec justesse et liberté.

[1] *Partie de l'élève*. Pendant que je corrigeais les épreuves de cet article, j'ai reçu la *partie du maître*. Je la signale et la recommande, en toute confiance, aux professeurs chargés de l'enseignement des vers latins.

[2] *Les classiques païens et chrétiens*, Victor Retaux et fils. Prix : 2 fr.

M. l'abbé Paul Jousset, *ancien élève de l'École libre des Hautes-Études d'Angers* — c'est ainsi qu'il signe, et je l'en remercie — vient de publier, chez Mame, un grand et beau volume : *Henri IV et son temps* [1]. L'ouvrage est divisé en trois parties : Henri de Béarn ; Henri de Navarre ; Henri IV. Ensuite viennent des *éclaircissements : Portrait de Henri IV ; Lettres de Henri IV ; Extraits des Économies de Sully ; Paris au temps de Henri IV.*

La critique a renouvelé l'histoire du XVIe siècle et restitué la vraie physionomie, si vive et si originale, du bon roi Henri IV, dont le nom a été associé, par la reconnaissance populaire, à celui de Louis XII ; personnage presque insaisissable, à force d'être vivant, pour l'historien qui veut fixer ses traits. M. l'abbé Jousset a mis ces travaux contemporains à la portée de nos élèves ; il a fait revivre sous leurs yeux l'un des hommes les plus complexes et tout ensemble le roi le plus Français de notre histoire. Son livre — l'auteur le reconnaît — est donc moins un livre nouveau qu'un *ouvrage de vulgarisation ;* mais il est aimable, alerte, clair, vivant, comme le héros qu'il nous dépeint.

Tous les jeunes gens peuvent le lire ; car il s'est imposé, dans ce sujet, la plus extrême réserve. Ce n'a pas été, peut-être, sans enlever plus d'un élément piquant à son récit. Mais il se rappelait le conseil antique : *Maxima debetur puero reverentia.....* Et, pour remédier à cette petite lacune, il a fait parler le plus possible les contemporains et tiré leurs *portraits* des archives. Il s'agit, en effet, d' *Henri IV et de son temps*. Pour Henri IV lui-même, il a fait appel aux relations si détaillées de ses contemporains, Duplessis-Mornay, d'Aubigné, Sully, surtout à la correspondance du roi lui-même, « où se trahit, sous la phrase alerte, grave ou passionnée, cette nature généreuse dont le mouvement réjouit et déconcerte à la fois le regard. « Je ne sais point mentir, disait-il, et dis sans feintise ce que j'ai sur le cœur. »

[1] Bibliothèque illustrée — format in-4° — 480 pages — Prix : 5 fr. 50. Il se vend aussi, avec couverture de luxe, pour livre d'étrennes ou de prix.

L'auteur a donc réussi. Il peut en être heureux comme d'une bonne et généreuse action.

J'ajoute que l'ouvrage, sorti des presses de la maison Mame, est édité avec soin. De nombreuses gravures font revivre, sous les yeux du lecteur, les hommes et les choses de ce temps. Véritable livre de luxe, c'est en même temps — et nul ne s'en plaindra, je pense — un livre à bon marché, qui peut être acquis et lu par tous. Il convient de féliciter, à la fois, l'éditeur et l'auteur.

J'aurai l'occasion, et j'en serai très heureux, de revenir sur les travaux d'histoire et de géographie de M. l'abbé Jousset, notamment sur l'*atlas* qu'il prépare en ce moment, et qui lui a valu, je le sais, les compliments les plus flatteurs des sommités littéraires et scientifiques. Mais ce sera pour une autre chronique.

MM. Couette et Maisonneuve ont commencé de publier, dans la *Science catholique*, le premier un *Bulletin de physique*, le second un *Bulletin des sciences naturelles*. Je n'ai pas besoin de dire à nos lecteurs, qui les connaissent tous les deux, que ces pages sont au courant des découvertes contemporaines et menées lestement. Bientôt, je l'espère, l'un et l'autre, dans cette Revue, entretiendront nos abonnés des sciences où ils sont passés maîtres. — L'un d'eux, M. Maisonneuve, prépare l'édition d'un livre nouveau, sur l'*hygiène*, qui va paraître incessamment.

M. Baguenier-Desormeaux, un de nos aimables collaborateurs, l'homme de France peut-être qui a le plus de *documents* sur l'histoire de la Vendée, continue, çà et là, ses publications instructives. Dans la *Revue d'Aniou*, il donne, en l'annotant, le *Précis historique de la Guerre de la Vendée*, par Gibert. Il y a quelques jours je recevais de lui une autre étude, encore très *documentée*, « sur Noirmoutiers et sur la mort de d'Elbée et de ses compagnons [1]. » — Il faut applaudir

[1] Elle a paru dans la *Revue du Bas-Poitou* (Vannes, imprimerie Lafolye).

ces vaillants chercheurs, qui préparent ainsi l'histoire définitive de la Vendée militaire.

Le P. Sortais, S. J., est un maître dans la science archéologique. J'ai eu le plaisir, plus d'une fois, de vous signaler ses intéressants travaux : *les fouilles d'Hissarlick*, *Ilios et Iliade*. Dans un récent numéro des Études (15 décembre 1893) il nous faisait faire, en analysant un livre de P. Paris, une excursion archéologique, fort instructive, dans *la ville d'Elatée et le temple d'Athéné Kranoia*.

M. G. Le Bidois va nous donner prochainement, dans la collection de l'Alliance, un *Théâtre choisi* de Racine. *L'Enseignement chrétien*, de M. l'abbé Ragon, citait, dans son numéro du 1er janvier, l'Introduction à l'Iphigénie de Racine : étude nourrie et assez originale, qui fait bien augurer de la valeur de l'ouvrage entier.

Si vous aimez les gracieuses notices biographiques — et qui ne les aime pas? l'histoire d'une âme, d'une belle âme, est toujours agréable, — prenez celle que vient d'écrire sur le *Père de Rességuier*, de la Compagnie de Jésus, un de ses confrères qui l'ont le mieux connu[1]. Il me souvient de cette physionomie candide et modeste, de ce jeune Père qui passa deux ans à suivre les cours de la Faculté des lettres d'Angers. « Il n'a été donné qu'à un très petit nombre de ceux qui ont passé ou même vécu auprès du P. Joseph de Rességuier, de soupçonner tout ce que son âme candide et loyale renfermait de vaillance et de beauté ; et cependant personne n'a pu le rencontrer sans être frappé de ce que sa physionomie expressive trahissait d'élévation et de modestie. Mais il était de ceux qui ne font jamais l'étalage ni le compte de leurs mérites. Il semblait même ignorer qu'il en eût, et, s'il ne parvenait pas à faire partager aux autres cette ignorance, c'est que la modestie a un parfum qui la trahit toujours. » Le P. Suau, qui a écrit ces lignes, a

[1] Cette gracieuse notice, ornée d'une belle héliogravure, a été éditée par la librairie Loubens, rue d'Aubuisson, 27, Toulouse. In-8° écu de 66 pages.

donc dévoilé au monde ce que l'humble religieux mettait tant de soin à cacher. Dans l'histoire de cette vie modeste, qu'aucun événement saillant n'a illustrée, il a révélé une belle âme, une âme de saint, pure et vaillante. La lecture de ce délicieux opuscule fait du bien; car rien n'est contagieux comme l'exemple de ces âmes héroïques. — Je ne veux point vous dire que le biographe est un lettré délicat. Lisez les *Silhouettes Castillanes*, dont la deuxième partie paraît dans ce numéro; vous en jugerez par vous-même, sans que j'aie besoin de vous en donner une autre preuve.

Les journaux vous ont appris que M. René Bazin a été — pour la troisième fois, au moins — distingué par l'Académie française. Son gracieux récit de voyage, *Sicile*, *Croquis italiens*, a été couronné par elle d'un rouleau de louis d'or. Je vous ai déjà dit assez, pour qu'il soit inutile d'y revenir, tout ce que ce volume avait d'aimables qualités, et qu'on ne peut choisir, pour compagnon de voyage, un homme mieux voyant, un auteur plus charmant, que M. René Bazin.

D'autres études se continuent, ici et là, dans divers journaux ou Revues : *En province*, où sont croqués de délicieux paysages ou intérieurs de maisons; *Les Italiens d'aujourd'hui*..... Viennent les volumes — que M. René Bazin ne nous les fasse pas attendre trop longtemps! — et je serai heureux de vous reparler du voyageur et du conteur.

Un de nos collaborateurs, M. Léonce de la Rallaye, a fait paraître, il y a deux mois, la *Vie* d'un de nos compatriotes : M. *Eugène Boré*, supérieur général de la Congrégation de Saint-Lazare et des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Je vous engage à lire l'article qui lui est consacré dans le présent numéro, sous la rubrique : *Auteurs et livres*.

On lit dans le *Journal officiel*, du 28 décembre 1893 :

« Académie des sciences morales et politiques. Séance du 23 décembre. Présidence de M. Paul Leroy-Beaulieu.

« M. Georges Picot offre à l'Académie les *Éléments de droit*

constitutionnel français, par M. Marcel de la Bigne de Villeneuve, professeur à la Faculté libre de droit d'Angers.

« Ce volume peut rendre des services à tous ceux qui ont besoin de rechercher rapidement et de consulter les textes.

« L'auteur, après la description de l'organisation des pouvoirs publics, a consacré dix chapitres à l'étude des droits publics. L'égalité devant la loi, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, la liberté religieuse, le droit de réunion et d'association, la liberté de la presse, d'enseignement, du travail et de l'industrie, le droit de pétition, sont successivement examinés dans des notices courtes et précises du plus grand intérêt. »

J'ai tenu à vous transcrire cette mention honorable d'un livre très intéressant, écrit *con amore*. Nos lecteurs savent qu'il n'est pas besoin d'insister plus longtemps sur les mérites de l'auteur et de ses différents ouvrages.

***

Les conférences du mardi, faites alternativement par le R. P. Fontaine et le R. P. dom Cabrol, prieur du couvent de Solesmes, sont toujours très goûtées par un nombreux auditoire d'ecclésiastiques, de dames et d'hommes du monde, de professeurs et d'étudiants. Celles-là, vous les connaissez, pour en avoir lu quelques-unes, imprimées dans cette Revue.

Mais il y a aussi les conférences du vendredi, données par les professeurs des Facultés de droit, des lettres et des sciences. Heureuse innovation, réclamée depuis longtemps par nombre de bons esprits. La preuve que je dis vrai et que ceux qui les réclamaient voyaient juste, c'est qu'elles ont fort bien réussi. Du premier coup, les conférenciers divers se sont créé un auditoire. — Je n'ai ni l'intention, ni le temps d'ailleurs, d'analyser ces conférences ; l'analyse en a été faite par les divers journaux catholiques d'Angers, au fur et à mesure. Je ne puis que saluer, en passant, les aimables orateurs qui nous

ont si vivement intéressés : M. Couette, qui, le premier au feu, mais malheureusement dans un jour mauvais, où la pluie contrariait ses expériences, nous a parlé de *la vitesse de l'électricité* ; M. René Bazin, qui a fait plus que salle comble — puisqu'il a fallu se transporter dans un autre local, tant la foule était grande ! — en nous lisant une conférence littéraire, qui en valait bien *trois*, *sur trois juges de la Bretagne :* Châteaubriand, Renan, Loti ; M. Hy, dont les recherches originales *sur le poirier* ont instruit et charmé, non seulement les horticulteurs d'Angers qui étaient venus l'entendre, mais les profanes qui s'étaient joints à eux ; M. Gavouyère, dont la grave parole nous exposait, avec tant de justesse, *les droits et les devoirs en matière d'enseignement et d'éducation* ; M. Maisonneuve qui, par son enseignement et par des *projections* variées, nous a révélé la vie dans les bas-fonds de l'océan, la faune et la flore de l'abîme..... Je m'arrête ici, et pour cause : car il faut porter ma chronique à l'impression.

***

Dans les élections pour le Conseil de l'Ordre des avocats près la Cour d'appel d'Angers, je relève les noms de MM. Lucas et Perrin, professeurs à la Faculté de droit, et de M. Paul Fairé, un de leurs anciens élèves. Il y a longtemps, ce me semble, que MM. Lucas et Perrin sont régulièrement appelés à cette charge. Cette marque de confiance, régulièrement donnée, fait leur éloge, comme elle est un grand honneur pour la Faculté à laquelle ils appartiennent.

***

Les dignités de l'Église arrivent aux professeurs et à leurs anciens élèves : ils ornent, de rubans variés, la robe de l'*alma mater*.

M. l'abbé Martin, professeur à la Faculté des lettres, déjà chanoine honoraire de Blois, a été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Nantes. Mgr Laroche, en lui conférant cette dignité, a dit fort aimablement qu'il voulait *honorer*, en même temps que le savant professeur, l'Université catholique de l'Ouest à laquelle il appartenait. — Avec M. l'abbé Martin, deux de ses anciens auditeurs à la Faculté des lettres, M. l'abbé Guillou, supérieur du pensionnat Saint-Stanislas, et M. l'abbé Gouraud, supérieur de l'Externat des Enfants-Nantais, ont reçu la mosette, et dans la même promotion, le même jour. N'était-ce pas charmant, les deux élèves entourant le vieux maître? *Corona senum, filii.*

Tous nos compliments aux nouveaux décorés.

***

Le mardi 19 décembre, les professeurs et les élèves des Hautes-Études de Saint-Aubin, auxquels s'étaient joints les anciens élèves résidant à Angers, fêtaient, au Bout-du-Monde, le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination sacerdotale de leur maître, M. l'abbé H. Pasquier. Fête tout intime et cordiale, très douce à l'âme. Malheureusement, le manque d'espace m'empêche de vous donner le gracieux récit qu'en a fait M. l'abbé J. Oger, dans la *Semaine religieuse*. Je vous ferai grâce, également, des compliments en vers ou en prose qui furent dits ce jour-là. Mais vous m'en voudriez — et, je crois, avec raison — si je ne vous donnais tout au long l'allocution de M. l'abbé Pasquier. Elle a sa place, ici, dans la chronique de nos Facultés; il n'est que de rappeler, à l'appui de mes paroles, combien la vie de M. l'abbé Pasquier a été mêlée à celle de nos Facultés catholiques. Et puis, j'ai plaisir à mettre sous vos yeux cette page touchante, où transparaît l'âme délicate du prêtre et du lettré.

Mes chers amis,

Ces jours-ci, repassant dans ma mémoire les vingt-cinq ans de mon sacerdoce, je voyais bien des événements, petits assurément en eux-mêmes, mais cependant importants pour moi, puisqu'ils ont composé ma vie. Les uns se présentaient, au milieu de la banalité du plus grand nombre, avec un aspect triste : c'étaient les deuils de mes parents, c'étaient les horreurs de la Commune ; puis cette série de jours sombres, semés à travers mes années comme des épreuves, ces jours où les difficultés s'amoncellent, sans qu'on puisse les arrêter ni les surmonter, si ce n'est par la résignation chrétienne.

Mais, au-dessus de cet ensemble de journées sans lumière, m'apparaissaient les jours teintés de couleurs joyeuses. Ils étaient assez nombreux pour faire oublier les autres et pour me porter à remercier Dieu qui a eu tant de bontés pour moi. Car, c'est toute une série de bienfaits qu'éveillent en mon souvenir les personnes les plus aimées, que j'ai rencontrées sur mon chemin.

Tout enfant, près de moi, à côté d'un saint prêtre, mon curé, je trouve M. le comte Théodore de Quatrebarbes, qui facilite ma vocation sacerdotale. Quand je vais à Paris comme étudiant prendre mes grades, j'ai pour maître celui qui, à vingt-cinq ans de là, préside cette fête et cette table[1]. Le bon Dieu avait voulu mettre à côté de ma vie, pour en adoucir toutes les peines, la bonté dans ce qu'elle a de plus charmant : le dévouement discret et toujours prêt.

Lorsque je revins en Anjou pour prendre mon poste de professeur au Petit Séminaire de Beaupréau, le nouvel évêque d'Angers, l'intrépide Mgr Freppel, lequel, parce qu'il avait pour lui-même toutes les saintes ardeurs du dévouement à l'Église, ne doutait d'aucune entreprise, même pour ses prêtres les plus timides, m'improvisa fondateur, directeur et professeur unique d'une École de licenciés. Dieu, dans cette circonstance, se montra encore d'une bonté extrême envers moi : il composa mon École d'une élite, parmi les élèves les meilleurs. Ces élèves, qui sont vos aînés, sont devenus pour les générations suivantes des modèles. L'un d'eux, rappelé par Dieu en paradis, m'apparaît toujours, avec sa physionomie souriante et pure, comme l'Ange tutélaire de Saint-Aubin[2].

[1] Mgr Maricourt, Recteur des Facultés catholiques.
[2] M. l'abbé Léon Bellanger.

Pour recueillir toutes les marques de bienveillance de la Providence envers moi, je dois suivre les destinées errantes de mon École, de Mongazon à l'Externat Saint-Maurille, à l'Internat Saint-Joseph et enfin sur le rocher du Bout-du-Monde, où nous a établis pour toujours la générosité intelligente d'une grande chrétienne, et où depuis dix-huit ans j'ai vu passer tant de prêtres pieux, zélés pour la gloire de l'Église, sans qu'aucun m'ait laissé de souvenir amer. J'ai souvent eu la pensée d'écrire mes Mémoires : je les écrirai quand je serai chanoine, chanoine pour de bon, et non seulement pour les honneurs. Alors, je me donnerai le très doux spectacle de crayonner ces figures si agréables à revoir, et cependant si variées, d'élèves venus de plus de cinquante diocèses de France et d'ailleurs. Je mettrai le Breton mystique et rêveur en face du Limousin avisé et pratique, le sage Manceau à côté du Gascon impétueux.....

Il y aura deux lignes de portraits dans ma galerie : sur l'une, les bacheliers, — entendez les candidats au baccalauréat, — et, à leur tête, le prêtre licencié que le bon Dieu m'a choisi, par une intention particulière, pour être le chef aimé des jeunes de la famille[1] ; — sur l'autre ligne les licenciés, — entendez également aspirants à la licence, — et, à leur tête, mon auxiliaire indispensable, le maître le plus accompli que puisse souhaiter l'École de Licence, le prêtre pour qui se dévouer semble un plaisir, tant il y met de bonne grâce naturelle et d'entrain toujours aimable.

Mes chers amis, dans les grandes circonstances, on fait son examen de conscience. Quand j'étais sur le point de me noyer, je repassais ma vie, et, dans une lumière d'une intensité extraordinaire, je vis que mes actions absolument bonnes, sans aucune tache de rouille, auraient pu tenir dans le creux de ma main. Ce matin, en refaisant mon examen de vingt-cinq ans, je constatais que tous mes mérites étaient en dehors de moi : ce sont mes élèves. Quand j'arriverai devant Dieu, je lui en présenterai la liste, où seront vos noms? Il y en aura qui me compteront double : j'en ai plus de soixante qui portent à leur suite : *Societatis Jesu*, et d'autres, par centaine, qui utilisent leurs titres et leur dévouement à la grande œuvre de l'éducation.

Dès aujourd'hui, je compte sur mes élèves pour m'aider dans mon œuvre : ils ont fait et ils font la réputation de l'École Saint-Aubin ; ils ont été et ils seront, dès ici-bas, la meilleure joie de son déjà bien vieux Directeur.

[1] M. l'abbé P. Serrant

Depuis vingt-cinq ans, favorisé par les événements, et aussi poussé par ma curiosité qui voulait se rendre compte des belles œuvres des hommes et des grands spectacles de la nature, j'ai assisté à bien des scènes éloquentes et contemplé bien des horizons. J'ai vu Rome et le Pape, Constantinople et la Corne-d'or ; j'ai assisté à des cérémonies brillantes aux Tuileries, sous l'Empire ; j'ai vu l'empereur d'Allemagne au milieu de ses troupes ; j'ai contemplé les temples de la Haute-Égypte ; j'ai vu le soleil de minuit au milieu des brouillards fantastiques du Cap-Nord. Et je suis revenu de tous mes voyages, de toutes mes contemplations, avec un amour plus grand de mon École, avec un désir plus ardent de m'y donner tout entier. Plus je vis de merveilles au loin, plus j'éprouvai que, malgré leurs charmes, les plus beaux spectacles de la nature et des arts ne valent pas en jouissances solides le bonheur pur de se dévouer à une œuvre de Dieu et de l'Église.

***

M. l'abbé Bourgain, secrétaire général des Facultés catholiques, continue, dans les différents diocèses de l'Ouest rattachés à l'Université, ses courses laborieuses et fécondes.

Voici ce que j'ai lu dans *le Messager d'Indre-et-Loire :*

La conférence annoncée, en faveur des Facultés catholiques établies à Angers, a eu lieu à Tours, sous la présidence de S. E. le cardinal-archevêque, dans la salle Sainte-Marie.

M. l'abbé Bourgain a exposé, avec une grande netteté et une grande force de convictions, la nécessité de soutenir cette œuvre capitale de l'enseignement supérieur catholique, et indiqué les moyens de lui venir en aide.

L'impression générale était, en dehors du charme de la parole du conférencier, une surprise heureuse d'apprendre que les élèves étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne le croyait généralement, que la situation financière était en bonne voie, et enfin que l'Association légale, destinée à équilibrer le budget, avait un véritable succès dans les diocèses voisins, où elle est organisée ou sur le point de l'être.

Son Éminence a remercié l'éloquent conférencier, et, se rappelant

que la question de l'enseignement supérieur catholique est la source d'où découlent les bienfaits de l'enseignement religieux, a vivement encouragé les Dames patronnesses et la sympathique assistance à la diffusion de l'Association dans tout son diocèse.

***

Comme on vous l'avait annoncé, ici même, le *Bulletin des Facultés catholiques de l'Ouest* a paru, pour la première fois, en décembre dernier. Il aura quatre numéros, chacun d'une feuille d'impression environ, dans le courant de l'année scolaire.

Voici le sommaire du premier numéro : *Quelques mots de la Direction ; Lettre de N. S. P. le Pape Léon XIII; Personnel et enseignement des Facultés ; L'Enseignement supérieur libre et les Facultés catholiques de l'Ouest* (rapport lu par M. Bourgain au congrès provincial du Mans, le 15 novembre) ; *Chronique des Facultés et de l'Association des Facultés.*

Nous souhaitons au nouveau venu de se répandre par milliers d'exemplaires dans les diocèses de l'Ouest.

***

J'ai mentionné, tout à l'heure, le congrès provincial du Mans. A ce congrès bibliographique, tenu le 15 novembre, les organisateurs avaient convoqué les professeurs de nos Facultés catholiques. Quatre professeurs se rendirent à cet appel : Mgr de Kernaëret, doyen de la Faculté de théologie, M. l'abbé Bourgain, secrétaire général, M. Maisonneuve, de la Faculté des sciences, et M. Baugas, de la Faculté de droit. Mgr de Kernaëret fut nommé vice-président d'honneur ; il présida la séance de clôture, où il adressa une chaleureuse allocution à

l'assistance. M. l'abbé Bourgain lut un rapport — imprimé dans le *Bulletin* -- sur l'enseignement supérieur libre et les Facultés catholiques de l'Ouest. M. Baugas parla sur la nécessité pour les catholiques d'étudier la question sociale. M. Maisonneuve y développa les idées suivantes : surveillance à exercer sur les livres classiques; nécessité de bannir les livres neutres et de n'admettre que des ouvrages franchement chrétiens; utilité d'une entente entre les maisons chrétiennes, peut-être d'un concours entre elles, analogue à celui qu'a établi l'Université entre ses lycées; obligation pour les catholiques de suivre les grandes réunions scientifiques. — Les quatre délégués n'ont pas seulement montré de la bonne volonté; ils ont fait, là-bas, d'excellente besogne.

***

Le samedi 25 novembre, Mgr Juteau, évêque de Poitiers, mourait presque subitement. Il fut évêque environ quatre ans et demi. Vu la faiblesse de sa santé, il eut à peine le temps de marquer son passage par des œuvres importantes. Nos amis prieront pour le défunt, qui était un de nos évêques protecteurs, et pour ce diocèse de Poitiers, d'où nous sont venus, pour la Faculté des lettres et la Faculté des sciences, de si excellents élèves.

***

De précieux encouragements nous ont été adressés.

Le samedi 30 décembre, Mgr Mathieu recevait les vœux de son clergé. M. l'abbé Grellier, vicaire général, lui dit, en son allocution : « ..... Vous avez affermi, Monseigneur, et, nous l'espérons, pour toujours, l'Université de l'Ouest, plus recommandée et plus aidée que jamais par le chef de l'Église. » Mgr Mathieu

a répondu, sur ce point, en parlant de l'Université catholique « qui vit encore, malgré les pronostics d'oiseaux de haut vol et de mauvais augure. Jamais elle n'a eu plus d'élèves, et jamais les professeurs n'ont montré meilleure volonté. Elle a même reçu une marque éclatante du Souverain Pontife, qui a daigné prêter une oreille favorable à la demande, faite par les évêques fondateurs, de rattacher aux Facultés d'Angers les trois diocèses bretons qui soutiennent l'Institut de Paris. Nous espérons bien, malgré les apparences contraires, recueillir tôt ou tard les fruits de cette auguste bienveillance : car ce serait la première fois qu'un désir du Souverain Pontife passerait dans le monde, inaperçu et comme non avenu. En attendant, nous avons pu régler à l'amiable plusieurs questions litigieuses, grâce à l'admirable désintéressement des professeurs, et nous travaillons à remettre l'Université aux mains d'une société civile dont nous préparons les statuts. »

Le lendemain, en recevant l'Université elle-même, Monseigneur lui exprimait encore toute son espérance et tous ses vœux.

***

Une autre parole bienveillante, très auguste, est tombée de la chaire de saint Pierre.

Au mois de décembre dernier, Mgr le Recteur des Facultés catholiques de l'Ouest, ayant reçu de Rome un exemplaire de l'Encyclique du Souverain Pontife sur les *Études Bibliques*, s'empressa de réunir les professeurs de la Faculté de Théologie et signa, avec eux, l'adresse suivante — que nous sommes heureux de reproduire, ainsi que la réponse de Sa Sainteté. Nous donnerons ensuite la traduction de ces deux lettres.

Beatissime Pater,

Rector Universitatis Catholicæ Andegavensis, Decanus et Professores Sacræ Theologiæ Facultatis in eadem Universitate, ingenti gaudio summaque animi gratia sibi singulariter missum acceperunt

Encyclicarum Litterarum exemplar, quibus Sanctitas Vestra, revelationis divinæ custos et interpres a Deo constituta, studia Sacræ Scripturæ apostolica auctoritate commendavit, luce splendida illustravit, atque mirabilibus monitis et præceptis communivit. Maxime enim lætantur præfati Lectores quod, duce supremo et universali Doctore Christi Domini Nostri Vicario, certius et penitius valent discere quod tutius et fructuosius ipsi doceant; ideoque leges ac regulas studiorum biblicorum moderatrices pro temporum necessitatibus, Deo aspirante, edictas, etsi commune totius Ecclesiæ lumen sunt, suas tamen ita faciunt, ut inter tot et tam præclara beneficia, a Sancta Sede Romana in Archigymnasium occidentalis Galliæ regionis ejusque Theologicam Facultatem benigne collata, illas imprimis annumerare non dubitent.

Memores ceterum sancti propositi Illmorum Antistitum, qui, dum Universitatem Andegavensem condebant, nihil antiquius habuerunt quam ut novum Institutum erga Summum Pontificem, Petri successorem et infallibilem veritatis Magistrum, singulari prorsus observantia duceretur ac splenderet; permoti etiam atque roborati paterna hac benevolentia et sollicitudine, cujus insigne testimonium epistola Sanctitatis Vestræ ad Archiepiscopum Rhedonensem haud ta pridem attulit, iidem Rector, Decanus et Professores infrascripti, intimos animi gratissimi sensus, cum debito promptæ obedientiæ obsequio, Sanctitati Vestræ offerunt, ac demum ad sacros Ejus pedes provoluti enixe efflagitant apostolicam benedictionem.

Andegavi, die 16 Decembris 1893.

Sanctitatis Vestræ
humillimi et observantissimi servi ac filii

Eugenius Maricourt, Antistes Urbanus, Rector. — Jud. de Kernaeret, ab intimo Cubiculo S. S., Decanus, prof. Juris canonic, et philosophiæ scolasticæ. — Carolus Litter, S. Theol. Doctor, Lector S. Script. — Fr. Clemens Cosendey, O. P., Lector Theol. dogm. — Franciscus Ory, S. J., Lector Theol. dogm. — Julius Fontaine, S. J., Lector Theol. apolog. — Fr. D. Ferdinandus Cabrol, O. S B., Lector Patrist. et Hist. Eccles.

Très Saint Père,

Le Recteur de l'Université catholique d'Angers, le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Théologie de la même Université, ont reçu avec une grande joie et une vive reconnaissance l'exem-

plaire, qui leur a été spécialement adressé, des Lettres Encycliques dans lesquelles Votre Sainteté, établie par Dieu gardienne et interprète de la révélation divine, a recommandé de son autorité apostolique les études d'Écriture Sainte, les a éclairées d'une lumière éclatante et fortifiées par des avertissements et des préceptes admirables.

Ils sont heureux, en effet, de pouvoir, sous la conduite du Docteur suprême et universel, Vicaire du Christ Notre-Seigneur, apprendre avec plus de certitude et de profondeur ce qu'ils enseigneront eux-mêmes avec plus de fruit et de sûreté. Aussi, bien que ces lois et ces règles, édictées, grâce à Dieu, pour la direction des études bibliques selon les nécessités des temps modernes, soient la lumière commune de toute l'Église, ils les considèrent néanmoins comme un bien qui leur est propre à un titre si particulier, qu'ils n'hésitent pas à les compter parmi les plus grandes faveurs dont le Saint-Siège a libéralement comblé les Facultés catholiques de l'Ouest de la France, et notamment la Faculté de Théologie.

Se souvenant, du reste, des saintes intentions des illustres Prélats qui, en fondant l'Université d'Angers, ont voulu, par-dessus tout, que ce nouvel Institut cherchât sa voie et sa prospérité dans une soumission parfaite au Souverain Pontife, successeur de saint Pierre et Maître infaillible de la vérité, touchés aussi et encouragés par cette bienveillance et cette sollicitude paternelle, dont la lettre de Votre Sainteté à l'Archevêque de Rennes a naguère apporté l'insigne témoignage, le Recteur, le Doyen et les Professeurs soussignés, offrent à Votre Sainteté les sentiments de leur intime gratitude, avec l'hommage de leur propre obéissance; et enfin, prosternés à ses pieds, ils demandent instamment la bénédiction apostolique.

Angers, le 16 décembre 1893.

De Votre Sainteté,
les très humbles et très obéissants serviteurs et fils.

Eugène Maricourt, prélat de la maison de S. S., Recteur. — Jude de Kernaeret, Camérier secret de S. S., Doyen, prof. de Droit canonique et de philos. scolast. — Charles Litter, docteur en Théol., professeur d'Écriture Sainte. — Frère Clément Cosendey, des Frères-Prêcheurs, prof. de Théol. dogm. — François Ory, S. J., prof. de Théol. dogm. — Jules Fontaine, S. J., prof. d'Apolog. — Frère Dom Fernand Cabrol, de l'Ordre de S. Benoît, prof. de Patristique et d'Histoire ecclésiastique.

Réponse du Saint-Père

Dilectis Filiis
Rectori Universitatis Catholicæ Andegavensis ac Decano et Doctoribus Facultatis Theologicæ
Andegavum.

LEO PP. XIII

Dilecti Filii, salutem et apostolicam benedictionem.

Egregia, quam communi epistola exhibuistis, significatio animorum penitus obsequentium recentibus Nostris de re biblica Litteris, non inexpectata Nobis et peraccepta advenit. Siquidem novimus, quod vosmet commemorastis, Academiam vestram præcipuas inter leges, ab Episcopis conditoribus prudentissime datas, singularem custodire observantiam erga Pontificem Romanum, quem certissimum veritatis magistrum Doctores omnes audiant et vereantur.

Id autem maxime gratum est, videre homines doctrinis probe excultos, docendæque juventuti deditos, veteris sapientiæ firmiter retinere instituta, ad opinionum novitates præsertim in rebus sacris caute continere ingenia, opportuna responsa ex hujus Apostolicæ Sedis judicio unice expetere, eaque sic accipere et tueri ut divinæ mentis oracula. In quo vos, Doctorum numero ut estis, dilecti Filii, ita exemplo et magisterio perseveretis hortamur, eoque studiosius quo graviorem colitis Facultatem; omni ope efficientes, ut sacræ disciplinæ, imprimisque divinæ Litteræ, ab ictibus hostium intactæ permaneant, atque honore suo vigeant et fructuum ubertate.

Quantum in Nobis est, si accepta benevolentiæ testimonia tam grati profitemini, credite quidem vobis pietatem istam et sollertiam foventibus ampliora deinceps non defore.

In cujus rei auspicium apostolicam benedictionem vobis singulis, alumnisque vestris, totique Academiæ amantissime in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die XXVI decembris, anno MDCCCXCIII, Pontificatus Nostri sextodecimo.

LEO PP. XIII.

A nos chers Fils
le Recteur de l'Université catholique d'Angers,
le Doyen et les Professeurs de la Faculté de Théologie.

LEON XIII PAPE

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

La lettre collective dans laquelle vous nous assurez si bien de votre pleine adhésion à notre Encyclique sur l'Écriture sainte n'a pas trompé notre attente et nous a été fort agréable. Vous nous le rappelez, en effet, et nous le savions, une des lois principales dictées à votre Université par la sagesse des Évêques, ses fondateurs, c'est une soumission toute particulière au Pontife romain, que tous ceux qui enseignent doivent écouter et honorer avec un souverain respect comme le maître très sûr de la vérité. Nous éprouvons une vive satisfaction à voir des hommes doctes et cultivés et voués à l'instruction de la jeunesse maintenir avec fermeté les traditions des anciens, prémunir avec prudence les esprits de leurs élèves contre les opinions nouvelles, surtout en matière d'Écriture sainte, demander uniquement à l'autorité du Siège apostolique les réponses opportunes, et les accueillir et les défendre comme des oracles divins. Vous êtes du nombre de ces maîtres, chers fils. Continuez donc à donner cet exemple et cet enseignement, avec d'autant plus d'ardeur que l'objet de vos études est plus important, n'épargnant aucun effort pour que les sciences sacrées, celle de l'Écriture sainte surtout, demeurent à l'abri des coups de l'ennemi, et conservent, avec l'honneur qui leur est dû, toute leur force et leur fécondité. Puisque vous êtes empressés à reconnaître les témoignages de notre bienveillance, croyez qu'il ne dépendra pas de nous que votre zèle pieux et éclairé n'en reçoive de plus éclatants encore. Comme gage de cette promesse, nous accordons très affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique à chacun de vous, à vos élèves et à toute l'Université.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 26e jour de décembre, l'an 1893, de notre Pontificat le 16e.

LÉON XIII, PAPE.

***

La dernière chronique n'était pas rédigée par moi, mais par le nouveau secrétaire de la rédaction. Le coup d'essai de M. l'abbé Chasle a été heureux. Il a reçu, de tous côtés, des félicitations méritées. Qu'il veuille bien agréer, aujourd'hui, mes publics remerciements pour son aimable et dévouée collaboration : car ce n'est pas le profit. je le sais bien, mais le dévouement, qui lui a fait accepter cette charge. Désormais je ferai souvent appel à son zèle, trop heureux, après avoir fait des chroniques un peu plus de treize à la douzaine, d'introduire dans la rédaction de cette Revue quelque chose de cette variété, qui est, comme dit Bossuet, tout l'art de plaire.

Le Directeur,

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

LES PÈRES DE L'ÉGLISE DES TROIS PREMIERS SIÈCLES. — Extraits du *Cours d'Éloquence Sacrée*, de Mgr Freppel. — Un vol. in-8° de XXIX-283 p. Paris, Retaux. Prix : 6 fr.

Le *Cours d'Éloquence Sacrée* de Mgr Freppel est placé sans conteste au premier rang parmi les productions de la littérature religieuse contemporaine. L'accueil fait aux trois volumes [1] parus depuis la mort de l'auteur montre que cette œuvre jouit, aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, d'une estime unanime. Mais un grand nombre de lecteurs reculent devant une collection de *treize volumes*. Puis tous ne sont pas également préparés à goûter, ni même à comprendre, les questions d'érudition et de philosophie qui s'y rencontrent, questions toujours ardues et arides, même en compagnie d'un guide aussi habile et aussi délicat que Mgr Freppel. Un savant ami de l'éminent professeur vient de supprimer les barrières qui écartaient une grande partie du public, et a recueilli en *un volume* ce qu'il y a de plus substantiel et de plus exquis dans l'ouvrage.

Cette publication ne prétend pas se substituer à l'œuvre primitive. L'érudit y chercherait en vain une discussion sur l'authenticité des écrits de saint Ignace ou de saint Denys, sur l'apostolicité des Églises

[1] *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVII° siècle*, 2 vol. in-8°. — *Commodien, Arnobe, Lactance*, 1 vol. in-8°, librairie Retaux. — Cf. Revue des Facultés catholiques, février 93, p. 477.

des Gaules ; le théologien en recevra peu de lumières pour la question des indulgences au IIIe siècle ou pour celle du baptême administré par les hérétiques; le métaphysicien y entendra à peine quelques échos des leçons magistrales consacrées au *Periarchon* et au Panthéisme alexandrin. On n'y a presque rien conservé des deux volumes relatifs à Bossuet et au XVIIe siècle, qui font bien partie du *Cours d'Éloquence Sacrée*, mais ne se rattachent plus aux *Pères de l'Église*.

Les leçons que l'on a choisies n'ont pas même été prises tout entières. Autrement un très petit nombre de questions auraient vite rempli le volume où l'on n'aurait plus trouvé que des échantillons de la manière de Mgr Freppel. L'éditeur a seulement reproduit des passages de longueur variée, la plupart vraiment littéraires, et qui forment un tableau en raccourci de l'histoire de l'Église aux trois premiers siècles. Deux professeurs de Juilly ont imaginé, dans ces dernières années, de composer une histoire de la littérature française en empruntant le portrait de chaque écrivain et l'appréciation de ses œuvres au critique qui en a parlé avec le plus de talent. On a fait une mosaïque un peu semblable pour la littérature ecclésiastique aux trois premiers siècles, avec cette différence qu'ici tous les morceaux sont empruntés au même auteur parce qu'il parle toujours en maître.

Pour être une mosaïque et pour ne présenter que les traits les plus accentués, l'ouvrage ne laisse pas d'être complet. On y voit défiler toutes les figures attachantes de cette histoire littéraire, depuis le pape saint Clément jusqu'à Arnobe et Lactance; Ignace d'Antioche, Polycarpe, Justin et les apologistes, Irénée, Tertullien, Cyprien, Clément d'Alexandrie, Origène..... Les plus puissantes, celles qui éveillent le souvenir des plus grandes œuvres, sont exposées plus longtemps et plus longuement décrites. Même on a conservé quelques dissertations pas du tout scolastiques, relatives à des questions sur lesquelles beaucoup d'esprits prennent le change, comme la liberté des cultes, à propos des persécutions, la primauté du pape et le culte de la sainte Vierge, à propos de saint Irénée.

Dans un siècle où l'Église doit résister à mille assauts, c'est plaisir et profit de se rappeler les complots formidables ourdis contre elle dans son enfance, d'assister à ses combats, à ses triomphes, de contempler l'épanouissement de vertus qui lui a gagné les cœurs. Puis la foi se fortifie à recueillir sur les lèvres des Pères, disciples des Apôtres ou leurs successeurs immédiats, la formule de nos dogmes et la description de nos institutions. Il fait bon écouter et regarder la primitive Église lorsqu'on l'entend expliquer par un

orateur à la parole jeune, claire, ardente, animé de la confiance la plus vive à l'égard de la divine Providence, profondément pénétré de l'esprit catholique et ouvert en même temps aux enseignements et aux appels de son époque.

Le nom du prêtre qui a préparé cette publication ne s'y lit nulle part. L'histoire des études patristiques en France au XIXe siècle, placée en tête du volume, quelques notes éclairant certains points à l'aide des travaux les plus récents, le désignent comme un érudit. Il est de plus un homme intelligent et aimable, à le juger par l'heureux choix des morceaux qu'il a soudés les uns aux autres. C'est une excellente pièce d'orfévrerie que cette nouvelle *chaîne d'or*.

L. Ch.

Principes d'économie politique, traité par le R. P. Matheo Liberatore, de la Compagnie de Jésus, publié à Rome en 1889 et traduit de l'italien par le baron Sylvestre de Sacy, conseiller maître à la Cour des Comptes. In-12, H. Oudin, Paris, 10, rue de Mézières; Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

En 1889, le P. Liberatore, ce vétéran des luttes de la plume dans la *Civiltà Catholica*, ce courageux propagateur des doctrines de saint Thomas d'Aquin, cet illustre défenseur des droits souverains de l'Église, publiait à Rome son dernier ouvrage, intitulé *Principes d'économie politique*. « Ce livre, disait-il dans l'*Avertissement au lecteur*, ne s'adresse pas aux savants. Il m'eût fallu pour leur parler un esprit plus subtil et des connaissances plus étendues. Il s'adresse uniquement aux aspirants, aux commençants. J'aurais voulu en différer la publication pour avoir le loisir d'en améliorer l'ordre et la disposition. Mais mon grand âge, qui approche de quatre-vingts ans, ne me laissait pas l'espérance d'en avoir le temps. »

C'est ce traité que M. le baron Sylvestre de Sacy, conseiller maître à la Cour des Comptes, vient de traduire en français, pour servir de règle à tous les catholiques qui voudront écrire sur ces matières. « Faire apparaître, dit-il, sous une lumière nouvelle les doctrines de

saint Thomas, en faire jaillir les principes de la véritable science économique, montrer que ceux-ci concordent avec les enseignements persévérants des Pères de l'Église, avec les préceptes de la religion et de la charité chrétienne, n'est-ce pas là une œuvre neuve et d'autant plus opportune qu'elle est, sur la plupart des points, le commentaire et le développement scientifique des dernières encycliques pontificales ? »

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'économie politique était considérée comme une branche particulière de la science du gouvernement. L'Écossais Adam Smith, dans ses « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations » (1775), en fit le premier une science spéciale, distincte, avec ses principes, ses moyens d'investigation, sa méthode et ses lois. C'est donc à juste titre qu'il en est regardé comme le fondateur. Malheureusement la plupart de ceux qui écrivirent après lui ne surent pas se préserver des atteintes de la philosophie sensualiste de leur temps ou des influences du libéralisme moderne. On conçoit dès lors l'utilité d'un ouvrage qui expose, au point de vue catholique, les principes de l'économie politique.

De nos jours il est nécessaire que tous, tant laïques qu'ecclésiastiques, soient initiés à la science économique, maintenant liée à presque toutes les affaires de la vie civile. Mais où trouver un traité succinct qui puisse servir de guide fidèle en ces difficiles matières ? Le P. Liberatore s'est appliqué à former, de la réunion de principes absolument sûrs, une sorte d'abrégé, suffisant pour mettre les jeunes gens sur la voie droite et leur donner le moyen de la suivre ensuite hardiment par eux-mêmes.

Après avoir défini l'économie politique « la science de la richesse publique, quant à l'honnête direction dont elle est susceptible comme moyen de bien-être général », il partage son ouvrage en quatre parties comprenant, outre une *Introduction*, les trois divisions généralement admises : la *Production*, la *Distribution*, la *Consommation* de la richesse. Quant à la *Circulation*, fondée sur les échanges qui ont pour but et pour effet d'accroître la richesse, il la considère comme renfermée dans la production. De nombreuses citations des écrivains français, anglais, italiens les plus en renom, permettent de comparer avec les doctrines de l'auteur les principales théories des économistes, et ces théories, toujours discutées avec liberté, sont souvent réfutées avec force.

Quiconque entreprend d'écrire sur l'économie politique doit éviter un double écueil, celui du libéralisme et celui du socialisme. Le libéralisme se vante d'avoir introduit dans le monde économique deux

grandes idées : la liberté et la propriété ; il veut la liberté sans frein et la propriété sans tempérament. Le P. Liberatore combat chacune de ces conceptions erronées, en montrant les inconvénients de la concurrence illimitée, et l'obligation pour le riche de donner son superflu aux pauvres : *Res quas aliqui superabundanter habent, ex naturali jure debentur pauperum sustentationi.*

Le socialisme s'appuie principalement sur ces trois idées : la richesse a pour source unique le travail ; la propriété individuelle, quant à son origine, dépend de l'État ; l'État a donc le droit d'en changer les bases et de la convertir, s'il le juge utile, de propriété individuelle en propriété collective. Le P. Liberatore, au contraire, établit les trois points suivants : les facteurs principaux de la richesse sont les agents naturels, et ceux-ci, en tant qu'incorporés dans la nature, sont des objets d'appropriation ; c'est de la nature que l'homme tient la propriété individuelle, indépendamment de l'État ; l'État, par conséquent, ne peut toucher à la propriété dans son essence, et la propriété privée ne pourrait être abolie, lors même que tous les États se rencontreraient dans ce dernier dessein.

L'auteur des « Principes d'économie politique », on le voit, semble s'attacher avant tout aux doctrines absolues ; cependant il se garde bien de se maintenir exclusivement sur ce terrain. Selon lui, l'économie politique n'est pas une science pure, mais une science pratique, car elle vise à l'action. Elle est subordonnée à la science politique, parce qu'elle embrasse une partie des fins de la politique, et elle est subordonnée à la science morale, parce que celle-ci, ayant en vue la fin dernière de l'homme, a dans sa dépendance et sous sa domination toutes les sciences qui regardent des fins prochaines et particulières. Comme subordonnée à la science politique, elle est sujette aux lois de l'État : comme subordonnée à la science morale, elle est sujette aux lois de l'Église.

Les principes émis et développés par le P. Liberatore nous paraissent incontestables. Son livre sera, pour les jeunes gens studieux, la source d'idées saines qui leur permettront de s'engager sûrement, s'ils le veulent, dans une étude plus approfondie des problèmes économiques.

V. Mercier, S. J.

L'ORGANISME DES CIEUX, par *Delestre*. 3e édition, Paris, Michelet, 1893, in-12 de 248 p.

Il faut bien rendre compte de ce livre, car, à deux reprises, l'auteur a eu la complaisance de l'envoyer par ballots à notre Université. Je voudrais engager à le lire; mais, en conscience, je suis obligé d'en détourner.

M. Delestre est animé d'intentions excellentes : il se propose de mettre la science au service de la religion. Mais son procédé est révolutionnaire : il consiste à tout bouleverser dans l'astronomie, pour l'adapter de force à des idées préconçues. Il trouve que le système de Copernic ne reflète en aucune façon les dogmes du paradis et de l'enfer; et il en est contrarié. Il veut voir ces dogmes clairement écrits dans les cieux. Il décide donc que, derrière notre soleil, il doit en exister un autre plus brillant, mais voilé par le premier. C'est l'empyrée, le séjour des élus.

Par déférence, les astres de tout l'univers doivent tourner autour de ce paradis qui devient ainsi *l'astre théocentrique*. Les damnés sont relégués dans un astre fort obscur, situé hors de ce monde de lumière, par delà les étoiles, à 60 milliards de lieues (p. 141).

Si l'auteur s'était contenté de nous exposer ce système nouveau en l'appuyant sur de simples raisons de convenance, il eût passé inaperçu; car on peut voyager loin au pays du rêve, quand on chevauche ainsi sur l'hypothèse et les idées à priori. Mais M. Delestre prétend démontrer. Il appelle à son secours les mathématiques. Les preuves s'accumulent. Le lecteur reste ébloui en voyant défiler tant de formules imposantes, tant de chiffres savants. La science moderne semble témoigner hautement en faveur du système théocentrique. Et l'on plaint les siècles passés qui se sont laissé prendre aux dix illusions astronomiques cataloguées par notre auteur (p. 200).

Par malheur, il y a beaucoup de trompe-l'œil dans ce déploiement mathématique. Les profanes seuls peuvent être séduits. Ce n'est pas leur faute : M. Delestre ne les prévient jamais que certaines propositions sont des hypothèses; il les leur fait accepter comme des vérités reçues.

Ainsi (p. 31) l'auteur part d'une observation vulgaire, celle des éclipses totales de lune, pour nous insinuer ses erreurs. L'éclipse ne paraît commencer qu'une minute et demie après le moment théorique, celui où la lune entre dans le cône d'ombre géométrique. L'auteur nous assure doucement, à nous, lecteurs candides, que ce retard est dû à ce que la lumière n'arrive pas instantanément à nos

yeux. Cette minute et demie, le rayon lumineux l'emploie à effectuer son voyage à partir de la lune éclipsée.

Une telle interprétation du retard n'a pas l'air bien méchante au premier abord ; pas plus que la petite cartouche de dynamite. Mais, comme l'a bien compris M. Delestre, elle fait sauter en l'air tous les résultats de l'astronomie.

D'abord il s'ensuivrait que la lumière court environ soixante fois moins vite que ne l'affirment les savants. Mais, ce qui est plus grave, le soleil serait tout près de la terre, à 335 rayons terrestres seulement au lieu de 22,000. L'écart n'est pas mince ; et cependant il est logique : la lumière mettant cinq fois plus de temps pour venir du soleil que de la lune, notre distance au soleil ne serait que cinq fois notre distance à la lune.

Et cette réforme fondamentale une fois acceptée, toutes les distances des planètes sont à changer, puis leurs volumes et leurs masses. C'est un bouleversement général. M. Delestre n'en est pas troublé.

Seulement, toute cette belle argumentation pèche par la base. Il faudrait prouver que le retard est dû à la vitesse insuffisante de la lumière, tandis qu'il s'explique très aisément par d'autres causes connues des astronomes [1].

M. Delestre a un autre argument (p. 33) pour justifier la nouvelle distance du soleil. Il s'appuie sur la troisième loi de Kepler. Mais l'analyse prouve que cette loi cesse d'être vraie dans les conditions supposées par notre auteur. Je le lui avais fait remarquer jadis [2], et, cette fois, il a cherché à esquiver mes objections. Il n'y arrive (p. 42) que par des raisonnements inacceptables [3].

[1] D'abord les rayons solaires qui rasent la terre sont réfractés par son atmosphère qui produit ainsi l'effet d'une lentille convergente. Le cône géométrique des rayons tangents se trouve ainsi remplacé par un autre cône d'ombre plus rétréci ; ce qui diminue la durée de l'éclipse. De plus, me disait un astronome de profession, il y a toujours une petite incertitude sur le moment précis où commence le phénomène, parce que l'ombre de la terre ne présente pas un contour net ; le bord est fortement estompé. Puis l'ombre n'est d'abord que celle d'un tout petit arc, tombant sur la surface ronde dans sa partie la plus oblique ; ce qui la rend à peine visible. Même les observateurs exercés n'arrivent pas à être bien d'accord pour fixer l'instant initial.

[2] Ce fut lorsque, dans la revue *Les Études* (juillet 1890), j'analysai l'ouvrage plus considérable du même auteur : *L'exploration du ciel théocentrique.*

[3] Il oublie de tenir compte de l'attraction mutuelle du soleil et de la lune, et compose entre elles les forces accélératrices appliquées à la terre, comme si les trois corps restaient en ligne droite. Enfin il admet (p. 45, 66) que ces astres exercent, comme des aimants, non seulement des attractions, mais des

C'est même là ce qui cause un douloureux étonnement. On se serait attendu à ce qu'un ancien ingénieur, jadis sorti, dans les premiers, de l'École Polytechnique, fût irréprochable au point de vue mathématique. Il n'en est rien. Aussi, quand il nous dit (p. 38) que ses résultats sont tirés « des principes fondamentaux de *la* science, » et qu'il répète cette affirmation sur le titre même de son livre, je vous conjure de ne pas le croire. Ce qu'il nous donne, c'est de la science réformée à sa façon. Son défaut est justement de faire trop bon marché de la science des autres et des vérités solidement établies par tant de spécialistes et d'hommes de génie.

Une fois ses principes posés, M. Delestre en déduit sans broncher une foule de conséquences et accumule thèse sur thèse, chiffre sur chiffre. Inutile de le suivre dans ces développements. Le calcul algébrique est d'ordinaire une machine qui transforme aveuglément et sans objections toutes les hypothèses qu'il vous plaît d'y introduire. J'ai montré que l'erreur était au point de départ. Cela suffit pour qu'on ne s'intéresse plus à ses transformations et qu'on ne chicane plus l'auteur quand il se montre renseigné sur les moindres détails des espaces sidéraux. Il nous apprend, par exemple, (p. 134) que, dans l'empyrée, les bienheureux vivent dans une température qu'il calcule avec deux décimales : elle est de 9°,48. Tandis que les damnés (p. 139) sont soumis à 223 degrés. Tout cela est déduit assez logiquement des hypothèses qui ont séduit notre auteur.

En finissant, M. Delestre a eu la malencontreuse idée (p. 213) de citer avec éloges le P. Hilaire, dont l'astronomie antimathématique, et toute de sentiment, est encore au-dessous de la sienne[1]. C'est là une mauvaise recommandation.

M. Delestre a voulu convertir les libres penseurs. Je crains que son ouvrage ne produise un résultat tout opposé. Les malveillants feindront de croire que les catholiques goûtent la fausse science quand elle leur est favorable et ils feront des gorges chaudes sur l'ignorance de l'Église. Voilà pourquoi nous devons répudier hautement de telles tentatives d'apologétique. Elles nous compromettent.

A. Poulain, S. J.

Sous-Directeur aux Internats
des Facultés catholiques à Angers.

répulsions les uns sur les autres. Les formules du problème sont alors complètement changées.

[1] Voir les *Études* de février et octobre 1890.

LE PAIN DU GÉNIE, roman par Léon Berthaut, in-12 de 231 pages. Paris, Paul Sévin, 8, boulevard des Italiens; Rennes, Caillière, éditeur. Prix : 3 francs.

M. Léon Berthaut, professeur distingué, en même temps auteur de plusieurs volumes de prose et de vers et rédacteur en chef de « Bretagne-Revue », vient de publier *Le pain du génie*. C'est le premier-né d'une série de romans « idéalistes et chrétiens » qui aura pour titre général : « Les héroïsmes de l'amour. »

M. Berthaut n'écrit pas, emporté seulement par l'imagination créatrice ou le démon de la production littéraire, si écouté de nos jours; il y est déterminé par le désir de se rendre utile, d'éclairer et de moraliser. Le roman, pour lui, n'a pas pour but exclusif de charmer ; il doit rendre meilleur. Ces principes, l'auteur du *Pain du génie* les expose lui-même dans sa préface.

Une préface, au début d'un roman, peut avoir des inconvénients. On sait bien, sans doute, que les pages qu'on va lire sont une fiction, que l'auteur malin a arrangé à son gré les événements, qu'il fait dire à ses personnages ce qu'il pense lui-même..... Cependant on ne veut pas trop se l'avouer, et l'on désire garder une sorte d'illusion : que le livre est l'image de la vie, et que *c'est arrivé*. Moins l'auteur se montre derrière son œuvre, plus l'illusion est forte. Mais s'il vient dire tout d'abord : « Voici ce que j'ai voulu faire; voilà ce que j'entends prouver..... » le lecteur, comme désenchanté, murmure : « Ah ! si c'est une thèse !..... »

Pour dire toute la vérité, les goûts sur ce sujet diffèrent. D'aucuns aiment à connaître la « pensée de derrière la tête » de l'écrivain qu'ils vont lire. J'ai eu au collège un camarade qui adorait les avant-propos et les avertissements. Le surveillant faisait une figure légèrement ahurie quand l'élève en question, pour obtenir la permission de lire au dernier quart d'heure de l'étude, tendait vers lui à bout de bras un énorme dictionnaire grec ou latin. Notre original voulait dévorer la préface !

La préface de M. Léon Berthaut, — je me hâte de le dire, — n'étant ni dogmatique ni prétentieuse, mais sage..... et courte, n'a pas le mauvais résultat que j'indiquais plus haut.

L'estimable auteur de *Pain du génie* veut réagir contre le réalisme de bas étage qui déshonore la littérature et porte le ravage dans les âmes. — Certes, tout d'abord notre sympathie lui est acquise après cette déclaration. — Il ne s'agit pas de sortir du réel, de créer des

héros « au-dessus de l'humanité » et par conséquent « au-dessus de l'imitation, » mais de choisir dans la vie les types bons et héroïques plutôt que les âmes vicieuses et basses. « Peindre sa maladie, c'est la propager, » a dit Bourget. Pourquoi le bien ne serait-il pas aussi contagieux ?

Les héroïsmes de l'amour seront donc « l'exaltation de la fraternité humaine, l'affirmation du rôle héroïque de l'amour dans le monde. Ce premier roman exalte le travail malgré l'insuccès, parce que le travail est, avec la douleur, le vrai *Pain du génie.* »

La théorie de M. Berthaut est excellente. Sa pratique ne l'est pas moins.

Ni banal, ni excentrique, son roman est une œuvre personnelle et attachante. Le personnage principal, qni porte le nom quasi épique de Paul-Émile, n'a ni aventures bien extraordinaires ni idées générales; mais une énergie, une sensibilité, un tempérament d'artiste aux prises avec les nécessités de la vie, qui le rendent singulièrement intéressant. Il raisonne sur tout ce qui lui arrive, en philosophe et en chrétien; il analyse son âme, son bonheur, ses peines, la constitution de la société, les grands problèmes de la vie et de l'éternité. Et il y a en réalité, dans ces pensées que l'auteur prête à Paul-Émile, plus d'une parole éloquente, instructive ou consolatrice.

Paul-Émile, après avoir passé par les joies et les angoisses communes : le service militaire, le mariage, la naissance d'un enfant, la mort d'une mère, le travail ardent et peu rémunéré, la perte de sa fille toute jeune, meurt lui-même prématurément de la phtisie. Rien n'est plus poignant que ces dernières pages que l'auteur intitule *Feuille d'automne.* La vie se retire lentement de ce corps jeune encore : la malheureuse femme et quelques amis suivent les progrès sûrs de la dernière crise. Douloureusement, sentant que c'est fini, Paul-Émile relit le manuscrit où il avait déposé ses pensées, son idéal, qu'il avait toujours rêvé d'éditer... et le jette au feu. Il expire, consolé par le prêtre et les espérances chrétiennes.

Le style de *Pain du génie* est remarquable et mainte page pourrait être citée comme modèle.

J. O.

---

tables victoires — perdit cet esprit et ce cœur. Aux derniers moments de Lamennais, espérons-le, les prières et les mérites de ses enfants, auxquels il avait bien quelque part, lui auront compté devant l'éternelle justice.

Eugène Boré fut un de ses plus fervents disciples. M. de la Rallaye nous met sous les yeux une partie de leur correspondance, qui dura pendant de longues années. Lamennais appelle Boré son *Eugène bien-aimé;* il le tutoie familièrement: il s'intéresse à tout ce qui le concerne; il lui raconte ses propres affaires, et les plus graves. Même lorsque le disciple se fut séparé du maître révolté, l'échange de lettres continua entre eux. Rien n'est touchant comme d'entendre les objurgations pressantes de Boré : « Pourquoi préférer votre raison à cette raison générale que vous avez dit être la règle et la vérification du vrai ? Pourquoi vous isoler de l'unique société réunie par la charité ou l'amour de l'Esprit-Saint ? Oh ! par l'amour que je vous porte, par l'admiration que vous m'inspirez, par la tendresse que vous me témoignez, daignez réfléchir sur ces paroles que vous dit avec humilité un ami que vous avez honoré du nom d'enfant ! »

*
* *

C'est du fond de la Perse que M. Boré adressait ces lignes au prêtre apostat qui restait sourd à tout appel à la soumission.

Eugène Boré fut en effet un grand voyageur. Sa vie n'est qu'un pèlerinage continuel à travers l'Europe et l'Asie-Mineure. Il n'était pas entraîné à parcourir le monde par l'amour des aventures, ni même par le désir de satisfaire ses goûts d'artiste et de savant. Il était avant tout apôtre, et servir l'Église, gagner des âmes à Jésus-Christ devint de plus en plus l'unique but de ses voyages.

Orphelin de bonne heure, — il avait, à l'âge de trois ans, perdu son père, receveur des finances à Angers, et sa pieuse mère était morte, quand le collégien acheva ses études, — Eugène Boré, maître de lui-même et de sa petite fortune, partit pour l'Orient, après deux années de professorat au Collège de France, où il avait été chargé du cours de langue arménienne.

A Vienne, ville de plaisirs, où il séjourna pendant plusieurs mois, le dégoût du monde s'empara de son âme ; dès lors il ne sentit plus d'attraits que pour la science et le service de Dieu. Il s'embarqua à Trieste, le 16 novembre 1837, laissa, à Athènes, devant la misérable réalité, ses illusions poétiques, et arriva le 6 décembre à Constantinople. Il y apprit le turc et l'arménien populaire et se mit au cou-

rant des mœurs orientales. Le 2 mai 1838, à la tête d'une petite caravane, muni d'une mission officielle de la France et d'un firman de la Sublime Porte, il partit pour le long et fatigant voyage d'Arménie et de Perse, qui dura quatre années.

A son retour en France, ses amis lui firent fête et le monde officiel le combla de félicitations et d'honneurs. A Rome, le pape Grégoire XVI lui fit l'accueil le plus bienveillant. Mais son zèle le ramena en Orient dès juillet 1843.

Chargé en 1847 d'une nouvelle mission du Gouvernement français, il se mit en route pour la Syrie et la Palestine, le cœur heureux de ce pèlerinage aux Lieux Saints.

A son retour à Constantinople, la grâce, qui depuis longtemps sollicitait son âme de renoncer complètement au monde, surmonta les dernières difficultés, — indépendantes d'ailleurs de sa volonté, — et il fut ordonné prêtre, le 7 avril 1849. Il fit à la maison mère des Lazaristes, à Paris, son *séminaire interne*, et prononça ses vœux de religion, le 29 janvier 1851.

M. Boré accompagne alors en Algérie M. Étienne, supérieur général, puis retourne à Constantinople, comme directeur du collège de Bébek. Pendant la guerre de Crimée, il fut admirable comme aumônier en chef des hôpitaux établis à Constantinople et aux environs.

En septembre 1865, ses supérieurs le rappelèrent en France. Pendant neuf ans, il demeura dans une obscurité relative dont sa modestie s'accommodait parfaitement. M. Étienne le choisit en 1866 comme secrétaire général de la Congrégation.

Enfin, en 1874, à la mort de M. Étienne, M. Eugène Boré fut nommé supérieur général. Voyageur infatigable, il entreprit la visite des maisons confiées à sa direction, en commençant par l'Italie et Rome, où Pie IX le reçut affectueusement. Il visita les maisons des Lazaristes et des Filles de la Charité dans la Péninsule, en Sicile, en France, en Angleterre, en Irlande, en Algérie, en Allemagne, en Pologne. La mort seule devait l'arrêter.

* * *

Eugène Boré fut un esprit éminent, un diplomate, un initiateur. Plus que personne, il contribua à accroître l'influence de la France catholique en Orient. Étant en Perse, il détermina le gouvernement français à envoyer une ambassade solennelle au Shah. Il l'introduisit lui-même à Ispahan, et eut la joie d'en voir les excellents résultats.

La France prenait sous sa protection les catholiques de ces régions désolées par le schisme et la barbarie musulmane, et obtenait pour eux une grande liberté. M. Boré, légèrement oublieux de sa mission scientifique, fonda à Tauris et dans la Chaldée des écoles catholiques, qu'il dirigea lui-même pendant plusieurs années. Il montrait ainsi la voie à l'œuvre féconde des Écoles d'Orient. A Constantinople, son influence considérable sur les plus hauts personnages musulmans eut les résultats les plus heureux pour les catholiques, qui devinrent l'objet d'une tolérance presque bienveillante. Avec quelle sûreté de vue il dirigea les deux Congrégations confiées à ses soins !

Eugène Boré fut aussi un grand cœur. Son caractère avait toutes les qualités de la douceur angevine. Sa bonté lui fit d'innombrables amis. Lamennais avait bien su le comprendre lorsqu'il parlait de « *son cœur si fidèle et si bon* ». En Orient, il avait conquis les sympathies de tous : pendant la guerre de Crimée, en particulier, nos officiers et nos soldats le vénéraient comme un père. L'amitié fraternelle qui l'unissait à M. de Bussière était vraiment touchante. Il soignait lui-même ses élèves de Bébek atteints du choléra. Un de ses confrères voulant le remplacer : « Non, non, je vous ordonne de vous retirer, dit-il. Vous êtes le père de ces enfants, mais leur mère, c'est moi ! »

Eugène Boré enfin fut un saint homme. Toute sa vie, il travailla à sa perfection et à l'accroissement du règne de Dieu parmi les hommes. Sa mère lui avait dès sa toute jeunesse inculqué les meilleurs sentiments religieux. Lamennais lui avait appris à ne travailler que pour Dieu : « Tout pour Dieu, pour Dieu seul » lui écrivait-il, et le disciple pratiqua mieux le précepte du maître que le maître lui-même, hélas ! A mesure que les desseins de Dieu sur lui se manifestaient davantage, il s'efforçait de devenir plus parfait. On le voit par l'histoire de son âme, qu'il a écrite sous le titre de *Journal intime*. Sa piété n'était point farouche ; au contraire elle était douce et attirante. Combien d'âmes sa condescendante bonté a ramenées à Dieu ! Sa vue seule réconfortait les malades dans les hôpitaux, et quelques mots de sa bouche valaient bien des sermons, tant ses vertus étaient éloquentes ! Nul ne fut étonné de son élévation à la tête de la Compagnie de la Mission ; lui seul, dans sa modestie, se jugeait indigne de cet honneur et incapable d'une telle charge. Il se dépensa tout entier pour ses enfants, malheureusement trop peu de temps. Sa fin fut celle d'un juste, douce et confiante. « Voilà comment meurent les saints » disait Son Éminence le cardinal Guibert.

M. de la Rallaye a fait un beau et bon livre. C'est un monument

digne de M. Boré qu'il a élevé à sa mémoire. Nous recommandons bien vivement son ouvrage aux lecteurs de cette Revue. Ils y trouveront à la fois intérêt, lumière et profit.

J. Oger.

La Religion, par L. Gondal, S. S., professeur au séminaire Saint-Sulpice. — Un vol. in-12 de 320 pages. Paris, Roger et Chernoviz : 2 fr.

La religion est, depuis vingt ans, plus qu'aucune autre question, à l'ordre du jour. On se pasionne pour ou contre elle dans les assemblées politiques et dans les écoles, et les mille échos de la presse se renvoient chaque jour son nom. Des ligues se forment pour l'attaquer ou la défendre. Cependant le nombre de ceux qui la connaissent est petit, même parmi ses défenseurs. A beaucoup d'entre eux elle n'apparaît que comme une digue capable de modérer les passions et d'arrêter les violences populaires. M. l'abbé Gondal, professeur au séminaire Saint-Sulpice, vient d'écrire, sous le titre de *La Religion*, un volume qui pourra remédier à cette ignorance lamentable.

La religion peut être envisagée à un double point de vue. La raison, en considérant les rapports naturels de Dieu et de l'humanité, reconnaît l'obligation pour celle-ci de rendre des hommages à l'Être infini, son Créateur et son Bienfaiteur. Ces hommages dictés par la raison constituent la *religion naturelle*. Éclairés par les lumières de la foi, nous reconnaissons à Dieu de nouveaux droits sur nous et nous sommes instruits de tout un système d'actes intérieurs ou sensibles, individuels ou publics, par lesquels nous devons entrer en relation avec Lui. Ces actes prescrits et réglés par la foi constituent la *religion chrétienne*.

M. l'abbé Gondal s'est occupé principalement de la *religion naturelle*. Son livre fera partie d'une démonstration complète du catholicisme, divisée en trois séries d'études : *Du scepticisme au spiritualisme*. — *Du spiritualisme au christianisme*. — *En plein christianisme* ou *le christianisme intégral*. *La religion* doit rentrer dans la deuxième série. On sera peut-être surpris de ne pas le voir d'abord déblayer la

route embarrassée par les pyrrhoniens, les matérialistes, les positivistes et les panthéistes. Ce livre, en effet, s'adresse à un esprit déjà convaincu de l'existence de Dieu et qu'on veut amener à reconnaître le devoir religieux. Il pose d'abord la pièce centrale de l'ouvrage, les autres viendront ensuite la soutenir ou s'y appuyer. Libre à lui de commencer par où il lui plaira : son travail est excellent, et c'est le principal.

Ce volume se partage en cinq parties : I. *Ce qu'il faut entendre par religion.* — II. *Qu'il faut à l'homme une religion.* — III. *Du devoir de la prière.* — IV. *De la nécessité d'un culte public.* — V. *Qu'il n'y a qu'une seule religion agréable à Dieu.*

La première partie renferme des chapitres puissamment suggestifs sur les *dispositions de l'âme religieuse.* Tout en faisant consister la religion surtout dans *l'amour des choses de Dieu*, dans le *culte* et dans le *service de Dieu,* inspirés l'un et l'autre par l'amour, l'héritier des sages traditions de Saint-Sulpice appuie vigoureusement sur le *rôle de la connaissance en religion,* rôle double d'après lui. D'une part la connaissance de Dieu est la base nécessaire de la religion : « Dans une âme sans lumière, le sentiment religieux ne serait plus qu'un instinct aveugle et le culte deviendrait un pur mécanisme..... En aucun cas l'amour des choses divines ne peut excéder la connaissance de leur amabilité. » D'autre part le désir de s'élever dans la science sacrée est l'effet nécessaire de la piété. Ce sont de bien bonnes pages encore, et tout imprégnées de l'esprit de saint François de Sales, que celles où il montre qu'être parfaitement religieux, c'est *servir Dieu :* « Ce n'est pas seulement lui rendre les quelques devoirs passagers et spéciaux qui constituent le culte proprement dit, c'est lui faire de tout son être et de sa vie entière un libre hommage, c'est se maintenir dans une dépendance affectueuse de sa volonté, c'est être dans la disposition habituelle de procurer sa gloire, c'est se tenir prêt à lui rendre tous les bons offices qu'il attend de nous. »

On voit sans longs raisonnements que l'homme doit se soumettre aux devoirs de religion, qu'il doit au moins reconnaître les grandeurs et le souverain domaine de Dieu, le remercier, expier ses offenses. Aussi M. Gondal ne s'est pas arrêté sur ce point. En revanche il s'est étendu avec complaisance sur les besoins religieux de l'homme. La religion est présentée successivement comme un élément sans lequel il n'y a ni science parfaite, ni véritable bonheur, sans lequel la vertu n'est ni complète, ni solide — bien qu'il puisse y avoir en dehors d'elle une science très étendue et très certaine, des satisfactions enivrantes, une honnêteté très digne de respect. Puis une analyse rapide,

mais sûre, nous fait saisir les aspirations religieuses au fond de la conscience humaine, dans les institutions de tous les peuples et dans les œuvres du génie.

Il y a peu de déistes qui n'admettent, au moins d'une manière spéculative, la nécessité de la religion tant qu'il s'agit seulement d'adorer, de remercier et même de faire pénitence. Il en va autrement quand on arrive à la prière de demande. C'est à peine s'ils en admettent la *licéité*. L'apologiste montre que le recours à Dieu est bienfaisant et efficace, que Dieu peut et veut nous assister dans nos besoins. Quant au caractère obligatoire de ce recours, il ne croit pas que la raison, livrée à elle-même, puisse l'établir. Néanmoins le lecteur est amené, par des insinuations pleines de vérité et de mesure, à le considérer comme probable.

Il ne suffit pas que Dieu soit honoré et prié dans le sanctuaire de l'âme Au culte *intérieur* doit se joindre le culte *extérieur*, qui en est le *complément*, *l'effet* nécessaire et l'*aliment* indisp nsable. Puis le culte doit être *public ;* il faut même que la *famille* et la *nation*, ces sociétés fondamentales qui ont en Dieu leur principe et leur fin, lui rendent un culte et se présentent à l'homme avec l'auréole de la religion.

La dernière partie s'efforce de guérir l'indifférence religieuse qui proclame toutes les religions *également vraies et salutaires*. L'erreur énorme qui gît dans cette indifférence est mise à nu par un raisonnement impitoyable dont le nerf n'est autre que le fameux principe de contradiction : Une même chose ne peut pas être et n'être pas vraie en même temps.

La conclusion de l'ouvrage, c'est que nous devons honorer et prier Dieu et que parmi les différentes institutions religieuses qui se partagent les suffrages des hommes, il n'y en a qu'une qui lui plaise. Bientôt M. Gondal nous montrera dans l'Église catholique cette institution unique.

Tout se réunit pour donner à ce livre une grande force probante et pour en rendre la lecture facile. Les preuves sont présentées avec vigueur, des définitions et des distinctions très nettes viennent toujours quand il en est besoin, sans être prodiguées d'une façon fastidieuse, un ordre constant assigne à chaque question sa place. Le style, sobre et robuste, sans avoir rien de commun avec cette abondance oratoire qui peut faire perdre de vue la suite des raisonnements, se tient néanmoins à distance de l'abstraction fatigante et obscure où versent si aisément philosophes et théologiens et qui si souvent écarte d'eux les lecteurs étrangers à leurs sciences. Les adversaires que l'on veut convertir ne rencontreront ici aucun mot blessant à

leur adresse. Ils entendront parler un homme qui sait l'état d'âme de ses contemporains, qui est au courant de la science des religions et qui parle des uns et des autres en citant Fustel de Coulanges, Renan, Octave Feuillet, MM. J. Simon, Maxime du Camp, Bourget, Rod, Reville, Guyau, etc.

Il y a plaisir à songer que plusieurs volumes suivront ce livre où la rigueur de la vraie science s'allie avec la clarté et la vie de l'apologétique, où la piété trouve un aliment et une direction.

L. Ch.

Au dernier moment m'est arrivé le livre suivant, édité par la librairie Poussielgue :

H. Taine, par M. Amédée de Margerie, doyen de la Faculté catholique des lettres de Lille, ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy.

Cet ouvrage n'est pas une biographie, mais l'exposé et la critique de la philosophie de M. Taine, avec ses applications à la littérature, à l'art et à l'histoire. Le temps me manque, et aussi l'espace, pour en parler comme il convient : car le nom de l'auteur et le sujet traité valent qu'on s'y arrête longuement et avec soin. Il en sera rendu compte dans un prochain numéro. Mais je tenais à le signaler, dès aujourd'hui, à nos abonnés et à nos lecteurs.

A. C.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et Cie.*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET Cie.

UNE VIEILLE COUTUME BRETONNE

Étude du domaine congéable et de la réforme projetée de cette institution

Ar c'hiz gôz, ar c'hiz gwirion!
Les vieilles coutumes sont les bonnes coutumes.
(Brizeux, *Sagesse de Bretagne.*)

AVANT-PROPOS

Relégué dans un coin de la Bretagne, où il existe de temps immémorial, le domaine congéable a survécu à la tourmente révolutionnaire.

Il fut, en effet, aussi étranger, par son principe, au régime féodal, que l'étaient à Rome les droits de superficie, d'emphytéose et de précaire, rappelant le premier par la propriété superficiaire du domanier ou colon; le second, par sa destination agricole et la redevance due au propriétaire foncier; le troisième enfin, par la menace de congément qui lui a valu son nom.

Baudouin définissait, sous l'ancienne jurisprudence, le bail à domaine congéable ou *convenant* « *un contrat synallagmatique, par lequel le propriétaire d'un héritage, en retenant la propriété du fonds, transporte et aliène les édifices et superfices, moyennant une certaine redevance, avec faculté perpétuelle de congédier le preneur en lui remboursant ses améliorations* » [1].

Nous voudrions appeler l'attention des jurisconsultes et des économistes sur ce vieux débris de droit coutumier breton, à peine connu de nom au delà du rayon étroit où il continue toujours à recevoir son application, mais ayant retrouvé, dans de récentes propositions de loi [2], un certain regain d'actualité [3].

Nous signalerons aux premiers un démembrement de la propriété utile qui, à la différence d'autres droits de même nature, disparus sans retour, a su s'imposer aux législateurs nouveaux.

Nous soumettrons à l'appréciation des seconds un vieux système d'amodiation consacré par l'expérience des siècles, et constituant, suivant la judicieuse observation de M. le vicomte de Carné, « entre la propriété agricole et l'industrie, une association qui ne ressemble à aucune autre » [4].

Si le domaine congéable a, selon le témoignage des gens les plus compétents, rendu de grands services à l'agriculture en Basse-Bretagne, ne pourrait-il pas aussi être pratiqué avec succès dans d'autres régions, notamment dans nos colonies *de peuplement*, où de vastes terrains sont encore inexploités et, partant, perdus pour la richesse nationale ?

Il est plus que jamais à l'ordre du jour de rechercher les meilleures combinaisons possibles pour l'association du capital

[1] *Institutes convenancières, ou traité raisonné des domaines congéables en général, et spécialement à l'usage de Tréguier et Goëlo*, n° 28.

[2] V. notamment la proposition déposée à la Chambre des députés, le 13 février dernier, par M. Le Cerf et plusieurs de ses collègues (*Journal Officiel* du 3 mars 1894, *docum. parlem.*).

[3] Un journal de Paris, peu suspect de partialité pour les institutions se rattachant à l'ancien régime, le *XIXe Siècle*, ne dédaignait pas de lui consacrer son article de fond, dans son numéro du 4 août 1893.

[4] *Un mode de posséder ignoré du Code civil* (*Réforme sociale*, 1er novembre 1887).

et du travail, association non moins nécessaire aux exploitations agricoles qu'aux exploitations industrielles. Ne convient-il pas de préférer *à priori* celles qui ont déjà fait leurs preuves? La théorie pure est trop souvent mauvaise conseillère.

Envisageant principalement des lecteurs étrangers aux pays de domaine congéable, nous ferons comme les guides qui ne signalent aux voyageurs que ce qui dépasse les limites d'un intérêt purement local.

Nous ne nous attarderons pas, avec les praticiens de cette région, sur les détails intéressant leur profession. Aussi bien, nous ne saurions avoir la prétention de les leur apprendre.

Cependant, nous nous proposons aussi d'offrir, à ceux que des fonctions judiciaires appellent sur le vieux sol breton, le complément nécessaire de leur instruction juridique sur un point dont il n'est guère question dans nos Facultés de droit.

Nous nous adresserons enfin au législateur lui-même, en exprimant notre sentiment sur les réformes proposées.

Nous ne dissimulons pas notre sympathie pour le domaine congéable. Nous serions même heureux de le voir dépasser les limites du territoire restreint qui lui est traditionnellement affecté et où il nous fait un peu l'effet d'un fossile caché dans la pierre qui le protège contre l'injure du temps. Cependant, nous concédons volontiers que cette institution ne saurait prétendre à l'immuabilité qui n'appartient à aucune institution humaine, mais comporte des améliorations qui ne peuvent que lui communiquer le souffle de vie dont elle a besoin dans la crise actuelle.

Nous examinerons celles que vient de demander l'initiative parlementaire, avec une entière impartialité. Puis, nous indiquerons les réformes que nous croirons devoir proposer nous-même, sans autre préoccupation que celle des règles d'équité, des droits acquis et des dangers auxquels nous voudrions voir échapper la vieille coutume bretonne.

La division de notre étude sur le domaine congéable nous est ainsi tout naturellement indiquée.

Dans une première partie, nous envisagerons l'histoire de ce

démembrement de la propriété : nous étudierons successivement son origine, son ancienne réglementation, et enfin l'épreuve qu'il eut à traverser pendant la période révolutionnaire.

Une seconde partie traitera de la législation actuelle.

Enfin, dans une troisième partie, consacrée à la législation à venir, après un aperçu de la valeur économique de cette institution, nous examinerons différentes réformes proposées au cours de ces dernières années [1].

PREMIÈRE PARTIE

Histoire du Domaine congéable

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DU BAIL A CONVENANT

Le bail ordinaire, avec son cadre étroit d'obligations personnelles, ne répond pas toujours, surtout pour les biens ruraux, aux convenances des parties contractantes.

[1] Voici, d'après le *Traité du domaine congéable* d'Aulanier, le vocabulaire des principales expressions qui se rattachent à notre sujet :

« On nomme *foncier, propriétaire foncier* ou simplement *propriétaire*, celui qui a donné à convenant ou son représentant;

« *Convenancier, domanier... colon*, celui qui a pris à convenant ou celui qui lui a succédé... ;

« *Convenant, tenue convenancière*, ou simplement *tenue*, l'immeuble donné à convenant ;

. . . . . .

« *Fonds, foncialité* ou *droits fonciers*, le fonds de l'immeuble réservé par le bailleur et les droits qui y sont attachés ;

« *Édifices et superfices, droits réparatoires, superficiels* ou *convenanciers*, les améliorations faites sur le fonds;

« *Congément*, l'acte par lequel le propriétaire foncier, ou son cessionnaire, exerce la faculté de congédier. »

Le bailleur et le preneur peuvent éprouver le besoin d'une situation respective plus indépendante, affranchissant le premier des risques de la chose louée et de l'obligation de l'entretenir en bon état, et conférant, par contre, au second un démembrement plus ou moins étendu du domaine utile.

On sait que jadis, sous la domination romaine, les cités, propriétaires de terrains considérables, connus sous l'appellation d'*agri vectigales,* en abandonnaient à perpétuité, ou du moins à très long terme, la jouissance à un colon, à charge de payer une redevance annuelle (*le vectigal*), et que telle fut l'origine de l'emphytéose, conférant à l'emphytéote ou colon tous les avantages pratiques de la propriété, mais aussi lui faisant subir, non seulement les risques d'une mauvaise récolte, mais même ceux de toute détérioration ou perte partielle de l'immeuble par lui exploité.

On sait aussi comment, sous le régime féodal, à côté du fief proprement dit, se forma l'*afféagement roturier*, résultant du bail à cens : des terres furent concédées à un tenancier, moyennant une redevance *sui generis* qu'on appelait le *cens* et qui était récognitive de seigneurie directe au profit du concédant *(seigneur de censive)*.

Sauf cette dernière particularité, le bail à cens tendait au même double but que l'emphytéose : attribuer au preneur le domaine utile, et assurer, en échange, au bailleur, une redevance annuelle, sans la déduction d'aucune charge, sans l'éventualité d'aucune réduction.

C'est la même pensée, ou pour mieux dire, le même besoin social, qui fit naître le bail à domaine congéable ou convenant, dans cette partie occidentale de la Bretagne que l'on appelle la Basse-Bretagne, et où se parle encore aujourd'hui l'antique langue celtique.

Lorsque, porte l'art. 3 du « *Traité des domaines congéables à l'usement de Tréguier et comté de Goëlo* » de Rosmar, le propriétaire d'une maison et terres de la campagne a besoin d'argent, qu'il veut assurer les rentes d'une terre éloignée, et n'avoir pas l'embarras de faire annuellement des réparations, il donne sa terre, maison et superficie à convenant ou domaine

congéable, à la charge de payer une certaine rente annuelle..., et de faire les corvées ordinaires, pour en jouir le preneur à perpétuité, sauf le droit du seigneur foncier et propriétaire de le congédier ou expulser, toutefois et quantes, en le remboursant de ses droits convenanciers à dire de priseurs... »

Baudouin dit également[1] : « Le but des propriétaires ne fut point de s'attacher une milice fidèle par des bénéfices gratuits, mais, suivant l'expression de Gatechair, de former *un simple contrat de ménagement et labourage.* »

Le bail à domaine congéable en Basse-Bretagne constitua, comme le bail à cens dans le reste de la France, au profit du *tenancier* ou possesseur de la tenue, un démembrement de propriété grevé d'une redevance annuelle; mais il s'en sépara, cependant, par des différences essentielles.

Le *domanier,* à la différence du *censitaire*, n'eut que la propriété superficiaire, et même cette propriété ne lui appartint que sous la condition résolutoire de congément, sorte de droit de réméré réservé par le bailleur.

Mais aussi, d'autre part, il était, en principe, et, sauf les dérogations locales que l'influence de la féodalité, plus ou moins sensible selon les régions, fit apporter à la règle générale, libre de tout lien seigneurial.

On l'appelait, en conséquence, « *colon à titre de convenant franch*[2]. »

Le bailleur était bien, il est vrai, appelé indifféremment *foncier* et *seigneur;* mais, au mot *seigneur,* le glossaire de Baudouin disait : « En pays d'usement, ce mot se donne à tout foncier, soit qu'il ait, ou non, principe de fief »[3]. « Il est évident, remarquait dans le même sens une pétition à la Convention pour le rétablissement du domaine congéable, dont nous reparlerons plus loin, que le mot *seigneur* n'est là qu'une traduction du mot *dominus*, *dominus fundi*, maître, maître du fonds, propriétaire du fonds. »

[1] Chapitre préliminaire.

[2] Mémoire des sièges de Carhaix aux commissaires de la réformation de la coutume de Bretagne.

[3] *Op. cit.*

Le régime féodal ou seigneurial ne put manquer, sans doute, de laisser sur le domaine congéable l'empreinte générale dont il marqua le droit des personnes et des biens.

Cette empreinte est particulièrement sensible dans l'usement de Rohan. Le seigneur, par exemple, y avait droit de justice « *sur ses hommes à domaine congéable comme sur ses hommes à fief*[1] ; » les domaniers étaient aussi tenus de « *suivre son moulin*[2] » (art. 7). D'après les art. 3 et 4, il avait un droit de *déshérence* sur les édifices et superfices : les enfants des domaniers, et, sous certaines conditions, les frères et sœurs faisaient seuls obstacle à cette *réversion* de la tenue[3]. Mentionnons enfin le retrait seigneurial admis par l'art. 28, au cas de vente par le domanier de sa propriété superficiaire[4].

Mais enfin, dans les trois éléments qu'Hévin indiquait comme substantiels pour le bail à domaine congéable, on chercherait en vain les traces d'un afféagement quelconque : « Dans ce contrat, disait-il[5], *tria sunt substantialia*, savoir, d'un côté, rétention d'une espèce de seigneurie foncière ou directe, pour raison de quoi le bailleur est appelé *seigneur foncier;* d'autre côté, l'acquisition des édifices et superfices, avec la faculté de jouir du fonds, payant *annuum canonem*, à raison de quoi le preneur est appelé *domanier, superficiaire* et

[1] L'art. 17 de l'usement de Cornouailles portait également : « Les domaniers sont obligés de suivre la cour de leur seigneur, s'il a juridiction contentieuse. » *Le supplément de l'usance de Broërec* traçait une règle contraire. On y lit en effet : « Le seigneur foncier, sous Broërec, n'a point, en vertu de ce seul titre de convenant, de justice civile ou criminelle sur son domanier, ni droit de le contraindre à suivre sa justice..... »

[2] Comp., dans le même sens, relativement aux domaniers *étagers*, l'art. 16 de l'usement de Cornouailles. Joignez aussi le supplément de l'usance de Broërec.

[3] Le Guevel, cependant, ajoutait les père et mère à ces successibles privilégiés et il invoquait la jurisprudence à l'appui de sa manière de voir (Comm. sur l'usement de Rohan, n° 15).

[4] Cet article 28 envisageait seulement « *le tenancier ayant enfants.* » Relativement au domanier sans enfants, l'art. 29 posait en principe l'impossibilité de la vente elle-même au préjudice du droit de déshérence du seigneur.

Les avantages particuliers que l'usement de Rohan offrait au seigneur foncier expliquent cette observation de Le Guevel : « Les congéments sont rares dans la pratique sous le régime de l'usement de Rohan. » (*Op. cit.*, n° 74.)

[5] Consult. 104.

colon; et enfin la faculté qu'a le seigneur foncier d'expulser le colon, nonobstant quelque longue suite d'années que ce soit, en le remboursant de ses édifices à dire d'experts. C'est cette dernière condition propre et spéciale à ce contrat, qui lui a donné le nom de domaine congéable. *dominium migratorium.* »

Ce triple élément ne lui vient pas du droit féodal, mais plutôt du droit romain, et, par suite, d'une législation complètement étrangère à la féodalité.

La propriété superficiaire du domanier nous apparaît comme le développement de cette décision du préteur : « *Ei qui non ad modicum tempus conduxit superficiem, in rem actio competet* [1]. »

La jouissance et l'exploitation d'un fonds rural à charge d'un *canon annuel* (la redevance convenancière) nous représentent le *jus emphyteuticarium.* Le bail à domaine congéable était en effet défini « *une espèce de contrat emphytéotique, par lequel les seigneurs ont excité les laboureurs à entreprendre les défrichements et culture...* [2]. »

La faculté de congédier le preneur nous rappelle le caractère révocable du *precarium :* « *Quamdiu is qui concessit patitur* [3]. »

Baudouin [4] faisait remonter le premier établissement du domaine congéable à l'émigration en Armorique des Bretons, chassés de leur île par les Anglo-Saxons. Voici son argumentation qui ne laisse pas d'être assez plausible, sur un point sigulièrement difficile à éclaircir, et relativement auquel on est nécessairement réduit à de simples suppositions.

Après s'être associé à l'observation d'anciens auteurs attribuant l'origine du bail à convenant « à la grande quantité de terres incultes qui existaient dans la province », cette révolution dans l'agriculture suppose nécessairement, disait-il, une effervescence générale, causée par l'arrivée d'un nombre considérable de cultivateurs : tels furent les Bretons émigrants. Ils

[1] L. I, § 3, D. *de superficiebus.*
[2] *Supplément de l'usance de Broërec.* (Extrait des Mémoires de Gatechair.)
[3] Le 1er D. *de Precario.*
[4] *Op. cit.*, ch. prélim.

n'occupèrent pas le pays à titre de conquête; ils y furent reçus en amis, et sans doute par leurs compatriotes précédemment établis. »

Ce bon accueil des Bretons en Armorique s'explique aussi d'ailleurs par la force que puisaient les émigrants dans leur affluence même, qui affecta le caractère d'une sorte d'invasion pacifique [1] : « Libres et puissants par leur nombre, ces réfugiés ne furent point rangés dans la classe des cultivateurs indigènes qui étaient serfs; ils se lièrent simplement par des conventions franches, suivant lesquelles ils prirent la culture des terres infertiles, sans en acquérir la propriété, mais à la condition expresse de jouir jusqu'au remboursement de leurs améliorations. »

La langue bretonne offre, à cet égard, une indication assez curieuse. Dans ce vieil idiome des pays de domaine congéable, les Français, et même les Bretons de la Haute-Bretagne, sont demeurés les Gaulois (*Galloued*, *ar C'halloued*) [2].

Les habitants de la grande île sœur, ou, pour mieux dire, de la mère-patrie, occupée par de nouveaux venus, ont, au contraire, changé de nom : ils sont devenus des Saxons (*Zaôzon*) [3].

La distinction de races, qui semble correspondre en Bretagne à la délimitation des pays de domaine congéable, nous est

[1] M. Arthur de la Borderie nous signale ainsi, d'après un chroniqueur du IXe siècle, le caractère pacifique de l'invasion en Armorique de la race bretonne, fille de la Grande-Bretagne : « C'est... lorsque la nation saxonne, barbare, discourtoise, mais redoutable dans les combats, se fut emparée du sol de la mère-patrie; c'est alors que cette chère fille (*cara soboles*) s'en vint, portée sur des barques, au travers de l'Océan britannique, aborder en cette contrée, où elle s'enferma comme dans un sûr asile, et, toute brisée de ses cruelles fatigues, se reposa enfin sur le rivage sans guerre et sans inquiétude. » (*Revue de Bretagne et Vendée*, t. VIII, p. 443.)

[2] « *N'am euz Kéd aoun roz ar c'halloued*
Kriz éo va c'halon, va dir lemmet. »
Je n'ai pas pas peur des Gaulois (des Franks),
Dur est mon cœur, tranchant mon acier.
(Brizeux, *op. cit.*, *de la guerre*).

[3] « *Evel eur bar grizil er mór,*
Ar Zaôzon a steûz enn Arvôr. »
Comme la grêle dans la mer,
Les Saxons (les Anglais) fondent sur la Bretagne.
(Brizeux, *op. cit.* et *loc. cit.*)

ainsi présentée dans un travail sur l'histoire de droit breton : « L'existence immémoriale de cette tenue franche, et, par suite, l'absence du servage en Basse-Bretagne, alors que partout ailleurs, et notamment dans la Haute-Bretagne, la terre était exploitée par des serfs, contribue à nous expliquer ce caractère fier et indépendant qui, aujourd'hui encore, distingue les laboureurs de la Basse-Bretagne, et contraste d'une manière si saillante avec le caractère tout différent des paysans de la Bretagne française.

« Produit informe d'un mélange de Gaulois, de Bretons, de Francs, de Normands, la Haute-Bretagne ne se manifeste guère que par des caractères négatifs; ce n'est ni la France ni la Bretagne. »

Poullain du Parc, tout en reconnaissant le caractère conjectural de ce système, croyait aussi devoir rattacher l'origine du domaine congéable à l'immigration des Bretons en Armorique, et il se fondait notamment sur cette considération que les usements de domaine congéable étaient « établis dans tous les cantons qui ont été soumis dans les premiers temps aux Bretons[1]. »

Aujourd'hui encore, M. Émile Chénon[2] croit devoir accorder ses préférences à un système qui « a sur tous les autres ce grand avantage de donner d'un fait local une raison locale et d'expliquer pourquoi le domaine congéable n'a pas dépassé les limites du pays *breton.* » Le même auteur ajoute à l'argumentation de Poullain du Parc cette considération qui rendrait plus vraisemblable l'importation attribuée aux émigrés bretons, que « l'Angleterre était et est encore la terre classique des tenures congéables. »

M. Derome se prononce, au contraire, contre la solution traditionnelle de Baudouin et de Poullain du Parc. D'après ce savant jurisconsulte, « le domaine congéable de la Bretagne n'est autre chose qu'une dégénérescence de l'emphytéose romaine[3]. »

[1] *L'ancien droit dans le Morbihan*, n° 20.

[2] *Principes du droit français suivant les maximes de Bretagne*, liv. II, ch. IV, n° 14.

[3] *De l'usement de Rohan et du domaine congéable*, p. 3.

Ce serait, en tout cas, s'épuiser en vains efforts que de rechercher, sur un point aussi obscur, une conclusion certaine. Aussi ferons-nous grâce au lecteur de longues dissertations qui nous semblent quelque peu oiseuses.

Voici donc, en deux mots, notre conclusion :

Les premières concessions de domaine congéable durent vraisemblablement, selon nous, affecter la forme du *precarium* romain. Le principe du droit de congément se rencontre dans cette concession, essentiellement révocable. Or, s'il est vrai de dire avec M. Derome, que « l'emphytéose a dû être nécessairement importée chez les peuplades celtiques de la Basse-Bretagne, comme dans le reste de l'empire romain, » il en fut nécesairement de même du *precarium*.

Certaines chartes du IXe siècle [1], que dom Lobineau rattache au bail à convenant, nous fournissent une indication à cet égard, comme, par exemple, celle portant concession par un Abbé et ses moines d'une terre *in plebe Malenzac* [2] tant qu'il plaira à l'Abbé et à ses moines « *dum Abbati et monachis placuerit* ».

Tel nous paraîtrait donc avoir été le premier germe du domaine congéable.

Mais il n'en résulte nullement que l'émigration des Bretons en Armorique ait été un fait complètement indifférent au développement de cette institution. Nous admettrions volontiers qu'on en fit un grand usage au profit de ces derniers. Nous nous expliquerions ainsi comment le *precarium* s'est en quelque sorte immobilisé en pays *breton*, et y a subsisté jusqu'à nos jours sous la forme particulière du bail à domaine congéable.

Nous ajouterons aussi, d'ailleurs, que l'extension des droits

[1] Preuves de l'histoire de Bretagne, col. 72.

[2] Malansac, bourgade du Morbihan (canton de Rochefort-en-Terre), dont le nom, quelque peu étrange, résonne à l'oreille des voyageurs sur la ligne de Redon à Vannes, faisait sans doute partie du canton de Broërec. L'art. 1er de l'*usance* de ce canton, extraite d'une enquête par turbes ordonnée par le Parlement de Bretagne, en fixait ainsi les limites : « Il s'étend en longueur depuis la rivière de la Roche-Bernard jusqu'à la croix de Quimperlé, et, en largeur, depuis le rivage de la mer jusqu'au comté de Porhoët et vicomté de Rohan. »

attribués au domanier *précariste* le rapprochèrent d'un emphytéote, avec lequel il finit par se confondre, mais toujours cependant avec cette particularité empruntée au *precarium*, qu'au moins dans certaines conditions, la tenue pouvait lui être enlevée par le congément.

CHAPITRE II

LE DOMAINE CONGÉABLE SOUS L'ANCIEN DROIT

Le domaine congéable était, sous notre ancienne jurisprudence, une institution de pur droit coutumier. Il était, en effet, uniquement réglementé par des *usements* ou coutumes locales, complétant sur ce point spécial la coutume générale.

Tels étaient notamment les usements de *Tréguier* et *Goëlo* [1], de *Cornouailles* [2], de *Broërec* [3] et de *Rohan* [4].

Baudouin nous fait seulement remarquer qu'il n'y eut pas de rédaction officielle de ces usements : « Il n'est pas, disait-il, sur les domaines congéables, de loi positive écrite. Les commissaires de la réformation [5] n'approuvèrent pas, même provisoirement, les cahiers qui leur furent présentés à ce sujet; ils autorisèrent seulement la possession ancienne, les usements en eux-mêmes... »

L'art. 541 de la nouvelle coutume, en mentionnant « les *domaines congéables nobles* », consacra implicitement ces usements. Les commissaires de la réformation proclamèrent dans le même sens que « *ceux qui prétendraient des droits de con-*

[1] Le traité de Rosmar sur cet usement portait (art. 1er) : « *En l'évêché de Tréguier et comté de Goëlo et aux environs de Lanvolon et Paimpol..., la tenue la plus ordinaire est celle à convenant ou domaine congéable.* »

[2] « L'usement de Cornouailles, dit M. Derome (*op. cit.*, p. 25), régissait l'ancien diocèse de Quimper et quelques parties de celui de Léon. »

[3] L'art. 1er, déjà mentionné de l'*usance* de Broërec, trace les limites de son ressort, d'ailleurs fort étendu (130 paroisses environ, d'après M. Chénon).

[4] L'usement de Rohan régissait le territoire de l'ancienne vicomté de Rohan, plus étendu que celui du nouveau duché du même nom, érigé en 1603.

[5] La réformation de la coutume de Bretagne eut lieu, comme celle de la coutume de Paris, en 1580.

venant et domaine congéable en jouiraient et useraient comme ils avaient fait au temps passé, bien et dûment[1] ».

Mais enfin aucune authenticité ne fut reconnue aux écrits publiés sur les usements et que l'on qualifia eux-mêmes d'*usements*.

La valeur de ces écrits varia d'ailleurs selon les circonstances.

Certains puisaient dans leur ancienneté une quasi authenticité, comme les usements de Rohan et de Cornouailles : « On s'en sert depuis longtemps, faisait observer Baudouin, et insensiblement ils ont acquis beaucoup d'autorité. »

Il ne put en être de même du travail connu dans le dernier état de notre ancienne jurisprudence sous le nom d'*usement de Tréguier*, qui fut publié par Rosmar, avocat au XVIIe siècle, et conserva le caractère d'une œuvre personnelle.

Après ce rapide aperçu sur les sources de notre ancien droit en matière de domaine congéable, demandons à cet ancien droit lui-même la première base qui nous est indispensable pour l'étude de cette institution essentiellement traditionnelle. Nous simplifierons ainsi singulièrement le travail de notre seconde partie, où nous aurons seulement à indiquer les retouches que le législateur de 1791 a fait subir à l'œuvre des anciens usements.

Nous prendrons principalement pour guide dans cette étude rétrospective Baudouin de Maison-Blanche, qui écrivit ses *Institutes convenancières* à la dernière époque de notre ancienne jurisprudence, et que nous appellerions volontiers le *Pothier* de la matière. M. Derome considère son ouvrage comme étant devenu « le véritable code des pays inféodés au système du domaine congéable[2] ».

[1] Carré, *Introduction à l'étude des lois relatives au domaine congéable*, n° 17.

[2] *Op. cit.*, p. 24. Nous ferons aussi d'intéressants emprunts aux *usements*, spécialement au traité de Rosmar que l'on appela « l'*usement* » de Tréguier, et dont différents passages nous avaient frappé, dans les *Institutes convenancières*. Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer ce vieux traité, aujourd'hui vraisemblablement introuvable, sur l'usement de Tréguier et Goëlo, dans la bibliothèque de M. d'Espinay, savant angevin, dont l'obligeance égale la science. Nous consulterons enfin le *Commentaire sur l'usement de*

Nous attachant aux *tria substantialia* qui nous ont déjà été signalés par Hévin, nous envisagerons :

1° La propriété foncière du *seigneur foncier ;*

2° La propriété superficiaire du *domanier ou colon ;*

3° Le congément.

§ 1er

De la propriété foncière.

En aliénant au profit du preneur les *édifices* et *superfices*, le bailleur à domaine congéable retenait pour lui le *fonds*.

Le domanier n'avait que la simple exploitation de ce fonds : il ne pouvait le dégrader, par exemple, en y creusant des carrières, « fût-ce pour réparer les édifices de sa tenue [1] ».

On confondait avec le fonds les arbres *propres à merrain*, c'est-à-dire ceux dont on pouvait faire du bois d'œuvre : chênes [2], ormeaux, frênes, hêtres, et même les châtaigniers et les noyers, quoiqu'ils fussent en même temps des arbres fruitiers.

Le domanier n'avait même pas droit aux simples émondes des « *rabines et bois de décoration non accoutumés d'être émondés* [3] ».

Étaient aussi réputés, à moins de convention contraire, compris dans le fonds d'une terre noble les colombiers et les garennes, que l'on confondait sous l'ancienne jurisprudence avec les droits honorifiques ou seigneuriaux [4].

Rohan, de Le Guevel, ouvrage appartenant, comme celui de Baudouin, au dernier état de notre ancienne jurisprudence.

[1] Baudouin, *op. cit.*, n° 251.

[2] *Le supplément à l'usance de Broërec* attribuait cependant au domanier les « chênes émondés, plantés sur les fossés, dont le tronc n'excède dix pieds de hauteur et est découronné. »

[3] Rosmar, *op. cit.*, art 2. MM. Aulanier et Habasque (*Usages locaux des Côtes-du-Nord*), définissent la *rabine :* « Une, deux, ou plusieurs rangées d'arbres ».

[4] *Les domaines congéables des maisons nobles et seigneuriales ne sont censés*

En échange de la jouissance du fonds, abandonnée au domanier, le bailleur à domaine congéable, indépendamment des *deniers d'entrée,* prix des édifices et superfices existant lors du bail, stipulait une rente annuelle, rappelant le *canon* dû par l'emphytéote et qui constituait la *redevance convenancière.*

A cette redevance se joignaient certaines prestations personnelles accessoires, *les corvées* [1]. On distinguait les corvées *conventionnelles ou spécifiques*, et les corvées *légales*, que le seul usage imposait au colon, sans qu'elles eussent besoin d'être stipulées [2], mais dont les convenants non *étagers*, c'est-à-dire sans édifices, étaient exempts, « *si ce n'est qu'à se faire les domaniers se soient obligés* » (art. 15 de l'usement de Cornouailles).

Le domanier s'affranchissait, au moins pour l'avenir, des charges de sa jouissance, par le *déguerpissement* ou *exponse*, c'est-à-dire par l'abandon de ses droits convenanciers, « ressource permise *toties quoties*, nonobstant la renonciation du domanier [3] ».

Le bail à convenant offrait, à cet égard, une analogie saisissante avec un contrat de droit commun : *le bail à rente*, que Pothier définissait « un contrat par lequel l'une des parties baille et cède à l'autre un héritage ou quelque droit immobilier, et s'oblige de le lui faire avoir à titre de propriété, *sous la réserve qu'il fait d'un droit de rente annuelle..... que*

avoir et jouir des préminances de l'Église, tombes, enfeus, colombiers, fuyes et garennes, s'ils n'ont titres formels et spécifiques. » Rosmar, *op. cit.*, art. 22. Joignez l'art. 28 de l'usement de Cornouailles.

[1] « *Les corvées sont d'aider à fener et charroyer le foin et à charroyer le vin et le bois de provision et l'ardoise, nourrissant les hommes et leur harnais...* » Rosmar, art. 17.

[2] L'article 11 de l'usement de Cornouailles portait : « Tous domaniers doivent à leurs seigneurs, s'il n'est autrement conditionné par le bail, savoir : trois journées par attelage aux charrois des bois, vins et foins de leurs seigneurs; trois par leurs chevaux sans attelage, et trois par œuvre de main, qui sont en tout neuf corvées par an. » L'art. 12 ajoutait : « Lesdites corvées par attelage ont été estimées au passé à dix sols de monnaie; les corvées avec simples chevaux à cinq sols monnaie, et la corvée de main à deux sols six deniers monnaie. A présent que l'argent est devenu plus commun, et les deniers plus valants, à une moitié plus. »

[3] Baudouin, n° 252.

l'autre partie s'oblige réciproquement envers elle de lui payer, tant qu'elle possèdera ledit héritage[1] ».

« Le droit de rente foncière, faisait observer le même auteur, étant un droit réel retenu dans l'héritage, et la rente une charge dûe principalement par l'héritage, le preneur ne contracte par le bail l'obligation de la payer qu'à cause de l'héritage et en qualité de possesseur de l'héritage[2]. »

Le même caractère *réel* appartenait à la rente convenancière[3].

Loyseau disait, d'une façon générale, relativement aux charges foncières[4] : « *Puisque ce sont les héritages qui sont vrayement redevables de ces charges et que les personnes n'en sont tenues qu'à cause d'iceux, et en tant qu'elles les détiennent et possèdent ; pour ce que les héritages sont choses inanimées, qui ne peuvent ny recevoir l'action ny faire le payement sans le ministère de la personne, il s'ensuit qu'abolissant par le déguerpissement la cause qui rend la personne tenue de ces charges, à sçavoir la détention de l'héritage, l'effect sera osté et aboly quant-et-quant qu'est l'obligation de la personne...* »

Rosmar disait également[5] : « *Les convenanciers trouvant leurs rentes excessives peuvent déguerpir et abandonner leurs tenues, le dénonçant et déclarant au seigneur en justice...* »

Rosmar ajoutait : « *Payant les arrérages échus.* »

On exigeait, en effet, soit pour la rente foncière[6], soit pour la rente convenancière, comme condition préalable du déguerpissement, le règlement des arrérages arriérés.

[1] *Traité du bail à rente*, n° 1.

[2] *Op. cit.*, n° 123.

[3] Tel n'était pas, d'ailleurs, le seul caractère commun de ces deux espèces de rentes. Elles offraient également cette double particularité : 1° de n'être pas comme le *cens* récognitives de la *seigneurie* du bailleur et d'échapper au rachat, auquel étaient, au contraire, soumises les rentes constituées à prix d'argent.

[4] *Du déguerpissement*, ch. v.

[5] *Op. cit.*, art. 20.

[6] Comp., art. 134 de la coutume d'Orléans.

§ 2

De la propriété superficiaire.

« *Le domaine congéable,* proclamait Rosmar [1], *est un droit par lequel le convenancier ou domanier devient propriétaire à perpétuité des maisons et superfices en sa tenue, qui sont les maisons, fossés et bois puisnais, arbres fruitiers, desquelles choses ils peuvent disposer à leur volonté, comme aussi des émondes des chênes seulement, sans les abattre; mais quant aux rabines et bois de décoration non accoutumés d'être émondés, ils n'en jouissent ni disposent, pas même lorsqu'ils tombent par impétuosité de vents, si leur bail ne le porte.* »

Les *édifices* et *superfices*, ou plus simplement les *superfices* (cette dernière expression comprenait, *lato sensu*, les uns et les autres), étaient donc juridiquement séparés du fonds, pour être attribués au domanier pour lequel ils constituaient les *droits convenanciers* ou *droits réparatoires* [2].

Vis-à-vis du foncier, la séparation était tellement radicale, que, contrairement à la règle qui veut que tout ce qui est incorporé au sol soit immeuble par nature, on refusait à ces constructions, plantations, etc., le caractère immobilier [3] qu'on leur reconnaissait, au contraire, à l'égard d'autres personnes. « *Le domaine congéable,* disait Rosmar [4], *est d'une nature*

[1] *Op. cit.*, art. 2.

[2] Cette dernière expression (du latin *reparare,* recouvrer) faisait allusion au recouvrement par les domaniers de la valeur des édifices et superfices en cas de congément : « *S'ils ont fait des prairies, ou quelques autres améliorements utiles sur le fonds,* portait l'art. 27 de l'usement de Cornouailles, *ils en doivent être réparés à dire d'experts...* »

[3] Le foncier était dispensé, en conséquence, de recourir, pour se faire payer des redevances arriérées, à la saisie *réelle,* c'est-à-dire immobilière (Baudouin, n° 86).

[4] *Op. cit.*, art. 4.

hétérogenée et diverse; car entre le seigneur et le vassal, colon convenancier ou domanier, c'est meuble, et entre les héritiers, veuve et créanciers du colon, c'est immeuble. »

La propriété superficiaire du domanier comprenait d'abord « *tous les ouvrages artificiels* [1] », comme les constructions, les murs, les talus, les fossés, et même « *le tissu permanent des prairies..... en tant qu'il est amélioré par l'art* [2] », « *le premier défrichement des terres mises en valeur* [3] ».

Elle comprenait aussi « les fruits attachés à l'héritage », les bois non *propres à merrain* (bois d'œuvre); « les émondes des arbres émondables [4] » ; les arbres d'essence inférieure, comme les aunes, les sureaux, etc., que l'on confondait avec les épines et les ronces, sous la qualification de *bois puinais*; « les bois taillis avec leurs souches [5] ».

Comme toute propriété, la propriété superficiaire comportait *le jus abutendi*. Les *domaniers* [6] avaient, en principe, la pleine disposition des édifices et superfices, tant qu'ils n'étaient pas assignés en congément.

Le délabrement des édifices et superfices ne pouvait pas seulement aller jusqu'à compromettre le payement de la rente convenancière, à la sûreté de laquelle ils étaient spécialement affectés. Le foncier avait, en effet, contre le domanier l'action compétant à tout bailleur à rente contre le preneur pour le contraindre à maintenir le bien grevé en état de répondre du service de la rente [7].

Le colon avait, dans ses édifices et superfices, un véritable bien patrimonial, transmissible à ses successibles selon les règles relatives aux immeubles prédiaux [8].

[1] Baudouin, n° 294.
[2] Baudouin, n° 308.
[3] Le Guevel, *op. cit.*, n° 7.
[4] Le Guevel *op.* et *loc. cit.*
[5] Le Guevel, *op.* et *loc. cit.* Joignez Baudouin, *op. cit.*, n° 304.
[6] « Ainsi nommés, portait l'art. 2 de l'usement de Cornouailles, parce qu'ils sont maîtres des édifices et superfices de leurs tenues, et qu'ils sont en possession de disposer desdits droits réparatoires, comme de leur héritage. »
[7] Baudouin, n° 247.
[8] Baudouin, n° 338.

Dans l'usement de Rohan, la succession de la propriété superficiaire du domanier était soumise à un régime tout à fait anormal.

Cet usement, que la féodalité avait tout particulièrement marqué de son empreinte, restreignait les ordres de successibles dans l'intérêt du droit de déshérence qu'il attribuait aux seigneurs fonciers, comme une sorte de réversion de la superficie au fonds [1].

Mais nous croyons devoir attirer plus spécialement l'attention sur le droit de juveigneurie, sorte de droit d'aînesse à rebours admis par cet usement. L'art. 17 portait : « *En succession directe de père et de mère, le fils juveigneur et dernier né desdits tenanciers succède au tout de ladite tenue, et en exclut les autres, soient fils ou filles.* » L'art. 18 ajoutait : « *Et au cas où il n'y aurait enfants masles, la fille dernière née exclut les autres* [2]. »

Pour expliquer ce singulier privilège de *juveigneurie*, Poullain du Parc signalait cette observation de Montesquieu dans l'*Esprit des lois* : « Le père du Halde dit que chez les Tartares, c'est toujours le dernier des mâles qui est l'héritier ; par cette raison qu'à mesure que les aînés sont en état de mener la vie pastorale, ils sortent de la maison avec une certaine quantité de bétail que le père leur donne, et vont chercher une nouvelle habitation. Le dernier des mâles qui reste dans la maison avec son père est donc son héritier naturel.

« J'ai ouï dire qu'une pareille coutume était observée dans

[1] Comp. Derome, *op. cit.*, p. 48 et suiv., et Chénon, *op. cit.*, n° 25.

[2] « Quand, ajoutait l'art. 20, il y a plusieurs tenues distinctes et séparées en une succession, le juveigneur et dernier né choisit celle des tenues que bon lui semble, et l'autre juveigneur après, l'autre tenue, et conséquemment de juveigneur en juveigneur, soient mâles ou femelles. »

« Et quand, portait l'art. 21, il y aurait plus de tenues que d'enfants, le juveigneur recommencera à choisir, après que chacun des autres aura eu sa tenue. »

Enfin, aux termes de l'art. 22, « le fils juveigneur auquel appartient la tenue, comme dit est, doit loger ses frères et sœurs jusqu'à ce qu'ils ne soient mariés ; et d'autant qu'ils seraient mineurs d'ans, doivent les frères et sœurs être nourris et entretenus sur le bail et profit de la tenue, pendant leur minorité... »

quelques petits districts d'Angleterre ; et on la retrouve encore en Bretagne, dans le duché de Rohan.... »

Dans une consultation par lui rédigée en 1643, Me Julien Furic, avocat au Présidial de Quimper, fulminait cependant contre ce privilège du puîné, commun au domaine congéable et à la quévaise : « Il n'y a, disait-il, rien de plus contraire à la nature que le prétendu usement qui dépouille l'aîné de ses avantages pour en revêtir le cadet. Ce sont des saillies d'esprit de nos anciens qui ont voulu se signaler envers la postérité par l'introduction de ces nouveautés [1]. »

M. Derome trouve que les deux privilèges de *juveigneurie* et d'*aînesse* se valent [2]. Il est certain que ni l'un ni l'autre ne sont pas plus aujourd'hui dans nos mœurs que dans nos lois. Ceux qui verraient dans leur rétablissement indirect par des dispositions testamentaires un remède efficace contre certaines plaies sociales se feraient, croyons-nous, de grandes illusions. Le remède doit être puisé à une source plus élevée, comme nous nous sommes efforcé de le démontrer dans un autre travail [3].

La propriété superficiaire s'augmentait sans cesse des améliorations faites sur la tenue, conformément à la destination du bail. On se gardait seulement de confondre avec ces améliorations *licites* les *innovations* ou *novalités* qui étaient, au contraire, rigoureusement interdites.

Rosmar, par exemple, traçait cette règle [4] : « *Les convenanciers peuvent bien bâtir sur les anciens fondements et masures, pourvu qu'ils ne bâtissent pas avec trop de somptuosité, comme de bâtir de pierre de taille, et couvrir d'ardoise, et qu'ils ne fassent plusieurs étages, mais ne peuvent bâtir de neuf et sur nouveaux fondements, sans le consentement du seigneur foncier.* »

[1] Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1885, 2e livraison.

[2] *Op. cit.*, p. 45.

[3] *Un préjugé historique sur une question de droit civil français* (Revue des Facultés catholiques d'Angers, 1892, p. 611).

[4] *Op. cit.*, art. 15.

La distinction des améliorations licites et des innovations n'était pas toujours facile.

Baudouin [1] proposait le critérium suivant : « Les améliorations licites *vi legis*, disait-il, sont celles qui ne tendent qu'à l'entretien ou la restauration de la tenue dans son ancien état, ou à sa fertilisation. »

A la restauration de la tenue. En mentionnant la défense de Rosmar de rebâtir avec trop de *somptuosité*, notre auteur ajoutait que cette somptuosité elle-même serait absolument libre au domanier, dans le cas où elle aurait existé « en la forme primitive des édifices ruinés [2] ».

Ou à sa fertilisation : « Le convenancier, par exemple. disait Baudouin, peut, sans l'agrément du seigneur, planter des vergers, faire des jardins, former d'utiles prairies, préparer les terres par tels engrais et les ensemencer de tels grains qu'il lui plaît. »

Baudouin admettait aussi le colon à entreprendre des défrichements et desséchements.

Rien ne semble, en effet, plus conforme à la destination du bail à domaine congéable, contrat par lequel « des seigneurs ont excité les laboureurs à entreprendre les défrichements et culture [3] ».

Le Guevel (sur l'usement de Rohan) considérait également les colons comme « autorisés par l'usage constant à faire des jardins et des prairies utiles ». « Ce genre d'amélioration, disait-il, n'exige point une permission préalable des seigneurs fonciers [4]. » Il faisait observer dans le même sens que le domanier était fondé à faire entrer en prisage, lors du congément, « les frais de premier défrichement des terres labourables ». Il considérait ce défrichement comme « distinct du fonds », et le comprenait dans la propriété superficiaire du colon [5].

[1] *Op. cit.*, n° 257.

[2] *Op. cit.*, n° 260.

[3] Supplément de l'usement de Broërec, cité au répertoire de Guyot, V° *Bail à domaine congéable.*

[4] N° 105.

[5] N° 78. Comp. l'art. 27 de l'usement de Cornouailles. Cette solution n'était pas toutefois unanimement admise. On mentionne notamment, en sens con-

Les innovations pouvaient être légitimées, *ex post facto*, soit par le consentement du foncier, soit par la prescription que Baudouin fixait à 40 ans [1].

Dans le cas contraire, le foncier pouvait en exiger la destruction, « ou obliger le colon à lui donner des lettres de non préjudice [2] », et, si les innovations subsistaient lors du congément, le domanier ne pouvait les faire comprendre dans l'estimation des droits réparatoires. Il avait seulement la faculté d'enlever les matériaux employés, sans détérioration du fonds [3].

§ 3

Du congément

La faculté pour le foncier de congédier le domanier, moyennant le remboursement à ce dernier du montant de l'estimation de sa propriété superficiaire, nous a déjà été présentée par Hévin comme l'un des éléments substantiels du domaine congéable.

Baudouin donnait également « *la faculté perpétuelle de*

traire, le *Traité des usements ruraux de la Basse-Bretagne*, de Girard, p. 42 et 87, et une consultation d'avocats de Rennes du 12 janvier 1891. Le Quinio, dans son pamphlet contre le domaine congéable, adoptait ce dernier système et en faisait précisément l'un de ses prétendus griefs contre cette institution.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 7 mai 1851 (Dall. Pèr., 51, 1, 276), avec une argumentation d'ailleurs fort insuffisante, interprète aussi en ce dernier sens l'usement de Rohan. Nous opposerions à cette manière de voir de notre Cour suprême le témoignage plus autorisé de Le Guevel (*Op.* et *loc. cit.*).

[1] Le Guevel (*op. cit.*, nos 36 et 100) admettait aussi cette prescription de quarante ans.

[2] Le Guevel, *op. cit.*, n° 98.

[3] « Le congédiant, ajoutait Le Guevel, serait autorisé à les retenir, s'il en offre le remboursement, sur le pied de l'estimation qui en serait faite, suivant l'art. 603 de notre coutume : *comme pierres en monceau, et le bois et autres matières, comme à les emporter du lieu, sans compter autre façon.* » (*Op. cit.*, n° 99)

congédier », comme l'un des « *caractères constitutifs du domaine congéable*[1] ».

Les domaniers pouvaient seulement être « assurés par le propriétaire dans la jouissance de leurs droits », pendant un certain terme, et cette *baillée d'assurance* pouvait être indéfiniment renouvelée.

Aussi bien, les domaniers ne pouvaient jamais imposer au foncier l'exercice du congément : « La faculté de congédier, faisait observer Baudouin (n° 82), est purement potestative, et les colons ne sont point recevables à provoquer leur remboursement. » L'usement de Cornouailles (art. 19) disait dans le même sens : « Ils ne peuvent contraindre le seigneur à les *réparer*, si bon ne lui semble. »

L'art. 11 de Rosmar s'exprimait ainsi sur la forme du congément : « *La forme du congément est que l'on fait signifier le colon pour voir décerner acte du congément que prétend faire le propriétaire, avec assignation pour convenir de priseurs pour l'estimation des droits...* » Le prisage, auquel il était ainsi fait allusion, formait l'élément principal de la procédure du congément, subordonné, comme nous le savons, à la condition essentielle du remboursement du colon.

« Les droits superficiels, faisait observer Baudouin relativement à cette estimation, ... *s'estiment par le menu*, indépendamment des revenus qu'ils peuvent produire, sans considération de leur utilité ou incommodité... : le prisage a pour unique

[1] Il importe de ne pas confondre le domaine congéable avec la *quévaise* que Baudouin définissait « *un tènement féodal non remboursable par le seigneur* ».

La situation des *quévaisiers* rappelait celle des *serfs d'héritage*, « serfs, d'après la définition du dictionnaire de Claude de Ferrière, *par le tènement qu'ils font d'un héritage servile.* »

Poullain du Parc disait en effet, qu'en pareil cas : « *Le domanier ne peut quitter sa tenue* » : qu' « *il doit l'occuper en personne et la cultiver, faute de quoi, après l'an et jour d'absence, le seigneur foncier peut en disposer.* »

Le quévaisier était aussi sujet au congément. On a même prétendu que son nom exprimait l'exercice de ce congément, comme dérivant du breton *qué vez* (va dehors), mais cette étymologie est contestée. D'après Baudouin, le congément du quévaisier s'effectuait dans des conditions plus rigoureuses que celui du domanier ordinaire : sans le rembousement des améliorations.

objet le prix des matériaux et de leur emploi [1]. » Le Guevel, en posant le même principe, disait : « On envisage uniquement leur valeur intégrale [2]. »

Il va sans dire seulement qu'il y avait lieu de déduire de ce coût intégral des constructions la moins-value résultant de leur vétusté.

Le congément effectué était pour la propriété superficiaire du colon l'évènement d'une véritable condition résolutoire : il la rendait rétroactivement non avenue. Les superfices passeraient donc au congédiant « libres des charges et hypothèques créées par les colons, sans le consentement du seigneur [3] ». Le Guevel appliquait même cette résolution au bail à ferme consenti par le colon, lorsque le convenant avait été mentionné dans l'acte [4].

CHAPITRE III

LA CRISE RÉVOLUTIONNAIRE

La passion ne raisonne pas, surtout en temps de révolution.

Nous ne pouvons expliquer autrement la violence avec laquelle le domaine congéable fut attaqué à la fin du siècle dernier.

L'un des cahiers du tiers-état de Bretagne qui eut le plus de retentissement, celui de la sénéchaussée de Rennes (dans un pays, il est vrai, où le domaine congéable n'existait pas), demanda la suppression de différents usements spéciaux à la Basse-Bretagne « *tels que ceux des domaines congéables....* »

[1] N° 293.

[2] *Op. cit*, n° 79.

[3] Baudouin, n° 322. Cet auteur croyait seulement devoir distinguer soigneusement à cet égard le congément et la cession conventionnelle des superfices au foncier; considérant que ce dernier transport s'effectue « *par la volonté du superficiaire et non par la force de la loi* » (n° 395), il se prononçait pour le maintien des hypothèques procédant du cédant.

[4] *Op. cit.*, n° 84.

en les qualifiant en bloc de « *restes odieux de la tyrannie féodale* ».

Des réclamations furent présentées dans le même sens à l'Assemblée constituante. Le 24 septembre 1789, notamment, un député du Morbihan se plaignait à la tribune de cette Assemblée que la nuit du 4 août précédent, « qui avait brisé les fers de tant de citoyens, avait été inutile pour les Bas-Bretons qui restaient dans l'esclavage et sans aucune consolation. »

Enfin, en novembre 1790, Le Quinio publia, pour demander l'abolition du domaine congéable, son « *Élixir féodal* », dont le titre en dit assez.

Le bail à convenant résista cependant à ce premier assaut. Il eut d'ailleurs un excellent défenseur en la personne de Baudouin, député du Tiers-État pour les sénéchaussées de Morlaix et de Lannion, sur le rapport duquel l'Assemblée nationale eut à se prononcer. La loi du 6 août 1791 comprit donc qu'il n'y avait aucune solidarité entre cette institution et la féodalité.

Sur l'avis conforme de la Société d'agriculture de Paris, elle maintint (art. 1er) les concessions faites à ce titre « *dans les départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord* ». L'art. 2 déclara seulement non avenus les droits féodaux qui accidentellement auraient pu s'y ajouter.

Le législateur de 1791 ne s'en tint pas toutefois à cette suppression qui, sans porter aucune atteinte à l'essence même du domaine congéable, le dégageait d'éléments étrangers. Il fit quelque chose de plus en faveur du domanier exploitant lui-même la tenue. Le congément auquel ce dernier demeura toujours exposé, à l'expiration des baux ou des baillées, put aussi être provoqué par lui à la même époque. En d'autres termes, le droit pour le foncier d'expulser le colon eut désormais pour corrélatif le droit pour le colon de provoquer le remboursement de ses édifices et superfices (art. 11). Pour expliquer cette grave innovation, M. Aulanier fait observer qu' « elle a été déterminée par le désir d'établir un système de réciprocité entre les propriétaires et les domaniers [1]. »

M. Pinzon objecte fort judicieusement qu'il n'y a qu'une

[1] *Op. cit.*, n° 391.

apparence dans cette prétendue réciprocité : « Autre chose, dit-il, est pour le domanier l'obligation de recevoir le remboursement des superfices au gré du foncier et dans le moment jugé opportun par celui-ci ; autre chose l'engagement pris par le foncier de rembourser le prix des superfices, quand il plaira au domanier de l'exiger, c'est-à-dire au moment peut-être où le propriétaire foncier s'y attendra le moins, n'aura aucuns fonds disponibles, peut-être en temps de crise agricole ou financière, ou alors qu'il y aura entente entre tous les domaniers du pays pour exiger à la fois leur remboursement [1]. »

Il faut reconnaître que, dans de semblables conditions, le domaine congéable n'aurait jamais pris naissance et qu'en appliquant son innovation aux baux antérieurement contractés, l'art. 11 de la loi de 1791 a méconnu les éléments essentiels de la loi que les parties s'étaient faite elles-mêmes dans leur convention.

Mais il y a plus : les faits ont démontré et témoignent encore aujourd'hui que le bail à convenant ne saurait fonctionner dans les conditions que le législateur de 1791 a voulu lui assigner. La renonciation au bénéfice de l'art. 11 est devenue pour ainsi dire de style dans les baillées de renouvellement et dans les baux postérieurs. La jurisprudence a admis la validité d'une semblable renonciation, en refusant de voir dans cet article une disposition d'ordre public [2].

Nous verrions volontiers dans cette jurisprudence plutôt une critique qu'une application de la loi de 1791, dont la règle à cet égard est ainsi en quelque sorte non avenue.

L'élimination de toute infiltration féodale, et même la concession au domanier du droit de provoquer lui-même le congément, ne suffirent pas pour désarmer les ennemis du domaine congéable.

Une loi du 27 août 1792 leur donna satisfaction en déclarant « les *ci-devants domaniers... propriétaires incommutables*

[1] Journal *la Loi*, numéro du 9 juin 1892.

[2] V. Cour de Rennes, 10 août 1835 (Dall. Rép., v° *domaine congéable*, n° 33); même Cour, 19 novembre 1857 (*Bulletin des arrêts de la Cour de Rennes*, 1re livr., p. 2).

du fonds [1], *comme des édifices et des superfices de leur tenure* » (art. 1er).

Voici, d'après le préambule de cette loi, le motif, ou, pour mieux dire, le prétexte qui inspira cette disposition singulièrement radicale. La tenue à domaine congéable y était présentée comme *participant de la nature des fiefs*, et il était « *instant de faire jouir les domaniers de l'abolition du régime féodal.* »

Ce raisonnement nous rappelle un peu celui du loup de la fable. Nous savons en effet que le domaine congéable ne relevait nullement, dans ses principes essentiels, du régime féodal et que, si ce régime avait pu le marquer de son empreinte, la loi précédente l'avait complètement dégagé de cet alliage compromettant.

La rente convenancière, dont le domanier demeura tenu, fut déclarée rachetable (art. 11). Le rachat dut s'effectuer au denier vingt pour les rentes en argent, suivant le taux fixé par la loi du 18 août 1790, relative au rachat des rentes foncières.

Ce rachat lui-même eut lieu dans les conditions les plus déplorables pour le foncier : « En effet, remarque M. Carré, sans parler de la dépréciation des assignats, on peut demander si c'était racheter une tenue que de payer au denier vingt le capital d'une prestation qui souvent n'était pas la dixième, ni même la vingtième partie du revenu réel du fonds.... »

Enfin, le 29 floréal an II, la Convention, en réponse à une question soumise par le tribunal du district de Pontrieux, décida, en s'inspirant d'une loi du 17 juillet 1793, que les domaniers ne seraient tenus que des rentes convenancières « *créées originairement sans aucun mélange ni signe de féodalité* ».

Aussi bien, ce triomphe de l'arbitraire fut de courte durée.

Quand il fut possible de se plaindre, on réclama. Nous avons sous les yeux un curieux document : la pétition qui fut adressée à la Convention nationale par des « *citoyens propriétaires et autres habitants de la commune de Quimper....* »

[1] Comp. le règlement spécial aux bois fonciers des art. 6 et suiv.

« A présent, disaient les pétitionnaires,.... qu'on peut avec sécurité réclamer la justice, nous croirons avoir bien mérité de la République, si nous sommes les premiers à vous mettre en état de réparer une injustice aussi criante, en rapportant la loi désastreuse des 23 et 27 août 1792. »

Ils se plaignaient de la précipitation avec laquelle cette loi avait été votée par l'Assemblée législative, « dans un moment où le plus grand nombre des députés n'assistait plus aux séances, et où la très majeure partie de ceux qui restaient n'avaient aucune connaissance de la nature du domaine congéable ».

« Il est évident, disaient-ils, qu'on en a imposé à l'Assemblée législative, quand on lui a dit que cette tenure participait de la nature des fiefs. On ne peut participer de ce qui n'existe pas ; le domaine congéable a pris naissance.... dans le quatrième ou cinquième siècle, et tout le monde sait que la féodalité ne s'est introduite que dans le neuvième. »

Voici, d'autre part, le piquant récit des manœuvres dont le domaine congéable aurait été victime : « Dès le commencement de 1789, lorsqu'il fut question de nommer des députés aux États-Généraux, quelques ambitieux, qui cherchaient à se procurer les suffrages des cultivateurs qui faisaient la grande majorité parmi les électeurs, imaginèrent de leur faire naître l'idée de demander la suppression des domaines congéables.... Parmi ces ambitieux se distingua tout particulièrement un magistrat d'une sénéchaussée du Morbihan ; il avait six mille livres de rentes en droits réparatoires, et c'était un coup de fortune s'il pouvait y réunir le fonds. Il parcourut les campagnes pour engager les cultivateurs à former cette inique demande, offrant de l'appuyer aux États-Généraux, s'il y était député, et parvint ainsi à se faire nommer. Un grand nombre de domaniers honnêtes s'indignèrent néanmoins de ces propositions : Nous n'avons, disaient-ils, acquis que les édifices et superfices de nos tenues, nous n'avons aucun droit aux fonds, ni aux bois, pour lesquels nous n'avons rien déboursé, et il serait de toute injustice de dépouiller nos propriétaires fonciers. »

Enfin, comme par une sorte d'argument *ad hominem*, cet

habile plaidoyer du domaine congéable invoquait la perte éprouvée par la République elle-même, dans ses biens nationaux, perte qu'il évaluait à plus de cent millions.

Le ministre des finances ayant fait valoir ce dernier grief, le Directoire demanda au Corps législatif le rétablissement du régime antérieur de la loi de 1791, et la loi du 9 brumaire an VI fit droit à cette demande.

Elle prononça l'abrogation des lois du 27 août 1792, du 29 floréal an II, et de « *toutes autres lois qui seraient la suite de celles du 27 août* 1792 », remit en vigueur la loi de 1791 et proclama, en conséquence, « *tous les propriétaires fonciers de domaine congéable maintenus dans la propriété* de leurs tenues ».

Une autre disposition, annulant d'une façon générale tous les actes ayant leur fondement dans la loi du 27 août 1792, fut toutefois écartée par le Conseil des Anciens, sur le rapport de M. Malleville, qui fit valoir les considérations suivantes : « Qu'une loi qui en rapporte une autre qui avait foulé aux pieds la propriété, frappe sans commisération ceux qui, malgré les cris de leur conscience et leur propre titre, ont profité de ses dépouilles, tous les hommes sages et justes applaudiront à cette disposition ; mais que le glaive de la loi s'étende jusqu'à ceux qui, sans intérêt dans le premier acte, ont seulement acquis de l'usurpateur, qu'une loi intermédiaire avait déclaré propriétaire incommutable, c'est là un arrêt auquel l'équité refuse de souscrire. »

Il paraît bien certain, dès lors, que la loi de l'an VI n'eut aucun effet rétroactif contre les tiers.

A l'égard des parties elles-mêmes, le texte de cette loi semble avoir laissé subsister le fait légalement accompli du rachat de la rente convenancière. Mais faut-il en conclure que la règle de la non-rétroactivité des lois s'est opposée également, après ce rachat de la rente convenancière, à la réintégration du foncier? L'affirmation a prévalu en jurisprudence. D'après la doctrine de la Cour de cassation, l'exercice, sous l'empire de la loi du 27 août 1792, de la faculté accordée par l'art. 11 de cette loi aux anciens colons, déclarés par l'art. 1er propriétaires de leurs tenues, de racheter « leur rente ci-devant convenancière et

devenue purement foncière », ayant eu pour effet « d'affranchir la propriété grevée, et de la consolider à titre incommutable », a constitué, dès lors, au profit des domaniers, « un droit acquis auquel la loi du 9 brumaire an VI, abrogative de celle de 1792, n'a porté rétroactivement aucune atteinte[1]. »

Cette doctrine serait inattaquable, si le principe invoqué de la non-rétroactivité des lois avait la portée absolue d'une règle constitutionnelle, à laquelle une simple loi ne pourrait apporter de dérogation. Mais attribuer à ce principe une telle autorité, ce serait méconnaître la pensée d'équité qui l'inspire. On ne saurait empêcher le législateur de réparer une iniquité manifeste : « *Et ad negotia ante gesta sese leges extendunt, si negotiis præteritis manifesta atque permanens iniquitas cohæreat aut turpitudo*, » disait très bien un ancien docteur[2].

Or, le but de la loi du 9 brumaire an VI a été de faire cesser l'inique expropriation précédemment prononcée contre le foncier. On est bien obligé de lui reconnaître un effet rétroactif contre les domaniers qui, n'ayant pas racheté leur rente convenancière, n'en étaient pas moins devenus « *propriétaires incommutables du fonds comme des édifices et superfices* ».

Force est de décider qu'en pareil cas la loi de l'an VI a rendu au foncier la propriété que la loi de 1792 lui avait enlevée.

Comment donc voir un obstacle à cette restitution dans la seule circonstance qu'il aurait eu à subir, outre la perte de sa propriété, le rachat plus ou moins dérisoire de la rente convenancière? Lui opposer, de ce chef, une fin de non-recevoir, ce serait lui tenir ce langage grotesque que M. Aulanier prête spirituellement à la Cour suprême : « Si vous n'aviez perdu que votre fonds, il vous serait rendu; mais vous avez de plus perdu votre rente; en conséquence, vous n'avez rien à prétendre[3]. »

[1] 5 juillet 1853 (Dall. Pèr., 53, 1, 294). Joignez même Cour, 1er janvier 1853 (Dall. Pèr., 53, 1, 192) et les autres arrêts mentionnés par l'arrêtiste. La Cour de Rennes, non sans de nombreuses hésitations, s'est ralliée elle-même à la doctrine de la Cour suprême. V. arrêt du 31 mai 1862 (*Bulletin de la Cour de Rennes*, t. II, p. 145) et la note, *ibid.* Joignez de Villeneuve, *Du domaine congéable*, n° 41.

[2] Voët, *de Legibus*.

[3] *Op. cit.*, n° 559, p. 368.

Remarquons bien, d'ailleurs, que la *consolidation*, que la Cour de cassation fait résulter du rachat de la rente convenancière, était un fait directement accompli par la loi de 1792 elle-même, lorsqu'elle attribuait, du même coup, au domanier la double propriété incommutable du fonds et des superfices.

Rétabli par la loi du 9 brumaire an VI, le domaine congéable ne tarda pas à subir un nouvel assaut. En l'an VII, il fut de nouveau attaqué devant le pouvoir législatif. Un document de l'époque : l' « *Opinion de J.-A. Guiot, sur les domaines congéables* », qu'un ami, descendant de ce membre du Conseil des Cinq-Cents, a bien voulu nous confier, permettra de se rendre compte des sentiments dont s'inspiraient alors les adversaires de cette institution. Nous le signalerons d'autant plus volontiers que nous avons précédemment cité un autre document en sens contraire.

Ce discours, ou plutôt ce mémoire, fut adressé au Conseil des Cinq-Cents, qui, dans sa séance du 21 ventôse an VII, eut à s'occuper de différents projets relatifs au domaine congéable.

Il débutait ainsi : « Je viens vous entretenir du domaine congéable, de cet objet éternel de controverse,... que les uns appellent une convention libre et réciproque, un droit sacré de propriété garanti par la Constitution, et que les autres regardent, au contraire, comme un usement odieux, barbare, tyrannique, infecté de féodalité... »

L'auteur partageait ce dernier sentiment. Après avoir relevé cette observation d'un de ses collègues que, « depuis huit ans, on dispute sur la question des domaines congéables, et l'on est encore à savoir ce que c'est que le domaine congéable » :

« Quoi ! s'écriait-il, il existerait dans la législation un droit tellement bizarre, tellement absurde, que les législateurs eux-mêmes n'ont pas su le définir ! N'est-ce pas là, citoyens représentants, convenir expressément de la nécessité de le supprimer ? »

Pour ce représentant des Côtes-du-Nord, la tenure convenancière présentait, même sous le régime de la loi de 1791, un caractère féodal, à raison même du droit de congément qu'il assimilait au droit de retrait féodal : « C'est, disait-il, un retrait légal, un retrait qui fait partie des *usements et coutumes* éta-

blis par les seigneurs, et de la même nature que le retrait féodal, puisqu'il vient de la même source, puisqu'il a été établi de la même manière, et qu'il se soutient sur les mêmes bases, sur des *coutumes* et des *usements* dont la féodalité ne peut être méconnue... »

Nous ne pouvons admettre cette assimilation.

Outre que le congément ne constitue pas la même opération que le retrait féodal, sorte de préemption exercée par le seigneur contre l'acheteur du fief relevant de lui, il n'a manifestement, dans son essence, rien de commun avec la féodalité.

Le domaine congéable pouvait, il est vrai, résulter, autrefois du moins, sous l'empire de certains usements, d'une présomption légale [1], mais son origine normale dut être un contrat, comme l'indiquent les expressions de *convenant* (convention), *droits convenanciers*, *tenue convenancière*, etc.

Aussi bien, les administrations départementales du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord, et le Directoire, que personne ne considérera comme favorable à la féodalité, s'étaient accordés pour demander le maintien de la loi du 9 brumaire an VI. Rien, en effet, ne fut changé à cette loi. Le projet de Pons de Verdun fut écarté par la question préalable, et le Conseil passa à l'ordre du jour sur une demande du représentant Legorrec, de présenter une autre rédaction due à son collègue Bohan [2].

Le Consulat et l'Empire vinrent clore, bientôt après, la

[1] « Les tenues que tiennent les roturiers et non nobles en ladite vicomté, portait l'art. 2 de l'usement de Rohan, sont présumées audit titre de convenant et domaine congéable, s'il n'y a preuve par acte au contraire. » L'art. 29 de l'usement de Cornouailles portait également : « Tous les manants dudit comté sont exclus d'alléguer, ni maintenir, profiter ni relever terres à autre titre qu'audit titre de domaine congéable, quelque longue possession qu'ils aient, s'ils n'apparaissent titre particulier du contraire. »

Enfin, aux termes de l'art. 4 de l'usement de Broërec : « Lorsque les détenteurs roturiers payent rente par deniers, blé, avoine, chapons, poules et corvées et suivent le moulin du seigneur, ils sont censés domaniers congéables, s'ils ne prouvent le contraire par titre seulement. »

Rosmar, sur l'usement de Tréguier (art. 19), disait simplement : « La possession de quarante ans fait juger et présumer la terre tenue à domaine congéable... »

[2] V. le compte-rendu de la séance du 21 ventôse an VII, au *Moniteur universel* (numéro du 27 ventôse.)

période révolutionnaire, et la cause du domaine congéable fut définitivement gagnée.

Nous verrons toutefois, dans notre troisième partie, M. Guieysse, député du Morbihan, rouvrir le débat par une proposition de loi dont le succès aurait porté un coup mortel au bail à convenant.

Paul HENRY,

Professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest.

A suivre.

TROIS JUGES DE LA BRETAGNE

CHATEAUBRIAND, RENAN, LOTI [1]

Conférence faite au palais des Facultés, le 15 décembre 1893

Il y a des écrivains que l'on persiste, un peu de temps après leur mort, à appeler encore Monsieur. L'entrée dans l'immortalité, ou mieux dans l'éternité, ne leur enlève pas ce droit à la déférence des vivants. On a dit longtemps et l'on dit quelquefois encore Monsieur de Fontanes, Monsieur de Bonald, Monsieur de Châteaubriand. N'est-ce pas très singulier, lorsqu'on disait couramment, et de leur vivant même : Victor Hugo, Musset, Paul-Louis et même George Sand ? Cela vient un peu, si je ne me trompe, des titres officiels et de la dorure du pouvoir. Fontanes devait une bonne part de ce qualificatif de « Monsieur » à son habit brodé de grand-maître de l'Université, Bonald à sa pairie, Châteaubriand aux multiples honneurs qui amusaient d'abord sa vanité et dégoûtaient bientôt son génie. Mais la vraie raison de ce traitement particulier de

[1] Est-il besoin de rappeler ici que le fait d'analyser une méthode littéraire, de discuter ou de louer le style d'un écrivain n'équivaut, en aucune façon, à une approbation des doctrines ou à une recommandation générale des œuvres de cet écrivain? Je cite un fragement du livre et je signale un procédé de composition. Je ne vais pas au delà. Le droit de lire un livre constitue une tout autre question et relève de la conscience individuelle. R. B.

la postérité a été dans le défaut de familiarité et d'intimité chez ces auteurs. Ils ont été aperçus de loin par les foules, ils ont brillé d'un éclat plus ou moins vif, mais à la manière des nuages qu'on voit et qu'on ne touche pas. Ils ont passé au-dessus de nous, à des distances très variées, d'ailleurs, et les hommes s'en sont vengés en les appelant respectueusement « Monsieur ».

Étudiez Châteaubriand. Je dis d'abord que le caractère de son observation et le ton même de son style convenaient mal pour comprendre et pour rendre la physionomie d'une province. Je ne le rabaisse pas en parlant de la sorte. Je constate plutôt qu'il était trop grand, incapable de se plier à un genre de littérature où des esprits moins hauts ont excellé. Il lui fallait le monde à peindre, des territoires immenses et où il semblait marcher le premier, comme l'Amérique, ou des régions célèbres par leur passé, beaucoup moins visitées qu'à présent, c'est-à-dire, d'une façon ou de l'autre, un champ libre à l'imagination, un domaine où la fantaisie fût permise amplement, faute de contrôle. Il serait singulièrement gêné aujourd'hui pour refaire les *Natchez*.

Mais la destinée le favorisait. Il lui fut donné de voir tout ce qu'un poète, un historien, un rêveur, un politique pouvait souhaiter : une partie de la terre dans sa nouveauté, dans sa virginité littéraire, les hommes à l'une des époques les plus tragiques de l'histoire, la Grèce et Rome lorsqu'elles n'étaient encore accessibles qu'à un petit nombre de voyageurs, dont bien peu possédaient sa puissance de regard et sa préparation.

Quelle vie, que cette vie dont il a tant pleuré ! Il naît dans une ville maritime près de la grand'route qui va n'importe où, la mer ; il a plusieurs années de libre essor et de promenades vagabondes avant l'entrée au collège de Dol, il a le temps d'écouter les voix, et, comme il le dit, de « béer aux lointains bleuâtres » et de connaître « l'ennui enchanté » du rêve ; à dix-huit ans, en 1786, il est sous-lieutenant au régiment de Navarre, visite le nord de la France, vient à Paris et se lie avec plusieurs des hommes les plus distingués dans les lettres ; il assiste au début de la Révolution, part pour l'Amérique à vingt-trois ans, et a le bonheur d'y rencontrer d'ai-

mables sauvages comme Outougamiz, de vénérables sachems aveugles et toujours bien parlant comme Chactas, des Indiennes, comme Céluta, qui tressaient des nerfs de chevreuil et se couronnaient de fleurs de magnolias ; un an après, tout enivré encore de cette course à travers les déserts agrémentés de nombreuses idylles, il apprend le triste état des affaires de France, trouve le courage de quitter le nouveau monde et de partir pour Coblentz ; il est blessé au siège de Thionville ; il se réfugie, pauvre et proscrit, à Londres où il devait revenir comme ambassadeur de France ; son second ouvrage le porte aux sommets de la célébrité ; en 1803, il suit le cardinal Fesch à Rome ; son insatiable curiosité de Malouin, — dont il se doute vaguement, — ses souvenirs classiques, sa foi de chrétien, l'entraînent en Orient ; il visite la Grèce, il parcourt la Judée et la Palestine, il rentre en France par l'Espagne ; l'Académie le nomme et il s'évite la peine de prononcer l'éloge de Chénier, son prédécesseur ; il est ministre, pair de France, ministre plénipotentiaire, ambassadeur, puis il n'est plus rien du tout, volontairement, qu'un grand génie salué par toutes les générations vivantes, et qui écrit les mémoires d'Outre-Tombe.

De ce long et triomphal passage à travers les choses et les hommes, il rapporte des tableaux d'histoire et des paysages, toujours élevés, toujours poétiques, je ne dirai pas toujours vrais. Pour m'en tenir aux paysages, avez-vous remarqué, Messieurs, combien ceux de Chateaubriand sont larges et, — je ne trouve pas d'autre expression, — généraux ? Il aime les idées générales, et il a raison ; il aime aussi le paysage général, et je l'aime aussi, dessiné par lui, mais sans admettre que ce soit le genre unique ou même le plus parfait des genres. Sa forte éducation classique l'a préparé à goûter des beautés de tout ordre, mais l'enchaîne à de certaines formes antiques, même pour raconter ce qui est d'aujourd'hui et ce qui n'a point d'analogue dans le passé. Elle enrichit sa langue de vrais trésors d'harmonie et de goût, mais elle mêle des souvenirs de la vieille Rome et de la vieille Grèce à ses visions du présent, elle s'interpose entre lui et le monde qu'il parcourt.

Il en résulte une grandeur admirable et une convenance

parfaite de certaines descriptions, comme celle des ruines d'Athènes :

J'ai vu, du haut de l'Acropolis, le soleil se lever entre les deux cimes du mont Hymette : les corneilles qui nichent autour de la citadelle, mais qui ne franchissent jamais son sommet, planaient autour de nous ; leurs ailes noires et lustrées étaient glacées de rose par les premiers reflets du jour.... Du lieu où nous étions placés, nous aurions pu voir, dans les beaux jours d'Athènes, les flottes sortir du Pirée pour combattre l'ennemi, ou pour se rendre aux fêtes de Délos; nous aurions pu entendre éclater, au théâtre de Bacchus, les douleurs d'Œdipe....

De même pour la célèbre bataille des Francs et des Gaulois contre les Romains, dans les *Martyrs ;* pour les visions, — car ce sont de vraies visions, — du passé à travers la réalité présente, de Naples, de Rome, de Jérusalem. Mais il est impossible de ne pas constater que ce ton de grandeur habituel et continu dégénère en un défaut de simplicité quand le sujet est plus humble. On pense à Fénélon, Fénélon du Télémaque, lorsqu'on ouvre, par exemple, les *Natchez* à cette page :

Les premiers pas du matin s'étaient imprimés en taches rougeâtres dans les nuages de la tempête, lorsque, couvert de l'écume des flots, j'abordai au rivage. Courant sur des limons verdis, tout hérissés des pyramides *de l'insecte des sables,* je me dérobe à la fureur du génie des eaux. A quelque distance, s'ouvrait une grotte dont l'entrée était fermée par des framboisiers....

Notez que c'est un vieux sauvage qui parle. Ailleurs, je vois la sauvagesse Céluta chargée, dit Châteaubriand, « d'amuser » par ses chants le guerrier blanc, et qui lui chante que sa mère est enterrée sous un plaqueminier, si bien que, peu de temps après, toute la cabane, ajoute l'auteur, « pleurait de regret, d'amour et de vertu. » A qui fera-t-on croire que ce soient là les façons de s'amuser des sauvages? Ailleurs, encore, nous assistons à des scènes de famille aussi sentimentales qu'invraisemblables. On y voit « des Indiennes aussi légères que les biches avec lesquelles elles bondissaient » cueillir des fraises; d'autres vêtues de robes blanches en écorces de mûrier et qui

ont « *le regard de la nuit et le sourire de l'aurore* » ; le grand chef présente au voyageur « *la calebasse de l'hospitalité* » couronnée d'hyacinthes bleues. En vérité, est-ce l'Amérique, même au temps de Châteaubriand ? Non, Messieurs, c'est peut être du Mayne-Reid de génie, mais, par moments, et très souvent, c'est du Mayne-Reid.

Il ne faut donc pas s'étonner que Châteaubriand, séduit par des horizons autrement vastes et merveilleux, ait négligé la Bretagne, et que les pages où il la dépeint ne comptent pas parmi ses meilleures. Le pays natal demandait une sorte de recueillement chez son poète, et une couleur de clair obscur dans le style, qui n'étaient ni dans le tempérament, ni dans l'admirable palette de Châteaubriant.

Je prends un à un les trente-deux volumes in-8° de ses œuvres. Où a-t-il parlé de la Bretagne ? Il aurait pu le faire dans l'épisode de René, qui est un fragment désagréable d'autobiographie. On y rencontre, en effet, des traits de la nature bretonne, mais vagues, volontairement inachevés, comme si le narrateur ne voulait se découvrir qu'à moitié. Je sais bien ce que vous allez me dire : « Et les Mémoires d'Outre-Tombe ? »

Je le veux bien. Ouvrons les Mémoires d'Outre-Tombe. Il y a peu d'aussi beaux livres, quoi qu'on en ait dit, dans la littérature de ce siècle, et peu de livres plus intéressants. Les premiers chapitres sont pleins de hauteur déguisée quand le poète y parle de ses aïeux, et d'attendrissement quand il raconte son enfance. L'esprit y abonde. Cependant relisez les descriptions de la Bretagne qui furent assurément des plus soignées, trop soignées par le poète, alors dans toute la force de son génie :

Pendant l'hiver très froid qui précéda ma réclusion scolaire, dit-il, le feu prit à l'hôtel où nous demeurions : je fus sauvé par ma sœur aînée, qui m'emporta à travers les flammes. M. de Châteaubriand, retiré dans son château, appela sa femme près de lui : il le fallut rejoindre au printemps.

Le printemps, en Bretagne, est plus doux qu'aux environs de Paris, et fleurit trois semaines plus tôt. Les cinq oiseaux qui l'annoncent, l'hirondelle, le loriot, le coucou, la caille et le rossignol, arrivent avec des brises qui hébergent dans les golfes de la

péninsule armoricaine. La terre se couvre de marguerites, de pensées, de jonquilles, de narcisses, d'hyacinthes, de renoncules, d'anémones, comme les espaces abandonnés qui environnent Saint-Jean-de-Latran et Sainte-Croix-de-Jérusalem, à Rome. Des clairières se panachent d'élégantes et de hautes fougères, des champs de genêts et d'ajoncs resplendissent de leurs fleurs qu'on prendrait pour des papillons d'or.... Tout fourmille d'abeilles et d'oiseaux ; les essaims et les nids arrêtent les enfants à chaque pas. Dans certains abris, le myrte et le laurier rose croissent en pleine terre, comme en Grèce ; la figue mûrit comme en Provence ; chaque pommier, avec ses fleurs carminées, ressemble à un gros bouquet de fiancée de village.

Les pages qui suivent sont de la même préciosité. On y lit des phrases à antithèses, comme celles-ci : « L'alouette de champ y vole avec l'alouette marine ; la charrue et la barque, à un jet de pierre l'une de l'autre, sillonnent la terre et l'eau. Le navigateur et le berger s'empruntent mutuellement leur langue : le matelot dit : « Les vagues moutonnent » ; le pâtre dit : « Des flottes de moutons. »

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que voilà des navigateurs et des bergers qui auraient bien mieux fait, au lieu de « s'emprunter leur langue », de garder chacun la sienne ?

Enfin, la description se clôt par l'arrivée à Combourg.

Durant quatre mortelles lieues, nous n'aperçûmes que des bruyères guirlandées de bois, de friches à peine écrêtées, des semailles de blé noir, court et pauvre, et d'indigentes avénières. — Admirez ces avénières, Mesdames, vous ne les retrouverez pas souvent. — Des charbonniers conduisaient des files de petits chevaux à crinière pendante et mêlée ; des paysans à sayons de peau de bique, à cheveux longs, pressaient des bœufs maigres avec des cris aigus, et marchaient à la queue d'une lourde charrue, comme des faunes labourant. Enfin, nous découvrîmes une vallée, auprès de laquelle s'élevait, non loin d'un étang, la flèche de l'église d'une bourgade ; les tours d'un château féodal montaient dans les arbres d'une futaie éclairée par le soleil couchant.... Descendus de la colline, nous guéâmes un ruisseau... et la voiture roula au bord d'un quinconce, dans une allée de charmille dont les cimes s'entrelaçaient au-dessus de nos têtes : je me souviens encore du moment où j'entrai sous cet ombrage, et de la joie effrayée que j'éprouvai.

Je le demande aux Bretons qui peuvent m'écouter, à ceux qui ont simplement habité une saison là-bas : Est-ce là la Bretagne ? Ne sont-ce pas des traits arrangés, composés, d'une vérité secondaire aussi bien que d'une habileté supérieure ? La population bretonne est encore moins heureusement traitée.

Châteaubriand n'a pas été séduit par la poésie de cette race à laquelle il appartenait, il n'a étudié, ce semble, avec amour, ni les origines, ni les légendes celtiques, et, quand les femmes de son pays lui paraissent belles de grâce et de fraîcheur, il les compare vite à des grecques, ainsi qu'il le fait pour les maraîchères de la Rance :

Les femmes grandes, minces, agiles, portent des corsets de laine grise, des jupons courts de callemandre et de soie rayée, des bas blancs à coins de couleurs.... Une chaîne d'argent à plusieurs branches pend à leur côté gauche. Tous les matins, au printemps, ces filles du nord, descendant de leurs barques, comme si elles venaient encore envahir la contrée, apportent au marché des fruits dans des corbeilles, et des caillebotes dans des coquilles : lorsqu'elles soutiennent d'une main sur leur tête des vases noirs remplis de lait ou de fleurs, que les barbes de leurs cornettes blanches accompagnent leurs yeux bleus, leur visage rose, leurs cheveux blonds emperlés de rosée, les valkyries de l'Edda, dont la plus jeune est l'avenir, ou les canéphores d'Athènes n'avaient rien d'aussi gracieux.

Châteaubriand ajoute naïvement : « Le tableau ressemble-t-il encore ? » Je crains qu'il n'ait jamais ressemblé qu'aux bergerades de la fin du XVIIIe siècle, dont il m'a l'air d'être un fils posthume. La note vraie, la note locale n'y est pas.

J'ose à peine dire ces choses, Messieurs, tant j'ai d'admiration, par ailleurs, pour le poète et pour l'homme public. En avançant cette proposition qu'il n'a pas rendu la physionomie de son pays, avec le même bonheur qu'il a rencontré dans la dans la description de terres plus éloignées de lui par la distance matérielle, mais plus familières à ses rêves et toujours présentes aux souvenirs de son éducation classique; en notant que l'analyse du tempérament, de l'histoire, de la légende du peuple breton ne tient pas de place dans son œuvre et semble

lui avoir échappé, je ne veux pas diminuer une figure d'écrivain qui reste une des plus belles et des plus hautes de la littérature française. Châteaubriand avait trouvé, sur le vieux blason de sa famille, la devise « Je sème l'or, » et il a semé l'or à pleines mains, dans les deux sens du mot. Je n'oublie pas non plus l'homme dont la pensée écrite et les actes publics s'inspiraient de ces sentiments qui fonderont éternellement toute grandeur morale : l'honneur, le patriotisme, la foi religieuse; celui qui, jeune et simple attaché d'ambassade, jetait publiquement sa démission à l'Empereur, au lendemain de la mort du duc d'Enghien; celui qui, prenant possession du ministère des affaires étrangères, à un moment où nos relations étaient extrêmement tendues avec l'Angleterre, envoyait à M. de Marcellus — son ombre — cette dépêche qui fait tant de bien à lire :

Tout le bruit qu'on fait à Londres passera. La France répondra à tout, et n'a peur de rien;

celui enfin qui, dans sa vieillesse, jugeant le *Génie du Christianisme*, qui eut peut-être, parmi tous ses livres, l'éclat le plus vif et la portée la plus grande, disait ces paroles tou chantes :

Si l'influence de mon travail ne se bornait pas au changement que, depuis quarante années, il a produit parmi les générations vivantes; s'il servait encore à ranimer chez les tard-venus une étincelle des vérités civilisatrices de la terre; si ce léger symptôme de vie que l'on croit apercevoir s'y soutenait dans les générations à venir, je m'en irais plein d'espérance dans la miséricorde divine. Chrétien réconcilié, ne m'oublie pas dans tes prières, quand je serai parti; mes fautes m'arrêteront peut-être à ces portes où ma charité avait crié pour toi : « Ouvrez-vous, portes éternelles! *Elevamini, portæ æternales!* »

Comparez aux pages que je viens de citer celles, autrement nombreuses, que Renan a écrites sur la Bretagne.

D'abord, nous sommes ici en présence d'un Breton de la Bretagne bretonnante et d'une âme méditative, ce qui n'est pas la même chose que rêveuse. Le rêve, c'est l'oiseau sans

patrie et sans repos, à qui rien ne manque quand il a l'espace, et qui ne revient que par accident aux collines, même superbes, d'où il s'est élancé. L'esprit méditatif est un migrateur, au contraire, dont les voyages se font avec l'espérance ou avec le regret du domaine préféré. Renan a voyagé, mais il est revenu sans cesse à son point de départ, et l'on peut toujours découvrir chez lui les signes distinctifs d'une race et la poésie d'une province. Aucun écrivain dans ce sens, n'a été plus provincial que lui. Paris même n'a pas changé le Celte de Tréguier. Lui-même l'a dit. Il a écrit, dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse :*

> Une des légendes les plus répandues en Bretagne est celle d'une prétendue ville d'Is, qui, à une époque inconnue, aurait été engloutie par la mer..... Les jours de calme, on entend monter de l'abîme le son de ses cloches modulant l'hymne du jour. Il me semble souvent que j'ai au fond du cœur une ville d'Is qui sonne encore des cloches obstinées à convoquer aux offices sacrés des fidèles qui n'entendent plus.

Oh, oui! il les a entendues, les cloches de la ville d'Is! Elles ont chanté pour lui toute sa vie. Elles lui ont appris les traditions fabuleuses de la race des Kymris venue du pays de Galles dans la presqu'île d'Armorique, les héros et les rois, Arthur et Merlin; elles lui ont répété l'histoire, toute fleurie de légendes, des saints qui baptisèrent la Bretagne païenne; elles l'ont initié au secret de ces âmes bretonnes, délicates et fermées, très timides et très fières, et dont je crois voir l'emblême toutes les fois que je rencontre, sur la page d'un missel, une châtelaine un peu raide dans sa robe à plis droits, pâle de visage, chef-d'œuvre de grâce solitaire et de songerie mystique. Peut-être lui ont-elles dit autre chose encore, les cloches de la ville d'Is, et je ne puis penser sans tristesse qu'il ne les a pas écoutées jusqu'au bout, et que tant de dons merveilleux n'ont, en somme, travaillé qu'à détruire ce que Renan admirait dans le passé de sa Bretagne.

Au fond, et je le dis, ce me semble, avec la plus entière impartialité de jugement, Renan a été un poète lyrique égaré dans l'exégèse. Je comprends très bien qu'il ait pu affaiblir et

détruire la foi dans des masses, parce que les masses, très sensibles aux beautés de la forme, et sur lesquelles la poésie écrite a toujours eu et aura toujours un ascendant souverain, sont mal préparées aux argumentations, sans contrôle dans les questions scientifiques, abandonnées à l'impression, avec un bagage aujourd'hui bien restreint de notions religieuses et de force morale.

Je comprends moins que des hommes instruits aient pu ne pas apercevoir l'instabilité de la doctrine de l'écrivain, ou, l'ayant aperçue, qu'ils aient pu s'en contenter. Les livres que j'ai lus de lui se contredisaient sur une foule de points essentiels, et, là où ils ne se contredisaient pas, ils ne laissaient debout qu'un nombre de vérités ou d'aspirations humaines tout à fait insuffisant pour le repos d'un esprit raisonnable. J'éprouvais la sensation du mal de mer, et, voyez-vous, quand il s'agit de raison, la durée de l'équilibre instable m'a toujours paru un signe de l'erreur.

Mais, si nous ne pouvons l'accepter pour guide, il ne nous est pas permis de ne pas admirer l'instrument qui vibrait sous ses doigts, la forme, d'une souplesse heureuse et nouvelle, dont il a enrichi la langue, ce don de pénétration et de vision, qui faisait de lui un évocateur des temps disparus et un analyste subtil des époques de l'histoire.

Ce qu'il a dit de son pays natal me paraît dépasser, en bonheur d'expression et en justesse d'idées, ce qu'il a pu écrire sur des sujets analogues.

Vous savez qu'il habitait, pendant les mois de vacances, une maison située presque au fond de la rade de Perros Guirec, un peu à droite. J'ai souvent passé là. Le chemin, qui vient de traverser le haut Perros perché sur sa colline et le groupe de maisons d'en bas, serrées en demi-cercle autour du petit port, suit le rivage un peu de temps, et s'enfonce dans les terres, vers Louannec et Tréguier. A l'endroit où il se sépare de la côte, s'ouvre une barrière peinte en rouge sombre, et qu'on pourrait prendre de loin pour une barrière de champ, s'il n'y avait pas, au-dessus, le dôme d'une avenue d'ormeaux qui s'en vont, joignant leurs branches et montant un peu. Pour apercevoir la maison, il faut bien regarder. Elle est toute cachée sous les

arbres; un jardin potager planté d'arbres fruitiers, et qui joint un bosquet à l'ancienne mode, s'étend sur la gauche de l'avenue, et les champs enveloppent librement l'habitation, les petits champs bretons où il y a de si larges haies pour si peu de sillons, et tant de fougères sur les talus, et tant d'arbres étêtés par le vent, et tant de pommiers ronds abritant une vache blanche et noire, ou un cheval blanc, poilu et l'air très las, qui semble être toujours le même animal transporté avec le voyageur dans les paysages variés de la Bretagne. La vue, des fenêtres de la maison, doit être grande et sereine. Elle embrasse la rade de Perros, longue, bordée de collines cultivées que terminent des roches brunes, elle s'étend sur la haute mer et se perd au large, vers le groupe des Sept-Iles, qui sont là comme sept miroirs exposés aux lueurs changeantes du ciel et de l'eau, tantôt violettes par les temps sombres, tantôt précises de lignes et déroulant vers la terre leurs pentes d'un vert fauve, quand le soleil se couche derrière Ploumanac'h. Le domaine s'appelle Rosmapamon, c'est-à-dire la roncière du fils d'Amon.

J'aime à penser que Renan, — qui se montrait peu à Perros, et n'y vint qu'une fois pendant que j'y demeurais, — avait ce paysage devant les yeux, ou qu'il y songeait, le revoyait de souvenir, lorsqu'il peignait la terre bretonne.

Voyez d'abord la largeur de dessin de ces lignes, que je trouve dans la *Prière sur l'Acropole*. Voyez aussi comment le modelé grec de la phrase revêt une série d'impressions toutes locales, sans aucun rappel inutile de l'antiquité classique :

Je suis né, déesse aux yeux bleus, de parents barbares, chez les Cimmériens bons et vertueux qui habitent au bord d'une mer sombre, hérissée de rochers, toujours battue par les orages. On y connaît à peine le soleil; les fleurs sont les mousses marines, les algues et les coquillages coloriés qu'on trouve au fond des baies solitaires. Les nuages y paraissent sans couleur, et la joie même y est un peu triste; mais des fontaines d'eau froide y sortent du rocher, et les yeux des jeunes filles y sont comme ces vertes fontaines où, sur des fonds d'herbes ondulées, se mire le ciel.

Mes pères, aussi loin que nous pouvons remonter, étaient voués aux navigations lointaines, dans des mers que tes argonautes ne

connurent pas. J'entendis, quand j'étais jeune, les chansons des voyages polaires; je fus bercé au souvenir des glaces flottantes, des mers brumeuses semblables à du lait, des îles peuplées d'oiseaux qui chantent à leurs heures et qui, prenant leur volée tous ensemble, obscurcissent le ciel.

Si vous trouvez là, néanmoins, quelque chose de cet apprêt, je pourrais dire de cet *empois* grec que j'ai reproché à Châteaubriand, vous n'en trouverez plus trace dans cette introduction à l'étude sur la *Poésie des Races celtiques* (*Essais de morale et de critique*) :

Lorsqu'en voyageant dans la presqu'île armoricaine, on dépasse la région, plus rapprochée du continent, où se prolonge la physionomie gaie, mais commune de la Normandie et du Maine, et qu'on entre dans la véritable Bretagne, dans celle qui mérite ce nom par la langue et la race, le plus brusque changement se fait sentir tout à coup. Un vent froid, plein de vague et de tristesse, s'élève et transporte l'âme vers d'autres pensées; le sommet des arbres se dépouille et se tord; la bruyère étend au loin sa teinte uniforme; le granit perce à chaque pas un sol trop maigre pour le revêtir, une mer presque toujours sombre forme à l'horizon un cercle d'éternels gémissements. Même contraste dans les hommes : à la vulgarité normande, à une population grasse et plantureuse, contente de vivre, pleine de ses intérêts, égoïste comme tous ceux dont l'habitude est de jouir, succède une race timide et réservée, vivant toute au dedans, pesante en apparence, mais sentant profondément et portant dans ses instincts religieux une adorable délicatesse.....

Voilà, dans ses traits essentiels, la nature bretonne. Je pourrais citer d'autres fragments, sur Tréguier, par exemple, sur la cathédrale de granit et ses tombes du xve siècle, sur la vie que menait à leur ombre une bourgeoisie dont les habitudes n'ont guère changé depuis. Mais ils sont trop connus, et je ne veux pas m'étendre sur ce côté de la question. Allons plutôt dans le sens qu'indique la dernière phrase que je viens de lire, et cherchons le portrait moral de la Bretagne. On n'a que l'embarras du choix entre plusieurs. Je découpe celui-ci :

Le trait caractéristique de la race bretonne, à tous ses degrés, est l'idéalisme, la poursuite d'une fin morale et intellectuelle, souvent

erronée, toujours désintéressée. Jamais race ne fut plus impropre à l'industrie, au commerce. On obtient tout d'elle par le sentiment de l'honneur; ce qui est lucre lui paraît peu digne d'un galant homme; l'occupation noble est, à ses yeux, celle par laquelle on ne gagne rien, par exemple, celle du soldat, celle du marin, celle du prêtre, celle du vrai gentilhomme qui ne tire de sa terre que le fruit convenu par l'usage, sans chercher à l'augmenter, celle du magistrat, celle de l'homme voué au travail de la pensée. Au fond de la plupart de ses raisonnements, il y a cette opinion, fausse sans doute, que la fortune ne s'acquiert qu'en exploitant les autres et en pressurant les pauvres. La conséquence d'une telle manière de voir, c'est que le riche n'est pas très considéré; on estime beaucoup plus l'homme qui se consacre au bien public, ou qui représente l'esprit du pays. Ces braves gens s'indignent contre la prétention qu'ont ceux qui font leur fortune de rendre par surcroît un service social. Quand on leur avait dit autrefois : « *Le Roi fait cas des Bretons,* » cela leur suffisait. Le roi jouissait pour eux, était riche pour eux..... Une telle conception d'économie politique est devenue bien arriérée; mais le cercle des opinions humaines y ramènera peut-être un jour.. Grâce, au moins, pour les petits groupes des survivants d'un autre monde, où cette inoffensive erreur a entretenu la tradition du sacrifice! N'améliorez pas leur sort, ils ne seraient pas plus heureux; ne les enrichissez pas, ils seraient moins dévoués; ne les gênez pas pour les faire aller à l'école primaire, ils y perdraient peut-être quelque chose de leurs qualités, et n'acquerraient pas celles que donne la haute culture; mais ne les méprisez pas. (*Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse.* — Saint Renan, pp. 75-76).

Oui, le portrait ressemble. Je puis m'en porter garant. Combien n'en ai-je pas connu, à cette Université même, depuis quinze ans, de ces fils de la Bretagne? Plusieurs ont été de mes intimes amis, et mon souvenir s'en va vers eux, toujours ému, maintenant qu'ils sont retournés dans l'ombre de la petite et chère patrie, là-bas. Je les revois, parmi leurs camarades, appliqués, sérieux, fuyant les réunions nombreuses, peu empressés de se produire, généralement inhabiles à la bicyclette et dédaigneux du tennis. Ils avaient l'estime de tous et l'amitié d'un très petit nombre, de ceux seulement qui les connaissaient, qui avaient pu percer l'écorce de cette terre un peu rude et voir la richesse du sous-sol. Ils cachaient leur

cœur, comme un trésor. Et c'en était un : trésor d'affection, de loyauté, de poétique enthousiasme. Je le sais, je l'avais deviné à des serrements de main, à des regards, à des mots, à de rapides ouvertures dans des jours d'émotion. Et je l'ai vu, plus tard, clairement, pleinement, lorsqu'ils ont eu retrouvé l'air natal, hors duquel ils se sentent toujours moins libres et moins eux-mêmes. Alors ils m'ont écrit. Ce n'étaient plus les mêmes hommes. Écrivant seuls, sans le contrôle et la gêne d'un interlocuteur, ils se donnaient; ils parlaient avec abondance; mille souvenirs d'une délicatesse charmante leur revenaient en mémoire; le sentiment profond, longtemps contenu, de la beauté de leur pays les soulevait jusqu'au lyrisme. Je me réjouissais de recevoir bientôt la suite de ces gouffres de la côte, de ces pardons, de ces landes, ou de ces projets de jeunes gens si braves et si hauts de pensée. Puis ils restaient des mois silencieux. Oh! ces Bretons, race songeuse et timide! Renan les a bien peints.

Mais je m'arrête un moment encore sur ce jugement du poète, et j'observe que pour comprendre l'âme d'un homme ou d'un peuple croyant, il faut avoir cru soi-même, il faut avoir ce que j'appellerai l'intelligence de la foi. Aucun talent, aucune puissance d'esprit ne permettra à un homme totalement étranger aux croyances religieuses de pénétrer l'âme d'une race croyante, avec ses délicatesses de conscience, ses mobiles d'action, sa joie soumise à des règles, son pouvoir et souvent son besoin de sacrifice, ou seulement de rapporter, en la comprenant dans toutes ses nuances, une légende chrétienne. Si vous voulez une preuve, ouvrez ce volume du *Rêve*, où M. Émile Zola résume, avec une lourdeur consommée, *la Légende Dorée*. L'exemple est bien frappant. Renan a le sens autrement exercé. Il mêlera une négation ou un mot d'ironie offensante à l'exposition d'une idée ou au récit d'un fait, parce qu'il ne croit plus. Mais l'idée même, ou le sens intime du récit, ou la poésie qu'il renferme, ne lui auront pas échappé. Il a écrit :

Au fond je sens que ma vie est toujours gouvernée par une foi que je n'ai plus. La foi a cela de particulier que, disparue, elle agit

encore. (Souvenirs d'Enfance et de Jeunesse. *Le broyeur de lin*, p. 12).

Cela peut se vérifier en beaucoup de passages de ses œuvres. Et j'en eus l'impression bien vive, un jour, à propos de celui par lequel je terminerai. Je me trouvais chez M. Calmann Lévy. Nous avions causé de questions qui touchent à la littérature comme le calcul à la cosmographie, lorsque, apprenant mon intention d'écrire un roman sur la Bretagne, il me dit, avec une vivacité qui m'étonna :

– Connaissez-vous, dans les *Essais de Morale et de Critique*, cette page : « O Pères de la tribu ? » — Non — C'est admirable. Il faut absolument que vous la connaissiez.

Il appela un de ses employés, qui courut chercher le volume dans un des casiers de ce grand ministère de librairie. Le volume apporté :

— Lisez, me dit-il. Moi je lis mal.

Je n'ai pas la prétention de bien lire. Mais je lus. Nous admirâmes tous deux. La lecture finie, M. Calmann Lévy me donna le volume, et c'est là que j'ai pris ces lignes, qui me furent signalées par l'enthousiasme d'un éditeur, et où vous reconnaîtrez, une dernière fois, le carillon des cloches de la ville d'Is :

O pères de la tribu obscure au foyer de laquelle je puisai la foi à l'invisible, humble clan de laboureurs et de marins, à qui je dois d'avoir conservé la vigueur de mon âme en un pays éteint, en un siècle sans espérance, vous errâtes sans doute sur ces mers enchantées où notre père Brandan chercha la terre de promission ; vous contemplâtes les vertes îles dont les herbes se baignaient dans les flots ; vous parcourûtes avec saint Patrice les cercles de ce monde que nos yeux ne savent plus voir. Quelques fois je regrette que votre barque, en quittant l'Irlande ou la Cambrie, n'ait pas obéi à d'autre vents. Je les vois dans mes rêves, ces cités pacifiques de Clonfert et de Lismore, où j'aurais dû vivre, pauvre Irlande, nourri du son de tes cloches, au récit de tes mystérieuses odyssées. Inutiles tous deux en ce monde, qui ne comprend que ce qui le dompte ou le sert, fuyons ensemble vers l'Eden splendide des joies de l'âme, celui-là même que nos saints virent dans leurs songes. Consolons-nous par nos chimères, par notre

noblesse, par notre dédain. Qui sait si nos rêves, à nous, ne sont pas plus vrais que la réalité ? Dieu m'est témoin, vieux pères, que ma seule joie, c'est que parfois je songe que je suis votre conscience, et que par moi vous arrivez à la vie et à la voix (*Essais de morale et de critique*. — Préface).

Cette poésie tout intellectuelle, nous ne la rencontrerons plus chez le troisième écrivain dont nous devons nous occuper. Mais vous en découvrirez une autre, d'une autre sorte, émanée d'une vision différente des choses, exprimée par des mots nouveaux.

Messieurs, j'étais, il y a peu de semaines, à Hendaye. Je savais que M. Pierre Loti, qui avait cessé de commander la cannonnière française ensablée à côté de la canonnière espagnole, devant le pont d'Irun, n'avait pas encore quitté la petite ville frontière. Je partis donc pour chercher sa maison, et je ne demandai pas d'abord de renseignements, devinant bien que la maison de Loti devait être au bord de la Bidassoa. Je montai donc, à travers les rues, jusqu'à cette file d'habitations à terrasses, que j'avais aperçues du port, prolongeant le bourg d'Hendaye vers l'embouchure du fleuve.

C'était bien là. Une grille ouvrant sur un jardin, une maison simple, dont je ne vois que l'épaisseur, le mur au sommet aigu, et traversé de croisillons de bois gris. Je sonne.

— M. le commandant Viaud ?

La servante basque me précède à travers le jardin. Au milieu d'un rond d'herbe, un petit garçon en costume de marin, les cheveux blonds et bouclés, très vif et très rose, joue à la corde. C'est Samuel, le fils de Loti. On m'introduit au rez-de-chaussée, dans un salon dont les murs sont drapés de filets de pêche avec leurs lièges, formant des arcs, et retenus, dans les coins, par des palmes de Jérusalem, qui montent du plancher au plafond. Aux mailles sont pendues des araignées japonaises, vertes et noires. Des roses coupées couvrent complètement la table de la cheminée. Un piano dans le fond, avec des jardinières, pleines de fleurs rouges. Un gros bouquet de tubéreuses sur la table du milieu. Une photographie, accrochée près de la porte, représente des marins de Paimpol, entrant à l'église, pour accomplir un vœu.

Loti entre. Je dois dire que, dans ce cadre étrange, il est très simple. Nous causons littérature et contrebande, — sujet de frontière s'il en fut; — il me parle avec passion du jeu de pelote, le grand jeu du pays basque, auquel il est fort adroit, me montre, de la terrasse du jardin, l'admirable estuaire, large et lumineux, de la Bidassoa, avec les montagnes espagnoles en face, et, sur les premières hauteurs, sortant du sable du fleuve, la vieille cité de Fontarabie où nous devions aller ensemble quelques heures plus tard; il me montre également les deux fenêtres de son cabinet, au premier, dont il a fait murer les portes, et où l'on n'accède, — j'en sais quelque chose, — que par une échelle de corde à l'une des fenêtres, ou une corde lisse à la seconde. — J'ai choisi l'échelle de corde, l'après midi. — Enfin, parlant de son départ prochain, il me dit cette phrase que je voulais vous répéter, et à laquelle je vous fais mes excuses d'être arrivé par un si long détour :

— Oui, je n'ai plus que deux jours à rester ici. Mais je garde la maison. Ce n'est pas la première dont j'aurai continué la location ainsi. Peut-être y reviendrai-je. Peut-être non..... Je m'attache à tant de coins de terre! Il y en a que j'ai quittés à tout jamais, et où j'aurais tant voulu retourner avant de mourir! Mais non : *à tout jamais!*

Vous remarquerez, Messieurs, cette idée de la mort, sans cesse présente dans l'œuvre de Loti. Vous noterez surtout cette faculté de s'attacher à divers points de la terre, et de les aimer d'une affection égale et d'un égal regret. Elle constitue, à mon avis, le trait dominant de ce singulier voyageur, le secret véritable de son talent.

Il n'est pas possible à tout le monde de subir avec cette passivité plénière le charme de la nature de l'Orient et de celle de l'Occident, d'être le miroir également net où se reflèteront les brumes du nord et le soleil torride de l'Afrique. La majorité des hommes est façonnée de telle sorte, par les études de grec et de latin, qu'ils se trouvent presque incapables d'une vue directe, et, en tous cas, d'une vue simple et sans préjugés des spectacles du monde. On nous a taillé les verres de notre lorgnette. Pierre Loti m'a tout l'air d'avoir couru le monde, au contraire, sans préparation, avec un très léger assortiment d'idées générales.

Infériorité certaine à d'autres égards, mais supériorité peut-être en ce qui concerne la fidélité complète de l'impression reçue et la parfaite concordance entre cette impression et les mots qui la rendent. Le souci d'être grec, d'être latin, de ressembler ou de ne pas ressembler à tel devancier, ne hante pas cet esprit peu chargé de la pensée d'autrui. Les images ne se déforment pas, — il y a d'ailleurs des déformations délicieuses en poésie, — elles ne font que passer par ces yeux étonnamment clairs et ouverts, avant de se fixer sur le papier, et d'y demeurer, à l'état de peintures écrites, destinées à éveiller chez nous de véritables sentations de lignas et de couleurs. Un homme d'un esprit délicat et exercé, que j'ai problablement l'honneur de compter en ce moment parmi mes auditeurs, me disait : « Pour moi, quand je lis du Renan, il me semble que c'est une âme de poète, qui est sous le pressoir, et d'où la poésie s'écoule. Quand je lis Pierre Loti, il me semble que c'est la matière elle-même qui est mise sous le pressoir, et qui donne le vin que je bois. »

Voilà pourquoi l'écrivain aura le don d'exprimer, avec une égale fidélité, des paysages de toutes les latitudes, de nous faire éprouver successivement la sensation de la Bretagne, du Japon, de l'Inde, du Tonkin, de l'Algérie, des côtes de la mer Rouge, de Tahiti et des régions glacées de l'Islande. Ne lui demandez pas de résumer les institutions ou l'histoire d'un peuple, il n'essayera pas de le faire, comme l'a tenté Châteaubriand pour l'Amérique ; ne cherchez pas dans ses œuvres la psychologie raffinée et le sens des origines que possédait Renan : cela n'est pas dans le domaine qui est le sien, celui de la vision. Ses personnages appartiennent à des catégories primitives, et leurs sentiments, à peu de nuances près, sont de ceux qu'on retrouve sous tous les climats. Gaud, le grand Yann, mon frère Yves pourraient être facilement débaptisés et inscrits sur les registres de l'état civil d'une autre nation maritime. Ils sont Bretons surtout par le milieu où ils vivent. Mais ce milieu, Messieurs, il est incomparablement décrit, il l'est à ce point qu'il colore de son reflet les personnages eux-mêmes, et que le plus léger doute ne nous vient pas, à première vue, qu'ils puissent être autre chose que des Bretons, en effet.

Je voudrais vous rappeler la première entrevue de Loti avec l'Océan de nos côtes françaises, entrevue qui décida de la vocation du marin et grandit celle du poète :

J'étais arrivé, dit-il, le soir, avec mes parents, dans un village de la côte saintongeoise, dans une maison de pêcheurs louée pour la saison des bains. Je savais que nous étions venus là pour une chose qui s'appelait la mer, mais je ne l'avais pas encore vue, — une ligne de dunes me la cachait à cause de ma très petite taille, — et j'étais dans une extrême impatience de la connaître. Après le dîner donc, à la tombée de la nuit, je m'échappai seul dehors. L'air vif, âpre, sentait je ne sais quoi d'inconnu, et un bruit singulier, à la fois faible et immense, se faisait derrière les petites montagnes de sable auxquelles un sentier conduisait.

Tout m'effrayait, ce bout de sentier inconnu, ce crépuscule tombant d'un ciel couvert, et aussi la solitude de ce coin de village. Cependant, armé d'une de ces grandes résolutions subites, comme les bébés les plus timides en prennent quelquefois, je partis d'un pas ferme.

Puis, tout à coup, je m'arrêtai glacé, frissonnant de peur. Devant moi, quelque chose apparaissait, quelque chose de sombre et de bruissant qui avait surgi de tous les côtés en même temps et qui semblait ne pas finir; une étendue en mouvement qui me donnait le vertige mortel. Évidemment, *c'était ça*; pas une minute d'hésitation, ni même d'étonnement que ce fût ainsi, non, rien que de l'épouvante; je reconnaissais et je tremblais. C'était d'un vert obscur presque noir; ça semblait instable, perfide, engloutissant; ça remuait et ça se démenait partout à la fois, avec un air de méchanceté sinistre. Au-dessus s'étendait un ciel tout d'une pièce, d'un gris foncé, comme un manteau lourd.

Très loin, très loin seulement, à d'inappréciables profondeurs d'horizon, on apercevait une déchirure, un jour entre le ciel et les eaux, longue fente vide, d'une claire pâleur jaune.

. . . . . .

Nous restâmes un moment l'un devant l'autre, moi fasciné par elle. Dès cette première entrevue sans doute, j'avais l'insaisissable pressentiment qu'elle finirait un jour par me prendre, malgré toutes mes hésitations, malgré toutes les volontés qui essayeraient de me retenir. Ce que j'éprouvais en sa présence était non seulement de la frayeur, mais surtout une tristesse sans nom, une impression de solitude désolée, d'abandon, d'exil. Et je repartis en courant, la figure très bouleversée, je pense, et les cheveux tourmentés par le vent,

avec une hâte extrême d'arriver auprès de ma mère, de l'embrasser, de me serrer contre elle, de me faire consoler de mille angoisses anticipées, inexpressibles, qui m'avaient atteint le cœur à la vue de ces grandes étendues vertes et profondes. (*Le Roman d'un enfant*, p. 16 à 19.)

Recueillez vos souvenirs, Messieurs, ajoutez, à cette peinture de la mer sombre et cependant calme, la description de la mer de corail dans *Mon frère Yves;* la description de la mer de brume et de la *Marie* fuyant devant la tempête, dans *Pêcheurs d'Islande;* celle encore de la *Circé* passant des mers glacées du sud austral à la région de l'alisé, dans *Matelot*, et dites-moi si la mer a jamais eu un pareil peintre?

Voyez cependant comment Pierre Loti obtient de tels effets. Est-ce par un groupement étudié de mots choisis, de ces mots comme en rencontrent les grands auteurs, et qui, alliés ensemble, font un ménage éternellement heureux, toujours chantant, toujours envié. Pas du tout. Nous pouvons, sans doute, relever quelques expressions de ce genre dans le tableau que je vous ai cité. Il y a cette « étendue en mouvement » et ces « inappréciables profondeurs d'horizon » qui constituent des images réduites et puissantes. Mais le reste? Mais les trente autres phrases de la citation? Pas une, prise à part, ne semble ce qu'on est convenu d'appeler littéraire. La recherche de l'harmonie en est absente. Les locutions que les dictionnaires qualifient de « familières » abondent. Vous avez retenu, par exemple : « Évidemment, c'était ça... ça semblait instable... ça remuait, » et les répétitions de mots que les professeurs ne recommandent pas, et des termes vagues et vides par eux-mêmes : « Un bruit singulier, des angoisses inexpressibles. » On se tromperait gravement à vouloir imiter cette littérature ou à se laisser former par elle. Pourtant rien n'est plus poétique ni plus précis que l'ensemble. Vous êtes en présence d'une méthode à part, d'une notation, avec des mots ordinaires, d'impressions successives, et, au lieu de recevoir le choc d'une émotion savamment concentrée en une phrase ou deux, vous passez par tous les états d'une âme ou mieux par les états de perception où l'écrivain a passé lui-même,

Avec un pareil procédé littéraire, vous ne vous étonnerez pas que Loti n'ait nulle part tracé une de ces vues générales de la Bretagne, qui rentraient tout à fait dans le génie de ses devanciers que j'ai nommés. C'est toujours un coin déterminé, reconnaissable, du pays breton, que traverse le héros ou l'héroïne du livre. C'est Brest, si bien vu dans *Mon frère Yves*, et revu dans *Matelot*. C'est Paimpol et les landes de Ploubazlanec dans *Pêcheurs d'Islande* et dans *Mon frère Yves* encore.

J'ouvre ce dernier volume :

C'était fini du rayon de soleil d'hiver et du grand vent de la nuit. Ce matin, il faisait un vrai temps de Bretagne, et tout ce pays était enveloppé d'une même immense nuée grise. Le jour était comme un crépuscule, et il semblait que cette lueur si blême n'eût pas la force d'entrer par les lucarnes des chaumières. On ne voyait plus rien des lointains, et une petite pluie lente était répandue dans l'air, comme une fine poussière d'eau. Nous avions à faire toute la tournée promise chez les oncles, les cousins, les amis d'enfance..... Les courses étaient longues, dans les sentiers humides, entre les talus couverts de mousse, sous la voûte des vieux hêtres morts et sous le voile du ciel gris. Et toutes ces chaumières étaient pareilles, basses, enterrées, sombres; leur toit de paille, leurs murs de granit brut, tout verdis par les cochléarias, les lichens, les mousses fraîches de l'hiver..... Vers le soir, à marée basse, nous descendîmes, Yves et moi, dans le lit du lac d'eau marine, dans la prairie d'algues rousses. La mer avait découvert de plusieurs kilomètres, mettant à nu les vastes champs de varech, la prairie profonde où l'herbe était brune et salée, avec d'étranges fleurs vivantes. Tout alentour des parois de granit fermaient cette fosse immense, et l'île en forme de bête couchée, dégarnie jusqu'aux pieds, montrait ses derniers soubassements noirs. Il y en avait beaucoup d'autres aussi, d'autres blocs qui s'étaient tenus cachés sous les eaux à une mer haute, et qui maintenant se faisaient voir, surgissaient avec leurs longues garnitures d'algues, pendantes comme des chevelures mouillées. Sur la plaine sombre, on en apercevait de posés partout, dans d'étranges attitudes de réveil... (p. 108-109.)

Cela, Messieurs, est une photographie prise aux environs de Plouherzel, mer basse, saison d'hiver. Elle est reproduite, avec des variantes de pose, dans le même volume, plusieurs fois.

Voulez-vous un croquis pris sur lande, avant d'arriver à Ploubazlanec, saison d'automne? J'ouvre *Pêcheurs d'Islande :*

Elle marchait depuis une heure, alerte, agitée, respirant la brise saine du large.

Il y avait de grands calvaires plantés aux carrefours des chemins.

De loin en loin elle traversait de ces petits hameaux de marins, qui sont toute l'année battus par le vent, et dont la couleur est celle des rochers. Dans l'un, où le sentier se rétrécissait tout à coup entre des murs sombres, entre de hauts toits en chaume pointus comme des huttes celtiques, une enseigne de cabaret la fit sourire : « Au cidre chinois, » et on avait peint deux magots en robes vert et rose, avec des queues, buvant du cidre. Sans doute une fantaisie de quelque ancien matelot revenant de là-bas.....

Le petit village était loin derrière elle maintenant, et, à mesure qu'elle s'avançait sur ce dernier promontoire de la terre bretonne, les arbres se faisaient plus rares autour d'elle, la campagne plus triste.

Le terrain était ondulé, rocheux, et, de toutes les hauteurs, on voyait la grande mer. Plus d'arbres du tout à présent; rien que la lande rase, aux ajoncs verts, et, çà et là, les divins crucifiés découpant sur le ciel leurs grands bras en croix, donnant à tout ce pays l'air d'un immense lieu de justice..... A mesure qu'elle approchait de ce village d'Yann, de cette pointe perdue, les choses devenaient toujours plus rudes et plus désolées..... Dans le sentier, il y avait des goëmons, qui traînaient par terre, feuillages d'ailleurs, indiquant qu'un autre monde était voisin (p. 99-91.)

Si vous cherchez, à présent, l'impression d'été, ce même paysage au mois d'août, vous le retrouverez plus loin. L'aspect des terres est à peine changé; le ciel seul a pris un air de demi-fête. Écoutez plutôt :

A cette saison de fin d'août, il y a comme un alanguissement de pays chaud qui remonte vers le nord; il y a des soirées lumineuses, des reflets de grand soleil d'ailleurs qui viennent traîner jusque sur la mer bretonne. Très souvent, l'air est limpide et calme, sans aucun nuage nulle part. Aux heures où Gaud s'en revenait, les choses se fondaient déjà ensemble pour la nuit, commençaient à se réunir et à former des silhouettes. Çà et là un bouquet d'ajoncs se dressait sur une hauteur, entre deux pierres..... et dans le lointain, la Manche se détachait en clair, en grand miroir jaune sur un ciel qui était déjà

obscurci par le bas, déjà ténébreux vers l'horizon. Et dans ce pays, même le calme, même ces beaux temps, étaient mélancoliques; il restait, malgré tout, une inquiétude planant sur les choses; une anxiété venue de la mer à qui tant d'existences étaient confiées et dont l'éternelle menace n'était qu'endormie. (P. 191-197.)

Voyez comme cette pensée de la mer relève et agrandit ces ternes et étroits paysages terrestres; comme elle est toujours là, donnant la note dominante, lors même qu'elle n'est qu'une bande mince à l'horizon; comme on la sent présente, derrière les collines, aussi bien que dans le sourire voilé des jeunes femmes et dans le regret résigné des anciennes!

Vraiment, c'est le principal personnage de tous les romans de Loti. Elle berce les hommes, elle les enchante, elle les emporte, elle les ramène, elle assiste à leurs noces, elle les tue. Et si je vous demande la permission de vous lire un dernier extrait du poète, c'est que vous la verrez mêlée, intimement mêlée aux réjouissances humaines, à la foule bretonne, sans même que son nom paraisse, rien que par le vent qui souffle et l'image d'une mouette, ce qui est un tour de force et une manière de psychologie propre à ce charmeur de Loti.

Le grand Yann et Gaud se sont mariés, six jours avant le départ des Islandais. Le cortège nuptial revient de l'église de Ploubazlanec, sous un ciel chargé et tout noir.

Au bras l'un de l'autre, ils étaient beaux tous deux, marchant comme des rois, en tête de leur longue suite, marchant comme dans un rêve. Calmes, recueillis, graves, ils avaient l'air de ne rien voir; de dominer la vie, d'être au-dessus de tout. Ils semblaient même être respectés par le vent, tandis que, derrière eux, ce cortège était un joyeux désordre de couples rieurs, que de grandes rafales d'ouest tourmentaient. Beaucoup de jeunes, chez lesquels aussi la vie débordait; d'autres, déjà grisonnants, mais qui souriaient encore en se rappelant le jour de leurs noces et leurs premières années. Grand'-mère Yvonne était là, et suivait aussi, très éventée, mais presque heureuse, au bras d'un vieil oncle de Yann qui lui disait des galanteries anciennes; elle portait une belle coiffe neuve qu'on lui avait achetée pour la circonstance et toujours son petit châle, reteint une troisième fois, en noir, à cause de Sylvestre.

Et le vent secouait indistinctement tous ces invités; on voyait des

jupes relevées, et des coiffes retournées, des chapeaux et des coiffes qui s'envolaient.....

A la porte de l'église, les mariés s'étaient acheté, suivant la coutume, des bouquets de fausses fleurs pour compléter leur toilette de fête. Yann avait attaché les siennes au hasard sur sa poitrine large, mais il était de ceux à qui tout va bien. Quant à Gaud, il y avait de la demoiselle encore dans la façon dont ces pauvres fleurs grossières étaient piquées en haut de son corsage.....

Le violonaire qui menait tout ce monde, effaré par le vent, jouait à la diable; ses airs arrivaient aux oreilles par bouffées, et, dans le bruit des bourrasques, semblaient une petite musique très drôle, plus grêle que les cris d'une mouette.

Tout Ploubazlanec était sorti pour les voir.....

Et les hameaux d'alentour, les plus perdus, les plus noirs, même ceux des bois, s'étaient vidés de leurs mendiants, de leurs estropiés, de leurs fous, de leurs idiots à béquilles. Cette gent était échelonnée sur le parcours, avec des musiques, des accordéons, des vielles; ils tendaient leurs mains, leurs sébiles, leurs chapeaux, pour recevoir des aumônes que Yann leur lançait avec son grand air noble, et Gaud avec son joli sourire de reine. Il y avait de ces mendiants qui étaient très vieux, qui avaient des cheveux gris sur des têtes vides n'ayant jamais rien contenu; tapis dans le creux des chemins, ils étaient de la même couleur que la terre d'où ils semblaient n'être qu'incomplètement sortis, et où ils allaient rentrer bientôt sans avoir eu de pensées; leurs yeux égarés inquiétaient comme le mystère de leurs existences avortées et inutiles. Ils regardaient passer, sans comprendre, cette fête de la vie pleine et superbe. (p. 249-250-251.)

O magie de l'art, Messieurs! Dans ces pages, bien peu nombreuses pourtant et consacrées à la peinture d'un point de la côte bretonne et d'un cortège de Bretons revenant d'une église, n'est-ce pas toute la Bretagne que vous voyez décrite, n'est-ce pas son ciel, sa mer, ses arbres, ses landes, ses chaumières, ses marins, et le vent qui chante au-dessus de tout sa chanson triste et sans repos? Multipliez ces tableaux, semez-les tout le long d'un livre où ils se lient étroitement à la vie humaine, ouvrez quelques jours sur les pays d'Orient et sur les mers d'Islande, lieux de passage et d'exil pour les marins de là-bas, et reconnaissez que les méthodes les plus dissemblables en art se rencontrent au point d'arrivée. Il n'y a pas de vue d'en-

semble, ni sur la Bretagne, ni sur la race celtique dans le roman de Loti, mais cette vue d'ensemble, elle est, quand on ferme le livre, dans l'âme du lecteur. Elle ne lui a pas été imposée en bloc, il se l'est faite lui-même, de mille détails assemblés. Elle le remplit, elle l'obsède, elle se grave en lui, et, pour n'être pas née des méthodes anciennes, elle n'en est pas moins forte, pas moins marquée au coin d'une vraie beauté. Je ne veux pas dire : de la souveraine beauté, car la peinture de sentiments purement humains, la simple description des choses sans aucun être immortel s'agitant parmi elles, constitueront toujours des œuvres incomplètes dans l'ordre de la vérité et dans celui de la beauté. C'est ce qui manque, malheureusement, dans l'œuvre de Loti. L'idée de moralité lui est comme étrangère, et l'infini dont il nous parle n'est qu'un mot désolé.

Messieurs, nous venons d'étudier, dans les sentiments qu'ils ont eu de la Bretagne, trois écrivains. L'un appartient au premier tiers de ce siècle, l'autre au second, le troisième se rattache à l'école contemporaine et sera compté parmi les auteurs de cette fin du XIXe siècle. Je vois bien qu'ils diffèrent. Je vois bien qu'on peut les discuter, je ne crois pas qu'on puisse nier le mérite soit de l'un, soit de l'autre.

On perd son temps à vaticiner, quand on n'a pas le talent de produire. Je lisais récemment, dans la *Revue bleue*, un article sur l'*Histoire des réputations littéraires*. On s'y demandait quel était l'avenir de la littérature française, et il semblait à l'auteur que cet avenir était sombre. Ou bien elle devait périr violemment, avec les institutions, les lois, les opinions, et beaucoup de monde sans doute, sous les coups d'une nouvelle invasion de barbares, sauf à renaître peut-être, dans une société rajeunie dont il est impossible de se faire une idée; ou bien elle glisserait dans la médiocrité, la veulerie, l'incompréhensible et l'art décadent; ou bien elle s'évanouirait à l'ombre mortelle de la science.

Est-il possible de ne voir ainsi dans une époque que les faiblesses et les dangers que toutes les époques ont présentés.

auprès desquels, vingt fois déjà, notre littérature française est passée dédaigneuse? Est-il possible de ne pas apercevoir, sous ses transformations, le même génie qui demeure si clair, si pénétrant, si merveilleusement poétique et si bien ordonné? Laissons pleurer les aveugles de naissance. Gardons-nous de faire comme eux. Il y a mieux à faire. En me limitant au genre descriptif et à un coin de la France, j'ai tenté de prouver que nous n'avions pas démérité. La langue française est toujours l'instrument admirable d'autrefois. Le temps lui a même ajouté des cordes nouvelles, d'une sonorité étrange. Il continuera de l'enrichir encore. Ce qui est vrai, c'est que peu de mains sont assez fortes, en ce moment, pour faire vibrer les notes les plus majestueuses, les belle notes profondes de la dignité de l'homme, de la survivance des âmes, du paradis retrouvé, de la vie humaine attirée et guidée par la vie éternelle. Mais on entend des résonnances lointaines de tout cela. Il n'y aucune raison de désespérer qu'un poète nouveau, dans l'avenir, ressaisisse le secret de ces notes oubliées, et ce jour-là nous reconnaîtrons que la littérature de notre temps, plus que celle de bien longues périodes, a rajeuni plus qu'elle n'a altéré les formes de la pensée, et qu'elle a préparé l'avenir.

René Bazin.

DE L'INFLUENCE ET DU ROLE DU CHRISTIANISME

Dans la formation du Droit international [1]

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 14 septembre 1815, trois puissants souverains, qui étaient vraiment à cette époque les arbitres de la paix de l'Europe et du monde, Alexandre Ier, empereur de Russie, François II, empereur d'Autriche, et Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, signaient à Paris la déclaration solennelle dont voici le texte :

« Au nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité,

« LL. MM. l'Empereur d'Autriche, le Roi de Prusse et l'Empereur de Russie, par suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années, et principalement des bienfaits qu'il a plu à la divine Providence de répandre sur les États dont les gouvernements ont placé leur confiance et leur espoir en elle seule, et ayant acquis la

[1] Conférence publique, faite au Palais de l'Université catholique d'Angers, le vendredi 26 janvier 1894.

conviction intime qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à adopter par les puissances dans leurs rapports mutuels sur les vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu Sauveur,

« Déclarent solennellement que le présent acte n'a pour objet que de manifester à la face de l'Univers leur détermination inébranlable de ne prendre pour règle de leur conduite, soit dans l'administration de leurs États respectifs, soit dans leurs relations politiques avec tout autre gouvernement, que les préceptes de cette religion sainte, préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer directement sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches, comme étant le seul moyen de consolider les institutions humaines et de remédier à leurs imperfections.

« En conséquence, LL. MM. sont convenues des articles suivants :

« Art. 1er. — Conformément aux paroles des saintes Écritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques contractants demeureront unis par le lien d'une fraternité véritable et indissoluble et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours ; se regardant envers leurs sujets et armées comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité dont ils sont animés pour protéger la religion, la paix et la justice.

« Art. 2. — En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service, de se témoigner par une bienveillance inaltérable l'affection mutuelle dont ils doivent être animés, de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne, les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, savoir l'Autriche, la Prusse et la Russie, confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que Celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en Lui seul se trouvent

tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très Haut, la parole de vie. LL. MM. recommandent, en conséquence, avec la plus tendre sollicitude à leurs peuples, comme unique moyen de jouir de cette paix qui naît de la bonne conscience et qui seule est durable, de se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes.

« Art. 3. — Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes sacrés qui ont dicté le présent acte et reconnaîtront combien il est important au bonheur des nations, trop longtemps agitées, que ces vérités exercent désormais sur les destinées humaines toute l'influence qui leur appartient, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte alliance.

« Fait triple et signé à Paris, l'an de grâce 1815, le 14/26 septembre.

« FRANÇOIS,
« FRÉDÉRIC-GUILLAUME,
« ALEXANDRE [1]. »

Cette déclaration fut publiée comme les lois de l'État en Prusse, en Autriche et en Russie, et lue dans toutes les églises [2].

Tel est l'acte que l'histoire, après ses signataires, a appelé la Sainte-Alliance, acte qu'il ne faut pas confondre avec cette série d'entreprises politiques, de congrès de souverains, d'interventions à main armée, qui suivirent les conférences d'Aix-la-Chapelle de 1818 et qui, pour certains historiens s'abusant et abusant leurs lecteurs, sont toute la Sainte-Alliance : c'est-à-dire, d'après eux, une ligue intéressée de rois contre les

[1] *Nouveau Recueil de traités*, de Fred. Martens, t. II, p. 630.
[2] Manifeste de l'Empereur de Russie du 25 décembre 1815, même *Recueil* p. 632.

peuples, une sorte de revanche des attaques de la Révolution, et une réponse au fameux décret de la Convention nationale du 19 novembre 1792, qui appelait les peuples à l'insurrection, leur promettait l'appui moral et matériel de la France et les conviait à une sainte et universelle alliance des peuples contre les rois.

De la politique qu'on a appelée, à tort ou à raison, la politique de la Sainte-Alliance, je n'ai point à vous parler ce soir ; elle est absolument en dehors de mon sujet. Mais cette déclaration solennelle faite, au lendemain de la chute de l'homme qu'on a pu nommer le roi couronné de la Révolution, par des princes qui s'inclinent d'abord devant Dieu et le reconnaissent pour le seul souverain des hommes, des peuples et des rois, qui prennent à la face de l'univers l'engagement d'adopter, dans leurs relations mutuelles, dans le gouvernement de leurs sujets et dans leurs rapports avec *tout autre État*, les principes de justice, de charité et de paix, que le Christ a enseignés aux hommes et qui sont seuls propres à consolider les institutions humaines, m'a paru digne de retenir votre bienveillante attention. Ne mériterait-elle pas de solliciter aussi l'attention des philosophes et des hommes d'État qui, en présence des fluctuations incessantes des théories internationales et de leur insuffisance manifeste, comme de l'instabilité de l'équilibre des empires, ne peuvent pas ne pas se demander quelquefois s'il n'existe point de fondements solides à cette partie du droit qui doit régler les rapports des États entre eux, faire régner dans ces rapports la justice et la paix, et qui, par conséquent, plus que toute autre, intéresse la tranquillité et le bonheur des peuples ?

Les signataires de la déclaration de 1815 affirment que la morale évangélique, loin d'être uniquement applicable à la vie privée, constitue le fondement des relations entre les États et est, en d'autres termes, la seule base solide du droit international. Que vaut cette affirmation ? N'est-ce pas là le rêve d'un esprit arriéré, malade, hanté de mysticisme et de théocratie, une hallucination d'illuminé, une suggestion inspirée à Alexandre de Russie par son Égérie et sa prophétesse ordinaire à cette époque, Mme de Krudener, et acceptée plus ou

moins inconsciemment par ses alliés et, après eux, par la plupart des princes chrétiens de l'Europe, hypnotisés sans doute par le puissant autocrate de toutes les Russies, comme il l'avait été préalablement lui-même ?

Tel est. vraisemblablement, le jugement que nous devrions porter sur la déclaration de 1815, si nous acceptions les oracles de cette pythonisse infaillible et jalouse qui se nomme elle-même la « science moderne » et qui ne souffre point que la religion — et surtout la religion chrétienne — se mêle des affaires de ce monde. Écoutons à cet égard un des organes les plus autorisés de cette science exclusive et intolérante. le protestant Bluntschli, professeur à l'Université allemande de Heidelberg :

« ..... En opposition avec les principes posés par la science moderne comme fondement du droit international, la Sainte-Alliance avait, une fois encore, tenté de baser ce droit sur la religion chrétienne. Cette tentative ne pouvait réussir. Jésus-Christ, en effet, n'a pas cherché à donner au monde une organisation politique ; il n'a pas proclamé des règles de droit. Les conflits d'intérêts entre les alliés, les besoins pressants de réforme, l'esprit d'indépendance de la philosophie moderne et de la science du droit, eurent bientôt fait justice des théories en vigueur à l'époque de la Restauration.

« La *religion* unit les hommes *à Dieu ;* le *droit* règle les rapports des *hommes entre eux*. Les questions de droit international doivent être décidées non d'après des *dogmes révélés,* mais d'après des *règles humaines*. Le moyen-âge a pu trouver naturel de restreindre le droit international à l'humanité chrétienne, et les États mahométants de faire payer le tribut aux infidèles. L'humanité actuelle, quoique soumise à l'action de religions différentes, a conscience de son unité. Un État n'acquiert pas de droits spéciaux vis-à-vis d'un autre, parce que l'un d'eux est chrétien et l'autre mahométan. Personne ne peut se soustraire aux devoirs que lui impose sa qualité d'homme sous le prétexte qu'il est orthodoxe et qu'un autre ne l'est pas [1]. »

[1] *Droit international codifié,* art. 6 en note. Traduct. Lardy.

Autant d'erreurs, ou d'insinuations injustes, que de propositions, dans l'anathème lancé par le pontife de Heidelberg, au nom de la science moderne, contre le spectre du papisme que la déclaration de principes de 1815 semble avoir évoqué devant ses yeux. Oubliait-il que, des trois signataires de cette déclaration, l'un était schismatique grec, l'autre protestant, le troisième catholique, et que ce n'était pas ce dernier qui menait les deux autres ? Cette constatation avait de quoi le rassurer contre des craintes imaginaires.

Eh bien, non, — dirons-nous à notre tour — il n'est pas vrai que la doctrine qui fonde le droit international sur les préceptes de justice, de charité et de paix évangéliques, soit condamnée par la « science moderne », l'histoire et les savants, y compris le professeur Bluntschli, qui voudra bien se faire leur interprète et ne récusera sans doute pas sa propre autorité ; nous l'affirmerons tout à l'heure.

Non, il n'est pas vrai que le Christ soit simplement descendu sur la terre pour apprendre aux hommes leurs devoirs envers Dieu et qu'il ne soit point venu leur enseigner leurs devoirs envers leurs semblables et poser ainsi la règle des droits entre les individus et la règle des droits entre les États.

Non, enfin, il n'est pas vrai qu'en basant le droit international sur la morale chrétienne, on autorise les États chrétiens à se donner des droits qu'ils refusent aux États non chrétiens ; pas plus qu'on n'autorise un disciple du Christ à se soustraire aux devoirs que lui impose sa qualité d'homme vis-à-vis d'un musulman ou d'un infidèle, sous le prétexte qu'il est orthodoxe et que l'autre ne l'est pas.

Ce sont là des accusations gratuites, et d'autant plus injustes qu'elles faussent et dénaturent sciemment les prescriptions écrites, par conséquent nullement mystérieuses ou hypothétiques, de la morale chrétienne.

Le christianisme a seul posé les vrais fondements du droit international que l'esprit humain a vainement cherchés avant lui ; seul, il en posera le couronnement pour la paix et le bonheur des peuples. Telle est la démonstratiou que nous avons à faire.

Qu'est-ce d'abord que le droit international ou, comme on a dit longtemps, comme on dit parfois encore, le droit des gens? Il faut bien connaître la nature de ce droit avant d'en rechercher les fondements.

D'après la définition la plus large, et par conséquent la moins susceptible de critiques de détail ou de controverses, le droit international est cette partie du droit qui a pour objet de régler les rapports des États entre eux.

L'homme a été créé par Dieu pour vivre en société : disons même, afin de ne pas nous séparer, dès les premiers pas, de ceux qui ne reconnaissent ni Dieu ni création, ou simplement des partisans de l'évolution ou des philosophes païens de l'antiquité, que l'homme est un animal sociable, — ζῷον πολιτικόν, comme le définissait Aristote, — un animal qui a *l'instinct de la sociabilité,* comme s'expriment à leur tour certains auteurs modernes.

La première société de l'être humain, — depuis au moins qu'il a pris l'habitude, à laquelle il paraît vouloir se tenir, de naître d'êtres semblables à lui — c'est la famille. Il vit en société avec son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, jusqu'au jour où il fondera, à côté de la famille où il est né, une famille nouvelle dont il sera le chef. Mais sa nature sociable exige davantage. La famille est une société trop restreinte pour pouvoir procurer à ses membres tous les profits de la vie sociale, pour satisfaire toutes les aspirations de leur être moral, intellectuel ou physique et leur permettre, par suite, d'atteindre absolument leur fin ; aussi les familles se rapprochent-elles naturellement les unes des autres, ne fût-ce que dans un intérêt originaire de défense, de conquête ou de commodité d'existence, et forment-elles ensemble de nouvelles sociétés, plus ou moins étendues et nombreuses : peuplades, tribus, communes, cités, qui, à la longue, deviennent des États, c'est-à-dire des sociétés qu'on qualifie de complètes et de parfaites. Et cependant l'État, quelles que soient sa population, ses ressources, les productions de son sol ou de l'industrie de ses habitants, n'est pas le dernier terme ici-bas de la loi de la sociabilité humaine. Plus un État se perfectionne, *se civilise*, comme on dit, plus il a besoin d'expansion, de communications exté-

rieures, de débouchés, plus il a besoin d'échanger ses produits avec ceux des autres États, les découvertes de ses savants avec celles qui se font partout où l'homme travaille, plus il a besoin du commerce supérieur et de la société des intelligences qui s'agitent au-delà de ses frontières, ou des idées qui se remuent de l'autre côté des océans. La famille ne suffisait pas à l'homme sociable ; la patrie, la sainte patrie elle-même, est trop étroite pour le contenir : il lui faut le monde ! — que dis-je ? il lui faudra plus encore que l'espace et le temps, il aspirera de toutes les puissances de son être à l'immortalité et à l'immortelle communion des âmes dans l'infini — et ici-bas cet être chétif, ce roseau, mais ce roseau qui pense, ce grain de sable, mais ce grain de sable *sociable,* fera la loi aux États et les obligera à se mettre en société les uns avec les autres : sa nature l'y pousse, irrésistiblement, et, derrière sa nature, cet autre aiguillon divin qui le pique, l'excite, le tient perpétuellement en haleine, l'intérêt personnel, l'intérêt des individus devenu bientôt l'intérêt des États.

« Votre Majesté, — disait Sully à Henry IV dans un mémoire qui nous a été, au moins en partie, conservé, — doit mettre en considération qu'autant il y a de divers climats, régions et contrées , autant semble-t-il que Dieu les ait voulu faire abonder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers, qui ne sont point communs, ou pour le moins de pareille beauté, aux autres lieux, afin que, par le trafic et commerce de ces choses dont les uns ont abondance et les autres disette, la fréquentation, conversation et société humaines soient entretenues entre les nations, tant éloignées peuvent-elles êtres les unes des autres [1]. »

Le dernier terme, ici-bas, de la loi providentielle et divine de la sociabilité humaine, loi confirmée et sanctionnée en quelque sorte par cette autre loi providentielle de la diversité des climats, des productions du sol et du sous-sol, de la diversité des races et du génie des races, c'est donc la société des États, cette

[1] M. L. Renault (*Introduction à l'étude du droit intern.*) emprunte cette citation à une conférence de M. Wolowski sur la monnaie.

« *maxima civitas* » la plus vaste des sociétés humaines, comme disait Chrétien de Wolf dans les ouvrages fameux où il traitait de la science si bien nommée à cette époque « le droit de la nature et des gens ».

Or, partout où il y a une société, fût-ce entre deux personnes seulement, il y a le droit : *Ubi societas, ibi jus*, ce qui ne signifie pas que le droit est une création de l'homme ni même qu'il naît avec la société. Le droit est antérieur et supérieur aux agglomérations humaines; il est préexistant et éternel, comme la source d'où il découle. Et, à ces sophistes qui enseignent que le droit international est une œuvre sociale, comme à ceux qui objectent que le droit international n'existe pas et ne peut exister, parce qu'on ne voit ni son législateur, ni ses tribunaux, ni ses gendarmes, répondons qu'il n'y avait ni chambres législatives, ni cours de justice, ni maréchaussée quand Caïn tua son frère Abel; que, cependant, le sang du juste cria de la terre vers le Seigneur et que, jusqu'à la fin des temps, la conscience humaine maudira dans Caïn le premier et le plus exécrable des fratricides : *Ubi societas, ibi jus*. Partout où il y aura une société existante ou même possible, le droit apparaîtra à l'homme. Lorsqu'il apercevra, pour la première fois, un homme comme lui, ou soupçonnera son existence, il entendra dans son cœur s'élever une voix qui lui dira : « Tu ne tueras point — Tu ne voleras point — Tu ne feras pas à ton semblable ce que tu ne voudrais pas qu'il te fît à toi-même. » Voilà le droit, voilà les règles premières du juste et de l'injuste promulguées par la conscience de l'homme; écho certain, mais non affaibli, de la grande voix du créateur.

Pendant quatre mille ans, la sagesse des moralistes, la doctrine des philosophes, la science des jurisconsultes, ne monteront guère plus haut.

Soudain un réformateur apparaît dans le monde. Était-ce un fou ou un Dieu, ce Jésus de Nazareth qui, regardant la mort en face, lui disait : « Je suis la vie ! » qui n'avait pour les puissants, les heureux, les riches, que des malédictions et des anathèmes : « Malheur à vous, riches, parce que vous avez votre bonheur ici-bas ! » qui, réservant pour les affligés, les petits et les pauvres, sa tendresse et ses bénédictions, s'écriait : « Bienheu-

reux, oh! oui, bienheureux, vous tous qui pleurez, car vous serez consolés ! » Il ne disait pas à ses disciples : « Rendez à chacun le sien, » mais : « Donnez le vôtre, donnez-vous vous-mêmes » — Il ne disait pas : « Aimez vos amis », mais : « Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous haïssent, qui vous calomnient, qui vous persécutent. » Il ne disait pas au maître, comme un précurseur sensible de la loi Grammont : « Ne maltraitez pas ce pauvre esclave, qui vous a rendu des services, et peut vous en rendre encore. » Il disait : « Cet esclave, cet homme, c'est votre semblable, votre égal, votre frère, le fils comme vous du Père commun qui est dans les cieux ; et vous l'aimerez comme vous-même ! » Non, certes, ce réformateur ne prêchait pas seulement la religion qui apprend à l'homme ses devoirs envers Dieu ; il ne prêchait même pas seulement la doctrine humaine de la justice et du droit strict ; il prêchait son couronnement, sa perfection, la loi sainte du devoir, de la fraternité, de l'amour, du renoncement, du sacrifice, et il apportait au monde la morale la plus sublime qui lui eût jamais été enseignée.

Eh bien, quel est donc le fondement du droit ? N'est-ce pas la morale ? Le droit ne sera-t-il pas d'autant plus parfait que la morale sur laquelle il s'appuiera et dont il s'inspirera sera plus parfaite ? Et, si la morale évangélique, de l'aveu de tous, laisse bien loin derrière elle toutes les morales des sages et des philosophes, n'avons-nous pas démontré, ou plutôt ne devons-nous pas saluer cette vérité évidente que la morale chrétienne est la base la plus solide, la seule base du droit ?

Du droit individuel et privé, soit, dira-t-on ; *mais du droit international* ? J'y arrive, ou plutôt j'y suis arrivé ; car vraiment ma démonstration est faite.

Le droit international est une partie du droit. Puisque la morale chrétienne est le meilleur fondement du droit, n'est-elle pas évidemment le meilleur fondement du droit international ? Ce qui convient au tout ne convient-il pas à la partie ? Ce qui convient à l'arbre ne convient-il pas aux rameaux et aux branches ?

Je pourrais m'en tenir à ce raisonnement, car je crois que le syllogisme est en forme, et attendre qu'on y ait répondu.

Mais il y a des savants très sérieux qui prisent peu les raisonnements et même s'en défient. Ils ont retenu le vers du poète :

Et le raisonnement en bannit la raison.

Aussi préfèrent-ils le fait au syllogisme, Bacon à Aristote, et la méthode expérimentale ou la méthode historique à la méthode scolastique. Qu'à cela ne tienne; suivons-les sur le terrain de l'histoire, et prenons le chemin qui leur plaît. Tous les chemins mènent à Rome, dit le proverbe populaire ; tous les modes de démonstration nous conduiront au même terme : la vérité.

Dans l'histoire de toute science, il y a nécessairement au moins deux périodes : la période des tâtonnements et la période de la méthode. Dans la première période, la science et les savants s'agitent beaucoup peut-être ; en tout cas, ils ne font pas de progrès. Ils avancent, ils reculent, ils se trouvent, ils se perdent, pour se retrouver et se reperdre encore. Comme un voyageur égaré dans les catacombes ou dans un labyrinthe inextricable, la science piétine sur place et piétinera sur place éternellement, si quelque homme de génie, jouant le rôle d'une Ariane bienfaisante, ne lui met pas en main un fil conducteur. Le jour où la science tient ce fil conducteur, c'est-à-dire sa méthode ou ses lois fondamentales, elle avance et ne recule plus ; ses progrès sont constants et indéfinis.

La science du droit international n'a point échappé à cette loi de l'histoire des sciences. Or, un fait est certain : c'est que l'antiquité a ignoré le droit international. *Ignoré*, entendons-nous. Un peuple comme un homme, si sauvage qu'il soit, n'ignore jamais absolument le droit et même le droit international. Il en déchiffre plus ou moins complétement les premiers linéaments à la lueur vacillante et insuffisante de ce flambeau merveilleux quand même, qui est la raison humaine. « Toutes les nations ont leur droit des gens, a écrit Montesquieu.[1] Les Iroquois mêmes, qui mangent leurs prisonniers, en

[1] *Esprit des Lois*, l. I, ch. III.

ont un. » C'est l'évidence, si l'on veut; mais ce n'est certainement pas l'idéal. Nous disons que l'antiquité ignorait le droit des gens parce qu'elle ignorait et repoussait même les principes, les lois fondamentales sur lesquelles ce droit repose. Ces lois fondamentales sont, d'après Bluntschli, l'unité de l'humanité, l'égalité et la confraternité des peuples [1]. Nous nous donnerons bien de garde de l'oublier.

Les Grecs ne reconnaissaient aucun droit aux peuples barbares, aux étrangers : « *Cum alienigenis, cum barbaris, æternum Græcis omnibus bellum est,* » nous a dit Tite-Live. Même principe à Rome, formulé dans cette farouche maxime, si connue, de la loi des XII tables : « ADVERSUS HOSTEM ÆTERNA AUCTORITAS ESTO [2]. » Les Grecs et les Romains se croyaient d'une essence supérieure au reste des hommes; entre eux et les autres peuples, point d'égalité : les uns étaient faits pour dominer, les autres pour servir. Ce n'était pas seulement l'opinion de la foule, du *profanum vulgus* : « C'était aussi celle de Platon et d'Aristote, » nous dit encore justement Bluntschli [3]. Sans doute Rome, comme la Grèce, eut des alliés; mais les peuples, sur lesquels son intérêt lui commandait parfois de s'appuyer pour réaliser sa mission de conquête universelle, n'étaient pour elle que des esclaves, des déditices, ou des moyens, des instruments qu'il eût été injurieux de présenter au peuple-roi comme des égaux et des frères.

Et cependant quelles magnifiques civilisations que la civilisation grecque et la civilisation romaine! Quel merveilleux épanouissement de toutes les facultés supérieures de l'esprit humain! Ah! si les arts, si la science, si l'éloquence, si la raison, si le génie, suffisent à former, à développer, à perfectionner une science morale, pourquoi le droit international, restreint au moins aux peuples avec lesquels Athènes ou Rome avaient un contact de tous les jours, n'est-il pas né au siècle de Périclès ou au siècle d'Auguste? Pourquoi l'enseignement de ses vérités fondamentales n'est-il pas tombé de la bouche d'un sage comme

[1] *Droit international codifié,* Introduction et principes fondamentaux.
[2] *Tabula III.*
[3] Introduct., *Orig. du droit int.*

Socrate ou des lèvres d'un philosophe comme Platon, comme Aristote ou même comme Cicéron ?

C'est que, pour donner au droit sa base et son couronnement, pour lui tracer sa voie, pour dire son essence, ses moyens et sa fin, il fallait plus que la science, plus que l'éloquence, plus que la raison, plus même que le génie de l'homme : il fallait que le Christ vînt du ciel apporter à la terre la doctrine, jusqu'à lui inconnue, de l'égalité et de la fraternité humaines. Ce jour-là, tous les voiles étaient déchirés ; toutes les barrières que n'avait pu franchir l'esprit humain étaient à jamais renversées ; la science du droit international était née, et ils étaient posés enfin, ces fondements indestructibles sur lesquels pouvait s'élever maintenant l'édifice jusqu'alors bâti sur le sable, dont la science moderne, fille de l'Église et pétrie d'éléments chrétiens, malgré qu'elle en ait, mais semblable à ces enfants, dont parle la Bruyère qui, « drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, battent leur nourrice [1], » revendique exclusivement à tort la construction et l'honneur.

Qui nous le dira mieux que..... Bluntschli, le même que je vous présentais en commençant et qui va nous apparaître si différent de lui-même qu'on serait tenté de croire que c'est un autre ?

« Les idées chrétiennes, écrit-il [2], ont puissamment contribué à asseoir ce droit sur ses véritables bases. Le christianisme fait de Dieu le père des hommes, et des hommes les enfants de Dieu. Il pose ainsi le principe de l'unité de l'humanité et de la confraternité des peuples. La religion chrétienne fait plier la fierté antique et exige l'humilité ; elle attaque l'égoïsme dans ses racines et veut du renoncement ; elle tient plus au dévouement pour les autres qu'à la domination sur autrui. Elle écarte donc les difficultés qui empêchaient dans l'antiquité le développement du droit international. Son commandement le plus élevé, c'est l'amour des hommes, l'amour des ennemis eux-mêmes. Elle affranchit, elle engendre la liberté, car elle purifie les hommes et les réconcilie avec Dieu ; elle est une messagère de

[1] La Bruyère, *des Ouvrages de l'Esprit.*

[2] *Introd. au droit inter. codifié : moyen âge, influence du christianisme,*

paix. Il eût été facile de faire passer ces commandements du domaine de la religion dans celui du droit, de les transformer en principes de droit international et humanitaire, de faire comprendre à toutes les nations qu'elles sont membres de la même famille, de veiller à la paix du monde et d'obtenir, même en temps de guerre, le respect de l'humanité et de ses droits. »

C'ÉTAIT FACILE ! Et cependant, ce ne fut pas fait. Mais alors, qu'on le fasse tout de suite : puisque la voie est tracée par le christianisme — c'est la science moderne qui le confesse d'elle-même — qu'attend-on et pourquoi les hommes ont-ils si longtemps attendu ? Parce que le monde attendait que la science moderne le débarrassât..... du christianisme, dont les principes étaient incompatibles avec le développement du droit international ! On croit rêver ; et cependant rien n'est plus réel que cette criante contradiction et que la facilité avec laquelle des auteurs catholiques la répètent et l'acceptent, sur la foi du maître allemand.

Dans son « Cours de droit international public » destiné à la jeunesse de nos écoles, et récemment publié [1], M. Despagnet, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux, fait du christianisme le même éloge que la vérité historique avait arraché à Bluntschli : « Le christianisme a été le plus grand agent de rapprochement international qui ait jamais existé, le plus puissant facteur de la formation de ce droit, parce qu'il a déterminé d'une manière générale et efficace la tendance cosmospolite sans laquelle les rapports internationaux ne peuvent se former. » Il rappelle que le christianisme a rapproché les peuples, non seulement « en leur donnant une religion commune, mais en leur donnant les mêmes idées morales qui sont encore la base de la conscience de l'humanité civilisée. » Il remarque avec raison que plusieurs conciles, au moyen âge, peuvent être assimilés à nos congrès de puissances à l'époque moderne et ont, comme eux, agi directement sur la situation internationale ; que certaines entreprises même, comme les croisades, « bien qu'ayant échoué dans leur objet matériel, n'en ont pas moins eu des résultats immenses, en donnant aux peuples chrétiens

[1] Larose, édit. 1894.

la conscience de leur solidarité, en les rapprochant les uns des autres, en préparant ainsi leurs relations à venir et en mettant en contact l'Occident avec l'Orient. » Enfin il reconnaît qu'on doit au christianisme une morale de charité profondément humaine, inconnue à l'antiquité, qui adoucit les rapports internationaux, fait disparaître les anciennes barbaries de la guerre et aboutit à un sentiment d'humanité et d'honneur à la fois, qui est encore le fond des règles dont s'inspirent les peuples civilisés dans les hostilités. C'est ainsi que le christianisme coopéra à l'abolition des guerres privées, si fréquentes au moyen âge, par la Paix de Dieu, la Trève de Dieu ; à la protection des édifices sacrés et des personnes sans défense, femmes, enfants, clercs, juifs, etc., en même temps qu'il faisait supprimer l'esclavage en général et spécialement celui des captifs pris dans les combats [1].

Pourquoi faut-il que M. Despagnet ajoute, après Bluntschli, auteur protestant, dont tout écrivain catholique devrait se défier, au moins quand le rôle social du catholicisme est en cause : « Cependant, le christianisme avait en lui des éléments qui constituaient un obstacle insurmontable à ce qu'il pût fonder le droit international, tel qu'on doit le concevoir [2]. »

Après ce que le savant professeur à la faculté de Droit de Bordeaux vient de nous dire du christianisme et de son action sur la formation du droit international, cette conclusion, comme celle de Bluntschli, nous étonne — et de plus elle nous attriste. Aussi avons-nous hâte de connaître « l'obstacle insurmontable » ou plutôt les deux obstacles que rien de ce que l'auteur nous a tout d'abord enseigné ne pourrait nous faire soupçonner.

Le premier, c'est l'Église ou plutôt la papauté que l'histoire nous montre, avec Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, « animée d'un esprit de domination absolue » et aspirant à soumettre l'empire au sacerdoce, niant par conséquent, comme l'autre Rome, « l'indépendance et l'autonomie absolue des États. »

[1] Despagnet, *Cours de droit internal public*, Introd.
[2] P. 14, n° 17.

Le second, c'est l'exclusivisme et l'intolérance du christianisme qui a bien réuni en société les peuples chrétiens, mais qui aurait mis « hors du droit des gens » les peuples infidèles, en les plaçant dans « l'alternative de la conversion ou de la lutte à outrance, voire même de la destruction [1]. »

Inexacts et injustes, si ces deux reproches, dirigés contre le christianisme, contre la papauté, contre l'Église, du haut des chaires où l'on enseigne au nom de l'État, sont de nature à nous affliger tous et à inquiéter les familles chrétiennes, au moins démontrent-ils, une fois de plus, combien ils étaient patriotiquement et chrétiennement inspirés ceux qui, comme l'illustre fondateur de cette Université, ont jugé qu'il était non seulement bon et utile, mais qu'il était nécessaire de mettre à la disposition de notre jeunesse française, espoir et ressource suprême d'un pays qui veut rester catholique, et, quoi qu'il dût en coûter, à côté des chaires où l'enseignement est officiel, — protestant, anti-chrétien ou neutre. — des chaires où l'enseignement fût orthodoxe et libre !

En fait, les griefs adressés au christianisme sont misérables ; en droit, ils ne portent pas, et sont à côté de la question.

Les papes ont lutté contre les empereurs : c'est vrai, et même les empereurs ont lutté contre les papes ! Qu'est-ce que cela prouve ? Que l'Église aspirait à la domination universelle parce qu'elle soutenait qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; ou qu'il est des vérités, des principes, des droits antérieurs et supérieurs aux empires et aux empereurs, et qu'elle les défendait contre eux ? A ce compte, le Christ, et saint Pierre et saint Paul, et les autres apôtres, aspiraient à la domination universelle. Osez donc les condamner. Ce qu'il faudrait nous démontrer — car une affirmation ou une appréciation, portât-elle la marque de fabrique de « la science moderne » ou « la garantie du gouvernement », ne nous suffirait pas, — c'est qu'en luttant contre certains souverains ou contre certaines erreurs, en se constituant courageusement les champions de la religion, de la morale, du droit des consciences, ou des revendications des peuples, les papes ont

[1] Despagnet, *loc. cit.*

mérité les reproches que leur adressent beaucoup trop facilement les partisans quand même des empereurs et du despotisme auxquels tout est permis lorsqu'ils luttent contre l'Église, et qu'ils invoquent cette nouvelle raison d'État : l'intérêt du pouvoir temporel. Que de jugements d'historiens il y aurait à réviser sur ce point devant le tribunal de l'impartiale histoire !

Mais admettons que le Saint-Siège, « fondant sur l'autorité divine son droit à la domination absolue du monde », — c'est Bluntschli qui parle [1] — « tout comme les anciens empereurs romains basaient la leur, formellement du moins, sur un décret du Sénat ou sur la volonté du peuple romain », ait poursuivi ce que le même auteur appelle « l'absolutisme ecclésiastique ». En quoi cette ambition de plusieurs papes prouverait-elle que le christianisme, que la morale chrétienne ne peut servir de base au droit international, et que ceux qui prétendent le contraire se mettent « en opposition avec les principes posés par la science moderne ? » Car telle est la question qu'il ne faudrait pas éluder, après l'avoir aussi nettement posée. Les fautes politiques des papes, leurs excès de pouvoirs, quand on les aurait démontrés, ne prouveraient pas plus contre la morale chrétienne promulguée douze ou quinze siècles auparavant, que les faiblesses ou l'indignité d'un prêtre ne prouveront contre le sacerdoce, que les erreurs ou les forfaitures d'un magistrat ne prouveront contre la magistrature ou contre la loi. La parole du Christ restera jusqu'à la fin ce qu'elle a été dès le commencement ; tous les papes ou tous les empereurs n'en détacheront pas un iota.

Le second reproche est-il plus sérieux ? Le christianisme, prétend-on, n'a réuni d'abord en société que les peuples chrétiens ; de plus il donne aux peuples chrétiens des droits qu'il refuse aux infidèles, auxquels il ne laisse d'autre alternative que la conversion ou l'extermination. C'est toujours le principe de la politique romaine : « ADVERSUS HOSTEM ÆTERNA AUCTORITAS. » Seulement l'objectif est changé : l'ennemi, ce n'est plus l'étranger, c'est l'infidèle.

Puérilité, contradiction, fausseté ; voilà ce que nous dirons

[1] *Droit int. cod.* Introd. Influence du christianisme.

de ce second grief qui, en outre et toujours, est, lui aussi, à côté de la question.

Le christianisme a d'abord réuni en société les nations qu'il avait faites chrétiennes. Sans doute, et comment eût-il fait autrement? En cela, n'imitait-il pas la nature qui rapproche d'abord les uns des autres les hommes qu'elle a *liés*, en quelque sorte, soit par le lien du sang, soit par un lien moral de sympathie qui produit la confiance, l'amitié, l'amour, et crée une seconde parenté parfois plus étroite que la première? Nous sommes certainement les frères de nos *frères*, avant d'être les frères de ceux que nous appelons nos *frères en Jésus-Christ ;* nous sommes les amis de nos amis, avant d'être les amis de gens que nous connaissons mal ou même que nous ne connaissons pas encore. Nous le reprochera-t-on, ou en fera-t-on grief à la nature? Quand les familles entrent en société, elles s'unissent d'abord aux familles voisines ou à celles qui ont mêmes habitudes, mêmes goûts, mêmes intérêts, même langage, mêmes mœurs, même religion, avant de rechercher des familles qui vivent à l'autre extrémité du monde, qu'elles n'ont jamais vues, qu'elles ne verront peut-être jamais, qui parlent un langage qu'elles n'entendent point ou qui ont des habitudes, des intérêts, des mœurs, un culte, différents des leurs. Enfin, quand les États s'associent, ils obéissent encore à cette même loi des races ou des affinités, qui s'imposait aux individus et aux familles; les peuples chrétiens fraternisent d'abord avec les peuples chrétiens, les peuples mahométans avec les peuples mahométans, les peuples européens avec leurs voisins d'Europe, et à ces associations internationales restreintes, précédant nécessairement la grande société internationale universelle, correspondra d'abord un droit international chrétien, un droit international européen ou américain, précédant le droit international universel. Est-ce que le premier fera obstacle au second, parce qu'il l'aura précédé? Autant vaudrait prétendre que la famille fait obstacle à l'État ou que la source est l'ennemie du fleuve. Est-ce que, si le premier est fondé sur les vrais principes qui doivent présider aux relations des États entre eux, le second n'en sera pas plus sûrement et plus profondément pénétré? Autant vaudrait prétendre, de même, que

l'État est d'autant plus faible que la famille est plus forte ou que, plus une source est pure, plus les eaux du fleuve seront corrompues. Un petit enfant résoudrait l'objection : quand trois choses sont successives, vous dira-t-il, il faudra bien qu'elles se suivent ; et alors, la première va par devant, la seconde suit la première..... — Que pouvait le christianisme contre cette loi naturelle du développement successif et harmonique des sociétés et du droit ? Le reproche est au moins puéril.

Ajoutons que ceux qui le formulent ne prennent pas garde qu'ils se contredisent : ils accusent la religion chrétienne *d'exclusivisme*, oubliant que quelques lignes plus haut ils la louaient sans réserve pour avoir été « le plus grand agent du rapprochement international qui ait jamais existé » et le facteur le plus puissant du « *cosmopolitisme !* »

Mais il y a l'extermination systématique des infidèles auxquels le christianisme « ne laissait que le choix entre la conversion ou l'anéantissement. » « Écraser l'hérésie sous toutes ses formes, voilà ce qu'on prêchait du haut des chaires chrétiennes ; on niait ainsi la base humanitaire du droit international. La belle idée de l'humanité ne pouvait pas éclairer le monde *tant que l'atmosphère était obscurcie par la fumée des auto-da-fé* [1]. »

Nous devions voir apparaître dans cette discussion « la fumée des auto-da-fé ». Nous la sentions ; c'était dans l'air.

On raconte que, dans certaines assemblées politiques, quand un orateur est à la tribune et devient trop pressant sur quelques questions de finances ou d'hygiène, ceux de ses adversaires qui n'ont pas l'habitude des longs discours ou ne trouvent pas d'arguments pour lui répondre, lui crient assez volontiers : « Parlez-nous de la Saint-Barthélemy », s'il est catholique, ou : « Parlez-nous du 2 Décembre ! » s'il est ou a été bonapartiste. C'est tout aussi topique et tout aussi intelligent que « la fumée des auto-da-fé. » Seulement ce n'est pas la question.

Quand nous reconnaîtrions que les catholiques ont eu tort

[1] Bluntschli, *loc. cit.*

de brûler des hérétiques, tandis que les hérétiques avaient raison de brûler des catholiques ; quand nous reconnaîtrions que le catholicisme, secte nouvelle et abominable, est venue au XVIe siècle jeter l'anarchie dans les États protestants en possession, depuis un temps immémorial, d'une paix et d'une tranquillité intérieures, qui est pour les peuples sages le plus précieux des biens, et que les protestants, attaqués par ces fanatiques, n'ont fait, après tout, que se défendre ; quand nous reconnaîtrions mille autres choses encore ou que Bluntschli reconnaîtrait loyalement le contraire ; nous n'en serions plus avancés ni l'un ni l'autre ; car ce n'est pas la question. Or, nous entendons nous tenir à la question dont le professeur de Heidelberg a, lui-même, posé les termes, et ne pas la laisser obscurcir, fût-ce « par la fumée des auto-da-fé. » Les principes de justice, de charité et de paix, qui constituent la morale chrétienne, doivent-ils, comme l'ont affirmé les signataires de la déclaration de Paris du 14 septembre 1815, être la base du droit international ? Non — a répondu Bluntschli, au nom de la science moderne — : parce que le Christ est venu apprendre aux hommes la religion, c'est-à-dire leurs devoirs envers Dieu, et non le droit, c'est-à-dire leurs devoirs envers les autres hommes. Nous nous sommes assez expliqué sur ce premier point, et Bluntschli s'est assez démenti ; n'y revenons pas. Non, — a-t-il répondu encore, — parce que les questions du droit international ne doivent point être décidées d'après des dogmes révélés, mais d'après des règles humaines. Nous nous contenterons d'observer qu'il ne s'agit pas de fonder le droit international sur des *dogmes révélés*, mais sur *la morale*, profondément humaine et adorablement divine, du christianisme. Bluntschli, qui est un théologien sans doute, ne nous permettrait pas — et il aurait raison — de confondre les dogmes d'une religion avec sa morale. S'il l'a fait, c'est par inadvertance pure ou peut-être à cause de « la fumée des auto-da-fé » ; et alors il est bien excusable d'avoir oublié qu'il avait écrit que rien n'était plus facile que de faire passer dans le droit international les principes de justice, d'humanité, de fraternité, de paix, enseignés par le christianisme.

Non, — a-t-il dit en troisième lieu, — parce que ce serait

donner aux États chrétiens des droits qui seraient refusés aux États non chrétiens. Cela est une supposition gratuite et une calomnie : loin de contester aux autres peuples les droits qui leur appartiennent comme tels, les peuples chrétiens se reconnaissent obligés envers eux à plus de justice, à plus de courtoisie, à plus de charité. Le Christ n'a-t-il pas affirmé qu'il serait exigé davantage de celui à qui il a été plus donné ? Le privilège et l'honneur des États chrétiens sera donc d'avoir non pas plus de droits, mais plus de devoirs que les autres. « La religion chrétienne attaque l'égoïsme dans ses racines et *veut du renoncement ;* elle tient plus *au dévouement pour les autres qu'à la domination sur autrui.* » Qui donc a dit cela ? C'est Bluntschli lui-même.

Non, — enfin — parce que le christianisme est intolérant jusqu'à la mort ou à la conversion des infidèles ! — Ainsi le Christ a enseigné à ses disciples l'intolérance ! Non pas cette intolérance de doctrine qui pousse l'erreur sans repos ni trève pour lui arracher son voile, son masque, ses appas menteurs, cette lutte pour la vérité qui est un droit et un devoir ; car, ainsi que l'a écrit Brucker : « Qui a la vérité, la doit. » Mais il a enseigné cette intolérance des personnes qui crie au pauvre sauvage, au protestant, au bouddhiste, au musulman, placés entre le crucifix ou le poignard : « Crois ou meurs ! » — Le Christ a enseigné cela ! Bluntschli n'aurait-il pas d'aventure lu l'Évangile dans le Coran ? Heureusement, malgré l'instruction laïque, gratuite et obligatoire, nous savons encore lire en France. Or, si nous ouvrons l'Évangile, nous y lisons qu'au lieu de dire à ses disciples : « Égorgez-vous les uns les autres », ou : « Égorgez au moins les pires de vos ennemis, les infidèles », le Christ enseignait ainsi : « Aimez-vous les uns les autres. Aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux qui vous persécutent. Soyez miséricordieux ! Soyez parfaits, comme est parfait votre Père Céleste, qui fait luire également son soleil sur les bons et sur les méchants. »

La voilà, cette morale chrétienne dont la philosophie moderne et la science du droit auraient fait justice ! Ainsi plus d'unité de l'humanité, plus d'égalité, plus de fraternité, à la base du droit international : c'est du christianisme, tout

cela, et la science n'en veut plus. Elle donnera comme support au droit des nations des théories bien autrement merveilleuses : la théorie de l'équilibre, la théorie des frontières nationales, la théorie des nationalités, la théorie de la raison du plus fort, et autres renouvelées..... des Grecs ou des Romains, rajeunies au besoin par une légère addition de « *Comitas gentium* » et d'engins homicides perfectionnés ! Ainsi elle aura fondé « le droit international tel qu'on doit le concevoir. » Dieu garde l'humanité des progrès d'une pareille science !

Qnelques mots encore..... et j'ai fini.

Les critiques dirigées contre la doctrine qui enseigne que la morale du christianisme est le vrai fondement du droit international ne sauraient donc arrêter un esprit impartial, plus préoccupé de chercher la vérité et de la confesser, quelle qu'elle soit, après l'avoir trouvée, que de s'incliner de confiance devant une erreur dominante ou devant l'autorité d'un maître, fût-il allemand, — *nullius jurare in verba magistri !* — surtout quand les jugements du maître peuvent avoir été inspirés par une passion sectaire qui l'aveugle au point de l'amener à se contredire sourdement à quelques pages de distance. Mais ces critiques, en tant qu'elles porteraient contre les interprètes de la loi évangélique, contre l'enseignement du droit des gens tel que le donnent, ou contre la politique internationale telle que la pratiquent les chrétiens ou les autorités doctrinales des chrétiens, ne sont-elles pas fondées ? Le Christ a dit sans doute : « Aimez vos ennemis, faites-leur du bien »; mais n'est-il pas certain que, du haut des chaires chrétiennes, dans les églises et surtout dans les Universités du moyen-âge et des siècles derniers, on enseignait couramment que les chrétiens étaient un peuple d'élection, d'une essence supérieure aux peuples païens, aux Indiens d'Amérique et aux Chinois, aux nègres d'Afrique, qu'ils devaient exterminer ces infidèles ou du moins leur imposer leurs lois et par dessus tout leur religion ? N'était-ce pas d'ailleurs faire à ces barbares du bien, et le bien suprême, que de les arracher à la mort éternelle, de fermer sous leurs pas les abîmes de l'enfer et de leur ouvrir toutes grandes les portes du ciel ? Voilà la doctrine chrétienne, telle que l'ont faite, non le Christ, mais les chrétiens : or, cette

doctrine, elle est incompatible avec « ce droit général de l'humanité qui doit réunir les chrétiens et les mahométans, les bouddhistes et les brahmanistes, les disciples de Confucius et les adorateurs des étoiles, les croyants et les non croyants [1]. »

Je pourrais dire encore une fois que l'on déplace la question, qu'il ne s'agit pas de savoir si les chrétiens sont toujours bons et parfaits, mais si la loi du Christ est la meilleure assise du droit international. Mieux vaut en finir, suivre nos contradicteurs sur ce terrain où ils paraissent si sûrs de triompher et leur démontrer qu'ils se font de la doctrine internationale, enseignée dans les chaires chrétiennes, une idée non seulement inexacte, mais radicalement fausse; que, par conséquent, en acceptant comme indiscutables des *histoires* inventées de toutes pièces par l'imagination, la passion ou la mauvaise foi de leurs auteurs et démenties par l'*histoire*, ils se trompent et trompent — parfois sciemment — leurs lecteurs ou leurs disciples.

Bluntschli a parlé des *auto-da-fé*. Eh bien, c'est au pays des auto-da-fé que nous oserons aller chercher contre lui nos témoins et nos preuves : nous ne choisirons pas nos témoins, nous les emprunterons à l'histoire du droit international, tels qu'elle nous les présente et tels que nous les peint leur enseignement écrit que Bluntschli connaît aussi bien que nous et qui, datant de près de quatre siècles, n'a point été fabriqué pour les besoins de la cause.

Au commencement du XVIe siècle, Francisco Victoria enseignait, à l'Université de Salamanque, le *droit de la nature et des gens*. Cet homme était moine, moine dominicain et par surcroît espagnol. Fils de saint Dominique, sans doute arrière-neveu de Torquemada, théologien au pays sombre de l'Inquisition, assombri encore « par la fumée des auto-da-fé : » voilà un témoin que ne récusera pas Bluntschli, et nous lui faisons vraiment la partie trop belle. Victoria était un théologien et même un philosophe et un juriste remarquable, si on le juge d'après ceux de ses ouvrages qui nous ont été conservés. Mais chacun sait qu'intelligence et férocité — dans l'Église surtout

[1] Bluntschli, *Droit int. cod.*, art. 6.

et au moyen âge ou au sortir du moyen âge — n'ont rien d'incompatible. Nos manuels de droit international public citent le professeur de Salamanque en tête de ceux qui méritent d'être considérés comme « les véritables précurseurs de Grotius [1]. » Charles-Quint consultait souvent ce moine; et plusieurs des dissertations philosophiques de Victoria sur des points intéressants de droit international seraient vraisemblablement, d'après l'auteur de l'avertissement placé en tête de l'édition de ses œuvres imprimée à Lyon en 1587, des réponses à des cas de conscience posés par l'empereur. Nous aurions grand plaisir à parcourir, avec Bluntschli, la première de ces dissertations, *Relectio prima,* consacrée à la puissance ecclésiastique, *De potestate Ecclesiæ*, et la *Relectio tertia*, qui traite de la puissance civile, *De potestate civili.* Nous y verrions, comme l'a dit M. Cauchy [2], avec quelle netteté sont posés les principes et avec quelle *respectueuse liberté* sont déduites les conséquences qui touchent les droits du Pape et ceux de l'Empereur. Une des bizarreries de cet esprit bizarre — Bluntschli n'en reviendrait pas — était en effet de croire, et même d'enseigner, hautement et librement, que, si le Pape avait des droits, l'Empereur avait aussi les siens, et que le Pape devait les respecter. Or le Pape, loin de s'en offenser, tenait ce théologien en particulière estime. Mais ce ne sont point là les questions internationales auxquelles je veux arriver, et il faut nous borner. La *Relectio quinta* est bien plus intéressante; voici son titre : *De Indis, sive de titulis legitimis vel non legitimis quibus Barbari potuerunt venire in ditionem Hispanorum.* Des Indiens ou des titres légitimes, ou non, que peuvent avoir les Espagnols à les conquérir.

Des jurisconsultes, qui représentaient « la science moderne » d'alors, prétendaient qu'il était légitime d'asservir les malheureux Indiens, ne fût-ce que pour leur donner un bon gouvernement. N'étaient-ils pas incapables de se conduire eux-mêmes et, par analogie de ce qui a lieu dans nos sociétés civilisées où

[1] Voy. not. Bry, *Précis élém. de Droit int. public. Introduction*, p. 30; Despagnet, *Cours de droit int. public, Introd*, p. 15.

[2] *Le Droit maritime international*, l. II, 2e partie, ch. I.

on donne sagement des tuteurs aux incapables, n'était-il pas juste de les mettre en tutelle? Ils ajoutaient que, d'ailleurs, l'Empereur était, à titre d'héritier des Césars romains, le maître du monde; que le Pape, au moins, pouvait lui donner la souveraineté des nations infidèles, et enfin qu'il devait être légitime de faire la guerre aux Indiens pour les conquérir au christianisme.

Sans doute, les raisonnements des jurisconsultes et les affirmations de « la science moderne » du temps avaient laissé quelques doutes à l'Empereur, qui crut devoir en référer à son théologien Francisco Victoria. L'occasion était trop belle, pour que ce moine, en pleine période d'Inquisition, la laissât échapper : il n'eût été ni dominicain ni espagnol et trop différent de ces pourvoyeurs de bûchers, si bien dépeints par Bluntschli. Aussi, en trois points, va-t-il prouver qu'il est légitime et conforme à la morale chrétienne d'asservir, de convertir ou, s'ils refusent le baptême, d'exterminer ces barbares.....

Eh bien, pas du tout. Victoria pose en principe que, tout infidèles qu'ils sont, les Indiens sont des hommes; qu'ils ont le droit de se gouverner eux-mêmes, comme ils l'entendent; et que l'infériorité relative de leur race ne saurait être un motif légitime, soit de les réduire en servitude, soit même de les mettre en tutelle, comme des insensés ou des incapables. Les droits de l'Empereur sur l'univers, il les nie, comme aussi la puissance temporelle du Pape sur les Indiens ou sur les autres infidèles : « *Papa nullam potestatem temporalem habet in Barbaros illos neque in alios infideles*[1]. »

Mais, au moins, admettra-t-il qu'on peut faire la guerre aux Indiens pour les sauver, fût-ce malgré eux, de la damnation éternelle? Pas davantage. — « Non, dit Victoria; il n'est point permis de faire la guerre à ces pauvres sauvages, sous le prétexte qu'ils refusent de se convertir à la foi chrétienne. C'est à Dieu, et à Dieu seul, qu'il appartient de juger ces âmes simples, et de dire si les Indiens ne sont pas bien excusables de ne point embrasser la religion de leurs conquérants, quand ceux-

[1] *De Indis*, sect. 2e.

ci, singuliers apôtres, au lieu de montrer comme miracles ou signes de la divinité de leur foi les exemples édifiants de leur vie, n'étalent à tous les yeux que leurs scandales, leurs crimes et leurs impiétés sans nombre! Il ne m'apparaît pas qu'une religion ainsi prêchée soit de celles auxquelles on peut être tenu d'acquiescer[1]. »

C'est ainsi que les théologiens catholiques, à l'Université espagnole de Salamanque, alors que l'atmosphère était obscurcie par la fumée des auto-da-fé, et sous le règne de l'empereur Charles-Quint, plaçaient « les infidèles en dehors du droit des gens et les mettaient en face de l'alternative de la conversion ou de la lutte à outrance, voire même de la destruction. » Voilà comment certaine « science moderne » fait l'histoire!

Insinuera-t on que la décision de Victoria était, comme on dit au palais, une décision d'espèce et non de principe; que les atrocités commises par les conquérants du Nouveau-Monde étaient tellement abominables qu'elles avaient attendri même la férocité d'une âme de moine? Non; car dans sa *Relectio sexta : De jure belli,* il pose, en principe, la question de savoir s'il est légitime de faire la guerre pour conquérir un peuple à la foi, et il répond, dans un latin qui n'a rien de cicéronien, mais qui est tellement limpide que ces théologiens, qu'on dirait doués du don des langues, se font comprendre de ceux mêmes qui ne savent pas le latin : « *Non est causa justi belli diversitas religionis.* » Tout est à lire dans ce petit traité *De jure belli.* Ce n'est qu'un programme, dit M. Cauchy, mais ce programme est assez largement tracé pour embrasser plus tard *la science tout entière.* Nos philosophes et nos politiques modernes y trouveraient encore bien des choses à méditer et à apprendre. Je ne puis résister au désir de placer sous les yeux de Bluntschli et des auteurs allemands cette simple règle que la science ou les conquérants modernes n'appliquent pas toujours — au grand détriment de la paix des peuples : « Il ne suffit pas qu'une guerre soit entreprise pour de justes causes : il faut la faire de telle sorte qu'au lieu de poursuivre l'extermination de l'ennemi, on n'ait en vue que la défense du pays, le triomphe

[1] *De Indis*, sect. 2ᵉ. Cfr. Cauchy, *op. cit.*, t. II, 2ᵉ partie, ch. I.

du bon droit et l'établissement d'une paix durable [1] ». Il est fâcheux que le Charles-Quint de 1871 n'ait pas cru devoir soumettre à Francisco Victoria les opinions de ses jurisconsultes ou de ses généraux et ses cas de conscience.

Et n'allez pas croire que Francisco Victoria fût une exception. Son successeur, dans la chaire de droit des gens à l'Université de Salamaque, Dominique Soto, encore un moine dominicain, le même qui fut choisi comme arbitre par Charles-Quint, pour trancher ce grand débat de la liberté des Indiens — où plaidait Las Casas — encore un dominicain! — leur apôtre et leur défenseur contre Sepulveda, le Tite-Live espagnol — et qui prononça en faveur des Indiens — continuait les traditions et les enseignements de son prédécesseur. Son opinion sur la traite des noirs mériterait d'être inscrite en lettres d'or dans les bureaux de certaines sociétés de l'empire du Congo : « *Neque qui illos capiunt, neque qui a captoribus coemunt, neque illi qui possident, tutas habere unquam conscientias possunt, quousque illos manumittant etiamsi pretium recuperare nequeant* [2]. »

Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, j'ai trop abusé de votre bienveillante attention. Il me reste à peine le temps de conclure.

Quoi que prétendent ceux qui se posent comme les représentants de la « science moderne, » le christianisme est adéquat à la fin de l'homme et des sociétés. Sous peine de n'être ni complet, ni parfait, ni par conséquent divin, il doit embrasser toute la série des rapports naturels et nécessaires de l'homme ici-bas, lui tracer la règle sûre de ses devoirs, de *tous* ses devoirs, envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même.

L'homme a été par Dieu créé sociable : comment le Christ n'aurait-il pas posé les fondements des devoirs de l'homme envers la société?

[1] *De Jure belli*, § 60.
[2] *Soto, De justitia et jure*, lib. IV, Quest. 2, art. 2.

La nature sociable de leurs membres rend les sociétés essentiellement sociables elle-mêmes ; et elles entrent en société pour le plus grand avantage de l'homme, au bonheur et à la fin duquel leur mission est de concourir : comment le Christ n'aurait-il pas posé la règle des devoirs de ces sociétés d'hommes entre elles, devoirs d'autant plus importants que leur violation et leur méconnaissance peut entraîner, non pour un homme ou quelques hommes, mais pour des peuples entiers, les conséquences les plus désastreuses?

Le Christ aurait-il méconnu cette importance? Aurait-il ignoré le développement que devait prendre le droit international et les conséquences prochaines des principes qu'il avait apportés au monde? Alors que devient sa divinité?

Restera-t-il un Dieu, l'auteur d'une doctrine sociale dont la science moderne démontrerait les imperfections et les lacunes, en disant justement de lui : Il était en avance sur son siècle, mais il retardait sur le nôtre?

Non, pas un chrétien, pas un moraliste, ne peut hésiter à adhérer pleinement à nos conclusions : le christianisme a posé les fondements du droit international en révélant au monde la loi de l'unité de l'humanité, de l'égalité et de la confraternité des hommes et des peuples. Il a déjà introduit dans les mœurs internationales des pratiques d'humanité, d'honneur et de fraternité, dont nous saluons avec joie les progrès tous les jours, même quand la science moderne en revendique exclusivement l'honneur, même quand ces principes sont violés par quelque peuple resté barbare malgré ses forfanteries de christianisme et de civilisation..... L'ilote ivre servait bien, à Sparte, la cause de la tempérance. Au christianisme, qui ne repousse aucun concours, il appartient de couronner son œuvre et de faire pénétrer de plus en plus dans les relations des États, pour le bonheur des peuples, les principes de justice, de charité, de fraternité et de paix, qui sont l'essence même de la morale évangélique.

En concluant ainsi, Messieurs, ce n'est pas à une doctrine rentrée en France dans les fourgons de l'étranger que nous nous rallions, c'est à l'école des Thomas d'Aquin, des Victoria,

des Soto, des Suarez, des Grotius et des Leibnitz, « à cette grande école chrétienne qui voit justement dans l'Évangile, comme l'a écrit un publiciste éminent et chrétien, M. Cauchy, le couronnement divin de la morale, la base de la civilisation, le principe le plus efficace des progrès du droit des gens[1]. »

F. Lucas,

Professeur à la Faculté de Droit, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, conseiller municipal de la ville d'Angers.

[1] *Le Droit marit. intern.*, t. II, 2e partie, art. Leibnitz, p. 57.

L'IDÉE DE DIEU

DANS NOTRE ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

MONSEIGNEUR [2],
MESSIEURS,

Le collège est, pour l'enfant, la continuation de la famille : ce que l'une commence en lui, l'autre le doit achever. Sous des apparences diverses, c'est, ici et là, le même but poursuivi, les mêmes moyens employés. Au foyer — je parle d'un foyer chrétien — l'un des premiers mots que l'enfant prononce est le nom sacré de Dieu ; les premières phrases qu'il bégaie sont une prière naïve

> Au Dieu qu'adore son père.
> Dieu qu'on ne nomme qu'à genoux.

A mesure qu'il grandit, on le pénètre davantage de la pensée

[1] Ce discours fut prononcé, en juillet 1893, à la distribution des prix de l'Institution libre de Combrée (Maine-et-Loire). Je l'avais promis à mes lecteurs. Sans doute, je le donne un peu tard, mais le sujet qu'il traite est de tous les temps. Il n'y avait donc point, comme on dit, *péril en la demeure* (*Le Directeur*, A. C.)

[2] Mgr Mathieu, évêque d'Angers, présidait la distribution.

divine. S'il doit obéir, c'est, lui dit-on, parce que Dieu commande; s'il doit éviter de mal penser et de mal faire, c'est parce que Dieu le voit. C'est à Dieu qu'on l'accoutume à rapporter toutes les joies qu'il goûte, à demander pour lui-même et pour les siens tous les bonheurs qu'il rêve. Oui, Dieu connu, respecté, aimé : voilà la base sur laquelle, parents chrétiens, vous appuyez, pour qu'elles soient solides, l'instruction et l'éducation domestiques de vos enfants. Que vous êtes sages, en agissant ainsi ! Vous le savez bien, tant qu'ils penseront à Dieu, ils penseront à vous; le respect et l'amour qu'ils auront pour Lui seront la mesure même de l'amour et du respect qu'ils auront pour vous. Or, en ce point comme en tous les autres, les études du collège complètent, affermissent, sanctionnent les leçons du foyer : tant l'idée divine les domine et les remplit ! Toutes les parties de notre enseignement classique, non seulement le le catéchisme et l'Évangile, mais les belles-lettres, l'histoire, la philosophie, les sciences, tout — jusqu'à ce qui paraît d'abord le plus étranger aux choses de Dieu — tend à élever vers Lui le cœur et l'esprit de vos enfants.

De l'entrée au sortir du collège, ils ne doivent pas quitter vos mains, mes chers amis, ces livres dans lesquels sont résumés ou développés, selon les aptitudes et les besoins de votre âge, les enseignements divins, règle de nos croyances et de notre conduite. C'est de ceux-là surtout que nous vous redisons, en empruntant un mot d'Horace :

Nocturna versate manu, versate diurna.

Il en est d'autres où l'on vous donne souvent des textes à apprendre ou à expliquer. Trop profanes, ils seraient, dit-on, dangereux pour vous. Mais non. Étudiés, comme ils le sont ici, au pied du crucifix qui préside à vos travaux et qui les bénit, chacun d'eux fournit, à son heure et à sa façon, un commentaire agréable et utile des leçons mêmes du catéchisme. Pas un seul, qui, sous une forme ou sous une autre, tantôt directement, tantôt au moyen d'une gracieuse fiction, ne fasse apparaître à vos yeux l'idée divine; pas un, qui, par la voix grave de

l'histoire et des sciences ou par la voix harmonieuse des belles-lettres, ne vous parle de Dieu.

Les grammaires elles-mêmes, en attendant qu'elles vous rendent capables de saisir dans les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome les reflets de la beauté infinie, vous rappellent, à la dérobée, ses attributs et ses bienfaits. Qui de nous a oublié les exemples du vieux Lhomond : *Deus sanctus; Deus amat virum bonum; Credo Deum esse sanctum?*

A leur tour, les Fables ne viennent-elles pas, à chaque instant, donner aux plus petits d'entre vous, avec un enseignement moral, un enseignement religieux souvent — car il faut prendre l'enfant tel qu'il est. — mieux écouté et mieux compris que celui du catéchisme. Pour le bon La Fontaine, Dieu est

Le fabricateur souverain.

Il voit tout.....
Et le vouloir le tromper, c'est folie à la terre.

Dieu fait bien ce qu'il fait.....
Concluons que sa Providence
Sait ce qu'il nous faut, mieux que nous.

Le fameux *Aide-toi, le Ciel t'aidera,* vous l'avez remarqué; vous savez aussi vous en souvenir, pour vous donner du cœur, aux heures difficiles, lorsque, par exemple, il vous faut parcourir et reparcourir encore ce *jardin des Racines Grecques,* où il vous semble, n'est-ce pas, que trop souvent les épines cachent les fleurs. Et que vous disent-ils donc, ces beaux vers de Racine, si facilement appris, si fidèlement retenus, dans lesquels l'idée divine revient sans cesse, comme un pieux et doux refrain?

Que le Seigneur est bon, que son joug est aimable!....
L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage.....
Chantons, publions ses bienfaits.....

Et le reste, que vous savez mieux que moi. Jamais, non jamais, l'existence, la nature et les dons Très Haut ne furent chantés dans un plus beau langage. Et Polyeucte, le héros Cor-

nélien, toujours tant admiré, de quoi vous entretient-il, sinon de Dieu encore, de son amour pour nous et de l'amour ardent que nous devons avoir pour lui ?

Tels sont aussi, au fond, les pensées et les sentiments qui remplissent les premiers ouvrages qu'on vous donne à traduire : l'*Epitome historiæ sacræ*, et le *Joseph*, *Ruth*, *Tobie*, tous, jusqu'au *Selectæ* lui-même, bien que les textes qu'il renferme soient empruntés aux païens. Puis, quand vous avez grandi, on vous met entre les mains les poètes : Homère et Virgile, Sophocle et Horace ; les historiens : César, Tite-Live, Tacite ; les orateurs et les philosophes : Démosthène, Cicéron, Platon. Mais qui ne sait que l'Iliade et l'Enéide nous montrent sans cesse la divinité présidant aux destinées des hommes, recevant leurs prières, récompensant leurs vertus et punissant leurs vices ? Le Tartare et l'Élysée païens me font penser, malgré moi, à l'Enfer et au Paradis chrétiens, ouverts tous deux par l'éternelle justice et l'éternel amour. L'image que ces poèmes me présentent de Dieu, est une image renversée, travestie, défigurée, je le veux ; mais c'est encore une image de Dieu ; et ma raison éclairée par la foi, la redresse sans peine et lui rend son intégrale beauté.

Qui ne sait encore que l'histoire et l'éloquence antiques, donnant, en cela, une leçon à plus d'un orateur et d'un historien modernes, en appellent sans cesse à Dieu, l'une pour expliquer les évènements qu'elle raconte, l'autre pour donner leur vrai principe aux droits qu'elle défend ? Chaque jour nos écoliers, grands et petits, s'entendent ainsi rappeler la grande idée divine, à qui tout se rattache. Et cet enseignement, Messieurs, est facilement compris, facilement goûté, parce que ceux qui le donnent et ceux qui le reçoivent sont des croyants, qui s'agenouillent et qui prient.

Si, selon le mot de Cicéron, l'histoire est le flambeau de la vie, la Providence est le flambeau de l'histoire. Aussi n'est-il aucune partie de notre enseignement classique où l'idée divine resplendisse et domine davantage. Qu'il s'agisse de l'histoire sacrée ou de l'histoire profane, nos élèves, au lieu de rester les yeux fixés à terre et dans l'horizon des choses

humaines, les portent naturellement vers le ciel, vers le Maître souverain de tous les événements. Ici, son action leur paraît plus manifeste, avec les patriarches qu'il dirige, les prophètes qu'il inspire, les rois d'Israël qu'il établit et renverse à son gré; là, elle est plus cachée, mais visible encore pour qui veut regarder. Guidés par leurs maîtres, ils apprennent, ainsi que Bossuet l'enseignait à son royal élève, à voir en tout le doigt divin. Après avoir admiré « ces coups extraordinaires où Dieu voulait que sa main parût toute seule » comme la merveilleuse propagation du christianisme, ou les succès inespérés de Jeanne d'Arc, ils admirent ces lois universelles et constantes, auxquelles, bien qu'ils soient libres, peuples et rois obéissent à leur insu. Pour eux les nations ne sont plus « des masses confuses, s'agitant au hasard comme des nuages au souffle des vents, mais des forces bien ordonnées, gravitant, à la façon des astres, autour d'un centre unique, allant où Dieu sait, où Dieu permet, où Dieu veut. »[1] De la sorte ils s'élèvent peu à peu « à cette philosophie supérieure de l'histoire, qui remonte jusqu'à Dieu et qui consiste à discerner, au moyen des révélations que lui-même en a faites, le vrai sens et le but suprême des grands mouvements de l'humanité. »[2] Aussi, à l'exemple de ce grand général qui fut un grand chrétien, Lamoricière, ne sauraient-ils concevoir un historien de bonne foi, qui soit athée; car Dieu et Dieu seul, disait encore Bossuet, « est capable de concevoir et de conduire un dessein où tous les siècles, où tous les peuples sont compris. » L'étude de l'histoire, sérieusement faite, a suffi pour ramener au christianisme l'illustre Donoso Cortès.

Pourrait-on mieux comprendre un vrai savant qui nierait Dieu? Non : « l'athéisme dans la science, écrivait un illustre évêque, Mgr Dupanloup, c'est plus qu'une aberration : c'est une horreur, c'est un crime. » Celle-ci, en effet, comme l'histoire, élève naturellement, nécessairement, l'esprit de l'homme vers Dieu. Soit qu'elle contemple la nature, — dans sa haute et pleine

[1] Mgr Dupanloup — De l'éducation.
[2] Ibid.

majesté, ou, selon le mot de Pascal, « dans l'enceinte d'un raccourci d'atome; » soit qu'elle s'élance avec le télescope dans le monde des infiniment grands, ou qu'elle fouille avec le microscope celui des infiniment petits; soit qu'elle considère l'inépuisable variété des êtres et des faits, ou la simplicité, l'uniformité de leurs types et de leurs lois, partout et toujours les merveilles qu'elle découvre la forcent, si elle va jusqu'au bout de la raison, à proclamer l'existence d'un Être supérieur, qui soit à la fois leur principe et leur fin. Un Dieu vivant, créateur, ordonnateur, d'une puissance et d'une bonté sans mesure : voilà le terme auquel aboutit logiquement toute science qui prétend donner la dernière explication du monde; voilà les idées que ramène sans cesse l'enseignement scientifique que vos enfants reçoivent ici. Aussi pour eux, comme pour vous, ce sont des savants à courte vue tous ceux qui n'ont pas su reconnaître le Suprême Ouvrier dans son œuvre. Ils ressemblent à ces enfants de cent ans, dont parle l'Écriture, qui ont douté du soleil, parce qu'ils n'avaient regardé que du côté des nuages, et qu'ils s'étaient mis un bandeau sur les yeux pour ne pas voir. Histoire naturelle, chimie, physique, astronomie sont, en effet, comme autant de degrés, qui viennent se ranger l'un sur l'autre pour nous conduire à l'autel de la vraie Divinité. Galien, après avoir achevé la description anatomique de l'homme, s'écriait avec une conviction émue : « Je viens de chanter un hymne au Créateur. » Dieu a laissé dans la nature une empreinte de Lui-même : « Les cieux célèbrent sa gloire »; et la terre répond à ce cantique. Aussi la science, disait naguère un illustre académicien, « la science n'a pas d'autre but que d'écouter le concert universel des êtres et d'y mêler la voix reconnaissante de l'humanité. » Les mathématiques elles-mêmes, avec leurs notions abstraites d'indéfini, d'incommensurable, sont, en dépit des Laplace et des Lalande, des « arguments de Dieu. » Comment expliquez-vous, si ce n'est par l'Infini même, ces *variables* que vous supposez diminuer ou grandir indéfiniment? Comment, si ce n'est par la toute puissance et l'immensité divine, cette idée de l'espace, qui s'étend, s'étend encore au regard de l'imagination et dont l'entendement recule sans cesse la limite par delà tous les lieux

connus ou imaginés? Sans l'Infini véritable, l'indéfini dans la quantité et dans la grandeur serait inconcevable. Newton avait donc raison de s'appuyer sur ces notions pour prouver Dieu, et Leibniz, qui s'y connaissait aussi, de dire que, « sans Dieu, la géométrie n'aurait pas d'objet. »

Mais quittons ces hauts sommets de la métaphysique où vos maîtres, mes amis, essaient de vous élever, parce qu'on y voit Dieu. Revenons à des études qui, je crois, vous sont plus agréables, et qui sont, elles aussi, dominées et remplies par l'idée divine.

Les belles-lettres, en vous faisant plus hommes, — *humaniores litteræ* — tendent, et réussissent, si vous n'y mettez obstacle, à vous rendre plus religieux. Les aînés d'entre vous se rappellent avec joie le temps où l'on commence à n'étudier plus seulement pour orner sa mémoire, à ne plus faire des versions seulement pour apprendre les mots et la syntaxe des langues, mais où l'on s'essaie à comprendre et à goûter le beau littéraire, à bien penser et à bien écrire, où l'on s'enthousiasme pour les grands poètes et les grands orateurs. C'est l'heure où s'éveille en vous le *mens divinior*, dont parle Horace. Laissez-le prendre son essor; et, si rien ne l'entrave, il vous emportera directement vers Dieu. Vous admirez les œuvres de la nature et les créations du génie humain; mais, ne l'oubliez pas, elles ne sont belles que parce que Dieu y a répandu un rayon de sa propre splendeur. Vous rêvez vous-mêmes de beautés idéales, que l'art ni la nature n'ont jamais produites, et que vous essayez en vain, à votre grand désespoir, de réaliser pleinement. Ce que « vous voyez est beau, ce que vous imaginez, ce que vous cherchez est encore plus beau. Votre imagination et votre raison voudraient écarter le voile, quelque brillant qu'il soit, qui vous cache le mystérieux objet, c'est-à-dire voir enfin et saisir, et posséder l'Être parfait, l'Idéal personnel et vivant. » Voilà pourquoi l'art est divin. Voilà pourquoi, quand il n'est pas détourné de son but, il remplit une mission sublime. Voilà pourquoi « l'émotion esthétique, que vous font goûter les belles-lettres, parvenue à son plus haut degré, touche naturellement au sentiment religieux, l'appelle et le réclame.

« Élevé à ce sommet, disait un professeur de rhétorique, que « plusieurs d'entre vous ont connu et pleurent encore comme « moi, l'homme retombe lourdement sur lui-même, si l'adora- « tion et la prière, déployant leurs ailes, ne l'emportent plus « haut que la terre, jusqu'à Dieu, type suprême de toute « beauté; si l'espérance ne lui dit qu'un jour il possèdera la « vivante réalité dont il ne saurait saisir encore que l'ombre « charmante. » En oubliant son Dieu, l'artiste a oublié son inspirateur et son modèle. Il n'y a point de place, — le mot est de Mgr Freppel — pour les Phidias, là où on cesse de comprendre le langage de Platon.

Des enfants qui nous sont confiés nous devons faire non pas seulement des lettrés, mais encore et surtout des sages. Or, la sagesse, a dit un maître de génie, consiste à connaître Dieu et à se connaître soi-même. C'est pourquoi, au terme des études classiques on a placé la philosophie, qui en est le couronnement. Cette science, en apparence si difficile, dans la réalité si facile, car nous sommes tous quelque peu philosophes, même sans le savoir, cette science nous élève sans cesse de la connaissance de nous-mêmes à la connaissance de Dieu. Qu'on étudie la nature de l'âme, son origine, sa destinée, ses puissances, ses lois; partout on y retrouve la trace de l'Être parfait, dont elle est une imparfaite image. De toutes nos facultés, aucune ne se limite à la terre; aucune, qui par son élan naturel ne nous emporte jusqu'à Lui.

> Comme un métal touché qui résonne et qui vibre,
> L'âme humaine, au contact, rend Dieu par chaque fibre.
>
> (LAMARTINE).

« L'esprit de l'homme, disait Platon, est pendu à l'Infini par sa racine. » De là, ces idées nécessaires, immuables, éternelles, qui le dirigent et le dominent; de là ce besoin inassouvi de savoir, qui le tourmente, qui le pousse à toujours étudier, creuser davantage, « parce que ce qu'il sait est toujours infiniment distant de ce qui lui reste à apprendre. » « J'avais besoin de Dieu, » disait naguère un illustre converti. C'est qu'en effet le

[1] Mérit — Lettres sur le beau en littérature.

cœur humain est un abîme insondable, que Lui seul peut remplir. Amour, borné dans sa nature, infini dans ses vœux, il « cherche partout cet infini, inépuisable aliment de sa faim « insatiable; le rêvant dans les choses créées, par une illusion « qui dure autant que leur poursuite et s'évanouit avec leur « conquête; se désabusant par la jouissance même, et con- « damné à n'être pas satisfait, tant qu'il demande au fini ce « que le fini ne contient pas [1]. » Aussi, quand il a été trompé dans ses affections les plus légitimes et les plus douces, il s'échappe, pour ainsi dire, à lui-même, afin d'aller à Dieu. C'est aussi vers Dieu que tend notre volonté. Qu'est-elle, en effet, sinon une force, extrêmement imparfaite et faible par nature, mais qui se sent appelée à un perfectionnement continu, aspire sans cesse à quelque chose de meilleur que ce qu'elle fait; et cela, conformément à une loi sainte, inviolable, la même pour tous les pays et pour tous les temps, qui dès lors doit avoir pour cause un Législateur parfait, immuable et éternel ? « O âme, s'écrie Bossuet, ne sens-tu pas « je ne sais quoi de pressant qui te pousse au-dessus de toi? « Ne sens-tu pas que tu n'es pas faite pour toi-même?... Un « bien infini t'appelle... Ton Dieu te tend les bras. » Ainsi le philosophe qui s'étudie lui-même est forcément ramené à la Divinité, comme à son principe unique et à sa fin dernière. Puis, sous le nom de Théodicée, résumant, dans une large et magnifique synthèse, les résultats généraux non seulement de la psychologie, mais de toutes les sciences, et en dégageant les conséquences naturelles, il établit, d'une façon invincible, l'existence de Dieu, détermine sa nature et explique son action. De la sorte, la philosophie « vraiment toute pleine de Dieu, » leur donne à toutes leur complément nécessaire, en nous montrant en Lui tout ce qu'elles réclament : le Créateur unique, l'ordonnateur sage et puissant, le législateur et le juge souverain, l'Être infini qui est tout à la fois Vérité, Bonté, Beauté suprême.

Autrefois, toutes les grandes voies de l'empire romain abou-

[1] Amédée de Margerie— Théodicée.

tissaient sur le Forum, au *Milliaire d'or;* de là le dicton connu : *Tous les chemins mènent à Rome*. Ainsi, Messieurs, mènent à Dieu toutes les parties de notre enseignement classique. Autre chose, sans doute, l'étude des langues, des sciences et de l'histoire; autre chose, l'étude du catéchisme et de l'Évangile : et ce serait erreur et abus que de prendre nos écoliers pour de grands théologiens. Pourtant dans toutes nos leçons, qui commencent par une invocation au Saint-Esprit et finissent par une prière à Marie, l'idée divine a sa place marquée, nécessaire, son rôle dominant. « Au-dessus de tout, au fond de tout, Dieu, toujours Dieu » : voilà les mots qui reviennent sans cesse aux lèvres de maîtres chrétiens s'adressant à des enfants chrétiens. Aussi, comment comprendre qu'on pût sortir de nos collèges, sans être profondément religieux? Chacune de nos leçons est une voix qui parle de Dieu, et chacune de nos classes un « temple où on lui rend perpétuellement hommage. »

J.-A. MÉRIT,

Licencié ès lettres, professeur de philosophie.

NATHALIE

(NOUVELLE)

Cœur pensif ne sait où il va.
(Ancien proverbe)

I

Le soleil se lève radieux sur un ciel d'un bleu profond.

C'est la fête de saint Jean-Baptiste, jour férié dans les campagnes, où les serviteurs des deux sexes, poussés par l'amour du changement, quittent leurs places, pour en occuper de nouvelles qui ne leur plairont peut-être pas davantage. On les voit, leurs paquets sous le bras, suivre d'un pas leste les sentiers à travers champs, enjamber les barrières et fouler l'herbe humide de rosée qui tapisse les chemins creux.

Il en est pourtant de plus sages, ou d'humeur plus tranquille, qui font de longs séjours dans les mêmes fermes. De ce nombre était Félicité Bassureau ; elle avait pu rester vingt-cinq ans dans la métairie de l'Oursinière. Active, laborieuse, fort attachée à ses maîtres qui avaient su apprécier son dévouement,

elle faisait partie de la famille. Les enfants, qu'elle avait tous élevés, lui obéissaient comme à leur mère. Dans les dernières années elle essaya bien de faire comprendre aux gens de l'Oursinière qu'étant fatiguée, elle souhaitait de se retirer dans une petite chambre du village pour y vivre du produit de ses journées; on ne voulait rien entendre.

Reste avec nous, Félicité; tu t'ennuierais, seule dans le bourg... Veux-tu des gages plus forts? On te les donnera.

Et Félicité, cédant à ces instances, continuait de servir aux mêmes conditions que par le passé.

Enfin, ayant hérité d'une petite maison et d'un bon mobilier qu'une vieille tante, sa marraine, lui léguait en toute propriété, elle obtint qu'on la laissât partir. Le fils aîné de la ferme venait de se marier; les grands parents devaient sous peu céder l'exploitation au jeune ménage. La fidèle servante comprit que son rôle ne serait plus le même, et elle fit tant qu'on lui permit de prendre son congé. C'était donc chez elle que Félicité se rendait à l'heure où tant d'autres entraient pour servir dans des maisons étrangères.

Ce ne fut pas sans émotion qu'elle ouvrit la porte du petit logis dont elle allait prendre possession! Quand on sut dans le pays que Félicité avait hérité et que ses économies, lentement amassées, lui permettaient de vivre de ses rentes en s'aidant un peu de son travail, des fermiers veufs, et de vieux garçons qui avaient oublié de mettre quelque chose de côté, s'empressèrent de la demander en mariage. Mais elle entendait garder son indépendance. Elle déclarait à ses divers prétendants qu'elle renonçait absolument à entrer en ménage. Et cela fut dit avec une si ferme résolution que tous s'éloignèrent pour ne plus revenir.

Beaucoup de jeunes filles, pauvres comme elle l'était à vingt ans, avaient trouvé des maris; mais elle n'avait jamais cherché à plaire; elle s'était obstinée à conserver, dans la forme de ses coiffes et la coupe de ses robes, les modes anciennes. Après la grand'messe, elle restait à dire son chapelet pour le repos de l'âme de ses parents défunts, au lieu de se montrer sur le parvis au milieu des jeunes gens réunis pour entendre les publications

faites sur les tombes [1]. C'est pourquoi elle fut laissée à l'écart. Il y avait pourtant un grand cœur sous ces humbles dehors, et qui sait si Félicité Bassureau ne souffrit pas de se voir ainsi oubliée ?

Ce fut une véritable joie, pour l'honnête fille déjà sur le retour et qui avait dépensé ses meilleures années au service d'autrui, de se trouver enfin maîtresse chez elle. La petite maison de construction ancienne avec pignon et lucarne offrait un aspect assez plaisant. Avec quel entrain Félicité s'appliqua à laver les petits carreaux des fenêtres, à fourbir les ornements en cuivre de l'armoire à panneaux, à cirer les trois chaises, les bras du fauteuil à coussins et la table en chêne à pieds tournés! Un serrurier du village, qui s'entendait en grosse horlogerie, fut chargé de remettre en marche la pendule en bois noir dont le long balancier battait les secondes au fond d'une boîte vitrée. Sur le manteau de la cheminée figurait le crucifix d'ivoire de la défunte tante, et son lourd chapelet fait de grains très gros comme ceux des religieuses; Félicité en compléta la décoration au moyen de vases en verre bleu gagnés par elle à une loterie. Dans l'espace compris entre l'armoire et le bahut traditionnel, garni de vaisselle à grandes fleurs, elle fixa sur un morceau de tapisserie deux images enluminées, l'une du Sacré-Cœur de Jésus, l'autre de la sainte Vierge, qu'elle avait achetées à un colporteur italien : mais ce qui constituait la pièce principale du mobilier légué par la vieille tante, ce qui fit la gloire de la nièce héritière, ce fut un immense lit à colonnes torses, avec rideaux d'indienne à bouquets rouges, dans lequel s'étageait un amas de matelas et de couettes, d'une hauteur de quatre pieds, affectant cette forme rebondie qui plaît tant aux ménagères de campagne.

Devant la maisonnette se dressait un petit banc en pierre qui devint, durant la belle saison, le siège favori de la nouvelle propriétaire. Félicité venait s'y asseoir pour filer sa quenouille et regarder passer les gens du bourg qu'elle connaissait tous. A

[1] C'est d'ordinaire sur des pierres tombales adossées à l'église que se fait, à l'issue de la grand'messe, devant la population assemblée, la publication des actes officiels, des ventes, etc.

droite la vue s'étendait sur une vallée traversée par un ruisseau sur le bord duquel se profilait l'église avec le village à ses pieds. A gauche se dessinaient les tourelles et la masse imposante d'un château adossé à une futaie séculaire; on y arrivait par de longues avenues qui serpentaient au milieu de pelouses semées de massifs d'arbres verts. L'ensemble du paysage formait un tableau charmant qui respirait la paix; et ce qui le complétait pour Félicité Bassureau, c'était, à l'extrémité de l'horizon, la métairie de l'Oursinière, dont les champs avaient été tant de fois ensemencés par elle et qui lui rappelaient les épisodes peu variés de sa vie de travail et d'abnégation.

II

Pendant plusieurs semaines Félicité s'abandonna aux douceurs d'une existence libre et reposée qui n'était pas l'oisiveté. Elle bêchait son petit jardin; elle y semait des légumes et y plantait quelques fleurs; puis elle filait pour la pratique et aussi pour elle-même; les femmes de la campagne se plaisent à remplir leur armoire de linge qu'elles parfument au moyen de racines d'iris. Combien d'idées lui passaient par la tête tandis qu'elle roulait ses fuseaux entre ses doigts! Elle songeait au temps où d'un bras infatigable elle retournait le foin dans les prés et liait les gerbes de froment dans les sillons échauffés par le soleil. Puis elle se demandait ce qui fût advenu si elle s'était mariée, si le bon Dieu lui eût donné des enfants. Comme elle les aurait aimés! Et son cœur se gonflait : elle s'effrayait à l'idée de la solitude dans laquelle il lui faudrait vieillir sans avoir personne à qui se dévouer.

Ainsi se passaient ses journées, dans une activité mêlée de rêverie. Un matin qu'elle s'occupait à boucher avec des fagots d'épines la haie trop claire à travers laquelle les poules de sa voisine s'obstinaient à venir gratter ses plates-bandes, celle-ci,

Jacqueline Maugaigne, lui fit signe d'approcher. La Maugaigne était une grande femme, fort avisée, très curieuse, qui avait amassé quelque argent à garder les malades en ville.

— Dites-moi donc, demanda-t-elle à Félicité d'un air mystérieux, c'est un de vos parents qui est garde au château?

— Oui, c'est mon petit cousin, mon neveu à la mode de Bretagne, attendu que son père était le cousin germain de ma défunte mère.

— Eh bien, reprit la Maugaigne, ce matin, en revenant de sa tournée, à la pointe du jour, il a rencontré le courrier de Rennes à Châteaubriant, qui lui a remis un paquet... J'ai tort de dire un paquet, car c'était un enfant de cinq à six mois. La pauvre créature avait été déposée au bord du chemin. Le courrier qui montait la côte à pied l'aperçut, et bien embarrassé c'était lui!... quoi faire de sa trouvaille? Voilà que Julien, votre neveu, arrive à point. Il l'appelle et lui dit, comme ça : Je n'ai pas le moyen de ramasser des enfants sur les routes, j'en ai bien assez chez moi; prenez ce marmot et portez-le chez vos maîtres; c'est de bon monde, ils en auront soin! — Et puis, *hue!* il remonte sur son siège, fouette ses chevaux et part au galop pour rattraper le temps perdu.

— Ah! mon Dieu! s'écria Félicité, s'il est possible d'abandonner un petit enfant sur le bord d'un fossé, comme un petit animal! Mais qui a commis cette vilaine action?

— Ceux qui font le mal ne se nomment point, ma voisine, reprit la Maugaigne. Mais je crois bien que ceux qui l'ont mis là se tenaient cachés derrière la haie, pour voir si quelque âme charitable l'emporterait.

Comme la Maugaigne allait continuer son récit, Julien, le garde du château de Villejarzon, parut à la barrière du jardin, et s'adressant à Félicité :

— Ma tante, venez tout de suite au château, Madame veut vous parler.

— C'est-il rapport à l'enfant qu'on a trouvé sur la route? demanda Félicité.

— Peut-être bien, répondit Julien d'un air surpris. Ah! Jacqueline Maugaigne, vous avez beau être un peu ancienne,

votre oreille est fine tout de même, et vous entendez ce qui se dit par dessus les haies !

— Dame ! repartit la Maugaigne, pourquoi parliez-vous si haut en racontant votre histoire au cantonnier ?

— Allons, ma tante, dit le garde sans répondre à la Maugaigne, partons vite.

Prendre une coiffe blanche, attacher sur sa jupe un tablier propre et échanger ses sabots contre une paire de souliers, fut pour Félicité l'affaire d'un instant. Immédiatement introduite dans le salon où elle était attendue, elle salua sans se troubler madame de Villejarzon qui se montrait en toute occasion affable envers les fermiers et charitable envers les indigents. C'était une femme élégante, sans affectation, et qui pouvait avoir vingt-cinq ans.

— Ma bonne fille, dit-elle à Félicité, la Providence m'a fait présent d'une petite créature que je n'attendais pas. D'où vient-elle, à qui est-elle, je l'ignore. Si Julien n'était pas accouru si vite pour me l'apporter, il aurait pu en savoir plus long peut-être, car il a entendu le bruit d'un cabriolet qui s'éloignait rapidement après avoir stationné dans un chemin de traverse... N'importe, voulez-vous vous charger de la petite inconnue ?

— C'est une fille, Madame ? Oh ! je la prendrai de bon cœur, répondit Félicité.

Elle avançait déjà la main pour enlever la petite innocente qui venait d'ouvrir les yeux et semblait lui sourire.

— Attendez un peu, reprit Madame de Villejarzon. J'ai trouvé un billet caché sous ses langes et voici ce qu'il dit : « Je suis baptisée, ma mère est morte, mon père part pour les pays étrangers. On m'a donné au baptême le nom de Nathalie ; celui de ma famille doit demeurer inconnu... Ames charitables, ayez pitié de la petite abandonnée ! »

— Ah ! Madame, s'écria Félicité les larmes aux yeux, peut-on avoir le cœur assez barbare pour abandonner une si jolie petite fille ! Viens chez moi, pauvre petite, je serai ta mère ! Aussi bien, madame, j'étais décidée à demander un nourrisson à l'hospice. C'est moi qui ai élevé toute la marmaille de l'Oursi-

nière et il me manque quelque chose à présent que me voilà seule. Je ne suis pas riche, bien sûr, mais je vous promets qu'elle sera bien choyée chez moi...

— Il est entendu, reprit Madame de Villejarzon, que je vous paierai les mois de nourrice, et tous les frais de son entretien, linge, vêtements, etc., seront à ma charge. Voici toujours cent francs pour faire face aux premières dépenses. Vous n'avez pas de berceau, n'est-ce pas ? Je vais vous faire porter celui qui a servi à ma fille et dont elle n'a plus besoin maintenant qu'elle a deux ans faits.

Félicité sortit du château d'un air triomphant. Elle pressait dans ses bras la petite créature qui venait de lui être confiée ; elle l'eût prise pour rien, pour le plaisir de faire une bonne action ; elle était heureuse de se voir la mère nourrice d'une fille qui lui paraissait si gentille. Avec quelle joie elle l'étendit dans la couchette, moelleuse comme le nid de duvet de l'oiseau, qu'on lui apporta de la part de Madame de Villejarzon ! L'enveloppant ensuite d'une fine couverture de laine, elle déroula par dessus un élégant couvre-pied en soie. Dès que l'enfant ferma les yeux, elle agita doucement le berceau, et, regardant l'orpheline endormie, elle dit avec un élan de tendresse :

— Nathalie, petit ange, je remercie le bon Dieu de t'avoir envoyée vers moi ! Dors en paix, pauvre innocente ; oh ! comme je t'aimerai ! Tu m'aimeras aussi et je serai heureuse avec toi ! Bien sûr que tu appartiens à une famille de riches, ma mignonne Thalie ; tu es trop blanche pour être la fille de paysans.

Et à son réveil elle la couvrait de baisers pour l'empêcher de pleurer. La vieille fille avait trouvé sur qui répandre les trésors d'affection qui couvaient dans son âme candide. Aussi se montrait-elle jalouse de sa Thalie autant qu'elle en était fière.

Quand sa pupille eut grandi et qu'elle put mettre un pied devant l'autre, Félicité, toute glorieuse, la porta au château et, la soutenant par ses lisières, lui fit essayer ses premiers pas sur le parquet du salon. M. et Mme de Villejarzon ne purent s'empêcher de sourire en voyant la petite orpheline passer ses bras autour du cou de leur fille Yvonne, âgée de trois ans et demi, et chercher à embrasser leur fils Alfred qui entrait dans

sa sixième année. Les enfants du château répondirent affectueusement à ses innocentes caresses ; ce fut une petite scène à la manière de Greuze, avec le naturel en plus. La bonne mère nourrice ne se sentait pas de joie; sa tendresse s'augmenta encore pour sa fille adoptive qui avait eu tant de succès à son entrée dans le monde!

De retour à son logis, Félicité remit Nathalie dans son berceau et l'endormit au bruit de son rouet; mais, tout en filant, elle faisait bonne garde afin d'écarter les mouches assez effrontées pour chercher à se poser sur les joues roses de l'enfant. Et les jours se passaient dans un calme bonheur.

III

M. de Villejarzon possédait sur le bord de la mer, en un coin retiré de la Bretagne, une maison fort négligée depuis son mariage. Il avait servi assez longtemps dans la marine, et quoiqu'il eût quinze ans de plus que sa femme, sa physionomie franche et ouverte paraissait jeune encore. Quand ses enfants commencèrent à grandir, il pensa à faire remettre à neuf son vieux manoir de Bretagne pour y aller passer en famille les mois les plus chauds de l'année. Il aimait à se retrouver en face de l'Océan, et à causer sur la plage avec les marins dont il avait partagé les dangers. Dès qu'il avait été témoin des premiers coups de vent de septembre, il retournait à son château pour s'y renfermer tout l'hiver. La vie retirée, en compagnie de sa femme qu'il chérissait, entre ses deux enfants dont il surveillait l'éducation, ne l'effrayait point. Il avait pour principe que celui à qui la Providence a départi de grands biens, doit vivre sur ses terres le plus souvent qu'il peut, donner à ses fermiers de bons conseils et de bons exemples, entretenir en eux, par d'affectueux rapports, le respect des sentiments religieux et de la morale et soulager les indigents dans leur misère. La solitude ainsi comprise plaisait

à M. de Villejarzon. Il était dans son château comme un commandant à son bord, maintenant autour de lui la discipline et se faisant aimer des gens qui se soumettaient volontairement à son autorité.

La famille de Villejarzon se trouvait précisément en villégiature sur les bords de la mer. Assise sur le banc de pierre, devant son logis, Félicité faisait danser Nathalie sur ses genoux, puis lui montrant le clocher du village, lui apprenait à réciter ses prières. L'orpheline, ses petites mains jointes, se tenait agenouillée et levait ses yeux bleus vers le ciel, quand le facteur remit une lettre à sa mère adoptive. La vieille fille pâlit et se troubla. Jamais de sa vie elle n'avait reçu de lettre ! Elle ne savait point lire l'écriture de main ; personne au château ; comment faire ? A qui livrer le secret qu'elle supposait contenu dans cette missive inattendue ? L'arrivée du facteur n'avait point échappé à Jacqueline Maugaigne, toujours aux aguets par derrière la haie de son jardin. Elle entra comme par hasard, pour demander l'heure. Félicité cacha la lettre dans la poche de son tablier et prit sa quenouille.

— Est-ce que vous vous défiez de moi, Félicité ? dit la Maugaigne ; la lettre que vous venez de recevoir sort de la poche où vous l'avez fourrée. Pourquoi la cachez-vous ?

— C'est vrai que j'ai reçu une lettre, répondit Félicité avec embarras ; c'est probablement de mon filleul qui est au service.... Quel malheur que je n'aie point été à l'école.... On disait de notre temps qu'on n'avait pas besoin de ça pour gagner sa vie.

— A présent, répartit la Maugaigne, tous les enfants du catéchisme savent lire et écrire.

— En valent-ils mieux pour ça ? reprit Félicité ; à se trouver si souvent ensemble, ils « s'entrevaurienisent. »

— Moi, j'ai appris tard, mais ça n'empêche pas que je suis devenue pas mal savante, voisine ; je ne suis embarrassée ni pour lire, ni pour écrire une lettre, en conscience.

— Ça se pourrait bien, répliqua Félicité, décidée à ne point mettre sa voisine trop au fait de ses petites affaires ; voulez-vous avoir l'obligeance de garder Thalie, tandis que je cours

trouver Julien.... Il sera bien aise de savoir des nouvelles de son cousin le militaire....

Le garde Julien tourna la lettre entre ses mains, lut à haute voix la suscription et rompit le cachet.

— « A Mademoiselle Bassureau, à Saint-N...., par Châteaubriant. » Il sait bien votre adresse, ma tante, celui qui écrit ça, mais ça n'est pas votre filleul.

— Après, Julien! dit Félicité impatiente d'en savoir plus long.

— « C'est vous qui élevez Nathalie, la petite orpheline? Ayez la complaisance de vous trouver, à midi précis, le 6 de ce mois », — c'est après-demain ; aujourd'hui nous sommes le 4, — « au village situé sur la route de Rennes, à trois lieues de Châteaubriant, là où existe la tour ruinée d'un moulin. Je vous attendrai à l'auberge de ce bourg, qui n'en a qu'une. Il s'agit d'une affaire qui intéresse Nathalie. »

— Il n'a point dit son nom? demanda Félicité; qu'est-ce que cela signifie? Je n'ai guère envie d'aller.

— Faut y aller, ma tante; ne craignez rien, je vous accompagnerai. Après-demain, à huit heures, nous partirons dans le chariot, et à midi nous serons rendus. On ne compte pas plus de sept lieues d'ici au village indiqué dans la lettre!

Le surlendemain matin, Jacqueline Maugaigne fut fort surprise de voir sa voisine fermer sa porte à double tour et prendre sur son bras la petite Thalie qui pouvait marcher, puisqu'elle avait cinq ans! C'était pour aller plus vite que Félicité la portait. En entrant chez Julien, elle eut un moment d'hésitation.

— Faut-il que nous emmenions la petite? demanda-t-elle à son neveu; ce monsieur qui s'intéresse à elle serait peut-être bien aise de la voir?

— Il n'en a point parlé dans sa lettre, répartit Julien.... Et puis, s'il lui prenait fantaisie de vous l'enlever, ma tante!

— Tu as raison; donne-la à ta femme et qu'elle en ait grand soin!

En voyant partir le chariot, Nathalie cria bien fort et voulut courir pour le rattraper. Félicité, dont le cœur était sensible,

pleurait et faisait signe de la main à l'enfant de retourner à la maison de Julien. Le cheval trottait vite et les deux voyageurs disparurent sur la grande route. Que de conjectures se croisèrent dans leur cerveau et dont ils se firent part réciproquement ! A midi sonnant, ils s'arrêtaient devant l'auberge.

- Par ici, mademoiselle Bassureau, dit une voix grave qui partait du haut d'un escalier de bois fort étroit et assez roide à monter ; par ici, s'il vous plaît ; vous, jeune homme, restez en bas, je vous prie.

Ces dernières paroles s'adressaient à Julien qui, se tenant pour averti qu'il n'assisterait pas à la confidence, alla s'asseoir dans la salle basse de l'auberge.

— Prenez un siège, dit l'étranger ; vous êtes la personne à laquelle une lettre a été remise avant-hier ? J'ai bien devant moi Félicité Bassureau ?

— Pour vous servir, monsieur. Comment savez-vous donc mon nom et celui de la commune que j'habite ?

— Oh ! ceux qui ont abandonné l'enfant ont des espions dans le pays ; ils n'ignorent pas qu'elle est tombée en de bonnes mains !.... Est-elle gentille, la petite? Ne vous donne-t-elle pas trop de mal à élever ?

— C'est une vraie petite ange, répondit naïvement la mère adoptive ; on ne saurait rien voir de plus aimable.... Dans les premiers mois elle criait bien souvent la nuit, par exemple.... Que voulez-vous, c'était ses dents, quoi ! Ah ! elle est bien chérissante.... Mais, monsieur, ce n'est pas pour me l'ôter que vous me mandez près de vous, pour me l'ôter après que j'ai eu tous les tracas de sa première enfance?

L'inconnu s'était levé ; il parcourait la chambre à grands pas, en proie à une agitation violente. Tout à coup, saisissant le bras de la vieille fille qui tressaillit, il dit en s'arrêtant :

— Vous l'aimez donc bien, cette petite ? En ce cas, gardez-la. Vous êtes une honnête femme, vous avez de la conscience, des principes.... Nathalie sera bien élevée par vous. Si sa mère n'était pas morte !.... Mais il vaut mieux qu'elle le soit, puisque vous la remplacez si bien.... Son père, voyez-vous, est un mauvais sujet, un libertin, un joueur, qui peut perdre en un jour tout ce qu'il possède. Que deviendrait la petite avec

un pareil homme? Il est trop lancé dans la mauvaise voie pour pouvoir changer de manière de vivre. Il le voudrait pourtant, mais la force lui manque. Nathalie doit ignorer ce que je vous dis de son père; vous me promettez de ne lui en parler jamais? Eh bien, elle est à vous, cette pauvre enfant. Soyez sa mère!

— Merci, merci, monsieur, répliqua Félicité toute tremblante. Elle a bien crié ce matin parce que je ne l'emmenais point avec moi!.... Eh bien oui, elle sera ma fille; j'étais déjà décidée à lui laisser tout mon petit avoir qui n'est pas grand'-chose, monsieur, mais enfin ça l'aidera à vivre quand l'ouvrage lui manquera.

— En ce cas, prenez pour vous indemniser dans le présent et dans l'avenir ces trois billets de mille francs qui ne sortiraient de cette poche que pour passer sur une table de jeu. Ils seront mieux entre vos mains.... J'ai fait servir en bas un déjeuner pour vous et pour votre compagnon....

Parlant ainsi, l'étranger disparut par une porte qui donnait sur la chambre voisine, descendit précipitamment l'escalier et s'élança dans un cabriolet de poste qui l'attendait dans la cour. Deux minutes plus tard, on entendait à peine les grelots du cheval à tous crins qui l'éloignait au grand trot dans la direction de Rennes.

— Julien, dit Félicité à son neveu quand ils remontèrent dans le chariot après avoir fait un copieux déjeuner, ne parle à personne du voyage d'aujourd'hui. Mon Dieu, que ce Monsieur a l'air malheureux, quoi qu'il ait bien de l'argent dans ses poches! Il m'a dit des choses à faire trembler un chrétien. Que c'est donc triste, des messieurs riches, bien élevés, qui n'ont ni foi, ni honneur!

IV

Le premier soin de la vieille fille, à son retour au logis, fut de cacher les trois billets de mille francs entre les matelas et

les couettes qui garnissaient son lit monumental ; ensuite elle tira de sa poche les biscuits un peu secs qu'elle rapportait du déjeuner à l'auberge pour les donner à Nathalie; puis, la pressant entre ses bras :

— Petit ange de mon cœur, lui dit-elle avec effusion, mange du bonbon, ma chérie ! Tu es à moi, bien à moi, n'est-ce pas ?.... Tu es ma fille et je suis ta mère !

Plus que jamais elle éprouvait une tendresse jalouse pour cette enfant qu'elle avait craint un instant de se voir enlever. Dès que les fenêtres au château se rouvrirent, Félicité s'empressa de s'y rendre avec Nathalie qui marchait gaîment à ses côtés en cueillant des prunelles sur les haies. Façonnée aux politesses un peu familières des campagnes, l'orpheline courut embrasser M. et Mme de Villejarzon, leur fils Alfred et leur fille Yvonne.

— Monsieur et Madame, dit Félicité d'un ton sérieux, je désirerais vous parler.

— Bien, répondit Mme de Villejarzon ; nous écarterons les enfants. Alfred, va dans la cour faire de la gymnastique ; Yvonne, emmène la petite dans le jardin, et cueille des fruits bien mûrs qu'elle emportera pour son goûter.... Allez, mes chéris !....

Quand Félicité eut raconté l'entrevue avec l'étranger et les discours tenus par celui-ci, M. de Villejarzon répondit naturellement, que si quelqu'un se présentait pour réclamer Nathalie, il faudrait la rendre et qu'en attendant il se chargeait de placer les trois mille francs afin que la somme, grossie par les intérêts, put servir à établir l'orpheline lorsque le temps en serait venu.

— C'est parfaitement juste, ajouta Mme de Villejarzon ; la petite ne vous appartient pas, ma bonne fille....

— Elle m'appartient, madame, répartit vivement Félicité ; ce Monsieur me l'a donnée.... Ah ! madame, vous avez les vôtres que personne ne peut vous prendre ; eh bien, moi, j'ai élevé Thalie, je suis sa mère tout autant que celle qui l'a mise au monde...,.

— Rassurez-vous, Félicité, reprit en souriant M. de Villejarzon, ils vous la laisseront, soyez-en sûre. L'étranger a

voulu s'assurer que vous aviez pour elle des sentiments maternels et qu'il pouvait compter sur votre dévouement. S'il avait été désireux de la reprendre, est-ce qu'il ne vous aurait pas dit dans sa lettre de la lui conduire ? Il n'a pas même demandé à la voir !

— Sans Julien qui m'en a empêchée, interrompit la vieille fille, je l'aurais prise avec nous, car je suis fière de ma Thalie ; et peut-être qu'en la voyant...,

— Il lui aurait donné des dragées ! reprit M. de Villejarzon, et voilà tout. D'ailleurs il n'a pas avoué qu'il fût son père ?

— S'il ne l'a pas avoué, il me l'a bien fait entendre, monsieur ; avec cela, voyez-vous, la petite lui *reporte* tout à fait.... Mêmes yeux, même nez ; seulement un air déterminé, méchant à faire peur !

— En tout cas, il a joué la comédie, le malheureux ! ajouta M. de Villejarzon. Cette enfant est pour lui un remords qu'il cherche à éloigner de son esprit. Vous ne le reverrez plus, soyez-en sûre !

Ces paroles dissipèrent les alarmes de Félicité.

— Mon Dieu ! madame, que votre mari parle donc bien, reprit-elle en s'adressant à Mme de Villejarzon ; il explique les choses si clairement qu'on ne peut s'empêcher de croire ce qu'il dit. Ah ! s'il avait été là, le Monsieur de l'auberge n'aurait pas osé le regarder en face !

Elle revint chez elle, le cœur content. Tout en mangeant les belles prunes que Mlle Yvonne avait cueillies pour elle dans le jardin, Nathalie donnait un libre cours aux idées qui se dressaient dans sa jeune imagination. Les visites au château ne manquaient jamais de l'exalter, et c'étaient, tout le long de la route, d'interminables questions auxquelles Félicité ne savait que répondre.

— Maman, pourquoi donc que c'est si beau chez eux ?

— Ma fille, parce qu'ils sont bien riches.

— Pourquoi donc que Mlle Yvonne est toujours si bien peignée ?

— Parce qu'elle a une femme de chambre pour la servir.

— Pourquoi donc qu'il y a une grande chambre avec des fauteuils bien moelleux tout à l'entour où l'on ne fait que

causer, et puis une autre où l'on mange, et puis une autre encore où M. Alfred étudie avec sa sœur, et puis partout des grandes images comme à l'église, des peintures dans des cadres dorés, des tapisseries avec des figures ?.....

— Parce que c'est un château..... Allons, tais-toi, Thalie, ou bien je ne t'y mènerai plus jamais.

Après un moment de silence, Nathalie recommençait sous forme de monologue ses petits discours comme si elle se fût racontée à elle-même les belles choses qu'elle avait admirées dans le château.

A moitié route, Félicité et sa fille adoptive rencontrèrent les enfants du jeune ménage de l'Oursinière, qui se roulaient dans la poussière en mordant des pommes vertes.

— Eh bien, Thalie, tu ne dis pas bonjour au petit gars et tu n'embrasses pas Louisette qui est si mignonne ? dit Félicité.

Les deux petits paysans souriaient d'un air niais en regardant Nathalie qui passait devant eux bien vêtue, leste et pimpante, sans paraître les voir. Sa mère adoptive s'était arrêtée pour parler aux deux petits enfants de ses anciens maîtres. Les choses de l'Oursinière l'intéressaient toujours ; elle s'informait, près de ces marmots qui parlaient à peine, de la santé des gens et des bestiaux, de l'état des récoltes.

Nathalie la tirait par sa manche en lui disant d'un air ennuyé :

— Venez donc, ma mère ; vous ne voyez pas que Louisette a les mains sales et que le petit garçon est morveux ? Ah dame ! M. Alfred est si propre, si beau que je l'embrasse, lui, et aussi sa sœur qui sent si bon !

Les instincts de la vanité sont prompts à s'éveiller dans le cœur des enfants, des filles surtout ! Ils sont la manifestation première, spontanée, de l'égoïsme, ce vice inné de l'humaine nature pervertie par le péché. Pour déraciner, pour atténuer au moins, ces germes d'orgueil, il eût fallu habituer Nathalie à vivre parmi les enfants des paysans et l'envoyer à l'école. Elle ne sortait de son isolement et ne quittait le giron de sa mère adoptive qui l'adorait, que pour aller au château où on la traitait comme l'enfant de la maison. Mais Félicité ne pouvait consentir à se séparer de sa mignonne Thalie, qui d'ailleurs

initiée aux éléments de l'instruction primaire par sa voisine Jacqueline Maugaigne, savait lire et écrire assez correctement à l'âge où tant d'autres enfants en sont encore à assembler les lettres. Cependant le moment arriva où l'orpheline, dont la compréhension était vive et l'intelligence très développée, n'eut plus rien à apprendre de la Maugaigne et celle-ci avoua franchement que son élève l'avait dépassée.

Comme Nathalie avait neuf ans et que l'époque de sa première communion approchait, Félicité dut se résigner à l'envoyer à l'école du village, dirigée par des Sœurs.

V

Les bonnes religieuses accueillirent avec empressement la petite fille qu'elles rencontraient souvent dans leurs promenades du jeudi et qu'elles se plaisaient à faire jaser; le mystère de sa naissance ajoutait un attrait de plus à l'intérêt qu'elle inspirait. On a beau appartenir à une communauté et porter le costume de son ordre, on n'est pas pour cela à l'abri des curiosités humaines, et malgré les grandes coiffes qui protègent leurs oreilles contre les bruits du dehors, les saintes filles n'ignorent pas grand'chose de ce qui se passe et se raconte autour d'elles.

Une fois admise à l'école, Nathalie, excitée par l'émulation et le désir de dépasser ses compagnes, fit des progrès rapides dans les diverses branches de l'enseignement primaire. Dès la seconde année, elle était la plus forte de la grande classe. Les Sœurs étaient fières de cette élève accomplie que n'arrêtaient ni l'aridité de l'arithmétique, ni les règles si redoutables de l'accord des participes. Au milieu de ses compagnes un peu gauches, elle se mouvait, parlait, agissait avec une aisance et une grâce inconnues des maîtresses et des élèves. Aussi quelle brillante fin d'année! En sa qualité de maire de la commune, M. de Villejarzon présidait la distribution des prix, assisté du

curé assis à sa droite, de l'adjoint placé à sa gauche, et entouré des notables et des parents venus des fermes avec leurs femmes et leurs plus jeunes enfants.

Prix d'orthographe, de grammaire, d'histoire, de calcul, d'analyse religieuse, tout fut pour la pupille de Félicité Bassureau qui pleurait de joie. Enfin, le nom de Nathalie dut être encore rappelé avec la mention du prix d'honneur qui résumait tous les autres. Alors, M. de Villejarzon fit signe à son fils Alfred de remettre à leur protégée un beau livre à fermoir, richement relié, doré sur tranche, lié avec un ruban de soie bleue. En le déposant dans la main de l'orpheline, le jeune homme plaça sur sa tête blonde une couronne de laurier. Une reine n'eût pas été plus heureuse sous son diadème de pierreries! Nathalie s'inclina avec grâce et modestie sous la main d'Alfred de Villejarzon, puis les joues colorées par l'émotion, se redressa avec une dignité qui fit sourire M. le maire et les notables de l'assemblée. Où cette enfant de onze ans, élevée par une simple fille de campagne, avait-elle pris ces belles manières? Telle était la question que s'adressaient les bonnes Sœurs en échangeant un regard de surprise.

Après la solennité, Alfred fit monter Nathalie dans le carrosse de son père, auprès de sa sœur Yvonne; Félicité, au comble du bonheur, prit place sur le siège à côté du cocher; il s'agissait d'aller dîner au château. Assise en face du bel adolescent de quinze ans, l'orpheline triomphante sut garder un air sérieux. Elle avait toujours la couronne sur le front; ses cheveux blonds ornés de nœuds de rubans se répandaient en boucles ondoyantes sur son cou d'une blancheur remarquable, et ses petites mains effilées s'appuyaient sur le livre doré qu'elle tenait serré contre sa poitrine. Quand elle descendit de voiture, Mme de Villejarzon l'embrassa en la complimentant sur ses succès, Yvonne la fit asseoir à ses côtés, Alfred récita debout le *Benedicite* et le repas commença.

Ce fut un beau jour pour Félicité; sa Nathalie conviée à la table du château! Après le dîner, Alfred oubliant ses quinze ans, joua au volant sur les pelouses du parc avec sa sœur et la petite orpheline; puis, quand celle-ci dut se retirer, il lui offrit un beau bouquet, auquel Yvonne joignit un grand panier de

fruits. Félicité avait pris son repas chez son neveu Julien, le garde du château; elle vint chercher sa pupille qui eût volontiers continué ses ébats avec les enfants de la châtelaine. Toutes les deux, après avoir fait d'humbles révérences à M. et à Mme de Villejarzon, se mirent en devoir de regagner leur humble logis. Nathalie tenait d'une main le bouquet, de l'autre le livre de prix; Félicité portait à son bras le panier de fruits.

A mi-chemin, des petites filles qui n'avaient point remporté de prix parurent au coin d'un chemin; elles vagabondaient, sautant à droite et à gauche comme des biques. C'étaient des fillettes pauvres, peu surveillées par leurs parents; des habitudes de paresse flâneuse les rendaient provocantes et impolies. Jalouses des succès de leur compagne, elles lui crièrent pour l'humilier :

— Tu as beau sentir ton bouquet, Mademoiselle Thalie, et serrer ton gros livre sous ton bras, tu n'es jamais qu'une *trouvée;* on t'a ramassée comme un champignon au coin d'un bois.

— Voulez-vous bien vous taire, riposta Félicité rouge de colère; oh! les mauvaises!..... je le dirai à vos parents..... Faire des avanies à ma fille!.....

— On sait bien que ça n'est pas votre fille, la Bassurette.....

— Oh les effrontées! s'écria Félicité suffoquée d'indignation; je m'appelle la Bassureau, entendez-vous? Vous m'injuriez moi aussi!

Et se portant en avant, elle souffleta la plus grande. Les autres prirent la fuite, mais en s'éloignant elles lancèrent des mottes de terre sur la robe blanche de Nathalie qui en fut toute salie, et les fleurs de son bouquet s'effeuillèrent sur la poussière.

Elle pleura beaucoup, la pauvre enfant. Les propos injurieux dont elle comprenait la portée, la couvraient de confusion. C'était donc ainsi que finissait ce jour de triomphe! Avant de se mettre au lit, elle embrassa Félicité et lui dit en sanglotant :

— Je vois bien que j'ai une autre mère que vous; ce n'est pas la première fois que j'entends de vilains propos comme ceux de ces méchantes filles.....

— Ne pleure pas, ma chérie! répondit Félicité, laisse dire ces fillettes jalouses de te voir reçue au château. Ta mère..... ta mère, c'est moi qui t'aime tant! Ne m'aimes-tu pas aussi, toi? Et bien, ta vraie mère est morte il y a longtemps, puisque tu veux que je te le dise.....

— Et mon père, demanda l'enfant consternée, où est-il?

— Dans les pays étrangers, bien loin, bien loin; il ne reviendra plus jamais.

— Je n'ai que vous sur la terre! Point de famille, personne qui s'intéresse à moi, si ce n'est vous et les gens du château..... Oh! vous êtes ma mère, ma bonne mère! Mon Dieu! C'est par pitié que vous m'avez prise chez vous, n'est-ce pas? Et c'est par pitié que Mme de Villejarzon me reçoit chez elle?

Nathalie ne put fermer l'œil de la nuit. Le lendemain elle eut un accès de fièvre, et Félicité courut chercher la Sœur qui soignait les malades.

— Cela ne sera rien, dit la bonne Sœur; elle est nerveuse, la petite. La moindre contrariété l'affecte..... Toutes celles qui ont de grands moyens pour s'instruire sont de même. Vous nous l'enverrez encore l'année prochaine; ce n'est pas qu'il lui reste grand'chose à apprendre, mais elle se perfectionnera.

— Pardon, ma chère Sœur, elle n'ira plus à l'école. Après ce qui s'est passé hier, je ne veux plus qu'elle soit exposée à des insultes.

— Que voulez-vous, repartit la Sœur; tout se sait, tout se devine, la position de Nathalie n'est un secret pour personne..... Par malheur les parents jasent devant les enfants.....

L'indisposition de l'orpheline fut de courte durée; mais il lui restait une tristesse inquiète qui donna à réfléchir à la vieille fille qu'elle nommait sa mère.

— Voyez-vous, dit-elle à Jacqueline Maugaigne, toujours avide d'entendre des confidences, si le chagrin se loge dans cette petite tête-là, ça ira mal. Ma pauvre Thalie est trop sensible. Le matin on la comble de prix; M. Alfred la couronne, M. et Mme de Villejarzon l'admettent à leur table, Mlle Yvonne lui donne une pleine bourriche de fruits; et puis, le soir, des petites vagabondes l'insultent dans le chemin. Des honneurs et de la honte le même jour! Il y a de quoi.....

Elle fut interrompue par l'arrivée de Mme de Villejarzon qui venait avec sa fille Yvonne savoir des nouvelles de Nathalie dont elle avait appris l'indisposition. L'attention de la noble dame toucha le cœur de l'orpheline. Elle remercia avec effusion sa protectrice et embrassa tendrement Yvonne qui se montrait si affectueuse pour elle. Au moment où Mme de Villejarzon allait remonter dans son coupé, Félicité la prit à l'écart et lui dit en baissant la voix :

— Madame, j'étais sur le point de me rendre au château pour vous dire que Nathalie ne peut plus fréquenter l'école. Les petites filles savent tout; elles sont jalouses des succès de cette orpheline qu'elles poursuivent de leurs injures. C'est bien dommage, Madame, car comme me disait la Sœur hier encore, elle a une facilité étonnante pour apprendre.

— Eh bien, répondit Mme de Villejarzon, elle continuera de s'instruire tout de même. L'institutrice que j'ai prise pour Yvonne fera la classe à toutes les deux. Que Nathalie vienne chaque jour à la maison; elle suivra les cours avec ma fille.

Tandis que Mme de Villejarzon s'éloignait, Félicité disait tout bas :

— C'est bien aimable de leur part, mais que ferai-je de Nathalie quand elle aura été élevée comme une demoiselle?

VI

Les deux jeunes filles sont installées dans la salle d'étude du château, dont les murs sont tapissés de cartes de géographie et de tableaux d'histoire. L'institutrice, qui a fait plus d'une éducation en France et à l'étranger, a deviné à première vue les capacités et le désir immodéré d'apprendre qui poussent Nathalie à travailler sans cesse. Yvonne a de la bonne volonté, une intelligence assez développée, l'intention de satisfaire sa mère, mais elle se laisse porter au courant des leçons, tandis que sa compagne s'élance en avant vers l'inconnu. Le devoir

de l'institutrice est de stimuler l'une et de tempérer l'ardeur de l'autre. Mme de Villejarzon, heureuse de rendre service à l'orpheline, ne soupçonne pas la supériorité de celle-ci. Elle a des mots aimables, d'encourageantes paroles pour Nathalie qui sent sa force, mais craignant de blesser la mère et la fille, se fait humble et petite par délicatesse. Le bureau qui occupe le fond de l'appartement est celui où s'asseyait Alfred de Villejarzon avant son départ pour Paris; il est allé à Stanislas afin de se préparer à l'École de marine. Au-dessus de sa place vide est un portrait de lui, fait au crayon par son maître de dessin, ébauche fort réussie et d'une ressemblance parfaite. Nathalie fixe souvent ses regards sur ce portrait qui lui donne des distractions. M. de Villejarzon qui a dirigé les premières années d'étude de son fils, et lui a fait faire ses hautes classes sous ses yeux, assiste quelquefois aux leçons de l'institutrice. Il remarque chez Nathalie une vivacité d'imagination et une ouverture d'esprit qui l'étonnent et le charment.

Les années s'écoulent. Alfred a réussi dans ses examens; il est admis à l'École de marine, à la grande satisfaction de son père. Les études d'Yvonne sont terminées, et Nathalie retourne vivre dans la maison de sa mère d'adoption. Durant la période des leçons, lorsque la famille de Villejarzon s'en allait au bord de la mer, elle emportait avec elle les livres empruntés au château. Dans le silence et la solitude, elle repasse ce qu'elle a appris pendant les mois de travail. Quand il fait grand chaud, durant les semaines brûlantes de la canicule, au bruit des machines à battre qui grincent à travers la campagne, elle dénoue ses blonds cheveux et se courbe sur ses cahiers. Parfois, la tête levée, elle rêve à l'existence des maîtres du château dont elle a pris instinctivement toutes les manières. Le contraste est trop frappant entre la vie qu'elle mène sous le toit de sa mère d'adoption et celle qu'elle retrouve périodiquement dans le manoir de ses protecteurs, pour que son esprit n'en soit pas troublé.

Son enfance s'est envolée comme un songe; pour elle a commencé l'adolescence avec ses vagues tristesses. Les enfants de M. de Villejarzon marchent dans la voie qui s'ouvre devant eux. Alfred servira dans la marine, Yvonne épousera un gen-

tilhomme riche, mais que deviendra l'orpheline? Le câble une fois rompu, le frêle esquif ira donc à la dérive? Et tandis qu'elle jette un regard inquiet sur l'avenir, Félicité s'affaisse dans une tranquille somnolence; le fuseau cesse de tourner dans sa main inerte. Les insectes bourdonnent confusément sur la haie du jardin plantée de troënes aux graines noires, de cornouillers sauvages et d'églantiers touffus autour desquels s'enroulent les tiges fleuries des chèvrefeuilles et se suspendent les liserons aux blanches corolles. Au dedans règne la paix, au dehors le silence que le soleil, par l'ardeur de ses rayons, impose à la nature fatiguée. Mais l'âme oppressée de l'orpheline, en proie à la mélancolie, veille toujours; il y a pour elle un point d'interrogation à tous les feuillets du livre de sa vie. Parfois, à ses heures d'abattement et de défaillance succèdent des élans d'énergie et de résolution. Elle rêve alors d'aller faire une éducation en Angleterre ou en Russie, loin de son pays où elle n'a pas de nom. Mais à seize ans, comment se risquer seule à l'étranger; et puis sa mère adoptive mourrait de chagrin si elle l'abandonnait.

Un matin, elle revenait de la première messe, en compagnie de Félicité. Depuis qu'elle était maîtresse de son temps, celle-ci avait coutume d'aller à l'église de bonne heure, hiver comme été, et d'y conduire sa fille adoptive pour lui inculquer des habitudes de piété. Toutes les deux marchent à petits pas, elles regardent devant elles la route serpentant à travers les grands arbres qui projettent d'une haie à l'autre leurs larges ombres, quand le galop d'un cheval qui retentit derrière elles leur fait détourner la tête.

— Monsieur Alfred!..... s'écria vivement Nathalie.

Alfred de Villejarzon, dont le *poney* lancé à fond de train les avait dépassées, l'arrêta court. Alors, s'adressant à l'orpheline :

— J'allais chez vous, dit-il, vous annoncer que ma mère, pour faire plaisir à ma sœur Yvonne et à nous tous, a l'intention de vous emmener avec nous sur le bord de la mer. Vous consentez à nous accompagner, Nathalie, n'est-ce pas?

— Je vais donc rester toute seule, Monsieur, interrompit Félicité d'un ton chagrin, toute seule pendant trois mois?

— Mais non, mais non; le cas a été prévu, ma bonne fille. Si vous voulez être de la partie, vous aiderez la cuisinière qui est vieille. Vous nous rendrez service et Nathalie, quittant ses cahiers et ses livres, jouira pleinement de ses vacances. C'est entendu, tenez-vous prêtes toutes les deux pour après-demain. Au revoir!

Alfred de Villejarzon remit son cheval au galop. Les yeux de Nathalie restèrent fixés sur lui jusqu'à ce qu'il eut disparu à un détour de la route.

— Comme il a grandi, comme il est beau garçon, dit à demi-voix l'orpheline..... Il ne me tutoie plus, pourquoi donc?

Félicité ne répondit rien. Elle était peu satisfaite de quitter son logis pour si longtemps et de s'en aller sur le bord de la mer qu'elle se représentait comme une vaste piscine d'eau salée dans laquelle on plonge les gens mordus par un chien fou.

VII

Yvonne était une grande et belle personne, à l'air vif, aux cheveux noirs et épais. Plus mince, plus délicate, Nathalie avait dans ses manières et dans sa démarche une grâce timide. On ne pouvait voir les deux amies sans remarquer le contraste de ces deux natures si différentes. La brune fascinait les regards par sa beauté éclatante; la blonde, par la blancheur de sa peau et la souplesse de sa taille, faisait songer à une héroïne de roman. Toutes les deux allaient se promener à travers les rochers de la plage, sous l'escorte d'Alfred. Le futur marin aimait avec passion le choc des vagues sur les récifs et le sifflement de la brise dans les agrès des navires. Nathalie, qui se trouvait pour la première fois en face de l'immense Océan, éprouvait une surprise mêlée de terreur à la vue des eaux sans limites qui se confondent avec le ciel.

Un soir, la mer en son plein recouvrait au loin les rochers

et les grèves. Sur les flots calmés s'allongeaient des reflets dorés qui miroitaient à perte de vue. Un goëland à manteau gris se balançait d'un vol capricieux sur la vaste étendue, seul être vivant qui animât ce tableau.

— Mademoiselle Yvonne, voyez ce bel oiseau, dit Nathalie à voix basse, comme si elle eût craint de troubler le silence solennel de la terre et des eaux; M. Alfred, est-ce qu'il ne se pose jamais?

— Sa destinée est d'errer toujours sur la mer, répondit Alfred; il cherche sa nourriture, et quand il est trop las, il se laisse bercer par les vagues.

— D'où vient-il, dans quel parage est-il né? demanda de nouveau Nathalie.

— Sur quelque îlot désert, au milieu de l'Océan. Après l'avoir couvé au milieu des tempêtes, ses parents l'ont chassé hors du nid.....

Nathalie suivait des yeux les évolutions aérienne du grand oiseau qui allait toujours, effleurant les vagues, et errait solitaire en jetant un cri plaintif. Peu à peu le soleil s'abaissait au milieu d'une auréole de petits nuages dorés qui voilaient doucement ses rayons. L'horizon s'éclaira subitement d'une lueur empourprée dont le reflet, illuminant les flots, se projeta sur les falaises. Alfred et sa sœur cherchaient des coquillages sur le sable, et Nathalie demeurait en contemplation devant ce magnifique spectacle.

— Laissons-la rêver, dit Alfred à Yvonne, retirons-nous à l'écart et voyons combien de temps elle va rester absorbée dans ses pensées.

Ils se cachèrent derrière un rocher. Toujours immobile à la même place, Nathalie y demeura jusqu'à ce que les dernières teintes du couchant se fussent effacées.

— Je suis comme cet oiseau, songeait-elle tristement, condamnée à vivre dans la solitude, sans parents et bientôt sans amis? Dans quel nid suis-je éclose? Un jour viendra, et il n'est pas éloigné, où il me faudra quitter ceux qui m'ont accueillie avec tant de bienveillance, cette famille généreuse, cette jeune fille que j'aimais, ce jeune homme..... Où irai-je?

Quel sort m'attend? Pauvre délaissée!..... Oh! je voudrais mourir avant d'avoir souffert tous les maux que je prévois!..... Et quel nom écrira-t-on sur ma tombe, si j'en ai une?

Ces réflexions amères firent monter des larmes à ses yeux, et, se voyant seule devant la grande mer à l'heure du crépuscule, elle eut peur.

— Nous voici, nous voici, crièrent à la fois Alfred et Yvonne qui avaient été témoins de son effroi.

— Tu as pleuré, ma bonne Nathalie, nous t'avons fait de la peine en te laissant seule, dit Yvonne; c'est mon frère qui a imaginé ce mauvais tour.....

— Que je regrette de tout mon cœur, interrompit Alfred d'un ton affectueux. Impressionnable comme vous l'êtes, j'aurais dû prévoir que l'approche de la nuit dans ce lieu solitaire vous causerait un frisson de terreur. Dites-moi que vous me pardonnez!

Il y avait dans les paroles du jeune homme un accent de franche cordialité. Touchée de tant de bonté, Nathalie lui répondit avec émotion :

— Mais non, Monsieur, c'est moi qui suis une sotte de m'être crue perdue..... Vous avez la complaisance de m'emmener avec Mlle Yvonne dans vos promenades, et moi j'ai eu la niaiserie de m'oublier à regarder le soleil se coucher dans la mer.

— Vous êtes de la famille, Nathalie, répondit Alfred en lui tendant la main.

Ces obligeantes paroles témoignaient du bon cœur d'Alfred de Villejarzon; elles étaient l'expression des sentiments généreux d'un jeune homme bien élevé, trop délicat pour ne pas traiter sur le pied d'une complète égalité l'orpheline qui était l'amie d'enfance de sa sœur et avec laquelle il avait joué dans son premier âge. Mais Nathalie éprouva comme un frisson en les entendant.

— Non, non, se dit-elle avec amertume; de la famille? Je n'en suis pas..... De la maison, oui, au-dessus peut-être de Félicité et de Julien. Ah! ça n'est pas leur faute; quand ils le voudraient, ils ne pourraient m'élever jusqu'à eux.

Malgré tous les égards dont elle se voyait entourée dans la famille de Villejarzon, Nathalie ne s'y trouvait plus à l'aise.

Ce beau garçon qu'elle admirait enfant, avec lequel elle s'amusait étant petite fille, elle osait à peine le regarder maintenant qu'il était un homme. Son exquise politesse envers elle, l'avertissait qu'ils devaient désormais se tenir à distance l'un de l'autre; et les circonstances l'obligeaient à se trouver trop souvent près de lui!.....

Un jour le vent se mit à souffler avec force; prise d'une subite colère, la mer s'abandonnait à son humeur capricieuse. Des nuages noirs volaient sur le ciel; les vagues furieuses bondissaient en écumant sur les écueils : c'était un spectacle effrayant et grandiose. Dès le matin, Alfred descendu sur la plage, avait parcouru à grands pas la grève que la marée montante envahissait rapidement; les lames déferlaient sur le sable avec un bruit confus, pareil à celui de cent chevaux galopant sur un terrain solide. Après le déjeuner, il proposa à sa sœur et à Nathalie de l'accompagner sur la falaise.

— Venez, venez, disait-il avec enthousiasme; nous plongerons d'en haut sur la mer battue des vents.

Yvonne essaya de sortir, mais à peine avait-elle mis le pied dehors, que son chapeau, enlevé par le vent, s'envola par-dessus sa tête. Alfred courut le reprendre et le rendit à sa sœur.

— Le temps est trop mauvais, je reste, dit aussitôt Yvonne; et toi, Nathalie, est-ce que tu veux aller?

— Poltronne! reprit Alfred; je suis sûr que Nathalie sera plus brave que toi..... Vous viendrez, n'est-ce pas? Une tempête sur le bord de la mer!..... Il faut voir ça.

— Seule avec lui, mon Dieu! pensa l'orpheline; je suis folle, vraiment!.....

Et, mue par un sentiment qu'elle ne put s'expliquer, elle partit.

— Prenez mon bras, lui dit Alfred, n'ayez pas peur. Tenez, apercevez-vous là-bas ce navire? Ses mâts de perroquets sont calés; il n'a dehors qu'une voile d'étai pour se tenir en route, et lutte bravement contre les vagues..... comme je voudrais être à bord!..... j'en verrai bien d'autres quand je serai embarqué..... oh! ça ne tardera pas!

— On dirait qu'il va couler, dit à son tour Nathalie; les lames semblent se dresser pour l'engloutir.

— Il est chargé, répliqua Alfred de Villejarzon. Ces navires de commerce prennent parfois plus de marchandises qu'ils n'en peuvent porter, et ils font un trou dans l'eau..... Tenez, le voilà qui donne dans la passe; il a le pilote, et il en faut un pour se guider à travers les récifs qui hérissent la rade. Une minute environ et il sera à l'abri de tout danger.

Nathalie ne comprenait rien au langage marin de son compagnon. Secouée par le vent, épouvantée de se voir sur le bord de la falaise abrupte, elle s'accrochait à son bras; son cœur battait bien fort. Elle suivait machinalement les évolutions du navire battu par les flots; ses pensées étaient ailleurs. Tout entier au spectacle qui le passionnait, Alfred de Villejarzon restait à la même place.

— Je m'en vais, Monsieur, dit brusquement Nathalie en dégageant son bras que, sans s'en apercevoir, Alfred tenait serré sous le sien.

— Quelques secondes encore, répondit Alfred; je vous en prie. Je tiens à voir le navire jeter l'ancre..... Vous en aller seule! y pensez-vous? Vous auriez le vertige sur cette falaise à pic..... Reprenez mon bras, vous dis-je; serrez-vous contre moi..... Le navire a mouillé son ancre; maintenant, Nathalie, nous pouvons nous retirer. Convenez que cela valait bien la peine de se faire éventer pendant un petit quart d'heure?

— Sans doute, c'était fort intéressant, balbutia l'orpheline, en lâchant peu à peu le bras du jeune homme, à mesure qu'ils s'éloignaient de la falaise.

Quand ils furent de retour, Mme de Villejarzon remarqua le trouble de Nathalie.

— Mon fils a eu tort de t'emmener avec lui dans une excursion aussi hasardeuse, lui dit-elle, et il eût été plus prudent à toi de ne pas l'accompagner. Te voilà toute décoiffée, Nathalie, toute tremblante; tu as eu peur, je le parierais bien; et toute pâle; tu souffres, n'est-ce pas?

— Ce n'est rien, Madame, repartit l'orpheline, le vent m'a un peu étourdie. Monsieur Alfred tenait à me montrer la mer soulevée par la tempête; c'est en effet un spectacle fort imposant.

— Mon frère ne rêve que la mer et les coups de vent, dit à

son tour Yvonne; plus la tempête gronde, plus il est content.

— Toi, repartit gaiement Alfred, tu n'aimes pas le vent parce qu'ils défait les boucles de tes cheveux; tu crains le soleil parce qu'il ternit l'éclat de ton teint; tu as peur de tout.

Malgré l'habitude qu'elle avait contractée de savoir dissimuler ses petites indispositions et ses fréquentes tristesses, Nathalie se sentait trop souffante pour rester au salon. A peine remontée dans sa chambre, elle se jeta sur un fauteuil. Jamais encore elle n'avait éprouvé rien de pareil : c'était une angoisse, un serrement de cœur insupportable. Quand elle se regarda dans la glace, elle fut effrayée de sa pâleur.

Th. Pavie.

(*A suivre.*)

PLATON

SA VIE - SON ŒUVRE[1]

J'avertis le lecteur que je ne fais pas une œuvre d'érudition et que j'éviterai, autant que possible, les termes techniques. Je n'écris pas pour des Allemands, je me propose d'écrire un article que des Français puissent lire et comprendre.

Toutefois, les recherches scientifiques ne seront pas bannies : de plus nous n'irons pas à l'aventure faire une enquête sur Platon et son œuvre ; nous suivrons un savant guide, M. Ch. Huit. Chemin faisant, nous l'interrogerons et il nous dira les conclusions qu'il a tirées de son étude sagace et patiente ; de temps à autre nous lui proposerons quelques doutes et nous lui demanderons quelques éclaircissements.

Du reste, c'est un charme de se confier à un tel cicerone. M. Ch. Huit joint à une immense érudition une clarté remarquable. Les ouvrages de Brucker, Schleiermacher, Ast,

[1] *La Vie et l'Œuvre de Platon*, par Ch. Huit, professeur honoraire de l'Institut catholique de Paris. — (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.) Paris, Thorin et fils, éditeurs. Deux beaux volumes grand in-8° raisin.

Socher, Zeller, Susemihl et de combien d'autres, en Allemagne, ceux de Grote en Angleterre, de MM. Fouillée. Janet, Chaignet, Bénard, en France, ont été analysés, leurs arguments discutés, leurs thèses défendues ou combattues, avec une netteté qui pourrait étonner en pareille matière.

C'est un érudit qui écrit avant tout pour les esprits de sa famille : la vie de Platon, escrite en vers francais, par Jean le Masle, Angevin (Paris, 1512), est assurément d'un autre ordre. Mais érudition et sécheresse ennuyeuse ne sont pas termes liés par un rapport nécessaire : érudit comme un Allemand, notre auteur a l'imagination et la chaleur communicative d'un Français, il discute et on comprend ; il accumule des témoignages et sait s'arrêter à point pour éviter à son lecteur l'énumération qui fatigue.

En érudition il est plus facile de poser une question que de la résoudre ; les hypothèses émises sur la vie de Platon, l'authenticité de tel ou tel dialogue, l'ordre de composition des ouvrages, sont presque aussi nombreuses que les écrivains qui ont abordé le problème ; M. Huit a apporté une méthode plus large, moins exclusive que la plupart de ses devanciers, un nouveau groupement de preuves, quelques conclusions nettes. Il reste à dégager bien des inconnues et bien des suppositions à prouver; mais sur des sujets si lointains, si obscurs, si longtemps négligés on est heureux, à défaut d'une certitude absolue, de se reposer sur de hautes probabilités.

Dans une des rares leçons qu'il put donner à la Sorbonne, l'abbé Dupanloup, visant certains philosophes de cette époque fort écoutés alors, justement discrédités depuis, leur jetait cette belle parole : « Messieurs, avant Jésus-Christ j'aurais été platonicien, mais après Jésus-Christ je suis chrétien ; je sens qu'il y a dans la philosophie évangélique tout ce qui convient aux plus hautes exigences de la raison ; mais après trois mille ans se faire platonicien, certes, Messieurs, pour des gens qui parlent de progrès, c'est être trop retardataires. C'est un anachronisme. »

Cousin avait mis Platon à *la mode*, en France, il y a soixante ans. Dès 1821, il faisait paraître le premier volume d'une tra-

duction célèbre à divers titres. Aujourd'hui Cousin est plus oublié que Platon; et l'œuvre du rhéteur qui a fait sonner les grands mots de Vrai, de Beau, de Bien dans des phrases solennellement creuses, est plus vieille que celle du philosophe athénien. Les deux popularités, par une coïncidence facilement explicable, ont baissé en même temps.

La philosophie contemporaine est bien trop éprise de psychophysique, d'audition colorée, d'idée force, de mesure des sensations, de tératologie, de télépathie et de d'éthologie pour se complaire dans les idéales contemplations auxquelles Platon élève son lecteur.

J'ai employé des mots qui ont une mine rébarbative, un air savant, je le regrette deux fois : parce que j'ai promis de ne pas employer de termes techniques et surtout parce que, si les mots semblent des néologismes, les choses qu'ils signifient sont en vérité bien vieilles.

Dans le laboratoire où l'on analyse le cerveau de l'homme, où l'on mesure ses sensations, où l'on dissèque ses sentiments, où l'on suit à travers le système nerveux les impressions qui, suffisamment élaborées, vont se transformer en vertu ou en vice, Platon serait reçu comme un illustre étranger.

Si, après s'être étonné des étranges problèmes agités par les détenteurs présents de l'enseignement philosophique, il en venait à parler de la dialectique, de l'origine du monde, de la destinée de l'âme, de la nature du bien, sans doute plusieurs de ses auditeurs, d'abord surpris, prendraient des notes... non pas sur les théories exposées, mais sur le cas pathologique qu'ils auraient le bonheur d'observer. Et, sans doute, après avoir félicité Platon, courtoisement ils lui laisseraient comprendre que sa place n'est pas parmi eux : ils mettraient sur sa tête cette couronne de fleurs que Platon lui-même jadis décernait à Homère, avec cette parole connue :

Poète, si l'on veut; philosophe, non pas.

L'étude de la vie et de l'œuvre de Platon doit précéder la lecture de ses dialogues. Quiconque a lu l'*Histoire de la littérature anglaise*, La *Fontaine et ses fables*, de M. Taine,

quiconque sait l'importance extrême accordée de nos jours à la recherche des origines dira que, pour comprendre la philosophie de Platon, il faut connaître l'homme, son temps, son milieu, ses ancêtres intellectuels.

Pour cette raison, l'ouvrage de M. Huit doit « servir d'introduction nécessaire aux ouvrages de toute nature publiés sur la philosophie même de Platon. » Il est, comme on dit, le cadre du tableau.

Entre nous, cette comparaison, quelque peu usée, ne me semble pas rendre l'idée exacte de ceux qui l'emploient. Un auteur au milieu de ses contemporains comparé à une toile dans un encadrement ! D'après les thèses évolutistes qui ont cours et qui ne sont pas entièrement fausses, ne devrait-on pas plutôt l'assimiler à un arbre sous un certain ciel, étendant ses branches dans une atmosphère humide ou sèche, froide ou brûlante, poussant ses racines dans un sol plus ou moins riche d'azote ou de potasse ?

La biographie de Platon est difficile. De nos jours, la biographie est, avec raison, une œuvre « de patience, de scrupule et d'information infinie. » Peu de documents ont été conservés sur le milieu spécial dans lequel Platon a grandi. Point de lettres, aucun détail biographique laissé par le philosophe dans ses ouvrages, presque rien dans les contemporains. Dans la suite des temps, il est vrai, ces lacunes ont été comblées largement : ses amis, les néoplatoniciens, ont rapporté ou inventé de piquantes anecdoctes ; ses adversaires l'ont dénigré : le génie fait naturellement des envieux. Ni les uns ni les autres n'ont laissé de preuves de leurs assertions. Aussi, pour reconstituer la vérité, faut-il non seulement une connaissance raisonnée du monde hellénique au ve et surtout au IVe siècle, mais « une sorte d'intuition dont un petit nombre d'érudits sont seuls capables. »

Platon est de la race de ceux qui agissent sans retour sur eux-mêmes, qui mettent la recherche du vrai et du bien au premier rang et non leur personnalité : leur œuvre seule paraît, leur figure est effacée. Tels les artistes de la Renaissance, les architectes de nos grandes cathédrales.

Athènes au ve siècle tient le sceptre de l'intelligence. Dans

ses murs s'agite un peuple artiste qui a le culte de la beauté sereine, de la raison revêtue de grâce et de splendeur. Jamais un peuple n'eut comme celui-là le sentiment exquis de la mesure, de la proportion, de l'harmonie. Athènes est le cerveau du monde pensant. Ce milieu favorisa le développement du fils d'Ariston, du descendant de Codrus et de Neptune. Mais il ne suffit pas de naître à une époque brillante pour avoir du génie : il n'y eut qu'un Platon, qu'un auteur du Timée et du Banquet, parmi les contemporains et les compatriotes d'Alcibiade.

L'époque de Socrate avait été relativement heureuse pour Athènes. Platon ne trouva pas son idéal dans la civilisation grecque du IVe siècle ; aussi, au lieu d'écrire pour Athènes dont la décadence commençait, il a parlé pour le monde, pour les siècles : il a pensé à l'*au-delà*, il a rappelé à l'homme sa divine origine, et lui a montré l'achèvement de sa destinée dans une vie supérieure.

C'est une coutume chez les Anciens de ne considérer un homme célèbre qu'au sommet de sa gloire, en possession de tous ses talents ; de ne parler que de sa vie publique, de peindre le citoyen.

Ce qui nous intéresse le plus, c'est l'homme caché, c'est la formation. Les doctrines déterministes et évolutionistes sont pour beaucoup dans ce goût des modernes.

Aussi une discussion érudite de M. Huit nous conduit à de simples probabilités sur la jeunesse de Platon. On ne sait rien d'absolument authentique sur ses ancêtres, il naquit vraisemblablement à Athènes en 428 et non en 430. Si vous en croyez Valère Maxime et Cicéron, des abeilles vinrent un jour déposer leur miel sur les lèvres de l'enfant. C'est la gracieuse légende répétée pour tous ceux qui eurent suave et beau langage. Quand le Stoïcisme fit accepter au monde grec sa doctrine du détachement des richesses, on inventa que Platon, dans sa jeunesse, avait connu la pauvreté ; mais rien n'est moins vraisemblable.

Son éducation. — Heureux Platon ! Enfant, il n'alla point au collège. Athènes n'avait d'écoles que pour les jeunes hommes.

A-t-il appris la peinture, cultivé la poésie, étudié la géométrie? Diverses conjectures tirées de ses ouvrages porteraient à le croire. S'il n'a signé aucune toile, si ses vers ne lui ont pas valu de grands succès, du moins, en disant adieu à la Muse du rythme qui refusait de lui sourire, il est resté poète, poète jusqu'en métaphysique, il a gardé aussi l'amour du peintre pour les groupements heureux et la mise en scène de ses personnages; il y a dans son style la vigueur des tons, la chaleur du coloris.

De bonne heure il subit l'influence de Socrate et se donna sans partage à la philosophie. La vie politique était alors pleine de périls, l'arbitraire dominait Athènes. Puis, on peut induire que Platon ne se sentait pas le tempérament d'un lutteur capable, comme Démosthènes, de diriger l'opinion.

A en croire M. Huit, Cratyle, le disciple d'Héraclite, ne fut point le maître de Platon; il ignora aussi Démocrite et, s'il connut les ouvrages d'Hippocrate du moins, il ne le vit pas lui-même.

Rien ne prouve que Platon ait fait une étude spéciale des Ioniens, des atomistes; mais il les connaissait sans les avoir eus pour maîtres. Une doctrine est d'abord enseignée, bientôt elle est pratiquée, vécue. Ainsi se forme ce qu'on pourrait appeler l'atmosphère intellectuelle d'une époque, que l'on respire même à son insu.

A l'école de Socrate. — En 408 Platon avait vingt ans. Ce fut alors, pense-t-on, qu'il suivit les leçons de Socrate : au dire de M. Huit il resta près du maître pendant huit ans, pendant cinq ans seulement au jugement de M. Cousin. Du reste, ni l'un ni l'autre n'apportent d'argument valable.

Selon une gracieuse tradition, digne du génie grec, Socrate aurait vu un jeune cygne descendre dans son sein et le même jour Platon, enfant, aurait été présenté à Socrate.

Quand Platon s'attacha au grand initiateur, Socrate était dans tout son éclat; il avait des adversaires acharnés qu'il poursuivait de son ironie : les sophistes et les politiques ambitieux qu'il démasquait tour à tour. Il avait aussi d'illustres disciples : les uns, comme Alcibiade et Critias, apprenaient à son école l'art

de gouverner ; les autres, comme Euclide et Antisthènes, cultivaient la science pour la douceur de ses fruits.

Bientôt Platon fut distingué dans ce brillant milieu et Xénophon rapporte dans les Mémorables que Socrate avait pour lui une prédilection non déguisée.

On voudrait savoir quels furent les premiers entretiens, l'influence de Socrate et de son entourage sur l'âme du jeune disciple. Il n'est pas prouvé que Platon ait alors écrit le *Lysis*, le *Lachès* que généralement on rapporte à cette période.

Ce qu'on peut affimer avec joie et sécurité, c'est que Platon ne fut pas ingrat. Au rapport de Diogène Laërce, Platon offrit sa fortune pour qu'il fût sursis à la sentence inique qui allait condamner Socrate, il fut violemment arraché de la tribune où il voulait prendre sa défense. S'il ne put plaider de vive voix en sa faveur, il le fit du moins dans ses ouvrages, spécialement dans l'*Apologie* et dans ces pages sublimes du *Phédon*, que Cicéron ne pouvait lire sans larmes.

Que devint Platon à la mort de Socrate? Resta-t il à Athènes ? La tradition nous montre les Socratiques se dispersant le lendemain du jour maudit, loin de la ville coupable. Suivit-il Aristippe à Egine ? Gagna-t-il Mégare, patrie d'Euclide ?

Ici M. Huit essaie d'établir que, si Platon vint chercher un asile à Mégare, ce ne fut que pour un temps fort court, et que ce séjour ne fit point de lui un disciple d'Euclide. Mais les traces d'Eléatisme sont manifestes dans le *Théétète* et dans plusieurs dialogues platoniciens, surtout le *Parménide*, le *Sophiste* et le *Politique*. M. Huit, qui refuse ces derniers ouvrages à Platon, commence dès ces pages à dresser ses batteries. J'avoue que ses arguments ne m'ont pas paru renverser la croyance commune.

Voyages. — C'est l'opinion commune que Platon, comme la plupart des philosophes et des législateurs anciens, parcourut les régions voisines, en quête de nouveauté.

Mais on ne peut dire à quelle date ; on ignore quels pays il a visités ! Les traditions qui le montrent interrogeant les vieux

sages de l'Egypte et de l'Orient, patrie des légendes, d'où il aurait rapporté son amour des mythes et des allégories, sont contredites par des témoignages formels.

Jamais lui-même ne fait allusion à ces voyages et ses dialogues n'ont pas de couleur exotique. Peut-être comme Socrate, qui ne quitta point Athènes, comme Kant qui ne connut d'autre ville que Kœnigsberg, Platon acheva son éducation dans l'Attique! Toutefois il n'est pas invraisemblable que voyageur, comme Dante et Descartes, Platon n'ait pas plus que ceux-ci laissé trace de ses excursions dans ses ouvrages. Chacun sait du reste que les ouvrages des Anciens, presque sans exception, et ceux des philosophes modernes sont tout *objectifs :* l'auteur se dérobe.

On a montré, grâce à des recherches immenses, de singulières analogies entre le Platonisme et diverses doctrines orientales. Les *Védantas* sont pleins de la croyance à la métempsychose; au rapport de Pline, un mage de la suite de Xerxès passionna toute la Grèce par l'enseignement de pratiques superstitieuses; et l'auteur du *Premier Albiciade* fait allusion à la magie de Zoroastre.

Diodore de Sicile raconte que les prêtres de Memphis prétendaient avoir donné à la Grèce son culte, ses rites, et surtout se vantaient d'avoir été les maîtres de ses grands personnages depuis Orphée jusqu'à Platon.

Il est des Pères de l'Église qui ont considéré Platon comme un disciple des Juifs et des Saintes Lettres, un chrétien anticipé.

A-t-on bien établi que la philosophie de Platon a fait de nombreux emprunts à l'Inde, à la Perse, à l'Égypte, à la Judée? Les Grecs ont-ils transplanté sur leur sol des doctrines toutes faites? MM. Denis et Zeller n'ont point démontré l'influence de Zoroastre sur Platon (Zoroastre, du reste, a-t-il existé?) Letronne, Renan, M. Maury ne voient que des rapports superficiels entre la doctrine de Platon et les croyances de l'Égypte.

En résumé, l'histoire ne constate aucun système écrit qui ait inspiré l'œuvre de Platon. Y eut-il transmission orale? C'est impossible, « un système philosophique ne s'accommode pas d'interprètes vulgaires. »

Les ressemblances du platonisme avec les systèmes de l'Orient sont donc psychologiques et non historiques. L'humanité dans tous les siècles, dans tous les pays, a la même curiosité, la même souffrance, se pose les mêmes problèmes sur l'origine du monde, l'existence du mal. Quoi d'étonnant que les philosophes se rencontrent dans leurs solutions et proposent les mêmes explications, les mêmes espérances ?

Timon, le sillographe, rapporte que Platon s'était procuré, au poids de l'or, « un petit livre, l'original du Timée. » L'ouvrage aurait été vendu cent mines (environ dix mille francs) par un Pythagoricien nommé Philolaüs. Le Timée est peut-être, de tous les dialogues, le plus riche en doctrine. Il faudrait donc conclure que Platon n'est qu'un plagiaire.

M. Huit qui, dès 1873, avait étudié dans sa thèse latine de doctorat « la doctrine et les écrits des premiers Pythagoriciens », traite cette question avec une compétence toute spéciale et sa conclusion s'impose : entre le Pythagorisme et le Platonisme il n'existe que peu de ressemblances, du reste facilement explicables, et beaucoup de divergences.

Il ressort de ce que nous avons écrit sur la formation de Platon que « le Platonisme est tout entier dans Platon [1]. »

Voyages en Sicile. — Il est probable que Platon fit trois voyages en Sicile. Le premier, sous Denys l'Ancien, fut d'abord une fête continue : puis le tyran aurait chassé le philosophe ou même l'aurait vendu comme esclave.

Près de Denys l'Ancien, corrompu par le plaisir et l'abus du pouvoir, Platon avait échoué. Mais son fils lui succéda, jeune encore ; son précepteur, Dion, était un ami ; Platon, mandé, revint plein de belles espérances. Bientôt Dion est disgrâcié, Platon congédié.

Une troisième fois il retourne à Syracuse, il veut essayer de nouveau ses utopies sociales ou peut-être réconcilier Dion et Denys. Tentative inutile. Mais ce voyage nous valut *Les Lois*. Platon, désabusé, y montre que les théories sont tou-

[1] Denis, *Histoire des Idées morales dans l'antiquité*, I, 335.

jours courtes par quelque côté, et qu'il faut les adapter aux traditions et aux besoins.

Platon à l'Académie. — Les Pythagoriciens formaient un club et une sorte de couvent. Platon fonda une école ; et l'Académie fut le type de l'école.

Ici « le Lion a ri » : en décrivant l'Académie, l'érudition de M. Huit est gracieuse.

Le site de l'Académie est à souhait pour le plaisir des yeux, tout près est Colone : Colone pleine du souvenir d'Œdipe, et le bois sacré, immortalisé par le génie de Sophocle. Le gymnase est entouré de frais ombrages et devant lui une vaste plaine ouvre d'infinis horizons.

Dans ce lieu la philosophie eut son temple. Sans doute les dialogues écrits par Platon furent d'abord parlés à l'Académie : là s'enseigna une philosophie élevée et réservée à des esprits d'élite, sans être conventuelle comme la philosophie d'Elée ; une philosophie religieuse, sans être hiérophantique comme celle d'Égypte.

Quand s'ouvrit cette école ? La date n'est pas certaine : on aimerait à croire que le Phèdre fut le discours d'ouverture. De jeunes hommes de vingt ans, de trente ans, et non les adolescents de nos facultés, forment l'auditoire. Platon enseigne, discute avec ces interlocuteurs déjà formés à la méthode spéculative par la géométrie. Cette méthode, qui a le défaut de passer à côté des solutions nettes, a aussi d'immenses avantages ; les méditatifs isolés, comme Spinoza, perdent pied ; ceux qui sont tenus de répondre à des objections gardent mieux le sens du réel. Puis, par le contact avec l'auditeur, l'esprit s'excite, s'enflamme, l'imagination se donne carrière dans des allégories, des légendes, des mythes qui rendent la vérité plus saisissable. La parole a une âme qui se traduit par l'accent, le geste, le regard : on résiste à une invitation par lettre, on trouve des objections à une preuve écrite, on est gagné par la voix d'un maître, d'un ami.

Platon n'eut point de doctrine secrète. Il est bien doux de se dire ou de se croire le confident, le disciple privilégié d'un maître. Nul ne put se vanter d'avoir reçu de Platon la science

cachée : il n'avait rien à dissimuler, et d'ailleurs il se moque de Protagoras qui distribuait ainsi un double enseignement.

A la mort de Platon, en 347, l'Açadémie devint acéphale. Le second Platon, ce fut Aristote : mais Aristote est un adversaire. Parmi les platonisants il ne s'en trouva point pour défendre la doctrine du maître, encore moins pour l'étendre.

Platon et ses contemporains. — Xénophon fut disciple de Socrate en même temps que Platon. Cependant jamais Platon ne le cite, et une seule fois Xénophon fait allusion à son grand contemporain. Sans autre preuve on a conclu à une animosité, ou du moins à une rivalité que la parité des talents rend fort vraisemblable.

Dans le *Banquet*, Platon prête à Aristophane un discours qui est une fine comédie sur l'Amour. On a pensé qu'en forçant le poète des *Nuées* à entendre l'éloge de Socrate, à prendre part à son triomphe, Platon avait agi en homme d'esprit et en ami fidèle.

Comme Platon, Isocrate attaque la démagogie, regarde la philosophie comme un moyen de réformer la vie morale et la société. Mais Isocrate recherche les applaudissements plus que la vérité, et pour cette raison il a le culte de la forme. La théorie des Idées est un thème à ses railleries, De son côté Platon, dans le *Gorgias* et l'*Euthydème*, persifle Isocrate. Plus tard, si l'on en croit Teichmüller, ils s'accordèrent pour faire la chasse à la poésie et à la mythologie.

De l'avis de tous, les relations de Platon avec le plus illustre de ses auditeurs, Aristote, furent désagréables. Peut-être Aristote était-il un disciple trop questionneur ; peut-être restait-il trop froid devant l'éloquence enthousiaste du maître ; peut-être Platon, vieilli, fut-il jaloux de son jeune disciple ? Les Anciens sont sévères pour Aristote qu'ils accusent d'ingratitude et ne reprochent à Platon ni jalousie sénile, ni sévérité exagérée. Il est vraisemblable que les théories, quelquefois plus que subtiles, de Platon furent attaquées par le froid et positif logicien qui fut Aristote : on a rapporté que, du vivant même de Platon, Aristote avait, dans la *Morale à Nicomaque*, combattu la thèse célèbre de son maître : Le bien,

c'est la science ; on a même cru voir une réponse dans les *Lois*. Mais il est peu probable que le plus achevé des Traités de morale que nous ait transmis l'antiquité grecque, un des ouvrages les plus parfaits d'Aristote, soit une œuvre de jeunesse. Elien, dans une page très curieuse, raconte que Platon reprochait à son disciple « le soin excessif qu'il prenait de se parer, son air moqueur, sa démangeaison de parler hors de propos. » M. Huit n'admet pas de dénigrement sans preuves, mais il laisse éclater son indignation dans un jugement sévère : « Aristote a beaucoup plus emprunté à Platon qu'il ne lui plaît de le reconnaître : là où il a modifié l'enseignement de l'Académie, il tire plus de vanité de son rôle de novateur qu'il ne montre de respect et de justice pour les vues qu'il critique. »

Niebuhr avait accusé Platon de coupable indifférence à l'égard d'Athènes. Pourquoi n'a-t-il pas, comme Démosthène, usé son génie à sauver sa patrie de la corruption ? Peut-être, répond M. Huit, voyait-il qu'Athènes était perdue ! Peut-être son insuccès à Syracuse l'avait-il découragé. Du reste il est avant tout un philosophe, il n'a rien du politicien.

A la fin de cette étude sur la vie de Platon, M. Huit indique les traits distinctifs de l'esprit platonicien : Platon a plus qu'aucun ancien le goût du divin, la passion du grand et du beau. Il a une âme harmonieuse : nul mieux que lui n'a su aller à la vérité avec toute son âme, et sa dialectique est un acte d'amour autant qu'un effort de l'intelligence.

M. Huit a le culte de Platon. Quand il célèbre la « constante vénération » que les siècles lui ont vouée, on comprend qu'il est le continuateur de ceux qui ont brûlé l'encens devant le dieu ; il l'exalte avec enthousiasme ; il le défend avec le zèle d'un prêtre qui venge sa croyance.

Quels sont les ouvrages de Platon, dans quel ordre ont-ils été composés ? Il est évident que pour connaître la philosophie de Platon et suivre l'évolution de son génie, il faudrait répondre à cette double question.

Même après les discussions érudites de M. Huit, on n'arrive qu'à des hypothèses « titubantes. » La première édition des dialogues paraît être du IIIe siècle avant Jésus-Christ. La

deuxième connue aurait été faite cinq siècles plus tard par Galien. Nulle part Platon ne nomme ses ouvrages ; Speusippe, son successeur, n'a pas dressé de catalogue ; Aristote (dont les œuvres, du reste, ont été interpolées) donne Platon comme auteur des *Lois*, du *Timée*, de la *République*, et se tait sur les autres ouvrages ; Aristophane de Byzance, 150 ans après Platon, lui attribue quinze dialogues, mais ne parle ni du *Phèdre*, ni du *Banquet* ; Thrasylle, astrologue et devin à la cour de Tibère, a dressé un catalogue fameux ; M. Huit démontre péremptoirement qu'il est sans valeur historique.

A défaut de témoignages, on a fait appel au critérium interne. On a tenu compte de l'invention, des idées émises, de la disposition, de l'élocution d'un dialogue pour l'attribuer ou le refuser à Platon. C'est un beau champ de bataille. Dans le combat auquel ont pris part Brucker, Tennemann, Schleiermacher, Ast, Socher, Stallbaum, Zeller, Schaarschmidt, en Allemagne, Grote, en Angleterre, M. Huit (à peu près seul) en France, il n'est pas un dialogue qui soit sorti sans blessure. Au nom du même criterium, l'un rejette le *Parménide*, l'autre le regarde comme la forme achevée et définitive du platonisme. Puis, plus d'un critique a chanté la palinodie : Zeller regarde d'abord les *Lois* comme apocryphes ; plus tard, il en démontre l'authenticité.

Le procédé du critérium interne est éminemment subjectif : chacun se fait de Platon un certain idéal et juge les œuvres authentiques ou non, selon qu'elles sont conformes ou opposées au type proposé. Mais pourquoi limiter le génie de Platon à un certain genre ? A ce signe, qui donc attribuerait *Phèdre* et les *Plaideurs*, *Attila* et le *Cid*, telle pochade et telle toile *finie* à un même auteur ?

Sur l'ordre chronologique et l'ordre philosophique des dialogues, la discussion n'est pas moins vive. Quelques nouveaux lutteurs, dont M. Huit analyse les conclusions et critique les arguments, descendent dans l'arène. Malgré les louables efforts tentés par les Chaignet, les Teichmüller, les Bénard, les Huit, la victoire n'est pas définitive. Quelques-uns, je le crois, achèveront la lecture, ébranlés, favorables à M. Huit,

mais dans le fond de l'esprit restera l'arrière-pensée que les vaincus d'hier seront peut-être les vainqueurs de demain.

Les conclusions de cette savante étude sont que la *République* et le *Timée*, le *Gorgias* et le *Phédon*, le *Protagoras* et le *Théétète*, le *Phèdre* et le *Banquet* peuvent seuls être sans hésitation attribués à Platon ; M. Huit établit de plus que les *Lois*, le *Philèbe*, le *Ménon*, le *Cratyle*, l'*Euthydème* et le *Critias* ont été injustement contestés ; après une argumentation longue, serrée, spécieuse, il regarde comme apocryphes le *Parménide*, le *Sophiste* et le *Politique*. Il nous semble que refuser à Platon ces trois dialogues, c'est apporter une modification « colossale » dans la notion de son enseignement. Les autres dialogues sont incertains.

La fin du tome IIe contient des renseignements précieux sur les manuscrits de Platon, sur les meilleures traductions de ses dialogues. M. Huit montre à l'égard de l'œuvre de Cousin une indulgence excessive : traduction « éloquente, mais inégalement originale », dit E. Egger. Le mot est joli !

En remerciant M. Huit de son bel ouvrage sur la vie et l'œuvre de Platon, nous émettons le vœu qu'il nous en donne l'achèvement dans une large et grande étude de la philosophie et du génie de Platon. M. Huit n'est-il pas un helléniste, un attique, un « platonisant », non seulement par la connaissance de la langue harmonieuse et souple qu'a parlée Platon, mais surtout par le goût des idées élevées et l'amour des belles formes ?

C. VERDIER.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

Les Facultés catholiques de l'Ouest, fondées par NN. SS. les Évêques de la région et placées sous leur patronage, souffraient depuis plusieurs mois de voir inoccupés les sièges épiscopaux du Mans et de Poitiers. Elles se réjouissent aujourd'hui de la nomination de Mgr Gilbert et de Mgr Pelgé. Le concert unanime d'éloges qui s'est fait entendre dès la première heure autour de leurs noms garantit à la cause de l'enseignement chrétien leur chaleureuse protection.

***

Monseigneur l'Évêque de Laval, dans une lettre pastorale sur *les Œuvres*, signale à l'intérêt de ses diocésains celle de l'Université catholique de l'Ouest. Qu'il soit permis à la *Revue* de présenter à Sa Grandeur, au nom de celle-ci, les hommages respectueux de sa gratitude pour cette nouvelle marque de bienveillance.

***

Nos Facultés perdent, au diocèse de Rennes, un ami dévoué dans la personne de M. le vicaire général Guillois, nommé

évêque du Puy. Qu'il daigne agréer, avec nos humbles félicitations, les sentiments de reconnaissance et de regret que nous éprouvons en le voyant s'éloigner.

M. l'abbé Michel, supérieur du Grand Séminaire de Rennes, a bien voulu accepter les fonctions de président du Comité diocésain, précédemment remplies par Mgr Guillois. Elles ne convenaient à personne mieux qu'à ce prêtre zélé pour la diffusion de la science chrétienne.

*
* *

La Faculté de théologie de Paris a reçu du Souverain Pontife, en réponse à une protestation de fidélité dont l'Encyclique sur les Saintes Écritures avait été l'occasion, une lettre qui contient, avec des félicitations pour le présent, des encouragements pour l'avenir. Une partie de cette lettre est écrite à la fois pour l'Université catholique de Paris et pour ses sœurs de France. Les amis de celle de l'Ouest liront avec plaisir ces lignes où ils trouveront une précieuse récompense de leur dévouement :

« Certes, si parmi les graves soucis que la sollicitude du gouvernement de l'Église Nous impose, Nous avons besoin de consolations et d'allégements, ce ne sont ni les moins précieux ni les moins agréables qui Nous viennent des Universités catholiques, de ces asiles vénérables où les plus hautes sciences se sentent chez elles, où la jeunesse trouve un abri contre la contagion de l'erreur. Plus d'une d'entre elles, nommément en France, alors que naguère la courageuse et libérale initiative des vrais chrétiens leur donnait naissance, ont éprouvé l'effet de Nos faveurs et reçu Notre approbation ; à toutes Nous avons eu à cœur d'apporter le secours de Notre autorité et de Nos conseils ; toutes peuvent compter dans l'avenir sur la continuation de Notre bienveillance, à laquelle, Nous en avons le ferme

espoir, toutes sauront répondre par des services chaque jour plus honorables et des fruits plus abondants. »

***

Le comité central de l'*Association des Facultés catholiques de l'Ouest* s'est réuni à Angers le 15 février. « Dans cette réunion, à laquelle assistaient presque tous les membres du Comité, M. Jules Baron, conseiller général de Maine-et-Loire, maire de Cholet, a donné communication d'un projet de constitution de société civile pour l'immeuble des Facultés, que les très dévoués héritiers de Mgr Freppel ne demandent qu'à passer à l'œuvre. M. le Secrétaire de l'Association a rendu compte des réunions de comités qui venaient d'avoir lieu dans le diocèse de Rennes, à Rennes, Saint-Malo et Vitré, et dans le diocèse d'Angers, à Angers, Baugé, Saumur et Segré. [1] »

Voici trois nouveaux comités, à la formation desquels, bien sûr, le zèle de M. l'abbé Bourgain n'a pas été étranger.

BAUGÉ

Mme la générale marquise d'Andigné, *présidente;* Mlle d'Andigné, *secrétaire;* Mmes comtesse d'Andigné, comtesse J. de la Bouillerie, vicomtesse F. de la Bouillerie, du Puy, baronne de Rochebouët.

SAUMUR

Mme la vicomtesse de Dreux-Brézé, *présidente;* Mme Louis Mayaud, *vice-présidente;* Mmes comtesses de Contades, Dumas,

[1] Bulletin des Facultés catholiques de l'Ouest.

baronne Le Pelletier de Glatigny, Grignon, de la Guillonnière, générale Michel.

SEGRÉ

Mme la vicomtesse Camille de Rougé, *présidente ;* Mmes Hersart de Buron, J. de la Perraudière, comtesse de Rougé, comtesse Léonce de Terves.

***

Les conférences du vendredi ont été suivies jusqu'à la fin avec le même intérêt.

M. Baugas, *professeur d'économie politique*, a parlé *des associations ouvrières autrefois et aujourd'hui.* Il considère l'association comme un droit naturel et primordial, mais il ne vante pas pour cela toutes les formes qu'elle a reçues. Au siècle dernier, par exemple, il faut distinguer la *confrérie*, lien religieux, principe de charité mutuelle, et la *corporation proprement dite* qui, après avoir rendu d'importants services, était devenue plus nuisible qu'utile. La Révolution a bien fait de briser les règlements des corporations, pourtant elle a commis une grosse faute en les supprimant elles-mêmes, en confisquant leurs patrimoines qui pouvaient devenir la base d'œuvres d'assistance mutuelle, en interdisant la liberté d'association. Aujourd'hui les Trade's-Unions anglaises atteignent un merveilleux développement, grâce à leur esprit de discipline et à leur modération ; c'est elles que les *Chevaliers du travail* en Amérique, que les *Syndicats ouvriers* en France doivent prendre pour modèles. Cette conférence, remarquable par son caractère scientifique, a été publiée dans *la Vérité.*

M. Couette a fait une conférence très intéressante sur le *charbon*, avec projections lumineuses et expériences parfaite-

ment réussies. « Après avoir rappelé brièvement les principaux usages du charbon et décrit la récente préparation du diamant par M. Moissan, le savant professeur énumère ce qu'on tire de la houille : gaz d'éclairage, coke, charbon de cornue, sels ammoniacaux et goudron. Avec le goudron la chimie fabrique une foule de produits, parmi lesquels nous voyons défiler tour-à-tour devant nous la benzine, la nitrobenzine, l'aniline et les riches teintures qui en dérivent ; puis la naphtaline, avec la fluorescéine et l'éosine ; l'anthracène avec l'alizarine ; le phénol, avec les autres médicaments dérivés du goudron de houille ; enfin l'acide picrique et les picrates. Mais tout cela, dit M. Couette, c'est l'accessoire, c'est ce que la houille nous donne par-dessus le marché. Le principal, c'est la force motrice. En terminant, le professeur rappelle l'origine géologique de la houille. » *(La Croix angevine).*

M. Lucas, *professeur de droit international public*, a donné une très brillante conférence sur *le rôle et l'influence du christianisme dans la formation du droit international* [1]. — M. l'abbé Hy, *professeur de botanique*, a entretenu ses auditeurs, avec sa science et son esprit habituels, de *la rouille du poirier*. — M. René Bazin s'est fait écouter avec un extrême intérêt en parlant d'un écrivain jusqu'ici peu populaire, du *vicomte Melchior de Vogüé*. — M. l'abbé Crosnier, *professeur de grammaire comparée*, a choisi pour sujet *les Regrets* de du Bellay, qu'il considère comme le plus solide titre de gloire de ce poète, et où se rencontrent les vers les plus doux à entendre pour des Français et pour des Angevins. Les citations et les rapprochements les plus heureux, les traits les plus délicats, les idées littéraires les plus fines, tout s'est réuni pour charmer son auditoire — M. l'abbé Pasquier a clos la série en expliquant, dans un beau langage, *pourquoi l'on revient aujourd'hui à Bossuet*. C'était une fête d'entendre ce maître savant, ce lettré délicat, vanter son auteur favori.

Ces cinq conférences paraîtront dans les prochains numéros de la *Revue*.

[1] V. plus haut, p. 556.

*
* *

Les maîtres ne travaillent pas seuls. Voyez plutôt. A la session de janvier, M. Gauchet a passé son second, MM. Charles de Fouchier et Dolbeau leur troisième examen de doctorat en droit. M. Gauchet a été reçu avec deux blanches et deux blanches-rouges; les deux autres avec *toutes boules blanches*. M. Dolbeau a même emporté les éloges du jury. A la même session, M. Gourdon a obtenu le diplôme de licencié en droit.

M. Benoît Courtois a été reçu, le 13 mars dernier, par la Faculté de Caen, docteur en droit — avec toutes boules blanches et l'éloge. Sa thèse latine traite de la *Bonorum Venditio* ou *de la vente en masse des biens des faillis à Rome*. Sa thèse française est un travail considérable par l'importance et l'actualité du sujet : *de la Liquidation judiciaire ou des modifications apportées à la législation des faillites par les lois du 4 mars 1889 et du 4 avril 1890*. Le numéro de juin contiendra sur ces travaux des détails qui aujourd'hui ne nous sont pas encore parvenus. Mais nous ne différons pas pour cela nos félicitations bien cordiales au nouveau docteur.

A la session de mars, MM. Bellanger, Daniel et Lefébure se sont présentés en Sorbonne à l'examen de la licence ès lettres; tous trois ont été reçus, et en très bon rang.

***

Dans l'intervalle des cours, la conférence Pocquet de Livonnière offre aux élèves de la Faculté de droit des occasions on ne peut plus favorables de s'exercer à la parole. Le maître sûr et dévoué qui en préside les débats trouve une récompense dans les appréciations élogieuses qui signalent les premières apparitions des conférenciers au barreau. L'un d'eux, M. Ch. de Fouchier, vient de faire acquitter « après une plaidoirie pleine de documents juridiques énoncés avec la plus grande clarté, » un honnête homme dont tout le crime était d'avoir rencontré un chevreuil grièvement blessé, et de l'avoir emmené

chez lui. Le défenseur a établi que s'emparer d'un animal sauvage, grièvement blessé, sans l'avoir poursuivi, ne constitue pas un délit de chasse. Aux dernières assises, il avait obtenu pour un client moins innocent que celui-là, le bénéfice de la loi Bérenger. Un autre membre de la conférence, M. Gauchet, a plaidé aussi d'une façon remarquable, mais dans une cause perdue d'avance.

***

La Conférence Saint-Louis a fait cette année, parmi les élèves des différentes facultés, de nombreuses et de bonnes recrues. Elle en a même fait parmi les professeurs, puisque le R. P. Ory interrompt ses études pour venir écouter les travaux qui s'y lisent. Un des derniers numéros de la *Revue de la jeunesse catholique* a reproduit des pages intéressantes d'un des membres de la Conférence, de M. Ernest Michel, sur le *néo-catholicisme contemporain*. Cette œuvre témoigne de sentiments droits et généreux, d'une attention dirigée vers les sommets, d'un esprit capable de dominer des lectures assez étendues. Le groupe de penseurs plus ou moins justement appelés depuis quelque temps du nom de néo-catholiques, et qui forment comme le centre gauche de la littérature contemporaine, y est très bien dessiné sans que leurs vagues aspirations soient confondues avec un acte de foi. M. Michel leur sait gré de leur respect pour l'Église, mais il ne subit pas cet enthousiasme irréfléchi sous l'influence duquel on élève parfois le scepticisme respectueux, ou simplement courtois, plus haut que le christianisme lui-même.

***

La Conférence Saint-Louis nous ramène naturellement à son président, M. Bazin, et au nouveau volume, *Les Italiens d'au-*

jourd'hui, dans lequel il a consigné, comme dans *Sicile* et *A l'aventure*, des impressions de voyage. Le titre n'est pas trompeur et c'est bien une galerie de portraits italiens qui passe devant les yeux du lecteur, à commencer par ceux du roi et de la reine, et à finir par ceux des bergers de l'*agro romano* ou des misérables habitants du *Porto* à Naples. Le paysage n'est pas absent, mais il forme le fond d'une vaste composition dans laquelle se meut la nation italienne, telle qu'elle est apparue, il y a quelques mois, au savant professeur de notre faculté de droit. Ici peine le paysan, écrasé par les impôts et sollicité par le socialisme; plus loin des hommes d'initiative veulent lancer leurs concitoyens dans les entreprises industrielles, le manque de houille les arrête; ailleurs une église se remplit de fidèles à la dévotion démonstrative et familière. Puis s'ouvre la période électorale, avec les discours qu'elle fait surgir, discours plus abstraits que ceux de nos candidats, et où les mots de France. de triple-alliance, d'économie, tiennent une large place. Le *krach des maisons de Rome* et la question de la *campagne romaine* ne sont pas seulement expliqués d'après des brochures ou des conversations, mais on voit distinctement, grâce au talent de l'écrivain — j'allais dire du peintre — les grands palais inachevés, semblables à des ruines, les quartiers ouvriers devenus déserts, et les *tenures* désolées.

Dans cette œuvre comme dans les précédentes, M. Bazin se montre observateur très prompt et très fin. Le livre pour lui est une causerie où il passe d'un sujet à un autre sans jamais appuyer, par crainte de fatiguer l'intérêt; où il parle un peu de toute chose, d'art et de littérature, d'agriculture et de politique — toujours avec le même charme, — estimant, lui aussi,

Qu'il faut de tout aux entretiens.

Dans un jardin où il n'y a que de belles fleurs, on ne sait lesquelles cueillir; ici, même embarras. Prenons donc les premières qui s'offrent à notre main.

Elle est agréable à voir, après l'affreux Mont-Cenis, la grande

plaine lombarde. Les barbares, aux temps lointains, subirent son irrésistible séduction. Je crois qu'elle était alors ce qu'elle est aujourd'hui : toujours ensemencée, toujours fertile, toujours verte, et merveilleusement irriguée. Quelle fraîcheur sort de ces petits canaux, qui enveloppent le promeneur de leurs mailles bleues ! Ils traversent les routes, coupent les champs, se rapprochent, s'écartent, tombent dans un grand fossé qui porte plus loin l'eau fécondante, jamais lasse de courir, jamais perdue. Grâce à eux, les prés donnent quatre et cinq coupes de foin, les rizières se chargent d'épis, les luzernes ont l'air de maquis en fleur et les champs de maïs de plantations de cannes à sucre. Toute cette terre est merveilleusement riche. Et cependant la population est pauvre.

Il y a là un problème étonnant qu'on rencontre presque partout en Italie : en passant d'une ville à l'autre, sans même s'arrêter, ni interroger, on ne peut s'empêcher de remarquer le contraste entre le sol qui donne tout, ou pourrait tout donner en abondance, et le paysan, trop souvent misérable, rongé par la pellagre comme dans la Lombardie, ou réduit à émigrer, comme dans la Calabre. Les villages, sur la route, n'ont pas la mine joyeuse et nette des nôtres, ou de ceux de la Suisse. De loin, sur le sommet d'une colline, leurs toits de tuiles étincelants de soleil, ils ont une silhouette attirante. Tandis que le train court à toute vitesse, on se prend à songer : « Oh ! ce curieux pays, cet assemblage fantastique de pignons montant à l'assaut, ces ruelles aperçues comme des éclairs, ce château qui domine la vallée, tout ce coin inconnu, où personne ne s'arrête, que ce serait amusant à visiter ; que je voudrais !... » J'en ai visité plusieurs, des plus ignorés, des plus moyen âge. Et, de près, c'était si triste, si complétement misérable, que l'impression pittoresque, un instant souveraine, s'effaçait et tombait devant la pitié pour les hommes.

Car ce monde de pauvres gens est un monde de travailleurs opiniâtres. Je ne sais rien de plus erroné que ce préjugé qui consiste à nous représenter les Italiens comme un peuple de *lazaroni* étendus au soleil, en haillons de couleur, étendant la main quand l'étranger passe. Regardez ceux-ci, qui creusent la rigole des rizières, le long de la voie ; ceux-ci encore qui brisent les mottes de l'immense guéret où, demain, ils sèmeront le blé d'hiver ; ceux-là qui, vingt ensemble, hommes et femmes, pendent aux solives d'une ferme, à l'extérieur, les épis roux du maïs, les fusées de *grau turco* dont on fera la *polenta*.

M. l'abbé Pasquier, en racontant une belle vie, a fait une œuvre littéraire qui ne laisse pas de contenir des pages d'une spiritualité très élevée et très réconfortante. [1].

Née d'une famille vendéenne du diocèse de Luçon pendant la tourmente révolutionnaire, entrée à dix-huit ans au *refuge* de Tours, élue supérieure de cette maison en 1825, la mère Pelletier fonda à Angers, en 1829, sous le nom de Bon-Pasteur, un nouveau *refuge* qui, en 1831, fut déclaré indépendant de Tours. Bientôt le nouveau monastère essaimait lui aussi, mais en retenant la souveraineté sur ses fondations. En 1835, Grégoire XVI reconnut dans les formes canoniques l'ordre du Bon-Pasteur d'Angers et, depuis ce moment jusqu'à sa mort, arrivée en 1868, la mère Pelletier envoya des filles sur tous les points du globe. Elle-même a fondé cent-dix bergeries ; à l'heure présente leur nombre s'élève à près de deux cents.

Douée d'une intelligence rare, connaissant à fond l'âme humaine, c'est encore par le cœur que cette femme brille le plus. Sa tendresse pour ses filles spirituelles, religieuses ou pénitentes, — une tendresse à la Sévigné, — déborde dans des lettres où elle se plaint de la séparation, où elle s'inquiète du manque de nouvelles, où elle pleure, au point d'arroser le papier de ses larmes, quand un malheur leur est arrivé. Quel zèle elle éprouve pour la sanctification des âmes ! Quelle joie est la sienne quand l'Afrique et l'Amérique s'ouvrent à ses filles devenues missionnaires ! Elle nous charme encore plus peut-être par son abandon à la Providence, par son commerce avec les anges et avec les saints, au milieu desquels elle vit en pensée, par une religion qui lui fait multiplier les pratiques de dévotion, les vœux, les réparations. Toutes ces qualités lui ont valu une influence sur les âmes qui tenait du prestige.

Suum cuique. Le talent de M. l'abbé Pasquier est bien pour quelque chose dans l'intérêt que ce livre inspire. Il a laissé de côté la division des histoires pieuses en *vie extérieure* et *vertus*, division commode pour la mémoire du lecteur, mais qui

[1] Vie de la Révérende Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, fondatrice et première supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers. — 2 vol. in-8 écu. — Paris, Lethielleux. Prix : 8 fr.

flatte peu l'imagination. Les événements se déroulent donc le plus souvent dans l'ordre suivant lequel ils se sont produits. Puis il a su varier sans cesse un récit qui semblait devoir être monotone. Ici il fait appel aux souvenirs de ses voyages, et, avec la netteté et la force que connaissent ses élèves, il trace en quelques lignes un tableau de Poitiers, de Londres, de Gênes, de Rome, du Caire..... Là il s'arrête à des circonstances gracieuses, à Imola, par exemple, où le cardinal Mastaï, à la veille d'être élu pape, installe les religieuses dans son palais épiscopal, en attendant l'achèvement de leur monastère. Ailleurs l'historien fait des réflexions très sobres, inspirées par la science spirituelle, par ses souvenirs historiques, artistiques ou littéraires : le soin pieux avec lequel les filles de la mère Pelletier organisent chacune de leurs maisons sur le modèle de celle d'Angers, lui rappelle la pratique des légionnaires romains distribuant leur camp à l'image de la ville de Rome.

On voit souvent apparaître dans ce récit un pieux prélat, Mgr de Hercé, évêque de Nantes, dont le dévouement apostolique et la noble simplicité font penser à saint François de Sales. Pendant plusieurs années il vint de Nantes à Angers confesser les novices anglaises, allemandes et italiennes; les jours de vêture, il prêchait successivement en quatre langues, renouvelant en quelque sorte les merveilles de la Pentecôte.

M. Pasquier avait entrepris cet ouvrage en 1886, à la prière de Mme la Supérieure générale du Bon-Pasteur. Plusieurs fois il a voulu abandonner un travail que ses occupations de professeur et de supérieur de maison lui rendaient très fatigant. Mme la Supérieure a toujours insisté pour qu'il le fît lui-même. Nous ne saurions trop l'en remercier.

Le R. P. Fontaine a prononcé un beau discours à Pau[1], à l'occasion d'une de ces magnifiques cérémonies, religieuses et patriotiques, que la *Société de la Croix rouge* organise chaque année sur tous les points de la France. On retrouve dans cette œuvre ses qualités habituelles. Orateur et théologien tout

[1] Pau, imprimerie Vignancourt.

ensemble, il n'a garde de mépriser les images qui, toujours éveillées par la guerre, ne cesseront jamais de toucher les cœurs, et en même temps il élève sans violence son auditoire dans les régions où l'œuvre de la *Croix rouge* et le sacrifice du soldat mourant s'illuminent des reflets empourprés du Calvaire.

M. l'abbé Hy vient d'écrire deux notes dans le *Journal de Botanique*, nos du 1er décembre 1893 et du 1er mars 1894, sur les *Isoetes* de la France centrale.

Longtemps confondus sous le nom d'*I. tenuissima* Boreau, ils comprennent réellement trois espèces distinctes, dont l'une, l'*I. Viollæi*, a été dédiée par l'auteur à M. l'abbé Violleau, ancien étudiant des Facultés catholiques et professeur au séminaire de Montmorillon, qui a découvert aux environs de cette ville une nouvelle et riche localité de ces plantes inconnues jusqu'ici dans la Vienne. Les Isoetes de la Brenne et de la Sologne avaient été rapportés à tort, par les Flores les plus récentes, aux *I. adspersa* et *velata* de Braun, qui n'existent réellement que dans la région méditerranéenne.

M. Maisonneuve a lu dernièrement, à la *Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, une note fort intéressante sur *les Insectes et l'Agriculture*. Le relèvement de l'agriculture, d'après lui, exige le concours, non seulement des économistes et des chimistes, mais aussi des naturalistes. S'appuyant sur des faits observés et sur des calculs trop longs pour être reproduits ici, il a mesuré les dégâts causés en une année par différents insectes. Il a protesté contre le préjugé suivant lequel la guêpe n'attaquerait pas les fruits encore intacts. Il n'admet pas non plus que les insectes, en détruisant une partie des fruits, rendent service au cultivateur. D'après M. Maisonneuve, les véritables remèdes à opposer aux insectes ne sont pas les insecticides. Il faut ne plus détruire les petits oiseaux qui sont leurs ennemis et par conséquent nos alliés; il faudrait — là où on le peut — ne pas cultiver très longtemps dans les mêmes endroits les mêmes sortes de plantes.

Le numéro de janvier des *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires,* contient un article du R. P. Delaporte sur *Gustave Nadaud, chansonnier*. C'est une esquisse, légèrement et brillamment enlevée, de celui qui fut un poète aimable et bien français, par les qualités de son esprit comme par celles de son cœur. Il a même été *gaulois*, dans le mauvais sens du mot, et c'est le seul reproche que lui fasse le P. Delaporte.

Le R. P. Bainvel, dans l'*Enseignement chrétien* (Ier et 16 décembre 1893), propose aux professeurs les réflexions que lui a suggérées une satire d'Horace (I, 6). En les lisant, ils ont dû en faire d'autres sur le profond savoir de ce fin lettré.

Le genre choisi par M. André Godard, ancien élève de la Faculté des lettres d'Angers, c'est le roman. L'histoire qu'il raconte dans son dernier ouvrage, *Les Huttiers*, se passe à quelques kilomètres d'Angers, dans l'île Saint-Aubin, sur les bords de la Mayenne et de la Sarthe. C'est là que le personnage principal du roman a grandi, au milieu de ces hommes qui habitent des cabanes, qui pêchent au printemps et à l'été, et qui, l'automne venu, guettent chaque nuit le canard, le héron, et autres oiseaux aquatiques. C'est au milieu d'eux que le ramène une mélancolie rêveuse, flattée et entretenue par la simplicité de leur vie, par le vague murmure des eaux et des saules, par les souvenirs de son enfance.

Dans le roman comme dans les autres genres littéraires, plus que dans les autres peut-être, on ne parle bien que de ce qu'on a vu ou éprouvé. L'auteur des *Huttiers* a beaucoup ramé et chassé sur les rivières angevines; peut-être a-t-il beaucoup rêvé; à coup sûr il a connu toutes les tendresses de la famille. Aussi a-t-il rempli son livre de tableaux bien vus et pénétrés d'une vive poésie.

***

M. l'abbé Crosnier, qui a dit de fort jolies choses sur les sonnets de Du Bellay, en tourne lui-même fort gracieusement à

l'occasion. En voici un, lu par lui le jour des noces d'argent de M. l'abbé Pasquier[1].

A M. l'abbé H. PASQUIER

Sonnet...., c'est un sonnet
Né d'hier, tout jeunet,
Qui réclame indulgence :
l'auvre de rime, hélas!
Et d'esprit, mais non pas
D'amour ni... d'espérance!

SOLITUDE ET FOULE

19-20 *décembre* 1868 — 19 *décembre* 1893

Seul, loin de tout ami, dans une humble chapelle [2]
Du grand Paris, avec des larmes dans la voix,
Vous montiez à l'autel pour la première fois...
— O souvenir touchant que *ce jour* nous rappelle! —

Vingt-cinq ans sont passés. A vos serments fidèle,
Priant, peinant pour nous, heureux de votre choix,
De Jésus et du beau nous enseignant les lois,
Vous jetiez en nos cœurs la semence immortelle.

Et vous n'êtes plus seul! Car, sur notre rocher,
Vos fils, avec leurs fils, s'ils venaient vous chercher,
Feraient autour de vous une foule profonde.

Ecoutez... En ce jour, à vos accents pieux
Leur prière s'unit; leur voix, écho joyeux,
Répond à votre voix de tous les coins du monde!

[1] V. *Revue des Facultés catholiques*, février 1894, p. 466.
[2] La chapelle des Carmélites de la rue d'Enfer, où M. Olier célébra sa première messe.

***

M. Liard, dans un récent ouvrage sur l'enseignement supérieur avant et depuis 1789, consacre quelques pages aux Facultés catholiques établies après la loi de 1875. Son travail renferme plusieurs constatations qui ne sauraient nous déplaire. Il remarque que les Facultés catholiques de droit eurent, dès l'origine, des cours de droit des gens, alors que les Facultés de l'État, sauf celle de Paris, n'en avaient pas encore. Il signale, comme des innovations de l'Université d'Angers, au droit, des cours de droit canonique et de droit naturel; aux sciences, des conférences sur l'histoire des sciences industrielles et sur les sciences agricoles; aux lettres, des cours de littérature orientale et d'histoire de l'art. Il félicite les Facultés catholiques des sciences et des lettres d'avoir fait appel, non à des auditeurs de passage, mais à de vrais étudiants.

Une chose provoque l'étonnement de M. Liard : c'est que l'Université catholique de Paris ait compté parmi ses fondateurs « l'évêque de La Rochelle et deux évêques bretons, tous les trois rebelles aux affinités géographiques qui eussent dû, ce semble, les attirer vers l'Université d'Angers. » Il énumère comme fondateurs de celle-ci les archevêques de Tours et de Rennes, les évêques d'Angers, du Mans, de Laval et de Luçon. Il oublie les évêques d'Angoulême, de Nantes et de Poitiers qui ont adhéré peu de temps après les premiers. Il ignore aussi l'existence de notre Faculté de théologie qui a possédé et qui possède encore de très savants professeurs.

***

Le mercredi, 7 mars, a été célébrée la fête de saint Thomas d'Aquin, l'Ange de l'École, patron secondaire de l'Université catholique de l'Ouest. M. le chanoine Grellier, vicaire général de Mgr l'Évêque d'Angers, a prononcé devant les quatre Facultés, réunies dans la chapelle, un discours d'une inspiration élevée et très heureusement approprié à la circonstance. Partant d'une parole de l'Ecclésiastique, — *Sapientiam ejus enar-*

rabunt gentes — il a fait l'éloge de la science. Il a montré les rapports intimes qni l'unissent à la sainteté, que l'on considère la science en elle-même ou les vertus par lesquelles elle s'acquiert. La bénédiction du Saint-Sacrement a terminé cette cérémonie. Daigne l'aimable saint protéger l'œuvre qui lui a été confiée, éloigner d'elle le souffle des idées malsaines et y faire fleurir les vertus qui ont été sa force à lui-même!

L. Ch.

AUTEURS ET LIVRES

L'HYMNOLOGIE DANS L'OFFICE DIVIN, par le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut. Lyon, E. Vitte, place Bellecour, 3; Paris, A. Picard, rue Bonaparte, 82; 1894.

Cette étude de quarante-sept pages est l'annonce et l'introduction d'un volume qui sortira prochainement des presses de Desclée à Tournai, sous ce titre : *Poésie liturgique traditionnelle de l'Église catholique en Occident.*

M. le chanoine Ulysse Chevalier est un partisan zélé de notre ancienne poésie liturgique. Il demande que l'Église latine s'affranchisse enfin de la réforme hymnographique d'Urbain VIII et reprenne la forme première de ses hymnes.

La thèse de M. le chanoine Chevalier n'est pas nouvelle. Elle est aussi vieille que le décret même d'Urbain VIII; et, depuis le jour où il fut promulgué, — 25 janvier 1631, — elle n'a guère cessé d'avoir de vigoureux défenseurs. Cependant, elle n'en a jamais eu autant que dans notre siècle, où, comme l'on sait, toutes les origines, religieuses et profanes, sont souvent remises à l'ordre du jour. Le livre de M. Chevalier, reprenant, pour la continuer, cette longue et vive polémique, ne pourra manquer de présenter un grand intérêt. Qu'il soit donc le bienvenu.

En attendant que M. le chanoine Chevalier nous apporte tous ses

arguments, il ne sera peut-être pas inopportun de rappeler les deux principaux reproches adressés par ses prédécesseurs à la réforme hymnographique d'Urbain VIII.

Les uns ont condamné cette réforme au nom du chant et de ses justes exigences, auxquelles, disaient-ils, le texte nouveau était loin de se plier aussi facilement que l'ancien. Je me rappelle ce bon religieux de Rome qui, croyant parler à un musicien, me disait, le 28 juin 1888 : « Demain, vous ne manquerez pas de suivre les cérémonies de Saint-Pierre et d'y assister aux vêpres solennelles. Écoutez bien l'hymne, et vous verrez combien sous sa forme primitive elle est plus harmonieuse que sous celle de notre bréviaire. » En effet je goûtai fort cette hymne primitive ; du reste, je l'avoue, sans trop voir en quoi la moderne se prêterait moins aux exigences du chant. Pourtant il faut bien que cela soit vrai, non seulement pour cette hymne en particulier, mais pour tout l'hymnaire nouveau, puisque la chapelle de Saint-Pierre elle-même lui a toujours préféré l'ancien. L'abbé Thiers, dans ses *Observations sur le bréviaire de Cluny*, croit avoir trouvé la cause de cette infériorité des hymnes actuelles : « C'est, dit-il, que les correcteurs étaient jésuites ; et tout le monde sait que les jésuites ne se piquent pas de connaître le chant grégorien. » M. l'abbé Pimont, dans ses *Études critiques, littéraires et mystiques sur les Hymnes du Bréviaire romain*, reproduit la même assertion. Je doute que cette observation soit juste dans sa généralité. En tout cas, ce qu'il fallait prouver, c'était, il me semble, que ni l'un ni l'autre des quatre correcteurs jésuites, ni Famien Strada, ni Tarquin Galuzzi, ni Jérome Petrucci, ni Mathias Sarbiewski, ne connaissaient le chant grégorien. Et c'est ce que l'abbé Thiers, M. l'abbé Pimont et les autres partisans de l'ancien hymnaire, du moins que je sache, n'ont jamais fait.

D'autres adversaires de la réforme d'Urbain VIII, — et ce sont de beaucoup les plus nombreux, — lui ont reproché son *classicisme*. Avec ceux-là, comme on le pense bien, les classiques n'ont pas eu toujours beau jeu. C'étaient souvent les classiques qui avaient fait tout le mal. M. l'abbé Pimont en particulier a été très dur, beaucoup trop dur pour les classiques. De grâce, ne rejetons pas toujours sur eux les abus qu'on a pu faire de leur langue et de leurs écrits ! N'est-il pas évident qu'en tout, l'abus des choses est en raison directe de leur bonté ? Or, ils ont du bon, beaucoup de bon, ces classiques tant incriminés. Ils nous apprennent à parler et souvent à penser. D'ailleurs ils ne chassent pas plus de notre langue que de notre âme l'esprit sacerdotal ou chrétien.

Car, à leur école, nous prenons, avec l'habitude de penser et de sentir par nous-mêmes, les plus sûrs moyens de rendre la langue fidèle interprète de l'esprit et du cœur. « Nous sommes païens de langage, nous disent ces vieux classiques, parce que nous le sommes de sentiments. Si vous suivez nos principes, vous tirerez de vous seuls les sentiments que vous exprimerez, et vous mettrez votre langage d'accord avec eux. Chrétiens de cœur, vous le serez aussi de style. » Non, ni Horace ni Cicéron, si nous pouvions les consulter, ne nous autoriseraient à traduire en une langue païenne les sentiments d'un cœur chrétien. Eux qui réclamaient si haut le droit de créer des termes nouveaux pour des idées nouvelles, et qui, quand ils imitaient les œuvres des Grecs, lyriques et philosophiques, ne manquaient jamais d'y imprimer le caractère romain, seraient certainement les premiers à réprouver la pratique des écrivains chrétiens qui asservissent leur esprit et leur langue à l'esprit et à la langue des païens. Et d'ailleurs ils ne pourraient manquer d'applaudir de tout cœur ceux qui, par une imitation non moins intelligente que libre, font passer de leur âme dans leur langage toute l'onction de leur baptême ou de leur sacerdoce. Ainsi, au besoin et par leurs seuls principes littéraires, les classiques païens, si nous ne l'apprenions plus sûrement d'ailleurs, nous enseigneraient l'obligation de ne rien montrer que de chrétien et de sacerdotal en nos sentiments et en notre langue. — Donc les classiques doivent être mis hors de cause.

« *Accessit latinitas, recessit pietas,* » a-t-on dit de la réforme hymnographique d'Urbain VIII. Quoiqu'on ait souvent écrit le contraire, cela ne peut signifier que les principes des classiques établissent entre le latin et la piété une répulsion nécessaire. Parmi nos vieilles hymnes, il y en avait qui unissaient l'un à l'autre, puisque les correcteurs classiques d'Urbain VIII en ont conservé le texte intégralement et que leurs adversaires en ont sans réserve approuvé l'esprit chrétien. — « *Accessit latinitas, recessit pietas.* » Si dans d'autres hymnes la venue du latin classique a chassé la piété, cette conséquence malheureuse n'est pas l'effet de la présence même de ce latin, mais bien de son arrivée trop tardive. C'est qu'il a été ajouté après coup : *accessit.* En poésie comme en architecture, ces restaurations sont toujours très délicates et très dangereuses. D'abord on veut, et avec raison, corriger les fautes de détail, erreurs des hommes ou injures du temps, et ensuite on se laisse aller jusqu'à porter la main sur ce qui constitue l'intégrité même des monuments ; on change le style, on change la base. C est ce qui malheureusement est arrivé plus d'une fois aux correcteurs employés par Urbain VIII. Ils ont révisé

l'hymnaire primitif, comme si, à côté de la poésie métrique, qui a pour base la quantité, il n'y avait pas eu la poésie rythmique qui a pour base l'accent, le syllabisme, l'assonance ou la rime.

Comment la réforme accomplie par les ordres d'Urbain VIII avait-elle été sollicitée, préparée depuis la Renaissance ? Dans quelles conditions et pour quels motifs fut-elle enfin accordée ? Quelle est la part d'éloges qu'il convient de lui faire, et dans quelle mesure doit-on la juger excessive et regrettable ? Voilà certainement une partie de ce que nous apprendra M. le chanoine Ulysse Chevalier, pour le plus grand intérêt des partisans de notre vieille liturgie, et, sans doute aussi, des amis des classiques.

L. Dedouvres,

prêtre, professeur de Littérature latine aux Facultés catholiques de l'Ouest.

Histoire de l'Europe et particulièrement de la France en tableaux synoptiques, par Paul Charbonnet. — Un vol. in-4 de 200 pages. — Lille, librairie Bergès ; Paris, librairie Belin. — Prix 4 fr.

Le premier obstacle que rencontre le professeur d'histoire dans son enseignement, c'est sans doute le dégoût de l'enfant pour tout travail de mémoire ; mais, de tous peut-être le plus difficile à vaincre est cette paresse d'esprit, cette passion du moindre effort qui est le péché mignon, même des « bons élèves. » Si l'étude de l'histoire ne donne pas, à beaucoup près, les fruits qu'on en pourrait attendre, c'est que, par erreur quelquefois, plus communément par défaut de courage, les jeunes gens n'y appliquent qu'une seule de leurs facultés, la mémoire : il en bannissent de leur mieux la raison. Ils apprennent encore des leçons d'histoire ; ils ne savent pas l'histoire : au lieu de s'associer selon leurs rapports naturels, les faits, dans leur esprit, se tiennent par groupes qui correspondent à autant de sections arbitraires comprenant huit ou dix pages de leur manuel. Pour donner à l'élève des vues d'ensemble et l'amener à voir les événements avec leurs justes proportions, dans

le cadre qui leur convient, le meilleur moyen est sans doute de lui imposer des résumés en forme de tableaux synoptiques. Mais, si ce travail n'est pas toujours au-dessus de l'intelligence moyenne des écoliers, bien peu s'en acquittent consciencieusement. Il est donc utile de leur mettre en mains des tableaux dressés par des maîtres familiarisés avec les idées générales et sachant entre les faits distinguer ceux qui donnent comme la clef des événements secondaires.

Beaucoup d'ouvrages en ce genre ont été publiés dans ces dernières années, mais rarement l'auteur a su passer entre deux écueils, une sobriété extrême qui ne va pas sans aridité, une abondance de détails d'où naît la confusion.

M. Paul Charbonnet a eu la main plus heureuse que ses devanciers. Son histoire de France et de l'Europe (1589 à 1789), en tableaux synoptiques, marque un progrès dans l'enseignement; elle est appelée à servir très utilement les candidats au baccalauréat et à l'École militaire de Saint-Cyr.

La méthode est excellente : d'abord toute l'histoire de la France, tant à l'intérieur que dans ses rapports avec les autres peuples; — puis l'histoire spéciale de toutes les nations qui ont joué un grand rôle en Europe au XVIIe et au XVIIIe siècle. Souvent, dans les manuels classiques, l'histoire étrangère (hormis peut-être celle d'Angleterre) n'est vue, pour ainsi dire, que du côté de la France. Ces vues manquent ordinairement de netteté. On l'a dit, pour bien connaître les peuples, il faut les voir chez eux.

Grâce à cette division générale, l'auteur suit l'ordre chronologique plus rigoureusement qu'il n'est observé dans les ouvrages où l'histoire de France est, à plusieurs reprises, interrompue pour faire place à des lambeaux de l'histoire de l'Europe. A l'occasion, toutefois, l'ordre logique prend le pas sur l'ordre chronologique, comme dans l'histoire de Louis XIII et du ministère de Richelieu.

M. Charbonnet n'a garde d'isoler les guerres des affaires intérieures, comme l'a fait Voltaire. Cependant les campagnes, dans son livre, se dégagent à vue d'œil de l'exposé des autres événements. En regard du texte qui donne la suite des opérations militaires, il y a toujours un tableau très succinct contenant seulement le nom des batailles, leur date et une indication géographique. M. Charbonnet sait d'expérience combien l'esprit des jeunes gens est prompt à mêler toutes les notions et combien il est nécessaire de les rattacher à des éléments extrêmement simples qui servent de points de repère d'autant plus sûrs qu'ils sont moins nombreux.

Les institutions sont très exactement et très clairement expliquées;

les biographies des hommes illustres, bien à la mode aujourd'hui dans les examens, sont assez riches et fort nettes : les grandes lignes ressortent bien ; les appréciations sont mesurées, mais concluantes : l'auteur ne se contente pas d'un superficiel exposé du pour et du contre : il dégage une opinion marquée toujours au coin du bon sens. Les jugements sur Richelieu, Louis XIV, Colbert, Louvois sont justes et viennent bien en saillie même pour des esprits jeunes, encore peu habitués aux analyses morales. M. Charbonnet ne juge pas pour juger, mais pour faire connaître. Les mots historiques, qui donnent en quelques traits les physionomies et les caractères, les appréciations des grands écrivains, matière habituelle des dissertations ou discussions historiques, trouvent place dans les *citations diverses*. Ces citations égayent l'ouvrage, qui d'ailleurs se lit sans fatigue. Bien que les procédés typographiques soient, dans ces tableaux, le principal élément de l'ordre, M Charbonnet ne s'est pas affranchi de l'art de la composition : il relie sans effort les parties si nettement tranchées de son œuvre.

Dans un temps où les idées fausses et malsaines ont tant de vogue, c'est le grand mérite de M. Charbonnet d'avoir fait une œuvre de vérité et de foi. Son livre est un livre chrétien ; il peut entrer dans les maisons d'éducation où l'on s'inspire de l'esprit de l'Église.

Les tableaux synoptiques seront le *manuel* de l'élève ; mais pour compléter, enrichir son enseignement, le professeur trouvera ample matière dans l'*Histoire de l'Europe et particulièrement de la France* (1589-1789). Ce fort volume in-4° contient des développements et des lectures : il a été composé pour parer aux surprises des discours français et aux questions d'érudition posées parfois à l'oral.

De tout cœur nous souhaitons bon succès aux travaux si consciencieux de M. Charbonnet et nous attendons une édition complète de ses tableaux *d'histoire contemporaine* [1], avec la confiance de voir paraître un bon livre. Bon ouvrier ne sait mal faire.

J.-M. D.

[1] La première édition des *Tableaux d'histoire contemporaine* ne traite que des guerres (1792-1886) : l'auteur a joint à cette partie un atlas-croquis, lequel se vend séparément. Les tableaux d'histoire moderne ont aussi leur atlas, également séparé.

LES CHRONIQUEURS FRANÇAIS DU MOYEN AGE : VILLEHARDOUIN, JOINVILLE, FROISSART, COMMYNES, par M. l'abbé A. Lepître, docteur ès lettres, professeur à la Faculté catholique des lettres de Lyon. — Paris, librairie Ch. Poussielgue. *(Alliance des maisons d'éducation chrétienne).*

Le programme de 1890 a vivement réjoui les *médiévistes*. Ils avaient obtenu, à grand'peine, dans les années précédentes, qu'on introduisît dans notre enseignement secondaire classique des extraits de la *Chanson de Roland* et de *Joinville*. On a entendu leurs doléances et leur juste supplique — tant il est vrai qu'il n'est que de prier avec persévérance. Cette fois, la porte a été ouverte un peu plus grande. Les « escholiers » font connaissance, aujourd'hui, avec les quatre principaux chroniqueurs français du moyen âge : Villehardouin, le batailleur et le politique ; le bon sire de Joinville, le naïf et rusé Champenois ; Froissart, ce grand curieux qui chevaucha par le monde, écoutant le son de toutes les cloches de son temps ; Commynes, philosophe sagace et habile diplomate. La réforme est heureuse. Les médiévistes, mis en goût, demanderont sans doute autre chose et finiront par l'obtenir. En attendant, il faut se réjouir avec eux et les féliciter de leur demi-succès : car la lecture de nos vieux chroniqueurs sera, pour nos élèves, intéressante autant que fructueuse.

Tout de suite, on s'est mis à l'œuvre, de divers côtés, pour préparer des éditions convenables. Il y a quelques mois, l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne* arrivait, un peu tard, avec la sienne. Parmi les volumes, de valeur très inégale, dont se compose sa collection, le nouveau venu ne fera certes pas mauvaise figure.

Il se recommande, d'abord, de son auteur, M. l'abbé Lepître, un bon travailleur, qui occupe la chaire d'ancien français à la Faculté catholique de Lyon. Et puis, il se recommande de lui-même. Étudiez-le ; vous verrez qu'il est *bon et fait de main d'ouvrier*. Dieu merci, nous n'en sommes plus au temps où les éditions des classiques étaient *brochées* par le premier venu qui avait des loisirs : les membres les plus éminents de l'enseignement supérieur, — et nous devons leur en être reconnaissants — travaillent pour les jeunes écoliers.

Dans le volume que je vous présente, il y a comme deux parties : l'établissement du *texte*, et les *notices*.

Les *notices* sont bien faites : elles résument, avec concision et

netteté, ce qu'il est nécessaire de savoir sur nos chroniqueurs : l'histoire de leur vie et de leur livre, les qualités du narrateur et de l'écrivain. De plus, elles les mettent dans leur milieu, et, en évoquant, autour d'eux, leurs contemporains et leurs devanciers, elles nous donnent, en raccourci, le tableau de la littérature historique au moyen âge. Les élèves studieux trouveront grand profit à consulter ces pages.

Pour le *texte*, l'auteur a suivi une double méthode. Les extraits de Froissart et de Commynes sont reproduits d'après les meilleures éditions : celles de M. Siméon Luce et de Mlle Dupont. Quant aux fragments de Villehardouin et de Joinville, ils ont été publiés différemment. Tout en se rattachant au texte qu'en a donné M. Natalis de Wailly, M. l'abbé Lepître n'a pas hésité à le remanier « toutes les fois qu'il était nécessaire, afin que les formes fussent bien celles du dialecte de l'Ile-de-France au commencement du XIIIe et du XIVe siècles. » En quoi, le livre de M. Gaston Paris, « le maître incontesté de la philologie romane », et de M. Jeanroy [1], lui a servi de modèle. D'autres éditeurs, M. Petit de Julleville (A. Colin), M. Constans (Delagrave), n'ont pas eu ce soin scrupuleux.

Sans doute, la restitution du texte, telle que l'ont donnée MM. G. Paris, Jeanroy, l'abbé Lepître, tout en s'appuyant sur des faits certains de linguistique, reste conjecturale : en ce temps où il n'y avait, dans l'Ile-de-France, ni Académie dont l'autorité s'imposât aux écrivains, ni enseignement uniforme de l'orthographe par l'instituteur primaire, il y a gros à parier que Villehardouin et Joinville n'ont pas écrit, l'un sa *Conquête de Constantinople*, l'autre son *Histoire de saint Louis*, avec cette orthographe régulière qu'on leur prête. Cependant ce texte *idéal* — je l'appelle ainsi, sans aucune nuance d'ironie — vaut mieux, somme toute, que la capricieuse incorrection des manuscrits. Et, là-dessus, j'ai plaisir à féliciter M. l'abbé Lepître, lequel s'est fort bien tiré de cette besogne ardue qui s'appelle la *reconstitution d'un texte*. Il y avait certainement du mérite à reproduire, en la corrigeant, la leçon des chroniqueurs, sans mêler à son œuvre une seule ligne du texte établi par MM. G. Paris et Jeanroy.

J'ajoute que le *commentaire*, qui accompagne le texte, est plus que suffisant : il est riche en remarques philologiques, historiques, géographiques. Précis et abondant, il sera un excellent guide pour les étudiants *laborieux*. J'aurais désiré peut-être y trouver, de temps en temps, des remarques littéraires : il y a des passages charmants qui

[1] *Extraits des chroniqueurs français* (Hachette).

appelaient naturellement, ce semble, un éloge, une note plus émue. Mais ce n'est pas de notre époque : adieu la critique laudative. Le plus souvent, le commentateur se contente d'ouvrir la fenêtre pour faire entrer le jour : aux bons yeux, de regarder et de voir. Peut-être faut-il le regretter. Mais on doit laisser quelque chose à faire au professeur.

Il serait injuste, maintenant, de reprocher à M. l'abbé Lepître quelques fautes dans l'établissement du texte de Villehardouin : ces erreurs se sont glissées, dans ce travail difficile, par la négligence du correcteur, et elles disparaîtront dans une édition nouvelle — que je n'ai pas besoin de souhaiter, que j'attends avec confiance. Mais, s'il veut m'entendre, je lui dirai très simplement qu'il aurait pu nous octroyer un volume plus compact. En particulier, *quatorze* ou *quinze* pages, prises à la gracieuse et touchante Histoire de « nostre roi saint Loueïs », est-ce vraiment assez pour satisfaire le goût et la curiosité naissante de nos écoliers ? J'ai peine à le croire. C'est donc un *desideratum*, dont M. l'abbé Lepître voudra bien tenir compte.

Et, puisque je suis en train de présenter une supplique, mieux vaut la présenter complète. L'auteur s'est *fait la main*, avec les chroniqueurs : il a prouvé qu'il connaissait bien la langue du moyen âge. Pourquoi ne nous donnerait-il pas, dans cette même *Collection de l'Alliance*, des extraits de la *Chanson de Roland*, avec une étude sur notre vieille chanson de geste, un commentaire philologique et littéraire, et un glossaire étymologique ? Le travail, analogue à celui qu'il nous livre aujourd'hui, serait seulement un peu plus compliqué ; mais il y réussirait tout de même.

Alexis Crosnier,

prêtre.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et Cie.*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET Cie.

ÉLOGE

DE

M. Fernand LUCAS

Il y a cinq années à peine, je devais, pour la première fois, m'acquitter d'un triste devoir en retraçant, devant un auditoire pieusement recueilli, la carrière d'un collègue au nom duquel se rattache la création de ces grandes œuvres ouvrières angevines, qui réalisent pratiquement les règles de justice et de charité dont le professeur d'économie politique faisait la base de son enseignement. Comme Hervé-Bazin, Lucas, à qui je viens aujourd'hui rendre le même hommage, était à cette période de la vie où l'homme, dans la maturité de son talent, peut rendre aux causes que Dieu l'appelle à servir, les plus utiles et les plus brillants services. Aucun choc n'avait ébranlé sa robuste constitution; et nul parmi les siens, nul parmi ceux qui applaudissaient si chaleureusement le conférencier du 26 janvier dernier, n'eût pensé un instant que la mort était proche, et qu'il allait si tôt être enlevé à notre affection. Trop courte suivant les calculs humains, sa vie a été bien remplie; elle peut être tout entière proposée en modèle aux jeunes gens dont il fut le maître dévoué : c'est par l'exemple donné aux vivants que les discours consacrés à la mémoire d'un chrétien ont quelque valeur.

Né, le 16 janvier 1844, à Romorantin, où son père avait une étude d'avoué, notre ami ne devait passer dans cette ville que les toutes premières années de sa vie. M. Lucas père vendit sa charge pour aller s'établir comme avocat à Savenay, et devenir plus tard juge de paix à Saint-Nazaire, où il exerce encore, au grand profit des justiciables, ses utiles fonctions. Savenay, où il repose aujourd'hui, devait devenir la véritable patrie de F. Lucas, le centre cher entre tous de ses affections.

En 1856, après un séjour de quelques années au petit collège ecclésiastique de Campbon, peu éloigné de Savenay, le jeune Fernand fut envoyé par ses parents à l'Institution Saint-Sauveur de Redon, dirigée par les RR. PP. Eudistes [1]. Fondé en 1839, le collège était déjà en grand crédit dans toute la région environnante; la Bretagne tout entière allait bientôt lui fournir de nombreux élèves. Grâce à la sage direction du P. Louis Gaudaire qui, après l'avoir fondé, l'a gouverné pendant vingt années consécutives, la piété, que les livres saints disent *utile à toutes choses*, y fut toujours en honneur; par elle, l'éducation chrétienne, commencée au foyer domestique, recevait sa perfection, et ne pouvait manquer de produire les fruits les meilleurs et les plus abondants.

Laborieux et très intelligent, cœur chaud, caractère égal et plein d'aménité, Fernand Lucas eut vite gagné l'affection de ses camarades et de ses maîtres. Les solides amitiés, commencées à cette heure, se traduisent aujourd'hui par les témoignages de sympathie et de regrets dont l'expression chrétienne répond si parfaitement à l'immense douleur et à l'héroïque résignation des siens. Sa nature expansive, quelque peu exubérante même, aimante, — ce dernier mot est dans tous les portraits que j'ai reçus, — n'était pas sans faire concevoir quelques vagues inquiétudes à ceux qui suivaient de plus près cette jeune âme ; une solide piété, une docilité parfaite préservèrent l'écolier de tout écueil !

L'ensemble rare de ces heureux dons lui valut sur ses camarades une influence morale d'autant mieux acceptée de tous, qu'elle s'exerçait avec plus de tact et de modération :

[1] Où devaient le rejoindre ses trois frères.

c'est par d'aimables prévenances, en s'effaçant devant les autres, qu'il les gagnait. Certes il tenait, et avec raison, à ces succès de collège, menue monnaie dont l'enfant paie à ses parents les soins dont ils entourent ses jeunes ans; mais quand le devoir et la pensée de l'avenir ne commandaient pas de conquérir le premier rang, comme il le laissait volontiers prendre à un autre! « Je me souviens, écrit un de ses amis, que le R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, alors notre maître d'études, avait organisé un concours de natation. Lucas était très fort nageur, de beaucoup le plus fort. Tout en ayant l'air d'employer ses moyens, il se laissa devancer par un plus ambitieux: « Je savais lui faire tant de plaisir, » répondit-il simplement à ceux qui le lui reprochaient. Et c'était ainsi toujours; dans les choses les plus insignifiantes, les plus futiles même, il cherchait à être agréable à ses camarades. »

Il y avait à Saint-Sauveur deux centres principaux d'où la vie chrétienne rayonnait sur tout le collège et même au dehors: la congrégation de la Sainte Vierge, et la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, conférence fondée en 1846, la plus ancienne par conséquent de toutes celles qui existent dans les maisons d'éducation.

Congréganiste modèle, Fernand Lucas fut bientôt appelé par les suffrages unanimes à la charge de préfet et la remplit avec le zèle et le soin qu'il mettait à s'acquitter de tous ses devoirs. Il fut l'ange gardien de ses camarades, et exerça sur eux comme un apostolat dont le succès ne fut pas médiocre: la part de notre ami fut considérable dans l'impulsion au bien que les élèves de la division des grands reçurent toujours de la Congrégation.

La conférence de Saint-Vincent-de-Paul ne s'ouvrait que plus tard aux meilleurs; il y fut admis après des épreuves, que l'expérience a fait maintenir au collège, alors que cependant le Conseil général de la Société les jugeait autrefois trop sévères pour en faire une règle générale de conduite. Porté aux œuvres de miséricorde par son grand esprit de foi et par l'inclination naturelle de son cœur, le nouveau disciple de saint Vincent-de-Paul montra le plus tendre empressement auprès des pauvres du bon Dieu. « Chaque semaine, écrit un

« de ses amis, il donnait à la quête d'usage l'argent que ses « parents destinaient à ses menus plaisirs. Certes, il le faisait « discrètement ! Mais j'étais son voisin et je le connaissais si « bien ! » Non content de donner ce qu'il avait, il pratiquait la charité, telle que les membres des conférences la demandent par la belle prière qui termine chaque séance : il se donnait lui-même par surcroît et il se donnait tout entier : « Les récréa- « tions, il les passait avec les pauvres, s'entretenant longue- « ment avec eux, écoutant patiemment leurs plaintes, se « mêlant pour ainsi dire à leur vie, les consolant et les soute- « nant. » Élu secrétaire dès la première année de son entrée dans la Société, il donnait aux réunions un vif intérêt par l'heureuse rédaction de ses comptes rendus, faits avec le soin le plus religieux. Et quand il eut été mis à la tête de sa chère conférence, le jeune président conquit sans peine l'affectueuse estime de M. le comte Paul de Gibon, qui dirigeait alors la conférence de la ville.

Les limites que la raison impose à ce discours ne me permettent pas de tout dire. Quel regret de ne pouvoir, guidés par le saint prêtre qui formait à la vertu ces jeunes chrétiens, suivre notre collègue dans les visites du jeudi aux chaumières de la Frairie de Colomel, entendre les paroles aimables et pleines d'enjouement qui, mieux encore que les friandises, lui gagnaient les parents et les enfants; le voir s'employant avec zèle à recueillir la desserte des tables pendant la recréation de midi ; ou bien encore stimulant le zèle du trésorier, du gardien du vestiaire, ou du préposé de la petite boutique des pauvres ! Comment s'étonner si celui qui s'entendait si bien à multiplier les ressources obtenait toujours l'assentiment de ses confrères pour les allocations de secours qu'il sollicitait ?

Laissez-moi cependant, Messieurs, vous dire un mot encore d'une des œuvres de cette petite conférence, qui le mit de bonne heure en contact avec une catégorie de malheureux, dont plus tard il devait voir de plus près la misère, et à qui, pendant la dernière et la plus longue partie de sa carrière, il donna si souvent le secours désintéressé de son éloquente parole.

Chaque dimanche, sous la conduite de l'aumônier de la

prison, les membres de la conférence visitaient les pauvres détenus. Les temps étaient meilleurs, et, loin de mettre à cette pieuse pratique la moindre entrave, les autorités judiciaires et administratives applaudissaient au zèle de ces adolescents et se félicitaient des fruits que donnait leur généreux apostolat. Quelle consolation pour les prisonniers de voir ces jeunes gens qui abandonnaient volontiers les jeux de leur âge pour venir dans la sombre demeure leur apporter de bonnes et fortifiantes paroles, leur apprendre de pieux cantiques en l'honneur de Celui que l'amour tient captif au tabernacle, donner par leur présence même et par leurs chants un peu d'éclat aux modestes cérémonies des grandes fêtes ! Les surveillants se laissaient prendre au charme de cette charité : deux gardiens chefs, vieux soldats, depuis longtemps sans doute éloignés de la pratique religieuse, se convertirent à ce touchant spectacle. Quelle joie, pour Fernand Lucas et pour ses amis, de voir, à leur suite ou confondus dans leurs rangs, gardiens et détenus venir s'asseoir à la sainte table !

Les vacances, dangereuses parfois, assuraient et développaient les heureux fruits de la sage direction que Lucas et ses frères recevaient à Saint-Sauveur. Il faut louer avec discrétion les vivants, si vénérables qu'ils soient par les ans et les vertus ; mais, je vous le demande, est-il beaucoup de pères et de mères, qui, fêtant la cinquantième année de leur union, puissent, montrant à Dieu leurs fils et leurs filles unis dans une commune action de grâces, dire au maître de la vie : « Seigneur, nous avons gardé avec un soin jaloux les âmes que vous nous avez confiées ; grâce à votre bonté, nous n'en avons perdu aucune ; toutes marchent dans vos voies, et ne s'en écarteront pas si vous leur continuez votre secours. »

Les familles chrétiennes sont heureusement nombreuses encore dans nos contrées de l'Ouest ; mais il faut que la foi et la piété aient pris sur une âme un empire absolu pour qu'au jour des suprêmes angoisses, lorsque pendant des semaines les courriers apportent tantôt un rayon d'espoir, le plus souvent la crainte d'une catastrophe imminente, une mère invite l'époux qui pleure avec elle à se souvenir avant tout de la bonté de Dieu qui, pendant cinquante ans, leur a permis de

jouir des vertus, des succès et des tendres prévenances du fils auquel ils vont survivre. Connaissez-vous, dites-moi, quelque chose de plus touchant, de plus résigné que le billet de Mme Lucas qui annonce au R. P. Talabardon la mort de son disciple aimé entre tous, de l'ancien congréganiste de Saint-Sauveur : « Mon Révérend Père, Dieu a trouvé meilleur de « nous prendre notre cher enfant Fernand ! Il a paru devant « Dieu ce matin à sept heures. Que vos prières n'oublient pas « sa pauvre âme ! Sa MÈRE DÉSOLÉE. »

Oui, près de parents si aimés, les vacances étaient douces et bonnes ; Fernand Lucas et ses frères y goûtaient et y faisaient goûter toutes les joies de la famille. Au foyer paternel, ils trouvaient la satisfaction de leurs désirs ; pourquoi chercher ailleurs les plaisirs, j'entends les distractions honnêtes, après lesquelles on court à cet âge ? Ces vacances, cependant, devaient fixer de bonne heure la vie de notre ami, faire naître et grandir le sentiment tendre et fort auquel il a dû ses joies les plus douces.

M. et Mme Lucas étaient en relations suivies avec la famille du docteur Poumier ; entre Fernand et la fille cadette du docteur, tous les deux enfants encore, naquit une de ces amitiés qui se transforment avec le temps et sont une garantie de bonheur durable pour les mariages véritablement écrits au ciel. Le 3 décembre 1869, écrivant à un ami pour lui annoncer la bonne nouvelle : « J'espère, disait-il, que le mois prochain « verra le véritable couronnement de l'édifice auquel, elle et « moi, nous travaillons depuis quinze ans. » Il n'avait pas encore vingt-six ans. La joie déborde dans cette courte épître ; et pourtant, lorsque l'entente a été faite entre les parents de Mlle Noémie Poumier et les siens, il a pleuré et s'est senti saisi d'une crainte mortelle : « Vous savez si je l'aime, si je veux la « rendre heureuse. Mais, mon Dieu ! si elle ne l'était pas, par « ma faute !... Il y aurait, dans toutes les réflexions que je me « fais, de quoi devenir fou. Heureusement, Dieu est là, et si je « compte un peu sur moi, je compte beaucoup sur Lui. »

Vous aviez raison, cher ami, de compter un peu sur vous, de compter aussi — vous ne songiez même pas à le dire — sur celle que Dieu vous donnait pour compagne. Grandie avec le

temps, ennoblie et fortifiée par de cruelles épreuves, votre affection commune a gardé la fraîcheur des premiers jours que vos longues causeries faisaient sans cesse revivre. Goûts, amitiés, pensées, aspirations les plus hautes, tout s'est fondu dans la plus parfaite harmonie. Il semble que la mort ait reculé devant cette union si belle qu'elle allait briser ; à moins que Dieu n'ait voulu augmenter encore les mérites qu'il récompensera, et donner en même temps à votre femme, à vos enfants, à vos frères, la consolation de vous rendre un peu des tendres soins que vous leur aviez si largement prodigués. Mais, si doux à évoquer que puissent être ces souvenirs, c'est un trésor qu'il faut laisser à Mme Lucas et à ses enfants : je ne me sens pas le courage d'aviver encore la blessure saignante qui ne se fermera jamais.

A la Faculté de Rennes, où il vint, en 1864, chercher les grades de licencié et de docteur, et où, jeune professeur, j'eus avec lui quelques rapports, malheureusement trop passagers, Fernand Lucas fut ce qu'il avait été à Redon. Laborieux, serviable, aimable et spirituel causeur, malicieux au besoin, mais sans blesser qui que ce soit, il attire tout le monde à lui. Et, comme sa vie est absolument intacte, qu'il prêche plus encore par l'exemple que par de bonnes paroles dites à propos, il devient le mentor de camarades souvent supérieurs à lui par l'âge ou par la situation ; mentor comme il faut savoir l'être, ne se rebutant pas si l'on ne répond pas à son appel. Voici d'ailleurs un trait charmant et qui le peint à merveille : « Un jour de semaine sainte — c'est un de ses amis qui écrit — il s'est promené toute une journée dans la ville de Rennes pour me décider à entrer dans une église et me faire faire mes Pâques. Nous avons visité ainsi toutes les églises. Comme je l'aimais beaucoup et ne craignais nullement de le fâcher, je le remettais chaque fois à l'église suivante, où il avait, hélas ! le même insuccès. En le quittant, le soir, j'éprouvais un véritable remords de ma conduite et me promettais bien d'aller chez lui le lendemain matin pour lui dire de ne pas m'en vouloir. Mais il me prévint, car le soir même, à dix heures, il vint frapper à ma porte, comme il le faisait fréquemment, et je n'eus pas un mot amer de sa part. » Sa charité et sa patience furent récom-

pensées : « Il eut plus tard de meilleurs succès » ajoute mon correspondant.

Dans les hautes classes du collège, Lucas avait toujours tenu un des premiers rangs : pour toutes les parties littéraires il laissait loin derrière lui ses émules. Il était tout aussi bien doué pour les études juridiques, et, avant les magistrats qui en portèrent plus tard le jugement le plus favorable, ses professeurs eurent plus d'une fois le plaisir de rendre publiquement témoignage à son travail et à son mérite. Aux divers concours de fin d'année, les médailles et les mentions honorables étaient généralement disputées entre de nombreux rivaux. La Faculté décerna à notre collègue, en première année, une mention honorable de droit français, en troisième année, une mention honorable de droit français encore; l'unanimité de boules blanches à son premier examen de doctorat, et une brillante soutenance de thèse couronnèrent ces études. Vous aimerez, j'en suis convaincu, à l'entendre conter lui-même à un ami sa dernière victoire : « Ma soutenance a été très bonne et très « vive avec trois de ces messieurs, qui ont été charmants et « m'ont couvert de fleurs. C'était bien indulgent et bien aimable « de leur part et j'avoue que le feu ayant commencé par une « bordée d'éloges de Bodin sur ma thèse : doctrine, idées, « style, etc., j'ai été tout de suite à l'aise. »

Ce n'était donc pas un acte de complaisance banale, que la lettre conservée aux archives du Palais, par laquelle M. Bodin, doyen de la Faculté, recommandait chaleureusement Lucas aux chefs de la Cour d'*Angers*, pour un poste dans la magistrature. En lui procurant la faveur, très recherchée alors, d'être attaché au Parquet de la Cour de Rennes, les recommandations de ses maîtres lui ouvrirent un accès direct et facile aux fonctions du ministère public, qu'il avait à cœur d'obtenir le plus tôt possible, afin de réaliser sans retard le vœu de sa jeunesse. Délégué comme secrétaire particulier auprès de M. le premier président Camescasse, notre collègue se concilia les bonnes grâces d'un chef dont le cœur était bon, mais l'humeur un peu capricieuse. Plus d'un magistrat, venu du fond de la province de Rennes, ne dut qu'à la cordiale diplomatie du jeune secrétaire l'audience désirée.

Le 28 août 1869, Lucas était nommé substitut à Paimbœuf, d'où il devait, dès le mois de janvier 1871, passer au Parquet de Saint-Brieuc, poste d'avancement rapidement obtenu. Il y allait sans regret; Paimbœuf lui avait donné la récompense espérée : « Ma résidence, écrivait-il, est comme un vrai paradis « pour moi. De ma fenêtre je vois Saint-Nazaire et presque « Savenay ; avec une bonne longue-vue, en faisant dix pas hors « de chez moi, je verrais la chère maison que nous devons « aller voir ensemble. » Et un mois après il conviait le destinataire de cette lettre à son mariage, qui devait avoir lieu le 17 janvier 1870. Si pleine de charme que fût la lointaine vision, Lucas n'était insensible ni à l'agréable simplicité de la société de Paimbœuf, ni à « l'accueil ouvert et sympathique de « collègues charmants, ne vous laissant à effeuiller que des « roses, dont ils ôtent soigneusement les épines. »

Si les collègues, les supérieurs immédiats de notre ami entouraient le jeune ménage d'une affectueuse sympathie, les chefs de la Cour de Rennes suivaient avec intérêt les progrès du substitut dont ils appréciaient l'intelligence, la droiture et le cœur : « Il était, a écrit un magistrat de la Cour de cassa- « tion, qui l'a bien connu à Rennes, de ceux qui honorent le « siège du ministère public, par le talent comme par le carac- « tère, et nul substitut ne donnait de plus belles espérances ; « assurément, il se serait élevé aux plus hautes fonctions de la « magistrature. »

Lucas aimait ces fonctions dans lesquelles, à côté d'austères devoirs, il ne manque pas d'occasions de rendre service aux malheureux; et cependant il les résignait, quelques années après son installation à Saint-Brieuc, pour venir occuper à notre Faculté, au mois de novembre 1876, la chaire de droit des gens, dont l'extension du programme de doctorat avait nécessité la création. A l'audience où fut installé son successeur, M. Gagon, président du Tribunal, se fit l'interprète des sentiments de tous, et rendit hommage au collègue pour qui

chacun prévoyait un « brillant avenir, et qui cessait d'appli-« quer aux travaux de la justice ses hautes aptitudes ». Et l'honorable magistrat ajoutait : « Il faut reconnaître que la « plus grande, la plus légitime satisfaction de l'homme est de « suivre les tendances intimes et profondes de son âme et de « choisir le travail qui le captive le mieux. Cela est suivre sa « vocation. »

Oui, c'est bien à la vocation, à un appel de Celui qui fixe nos destinées, que notre nouveau collègue avait obéi. Sans doute, dans la carrière judiciaire, on ne marche pas sans rencontrer des roches qui barrent la route et retardent le voyageur : même dans ces quelques années de concorde relative qui suivirent nos malheurs de 1870, les politiciens avaient accès aux ministères et, s'ils ne dictaient leurs choix au garde des sceaux, ils lui imposaient du moins l'exclusion de tel ou tel candidat. Lucas eut l'étrange fortune d'être dénoncé à la tribune pour intervention coupable dans une élection contestée. L'affaire était assurément singulière, et les chefs de notre ami savaient à quoi s'en tenir. En pleine période électorale, l'un des candidats avait introduit contre le journal de son adversaire un procès de diffamation; il attendait un grand secours de la condamnation qu'il se flattait d'obtenir. D'accord avec son procureur, qui fût venu à l'audience s'il avait pu prévoir les suites, Lucas demande la remise de l'affaire, épargnant au plaignant, qui n'en fut pas moins rejeté par les électeurs, l'ennui et le retentissement dangereux d'un échec absolument certain.

Le dossier de l'impartial substitut eut sa page noire ; mais son talent était de ceux qui s'imposent; l'avenir que tous entrevoyaient pour lui ne pouvait être longtemps retardé, et il faudrait une bien triste propension à ne voir que les petits côtés de l'âme humaine, pour chercher dans les suites passagères de cet incident, la raison déterminante qui fit de Lucas notre collègue. Personne ne prévoyait alors qu'on ferait un jour une loi pour faire descendre de leurs sièges les magistrats dociles aux inspirations de leur conscience, et notre ami ne se doutait pas que le moment était plus proche encore où nombre

de procureurs et de substituts quitteraient leurs parquets pour ne pas s'associer aux violences injustifiables dont les religieux allaient être victimes. Il s'épargnait, sans le savoir, la tristesse d'une brusque séparation qu'il aurait jugée nécessaire.

Ce qui a fait la vocation de Lucas, c'est la loi de 1875, et la loi de 1875 seule. Attentif à ce qui se passait autour de lui, mesurant le bien qui pouvait sortir du mouvement de rénovation chrétienne dont la France était agitée, il avait compris les grands orateurs catholiques, revendiquant pour la vérité la liberté que la loi laissait à l'erreur ou au doute; il avait entendu la voix imposante des Évêques proclamant le droit et le devoir d'enseigner que l'Église tient de son divin fondateur, sollicitant, pour donner à ses fils une doctrine sans mélange, les largesses des fidèles, et le concours des maîtres chrétiens ; à côté de ces sanctuaires de la justice où parfois on frémit à la pensée d'appliquer la loi telle que les hommes l'ont écrite, il voyait s'élever des chaires où cette prétendue loi serait librement jugée et condamnée, où l'on parlerait la véritable langue du juste, et où le nom de droit serait réservé aux préceptes que Dieu lui-même a écrits dans la conscience humaine. Esprit ouvert et judicieux, caractère fortement trempé, cœur droit et simple, il ne se demande pas si les Facultés naissantes feront, avant de longues années, figure dans le monde ; il y voit un poste de combat, un poste d'avant-garde, où, si on l'en juge capable, il servira son pays plus utilement encore qu'il ne le fait au Parquet, et il vient à nous.

Telle était bien, je le sais et je l'affirme, l'inspiration à laquelle Lucas a obéi. Son enseignement tout entier l'atteste et j'aurais pour garants tous ceux qui ont eu la bonne fortune de l'avoir pour maître. Mais à quoi bon? Vous avez tous entendu et applaudi cette conférence du 26 janvier 1894, qui peu de jours après sa mort, paraissait dans notre *Revue des Facultés*[1] : c'est le testament du professeur, laissant aux élèves, qui ne doivent plus l'entendre, l'idée dominante, la pensée maîtresse des études de droit international public, dans les-

[1] Cf. le n° d'avril 1894.

quelles il allait être leur guide : « Le christianisme a seul posé « les vrais fondements du droit international, que l'esprit « humain a vainement cherchés avant lui ; seul il en posera le « couronnement pour la paix et le bonheur des peuples. »

L'élévation de la pensée, la distinction du langage et du geste, la logique rigoureuse, l'argumentation merveilleusement ordonnée, l'affirmation nette et sans réserve des vérités dont la certitude illumine son esprit, tout met en pleine lumière le talent du maître, la foi communicative du penseur. Jamais notre collègue ne fût mieux inspiré. Avec quel entrain il poursuit jusque dans leurs derniers retranchements les tenants de la *science moderne*; avec quelle spirituelle malice il fait ressortir les contradictions de ces docteurs d'outre-Rhin, disant blanc ici, et noir quelques lignes plus loin ; comme il les presse et les ramène à la question qu'ils déplacent sans cesse, et stigmatise leur prétention de faire accepter comme indiscutables « *des histoires* inventées de toutes pièces et démenties par *l'histoire* ! » Qui donc, après l'avoir entendu, pourrait croire encore que les théologiens catholiques ignoraient ou connaissaient mal la loi qui régit les rapports des États : et qu'il a fallu la Réforme pour leur apprendre le respect des traités, la distinction des guerres légitimes et des brigandages, la pratique de la charité jusque dans les conflits qui mettent les peuples aux prises et font couler le sang ?

En venant occuper une chaire à notre Faculté, Lucas n'avait pas renoncé aux luttes du Palais ; il devait bientôt, à la barre, avec le même succès qu'au siège du ministère public, prendre part aux travaux de la justice. Dans les adieux qu'il lui adressait au nom de l'Ordre, le doyen des avocats angevins, juge compétent s'il en fut, vous a dit les succès, et surtout les qualités professionnelles qui ont mis notre collègue au premier rang d'un barreau dont les maîtres sont appréciés dans tous les ressorts. Aux qualités de fond indispensables : la science du droit, la rectitude du jugement, la loyauté absolue dans le choix des moyens, il joignait les dons qui font l'orateur : « élocution facile et abondante, parole chaude, colorée, vibrante et d'autant plus puissante qu'elle était toujours l'expression

soit d'une pensée nettement conçue, soit d'un sentiment sincère ou d'une émotion vraie [1]. » Son élection au bâtonnat fut un hommage rendu à l'intégrité de sa vie et à la dignité de son caractère, tout autant qu'à son talent de parole.

Notre ami, vous me permettrez de le dire, parce que j'en ai recueilli plus d'un témoignage tout spontané, pratiqua au suprême degré le désintéressement. Qu'un litige fût d'importance minime, je ne parle pas de ceux où l'honneur est en jeu, si la cause paraissait bonne, Lucas n'en voyait pas moins, dans le client, un homme qui avait recours à lui pour se faire rendre justice ; il l'écoutait sans se rebuter et mettait à préparer sa défense tout le soin et tout le temps qu'il eût donné à ce qu'on appelle une grosse affaire. A toute heure, les prêtres, les congrégations le trouvaient prêt à prendre en main leurs intérêts. Quelle souffrance de se sentir parfois impuissant à faire triompher le droit le plus certain ! Quelle indignation, quelle sainte colère contre telle décision écartant, parce qu'il est favorable, un texte net et précis, ou la seule interprétation que des principes incontestés lui donnent, pour faire triompher l'esprit qu'on disait aujourd'hui remplacé par un autre, et les vues d'une majorité hostile à la liberté de l'Église ! Les dernières lignes tracées par lui, alors qu'il était mortellement atteint, sont consacrées à la défense d'une communauté frappée d'un impôt excessif : un ami a dû achever le mémoire qui sera soumis au Conseil d'État.

C'est parce qu'il y voyait encore un moyen de défendre les intérêts religieux et les droits de la conscience que Lucas, obéissant à l'invitation pressante de son Évêque, est entré au Conseil municipal. Là comme partout, il a conquis, par la franchise de ses convictions, l'affabilité de ses manières et la courtoisie de sa discussion, les sympathies d'hommes qui paraissaient séparés de lui par un abîme. Il a eu la joie de voir enfin réparer une longue injustice. Un vote, qui sera l'honneur des adversaires politiques qui ont combattu avec notre collègue et ses amis pour la liberté et la justice, a donné aux enfants pauvres des écoles l'égalité devant le budget de la charité.

[1] Discours de M. Bellanger.

Lucas n'oubliera pas ses alliés d'un jour devant Celui qui a tant aimé les déshérités de ce monde, et qui appelait à lui les petits enfants.

Si écrasant que fût le travail du cabinet et de l'audience, encore que les affaires municipales vinssent aussi prolonger les veilles, Lucas se souvenait qu'il était d'abord professeur et qu'il avait pris ainsi charge d'âmes. Enseigner était une mission : certes il était soucieux de notre honneur, et faisait tout pour assurer le succès des examens ; mais il n'avait pas entendu venir nous aider à disputer aux Facultés officielles un nombre plus ou moins considérable de diplômes ; ce qu'il avait à cœur avant tout, c'était de tenir son serment et de donner à ses étudiants une doctrine pure de toute erreur.

La tâche est sérieuse, sa conférence suffit à le faire comprendre, pour le professeur de droit international public : c'est, sous le nom de droit des gens, le premier enseignement dont il eut charge en arrivant à Angers ; ses notes de cours, que j'ai en mains, témoignent qu'il vit nettement dès la première heure et s'efforça d'en pénétrer l'esprit de ses auditeurs, les règles essentielles de justice internationale sans lesquelles il n'y a point de paix assurée pour les nations, et dont la connaissance est indispensable à ceux qui réglementent ou dirigent les mouvements des armées en campagne. Mais notre collègue était, depuis 1880, professeur de droit administratif. Là encore, que de grosses et brûlantes questions : relations de l'Église et de l'État, administration du patrimoine des pauvres et des malades, etc. ; et tous les jours la pratique des affaires l'obligeait à chercher dans les principes mêmes de nos lois la cause du mal et le fondement qu'on donnait à quelque prétention nouvelle. Notre ami était à la hauteur de sa double fonction, elle imposait un rude labeur : il travaillait sans souci d'une répartition raisonnée entre les heures dues au travail, celles qu'il faut donner au sommeil et celles dont on peut disposer pour se distraire.

Des temps difficiles sont venus pour l'Université : pour aider dans la mesure de ses forces ceux qui voulaient conserver entière l'œuvre du grand Évêque dont le nom, associé à celui de Pie IX, était bien souvent sur ses lèvres, Lucas ne recula

pas devant de nouvelles fatigues : démarches, lettres, conférences, rien ne lui a coûté, et plus que personne il avait ce qu'il faut pour réussir. Assurément ses auditeurs étaient conquis d'avance au principe de la liberté de l'enseignement supérieur; mais si la cause était excellente, peut-être cependant nos Facultés d'Angers avaient-elles besoin d'un avocat habile et entraînant. A Saint-Malo, à Redon, au Mans, à Angers, dans les réunions du Comité, notre collègue fit pleinement connaître et apprécier les services déjà rendus, il montra ceux que toute la région de l'Ouest pouvait attendre de nous dans l'avenir. Son esprit pratique avait mesuré tout le parti que les Évêques pouvaient tirer de l'association légalement formée pour assurer notre existence : et il s'en faisait l'ardent propagateur. A ses yeux, le maintien de l'Université érigée par une bulle pontificale n'était pas matière à discussion : ce qu'il poursuivait de ses vœux, ce qu'il voulait, avec une rare ténacité, c'était un groupement des catholiques, assurant l'efficacité et la durée à leurs sympathies. Il y fallait du temps; mais, en y travaillant tous les jours, on y arriverait certainement. Et en même temps sa pensée se tournait sans cesse vers Rome, d'où il attendait avec confiance, avec l'extension rationnelle de notre circonscription, les statuts et l'organisation intérieure nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'Œuvre. Je ne force pas la note en disant que le seul fait de le compter parmi les nôtres nous a valu plus d'une adhésion : il s'était fait tant d'amis. Un jour, peut-être, on écrira l'histoire de nos Facultés dont Hervé-Bazin a donné les premières pages [1]; alors seulement il sera possible de dire toute la part qu'il a prise à sa réorganisation et ce qu'il a fait pour assurer à notre enseignement les lumières de la science sans laquelle toutes les autres sont en danger d'errer à l'aventure. Dieu n'a pas permis qu'il vît le succès complet et l'épanouissement de notre Université; il a eu du moins la joie de savoir que Léon XIII veut que nous vivions, que les Évêques promettent de continuer à Mgr Mathieu le concours qu'ils donnèrent à son prédé-

[1] *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, première année, n° 1 (1891).

cesseur et que les catholiques de l'Ouest répondent à l'appel de leurs pasteurs.

Je finis, et cependant je suis loin d'avoir dit, de celui que nous pleurons tout ce que vous auriez eu plaisir à entendre. A vous, Messieurs les Étudiants, s'adresseront mes dernières paroles. C'est à M. Lucas que revenait cette année la tâche de rendre compte des concours de fin d'année. Rappelez-vous l'appel qu'il vous adressait à ce propos : « Assise désormais suivant « le vœu du Saint-Père sur douze diocèses au lieu de neuf, « sous la houlette de son nouveau chancelier, fils d'élection de « Léon XIII, l'Université, disait-il, continuera à vivre et « chaque jour se développera davantage. Elle ne se développera « cependant qu'à une condition, Messieurs les Étudiants, c'est « que vous le vouliez. Son sort est entre vos mains : vous « aurez l'honneur de son développement, comme vous auriez « les premiers, sinon les seuls, la responsabilité de son amoin- « drissement et le déshonneur de sa ruine. » Il ne comprenait pas que nos universités fussent des pastiches plus ou moins réussis des universités de l'État : on devait y faire autrement et mieux qu'ailleurs, en sorte que même au point de vue humain de la science juridique elles eussent leur raison d'être : « Mon dernier mot, ajoutait-il, sera donc : travaillez ! ou « plutôt, travaillons ensemble, non seulement pour vous, mais « avant tout pour l'honneur et le développement de notre chère « Université qui doit être, pour répondre aux intentions du « grand Évêque et du grand patriote qui l'a fondée, une des « gloires de l'Église et de la France ! »

Travaillons ! A nous aussi, ses collègues, il a jeté ce dernier cri : nous l'avons entendu et nous nous le redirons, s'il en est besoin. Il était digne de donner le mot de ralliement, le vaillant soldat du Christ dont j'ai essayé de vous tracer le beau portrait. Certes, je l'ai fait avec complaisance, mais non sans crainte, me demandant à chaque ligne si je dirais tout ce qui pourrait encourager et consoler dans leur deuil sa vaillante compagne, ses enfants qui le pleurent, ses vieux parents, ses frères si fidèles à suivre la voie qu'il traçait devant eux, la sœur à laquelle il avait donné l'affection d'un second père. J'y ai mis tout

mon soin et je suis sûr, cependant, de n'avoir pas pleinement répondu au vœu de tous ceux qui l'ont connu et aimé, vœu dont je trouve sous la plume d'un magistrat distingué la formule saisissante : « Exaltez donc encore une fois sa chère mé-
« moire, Monsieur le Doyen, dites à vos étudiants les œuvres.
« les aspirations, les vertus de sa jeunesse, retracez-leur les
« voies immaculées que je l'ai vu suivre et qui l'ont conduit
« à l'apostolat du droit chrétien sur les pas de votre grand
« Évêque. »

Ces vertus, ces œuvres, Dieu les a récompensées ; il a payé aussi le sacrifice de votre vie que vous avez fait généreusement, si dur qu'il fût au père et à l'époux. Ne nous oubliez pas, bien cher ami, nous que l'âge rapproche, plus que ces jeunes hommes, de l'heure qui a sonné si tôt pour vous. Nous voulons vous retrouver là-haut. Aidez-nous à marcher sans défaillance dans les sentiers que vous avez suivis, à combattre sans trêve tant qu'il plaira à Dieu d'ajourner la victoire, à répondre aussi sans murmurer le jour où Il jugera bon de nous relever du poste assigné par sa Providence. Nous comptons sur vous,car votre amitié a toujours été fidèle.

A. Gavouyère,

Doyen de la Faculté libre de Droit.

UNE VIEILLE COUTUME BRETONNE

Étude du domaine congéable et de la réforme projetée de cette institution

SECONDE PARTIE

Réglementation actuelle du Domaine congéable

CHAPITRE PREMIER

LÉGISLATION APPLICABLE

La loi organique du domaine congéable, c'est encore aujourd'hui la loi du 6 août 1791.

L'abrogation de cette loi ne saurait résulter du seul silence du Code civil sur le démembrement de propriété qu'elle envisage. On sait, en effet, que la loi de codification du 30 ventôse an XII n'a pas abrogé *expressément* les dispositions du droit intermédiaire. Or l'incompatibilité voulue pour l'abrogation tacite ne saurait se rencontrer entre la loi générale et une loi spéciale aux « *départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord* ».

La loi électorale du 18 avril 1831, en réglementant dans son article 9, pour l'application de son régime censitaire, la répartition de l'impôt entre le propriétaire foncier et le domanier, a, du reste, reconnu droit de cité au bail à convenant dans notre législation.

Le législateur de 1791, en faisant du domaine congéable une institution de *droit écrit*, n'a pas cependant enlevé toute portée aux anciens usements.

Tout d'abord, si le titre est antérieur à 1791, l'article 7 renvoie formellement à ces coutumes locales pour régler, « *à défaut de stipulation* », les droits respectifs des parties.

Il y aurait toutefois à tenir compte, même en pareil cas, non seulement de la suppression des droits féodaux, dont l'article 3 rappelle l'abolition, mais encore de l'exemption, prononcée par l'article 4 au profit des domaniers, des anciennes corvées *légales*. Il ne peut plus être question que des corvées *spécifiques*, résultant d'une clause formelle du bail ou de la baillée, dont précédemment le besoin ne se faisait guère sentir, et que Le Guevel appelait *corvées accidentelles* [1].

Le régime des corvées non expressément convenues donna lieu trop souvent à de graves abus de la part des seigneurs fonciers.

Furic, qui, dans son commentaire de l'usement de Cornouailles, aimait à exercer sa verve, parfois un peu acerbe, contre ce qu'il appelait une *loi mal ajustée* [2], s'exprimait ainsi

[1] « On connaît dans l'usement, disait-il, une autre espèce de corvées, appelées *corvées accidentelles ;* ce sont celles qui ne sont point établies par la loi locale, ou par l'interprétation que la jurisprudence y a donnée, mais qui prennent leur source et leur origine dans l'inféodation primitive ou dans les aveux des vassaux. » (*Comm. sur l'usem. de Rohan*, n° 60.)

A la suppression générale des corvées légales, l'art. 5 ajoute seulement ce tempérament : « *Pourront néanmoins les propriétaires fonciers, d'après les seuls usements, exiger que les grains et autres denrées provenant des redevances convenancières soient transportés et livrés par le domanier, à ses frais, au lieu indiqué par le propriétaire foncier, jusqu'à trois lieues de distance de la la tenue...* »

[2] V. *Julien Furic*, par M. Marcel Planiol (*Nouvelle Revue historique de droit*, n° de juillet-août 1893).

à cet égard : « Il n'y a point de fermier, pour chiche et tenant qu'il puisse estre, qui ne fût bien aise de doubler ou de tiercer sa rente, plustôt que d'estre sujet à de telles corvées qui s'exigent ordinairement à discrétion par les gentilshommes qui sont éloignez des bonnes villes et de la présence des magistrats. »

Cependant, il faut reconnaître que la suppression rétroactive des corvées légales que l'usage sous-entendait sous la législation antérieure, et que dès lors, à raison de cet usage, les fonciers se dispensaient de stipuler, fut une violation du respect des conventions qui, même quand elles sont tacites, n'en doivent pas moins lier les parties, selon le vieil adage : *eadem vis est taciti et expressi.*

A l'égard des actes postérieurs à la loi de 1791, l'article 13 porte que « ... *les conventions des parties textuellement exprimées seront à l'avenir la seule règle qui déterminera leurs droits respectifs.* »

A la première lecture de ce texte, on en conclura peut-être que, pour les baux ou baillées passés sous l'empire de la loi écrite, il y aurait lieu de faire complètement abstraction des usements.

Rien ne serait pourtant plus erroné que cette conclusion.

Le Code civil fournit lui-même des armes pour la combattre.

L'article 1160 de ce Code proclame qu' « on doit suppléer dans le contrat ce qui est d'usage dans le pays où le contrat est passé. » Or la vieille règle, *tacite veniunt ea quæ sunt moris et consuetudinis*, ainsi consacrée par notre loi générale, s'impose à un titre particulier pour un contrat d'origine essentiellement coutumière, comme le bail à convenant [1].

Il y a, en matière de domaine congéable, des principes traditionnels, dont il est impossible de ne pas tenir compte pour

[1] Comp. en ce sens le comment. de Carré, p. 22 ; Aulanier, n° 21 ; Le Cerf, *Étude sur le domaine congéable*, n°s 19 et 20 ; de Villeneuve, n° 37 ; Guillouard, n° 645.

compléter la double insuffisance de la loi positive et de la convention.

Mentionnons notamment le principe de l'indivisibilité de la tenue, que nous aurons à envisager plus loin, et dont l'article 3 de la loi de 1791 nous offrira une saisissante application.

Que penser aujourd'hui de l'obligation, jadis imposée aux domaniers, de fournir des *déclarations* ou *lettres recognitoires*?

Le supplément de l'usement de Broërec, après avoir écarté certains droits seigneuriaux, attribués par d'autres usements, et spécialement par l'usement de Rohan, au seigneur foncier, ajoutait : « *Est néanmoins tenu* (le domanier).. *de déclarer dans les reconnaissances et dénombrement qu'il donne...* »

Girard, avocat à Quimper, définissait la « *déclaration à domaine... un acte contenant la description détaillée par tenants et aboutissants, des terres chaudes et froides, des édifices et superfices, des bois taillis et de haute-futaie, en un mot de tout ce qui appartient à l'un et à l'autre, du domanier et du seigneur foncier :* son *objet est d'assurer leurs droits respectifs...* Et il ajoutait : *Elle se fournit toujours aux frais du domanier* [1] ».

Mais les textes des usements ne s'accordaient guère sur le point de savoir quand ces *lettres recognitoires* pouvaient être exigées de ce dernier.

Selon Rosmar (*usement de Tréguier*, article 10), les domaniers devaient « *donner déclaration notarisée à chaque mutation de seigneur propriétaire, par tenants et aboutissants, pour empescher le changement des choses.* »

L'usement de Cornouailles (art. 17) proclamait également les domaniers « *tenus de fournir déclaration... à chaque mutation de seigneur* [2] ».

L'art. 6 de l'usement de Rohan était conçu tout autrement. Il obligeait le colon à « *bailler aveu et déclaration... à chaque*

[1] *Traité des usements ruraux de la Basse-Bretagne*, p. 152.

[2] Girard, qui écrivait son traité dans le ressort de cet usement, disait cependant : « Je vois que dans l'usage on en exige des colons, quoique la mutation ne vienne que de leur part, ce qui est contre le texte de l'usement et contre le droit commun de la France... *Op. cit.*, p. 154 ».

mutation d'homme. » Or, dans ce langage féodal, l'*homme*, c'était le tenancier[1]. Le Guevel, argumentant de ce texte, disait que le colon ne devait qu'un aveu dans sa vie[2].

Les *déclarations* des domaniers n'ont-elles pas disparu, comme les *aveux et dénombrements* des vassaux, avec la suppression de la féodalité ?

On s'accorde aujourd'hui volontiers à considérer ces déclarations comme étrangères au régime féodal, avec lequel cependant on semblait autrefois les confondre, au moins sous l'usement de Rohan.

La Cour de Rennes mentionne toujours, parmi « *les attributs du domaine congéable* » le droit, pour le foncier, d'exiger des déclarations du domanier [3].

Cependant, dans la solution actuellement suivie, nous ne retrouvons guère celle des anciens usements.

M. Aulanier, après avoir mentionné, sans y contredire, la pratique des *déclarattons*, ajoute : « Il est constant qu'il n'est dû de déclaration que tous les vingt-huit ans... [4] » Telle est également la solution de M. de Villeneuve[5]. Ces auteurs appliquent ainsi aux domaniers l'obligation imposée d'une façon générale par l'art. 2263 du Code civil au débiteur d'une rente, de fournir à ses frais à son créancier un titre nouvel, « *après vingt-huit ans de la date du dernier titre* ».

L'arrêt du 23 mars 1861 serait plus exigeant : il considère les déclarations comme s'imposant au domanier « *à chaque période novennale.* »

[1] La solution de l'usement de Rohan nous paraît avoir été la plus conforme au droit commun dans le dernier état de la féodalité. « *L'obligation de donner aveu et dénombrement,* lisons-nous en effet dans le *Dictionnaire de droit et de pratique* de Claude de Ferrière (*v°. advcu.*), *n'a lieu que quand la mutation arrive de la part du vassal :* car quand elle arrive de la part du seigneur,.... il n'est dû par le vassal que la foi et hommage; en sorte que, si le nouveau seigneur exige de son vassal un aveu et dénombrement, il faut qu'il en fasse les frais. »

[2] *Op. cit.*, n° 29.

[3] Arrêt du 23 mars 1861 (*Bullet.* de la C., t. I, p. 413). Joignez, 25 janvier et 27 février 1868 (*Ibid.*, t. III, p. 46 et 344). Comp. Carré, *Comment.*, art. 7, n°s 4 et suiv.

[4] N° 34.

[5] N° 70.

L'affirmation de cet arrêt sur ce point nous semble absolument arbitraire ; mais l'application de l'article 2263 elle-même est, selon nous, contestable. La raison d'être de ce texte, destiné à procurer au crédirentier la reconnaissance interruptive dont il a besoin pour échapper au danger de se voir opposer la prescription trentenaire, ne saurait se rencontrer ici. Le domanier, en effet, à raison de la précarité de son titre, ne peut pas plus prescrire la redevance convenancière que le fonds lui-même dont elle constitue l'un des accessoires.

Les déclarations dont il s'agit peuvent, il est vrai, être utiles au foncier, à un autre point de vue : pour éviter la transformation, par la prescription, des innovations en améliorations licites, et, par suite, en *droits réparatoires*. Mais les anciennes traditions font elles-mêmes défaut, pour les exiger ainsi en l'absence de toute mutation de propriété. Or « si, dit très bien M. Le Cerf[1], les usements ne sont pas applicables pour fixer l'époque des déclarations, il n'y a pas plus de raison pour les appliquer, lorsqu'il s'agit d'établir le droit pour le foncier d'exiger ces déclarations. »

Une autre question, assez analogue à la précédente, s'élève relativement à la présomption jadis admise par certains usements en faveur des propriétaires fonciers[2]. Les fonds de terre possédés dans les ressorts de ces usements avant la loi de 1791, doivent-ils toujours être réputés détenus à titre de domaines congéables ?

Cette question, dirions-nous avec Aulanier[3] « ne serait l'objet d'aucun doute si elle devait être résolue d'après les principes de la justice : il est trop évident en effet, qu'il y aurait, de la part du législateur, une injustice criante à dire à un propriétaire foncier : Je respecte ton droit, mais je t'interdis de le prouver par les actes que la loi a jusqu'ici considérés comme suffisants pour l'établir. »

Mais la loi de 1791 ne l'a-t-elle pas résolue dans un sens différent ?

[1] *Op. cit.*, p. 30.
[2] Comp. première partie, note penult.
[3] N° 551.

D'après un arrêt de la Cour de Rennes du 23 mars 1878, le législateur aurait prononcé l'abrogation de cette présomption légale[1].

Aulanier mentionne d'autres arrêts de la même Cour, en sens contraire.

Il faut reconnaître du moins que l'abrogation expresse fait défaut; aucun texte, en effet, ne la prononce.

L'abrogation tacite elle-même ne nous paraît pas suffisamment établie, et nous déciderions volontiers encore, avec Aulanier, qu'une loi obscure ou ambigüe doit être interprétée dans le sens le plus équitable[2].

Tributaire, par la force même des choses, des usements auxquels elle doit son origine, la loi de 1791 ne saurait cependant être complètement isolée de notre droit commun.

Elle renvoie, elle-même, dans son article 5, « *aux lois générales... établies ou à établir pour l'intérêt de l'agriculture, relativement aux baux à ferme* ».

Il est bien certain que le domaine congéable est aujourd'hui soumis à la loi successorale du code civil. Les dispositions de l'article 9 de la loi de 1791, renvoyant aux règles de la coutume de Bretagne, alors en vigueur relativement aux successions immobilières, ne seraient plus compatibles avec le système actuel, d'après lequel « la loi ne considère ni la nature ni l'origine des biens. » (art. 732 C. civ.).

Il faudrait aussi appliquer aux arrérages de la redevance convenancière la prescription quinquennale de l'article 2277 C. civ.[3], etc.

[1] *Bull. des arrêts de la C. de Rennes*, t. VI, p. 33.

[2] La question serait toutefois particulièrement délicate si, comme dans l'art. 2 de l'usement de Rohan, la présomption ne concernait que les détenteurs *roturiers*, étant donnée la suppression de la distinction des personnes à laquelle ce texte fait allusion. Un arrêt de la Cour de cassation, du 13 novembre 1811, mentionné par Aulanier (*loc. cit.*), refusa de tenir compte de la disposition dudit article, à cause de sa distinction des personnes nobles ou non nobles.

[3] Aulanier, *op cit.*, n° 96; Le Cerf, *op. cit.*, p. 74; Guillouard, *Contrat de louage*, n° 658.

CHAPITRE II

COMPARAISON DU BAIL A CONVENANT ET DU BAIL A FERME.

De notables différences séparent ces deux contrats.

Nous signalerons les principales[1], en envisageant successivement :

1° La forme du bail à convenant ;
2° les droits du preneur ;
3° les obligations du bailleur ;
4° la redevance convenancière ;
5° l'indivisibilité de la tenue ;
6° enfin, le domaine congéable au point de vue fiscal.

§ 1er

Forme du bail à convenant

Tandis qu'aux termes de l'article 1714 C. c., « on peut louer ou par écrit ou verbalement », l'art. 14 de la loi du 6 août 1791 porte, au contraire : « *Tout bail à convenant ou baillée de renouvellement sera désormais rédigé par écrit*[2]. »

[1] Joignez plus haut la différence qui résulterait de l'obligation imposée par la jurisprudence au domanier de fournir des déclarations ou titres recognitifs. Voyez aussi, au ch. suivant, les observations relatives à la tacite réconduction.

[2] Baudouin disait déjà (n° 33), pour l'un des pays de domaine congéable : « En Tréguier, il faut pour la constituer (la tenue à domaine congéable), un contrat écrit, quelque modique qu'en soit l'objet ».

On sait que, sous l'empire de notre législation, les contrats sont, en principe, purement *consensuels*, c'est-à-dire qu'ils se forment par le seul accord des parties contractantes.

Le bail à convenant est soustrait à l'application de cette règle générale, à laquelle le louage et la vente elle-même demeurent soumis. Un écrit est la condition *sine quâ non* de son existence, et il appartient, dès lors, à la catégorie exceptionnelle des contrats solennels, dont la formation est légalement impossible sans l'accomplissement des solennités prescrites par la loi.

La *baillée de renouvellement*, cette annexe du bail proprement dit, par laquelle est suspendu pendant un nouveau délai l'exercice du congément, partage le même sort.

Notre texte, en ne visant que l'avenir, laisse les actes antérieurs à sa publication sous l'empire des anciens usements, conformément au principe de la non-rétroactivité des lois.

De la solennité du bail à convenant et des baillées ses annexes, résulte une double différence entre ces actes et le bail ordinaire :

1° Ils ne sauraient jamais être établis par des témoignages ou par des présomptions. On ne pourrait suivre la distinction faite par les art. 1715 et 1716, C civ, selon que le bail aurait ou non reçu un commencement d'exécution.

2° La délation du serment décisoire, l'aveu lui-même, qui ne sont que des moyens de preuve, ne pourraient servir utilement à justifier de conventions verbales. Par cela seul qu'elles n'ont pas été écrites, ces conventions sont dénuées de toute efficacité légale[1].

§ 2.

Droits du preneur

Le bail ordinaire, comme le proclame notamment un arrêt de la Cour de cassation du 6 mars 1861[2] « n'opère aucun démem-

[1] V. en ce sens Guillouard, *op. cit.*, n° 643.
[2] Dall. Pér. 61, I, 417.

brement de la propriété qui, par suite, reste entière entre les mains du bailleur... »

Le locataire ou fermier n'a donc qu'un simple droit personnel [1].

Le domanier, au contraire, *seigneur superficiaire,* selon une ancienne formule, « *propriétaire des édifices et superfices de la tenue* », d'après le langage actuel de la Cour de Rennes [2], est investi, comme tel, du droit réel le plus absolu.

Nous avons lu cette boutade dans le *Laboureur du Morbihan* [3] : « Sur les 36,000,000 d'individus qui forment la population de la France, le domanier est propriétaire vis-à-vis de 35,999,999 et fermier vis-à-vis de 1, son propriétaire foncier. »

Ce n'est pas encore assez dire : la propriété superficiaire du domanier existe vis-à-vis du foncier lui-même. Cette propriété est, il est vrai, soumise à une condition résolutoire dans l'intérêt de ce dernier, comme celle de l'acheteur à réméré dans l'intérêt de son vendeur. Mais aussi, de même que l'acheteur à réméré est propriétaire *ergà omnes*, jusqu'à l'exercice du réméré, le domanier demeure également propriétaire des édifices et superfices, jusqu'à l'exercice du congément.

Le domanier peut exercer les actions qui compètent à tout propriétaire ; et, s'il est lui-même actionné par un tiers, il ne

[1] Troplong a bien, il est vrai, soutenu la thèse contraire. Il a cru voir, dans l'art. 1743 du Code civil, la consécration d'une nouvelle doctrine, contraire à toutes les anciennes traditions, d'après laquelle les preneurs d'un immeuble seraient investis d'un véritable droit réel ; mais cette thèse n'a pas prévalu. On s'accorde, au moins en général, à penser que l'obligation, imposée par l'art. 1743 (*C. civ.*) à un acquéreur à titre particulier, de respecter un bail antérieur, à date certaine, n'a pas eu pour effet de créer un nouveau droit réel : « Dans l'intérêt de toutes les parties, dit notamment M. Demolombe (t. IX, n° 493) : du vendeur, afin de le préserver des recours en garantie ; du preneur, afin de le préserver de l'éviction ; dans l'intérêt général de l'agriculture, de l'industrie et de toutes les relations humaines, dans lesquelles le contrat de bail joue un rôle si important et si nécessaire : dans un intérêt donc tout à la fois public et privé, le Code Napoléon a déclaré que *l'obligation personnelle d'entretenir le bail serait imposée de plein droit à l'acquéreur.....* » L'acquéreur est donc lui-même soumis à une simple action personnelle, comme légalement subrogé à son auteur.

[2] 21 avril 1858 (*Bull. de la C.*, 1re année, p. 94).

[3] N° du 22 mai 1892.

sera pas tenu de l'obligation, imposée par l'article 1727. C. civ. au simple fermier, de mettre en cause le bailleur.

De même, tandis que, d'après l'opinion générale, le droit d'un locataire ou fermier est un droit mobilier[1], « ce qui, fait observer M. Guillouard, est très important, soit pour le faire tomber dans la communauté légale, soit pour l'attribuer au légataire de meubles, etc. », un principe tout différent doit être posé relativement au droit de propriété du domanier.

L'art. 9 de la loi de 1791, en n'attribuant le caractère mobilier aux édifices et superfices « *qu'à l'égard du propriétaire foncier* », les considère comme immeubles à tout autre point de vue, et notamment « *pour les sociétés conjugales* ». Quand donc un domanier se marie sous le régime de la communauté légale, sa propriété superficiaire échappe à cette communauté pour constituer à son profit *un propre*. (art. 1404 C. civ.).

Cette propriété ne saurait non plus être comprise dans le legs de ses meubles.

Du caractère immobilier des droits convenanciers, il faudrait également conclure, que l'aliénation de cette propriété superficiaire est soumise à la disposition de la loi du 23 mars 1855 exigeant, dans l'intérêt des tiers, la transcription de « *tout acte entre vifs, translatif de propriété immobilière* » et, que, s'ils appartiennent à un mineur, il faudrait obtenir les autorisations requises par les articles 457 et 458 du C. civ. relativement à la vente des immeubles des mineurs.

Toujours en conséquence du même principe, la vente des édifices et superfices serait rescindable pour cause de lésion de plus des sept douzièmes (art. 1674 C. civ.).

On appliquerait aussi le droit commun sur la prescription des immeubles (comp. art. 2262 et 2265 C. civ.).

Enfin, les créanciers du domanier devraient, pour réaliser la propriété superficiaire de leur débiteur, se conformer aux règles de la saisie immobilière. Mais aussi, ils pourraient acquérir sur cette propriété un droit d'hypothèque, sauf à subir la condition résolutoire dont l'immeuble ainsi grevé est affecté. (Comp. art. 2118 et 2125 C. civ.).

[1] V. notamment Gillouard, *op. cit.*, n° 29.

Les hypothèques des créanciers du domanier deviennent manifestement non avenues, avec le congément ou autres circonstances entraînant la résolution de bail à convenant.

En est-il de même, lorsque la réunion des droits réparatoires à la propriété résulte d'une aliénation consentie par le domanier au foncier? Nous avons vu Baudouin se prononcer pour la négative sous l'ancienne jurisprudence. Telle était également la manière de voir de Le Guevel[1].

L'opinion la plus suivie adopte encore aujourd'hui cette solution traditionnelle, en se fondant sur cette double considération, que la consolidation ne résulte plus alors du bail à convenant lui-même, et qu'il importe de ne pas favoriser une collusion frauduleuse aux dépens des créanciers du domanier[2].

Carré[3], toutefois, soutient une thèse contraire.

D'après cet auteur, de quelque façon et en quelque temps que la *consolidation*, c'est-à-dire la cessation du démembrement de propriété résultant du domaine congéable, s'effectue, elle produit toujours les effets résolutoires du réméré et fait «*rentrer le domaine libre de toutes charges dans les mains du propriétaire foncier* ».

Nous proposerions, pour notre part, la distinction suivante :

Si le congément volontaire dont il s'agit était anticipé, c'est-à-dire intervenait au cours d'une *assurance* suspendant l'exercice du congément, nous adopterions la solution du premier système. Nous emprunterions volontiers en pareil cas le langage de M. Le Cerf pour dire : « Le foncier... n'agit pas en vertu de son titre ; il se présente comme un acquéreur ordinaire. »

Mais la situation nous paraît toute différente dans le cas où le congément judiciaire serait lui-même possible. Les parties, en évitant ainsi simplement, d'un commun accord, des complications de procédure, ne sauraient, croyons-nous, enlever au congément la portée résolutoire qu'il comporte.

En maintenant au cas de congément volontaire anticipé, les hypothèques grevant la propriété superficiaire du chef du doma-

[1] *Op. cit.*, n° 86.

[2] V. en ce sens Aulanier, n° 515 ; de Villeneuve, n° 207 ; Le Cerf, p. 314 et suiv.

[3] *Comment.*, p. 342 et suiv.

nier, nous avons dû faire abstraction, dans la circonstance, de la règle d'après laquelle les édifices et superfices sont réputés meubles à l'égard du propriétaire foncier (art. 9 de la loi de 1791 [1]).

Il importe, en effet, de ne pas abuser d'une disposition ayant pour but de sauvegarder l'efficacité de la condition résolutoire dont est affectée, dans l'intérêt de ce dernier, la propriété superficiaire.

Jusqu'à l'accomplissement de cette condition résolutoire, soit par le congément ou remboursement, soit par l'exponse, soit enfin par la vente sur simples bannies, le démembrement de propriété résultant du bail à convenant offre nécessairement, même en ce qui concerne le foncier, un caractère immobilier.

Il est clair, par exemple, que pour pouvoir constituer une tenue à domaine congéable, un propriétaire devrait être capable d'aliéner ses immeubles, si du moins des édifices et superfices existent déjà lors du bail.

Il est également certain que, dans le cas où les deniers d'entrée, stipulés comme prix des édifices et superfices, seraient inférieurs de plus des sept douzièmes à leur valeur vénale, le bailleur pourrait exercer l'action en rescision pour cause de lésion, admise par l'art. 1674 du C. civ. contre les ventes d'immeubles.

La loi de 1791 s'en est, en général, rapportée aux anciennes traditions pour la détermination des édifices et superfices, en cas de silence du bail ou de la baillée [2].

Elle a seulement résolu, en faveur du domanier, la question relative aux chataigniers et aux noyers, qu'elle assimile (art. 8),

[1] On sait que les meubles ne sont pas susceptibles d'hypothèques (art. 2118 et 2119 du C. civ.)

[2] Une question qui ne manque pas de saveur locale a été posée à M. de Villeneuve. On l'a consulté sur le point de savoir ce qu'il faudrait penser des pierres druidiques. On demandait si c'était le foncier ou le domanier qui devait toucher l'indemnité due de ce chef en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique. M. de Villeneuve s'est prononcé en faveur du foncier. Cette solution s'impose, en effet, au moins en principe. Il faut évidemment admettre *a fortiori* pour ces monuments celtiques, sans utilité pratique pour le domanier, ce qui est décidé pour les arbres fruitiers.

faute de règlement contraire par la convention ou les usements, aux arbres fruitiers ordinaires, à l'exception de ceux « *qui seraient plantés en avenues, masses ou bosquets* ».

On attribue, comme autrefois, au domanier, les émondes des arbres *émondables*, c'est-à-dire destinés à fournir ce genre de produits[1]. Il s'agit, en effet, d'une partie du fonds dont le domanier peut jouir conformément à sa destination.

Mais on décide aussi volontiers (ce qui serait peut-être moins en harmonie avec ce dernier principe) que le droit aux émondes ne fonderait aucune action en indemnité au profit du domanier, lorsque le foncier abattrait les arbres dont il s'est réservé la libre disposition. Une indemnité « payée par le propriétaire usant de son droit, faisait déjà observer Baudouin, serait d'autant plus singulière dans la pratique, que les troncs les plus mauvais étant les plus chargés de branchages, le propriétaire paierait au-delà de sa valeur un arbre dont le domaine ne lui serait pas disputé[2]. »

Il est à remarquer aussi que la présomption de foncialité jadis admise pour les colombiers et les garennes, par cela même qu'elle se fondait sur des considérations spéciales au régime féodal, n'aurait plus aujourd'hui sa raison d'être, au moins pour des acconvenancements postérieurs à la suppression de ce régime[3].

Quant à la distinction essentielle entre les améliorations permises et les *innovations* ou *novalités*, la loi de 1791 ne change rien à la doctrine traditionnelle (comp. art. 7).

Il faudra notamment, relativement au défrichement des terres incultes, suivre l'ancienne pratique, qui nous paraît en général favorable à ce genre d'améliorations si conformes à la destination du bail à convenant[4]. Une observation de M. Le Cerf donnerait peut-être l'explication des divergences qui se présentèrent à cet égard sous l'empire des anciens usements, et dont nous avons vu la Cour de cassation se faire l'écho dans une interprétation fort arbitraire de l'usement de Rohan.

[1] Comp. avec Le Guevel, n° 7, Aulanier, n° 69, et de Villeneuve, n° 86.
[2] N° 94. Joignez Aulanier, n° 79.
[3] Comp. Aulanier, n° 55.
[4] Comp. ci-dessus, 1re partie, ch. II. § 2.

« Dans une grande partie de la Bretagne, dit-il [1], l'usage est de brûler le tissu de la *lande* qu'on veut défricher, en sorte que la terre produit de belles récoltes pendant quelques années, mais se trouve épuisée ensuite, et doit être laissée en friche. »

Nous reconnaissons volontiers qu'un défrichement aussi éphémère ne serait pas possible, par cela même qu'il ne constitue pas une véritable amélioration de la tenue.

Relativement aux constructions, on distingue toujours les nouveaux édifices dont, comme le disait Gatechaire [2], « *le domanier ne peut, sans permission, surcharger le fonds* », et la réparation des anciens bâtiments faisant déjà partie de la propriété superficiaire détachée du fonds.

« Il est admis par la doctrine spéciale au bail à domaine congéable, proclame un arrêt récent de la Cour de Rennes, qui nous rappelle un article de Rosmar mentionné plus haut, que lorsqu'il est certain qu'il a existé d'anciennes constructions dont la forme et les dimensions ne peuvent être absolument déterminées, le colon a le droit de les reconstruire, *pourvu qu'il ne se livre pas à une dépense excessive et n'effectue que des constructions ordinaires et proportionnées à l'importance de la tenue* [3]. »

Baudouin assimilait [4], en principe, aux nouvelles constructions, les nouvelles clôtures et haies, malgré la solution contraire de l'art. 9 de l'usement de Cornouailles. Aulanier se prononce aujourd'hui dans le même sens [5].

Cette solution semble, en effet, la plus raisonnable *a priori*.

Il ne faudrait pas, toutefois, lui donner une portée trop absolue.

Baudouin, « dans le cas où l'on aurait acconvenancé un terrain déclos », dit lui-même : «Le bon sens dicte que... le foncier

[1] *Op. cit.*, p. 223.

[2] Cité par Baudouin, n° 259, note.

[3] Arrêt du 13 juillet 1893 (*Rec. des arrêts d'Angers et de Rennes*, 1893, p. 376).

[4] *Loc. cit.*

[5] Nos 354 et 355. — L'art. 9 de l'usement de Cornouaille, après avoir défendu aux domaniers de « *construire maisons neuves sans la permission de leur seigneur foncier* », ajoutait : « *Bien peuvent, sans sa permission, faire tous autres édifiees utiles et nécessaires comme haies, fossés...* . »

permet implicitement de le clore, quoiqu'on eût omis de l'expliquer dans le bail. »

Il conviendrait aussi de respecter l'usage local, ce complément indispensable, comme nous le savons, du bail et de la baillée.

Aussi bien, les clôtures rurales offrent, en pays de domaine congéable, des dimensions spéciales, que l'usage a conservées sur les simples fermes ayant remplacé les tenues convenancières après le congément des colons, mais auxquelles ne fut vraisemblablement pas étrangère, à l'origine, la pensée, pour ces derniers, d'augmenter leurs droits réparatoires.

Furic reprochait amèrement aux domaniers, de ne pas « se contenter de faire de simples clostures et des hayes raisonnables, capables de tenir leurs gagneries en défense contre le bestial de leurs voisins ou contre un cheval enheudé..., de telle sorte que l'on diroit que leur intention auroit esté plustost de construire des digues ou des chaussées pour brider la fureur de quelque impétueux torrent, ou pour asseurer un camp militaire contre les attaques d'un puissant ennemy, que de faire des simples clostures pour la conservation de leurs semailles[1]. »

Aujourd'hui encore, en donnant sa topographie des pays de domaine congéable, le *Laboureur du Morbihan*[2] parle de fossés en terre « d'environ deux mètres de large ».

Nous avons été nous-même souvent frappé, dans le pays de Tréguier, des proportions étonnantes de ces talus à la Vauban, s'alignant le long des voies publiques, avec une ennuyeuse monotonie.

Le foncier pourrait, même avant le congément, exiger la destruction des innovations.

L'observation jadis faite en ce sens par Le Guevel[3] sur l'usement de Rohan, n'a rien perdu de sa valeur : « Le foncier qui n'a point approuvé les constructions de bâtiments, disait-il, peut, sans contredit, en exiger la démolition, ou obliger le colon,

[1] Comm. de l'usement de Cornuailles, Scholie sur l'art. 23.
[2] Numéro du 11 septembre 1892.
[3] N° 98. Comp. Baudouin, n° 268.

à lui donner des lettres de non préjudice ; *mais celui-ci ne peut le forcer d'accepter ces lettres de non préjudice, quelques déclarations qu'il fasse de renoncer au remboursement de ces innovations, en cas de congément; car, outre que ces actes peuvent se perdre, la raison dicte que le foncier est le maître de laisser ou de ne pas laisser subsister un édifice bâti sur son fonds sans sa permission.* »

Le colon congédié ne pourrait, bien entendu, faire comprendre les innovations dans le prisage des droits convenanciers.

Si donc il a élevé des constructions nouvelles sans la permission du foncier, il aurait seulement, dirions-nous encore avec Le Guevel, « la faculté d'enlever les matériaux dont l'enlèvement se peut faire sans détérioration du fonds [1] ».

Le même auteur, s'inspirant à cet égard de l'ancien droit commun de la coutume de Bretagne (arg. art. 603 de cette coutume), autorisait le congédiant à retenir ces constructions en ne payant que la valeur des matériaux. Mais aujourd'hui le droit commun est tout différent avec l'article 555 du Code civil; et, selon la règle édictée d'une manière générale par cette dernière disposition relativement aux possesseurs de mauvaise foi, le foncier, pour conserver les constructions indûment faites par le domanier sur la tenue, devrait le double « *remboursement de la valeur des matériaux et du prix de la main-d'œuvre.* »

On considère volontiers les innovations comme devenant *ex post facto*, licites et partant remboursables, par l'effet de la prescription la plus longue [2] (aujourd'hui réduite à 30 ans par l'art. 2262 C. civ.).

Telle était déjà, sous l'ancien droit, la manière de voir de Baudouin [3] et de Le Guevel [4], sauf à n'admettre à cet égard qu'une prescription de quarante ans.

Pour empêcher cette prescription, le foncier devrait obtenir

[1] N° 99.

[2] Aulanier, n° 365; Le Cerf, p. 227; Guillouard, n° 667; de Villeneuve, n° 168.

[3] T. II, p. 35.

[4] Sur l'usement de Rohan, n° 100.

des *lettres de non préjudice*, portant reconnaissance par le colon des droits du foncier [1].

Cette solution nous semble toutefois difficilement conciliable avec le principe que nul ne peut prescrire contre son titre (art. 2240 C. civ.). Ce principe qui s'oppose, de l'aveu de tous, à l'acquisition du fonds par le domanier, ne s'oppose-t-il pas également à la transformation, au profit de ce dernier, des innovations en améliorations remboursables? Le domanier les a possédées contre son titre qui les lui interdisait. Les *lettres de non préjudice* n'ajouteraient rien, nous semble-t-il, à la précarité de cette possession.

Investi d'un véritable droit de propriété relativement aux édifices et superfices, le domanier n'en a pas seulement la jouissance, comme un simple fermier : il peut en disposer à son gré.

L'art. 9 de la loi de 1791 lui reconnaît, en conséquence, le droit de les aliéner sans le consentement du foncier « *nonobstant tous usements*[2] *ou stipulations contraires* ».

La convention elle-même ne saurait donc porter aucune atteinte à ce droit d'aliénation.

Un contrat de bail ordinaire pourrait, au contraire, interdire la cession du bail (art. 1717, C. civ.).

Qu'on se garde bien d'ailleurs de confondre la vente des droits réparatoires avec une cession du bail. Tandis que ce dernier contrat laisse subsister les obligations du cédant vis-à-vis du bailleur, l'aliénation consentie par le domanier, au contraire, l'affranchit, pour l'avenir, de toutes les charges dont il était tenu à ce titre.

[1] Un arrêt de la Cour de Rennes, du 21 juin 1878, attribue aux clauses des baillées portant prohibition des innovations, à peine de perdre la valeur desdites novalités « le sens et la portée de véritables lettres de non préjudice s'appliquant non aux novalités futures, pour lesquelles ces reconnaissances n'ont aucune efficacité, mais rétroagissant sur les innovations exécutées pendant le cours de la baillée précédente et relativement auxquelles, la prescription n'étant pas acquise, elles doivent produire tout leur effet. » (*Bull. des arrêts de la C.*, t. VI, p. 64.)

[2] Comp. les art. 28 et 29 de l'usement de Rohan.

Comme propriétaire des droits réparatoires, le domanier exerce en principe le *ius abutendi* dans toute sa plénitude. « Il peut, dit M. Aulanier, couper les bois convenanciers, laisser les édifices en ruine, les clôtures sans réparations, les champs sans culture [1]. »

Cet auteur exige seulement, avec raison, que la dévastation de la tenue n'aille pas jusqu'à compromettre une sûreté, indispensable au propriétaire pour le paiement de la rente convenancière. Il est à remarquer en effet que les édifices et superfices demeurent encore aujourd'hui la garantie nécessaire de la rente convenancière dont le non payement entraîne, comme nous le verrons, par la *vente sur simples bannies*, la résolution rétroactive de la propriété superficiaire [2].

Relativement au fonds lui-même, la situation du domanier se rapproche de celle d'un simple fermier.

En jouissant de cette chose d'autrui dont il ne peut changer la destination, ni disposer d'aucune manière, il doit se borner, comme l'enseignait Baudouin, « aux actes de simple exploitation [3] ».

De même, la règle qui défend au fermier, comme à tout détenteur, de prescrire contre son titre (art. 2240 C. civ.), fait également obstacle à l'accomplissement de la prescription acquisitive au profit du colon, faute de *l'interversion de titre* admise par l'art. 2238 C. civ. [4].

Poullain du Parc [5] et Baudouin [6] considéraient ce vice de la

[1] N° 344. Même sens, de Villeneuve, n° 155 ; Le Cerf, p. 200.

[2] Pothier (*Traité du contrat de bail à rente*, n° 42), posait en principe que le preneur à rente foncière devait être censé contracter dans son bail l'obligation d'entretenir en bon état l'immeuble chargé de la rente. La rente convenancière ne peut, sans doute, être considérée comme se confondant absolument avec l'ancienne rente foncière, mais elle n'en constitue pas moins, toute proportion gardée, et dans la mesure que nous venons d'indiquer, une charge réelle, analogue à celle que produirait cette rente. Le colon, en ne la laissant plus reposer que sur une valeur manifestement insuffisante, ne saurait, par son fait, rendre illusoire cette garantie réelle.

[3] N° 251.

[4] C. de cass., 19 février 1873 (Dall. Pér., 1873, I, 200) : C. de Rennes, 2 août 1878 (*Bull. de la C. de Rennes*, t. VI, p. 86).

[5] *Op. cit.*, t. VI, p. 255.

[6] N° 43.

possession du colon comme se transmettant au tiers acquéreur tenant ses droits de ce dernier. Mais leur solution serait aujourd'hui en contradiction flagrante avec l'article 2,239 du C. civ., d'après lequel « ceux à qui les fermiers, dépositaires et autres détenteurs précaires ont transmis la chose, peuvent la prescrire. »

La prescription, impossible au profit du domanier lui-même, pourrait donc s'accomplir au profit de ceux auxquels il aurait vendu ou donné la tenue comme lui appartenant [1], si du moins il s'agissait (hypothèse seule pratique actuellement) d'une prescription ayant commencé après la promulgation du Code civil.

§ 3.

Obligations du bailleur

Le bailleur ordinaire, d'après la définition du contrat de louage, que l'art. 1709 a empruntée à Pothier [2] « *s'oblige à faire jouir* » le preneur ; et l'article 1720 le déclare en conséquence « *tenu de délivrer la chose en bon état de réparations de toute espèce* » et de « *faire pendant la durée du bail, toutes les réparations qui peuvent devenir nécessaires, autres que les locatives* ».

Il en est tout autrement du propriétaire foncier vis-à-vis du domanier. Sorte de vendeur à réméré des édifices et superfices, il est seulement tenu de les délivrer dans l'état où ils se trouvent quand il les aliène; et si, au cours du bail ou de la *baillée de renouvellement*, les constructions de la tenue viennent à se détériorer, il n'est pas obligé de les rétablir dans leur ancien état. Le bail à domaine congéable lui offre toujours, comme du temps de Rosmar, l'avantage de « *n'avoir pas l'embarras des réparations* [3] ».

[1] C. de Rennes, 27 février 1868 (*Bull. de la C.*, t. III, p. 343).
[2] *Traité du contrat de louage*, n° 1, alin. 2.
[3] *Op. cit.*, art. 3.

Sa situation, à cet égard, se confondrait avec celle du nu-propriétaire vis-à-vis de l'usufruitier[1].

A d'autres points de vue, cependant, la condition du foncier s'éloignerait de celle du nu-propriétaire pour se rapprocher de celle du simple locataire. Ainsi, tandis que le nu-propriétaire est complètement exempt de la charge de l'impôt foncier (art. 608 C. civ.), le foncier, au contraire, supporte cet impôt non, sans doute, pour le tout, comme le bailleur ordinaire, mais du moins pour la part contributoire que nous verrons l'art. 10 de la loi de 1791 lui assigner.

D'autre part, le foncier semblerait devoir être radicalement séparé du nu-propriétaire pour être confondu avec le simple bailleur à ferme quant au risque du défaut de récoltes.

On sait que le Code civil (art. 1769 et suiv.) accorde aux fermiers une remise ou réduction des fermages convenus, pour cause de pertes des récoltes. Ne convient-il pas d'appliquer la même remise ou réduction à la redevance convenancière due par le domanier exploitant une propriété rurale? L'allusion que le législateur de 1791 fait lui-même aux règles concernant les baux à ferme établis ou à établir dans l'intérêt de l'agriculture, ne pourrait que favoriser l'extension d'une décision aussi équitable[2].

§ 4

De la redevance convenancière

La redevance convenancière offre cette particularité intéressante, de rappeler l'ancienne *rente foncière* qui n'existe plus que de nom dans notre Code civil, par ce double caractère : 1° elle n'est pas rachetable ; 2° elle constitue une charge réelle

[1] Nous supposons résolue conformément aux principes généraux des servitudes, la question soulevée par la formule équivoque de l'art. 605, C. civ.

[2] Cette solution toutefois souffre difficulté, étant donné le caractère particulier de la rente convenancière, moins élevée que les fermages, et rappelant, pour la propriété superficiaire du domanier, le *cens* jadis stipulé du censitaire pour la pleine propriété.

dont le colon peut s'affranchir par l'*exponse* ou *déguerpissement*.

1° Pothier disait du bailleur à rente que « s'étant réservé le droit de cette rente dans son héritage, lors de l'aliénation qu'il en a faite, et n'ayant consenti de l'aliéner qu'à cette charge, il ne peut pas être obligé malgré lui à souffrir le rachat de cette rente, suivant le principe général que personne ne peut être obligé à vendre son bien : *Nemo res suas vendere cogitur* [1]. »

Or, la même considération peut être invoquée en faveur du foncier, relativement à la propriété superficiaire par lui aliénée au profit du colon, à charge d'une rente convenancière. Le bailleur à domaine congéable s'est ainsi réservé sur cette propriété un droit dont il ne saurait être question de l'exproprier.

Il est vrai, l'article 530 du Code civil pose en principe que « toute rente établie à perpétuité pour prix de la vente d'un immeuble..... est essentiellement rachetable. »

Mais cette disposition dénaturant, en quelque sorte, la rente foncière ordinaire, ne pourrait être appliquée à la rente foncière *sui generis* qui nous occupe et que la loi du 6 août 1791 a laissée sous l'empire des anciens principes. Maintenir le domaine congéable, c'était par la force même des choses, maintenir au profit du foncier jusqu'au congément par lui exercé, la redevance qu'il s'est réservée en échange de la jouissance de son fonds.

2° La redevance convenancière, qui se rapproche du simple fermage, comme excluant toute faculté de rachat, s'en sépare au contraire radicalement par un autre mode de libération étranger aux simples fermiers : *L'exponse* ou *déguerpissement*.

Le fermier est tenu personnellement et, dès lors aussi, sur tous ses biens présents et à venir, au payement des fermages convenus. Quelque lourde et même injuste que puisse devenir cette obligation, par suite de circonstances imprévues lors du

[1] *Traité du contrat de bail à rente*, n° 23.

bail, comme par exemple une crise agricole, qui l'empêche de retirer de son travail la rémunération légitime, il n'a aucun moyen de s'y soustraire. Le domanier, au contraire, a la suprême ressource de s'affranchir de la redevance par lui souscrite, en abandonnant sa propriété superficiaire.

Autrefois, nous le savons, le domanier ne pouvait s'affranchir par l'exponse de l'obligation de payer les arrérages échus.

Le législateur de 1791 a supprimé cette distinction entre les arrérages échus et les arrérages à échoir. Pour les premiers eux-mêmes, l'exponse produit aujourd'hui son effet libératoire. L'article 26 porte en effet : « Pourront... les domaniers éviter la vente de leurs meubles et la vente subsidiaire de leurs édifices et superfices, en déclarant au propriétaire foncier qu'ils lui abandonnent leurs édifices et superficies, auquel cas ils seront libérés envers lui. » La partie finale de ce texte réserve seulement le principe de la non-rétroactivité des lois quant aux arrérages échus avant sa publication.

L'exponse, du reste, produit, comme le congément, relativement à la propriété superficiaire du domanier, l'effet d'une véritable condition résolutoire : cette propriété retourne au foncier franche et quitte de tous les droits procédant du chef du domanier [1].

A défaut d'exponse, les édifices et superfices, spécialement affectés à la garantie du service de la rente non payée, peuvent être enlevés au domanier par une procédure spéciale : « *ils seront vendus sur trois publications en l'auditoire du tribunal...* » (article 25) [2].

Cette *vente sur simples bannies*, « la voie la moins coûteuse, disait Girard [3], pour déposséder le colon négligent à payer sa redevance », a pour objet de dispenser le foncier des formalités de la saisie immobilière pour la réalisation de biens qui, en principe, sont considérés à son égard comme de simples meubles.

[1] Aulanier, n° 390 ; Le Cerf, p. 275 *in fine*.

[2] Comp., pour le détail des formalités de la vente sur simples bannies et la marche à suivre pour arriver à cette expropriation du domanier, Aulanier, n°s 144 et suiv.

[3] *Op. cit.*, p. 139.

La loi seulement n'applique pas ici dans toute sa rigueur cette dernière fiction : elle adopte une sorte de moyen terme entre la saisie mobilière et la saisie immobilière [1].

La vente sur simples bannies constitue pour le domanier comme une sorte de déguerpissement forcé, s'imposant à lui à n'importe quel moment de l'année, et sans qu'il puisse exiger l'observation des délais requis pour le congément.

Elle n'a pas cependant la même force libératoire que l'exponse. Le domanier qui a voulu courir les risques de l'opération dont il s'agit, n'est déchargé que pour l'avenir des conséquences de son bail : on ne saurait, dans le silence de la loi, étendre en sa faveur la règle contraire admise par l'article 26 au cas d'exponse.

Comme l'exponse et le congément, la vente sur simples bannies résout rétroactivement dans l'intérêt du foncier la propriété superficiaire du domanier [2].

Nous verrions aussi dès lors se former au profit de l'adjudicataire un nouveau bail à domaine congéable complétement distinct du premier, notamment au point de vue de la durée de l'*assurance* [3], la logique commandant, selon nous, d'assimiler cet acquéreur au bénéficiaire d'une *baillée de congément* [4].

[1] On s'accorde volontiers pour ne pas s'en tenir à la seule application de la vente sur simples bannies que présente la loi de 1791 comme sanction du payement des *prestations et redevances;* et l'on admet notamment l'emploi de la même voie d'exécution dans le cas de non paiement de l'indemnité due pour dégradation du fonds. Voyez Aulanier, n° 135 ; de Villeneuve, n° 126 ; Le Cerf. p. 101 et 102.

[2] Comp. spécialement relativement aux hypothèques procédant du chef du domanier, Aulanier, n° 515 ; Le Cerf, p. 307.

[3] Voyez cependant en sens contraire Aulanier, n° 158 ; de Villeneuve, n° 131 ; Le Cerf. p. 97.

Le cahier des charges fixera au moins, en général, l'assurance donnée à l'adjudicataire. Si, par impossible, il ne s'expliquait pas à cet égard, nous sous-entendrions volontiers l'assurance tacite qui serait admise par l'usage des lieux pour les baux en premier détachement.

[4] Voyez plus loin la définition de ce contrat, l'une des nombreuses originalités du domaine congéable.

§ 5

De l'indivisibilité de la tenue

Tandis que les obligations d'un simple fermier se divisent entre ses héritiers conformément au droit commun, la doctrine et la jurisprudence s'accordent, au contraire, à proclamer l'indivisibilité de la tenue à domaine congéable, et à permettre, en conséquence, au fermier d'exercer ses droits pour le tout contre l'un ou l'autre des successeurs sur la tenue du colon primitif, absolument comme contre ce dernier lui même [1].

Ce principe a ses premières racines dans les anciennes traditions.

L'article 19 de l'usement de Rohan, en envisageant la transmission héréditaire des tenues à domaine congéable aux enfants du domanier, disait : « *Et ne se peuvent lesdites tenues diviser sans le consentement du seigneur et du détenteur tenancier.* » En admettant que sous l'empire des autres usements, le partage de la tenue fût possible sans le concours du foncier, il ne pouvait du moins porter aucune atteinte aux droits de ce dernier : « Le bailleur, disait Baudoin [2], n'est pas tenu de morceler ni sa rente, ni son héritage. »

La rente convenancière, comme d'une manière générale toute rente foncière ou féodale, était déclarée « *solidaire sur toute l'étendue de la tenue arrentée* [3] ».

La loi de 1791 s'est faite l'écho, à cet égard, de l'ancienne doctrine, en décidant dans son article 3, que si les héritiers du domanier sont admis à diviser entre eux les édifices et superfices de la tenue sans le consentement du foncier, ce partage a

[1] V. notamment C. de Rennes, 25 janvier 1866 (*Bulletin de la C.*, t. III, p. 46) ; même Cour, 5 mars 1868 (*Ibid.*, p. 346) ; Aulanier, n° 192 ; de Villeneuve, n°s 226 à 228.

[2] *Op. cit.*, n° 253.

[3] V. Poullain du Parc, *op. cit.*, t. II, p. 107.

lieu « *sans préjudice de la solidarité de la redevance ou des redevances dont lesdites tenues sont chargées.* »

Il conviendrait de ne pas s'en tenir à cette première application d'un principe traditionnel que le législateur de 1791 adopte ainsi et consacre implicitement. La même indivisibilité pourrait notamment être invoquée par le foncier pour l'exercice du congément contre l'un des codomaniers actuels qu'il assignerait valablement *in solidum*, sans obligation de mettre en cause ses consorts. « S'il y a plusieurs cotenanciers, disait Baudouin, il n'est besoin que d'assigner l'un d'eux qui est tenu de dénoncer l'action à ses consorts [1]. »

Mais le principe de l'indivisibilité de la tenue ne pourrait-il pas être invoqué aussi par le colon, à titre de réciprocité ? Un arrêt de la Cour de Rennes du 28 mars 1831 admet l'affirmative et en tire cette conséquence, relativement à l'exercice de la faculté de remboursement introduite par l'article 11 de la loi de 1791, qu' « un des colons exploitant la tenue peut seul exercer l'action en remboursement, sans que le propriétaire foncier soit admissible à argumenter du droit des autres codomaniers qui gardent le silence ou qui n'exploitent pas par mains [2]. »

Un autre arrêt de la même Cour du 29 avril 1825 [3] proclame, au contraire, que « si les domaniers sont tenus solidairement de la rente convenancière, *il n'en résulte pas une solidarité active ou une indivisibilité absolue*, qui puisse autoriser l'un à provoquer le remboursement pour le tout. »

Nous n'hésiterions pas à rejeter la solution de l'arrêt de 1831, dont on conçoit sans peine les conséquences extrêmes pour les autres colons, subissant ainsi une sorte de congément par le fait de leur codomanier. Pour autoriser ce que l'on a très bien appelé « une sorte d'expropriation pour cause d'utilité privée [4] », il faudrait une règle de droit bien certaine. Or cette

[1] N° 275. Joignez relativement aux déclarations ou titres recognitifs imposés par la jurisprudence au domanier l'arrêt déjà cité du 25 janvier 1866.

[2] Dall. Rép., v° *Louage à domaine congéable*, n° 31. Joignez, même Cour, 19 février 1813 (*Ibid.*).

[3] Dall., Rép., *v° cit.*, n° 32.

[4] De Villeneuve, *op. cit.*, p. 373.

règle ne saurait se rencontrer ni dans la loi de 1791, ni même dans l'ancien droit qui ignorait le droit de remboursement dont il s'agit.

Il ne faut pas croire cependant que l'indivisibilité de la tenue soit sans aucune application dans l'intérêt du colon.

Il est manifeste que ce dernier ne saurait être congédié pour partie par le foncier [1].

D'autre part, dans le cas où le fonds viendrait à être partagé entre plusieurs propriétaires, nous dirions volontiers avec Baudouin que ces copartageants « n'acquièrent pas par le partage du fonds la faculté de séparément congédier les portions de la tenue qu'ils se sont assignées. » L'article 1670 du Code civil nous fournit en faveur de cette solution fort équitable un argument par analogie. D'après ce texte, l'acheteur à réméré peut exiger que les héritiers du vendeur s'entendent « *pour la reprise de l'héritage entier* ». Or le congément peut être considéré comme une sorte de réméré de la propriété superficiaire du domanier.

§ 6

Le domaine congéable au point de vue fiscal

Les différences qui séparent le bail à convenant du bail à ferme au point de vue du Code civil ne peuvent manquer d'avoir leur écho en matière fiscale.

L'article 10 de la loi de 1791 porte, relativement à l'impôt foncier dont les domaniers sont tenus de faire l'avance comme les fermiers, qu' « *ils retiendront au foncier, sur la redevance convenancière, une partie de cet impôt proportionnellement à la dite redevance* [2] ».

[1] Baudouin, n° 82.

[2] M. de Jauvelle (*Répertoire général des contributions directes*, v° *domaine congéable*) s'exprime ainsi relativement à la répartition de la contribution foncière entre le foncier et le domanier :

« Dans les départements où le domaine congéable est usité, il sera procédé

Dans le cas d'un bail à ferme, au contraire, l'article 10 du titre 5 de la loi des 23 novembre — 1er décembre 1790, disposition reproduite quelques années plus tard par l'article 147 de la loi du 3 frimaire an VII, mettait déjà cet impôt à la charge exclusive des propriétaires, en déclarant ces derniers « *tenus de recevoir le montant des quittances de cette contribution pour comptant sur le prix des fermages* ».

Le principe de la distinction ainsi faite entre le domanier et les fermiers est facile à saisir. La contribution foncière est une charge imposée à la jouissance des immeubles ; or, tandis que le fermier n'est pour le bailleur qu'un instrument de jouissance, le domanier a, au contraire, comme l'usufruitier lui-même, un

de la manière suivante pour la répartition de l'impôt entre le propriétaire foncier et le colon :

« 1° Dans les tenues composées uniquement de maisons ou usines, les 6/8 de l'impôt seront à compter au colon, et 2/8 au propriétaire foncier;

« 2° Dans les tenues composées d'édifices et de terres labourables ou prairies, et formant ainsi un corps d'exploitation rurale, 5/8 compteront au propriétaire et 3/8 au colon ;

« 3° Enfin, dans les tenues sans édifices, dites *tenues sans étages*, 6/8 seront comptés au propriétaire et 2/8 seulement au colon.

« Sauf, dans tous les cas, la faculté aux parties intéressées de demander une expertise aux frais de celle qui la requerra (Loi du 19 avril 1831, art. 9). »

Mais la loi, à laquelle il est ainsi fait allusion, était une loi purement électorale, et nous sommes bien loin du régime censitaire qu'elle avait pour but de réglementer.

Il conviendrait donc, selon nous, de faire complètement abstraction d'une disposition abrogée, ayant un objet tout spécial, qui lui-même a cessé d'exister.

Nous écarterions également la solution d'un avis du Conseil d'État du 2 février 1809, admettant au profit de l'emphytéote « *la retenue du cinquième sur le montant de la redevance pour représenter la contribution due par le bailleur* ». Cette décision arbitraire ne saurait, en effet, être étendue par analogie.

Nous rejetterons enfin une jurisprudence mentionnée par Aulanier (n° 126), d'après laquelle le revenu des édifices et superfices devrait être calculé au denier vingt. Cette manière de calculer l'importance du droit de jouissance du domaine nous semble en effet tout à fait fantaisiste.

Nous ne voyons, en somme, dans le silence des textes, d'autre combinaison possible que celle indiquée par le même auteur, et qui consisterait à évaluer d'abord le revenu que l'immeuble serait susceptible de produire dans les conditions ordinaires d'un bail à ferme, et à calculer la retenue du domanier d'après l'importance relative de ce revenu hypothétique et de la redevance convenancière.

droit de jouissance propre : il doit donc supporter selon l'étendue de son droit, c'est-à-dire dans la proportion indiquée par notre texte, un impôt portant sur le revenu total de la tenue.

La séparation du bail à convenant et du bail à ferme est encore plus sensible au point de vue des droits d'enregistrement.

Tout d'abord, en effet, il est impossible de ne pas tenir compte de la transmission, faite par le bail à domaine congéable, des édifices et superfices au domanier.

On s'accorde donc à penser que cette transmission serait assujettie au droit de mutation perçu pour les ventes d'immeubles. On y ajoute seulement le droit de bail pour l'attribution au domanier de la jouissance du fonds [1].

De ce que les édifices et superfices constituent pour le domanier de véritables immeubles, on conclut également qu'ils doivent être déclarés comme tels dans la succession de ce dernier [2], etc.

Mais aussi l'article 9 de la loi de 1791, considérant ces mêmes biens comme de simples meubles à l'égard du foncier, l'acquisition qu'en fait ce dernier par suite du congément par lui exercé, n'est assujetti qu'au droit de vente mobilière [3].

Il conviendrait, bien entendu, d'assimiler à cet égard au congément provoqué par le foncier, celui qui le serait par le colon demandant son remboursement.

Il importe seulement de ne pas confondre avec l'un ou l'autre de ces deux modes d'acquisition, s'imposant par l'effet du seul bail à convenant, l'aliénation amiable qui serait consentie par le colon au foncier avant l'expiration de l'*assurance*. Il semble

[1] V. le *Répertoire de l'Enregistrement* de Garnier, t. I, n° 2934, et le *Dictionnaire du droit d'enregistrement*, v° *Bail à convenant*, n°s 11 et suiv. — Il serait peut-être plus conforme aux vrais principes de la matière d'assimiler le droit de jouissance du domanier à celui de l'emphytéote, soumis d'après la solution qui a prévalu (V. not. C. de cass., 26 avril 1853), aux règles fiscales concernant les transmissions immobilières. Mais il va sans dire que les particuliers se garderont bien de soulever une objection contre la doctrine reçue, toute entière à leur avantage.

[2] Garnier, *op. cit.*, n° 2947 : *Dictionnaire des droits d'enregistrement*, v° *cit.* n° 31.

[3] Garnier, n° 2939 ; Comp., n° 2940 ; *Dictionnaire de l'enreg.*, v° *cit.*, n° 23. Joignez solut. du 27 décembre 1873, *Journal de l'enregistrement*, n° 19378.

bien alors que le foncier doive être traité comme tout autre acquéreur des droits convenanciers [1].

CHAPITRE III

DU CONGÉMENT

On peut considérer le congément comme constituant, *lato sensu,* une sorte de réméré de la propriété superficiaire.

Ce réméré *sui generis* se sépare cependant du réméré proprement dit par de notables particularités.

1° Tandis que, aux termes de l'article 1660 du *C.* civ., « *la faculté de rachat ne peut être stipulée pour un terme excédant cinq années* », le droit de congément existe au contraire, pour un temps illimité.

Mais aussi, aux termes de l'art. 22 de la loi de 1791, les domaniers ne peuvent se voir retirer les terres qu'ils exploitent « *à d'autre époque de l'année qu'à celle de la saint Michel, 29 septembre* ». Le congément ne peut donc être exercé contre eux qu'à ce moment de l'année où la dernière récolte est terminée, sans que rien ne soit encore commencé pour préparer la récolte à venir. De plus, d'après l'article 21, il doit être demandé six mois auparavant, c'est-à-dire au plus tard le 29 mars.

2° Il faudrait faire abstraction, relativement au congément, de la disposition d'après laquelle « *le vendeur qui use du pacte de rachat doit rembourser... le prix* » et les « *loyaux coûts de la vente* » (art. 1673 C. civ.). Dans le montant essentielle-

[1] Comp., du moins relativement au droit de transcription, Garnier, n° 2940 ; *Dictionnaire de l'enreg.*, n° 24 et la solution mentionnée à la note précédente.

ment variable du remboursement du colon congédié, on ne rencontrera ni l'un ni l'autre de ces deux éléments, par cette raison bien simple que le congément ne rend pas non avenue la vente des édifices et superfices résultant du bail à convenant, comme le ferait un véritable réméré.

§ 1er

Des conventions relatives au congément

Nous verrions volontiers avec Hévin (*lot. cit.*) dans le droit de congément un élément substantiel du bail à convenant.

« Il ne nous est pas donné de comprendre, dirons-nous avec Aulanier[1], comment un domaine qui n'est plus susceptible d'être congédié, continue cependant de constituer un domaine congéable. » Nous en concluons qu'un prétendu bail à domaine congéable portant renonciation par le foncier à la faculté de congédier retombe sous l'empire du droit commun et que notamment la rente convenancière est rachetable par application de l'art. 530 du C. civ.

Une pratique judiciaire, qui paraît remonter au dernier état de notre ancienne jurisprudence[2], s'est toutefois formée en sens contraire.

La Cour de cassation décide que l'assurance accordée aux domaniers « de ne point être congédiés, tant qu'ils rempliraient leurs engagements » n'a rien d'incompatible avec le bail à convenant[3].

La Cour de Rennes, de laquelle relève directement la question, proclame dans le même sens[4] que la perpétuité de la jouissance

[1] N° 15. Joignez de Villeneuve, n° 52 ; Le Cerf, p. 24.

[2] Comp. Derome, *op. cit.*, p. 60 et Chénon,, *op. cit*, p. 82.

[3] Req. rej., 5 mars 1851 (Dall. Per., 51, I, 86).

[4] 23 mars 1861 (*Bull. de la C.*, t. I, p. 413) ; 6 août 1873 (*Ibid.*, t. IV, p. 563). V. aussi les autres arrêts de la même Cour, mentionnés par Aulanier (*loc. cit.*). Joignez Guillouard, n° 650.

accordée au colon « ne porte point atteinte aux principaux attributs du domaine congéable au profit du propriétaire foncier, tels que l'imprescriptibilité du fonds de la tenue, le droit de faire vendre les édifices et superfices sur simples bannies, et d'exiger à chaque période novennale [1] des déclarations du domanier. »

Il nous paraîtrait plus logique d'admettre avec Aulanier [2], qu'en renonçant pour toujours à la faculté de congédier, le foncier perd le fonds lui-même et que la rente par lui stipulée devient purement et simplement une rente foncière [3].

Si la renonciation absolue à la faculté de congédier ou *assurance perpétuelle* est, selon nous, contraire à l'essence du domaine congéable, il en est tout différemment de l'*assurance temporaire*.

La suspension, pendant un certain temps, de l'exercice du congément, est évidemment de la nature du bail à convenant, dans lequel même, d'après la doctrine qui semble avoir prévalu, elle doit être sous-entendue [4].

[1] Nous savons que ce dernier attribut du domaine congéable est fort contestable, surtout dans les conditions indiquées par cet arrêt.

[2] N° 15. Voyez aussi Le Cerf, *loc. cit.*

[3] On sait que les rentes foncières sont actuellement remboursables aux termes de l'art 530 du C. civ.

[4] Baudouin, n° 83, admettait déjà cette assurance tacite sous l'ancienne jurisprudence, malgré la solution contraire d'un acte de notoriété de 1771, « surpris à quelques avocats de Lannion » : « Tout bail d'héritage situé en campagne, faisait-il observer en ce sens, renferme ordinairement la certitude de jouir pendant un cercle d'années. Cet usage est fondé sur la différence des soles, dont les premières sont les plus coûteuses et les moins utiles ; il se pratique spécialement en pays de domaines congéables : les simples fermes y sont presque généralement de neuf années. *A fortiori,* le domanier doit-il être assuré d'une jouissance aussi longue. »

Sous l'empire du droit actuel, Aulanier qui fait toujours autorité dans la matière, dit aussi (n° 79) : « Il est de maxime que tout acte d'acconvenancement, toute baillée de renouvellement, toute faculté de congédier, confèrent de droit au colon, et sauf convention contraire, assurance de jouir pendant neuf ans, sans pouvoir être expulsé. »

Il ajoute : « Dans le ressort de Rohan, l'assurance doit être présumée accordée pour six ans seulement, parce que la durée des baux est ordinairement de six ans (art. 10 de l'usement). »

Nous remarquerons que, même pour ce délai de six ans, l'usement de Rohan n'accordait pas au domanier une véritable assurance.

L'art. 11 de cet usement (l'art. 10 visé par Aulanier était complètement

Cette assurance temporaire peut être indéfiniment renouvelée par des baillées successives.

Le bailleur stipule, en échange, une *commission* : « Ce qu'on appelle *commission*... disait Girard, est une somme d'argent, qui se paie pour avoir droit de jouir ou de continuer à jouir d'un domaine ou de toute autre ferme pendant neuf ans[1] ».

L'acte spécial, conclu pour prolonger la jouissance du domanier, porte le nom de *baillée d'assurance ou de renouvellement*.

La pratique du domaine congéable a aussi imaginé la *baillée de congément* ou cession de la faculté de congément à un tiers destiné à succéder sur la tenue au Colon congédié, mais aussi, bien entendu, avec le bénéfice d'une assurance le mettant à l'abri du congément pendant un certain temps[2].

Cette *baillée de congément* tend uniquement pour le foncier à obtenir un changement de domanier. Le propriétaire qui la consent « ne change point, comme le fait observer Aulanier[3], la nature de son bien ou de son revenu ».

Elle constitue donc de sa part, comme la baillée d'assurance elle-même, un simple acte d'administration.

§ 2.

De la tacite réconduction

Le terme de l'assurance accordée par le bail ou la baillée est expiré. Le domanier n'est pas congédié. Y aura-t-il renouvelle-

étranger à la question) portait simplement : « *Et si le détenteur auroit baillé deniers lors de son entrée en la tenue en faveur d'icelle, il ne peut être mis hors de ladite tenue dedans six ans, sans lui randre ses deniers.....* »

[1] *Op. cit.*, p. 84.

[2] Le *Glossaire* de Baudouin distingue ainsi le bail à convenant et les différentes espèces de baillées : « Le bail convenancier, dit-il, est proprement le contrat qui démembre la superficie du fonds, pour la convertir en domaine congéable, et la baillée est un acte postérieur à ce premier démembrement, où le foncier confirme au colon détenteur, ou, par un pouvoir de congédier, donne à un tiers la jouissance des droits convenanciers déjà détachés du fonds ».

[3] N° 161.

ment au moins partiel de cette assurance par tacite réconduction ?

L'art. 14 de la loi de 1791, après avoir posé en principe la nécessité d'un acte écrit pour la baillée de renouvellement, comme pour le bail à convenant, ajoute : « *Si néanmoins, le propriétaire foncier avait laissé continuer au domanier la jouissance après le terme du bail ou de la baillée expiré,... le bail ou la baillée sera réputé continué par tacite réconduction pour deux ou trois années, selon que l'usage du pays sera de régler l'exploitation des terres pour deux ou trois années* ».

La durée de la tacite réconduction dépend donc de l'usage local sur l'assolement des terres. Il conviendrait même de compléter notre texte par la règle plus large des art. 1774 et 1776 du C. c., d'après laquelle, pour les terres qui « *se divisent par soles ou saisons* », la tacite réconduction a lieu « *pour autant d'années qu'il y a de soles* ».

Il ne faut pas en effet oublier l'application générale faite par l'art. 16 de la loi 1791 au bail à convenant des « *lois générales établies ou à établir pour l'intérêt de l'agriculture relativement aux baux à ferme* ».

Que décider dans les pays où les terres ne seraient soumises à aucun assolement ?

Un arrêt de la Cour de Rennes du 9 août 1880 décide qu'en pareil cas (il s'agissait dans l'espèce du canton de Pluvigner), la durée de la tacite réconduction serait de deux années [1].

Cette solution nous paraît contestable.

Nous préférerions encore à cet égard emprunter au Code civil la solution relative aux baux à ferme, d'après laquelle la tacite réconduction d'un fonds rural dure en principe le temps nécessaire pour recueillir les fruits de l'héritage (art. 1774 et 1776).

Aussi bien il faut ajouter au Code civil cette disposition spéciale au domaine congéable, d'après laquelle le congément qui ne peut être exercé qu'à la Saint-Michel doit être demandé six mois auparavant (comp. art. 21 et 22 de la loi de 1791).

[1] T. VI du *Bulletin des arrêts de la C.* (1880), p. 277.

Faute de l'assignation en *prisage* en temps voulu, c'est-à-dire au plus tard le 29 mars, l'éventualité du congément se trouve nécessairement reculée d'une année.

Il est bien certain que la tacite réconduction, telle qu'elle résulte en matière de domaine congéable de l'art. 14 de la loi de 1791 et des principes du droit commun, pourrait être interdite par une clause du bail ou de la baillée.

On s'accorde à penser qu'elle serait impossible par application de l'ancien droit lui-même, lorsque ces actes n'auraient pas été renouvelés depuis 1791 [1].

Mais il va sans dire que l'on devrait toujours, à défaut de la tacite réconduction ordinaire, admettre une tacite réconduction annale, résultant de la non signification de la demande en congément six mois avant la Saint-Michel.

D'après les principes du droit commun, la nouvelle location résultant de la tacite réconduction s'effectue aux mêmes conditions que l'ancienne, sans autre différence que celle de la durée.

L'application de cette règle générale en matière de domaine congéable, a soulevé une grosse controverse, sur le point de savoir, s'il ne faudrait pas mettre à la charge du domanier qui bénéficie de la tacite réconduction, outre la rente convenancière, un prorata de la *commission* par lui promise dans le bail ou la baillée.

Trois jugements du tribunal de Morlaix se sont successivement prononcés pour l'affirmative, au cours de ces dernières années [2].

Voici, d'après un éminent praticien de cette ville [3], comment la question se présenta :

« Depuis une douzaine d'années, dit M. Vérant [4], surtout

[1] Aulanier, n° 182 ; de Villeneuve, n° 231. Comp. Le Cerf, p. 27.

[2] 7 décembre 1887, 21 mars 1889, 19 mai 1892. V. le journal *La Loi*, n°s des 12 et 13 juin 1892.

[3] M. Vérant, notaire à Morlaix, auteur de diverses publications sur le domaine congéable, que nous serons heureux plus d'une fois de mettre à contribution.

[4] Lettre du 1er mars 1890 à M. le Rédacteur de la *Bretagne*.

depuis que l'Amérique nous inonde de ses produits, les domaniers commencent à trouver qne les rentes convenancières sont élevées, que la terre ne produit plus ce qu'elle produisait autrefois, et que les rentes à payer sont trop lourdes..., ils veulent jouir par tacite réconduction et ne plus payer les prorata de commission... »

M. Vérant conteste la distinction entre la redevance convenancière et la commission sur laquelle s'appuie cette prétention. Il voit dans le tout une seule et même rente annuelle. Peu importe, dit-il, de quelle façon cette rente est payée [1].

Telle est également la manière de voir du tribunal de Morlaix qui, en conséquence, impose au domanier usant de la tacite réconduction le montant intégral de cette *rente annuelle*, alors même que, grâce à une clause prohibitive du bail ou de la baillée, il ne pourrait être question que d'une tacite réconduction se renouvelant d'année en année, faute d'assignation en congément six mois avant la saint-Michel : « Sans doute, il est incontestable, porte le jugement du 19 mai 1892, qu'à l'expiration de l'assurance, le domanier n'ayant qu'une jouissance précaire à laquelle chaque année le foncier peut inopinément mettre fin, ne se trouve plus, bien souvent, en situation de réaliser le même bénéfice que pendant l'assurance expirée ; mais il ne peut s'en prendre qu'à lui-même d'avoir consenti à ce que la tacite réconduction n'eût lieu que d'année en année. »

La Cour de Rennes n'offre pas la même unité de jurisprudence.

Un arrêt du 21 novembre 1889 [2] s'accorde avec le tribunal de Morlaix pour voir dans les commissions « *un supplément de la rente convenancière* », et les déclare dès lors « assimilables aux sommes que, sous l'empire du Code civil, le preneur verse au bailleur sous le titre de pots-de-vin, pour avoir la conces-

[1] Dans une lettre qu'il nous a écrite le 16 mai 1894, M. Vérant nous signale un domaine donnant au foncier, outre une rente convenancière de 235 fr., une commission de 2,400 fr, pour une assurance de 9 ans, (soit 266 fr. 66 pour chaque année). Il est certain qu'il serait bien dur pour ce dernier, à l'expiration de l'assurance (le 29 septembre 1893), faute d'avoir alors été en mesure d'exercer le congément, de voir le revenu de son fonds tomber tout d'un coup de 501 fr. 66 à 235 francs.

[2] D. P., 90, 2, 120.

sion ou un renouvellement du bail, et qui sont considérés comme un loyer supplémentaire payé par anticipation. »

Un arrêt du 7 février 1893 adopte une doctrine toute différente [1].

D'après ce dernier arrêt, « la commission s'applique uniquement à l'abandon du droit par le foncier d'exercer le congément pendant neuf années, à l'assurance pour le domanier, de jouir, pendant toute cette période, sans aucune crainte de trouble », et « *ce serait lui enlever son véritable caractère et dénaturer l'intention des parties que de la considérer comme faisant partie de la rente convenancière...* »

La Cour de Rennes s'était déjà prononcée en ce sens dans un premier arrêt du 28 mai 1888.

La prétention du domanier semble donc avoir définitivement triomphé.

Le problème n'en demeure pas moins singulièrement délicat : la question de droit se complique d'une question de fait soulevée par l'interprétation de la clause d'un contrat.

Nous considérerions, à priori, la commission comme le prix de l'assurance, c'est-à-dire de la jouissance du domaine mise à l'abri du congément pendant un certain temps.

Il y aurait lieu dès lors, de se demander si cette assurance se rencontre dans la tacite réconduction.

Nous ferions assez volontiers, à cet égard, la distinction suivante :

S'agit-il, comme cela se présenta, croyons-nous, dans les espèces envisagées par les décisions de jurisprudence que nous venons de rapporter, de la tacite réconduction résultant uniquement de la non signification en temps voulu du congément (le domanier ayant renoncé dans le bail ou la baillée au droit de se prévaloir de la tacite réconduction ordinaire), nous verrions difficilement, dans cette simple augmentation des délais du congément, une véritable assurance.

Mais, dans le cas contraire, la tacite réconduction constituerait, selon nous, une nouvelle assurance, qui, pour être tacite et plus courte, n'en comporterait pas moins, comme l'as-

[1] *Recueil des arrêts des C. d'Angers et de Rennes*, 1893, p. 206.

surance renouvelée, la charge de la commission elle-même, dans la proportion indiquée par la durée de cette tacite réconduction. La thèse de la Cour de Rennes, d'après laquelle la commission ne peut être exigée ni pour le tout, ni pour partie, qu'en échange de l'assurance pour le domanier de jouir pendant toute la période convenue, nous paraît trop absolue.

Même dans l'hypothèse théoriquement la moins favorable au propriétaire foncier, il y aurait lieu de réserver l'interprétation dans un sens différent de la volonté souveraine des parties contractantes.

§ 3

De la demande en congément

Le congément a conservé le caractère judiciaire que nous avons vu Rosmar lui assigner autrefois, dans son *Traité sur l'usement de Tréguier*[1].

Il résulte de l'art. 17 de la loi de 1791, que l'assignation en congément est actuellement donnée devant le juge de paix du canton dans le ressort duquel les tenues sont situées.

Il résulte aussi de la même disposition que, si le congément soulève des contestations, ce magistrat doit renvoyer les parties devant le tribunal de première instance, seul compétent pour en connaître, mais aussi d'ailleurs sans le préliminaire de la conciliation, considérée par l'opinion dominante comme faisant double emploi avec l'instance préalable en congément devant le juge de paix[2].

La décision du tribunal serait elle-même sujette à l'appel, suivant les règles ordinaires.

Il va sans dire seulement que le domanier qui retarderait à plaisir, par de mauvaises chicanes, l'exercice du congément,

[1] « *La forme du congément est que l'on fait signifier le colon pour voir décerner acte du congément que prétend faire le propriétaire, avec assignation pour convenir de priseurs pour l'estimation des droits...* »

[2] V. Aulanier et les autorités qu'il cite, n° 213 ; Le Cerf, p. 118 et suiv.

pourrait encourir de ce chef une condamnation à des dommages-intérêts [1].

Il est manifeste que le rôle purement passif de défendeur en congément pourrait être rempli par un simple administrateur chargé d'une façon générale de la gestion du patrimoine du domanier, comme, par exemple, le mari auquel son régime matrimonial confierait l'administration du bien de sa femme domanière.

On s'est demandé si le congément pourrait également être poursuivi contre le fermier établi par le colon sur la tenue.

L'affirmative s'appuie sur les anciennes traditions.

Le *supplément à l'usance de Broërec,* posait en principe que : « *Le seigneur ou son subrogé ne sont obligés de connaître que le détenteur, lequel payant, ils sont quittes.* »

Baudouin disait, dans le même sens : « Il n'est pas nécessaire que le congément soit exercé sur le vrai propriétaire des droits, il suffit que le foncier assigne et rembourse le possesseur actuel [2] ».

« Autrement, disait Gatechair [3], le propriétaire recevrait, par la faute et négligence d'autrui, tant d'incommodité, que ledit droit de congément lui serait plus à charge qu'à profit, au lieu que le domanier qui a confié sa tenue aux labour et ménagement d'autrui, se doit imputer la faute de n'avoir pas choisi des personnes fidèles et solvables. »

Carré rejette [4], sous le droit actuel, cette solution qui n'aurait été, selon lui, que l'application au domaine congéable du principe féodal d'après lequel « le seigneur qui voulait intenter quelque action contre son vassal, pouvait lui donner assignation au fief servant, quoique le vassal n'y fût pas domicilié. »

L'opinion contraire est plus suivie [5].

[1] C. de Rennes, 16 juin 1877, t. V. du *Bulletin de la C.* (1877), p. 509.

[2] N° 335.

[3] Cité par Baudouin, *loc. cit.*

[4] P. 265 et 266.

[5] V. Aulanier et les décisions judiciaires qu'il cite. Joignez de Villeneuve, n° 228. Comp. Le Cerf, p. 109 et suiv.

Il faut reconnaître cependant que le fondement traditionnel de l'opinion dominante est bien ébranlé si, comme on s'accorde à le penser, contrairement à la doctrine absolue de Gatechair et de Baudouin, on distingue aujourd'hui selon que le foncier connaît ou non le véritable domanier, en décidant que, dans le premier cas, il ne peut s'adresser qu'au domanier lui-même [1].

Le congément est un acte grave, se rapprochant beaucoup plus d'un acte de disposition que d'un acte de simple administration. Le congédiant dispose en effet et de la somme nécessaire au remboursement des droits réparatoires et de la rente convenancière que la consolidation fait disparaître.

La demande en congément ne saurait donc émaner d'un simple administrateur.

Faut-il en conclure qu'elle ne pourrait pas être formée par un tuteur au nom de son pupille?

Les anciens auteurs ne s'accordaient pas à cet égard.

Le supplément de l'usement de Broërec, extrait, on le sait, des mémoires de Gatechair, portait dans sa dernière disposition : « *Le tuteur et curateur ne peuvent congédier.* »

Poullain du Parc rejetait cette opinion de Gatechair comme étant « *contre tout principe* [2]. »

Baudouin se prononçait dans le même sens [3].

Aujourd'hui, le mandat général donné au tuteur par l'art. 450 du Code civil, de représenter son pupille « *dans tous les actes civils* », serait favorable au système de Poullain du Parc et de Baudouin.

Les exigences de la loi du 27 février 1880 relativement à l'aliénation des meubles incorporels appartenant à des mineurs ou à des interdits, étant étrangères au congément, nous en concluons que cet acte demeurera toujours possible au tuteur sans l'autorisation du conseil de famille [4].

[1] V. l'arrêt du 3 janvier 1827, mentionné et approuvé par Aulanier (*loc. cit.*)

[2] *Op. cit.*, t. III, p. 333.

[3] N° 77.

[4] Contra, de Villeneuve, n° 221. La solution de M. de Villeneuve s'imposerait si l'on admettait, avec un arrêt de la cour de Paris du 21 mai 1884 (D. P, 85.

§ 4

De l'estimation des édifices et superfices

La grande opération du congément, c'est le *prisage* ou estimation, faite, aux termes de l'art 17 de la loi de 1791, « à dire d'experts convenus ou nommés d'office par le juge de paix du canton dans le ressort duquel les tenues sont situées ».

D'après un arrêt de la Cour de Rennes du 26 mai 1874, c'est au domanier qu'il incombe de faire la *montrée des terres*, et si, par suite du refus du domanier de prêter son concours à l'expertise, des erreurs ont été commises dans cette opération, il « ne doit l'imputer qu'à sa propre faute et doit en subir les conséquences[1] ».

L'art. 19 de la loi de 1791 donne les bases suivantes pour l'estimation : « Tous les objets qui doivent entrer en estimation seront estimés *suivant leur vraie valeur à l'époque de l'estimation* ».

Il faut en conclure évidemment, qu'une construction détériorée par vétusté ne saurait être estimée qu'en tenant compte de la dépréciation qui en résulte[2].

Nous en concluons également que si, comme dans l'estimation « *par le menu* », dont parlait Baudouin, le prisage d'un bâtiment comprend toujours « *le prix des matériaux et de leur emploi*[3] », abstraction faite du montant de la plus-value donnée

2, 178) et avec M. Huc (*Comm.* C. civ, t. III, p. 396), que les mêmes exigences sont applicables au placement des capitaux en vertu de l'art. 6 de la même loi. Le congément suppose en effet le placement du capital nécessaire au remboursement des édifices et superfices.

Mais nous ne saurions voir dans la disposition précitée, dont la formule équivoque a soulevé tant de contestations, le texte formel, indispensable pour déroger au droit commun. (Comp. notamment Buchère, comm. de la loi du 27 février 1880, n° 32).

[1] *Op cit*, t. V (1874), p. 94.

[2] V. Aulanier, n° 250.

[3] N° 293.

à l'immeuble[1], ce serait cependant moins la dépense faite que celle qui serait à faire pour le construire actuellement[2] que l'on devrait prendre en considération.

Baudouin disait déjà en ce sens : « Les édifices, murs et talus s'apprécient et se remboursent *suivant le prix de ce qu'ils se trouvent valoir au temps du congément*[3] ».

Il va sans dire que l'on ne saurait plus aujourd'hui mentionner qu'à titre de curiosité l'estimation à forfait que Furic faisait en ces termes des constructions, dans un fragment récemment publié par M. Marcel Planiol : « *La toyse de bon maçonnage s'estime trois escuz ; celle de pierres de taille, cinq escuz ; mais les iambages, corbeaux et manteaux de cheminée, s'estiment à un aultre prix, aussi bien que les portes, fenestres et les huisseries, à cause qu'il y a plus de façon*[4]. »

Quant aux bois convenanciers, on s'accorde à penser qu'il n'y aurait à se préoccuper que de la plus-value qui en résulte pour l'immeuble[5]. On ne voit pas, en effet, d'autre estimation possible en ce qui les concerne ; et notre texte exclurait manifestement cette singulière solution du *supplément de l'usance de Broërec*, d'après laquelle les arbres fruitiers devaient être « *estimés à la charreté, comme si c'était simple bois de chauffage* ».

L'article 19 ajoute : « *Les propriétaires fonciers seront tenus de rembourser aux domaniers... même les labours et engrais, sur le pied de l'estimation.* » On retrouve, dans cette disposition, la solution jadis donnée par Baudouin à l'égard des *trempes*[6], que dans leurs *usages locaux dans le département*

[1] Le Cerf, p. 136.

[2] De Villeneuve, n° 239 ; Le Cerf, p. 136.

[3] N° 295.

[4] *Nouvelle revue historique de droit, loc. cit.*

[5] Aulanier, n° 248 ; de Villeneuve, n° 241. Comp. Le Cerf, p. 137.

[6] N° 300. Joignez Rosmar, art. 21. Certains usements attribuaient au colon le droit de mettre lui-même à profit ces *trempes*, au moins pendant un an, en continuant l'exploitation de la tenue, avec réserve d'une part des fruits au foncier.

Ainsi, aux termes de l'art. 14 de l'usement de Rohan, après le prisage et le remboursement, le tenancier jouissait néanmoins « *de ses stucs et engrais*

des Côtes-du-Nord, MM. Aulanier et Habasque définissent « la valeur donnée aux terres par les engrais et labours qu'elles ont reçus [1]. »

Ne convient-ils pas aussi dès lors de suivre la règle que Baudouin traçait pour les « *pailles et fumiers amoncelés?* » « Ce sont, disait-il, des provisions qui ne sont point attachées à la terre : elles n'entrent point dans le prisage et le congédié en dispose à son gré [2]. »

Il est manifeste que ces objets ne peuvent être confondus avec la tenue à laquelle ils ne sont pas incorporés ; et nous en conclurons volontiers qu'ils ne peuvent être compris dans les *droits réparatoires*.

Le renvoi général de l'article 16 aux « *lois générales établies* ou *à établir pour l'intérêt de l'agriculture* » autoriserait seulement le foncier à se prévaloir du droit attribué au bailleur à l'égard du fermier sortant par l'article 1778 du Code civil [3], de retenir les pailles et engrais de l'année suivant l'estimation.

étant aux terres de ladite tenue, en payant au seigneur terrage qui est la quarte partie de la levée pour toutes charges ».

« Mais, ajoutait Le Guevel (p. 124), en commentant cette disposition, ce n'est qu'une faculté à laquelle il peut renoncer en exigeant... que les grains pendant par racines à la terre lors du congément, et même les engrais qui restent à la terre après la récolte et qu'on nomme vulgairement *suites et engrais*, entrent en prisage pour en recevoir la valeur du congédiant. »

L'art. 2 de l'usement de Broërec obligeait également le seigneur foncier à laisser jouir le domanier congédié, de ses *stucs et engrais* ; et le supplément de cet usement, après avoir fait entrer dans le prisage les mêmes *stucs et engrais* « *jusque à la concurrence des trois quarts des terres labourables de la tenue* », ajoutait : « *Mais ledit domanier a la faculté d'ensemencer lesdites terres engraissées jusques à la concurrence des trois quarts ci-devant énoncés et de recueillir une fois les trois quarts des fruits, charges déduites, laissant l'autre quart au Seigneur.* »

[1] P. 153, note.

[2] N° 301. V. dans le même sens Le Guevel, sur l'art. 14 de l'usement de Rohan.

[3] M. Gillouard (*op. cit.*, n° 546) signale ainsi l'intérêt agricole dont s'est inspiré cet article 1778 : « Si, dit-il, le fermier entrant ne trouvait pas de paille pour servir de nourriture et de litière à ses bestiaux, ni de fumier pour engraisser les terres, il serait réduit ou à en acheter à grands frais au grand détriment de son capital, ou à n'en employer que de petites quantités, au préjudice de la terre par lui louée. »

Mais il importe de ne pas confondre ce remboursement *facultatif* avec le remboursement *obligatoire* des édifices et superfices.

§ 5

De la revue

D'après la théorie traditionnelle, adoptée par l'article 18 [1], un premier prisage, même émané d'experts convenus par les parties, ne s'impose pas cependant à ces dernières. Une nouvelle estimation ou *revue* peut être demandée soit par le congédiant, soit par le congédié.

Un arrêt du 2 avril 1838 [2] définit la *revue* : « une expertise nouvelle substituée à la première et devant prévaloir sur celle-ci. » Cette définition prête à la critique. Elle impliquerait que, comme la première expertise, la revue pourrait être indifféremment invoquée par l'une ou l'autre des parties. Or une semblable conclusion serait fort contestable. La logique nous semblerait commander de préférer la thèse contraire de Carré, d'après laquelle la revue ne saurait être invoquée que par celui qui l'a provoquée à ses frais et dans le délai fatal qui lui était imparti ; quant à la partie qui s'est abstenue dans le délai voulu, elle « est... censée par cela seul avoir définitivement

[1] L'art. 262 de la coutume de Bretagne proclame d'une façon générale le droit pour les parties « en tout partage, appréciation ou évaluation d'héritage », de « *requérir et avoir revue dedans l'an et jour du premier prisage* ».

L'art. 9 de l'usement de Rohan, envisageant spécialement le prisage qui nous occupe, portait : « *Et la revue se fait aux dépens de celui qui la demande à la coutume qui est dans l'an et jour.* » Le Guevel faisait observer sur cette disposition, que la faculté de demander la revue appartenait également à l'une et à l'autre des parties intéressées : « au congédiant comme au congédié ».

Joignez le *Supplément de l'usance de Broërec*, 14e al.

La loi de 1791 (art. 18) ne contient que cette simple allusion à la revue : « *...Les frais de la revue seront supportés par celui qui la demandera.* »

[2] Cité par Aulanier, n° 320.

acquiescé au premier prisage en ce qui concerne son propre intérêt [1]. »

La disposition purement énonciative de l'article 18 ne s'expliquant pas sur le délai de la demande en revue, on suit toujours à cet égard l'ancien délai de *l'an* et *jour*.

Il semble logique de faire courir ce délai à partir de la notification du procès-verbal de prisage. Cependant une opinion, s'appuyant sur de sérieuses autorités [2], admet seulement comme point de départ le payement du montant de la première estimation, attendu qu'auparavant, la lésion ne serait réellement ressentie ni par le colon qui ne peut encore être expulsé, ni par le foncier qui ne peut entrer en jouissance de la tenue, faute de l'accomplissement de cette condition préalable du congément.

§ 6

Des effets du congément

Aux termes de l'article 21 de la loi de 1791, « *le domanier ne pourra être expulsé que préalablement il n'ait été remboursé...* »

Rien de plus juste que ce droit de rétention, accordé dans un cas analogue, par l'article 1676 du Code civil, à l'acheteur à réméré.

La situation du domanier congédié ne reste pas, d'ailleurs, longtemps indécise. L'article 23 l'autorise, en effet, « *à défaut de remboursement effectif de la somme portée en l'estimation* », à « *faire vendre... les édifices et superfices, et subsidiairement... le fonds,* » sauf le droit pour le foncier de « *se libérer en abandonnant au colon la propriété du fonds et de la rente convenancière* ».

[1] *Comment.*, p. 277. Joignez, dans le même sens, Aulanier, n° 327, et de Villeneuve, n° 267.

[2] Baudouin, n° 287 ; Le Guevel, n° 89 ; Aulanier, n° 324.

Quand le congément a été dûment exercé, on dit que la tenue est *consolidée*, pour exprimer que la propriété du foncier, précédemment démembrée, se retrouve pleine et entière entre ses mains.

Cette consolidation s'opère rétroactivement, le congément constituant pour la propriété superficiaire du domanier l'événement d'une condition résolutoire.

Toutes les charges grevant les édifices et superfices du chef du domanier s'évanouissent donc : par application du principe *resoluto jure dantis, resolvitur jus accipientis.*

L'article 1673 du Code civil applique la même règle au réméré, mais en faisant toutefois une réserve en faveur des « *baux faits sans fraude par l'acquéreur* ».

On s'est demandé si le fermier établi par le domanier sur la tenue, ne pourrait pas aussi invoquer, par analogie, cette dernière disposition.

Il paraît certain que, dans l'ancien droit, le foncier n'était pas tenu de respecter le bail consenti par le colon [1].

On suit volontiers la même règle sous l'empire de la législation actuelle [2].

Il y a toutefois dans le Code civil une idée générale de protection pour les baux, dont on pourrait être tenté de tenir compte dans la circonstance. L'article 1673 n'est pas le seul à les soustraire aux conséquences rigoureuses du principe *resoluto jure dantis.* L'article 595 fait survivre les baux consentis par l'usufruitier, au moins dans de certaines limites, à l'extinction du droit de ce dernier ; et enfin l'article 1743 décide, contrairement à la fameuse loi *emptorem*, qu'un acquéreur à titre particulier, non soumis dès lors aux obligations personnelles de son auteur, n'en est pas moins tenu de respecter la location consentie par ce dernier. On pourrait

[1] V. Baudouin, n° 324.

[2] Aulanier, après avoir d'abord admis la thèse contraire, s'est ensuite rallié à cette manière de voir, au n° 307 de sa 2me édition (la dernière en réalité, puisque l'édition posthume de 1874 n'en est que la reproduction littérale). Joignez l'arrêt du 21 juin 1813, mentionné par Aulanier, *loc cit.* : de Villeneuve, n° 258 ; Le Cerf, p. 164.

être tenté d'étendre la même faveur aux fermiers des domaniers.

Cependant, vu le caractère tout spécial du domaine congéable, il nous paraît plus sûr de faire abstraction de dispositions qui lui sont complètement étrangères, et de refuser le droit de demeurer sur la tenue à l'ayant-cause du domanier congédié.

En traitant du congément, nous n'avons envisagé que le congément proprement dit, œuvre du propriétaire foncier lui-même. Mais on peut voir dans le remboursement autorisé par l'article 11 de la loi de 1791 au profit du domanier qui exploite lui-même la tenue, une sorte de congément provoqué par le congédié.

La force même des choses commande, en effet, de suivre en pareil cas les règles du congément proprement dit, notamment sur l'époque du congément, sur l'indemnité due au congédié et la résolution rétroactive de la propriété superficiaire de ce dernier.

Le législateur de 1791 a prévu le cas où les charges résultant pour le foncier d'un congément s'effectuant contre son gré seraient tellement onéreuses qu'il aurait intérêt à sacrifier, pour s'y soustraire, sa propriété elle-même.

L'article 23 lui offre donc, en pareil cas, la suprême ressource d'un abandon ou déguerpissement.

Nous avons signalé l'extrême rigueur de la disposition rétroactive de l'article 11. Il importait du moins d'y joindre ce correctif en faveur des propriétaires qui, échappant précédemment à toute action en remboursement, auraient cru devoir, en conséquence, laisser croître indéfiniment l'importance des droits réparatoires, en acceptant les innovations du domanier.

Paul Henry,

Professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest.

(*A suivre*).

LES REGRETS

DE JOACHIM DU BELLAY

« *Gentilhomme angevin et excellent poëte de son temps.* »

Quant à moy, tant que ma lyre
Voudra les chansons eslyre
Que je lui commanderay,
Mon Anjou je chanteray.
(J. du Bellay. — *Poésies diverses.*)

..... Et c'est là qu'est mon cœur!
(Lamartine, — *Milly* ou *la Terre natale.*)

Je vis de souvenirs, de souvenirs anciens,
Hélas! Mais, tous les jours et partout, j'y reviens!
(Brizeux. — *Marie.*)

Monseigneur[1], Mesdames, Messieurs,

Je suis un peu osé — je le sens, du moins je le crains — en voulant vous ramener, ce soir, à près de quatre siècles en arrière. Les hommes et les choses de ce temps-là sont, en effet, si loin de nous! A part quelques critiques, quelques amateurs

[1] Mgr Mathieu, évêque d'Angers. — Cette *Conférence* fut donnée au Palais de l'Université, le 23 février dernier.

et ceux qui sont obligés par état — professeurs, étudiants — de préparer ou de subir des examens, qui donc pourrait s'intéresser encore à la Pléiade et à ses théories? Depuis elle, d'ailleurs, bien d'autres écoles, qui ont occupé l'attention des hommes, ont succombé. L'école classique, qui en hérita, tout en la combattant, a tenu bon pendant deux cents ans; elle est morte. Le romantisme, chevelu ou non, qui croyait donner la main aux poètes de la Pléiade, par dessus les deux siècles précédents, est mort, lui aussi, et bien mort. Parnassiens, naturalistes ou néo-réalistes, décadents ou déliquescents, symbolistes, évolutivo-instrumentistes, mages, magnifiques, qui se sont partagé sa succession [1], sont, les uns déjà morts, les autres en train de mourir, laissant notre époque, hélas! de plus en plus indifférente à leurs *gestes* littéraires. On pourrait, à leur sujet, changer légèrement un vers célèbre :

Le *terme* de ce siècle est pavé de tombeaux !

Ne vais-je pas ouvrir devant vous une autre tombe, fermée il y a trois cent quarante ans? Non, Messieurs.

C'est qu'il n'en va pas des poètes comme des systèmes qu'ils ont prônés. Les théories littéraires, plus ou moins rapidement, s'usent et disparaissent, quitte à nous revenir, quelque cinquante ou cent ans plus tard, sous une autre forme : — car il n'est rien de très nouveau sous le soleil, non pas même en littérature. Mais les poètes, j'entends les vrais, ne meurent pas : ils sont toujours jeunes et vivants. A commencer par Homère, le plus vieux de nos aèdes profanes, lequel, malgré ses *trois mille ans*, qui ne pèsent pas sur ses épaules,

Est *jeune* encore de gloire et d'immortalité [2]...

Parmi les poètes *jeunes* et *vivants*, je mets Joachim du Bellay. Non point tout à fait au premier rang, ne voulant rien exagérer. Mais d'Homère au dernier des rimeurs, il y a bien

[1] En attendant les *neo-chrétiens* et l'École *romane*..... des nouveau-nés.

[2] Tout passe. L'art robuste
Seul a l'éternité... (Th. Gautier).

des degrés et des places[1]. Et la place de du Bellay dans le chœur des poètes, pour n'être pas la première, est encore très honorable. Il chantait avec une certaine fierté, qui ne lui messied pas :

De mourir ne suis en esmoy,
Selon la loy du sort humain :
Car la meilleure part de moy
Ne craint pas la fatale main . . .

Il avait raison. La note qu'il a donnée, très mélodieuse en son temps, très nette, bien que l'instrument dont il se servit ne fût pas parfait, est agréable à entendre, encore aujourd'hui, du moins pour des oreilles angevines, et même — je le dis sans chauvinisme — pour des oreilles françaises. Des poètes ses contemporains, il est le plus touchant et, par certains côtés, le plus original, assurément le plus *moderne*. De plus, il a eu ce bonheur singulier, après sa mort, de ne pas rencontrer d'ennemis sur le chemin de la gloire. Cela tient à bien des causes : à son caractère et à son tempérament ; comme ses compatriotes des bords de la Loire, qui étaient et qui sont généralement doux, aimables, hospitaliers, il fut juste, avenant et bon, à peu près pour tous, même pour les adversaires de la Pléiade. Cela tient à son talent, si naturel et si facile — le *doux-coulant* du Bellay, disait spirituellement Sainte-Beuve ; — à sa sensibilité vraie ; à la modestie de l'écrivain qui, sentant ce qu'il était et ce qu'il pouvait, n'alla pas se perdre étourdiment dans les nues. Joignez à toutes ces raisons qu'il est mort jeune, à trente-cinq ans, à cet âge où l'homme, arrivant au seuil de la maturité, entre en possession de lui-même — comptez, je vous prie, les chefs-d'œuvre produits par nos grands écrivains avant trente-cinq ans ; — donc, à cette vie,

[1] Dans le royal palais qu'il voulait bâtir — *en vers* — pour les poètes, voici les places qu'assignait du Bellay :

L'appartement *premier* Homère aura pour marque,
Virgile le *second*, le *troisième* Pétrarque,
Du surnom de Ronsard le *quatrième* on dira. (CLVIII.)

N. B. — Les chiffres romains indiquent le numéro des sonnets dans le livre des *Regrets* (édition *Liseux*).

prématurément brisée et déjà si pleine, s'est attaché un intérêt très vif, mêlé d'une affectueuse compassion. Lui pourtant, qui était un désenchanté de la vie, avait pris, en un jour de découragement, cette devise : *Spes et fortuna, valete.* Devise mélancolique et sombre que le temps a démentie. Car, au rebours de Ronsard, qui trébucha de si haut, poussé par Boileau et d'autres déboulonneurs de statues, du Bellay n'a pas besoin qu'on le réhabilite aujourd'hui. Un de ses contemporains, La Croix du Maine, faisait, sur ses œuvres, cette prophétie qui s'est vérifiée : « Elles dureront aussi longtemps que vivront les langues esquelles il a escrit [1] ». De vrai, pour emprunter le mot de Lucrèce au sujet d'Ennius, la couronne de laurier, qui ceint le front du poète, a gardé, presque comme au premier jour, sa fraîche verdeur et son éclat immortel : *perenni fronde coronam.*

Vous me demanderez peut-être pourquoi, étant professeur de grammaire comparée, j'ai choisi pour sujet de cette conférence l'œuvre d'un poète. Mais, outre que nos études habituelles sont rudes et amères, comme les *racines* de l'arbre de la science — j'en appelle à mes auditeurs ordinaires — et que je ne voulais pas vous imposer de goûter un tel mets, je me suis souvenu à propos que c'était la tâche des grammairiens, dans l'antiquité, de commenter les poètes. N'est-ce pas encore, quelquefois, leur fonction, de nos jours ? Il ne me reste qu'un regret, que vous partagerez, j'en suis sûr : le regret de n'avoir pas laissé cette tâche à mon maître, M. l'abbé Pasquier, qui, avec son goût fin et délicat, s'en fût acquitté beaucoup mieux que moi. Mais il a bien voulu choisir un autre thème plus grave, m'abandonnant celui-ci ; je l'en remercie de tout cœur.

Un éditeur parisien, M. Isidore Liseux, qui publia, en 1875, l'année même où se fonda notre Université, les *Jeux rustiques*, et en 1876, les *Regrets*, disait, dans sa préface qu'il voulait rendre quelque peu ironique et méchante : « .....Nous terminerons par un vœu sincère. Puisse ce titre de *catholique*

[1] Le français et le latin.

libéral — je ne sais trop pourquoi il donne ce titre à du Bellay. Peut-être à cause de certains vers *libres* et mordants, échappés à sa plume contre le Pape et les cardinaux. Et puis, la date de 1875, époque où la lutte était encore assez vive, expliquerait, sans la justifier, cette appellation étrange ! — ne pas fermer à du Bellay les portes de la bonne ville d'Angers, sa patrie ! Dans son avertissement, il nous invite à employer à sa lecture *les mesmes heures qu'il a employées à la composition : c'est le temps qu'on donne ordinairement au jeu, aux spectacles, aux banquets et autres telles voluptez de plus grands fraiz, et bien souvent de moindre plaisir, pour le moins de récréation moins honneste.* Espérons que l'Université catholique d'Angers appréciera cette pieuse intention et qu'elle permettra au vieux poète, son compatriote, de tenir compagnie à ses élèves dans la chaste cellule où le règlement les confine, le soir, après dix heures. » L'Université catholique d'Angers — n'en déplaise à M. Liseux, qui faisait bien mal la réclame — n'est pas d'esprit si étroit qu'elle veuille, pour quelques traits de satire, exclure le gentil poète de ses études. Ce soir, Mesdames et Messieurs, avant dix heures, chez elle, nous passerons quelques instants dans l'aimable compagnie de du Bellay, à écouter le doux bruit de ses vers : de ses vers fluides, gracieux, au rythme berceur [1], écrits dans cette langue du XVIe siècle, non encore toute formée, qui a gardé quelque chose de la naïveté et des bégaiements caressants du premier âge.

Je ne pouvais songer, Messieurs, à traiter, dans l'espace d'une heure, l'œuvre entière de notre compatriote. Cette œuvre, relativement considérable pour une vie qui fut si courte, nous

[1] Comme exemple, en voici qui sont raciniens, de ceux que je n'ai pas pu citer dans ce travail :

Le jour s'esteint au soir, et au matin reluit,
Et les saisons refont leur course coustumière :
Mais, quand l'homme a perdu ceste doulce lumière,
La mort luy faict dormir une éternelle nuict... (LIII) (Imité de Catulle).

révèle un talent souple et varié [1]. En Joachim du Bellay il y a :

Le *critique* — il apparaît le premier ; — le lettré sincère, ardent, enthousiaste, qui fit sa trouée, à vingt-cinq ans, en lançant dans le public la *Deffence et Illustration de la langue françoise*, « à l'entreprise de laquelle, dit-il, rien ne m'a induit que l'affection naturelle envers ma patrie [2] ». La *Deffence*, premier monument de la critique française, fameux coup de clairon dont toute son époque a sonné ! Il n'est que la jeunesse pour avoir ces belles audaces et pour réussir : rappelez-vous la *Préface de Cromwell*, écrite par un autre poète de vingt-cinq ans. Mais, entre nous, je soupçonne qu'il a dû, entraîné par le milieu humaniste où il se trouvait, s'échauffer plus que de raison, et exposer les idées de Ronsard et de Dorat, leur maître commun, autant et plus que les siennes propres ; tant est grand, sur quelques points, le désaccord entre sa pratique et ses théories ! Il ne fut pas complètement fidèle, et bien lui en prit, au programme de la Pléiade.

Le *disciple de Pétrarque*, qui cultiva, dans son premier recueil (l'*Olive, Poésies diverses*) l'allégorie et le symbole, les mignardises, le maniérisme, la grâce spirituelle et morbide des Italiens. De cette maladie, qui fut comme sa rougeole poétique, il se guérit vite.

L'*humaniste*, qui traduisit, en vers français, des chants entiers de Virgile, beaucoup de passages d'Horace, de Catulle, de Lucrèce, et s'inspira toujours de leurs œuvres ; l'humaniste encore, qui, à Rome, dans la langue de Catulle — en vers que vous ne lirez point, parce qu'ils sont latins, encore qu'ils soient bons, écrits avec charme et facilité — chanta une passion, hélas ! trop vraie ; l'humaniste enfin, qui, arrivant à Rome en 1552, fut violemment saisi par la grande mélancolie des ruines et la traduisit dans des sonnets superbes : *Les Antiquitez de Rome*. Oui. bien avant Volney, un autre de nos compatriotes [3],

[1] La collection complète des œuvres *imprimées* de du Bellay se trouve dans la riche bibliothèque d'un érudit angevin, M. le marquis Ernest de Villoutreys (château du Plessis-Villoutreys, par Montrevault, M.-et-L.)

[2] La même idée est développée dans l'ode IV à Madame Marguerite : *D'escrire en sa Langue*.

[3] Volney est né à Craon. On sait que Craon était de l'Anjou.

bien avant M. de Châteaubriand, il a, « le premier des François », éprouvé et rendu avec goût, discrétion et justesse, le sentiment de tristesse qu'éveillent en nous les débris des monuments antiques.

Pâles esprits et vous, ombres poudreuses,
. . . . . .
Ne sentez-vous augmenter votre peine,
Quand quelquefois, de ces coteaux romains,
Vous contemplez l'ouvrage de vos mains
N'être plus rien qu'une poudreuse plaine ?

Le *poète rustique* — je ne dis pas campagnard. Campagnard, il le fut par son éducation première; Dieu merci, plus d'un trait en est resté dans ses *Jeux rustiques*. Mais la campagne — et cela me fâche — il l'a trop vue à travers les poésies latines des Italiens de son époque. Pourtant vous trouverez, dans ces poésies rustiques, sa gracieuse *Vilanelle*, l'épitaphe de *son petit chien Peloton*, même de son chat Belaud, et cette *Chanson du vanneur*, citée, comme l'inévitable *Chute des feuilles* de Millevoye, par tous les faiseurs d'anthologies; imitation délicieuse de Navagero, et qui, malgré cela, à cause de cela peut-être, ne me paraît pas être son chef-d'œuvre :

A vous, troppe légère,
Qui d'aile passagère
Par le monde volez,
Et, d'un sifflant murmure,
L'ombrageuse verdure
Doucement ébranlez,
J'offre ces violettes,
Ces lis et ces fleurettes,
Et ces roses icy,
Ces vermeillettes roses,
Tout freschement escloses,
Et ces œillets aussy.
De votre doulce haleine,
Éventez cette plaine,
Éventez ce séjour,
Cependant que j'ahanne
A mon blé que je vanne
A la chaleur du jour.

Enfin, le *satirique* et l'*élégiaque*, qui se montre dans les *Regrets;* et c'est où je voulais en venir.

Du *satirique*, je ne vous dirai rien ou presque rien. Du Bellay, au cœur tendre et mélancolique, avait aussi la langue vive et piquante. A cela, rien de bien étonnant. La race des poètes fut, de tout temps, irritable : *genus irritabile vatum* — souvenez-vous de Racine, si tendre et tout ensemble si méchant. Sa nature de sensitive, de *névrosé* — par là, il n'est encore que trop *moderne* — faisait ressentir fortement à du Bellay les soucis quotidiens, les tracas, les illusions déçues, les mille petites piqûres de l'amour-propre contrarié, sans compter cet inexorable ennui, comme dit Bossuet, qui fait le fond de la vie humaine depuis que l'homme a péché. Il a marqué d'un fer rouge, fort justement, les courtisans, les libertins, les parvenus arrogants, qui sont de toutes les époques. Il en a voulu beaucoup à Rome, au Pape, trop batailleur à son gré[1], et aux cardinaux, de n'avoir pas réalisé son rêve. Son chagrin et l'ambition déçue du lettré, qui attendait la récompense de ses talents, lui firent voir les choses trop en noir. Mais il faut être juste : certains sonnets satiriques des *Regrets* sont d'une touche qui rappelle tantôt la spirituelle malice d'Horace, tantôt l'énergie pittoresque et l'éloquente indignation de Juvénal.

Reste donc l'*élégiaque*. Notez encore que je n'ai pas dit : le *lyrique*. Quelques-uns de ses vers, cependant, sont intitulés *lyriques*. Mais le XVIe siècle, vous le savez, n'a pas connu l'ode moderne. Il a fait, au moins en apparence, le rêve insensé de rivaliser avec Pindare! Ronsard, pour avoir voulu s'élever trop haut, s'y est cassé les ailes. Joachim du Bellay n'eut pas, heureusement, la même ambition. Après quelques essais maladroits, il laissa l'ode, très peu antique, pour l'élégie. Il fut, si vous voulez, un lyrique élégiaque, ému et touchant. Il le fut surtout *en français*, dans ses *Regrets :* les *Regrets*, à mon humble avis, son chef-d'œuvre, où l'âme de l'Anjou, sa petite patrie, a le plus harmonieusement vibré.

[1] Cf. le sonnet CXVI.

Le génie poétique est fait principalement d'imagination et de sensibilité, combinées à doses inégales, suivant le tempérament des divers poètes. Images et sentiments, c'est par quoi nous sommes pris, nous autres, lecteurs ou auditeurs, et, en général, plus par les sentiments que par les images. La masse aime mieux — je ne juge pas, je constate — les cris de passion, les sanglots de Musset et même les tendres accents de sa flûte, que les tableaux grandioses ou les variations merveilleuses de Victor Hugo sur son orgue puissant. Ainsi s'explique le charme particulier des œuvres de du Bellay.

Son imagination, douce, gracieuse et brillante, n'est ni très riche ni très variée. J'ai bonne envie de dire qu'elle ressemble au « beau fleuve de Loyre », d'une majesté d'ordinaire paisible et presque nonchalante, sur les bords duquel Dieu mit le berceau du poète, à ses horizons, non pas tant variés que gais et lumineux. Ne gardons-nous pas toujours, vives et nettes, les premières images qui se sont imprimées dans nos yeux d'enfants? Ne tenons-nous pas, au moins par quelques racines, au sol où nous avons poussé? L'Anjou, pays des fruits savoureux — des poiriers, que chante M. Hy — l'Anjou, dont le sol est facile et le ciel clément, a donné le bon roi René, cet artiste délicat — il appartient aussi un peu à la Lorraine, Monseigneur — et le doux Joachim du Bellay. La Bretagne, sa voisine, avec son ciel gris, son sol tourmenté et sombre, ses côtes de granit où la mer vient briser ses vagues, a produit Lamennais et Châteaubriand.

Mais c'est par la sensibilité que du Bellay fut vraiment quelqu'un; par elle, qu'il est devenu le poète aimable, chéri de ses lecteurs. En cela encore, si je ne me trompe, fidèle au caractère de sa race. Car il me plaît — m'en voudrez-vous? — d'interpréter ainsi, non sans raison, l'épithète qu'on accole, depuis si longtemps, au nom des Angevins. *Andegavi molles*, a dit, non pas César, mais une tradition persévérante et assez vieille. Entendez, Messieurs, par *molles*, jusqu'à preuve évidente du contraire, la tendresse, la douceur, la sensibilité. N'est-ce pas le même mot, avec le même sens, qu'Horace appliquait à Virgile; à Virgile, qui compta, parmi ses ancêtres, des Andes et

des Cénomans[1]? Quant à l'autre sens — s'il existe, en bon latin — nous le renverrons, si vous le permettez, à nos chers voisins les Tourangeaux.

La sensibilité jette la note vraiment personnelle et touchante dans la poésie humaine. Comme le dit André Chénier :

L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poète.

J'ai lu, chez un contemporain, cette parole : « C'est un fatal présent du ciel qu'une âme sensible..... » Ce présent du ciel, du Bellay le reçut, autant et plus qu'homme de France ; et, plus qu'un autre, il en a souffert. Il a écrit, dans ses *Regrets*, en se comparant à Ulysse — dont, décidément, le souvenir le hantait :

Il fut dur au travail ; moy, tendre de nature. (XL)

1 . . . . . *Molle* atque facetum
Vergilio annuerunt gaudentes ru-e Camenæ.

On disait autrefois : *Andegavi faciles*, s'il faut en croire Jehan de Bourdigné, en ses Chroniques :

« Pour ce très fertille et délectable duché d'Anjou habiter et peupler, et « pour des biens, desquelz Dieu l'a voulu doter et enrichir, jouyr et user à « l'honneur et gloire du créateur, ung peuple y réside et habite, lequel, à « cause de la bonne ville et cité d'Angiers, est en langue françoise appellé « angevin, et des Latins sont les habitants du pays appelez *Andecavi* ou « *Andegavi*, qui autrefois (comme appert par Jules César en ses commentaires) « estoient appelez Andes : et des Siciliens et Neapolitains, sur lesquelz les « contes et ducs d'Anjou ont par longtemps régné, sont appelez Angions iceulz « Angevins. Philippe de Longoil, orateur françoys, homme de grant littéra- « ture, pour surnom et épithète convenable appelle *faciles Andegavi*, qui est « ung épithète qui n'est pas à despriser ; car les anciens poètes, par ce nom « *faciles*, ont appelé plusieurs fois leurs dieux, comme appert par Virgile en ses « églogues : *sed faciles risere nymphæ*... Et Martial pareillement dit, en ung sien « épigramme : *Riserunt faciles et tribuere dei*. Par quoy appert que cest épi- « thète de *faciles* ont les dieux et les angevins commun ensemble, qui n'est « pas pour eulx petite louange. Et à la vérité dire, c'est ung peuple doulx, « gracieulx et béning, de grant compaignie par entre eulx, et amiable et « humain aux estrangiers, de bonne foy, large, libéral, et adonné à toutes « joyeusetez, plaisirs et honnestes passetemps... » (*Chroniques d'Anjou et du Maine*, par Jehan de Bourdigné — édition de MM. Cte Th. de Quatrebarbes et Godard-Faultrier, Angers, Imprimerie Cosnier et Lachèse. — 1re partie, chapitre cinquième.) On voit assez qu'on a ici un autre aspect du caractère angevin.

D'une santé frêle et délicate, en effet,

J'ay le corps maladif..... (XXXIX)

d'une nature aimante et tendre — le grand nombre de ses amis le prouve [1]; — porté, comme ses voisins les Bretons, « la race antique aux yeux pensifs [2] », à la rêverie et à la mélancolie; nerveux aussi et, parce qu'il était sensible et poète, assez irritable; câlin comme un enfant et impatient comme un malade; timide, d'une timidité qu'augmentèrent encore tous les ennuis dont sa jeunesse fut visitée, tel apparaît le *Moi* de du Bellay. La vie, qui lui fut dure, développa cette sensibilité un peu maladive. Mais faut-il le plaindre? En augmentant sa faculté de souffrir, elle affina son talent. — Je sens bien que j'ai l'air, en parlant ainsi, de jouer avec sa douleur, comme le bourreau avec sa victime. Et pourtant, ce que je dis est vrai. On n'arrive au ciel que par la lutte et l'effort continus, quelquefois héroïques. En littérature, les notes les plus intéressantes sont celles qui viennent d'un cœur brisé par la souffrance [3].

Il est curieux de suivre la marche de cette faculté maîtresse dans la vie de du Bellay, tout au moins jusqu'à l'explosion des *Regrets*. Sa famille était riche et puissante: les du Bellay, nombreux, presque tous lettrés, ont, au XVIe siècle, les hauts emplois dans l'État et dans l'Église. Mais le père de notre poète n'était qu'un simple gentilhomme campagnard assez pauvre. L'enfant perdit de bonne heure ses parents, et resta sous la tutelle sévère de son frère, *croissant* — lui-même l'a

[1] Un jour, il pense quitter Rome.

Jà le vent favorable à mon retour s'appreste...
Et voy jà tant d'amis, que ne les puis nommer,
Tendant les bras vers moy, sur le bord faire feste... (CXXIX)

[2] *Les Trophées*, José-Maria de Hérédia.

[3] Les chants désespérés sont les chants les plus beaux;
Et j'en sais d'immortels, qui sont de purs sanglots.
A. de MUSSET.

Faut-il dire encore avec Musset: Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur? Mais, pas plus que du Bellay, je ne voudrais hausser le ton.

dit, en vers latins — *comme une fleur que nulle eau n'arrose, que nulle main ne cultive*. Ce frère mort, il eut, à son tour, la tutelle de son neveu. Il tomba malade, par suite des soucis et des procès. Malade, sa seule consolation fut l'étude des anciens : son éducation littéraire commençait. Il guérit, au bout de deux ans, mais il resta sourd : autre cause de tristesse, bien qu'il en ait ri, plus tard, dans l'*Hymne à la Surdité*, adressé à Ronsard, un autre sourd. Il avait, alors, à peu près vingt ans ; où se tournerait-il ? La carrière militaire l'attirait beaucoup, mais son infirmité fâcheuse l'en éloignait ; et puis, son oncle le général (Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, un vaillant)[1] venait de mourir. M. de Liré — ainsi l'appelait sa famille — se tourna vers son oncle le cardinal, le même qui avait protégé Rabelais et qui fut doyen du Sacré-Collège : il abandonnait l'épée pour la robe du magistrat ou les dignités ecclésiastiques. A Poitiers, où il alla pour s'y préparer en faisant son droit, il passa trois années paisibles, et il se fit un assez grand nombre d'amis. C'est au retours de Poitiers, ses études de droit achevées, qu'il rencontra Ronsard, dans une hôtellerie; ces deux sourds, tout de suite, s'entendirent très bien. Vous savez les effets de cette alliance : la constitution définitive de la Pléiade, la publication de la *Deffence*, l'essai de restauration de la poésie française. C'était la vie, et c'était la joie. Pas entière, cependant ; tant s'en faut. Car leur projet n'était qu'à moitié réalisé ; complet, il était même, et ils le sentaient, irréalisable. Leur essai de poésie, non pas seulement pindarique, mais aussi personnelle, allait directement contre l'esprit du temps : quarante années plus tard, Malherbe, cédant à la poussée générale, allait tuer le lyrisme chez nous, et cela pour deux siècles. Un critique pénétrant l'a bien vu : M. Brunetière va jusqu'à dire — non peut-être sans une nuance d'exagération — que cet échec expliquerait la mort prématurée de du Bellay. Je veux vous citer cette page.

[1] Il a laissé des *mémoires*, publiés et complétés par son frère, Martin du Bellay : « C'est toujours plaisir, dit Montaigne, de voir les choses escrites par ceux qui ont essayé comme il les faut conduire... Dans les pratiques et négociations conduites par le seigneur de Langey, il y a tout plein de choses dignes d'estre sçeües et de discours non vulgaires. » (Mont., Essais, II, ch. x.)

« ..... Il y avait contradiction entre l'esprit du temps et les conditions mêmes d'existence ou de développement du lyrisme... Dans nos temps modernes, depuis que Dante et Pétrarque ont paru, le lyrisme, c'est la poésie personnelle ou individuelle, c'est l'expression du *Moi* du poète, c'est le monde réfléchi d'abord, et ensuite réfracté par son imagination. Ronsard le savait bien, et aussi du Bellay! Seulement, et par malheur pour eux, tout autour d'eux, vers 1550, si l'on tendait à quelque but, c'était, par la limitation de l'individualisme, à organiser la vie sociale..... Évidemment, ni du Bellay ni Ronsard ne pouvaient rien là contre..... C'est ce qui explique le prompt découragement du faible du Bellay, ses *Regrets*, et, qui sait? peut-être aussi sa mort prématurée. Ni son talent, tout personnel — et même singulier, presque secret, pour ainsi parler, ami de l'ombre et de l'intimité — ne convenait au siècle, ni le siècle, de son côté, n'était capable de l'apprécier ou seulement de le comprendre. Ronsard, plus confiant ou plus orgueilleux, fit mine de vouloir résister..... [1]. » Il y avait donc, jusque dans le triomphe apparent, une tristesse cachée, et très profonde.

Et voici d'autres ennuis qui arrivent. Le Cardinal mande son neveu à Rome. Joachim, pour fuir la pauvreté [2], s'y rend avec enthousiasme. Le beau rêve qu'il fait, en passant les Alpes! L'humaniste, l'homme du XVIe siècle est curieux de toute science : il veut tout apprendre. Le bon Joachim, dans sa juvénile ardeur, se traçait à lui-même le programme de Grandgousier à son cher Gargantua.

Je me feray sçavant en la *philosophie*,
En la *mathématique*, en *médecine* aussi :
Je me feray *légiste*, et, d'un plus hault soucy,
Apprendray les secrets de la *théologie*.....

[1] Études critiques sur l'histoire de la littérature française. — Cinquième série, pages 10 et 11.

[2] Je vieillis malheureux en estrange province,
Fuyant la pauvreté, mais las! ne fuyant point
Les regrets, les ennuys, le travail et la peine... (XXIV)

C'est l'enseignement des *quatre facultés*, auquel il joint d'autres arts : l'escrime, la danse. ...

. . . . . Je discourais ainsi,
Et me vantois en moy d'apprendre tout cecy,
Quand je changeay la France au séjour d'Italie..... (XXXII)

L'enthousiasme fut court, autant que la réalité fut *plate*. Pendant quatre ans,

Ainsi qu'un Prométhé, cloué sur l'Aventin (X),

il fut le majordome, — pardonnez-moi l'expression — le *riz-pain-sel* du cardinal Jean du Bellay :

Panjas, veulx-tu sçavoir quels sont mes passetemps ?
Je songe au lendemain, j'ai soing de la despense
Qui se fait chacun jour, et si fault que je pense
A rendre sans argent cent créditeurs contents :
Je vays, je viens, je cours, je ne perds point le temps. (XV)

Quel étrange emploi pour un poète !

Je suis né pour la Muse, on me fait mesnager (XXXIX)

Puis, les intrigues qu'il voit, ou qu'il croit voir s'agiter autour de lui, les petitesses des hommes, l'agacent [1]. Le « grain d'ambition, » qu'il a dans la tête, n'arrive pas à terme. Le voilà qui se replie sur lui-même, tout chagrin, pris d'une incurable nostalgie. — Pour achever cette vie d'un mot, il revient en France, comme chargé d'affaires de son oncle. La publication des *Regrets*, où se trouve le tableau satirique de Rome, déplaît au Cardinal, qui tance vertement son neveu. La calomnie s'acharne sur lui ; les dénonciations pleuvent ; les difficultés surviennent [2]. La tristesse de du Bellay est à son comble.

[1] ... Je n'aime la feintise, et me fault déguiser ;
J'ayme simplicité et n'apprens que malice.....
Je cherche la vertu et ne trouve que vice..... (XXXIX)

[2] Voir *Documents inédits : une lettre inédite de Joachim du Bellay* (Revue d'histoire littéraire de la France, pp. 49-51).

Cependant la fortune — pour prendre le langage mythologique de ce temps-là — paraissait lui devenir plus clémente. Un de ses cousins, Eustache du Bellay, évêque de Paris, l'avait nommé chanoine de sa cathédrale [1]; plus tard, vers la fin de 1559, Joachim fut désigné, dit-on, pour succéder à son oncle le Cardinal, archevêque de Bordeaux. Mais, si le fait est vrai, et on en doute, la traîtresse ne semblait lui sourire que pour mieux le frapper. Il mourut le 1er janvier 1560, de congestion ou d'apoplexie. — A part les quelques éclaircies joyeuses de sa première jeunesse, des années d'études, il n'avait guère connu dans sa courte existence que des jours sombres et tristes.

Les sources, formées par les gouttes d'eau lentement accumulées sous la terre, jaillissent, ici ou là, et s'échappent en flots pressés. Tant de sensibilité, accrue sans cesse par les misères de la vie, devait s'épancher un jour; elle s'exhala mélodieusement dans *les Regrets*.

Le poète chanta ses tristesses.

> Ceux qui sont amoureux, leurs amours chanteront.....
>
> . . . . . .
>
> Moy, qui suis malheureux, je plaindray mon malheur. (v)

La musique et la poésie, en effet, sont filles de la douleur toutes les deux :

> Fille de la douleur, harmonie, harmonie ! (A. de Musset)

De chanter, ce lui fut tout d'abord un soulagement, comme les pleurs aux cœurs oppressés :

> Il n'est si grand douleur qu'une douleur muette [2]. (XLVIII)

[1] Il paraît qu'il ne l'était plus depuis 1556.

[2]
> Quelqu'un dira : « De quoy servent ces plainctes ? »
> Comme de l'arbre on voit naistre le fruict,
> Ainsi les fruicts que la douleur produict
> Sont les soupirs et les larmes non feintes.
>
> De quelque mal un chacun se lamente;
> Mais les moïens de plaindre sont divers :
> J'ay, quant à moy, choisi celuy des vers
> Pour désaigrir l'ennui qui me tourmente. (*Dédicace*)

Il chanta aussi pour se distraire, et, ce sont ses expressions, pour *enchanter* son mal. Entendez ce léger cliquetis des mots :

> Tu t'esbahis souvent comment chanter je puis.
> Je ne chante, Magny, je pleure mes ennuys ;
> Ou, pour le dire mieulx, en pleurant je les chante,
> Si bien qu'en les chantant, souvent je les enchante. (XII)

La *doulce poésie l'accompagne partout* (XVIII). Les vers le délassent des soins du ménage et de cette agitation extérieure où il est contraint de vivre. Quand il les a écrits, il revient plus frais, plus dispos, à l'ouvrage.

> Et, si mon foible esprit est recreu du labeur,
> Les vers font que plus frais je retourne à ma tasche. (XIV)

Avec eux, il est libre. Ce qu'il n'ose dire publiquement [1], il le leur confie, comme à ses plus sûrs secrétaires ; dans son *journal*, il écrit pour lui seul, ce qui est encore une volupté.

> Je me plains à mes vers, si j'ay quelque regret,
> Je me ris avec eulx, je leur dy mon secret,
> Comme estans de mon cœur les plus seurs secrétaires.
> Aussi ne veulx-je tant les pigner et friser,
> Et de plus braves noms ne les veulx desguiser
> Que de *papiers journaulx* ou bien de *commentaires* (I).

Et comme il leur est reconnaissant de tous ces services ! Quelle confiance il a dans leur pouvoir !

> Si les vers ont esté l'abus de ma jeunesse,
> Les vers seront aussi l'appuy de ma vieillesse ;
> S'ils furent ma folie, ils seront ma raison..... (XIII)
> Ores, plus que jamais, me plaist d'aymer la Muse. (XXII) [2]

[1] Les vers chantent pour moi ce que dire je n'ose. (XIV)

[2] Il sait aussi, comme il l'écrit à Jodelle, qu'il ne faut demander à la Muse que ce qu'elle peut donner, c'est-à-dire le plaisir même de chanter. Et cette réflexion est si jolie, que je vous la cite :

> Il faut, Jodelle, il fault aultre labeur choisir,
> Que celuy de la Muse, à qui veult qu'on l'avance :
> Car quel loyer veulx-tu avoir de ton plaisir,
> Puisque le plaisir mesme en est la récompense ? (CLIII)

Écrivant pour lui seul, *ou à peu près,* il écoute sa passion et se laisse aller à son mouvement.

> Je me contenteray de simplement escrire
> Ce que la passion seulement me fait dire. (I)
> J'escry naïvement tout ce qu'au cœur me touche. (XXI)

Cependant, il ne convient pas de le prendre tout à fait au mot. Le « gendelettre, » qui est au fond de tout écrivain, se retrouve chez lui et lance cette malice :

> ..... Et peult estre que tel se pense bien habile,
> Qui, trouvant de mes vers la ryme si facile,
> En vain travaillera, me voulant imiter. (II)

Il a cru devoir s'excuser, auprès des lecteurs, de l'imperfection de ses vers, peut-être parce que cette poésie, humble et personnelle, n'était pas le grand art vanté par la Pléiade, et par lui dans la *Deffence :*

> Si je n'ay plus la faveur de la Muse,
> Et si mes vers se trouvent imparfaits,
> Le lieu, le temps, l'aage où je les ai faits,
> Et mes ennuis, leur serviront d'excuse (*Dédicace*).

Il n'avait nullement besoin d'excuse. Car, il est bien vrai qu'il ne fut jamais mieux inspiré ni plus naturel. Il chanta simplement, sans imiter la grâce de Pétrarque ni la grande voix de Ronsard [1], il chanta, le regard fixé sur sa douleur. Sans doute, il ne s'est pas élevé, comme l'aigle, sur les grands sommets ; il n'a ni pensées profondes ni hautes envolées. Il est resté tout près de nous ; et c'est un mérite de plus, dans la circonstance. Sa douleur vraie, sa grâce facile, l'expression aisée et coulante, juste, comme le sentiment qui la dicte — en choses de sentiment, remarque finement M. Faguet, les yeux qui voient le mieux, ce sont les yeux qui pleurent — vont à notre cœur et le remuent, tout comme si c'était la voix d'un contemporain.

1 Et moins veulx-je imiter d'un Pétrarque la grâce,
Ou la voix de Ronsard, pour chanter mes regrets. (IV)

La forme de ces Regrets, d'abord, est curieuse. Sauf la première pièce (*Dédicace à M. d'Avanson, conseiller du Roy en son privé conseil*), toutes les autres sont des *sonnets* : il y en a cent quatre-vingt-onze ! Cela paraît et cela est, de fait, un peu monotone. Mais il ne faut pas oublier que cette petite pièce était encore dans la fraîcheur de son renouveau. Nos poètes l'avaient empruntée aux Italiens, qui en étaient, croyait-on, les inventeurs :

Du Bellay, le premier, l'apporta de Florence.

Cette assertion de Sainte-Beuve est plus que contestable. A vrai dire, les Italiens nous rendaient alors ce qu'ils avaient emprunté à nos troubadours, et ceux-ci à nos trouvères — tout comme les Anglais nous renvoient aujourd'hui. avec leur estampille, nombre de vieux mots français que leur porta la conquête normande. En tout cas, le sonnet eut une belle fortune. Sa gloire remplit la seconde moitié du XVIe siècle, et aussi — malgré Godeau, évêque de Vence, qui se disait *athée* en sonnets, protestant bien fort que son royaume n'est pas de ce monde — la première moitié du siècle suivant. L'école romantique lui redonna, en notre temps, une vie nouvelle [1].

Comme Ronsard était le *Prince de l'Ode*, du Bellay fut nommé le *Prince du Sonnet*. Il le mania très adroitement [2]. Il se trouvait d'ailleurs que cette forme convenait bien à sa raillerie et à sa tristesse. Le sonnet, qui n'est, en somme, qu'une strophe, un peu plus compliquée et plus large que les autres — je vous fais grâce de la définition donnée par Boileau — petite pièce qui doit être très soignée parce qu'elle est très courte, ne demande pas beaucoup d'idées : une, deux tout au plus, lui suffisent, pourvu qu'elles ne soient pas médiocres.

[1] Sa vogue, en cette fin de siècle, n'est point encore tombée. M. José-Maria de Hérédia, élu académicien d'avant-hier, n'avait guère que des sonnets à offrir à la docte assemblée *des Quarante*.

[2] Il a dit de lui-même, et de ses sonnets pétrarquistes :

Par moi les grâces divines
Ont faict sonner assez bien
Sur les rives angevines
Le sonnet *italien*.

« Une idée dans un sonnet, a dit Sainte-Beuve, c'est une goutte d'essence dans une *larme* de cristal[1]. » Dans le sonnet, comme dans un écrin tout préparé, du Bellay mettait, selon l'occurrence, soit une malice, soit un soupir ou une larme. Ainsi s'est formé, jour par jour, le recueil. Ainsi, rose à rose, a été composée la guirlande poétique des *Regrets*.

Et, pour ne pas parler des malices et des méchancetés, que ses contemporains admiraient fort [2], quelles sont donc les plaintes qu'il a enchâssées dans ses vers? On peut les comprendre d'un mot: il avait le *mal du pays*, il l'a pleuré, il l'a chanté, sous toutes ses formes.

..... Je me pourmène *seul* sur la rive Latine,
La France regretant, et regretant encor
Mes antiques amis, mon plus riche trésor,
Et le plaisant séjour de ma terre Angevine ;

Je regrete les bois et les champs blondissans,
Les vignes, les jardins, et les prez verdissans,
Que mon fleuve traverse..... (XIX)

De Rome, de la colline de l'Aventin où son « devoir » le retenait, de son « enfer, » sa pensée s'en allait bien souvent, par delà les Alpes, au *doux pays de France*. Les images chéries que suscitait en lui le souvenir de ses jeunes années, se sont reflétées aimablement dans ses vers.

La patrie, d'abord, il l'a célébrée, comme un fils aimant chante sa mère. La *patrie*, beau mot qu'il a, disait-on, créé, qu'il a du moins employé des premiers; ne s'est-il pas trouvé

[1] Vase de cristal en forme de larme.

[2] Quelques-uns, cependant, lui reprochaient, — et des lecteurs pourraient encore le faire — de mêler, dans ces sonnets, le rire aux larmes, la satire aux regrets. A quoi il répondait :

..... Si tu rencontres donc icy quelque risée,
Ne baptise pourtant de plainte déguisée
Les vers que je soupire au bord ausonien :

La plainte que je fais, Dilliers, est véritable.
Si je ry, c'est ainsi qu'on se rid à la table :
Car je ry, comme on dit, d'un riz Sardonien. (LXXVII)

un critique chagrin pour le lui reprocher [1] ! Écoutez ce sonnet d'un mouvement magistral, animé d'une émotion profonde; puis, dites-moi si l'amour de la patrie, comme l'affirment quelques-uns, est un sentiment né d'hier.

France, mère des arts, des armes et des lois,
Tu m'as nourry longtemps du lait de ta mamelle;
Ores, comme un aigneau qui sa nourrice appelle,
Je remplis de ton nom les antres et les bois.

Si tu m'as pour enfant advoué quelquefois,
Que ne me respons-tu maintenant, ô cruelle?
France, France, respons à ma triste querelle.....
Mais nul, sinon écho, ne respond à ma voix.

Entre les loups cruels j'erre parmy la plaine;
Je sens venir l'hyver, de qui la froide haleine
D'une tremblante horreur fait hérisser ma peau.

Las! tes autres aigneaux n'ont faute de pasture,
Ils ne craignent le loup, le vent, ny la froidure;
Si ne suis-je pourtant le pire du troppeau. (IX)

Il regrette aussi « la court, », le « Roy » qui nourrit les Muses : car

L'honneur nourrit les arts, et la Muse demande
Le théâtre du peuple et la faveur des Roys. (VII)

Avec *une once d'ambition* — et qui en est complétement dépourvu? — il adresse au Roy un sonnet, qui est un *placet*. Il est mis en bon lieu, tout à la fin du recueil, pour attirer les

[1] L'auteur, quel qu'il soit, du *Quintil Horatian* : «..... Qui a Pays n'a que faire de Patrie..... Le nom de Patrie est obliquement entré et venu en France nouvellement avec les autres corruptions Italicques; duquel mot n'ont voulu user les anciens, craignant l'escorcherie du latin, et se contentans de leur propre, et bon.» L'auteur se trompe; il n'importe. Un siècle auparavant Jean Chartier l'avait employé. Mais il était encore peu usité.

regards de sa Majesté [1]. Et voyez quel il est — combien aimable et *spirituel*, combien grand aussi et majestueux !

Sire, Celuy qui est a formé toute essence
De ce qui n'estoit rien : c'est l'œuvre du Seigneur.
Aussi tout honneur doit fléchir à son honneur,
Et tout autre pouvoir céder à sa puissance.

On voit beaucoup de Roys, qui sont grands d'apparence ;
Mais nul, tant soit-il grand, n'aura jamais tant d'heur
De pouvoir à la vostre égaler sa grandeur :
Car rien n'est, après Dieu, si grand qu'un Roy de France.

Puis donc que Dieu peult tout, et ne se trouve lieu
Lequel ne soit encloz sous le pouvoir de Dieu,
Vous, de qui la grandeur de Dieu seul est enclose,

Élargissez encor sur moi vostre pouvoir,
Sur moy, qui ne suis rien : afin de faire voir
Que de rien un grand Roy peult faire quelque chose. (CXCI)

Il revoit, en souriant, à côté du roi, l'image de Marguerite, la sœur de Henri II ; « l'unique Marguerite » (VII),

Qui est de nostre siècle et la perle et la fleur (LXCXX) ;

la protectrice éclairée des lettres et des arts (CXC) ; qu'il avait admirée d'abord, sans la connaître — et c'est son regret —

Comme, sans les cognoistre, on admire les cieux (CLXXXV).

Plus de quinze sonnets sont pour elle, la plupart charmants.

Parmi les autres, les plus nombreux sont pour ses amis, qu'il n'oublie pas (LXXIV), qu'il aime d'une vive affection ; car

[1] Il dit encore, au début, à son livre :

Mon livre (et je ne suis, sur ton aise, envieux),
Tu t'en iras, sans moy, voir la Court de mon Prince.
Hé ! chétif que je suis, combien en gré je prinsse
Qu'un heur pareil au tien fust permis à mes yeux !...

il a goûté toutes les douceurs de l'amitié. Longue est la liste de ceux dont il pleure l'absence, auxquels il dédie une ou plusieurs pièces.

D'abord, les *grandes étoiles* de la Pléiade. Ronsard, en tête, le maître du chœur, que les autres écrivains entourent, semblables à ces esprits

Qui là-bas environnent
Le grand prestre de Thrace au long sourpely blanc (XX);

Ronsard, *la moitié de son âme,* son maître et son modèle, auquel il écrit modestement :

.....Je suivray, si je puis,
Les plus humbles chansons de ta Muse lassée.

Dorat, le précepteur de la Pléiade; A. de Baïf, dont du Bellay goûte fort la « challemie »; Remy Belleau, l'Anacréon français, le chantre d'avril; Jodelle, qui le *ravit* (CLVI). Et combien d'autres !

Olivier de Magny, un autre élégiaque, dans lequel du Bellay aimait un reflet de son propre talent, et une âme semblable à la sienne; Buchanan, le poète grec et latin; Michel de l'Hôpital; Aubert, de Poitiers, qui fut plus tard l'éditeur de ses œuvres.

Le groupe des poètes lyonnais : Pontus de Thyard, qui était aussi de la Pléiade, Maurice Scève, Jean Morel, l'ami de cœur[1]. Le reste est moins connu : Pelletier, Duthier, Bizet, Conte, Gordes, Clagny, Poulin, Vineus, Bailleul, Bouju, Mauny, Panjas.....

Un jour, deux de ses amis arrivent à Rome; Magny, avec

[1] La vie littéraire fut intense, à Lyon, en ce temps-là. Avec Paris, qu'il appelle « en sçavoir une Grèce féconde, une Rome en grandeur, une Asie en richesse, une Afrique en rares nouveautez » (CXXXVIII), il salue Lyon, qui l'a étonné, non seulement par la force de ses ponts, mais par son activité commerciale et son amour des lettres :

Je m'estonnay d'y voir passer tant de courriers,
D'y voir tant de banquiers, *d'imprimeurs*, d'armuriers,
Plus dru que l'on ne voit les fleurs par les prairies. (CXXXVII)

d'Avanson, et Panjas, suivant, comme du Bellay, un cardinal. Alors les trois exilés se plaignent en leur ramage, au bord du Tibre, et soupirent de concert après la patrie. Le tableau est ravissant. Jugez-en plutôt vous-mêmes.

> .. ..Las! et nous, cependant, nous consumons nostre aage
> Sur le bord incogneu d'un estrange rivage,
> Où le malheur nous fait ces tristes vers chanter;
>
> Comme on voit quelquefois, quand la mort les appelle,
> Arrengez flanc à flanc parmy l'herbe nouvelle,
> Bien loing sur un estang trois cygnes lamenter. (XVI)

Avec ses amis, et par une association toute naturelle, ce sont les années écoulées que regrette du Bellay; le temps de sa jeunesse, dépensé pour quel profit?

> .....Je suis venu si loing
> Pour m'enrichir d'ennuy, de vieillesse et de soing,
> Et perdre en voyageant le meilleur de mon aage. (XXXII)

Il aurait dû, sans doute, tranquille dans sa modeste condition — il parle, voyez, comme un contemporain *homme de lettres* —

> Vivre content du bien de la plume et du livre. (XXXVII)[1]

Mais il a eu de vastes espoirs, presque tous déçus. Tant d'efforts à la recherche et à la poursuite d'une poésie nouvelle, comme à la chasse des honneurs, voilà qu'ils lui paraissent désormais inutiles. Adieu aussi, par là-même, l'inspiration d'autrefois, si fraîche et si enivrante. Découragé, il n'a même plus aucun souci de la postérité.

[1] Même il ne serait point parti, s'il se fût fié au « présage ».

> ..... N'était-ce pas assez pour rompre mon voyage,
> Quand sur le seuil de l'huis, d'un sinistre présage,
> Je me blessay le pied, sortant de ma maison? (XXV)

Lisez ce beau sonnet, où il rappelle les premiers frissons que lui donna la poésie, comparés à l'abattement où il se trouve.

Las ! où est maintenant ce mespris de fortune ?
Où est ce cœur, vainqueur de toute adversité,
Cest honneste désir de l'immortalité
Et ceste honneste flamme au peuple non commune ?

Où sont ces doulx plaisirs qu'au soir, sous la nuict brune,
Les Muses me donnoient, alors qu'en liberté
Dessus le verd tapy d'un rivage escarté
Je les menois danser aux rayons de la lune ?

Maintenant la fortune est maistresse de moy,
Et mon cœur, qui souloit estre maistre de soy,
Est serf de mille maulx et regrets qui m'ennuyent :

De la postérité je n'ay plus de soucy ;
Ceste divine ardeur, je ne l'ai plus aussi,
Et les Muses de moy, comme estranges, s'enfuyent. (VI)

Mais, où son cœur l'emportait le plus souvent, quand il songeait à la France, c'était vers « le plaisant séjour de la terre angevine ». Malheureux, s'écriait-il, le jour et l'heure où, « pour venir icy, j'abandonnay la France »,

La France, et mon Anjou dont le désir me poingt ! (XXV)

L'amour tendre et caressant, le culte littéraire de la *petite patrie* dans la grande : encore un trait par lequel du Bellay se rapproche de nous autres modernes. Regardez, en effet, autour de vous : il semble que la décentralisation intellectuelle, essayée par quelques romantiques, va enfin réussir. La vie de la France n'est plus seulement à la cervelle, mais un peu dans tous les membres. Paris, s'il reste le distributeur principal de la gloire, le consécrateur des renommées, n'attire plus à lui toute la sève. Nos jeunes écrivains, nos poètes, — ils sont *légion — poètes de clocher,* comme on les appelle, ont des yeux pour la beauté du pays natal. Messieurs, Dieu soit loué ! On est en train de redécouvrir nos provinces.

Ainsi Brizeux, parmi les splendeurs de l'Italie et de Rome, regrettait sa Bretagne. Ainsi Lamartine, *dans son brillant exil*, frémissait[1] au souvenir de *la terre natale*, de Milly, qu'il a immortalisé.

J'ai vu des cieux d'azur où la nuit est sans voiles...
J'ai visité ces bords et ce divin asile
Qu'a choisi pour dormir l'ombre du doux Virgile,
Ces champs que la Sibylle à ses yeux déroula,
Et Cume, et l'Élysée : et mon cœur n'est pas là!
Mais il est sur la terre une montagne aride...
Enfin un sol sans ombre et des cieux sans couleur,
Et des vallons sans onde ! — *Et c'est là qu'est mon cœur !*

Petite patrie, *terre nourrice*[2], qui est souvent sans gloire, qui peut être sans grâce, mais où nous avons grandi, où nous avons souffert, où nous sommes connus et aimés, où nous avons jeté, peu à peu, comme à notre insu, des racines profondes. Et tous, nous applaudissons encore Lamartine, quand il dit — même avec une légère emphase :

Qu'importe que ce nom, comme Thèbe ou Palmyre,
Ne nous rappelle pas les fastes d'un empire,
Le sang humain versé pour le choix des tyrans,
Ou ces fléaux de Dieu que l'homme appelle grands?
Ce site, ou la pensée a rattaché sa trame,
Ces lieux, encor tout pleins des fastes de notre âme,
Sont aussi grands pour nous que ces champs du destin
Où naquit, où tomba quelque empire incertain ;
Rien n'est vil, rien n'est grand : l'âme en est la mesure.
Un cœur palpite au nom de quelque humble masure;
Et, sous les monuments des héros et des dieux,
Le pasteur passe et siffle en détournant les yeux.

1 Pourquoi le prononcer ce nom de la patrie ?
Dans son brillant exil, mon cœur en a frémi ;
Il résonne de loin, dans mon âme attendrie,
Comme les pas connus ou la voix d'un ami.
(*Milly ou la Terre natale*).

2 Et je pensois aussi ce que pensoit Ulysse,
Qu'il n'estoit rien plus doulx que voir encor un jour
Fumer sa cheminée, et, après long séjour,
Se retrouver au sein de sa *terre nourrice*. (CXXX)

Le Milly de du Bellay, Messieurs, vous le connaissez. Son *petit Liré*, qui était certainement sans gloire, mais non sans grâce et sans lumière, est désormais immortel. Du mont Aventin, où le poète gémissait dans un brillant « servage », au milieu des splendeurs de Rome et de ses palais de marbre, il évoquait souvent la vision du bourg natal[1] : au pied du coteau ensoleillé, la belle Loire, avec les *bois*, les *champs* aux blonds épis, les *vignes*, les *jardins*, les *prés* verdoyants qu'elle traverse[2], la Loire, sillonnée par les bateaux marchands, dont le vent enfle les grandes voiles blanches ; le *petit village*, campé gaiement sur le coteau ; la *pauvre maison* de la Turmelière, couverte d'*ardoise fine*, bâtie par ses aïeux ; et le *clos* modeste qui l'environne. Et, un jour, de ces tendres réminiscences, de ces soupirs et de ces regrets poétiques, jaillit un sonnet, qui est vraiment admirable dans sa simplicité, tout vibrant d'une émotion contenue, mais puissante[3]. Fleur, non point exotique, mais indigène, qui a ses racines au bord de la Loire, et dont le parfum est suave à respirer.

Le *sonnet du petit Liré* ne chante-t-il pas dans toutes vos mémoires ? Disons-le, cependant, une fois de plus.

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme cestuy là qui conquit la toison,
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son aage !

Quand revoiray-je, hélas ! de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Revoiray-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province et beaucoup d'avantage ?

[1] Ce doux vers, qu'il applique à nos animaux domestiques regrettant leur maison, on peut le lui appliquer, à lui :

Toujours de la maison le doux désir les poingt. (XXX)

[2] Sonnet XIX, cité plus haut.

[3] Je n'en excepte que le second vers, produit d'un humanisme un peu intempérant. Que vient faire Jason ici ? Mais ces noms antiques sonnaient si bien aux oreilles des hommes du XVIe siècle !

Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeux
Que des palais romains le front audacieux ;
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine ;

Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin,
Plus mon petit Liré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la doulceur angevine. (XXXI)

La douceur angevine ! Cette douceur, qu'il attribue, non pas seulement au climat, mais aux habitants de son pays — voyez le sonnet XC, où il parle des « nymphes » (dames) angevines[1] — n'est-elle pas le trait distinctif de son beau talent d'élégiaque ?

Ses contemporains l'avaient, pour cela, surnommé l'*Ovide* français. Eux, qui avaient le culte, j'allais dire la superstition, de l'antiquité, croyaient lui faire — et lui faisaient réellement — un grand honneur. « Aux parties en quoy Ronsard et du Bellay excellent, disait Montaigne, je ne les trouve gueres esloignez de la perfection ancienne. » (Essais, II, ch. XVII). Or, du Bellay excelle dans l'élégie. Mais, avec moins d'esprit qu'Ovide, bien que, pour sa part, il en ait beaucoup et du meilleur, comme j'aurais pu vous le montrer, il est plus intime, plus tendre, plus ému et plus émouvant que lui. Un critique de nos jours, M. Faguet[2], dit qu'il *avait tout de l'élégiaque*, et ajoute qu'il est « digne d'un sourire fraternel de Musset et d'un regard de Lamartine ». Ne mériterait-il pas même un peu mieux ?

Messieurs, Joachim du Bellay eût voulu reposer, après sa mort, tout près des rives de la Loire. Il écrivait, dans sa jeunesse :

.....O mon fleuve paternel,
Quand le dormir éternel

[1] Voici les qualités qu'il loue en elles :

..... *L'angevine douceur*, les paroles divines,
L'habit qui ne tient rien de l'impudicité,
La grâce, la jeunesse, et la simplicité...

[2] *Le seizième siècle*. (Lecène et Oudin)

Fera tomber à l'envers
Celui qui chante ces vers,
Et que, par les bras amis,
Mon corps bien près sera mis
De quelque fontaine vive,
Non gueres loin de ta rive,
Au moins sur ma froide cendre
Fais quelques larmes descendre,
Et sonne mon bruit fameux
A ton rivage escumeux ..

Le vœu de du Bellay ne fut point exaucé. Du Bellay, mort à Paris, n'a pas été enseveli au pays de ses pères. On ne sait même pas, au juste, où est son tombeau [1]. Mais de lui, et des poètes dont les vers sont gardés par la mémoire des hommes, on peut dire, toute proportion observée, ce que Simonide disait de ceux qui sont morts aux Thermopyles : « ....Illustre est leur sort et glorieux leur destin. Pour eux, point de tombeaux..... point de larmes, mais des hymnes ; point de lamentations, mais des éloges : monument que ni la rouille, ni le temps, qui détruit tout, ne détruira jamais. »

A défaut d'un tombeau, Joachim du Bellay a-t-il obtenu, dans son pays natal, les honneurs qu'il mérite ? — Une rue de notre ville porte son nom : c'est tout. C'est trop peu de chose, vous en conviendrez avec moi.

En 1841, un homme d'un esprit ouvert et d'un grand cœur, M. Victor Pavie — ce nom d'une vieille famille angevine ne vous rappelle-t-il pas, dans les lettres et dans les arts, toute une tradition d'honneur ? — M. Victor Pavie, ancien *Jeune-France*, et membre des deux *Cénacles*, publia les *Œuvres choisies* de du Bellay. Il avait demandé, pour que cette édition fût digne de son héros, le concours de deux artistes : Sainte-Beuve, répondant au désir de son ami, lui envoya une *notice* charmante, qui servit d'introduction ; notre immortel David d'Angers, fort aimablement aussi, dessina, pour le gra-

[1] Il fut enterré dans la cathédrale de Paris, probablement à côté d'un autre de ses cousins, chanoine, L. du Bellay. Il y avait plusieurs du Bellay dans le clergé de Paris. (Voir *Journal des Savants*, avril 1881).

veur, le portrait du poète. L'éditeur recueillit, je crois, *trente* souscriptions! Il est vrai que l'heure devenait mauvaise : deux ans après, le romantisme, qui avait exalté du Bellay comme un ancêtre, faisait, avec les *Burgraves*, sa première chute retentissante.

Depuis, J. du Bellay a eu plus de succès. Isidore Liseux nous l'affirme dans sa préface[1]. Et on annonce, aujourd'hui, une nouvelle édition dans le pays nantais[2]. Malgré le *krach* du livre, dont se plaignent éditeurs et auteurs — krach qui s'étend à toutes les productions littéraires, même aux romans, mais non pas, j'en suis sûr, à ceux de *notre* René Bazin — puisse-t-elle réussir, pour l'honneur de la France!

David d'Angers avait rêvé autre chose: il voulait faire le buste du poète pour son petit Liré. Plusieurs lettres à Victor Pavie nous l'apprennent. Ce ne fut qu'un rêve ; et c'est vraiment dommage que l'artiste l'ait emporté avec lui dans la tombe.

Mais voilà qu'un autre projet, celui-là plus complet, va se réaliser. Ancenis, la ville bretonne assise au bord de la Loire, en face de Liré, doit ériger dans ses murs, cette année même, la statue du poète angevin. Tant mieux : c'est un hommage de plus, rendu à une mémoire qui nous est chère. Car on n'a point, je pense, la prétention de faire un Breton de notre du Bellay, non plus, du reste, que d'enlever à l'Anjou, avec lui, le pays où il est né.

Mais pourquoi cette statue n'est-elle pas placée à Liré? La raison principale, je crois la deviner. Comme les populations des bourgs et des campagnes s'en vont, hélas! vers les grandes villes, les statues de nos grands hommes de province tendent à émigrer vers les centres, où elles ont plus de considération et d'honneurs. Dès lors, si ma réponse est bonne — et elle n'est pas si mauvaise, que je sache — la conclusion s'impose,

[1] M. Becq de Fouquières en a donné une autre édition chez Charpentier, (1876). Depuis trente ans, les travaux abondent : Marty-Laveaux publiait ses *œuvres* complètes (1886). En 1883, M. Pierre de Nolhac édite ses lettres d'après les originaux (Charavay, Paris). J. du Bellay a donc, de nos jours, comme un regain de popularité. Il est presque à la mode.

[2] Cette édition est préparée par MM. Léon Séché et Ballu.

ou je ne sais pas raisonner. C'est dans la capitale de cet Anjou qu'il a chanté en vers si harmonieux et si émus, presque Lamartiniens, que le poète angevin devrait avoir son monument : non sur une place quelconque, mais au centre de la ville, sur la place du *Ralliement*. A Ancenis, c'est bien, encore que je ne comprenne guère les Angevins qui, par leurs souscriptions, exilent J. du Bellay en terre bretonne; mais à Angers, c'est mieux, et c'est nécessaire. Je le vois déjà, ce me semble, le gentil poète, tel que j'aime à me le représenter, la tête couronnée de lauriers debout, le bâton du voyageur à la main, ou bien assis sur les ruines de Rome et méditant, les yeux tournés vers son petit Liré. Et, sur le socle de la statue, je lis, gravé en lettres d'or, le sonnet délicieux :

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage.....

S'il y avait, parmi mes auditeurs, un membre du conseil municipal, je le prierais de s'honorer en prenant en main cette cause, en la défendant auprès de ses collègues *nos édiles* — je parle, vous le voyez, comme les anciens — et en la faisant triompher. Ce jour là, une injustice — je ne puis vraiment dire autre chose — serait réparée. L'Anjou aurait acquitté, enfin, sa vieille dette de reconnaissance envers celui de ses fils qui a fait connaître et aimer au loin la « douceur angevine ».

Alexis Crosnier,

Prêtre.

LA ROUILLE DU POIRIER

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a cent ans, la Botanique avait le périlleux avantage d'être une science à la mode. Qualifiée d'aimable, elle faisait partie du programme de toute éducation soignée, comme elle trouvait sa place dans toute réunion d'élite. La littérature s'inspirait de ses données; J. J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre étaient les grands maîtres de cette École dont le sentimentalisme, qui nous paraît aujourd'hui suranné, était alors présenté comme l'expression vraie de la nature, sans parler d'une pléiade de poètes moins connus qui excellaient pourtant à interpréter le langage des fleurs.

Mais, tout passe dans la mode, la couleur des rubans comme la forme du chapeau ; une saison suffit à tout bouleverser, et bien d'autres révolutions plus radicales se sont opérées depuis un siècle !

Nous sommes loin de ce temps où les beaux esprits, à Angers, se demandaient avec anxiété, au lendemain des élections de 1789, ce qu'il allait arriver, non pour l'avenir du pays, mais pour celui de la botanique. Le professeur Laréveillère-Lépeaux venait de quitter sa chaire pour entrer à l'Assemblée constituante. Si Calypso n'a jamais pu se consoler du départ d'Ulysse,

on pouvait craindre que pareil vide ne se comblât jamais non plus pour l'auditoire de l'Enclos des Bassins, dût, en compensation, l'ancien titulaire être promu plus tard par ses concitoyens au rang suprême de Chef de l'État.

Il fallut, bon gré, mal gré, aviser à un tel péril, combler une si grande lacune, et c'est ainsi que Merlet-la-Boulaye fut improvisé, à soixante ans, professeur avec le même enthousiasme que jadis saint Ambroise avait été acclamé évêque par le peuple de Milan.

Quelle serait, je le demande, l'impression ressentie par un de ces zélés botanophiles angevins de la fin du dernier siècle, s'il revenait, de nos jours, et constatait le changement qui s'est opéré parmi ses arrière-neveux ; s'il voyait, par exemple, que ce Jardin des Plantes, fondé il y aura tantôt cent-vingt ans par l'initiative privée, ne se trouve aujourd'hui toléré qu'à la condition d'y faire, au lieu de science, de la *mosaïculture?*

A vrai dire, sa stupéfaction ne ferait que s'accroître s'il s'aventurait dans le sanctuaire même jadis consacré au culte de Flore. Dès l'entrée, une légère odeur de chimie lui ferait sentir qu'il s'est fourvoyé ; il ne reconnaîtrait plus assurément le logis d'autrefois. Au lieu de belles fleurs étalées pour le plaisir des yeux, une collection d'objets de couleur douteuse et sans forme appréciable, qu'il faut contempler de longues heures à travers un tube de microscope avant de parvenir à leur en attribuer quelqu'une. Si, en un mot, il constatait ce qu'après trois générations humaines est devenue la botanique, il en serait encore plus étonné, peut-être, que des changements qui se sont opérés autour d'elle dans l'estime du public.

Et c'est cette botanique si démodée qui, ce soir encore, revient en scène, prétendant faire exception au sage proverbe : *non bis in idem.* Si l'on recherche le pourquoi, j'avoue n'avoir, pour ma part, aucune bonne raison à en donner. Mais à notre première réunion j'avais eu, paraît-il, la langue trop longue et m'étais mis dans le cas de ne pouvoir refuser décemment l'invitation nouvelle de notre zélé secrétaire-général, principal promoteur de ces conférences d'hiver. Aussi l'habile confrère me ferma la bouche d'un mot : « Vous avez annoncé à vos auditeurs les parasites du Poirier, il faut payer votre dette, »

Voilà pourquoi je dois reparaître devant vous, pour les parasites du Poirier. Or, comme le nombre en est encore assez élevé, je crains réellement de ne pouvoir m'acquitter de si tôt, si l'on me tient ma promesse trop serrée. Enfin, pour ce soir, nous en choisirons un entre cent ; sous forme de causerie et avec un peu d'amplification, nous tâcherons de donner un corps à tout l'ensemble; et puissiez-vous, mes chers auditeurs, sortir d'ici, sinon très satisfaits, du moins pleins d'indulgence, en attendant qu'une prochaine réunion vienne dédommager votre patience et votre bon vouloir.

Chacun sait que le fer exposé à l'air humide ne tarde pas à se couvrir de taches rouges, d'abord isolées, puis confluentes en une croûte continue. La modification ne s'arrête pas à la surface, elle pénètre dans la profondeur du métal, de sorte qu'à la place d'une lame élastique, polie et brillante, on a bientôt une matière friable, boursouflée et sans éclat. Les chimistes d'autrefois — je remonte encore à l'autre siècle — qui connaissaient ces faits comme tout le monde, avaient une manière de les expliquer ; pour eux le fer, en passant à l'état de rouille, avait perdu de sa substance, notamment ce qu'ils appelaient du *phlogistique ;* et, comme preuve, ils donnaient ce fait, qu'on peut rendre au fer rouillé ses qualités perdues en le chauffant avec un autre corps riche en phlogistique, tel que le charbon. Lavoisier, la balance en main, démontra leur erreur d'une façon aussi simple que péremptoire ; car le fer, au lieu d'avoir diminué de poids en se rouillant, était devenu plus lourd : il n'avait donc rien perdu, mais gagné plutôt. Il s'était enrichi (si l'on peut employer ce terme en pareil cas) ou, si vous préférez, il s'était combiné avec un des gaz de l'atmosphère, ce gaz nouveau que Priestley venait de découvrir, et que Lavoisier avait nommé, pour ses propriétés, l'air comburant ou l'air vital, l'oxygène.

La rouille, en somme, n'est que du fer uni à l'oxygène, du fer oxydé ou, comme on dit encore, de l'oxyde de fer.

Les métaux, autres que le fer, s'oxydent comme lui, mais les produits de cette oxydation diffèrent profondément d'aspect ; néanmoins la pauvreté de notre vocabulaire nous fait dire que

le cuivre et l'étain se rouillent. La langue des Latins, plus riche que la nôtre, leur donnait des noms différents ; la vraie rouille, celle du fer, se nommait *rubigo*, nom dont l'étymologie n'est pas douteuse, de *ruber*, rouge ; la rouille de cuivre était *æruqo*. On a gardé dans le langage scientifique un terme dérivé, car on appelle encore vert érugineux cette teinte vert-bleuâtre, analogue à celle que prennent les vieilles statues de bronze exposées au plein air ; c'est le vert-de-gris du vulgaire.

Mais, dans son sens propre, le mot de rouille était bien appliqué exclusivement au produit dérivé du fer ; ainsi, on dit encore l'eau rouillée au lieu de ferrugineuse. Ceux qui ne connaîtraient pas d'autres exemples peuvent en avoir un excellent à Angers même, et sans sortir de la ville : la source qui jaillit sans intermittence le long du boulevard Descazeaux laisse, sous forme de dépôt orangé, la trace manifeste des principes qu'elle tient en dissolution. Ces fontaines rouillées ne sont du reste pas rares en Anjou, où le sol est ferrugineux au plus haut degré; les unes ont conservé, en partie du moins, leur réputation, comme celle de Joannet, près Chavagnes-les-Eaux, qui guérit encore, paraît-il. Mais les autres sont complètement déchues de leur antique célébrité. Ainsi soupçonne-t-on à peine l'existence, à l'Épervière, d'une source qui attirait jadis tout Angers, certains jours, du côté de la route de Paris.

Le terme de rouille a reçu encore bien d'autres applications qu'il serait trop long de rappeler ; arrivons à celle qui doit nous occuper ce soir. Il n'est pas, en effet, jusqu'aux plantes vivantes qui ne semblent se rouiller comme le fer ; leur épiderme d'un beau vert se couvre parfois de taches rouges, boursouflées et pulvérulentes, tout à fait comparables à celles de la vraie rouille.

Cette rouille des arbres est-elle donc produite comme l'autre par une absorption d'oxygène, par une oxydation des tissus ? Non, assurément, l'oxygène est pour les plantes, comme pour tous les organes vivants, l'air pur et vivifiant ; son action reste bienfaisante et n'a jamais déterminé de maladies. Il faut chercher ailleurs la cause de cette altération dont les effets deviennent souvent désastreux pour la plante qui en souffre. Non seulement, en effet, les rameaux ainsi atteints revêtent un coloris

étrange, une teinte de feu, mais les feuilles ne tardent pas à tomber, l'arbre entier dépérit, et à la fin peut succomber même si le mal se prolonge. Cette rouille végétale est trop connue de tout le monde pour qu'il soit nécessaire de s'étendre ici sur ses caractères et sur ses funestes effets.

L'antiquité la plus reculée les a constatés, et c'était un des fléaux redoutables dont les prophètes de l'ancienne loi menaçaient les Juifs infidèles : « *Ærugo et aurugo* » lit-on au 2me livre des Paralipomènes. *Aurugo*, quel mot riche en images, à la fois doré et rongé ! Ce terme pourtant est moins connu des lettrés que des médecins qui encore l'ont défiguré pour en tirer le nom d'une fièvre dite aurigineuse.

Pour en revenir à la cause, elle n'est pas douteuse aujourd'hui ; cette rouille est elle-même un organisme, une plante véritable qui, au lieu de pousser comme les autres sur la terre, se développe sur ses voisines, et vit en parasite à leurs dépens. C'est un de ces nombreux petits champignons épiphytes qui ne semblent créés que pour détruire, dont les semences invisibles et insaisissables sont répandues à profusion, dans l'air comme dans l'eau, n'attendant qu'une occasion propice pour se développer.

Les anciens botanistes, du temps de Linné, connaissaient déjà la nature végétale de la rouille des plantes, et réunissaient tous ces petits champignons dans une famille unique dont le principal genre s'appelait *Uredo*. A. P. de Candolle conservait encore au vaste genre *Uredo* cette extension démesurée. Mais, depuis, on a vu la nécessité d'y introduire des divisions, de débrouiller ce chaos. Présentement on y reconnaît deux familles bien distinctes que je désignerai ce soir par des noms vulgaires, pour n'effrayer aucune imagination, car il reste bien entendu que nous ferons de la science, mais le moins possible et surtout sans le dire. On distingue donc aujourd'hui les vraies Rouilles et les Charbons, ce qui revient à dire, en botanique, les Urédinées et les Ustilaginées. Cette division est si capitale qu'il nous faut bien essayer de la saisir ; mais, rassurez-vous, je serai aussi sobre que possible de détails techniques.

Qu'il suffise de dire, pour en donner une idée, que les Rouilles causent, pour la plupart, de petites altérations locales et super-

ficielles, sous forme de pustules isolées ; chacune d'elles, prise séparément, n'est rien ou du moins peu de chose, aussi bien comme dommage que comme durée. Seulement, autour des premières des milliers d'autres toutes semblables peuvent surgir, et c'est ce qui arrive d'ordinaire ; l'ensemble, alors, devient grave.

Tout autres, au contraire, sont les Charbons, qui constituent d'emblée un mal profond, durable, et, pour la plante atteinte, une véritable maladie constitutionnelle. Il suffit d'un seul germe pour produire l'infection. Ainsi dans le blé, par exemple, la spore du Charbon s'attaque à la plante nourrice dès le sillon où le cultivateur vient de la semer, et où elle commence à pousser.

D'innombrables filaments plus tenus que des cheveux, s'insinuent au travers des tissus, en même temps que ceux-ci se forment, sans que rien trahisse au dehors l'existence du parasite. A la fin, seulement, le champignon se révèle, quand le blé va fructifier. A la place du grain normal on trouve un amas de spores, et on dirait que l'organe s'est littéralement métamorphosé en poussière de suie.

Inutile d'ajouter que le mal, d'ordinaire, est incurable, et, quoi qu'on fasse, dure autant que la vie même de la plante.

Mais revenons aux Rouilles, pour nous restreindre ce soir à leur étude, ou plutôt arrivons de suite à celle qui doit spécialement nous occuper.

Pour vous en parler il est préférable, peut-être, d'exposer ici, suivant l'ordre historique, les circonstances qui m'ont amené à m'occuper de cette maladie.

Au commencement de juillet 1892, M. le baron de Monticourt, propriétaire à Juigné-Bené, vint me faire un récit ému et détaillé du fléau qui s'était abattu sur les arbres de son potager. Ses magnifiques poiriers en pyramide, de première vigueur, étaient littéralement couverts de taches orangées ; les arbres dépérissaient visiblement, et, si le mal se prolongeait, ils auraient avant peu le sort de ceux du fermier voisin, qui avait perdu tous les siens depuis cinq ans.

Le parasite était la Rouille, comme il était facile de le voir aux feuilles apportées comme échantillon.

Je rassurai M. de Monticourt en lui disant que le mal n'était pas sans remède, et qu'il sauverait ses poiriers s'il en voulait prendre les moyens. Il suffisait pour cela de rechercher dans le voisinage quelque genèvrier, malade aussi, c'est-à-dire atteint lui-même d'un champignon, qui avait communiqué l'infection aux poiriers. Sa destruction arrêterait tout le dommage commencé.

A cette déclaration, l'étonnement de M. de Monticourt fut aussi complet que son scepticisme. Je n'en fus pas surpris, d'ailleurs, car c'est toujours le même effet produit sur les personnes peu familiarisées avec le mode de vie des organismes parasites. Il en fut ainsi dans une assemblée très scientifique, quand pour la première fois Van Beneden, professeur à Louvain, prétendit que pour guérir les moutons malades du tournis, il fallait soigner non pas le troupeau lui-même, mais le chien du berger. Car de pareils faits sont aussi fréquents chez les animaux que chez les plantes ; la physiologie des vers intestinaux nous pourrait fournir des exemples très frappants dans ce même ordre d'idées. Je suis bien persuadé que mon excellent collègue de zoologie me permettrait de chasser un peu ce soir sur son terrain ; mais, par principe, respectons les clôtures.

Les Urédinées, d'ailleurs, nous montrent, entre tous les parasites connus, les cas de polymorphisme les plus étranges.

On y observe d'abord communément ce qu'on appelle les générations alternantes. Il arrive ainsi qu'un de ces champignons donne, par la germination de ses spores, un second tout différent. Si, à leur tour, les semences de celui-ci reproduisent le premier, on a le cas le plus simple. Mais le cycle est souvent beaucoup plus compliqué et comprend, au lieu de deux, jusqu'à trois, quatre ou même cinq individus absolument dissemblables ; puis recommence une nouvelle série toute pareille.

Ce qui rend le phénomène encore plus singulier, c'est que les différents termes de la génération alternante peuvent végéter dans des conditions très diverses. Les uns habitent en parasites sur une plante déterminée, tandis que les derniers de la série s'attaquent d'ordinaire à une autre espèce. Ce changement de domicile, si l'on peut ainsi parler, a été désigné par un terme venu du grec, l'hétérécie. Ne pourrait-on pas le

comparer à celui de vulgaires malfaiteurs qui émigrent périodiquement pour échapper aux recherches de justice ou se ménager un alibi ? Ainsi la Rouille du blé n'est que la forme alternante d'une autre rouille qui sévit sur un arbrisseau épineux, souvent planté comme haie de clôture, le *Berberis* ou épine-vinette ; chaque printemps voit dépérir l'une quand l'autre commence à se montrer.

Comme vous le pensez bien, Messieurs, de pareils faits ne se sont pas imposés d'eux-mêmes et de bonne heure par leur évidence. Ce point de physiologie est, au contraire, un de ceux que l'instinct populaire et l'observation pratique ont su mettre tout d'abord en relief, bien avant d'être admis en corps de doctrine par la science proprement dite. Il est même assez piquant de constater qu'à une certaine époque ce que nous admettons aujourd'hui comme vérité démontrée était repoussé avec dédain comme préjugé inadmissible, au nom des théories officielles. Nous pouvons lire, par exemple, dans la *Flore générale des environs de Paris*, par Chevalier, ouvrage estimé au moment où il parut, que l'auteur se récrie contre l'opinion de ces vulgaires paysans qui admettent l'infection du blé par l'épine-vinette, comme si le microscope ne démontrait pas, dit-il, de la façon la plus péremptoire, des différences capitales entre les champignons parasites de ces deux plantes. Eh bien, ce que Chevalier regardait comme absurde est désormais si positivement reconnu, qu'il n'est plus d'hésitation possible.

C'est bien le lieu de prononcer ici un nom qui restera indissolublement attaché à l'histoire de cette importante découverte.

Un nom en deux personnes, car les frères Tulasne, dont je veux parler, ont signé en commun la plupart des beaux mémoires qui ont conduit l'aîné à l'Institut.

Nés à Azay-le-Rideau, près des limites de l'Anjou, et poussés d'abord, contre leur vocation, vers l'étude du droit, ils durent à leur situation de fortune le privilège de pouvoir se dégager des entraves professionnelles pour suivre leur propre génie.

Rappeler en peu de mots une existence si bien remplie et si utile à l'humanité, c'est ce que je ne puis décemment entreprendre ici, quand leur éloge a été prononcé, il y a peu d'an-

nées, devant l'Académie des sciences et dans un langage magistral, par celui même qui occupe si dignement, à cette heure, le fauteuil de René Tulasne. « Toute leur vie, dit M. Ed. Bornet, les deux frères vécurent ensemble dans la plus parfaite intimité : l'aîné, plus sérieux, plus réservé, supérieur par la valeur intellectuelle et la culture littéraire ; Charles, plus expansif, plus attirant : l'un la pensée, l'autre l'action ; tous deux d'une bonté rare, d'une douceur exquise, d'une charité sans mesure. De cette étroite association surgirent non seulement les œuvres scientifiques qui ont rendu leur nom fameux, mais encore, il n'est pas permis de l'oublier, une série de fondations pieuses et charitables, des écoles, des hospices, des églises que leur main libérale a semées sur divers points de la France. Hommes d'une foi profonde, dont les manifestations éclatent presque à chaque page du plus grand de leurs ouvrages, en même temps qu'ils ont été hommes de science et de labeur opiniâtre, ce serait mutiler leur vie et leur œuvre que de n'en pas laisser entrevoir l'ensemble sous ses divers aspects et dans sa féconde plénitude »[1].

Dans le domaine des découvertes positives, les frères Tulasne surent démontrer les premiers, par des faits nombreux, « que les champignons possèdent des organes reproducteurs multiples, très variés de structure et d'aspect. Il en résultait que beaucoup de formes, dispersées dans les différentes familles de champignons généralement admises, n'étaient que des membres disjoints de diverses entités spécifiques. C'était le bouleversement des idées reçues, mais c'était aussi le début d'une ère nouvelle pour la mycologie, qui repose tout entière, aujourd'hui, sur les bases solides établies par MM. Tulasne ».

Pour être strictement juste, il convient de dire que l'application de cette grande théorie du polymorphisme au cas spécial qui nous occupe ici, à l'espèce qui s'attaque particulièrement au poirier, fut indiquée par un naturaliste danois. C'est le professeur Œrsted, de Copenhague, qui, en 1866, rattacha ce parasite, nommé *Rœstelia cancellata*, comme simple phase

[1] Institut de France. — Notice sur L.-R. Tulasne, par M. Ed. Bornet, 1887.

dans le cycle d'évolution des Urédinées trémelloïdes du genre *Gymnosporangium*, vivant sur les genèvriers.

Mais le cas restait encore assez compliqué, même après les recherches d'Œrsted et celles plus récentes de M. Plowright, en Angleterre ; vous en comprendrez la raison sans peine. Le poirier n'est pas le seul arbre de la famille des Pomacées qui soit atteint par les *Rœstelia* ; deux autres, au moins, chez nous, en possèdent et qui diffèrent même spécifiquement. Ainsi, il y a la Rouille de l'aubépine et celle du sorbier. Or, chose remarquable, les formes alternantes de ces divers champignons se développent bien sur différents genèvriers, mais sans qu'on ait pu, pendant longtemps, établir d'une façon péremptoire la correspondance exacte de ces formes. De là un enchevêtrement qui paraissait inextricable.

Les observations poursuivies depuis deux ans à Juigné-Bené ont été justement intéressantes, au point de vue même purement théorique, parce qu'elles ont contribué à débrouiller ce chaos. M. de Monticourt, je dois le dire, déploya tout son zèle, pour arriver à la solution de ce problème, et c'est une véritable enquête que nous fîmes en commun sur tous les vergers malades de ses environs. Je ne vous conduirai pas, Messieurs, de ferme en ferme, pour vous décrire tous les arbres que nous avons examinés. Il serait plus long encore de vous retracer les mille tâtonnements, les démarches inutiles par où nous avons dû nécessairement passer. Laissez-moi vous citer seulement quelques faits tout à fait concluants. Trois cultures de poiriers se sont montrées plus particulièrement malades, lors de notre visite en 1892, et partout nous avons constaté, tout à côté du mal, sa cause, la présence dans quelque coin souvent dissimulé de cet arbrisseau dangereux connu des botanistes sous le nom de Genèvrier de la Sabine (*Juniperus Sabina*), atteint lui-même de son parasite. Dans deux de ces vergers le genevrier fut détruit, et l'année suivante, les poiriers si maltraités précédemment ne portaient plus trace de la maladie. Sur un seul point, la Sabine avait été respectée, c'est près d'un passage à niveau du chemin de fer de Segré, entre Montreuil-Belfroy et la Membrolle ; inutile de dire que les poiriers s'y sont montrés plus atteints que jamais. Bien plus, et ce fait a un intérêt

scientifique tout spécial, le mal avait gagné jusqu'aux aubépines de la haie voisine, si bien que la Compagnie de l'Ouest, désespérant de pouvoir se clore à cet endroit avec cet arbrisseau, avait fini par l'abandonner et lui substituer une rangée de charmes.

Il résulte donc, comme résultat indéniable, que partout la maladie des poiriers a pour point de départ le parasite du Genèvrier de la Sabine et non celui des autres espèces voisines.

Ceci me rappelle un autre fait déjà ancien que m'a raconté plus d'une fois M. B. Desportes, ancien directeur des pépinières André Leroy.

Un carré de poiriers avait été planté aux Chauffaux, le long de leur école de Conifères, où était alignée notamment une collection très complète de genèvriers. Le funeste voisinage de ces derniers atteints de maladie se fit sentir sur les cultures environnantes, aussi leur perte fut décidée. Mais comme à cette époque on ignorait quelle était précisément l'espèce de genévrier nuisible au Poirier, on fit un sacrifice complet — un vrai massacre des Innocents, cent pour un, — mais le résultat fut atteint.

Si pareil accident se produisait autour de chez vous, Messieurs, je ne vous engagerais pas à imiter un exemple aussi radical. D'ailleurs, en essayant de vous attaquer au Genèvrier commun, vous pourriez éprouver une résistance sérieuse de la part de nos paysans. Ils se servent des rameaux de cet arbre pour divers usages domestiques, notamment pour affranchir leurs charniers, et ils y tiennent d'autant plus que la plante ne poussant pas partout en Anjou, ils se sont donné parfois beaucoup de peine pour la faire croître près de leur maison.

Il suffirait de vous attaquer à la Sabine ; c'est elle seule qui est en cause dans la maladie du Poirier.

Peut-être désireriez-vous enfin être édifiés plus complètement sur les migrations des champignons congénères de la Rouille du poirier, et savoir notamment à quelle autre espèce de *Rœstelia* se rattache le parasite du genèvrier de nos bois. Voici plusieurs faits observés en Anjou même, qui pourront satisfaire votre curiosité sur ce point. Sur le plateau calcaire situé au nord-ouest du bourg de Lasse, les haies d'aubépine sont absolument rouillées, et la maladie se porte spécialement sur les fruits rendus

méconnaissables par les longues pustules tubuleuses du *Rœstelia lacerata*[1]. Or, dans tout le pays de Baugé, où les genèvriers abondent, je n'ai jamais observé d'individus malades autre part que sur ce point restreint, snr la pâture aride qui entoure le vieux moulin à vent. La conclusion s'impose d'elle-même.

Il y aura tantôt dix ans, herborisant autour du château de Grandfonds, près de Brézé, en compagnie du propriétaire, M. Couscher de Champfleury, nous avons pu constater que l'aubépine y était aussi littéralement infestée par le même *Rœstelia lacerata*. J'en induisais comme probable la présence du *Gymnosporangium clavariiforme* sur les Genèvriers du voisinage. Un de nos confrères, qui a pu herboriser depuis, à la saison convenable, dans cette localité éloignée d'Angers, a vérifié l'exactitude de cette prévision. M. l'abbé Lecuit a rapporté effectivement, aux dernières vacances de Pâques, des lisières de la forêt de Fontevrault plusieurs rameaux de genèvriers tout boursouflés par la présence de leur parasite.

Ces observations, s'ajoutant à celles conformes de tout point que la science avait précédemment enregistrées, leur donnent un degré de certitude en plus ; c'est bien le *Rœstelia cancellata* qui rentre dans le cycle du *Gymnosporangium Sabinæ*, tandis que son congénère le *Rœstelia lacerata*, au contraire, se rattache au *G. clavariiforme*. — Quant à l'habitation même de ces parasites, elle paraît moins constante ; le second semble bien spécial à l'aubépine, mais le premier peut accidentellement se porter sur cet arbrisseau et même sur le Néflier, aussi bien que sur le Poirier.

De pareils faits d'hétérécie, dûment établis, fournissent souvent un moyen pratique et efficace de lutter contre le mal causé par les champignons épiphytes. On peut même en tirer une méthode générale de traitement, toutes les fois qu'un de ces parasites s'attaque successivement à deux plantes différentes, dont l'une mérite protection à tout prix, tandis que l'autre peut être sacrifiée sans grand dommage. Il suffit de s'arrêter à la dernière alternative, et le fléau sera sûrement enrayé, si l'on

[1] Tel était encore, du moins, l'état des lieux au mois de juillet 1880, car, depuis, le mal a bien pu consommer son œuvre et achever la destruction des arbrisseaux déjà fortement compromis à cette époque.

proscrit sans merci l'espèce moins utile qui constitue pour l'autre un danger permanent.

C'est ce qu'on a essayé d'appliquer par voie de règlement administratif à l'égard de la Rouille du blé, en ordonnant la destruction du *Berberis*, qui nourrit une de ses formes alternantes. Seulement le cas est ici particulièrement complexe et peu propre à établir l'efficacité du procédé. Car il existe jusqu'à trois champignons distincts, du genre *Puccinia*, qui constituent l'état de rouille de nos céréales, et chacun avec son cycle spécial d'évolution. L'espèce la plus fréquente, sinon la plus redoutable, *P. graminis*, réclame bien le *Berberis* et périt avec lui ; mais ses congénères *P. coronata* et *P. Rubigo vera* ne se trouvent atteintes en aucune façon par la ruine de l'épine-vinette, puisque leurs générations alternantes se fixent autre part que sur cet arbrisseau. Le mal continue alors après comme avant, aussi l'incertitude du résultat explique pourquoi les mesures prescrites ont été peu à peu abandonnées.

Il faut bien reconnaître, Messieurs, que le rôle de l'homme reste souvent inefficace dans la lutte engagée contre les infiniment petits ; il est difficile de s'opposer à leur propagation, plus difficile encore, peut-être, de les faire pulluler à volonté. Leurs semences microscopiques ne se livrent pas à la grande culture, comme celles du chanvre ou du colza. En général, ce ne sont pas les germes qui font défaut, mais plutôt les conditions convenables pour leur développement.

C'est ce qu'a un jour méconnu, on peut bien le rappeler sans songer à lui manquer de respect, le premier représentant du pouvoir civil dans notre département. Vous vous souvenez peut-être, Messieurs, de cet arrêté qui devait foudroyer tous les vers blancs du pays. Par malheur, la race des hannetons n'en est pas encore venue au point d'être sensible à la pression officielle, et la terreur de l'affiche blanche n'est pas arrivée jusqu'à eux. Comme d'ailleurs la petite poudre microbienne préconisée par M. le Préfet n'a pas eu plus d'efficacité, on peut dire que les vers blancs sont restés, en définitive, les maîtres du terrain.

Eh bien, n'y aurait-il pas une belle occasion de venger ces divers échecs administratifs ? Oui, sans doute, et le sujet est tout indiqué ; ce serait la proscription officielle du *Juniperus*

Sabina. Cet arbre, à plus d'un titre, mérite d'ailleurs la réprobation générale ; sous le nom de Savenier, il est trop connu dans les campagnes pour ses propriétés occultes, qui en rendent l'emploi dangereux dans certaines pratiques de médecine populaire. Au nom encore du dommage qu'il cause indirectement aux poiriers, il est facile de dresser contre lui un solide réquisitoire. Mais ce soin incombe aux autorités compétentes, et je dois rester dans mon rôle d'avertisseur public. Je crie : au feu ! Tant pis, si le corps des pompiers ne bouge pas.

Et maintenant, puisque l'heure le permet encore, laissez-moi développer devant vous quelques conséquences des faits qui viennent de nous occuper.

Ne convient-il pas d'abord de parler en faveur de cette pauvre délaissée, que l'on a bien pu gâter un peu au temps de sa jeunesse, mais que l'on néglige assurément trop, aujourd'hui qu'elle a acquis les qualités sérieuses de l'âge mûr ? On la qualifiait d'aimable, quand elle n'était pas encore science, et maintenant on est tenté de ne plus la prendre au sérieux, depuis qu'elle a perdu ses charmes.

Un de nos compatriotes donnait un jour, en ces termes, la mesure de son estime pour la botanique :

« Il est, selon moi, deux plantes que les Angevins ne connaîtront jamais assez, le chanvre et la vigne ; pour les autres, on est bien près d'en savoir ce qui convient, et la botanique devient ainsi pratiquement pour nous un luxe superflu. » Ainsi deux plantes, ni plus ni moins, doivent trouver place dans notre flore locale utilitaire, celle de l'industriel et du commerçant; le reste passe d'emblée dans celle de l'amateur.

Mais pourquoi deux seulement, et ne m'accorderiez-vous pas d'y ajouter au moins un troisième terme ? Voyons, le Poirier, par exemple? Je sais que vous ne refuserez pas de l'admettre par courtoisie, mais encore ne peut-on en donner de vraies raisons?

La culture de la terre devient de moins en moins rémunératrice, depuis qu'elle doit être intensive ou périr sous la concurrence. Les blés qui nous arrivent d'Amérique ou d'Australie se vendent à des cours plus bas que les nôtres ; eh bien, pourquoi ne lutterions-nous pas avec ces pays lointains

à armes égales? L'Amérique, elle, ne possède pas notre poirier, nulle part on ne rencontre cet arbre spontané sur son territoire; les fruits mêmes, paraît-il, de la plante importée y mûrissent assez mal. Et pourtant les Américains sont friands de nos poires. Si nous cultivions un peu moins en grand le blé ou la vigne qui supportent péniblement la lutte engagée sur le terrain économique, et si nous plantions des poiriers? Au bout de peu d'années les arbres seraient en plein rapport avec le degré de perfection qu'on leur connaît en Anjou : les fruits, on sait, se prêtent aux plus longs transports, quelques jours suffiraient à les diriger sur un port voisin, ils achèveraient de mûrir pendant la traversée. Et voilà comment nous pouvons trouver un débouché en Amérique ou ailleurs pour nos poiriers et nos poires, si la même ressource nous manque pour nos blés !

Pour en revenir à mon argumentation, vous ne pouvez vous refuser à reconnaître dans le poirier une troisième espèce utile à ajouter à la flore pratique de l'Anjou. Mais, songez-y, vous me concédez trois plantes ; vous êtes perdu : toutes les autres y passeront ! Vous ouvrez trois écluses, c'est plus qu'il n'en faut pour faire écouler toute la rivière !

Car au poirier s'attache la connaissance des parasites, ne l'oubliez pas. Le chanvre en a de même de son côté, et la vigne de bien plus nombreux encore ! C'est tout un monde, qui comprend, sinon la botanique entière, du moins plus de connaissances que n'en comporte en son cerveau le savant le mieux en mesure de répondre à toutes les questions qu'il vous plairait de lui poser.

Reconnaissez plutôt, franchement, qu'une flore utile à connaître dans un pays comme le nôtre, c'est intégralement celle que la Providence y a fait croître. Car il existe réellement entre chaque espèce une connexion de rapports si intimes et si multiples, que leur notion devient pratiquement inséparable. C'est dans sa généralité et sans restriction qu'il faut prendre la parole magistrale de Buffon : « L'homme ne saura jamais assez ce que peut la nature, ni ce qu'il peut sur elle. »

Une autre conclusion s'impose aussi pour la science entendue plus largement, surtout cette science de la nature, si longtemps

méconnue chez nous qu'un grand esprit comme de Maistre n'y a vu que l'art d'aligner des papillons sur une tablette, et d'étaler des plantes sèches sur des feuilles de papier. Il est temps d'en apprécier plus justement la portée, d'y considérer surtout une des grandes voies pour atteindre la vérité, une des méthodes les plus fécondes de nos connaissances spéculatives, et aussi un abri tutélaire pour le bien matériel et moral de l'humanité.

Cette manière d'envisager la science s'introduit, sans doute, peu à peu dans les esprits, On a pu voir ainsi en Danemark un brasseur libéral, autant que riche, doter sa ville d'un institut où toutes les recherches théoriques doivent avoir pour objet l'industrie de la bière, avec la statue de Pasteur à l'entrée de l'établissement.

Plus près de nous même, on pourrait citer des faits récents. En voici un que je viens de lire dans le dernier numéro paru de mon journal. « Le bois de Grammont, près Montpellier, rendu célèbre par la mention qui en est faite dans la correspondance de Linné, est devenue la propriété de l'Université, grâce à la libéralité de Mme Bouisson, qui a légué aux établissements universitaires de Montpellier une propriété d'une valeur d'un million [1] ».

Honneur à cette femme généreuse qui a su comprendre, mieux qu'on ne le fait d'ordinaire, combien le culte vrai de la science naturelle intéresse le développement moral d'un pays tout entier !

Ceci ne peut-il pas nous donner à songer, sans rêverie, qu'un jour peut-être, à nous aussi catholiques de l'Ouest, Dieu ménagera pareille faveur, c'est-à-dire l'assurance du lendemain, l'expansion de la pleine vie ? Ce moment est-il proche ou non ? La Providence le sait, mais on peut espérer que cette grâce nous sera concédée le jour où nous nous en montrerons dignes.

Et puisque nous sommes ici entre catholiques, et à l'entrée du carême, ne serait-ce pas le moment de terminer cette causerie par une sorte d'examen de conscience ? Je dirai, s'il vous plaît, les deux premiers *meâ culpâ*, il vous sera loisible d'achever le troisième.

[1] Bull. Soc. bot. de France, t. 40, p. 176.

Avons-nous toujours, nous orthodoxes, sûrs de posséder le vrai en religion, le même franc respect de la science pure que nos frères moins bien partagés à cet égard ? Quand la Réforme parut, ses docteurs, effrayés eux-mêmes des ruines accumulées par leurs négations et leurs doutes, se prirent à chercher quelque base de connaissances, et peut-être, qui sait ? le moyen d'ériger un ensemble de croyances morales et religieuses. Un surtout, que je citerai, parce qu'il a vécu quelque temps presque chez nous, à Saumur, et qu'il avait cette idée imprimée au plus profond de son âme, Swammerdam, le premier qui contempla les globules du sang, voyait dans ses recherches de naturaliste une seconde Bible, et c'est sous ce nom même qu'il a publié ses observations : « *Biblia naturæ.* »

Quoi qu'il en soit de ces prétentions, la méthode du libre examen a été le point de départ incontestable de la renaissance des sciences naturelles : mal adaptée aux recherches théologiques, elle trouvait mieux sa place et son application à l'étude du monde physique. On ne s'étonnera pas de cette coïncidence, car il est rare qu'un mal arrive sans quelque compensation, au moins occasionnelle, et l'on en trouverait plus d'une à cette glorieuse époque qui, en peu d'années, a su découvrir l'Amérique et inventer l'imprimerie.

Mais cela a suffi, peut-être, à attirer pour longtemps sur la science la défiance, sinon l'hostilité ouverte des catholiques. C'est à vous, théologiens, que j'en appellerai pourtant pour me fournir des arguments destinés à démolir ce vieux préjugé. Saint Augustin n'a-t-il pas écrit quelque part que l'œuvre de Dieu est également admirable dans l'ordre surnaturel et dans celui de la nature, dans la création des anges et celle des vermisseaux ?

Ce n'est pas tout encore que la reconnaissance théorique de cette vérité : il en faut la mise en pratique franche et correcte ; c'est trop peu de blâmer la formule d'Omar, au moment de brûler la bibliothèque d'Alexandrie, au nom du Coran, si l'on ne se garde d'introduire dans notre grande religion ouverte et lumineuse les procédés de l'Islamisme.

Ceux qui professent une doctrine si excessive sont devenus rares, sans doute, mais combien en retour restent nombreux

ceux qui tolèrent avec la religion la science, mais une science devenue marche-pied, réduite à la condition ignominieuse de cet empereur romain humilié par Sapor ?

Est-ce avoir de la science un idéal assez élevé que de l'estimer en proportion seulement de ce qu'elle rapporte ou conclut aujourd'hui ? C'est insensé plutôt, car demain le flot toujours montant de ses conclusions pressées atteindra le pied du mur des connaissances théologiques, dont il se trouve pour le quart d'heure et provisoirement séparé par un long intervalle.

Peut-être, Messieurs, ai-je été un peu loin et trop hardi dans l'expression de ma profonde estime pour la vraie science, telle que je la voudrais voir chez tous les catholiques. Mais avant de crier à l'hérésie, veuillez réfléchir que ces pensées et bien d'autres ont dû fermenter dans mon pauvre esprit durant de longues années de travail semi-solitaire au contact de vérités méconnues.

Eh bien, avant de nous quitter, je tiens à rassurer d'un mot les âmes timorées, tant je suis convaincu que la science est bien appelée à fleurir un jour et à mûrir ses plus belles semences sur le sol fécond du catholicisme. Constatons d'abord tout le parti que l'homme de foi sait tirer des plus faibles ressources. D'autres peuvent disposer de millions ; mais proportionnellement obtiennent-ils des résultats plus sérieux ?

Pour ma faible part, et je termine par cet aveu, s'il m'a été donné de soulever quelques-uns de ces grains de poussière scientifique, dont les molécules accumulées constituent à la longue le majestueux monument qui grandit toujours, pourrais-je oublier, comme une consolation suprême, qu'il y a à la base de ce travail, sans doute l'offrande du riche, mieux en mesure de comprendre la portée de son acte, mais l'épargne, et la prière aussi peut-être, du pauvre paysan, de l'humble ouvrière, qui auront cru simplement à la parole de leur Évêque le jour où il a déclaré qu'il y allait de l'honneur des catholiques de l'Ouest de sauver l'Université d'Angers ?

F. Hy.

NATHALIE

(NOUVELLE)

VIII

A quelques jours de là, Alfred reçut son ordre d'embarquement. Il était nommé aspirant à bord d'une frégate destinée à la station des mers de l'Inde. Cette nouvelle, attendue par lui avec impatience, arracha bien des larmes à sa mère et à sa sœur. M. de Villejarzon voulut accompagner son fils à Brest pour assister à son entrée dans la carrière qu'il avait lui-même parcourue, et le recommander aux officiers du navire. Lorsque le moment du départ fut arrivé, Alfred, plus ému qu'il ne le laissait paraître, de quitter sa famille pour un aussi long voyage, abrégea autant qu'il put les heures douloureuses des adieux. Quand sa mère l'eut serré dans ses bras, quand il eut embrassé sa sœur Yvonne, il se tourna vers Nathalie, et lui dit, avec cette politesse qui lui était naturelle :

— Ma bonne Nathalie, votre présence aidera ces dames à trouver moins pénible la solitude dans laquelle nous allons les laisser. Donnez-moi votre main... Adieu !

Pas un mot ne sortit de la bouche de l'orpheline. Elle tenait ses yeux baissés pour qu'il ne la vît pas pleurer. L'émotion la suffoquait; la douleur qu'elle ressentait lui fit peur. Il lui semblait que son cœur se déchirait et qu'une heure fatale venait de sonner pour elle.

Combien cette maison isolée, sur les rochers de la Bretagne, parut vide à Mme de Villejarzon et aux deux jeunes filles, quand le père de famille et le fils bien-aimé en furent partis! Dans l'après-midi elles se rendaient sur la grève pour se promener en silence, foulant sous leurs pieds le sable fin formé de coquillages pulvérisés par les vagues. L'aspect de la mer, doucement soulevée par la brise et déroulant à perte de vue ses flots glauques sur lesquels se balancent les voiles des barques de pêche, sourit à ceux qui ont le cœur content. Son harmonieux murmure, la régularité de son mouvement que rien n'arrête, sont l'image de la soumission des éléments à la volonté de Dieu et de l'ordre admirable qui règne dans la création. Mais si l'on est triste, l'immensité de l'océan nous accable, et la mélancolie devient profonde comme l'abîme sur lequel plonge le regard.

Un soir qu'il pleuvait, Mme de Villejarzon pria Nathalie de lui faire une lecture, tandis qu'elle se reposait dans son fauteuil et que sa fille Yvonne s'occupait à un ouvrage de tapisserie. Bien qu'elle fût encore souffrante, l'orpheline s'exécuta de bonne grâce.

— Tu lis parfaitement, Nathalie, tu articules bien les mots, ce qui est un talent fort rare chez ceux qui lisent, lui dit Mme de Villejarzon. Yvonne doit passer l'hiver prochain à Paris avec son père; moi qui redoute les déplacements et le bruit de la capitale, je resterai au château. Si tu voulais y habiter pendant leur absence, vivre avec moi et me servir de compagne et de lectrice?

— A vos ordres, Madame, répondit l'orpheline, mais que dira Félicité, qui a toujours peur de perdre sa fille?

— Elle te suivra, Nathalie, qu'à cela ne tienne! nous trouverons où la loger, ou bien elle demeurera chez le garde, son neveu. Le brave homme a trois ou quatre enfants, et, puisque

cette bonne vieille fille a du goût pour élever des marmots, elle sera servie à souhait.

Le séjour au bord de la mer avait paru bien long à Félicité ; elle s'y sentait dépaysée. Aussi se faisait-elle une fête de reprendre possession de sa maisonnette et de se réinstaller dans son chez soi. La nouvelle détermination que prenait Mme de Villejarzon de l'avoir au château avec Nathalie, la contraria singulièrement.

— Mon Dieu, s'écria-t-elle, ces gens-là me feront tourner la tête avec toutes leurs bontés pour toi. Je ne puis rien faire, absolument rien de ce que je veux !... Quand tu étais au maillot et qu'il fallait passer la moitié des nuits à te bercer pour t'empêcher de crier, ta grande dame venait te voir. Elle restait une minute. — Ne pleure pas, petite, ne pleure pas ; laisse dormir ta mère nourrice. — Et puis, bonsoir ! Elle repartait dans sa voiture. A présent que tu es grande, elle veut te garder près d'elle. Pourquoi aller demeurer chez les autres quand on a un chez soi ?... Qui gardera la maison pendant cette seconde absence ? qui soignera le jardin ?

— Notre voisine la Maugaigne, répondit doucement Nathalie. Elle sera trop contente de s'occuper des affaires des autres ; nous lui donnerons quelque chose pour la peine qu'elle aura de tenir la maison et de soigner vos légumes.

On avait surnommé Félicité Bassureau la bête du bon Dieu, non sans raison, car la pauvre fille se soumettait à tout, bien qu'elle grommelât un peu.

Ce fut dans la maison du garde Julien qu'elle s'établit ; elle s'y trouvait plus à l'aise qu'elle ne l'eût été au milieu de la domesticité du château ; au moins, sous le toit de son neveu, aurait-elle des services à rendre. Mme de Villejarzon plaça Nathalie dans une petite chambre contigüe à la sienne, afin de l'avoir toujours sous la main. L'orpheline accepta sans se plaindre son rôle d'utilité, qui était assez compliqué. Demoiselle de compagnie et lectrice, elle devait passer d'une fonction à l'autre, broder, lire, causer avec sa protectrice, approcher ou reculer sa table à ouvrage, recoudre les boutons de ses gants.

D'un caractère facile et doux, Mme de Villejarzon témoignait à l'orpheline une véritable affection et prenait plaisir à s'entretenir avec elle de l'avenir de son cher fils et de celui de sa fille dont elle se montrait très fière. Hélas! il n'y avait point d'avenir pour Nathalie, et la noble dame ne soupçonnait pas combien ces confidences éveillaient dans l'âme de l'orpheline de pénibles pensées. En lui parlant de sa fortune, de la dot à laquelle ses enfants pouvaient s'attendre, elle rappelait sans le savoir à l'humble orpheline que la pauvreté était son lot et qu'elle n'était comptée pour rien! Alors des sentiments de fierté blessée l'oppressaient, la rougeur lui montait au front et il lui fallait faire appel à la résignation chrétienne, pour retrouver un peu de calme et se tenir dans les limites étroites du rôle qu'elle avait accepté.

Les meilleurs instants de la journée étaient ceux qu'elle employait à lire auprès du fauteuil de sa protectrice. Alfred ressemblait beaucoup à sa mère, il avait le même son de voix, et souvent c'était à lui qu'elle croyait s'adresser dans la conversation et pendant les lectures; alors elle éprouvait un tremblement nerveux qui rendait sa parole hésitante, et Mme de Villejarzon lui disait :

— Repose-toi, mon enfant, tu es fatiguée, n'est-ce pas ? Ta voix s'éteint.

Les romans ne plaisaient guère à Mme de Villejarzon; un jour, pourtant, elle tira de sa bibliothèque un livre bien romanesque assurément, mais si simple en apparence et si touchant, qu'il est accepté de tout le monde, « Paul et Virginie », et le lui mit dans la main en disant :

— C'est une histoire charmante, qui m'a bien fait pleurer dans mon enfance; je suis assurée qu'elle t'intéressera, toi qui es sensible, et je serais enchantée de l'entendre une seconde fois.

L'amour caché dans le premier sourire de ces deux enfants qui s'épanouissent à la vie sous un climat privilégié, les scènes de la nature tropicale largement tracées dans un style élégant et soutenu, le coup de foudre qui termine d'une façon si navrante et si dramatique une série de tableaux frais et gracieux et jette un voile de deuil sur cette histoire qui s'annon-

çait comme un rêve de bonheur, font de Paul et Virginie un véritable chef-d'œuvre. Comme ils sont sympathiques, ces jeunes gens qui grandissent sous les rayons d'un soleil de feu et s'enivrent, aux premiers jours de l'adolescence, d'une tendresse ardente, prête à devenir un sentiment passionné. Mais enfin c'est un roman, et l'un de ceux qui remuent le plus fortement le cœur de la jeunesse.

Dès le début, entraînée par le charme du récit et la nouveauté du paysage décrit de main de maître, Nathalie éprouva une émotion dont elle ne put se rendre compte. Sa voix, d'ordinaire un peu voilée, prit une intonation vibrante qui contrastait singulièrement avec la mélancolie habituelle de son regard. Lorsqu'elle arriva au dénouement, le livre tomba de ses mains et elle fondit en larmes. Le Paul du roman, c'était le fils de Mme de Villejarzon, avec qui elle avait joué dans son enfance sur les pelouses du château. Elle se voyait transportée avec lui, à l'ombre des cocotiers, sur la plage de cette île splendide qu'il abordait peut-être à l'heure présente. Son imagination s'enflammait à la pensée de cette nature grandiose, excessive en tout, où la vie déborde et où il suffit d'une nuit de tempête pour jeter la désolation et la mort. Mille rêves confus s'agitaient dans son esprit.

Heureusement pour sa lectrice, Mme de Villejarzon choisissait le plus souvent dans sa bibliothèque des ouvrages plus sérieux, des livres de piété, trop peu appréciés des gens du monde et parfois oubliés de ceux qui les possèdent. Les pages si pleines d'onction et si consolantes écrites par saint François de Sales, et par l'auteur de l'*Imitation* qui a sondé les mystères du cœur humain, calmaient les agitations de plus d'un genre qui troublaient l'âme de Nathalie. Elle en comprenait le sens profond et en appliquait la moralité aux inquiétudes de sa situation. Elle y puisait plus de force pour réprimer les élans de vanité qui la faisaient souffrir. Quand elle fermait ces livres consolants, sa physionomie semblait plus résignée et son maintien plus soumis.

Un jour qu'elle avait lu plus longtemps que de coutume, Mme de Villejarzon lui dit d'un ton affectueux :

— Assez, assez, mon enfant, vous voilà tout essoufflée...

Ah ! les bonnes choses que je viens d'entendre ! Si mon Alfred voulait emporter avec lui quelques-uns de ces livres, combien je serais heureuse ! Ils serviraient à le maintenir dans les principes religieux que son père et moi lui avons inculqués ! Mais j'ai dit *vous* sans y prendre garde. Au fait, il vaut mieux que je ne vous tutoie plus ; cela vous fera mieux respecter de mes gens.

Le *toi* est une marque d'intimité et de familiarité bienveillante dans la bouche des personnes pour lesquelles nous avons du respect et de la déférence. Quand sa protectrice l'eut supprimé, l'orpheline ne se sentit plus aussi à l'aise avec elle. Il n'y avait plus que sa fille Yvonne qui l'employât, et Nathalie se demanda si elle le ferait encore entendre à son retour de Paris, ce tutoyement qui lui rappelait les années si douces de l'enfance et lui donnait l'illusion des affections de famille ?

IX

Durant tout l'hiver, l'orpheline mena auprès de sa protectrice une vie tranquille et monotone. Mme de Villejarzon employait la plus grande partie de ses journées à tailler pour les pauvres des vêtements que Nathalie cousait sous ses yeux ; les soirs étaient consacrés à la lecture et puis à la prière du soir dite avec recueillement. La mère de famille, toujours occupée de son fils, ajoutait cinq *pater* et cinq *ave* pour le marin. Avec quelle ardeur Nathalie joignait ses prières aux siennes ! Quand le vent soufflait avec violence dans les hautes cheminées du château, Mme de Villejarzon ne pouvait s'empêcher de dire en soupirant : où est mon pauvre Alfred, à cette heure-ci ? Et l'orpheline, se rappelant la tempête qu'elle avait contemplée du haut de la falaise au bras d'Alfred, tremblait pour lui. Son image était toujours présente à son souvenir, elle entendait le son de sa voix. Dans ses heures d'insomnie, elle aspirait à quitter le château où tant de pensées, qu'elle cherchait en vain

à écarter, venaient à chaque instant troubler son esprit. Alors elle reprenait ses projets de s'en aller en pays étranger pour se placer comme institutrice, bien qu'il lui en coutât d'abdiquer son indépendance. Et puis, comment obtiendrait-elle de sa mère adoptive la permission de s'éloigner? Comment ferait-elle accepter de l'humble fille qui s'était dévouée pour elle, et de la noble dame, sa protectrice, cette fuite qui serait considérée, peut-être, comme un acte d'ingratitude?

Aux premiers jours du printemps, M. de Villejarzon reparut avec sa fille Yvonne. Celle-ci était mise à la dernière mode, il y avait dans ses manières et dans son maintien une élégance singulière et une assurance qui frappèrent Nathalie. Elle comprit à première vue que son amie d'enfance avait fréquenté le grand monde de Paris. Le lendemain de son arrivée, Yvonne alla faire une visite à l'orpheline qui était retournée avec Félicité dans le petit logis.

— Ah! ma chère, lui dit-elle en l'embrassant, que de belles choses j'ai vues à Paris! Je te conterai tout cela un autre jour, il faudra que je te montre toutes les toilettes que j'ai apportées; ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Tiens, tu vois que j'ai pensé à toi, prends cette robe de soirée, que je t'offre comme un petit souvenir.

— Vous êtes mille fois trop bonne, Mademoiselle, répondit Nathalie en rougissant; c'est beaucoup trop beau pour moi, cette robe de bal! Et qu'en pourrai-je faire?...

— Prends toujours, ma bonne amie, tu auras peut-être bientôt l'occasion de t'en servir...

Mlle de Villejarzon se retira avec un gracieux sourire, laissant Nathalie toute stupéfaite de son cadeau et des paroles qui en accompagnaient l'offrande.

Voilà donc l'orpheline réintégrée dans l'humble logis avec Félicité que le séjour au château commençait à fatiguer.

— Allons, Nathalie, dit la vieille fille, j'espère que nous allons rester chez nous, à présent, et reprendre notre petit train de vie, ma quenouille, mes fuseaux... Je suis trop vieille, désormais, pour faire après les enfants. J'avais trop de tracas chez Julien.

Nathalie avait emprunté à Mme de Villejarzon quelques-uns

des livres de piété qui faisaient l'objet le plus habituel de leurs lectures. C'étaient là les ouvrages qui convenaient à la situation de son esprit. Les années d'insouciance avaient passé comme une ombre. Après avoir vécu à l'état de protégée à l'ombre du château, dans l'intimité d'une famille généreuse et bienveillante, il lui fallait prendre un parti et se décider à marcher seule, sans lisières. Elle avait étudié l'histoire, la littérature, cultivé son esprit, acquis une instruction solide et variée ; son intelligence, avide de savoir, s'était développée en tous sens, mais son imagination ardente avait besoin d'un frein pour la conduire. Elle le comprenait, et avant d'aller plus loin, sa raison lui conseillait de s'orienter. Souvent elle se demandait avec inquiétude : que dois-je faire dans la vie ? Pour combien de temps Dieu m'a-t-il mise sur la terre ? Que voudrais-je avoir fait quand je la quitterai ?

Telles étaient les trois questions qu'elle se posait à elle-même pour calmer les agitations de son âme inquiète. La vie s'offrait à elle comme un désert où elle devait cheminer seule, sans autre appui que ses faibles forces et son courage chancelant. Elle se résolut de bannir de son cœur tout ce qui ressemblait à des chimères ; son rêve serait uniquement de suivre les sentiers un peu arides de la sagesse et de la vertu, de se conformer en tout aux préceptes des livres pieux qu'elle avait dans les mains et de commencer par où tant d'autres se promettent de finir.

Ces réflexions sérieuses l'occupaient tout entière, quand elle entendit la Maugaigne dire à Félicité :

— Est-ce que vous n'avez ouï parler de rien, ma voisine ? Il paraît qu'il y a du nouveau là-bas ?

— Où cela ? demanda la vieille fille, au château ? Pourvu qu'ils ne me prennent pas encore ma Thalie, peu m'importe.

— Votre neveu Julien ne sait donc pas encore la nouvelle ? Un monsieur de Paris est venu demander en mariage Mademoiselle Yvonne...

Ce propos entendu par Nathalie la fit tressaillir. Elle ne douta pas que le mariage ne fût arrêté, et elle se dit avec un soupir :

— Elle est riche, elle est belle, cela doit être vrai !... Quand

Mme de Villejarzon n'aura plus sa fille, elle me fera venir au château !... Mais je n'y veux plus aller, je n'y dois plus retourner !

Bientôt, en effet, on apprit que Mademoiselle Yvonne épousait un jeune gentilhomme fort riche, beau garçon, attaché au ministère des affaires étrangères, dont elle avait fait la connaissance à Paris. Le mariage était fixé à l'époque où l'on présumait que son frère Alfred, de retour de son voyage dans les mers de l'Inde, pourrait obtenir un congé. Madame de Villejarzon vint trouver Nathalie tout exprès pour lui annoncer officiellement le mariage.

— Je suis assurée, ajouta-t-elle, que vous vous associez à notre joie. Mon futur gendre appartient à une excellente famille, bien posée dans le monde ; il a été élevé dans les meilleurs principes et rendra certainement notre fille heureuse. Il faudra qu'Yvonne nous quitte, c'est le revers de la médaille... mais la loi divine et la loi humaine le veulent ainsi ; la femme doit suivre son mari.

— Oh ! Madame, répondit l'orpheline, son éloignement du château fera couler bien des larmes ; tout le monde l'aime tant dans le pays, pour les aumônes qu'elle y répand d'une main discrète et généreuse ! Et moi, Madame, moi qu'elle voulait bien honorer de sa bienveillance, je ne me consolerai de son absence qu'en songeant à son bonheur.

— Ma chère enfant, je sais qu'elle vous aimait beaucoup, répliqua Mme de Villejarzon ; vous êtes pour elle une amie de cœur... Eh ! mais quel âge avez-vous ?

— Dix-sept ans passés, Madame.

— Il faut que je m'occupe de vous marier, Nathalie.

Et sans remarquer l'impression pénible que causait à Nathalie cette proposition inattendue, elle continua :

— Les trois mille francs qui sont à vous, bien à vous, n'est-ce pas, M. de Villejarzon les a placés, comme cela était convenu ; ils ont produit, depuis une douzaine d'années, des intérêts composés, de sorte que la somme se trouve doublée. Mon mari, moi-même, mon fils Alfred, ma fille Yvonne, nous nous sommes promis de faire quelque chose pour vous. Votre mère d'adoption a toujours dit qu'elle vous léguerait son petit avoir.

Tout calculé, vous pouvez compter sur vingt et quelques mille francs...

L'orpheline gardait le silence ; elle n'avait pu entendre, sans un sentiment profond d'amertume et de vanité blessée, ce discours que la plus tendre sollicitude dictait à sa protectrice. Quand elle fut tout à fait maîtresse d'elle-même, elle hasarda cette réponse :

— Vous m'avez donné tant de marques de vos bontés, Madame, que vos paroles n'ont pas de quoi me surprendre. Vous vous intéressez au sort de la pauvre abandonnée qui a trouvé, grâce à votre générosité. un berceau, un abri, presque une famille ! Mais il me manquera toujours ce qui n'est pas refusé aux plus délaissés de la fortune, un nom !... J'ensevelirai dans la solitude la honte qui me poursuit ; malheureusement cette solitude ne pourra me dérober aux regards du monde, puisque les couvents ferment leurs portes aux enfants de parents... inconnus !... Il ne me reste qu'à vivre dans un exil lointain....

Elle ne put achever ; des larmes abondantes coulaient de ses yeux ; les sanglots soulevaient sa poitrine haletante.

— Calmez-vous, Nathalie, reprit Mme de Villejarzon ; j'ai eu tort, j'ai été maladroite d'aborder cette question de mariage qui est toujours fort délicate. L'idée m'en était venue à propos de ma fille avec qui vous avez été élevée. Oh ! je vous ai fait de la peine, ma pauvre enfant , excusez-moi, je vous en prie.

— Oh ! Madame, ce que j'ai osé vous dire est le tourment de toute ma vie, depuis que le terrible secret de ma naissance m'a été révélé. Vous excuser !... mais c'est moi qui dois vous demander pardon de vous avoir ainsi répondu quand vous me donniez une nouvelle preuve du désir de m'être utile et de l'intérêt que vous portez à mon sort. Permettez-moi plutôt de baiser votre main qui a répandu sur moi tant de bienfaits.

Madame de Villejarzon embrassa tendrement l'orpheline.

Celle-ci, honteuse d'avoir laissé paraître le chagrin dont elle souffrait en cachette. fit une profonde révérence à sa protectrice. Quand celle-ci fut remontée dans sa voiture, Nathalie se sentit prise d'une sombre tristesse ; blottie au fond de sa petite chambre, elle se prit à dire à demi-voix :

Cette dame si bonne, si bienfaisante, fait luire à mes yeux

une dot composée d'aumônes ramassées çà et là !... Je n'en veux pas ! Non, je lutterai contre la fatalité qui m'accable ; la fierté me soutiendra ; un travail honnête me suffira pour vivre... si je dois vivre !... Mais me marier... jamais !

Quand cet accès d'orgueil fut calmé, l'orpheline, levant les yeux vers le crucifix d'ivoire, se laissa choir à deux genoux, vaincue par la vue du Sauveur les bras étendus sur la croix et sa tête couronnée d'épines :

— Mon Dieu, disait-elle douloureusement, ôtez de mon cœur la vanité, la colère, l'orgueil, tout ce qui m'éloigne de vous. Faites que j'accepte de boire le calice d'amertume que vous m'avez préparé, et que je porte cette croix que vous m'avez mise sur les épaules. *Fiat voluntas tua* !

X

Le présent et l'avenir souriaient à Yvonne de Villejarzon. Huit jours avant son mariage, par une fraîche matinée d'octobre, elle sortait du château dans un joli *panier*, cadeau de son fiancé. Elle le conduisait elle-même ; sur le siège de l'arrière se tenait un petit groom en livrée. Le gracieux véhicule s'arrêta devant la maison de Félicité. Yvonne descendit, une corbeille à la main, et courut se jeter dans les bras de l'orpheline.

— Qu'avez-vous, ma chère, lui dit-elle en reculant d'un pas ; je vous trouve un peu changée.

— Mais non, Mademoiselle, je suis très bien, répondit tristement Nathalie, affectée d'entendre Yvonne lui dire *vous*.

— On ne vous voit plus au château, ma très chère, vous nous fuyez, reprit Yvonne d'un ton affectueux, et moi qui suis si contente de me trouver une fois encore seule avec vous ! Toujours occupée à lire, à vous instruire... C'est là ce qui vous fatigue. Tenez, je vous apporte un petit souvenir. Voici un nécessaire bien complet dont vous ferez un bon usage, vous qui êtes si adroite.

— Il est en or, Mademoiselle ? dit avec surprise l'orpheline. Mais c'est encore beaucoup trop beau pour moi ! Je suis confuse, moi qui n'ai à vous offrir en retour que cette petite voilette que j'ai brodée de mon mieux.

— Oh ! mais elle est charmante, délicieuse, ma chère ! vous travaillez à la perfection. Vous êtes adroite comme une fée... Attendez, j'ai encore quelque chose à vous dire ; c'est de la part de mon frère Alfred, qui est de retour de son voyage dans l'Inde.

— Il est de retour ? dit Nathalie, il va revenir au château ?...

— Attendez donc ; vous allez voir ce qu'il me charge de vous faire savoir. Il vaut mieux que je vous lise le passage de sa lettre qui vous concerne : « Puisque tu lui fais un cadeau à l'occasion de ton mariage, à cette bonne Nathalie, je profite de l'occasion pour lui en offrir un moi aussi. C'est le livre de voyages que nous lisions tous les trois dans notre enfance et dont les images l'amusaient tant. Je l'avais emporté avec moi à bord de la frégate et je le lui envoie de la rade de Brest. Comme j'espère bien qu'elle viendra à tes noces, dis-lui que je la ferai danser. » N'est-ce pas que c'est gentil ? Il a vraiment bon cœur, ce pauvre Alfred !... Je m'en vais, Nathalie, à bientôt... Tenez, je vous laisse aussi cette corbeille, elle vous servira à serrer vos pelotons.

Elle fit un salut amical à Félicité qui la regardait s'éloigner. Nathalie la suivait aussi du regard et roulait cette pensée dans son esprit : Il y a des gens si heureux qu'on dirait qu'ils ont volé la part des autres ! A peine avait-elle formulé cette parole d'envie qu'elle se la reprocha et gémit de sa faiblesse.

— Voyons donc ça, dit Félicité, est-ce que cet objet est vraiment en or ?

La Maugaigne, qui venait d'entrer sans se faire annoncer, admirait le nécessaire ouvert tout grand sur la table et déclara qu'il était de l'or le plus fin ; jamais elle n'avait rien vu de plus beau, d'aussi riche. Sur le dessus était gravé un N entre deux roses épanouies. Tandis que Félicité et sa voisine examinaient à loisir le beau cadeau de Mademoiselle de Villejarzon, Nathalie ouvrit d'une main tremblante le livre de voyages. Sur la page

blanche qui précède le titre, elle lut ces mots : *A la bonne Nathalie, à l'amie de ma sœur, souvenir affectueux d'Alfred de Villejarzon.*

Longtemps, bien longtemps ses yeux restèrent attachés sur cette ligne écrite par le frère et qui avait bien plus de valeur que le nécessaire en or donné par la sœur. Elle lui retraçait les jours si calmes de leurs premières années, alors qu'elle jouait gaiement sur les pelouses du parc avec ce jeune garçon devenu un homme et cette toute jeune fille qui allait être bientôt une grande dame. De ces courts instants de bonheur, que lui restait-il? L'aspirant de marine se souvenait d'elle, il lui en donnait la preuve, délicate attention d'un jeune homme bien élevé..., et rien de plus ! Elle eût préféré être oubliée, et pourtant un rayon de joie et d'orgueil traversa son âme en proie à une douleur poignante. Ce livre venait de lui et portait sa signature !

Le bal auquel elle était conviée de près et de loin par Yvonne et par Alfred, l'inquiétait beaucoup; quelle figure ferait-elle parmi ces dames riches et élégantes, au milieu de cette société du grand monde; elle n'avait assisté qu'à de petites fêtes intimes données dans le château et qui ne pouvaient se comparer à la solennité de cette soirée. Elle hésitait à s'y rendre; prendre une résolution devenait bien difficile pour l'orpheline découragée.

— Va donc, ma Thalie, lui disait Félicité, ça te distraira ; tu es, depuis quelque temps, d'une humeur noire qui te rendra malade ; Mademoiselle Yvonne t'a invitée de bon cœur, et puis il paraît que M. Alfred sera là ;... si tu ne vas pas à la noce, ils croiront que tu veux leur faire affront... n'as-tu pas la belle robe que la demoiselle t'a donnée tout exprès pour la circonstance?

La robe blanche, ornée de fines broderies, dont Mademoiselle de Villejarzon avait fait présent à Nathalie, était de mise pour ce grand jour, mais il manquait une coiffure, difficile à trouver ailleurs que dans une grande ville. Après avoir beaucoup réfléchi, Nathalie se décida à relever autour de sa tête les tresses abondantes de ses cheveux blonds; elle y plaça une couronne de simples fleurs des champs, à la manière des femmes de Taïti, dont elle avait admiré dans les gravures du livre de voyages donné par Alfred, le gracieux ajustement emprunté à la

nature. Au moment où elle achevait de se parer, la Maugaigne vint l'avertir qu'un coupé envoyé du château l'attendait à la porte. Félicité l'y fit monter et referma la portière en lui disant :

— Tu es bien jolie, en vérité, ma Thalie ! ce n'est pas parce que je t'ai élevée, mais la toilette te sied tout à fait bien, n'est-ce pas, la Maugaigne?

La voisine fut de l'avis de Félicité ; toutes les deux faisaient l'éloge de la fillette qu'elles avaient vue grandir et qui plaisait par la régularité de ses traits et la douceur empreinte sur son visage ; seulement, elles regrettaient qu'elle ne fût pas plus colorée. Dans les campagnes il n'y a point de beauté, si les joues ne rappellent pas la teinte chaude de la pomme d'api ; on applique la qualification de *faduchette* à celle dont la complexion est délicate.

Nathalie allait se trouver en face d'Alfred de Villejarzon. Cette pensée la troublait et elle ne pouvait contenir son émotion. Il était arrivé la veille au soir, une heure seulement avant la signature du contrat. La bénédiction nuptiale avait été donnée à midi dans la chapelle du château ; à cinq heures commençait le repas, à la suite duquel devait avoir lieu la soirée. La nuit était sombre ; à travers les branches des arbres dépouillés de leurs feuilles par les premières gelées de l'automne, brillaient les lumières aux fenêtres du château. Des lanternes vénitiennes, doucement balancées par la brise, s'échelonnaient le long de l'allée principale. Le coupé s'arrêta devant la marquise ; là se tenait une femme de chambre qui débarrassa Nathalie de sa pelisse, tandis qu'un domestique en grande livrée se préparait à ouvrir la porte du salon pour l'annoncer.

— Non, non, dit tout bas l'orpheline, et elle fit signe à la femme de chambre de la conduire par un petit corridor à une porte dérobée, cachée derrière un panneau de la tapisserie.

Les bougies, suspendues au lustre, illuminaient *a giorno* le vaste salon décoré de fleurs rares. A ce moment, Alfred ouvrait le bal avec une sœur de son beau-frère, Yvonne rayonnante de beauté sous son diadème de perles dansait avec son mari. Assis sur des fauteuils devant la cheminée, M. et Mme de Villejarzon s'entretenaient avec les grands parents de leur gendre.

Après la première contre-danse, Alfred s'approchant de sa sœur, lui dit à l'oreille :

— Je ne vois pas Nathalie ?

Yvonne portant ses regards autour du salon aperçut, tout au fond de l'appartement, une tête couronnée de fleurs et un visage d'une pâleur de marbre, qui semblait se dissimuler derrière un rideau. Après l'avoir considéré avec attention, elle répondit à son frère : La voici !

Aussitôt Alfred s'avança vers elle, lui prit la main et l'entraîna au milieu du salon : et présentant l'orpheline aux parents du marié : Mademoiselle Nathalie, l'amie d'enfance de ma sœur.

Tous les regards se tournèrent vers ce gracieux visage aux traits fins et délicats, sur lequel une expression de souffrance et de timidité répandait un charme de plus. Yvonne lui tendit la main, M. et Mme de Villejarzon l'accueillirent avec un affectueux sourire et alors les joues de l'orpheline se teignirent d'une légère rougeur qui donna de l'éclat à son teint d'un blanc mat.

— A la bonne heure, Mademoiselle, lui dit Alfred, vous avez répondu à notre appel !... Je m'inquiétais de ne pas vous voir ici. Nous sommes entre parents, entre amis, et votre place était marquée. Ah ! je parierais que vous avez vu, en image au moins, les femmes de l'archipel ; vous avez imité leur coiffure avec un goût parfait. Mais dites-moi, Nathalie, pourquoi cette timidité, ce trouble ? qui vous fait peur ici !

— Le monde pour lequel je ne suis pas faite, cette fête brillante, balbutia l'orpheline, si bas qu'Alfred de Villejarzon fut obligé de se pencher pour l'entendre. Je suis venu pour obéir aux intentions trop bienveillantes de Madame votre sœur. Et...

— Obéir, pourquoi employer ce mot ? reprit Alfred ; Yvonne vous a conviée à ses noces, et moi je vous ai appelée comme une ancienne amie. N'êtes-vous pas à votre place dans cette demeure, dans ce salon où vous avez essayé vos premiers pas ? Remettez-vous, Nathalie, voici le piano qui donne le signal.

Tant que dura la contre-danse, Alfred de Villejarzon s'entretint avec l'orpheline sur le ton d'une aimable familiarité,

comme il eût fait avec une parente. Il lui parla des années de leur première jeunesse qui n'était pas encore bien loin, de son voyage dans la mer des Indes, de sa relâche à l'île de France où il avait visité le tombeau fictif de Virginie, à la pointe des Pamplemousses. Nathalie n'osait lever les yeux sur lui, ni le regarder en face ; elle semblait ne rien voir de ce qui se passait autour d'elle, et c'était par un mouvement machinal qu'elle suivait le rythme de la musique. Sa pâleur devenait effrayante En la reconduisant à sa place, Alfred lui dit d'un ton de voix amicale :

— Demain je retourne à Brest ; à mon prochain voyage je vous reverrai, n'est-ce pas, à moins que vous ne fassiez comme ma sœur... N'importe, nous serons toujours amis !

En achevant ces mots, il s'inclina si bas que sa fine moustache noire effleura le front blanc de Nathalie. Celle-ci releva la tête en frissonnant, et regarda le jeune aspirant de marine avec une indicible expression d'effroi et de tristesse :

— Adieu, Monsieur, dit-elle d'une voix inintelligible; et elle ajouta tout bas : pour toujours !

Puis elle disparut comme elle était venue, par la porte dérobée, et s'enfuit, pareille à la biche qui emporte au flanc le trait mortel.

XI

Le cœur de l'orpheline était brisé lorsqu'elle fut de retour dans sa petite chambre. Félicité voulut l'aider à se déshabiller :

— Non, merci, il est bien tard, allez dormir, ma bonne mère, répondit Nathalie.

Elle renferma dans son armoire la robe blanche, et enleva de son front la guirlande de fleurs pour la jeter au feu. Rien de ce qui lui rappelait cette soirée ne devait reparaître devant ses yeux. Comme elle attirait les volets de sa fenêtre, une brillante clarté illumina l'horizon ; une pluie de feux semblait embraser

la futaie et la haute toiture du château : c'était le bouquet du feu d'artifice tiré en l'honneur des nouveaux époux. Quand il s'éteignit, et que l'horizon fut de nouveau plongé dans l'obscurité, Nathalie, appuyée sur le bord de son lit, poussa un soupir en disant :

— Voilà l'image de ma vie ! l'éclair passager d'un rayon de bonheur irréalisable, et puis les ténèbres jusqu'à mon dernier jour !

L'aurore la surprit veillant encore, en proie à la fièvre. Pendant une semaine elle garda le lit. Jacqueline Maugaigne, qui la venait voir souvent, avertit Félicité qu'il serait à propos d'appeler le médecin. Elle avait gardé bien des malades et l'état de Nathalie lui semblait inquiétant. L'homme de l'art s'approcha de la malade et lui tâta le pouls :

— Voyons, voyons, dit-il en posant son chapeau sur le bahut ; vous avez la fièvre, mon enfant ; le pouls est fort agité... Vous éprouvez des suffocations, n'est-ce pas ?

Nathalie demeurait silencieuse, comme si le médecin se fût adressé à une autre qu'à elle-même.

— Hum, fit celui-ci, il y a quelque chose d'insolite dans cette indifférence, le moral est affecté, très certainement... Répondez-moi, jeune fille, êtes-vous sujette à ces accès de fièvre ?

— Elle en a quelquefois, interrompit Félicité ; je l'ai vue se trouver malade à propos de rien, sans motif...

— Sans motif apparent, reprit le médecin. Elle a une organisation nerveuse, votre malade ; elle est impressionnable, très impressionnable. Il lui faut un repos absolu et des calmants.

Il écrivit une ordonnance que la Maugaigne courut porter à la sœur, et sortit en disant qu'il reviendrait le surlendemain.

— Pourquoi revenir ? répliqua tristement Nathalie ; il ne me guérira pas !... Et elle murmura tout bas des paroles que Félicité n'entendit point.

— Ma naissance a été un mystère, ma vie un songe ; j'emporterai dans la tombe le secret du mal qui me tue !

Après une semaine de souffrance et d'affaissement, l'orpheline éprouva un peu de soulagement ; la fièvre avait diminué ; un tiède soleil d'automne brillait au ciel et dorait les feuilles

éparses sur la terre; il y avait dans la nature une douceur qui rappelait les beaux jours du printemps, moins l'espérance. Nathalie s'appuyant au bras de sa mère adoptive allait s'asseoir sur le banc de pierre devant la maison; cette place lui plaisait. Ses yeux languissants. que la maladie faisait paraître plus ouverts, se tournaient alternativement vers la colline où s'élevait le château des Villejarzon, et vers le clocher de l'église derrière lequel se dressait la croix du cimetière. Un soir qu'elle se trouvait plus calme, elle dit à Félicité :

— Ma bonne mère, il m'est bien pénible de ne pouvoir aller chaque matin à l'église, comme nous avions coutume de faire. Je me sens plus tranquille; il me serait bien agréable de voir Monsieur le Curé: il faut que je me tienne prête à partir!...

Le prêtre vint. En le voyant entrer, la malade se leva péniblement et s'agenouilla avec une expression de pieuse satisfaction. C'était le médecin qu'il lui fallait; dans le cœur de celui-là elle épanchait volontiers les douleurs de son âme. A genoux, les coudes appuyés sur les coussins du fauteuil, elle se confessa avec un entier abandon et le regret amer de ses fautes, si légères qu'elles fussent: quand le curé lui donna l'absolution, elle se prosterna humblement aux pieds du crucifix, et de douces larmes coulèrent de ses yeux. D'une main paternelle, le prêtre l'aida à se relever et lui dit, en se retirant, ces consolantes paroles:

— Soyez en paix, mon enfant: Dieu vous a pardonné.

Dans la chambre voisine la vieille Félicité sanglotait. C'en était donc fait de sa chère Thalie; elle n'avait plus que quelques jours à rester sur cette terre! Dès le lendemain, le prêtre vint lui administrer les derniers sacrements en présence des deux femmes auprès desquelles elle avait grandi. Celles-ci replacèrent dans son lit la jeune malade; l'orpheline, rouvrant les yeux qu'elle avait tenus fermés par respect pendant les prières, leur dit:

— Merci, oh! merci, Félicité, ma véritable mère, pour les soins dont vous avez entouré depuis le berceau la pauvre créature qui va vous quitter; et à vous. Jacqueline Maugaigne, qui m'avez appris à lire et à écrire, merci pour les nuits que vous venez passer à mon chevet... Embrassez-moi une fois

encore, consolez-vous ; je suis toute résignée aux volontés de Dieu !

Il n'y avait personne en ce moment au château ; M. et Mme de Villejarzon étaient allés en Normandie pour accompagner les nouveaux époux, dans une propriété qui faisait partie de leur dot. Ils devaient y passer la lune de miel et puis revenir à Paris où le mari d'Yvonne reprendrait ses occupations dans les bureaux des affaires étrangères. Informée, à son retour au château, de l'état désespéré de Nathalie, Mme de Villejarzon, qui s'était chargée de la faire élever et lui avait témoigné le plus tendre intérêt durant sa courte vie, s'empressa de se rendre près d'elle.

— Ah ! Madame, lui dit Félicité en ouvrant la porte, ma pauvre Thalie s'en va !... Il y a longtemps que la maladie a commencé. Ça date du voyage au bord de la mer... J'ai bien vu cela, moi ; depuis ce temps-là elle n'a plus été la même...

Mme de Villejarzon fut effrayée de trouver Nathalie si amaigrie, si changée qu'elle eut peine à la reconnaître. La bouche de la malade, qui s'entr'ouvrait pour livrer passage à une respiration haletante, montrait des dents blanches dont l'émail contrastait avec la pâleur livide de ses lèvres. En apercevant Mme de Villejarzon, l'orpheline fit un effort pour se soulever sur son lit.

— Ah ! Madame, ma protectrice ! La force me manque pour articuler les expressions de ma reconnaissance...

— Ne parlez pas, mon enfant ! Les petits services que je me plaisais à vous rendre se continueront longtemps encore, je l'espère. Vous dites non, Nathalie ? Et moi, je dis oui. Je viens de recevoir une photographie de mon fils, vous allez voir comme elle est ressemblante !

Parlant ainsi, Mme de Villejarzon, heureuse de pouvoir montrer le portrait de son fils à tous ceux qui le connaissaient, en donna un exemplaire à Nathalie.

— Je ne puis le voir, Madame, ce portrait de... Mes yeux sont fermés aux choses de ce monde ! Mon Dieu, acceptez ce sacrifice, et qu'il soit le dernier... Non, non, Madame, en grâce...

— Que dit-elle ? demanda Mme de Villejarzon. Elle a le

délire, je crois ? Moi qui pensais lui faire plaisir en lui offrant cette photographie d'Alfred... Elle la repousse !

Non, non, Madame ! répétait Nathalie d'une voix si affaiblie qu'on ne pouvait plus l'entendre ; ayez pitié de l'orpheline !

Sa main brûlante de fièvre s'était posée sur le bras de Mme de Villejarzon, et elle fut prise d'une crise terrible. Le lendemain Nathalie avait rendu son âme à Dieu !

Depuis deux mois l'orpheline reposait dans le cimetière du village. La neige tombait à flocons. Assise devant un feu d'épines, Félicité filait tristement en pensant à sa fille adoptive qu'elle avait tant aimée.

Un coup retentit à sa porte, et elle s'empressa d'aller l'ouvrir. Un homme mal vêtu, exténué de fatigue et tremblant de froid, se présenta devant elle ; quelques cheveux gris couvraient à peine son crâne dénudé.

— C'est ici que demeure Félicité Bassureau ? demanda l'étranger.

— Oui ; qu'y a-t-il pour votre service ?

— Vous ne me reconnaissez pas ? Dame, je suis bien changé depuis notre entrevue à l'auberge. Il ne me reste pas un sou ; donnez-moi à manger... Et Nathalie, qu'est-elle devenue ?

Elle est morte, répondit la vieille fille en essuyant une larme. Si c'est les trois mille francs que vous voulez, allez les réclamer au château, c'est M. de Villejarzon qui les a.

— Je ne vais plus dans les châteaux, moi, depuis que les créanciers m'ont forcé de vendre le mien ; il n'était pas bien loin d'ici : j'y menais d'ailleurs une triste vie !.. Ah ! le commandant de Villejarzon ! un brillant officier ; je servais sous lui dans la marine, quand on m'a renvoyé pour inconduite. Gardez l'argent que vous lui avez confié, je vous l'ai donné : je n'en ai plus besoin. Prêtez-moi seulement vingt francs pour que je me fasse conduire à l'hôpital de Rennes, où je mourrai bientôt moi aussi, car je n'en puis plus. Ah ! le commandant de Villejarzon !... Je m'y étais pris de manière à ce que la petite fût déposée à sa porte ; ça n'a pas

pu se faire parce que le courrier a passé sur la route et ceux qui la portaient ont eu peur d'être vus. C'est égal, il en a pris soin, et vous aussi... Pauvre Nathalie !... De quoi est-elle donc morte ?

— De chagrin, je pense bien ; elle avait dans le cœur quelque chose qu'elle n'a dit à personne.

Th. Pavie.

ANJOU ET VENDÉE

NOTES D'UN CURIEUX

III

Marceau

On prend facilement intérêt à tout ce qui se rapporte à la vie des hommes célèbres.

Marceau a laissé dans notre histoire un sillon lumineux. Il fut l'un des plus nobles et des plus loyaux adversaires de la Vendée, comme aussi l'un des plus redoutables; d'une bravoure à toute épreuve, il savait apprécier la vaillance de ceux qu'il combattait. Les quelques documents qui suivent fourniront peut-être certains renseignements utiles sur ce général.

On sait qu'il était né à Chartres.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE NAISSANCES, MARIAGES ET SÉPULTURES DE LA CI-DEVANT PAROISSE DE SAINT-SATURNIN, DE CHARTRES

L'an mil sept cent soixante-neuf, le premier Mars, a été baptisé un fils nommé François-Sévérin, né d'aujourd'hui. du légitime mariage de François-Sévérin Marceau-Desgraviers,

procureur, et de Anne-Victoire Gaullier, de cette paroisse, le parain (*sic*), a été Étienne Gillot, huissier, et la Maraine (*sic*) Marie-Anne Thuillier, femme d'Augustin Gaullier, marchand tapissier, mère ayeule, qui ont signé avec nous ce présent acte.

Signé : GILLOT ; THUILLIER, Fe de GAULLIER et HAVERDIN, vic...

Pour extrait conforme, délivré par moi, secrétaire de l'état-civil de la commune de Chartres, ce vingt-huit vendémiaire an six.

M. LANGLOIS, secrétaire de l'état-civil.

Le futur général était le premier enfant né du second mariage de son père.

Marceau, devenu lieutenant-colonel, commandant le premier bataillon des volontaires d'Eure-et-Loir, fut, à Verdun, l'un des officiers qui soutinrent le plus énergiquement Beaurepaire contre ceux qui voulaient imposer une capitulation honteuse au chef héroïque du premier bataillon de Maine-et-Loire. Après la mort de Beaurepaire, Marceau dut, comme le plus jeune officier de la garnison, aller porter l'acte de cette capitulation au Roi de Prusse, le 2 septembre 1792. D'après ses états de services, il aurait été nommé lieutenant dans les cuirassiers légers de la Légion germanique[1], deux jours après cet événement, le 4 septembre, c'est-à-dire le jour même de la création de cette légion, et, si nous en croyons son historien, M. Noël Parfait[2], son inscription à ce corps aurait eu lieu le 17 du même mois. La lettre suivante, adressée, si je ne me trompe, au conventionnel Sergent,

[1] Cette légion fut créée par un décret de l'Assemblée nationale du 4 septembre 1792. Elle était composée de déserteurs allemands. Elle comprenait quatre escadrons de cuirassiers légers, quatre escadrons de piqueurs à cheval, deux bataillons de chasseurs à pied, un bataillon d'arquebusiers, une compagnie d'artillerie ; sa force totale était de 3,000 hommes, dont 1,000 à cheval et 2,000 fantassins. Quelques mois plus tard, elle reçut le nom de Légion de la Fraternité.

[2] *Le Général Marceau*, p. 73.

son compatriote, devenu plus tard son beau-frère, servira à rectifier ces assertions.

Menin, ce 14 octobre 1792, l'an premier de la République.

Cher concitoyen,

Je viens de recevoir de la Part du citoyen Ministre de la guerre une Lettre d'avis par laquelle il m'annonce ma nomination à une Place de Sous-Lieutenant dans le quatre-vingt-troisième régiment d'Infanterie. C'est sans doute en partie à votre recommandation, que je dois cette Place, mais Vous me Permettrez de vous observer qu'une Sous-Lieutenance d'Infanterie n'est pas ce que je croyais avoir droit d'attendre de la justice du citoyen Ministre; et J'ose Espérer de l'Intérêt que vous m'avez toujours témoigné, que vous voudrez bien représenter qu'ayant servi avec honneur pendant huit ans, tant dans la troupe de Ligne que dans les gardes Nationales, et toujours dans ces dernières porté par le suffrage de mes concitoyens aux Premières Places, je croyais que le Ministre, en acquiesçant à mes demandes, ne pouvait me reffuser (*sic*) une *Lieutenance de cavalerie*.

La Place d'adjudant-major du Premier Bataillon d'Eure-et Loir, qui me fut conférée par le ci-devant ministre Narbonne, lors de la formation de ce Bataillon, me mettant dans la classe des officiers de troupes de Ligne tirés suivant la loi de leurs corps, pour l'instruction des Bataillons de Volontaires, me donnait un droit à une Place plus avantageuse que ne l'est une sous-Lieutenance, et certes si je n'eusse Prefféré (*sic*) rester au milieu de mes Concitoyens soldats et Concourir par mon zèle et quelques connaissances Militaires déjà acquises à donner à la Patrie un Bataillon de deffenseurs instruit, j'eusse sans doute obtenu de mon ancienneté dans un corps, ce qui semble aujourd'hui m'être reffusé (*sic*).

Appelé à la Place de Lieutenant-colonel par le suffrage de mes Camarades et servant depuis cinq mois dans ce grade, je Pense que le Ministre, juste et Patriote ne peut se reffuser (*sic*) aux Justes demandes d'un soldat qui depuis la Déclaration de

guerre la (*sic*) faite sous les yeux des généraux de manière à Mériter leur Estime, et toujours aux Postes les plus Périlleux.

J'a l'honneur d'Être,

Cher Concitoyen,

Votre Concitoyen,

MARCEAU.

Lt-colonel du 1er Bon d'Eure-et-Loir.

Le ton de cette lettre ferme et digne est bien celui d'un homme conscient de sa juste valeur. L'examen de l'écriture donnerait tort, pour une fois tout au moins, aux graphologues qui soutiennent que l'emploi abusif des majuscules dénote chez l'écrivain un cerveau faible et peu équilibré. Il serait difficile d'appliquer au futur héros de Sambre-et-Meuse un pareil diagnostic, et cependant on a pu voir, en le lisant, qu'il ne ménageait pas les grandes lettres.

Il paraît que cette réclamation produisit son effet. La nomination de Marceau aux cuirassiers légers de la Légion germanique ne se fit pas attendre. Il remplissait les fonctions d'aide-major dans cette Légion, devenue Légion de la Fraternité, lorsqu'à Tours, il fut arrêté comme aristocrate avec vingt-quatre autres officiers du même corps, sur la dénonciation du conventionnel Bourbotte, l'un des représentants en mission près de l'armée des Côtes de la Rochelle.

Les discussions qui régnaient alors dans la Convention nationale — dit-il lui-même dans son autobiographie publiée par M. Noël Parfait [1], — mes liaisons de parenté avec Pétion et autres et, plus que tout cela, ma fermeté dans le service, furent des motifs suffisants pour que quelques représentants, qui se trouvaient là, crussent pouvoir commettre, tant à mon égard qu'à celui de mes compagnons d'infortune, une injustice atroce. Un mois entier me vit confondu avec des malfaiteurs, dans une prison obscure et malsaine.

[1] *Loc. cit.*, 37.

Enfin, le 6 juin 1793[1], la Commission centrale des Représentants réunie à Saumur, la *Cour de Saumur*, comme allait l'appeler Philippeaux, rendit cet arrêté de mise en liberté :

La Commission centrale, après avoir entendu le citoyen Marceau, aide-major dans la Légion de la Fraternité, ci-devant dite germanique, sur les motifs de son arrestation dans la ville de Tours, Déclare qu'il n'y a pas lieu à inculpation contre lui, et qu'en conséquence il peut reprendre l'exercice de ses fonctions militaires, dans le corps auquel il est attaché.

La Commission, ce jour-là, était composée de *Richard*[2], président, *Delaunay*, le jeune[3], *Choudieu*[4], *Dandenac*[5], *Bourbotte*[6], *Goupilleau* de Fontenay[7], *Ruelle*[8] et *Lecomte-Puyraveau*[9]. Marceau s'était défendu simplement, sans forfanterie, et Goupilleau en l'entendant n'avait pu s'empêcher de dire : « Si ce jeune homme n'est pas aussi bon républicain qu'il est vrai soldat, je ne compterai plus sur personne. » Le Rapport, fait par Richard, fut tout à l'éloge du jeune officier et l'arrêté que je viens de reproduire fut pris à l'unanimité ; seul Bourbotte s'abstint de voter.

Trois jours après, le 9 juin, l'armée vendéenne infligeait une déroute complète à l'armée républicaine, et s'emparait de Saumur.

Marceau, après avoir combattu vaillamment tout le jour et protégé la retraite des siens, se vengeait de son dénonciateur en l'arrachant aux mains des paysans et en lui donnant son propre cheval, pour s'échapper. « Mieux vaut périr, moi soldat, dit-il, que de leur laisser la joie de tuer un représentant du peuple[10]. »

[1] Et non le 8, ainsi que le dit M. Noël Parfait (*loc. cit*, p. 39).

[2] *Joseph-Etienne Richard*, député de la Sarthe.

[3] *René-Marie Delaunay*, député de Maine-et-Loire.

[4] *Pierre-René Choudieu*, député de Maine-et-Loire.

[5] *Jacques Dandenac*, député de Maine-et-Loire.

[6] *Pierre Bourbotte*, député de l'Yonne,

[7] *Jean-François-Marie Goupilleau, de Fontenay*, député de la Vendée.

[8] *Albert Ruelle*, député d'Indre-et-Loire.

[9] *Michel-Mathieu Lecointe-Puyraveau*, député des Deux-Sèvres.

[10] Il est à penser d'ailleurs que la vie de Bourbotte n'était pas absolument en danger ; les Vendéens eussent sans doute préféré le conserver comme un otage précieux. Cette réflexion n'enlève, au reste, rien à la grandeur de l'acte de Marceau.

Bourbotte ne voulut pas rester en arrière vis-à-vis de son sauveur; il courut à Paris et, dès le 13 juin, obtenait en faveur de Marceau un décret de la Convention.

EXTRAIT

Du procès-verbal

DE LA CONVENTION NATIONALE

Du 13 juin 1793

L'an deuxième de la République Française

Sur la proposition d'un de ses membres, la Convention nationale décrète que le citoyen Marceau, officier de la Légion germanique, qui a arraché des mains des rebelles, près Saumur, le citoyen Bourbotte, représentant du peuple, qui eut son cheval tué sous lui par un boulet de canon, en essayant plusieurs fois de rallier nos troupes dispersées, pour les ramener au feu, a bien mérité de la patrie, et qu'il est expressément recommandé au Ministre de la Guerre, pour qu'il l'élève à un grade supérieur à celui qu'il occupe.

Visé par l'Inspecteur,

JOSEPH BECKER [1].

Collationné conforme à l'original par nous, secrétaires de la Convention, à Paris, ce 14 juin, L'an second de la République Française.

DURAND-MAILLANE [2].
GOSSUIN [3],
P. A. LALOY [4].

[1] Député de la Moselle.
[2] *Pierre-Toussaint Durand-Maillanne*, député des Bouches-du-Rhône.
[3] *Constant-Joseph-César-Eugène Gossuin*, député du Nord.
[4] *Pierre-Antoine Laloy*, député de la Haute-Marne.

Le Ministre de la Guerre s'empressa de déférer à l'invitation de l'Assemblée, et, le 15 juin, Marceau était nommé Adjudant-Général, chef de bataillon. Pour l'élever à ce grade, on avait admis que le grade de major lui appartenait; il l'avait rempli le 9 juin, en remplaçant l'un des officiers de la Légion Germanique, incarcéré pour cause d'incivisme et non encore jugé. Mais le Ministre avait compté sans le formalisme de ses bureaux, ce formalisme administratif qui florissait déjà et qui n'a fait que s'accroître! Lorsque le représentant Sergent fit réclamer le brevet constatant la nomination de son jeune ami, comme Adjudant-Général, il lui fut répondu :

Paris, le juillet 1793, l'an 2e de la République française une et indivisible.

Audouin adioint au Ministre de la Guerre, au citoyen Sergent.

J'ai fait vérifier, citoyen, les services du citoyen Marceau, auquel vous vous intéressés. Il n'est porté que comme Lieutenant sur le contrôle des officiers de la Légion Germanique.

Aucune des nominations faites dans ce corps n'a été confirmée par le Conseil Exécutif, attendu qu'il ne croit pas qu'on puisse disposer des emplois des officiers détenus, avant qu'ils n'aient préalablement été jugés. Ainsi celle du citoïen (*sic*) Marceau étant de cette nature n'a pas été ratifiée. Je ne puis donc remettre son brevet d'Adjudant-Général que lorsqu'il m'aura fait parvenir toutes les pièces qui justifient de ses services; il y joindra en même temps son extrait de baptême.

En marge de cette pièce, on a écrit au crayon :

Faire Marceau capitaine et le placer où il doit être.

C'est sans doute à la suite de cette annotation faite par une main puissante que, pour respecter la *foorme*, Marceau fut porté, sous la date du 1 mai 1793, comme capitaine au 19e régiment de Dragons, mention qui existe à son état de services ainsi qu'on le verra plus loin, et qui est en contradiction flagrante avec la réalité.

Marceau continua à faire la guerre en Vendée; il fut nommé géné-

ral de brigade provisoire par les représentants du peuple, la veille de la bataille de Cholet, le 16 octobre 1793.

ARMÉE DE L'OUEST

La Liberté ou la Mort

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE

Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, réunis à Beaupréau,

En considération du courage, de la bravoure et des talents militaires que l'adjudant-général Marceau a développé (*sic*) dans toutes les circonstances depuis son activité dans la guerre contre les rebelles de la Vendée, et d'après la connaissance qu'ils ont acquise de son patriotisme pur et soutenu, le nomment provisoirement général de brigade, arrêtent qu'il en remplira dès le moment les fonctions et qu'il sera envoyé au Conseil exécutif copie du présent, pour le mettre promptement à même de rendre justice à un bon citoyen, en confirmant cette nomination par l'expédition du brevet de général de brigade.

A Beaupréau, le 25e jour du premier mois de l'an II de la République une et indivisible, la minute est signée : *Bourbotte*, *Bellegarde*[1], *Fayau*[2], *P. Choudieu*, *Carrier*[3], *L. Turreau*[4], et *Merlin*[5].

Pour copie conforme :

P. CHOUDIEU — MERLIN, de Thionville — L. TURREAU — FAYAU — BOURBOTTE — BELLEGARDE.

Cette nomination fut approuvée par le Ministre de la Guerre le 5 novembre suivant (15 brumaire, an II) et confirmée. Mais la campa-

[1] *Antoine Dubois de Bellegarde*, député de la Charente.
[2] *Joseph-Pierre-Marie Fayau*, député de la Vendée.
[3] *Jean-Baptiste Carrier*, député du Cantal.
[4] *Louis Turreau*, député de l'Yonne.
[5] *Antoine-Christophe Merlin, de Thionville*, député de la Moselle.

gne d'outre-Loire, les misères de toutes sortes qu'avaient à subir les officiers comme les soldats, les fatigues énormes qu'eut à supporter le jeune général, alors que, seul avec Kléber, il avait la responsabilité des opérations, remplissant même les fonctions de général en chef *par intérim*, toutes ces préoccupations eurent vite fait d'altérer profondément sa santé. Mais, en butte à la haine jalouse de Turreau, le nouveau général en chef de l'armée de l'Ouest, et de son chef d'état-major, Robert [1], Marceau dut continuer son service. Enfin, grâce aux influences dont il pouvait disposer à Paris, il obtint l'autorisation de se rendre à Chartres pour se faire soigner. Le 3 janvier 1794 (12 nivôse an II) le ministre lui écrivait en effet :

Paris, ce 12 nivose an 2 de la République française une et indivisible.

Le Ministre de la Guerre

au citoyen Marceau, général de division de l'armée de l'Ouest.

D'après les observations qui viennent de m'être faites, citoyen, par les représentants du peuple, tes compatriotes, sur l'état de ta santé, tu peux te rendre à Chartres, pour t'y livrer entièrement à tous les soins qu'elle exige : tu en préviendras le général en chef Thureau (*sic*) afin qu'il te fasse relever dans ta division ; et aussitôt que tu lui auras rendu compte de tes opérations et de l'état des choses, tu pourras te retirer dans ton pays et, pour suivre la loi, tu m'enverras un certificat des offi-

[1] Ce Robert était un très vilain personnage. L'extrait suivant d'une lettre de lui au ministre de la guerre, le 9 frimaire an II (29 novembre 1793) et citée par M. Desmé de Chavigny (*Histoire de Saumur pendant la Révolution*, p. 289), permettra de le juger : « Je t'annonce, écrivait-il, qu'environ *deux « mille prisonniers catholiques*, qui étaient ici détenus, et que, de concert avec « le citoyen Francastel, nous faisions évacuer sur différents points, ont péri. « Une partie de ces messieurs *se sont révoltés contre la garde qui en a fait « justice;* le reste, en passant sur le Pont-de-Cé, deux *arches se sont écroulées*, « et ils sont *malheureusement* tombés dans la *Loire* où ils se sont noyés. Ils « avaient *malheureusement* les pieds et les mains liés. Vive la République ! » Les mots en italiques sont soulignés dans le texte original. — On conçoit facilement qu'un tel massacreur ne pouvait guère avoir de sympathie pour des hommes comme Kléber et Marceau.

ciers de santé de l'armée, qui constate le besoin que tu as de repos et de traitement. Lorsqu'elle sera rétablie, (*sic*) et que tu te trouveras en état de rentrer en campagne, tu m'écriras, et sur le vœu que tu as témoigné aux représentants du peuple d'être employé dans une autre armée, j'en ferai la proposition au Conseil exécutif et au Comité de Salut public.

Salut et Fraternité

BOUCHOTTE.

Cette lettre montre en quelle estime Marceau était tenu par le Ministre. Malgré les intrigues des bureaux, aussi fréquentes alors qu'aujourd'hui, sa valeur s'était imposée.

Ce certificat demandé fut établi le 12 janvier 1794.

ARMÉE DE
L'OUEST
hopitaux ambulants.

Nous officiers de santé de la 2e division stationnée à Château-Briand, atestons que le général Marseau éprouve les accidents d'une galle répercutée que les travaux militaires ont fait négliger, et qu'il est utille, pour sa santé, qu'il aille dans un endroit favorable emploier les moyens curatifs.

A Château Briand, ce 23 nivôse[1],
l'an 2me de la République une et indivisible.

LUZENAY, officier de santé, aide-major.
FERRIÈRE, médecin de l'armée.
GAULT, officier de santé.

Quelle effroyable misère devait être celle des soldats, si l'on en juge par l'état de l'un des généraux ?

Le 13 janvier 1794, Marceau adressait au ministre de la guerre ce certificat avec une nouvelle demande de congé.

[1] 12 janvier 1794.

La lettre a été donnée par M. Noël Parfait[1], je la reproduis cependant en raison de l'intérêt qu'elle présente à côté du certificat des médecins.

Châteaubriand, 24 nivose an II [2].

Citoyen Ministre

Je t'envoie ci-joint le certificat des médecins et chirurgiens qui attestent ma maladie. Je n'ai pu le faire signer par le général en chef [3], attendu que je suis éloigné de lui de plus de trente lieues : il est au fond de la Vendée.

Je suis, dans le moment présent, retenu au lit par des maux de tête violents, accompagnés de fièvre. Pour comble de malheur, une toux cruelle m'affecte la poitrine et se réunit à mes autres douleurs, pour rendre ma situation plus insupportable.

Je te prie de m'envoyer, le plus tôt possible, le congé que je t'ai demandé, afin de pouvoir me rétablir. Malgré cette triste position, je brûle du désir d'être utile à ma patrie. Mon empressement à en saisir toutes les occasions, dès que j'irai un peu mieux, te prouvera que mon seul vœu est le triomphe complet de la République[4].

Salut et Fraternité.

MARCEAU.

Kléber était à Châteaubriant depuis le 9 janvier, fort inquiet de l'état de son ami; le même jour, il écrivait à Carrier, en mission à Nantes :

Marceau est très malade et je viens d'envoyer à Rennes

[1] *Loc. cit.*, p. 327-328.
[2] 13 janvier 1794.
[3] Le général Turreau.
[4] En outre de la maladie de peau signalée par le certificat des médecins, Marceau était encore atteint d'une affection très grave de la vessie, dont il ne se remit jamais complètement et qui, surexcitée par la blessure reçue à Altenkirchen, fut une des causes déterminantes de la mort du jeune héros.

chercher un médecin. Je suis très affecté de cet accident, personne n'étant plus que moi dans le cas d'apprécier ce jeune guerrier.

Le congé sollicité arriva enfin, grâce à Carrier, qui, cette fois du moins, accomplit une bonne action, au milieu de la hideuse besogne où il se complaisait à Nantes [1]. Il en fut remercié par deux lettres de Marceau et de Kléber, toutes deux datées du 18 janvier 1794 ; dans la sienne Kléber écrivait : « Marceau est maintenant sauvé, il m'a fait bien peur pendant deux jours ! »

Le général Turreau n'aspirait qu'à éloigner les deux amis du théâtre de la guerre. La lutte avait à peu près cessé sur la rive droite de la Loire ; mais elle avait repris en Vendée, où les colonnes infernales inventées par cet homme semaient partout la destruction et la mort. Il jugea qu'il valait mieux pour lui-même maintenir Kléber éloigné à Châteaubriant. Le 20 janvier il faisait adresser à ce général l'ordre que voici :

ARMÉE DE L'OUEST

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTAT-MAJOR

Au Quartier Général, à Doué, le 1 Pluviose de l'an second de la République une et indivisible.

INSTRUCTION POUR LE GÉNÉRAL KLÉBER

Le général Kléber prendra le commandement des troupes qui étaient précédemment aux ordres du général Marceau.

La division aux ordres du général Kléber comprendra tout

[1] Le général en chef Turreau détestait Marceau et Kléber ; bassement jaloux, il les accusait de tiédeur républicaine. Il n'avait pas répondu lorsque Marceau lui avait demandé un congé ; ce furent Bourbotte et Carrier qui s'entremirent directement auprès du ministre Bouchotte pour l'obtenir. Celui-ci, le 16 janvier, écrivait à Turreau : « D'après les observations qui m'ont été faites par des représentants, sur l'état de santé de Marceau, je l'ai autorisé à se rendre à Chartres pour se faire traiter. » — (Cf. Noël Parfait : *Le général Marceau*, 169).

le pays qui se trouve entre la route de Nantes à Rennes et celle d'Angers à Alençon, passant par le Mans de l'Est à l'Ouest et bornée du Midi au Nord par le commandement de l'armée des côtes de Brest et la Loire.

Nantes, Alençon, Angers, et le Mans ne sont point de ce commandement.

Dans le cas où la destruction des *Chouans* serait assurée, le général Kléber rapprochera ses cantonnements de la rive droite de la Loire et les disposera en raison des localités.

Il adressera au général en chef, dans le plus bref délai, l'état exact de ses différents cantonnements ainsi que celui des troupes qui le composent.

Il correspondra avec le général en chef au moins deux fois la semaine, et l'instruira des différents mouvements de troupes qu'il aurait pu faire dans ses cantonnements.

Salut et fraternité,

Pour copie conforme

Le général divisionnaire chef de l'État Major général,

ROBERT.

On sait que Marceau ne revint plus dans l'Ouest, et qu'une fois à peu près rétabli, il fut envoyé à l'armée des Ardennes. Ce fut seulement dans les premiers jours d'avril qu'il put demander à reprendre un service actif. L'arrêté du Comité de Salut public est du 14 avril 1794 (25 germinal an II).

LIBERTÉ — ÉGALITÉ

AMPLIATION

D'un arrêté du Comité de Salut Public en date du 25 germinal an IIe de la République une et indivisible

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Arrête que Marceau, général de division, cy-devant employé à l'armée de l'Ouest, sera employé dans le même grade à

l'armée des Ardennes ; à défaut de place vacante dans cette armée, il sera employé à celle du Rhin ou à celle du Nord.

Pour copie conforme,

Le chef de la 2e Division,

Collationné, HENRY DUROSNEL.

ROUSSEAU.

Nota. — L'arrêté du Comité de Salut Public est signé :

CARNOT, président, ROBERT-LINDET, secrétaire.

De l'armée des Ardennes, Marceau passa bientôt à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il existe dans son dossier, au Ministère de la Guerre, une note sans date, mais qui fut donnée pendant qu'il était employé à cette dernière armée. Elle a bien son importance.

ARMÉE DE
SAMBRE-ET-MEUSE

Le général Marceau réunit à tous les talents de son grade la plus grande bravoure, la plus grande intrépidité. Il a commandé plusieurs fois des corps séparés et s'est distingué dans plusieurs circonstances et notamment à l'affaire d'Esneux, où il commandait l'avant-garde du corps qui a fait cette attaque.

Il fera un bon général en chef, lorsque le temps aura un peu ralenti son ardeur, qui est en ce moment un peu trop bouillante.

Le général en chef,

JOURDAN.

Malheureusement la destinée n'allait pas permettre à celui qui fait l'objet de cette note flatteuse, d'atteindre au degré de sagesse sou-

haité par Jourdan : il devait, à bien peu de temps de là, succomber à Altenkirchen, le 21 septembre 1796[1] .....

Je termine ces quelques notes par le relevé des états de service du général, tels qu'ils existent au dépôt de la Guerre :

MARCEAU-DESGRAVIERS *(François-Séverin)*, fils de François-Séverin Marceau-Desgraviers, procureur et greffier en chef du bailliage criminel de Chartres et de Victoire Gaullier, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 1er mars 1769, engagé dans Angoulême-Infanterie, le 2 décembre 1785.

Rayé des contrôles le 3 août 1790 (il avait quitté le corps, au mois de juillet 1789, pour entrer dans la garde nationale parisienne).

Admis dans la Garde nationale de Chartres en octobre 1789.

Capitaine de la 2e compagnie du 1er bataillon de volontaires d'Eure-et-Loir, à la formation, le 6 novembre 1791.

Adjudant-Major, le 1er décembre 1791.

Lieutenant-Colonel en second, le 25 mai 1792.

Nommé lieutenant en premier dans les cuirassiers légers de la Légion germanique, le 4 septembre 1792 [2].

Capitaine au 19e régiment de chasseurs à cheval, le 1er mai 1793 [3].

Adjudant-général, chef de bataillon à l'armée des côtes de la Rochelle, le 15 juin 1793.

Nommé provisoirement général de brigade, le 16 octobre 1793, par les Représentants du peuple près l'armée de l'Ouest.

[1] Et non le 20, ainsi que le portent ses états de services, ou le 23, comme le dit M. Noël Parfait (*loc. cit.*, 257), par suite d'une erreur de concordance entre la date de l'ère républicaine (Ve jour complémentaire an IV), et celle de l'ère commune. Le procès-verbal des médecins, cité par cet auteur (236-237) ne laisse aucun doute à ce sujet.

[2] On a vu plus haut qu'il avait été nommé d'abord sous-lieutenant au 84e d'infanterie, et que c'est seulement au courant d'octobre qu'il fut nommé à la Légion germanique, sans doute pour prendre rang du 4 septembre.

[3] Faut-il voir ici une erreur comme on en trouve bien fréquemment dans les états officiels des services des officiers de cette époque, ou bien l'explication que je donne plus haut est-elle la bonne ? Je ne le saurais dire. Il est bien certain, en tous cas, que le 9 juin 1793, il comptait encore à la Légion germanique et qu'il se battit à Saumur avec les cuirassiers de cette Légion : c'est ce qui est dit au décret de la Convention nationale du 13 juin.

Confirmé dans ce grade, le 5 novembre 1793 [1].

Général de division, le 10 novembre 1793 [2].

Général en chef, par *intérim*, de l'armée de l'Ouest, le 28 novembre 1793 [3].

A obtenu un congé pour cause de santé et a quitté le commandement de l'armée de l'Ouest, le 30 décembre 1793 [4].

Employé à l'armée des Ardennes, le 14 avril 1794 [5].

Employé à l'armée de Sambre-et-Meuse, le 13 juin 1795 [6].

Mort le 20 septembre 1796 par suite des blessures qu'il avait reçues la veille au combat d'Altenkirken [7].

Son nom est inscrit au côté nord de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

[1] 15 Brumaire an II.

[2] 20 Brumaire an II.

[3] 8 Frimaire an II.

[4] 10 Nivose an II. C'est bien là la date où il fut relevé du commandement en chef par *intérim*, par suite de la nomination du général Turreau. Mais on a vu plus haut qu'il n'avait reçu son congé que le 17 ou le 18 janvier 1794.

[5] 25 Germinal an II.

[6] 25 Prairial, an III.

[7] En réalité, il fut blessé le 19 septembre 1796 (IIIe jour complémentaire an IV) et mourut le surlendemain, 21 septembre (V^e jour complémentaire).

(A suivre). H. BAGUENIER DESORMEAUX.

DEUX SONNETS

I

IN PRINCIPIO...

Le Verbe était en Dieu de toute éternité,
Et le Verbe était Dieu... Par lui tout reçut l'être :
De tout ce qui fut fait, rien sans lui ne put naître.
La vie était en lui... La vie est la clarté

Dont tout esprit humain désire se repaître.
Et la lumière a lui dans notre obscurité ;
Et. malgré le splendide éclat qu'elle a jeté,
Les ténèbres n'ont pas voulu la reconnaître.

Le Verbe, illuminant toute âme d'ici-bas,
Est venu dans ce monde ; on ne l'accueillit pas :
Descendu chez les siens, les siens le méconnurent.

Mais à qui l'a reçu, mais à tous ceux qui crurent,
D'être enfants de Dieu même il fit le don si doux...
Et le Verbe fait chair habita parmi nous.

II

SAINT JEAN AU DÉSERT.

Entre Karim la verte et la mer Asphaltite
Dont les flots de bitume à jamais empestés
Couvrent d'un lourd linceul les coupables cités,
Dans un morne désert un solitaire habite.

Ayant soif de silence et soif d'austérités,
Il se vêt d'un cilice, a les rochers pour gîte,
Boit au torrent dont l'eau des monts se précipite...
S'il parle, il lancera de dures vérités ;

Et ses accents seront brûlants comme la flamme.
C'est Jean : c'est le plus grand des fils nés de la femme.
Et, quand il apparut au val de Jéricho,

Du Jourdain, qui l'attend, sa voix frappant l'écho,
Tour à tour descendant et remontant la rive,
Criait : « Préparez-vous : le Rédempteur arrive. »

Extrait de *Sonnets évangéliques* par J. G.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

Est-il besoin de vous rappeler la mort récente, — mort cruelle — qui nous a mis en deuil? En M. Fernand Lucas, l'Église a perdu un fils très tendre, un ardent défenseur; l'Ordre des avocats près la Cour d'Angers, qui l'avait appelé deux fois aux honneurs du Bâtonnat, un orateur éminent, dont la parole chaude, faite de loyauté et de franchise, était pleine d'autorité; le Conseil municipal d'Angers, une voix toujours ferme et toujours écoutée, toujours prête à soutenir la cause de la justice; les Facultés catholiques de l'Ouest, un professeur éclairé, aimable, dévoué, qui savait transmettre à ses élèves, avec la science juridique, le grand amour pour l'Église qui enflammait son cœur. Que dire de sa famille, pour qui sa perte est irréparable, de cet intérieur charmant où il avait mis ses plus chères affections et que sa mort laisse plongé dans la désolation la plus grande? Si quelque chose a pu consoler sa veuve, ses vieux parents, ses enfants, ç'a été, sans doute, avec le souvenir de ses vertus et d'une vie tout entière consacrée au bien, le concert unanime d'éloges et de regrets qu'ont fait entendre — au jour de ses obsèques qui ressemblaient à un

triomphe — les amis et les obligés nombreux qui suivaient son cercueil, les orateurs qui, en lui adressant le suprême adieu, nous résumaient les étapes de cette vie, si prématurément interrompue. Les bornes de cette chronique m'empêchent de vous citer ici les témoignages rendus à sa mémoire : discours prononcés sur son cercueil, articles élogieux de la presse locale et régionale. Je ne puis même qu'évoquer d'un mot les cérémonies touchantes de Saint-Sauveur de Redon, où les maîtres de Fernand Lucas rappelaient ses jeunes années déjà si laborieuses et si pleines[1]. D'ailleurs vous avez goûté, dans ce numéro, le bel éloge que M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit, a lu au palais de l'Université, le jour (10 mai) où fut célébré le service funèbre pour le repos de l'âme du cher défunt. M. Gavouyère, qui l'avait connu à Rennes pendant ses études juridiques, et qui le voyait à l'œuvre, comme professeur et comme avocat, depuis dix-huit ans, était mieux à même qu'aucun autre de nous peindre l'étudiant et l'homme. Il a fait revivre devant nous, pendant une heure, les qualité viriles de M. Lucas et la belle unité de sa carrière. Je n'avais rien à dire, après lui. Cependant je devais, au nom de la Revue, saluer la mémoire du professeur distingué que nous avons perdu, et exprimer à sa famille désolée nos sentiments de respectueuses condoléances : au nom de cette Revue, qu'il saluait lui-même si affectueusement, l'an dernier, à la réunion des anciens élèves, et à laquelle, tout récemment, il collaborait. Il vous souvient de cette conférence du 26 janvier, qui fut si remarquée et qui était digne de l'être : par une coïncidence singulière, elle paraissait dans nos colonnes le jour même ou le lendemain de sa mort.

Dix-huit années d'enseignement, c'est beaucoup : les professeurs en savent quelque chose. Mais c'est bien peu, en vérité, si l'on songe à ce qu'il y avait encore de mâle énergie dans ce vaillant. Il est mort, certes, comme doit désirer mourir un bon soldat du Christ, sur la brèche, en combattant ; et M. Gavouyère nous rappelait, dans son discours, que son dernier

[1] Cf. *Le Messager Redonnais*. — Bulletin mensuel de l'Institution Saint-Sauveur et de l'Association catholique des Anciens élèves. — 1er mai 1894.

travail fut un mémoire pour la défense d'une communauté religieuse. Mais il est mort, dans la pleine maturité de l'âge et du talent, quand il promettait de donner encore tant de fruits à l'Église de Dieu ; sa voix s'est éteinte, alors qu'elle semblait si utile pour la revendication de nos libertés ! Sa tâche, à lui, était achevée, puisque Dieu l'a tiré de ce monde pour lui accorder la récompense promise au bon serviteur. Mais nous autres, qui cheminons à travers les obscurités de cette vie, nous, à qui les desseins d'en haut sont cachés, nous avons pu nous demander pourquoi tant de prières ferventes sont restées sans effet, et nous écrier, au jour de sa mort : « O mon Dieu, que vos jugements sont incompréhensibles, et vos voies impénétrables ! — *Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viae ejus !*

***

Dans la précédente chronique, on vous annonçait, un peu à la hâte, le succès des examens en mars dernier. J'y reviens, avec plus de détails.

Trois élèves de la Faculté des Lettres se sont présentés, en Sorbonne, aux épreuves de la licence. Tous les trois ont été reçus, en bon rang : M. l'abbé Daniel, du diocèse de Rennes ; M. l'abbé Bellanger, du diocèse d'Angers ; M. Paul Lefébure, étudiant laïque, de Paris. Ce succès complet, qui fut une joie pour les maîtres, était la juste récompense du travail des élèves.

Un autre élève de la Faculté de Droit a soutenu, devant la Faculté de Caen, ses thèses pour le doctorat.

M. Benoît Courtois a conquis son diplôme de haute lutte : après une brillante soutenance, il a été reçu avec *toutes boules blanches*, auxquelles la Faculté a joint l'*éloge*. Pour ce beau succès, et pour ceux qui l'ont suivi, que le jeune lauréat veuille bien agréer tous nos compliments.

Ses thèses méritaient cette distinction : deux forts volumes que je vais vous résumer rapidement.

I. *Droit romain*. DE LA BONORUM VENDITIO OU DE LA VENTE EN MASSE DES BIENS DU DÉBITEUR A ROME [1].

Ce qui a frappé M. Courtois, dans l'étude des *voies d'exécution* à Rome, c'est la marche progressive des institutions juridiques en parfaite conformité avec le développement des mœurs et l'esprit de civilisation. Le parallélisme, en effet, est intéressant à noter.

Aussi, dans son *Introduction*, il constate que, pendant plus de six cents ans, la personne du débiteur répond, *corporellement* et en première ligne, de sa dette. Ce n'est que par suite d'un progrès dans les idées que le préteur, commençant à discerner les côtés parfois intéressants de la situation des débiteurs, en vint à imaginer une institution, la *Bonorum Venditio*, qui frappât l'universalité de leur patrimoine. De là, à introduire un procédé qui permît de limiter l'exécution au montant de la chose due et de vendre les biens en détail, il n'y avait qu'un pas : on eut la *Bonorum distractio*.

L'étude de la *Bonorum Venditio* comprend trois parties : *origine ; procédure ; disparition*.

La *Bonorum Venditio*, introduite par le préteur P. Rutilius Rufus, dans la première moitié du VIIe siècle U. C., procède de deux institutions antérieures : la *Manus Injectio*, à la suite de laquelle l'*Addictus*, tombant à la discrétion du créancier, pouvait soit conserver la vie et être vendu à un pérégrin pour servir comme esclave au-delà du Tibre, soit être mis à mort ; et la *Bonorum Sectio*, vente en masse et aux enchères de biens appartenant au peuple ou au fisc, faite par les questeurs au nom de l'État. Le préteur, qui cherchait moins à abroger qu'à rajeunir les anciennes institutions, emprunta, d'une part, à la *Sectio*, l'idée de généraliser contre les débiteurs privés l'expropriation déjà applicable aux débiteurs publics, et, d'autre part, à la *Manus injectio* les délais et les différentes phases de la *Venditio*.

La procédure comprend deux phases : la saisie des biens ou

[1] Paris, Giard et Brière. — Angers, Lachèse et Cie. Prix : 5 fr.

missio in possessionem rei servandæ causa, et la vente en masse ou *bonorum venditio* proprement dite.

La *missio* n'est accordée que dans certains cas. Dûment réclamée par un ou plusieurs créanciers, elle est toujours ordonnée par le magistrat sur l'ensemble du patrimoine du débiteur. Elle doit être publiée (*bonorum proscriptio*). A la suite de l'envoi en possession, le débiteur se trouve atteint, jusqu'à un certain point, dans sa considération ; il est dessaisi de l'administration et de la jouissance de son avoir. Ses créanciers acquièrent un juste droit de détention, de gage et d'administration.

L'*envoi* n'est pas toujours suivi de la *vente*. Celle-ci, quand on y vient, comprend trois actes : la nomination d'un *magister bonorum vendendorum*, accompagnée d'une nouvelle *bonorum proscriptio* ; la *lex bonorum vendendorum*, sorte de cahier des charges publié en vue de renseigner les acheteurs ; l'adjudication aux enchères publiques des biens saisis, moyennant, en principe, le paiement d'un dividende à chaque créancier. A la suite de cette adjudication en bloc, le débiteur est exproprié ; il ne peut plus agir *ex ante gesto*, c'est-à-dire à raison d'actes passés antérieurement, et il est noté d'infamie. L'adjudicataire devient un successeur universel, mais prétorien : et c'est pourquoi il est investi d'actions utiles (actions *Rutilienne* et *Servienne*), pour s'approprier l'objet de son acquisition. Quant aux créanciers, ils reçoivent le juste droit d'exiger directement de l'acheteur l'acquittement du prix et autres charges de l'adjudication ; de suppléer à leur remboursement partiel au moyen de l'action *Paulienne* dirigée contre les tiers, et, au besoin, d'agir, pour le surplus des dettes, contre le débiteur qui, lui au contraire, est dépouillé du droit de les poursuivre *ex ante gesto*.

La *Bonorum Venditio* disparut, vers le règne de Dioclétien, pour faire place à la *Bonorum distractio*, dans laquelle les biens sont vendus en détail, après moins de démarches devant le magistrat. Le débiteur est exproprié, sans doute, pour la partie de son avoir qui a été vendue ; mais il ne devient plus *infamis*. L'acheteur, moyennant un prix fixe, devient propriétaire *ex jure Quiritium* ; les créanciers, pour se faire payer dans

l'ordre qui leur convient, agissent non plus contre l'acquéreur, mais contre le *curator*, qui a vendu aux enchères ou à l'amiable, au mieux des intérêts de tous.

II. *Droit français.* TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE[1].

Les règles fondamentales, qui régissaient l'*exécution* sur les biens des débiteurs à Rome, se retrouvent en France dans la double organisation de la *faillite* et de la *liquidation judiciaire*.

La liquidation judiciaire, organisée par les lois du 4 mars 1889 et du 4 mars 1890, tend à maintenir la balance égale entre le débiteur et ses créanciers, tout en s'inspirant des nécessités économiques de notre pays.

Dans son *Introduction historique*, M. Courtois constate une phase toute de clémence, régie par l'ordonnance de 1673 et par les ordonnances postérieures qui l'ont complétée ; une phase de rigueur outrée, avec le Code de commerce de 1807 ; une phase de soi-disant justice, avec la loi du 28 mai 1838. La *liquidation judiciaire* a son origine dans les décrets de 1848 et de 1870, et, plus spécialement, dans les nombreux projets qui, pendant plus de dix années, préparèrent la promulgation de la loi du 4 mars 1889.

Le cadre de cette chronique est trop restreint pour analyser, d'une façon même sommaire, les cinq chapitres que comprend cette étude :

Des éléments constitutifs de la liquidation judiciaire ;

Des effets de l'ouverture de la liquidation judiciaire ;

Des agents et autorités qui composent le personnel de la liquidation judiciaire ;

De la procédure préparatoire aux solutions de la liquidation judiciaire ;

Des diverses solutions de la liquidation judiciaire.

L'auteur s'est attaché, surtout, à l'étude de la matière des sociétés commerciales, qu'il a traitée, pour plus de clarté, d'un bout à l'autre. Cependant, qui peut se vanter, nous disait-il, d'avoir là-dessus des idées précises ? Bien des difficultés

[1] Paris, Giard et Brière. — Angers, Lachèse et Cie. Prix : 7 fr.

surgissent quand on veut approfondir cette partie du droit. De plus, toutes les fois que l'occasion s'est présentée, il a établi des comparaisons entre les divers points de droit de notre législation et ceux qui ont réglementé, dans le même ordre d'idées, les législations étrangères.

La loi de 1889 a ceci de particulièrement remarquable que, d'une manière au moins implicite, le législateur a consacré diverses solutions admises autrefois par la jurisprudence, touchant : la possibilité de laisser déclarer la faillite, *incidemment aux litiges*, par les tribunaux civils ou correctionnels, voire par la cour d'assises; les effets de l'état de cessation de paiement, lorsque la faillite n'a pas encore été déclarée; le droit, pour une juridiction de répression, de constater chez un prévenu ou chez un accusé la qualité de commerçant failli et, dès lors, le pouvoir de le condamner comme banqueroutier en l'absence de toute déclaration de faillite..... Tous points très intéressants à constater.

Peut-être trouvera t-on un peu hardies les théories du jeune docteur : sur le *mandat*, qui ne lui semble pas nécessairement prendre fin par le jugement qui déclare la faillite ou la liquidation judiciaire du mandant ou du mandataire ; sur l'*impossibilité*, en matière de liquidation judiciaire, de surseoir à l'assemblée du concordat, quand un créancier se trouve contesté et qu'il n'a pas été statué sur le débat par un tribunal compétent; sur l'obligation qui s'impose *à tous les créanciers, sans exception aucune*, de se soumettre à la procédure de vérification et d'affirmation, et cela aussi bien en matière de faillite que sous le régime de la liquidation judiciaire..... Mais ces solutions lui semblaient entièrement commandées par le texte de la loi.

Enfin, il a cru devoir se livrer à un examen critique de la liquidation judiciaire ; et, par les statistiques qu'il a faites, il est arrivé à traiter moins sévèrement l'œuvre du législateur.

A son avis, la *liquidation judiciaire*, telle qu'elle est organisée actuellement, réalise un progrès considérable sur l'ancienne législation : elle consacre, d'une façon formelle, la naturelle distinction entre les débiteurs de bonne foi et les coquins.

Le mécanisme en est fort sensé et les avantages qui en découlent, tant pour les créanciers que pour les débiteurs, sont évidents. La liquidation judiciaire, en somme, ne lui apparaît nullement comme une faillite *déguisée* en vue de ne point priver de leur bulletin de vote une certaine catégorie de débiteurs, mais bien plutôt comme une faillite *adoucie* en faveur de la classe, toujours intéressante, des débiteurs de bonne foi.

Est-ce que la loi de 1889 est le dernier terme du progrès? Non, sans doute. Elle n'est point parfaite : quelques obscurités la déparent; elle devrait être applicable, tout ainsi que la faillite, aux non commerçants; elle comporte un système de déchéance qui ne se comprend pas....

Mais il y a, dans cette innovation législative, une excellente *manière de concevoir*. Aux législateurs à venir est laissé le soin d'en tirer de meilleures applications.

***

Un autre ancien élève de la même Faculté, M. Louis de Fouchier, vient de remporter, lui aussi, un très beau succès : il a été nommé *auditeur à la Cour des comptes*. Le triomphe est d'autant plus flatteur que le concours est un des plus difficiles parmi les concours officiels. A M. Louis de Fouchier, qui fut un des lauréats de l'*Association* des étudiants, nous adressons les félicitations les plus chaleureuses.

***

M. H. Baguenier Desormeaux est un vaillant soldat, qui a cousu un galon de plus à sa tunique. Il y a quelques semaines, la rédaction de l'*Ouest artistique et littéraire* le choisissait

pour directeur. C'est un honneur, sans doute, mais c'est aussi une charge. *Honor, onus.* Il est vrai que l'infatigable travailleur n'épargne ni son temps ni sa peine. Nos lecteurs le connaissent, pour son aimable collaboration ; et il n'est guère de revues historiques dans l'Ouest, et même un peu ailleurs, qui ne se félicitent d'imprimer ses travaux. Tous nos souhaits de prospérité au nouveau directeur.

***

Ma gerbe s'augmente toujours d'épis et de fleurs, cueillis dans le champ des lettres et des sciences.

En avril, M. l'abbé Chasle vous recommandait, *con amore*, le premier volume de la *Vie de la Révérende Mère Pelletier*, fondatrice et première Supérieure générale du Bon-Pasteur d'Angers. Depuis, le second volume a paru. On me permettra de m'espacer sur cette belle œuvre [1].

Ce second volume, je l'ai pris et je l'ai couru, comme le premier, tout d'une haleine. Il contient les trente dernières années de cette femme étonnante qui fut la Mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier. Ces trente années ne sont ni les moins belles ni les moins fécondes en grandes œuvres. L'Institut qu'elle a fondé s'est élevé peu à peu, comme un chêne vigoureux et solide : il a étendu ses branches sur le monde entier ; et, à son ombre et dans ses rameaux, des oiseaux de tous pays sont venus s'abriter, se reposer et chanter : d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, de Hollande, d'Irlande, d'Algérie et d'Égypte, des Indes, du Canada, des États-Unis et de l'Amérique du Sud. Et ce sont sans cesse des fondations nouvelles ! Songez que la Mère Pelletier a fait sortir du sol, comme par enchantement, cent trente monastères du Bon-Pasteur.

[1] *Vie de la Révérende mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier.* Paris, Lethielleux, libraire-éditeur. — Angers, Lachèse et Cie. — 2 volumes in-8° écu. Prix : 8 fr.

Mais, me direz-vous, c'est toujours la même chose ? Sans doute, c'est toujours la même chose : toujours, d'un bout à l'autre de cette vie, le même dévouement, le même enthousiasme, le même élan pour la gloire de Dieu et la sanctification des âmes, le même courage dans les épreuves, le même succès dans les entreprises. Mais je ne vois pas qu'il y ait lieu de s'en plaindre. Une telle vie est comme la nature, comme la mer, si variées l'une et l'autre, et si attachantes dans leur grande monotonie qu'on ne peut s'en séparer. Quand on ferme le livre où sont exposées tant de merveilles, on regrette qu'il s'achève si vite.

Quelle vie extraordinaire, en effet, que celle-là ! J'ai dit, ailleurs, que c'était une épopée. Je me rétracte : je n'ose plus appeler de ce nom, qui ne convient qu'aux œuvres humaines, l'opération visible de la divine charité dans la conversion des âmes. J'ai beau regarder en ce monde, je ne vois rien de plus grand. De tout cœur, je souscris à la phrase qui termine ce livre : « On aime à se figurer l'âme de la Mère Pelletier reçue au ciel par les milliers de religieuses qu'elle a formées dans son monastère, par les légions d'enfants, de pénitentes et de madeleines, qu'elle a abritées et sanctifiées, et présidant encore ses bergeries dans le bercail céleste de Jésus, le bon Pasteur ».

Et puis, quelle femme que celle qui a été, pendant trente-huit ans, l'âme de cette œuvre immense et magnifique ! « Fort comme le diamant, plus tendre qu'une mère. » Cette devise d'un autre vaillant, le P. Lacordaire, convient parfaitement à la Mère Pelletier.

Plus tendre qu'une mère. Lisez, pour vous en convaincre, les lettres nombreuses qui partent de la maison d'Angers et s'envolent, comme autant de colombes messagères, vers les filles que la fondatrice a envoyées à tous les coins du monde. Elles respirent l'amour le plus vrai, le plus profond, le plus maternel. Avec les heureuses, la vénérée Mère se réjouit ; mais, bien plus encore, elle partage la peine de celles qui souffrent et s'attriste avec elles. Toute blessure faite à l'une des siennes atteint son cœur. *Quis infirmatur, et ego non infirmor ? Quis scandalizatur, et ego non uror ?* Elle a, pour converser avec ses filles et leur exprimer les sentiments de son cœur, de vraies trouvailles d'expression.

Mais elle est, aussi, *forte comme le diamant*. Calme et intrépide dans son bon droit, comme elle bataille ferme pour la vérité! Rien ne l'arrête ni ne l'abat, hommes ni choses. Quand elle a vu clair dans les desseins d'en haut, elle va droit devant elle, attendant toujours, si le ciel est sombre et le combat incertain, que luise l'heure de Dieu et de la victoire. On disait, de son temps : « La meilleure tête d'homme d'Angers, c'est la Supérieure du Bon-Pasteur! » Les souffrances, qui sont le creuset des forts, ne lui ont jamais manqué. Parcourez sa vie; presque à tous les sommaires des chapitres, vous lirez ce mot : *épreuves*. Je sais bien qu'il en est ainsi de toute existence humaine; on y trouve des larmes et des sourires, des fleurs et des épines. Les joies, Dieu nous les donne pour nous soutenir en chemin et nous faire prendre patience; elles sont rares, et il n'en tient pas compte. Mais nos souffrances, nos larmes, il les prend, il les recueille, il les compte, il les garde, pour nous en faire une couronne de gloire éclatante dans les cieux. Les biens et les maux sont donc mêlés ici-bas. Mais aux âmes d'élite, aux vaillants, Dieu fait plus grande la mesure des souffrances. Elle fut comble pour la mère Pelletier. Les attaques lui vinrent non-seulement des ennemis de la religion, mais aussi — et ce ne furent pas les moindres — de ceux qui auraient dû être ses protecteurs et ses soutiens. Il ne m'appartient pas de blâmer, et je sais un gré infini à M. l'abbé Pasquier d'avoir été discret et modéré dans le récit de ces luttes : qui donc a sondé jusqu'au fond les replis du cœur humain, et qui peut se flatter de connaître d'une façon précise les mystérieux desseins de la Providence? Mais, en revenant sur ces faits passés, même en simple curieux et sans prendre parti, on comprend tout ce qu'il fallut à cette religieuse de force d'âme pour aller son chemin, pendant près de vingt ans. Elle avait demandé à la Vierge « des travaux, des âmes, des croix ». Elle a eu, en abondance, les uns et les autres.

Pardon. Je m'aperçois que je me suis laissé emporter par mes réflexions au-delà des limites d'un humble compte-rendu. Je vous ai trop dit quelle était mon opinion sur cette femme extraordinaire et sur ses actes. Peut-être même ai-je paru m'éloigner de l'auteur et de son œuvre. Non, en réalité. Car

c'est le livre qui m'a inspiré ce que j'ai pu écrire. Je remercie donc M. l'abbé Pasquier, et, quand vous aurez lu son livre, vous le remercierez, vous aussi, de l'avoir donné au public et de nous avoir procuré une joie très douce et très vive. Si le chemin est long — les deux volumes contiennent plus de onze cents pages — il faut avouer qu'avec un tel guide on ne s'ennuie pas le moins du monde. Il nous fait remarquer — avec quelle finesse! — toutes les fleurs de la route; il nous découvre les horizons de tous les pays, d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, que nous traversons; il éclaire les belles figures qui nous apparaissent, ici ou là; il nous fait assister au travail de la grâce dans les âmes. Son livre, intéressant comme un beau récit de voyage, est en même temps une délicieuse étude de psychologie morale. Écrit par un lettré délicat — ce qui ne gâte jamais rien, que je sache — il a été pensé, médité, par un prêtre. Tout y est exprimé d'une manière fine, discrète et aimable; tout y exhale la plus suave piété. En somme, l'une des meilleures *Vies de Saints* que je connaisse. Les Religieuses du Bon-Pasteur doivent en être tout heureuses. Ce livre sera un excellent prédicateur qui attirera les sympathies de tous à leur œuvre si belle, et qui amènera « au bercail terrestre de Jésus le bon Pasteur » beaucoup d'excellentes bergères. Je crois que je ne saurais en faire un plus complet éloge.

Je devrais citer beaucoup pour prouver ce que j'avance. Mais, je ne veux pas abuser de ce droit. Cependant il faut bien extraire du gracieux bouquet au moins une fleur pour vous la faire respirer. Laquelle choisir? J'ai hésité, d'abord, entre les pages où sont racontées les relations de Mgr de Hercé, de Mgr Flaget, et de Pie IX, avec le monastère du Bon-Pasteur. Et puis, ce qui arrive d'ordinaire en pareil cas, j'en ai choisi une ou deux autres. Voici peut-être celles qui m'ont le plus touché. Il s'agit de la fondation d'un couvent aux Indes.

Mgr Charbonneau, évêque de Jassen, au Maïssour, était venu demander des religieuses pour l'aider dans sa lointaine mission. « ..... Mais qui choisir? Les cœurs voulaient à l'envi se dévouer aux missions. La mère Sainte-Euphrasie alla se prosterner devant son conseiller habituel, le Saint-Sacrement. Elle y

puisa des lumières. Elle proposa à son conseil et nomma, pour être supérieure de la fondation de Bangalore, une religieuse allemande qui appartenait à la meilleure aristocratie de Westphalie : Mlle Fanny de Schorlemer, en religion Sœur Marie de Sainte-Thérèse.

« La famille de Schorlemer est fort ancienne, et s'est toujours distinguée par son attachement au catholicisme. Le frère de Sœur Thérèse, le comte de Schorlemer d'Alst, a été, à la chambre des députés de Berlin, un des plus brillants orateurs catholiques du centre, et a soutenu avec Windthorst la lutte courageuse qui a fait tomber le Kulturkampf. Son portrait se voyait, avec celui de son illustre compagnon, dans toutes les maisons catholiques d'Allemagne. « Tous les Schorlemer ont « la tête dure, disait-il ; mais ma sœur Fanny est encore, pour « la solidité de volonté, le premier homme de notre famille. « Quand, à vingt-six ans, elle annonça sa vocation à nos « parents, elle leur donna quinze jours pour y songer et pour « lui accorder leur consentement. »

« Tout avait été héroïque dans la vocation de la mère Sainte-Thérèse, qui maintenant brûlait du désir d'aller se dévouer aux missions lointaines, et qui préférait le Maïssour à la maison de Mayence, près de sa famille. Elle avait renoncé au monde, à ses joies et à ses fêtes, pour entrer dans la pauvreté et les mortifications du cloître ; elle s'était donnée avec tant de générosité que le Bon-Pasteur lui était devenu une maison paternelle. « Dieu et ses anges habitent ici avec nous » disait-elle. Elle était attachée à son couvent à un point extraordinaire, comme on put l'apprécier au moment de son départ. Quand il fallut sortir de ce cloître qu'elle ne reverrait plus, le cœur faillit lui manquer : elle baisait les murs et était tentée de s'attacher aux portes pour ne pas quitter ces lieux bénis ».

La mère Sainte-Euphrasie, qu'elle aimait surtout, la conduisit, avec ses quatres compagnes destinées aux missions, jusqu'à Paimbœuf.

« Les adieux à ses filles furent touchants. Tout le long de la route d'Angers à Paimbœuf, les voyageurs avaient admiré les rapports de cordialité de la mère et de ses filles. Quand il fallut se séparer sur le rivage, ce furent des expansions sans

fin. La mère allait de l'une à l'autre, les embrassant, leur faisant ses recommandations; puis elle recommençait, ayant des mots tendres pour toutes, et semblant aimer chacune d'une affection toute spéciale. Enfin elle quitta le pont qui reliait le rivage au bateau. La mère Sainte-Thérèse baisa la chaîne où la mère Sainte-Euphrasie avait posé la main. Puis, quand elle eut perdu de vue sa mère, elle prit quelques galets que ses pieds avaient foulés, les emporta comme souvenir; et, comme elle savait peindre, elle les enrichit de délicieuses peintures. Pour son cœur, c'était plus que des diamants.

« Pendant ce temps, une scène touchante se passait dans le salon du bateau qui ramenait à Angers la Mère générale et les deux religieuses ses compagnes de voyage. Elle dictait un dernier adieu à ses missionnaires du Maïssour. C'était l'épanchement des sentiments qui remplissaient son cœur :

« Adieu, ma Sainte-Thérèse chérie ! adieu, mes enfants bien-« aimées ! De mes yeux tombe une pluie de larmes. Mes « enfants, considérez l'Océan, et vous aurez l'étendue de mon « amour et de mes regrets. Quand le flot viendra baiser le flanc « de votre bateau et s'y briser, n'est-ce pas qu'il vous rappellera « le dernier embrassement de votre Mère et le brisement de son « cœur ? L'orage et le soulèvement des vagues, oh ! tout cela « vous peindra les troubles de son âme en vous quittant. Que « vous êtes généreuses pour Dieu ! Que je vous aime, mes « enfants !

« Que vous étiez aimable hier, ma Sainte-Thérèse, quand « vous me disiez en regardant la lune : Tous les soirs, « debout sur le tillac, je saluerai mon amie et je me dirai : « Peut-être, en ce moment, ma Mère la contemple de sa « petite fenêtre ; pour sûr, elle pense à nous. Et moi, mes « enfants, en voyant ce bel astre, je dirai : O vous, qui êtes « belle comme la lune, plus brillante que l'étoile qui guide mes « enfants, bénissez-les, gardez-les des écueils, abaissez les flots « sous leur pas, conduisez-les sûrement au port, ô Marie ! Vous « croirez reposer sur vos hamacs, et moi je vous aurai « déposées dans le cœur de Notre-Seigneur. Chaque matin, je « n'y manquerai pas : quand la porte du divin tabernacle s'ou-« vrira, je déposerai mes cinq trésors au pied du saint ciboire.

« Nos prières vous suivront partout. A Nantes, nous commu-
« nierons en union avec vous, et nous vous écrirons après. Ce
« n'est pas ma main tremblante qui vous écrit, mais c'est mon
« cœur qui a tout dicté, tout !..... »

Qu'en dites-vous ? N'est-ce pas une perle ? Et il y en a tant, dans ce livre, qu'il est difficile de les compter.

En terminant, je répète, de bon cœur, le souhait que j'exprimais dans un premier article. Que M. l'abbé Pasquier ne s'arrête pas en chemin, mais qu'il poursuive l'histoire du Bon-Pasteur jusqu'à nos jours. Du reste, il me semble que son livre n'a pas de conclusion : qu'il n'a pas du moins sa conclusion naturelle. Comme ces maisons, qui paraissent achevées, mais où l'on voit des pierres en saillie qui sont placées pour une construction nouvelle, ces deux volumes en appellent un troisième. Je ne l'espère pas seulement, ce troisième volume : je l'attends.

Après le maître, les élèves. Entendez les *anciens*, qui sont devenus, à leur tour, des maîtres et des modèles.

Le R. P. Delaporte — il s'est promis, je crois, d'alimenter toutes nos chroniques — donnait et commentait, il y a un mois environ, quelques lettres inédites de Maxime du Camp ; et, plus récemment, il opposait, avec beaucoup d'esprit et une verve intarissable, *deux poèmes et deux poètes* : en face des *Paradis* de Richepin, il mettait les *Chants du paysan* de Déroulède [1]. Mais ce n'est pas de ces articles, lesquels ne sont pour lui que des délassements entre des ouvrages plus importants, que je voulais vous entretenir. Il s'agit d'une œuvre plus considérable. Dernièrement son théâtre chrétien s'enrichissait d'une pièce nouvelle : *Saint Louis* (1242), drame historique en cinq actes, en vers.

L'auteur va vous expliquer lui-même ce qu'il a voulu faire.

« ..... On a pu écrire des poèmes sur saint Louis prisonnier ; saint Louis, dans les fers, est admirable : il est roi, comme à Taillebourg.

« Mais, à Taillebourg, saint Louis est jeune encore : il n'a

[1] Cf. les *Études* du 15 avril et du 15 mai.

que vingt-huit ans; et, par suite, il nous semble offrir un intérêt singulier et des leçons plus vivantes aux jeunes chrétiens de France, à qui nous dédions ce drame.

« En 1242, saint Louis achève Notre-Dame de Paris; il pose la première pierre de la Sainte-Chapelle, cette châsse de la Sainte-Couronne que la France possédait depuis trois ans; il favorise de tout son pouvoir les arts, les sciences, les œuvres de charité, les grands ordres religieux de saint Dominique et de saint François; il bat les Anglais et les seigneurs révoltés autour du comte de la Marche, à Taillebourg, le 20 juillet, et, le lendemain, à Saintes; au soir de ce même jour, il inaugure pour toute la France une ère féconde de paix et d'unité nationale.

« C'est ce que nous avons voulu rappeler dans les cinq actes de cette pièce: où nous suivons, comme pas à pas, les évènements de cette mémorable année. Nous voyons ainsi, tour à tour, le prince *artiste*, *justicier*, *très chrétien*, *guerrier*, *vainqueur*..... »

Et voilà les cinq actes de la pièce. Drame vivant, bien mené, jeune, convenant très bien à l'auditoire pour lequel il a été composé. Le dialogue, bien preste, est entremêlé, comme toujours, de chœurs, d'hymnes, de ballades. Écoutez, je vous prie, la *Ballade du veneur*.

Le ciel est bleu, la forêt verte;
Au ciel bleu, l'astre d'or sourit;
La forêt s'éveille et fleurit:
Le jour emplit la fleur ouverte.
Chasseur, alerte!
Le ciel est bleu, la forêt verte.

Le ciel est bleu, la forêt verte:
Le vent berce au nid le bouvreuil;
Sous les pins bondit le chevreuil;
Les daims vont à la découverte.
Chasseur, alerte!
Le ciel est bleu, la forêt verte.

Le ciel est bleu, la forêt verte.
Sous le chêne et les églantiers,

Bons chasseurs, battez les sentiers;
Aux daims, piqueurs, sonnez l'alerte.
Chasseur alerte,
Le ciel est bleu, la forêt verte.

Vous avez bien entendu : *en cinq actes*, *en vers* [1]. — Mais c'est donc tout à fait classique ? — Oui ; c'est beau comme le classique. Mais ne craignez rien : le poète est de son temps ; son vers est *alerte* et varié, comme celui de ses contemporains. On disait jadis : *beau comme de la belle prose*. Je le dis encore pour ceux qui n'aimeraient point les vers, en ajoutant tout bas qu'ils ont grand tort de n'aimer pas cette musique harmonieuse [1].

Un confrère du P. Delaporte, le R. P. Bainvel est très exercé dans les questions de métrique ; je vous ai signalé déjà, plus d'une fois, ses excellents travaux en ce genre. Dans les *Études* du 15 avril, il nous donnait encore une bonne dissertation sur les hymnes de saint Ambroise, à propos d'un livre récent publié par le P. Guido-Maria Dreves, S. J., à Fribourg en Brisgau. A la suite de l'auteur, il étudie l'authenticité des hymnes attribuées à saint Ambroise et demande quelle fut la mélodie primitive sur laquelle on les chantait. Et, après avoir exprimé son admiration pour le grand poète populaire que fut saint Ambroise, il conclut ainsi :

« ..... En face de nos cantiques modernes, on se prend à désirer un nouvel Ambroise, un Ambroise français. Qui nous redonnera des chants d'une poésie si haute et si pénétrante dans sa simplicité, d'un langage si expressif et si digne dans sa sobre et mâle précision, d'une pensée où la justesse théologique s'allie avec le sentiment vrai, avec la piété solide et pratique : des chants qui instruisent et qui élèvent, qui parlent à l'esprit et au cœur le langage de la vérité religieuse et de la prière rythmée, en un mot, qui soient d'un poète et d'un saint, ou, si c'est trop demander, qui soient d'un poète chrétien ? » *Exoriare aliquis* !..... »

[1] Ce drame est édité par Victor Retaux et fils, Paris. — Prix : 2 francs.

Le 17 mars dernier, la Société de la Croix-Rouge faisait célébrer, dans la cathédrale de Nantes, un service funèbre pour le Maréchal de Mac-Mahon et le général Mellinet : deux héros, *fortissimi duces ducum*, braves tous les deux entre les braves, deux noms très chers, l'un à toute la France, l'autre plus spécialement à la patrie nantaise, qu'elle unissait, ce jour-là, dans une commune fête. On pria M. l'abbé Gouraud, supérieur de l'Externat des Enfants-Nantais, de prononcer leur éloge dans la cérémonie religieuse. L'orateur s'en est acquitté à la satisfaction de toute l'assistance. Il disait, en commençant son discours : « ..... Si je ne craignais, Messieurs, d'être au-dessous de ma tâche, je serais tenté de vous remercier de m'avoir demandé de faire leur éloge. On se passionne facilement pour d'aussi belles figures. Et, quand on est destiné, par vocation, à former les jeunes gens qui seront bientôt les défenseurs de la patrie, on est heureux de voir de près ces héros. Puissè-je vous communiquer quelque chose de mon admiration ! » Vous verrez, en lisant ces pages, que le souhait du prédicateur a été exaucé.

MM. Maisonneuve et Couette continuent de collaborer à *la Revue de la science catholique*. Lisez l'étude très fouillée qu'a donnée M. Couette *sur les doctrines contemporaines en physique* (*février* et *mars* 1894), comme aussi le charmant plaidoyer de M. Maisonneuve (février et avril 1894) en faveur des petits oiseaux de nos champs. Vous souvient-il de la vieille chanson qui disait : *Laissez les roses aux rosiers ?* Elle avait raison, cette romance. M. Maisonneuve nous dit, à son tour, avec beaucoup de poésie et d'éloquence : « Laissez à nos champs les petits oiseaux, qui les protègent contre les immenses dégâts causés par les insectes ». Que son appel soit entendu ! Et que les gamins — cet âge est sans pitié — laissent tranquilles, dans leurs doux nids, les oiseaux protecteurs de nos moissons [1] !

[1] Le R. P. dom Cabrol, professeur d'histoire et de patristique, a publié, chez Sueur-Charruey (Arras) sa *leçon d'ouverture : Les découvertes récentes dans le domaine de l'histoire ecclésiastique*. La chronique l'avait déjà men-

Dans le *Journal de Mathématiques*, de M. de Longchamps (janvier 1894), le R. P. Poulain montre élégamment comment on peut compléter une démonstration de Chasles, justement contestée : celle qui établit un centre de rotation pour les figures directement égales.

Je ne m'écarte pas de mon domaine, en vous signalant la dernière publication de M. Léon Cosnier — qui fut longtemps l'un des administrateurs de nos Facultés catholiques. Elle a pour titre et pour sujet : *Éliacin Lachèse : Souvenirs de soixante ans*[1]. Le contenu du livre ne dément pas le titre. Autour d'Éliacin Lachèse, c'est bien, en effet, tout un essaim de souvenirs, très aimables et très gracieux, qui se réveillent à la voix du narrateur. On se laisse aller doucement au charme de cette causerie ; on écoute M. Léon Cosnier, qui déroule la longue chaîne de ses souvenirs, tout ainsi que les habitants de Syros écoutaient le vieil Homère et « admiraient

> De sa bouche abonder les paroles divines,
> Comme en hiver la neige au sommet des collines.
>
> (A. Chénier. — L'*Aveugle*.)

***

Je trouve dans la *Semaine religieuse* de Laval, du 18 mars, sous la signature de M. Lemaître, vicaire général — un de nos amis les plus dévoués — les lignes suivantes :

« L'association légale formée, en vertu de la loi du 12 juillet 1875, pour soutenir et développer les Facultés catholiques de l'Ouest, fait un second appel à la générosité de ses bienfaiteurs. A cette occasion, les Comités fondés l'année dernière

tionnée. Mais je suis heureux de la recommander de nouveau à nos lecteurs, maintenant qu'elle est imprimée.

[1] Brochure in-8° de 130 pages, publiée par MM. Lachèse et Cie.

à Laval, à Mayenne et à Châteaugontier, ont eu des réunions publiques les 6, 7 et 8 de ce mois, sous la présidence de Monseigneur. Sa Grandeur a voulu donner à cette œuvre catholique et sociale ce nouveau témoignage de son intérêt et de sa bienveillante protection.

« Quelle est actuellement la situation de ces Facultés, et quel concours ont-elles lieu d'attendre du dévouement des catholiques ? »

« Telle est la question qu'a traitée M. l'abbé Bourgain. Assurément le très dévoué secrétaire général ne pouvait choisir un sujet plus pratique. S'il manque, en effet, quelque chose à ces grandes institutions d'enseignement supérieur, c'est d'être mieux connues et plus justement appréciées.

« Avec ce charme de diction et cette élégante limpidité qui révèlent le littérateur accompli, M. l'abbé Bourgain nous a démontré que le présent des Facultés catholiques est en bon état et que leur avenir est entre nos mains. On pouvait craindre que la mort de Mgr Freppel ne fût aussi la mort de l'œuvre. Grâce au dévouement des évêques fondateurs, et surtout de Mgr l'Évêque d'Angers, grâce aux sacrifices du corps professoral, les difficultés pécuniaires ont été surmontées, les élèves sont venus plus nombreux et tous les jours l'œuvre rallie des sympathies croissantes.

« Mais ce n'est pas assez d'avoir été sauvées de la crise : nos Facultés catholiques veulent et doivent vivre honorablement, s'affermir et s'accroître, afin d'étendre leur action. Il leur faut des élèves plus nombreux encore, et des fondations pour assurer la vie, et un outillage scientifique plus complet : toutes choses qui exigent des sacrifices d'argent.

« L'appel adressé l'année dernière par le Comité de Laval, de Mayenne et de Châteaugontier, a été entendu. Le même appel, renouvelé cette année, trouvera pareil écho. Nous en avons pour garant le zèle vraiment admirable des Dames patronnesses de nos trois Comités et la générosité chrétienne des souscripteurs de Laval. »

***

Dans le *Bulletin des Facultés catholiques de l'Ouest* (mai 1894), M. Maisonneuve donne quelques renseignements sur le *Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles,* introduit dans les programmes de la Faculté des sciences par un décret en date du 31 juillet 1893. Ce décret a remanié l'enseignement de la médecine, en supprimant le baccalauréat ès sciences restreint qu'il remplace par le *Certificat.* — Je vous engage à lire l'article de M. Maisonneuve. Si je ne le cite pas dans cette chronique, c'est que nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain numéro.

***

M. l'abbé Pergeline, supérieur honoraire de l'Externat des Enfants-Nantais, célébrait, vers la fin d'avril, son jubilé sacerdotal. « L'élite de Nantes est accourue ; la chapelle, les terrasses, les salles de l'Externat se sont trouvées trop étroites pour contenir tous les fils de ce prêtre, des fils qui savent prier, se souvenir et aimer[1]. » Je ne vous parle pas de cette fête pour vous la conter, mais pour vous dire, tout simplement, qu'entre tous ceux qui ont célébré le vénérable jubilaire, en vers ou en prose, trois anciens élèves de notre Faculté des lettres se sont distingués : M. l'abbé Gouraud, le digne successeur de M. Pergeline ; le R. P. Charruau, qui fit le sermon de la cinquantaine ; l'abbé Guibert, directeur de l'internat.

J'ai lu, avec un vrai plaisir, l'article plein de verve et d'humour où M. l'abbé Guibert a raconté cette mémorable journée.

***

L'*Association de patronage des Anciens étudiants et bienfaiteurs des Facultés catholiques de l'Ouest* a eu sa réunion

[1] Cf. le *Nouvelliste de l'Ouest* du 2 mai.

annuelle le lundi de la Pentecôte, 14 mai. Comme le compte rendu de cette assemblée générale paraîtra *in extenso* dans notre numéro d'août, je vous prie de l'attendre et de ne me demander ni quelles résolutions furent prises ce jour-là, ni quels discours furent prononcés.

Je ne vous dirai presque rien, non plus, de la séance solennelle de la *Conférence Saint-Louis*, de la séance solennelle de la *Conférence Pocquet de Livonnière*. Sans doute, ces deux réunions auront été tenues, quand la *Revue* vous parviendra. J'ai reçu le programme, qui est très attrayant. Elles seront présidées, l'une par M. le comte Pierre de la Bouillerie, l'autre par M. Adolphe Lair, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers. Et des travaux intéressants y seront lus. J'aurais donc grand plaisir à vous en donner la primeur. Mais il faut compter avec les lenteurs de l'*impression*. Déjà on réclame cette chronique qui est, paraît-il, en retard. Me voilà donc forcé de suspendre mon récit, quand il allait vous plaire, et de vous dire, comme le feuilletoniste, juste au moment où la situation devient critique et allèche la curiosité : *La suite au prochain numéro.....*

Le Directeur,

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

Œuvres pastorales et oratoires de Mgr Freppel. Tome XII. Paris, Roger et Chernoviz. — Prix : 5 fr. 50.

Les héritiers de Mgr Freppel apportent, dans la publication de ses manuscrits, le zèle religieux avec lequel ils travaillent au maintien de ses fondations. Grâce à leur activité qui, pour être anonyme, ne laisse pas d'être diligente, six volumes ont déjà paru. Le dernier venu est le tome XII des *Œuvres pastorales et oratoires*, et complète cette collection.

Il comprend deux parties, d'égale étendue à peu près. D'abord les derniers discours[1], prononcés de décembre 1890 à décembre 1891, auxquels se joignent deux lettres pastorales de la même époque, l'une sur les missions paroissiales, l'autre sur saint Jean de la Croix, à l'occasion de son centenaire. Les pages les plus remarquables de cette partie se trouvent dans cette dernière lettre, écrite pour les Carmélites d'Angers et de Cholet, dans le discours sur la vie et les vertus du curé d'Ars, et surtout dans l'oraison funèbre de Mgr Sebaux, la plus belle, peut-être, des oraisons funèbres d'évêque que Mgr Freppel ait prononcées.

[1] On n'y trouvera pas ceux de la Chambre. Ils appartiennent à la collection des *Œuvres polémiques et politiques* (Librairie Palmé), dont la dixième et dernière série paraîtra prochainement.

Comment l'orateur n'eût-il pas été attendri, en retraçant la vie d'un prélat dont il pouvait dire : « Près d'un quart de siècle durant, nous avons vécu dans une communauté parfaite de vues et de sentiments sur les personnes et sur les choses de notre temps : nous échangions nos consolations et nos tristesses ; et quand arrivait l'heure de la lutte, une lettre intime de l'évêque d'Angoulême devenait pour moi une lumière et une force ». Il avait assisté le vénérable défunt au jour de son sacre, dans une époque « de réparation et d'attente », à laquelle présidait un gouvernement « pénétré de ses devoirs envers l'Église », tandis que la France, « instruite par ses malheurs, semblait prête à vouloir reprendre le cours de ses antiques et glorieuses destinées ». De pareils souvenirs, en regard des tristesses du présent, de la mort de l'un, de la vieillesse de plus en plus solitaire de l'autre, étaient faits pour toucher un cœur aussi sensible que celui de Mgr Freppel aux appels de l'amitié et de toutes les nobles affections.

La seconde partie du recueil se compose de discours et allocutions, prononcés, pour la plupart, dans des églises ou chapelles de la ville d'Angers, et qui datent surtout des premières années de l'épiscopat. Elle renferme aussi plusieurs allocutions de mariage, où les enseignements les plus graves et les plus élevés sont enchâssés dans les souhaits les plus tendres pour les enfants de familles amies, pour M. Louis Mayaud et Mlle Devienne, pour M. le comte de Danne et Mlle de Montsaulnin, pour M. Barthélemy et Mlle Hervé-Bazin.

La collection des *Œuvres pastorales et oratoires*, que clôt ce volume, restera comme le monument le plus éclatant que puisse désirer la mémoire de Mgr Freppel. On y compte plus de soixante-dix lettres pastorales où brille une doctrine toujours puisée dans les ouvrages des Pères ou dans les actes des conciles, toujours appropriée aux besoins de l'heure à laquelle elles ont paru. En parcourant ces lettres et les discours — beaucoup plus nombreux — il semble qu'on suive, guidé par l'écho de sa voix, le pasteur de l'Église d'Angers. Il y a là de quoi écrire l'histoire d'un diocèse pendant vingt-et-un ans, et surtout l'histoire de son évêque, tellement la parole de Mgr Freppel reflète fidèlement les dispositions de son cœur. Quelle différence de ton entre les premiers et les derniers discours ! C'est que l'âge de l'espérance a coïncidé, pour le jeune professeur de Sorbonne, avec les applaudissements unanimes de la capitale, avec les faveurs du pouvoir civil et les bénédictions d'un grand pape ; il lui était donné, en même temps, de contempler l'alliance du pouvoir civil et de l'enseignement public avec la religion. Puis sont venues,

presque en même temps et comme pour se tempérer les unes par les autres, les allégresses de la paternité épiscopale et les tristesses du patriote. Enfin, après 1875, a commencé cette série de combats et de défaites qui devaient particulièrement affliger sa vieillesse.

On pourrait distinguer chez Mgr Freppel deux manières : celle des temps heureux, caractérisée par des notes triomphales, par des images brillantes, par une perfection impeccable, et celle des derniers temps, où reviennent sans cesse les regrets : désormais sa vie est trop agitée, ses désillusions sont trop cruelles, pour qu'il ait le loisir et le cœur de polir longuement un discours. Mais ce que gagne son éloquence en émotion pénétrante compense — et au-delà — la simplicité relative de la forme.

Le ton de l'orateur a changé, mais non sa pensée. Nous pourrions prendre au hasard l'une ou l'autre des grandes questions qui ont agité la seconde moitié de notre siècle et nous le trouverions, d'un bout à l'autre de sa carrière de quarante années, constamment d'accord avec lui-même. Pour entretenir ses diocésains de l'infaillibilité pontificale, il n'avait qu'à reprendre ses développements de la Sorbonne ; pour se faire acclamer, en déterminant *les droits et les devoirs de la science* devant l'élite de l'univers catholique, réunie en congrès à Paris en 1891, il n'a eu, pour ainsi dire, qu'à répéter les paroles prononcées par lui-même, vingt-cinq ans plus tôt [1]. Cette unité admirable de la pensée de Mgr Freppel suffirait pour révéler en lui une prudence et une perspicacité peu communes.

Arrêtons-nous ici. Apprécier l'œuvre oratoire de Mgr Freppel nous entraînerait trop loin ; aussi bien ce travail a été fait déjà et très bien fait.

L. Ch.

[1] Les éditeurs, retenus par un sentiment de délicatesse, ont craint de donner in-extenso le discours de 1891. La comparaison des deux rédactions n'eût pas été dénuée d'intérêt : mêmes affirmations dans l'assemblée universitaire du collège Stanislas et au congrès catholique, avant et après le Concile, mais appuyées en 1891 sur ce même concile et sur d'autres *lieux théologiques*. Puis la phrase dans le second discours est souvent plus simple et plus précise. Cf. le compte rendu du Congrès.

RETRAITES PASCALES ET ALLOCUTIONS DU DIMANCHE, par M. l'abbé Pergeline, supérieur honoraire de l'Externat des Enfants-Nantais, chanoine honoraire de Nantes et de Tulle, 2 vol. in-12, Nantes, Lanoë-Mazeau, 1894. Prix : 7 francs.

Je n'ai d'autre titre à rendre compte de ces deux volumes que le respectueux attachement qui me lie à leur auteur. Je me souviens qu'il y a plusieurs années, sur la plage de Perros-Guirec, j'eus la bonne fortune de rencontrer M. l'abbé Pergeline, dont la réputation d'orateur était depuis longtemps faite auprès des Angevins, et, peu de jours après, de l'entendre parler dans la vieille église du bourg. Il prêchait à l'occasion d'une fête de la Sainte Vierge, devant une population de marins fidèles au pèlerinage voisin de N.-D. de Clarté, et son texte, heureusement choisi, me frappa d'abord : « *Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim* ». La suite fut digne de cette splendeur du texte. L'orateur parla de ce soleil, de cette lune et des douze étoiles, avec un bonheur très grand d'expressions et de mémoire, passant du sens propre au sens figuré, amassant et liant les unes aux autres des images recueillies dans le champ immense de la Bible. Il avait l'air de se mouvoir si aisément dans ce monde de ses lectures journalières que l'esprit ne se fatiguait point à le suivre, comme il arrive pour certains que nous plaignons involontairement de porter tant de latin et tant de grec avec eux ; il faisait peu de gestes et disait avec une grande bonté des choses éminemment poétiques. C'est un genre qui me séduit toujours. J'observais aussi que les coiffes blanches de Perros étaient immobiles d'attention, et un peu levées, car on regardait ce prêtre vénérable, étranger par le nom, la physionomie et sans doute aussi par le style. Chez les simples qui l'écoutaient, la poésie du langage pénétrait et soulevait l'émotion, et, par elle, une foule d'admirables idées remplissaient les âmes. Ce qu'on raconte des premiers éducateurs des hommes, et ce que nous savons des saints qui évangélisèrent la Bretagne me revenait en mémoire. Je songeais que M. l'abbé Pergeline parlait à la façon de saint Guirec, de saint Hervé, et de saint Cadok, et que c'était une admirable façon de se faire comprendre, même aujourd'hui.

Lorsque j'ai reçu les deux volumes des « *Retraites pascales et allocutions du dimanche* », j'ai donc cherché le sermon sur Notre-Dame de Clarté. Je l'ai retrouvé, et j'en transcris quelques lignes, en supprimant les transitions d'un passage à l'autre, et les mots latins.

« Une femme vêtue de soleil. Tous les poètes ont chanté le soleil. aucun ne l'a chanté comme David. Écoutez : « Il a tressailli et s'est élancé comme un géant dans sa carrière. Il part des extrémités de l'aurore et ne s'arrête qu'à celles du couchant. Nul ne peut se soustraire à ses rayons et à sa chaleur ». Eh bien, de cet astre royal, qui remplit l'espace infini de ses clartés, Jésus-Christ a fait le manteau de sa mère.

« Oui, en vérité, elle est vêtue de soleil, à tel point qu'on la prendrait pour le soleil lui-même. Dans son immaculée conception et dans sa nativité, elle est le soleil levant, l'aurore gracieuse, sereine, joyeuse, virginale. Dans sa bienheureuse mort, elle est le soleil couchant, parant le ciel de pourpre et d'or, couronnant de ses feux la cime des montagnes, faisant resplendir l'Océan. Dans son Assomption elle est le soleil à son midi, le soleil victorieux, triomphant, versant au monde des flots, des torrents, des fleuves de lumière.

« Que fais-je ? Je vous laisse croire que le soleil dont Marie est revêtue est celui que vous voyez tous les jours se lever à l'orient et se coucher à l'occident. Non, ce n'est pas de sa lumière que rayonne la vierge sans tache. Si radieux qu'il soit, notre soleil n'est qu'une pâle image de celui dont le Seigneur a fait le manteau de sa mère. Il y a deux soleils, dit saint Ambroise, le vieux et le nouveau... J'appelle le vieux soleil l'astre qui paraît et disparaît, qu'un pan de mur ou un nuage suffit à obscurcir, qui redoute de s'éteindre et qui a peur du jugement ; car il est écrit : *Le soleil se change en ténèbres*. Voilà le vieux soleil. Le nouveau, que les prophètes appellent le soleil de justice et dont ils ont salué les glorieuses ascensions, c'est Jésus-Christ. Or, ce soleil de justice et de sainteté, ce soleil incréé, ce soleil luisant, ce soleil infini, voilà le manteau qui pare Marie de sa splendeur.....

« *Et la lune était sous ses pieds*. D'après l'interprétation des Pères, la lune représente l'Église militante. Elle en est la figure et l'image. Comme la lune, en effet, l'Église préside à la nuit, elle a pour tâche d'éclairer les ténèbres de la terre. Comme la lune aussi, c'est au soleil, mais au soleil divin qui est le Christ, qu'elle emprunte sa lumière et sa grâce... »

Lisez les titres des autres sermons consacrés à célébrer la Sainte-Vierge ; vous trouverez : l'*Idéal*, *les Fleurs*, *le Sourire du bon Dieu*, *la Neige* ; autant d'indications de cette poésie jaillissante et renouvelée qui marque d'un trait singulier l'œuvre de M. l'abbé Pergeline. Évidemment il s'y rencontre d'autres mérites, et des mieux faits pour rendre efficace la prédication aux jeunes, qui fut le souci et le

triomphe du vénérable supérieur des Enfants-Nantais : la clarté, la chaleur communicative, un ton de vertu vraie, de vertu pratiquée par celui qui la prêche, et auquel on se trompe rarement, dans les auditoires même inexpérimentés. Je suis sûr que la doctrine est également d'une vérité scrupuleuse et constante. Mais je n'ai pas l'autorité qu'il faut pour louer ces qualités de l'orateur sacré. Je crois seulement les avoir devinées. Je laisse à d'autres, qui le peuvent, le soin de les mettre en toute lumière. Il m'est très doux seulement, après avoir lu ces deux volumes, de dire qu'ils font du bien, qu'ils m'en ont fait et qu'ils en feront à d'autres.

RENÉ BAZIN.

TAINE, par Amédée de Margerie, doyen de la Faculté catholique des Lettres de Lille, ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy. Librairie Poussielgue, Paris, 1894.

Les idées mènent le monde et le monde n'en sait rien. Mystérieuses ouvrières, elles tissent sans bruit le fil qui servira à former la trame des événements de demain. La plupart des hommes, soit sottise, soit plutôt distraction d'esprits superficiels, ne font guère attention à elles. S'ils y songent par hasard, c'est pour en rire, les traiter de chimères métaphysiques et de vaines rêveries, indignes d'arrêter les esprits sages et positifs comme ceux du XIXe siècle. Cependant elles sortent de leurs retraites — je veux dire les cerveaux des songeurs — se répandent dans les ouvrages de philosophie ; de là dans les romans et les journaux ; de là, enfin, dans les foules, où elles éclatent souvent d'une façon brutale et terrible. Les indifférents et les rieurs de tout à l'heure se mettent alors à trembler, comme ces enfants ignorants qui n'ont pas peur de l'éclair, mais seulement du coup qui le suit ; on s'assemble. tout le monde tombe d'accord que les théories philosophiques sont quelque chose, qu'elles méritent d'être suivies de près et soigneusement étudiées. Ce jugement, pour venir un peu tard, n'en est pas moins juste. Voilà pourquoi tous ceux qui réfléchissent et dont la curiosité n'est pas remplie par le roman du jour

ou le vaudeville à la mode goûteront un vif plaisir à lire le nouve ouvrage de M. de Margerie.

Ce beau livre n'est pas une biographie. On n'y trouve aucun détail sur la naissance, la jeunesse, la vie ou la mort de M. Taine. A plus forte raison n'y doit-on pas chercher ces descriptions si minutieusement puériles que les reporters ont mises à la mode et qui excitent si fort la bile de notre dernier académien, M. Brunetière. Vous fermerez le volume avant de savoir l'hygiène de M. Taine, ses habitudes de travail, le menu de ses repas ou l'ameublement de son cabinet. En revanche vous connaîtrez à fond les idées de ce puissant esprit sur la philosophie, sur la littérature, l'art et l'histoire; et comme, malheureusement, il est peut-être, avec M. Renan, le penseur qui a le plus fortement marqué son empreinte sur la génération actuelle, vous aurez le double plaisir de faire, en compagnie d'un guide expérimenté, la psychologie d'une nature d'élite et celle d'un groupe chaque jour plus nombreux de contemporains. Au lecteur spiritualiste et chrétien, l'auteur, franchement chrétien lui-même, réserve une joie plus profonde, celle de voir ses convictions religieuses affermies par l'échec constant d'un écrivain, qui, malgré les qualités incontestables de son style original et fort (parfois jusqu'à la brutalité), malgré son immense érudition, la profondeur et la souplesse d'une intelligence rompue à tous les secrets de la science et de la discussion, reste parfaitement impuissant à prouver une seule de ses négations. Que de suppositions en l'air, d'affirmations gratuites, de lacunes voulues (il n'est pas question de l'idée de Dieu et de l'idée du devoir dans les deux volumes de l'*Intelligence !*) que de contradictions énormes et de véritables folies dans ce système positiviste qui traite Dieu d'hypothèse anti-scientifique, prétend expliquer le monde par la nébuleuse éternelle, l'homme par le singe, la pensée par la chimie cérébrale, le vice et la vertu par une production fatale comme celle qui donne le sucre et le vitriol ! M. de Margerie note tous ces défauts d'une main ferme, sans parti pris comme sans faiblesse.

M. Taine commence par réduire tous les faits psychologiques à la seule sensation. Il fallait s'y attendre : le sensualisme, quelque forme qu'il revête, commence toujours par cette simplification commode. — Mais nos actes libres, dites-vous, ne sont pourtant pas des phénomènes passifs. — Objection naïve : il n'y a pas d'actes libres, car la liberté ne saurait exister dans un être tout matériel, comme est l'homme, par hypothèse. Et M. Taine continue. La sensation se décompose en milliers de sensations élémentaires inconscientes,

celles-ci, à leur tour, en phénomènes purement physiques. La conclusion s'impose : la pensée, le sentiment, la volonté, l'héroïsme, ne sont que des phénomènes matériels et mécaniques. Seulement, comme ils sont vus du dedans et non du dehors, comme ils sont saisis par la conscience et non par les yeux de la tête, ils ont une physionomie particulière qui les a fait prendre souvent pour ce qu'ils ne sont pas : des faits spirituels. Mais le vrai savant (entendez le philosophe positiviste) sait à quoi s'en tenir sur ce point et affirme que l'âme n'est pas autre chose que le physique retourné. — Autre découverte. Le moi, ce « je » dont nous parlons sans cesse et que nous aimons avec une si touchante fidélité, n'est pas un être véritable, mais une entité chimérique et purement imaginaire. C'est simplement la série de nos événements intimes, la collection de nos pensées, de nos décisions, de nos joies et de nos douleurs — Collection faite par qui ? demande M. de Margerie. — Question indiscrète, et qui, à cause de cela sans doute, reste sans réponse. Cette collection de faits arrive à connaître le monde extérieur. Comment ? Grâce à une hallucination vraie. — Si nous sommes hallucinés, pensez-vous, nous ne saisissons aucun objet extérieur ; et, si nous percevons vraiment le monde extérieur, nous ne sommes plus hallucinés. — Le raisonnement est excellent. M. Taine fait semblant de ne pas l'entendre et achève de nous exposer sa philosophie. Ces hallucinations se succèdent, chose curieuse, dans un ordre régulier : après le feu, la fumée ; après le nuage, la pluie. Noter ces successions, les réduire en formules, c'est découvrir les lois du monde, c'est faire de la science, et, quoique ce travail soit un peu vain, puisque les axiomes qui nous dirigent dans la confection de la science ne sont que des habitudes intellectuelles, résultat de l'expérience, c'est encore la meilleure et la plus consolante occupation à laquelle nous puissions nous livrer dans ce monde ridicule, triste et mauvais. « Pauvre et chétif rat, dit à peu près M. Taine en s'adressant à l'homme, tu n'as que quelques heures à vivre ; grignote en ton coin quelques provisions, si tu en as. Te reste-t-il des loisirs, contemple la plaine qui environne ta taupinière, essaye d'y voir de l'ordre ; et puis, meurs résigné et sans contorsions grotesques, sous la patte d'un de ces éléphants monstrueux qui s'appellent les grandes forces de la nature. »

En face de ce pessimisme navrant et grossier, conclusion absurde d'un absurde système, qu'elles sont sensées et belles, les pages où M. de Margerie, s'inspirant de la raison et de la religion tout ensemble, explique la vie humaine par l'épreuve, la souffrance par les joies de la vie future ; les désordres du monde, hôtellerie d'une nuit,

par la beauté et les douceurs de la Patrie; et comme, en lisant ce passage et tant d'autres où la foi, le bon sens, la générosité et l'éloquence s'unissent, on se sent heureux et fier d'être chrétien !

La seconde partie, intitulée *Littérature et Art*, commence par un chapitre très fouillé sur le style de M. Taine et ses procédés d'écrivain, qu'on résumerait assez bien dans ces deux mots : analyse minutieuse et brillante peinture. Malheureusement l'analyse se perd quelquefois en de menus faits dont l'accumulation prolongée fatigue la plus vaillante attention; sous le coloris vigoureux et éclatant, on voudrait aussi plus d'émotion, plus d'âme, et une âme qui eût, comme dit Joubert, une fenêtre ouverte du côté du ciel. M. de Margerie fait ensuite la part de l'erreur et de la vérité dans la célèbre théorie du maître qui prétend expliquer toute œuvre d'art : poème, symphonie, tableau ou sculpture, par ces quatre causes *seules* : *la faculté maîtresse, la race, le milieu et le moment*. Pour la démontrer, M. Taine, dont presque tous les ouvrages sont des thèses philosophiques, a publié successivement son *Essai sur Tite-Live*, son *La Fontaine*, l'*Histoire de la littérature anglaise* et deux volumes de *Critique et d'histoire*. Ajoutons encore, car le même plaidoyer s'y étale à chaque page, la *Philosophie de l'art*, la *Sculpture en Grèce*, la *Peinture en Italie et dans les Pays-Bas*. Le meilleur de tous ces ouvrages, connus des lettrés, se retrouve dans le livre que nous présentons au public. Ceux qui ne les ont pas lus prennent plaisir à les découvrir; ceux qui les ont lus déjà sont heureux de les reconnaître. Les uns et les autres éprouvent un charme très grand à entendre tour à tour M. Taine développer devant eux ses puissantes synthèses historiques ou ses fins aperçus littéraires, et M. de Margerie corriger doucement les paradoxes de M. Taine.

Le plaisir devient plus vif encore dans les derniers chapitres, consacrés à l'étude des « Origines de la France contemporaine », parce que le sujet est, comme on dit, « de l'actualité », qu'il s'agit de nous, de notre époque; parce que aussi l'historien, sans oublier complètement ses idées systématiques, notamment son déterminisme matérialiste, s'élève à une hauteur de vues et à une courageuse impartialité qui excitent la juste admiration de son critique. « L'*Ancien régime*, dit M. de Margerie, est un des plus beaux tableaux d'histoire et des plus vrais qui aient jamais été composés. » Il ne croit pas toutefois qu'on puisse dire d'une façon générale que les trois Ordres ne rendaient plus, au XVIIIe siècle, les services publics qui justifiaient leurs privilèges. D'après lui la thèse, pas entièrement vraie pour la noblesse, en grande partie fausse pour la royauté, est entièrement fausse pour

le clergé : il appuie son jugement de réflexions et de faits auxquels il ne semble pas facile de répondre. Quant au livre de la Révolution, il le loue presque sans réserve, depuis les pages sur l'Anarchie spontanée qui donnent une vision si troublante de la France à l'agonie, jusqu'aux splendides et hideux portraits de Danton, Robespierre et Marat. — Devant la magistrale analyse psychologique du génie et du cœur de Napoléon par Taine, M. de Margerie s'arrête longtemps. Il en donne un résumé très détaillé, entrecoupé de citations, puis il se décide enfin à juger le peintre et le modèle. Le peintre, croit-il, a été trop sévère. Le mot « égoïsme » ne résume pas complètement l'âme de l'Empereur. Celui-ci, en plusieurs circonstances, rares du reste, a montré de la sympathie pour autrui ; et jusqu'à la fin du Consulat, c'est-à-dire tant que son intérêt et celui de la France sont restés d'accord, il est faux de dire « qu'il n'aima la France que comme un cavalier aime son cheval, pour se servir de lui et non pour le servir. » Quant à la légende du Toscan doublé d'un Corse, héritier des grands Condottieri italiens du xve siècle, l'auteur en fait bonne justice ; il n'en reste plus rien après le piquant parallèlle de Bonaparte et de son ancêtre Castruccio, raconté par Machiavel. Si les mots de condottiere et d'aventurier semblent outrés et injustes à M. de Margerie, ce n'est pas qu'il ait une haute idée de la moralité de Napoléon, ni qu'il estime son rôle très bienfaisant. « Pour être le sauveur de la France, une seule chose lui a manqué : la vertu, et parce qu'elle lui a manqué, sa gloire n'est point bénie et ne mérite pas de l'être. Il a fait plus de mal que de bien à sa patrie. » Les trente pages qui suivent sont consacrées à justifier ce jugement.

Ces belles études se terminent par une pensée d'encouragement et d'espérance. M. Taine, après avoir déclaré que « le christianisme seul peut arrêter les sociétés modernes sur la pente fatale » ajoute que, malheureusement, il est en contradiction avec la science, et que, le conflit devant se terminer par le triomphe de la vérité, « le christianisme sera écrasé, et le règne du mal définitif sur la terre. » L'auteur rappelle à tous ceux qui seraient tentés de l'oublier que le conflit est imaginaire et que par conséquent les nations sont toujours guérissables. La France, en particulier, malgré ses fautes et d'étonnantes misères, a de nombreuses raisons d'espérer en l'avenir. — En fermant le livre — qui paraît court malgré ses 500 pages — le lecteur se souvient des promesses de la préface et il est bien forcé de convenir que M. de Margerie les a pleinement réalisées.

L. Coulon.

NICOLAS COEFFETEAU, dominicain, évêque de Marseille, un des fondateurs de la prose française (1574-1623). Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, par Ch. Urbain, ancien élève de l'École pratique des Hautes-Études, licencié ès lettres. Un vol. in-8°, VIII-415 pages. Thorin et fils, éditeurs, Paris.

Coeffeteau appartient à une époque qui est restée assez obscure dans notre histoire littéraire, époque de transition, où la langue encore imparfaite demandait d'habiles ouvriers pour se fixer. Ils ne lui ont pas fait défaut; mais après avoir été à la peine, ils n'ont pas connu la gloire. Les grands écrivains de la seconde moitié du XVIIe siècle ont fait oublier en grande partie les auteurs méritants qui leur avaient frayé la voie. De nos jours, si le nom de Coeffeteau n'est pas tout à fait inconnu, bien peu de gens, du moins, pourraient citer les titres de ses ouvrages, et ceux qui les ont lus seraient faciles à compter.

Pourtant, Nicolas Coeffeteau méritait mieux que cet oubli un peu arbitraire. Il a eu sa part d'influence, et elle fut considérable, dans la formation de notre langue littéraire. Sa renommée fut grande de son temps; et, dans tout le XVIIe siècle, on le lisait avec fruit. Il fut le maître de Vaugelas qui, dans ses *Remarques*, lui rend un éclatant hommage : « Ces deux grands maîtres de notre langue, Amyot et Coeffeteau..... »

M. Ch. Urbain a entrepris la louable tâche de remettre en lumière Nicolas Coeffeteau. Il l'a choisi comme sujet d'une thèse de doctorat soutenue l'année dernière devant la Faculté des Lettres de Paris. Son ouvrage est le fruit de recherches érudites et difficiles, sur une époque mal connue. Malheureusement nous ne pouvons donner ici qu'une rapide analyse de ce travail où abondent les documents intéressants, les jugements d'un goût sûr et délicat.

*
* *

D'abord quelques détails biographiques.

Nicolas Coeffeteau naquit en 1574, à Château-du-Loir, province du Maine, d'une humble famille : son père tenait l'auberge du Lion d'Or. — Ce nom de Lion d'Or semble traditionnel pour les hôtels de nos villages de l'Ouest.

A quatorze ans, Nicolas avait déjà terminé ses études classiques, et entrait au couvent des Dominicains du Mans. Deux ans après, son noviciat terminé, on l'envoyait à Paris, au grand collège de Saint-Jacques, pour y étudier. Nous ne suivrons pas notre jeune Dominicain dans le dédale des soutenances et des examens qu'il dut suivre nécessairement pour conquérir le bonnet de docteur en Théologie. Un de ces examens durait toute une journée, sans qu'il fût permis au malheureux candidat de quitter la salle ; à peine pouvait-il, entre deux argumentations, ingurgiter un peu de bouillon et deux œufs. Un auteur du temps fait cette remarque intéressante : « Ou bien une force divine soutenait ces audacieux, ou bien la contention de l'esprit ne leur laissait pas le loisir de songer à leur corps ». Je le croirais volontiers. Coeffeteau eut de beaux succès dans ces luttes d'école : les Jacobins l'avaient choisi pour leur champion. Il fut fait docteur le 4 mai 1600, à l'âge de vingt-six ans.

Le jeune et brillant docteur devint aussitôt professeur et régent principal du collège de Saint-Jacques. Entre ses cours, fort suivis, il se livrait à la prédication. Il fut chargé de stations à Blois, à *Angers*, à Chartres, à Paris. Ses succès dans la chaire furent assez grands pour décider la reine Marguerite à faire du P. Coeffeteau l'un de ses aumôniers. La reine le fit aussi entrer dans une sorte d'Académie qu'elle avait fondée, et dont faisaient partie, entre autres, les poètes Régnier et Maynard.

Nommé prieur de son couvent en 1602, Coeffeteau vit son élection attaquée avec acharnement par les membres de l'ordre qui avaient gardé les idées irréconciliables de la Ligue. Elle fut confirmée, cependant, et il garda cette charge jusqu'en 1605. Il succéda alors au P. Ragot comme vicaire général de la Congrégation gallicane. Il se rendit à Rome, en 1608, pour le Chapitre général de l'ordre. Henri IV, qui avait confiance en son patriotisme., l'avait chargé de veiller à ce qu'un général hostile à la France, surtout un Espagnol, ne fut pas élu. Le Chapitre nomma un Romain. Au retour, Coeffeteau fut choisi comme prédicateur du roi.

Dès lors, il devint un personnage important dans l'État. En 1609, Henri IV le prie de répondre à l'*Avertissement* que le protestant roi d'Angleterre, Jacques Ier, avait envoyé à tous les princes chrétiens. Coeffeteau était sur le point d'être promu à un évêché, quand Henri IV tomba sous les coups de Ravaillac. Il prononça l'oraison funèbre de ce prince tant regretté.

A la fin de 1609, Coeffeteau fut réélu prieur du couvent de Paris. Comme tel, il eut à s'occuper du Chapitre général de 1611, qui fut

très solennel, mêlé de discussions théologiques publiques, et de cérémonies auxquelles la cour elle-même prit part.

Peu de temps après, Coeffeteau donna sa démission de prieur pour se livrer tout entier à ses travaux de controverse et de prédication, et à la culture des belles-lettres. Il est probable qu'il fut des premiers à fréquenter l'hôtel de Rambouillet, le marquis étant baron de Château-du-Loir, ville natale de notre dominicain. Déjà il était lié avec Malherbe, le poète de Lingendes, et beaucoup d'autres littérateurs inconnus aujourd'hui. En 1615, il publia sa fameuse traduction de l'Histoire romaine de Florus.

Le 2 juin 1617, le pape Paul V nomma Coeffeteau coadjuteur de l'évêque de Metz, — le marquis de Verneuil, un enfant de quinze ans, — avec le titre d'évêque de Dardanie *in partibus*.

Coeffeteau s'occupa avec conscience de l'administration de son diocèse, qu'il trouvait dans un état lamentable. Les protestants y étaient nombreux, les habitants des campagnes ignoraient les vérités essentielles de la religion. L'évêque parcourut les villages, prêchant et confirmant, au milieu de l'enthousiasme ému du peuple. Il ranima le zèle des curés et se mêla activement de la réforme des couvents d'hommes et de femmes, non sans rencontrer souvent de vives résistances. Aussi quitta-t-il Metz sans trop de regrets, lorsqu'il eut été nommé évêque de Marseille, en 1621. Il vint s'installer à Paris, en attendant ses bulles. Son cabinet était le rendez-vous des meilleurs esprits : des religieux et des laïques, des abbés et des protestants convertis, des littérateurs : Malherbe, Racan, Vaugelas, Théophile, Faret. ...

Mais la goutte qui le tourmentait le força à demander un coadjuteur même avant d'avoir reçu ses bulles. Puis la maladie s'aggrava subitement et il mourut le 21 avril 1623.

⁂

Coeffeteau a beaucoup écrit et dans des genres très divers.

A cette époque, la lutte entre catholiques et protestants, pour n'être plus sanglante, n'en était pas moins vive. On ne se battait plus sur les champs de bataille, mais dans les conférences contradictoires ; la plume avait remplacé l'épée. Nicolas Coeffeteau ne pouvait rester désintéressé dans une pareille guerre : il fut un des meilleurs champions des catholiques. Nous avons vu qu'il réfuta l'Avertissement du roi Jacques Ier. Les contradicteurs en France

furent surtout les ministres du Moulin et du Plessis, sur les deux grandes questions de la présence réelle et de l'autorité du pape. Coeffeteau combattit vaillamment, toujours prêt à la riposte et à l'attaque, avec une science et une raison qui n'arrivaient pas, cependant, à convaincre et à désarmer des ennemis aveuglés par la passion. Le plus souvent, il sut garder dans ces disputes la courtoisie que ses adversaires méconnaissaient totalement. Du Moulin va jusqu'à dire que le sieur Coeffeteau « ne sait pas écrire, mais aboyer... », et il le compare « à une vipère, qu'à l'exemple de saint Paul, il secoue du doigt sans en recevoir de dommage ».

Je passe sous silence ses œuvres oratoires — même son éloge funèbre de Henri ; IV — Coeffeteau écrivait mieux qu'il ne parlait. Généralement il improvisait. Mais il nous reste de lui des œuvres purement littéraires que je voudrais examiner plus longuement.

*
* *

Coeffeteau avait toujours eu le souci de la pureté de la langue et de la clarté du style. Pour s'exercer il fit même des vers, la *Marguerite chrétienne*, qui ne manquent pas d'une certaine habileté de versification et d'harmonie. C'est le récit du martyre de sainte Marguerite d'Antioche. Ce poème, qui devrait être tout chrétien, est bizarrement mêlé, selon le faux goût de l'époque, de souvenirs mythologiques. Il débute ainsi :

Je sacre mes labeurs au los d'une belle âme
Qui ne pouvant brusler que d'une saincte flamme,
Pour conserver le lis de sa pudicité,
Esprouva d'un tyran l'extrême cruauté.
Vous, l'honneur du Parnasse, aimables Piérides,
Vierges qui façonnez les douceurs Castalides,
Aspirez à mes vœux, afin que l'univers
Admire sa constance escrite dans mes vers.

Le vent était alors aux traductions. On aimait à « se colleter » avec les auteurs anciens — suivant l'expression de Mlle de Gournay, la fille d'alliance de Montaigne — à leur dérober les secrets de leur pensée et de leur style pour les faire passer en français. Coeffeteau suivit cette mode, et publia, en 1615, une traduction de Florus, amoureusement soignée, et qu'il considérait comme le plus beau de ses ouvrages. Il s'y fait le disciple d'Amyot, traduisant à peu près le

texte, et y ajoutant quand il le juge utile pour la clarté. La chronologie et la géographie sont complètement négligées; l'emphase de Florus est encore exagérée, et sa concision noyée dans les périphrases et les répétitions oratoires; mais le vocabulaire est riche et le style souple et varié.

Encouragé par le succès qu'avait eu sa traduction de Florus, Coeffeteau fit paraître, en 1621, son *Histoire romaine*, dédiée au Roi.

Cette œuvre ne répond guère à l'idéal que nous nous faisons aujourd'hui d'une histoire scientifique et documentée.

Coeffeteau emprunte librement à tous les historiens qui ont raconté l'histoire des empereurs païens de Rome. Il a même fait en les traduisant quelques contre-sens énormes. Il ne cite jamais de date; il ne parle qu'en passant de la littérature et nomme à peine Horace et Virgile. Les prodiges tiennent une grande place dans ses récits, et les métaphores d'*orages* et de *tempêtes* reviennent sans cesse sous sa plume. Il prête nos usages modernes à l'antiquité, et met des pertuisanes dans les mains des soldats de Brutus. Il croit même que les marais Pontins sont « les marais du royaume du Pont »!

Cependant l'*Histoire romaine* eut un grand succès. Elle ne manquait pas de bonnes qualités encore rares à l'époque. Le style a de la noblesse et de la facilité, souvent un tour oratoire. Pour Coeffeteau et ses contemporains, en effet, l'histoire était une œuvre morale : elle devait instruire et donner des leçons de vertu et de patriotisme. Alors, qu'importaient les dates et les usages particuliers? Le fond seul était à considérer. C'était aussi le premier ouvrage qui vulgarisât en France l'histoire romaine, et cette antiquité, qu'on désirait connaître beaucoup plus vivement que notre histoire nationale elle-même. Enfin, on y trouvait un modèle de la langue autorisée par le bon usage, et les gens du monde étaient bien aises d'avoir entre les mains un livre qui pût servir de modèle et de guide.

∴

M. Ch. Urbain termine sa thèse par l'examen de la langue et du style de Coeffeteau. Nombre de témoignages prouvent l'importance que les contemporains attachaient à son œuvre et à son opinion, et tout ce que lui doivent Vaugelas, Balzac et les autres prosateurs de son temps. Cette démonstration ne peut être claire que par l'abondance des détails précis. Nous renvoyons donc nos lecteurs au livre

même de M. Urbain. Nous croyons avec lui que la postérité n'a pas traité Coeffeteau avec justice. Il n'a pas eu en partage le génie, ni même un talent supérieur; mais plus que beaucoup d'autres, vantés davantage, il a contribué à former notre admirable prose française. Enfin l'homme chez Coeffeteau est tout sympathique : esprit guidé par la raison, caractère franc et aimable, il a été un bon religieux et un évêque dévoué.

J. Oger.

Les Fabriques d'églises et leur nouvelle comptabilité, par M. Lambert. — Extrait de la *Réforme sociale* — Paris, 54, rue de Seine.

Nous signalons volontiers aux lecteurs de la Revue les pages consacrées à la question des fabriques par M. Lambert, avocat, docteur en droit. Cette question, il ne prétend pas la résoudre; son but est seulement d'en expliquer les données, d'exposer brièvement l'histoire des fabriques, la nature et la portée des modifications que le gouvernement veut, en ce moment même, introduire dans leur fonctionnement.

L'auteur débute par des réflexions judicieuses sur la nécessité de la propriété ecclésiastique et de la fabrique qui est l'Église même, ou plus précisément une partie de l'Église — la paroisse par exemple, — en tant qu'elle possède. A ces préliminaires succède une revue des différents régimes que la propriété ecclésiastique a connus depuis les temps apostoliques jusqu'aux nôtres. Primitivement les offrandes volontaires et manuelles suffisaient; peu à peu sont apparues les donations d'immeubles, puis la dîme. Les églises enrichies tentèrent la cupidité des seigneurs qui, trop souvent et malgré les protestations conciliaires, se firent attribuer la jouissance des dîmes et des bénéfices. Au xvie siècle cette pratique semblait à tel point enracinée que le concile de Trente se résigna à la réglementer. — Quant à l'administration des biens, elle fut d'abord confiée aux diacres. Après l'établissement des paroisses, chacune d'elles eut ses administrateurs, appelés *matricularii*, dont nous avons fait *marguilliers*.

Au XVIIe et au XVIIIe siècles, ils étaient élus par l'assemblée des habitants et devaient, d'après un décret du concile de Trente, confirmé par un édit de 1695, rendre chaque année leurs comptes à l'évêque.

Églises et presbytères, bénéfices et dîmes, conseils de marguilliers, la Révolution emporta tout, et Bonaparte a pu tracer le plan de nouvelles institutions paroissiales à peu près comme si rien n'avait existé autrefois. Les articles organiques décrétèrent l'établissement de conseils de fabriques ; un décret de 1809 détermina leur composition et les attributions de leurs membres, telles qu'elles se sont conservées jusqu'à la loi de 1884 sur l'organisation municipale. Cette loi les a assez profondément modifiées en soumettant les budgets et comptes fabriciens au contrôle des communes et en affranchissant celles-ci de l'obligation d'aider les fabriques, quelles que soient les circonstances.

Une ligne, insérée dans la loi du budget de 1892, devait causer un bien autre émoi que ces deux dispositions : « Les comptes et budgets des fabriques sont soumis à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics. » Quinze mois plus tard, en mars 1893, paraissait un décret réglementaire, long et compliqué, puis à la fin de décembre de la même année, une instruction ministérielle en cinquante-deux paragraphes, suivie d'une douzaine d'annexes. Cette série de mesures provoqua de la part de l'épiscopat des protestations dont le résumé termine ce travail.

L'auteur ne conclut pas. C'est qu'il n'a pas voulu écrire une consultation juridique, mais une page d'histoire. Tout au plus pourrait-on se plaindre du vague de sa chronologie : certains changements considérables dans le régime de la propriété ecclésiastique ne sont datés que par des expressions comme *peu à peu, bientôt*, qui *localisent* les faits à deux ou trois siècles près. Il semble que, même dans une œuvre comme celle-ci et sans tomber dans un pédantisme embarrassant, on pourrait être plus précis. Ce défaut n'empêche pas l'étude de M. Lambert d'être très savante et de présenter dans des pages courtes et claires des notions peu familières, ou tout au moins confuses pour un trop grand nombre d'esprits.

L. CH.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et Cie.*

ANGERS, IMPRIMERIE LACHÈSE ET Cie.

POURQUOI BOSSUET DOIT-IL PLAIRE

ET PLAIT-IL A NOS CONTEMPORAINS? [1]

MONSEIGNEUR [2], MESDAMES, MESSIEURS,

Nos contemporains reviennent à Bossuet. Ses œuvres font partie des programmes de nos grandes écoles; elles entrent dans les examens de baccalauréat, de licence, d'agrégation. Les docteurs font des thèses sur l'historien, sur le sermonnaire, sur l'apologiste du catholicisme. Les critiques étudient son style. Les conférenciers, devant des auditoires d'amateurs et d'étudiants, examinent un à un les divers côtés de ce génie, qui semble grandir sous la critique et dont les qualités s'imposent aux esprits les plus éloignés du sien.

Bossuet est avant tout un croyant : sa foi éclate en chacune de ses œuvres, j'allais dire en chacun des billets qu'il écrit à ses correspondants. Dans sa correspondance nombreuse il n'y a que des lettres d'affaires; et ces affaires sont toujours les intérêts de l'Église et des âmes. Or, notre siècle meurt de

[1] Conférence faite au Palais de l'Université, le 9 mars 1894.
[2] Mgr Mathieu, évêque d'Angers.

scepticisme, et les croyants sont rares dans la foule qui se presse pour entendre bien parler de Bossuet dans les Académies et dans les Facultés de l'État.

I

D'où vient donc cet attrait? De bien des causes sans doute; mais certainement du besoin naturel qu'éprouvent, plus ou moins inconsciemment, les hommes fatigués par les incertitudes du doute, de se rapprocher d'un orateur fort, qui se dit possesseur de la vérité, qui l'affirme avec autorité tout le temps de sa vie et dans une langue toujours digne d'admiration. Les amateurs de beau langage, après avoir étudié et admiré toutes les écoles de notre littérature, après s'être bercés dans les rêveries flottantes de nos modernes écrivains, se sont peu à peu sentis énervés par le scepticisme. Alors, poussés par la faim d'une nourriture plus substantielle, ils sont allés au prosateur qui domine toujours tous les autres écrivains de notre langue. Sans doute, le plus grand nombre recherche plutôt le plaisir esthétique que la vérité. Mais, après une course à travers les lueurs indéfiniment changeantes des penseurs, tels que M. Renan, beaucoup se complaisent devant une lumière éclatante, régulière, venant du ciel et mettant tous les objets du monde, hommes et choses, à leur taille et à leur mesure naturelle. Quand on a longtemps navigué dans les fiords de Norwège et qu'on s'est abandonné pendant des jours aux charmes fascinateurs de paysages fantastiques où une lumière diffuse, venant plutôt de la terre que des cieux, fait et défait des tableaux jamais fixés, on éprouve un soulagement en rentrant dans la lumière bien nette de notre soleil, dans la pureté de nos horizons et dans la réalité. Le monde de Bossuet produit même effet, quand on y pénètre après une excursion à travers les rêveries flottantes, souvent incohérentes, de certains littérateurs de notre siècle.

Ceux-ci nous accablent des entassements de ce qu'ils appellent des documents humains : leurs personnages sont répugnants. Ils sont plus repoussants que dans la réalité, parce que dans la réalité nous détournons les yeux de ce qui nous choque. Ce sont des masses grouillantes; vivantes, sans doute, mais belles? presque jamais. Oserais-je ici nommer Zola?

D'autres (et quelques-uns d'entre eux ont forcé les portes de l'Académie), sans souci de leurs lecteurs et surtout de leurs lectrices, exposent à cru les sensations de leur cerveau exalté au contact de la nature. Ils dédaignent souvent de mettre leurs impressions en phrases françaises. Ils les donnent comme elles se produisent. C'est presque la négation de l'art. En tout cas, ce n'est pas l'art de nos grands littérateurs.

Ces écrivains de toutes couleurs se disent chefs d'école : mais après le chef on ne voit point de disciples. On n'aperçoit que quelques admirateurs qui se vantent « d'être enveloppés dans un des plis de la gloire du maître ». C'est leur style. Mais cette admiration ne dure pas : elle passe comme une mode.

Au bout de quinze ans, les plus beaux ouvrages de ces hommes ne sont plus goûtés que par quelques amateurs en littérature, comme il y en a en peinture et même en costumes, qui recherchent les meilleures expressions de tel ou tel sentiment à une certaine époque. Quelques-uns ont fait un livre, comme on fait un tableau, avec un sentiment unique, très ténu, démêlé au fond du cœur à force d'observation et d'analyse. Leur livre restera, s'il est très bien peint, dans la galerie des amateurs. Mais pour gagner et surtout pour garder l'admiration universelle de tout un peuple et pendant des générations, il faut plus que cela. Il faut des idées. Un simple sermon de Bossuet est plus riche en idées qu'un gros volume de beaucoup de nos écrivains.

II

Bossuet est l'homme de la tradition, de cette doctrine solide, comme il dit, qui doit aller de main en main, en remontant,

jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ. Or, les philosophes abandonnés à leur sens sont des malades à la recherche de la vérité qui les fuit : à Paris nous en avons qui s'en vont au Bouddhisme. Ou bien ce sont des enfants, qui font, détruisent et rebâtissent encore leur maison de sable sur le sol mouvant de leur raison. Voyez Descartes faisant table rase du passé. Mais quand les philosophes ont fait le tour des sottises humaines, ils reviennent fatalement à Dieu et même à Jésus-Christ par la tradition. Le XVIIIe siècle, après avoir fait à son insu le tour du cercle, monte tout à coup, à l'improviste, de Voltaire au Génie du christianisme. Voilà que notre siècle, à sa fin, me semble aussi achever ce tour presque fatal. — Bossuet, d'une vue nette, étudie et enseigne la vérité transmise par les siècles. C'est l'écrivain qui ne recommence pas, mais qui continue l'œuvre de l'humanité, l'œuvre de cet homme éternel dont parle Pascal, qui a eu son enfance et qui augmente le trésor de sa science en ajoutant lui-même à ce qu'il a appris. Il y a en toutes choses, dans les sciences, dans les lettres, dans la religion surtout, une œuvre de tradition : ce sont les sédiments sur lesquels le sage doit bâtir. — Aujourd'hui les bons esprits sentent le besoin de revenir à la tradition, qui est le spiritualisme chrétien. M. de Vogüé les compare à des cigognes qui retournent au clocher, où se sont abrités les nids de plusieurs générations d'ancêtres. — Certains de ces esprits reviennent au christianisme en passant par Bossuet. Ils ont pour cet écrivain philosophe un culte, une religion qu'ils n'osent pas encore avoir directement pour Jésus-Christ.

Dans son discours de réception à l'Académie française, le 25 janvier dernier, M. Challemel-Lacour disait de M. Renan : « Un de ses regrets a dû être, en mourant, de n'avoir pas, « comme il se l'était proposé si longtemps, délivré la France de « cette superstition qui s'appelle Bossuet. »

Le nouvel académicien a vu juste : Renan n'a point supprimé Bossuet et aucun écrivain du XIXe siècle ne le fera oublier. Le 8 juin 1671, Bossuet, lui aussi, prononçait un discours de réception à l'Académie française : ce discours était moins long que celui de M. Challemel. La coutume le voulait ainsi. Mais, dans sa brièveté, il contenait tout un programme pour le progrès de la langue et de la littérature françaises. Avec une sûreté de vue

extraordinaire, il avait jugé que ce qui manquait le plus à notre histoire littéraire c'était d'avoir une langue durable. Depuis qu'on parlait français et qu'on écrivait des ouvrages français, que de fois il avait fallu remettre en style plus moderne les récits en vers ou en prose des écrivains précédents! A cinquante ans de distance un ouvrage était d'un style vieilli : il fallait le remettre au point. Le roman de la Rose avait été remanié tous les trente ans. En 1671, la langue du XVIe siècle semblait déjà vieille, elle avait besoin de dictionnaire comme une langue morte.

Or Bossuet est un des grands génies qui ont les premiers trouvé la vraie phrase française, celle qui devait toujours demeurer claire aux générations à venir. Il a, plus que tout autre écrivain, fait passer dans son style les qualités propres à notre manière de voir et de sentir les choses et les actions des hommes. Aussi son style est demeuré l'exemple du meilleur style français. Quand un écrivain peut s'autoriser de Bossuet, il est à l'abri des attaques de la critique; et quand un candidat à la licence goûte sa prose si limpide et si riche, il est digne du diplôme : son éducation littéraire est achevée.

Bossuet a été l'académicien idéal, celui qu'il désirait et qu'il décrivait lui-même dans son discours de 1671, quand il disait : « Notre langue ne pouvait promettre l'immortalité, elle dont nous « voyons tous les jours passer les beautés, et qui devenait bar- « bare à la France même dans le cours de peu d'années. Quoi « donc! la langue française ne devait-elle jamais espérer de « produire des écrits qui pussent plaire à nos descendants? Il « fallait pour la gloire de la nation former la langue française, « afin qu'on vît prendre à nos discours un tour plus libre et « plus vif, dans une phrase qui nous fût naturelle ».

La vivacité et la liberté sont des qualités dominantes du style de Bossuet. Mais avec elles règne toujours la retenue, qui est l'effet du jugement et du choix, comme il dit lui-même. Il n'aurait pas écrit, comme M. Challemel, qu'un homme a été une superstition pour la France, mais, avec plus de justesse et plus de précision dans le langage, il aurait dit : « l'objet d'une superstition ».

M. Renan faire oublier Bossuet! Sans être prophète, on peut

prédire que dans cent ans les lecteurs du dilettante, qui a fait de jolies variations littéraires sur l'exégèse et sur l'origine du christianisme, seront rares et retirés dans quelques bibliothèques, où se recueillent les œuvres les plus marquantes des écoles ayant eu une place dans l'histoire de la littérature. Bossuet, qui depuis deux cents ans règne en maître à la tête du chœur de nos écrivains, servira toujours de modèle aux jeunes Français désireux d'apprendre à bien écrire et à bien parler. Les critiques du XXe siècle, qui voudront rendre compte de cette destinée si différente du dilettante du XIXe siècle et du grand écrivain du XVIIe, pourront faire un piquant parallèle et déduire des raisons très philosophiques et très instructives.

M. Renan, diront-ils, traduit dans son style les sentiments variables et sans consistance de son esprit qui s'abandonnait sans règle et sans retenue à la poésie de la nature, à la poésie de l'histoire. Il a rendu par la plume la musique variée et fort séduisante que faisaient entendre à son imagination très musicienne les mille voix du passé. Mais tout ce concert n'avait lieu qu'en lui : il ne correspondait à rien d'absolument vrai. C'était toujours lui et ses rêves et ses imaginations qu'il exprimait et qu'il offrait au public.

Cette littérature *égoïste* n'est pas assez universelle pour être durable. Elle est trop l'expression d'un état passager d'un esprit particulier, pour devenir la règle et le modèle des écrivains à venir.

Son succès passager et tapageur était dû en grande partie à une maladie de l'esprit public à une certaine époque. Aussi ne restera-t-elle pas un modèle naturel dans lequel la nation reconnaisse ses qualités générales, celles qui ne passent pas. Ainsi, cette prose poétique, faite pour un tableau idyllique, dans lequel M. Renan a osé nous peindre Jésus-Christ, a pu séduire une génération de lecteurs : elle correspondait à un désir, j'allais dire à une maladie de quelques esprits, au besoin de voir sous le jour de la couleur locale les actions et la vie d'un Dieu, sauveur de l'humanité. D'une main coupable M. Renan a crayonné la physionomie d'une sorte de berger de fausse pastorale, qui s'en va, à travers les vallées fleuries de la Palestine et sur le lac de Tibériade, prêcher les beautés d'un

royaume mystique. Il a mis dans son livre tous les tableaux qu'avait fournis à son imagination un long séjour en Judée ; il y a déversé toutes ses impressions ressenties durant les longues soirées passées par lui au bord des lacs ou à l'ombre des ruines de ce pays de Terre-Sainte, dont les pierres ont une voix pour vous suggérer une pensée ou un sentiment. Au fond, c'est lui-même que Renan sert à ses lecteurs; c'est lui-même avec cette couleur locale, dont ils ont faim et soif. Ses lecteurs peuvent avoir le plaisir très fragile d'une curiosité satisfaite : ils ont vu, croient-ils, un Christ oriental, dans la lumière d'Orient, causant avec de vrais Orientaux. En réalité ils ont vu, sous des costumes d'Orient, des êtres ayant les façons de voir et de sentir de M. Renan, quand il imaginait ses personnages. — M. Renan a fait comme ce peintre, ami de couleur locale, qui après avoir passé trois ans en Palestine, peignait une scène de la passion où Notre-Seigneur, croyait-il, représentait bien le vrai fils de David. Une femme juive examinant le tableau dit aussitôt : voilà des pieds qui sont de la tribu de Ruben : ils sont trop arqués. Ceux de la tribu de Juda sont plats. D'un seul coup d'épingle la juive avait fait évanouir les belles espérances, que le peintre fondait sur la couleur locale.

Mais je m'égare à la suite de celui qui voulait faire oublier Bossuet. Bossuet ne se laisse point oublier, et justement parce que ce n'est jamais lui qu'il veut offrir à ses lecteurs; ce n'est jamais le produit éphémère de son imagination et de sa sensibilité. Mais c'est l'objet des contemplations de sa raison ou de sa foi, l'objet que lui a transmis la tradition. A propos de Jésus-Christ, il n'essaie point de rêver une figure d'imagination, composée de traits empruntés aux procédés romanesques, un homme habillé comme un Arabe de Palestine. Il se contente de le représenter avec les traits qui caractérisent son âme divine, infiniment bonne, infiniment belle, riche de toutes les perfections. La beauté matérielle ou physique du Christ, qui n'est que l'accessoire, est intraduisible ; puis, l'expression de cette beauté corporelle arrêterait l'élan de l'esprit du chrétien, qui va jusqu'à l'âme. C'est la beauté de l'âme divine du Christ que peint Bossuet : ce qu'il en dit pousse le lecteur à en penser encore bien davantage. L'imagination du fidèle, éclairée par sa

foi, sera plus habile que les meilleurs peintres pour prêter un corps à l'idéal qu'elle se fait de l'Homme-Dieu.

C'était en 1653. Bossuet avait trente ans. Il prêchait à Metz, ville où les Juifs abondaient. Il veut peindre à son auditoire Jésus-Christ, le sauveur des hommes. Voyez sous quels traits, éternellement vrais, il nous le présente : c'est le Christ toujours vivant dans son Église, bon et bienfaisant. Le portrait est fait de la main d'un artiste profondément et ingénument chrétien. Le pinceau n'est point trop chargé de couleurs ; mais le fidèle qui écoute achève lui-même en son esprit la sainte image, que Bossuet lui a fait aimer en la lui présentant. Voici comment parle Bossuet :

« Et à ce propos il me souvient d'un petit mot de saint Pierre, « par lequel il dépeint fort bien le Sauveur à Cornelius « (Actes, X) : « Jésus de Nazareth, dit-il, homme approuvé de « Dieu, qui passait bienfaisant et guérissant tous les oppres- « sés. » O Dieu, les belles paroles, bien dignes de mon Sauveur ! « La folle éloquence du siècle, quand elle veut élever quelque « valeureux capitaine, dit qu'il a parcouru les provinces moins « par ses pas que par ses victoires. Les panégyriques sont « pleins de semblables discours. Et qu'est-ce à dire à votre avis « que parcourir les provinces par des victoires ? N'est-ce pas « porter partout le carnage et la pillerie ? Ah ! que mon Sau- « veur a parcouru la Judée d'une manière bien plus aimable ! Il « l'a parcourue moins par ses pas que par ses bienfaits. Il allait « de tous côtés guérissant les malades, consolant les misé- « rables, instruisant les ignorants, annonçant à tous, avec une « fermeté invincible, la parole de vie éternelle, que le Saint- « Esprit lui avait mise à la bouche : Il a passé en faisant le « bien. Ce n'était pas seulement les lieux, où il s'arrêtait, qui se « trouvaient mieux de sa présence. Autant de pas, autant de « vestiges de sa bonté. Il rendait remarquables les endroits, « par où il passait, par la profusion de ses grâces. — En cette « bourgade il n'y a plus d'aveugles ni d'estropiés : sans doute, « disait-on, le débonnaire Jésus a passé par là. »

Cette réflexion touchante, que Bossuet met dans la bouche du peuple de Judée, est un dernier trait qui éveille une douce image dans notre esprit et nous émeut en nous montrant le

Sauveur toujours vivant, toujours guérissant et toujours bienfaisant. Quand nous n'avons plus d'aveugles, quand nous n'avons plus de blessés, nous pouvons dire maintenant comme disaient alors les Juifs : « Sans doute le débonnaire Jésus a passé par là ! »

III

Bossuet est l'apologiste de la religion, qui convient le mieux à notre fin du XIXe siècle. C'est peut-être une des causes qui nous poussent d'une façon inconsciente vers lui. Les admirations instinctives d'une génération pour tel ou tel auteur montrent que cet auteur convient spécialement aux besoins de l'époque.

Il y a bientôt cent ans, au sortir des horreurs de la Révolution, Chateaubriand, ce grand magicien de la prose poétique, présenta la religion sous les fleurs et les ornements des beaux-arts. Il montra à une génération encore étourdie de drames terribles qu'il y avait dans le monde depuis dix-huit cents ans une floraison merveilleuse de chefs-d'œuvre en tout genre et que ces chefs-d'œuvre étaient dus au christianisme. Il conduisit au temple par une voie toute semée de fleurs. Il fit la démonstration du christianisme par les beaux-arts et la littérature, essayant de prouver que seule la vérité d'une religion révélée pouvait avoir inspiré tant et de si belles œuvres. Ainsi il conduisait à l'autel en passant par la belle nature, ornée par Dieu, animée et chantée par les poètes ; il mettait sur la route du fidèle tous les écrivains et les artistes, qui ont eu une inspiration chrétienne. Chacun de ces hommes indiquait de la main que son inspiration sortait du temple, qu'elle venait de la religion chrétienne. Et la foule qui suivait Chateaubriand, allant d'admiration en admiration, remontait jusqu'à l'auteur de toute beauté. L'écrivain poète avait fait l'apologie du christianisme par le beau. Cette apologie qui a sa force, et qui surtout était

très opportune pour apprivoiser une génération d'esprits un peu superficiels, très éloignés de la religion, a été négligée et quelquefois attaquée depuis ; — de nos jours on en demande une autre.

Au temps de Bossuet, un génie puissant, singulier mélange de mathématicien, de poète et de philosophe, Pascal, avait projeté l'apologie de la religion par une voie plus directe, plus appropriée à un penseur. Il avait regardé l'homme, jeté entre les deux infinis, l'infiniment grand et l'infiniment petit, comme une réunion de ces deux mondes. Il l'avait étudié et analysé dans ses grandeurs et dans ses misères. Ses grandeurs étaient apparues à Pascal comme les restes sublimes d'un premier état qui n'était plus ; ses misères comme les blessures d'une chute, d'une faute originelle, qui avait atteint la race humaine tout entière : si bien que le péché originel avait été la base de l'apologie de Pascal.

Il avait frappé à la porte de toutes les écoles de philosophie pour avoir l'explication de cet homme à la fois si grand et si misérable. Les chefs d'écoles étaient venus, donnant chacun leur explication de l'homme, explication imparfaite : ou trop flatteuse ou trop méprisante. Alors Pascal battait un philosophe par un autre philosophe et allait frapper à la porte des religions. Après avoir parcouru celles qui sont évidemment fausses, il abordait le christianisme et trouvait en lui, dans son dogme, dans son histoire révélée, l'explication et des misères et des grandeurs de l'homme. Il y découvrait la chute originelle et les blessures qu'elle a causées. Il y voyait le réparateur, Jésus-Christ, annoncé dès la chute.

L'apologie de Pascal, dont l'ébauche splendide reste comme un temple inachevé, avec des parties d'une beauté incomparable, avec des colonnes taillées dans le marbre le plus dur, a, par la netteté des lignes et la savante harmonie de toutes ses constructions, un charme singulier pour quelques esprits d'élite, qui se plaisent à voir et à suivre le travail d'un génie construisant la charpente d'un monde, du monde moral et religieux. Il est sûr que l'apologie inachevée de Pascal a eu bien des admirateurs. Chaque partie en est si belle ! Mais elle a

ramené peu de monde au catholicisme. Elle est pour les méditatifs. Elle est fondée sur le dogme de la faute originelle. Le génie puissant de Pascal, qui creuse plus profondément une idée que n'importe quel écrivain, retient l'esprit trop longtemps sur nos misères pour avoir les faveurs de la foule, surtout de la foule au XIXe siècle.

Bossuet dont toutes les œuvres sont une apologie de la religion — non apologie par discussion en règle avec les adversaires mais par exposition des vérités chrétiennes et catholiques, — a une autre marche que Chateaubriand et que Pascal : et cette marche est plus populaire. Elle convient mieux au commun des esprits de notre fin de siècle. Jamais les écrivains, les politiques, les gouvernants de toute nation ne s'étaient autant préoccupés que de nos jours de la question sociale, c'est-à-dire, de la distribution inégale des biens et des maux. Bon gré mal gré il faut prêter l'oreille aux cris de douleur, qui montent de l'humanité, menaçants contre la société contemporaine. L'horreur de la souffrance a pris dans la plainte une force qui fait trembler. Et on entend de toutes parts des médecins plus ou moins empiriques, qui offrent leurs remèdes ou leurs panacées. Il en est qui d'une voix douce, poétique comme dans un rêve, proposent, sur le ton d'apôtres humanitaires, de tout détruire dans l'ordre social et de ramener les hommes à un état de nature, où il n'y aurait plus ni propriétaires gênants, ni lois restrictives : tous seraient dans la jouissance. Eh bien, Bossuet, qui est un orateur *très humain,* et qui n'est pas perdu sur les sommets inaccessibles au-dessus de l'humanité, comme le croient des Allemands (Hergenröther), des Anglais et même quelques Français, a dans ses œuvres oratoires exposé à sa façon, qui est la vraie, la question du bien et du mal sur la terre. Il montre le rôle de la Providence dans la grandeur et la chute des nations, dans les souffrances qui éprouvent les justes et les préparent à l'éternité. Dans ses sermons, dans ses oraisons funèbres, dans ses traités de morale, dans ses lettres, il est sans cesse occupé à résoudre la question du mal qui tourmente l'humanité, à justifier la Providence et par suite à enseigner comment l'homme doit sanctifier la souffrance pour en tirer ce qu'elle peut et doit donner : le bonheur. Lui aussi,

Monseigneur [1], il commente la *vieille chanson* qui est le cantique des anges à Bethléem, et montre la paix promise aux hommes de bonne volonté dans la croix généreusement acceptée et portée à la suite de Jésus-Christ. Sa façon de défendre la religion, en montrant que seule elle peut consoler ceux qui souffrent, est toujours opportune parce que, comme vous le dites : « Comme autrefois on souffre, comme autre-« fois on meurt : il y a toujours des berceaux vides ; des « jeunes filles qui penchent subitement sous le coup de faux « de la mort leurs têtes couronnées de grâce ! »

Quand on parcourt les sermons de Bossuet, on est surpris et touché de voir que le grand orateur est presque toujours occupé des souffrances des hommes, pour les adoucir et leur faire produire leurs fruits surnaturels : le mérite qui engendrera la gloire du Paradis. Ses nombreux sermons sur la Providence, sur les pauvres et leur éminente dignité, sur la passion, sur la compassion de la sainte Vierge, nous montrent chez Bossuet une âme extrêmement compatissante, qui continuellement penchée vers l'humanité souffrante lui présente Jésus-Christ, dans son Église, comme le seul guérisseur, comme le divin pauvre, dont tous les pauvres et tous les malades sont les membres que les riches doivent respecter et soigner. — Jamais orateur ni écrivain, pas même saint Jean Chrysostôme, le Père de la charité, n'a parlé avec la tendresse touchante de Bossuet sur les pauvres, « les ministres du royaume de Jésus-Christ et les coadjuteurs de Jésus-Christ, » comme il dit. Aucun philosophe socialiste n'a eu la force de cet évêque pour tracer aux riches leurs devoirs de charité — aux riches « qui ne sont admis dans l'Église que pour y servir les pauvres ».

Bossuet convient aux lecteurs d'aujourd'hui, préoccupés de questions sociales, parce que son œuvre sans cesse rappelle les hommes aux vraies doctrines sur la distribution des biens et des maux. La souffrance qui est, dit-il « le fondement du christianisme, est une grâce ou une récompense ». J'ai connu une grande dame, mère de famille, dont la vie était semée de croix, qui lisait et relisait le grand orateur pour apprendre à

[1] Mgr Mathieu.

supporter ses peines — Lisons, si vous le voulez, une des pages où Bossuet nous montre dans une langue à la portée de tous, et cependant très théologique, ce que deviennent nos souffrances. « Les anges, qui savent qu'un Dieu immuable est « descendu du ciel en la terre et s'est revêtu d'une chair mor- « telle seulement pour pouvoir souffrir, ah ! ils connaissent « par là le prix des souffrances; et, si la charité le pouvait per- » mettre, ils verraient en nous avec jalousie ces caractères « sacrés, qui nous rendent semblables à un Dieu souffrant. Ils « empruntent nos souffrances pour les offrir à Dieu. Qui pour- « rait assez exprimer combien abondante est leur joie, quand « ils peuvent présenter à Dieu les travaux soufferts pour « l'amour de lui en humilité et en patience ! — Les anges « assemblent alors leurs saints compagnons; ils leur racontent « le succès de leurs soins et de leurs conseils. — Enfin le « rebelle endurci a rendu les armes; — cette tête superbe s'est « humiliée; — ces épaules indomptables ont subi le joug; — cet « aveugle a ouvert les yeux et déplore les erreurs de sa vie « passée : il a rompu ces liens trop doux, qui tenaient son âme « captive; — il renonce à tous ces trésors amassés par tant « de rapines; les pleurs du pupille ont percé son cœur; il se « résout de faire justice à la veuve qu'il a opprimée. Là-dessus « il s'élève un cri d'allégresse parmi les esprits bienheureux; « le ciel retentit de leur joie et de l'admirable cantique par « lequel ils glorifient Dieu dans la conversion des pécheurs »

Bossuet qui ne sépare jamais, en les isolant, le monde des corps et celui des esprits, la terre et le ciel, quand il nous parle des souffrances d'ici-bas, poursuit leurs effets jusque dans l'éternité; et de la vue très juste des douleurs supportées sur la terre et des douleurs récompensées au ciel il trace des tableaux d'un charme puissant, qui nous ravissent comme le ferait la poésie la plus sublime, encore qu'avec lui nous restions dans la réalité du dogme catholique.

Nous vivons dans une atmosphère enfiévrée d'activité : il semble que les hommes n'aient plus de loisirs. La littérature elle-même se ressent de cette fièvre qui pousse à l'action : dans ses meilleurs ouvrages elle veut être pratique.

Or, malgré la variété de ton et de sujet dans les œuvres de

Bossuet, un caractère commun à toutes les productions de son génie, c'est qu'il écrit toujours pour enseigner ou pour perfectionner son auditeur et son lecteur. Chacun de ses ouvrages est une action; l'action d'un prêtre de Jésus-Christ, qui veut ramener les âmes à la connaissance plus parfaite, à l'amour plus généreux de son divin Maître. Bossuet ne s'attarde jamais dans les jeux agréables de la simple littérature, même la plus pure. Il jugeait, trop sévèrement il est vrai, le Télémaque indigne de la plume d'un évêque. Cette préocupation constante d'aspostolat, qui ne le quitte jamais, donne à tout son syle une chaleur particulière. On sent toujours qu'il écrit avec son cœur autant qu'avec son esprit; que ce ne sont pas de beaux rêves d'imagination qu'il nous expose, mais des leçons ou des exhortations inspirées à son cœur par une charité apostolique. — M. Joubert a dit du style de Voltaire qu'il était clair comme de l'eau, mais que celui de Bossuet était clair comme du vin. — La comparaison est piquante; je crois qu'on la justifierait en montrant que Voltaire a toujours écrit avec son esprit, — et l'esprit est froid, — jamais avec son cœur. Il n'a eu d'affection pour rien, ni pour personne, si ce n'est pour lui.

Bossuet au contraire, aussi clair que Voltaire dans son style, a la chaleur généreuse que donne un cœur dévoué à une grande cause. Aussi ses moindres œuvres sont éloquentes : ses élévations sur les mystères, ses traités de philosophie, son traité sur la connaissance de Dieu et de soi-même, les pensées détachées que l'on a trouvées dans ses manuscrits.....

Voici avec quelle éloquence chaude d'un cœur, qui veut donner l'horreur de la guerre, il en parle dans une page jetée au hasard :

« S'il venait un homme ou du ciel ou de quelque terre inconnue et inaccessible, où la malice des hommes n'eût pas encore « pénétré, à qui on fît voir tout l'appareil d'une bataille et « d'une guerre, sans lui dire à quoi tant de machines épouvantables, tant d'hommes armés seraient destinés, il ne pourrait « croire autre chose, sinon que l'on se prépare contre quelque « bête farouche ou quelque monstre étrange, ennemi du genre « humain. Que si on venait à lui dire que cela se prépare contre

« les hommes, il ne faut point douter que ce récit ne lui fît « dresser les cheveux, qu'il n'eût en abomination une si cruelle « entreprise, et qu'il ne maudît mille et mille fois ceux qui « l'auraient conduit en terre si inhumaine. »

Bossuet vous occupe tout entier et l'esprit et le cœur. Il est de la race de Démosthène, aussi grand et aussi entraînant que cet ancêtre. Il est du pays du vin généreux et chaud de la Bourgogne, ont dit certains critiques, grands défenseurs des théories à la mode sur l'influence du terroir dans la formation des talents et des caractères. Il est sûr que la Bourgogne a donné à l'Église de France les trois orateurs les plus éloquents et les plus chauds dans leur éloquence : saint Bernard, Bossuet et Lacordaire. Disons, nous, qu'ils ont été tous trois du pays chrétien de France, où l'on sent fortement les beautés de l'Église catholique ; qu'ils ont été élevés dans le sanctuaire, où les splendeurs de la foi et de la charité du Christ ont illuminé et agrandi leur génie et donné à leur éloquence une puissance incomparable, la puissance des paroles de Dieu traduites dans la langue la plus claire et la plus humaine qui soit sur la terre.

IV

Le style de Bossuet est tellement clair qu'après deux cents ans il est compris sans effort par un auditoire de campagne. Il est telle paroisse vendéenne de notre Anjou, où le curé pour exposer à ses paroissiens le drame auguste de la passion et ses sublimes enseignements, ne trouve pas dans la littérature religieuse, même la plus récente, des pages plus appropriées à l'esprit de son auditoire qu'un sermon de Bossuet. Et l'évêque de Meaux, par la bouche du curé vendéen, parle à ces paysans simples une langue qu'ils comprennent comme les auditeurs du XVIIe siècle. Son langage demeure plus clair pour nous tous que celui des plus vantés parmi nos académiciens. Permettez-

moi de vous lire quelques phrases de M. Renan. Ce sont les premières des pages choisies par son éditeur. Mettons-les en regard de quelques phrases de Bossuet et voyons lesquelles ont le plus de transparence pour un lecteur du XIXe siècle.

« Savoir, écrit M. Renan, est le premier mot du symbole de « la religion naturelle : car savoir est la première condition *du « commerce de l'homme avec les choses*, de cette *pénétration « de l'univers* qui est la vie *intellectuelle de l'individu : « savoir, c'est s'initier à Dieu*. Par l'ignorance l'homme est « renfermé en lui-même, est réduit à se faire un *non-moi fan- « tastique* sur le modèle de *sa personnalité...* »

Quel langage! Quel amas de mots abstraits! Je mets au défi de se faire comprendre d'un auditoire avec des mots si vagues: formes flottantes de pensées plus vagues encore. — Et cependant c'est hier qu'écrivait M. Renan. Que sera ce style pour les lecteurs du XXe siècle?

Voyons dans quelle langue limpide, claire pour tous les lecteurs de notre siècle comme du XVIIe siècle, Bossuet, en 1665, attaque les vaines prétentions des savants : « Mais, hommes « doctes et curieux, si vous voulez discuter la Religion, appor- « tez-y du moins et la gravité et le poids que la matière « demande. Ne faites point les plaisants mal à propos dans des « choses si sérieuses et si vénérables. Ces importantes questions « ne se décident pas par vos demi-mots et vos branlements de « tête, par ces fines railleries que vous nous vantez, et par ce « dédaigneux sourire... » Comme ce langage est clair, transparent! Comme il parle naturellement à l'esprit du lecteur! Bossuet voit dans son imagination jusqu'aux gestes dédaigneux des mécréants et il les fait voir à ses auditeurs ou à ses lecteurs. — Il est tel ou tel écrivain du XIXe siècle, très partisan de ce qu'il appelle une langue plus moderne, qui pour rendre cette situation des incrédules nous aurait parlé en termes abstraits *des affirmations* et *des dénégations* de ces esprits forts. Et cependant c'est une opinion courante parmi certains critiques que la langue du XVIIe siècle est surtout abstraite, chargée de termes généraux et celle du XIXe siècle composée de termes particuliers et vivants. On n'a peut-être jamais écrit plus

que de nos jours dans une langue abstraite; et il n'y a peut-être pas d'écrivain français qui ait plus que Bossuet le mot propre pour rendre son idée.

Peut-on trouver dans la littérature contemporaine, la plus appliquée à rajeunir sa langue suivant les prétendus besoins de l'époque, des pages plus lucides pour nous que le sermon sur la mort, prêché par Bossuet devant la Cour, 1666, à Saint-Germain-en-Laye? L'orateur aborde les questions les plus hautes, celle même de l'origine de nos idées; et il le fait avec une clarté de langage qui tient du prodige. Un auditeur de bon sens, sans études, pourrait suivre les solides développements de l'orateur, aussi bien que les esprits les plus cultivés de la cour de Louis XIV.

Voyez plutôt une page du second point, qui est un éloge des sciences. N'est-ce pas d'une expression plus nette et par là-même d'un ton plus français, même au XIXe siècle, que les phrases de M. Renan, que je vous ai citées?

« Je ne puis contempler sans admiration ces merveilleuses « découvertes qu'a faites la science pour pénétrer la nature, ni « tant de belles inventions que l'art a trouvées pour l'accom- « moder à notre usage. L'homme a presque changé la face du « monde; il a su dompter par l'esprit les animaux qui le sur- « montaient par la force; il a su discipliner leur humeur bru- « tale et contraindre leur liberté indocile; il a même fléchi par « adresse les créatures inanimées. La terre n'a-t-elle pas été « forcée par son industrie à lui donner des aliments plus con- « venables, les plantes à corriger en sa faveur leur aigreur sau- « vage, les venins même à se tourner en remèdes pour l'amour « de lui? »

L'enfant, qui fréquente l'école primaire, est capable de comprendre ce langage, qui est celui de l'esprit français le plus français, au XIXe siècle comme au XVIIe.

V

Il y a cent ans que Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre ont mis à la mode les descriptions de la nature; depuis on a

chanté avec des variations sans fin et souvent avec un grand charme tous les aspects changeants de la campagne, des bois et des fleuves, des nuits et des jours. Jamais on n'avait fait rendre à la nature des accents si justes, si doucement harmonieux que dans notre siècle. J'en appelle aux lecteurs de nos romanciers. — Bossuet ne s'arrête jamais à décrire un paysage, une scène de la belle nature pour le simple plaisir de la description et pour la jouissance des yeux. Il est toujours préoccupé de la pensée de Dieu ou des hommes : de Dieu à louer et à glorifier; des hommes à convertir ou à sanctifier. Il ne détourne son regard vers le spectacle des choses du dehors, qu'autant que ce spectacle peut servir à ses desseins de piété et de charité, pour prouver la Providence ou pour élever l'âme vers Dieu par une belle comparaison entre le monde sensible et le monde spirituel. Mais alors le génie de Bossuet se montre, comme ailleurs, avec une vue nette, précise, qui dégage du spectacle des choses créées toute la poésie qu'elles renferment. Ce n'est point un descriptif de la famille de ces écrivains spirituels de la fin du XVIIIe siècle, qui mettent leur esprit à orner la nature comme une bergère d'idylle. Ce n'est pas davantage un sentimental qui, à la façon des nombreux écrivains de notre siècle, fasse de la nature un être vivant et sentant, et par un panthéisme d'imagination représente l'homme et le monde comme une sorte d'être, prenant conscience dans l'humanité en général. Les descriptions de Bossuet sont saines comme son esprit. Elles sont nettes ; je dirais volontiers qu'elles sont belles surtout parce qu'elles sont naturelles, exposant et étalant sous nos yeux dans une beauté simple mais captivante les objets de la nature, tels que nous les voyons nous-mêmes. Ainsi il a bien vu comme nous et il a décrit avec une netteté de pinceau qui n'est qu'à lui le lever du soleil avec les signes précurseurs de sa venue : « Je me suis levé pendant la nuit avec David pour voir vos « cieux, qui sont les ouvrages de vos doigts, la lune et les « étoiles que vous avez fondées; qu'ai-je vu, ô Seigneur, et « quelle admirable image des effets de votre lumière infinie ! Le « soleil s'avançait et son approche se faisait connaître par une « céleste blancheur qui se répandait de tous côtés : les étoiles « étaient disparues et la lune s'était levée avec son croissant

« d'un argent si beau et si vif que les yeux en étaient charmés.

« A mesure que le soleil approchait, je voyais la lune disparaître ; le faible croissant diminuait peu à peu ; et quand le soleil se fut montré tout entier, sa pâle et débile lumière s'évanouissant se perdit dans celle du grand astre qui paraissait, dans laquelle elle fut comme absorbée. » (*Traité de la Concupiscence*, chapitre XXXII).

Comme cette description du lever du soleil est simple et cependant belle ! Elle est faite d'après nature par un écrivain qui voit simplement les choses, telles qu'elles sont dans leur admirable grandeur, et qui n'y ajoute ni les tours ingénieux de son esprit, ni les rêveries flottantes, raccrochées par quelque effort artificiel. Cette manière de décrire est simple comme celle des Grecs, dont les paysages sont toujours présentés dans une lumière bien pure. Le commerce de Bossuet avec les classiques lui a appris à voir et à peindre avec cette pureté et cette sobriété, qui sont le propre des Sophocle et des Homère.

Lisez maintenant la description d'un lever de soleil dans une lettre de M. Louis Veuillot, citée dernièrement par les journaux. — (Louis Veuillot — *Lettres*. Tome I. page 126). « J'ai vu tous les apprêts du lever de l'aurore. Elle a commencé par tirer ses rideaux et elle a jeté sur la terre un petit sourire d'un bleu rose, qui a tout animé. Soudain se sont dessinées les collines ; les arbres ont poussé, et les champs peu à peu sont devenus verts et blonds, de noirs qu'ils étaient. Puis l'aurore a ouvert sa fenêtre et a passé la tête. J'ai vu son visage. Il est agréable. C'est une physionomie pâlotte, mais souriante, fraîche, avec une teinte de mélancolie. Figure-toi sœur Olga, dans une minute d'attendrissement. Quelques étoiles restaient par ci par là dans sa coiffure de nuit. *En tombant sur la terre, elles devinrent des ruisseaux et des fleurs.*

« Elle fit sa toilette et se pommada de tilleul et de foin avec une pointe de sureau : c'est son parfum du moment. Son haleine est fraîche : elle vient jusqu'à moi. Elle s'éclairait de plus en plus et la terre de plus en plus se réjouissait de la voir : tout s'animait. »

Le tableau est gracieux. Il excite les souvenirs des lettrés.

Quelques étudiants ont peut-être senti quelque chose de semblable pendant leurs promenades de vacances. Bossuet nous donnait une vision du spectacle *commun à tous les hommes*, chaque matin et en tout pays. L. Veuillot nous donne une sensation, parce que c'est une sensation qu'il a éprouvée et qu'il a rendue dans sa lettre. C'était à tel mois de l'année, à la campagne, au milieu des moissons. Nous sortons du monde purement *intellectuel*. Puis, L. Veuillot est, par certains côtés, très agréables du reste, dans le convenu, que goûteront surtout les lecteurs qui connaissent leurs auteurs grecs : l'Aurore aux doigts de rose d'Homère. Avec lui, nous mêlons nos souvenirs classiques et la réalité. Puis, il nous plaît par des rapprochements ingénieux, par des expressions spirituelles. L'Aurore transformée en dame faisant sa toilette excite l'attention, amène le sourire sur les lèvres. En un mot, L. Veuillot, un des meilleurs littérateurs du XIXe siècle, use des procédés les plus agréables pour rendre les sensations éprouvées un matin de juin au lever du soleil. Bossuet fait le tableau, idéal et vrai pour tous, de l'aurore que tous les hommes ont vue et qu'ils reconnaissent avec admiration dans la toile raphaélique du grand évêque.

Louis Veuillot n'est pas un ami des auteurs païens; il leur a fait la guerre. Bossuet est rangé dédaigneusement par certains ennemis des auteurs païens parmi les classiques coupables d'avoir supporté la mythologie dans la littérature. Or, voilà que c'est Louis Veuillot qui met les dieux dans ses paysages et que c'est le classique Bossuet qui décrit l'aurore dans la simple beauté de son *innocence*, telle qu'elle apparaît au moissonneur, qui a devancé le jour dans ses champs.

Notre XIXe siècle a eu dans la littérature ses prétentions futiles comme le XVIIIe a eu les siennes. Le siècle de Voltaire a prétendu à la gloire de la philosophie ; il a laissé, croit-il, au XVIIe le culte de la forme et a revendiqué pour lui le monopole de la pensée. « Notre siècle, dit Voltaire, est celui des penseurs ».

Parmi les prétentions du nôtre, une des plus communes dans la littérature est d'avoir donné à l'imagination la place qu'elle mérite. Ce n'est que depuis le romantisme, a-t-on dit, que les écrivains français ont su voir et peindre leurs idées avec

des couleurs qui les rendent vivantes aux yeux des lecteurs. Nous n'avons point à défendre de ce jugement sommaire des poètes qui sont *des voyants*, comme La Fontaine et Racine. Examinons seulement si Bossuet est un écrivain de raison froide et de moindre imagination que nos meilleurs écrivains-poètes du XIXe siècle.

Sans doute Bossuet n'a point cette sorte d'imagination d'une classe d'écrivains romantiques, qui entassent images sur images, éblouissent plutôt qu'ils n'éclairent et qui, ne pouvant voir les objets qu'ils peignent dans la variété de formes souvent contradictoires, gagnent leurs lecteurs par l'étonnement que produit l'accumulation des tableaux. Dans la *Prière pour tous*, Victor Hugo veut nous peindre un soir d'été : tous les astres brillent comme des feux, le silence des champs prête à la rêverie ; et cependant aucun des bruits du soir n'échappe au poète ; il entend le tintement des troupeaux qui reviennent des champs et le vent qui souffle dans les grands chênes. La raison ne peut accorder toutes ces images : malgré cela, le lecteur se laisse agréablement bercer. L'imagination, la folle du logis, souvent nous trompe. Quand c'est comme ici pour nous charmer sainement, elle est dans son rôle.

Bossuet est un classique : son imagination n'admet pas des accumulations d'images contradictoires. Il voit les choses telles qu'elles sont. Son lever du soleil est pris d'après nature. En cela il est plus naturaliste que nos écrivains contemporains, qui revendiquent ce titre comme leur propriété.

Il n'a point davantage cette sorte d'imagination si vantée dans les écoles naturalistes et réalistes de nos jours, qui prétend offrir à ses lecteurs la réalité telle qu'elle est, dans l'infinie variété de ses menus détails. Cette méthode n'est plus de l'art ; c'est de la photographie.

Puis Bossuet ne s'attarde jamais à décrire la nature pour elle-même. Son imagination a un autre objet, qui exige une force peu ordinaire pour être vu avec des couleurs aussi vives, des nuances aussi variées et aussi nettes. Quand on a vécu dans le commerce de Bossuet, au milieu d'un monde suprasensible, très animé, très vivant, plus brillant et plus varié que celui qui est sous nos yeux, on est tenté de sourire devant ceux

qui refusent de l'imagination à Bossuet. Mais tous les descriptifs de notre époque qui photographient la nature, qui nous en servent une tranche, comme disent certains peintres, sont des enfants en face de Bossuet, si on les compare pour la puissance de leur imagination. Ils veulent reproduire ce que leurs yeux ont vu, ce que leurs oreilles ont entendu. Bossuet, comme un vrai créateur, donne une forme sensible à des êtres, à un monde qui est bien au-dessus des sens, au monde des vérités morales et religieuses, au monde des âmes.

L'œuvre de Bossuet, dans son ensemble, c'est la plus belle épopée française du christianisme; épopée où tous les siècles et tous les êtres de la création se meuvent avec une vie très intense autour de Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, qu'il nous montre au centre de l'histoire et au centre de l'humanité. On voit d'abord les peuples se lever les uns après les autres, jouer leur rôle qui est de préparer sa venue. Puis quand il est venu, d'autres peuples animés par son souffle, armés de sa victoire, étendent son règne sur la terre. L'imagination de Bossuet fait mouvoir des masses avec la puissance d'un Homère. Avec une imagination non moins poétique, il montre l'âme de chacun de nous ressemblant à un champ de bataille, où vivent et se combattent des passions et des vertus dont la lutte ne cesse jamais complètement. A cette lutte, décrite avec les couleurs d'un poète dramatique, Bossuet fait assister et présider des êtres invisibles comme l'âme aux yeux de la chair, mais sensibles à notre imagination : les bons anges et les mauvais anges. Est-il poète? — Bossuet n'a pas seulement une imagination qui sait peindre et qui charme par un tableau au coloris très vif et très naturel; mais il a une imagination qui voit le mouvement et qui le rend sensible à ses lecteurs. Il entend la voix des êtres qu'il représente; il les fait parler devant nous; et notre imagination, emportée par la sienne dans un monde idéal devenu sensible par le génie de l'orateur, croit entendre s'agiter et parler et les passions qui prennent corps, et les anges et les démons qui nous entourent, et Dieu et les Saints qui veillent sur nous.

« Les anges gardiens ne voient jamais une âme tombée « qu'ils ne songent à la relever. Je les entends concerter

« ensemble les moyens de la soulager : Babylone s'est éni-
« vrée; cette âme a bu les plaisirs du siècle et, la tête lui
« ayant tourné, elle est tombée d'une grande chute, et s'est
« blessée malheureusement. Courons aux remèdes; étanchez
« le sang, donnez des onguens pour fermer ses plaies. — Admi-
« rez leur empressement pour nous secourir, mais, si nous
« méprisons les remèdes, si nous les rendons inutiles par notre
« mauvais régime, nous les verrons bientôt changer de lan-
« gage.

« Nous avons traité Babylone et tous nos remèdes n'ont pas
« profité. Représentez-vous, chrétiens, des médecins assem-
« blés, qui consultent sur l'état d'un homme frappé d'une
« maladie périlleuse. La famille pâle et tremblante attend le
« résultat de leur conférence. — Mais pendant ce temps-là
« peut-être que des médecins invisibles consultent d'une mala-
« die bien plus importante : c'est de la maladie mortelle de
« l'âme. — Nous l'avons traitée avec tout notre art, disent-
« ils : tout a réussi contre nos pensées... Laissons-la, abandon-
« nons-la. Ne voyez-vous pas sur ce front le caractère d'un
« réprouvé? — Ses crimes ont percé les nues; leur cri a pénétré
« jusque devant Dieu. C'est pourquoi les anges laissent cette
« âme en proie aux démons. »

On a souvent discuté sur le merveilleux dont usent les poètes épiques pour animer et élever leurs récits: on a disserté sur les dieux d'Homère et de Virgile, sur les abstractions divinisées de Lucain et de Voltaire, sur les anges et les saints de la Chanson de Roland. Les critiques ont eu de la peine à régler leurs jugements sur ces différents merveilleux. Les dieux de l'Olympe étaient trop grossiers, les anges et les saints étaient trop en dehors du monde pour paraître au milieu des batailles comme des hommes; les passions humaines étaient trop abstraites pour prendre un corps et se montrer sous l'apparence d'êtres vivants.

Bossuet, comme le poète le plus puissant de notre littérature, a su dans ses œuvres se servir du merveilleux chrétien et animer le ciel et la terre aux yeux de notre imagination, comme ils le sont en réalité aux yeux des anges et de Dieu.

Au XIXe siècle, nos artistes les plus curieux de beauté, les plus avides de jouissances esthétiques veulent extraire de toutes choses la poésie qu'elles contiennent. C'est cette avidité du beau qui a poussé vers les sujets religieux et en particulier vers le catholicisme tant de peintres, tant de musiciens, tant de littérateurs. On peint des scènes chrétiennes, on chante des sentiments chrétiens, on décrit et on raconte les plus belles de nos légendes et de nos histoires religieuses.

Mais quand les écrivains profanes ou mécréants parlent de la religion, de l'Église, de Jésus-Crhist, ils ne voient qu'un côté; par conséqnent ils sont bornés dans leur vue et imparfaits dans leur expression. La religion est chose vivante; l'Église est chose vivante : Jésus-Christ les anime. Il faut les voir dans leur vie pour les apprécier et les exposer dans toute leur beauté.

Bossuet est le génie qui, selon moi, a le mieux rendu aux yeux du public toutes les beautés vivantes du christianisme. Il déroule devant nous, comme un Lesueur, les tableaux de ses dogmes et de ses sacrements. Chez lui, ce n'est pas un côté du christianisme et de l'Église qui apparaît, le *côté esthétique*, c'est tout l'ensemble animé de la Religion : le ciel et la terre, les hommes et les anges. Il a fait plus et mieux que Dante : Dante a peint sa fantaisie; Bossuet a peint d'après la réalité, d'après la vision merveilleuse, que lui donnait du monde, du ciel et des âmes, sa foi très éclairée et très aimante, composée de la doctrine de l'Écriture sainte et de la science la plus solide des Pères.

Permettez-moi une comparaison. Quand je compare Bossuet, peintre de la Religion, des scènes de l'Évangile, de la vie de Notre-Seigneur, de la vie du chrétien, du séjour des bienheureux, aux autres écrivains qui ont représenté ces augustes sujets, je trouve qu'il l'emporte en vie et en agréments sur les autres comme l'emporterait sur une simple gravure la vue par projections de tableaux animés. A notre époque nous aimons le secours du tableau, pour aider notre intelligence et la récréer : il y a des catéchismes en images pour les enfants. Eh bien, tout homme reste enfant pour ce goût des images.

Or l'œuvre de Bossuet est comme une immense galerie où se détachent en projections coloriées et vivantes toutes les scènes et tous les dogmes du christianisme. Depuis la bataille des bons et des mauvais anges avant la création du monde jusqu'au jugement dernier, toutes les scènes, ou joyeuses ou tristes, ou paisibles ou agitées de la religion et du monde surnaturel ont été peintes avec un talent unique par le pinceau de Bossuet.

« L'ange d'orgueil, qui est appelé le dragon, soulevait les anges « et disait : Nous serons heureux en nous-mêmes et nous ferons « comme Dieu notre volonté ; et Michel disait au contraire : « Qui est comme Dieu ? » Que pouvez-vous, faibles esprits ? « Vous tombez du ciel comme un éclair. Oh ! quel ravage y a « fait votre désertion ! Quels vastes espaces demeurent vacants ! « Dieu créa l'homme pour remplir ces places : Fuyez, troupe « malheureuse ! « Qui est comme Dieu ? » Fuyez devant Michel « et devant ses anges. Voilà donc le ciel purifié. C'est une ville « de paix où les saints anges, unis à Dieu et unis entre eux, « voient éternellement la joie du Père et attendent le supplé- « ment de leurs ordres qui leur viendront de la terre. » (*IIIe élévation de la 4e semaine*).

Bossuet me ravit dans les tableaux variés à l'infini et toujours ressemblants de l'Église catholique. Quand je compare ces portraits à d'autres essais faits par des demi-chrétiens, ou même par de vrais chrétiens, mais qui n'ont pas l'admirable génie du grand orateur, je suis tenté de leur dire : Votre tableau est agréable, M. de Chateaubriand, Monsieur tel et tel, mais ce n'est que l'extérieur que vous avez rendu. Vous ne connaissez pas ma mère. Si vous saviez combien elle est douce et bonne ! A ceux qui l'ont peinte, en ces derniers temps, avec des traits rajeunis : Vous ne connaissez pas ma mère : elle est d'un grand âge, vous insultez ses cheveux blancs (le mot est de Bossuet). Il n'y a que les enfants à connaître leur mère, parce que leur âme a été formée lentement par la sienne. Or parmi les enfants de l'Église, qui ont voulu peindre le portrait de cette mère semi-divine et semi-humaine, Bossuet est le Raphaël.

VI

Nos romantiques du XIXe siècle auraient dû respecter Bossuet.

La prose, comme la poésie française, s'était affinée pendant le XVIIIe siècle. Elle s'était assouplie. L'exercice l'avait rendue apte à tout dire avec délicatesse et avec esprit. Elle racontait légèrement des histoires souvent grossières. Elle pouvait badiner spirituellement sur toute chose et à propos de tout. Mais elle avait perdu la vigueur de sa première jeunesse. La langue des Pascal, des Bossuet, s'était affaiblie : elle n'avait plus la saveur du terroir, quelque chose d'âpre et d'énergique qui est un signe de force. — Si les poètes faisaient trop souvent consister la poésie dans l'abus d'adjectifs bien placés et reconnaissaient Delille pour un de leurs maîtres, les prosateurs de leur côté visaient au style noble et croyaient avoir parlé ou écrit noblement en ayant usé de termes généraux. C'était le temps où un auteur se faisait siffler pour avoir osé parler du mouchoir de Marie Stuart, et se faisait applaudir en remplaçant ce mot vulgaire par « *tissu*... un tissu gage de tendresse. »

On vit alors l'école romantique, dans son insurrection généreuse, qui, dépassant le but, voulut renverser toutes les poétiques et toutes les rhétoriques en vigueur. Nos modernes iconoclastes, en renversant les classiques, auraient dû épargner les premiers littérateurs du XVIIe siècle et en particulier Bossuet. Il est vrai qu'ils ne connaissaient pas les sermons du grand orateur, où son génie moins contraint qu'ailleurs, dit M. de Tocqueville, paraît heurté et presque sauvage, mais beaucoup plus vigoureux. C'est dans cette partie de son œuvre surtout que l'évêque de Meaux nous fournit cette âpre vigueur de style, quelquefois cette crudité de langage, que réclamaient Victor Hugo et son école.

Notre génération, qui peut étudier cette partie des écrits de Bossuet arrachée à la poussière des bibliothèques par des mains pieuses, reconnaît des beautés de style rappelant beaucoup plus les hardiesses de nos romantiques que le classique convenu.

Il y a tel et tel passage des sermons qui sentent les plus grandes hardiesses de Lacordaire : de Lacordaire tel qu'il parlait et non tel que nous l'avons dans ses œuvres imprimées, d'où les expressions les plus osées ont disparu.

Un jour Lacordaire attaquait les positivistes. Emporté par la fougue de son génie, il s'écria à la fin d'un beau mouvement oratoire : « Qui me donnera de la tenir cette canaille de doctrine et de l'écraser sous mon pied ? » Le mot nous semble hardi. — Il a dû réjouir un auditoire de jeunes romantiques. — Deux cents ans plus tôt, Bossuet avait les mêmes hardiesses, emporté qu'il était par le spectacle émouvant de la flagellation de Jésus-Christ. Il avait trente-trois ans. Il parlait dans l'église des Minimes, près de la place Royale, devant l'auditoire le plus mondain, le Tout-Paris d'alors, les gens de la Cour et de la Ville les plus curieux de beau langage et de beau style, qui, quelquefois faisaient trop de bruit dans le saint lieu et y transportaient la dissipation de leurs airs vaniteux et de leurs allures tapageuses. C'était le vendredi saint 1660. Voici avec quelle audace et quelle vigueur de langage il retrace la scène de la flagellation : c'est un romantique anticipé :

« Que fait Jésus dans sa passion ? Il se donne à ceux qui entre-
« prennent de l'insulter pour en faire tout ce qu'ils veulent :
« on le veut baiser ; il donne les lèvres. On le veut lier ; il pré-
« sente les mains. On le veut souffleter ; il tend les joues.
« Frapper à coups de bâton ; il tend le dos ; flageller inhu-
« mainement, il tend les épaules... Hérode et toute sa cour se
« moquent de Lui et on le renvoie comme un fou ; il avoue par
« son silence. On l'abandonne aux valets et aux soldats, et il
« s'abandonne encore plus lui-même. Cette face, autrefois si
« majestueuse, qui ravissait en admiration le ciel et la terre, il
« la présente droite et immobile *aux crachats de cette*
« *canaille*. On lui arrache les cheveux et la barbe ; il ne dit
« mot ; il ne souffle pas. C'est une pauvre brebis qui se laisse

« tondre. — Venez, venez, camarades, dit cette soldatesque « insolente : voilà ce fou dans le *corps de garde*, qui s'imagine « être roi des Juifs. Il faut lui mettre une couronne d'épines. « Il la reçoit. — Eh ! elle ne tient pas assez : il faut l'enfoncer à « coups de bâton. — Frappez, voilà la tête ! — Hérode l'a ha- « billé de blanc comme un fou ; apporte *cette vieille casaque* « *écarlate*, pour le changer de couleur. — Mettez, voilà les « épaules ! — Donne ta main, roi des Juifs ; tiens ce roseau en « forme de sceptre. — La voilà, faites ce que vous voudrez. — « Ah ! maintenant ce n'est plus un jeu, ton arrêt de mort est « donné : donne encore ta main, qu'on la cloue — *Tenez*, la « voilà encore... »

Cette scène d'un réalisme puissant semble avoir été peinte hier par un écrivain qui, élevé dans les principes des écoles dites réalistes du XIXe siècle, ne recule jamais devant le mot le plus usuel et le plus simple.

J'aime mieux dire qu'elle est d'un génie n'appartenant à aucune école et qui rend les visions de son esprit telles qu'elles apparaissent à son imagination. — Ici il a rendu vivante, dans l'horreur un peu crue de ses détails, cette scène unique, devant laquelle nous devons frémir d'horreur à cause des bourreaux et pleurer d'attendrissement sur la douceur de Jésus, notre Sauveur.

Nos contemporains ont fait la guerre au style prétendu classique, au nom de la vie et du mouvement. Ils ont attaqué la période, comme un moule monotone, emprunté au latin et qui ne convenait plus à la pensée française, libre, indépendante, variée, heurtée même. La période avec ses longs plis, toujours bien arrangés et bien symétriques, est reléguée par beaucoup comme une vieille armure dans les musées du classicisme. Qu'on parle et qu'on écrive avec tous les brusques caprices de la pensée et du sentiment. Le français est une langue vivante qui ne doit pas s'obliger à revêtir les formes monotones d'une langue morte. — Écoutez Bossuet dans ce même sermon des Minimes. Jésus-Christ est mort sur la croix : voyez avec quelles phrases coupées, hachées l'orateur rend ses impressions. — Quelle variété ! quel changement perpétuel dans la marche de la phrase !

« Le voilà, le voilà, cet homme : le voilà, cet homme de dou-
« leur ! Voilà l'homme ! — Eh ! qui est-ce? un homme ou un ver
« de terre? Est-ce un homme vivant ou une victime écorchée ?
« On vous l'a dit, c'est un homme. — Voilà l'homme.

« O plaies, que je vous adore ! flétrissures sacrées, que je vous
« baise ! O sang qui découlez, soit de la tête percée, soit des
« yeux meurtris, soit de tout le corps déchiré, que je vous
« recueille ! — Terre, terre, ne bois pas ce sang, — Terre, ne
« couvre pas mon sang, disait Job. — Mais qu'importe du sang
« de Job? — Mais, ô terre, ne bois pas le sang de Jésus : ce
« sang nous appartient, c'est sur nos âmes qu'il doit tomber. »

Quelle pourrait être la rhétorique qui donnerait les règles de ce style ? Par quelles formules le désigner ? A quelles lois des rhéteurs sont soumises ces phrases? Elles sont au-dessus des règles des rhétoriques. Elles n'ont souci ni de ce qui est conforme à ce que l'on enseigne dans les écoles sur l'art de composer des phrases, ni de se modeler sur la marche harmonieuse d'un Cicéron ou d'un Balzac.

Bossuet s'abandonne sans réserve aux flots, pleins de soubresauts, de ses sentiments. Ce sont ici des apostrophes — ce sont des interrogations. — C'est un mouvement saccadé de petites phrases qui ne se tiennent nullement par la logique de la période. Cependant elles plaisent, elles captivent, elles sont inspirées par des sentiments qui ont leur logique à eux, logique tout autre que celle des manuels de philosophie. Et l'auditeur ou le lecteur, entraîné par l'orateur dans le même ordre de sentiments, trouve ce chaos de phrases beau et éloquent.

Lui aussi il oublie les règles de la rhétorique et il admire Bossuet malgré ou plutôt un peu à cause de ses hardiesses.

VII

Les romantiques ont revendiqué pour eux la gloire d'avoir sinon inventé, du moins développé d'une façon particulière et

acclimaté dans la littérature le sentiment de la mélancolie, qui n'est ni la tristesse ni le sérieux, dit Victor Hugo. Mme de Staël analyse d'une façon ingénieuse la tristesse que fait naître en nous l'aspect des ruines : il y a déjà quelque chose de mélancolique dans ce sentiment des ruines, qui a donné naissance à tout un coin nouveau de notre littérature romantique, au commencement du siècle, et qui nous a valu des meilleures pages de Châteaubriand sur les villes de Rome et de Jérusalem. Les débris des grandes puissances d'autrefois — des Romains, conquérants du monde, — se dressant rares et vieillis parmi les créations nouvelles des hommes ou les renouvellements des printemps qui refleurissent chaque année, ont une poésie triste qui nous plaît, en nous montrant la fragile puissance de l'homme, opposée à la perpétuelle jeunesse de la nature.

Bossuet, dans son discours sur l'histoire universelle, est le plus grand ancêtre de ces littérateurs, chantres des ruines. Avec le coup d'œil d'un prophète, il voit et il décrit le passage rapide sur la terre des nations, qui se poussent les unes les autres, pressées de faire leur rôle et de céder la place à celles qui les suivent et qui vivront sur leurs tombeaux.

L'univers apparaît, dans ce sublime discours, comme un immense cimetière où les tombeaux s'érigent sur des tombeaux : tombeaux des Perses sur ceux des Mèdes, tombeaux des Romains sur ceux des Grecs, jusqu'à ce que Jésus-Christ vienne y planter sa croix. Il se dégage de cette vision rapide de peuples, qui apparaissent dans la réalité de leurs qualités et de leurs mœurs particulières et qui disparaissent, poussés par une force divine supérieure à l'humanité, une idée lumineuse de la faiblesse humaine et un sentiment profond de la toute puissance de Dieu à qui rien n'échappe. L'Égypte avec ses monuments, qui donnent l'impression de la durée, de la stabilité à l'infini, laisse dans l'âme de Bossuet et par là dans celle de ses lecteurs une tristesse salutaire par la vue du néant des hommes. Écoutez l'orateur, quand il parle des Pyramides : « Quelque effort que fassent les hommes, leur néant paraît « partout. Ces pyramides étaient des tombeaux ; encore ces « rois, qui les ont bâties, n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être « inhumés, et ils n'ont pu jouir de leur sépulcre. »

Bossuet, avec cette hardiesse de langage, qui est comme une sorte d'ironie par l'opposition du mot et de la pensée, parle de jouissance quand il nous montre la chose la plus horrible pour notre esprit : le vide, le néant du tombeau. Son mot reste comme un dernier trait qui enfonce dans notre âme l'idée de la misère humaine.

Toute une école de poètes et de littérateurs, issue de Werther ou de René, a été au-delà de la tristesse née des ruines; elle a exploité la mélancolie, née d'une soif de bonheur jamais satisfaite, de la poursuite d'un bonheur toujours entrevu, jamais atteint; bonheur qui échappe aux étreintes de l'âme pour se perdre à travers un monde de brumes ou de mirage. Nous avons eu les poètes langoureux et incompris, les écrivains pleurant sur l'éternelle déception de leurs beaux rêves. Cette littérature mélancolique a eu de belles pages : elle a produit l'*Espoir en Dieu* d'Alfred de Musset. — Trop souvent nos littérateurs du XIXe siècle n'ont tiré que des accents maladifs, quelquefois malsains, de cette mélancolie qui tourmente tant d'âmes en notre temps. On a dit que la mélancolie était née du trouble des situations sociales après la grande catastrophe de la Révolution, du malaise d'esprits ayant des aspirations impossibles à satisfaire, de la disproportion sans cesse grandissante entre la science qui s'étend et l'état du cœur humain qui reste toujours le même.

Bossuet, qui vivait dans un temps où les hommes ne songeaient point à sortir de leur condition et demeuraient dans les cadres prévus par leur naissance et leur éducation, nous a donné de la mélancolie des peintures qui effacent celles de tous nos écrivains du XIXe siècle. Ce n'est plus le tableau d'une maladie passagère, infectant l'âme de l'écrivain et née de l'orgueil qui, ne trouvant rien digne de l'occuper, pousse l'homme comme un insensé au dédain de ses semblables et à la fuite de la société. Chez Bossuet, nous avons le tableau vivant de la mélancolie philosophique et chrétienne, qui naît du spectacle de la grandeur passée de notre âme, opposée à sa misère actuelle et du sentiment amer de son impuissance à être heureuse dans les futilités d'ici-bas. Quelles pages mélancoliques et saines que celles où Bossuet, avant de remettre le

voile de carmélite à Mlle de La Vallière, nous dépeint les vains efforts d'une âme éloignée de Dieu, qui veut par les objets de ce monde combler le vide qui la tourmente : « Cette âme qui « s'est tant aimée et tant cherchée ne se peut plus supporter. « Aussitôt qu'elle est seule avec elle-même, sa solitude lui fait « horreur ; elle trouve en elle-même un vide infini, que Dieu « seul pouvait remplir ; si bien qu'étant séparée de Dieu, que « son fonds réclame, sans cesse tourmentée par son indigence, « l'ennui la dévore, le chagrin la tue ; il faut qu'elle cherche « des amusements au dehors, et jamais elle n'aura de repos si « elle ne trouve de quoi s'étourdir. Pour s'être cherchée elle-« même, elle devient elle-même son supplice. »

Bossuet compare cette soif de bonheur, qui est inextinguible, à l'avarice : « C'est elle, dit-il, qui, trouvant l'âme pauvre et « vide au-dedans, la pousse au dehors, la partage en mille « soucis et la consume par des efforts aussi vains que « laborieux. Elle se tourmente comme dans un songe : elle « veut parler, la voix ne suit pas ; on veut faire de grands « mouvements, on sent ses membres engourdis. Ainsi l'âme « veut se remplir ; elle ne peut : son argent qu'elle appelle son « bien est dehors et c'est le dedans qui est vide et pauvre. »

Cherchez dans les écrivains philosophes de notre siècle une explication plus nette et plus pénétrante de la mélancolie, qui atteint non pas une âme se croyant privilégiée parce qu'elle est orgueilleuse, mais l'humanité entière : vous n'en trouverez pas. Bossuet est le vrai philosophe de la mélancolie, de celle qui, naissant de la vue nette de notre misère, nous apitoie sur les autres comme sur nous-mêmes. Ne croyez pas qu'il reste dans les explications, forcément un peu abstraites, de cet état de nos cœurs aux prises avec leur souffrance. Aussitôt son imagination anime sa pensée. L'homme avec ses misères, sous lesquelles se cache le désir indestructible de Dieu, apparaît à Bossuet, j'allais dire au poète, sous l'aspect d'un temple en ruines ; écoutez, c'est de la poésie à la façon d'Alfred de Musset :

« O Dieu, qu'est-ce donc que l'homme ? est-ce un prodige ? « est-ce un composé monstrueux de choses incompatibles ? ou « bien est-ce une énigme inexplicable ? Il ressemble à un édi-

« fice ruiné, qui, dans ses masures renversées, conserve encore « quelque chose de la grandeur et de la beauté de son premier « plan. Fondé dans son origine sur la connaissance de Dieu et « sur son amour, par sa volonté dépravée il est tombé en « ruine ; le comble s'est abattu sur les murailles et les murailles « sur le fondement. Mais qu'on remue ces ruines, on trouvera « dans les restes de ce bâtiment renversé, et les traces des « fondations, et l'idée du premier dessein, et la marque de « l'architecte. »

Je ne connais personne, dans l'histoire de notre littérature, qui ait fait entendre des accents plus pénétrants d'une mélancolie plus variée. Dans l'histoire universelle, nous assistons à la marche précipitée des nations, qui s'entrechoquent et se renversent les unes les autres pour accomplir les desseins inévitables de Dieu. Dans les oraisons funèbres, nous voyons l'égalité terrible des hommes dans la mort ; le néant des honneurs et de la gloire humaine se chante comme dans la poésie des psaumes. Lucrèce n'est pas plus éloquent et plus sombre quand il oppose l'immutabilité des cieux et de leur course au changement perpétuel des hommes. Dans les sermons, la note mélancolique jaillit de la vue de notre propre misère. Nous devenons pieusement mélancoliques, forcés que nous sommes par Bossuet de considérer un héros de contradiction qui n'est pas en dehors de nous, comme dans les romans, mais au-dedans de nous. C'est moi qui suis cet être affamé de Dieu ; qui crois en vain me rassurer en me jetant sur tout ce qui, au dehors, a l'aspect fallacieux du bien. Ce tourment de l'infini, personne en notre langue ne l'a analysé comme Bossuet, et personne n'en a donné une peinture plus vivante à notre siècle ami de la mélancolie.

VIII

Messieurs les étudiants, vous êtes des amis de la poésie. En voulez-vous de la meilleure et de la plus fraîche ? Celle qui est

prise de la vue directe des choses les plus gracieuses ? Lisez quelquefois les élévations et les méditations de Bossuet, en particulier celles où il décrit la naissance et l'enfance de Jésus. Quelle grâce suave, née de la contemplation, dans une âme pieuse, sensible, qui entre avec amour dans les sentiments de la scène qu'elle voit ! Les tableaux du Corrège ne sont pas plus suaves ; et nul poète n'a chanté avec plus de grâce le divin Enfant. Bossuet voit Jésus dans l'étable : l'enfant vient de paraître comme un « trait de lumière » ; c'est le sentiment exprimé par le Corrège. « La mère l'enveloppe de langes avec ses chastes mains. » Bossuet qui est là, pieusement agenouillé près de Marie, tout attendri, ne quitte pas des yeux le divin enfant : « Il faut, dit-il, couvrir le nouvel Adam que l'air dévorerait. » A le voir si frêle et si tendre dans le froid de la nuit, il tremble. Il semble que le premier parmi les bergers il ose donner des conseils à la Sainte Vierge : « Hâtez-vous, le froid va le dévorer ». Et ce sont des conseils d'une prudence et d'une grâce exquise (16e semaine, 6e élévation). Puis il contemple Jésus : « Les charmes du divin Enfant étaient merveilleux, « dit-il ; il est à croire que tout le monde le voulait avoir ». On sent que Bossuet le voulait avoir, lui aussi, dans ses bras. Il nous suscite des visions de saint Antoine de Padoue et des autres saints, qui ont eu le bonheur de porter ainsi le divin Enfant.

Lisez la première élévation de la vingtième semaine ; comme le tableau est vu, senti ! Il me reporte à des visions plus belles et aussi émouvantes que celles qui m'apparaissaient, il y a quinze ans, quand je célébrais la sainte messe dans la grotte même de Bethléem : « Aimable Enfant, dit Bossuet, heureux « ceux qui vous ont vu hors de vos langes développer vos bras, « étendre vos petites mains, caresser votre sainte Mère et le « saint vieillard qui vous avait adopté et soutenu vos premiers « pas ; dénouer votre langue et bégayer les louanges de Dieu, « votre père. Je vous adore, cher enfant, soit que par vos cris « enfantins vous appeliez celle qui vous nourrissait, soit que « vous reposiez sur son sein et entre ses bras..... La grâce de « Dieu est en vous et je la veux ramasser de toutes vos « actions. »

Est-ce vu, est-ce vécu, comme disent nos contemporains? Est-ce trouvé, naturel, vrai, dans le sentiment, dans la couleur? Aussi tous les tableaux de Bossuet sont restés frais et vivants. On les dirait de l'école des meilleurs peintres du XIXe siècle. Fénelon, malgré sa grâce incomparable, a vieilli. Aujourd'hui, il nous paraît légèrement affecté dans sa simplicité étudiée. Ne dirait-on pas l'exquise élégance de manière et de parler (qui fut peut-être naturelle alors) d'une grande dame du temps de Charles X? Pour nous, c'est déjà un peu passé. Bossuet n'a rien de passé. Ses visions poétiques de l'enfance de Jésus sont aussi jeunes et aussi fraîches pour nous qu'elles l'étaient au XVIIe siècle.

Lisez le fameux sermon : *Depositum custodi*, et la troisième élévation de la dix-neuvième semaine. Vous verrez un tableau exquis et frais comme celui de Bethléem : c'est le tableau de l'atelier ou plutôt, comme dit Bossuet, de la boutique de saint Joseph : « Avant que Jésus fût né à sa sainte épouse, dit Bos-« suet, ils vivaient pauvrement, mais tranquillement dans leur « ménage, gagnant doucement leur vie du travail de leurs « mains. » Mais je m'arrête : c'est toute la vie de Jésus-Christ, illustrée par Bossuet, qu'il faudrait feuilleter et étaler devant vous; Bible cent fois mieux illustrée que celle de Royaumont et que toutes celles des peintres contemporains qui ont substitué souvent leurs fantaisies d'imagination à la réalité divine qu'a vue et rendue le pinceau incomparable de Bossuet.

Aimez-vous mieux une *pastorale?* Lisez dans les *Méditations* la première journée de la dernière semaine. C'est l'entrée de Jésus à Jérusalem, le dimanche des Rameaux, alors qu'il « laisse éclater l'admiration que les peuples avaient pour lui. » Les peuples accourent au-devant de lui avec des palmes à la main. Les enfants se joignent à ces cris de joie. Les hommes jettent leurs habits par terre sur son passage; ils coupent à l'envi les rameaux verts pour en couvrir les chemins; et tout, jusqu'aux arbres, semble vouloir s'incliner et s'abattre devant lui. C'est un mystère du moyen âge, écrit dans la langue de Bossuet et animé par sa puissante imagination. Et voyez comme la conclusion en est belle : « Dieu gouvernait secrète-« ment tout pour l'accomplissement des prophéties. Ainsi

« l'ânesse et l'ânon se trouvèrent à point nommé ; le maître les « laisse aller. On met Jésus dessus sans savoir ce qu'on fait ; « une soudaine joie saisit les peuples, les cris s'en ensuivent. « et Dieu agit secrètement sur la multitude et jusque sur les « enfants. Que crains-tu donc, chrétien ? Jésus a tout vu dans « ta vie, tout prévu, pensé à tout, tout préparé. Marche et ne « crains rien. »

Comme Bossuet tourne gracieusement sa pastorale biblique, pour en tirer une leçon de confiance pour nous tous, en faisant éclater le rôle du grand acteur qui mène secrètement, mais sûrement, les événements ! Dieu, très bon, est très prévoyant.

Aimez-vous mieux le lyrisme ? Vous en aurez dans les pages que lui inspire le néant des grandeurs humaines, chanté dans ses oraisons funèbres. L'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans n'est qu'une longue élégie où l'auteur exprime, dans une langue plus expressive que les vers, le chagrin de son auditoire et le sien, à la mort d'une princesse si accomplie, et les saintes consolations de la religion. Dans certaines élévations, comme la onzième de la douzième semaine, c'est la mélancolie profonde qui éclate en mouvements lyriques. Il n'y avait qu'un Pascal au XVIIe siècle à trouver des accents aussi pénétrants : « Si tu savais, mon âme, si tu savais ! Si tu savais, du « moins en ce jour, qui t'est encore donné et où Dieu te visite « par sa grâce ! Il y a un jour que Dieu sait, après lequel il n'y « a plus pour l'âme aucune ressource ». « Puis, dit Bossuet, « cette mélancolie où je suis jeté, je ne sais comment, est un « précurseur qui me prépare à la lumière..... Venez, Jésus, « venez dans mon âme, et tirez-la après vous par un chaste et « fidèle amour. »

Il a connu, il a senti plus vivement, peut-être, qu'aucun de nos poètes contemporains « l'inexorable ennui qui fait le « fond de la vie humaine ». Mais il n'est pas « une âme lan- « guissante et paresseuse (élévation 12e, semaine 14e), intéressée « et toute enveloppée dans elle-même (élévation 12e, se- « maine 9e) ». Il rêve du ciel sans s'amollir. Il est toujours « vif « dans sa poursuite de l'idéal ». (Élévation 12e, semaine 14e.) Il jouit des fleurs, du soleil, des eaux courantes, mais à la

façon d'un voyageur : en marchant. Il admire autant que nos descriptifs les plus vantés « la beauté du jour, la belle obscu- « rité de ces nuits tranquilles qui, dans un ciel net et pur, « étalent tous leurs feux ». (Élévation 17e, semaine 3e.) Il chante celui dont les cieux racontent la gloire; mais il passe, il monte toujours. Où va cette âme dans son mouvement lyrique? Bien au-dessus des temples sereins qu'a chantés Lucrèce. Elle dépasse à tire-d'aile tout ce qui est créé, tout ce qui change et meurt. Elle monte en frémissant jusqu'a ce qui l'attire : l'infini, l'immuable, l'éternel! Arrivée dans ces régions calmes, elle plane immobile, elle s'arrête, elle respire, elle contemple Dieu (élévation 14e, semaine 4e; 2e semaine, 9e élévation). « Allons, marchons, sous la conduite de l'aigle des évangé- « listes. Au commencement était le Verbe ». (Élévation 12e, semaine 1re.) « Où suis-je? — Que vois-je? — Tais-toi, ma « raison. »

C'est du vrai lyrisme qui nous émeut, qui nous enlève, nous, lecteurs du XIXe siècle, du siècle de la poésie lyrique en France. Ce qui distingue Bossuet dans son lyrisme, c'est que, maître de lui dans son élan, qu'il dirige, il ne s'arrête qu'au *solide* — à Dieu et aux choses de Dieu. Il aime et il chante avec passion le vrai et le solide. Le poète le plus sonore, le plus mélodieux de notre siècle, Lamartine, dira : « Encore un hymne, ô ma lyre, un hymne dans mon *délire*, un hymne dans mon bonheur! » Bossuet, lui, s'abandonne à l'enthousiasme; il laisse aux poètes malades de notre siècle le *délire*.

Lamartine, dans sa belle pièce du Lac, dit : Aimons! Aimons! Il voudrait sur l'Océan des âges fixer l'ancre. « O temps suspends ton vol. » Bossuet a le même élan, la même passion pour s'attacher à ce qui demeure. « L'amour de Dieu est en « nous la seule chose qui ne s'en ira jamais et ne se perdra « point : Aimons, aimons, aimons... faisons sans fin, dans le « temps, ce que nous ferons sans fin dans l'éternité. » « O « Dieu, que le temps est long! O Dieu éternel, tirez-moi du « temps : fixez-moi dans votre éternité. Amen. Amen. « (Élévat. 11e sem., 9me élév.)

Ce poète orateur avait vu les fragiles beautés qui « parent la superficie du corps » comme il dit dans ses élévations. Il en

avait montré la ruine dans la duchesse d'Orléans, qui avait passé comme une fleur du matin au soir. — Mais sa conception de la vraie beauté allait au-delà de « cette boue colorée », comme il dit ; elle allait jusqu'à la beauté éternelle, immuable, dont l'univers n'est qu'une faible image.

Préférez-vous le drame? Bossuet met facilement en scène ses personnages. Il a résolu la question du merveilleux chrétien au théâtre. Les anges et les démons luttent entre eux : Satan convoque ses soldats dans un langage animé qui fait peur : « Ça, ça... » (Sermon sur les démons). Quel drame encore et quelle scène que celle de la flagellation que nous avons vue ! Quel dialogue vivant, émouvant entre les soldats brutaux et cruels et Jésus, la douceur incarnée ! Ecoutez cet autre dialogue, d'un ton plus noble, dans la 10e élévation de la 20e semaine. C'est un dialogue entre Dieu et l'orgueilleux.

« Orgueil humain, de quoi te plains-tu? Tu veux avoir un « nom et ne connais pas Marie, ni Jésus ! — Je veux un em- « ploi. — Tu cherches dans ton action une pâture à ton amour- « propre! — Je sèche ; je n'ai rien à faire : mes emplois trop « bas me déplaisent. — Et Marie et Jésus, songent-ils à s'éle- « ver?... Regarde ce divin charpentier avec la scie, le rabot, « durcissant ses tendres mains. Ce n'est point un docte pin- « ceau qu'il manie. Ce n'est point une docte plume qu'il exerce « par de beaux écrits. »

Bossuet fait parler ses personnages comme il parle lui-même, avec une langue forte, énergique, rude même, très vive dans le tour, jamais prude dans l'expression : il parle *chrétien*, dirait Martine de Molière.

Dramatique ! Bossuet l'a été jusqu'à nous en donner le frisson. Ce n'est pas un personnage fictif qu'il fait agir et parler devant nous. C'est nous-mêmes, c'est chacun de nous qu'il pousse devant lui vers le gouffre de la mort. (Abrégé d'un sermon pour Pâques.)

« La vie humaine est semblable à un chemin dont l'issue est « un précipice affreux. On nous en avertit dès les premiers « pas. Il faut avancer toujours. — Je voudrais retourner en « arrière. — Marche, marche. — Encore si je pouvais éviter « ce précipice affreux? — Non, non, il faut marcher, il faut

« courir. — De temps en temps des objets qui nous divertis-
« sent : des eaux courantes, des fleurs qui passent; et on vou-
« drait s'arrêter. — Marche, marche. Et cependant on voit
« tomber derrière soi tout ce qu'on avait passé. Fracas ef-
« froyable. On se console, parce qu'on emporte quelques fleurs
« cueillies en passant, qu'on voit se faner entre ses mains, du
« matin au soir ; quelques fruits qu'on perd en les goûtant. —
« Toujours entraîné, tu approches du gouffre affreux. Déjà tout
« commence à s'effacer : les jardins moins fleuris, les fleurs
« moins brillantes, leurs couleurs moins vives, les prairies
« moins riantes, les eaux moins claires. Tout se ternit, tout
« s'efface. L'ombre de la mort. On commence à sentir l'ap-
« proche du gouffre fatal. Mais il faut aller sur le bord : encore
« un pas. Déjà l'horreur trouble les sens, la tête tourne, les
« yeux... Il faut marcher. — En arrière ! — Plus de moyen.
« Tout est tombé ; tout est évanoui ; tout est échappé. »

Bossuet nous pousse malgré nous sur le théâtre. C'est nous qu'il fait acteurs et acteurs victimes forcées de la terrible mort. Eschyle seul a poussé à ce point la terreur dans ses personnages. Bossuet surpasse en pathétique le poète grec, quand il fait de chacun de nous la victime terrifiée de la mort qui nous attire comme un gouffre inévitable. C'est la marche dramatique de l'humanité et de chaque homme.

IX

Un jour, un homme ami des lettres, mais trop emprisonné dans l'admiration un peu exaltée de la littérature contemporaine, vint me trouver pour combattre ce qu'il regardait comme dangereux, l'amour de Bossuet. Après tout, me disait-il avec une bonne foi plus touchante qu'éclairée, l'éloquence et le style de nos évêques contemporains, NN. SS. Dupanloup, Pie et Freppel, valent bien l'éloquence et le style de Bossuet.

J'avoue même, ajoutait-il, que je préfère les trois contemporains.

C'était, en effet, un aveu. — Ce n'était pas un jugement. Mgr Dupanloup a une éloquence éclatante qui sonne bien la charge contre l'ennemi. Mgr Pie excelle dans les homélies ingénieuses, qui développent avec grâce toutes les richesses de l'Écriture et des Pères devant un auditoire de personnes pieuses. Mgr Freppel a l'allure fière, cadencée et toujours sûre du soldat qui marche à la bataille. Son style est clair, net, comme un argument bien ordonné.

Mais Bossuet a les qualités de ces trois orateurs et, au-dessus de tous, la variété qui est tout l'art de plaire, comme il le dit lui-même : une éloquence, tantôt sonnant la bataille, tantôt douce et insinuante comme une exhortation, tantôt lyrique comme un psaume. On pourrait dire que ce n'est pas lui qui fait son éloquence et son style ce qu'ils sont, mais les objets mêmes qu'il traite.

Il y a quelques années, un aumônier de marine, devenu depuis ce temps-là évêque de Laval, Mgr Cléré, abordait à Nouméa et était introduit près des prisonniers. Dans une case misérable il trouva un détenu, vêtu simplement d'un pagne, occupé à tisser des cordages. Cet homme était L....., ancien communard trop célèbre. La conversation s'engagea très animée. L....., se lança dans un parallèle éloquent entre Bossuet et Fénelon. Comme tous les idéologues, il plaidait pour l'archevêque de Cambrai, le doux auteur de la République de Salente. Puis L..... débitait la belle prose poétique du sermon sur l'Épiphanie. Ce détenu lettré avait raison d'admirer le style harmonieux de Fénelon, cette souplesse d'esprit et cette fluidité de pensées, qui charment toujours en vous berçant comme une musique très pénétrante et très variée. Mais il ne rendait pas justice à Bossuet en le mettant au second rang. Il n'avait pas vu tous les trésors de charité renfermés dans l'âme de l'évêque de Meaux, ni toutes les richesses de style que contiennent ses œuvres. Le bon sens qui domine toutes les qualités de l'écrivain ne pouvait être apprécié dignement par le révolté, victime de son exaltation fébrile.

Si la gloire littéraire est une règle sûre pour juger le mérite des écrivains, les deux prélats sont encore dignes d'un haut rang dans l'histoire de la littérature française. Ils seront bien rares dans deux cents ans, les écrivains de notre siècle qui passionneront leurs lecteurs à ce point d'occuper les discussions des prisonniers d'État au fond des cases de la Nouvelle-Calédonie.

Le nom de Bossuet s'est imposé à tous les esprits cultivés de notre nation : il est dans la littérature aussi fréquemment répété que celui d'un Homère ou d'un Virgile. A mesure qu'on s'éloigne, il grandit. Au dix-huitième siècle on n'admirait guère chez lui que les oraisons funèbres, ces triomphes de l'éloquence religieuse. Voilà qu'au dix-neuvième siècle la critique plus éclairée a mis au grand jour les richesses des sermons; et les amateurs de la belle littérature ont placé le prédicateur de Louis XIV au premier rang des sermonnaires. Plus on connaît Bossuet et plus on l'admire. Ses œuvres sont comme des mines d'or, dont personne encore n'a exploité tous les trésors. Lui-même n'avait pas pris soin d'éditer ses sermons. Peu soucieux de la gloire, il n'avait publié parmi ses œuvres oratoires que celles qui célèbrent les grands personnages de son temps. Il est donc arrivé à la gloire sans la chercher et malgré ceux à qui il a porté ombrage par la solidité de sa foi et par la doctrine qu'il prêchait dans ses œuvres. Voltaire pressentait-il que sa gloire tomberait à mesure que monterait celle de Bossuet? Souvent il a voulu mordre dans l'œuvre de l'évêque. Comme toujours, il a, à son endroit, usé du persiflage sournois. Il s'en est pris au discours sur l'Histoire universelle. Par la bouche d'un prétendu savant chinois, il a essayé ses railleries contre l'œuvre imposante de l'historien philosophe et chrétien.

Au dix-neuvième siècle, les plus célèbres parmi les mécréants se sont également attaqués à Bossuet. Bossuet, par son Histoire universelle, a montré comment Jésus-Christ était au centre du monde, comment vers lui convergeaient toutes les nations qui l'avaient précédé, et comment sa mission expliquait les nations qui l'ont suivi. Or les Renan ont passé leur courte vie à chercher humainement les origines du christia-

nisme. Renan et Voltaire ont en vain voulu ébranler la gloire de Bossuet : leurs secousses n'auront contribué qu'à la rendre plus solide.

On raconte dans la vie de Bossuet qu'un jour il se présenta à la porte d'un couvent, qui voulait se soustraire à sa juridiction, qu'il entra dans la chapelle, en habits pontificaux, mitre en tête et crosse en main ; et qu'après avoir célébré la sainte messe, il se mit charitablement à la disposition des religieuses avec une douceur et une condescendance admirables, dissipant les chagrins des unes, entretenant les autres de tous les détails de leur avancement spirituel. Le pontife solennel s'était fait père très tendre. Il se produit quelque chose d'analogue dans nos rapports avec Bossuet. A 18 ans nous étudions pour les examens du baccalauréat, de la licence, de l'agrégation, — et vous, Mesdemoiselles, pour tous les brevets, supérieurs ou autres, — les oraisons funèbres et les sermons les plus éclatants du grand évêque. Bossuet alors entre chez nous par l'admiration : il force les portes de notre esprit par l'éclat de son éloquence. N'en restons pas là avec lui. Laissons-le célébrer les saints mystères dans notre temple, c'est-à-dire, laissons-le faire descendre dans notre âme l'amour de ce qu'il aima, de Notre-Seigneur et de l'Église. Puis, écoutons-le dans la familiarité de ses entretiens, très doux et très simples. Nous trouverons un Bossuet fait pour tous les âges et accommodé aux besoins de notre temps. Si vous voulez raisonner de Dieu et de l'âme humaine, il vous commentera son admirable traité de la connaissance. Si vous voulez étudier les misères « du cœur, de ce vieux temple d'idoles » (le mot est de Bossuet), il vous lira son traité de la concupiscence, un des ouvrages les mieux composés et les plus riches en idées générales du XVIIe siècle. Aimez-vous trop le théâtre, il vous commentera les terribles arguments, adressés par lui au P. Caffaro, contre ce jeu qui consiste à allumer la passion dans les cœurs en la faisant allumer et éclater sous les yeux d'un spectateur échauffé.

Avez-vous des goûts pour l'éloquence religieuse ? Il vous exposera de nouveau ses conseils au jeune cardinal de Bouil-

lon et vous montrera comment de l'Écriture qui l'a formé, des Pères dont il a extrait la fleur et le miel, des auteurs profanes dont il a pris le tour et l'art de composer, il s'est élevé à la plus sublime éloquence. — Il vous relira certaines lettres à Dom Calmet sur la façon d'écrire dignement la vie des saints. Êtes-vous dans l'épreuve et dans la maladie? Il vous présentera ses nombreux sermons sur la beauté de la souffrance, sur son rôle dans le christianisme, qui est fondé sur les souffrances de Jésus-Christ. Voulez-vous entrer dans une vie parfaite, détachée des futilités du monde? Chaque matin, il refera avec vous une de ses méditations dont les pensées sont si profondes qu'elles vous feront penser toute une journée. Il entrera même avec vous dans les menus détails de votre vie de chaque jour, si vous avez le loisir heureux de lire ses lettres, si franches, pleines de conseils si pratiques, adressées aux personnes qu'il dirigeait.

Bossuet, qui n'a de pareil en aucune littérature du monde, peut suffire aux esprits les plus actifs, aux cœurs les plus ardents. Avec lui on a toute la religion et toute l'histoire dans ses rapports avec le christianisme. Chez lui on trouve des vues nettes sur la littérature et une science parfaite de la nature humaine dans ses besoins et dans ses grandeurs.

Remercions Dieu de l'avoir donné à l'Église de France : il en est une des gloires les plus éclatantes ; il en est le plus grand écrivain.

H. Pasquier,

Recteur des Facultés catholiques de l'Ouest.

UNE VIEILLE COUTUME BRETONNE

Étude du domaine congéable et de la réforme projetée de cette institution

TROISIÈME PARTIE

Législation à venir du domaine congéable

Après avoir successivement étudié le régime des anciens usements et celui de la loi du 6 août 1791, il nous reste, en nous plaçant sur le terrain où nous appellent de récentes propositions de loi, à interroger l'avenir législatif du domaine congéable.

Cette vieille institution vient, pour ainsi dire, d'être placée sur la sellette. On l'a soumise à une enquête fort compliquée, dans laquelle ses adversaires, comme ses amis, ont pu se faire entendre.

Les amis, toutefois, ont été, de beaucoup, les plus nombreux ; et l'on peut affirmer que ce qui en réalité est désormais en question, ce n'est pas la suppression, mais bien la réformation, plus ou moins radicale, du bail à convenant.

Nous étudierons les réformes qui viennent d'être proposées ; et, après examen critique de ces propositions, nous soumettrons nous-même respectueusement au législateur notre solution.

Mais, avant d'aborder l'un et l'autre point, nous apprécierons la valeur économique de ce système d'amodiation si complètement en dehors des règles ordinaires.

Nous ne nous adresserons pas seulement aux adversaires de l'œuvre législative de la Révolution et du Code civil, pour lesquels les anciennes coutumes locales du genre de celle qui nous occupe « demeurent comme autant de témoins des répugnances de beaucoup de Français pour leur législation civile [1] ».

Nous aurons aussi en vue, dans cette étude, ceux qui, tout en se plaçant sur un terrain bien différent, voient néanmoins dans le bail à domaine congéable « un de ces restes antiques devant lesquels s'arrête avec curiosité l'homme de loi et le législateur [2] ».

CHAPITRE PREMIER

VALEUR ÉCONOMIQUE DU BAIL A DOMAINE CONGÉABLE

« On cherche depuis longtemps et on cherchera probablement toujours, conclut M. le vicomte de Carné dans son étude du domaine congéable, la meilleure forme à donner à la propriété. Saint Thomas dit que « le mieux c'est que la propriété soit divisée entre les citoyens, mais commune à certains égards ». Ce vœu n'est-il pas rempli par le bail à domaine congéable ? [3] ».

Rappelons que le domanier, *seigneur superficiaire*, comme on le disait autrefois, a sa part dans la propriété de l'immeuble qu'il possède, et que cette part ne fait qu'augmenter à mesure qu'en améliorant la tenue il augmente la valeur des superfices.

[1] Vicomte de Carné, *op. cit.*
[2] Millerand, *XIXe Siècle*, n° du 4 août 1893.
[3] *Op. cit.*

On saisira facilement le double avantage qu'offre cette combinaison au double point de vue social et économique.

Le domanier étant, selon la remarque du même auteur, « plus près de la propriété qu'un simple fermier, jouit de plus de condération que lui », sera moins accessible aux instincts révolutionnaires qu'inspire trop souvent le prolétariat.

D'autre part, ce propriétaire superficiaire cultivera le sol, en quelque sorte comme sien, et, par conséquent, dans les excellentes conditions de ce mode d'exploitation que les économistes appellent le *faire-valoir*. Un notaire de Morlaix, dont la longue pratique rend le témoignage tout particulièrement autorisé, nous écrivait, le 20 avril 1894, relativement aux domaines congéables : « Nous ne connaissons pas de propriétés plus propres à attacher le cultivateur au sol. »

La séparation radicale entre les deux rôles de propriétaire et de cultivateur qu'on reproche à juste titre au simple bail à ferme est loin d'offrir les mêmes garanties à l'agriculture : « Pour tirer tout le parti possible de la terre, fait observer M. Gide, il faut l'aimer et s'y attacher. Or, quand la terre est louée, ce sentiment ne se rencontre guère chez le fermier qui n'est qu'un hôte de passage et qui s'y sent étranger [1]. »

L'auteur anonyme de « *Quelques observations sur l'état actuel de notre législation en matière de domaine congéable* » a fait ce saisissant parallèle entre la situation du simple fermier et celle du domanier : « Le bail à ferme n'est guère qu'un louage d'ouvrage et réduit le paysan à la plus dure condition..... il lui ôte le courage d'entreprendre des améliorations, qui ne devront profiter qu'à ses successeurs ; il le réduit à la dure nécessité d'épuiser, dans ses dernières années de jouissance, tous les sucs de la terre destinés à la production de plusieurs récoltes, pour acquitter le prix de fermage presque toujours excessif, et ne laisse après lui que le mécontentement du propriétaire et le découragement du nouveau fermier...

« Le colon, au contraire, reçoit en sortant le prix de ses droits réparatoires, au moyen duquel il peut attendre et s'établir sur une nouvelle tenue. Il est propriétaire et peut donner plus

[1] *Principes d'économie politique*, p. 569.

d'essor à ses opérations ; il a aussi plus de liberté et plus d'indépendance, il peut déguerpir, il peut vendre sa tenue... »

L'antagonisme d'intérêts qu'on reproche au bail à ferme n'est pas à craindre, il est vrai, dans le *métayage*, s'effectuant sous la condition d'un partage de fruits entre le bailleur et le preneur. Ce dernier système d'amodiation du sol, que la crise agricole actuelle a mis en faveur et qui a été récemment réglementé par une loi spéciale du 18 juillet 1889, implique, en effet, une véritable communauté d'intérêts entre le propriétaire et son métayer. Le bail à métayage, comme le fit observer le rapporteur au Sénat, est un contrat mixte tenant à la fois du louage et la société.

Mais aussi il exige de la part du propriétaire une surveillance incessante et n'est dès lors possible pour ce dernier, que dans des conditions de voisinage, de loisirs et d'aptitude qui souvent ne se rencontrent pas. D'autre part, il entrave la libre initiative du preneur, en le mettant dans la nécessité de se mettre préalablement d'accord avec son bailleur pour tous les actes de son exploitation.

Le bail à domaine congéable ne connaît pas de semblables exigences.

« Un marin, remarque Carré [1], entreprend un voyage au long cours ; un général est obligé de s'absenter pour la défense de la patrie ; un négociant est forcé, pour suivre son commerce, de s'éloigner de ses possessions ; un propriétaire veut s'affranchir des frais d'entretiens et de réparations qui lui sont onéreux ; mais aucun ne veut abandonner sa propriété par une aliénation absolue : tous s'arrêteront nécessairement à un mode de jouissance qui leur épargne tous les embarras de l'administration de leurs biens, et, en les dispensant des réparations, leur donne la certitude que les bâtiments seront entretenus, les terres bien cultivées, et que la portion des fruits qu'ils se réservent, leur sera exactement payée, sans avoir à craindre aucune insolvabilité ; or le bail à convenant est le seul qui puisse leur garantir ces avantages. »

[1] *Introduction à l'étude des lois relatives au domaine congéable et comment. de la loi du 9 août 1791*, p. 6 et 7.

Le domaine congéable offre, par contre, des avantages corrélatifs au domanier. Il jouit sur la tenue de la plus complète indépendance, sous l'obligation seulement d'en respecter la destination. Les *innovations* lui sont, il est vrai, interdites, mais il aura pour les améliorations agricoles toute l'initiative désirable, si, du moins, on lui reconnaît en principe, comme nous proposerions au besoin de le faire par un texte formel, toute latitude pour augmenter ainsi sa propriété superficiaire.

Aussi bien, les faits eux-mêmes témoignent en faveur de ce mode d'exploitation des terres. On ne saurait nier les services qu'il a rendus à l'agriculture.

En 1791, la Société royale d'agriculture, consultée par le comité d'agriculture et de commerce de l'Assemblée nationale sur le point de savoir si *l'usage des domaines congéables était utile ou non au progrès de l'agriculture*, répondait par l'organe de sa commission[1] : « Nous avons reconnu que des terrains en friche, que des landes, que des sols, que l'on ne croyait propres à aucune production, sont devenus très fertiles en grains de toute espèce, en fourrages et en bois. Ces faits sont particulièrement connus de l'un de nous qui a passé de longues années dans la ci-devant province de Bretagne, qui n'a aucun intérêt à la question, puisqu'il n'y possède aucun bien... »

« Nous regardons, disait-elle encore, comme utile à l'agriculture tout ce qui peut favoriser la multiplication des propriétés, ou au moins des exploitations ; tout ce qui peut assurer... la continuité de la culture, en donnant à celui qui cultive... la certitude d'avoir travaillé pour lui-même pendant la durée du bail ; tout ce qui peut tendre à laisser au colon la plus grande liberté dans la manière de cultiver, et dans le choix des productions qu'il veut préférer, tout ce qui peut le déterminer à améliorer le terrain qui lui est abandonné pour un temps, et à lui assurer à la fin de ce temps, si le propriétaire ne veut pas le prolonger, la rentrée de ses premiers fonds, ainsi que de ceux qu'il aurait employés pour toutes espèces d'améliorations per-

[1] Dans sa séance du 17 mars 1791, cette Compagnie adopta le travail de sa commission sur la lecture qui lui en fut faite par l'abbé Le Febvre.

mises ; enfin tout ce qui peut entretenir et augmenter le travail par l'espérance d'en obtenir un jour la récompense en devenant propriétaire après avoir été colon. »

Puis, après avoir attribué ces résultats « si évidemment conformes au bien public et particulier », au domaine congéable « réintégré dans toute la pureté de son origine », l'illustre compagnie en concluait que « *loin d'abolir l'utile contrat à domaine congéable, il serait à désirer qu'il s'accréditât partout.* »

Carré disait aussi, sous la Restauration : « S'il est un fait incontestable, c'est que les pays où ce genre de contrat est établi se distinguent éminemmment par une plus grande perfection dans la culture et surtout par une grande aisance répandue parmi les cultivateurs, et la raison en est également simple et palpable. L'agriculteur, pendant qu'il est colon d'une tenue, se considère comme associé à la propriété ; il a toujours intérêt à la bonifier... Le simple fermier, qui est forcé de quitter la terre, sort souvent les mains vides ; le colon laborieux s'est nécessairement enrichi [1]. »

Le bail à convenant fut donc un puissant levier pour cette activité prodigieuse des laboureurs bretons qui faisait dire à la *Sagesse de Bretagne :*

Abarz ma vézò fin ar béd,
Falla douar ar gwellâ éd [2]

Il a puissamment contribué à diminuer les landes légendaires de la Bretagne. Or, si la poésie se plaît à chanter la lande « toujours en fleurs », la raison commande de préférer de prosaïques mais utiles champs de blé au pittoresque mais improductif « landier d'or ».

La crise agricole ne saurait, croyons-nous, ébranler, dans ce qu'elle a d'essentiel, la thèse jadis soutenue en faveur du domaine congéable par l'ancienne académie d'agriculture et par Carré.

[1] *Op. cit.*, n° 8.

[2] « Avant que vienne la fin du monde, la plus mauvaise terre produira le meilleur blé. » Brizeux, *Proverbes divers.*

Les domaniers, sans doute, ont été eux-mêmes gravement éprouvés par le mal dont tous nos agriculteurs ont subi plus ou moins les atteintes.

Les conventions par eux passées avec les fonciers en vue d'un état de choses tout différent leur ont fait une situation qui a soulevé de leur part de vives réclamations, et à laquelle il importe de chercher remède.

Mais si leurs demandes sont parfois trop radicales, ils s'accordent du moins, en général, pour ne pas s'attaquer à l'institution elle-même.

Nous signalerons spécialement le caractère modéré d'une pétition adressée à M. Méline par un grand nombre d'habitants de Pont-l'Abbé et publiée par le journal *La Bretagne* [1].

Les pétitionnaires commencent par prendre la défense des fonciers eux-mêmes, en réprouvant un vœu excessif précédemment émis en faveur des domaniers, pour leur permettre d'acquérir le fonds sur licitation. « Les soussignés, disaient-ils, tous simples domaniers, protestent contre ce projet qu'ils regardent comme un droit à la spoliation ou à la confiscation vis-à-vis des propriétaires fonciers. »

Les heureux effets qu'a produits le domaine congéable en Basse-Bretagne seraient vraisemblablement obtenus dans d'autres régions. Ne pourrait-on pas, dès lors, le pratiquer avec succès, dans certaines colonies, pour l'exploitation et le peuplement des terrains plus ou moins considérables qui y seraient disponibles?

Dieu nous garde d'insinuer que l'État pourrait, au nom de cette suprême injustice qui s'appelle le droit du plus fort, exproprier les indigènes! Mais dans ces pays nouveaux, *colonies de peuplement* pour l'immigration des travailleurs de la Métropole, comme le sont le *dominion* canadien et l'Australie pour l'Angleterre, on rencontre nécessairement de grandes étendues de terres vacantes, n'ayant encore reçu aucune appropriation privée.

[1] N° du 26 février 1890.

L'exploitation de ces terres est une source de richesses qu'il importe d'utiliser.

Mais quelle est donc la meilleure combinaison pour atteindre ce but ?

Le régime des concessions à titre gratuit a donné lieu à bien des abus et semble aujourd'hui généralement abandonné [1].

On sait le succès merveilleux obtenu en Australie par un système consistant à faire du prix des terres vendues par le fisc, un capital destiné à l'immigration dans la colonie de travailleurs de la Métropole : « C'est surtout l'immigration subventionnée, remarque M. Paul Leroy-Beaulieu [2], qui a peuplé l'Australie. »

Toutefois, la multiplication indéfinie de prolétaires salariés, qui est la conséquence inévitable de ce système, ne laisse pas d'offrir quelque danger pour l'ordre social.

La tenue à domaine congéable, en associant le travailleur à la propriété du domaine qu'il cultive, éviterait cet inconvénient.

Elle offrirait, d'autre part, le triple avantage suivant :

1° Accessible à tous ceux qui pourraient payer la rente convenancière, elle échapperait à la faveur et à l'arbitraire qui caractérisent les concessions à titre gratuit ;

2° L'intérêt seul du domanier l'inciterait suffisamment à l'amélioration du sol, sans qu'il fût nécessaire que l'acte de concession lui imposât aucune charge de défrichement ou autre.

La pétition des habitants de Quimper, en demandant [3] à la Convention le rétablissement du domaine congéable, remarquait que, dans les pays de domaines congéables, les terres détenues à ce titre étaient « incomparablement mieux cultivées et mieux entretenues, tant pour les logements que pour les fossés, qui sont bien garnis de bois courants, les vergers mieux plantés, etc. » ; et elle ajoutait judicieusement : « Ce qui

[1] Voy. Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, p. 347. Comp. ibid., p. 531, 550 et 566.

[2] *Op. cit.*, p. 575.

[3] *Op. cit.*

n'est pas étonnant : tout cela s'estime en congément, et il est de l'intérêt du domanier d'améliorer continuellement. C'est bien le cas de dire : tant vaut l'homme, tant vaut la terre. La possibilité d'être congédié est un aiguillon qui le force à améliorer..... »

3° Enfin, la situation du domanier, sans être bien entendu aussi bonne que celle d'un véritable propriétaire relativement à l'immeuble qu'il détient, serait néanmoins bien supérieure à celle d'un simple fermier.

Comme le disait jadis la Société royale d'agriculture[1], dont l'observation à cet égard résulte de la force même des choses, « on procurerait à l'agriculture une classe mitoyenne qui tiendrait d'un côté à la classe des propriétaires, et de l'autre à celle des fermiers. »

Les pétitionnaires de Quimper comparaient, avec raison, les domaniers « à ce qu'on appelait, sous l'ancien régime, les bourgeois aisés des villes ». La propriété superficiaire constitue en effet, à leur profit, un véritable capital qui, à l'expiration de l'*assurance*, les protège souvent contre le congément, et qui, lorsque ce congément est exercé, leur fournit les moyens de former un autre établissement.

Il est donc à souhaiter, selon nous, que le domaine congéable s'implante dans des pays neufs et analogues à ceux où il fut primitivement pratiqué avec un succès qui paraît désormais historiquement constaté.

Nous serions d'autant plus désireux de le voir prendre cette extension, qu'on le menace d'une disparition, à échéance plus ou moins éloignée, dans la région même qui le vit naître et se développer.

La multiplication des congéments mettrait son existence même en péril. « Déjà, vers 1860, dit M. Chénon[2], M. du Chatellier calculait que chaque année il se consolidait en moyenne une tenue sur cent quarante-quatre ; si cette progression se

[1] *Op. cit.*
[2] *Op. cit.*, n° 28. « Le Finistère seul résiste », remarque le même auteur.

maintient, dans un siècle, le domaine congéable sera sans doute inconnu. »

Nous souhaitons, pour notre part, que ces prévisions ne se réalisent pas. Nous aimerions à voir notre Basse-Bretagne, demeurée, à tant d'autres égards, l'un des derniers refuges du pittoresque en France, échapper toujours aussi, avec cette vieille coutume, dont les avantages économiques nous paraissent bien établis, à la banale uniformité de notre législation.

Ne nous pressons pas trop, en tout cas, de sonner le glas du domaine congéable.

Voici un curieux document électoral qui témoigne de sa vitalité dans la région la plus occidentale de son territoire traditionnel.

En posant sa candidature au Conseil général, le 31 juillet 1892, pour le canton de Pont-l'Abbé, « celui qui possède le plus grand nombre de domaines », M. Daniel s'adressait à des électeurs, « *tous... domaniers ou parents de domaniers* » et il faisait rouler tout son programme sur la réforme du domaine congéable !

Il faut compter avec la tenacité bretonne, qualité distinctive d'une race qui se donne comme devise :

Vi zô bépred brétoned
Brétoned tûd kaled [1].

Qu'on ne croie pas, d'ailleurs, que les baux *en premier détachement* ou constitutifs de nouveaux domaines congéables, insuffisants, sans doute, pour combler les vides causés par les congéments, ne se rencontrent plus aujourd'hui.

En voici un exemple assez curieux, que nous empruntons à une récente publication de M. Vérant, notaire à Morlaix [2].

« Suivant acte passé devant Me de la Monneraye, mon pré-

[1] Nous sommes toujours bretons,
Bretons, gens à tête dure.

[2] Lettre du 5 octobre 1891 à M. le rédacteur de la *Résistance*, de Morlaix.

décesseur, le 2 mars 1866, dit-il. M. Henri-Louis T..., et Mme Félicie M..., son épouse, demeurant à Morlaix, ont délaissé, à titre de domaine congéable et remboursable à l'usage de Tréguier, suivant les lois relatives à ces sortes de biens, sauf les modifications ci-après stipulées, par forme de premier détachement des droits convenanciers du fonds et avec réserve perpétuelle du même fonds :

« Au sieur X... et à Anne-Marie B..., son épouse, demeurant tous deux à Morlaix, les droits convenanciers d'un terrain... »

La superficie de la tenue était singulièrement restreinte : 125 mètres carrés environ !

Les domaniers étaient autorisés à construire tels édifices qu'ils voudraient.

La rente convenancière était fixée à 120 francs.

Une clause spéciale interdisait aux domaniers le droit de provoquer le remboursement de leurs droits convenanciers.

Les domaniers n'étaient non plus admis à bénéficier de la tacite réconduction après l'expiration de l'assurance de dix-huit ans qui leur était accordée, que « *d'année en année seulement.* »

On remarquera que, dans l'espèce, à raison de sa destination, la tenue à domaine congéable était plutôt *urbaine* que *rurale*, dans la vieille acception romaine de ces expressions.

C'est qu'en effet, toujours d'après notre savant praticien, les nouveaux baux à convenant n'auraient plus le même objet que les anciens qui furent, comme nous le savons, *des contrats de labourage.*

« Aujourd'hui, faisait-il observer au président de la Commission des domaines congéables, M. Boucher, le domaine congéable à grande étendue, tend de plus en plus à disparaitre par les remboursements que font chaque année les propriétaires fonciers à leurs domaniers de leur droits convenanciers pour les domaines à grande étendue, c'est-à-dire pour les corps de ferme ; mais le domaine congéable renaît chaque jour sous la forme de nouvelles concessions faites à de braves ouvriers pour des superficies de cent à deux cents mètres carrés de terrain, sur lesquels ils font construire une maison pour se loger avec leur famille et une étable pour loger une vache ; et une fois la

première dépense faite, il n'ont plus qu'à payer une rente convenancière de huit à dix francs par an, et les voilà logés pour toute leur vie. »

M. Vérant en tire cette conclusion que nous sommes heureux de citer tout entière, en rendant hommage aux sentiments élevés qui l'inspirent : « Cela est très démocratique ; et il ne faut pas y toucher ; car ce genre de propriété profite aux petits et les attache à leur sol natal. Je suis bien persuadé que si tous ces gens qui nous quittent pour aller dans la République Argentine avaient eu un toit à eux, ils ne seraient pas allés périr de misère loin de nous, et par là amener la dépopulation de la France. Tâchons, au contraire, d'attacher le Français à son sol natal, le Breton surtout, et nous ne verrons pas ces émigrations qui nous attristent ; le domaine congéable à petite surface nous sera un puissant auxiliaire pour cela[1]. »

CHAPITRE II

LES PROPOSITIONS DE LOI

L'initiative parlementaire a été assez féconde sur le domaine congéable pendant les dernières années de la législature qui vient de finir.

Une première proposition, émanée de M. Guieysse et de plusieurs de ses collègues[2], a ouvert le débat en soumettant à la Chambre des députés une innovation radicale qui laisserait subsister de nom le domaine congéable, mais le condamnerait à disparaître à plus ou moins longue échéance. L'exposé des motifs ne cache pas, d'ailleurs, l'antipathie de son rédacteur pour la tenue à convenant qui serait « *absolument contraire à notre législation actuelle et à ce principe absolu que nul*

[1] Lettre du 14 janvier 1893, à M. Boucher, notaire honoraire, député du Finistère.

[2] Déposée le 27 juin 1891.

ne peut être entravé dans la jouissance de ses droits de propriété ».

Le foncier et le domanier, considérés arbitrairement comme s'ils étaient copropriétaires d'une chose indivise, seraient admis indifféremment l'un et l'autre à exiger la mise en adjudication ou licitation de la propriété entière. Cette licitation aurait même lieu de plein droit à l'expiration des assurances, sauf la faculté réservée au domanier, « *malgré toute convention contraire* », d'y faire alors obstacle en provoquant le congément.

L'initiative de la proposition Guieysse remonte au Syndicat des comices agricoles de Lorient. Ce fut, en effet, au travail d'une commission de cinq membres, nommée par ce syndicat, en 1890, que M. Guieysse emprunta le système qui souleva de légitimes critiques.

C'est contre cette dislocation du domaine congéable, dont la première idée venait ainsi d'être émise dans un document purement privé, que les braves domaniers de Pont-l'Abbé s'empressèrent de protester, au nom des droits de leurs fonciers, dans le passage, relaté plus haut, de leur pétition à M. Méline.

Une seconde proposition, d'un caractère bien différent, fut présentée par MM. Le Cerf et Boucher[1].

En voici les trois dispositions principales :

1° Suppression de la faculté, accordée par l'art. 11 aux domaniers qui exploitent la tenue, de provoquer le remboursement de leurs édifices et superfices, « à partir du 29 mars qui suivra la promulgation de la présente loi ».

2° Concession au domanier, en cas d'*exponse*, « d'une indemnité égale à la plus-value procurée à l'immeuble par l'existence des édifices et superfices », ce déguerpissement de la propriété superficiaire n'étant plus, d'ailleurs, possible à l'avenir, que « dans les formes et aux époques prescrites pour le congément ».

[1] Séance du 28 mars 1892.

3° Interdiction de toute renonciation à perpétuité du foncier au droit de congément ou du domanier au droit d'exponse.

La commission chargée de l'examen de ces deux propositions crut devoir, avant de se prononcer, les soumettre à une enquête. Elle voulut connaître l'avis des conseils généraux et des chambres de notaires des pays intéressés. Elle consulta aussi deux jurisconsultes bretons : MM. Grivart, du barreau de Rennes, et Cadiou, du barreau de Lannion.

L'enquête fut favorable au maintien du domaine congéable.

Les conseils généraux, la majorité des chambres de notaires, et les deux avocats consultés se prononcèrent également en ce sens.

S'il y eut quelques notes discordantes de la part des chambres de notaires de Loudéac et de Saint-Brieuc, c'est sans doute parce que, dans le ressort de ces arrondissements, le bail à convenant est à peu près inconnu. Le rapporteur de la chambre de Loudéac, mieux informé, ne l'aurait peut-être pas si facilement accusé de répugner souverainement aux mœurs du XIXe siècle [1].

Les dissidences s'accusèrent davantage sur la question des réformes proposées.

Les conseils généraux s'accordèrent pour les repousser, en demandant que l'on s'en tînt à la législation actuelle.

Le conseil du Finistère demanda seulement que l'on s'attachât « à faire exécuter la loi du 6 août 1791 conformément à son esprit », et qu'en conséquence on déclarât « d'ordre public à l'avenir, et valable nonosbtant toutes conventions contraires, la faculté de congément [2] conférée aux domaniers par l'aricle 11 de la loi [3] ».

Le vœu ainsi exprimé en faveur des domaniers avait déjà été

[1] V. le rapport de M. Le Cerf sur l'enquête, *Officiel* du 3 juin 1893, (*doc. parlem.*).

[2] Cette formule un peu trop elliptique vise la faculté pour les domaniers de provoquer eux-mêmes le congément, en exigeant le remboursement de leurs édifices et superfices.

[3] Cité par M. Le Cerf, *op. cit.*

émis, au commencement de 1890, par les pétitionnaires de Pont-l'Abbé : ces derniers proposaient même d'écarter toute distinction entre les colons exploitants ou non exploitants, contrairement au texte formel de la loi de 1791. Puis, le 13 novembre suivant, la chambre des notaires de Quimper, c'est-à-dire de l'arrondissement où se trouve Pont-l'Abbé, s'était faite l'écho de la même réclamation, sous la présidence de Me Traonouez [1].

Les domaniers de Pont-l'Abbé se plaignaient amèrement de la clause interdisant l'exercice par le domanier du droit de provoquer le remboursement des édifices et superfices.

« Nous regardons, disaient-ils, cette clause comme un contrat véritablement léonin.....

« En effet, si par suite de plusieurs années de prospérité, nous avons été soit par la concurrence, soit par la pression de nos propriétaires fonciers, amenés à augmenter considérablement les rentes domaniales que nous devons payer, nous nous sommes trouvés dans la nécessité de continuer à servir la même rente surélevée, et à la payer à perpétuité, quand bien même la valeur des terres viendrait à baisser dans n'importe quelle proportion.

« ..... Nous n'avons qu'un droit, si notre rente est trop chère : c'est de renoncer à nos droits réparatoires.

« Le propriétaire n'a qu'une chance : celle d'augmenter toujours sa rente, s'il y a hausse sur la valeur des terres.

« S'il y a baisse sur ces biens, c'est le domanier seul qui en supporte les conséquences..... »

Les pétitionnaires admettaient, toutefois, que le foncier fût autorisé à éviter un remboursement qu'il jugerait trop onéreux, « en offrant de réduire sa rente à dire d'experts nommés par le juge de paix de la situation des biens ».

M. Daniel disait également dans la profession de foi mentionnée plus haut : « Il nous faut... sinon la réciprocité dans le droit de congément, du moins la faculté de faire réduire nos rentes, comme le propriétaire foncier à la faculté de les augmenter... »

[1] Voy. la *Bretagne*, n° du 8 décembre 1890.

Le colon qui se plaint du caractère excessif de la rente annuelle par lui due au foncier, aurait en effet mauvaise grâce à repousser une solution portant directement remède au mal dont il souffre [1].

Ne serait-il même pas préférable de s'en tenir purement et simplement à cette solution, désirable pour le domanier lui-même, auquel elle évite la perte de sa propriété superficiaire? Nous retrouverons cette question dans le chapitre suivant, en formulant nos conclusions sur la réforme du domaine congéable.

La plupart des chambres de notaires se prononcèrent en faveur des dispositions proposées par MM. Boucher et Le Cerf.

Mais, s'il est un point qui résulte clairement de l'enquête, c'est incontestablement le peu de succès de la licitation imaginée par la proposition Gueysse, dans une matière où, comme le fait observer M. Cadiou, « il n'y a pas d'indivision ».

« Ce serait, dit très bien cet éminent praticien du domaine congéable, un mode d'expropriation que rien ne justifie, pas même l'intérêt des domaniers, et qui aurait pour résultat de répartir d'une façon souvent très arbitraire le prix de la vente par licitation du fonds et des droits convenanciers [2]. »

[1] Le remboursement imposé au foncier nonobstant convention contraire serait manifestement inacceptable dans le cas où, en se basant précisément sur cette convention, le foncier aurait consenti à l'accroissement de la propriété superficiaire par des constructions nouvelles : « Je connais, dit M. Vérant, un terrain qui a été concédé en premier détachement moyennant une rente de 250 francs par an, il y a environ 30 ans, et le domanier y a créé une tannerie avec fosses, cuves et accessoires ; une maison d'habitation, magasin et séchoir, le tout représentant 15 à 20,000 francs. Et ce propriétaire foncier va être obligé... de prendre et de payer les bâtiments d'une tannerie, pour conserver son terrain dans son patrimoine, et, en cas de refus par lui de le faire, il devra se laisser exproprier par son domanier, qui lui avait promis pourtant de ne jamais le contraindre à le rembourser ! « *Réflexions sur les conséquences qui atteindraient les propriétaires fonciers et les domaniers si le projet de loi déposé par M. Guieysse, député du Morbihan, venait à être voté par les Chambres*, p. 17.

[2] M. Cadiou eut l'obligeance de nous communiquer la note par lui rédigée. Quelques mois plus tard, nous avions à déplorer, avec ses nombreux amis, la mort de cet avocat si justement apprécié, de cet homme de bien si sympathique à tous égards.

M. Grivart[1], cependant, tout en rejetant également en principe l'idée d'une licitation, propose d'y avoir recours, lorsque le foncier refuserait le remboursement exigé, aux termes de l'art. 11 de la loi de 1791, remboursement que ce savant jurisconsulte voudrait voir déclarer possible nonobstant toute clause contraire, sauf à ne le faire s'effectuer que « sur le pied de la plus-value seulement ».

M. Cadiou ne fait pas cette concession, et repousse dans tous les cas la licitation « qu'il serait toujours dangereux, dit-il, d'introduire dans la loi où elle finirait par s'installer en souveraine pour détruire le domaine congéable ». L'une des réformes proposées par MM. Boucher et Le Cerf, l'indemnité en cas d'exponse, a au contraire toute la sympathie de M. Cadiou. Il trouve « cruel pour le domanier qui ne peut plus payer la rente devenue trop lourde par suite d'augmentations successives... d'être réduit à abandonner sa propriété pour se libérer des arrérages, sans pouvoir réclamer aucune indemnité ».

Après l'enquête, et, en quelque sorte, comme réponse au rapport de M. Le Cerf sur cette enquête, a été présentée par M. Gourvil une troisième proposition de loi[2], rédigée avec la collaboration de M. Pinchon, président du tribunal civil de Morlaix, et inspirée également par la double pensée de maintenir le domaine congéable et de donner satisfaction, par de nouvelles dispositions législatives, aux besoins de l'heure présente.

Les auteurs de cette proposition laissent subsister le droit de remboursement, conféré au domanier par l'art. 11 de la loi de 1791, qu'ils étendent même à celui qui s'est substitué un fermier sur la tenue. Ils conservent seulement la solution de la jurisprudence sur la validité d'une renonciation à l'exercice de ce droit.

D'autre part, au domanier ayant fait cette renonciation, ils accordent tout autre chose que le nouveau genre de rembour-

[1] Le travail de M. Grivart nous est seulement connu par le rapport de M. Le Cerf sur l'enquête.

[2] Séance du 18 mars 1893.

sement résultant de l'exponse avec indemnité. Au moment où le droit de provoquer le congément aurait pu être exercé s'il ne s'en était pas dessaisi, c'est-à-dire, à l'expiration de son assurance, naîtrait à son profit une action en réduction de la redevance convenancière, de la commission et des autres charges, lorsque, par suite d'un événement de force majeure, la valeur locative de la tenue aurait diminué dans la proportion du cinquième du montant de ces différentes prestations.

A l'objection que leur fait M. Le Cerf de méconnaître le principe d'après lequel la convention fait la loi des parties, MM. Pinchon et Gourvil répondent que non seulement M. Guieysse, mais encore M. Le Cerf imposent aux fonciers « des concessions... plus directement contraires au contrat », en privant ces derniers « soit sans ambages, soit sous couleur de réglement le droit d'exponse », du bénéfice de la clause défendant formellement aux domaniers de provoquer le remboursement de leurs droits convenanciers [1].

De plus, voulant, autant que possible, procurer au demanier, dans la même hypothèse, le bénéfice d'une assurance, MM. Gourvil et Pinchon admettent la tacite réconduction pour une durée égale à celle de la baillée, et, à défaut de baillée, pour un terme de neuf ans.

Une autre disposition de la proposition Gourvil élargit singulièrement la latitude actuellement offerte pour les améliorations possibles sur la tenue. Les domaniers auraient le droit désormais d'y créer et de faire entrer en prisage lors du congément « *tous édifices et superfices utiles à l'exploitation* », sauf la faculté offerte au foncier de choisir pour le montant du remboursement entre la plus-value en résultant pour l'immeuble, et la valeur intrinsèque des matériaux et de la main-d'œuvre.

MM. Pinchon et Gourvil pensent que « la certitude de n'être pas indemnisé pour les constructions inutiles ou disproportionnées à l'importance de leur exploitation », empêcherait les domaniers bretons d'abuser de la latitude qui leur serait ainsi offerte. « A tous ceux qui les connaissent, disent-ils, il paraîtra chimérique de craindre qu'ils s'exposeront facilement à faire

[1] *L'Avenir de Morlaix*, n° du 27 mai 1893.

en pure perte d'importantes constructions ou plantations sur une propriété qui ne les comporterait pas [1]. »

Une dernière disposition, dont le caractère équitable ne peut faire de doute pour personne, est destinée à sauvegarder le droit de préférence des créanciers hypothécaires du domanier, « en cas de congément judiciaire et de vente sur simples bannies ».

Survint ensuite la proposition de la commission elle-même, chargée de l'examen des trois propositions précédentes.

On y chercherait vainement des traces de la proposition Guieysse qui n'eut pas plus de succès près de la commission que devant l'enquête.

La Commission a emprunté au projet de MM. Le Cerf et Boucher la combinaison d'une exponse avec indemnité.

Ce droit de remboursement *sui generis* est accordé même au domanier ayant renoncé à se prévaloir de l'art 11 de la loi de 6 août 1791, et on n'en admettrait pas d'autre possible pour celui qui n'aurait pas fait cette renonciation.

Pour être assuré du payement de son indemnité, le domanier obtiendrait un privilège sur les édifices et superfices, et subsidiairement sur le fonds lui-même.

M. Cadiou nous indique très bien la raison d'être de ce droit de préférence du domanier vis-à-vis des autres créanciers, même hypothécaires, du foncier : ces derniers « ne pourraient se plaindre, puisque, par l'effet même de l'exponse, leur gage est accru d'une valeur au moins égale à l'indemnité due au domanier ». On sait que nombre de privilèges sont fondés sur l'idée d'un service rendu par le créancier privilégié aux autres créanciers du même débiteur, par l'augmentation ou la conservation du gage commun.

Le projet de la commission offrirait une nouvelle application de cette théorie aussi simple qu'équitable.

La commission fait également un emprunt au projet de M. Gourvil : elle maintient le droit de préférence des créanciers

[1] L'*Avenir de Morlaix*, n° du 20 mai 1893.

hypothécaires du domanier au cas de congément et d'exponse, et elle assimile même, fort logiquement du reste, à ces deux hypothèses celle de son exponse avec indemnité.

Mais elle ne reproduit aucune des dispositions que proposait M. Gourvil dans l'intérêt du domanier, et notamment elle ne tient aucun compte, pour l'estimation des droits réparatoires (en cas de congément ou d'exponse), des édifices et superfices « établis en dehors des titres et conventions »; elle applique à ces innovations la règle de l'art. 555 du code civil en ce qui concerne le possesseur de mauvaise foi.

Mentionnons enfin la solution suivante d'une grosse controverse de jurisprudence exposée plus haut : « En cas de tacite réconduction, aucun prorata de la commission payée à l'occasion de la dernière baillée ne pourra s'ajouter à la rente convenancière telle que celle-ci résulte du texte de ladite baillée. »

On connaît la lenteur des travaux parlementaires. Parfois, il faut le regretter, mais souvent aussi, il y a lieu de s'en féliciter. Une œuvre législative trop précipitée échappera rarement aux critiques les mieux fondées. C'est qu'en effet, pour les législateurs, comme pour les simples particuliers, la réflexion est l'œuvre du temps, et l'inspiration du premier mouvement est loin d'être toujours la meilleure.

Il en est ainsi surtout quand il s'agit de toucher à une institution séculaire, transmise d'âge en âge par une tradition immémoriale.

Portalis, l'un des principaux auteurs du Code civil, a émis cette pensée qui nous a toujours beaucoup frappé : « Les Codes se font avec le temps, mais, à proprement parler, on ne les fait pas. »

Le vieux code du domaine congéable, tel que la loi de 1791 l'a emprunté aux anciens usements, ne saurait donc être modifié sans de mûres réflexions.

Notre commission spéciale le comprit en recourant, avant de se prononcer, à une longue enquête. Son rapporteur, M. Le Cerf, ne put, en conséquence, présenter ses conclusions à la Chambre que le 25 mars 1893.

Quelques mois plus tard, les pouvoirs de cette assemblée expiraient avant que la discussion eût commencé.

Le travail de la commission, disparue avec la Chambre dont elle n'était elle-même qu'une émanation, allait donc être perdu, sous la nouvelle législature, si M. Le Cerf et plusieurs de ses collègues ne lui avaient rendu toute son actualité, en reproduisant, absolument dans les mêmes termes, le 13 février 1894, la proposition que nous venons d'analyser.

L'union paraît aujourd'hui établie en général chez les différents représentants des pays de domaine congéable, sans aucune distinction entre la gauche et la droite. A la suite de M. Le Cerf, figure en effet M. Guieysse lui-même, et la liste des adhérents se termine par MM. de Lanjuinais, du Bodan et de Kergariou, après les noms d'une tout autre couleur politique de MM. Vichot et Le Clech, etc. [1].

M. Gourvil, toutefois, ne se rencontre pas au nombre des signataires d'une proposition si différente de celle qu'il a proposée lui-même sous la précédente législature.

CHAPITRE III

OBSERVATIONS, CRITIQUES. — CONCLUSION

Lorsqu'une institution a pu résister à toutes les épreuves que le domaine congéable a heureusement traversées, y compris celle du temps, ce grand transformateur de toutes choses, et quand l'enquête à laquelle il vient d'être soumis a donné le résultat que l'on sait, il ne saurait, croyons-nous, se rencon-

[1] La liste des députés qui, sous la législature actuelle, se sont approprié la proposition émanant de la commission nommée sous la législature précédente, comprend MM. Le Cerf, Guieysse, Cosmao-Dumenez, Vichot (Morlaix), Le Borgne, Le Coupanec, Le Clech, de Tréveneuc, Jacquemin, Armez, Le Troadec, de la Noue, Le Moign, de Lanjuinais, du Bodan, de Kergariou.

trer de législateur assez osé pour détruire, en un jour, l'œuvre des siècles.

La cause du bail à convenant paraît donc définitivement gagnée.

Ne conviendrait-il même pas de faire disparaître le caractère purement local que la loi de 1791 lui a conservé, lorsqu'elle s'est contentée de le maintenir dans les pays où il était précédemment pratiqué sous l'empire d'*usements* spéciaux ?

D'après M. Guillouard [1], « le bail à domaine congéable... ne présente rien de contraire aux principes admis par le Code pour les conventions en général et pour le louage en particulier. » Le seul droit commun offrirait, dès lors, un fondement juridique suffisant pour la constitution, partout ailleurs, de notre démembrement de propriété.

Ce caractère absolu de notre vieille institution bretonne prêterait cependant à discussion. L'acquisition d'une propriété superficiaire à charge d'une rente perpétuelle non rachetable [2], pourrait être considérée par plusieurs comme une anomalie ne subsistant que dans les pays spécialement envisagés par la loi de 1791.

Une solution législative à cet égard ne nous paraîtrait donc pas de surérogation.

Ce ne serait pas véritablement maintenir le bail à domaine congéable que de lui appliquer le système de licitation proposé par M. Guieysse, en abusant de la fausse apparence d'une indivision qui ne saurait se rencontrer pour deux propriétés juxtaposées, mais distinctes. On méconnaîtrait complètement ainsi la portée de la concession, d'ailleurs révocable, faite par le foncier, des édifices et superfices, en condamnant ce dernier à une expropriation fatalement encourue par lui, faute du capital voulu pour se porter lui-même adjudicataire.

Quelles sont donc les réformes compatibles avec le maintien du domaine congéable ?

[1] *Op. cit*, n° 638.
[2] Comp. les art. 530 et 1911 du C. civil.

Nous ne ferions aucune difficulté, tout d'abord, pour faire valider par le législateur lui-même, comme elle l'a déjà été par la jurisprudence, la renonciation perpétuelle faite par les domaniers au droit de remboursement que leur confère l'art. 11 de la loi de 1791, renonciation qui ne fait que restaurer le domaine congéable dans sa pureté primitive, méconnue par cette disposition.

Nous voudrions aussi, par contre, qu'une disposition légale vînt consacrer, au profit du domanier, les assurances perpétuelles qu'une jurisprudence, fort discutable, valide également. Le législateur ne saurait, en effet, manquer de s'émouvoir des conséquences de la doctrine contraire dont M. Cadiou nous signale très bien les suites désastreuses pour le colon : celui-ci « le plus souvent, a bâti et planté, ne redoutant pas un remboursement qui serait une ruine pour lui, parce qu'il ne comprendrait pas les nouveautés ou novalités créées sur la foi des traités... »

Mais que faire en faveur du domanier, lorsque, d'une part, faute d'assurance, il est soumis au congément, et que, d'autre part, s'étant interdit l'initiative d'une demande en remboursement, il n'a pour s'affranchir de la redevance et des autres prestations qui lui sont imposées par son contrat, que la ressource extrême du déguerpissement?

Un premier remède est, comme nous le savons, proposé dans deux des projets de loi précédemment étudiés. Il consisterait à transformer le déguerpissement ou exponse en une sorte de remboursement *sui generis* : dans les limites de la plus-value occasionnée à l'immeuble par la propriété superficiaire du colon, ce remboursement n'étant d'ailleurs possible, comme celui de l'art. 11 de la loi de 1791, qu'à l'expiration des baillées.

Aussi bien, il est à remarquer que toute distinction disparaîtrait entre l'un et l'autre mode de remboursement, non seulement dans le projet Le Cerf-Boucher, qui, dans une pre mière disposition, commence tout d'abord par enlever aux domaniers le bénéfice de l'article 11 de la loi de 1791, mais encore dans celui de la commission, qui n'admet de remboursement que « sous la forme de l'exponse », telle qu'il la réglemente.

Nous ne croyons pas pouvoir souscrire à cette annihilation

de la renonciation du colon au droit de remboursement. Il importe à l'avenir du domaine congéable que cette renonciation soit non seulement possible, mais encore réellement efficace, en évitant au foncier l'acquisition forcée des édifices et superfices, en échange d'un capital qu'il pourrait ne pas avoir à sa disposition.

Cette acquisition forcée aurait du moins des conséquences manifestement inacceptables dans le cas de ces « *petits domaines consistant uniquement en un fonds de maison* ». Il faut lire les observations saisissantes à cet égard de M. Vérant dans sa lettre du 14 avril 1892 à M. le rédacteur de la *Résistance*, de Morlaix [1].

[1] « MM. Boucher et Le Cerf n'ont point pensé aux petits domaines consistant uniquement en un fonds de maison pour lequel on paie de rente convenancière 5 fr., 10 fr., jusqu'à 80 et 100 fr. l'an ; sur ces terrains on a construit des maisons valant 600 fr., 1,000 fr., 5,000 fr. et plus. Je suppose, en suivant les prescriptions de l'article cinq du projet Boucher-Le Cerf, que la plus-value donnée au terrain concédé pour 5 fr. l'an, soit de 400 fr. Voilà un propriétaire qui a concédé 10 domaines et plus dans ces conditions-là, et il est obligé de rembourser des bâtiments dont il n'a que faire ! Et si ce foncier ne possède que la pièce de terre sur laquelle ces petits domaines sont créés, le voilà obligé de se défaire de son fonds ou d'aller négocier un emprunt hypothécaire, qu'il ne trouvera pas, sur 10 baraques qui en expertise valent quelque chose, et en adjudication ne trouvent souvent pas preneur.....

« Je termine en vous signalant un fait qui s'est passé hier même près Morlaix où j'étais en affaire avec Me Gourvil, député, et deux propriétaires du pays. Je leur ai fait remarquer, chemin faisant, un domaine créé il y a 28 ans sur 150 mètres carrés environ de terrain, et ce, moyennant une rente foncière convenancière de 120 fr. l'an. J'ai prié ces Messieurs de s'arrêter un moment devant cet édifice, je leur ai expliqué le projet de loi de M. Guieysse et celui de MM. Boucher et Le Cerf et je leur ai tenu ce raisonnement :

« Voilà un terrain qui appartient à M. X., voilà la maison construite par son domanier : cette construction a pour le moins coûté 8,000 francs ; supposons que le domanier veuille faire exponse, et que l'on reconnaisse que la plus-value soit de 6,000 fr., voilà M. X. obligé de rembourser 6,000 fr. pour un terrain qu'il ne veut pas céder, et d'acquérir des bâtiments que ses moyens ne lui permettent pas d'acheter. — Qu'arrivera-t-il à ce foncier qui ne possède que cette petite rente de 120 francs, si son domanier veut jouir de la loi proposée par MM. Boucher et Le Cerf ? La réponse est facile, Messieurs, le domanier fera exproprier le propriétaire foncier et fera vendre judiciairement un bien sur lequel il n'avait aucun droit et sur lequel il va mettre la main contrairement aux conventions des parties lors de la création de ce domaine, il y a 28 ans. »

(*Réflexions sur les conséquences qui atteindraient les propriétaires fonciers et*

La seule concession possible, selon nous, au domanier faisant exponse, ce serait de lui attribuer une part de l'excédent de revenu qui en résulterait pour le foncier.

Mais les bases de la répartition, qui serait à faire en conséquence, ne seraient pas aisées à déterminer.

M. Vérant propose, dans un cas spécial, le partage par moitié pendant 9 ans de l'émolument net annuel que le foncier retirerait en donnant à ferme la tenue abandonnée par le colon [1].

Il est difficile de ne pas tomber à cet égard dans l'arbitraire. En somme, ce qu'il y aurait de mieux à faire en faveur d colon qui, par suite d'événements imprévus, comme par exemple la crise agricole actuelle, aurait à supporter une redevance convenancière trop élevée, ce serait d'admettre avec M. Gourvil une réduction judiciaire de cette redevance.

Il ne faudrait pas abuser de cette observation de Furic que « dans un estat bien policé, il est bon de tenir les fermes des heritages un peu hautes aux personnes qui s'adonnent au labourage, pour les rendre plus diligens et les destourner de l'oysiveté : estant l'opinion commune de tous les sages que le trop grand aise la nourrit et qu'il n'y a rien qui rende un homme meilleur ménager que de l'obliger au travail. » [2].

Il y a des limites que la justice et l'intérêt bien compris des propriétaires eux-mêmes commandent de ne pas dépasser.

La convention, il est vrai, fait la loi des parties (art. 1134 C. civil). Mais, si raisonnable que soit ce principe, il n'en comporte pas moins des exceptions fort équitables.

Certains contrats, par exemple, sont rescindables pour cause de lésion (Comp. art. 887, § 2, et 1774 C. civil); et, dans une hypothèse bien voisine de la nôtre, les art. 1769 et suivants du même code permettent aux fermiers de demander une remise totale ou partielle des fermages promis par le bail, lorsque les récoltes qu'il espérait lui font défaut.

les domaniers si le projet de loi déposé par M. Guieysse, député du Morbihan, et celui déposé par M. Boucher, député du Finistère, et M. Le Cerf, député des Côtes-du-Nord, venaient à être votés par les Chambres, p. 6. Morlaix, typ. Lanoé, 1892.)

[1] *Lettre sur les domaines congéables*. Morlaix, typ. Lanoé, 1893.

[2] Comm. de l'usement de Cornouailles, p. 26.

L'atteinte à la loi de la convention que nous admettrions avec M. Gourvil, nous semble, en tout cas, moins grave que celle qui consiste à attribuer au domanier, à titre d'exponse avec indemnité (deux choses qui s'excluent, selon nous), un remboursement auquel il a formellement renoncé.

Un autre remède, visant plus directement le mal auquel il s'agit d'obvier, et également indiqué par le projet Gourvil, consisterait à augmenter la durée actuelle de la tacite réconduction.

Il est certain que, soit dans l'intérêt particulier du colon, soit dans l'intérêt général de l'agriculture, l'assurance est le complément désirable du bail à domaine congéable.

On ne saurait oublier toutefois que la tacite réconduction est, comme le mot lui-même l'indique, un nouveau bail tacite: *Intelligitur dominus... relocare*, disait la loi romaine. Or, il nous paraîtrait arbitraire de supposer chez le foncier l'intention de la consentir pour la durée fixée par la proposition Gourvil.

Tout d'abord, dans le cas fort pratique d'une clause interdisant la tacite réconduction, on ne peut en admettre d'autre que celle pouvant se produire d'année en année, faute de la signification voulue au 29 mars.

Lors même que la convention ne ferait aucun obstacle à la tacite réconduction, nous ne saurions lui assigner, contrairement à toutes les règles ordinaires (comp. art. 1776 et 1774 c. civ.). la durée de la baillée expirée ; et, à défaut de baillée, un terme de neuf ans.

Puisque la tacite réconduction est, pour tout bailleur, un acte de volonté présumée, le foncier, en ne renouvelant pas la baillée, n'a-t-il pas suffisamment manifesté son intention de ne pas la faire revivre ?

Nous ne voyons dès lors aucune raison pour augmenter les délais indiqués par l'art. 14 de la loi de 1791 et par le Code civil.

L'un des points les plus délicats à réglementer au point de vue des droits respectifs du foncier et du domanier se rattache à la distinction des améliorations licites et des *innovations*.

De vives réclamations ont été consignées contre l'état actuel de la législation à cet égard dans une pétition du 1er juillet 1892, adressée à M. Guieysse par des domaniers des cantons de Morlaix, de Plouigneau et de Lanmeur. « Pendant le cours de nos baux, disaient-ils, nous nous trouvons dans la nécessité de faire sur le fonds certaines novalités absolument indispensables à l'exploitation agricole, de construire, par exemple, des écuries plus spacieuses, des étables nouvelles, aujourd'hui surtout que l'élevage du bétail s'est développé dans nos campagnes dans des proportions si considérables, se substituant petit à petit à la culture des céréales dont les bénéfices sont actuellement d'une bien moindre valeur.

« Nous avons également intérêt à accroître sur nos terres le nombre des pommiers, de nos arbres fruitiers de toute nature, parce que là encore existe un progrès agricole considérable et une source nouvelle de bénéfices que nous tirons surtout de la fabrication et de la vente du cidre.

« Notre propriétaire peut-il, en bonne conscience, se plaindre de cet état de choses qui, en même temps qu'il est conforme à la marche du progrès agricole, augmente l'importance et les richesses de l'exploitation, et lui garantit en même temps à lui-même le paiement le plus sûr et le plus régulier de sa rente foncière?... »

Ne convient-il donc pas de faire droit à ces doléances en adhérant à la disposition qu'elles ont inspirée dans la proposition de M. Gourvil [1]?

Il est sans doute à désirer, pour que la tenue à domaine congéable produise tous les avantages que l'on peut en espérer, au point de vue économique, que le domanier, chargé de son exploitation, puisse créer tous les édifices et superfices utiles à cette exploitation, en augmentant d'autant les droits réparatoires dont il doit lui être tenu compte au congément. On ne saurait qu'applaudir à la latitude indéfinie qui, soit dans le

[1] Nous savons que M. Gourvil s'en tient d'ailleurs aux « édifices et superficies *utiles* à *l'exploitation* ». Il corrige ainsi la formule manifestement excessive de la pétition réclamant, en termes absolus, le droit pour le domanier « d'exiger le remboursement des novalités et des améliorations par lui faites sur le fonds, lors de l'expiration de l'assurance ».

contrat de bail lui-même, soit dans un acte postérieur, lui serait reconnue à cet égard par le foncier. L'intérêt bien entendu de ce dernier suffira, le plus souvent, pour lui inspirer une certaine largeur de vues.

Cependant, il nous paraît impossible de ne pas respecter la convention contraire, telle qu'elle se manifesterait au besoin dans les usements eux-mêmes expliquant et complétant, comme nous le savons, l'expression insuffisante de la volonté des parties. Le domanier doit, avant tout, respecter les conditions auxquelles la concession de la tenue a été subordonnée. Le foncier lui a vendu à réméré la propriété superficiaire : il ne saurait aggraver les charges de ce réméré au delà des limites que son titre lui assigne.

Le colon pourrait seulement être admis à conserver ses innovations, jusqu'au congément, en échange de *lettres de non préjudice*, c'est-à-dire d'une reconnaissance écrite, portant qu'il ne les possède que comme telles, et, dès lors, sans qu'il puisse être question de prescription à son profit.

Nous voudrions, d'autre part, que le foncier, désirant, lors du congément, conserver les innovations, fût autorisé à ne payer, en échange, que la plus-value occasionnée à l'immeuble. L'art. 555 du code civil fournirait, il est vrai, une indication contraire ; et le projet de la commission croit devoir appliquer cette dernière disposition en obligeant le foncier au remboursement de « *la valeur des matériaux* et de *la main d'œuvre* ». Mais c'est là dépasser les limites du principe d'équité, dont il y a seulement à se préoccuper ici, d'après lequel nul ne peut s'enrichir aux dépens d'autrui : ce n'est, en effet, que dans la mesure de la plus-value résultant desdites constructions ou plantations que le foncier s'enrichirait aux dépens du domanier.

Il y a, dans la législation actuellement en vigueur sur le domaine congéable, une lacune que tous s'accordent à regretter.

Le congément, constituant une condition résolutoire de la propriété superficiaire du domanier, entraîne nécessairement l'anéantissement des hypothèques procédant de son chef (art. 2125 C civil).

La même résolution est produite, nous le savons, par la vente des édifices et superfices sur simples bannies et par l'exponse.

Il en résulte une atteinte fort sensible au crédit du domanier qui, avec l'éventualité de cette résolution, trouve difficilement à hypothéquer sa propriété superficiaire.

Le remède est bien facile, dans les deux cas de congément et de vente sur simples bannies. Il est également indiqué par M. Cadiou, par M. Gourvil et par la commission. Il consiste à faire survivre également à l'un et à l'autre des deux événements indiqués le droit de préférence des créanciers hypothécaires (auxquels nous assimilerions d'ailleurs *a fortiori* les créanciers privilégiés), en l'appliquant à la somme touchée par le domanier en échange de sa propriété superficiaire.

La même ressource ne saurait appartenir aux créanciers hypothécaires ou privilégiés, au cas d'exponse, telle qu'elle nous semblerait toujours devoir être pratiquée, c'est-à-dire sans indemnité [1].

Pour sauvegarder alors, autant que possible, les intérêts de ces créanciers, on pourrait adopter la combinaison suivante, quoique portant, dans une certaine mesure, atteinte au droit rigoureux du foncier de considérer, dans la circonstance, comme absolument non avenue toute charge grevant les édifices et superfices du chef du domanier. Signification devrait être faite de l'exponse aux créanciers inscrits, avec faculté de se porter acquéreurs, dans un certain délai, des droits convenanciers, aux conditions et charges imposées par le bail. Les créanciers devenus ainsi eux-mêmes domaniers, pourraient en réalisant ensuite par une aliénation leur propriété superficiaire, être au moins partiellement désintéressés.

La formule bien simple au premier abord de la disposition d'après laquelle « *en cas de tacite réconduction, aucun prorata de la commission payée à l'occasion de la dernière baillée ne pourra s'ajouter à la rente convenancière telle que*

[1] Si l'on admettait l'indemnité en cas d'exponse, le même droit de préférence devrait être réservé sur la somme allouée à ce titre au domanier (Comp. l'art. 11 du projet de la commission).

celle-ci résulte du texte de ladite baillée », soulèverait cependant, dans l'application, une complication que MM. Pinchon et Gourvil nous signalent ainsi : « Si ce texte est applicable aux commissions versées antérieurement à sa promulgation, il tranche en faveur des domaniers une controverse encore pendante entre ceux-ci et les propriétaires fonciers. Mais les termes dans lesquels il est conçu et l'absence notamment de toute disposition prohibitive de convention contraire, permettent de penser que la commission n'a pas voulu édicter une règle rétroactive et impérative. Il est donc fort probable qu'à l'avenir, les propriétaires fonciers, en consentant des assurances à leurs domaniers, stipuleront qu'à l'expiration desdites assurances, la commission sera arrentée et ajoutée par prorata à la redevance ou, plus simplement, renonceront immédiatement aux commissions d'usage, mais en augmentant proportionnellement la redevance annuelle. La disposition ci-dessus transcrite ne recevra donc guère d'application pratique[1] ».

Une explication du législateur ne serait pas, croyons-nous, inutile pour sauvegarder, relativement aux tacites réconductions s'étant produites avant la publication de la loi nouvelle, le principe de la non-rétroactivité des lois [2]. On sait que toute loi interprétative échappe à ce principe ; or on pourrait être tenté d'attribuer ce dernier caractère à un texte introduit pour trancher législativement une controverse de jurisprudence[3].

Nous voudrions aussi que l'on fît une autre réserve en faveur des conventions contraires.

Mais cette double réserve elle-même serait-elle suffisante ?

Nous admettrions volontiers le refus d'un prorata de la commission dans le cas d'une tacite réconduction résultant uniquement de la non-signification du congément six mois avant la Saint-Michel et se produisant, dès lors, seulement pour l'année suivante.

Mais si la tacite réconduction avait lieu dans les conditions plus larges indiquées par l'art. 14 de la loi de 1791 et par

[1] *L'Avenir de Morlaix*, n° du 13 mai 1893.

[2] La seule antériorité du versement de la commission ne serait pas, selon nous, à prendre en considération.

[3] Comp. le rapport de M. Le Cerf du 25 mars 1893, *in fine*.

les art. 1774 et 1776 du code civil, faute d'une renon ciation dans le bail ou la baillée au bénéfice de ces dispotions, nous y verrions volontiers une sorte d'assurance restreinte en échange de laquelle la commission, prix de l'assurance, serait elle-même exigible selon la proportion voulue. En supposant, par exemple, qu'une commission de 2,400 fr., ait été stipulée pour une assurance de neuf ans, et que la baillée soit réputée continuer par tacite réconduction pour trois années, une somme de 800 fr. serait le prix de cette tacite réconduction.

Voici, en somme, pour résumer en quelques mots nos conclusions, les dispositions que nous proposerions d'insérer dans une loi nouvelle sur le domaine congéable.

1° Pour incorporer le domaine congéable dans notre code civil, ajouter, par exemple, à l'art. 530 une disposition le déclarant non applicable à la rente convenancière.

Cette allusion au domaine congéable, dans notre droit commun, lui enlèverait l'apparence trop exclusivement locale que lui laisse la loi du 6 août 1791.

2° Consacrer législativement la solution de jurisprudence validant les renonciations perpétuelles du domanier au remboursement et du foncier au congément.

3° Accorder au domanier ayant renoncé au remboursement, lorsque, après l'assurance expirée, le congément n'est pas exercé contre lui, une action en réduction de la redevance et des autres prestations annuelles, en cas de diminution notable et imprévue (dont le chiffre serait à déterminer) de la valeur locative de l'immeuble.

4° Autoriser le colon à conserver, jusqu'au congément, les améliorations illicites, par lui faites sur la tenue, en souscrivant des *lettres de non préjudice*.

5° Déclarer licites et, par suite, comprises dans les *droits réparatoires*, toutes les améliorations agricoles (défrichements de terres incultes, dessèchements, etc.), qui ne seraient pas interdites au domanier par une clause de la convention, ou par l'usage des lieux.

6° Autoriser le foncier à empêcher, lors du congément, l'en-

lèvement des édifices et superfices non compris dans les droits réparatoires, en remboursant, à son choix, soit le prix des matériaux et de la main-d'œuvre, soit la plus-value qui en résulterait pour l'immeuble.

7° Dispenser le domanier d'un prorata de la commission pour l'année de jouissance résultant, après la publication de la présente loi, de l'omission des délais de congément prescrits par les art. 21 et 22 de la loi du 6 août 1791, à moins d'une disposition contraire du bail ou de la baillée.

8° Réserver le droit de préférence des créanciers hypothécaires du domanier sur l'indemnité de congément ou de remboursement et le prix de l'adjudication sur simples bannies.

9° Au cas d'exponse, faire signifier cet acte aux mêmes créanciers, mentionnés sur l'état des inscriptions délivrées par le conservateur des hypothèques, avec offre de se porter dans un certain délai acquéreurs des droits convenanciers, à charge de satisfaire à toutes les obligations du colon.

M. le président Pinchon, l'un des magistrats les plus compétents sur la matière, terminait ainsi son intéressant travail sur le bail à domaine congéable, publié dans le journal *la Loi* [1] : « Les meilleures réformes ne sont-elles pas celles qui rendent la vie aux vieilles institutions, en les assouplissant aux mœurs et aux idées nouvelles, sans toucher à ce qu'il y a d'essentiel dans leurs principes traditionnels ? »

Nous nous sommes inspiré de cette pensée, mais dans les limites qu'impose le respect des droits de chacun, limites que le législateur humain ne peut jamais franchir, sous peine de s'attaquer à cette loi éternelle, à laquelle, selon le mot célèbre de Cicéron, il n'est jamais permis de déroger.

Paul Henry,
Professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest.

[1] N° du 8 juin 1892.

Le Vicomte Eugène-Melchior DE VOGÜÉ

ET SON ŒUVRE [1]

MONSEIGNEUR [2], MESDAMES, MESSIEURS,

Je voudrais indiquer à grands traits l'œuvre littéraire du vicomte de Vogüé, œuvre considérable déjà, et qui a eu, chez nous, plus d'influence que de succès. Il y aurait même, à ce sujet, une intéressante question à résoudre. On pourrait étudier pour quelles raisons un écrivain qui a produit dix volumes, dont plusieurs offrent des pages de premier ordre, dont chacun représente une ou plusieurs idées générales devenues familières dans le monde lettré, a pu conquérir la célébrité, entrer à l'Académie, passer pour l'un des précepteurs de la jeunesse contemporaine, sans avoir été beaucoup lu. Il y aurait à se demander comment certains hommes se trouvent, pour ainsi dire, les élus de la gloire par le scrutin à deux degrés, et n'apparaissent à la foule qu'à travers les comptes rendus, à travers la pensée des autres. Sort ingrat, sort injuste, auquel, et c'est le cas, les plus hauts talents sont peut-être naturellement soumis. Pour examiner ce problème, je devrais analyser l'âme du

[1] Conférence faite au Palais de l'Université, le 16 février 1894.
[2] Mgr Mathieu, évêque d'Angers.

lecteur français, en cette année 1894, discerner de quelles lectures elle est capable, de quelle attention, et dire quels sont les livres qui plaisent à ceux auxquels M. de Vogüé ne plaît pas. J'aurais peur de conclure à la légèreté de tant d'esprits, qui croient s'instruire dès qu'ils s'amusent et s'ennuyer dès qu'ils s'instruisent. J'aime mieux laisser là cette question, à l'état de simple doute, et pénétrer, de suite, dans l'œuvre même de l'écrivain.

Elle me paraît se diviser en trois parties. La première se compose d'un seul volume, mais du plus vif et du plus puissant intérêt : le *Roman russe*. La seconde comprend les livres de voyages ou les livres d'histoire écrits à l'occasion et dans des cadres de voyages : *La Syrie et la Palestine*, *Souvenirs et visions*, *Histoires d'hiver*, *Histoires orientales*, *Le Fils de Pierre-le-Grand*. La troisième peut s'appeler la partie philosophique, et quatre volumes s'y rencontrent, parmi les plus récents : Les *Remarques sur l'Exposition du Centenaire*, les *Spectacles contemporains*, les *Regards historiques et littéraires*, les *Heures d'histoire*. Je m'occuperai donc, successivement, de M. de Vogüé vulgarisateur en France du roman russe, du voyageur en second lieu, et enfin du philosophe ou, si vous aimez mieux, de l'éminent essayiste qui a remué tant d'idées de haute politique et d'idées religieuses à propos de la mort du roi Guillaume, de l'Exposition de 1889, ou du Pape Léon XIII.

Messieurs, ç'a toujours été un métier de malchanceux que celui de *découvreur*. Le monde, avide de nouveautés, est cependant lent à les accepter, et le premier qui les propose ne réussit guère à se faire écouter. Il faut laisser à l'étonnement le temps de se dissiper, à la paresse humaine le temps de comprendre et de quitter le point de la route où elle s'était endormie. Il faut revenir. Le second, et mieux encore le troisième des montreurs de chemins se fait bien écouter. Mais alors on le suit, on l'applaudit, on l'exalte, au point d'oublier jusqu'au nom de ceux qui étaient accourus avant lui, disant : « Venez par ici, je sais un sentier nouveau ! » C'est ce qui est arrivé pour le roman russe. Mérimée avait traduit *la Dame de pique* de Pouchkine, un roman de Gogol, plusieurs œuvres de Tour-

guénef; l'excellent M. Marmier, qui écrivait d'un style ancien des choses parfois neuves, avait traduit aussi du Lermontof, du Gogol et de petits récits russes mêlés à d'autres, norvégiens, danois, suédois et peut-être même lapons; un M. Pelan d'Angers avait donné une version du *Démon* de Lermontof qui aurait pu faire connaître le romancier en vulgarisant le nom du poète; eh bien, tous ces efforts, et d'autres, avaient été presque vains, et la grande popularité des écrivains de notre sœur des steppes ne remonte pas au delà de 1886, ou plutôt au delà de la période de 1883 à 1885, dans laquelle parurent, sous forme d'articles de revue, les études dont la réunion constitue cette œuvre maîtresse de M. de Vogüé : *Le Roman russe.*

L'admiration de l'écrivain pour une littérature abondante et inconnue fut assurément le premier mobile qui le détermina, mais je crois M. le vicomte de Vogüé un de ces esprits essentiellement diplomates qu'une pensée de conquête par la parole, de rapprochement, d'alliance ou de défense, conduit dans leurs desseins. Je dis qu'il admirait la littérature russe; mais il aimait aussi le peuple russe, auquel l'attachent, vous le savez, des liens étroits; il croyait que la France et la Russie pouvaient s'entendre, à distance, et il se chargea de la pose des fils téléphoniques. Ce qui est arrivé depuis a été préparé par lui, et nul doute que Cronstadt et le séjour triomphal à Paris de l'amiral Avellan n'aient été rendus plus faciles par la grande vogue où furent auparavant, chez nous, Dostoievski, Tourguénef et Tolstoï.

Pour des raisons littéraires, disait M. de Vogüé, pour des motifs d'un autre ordre que je tairai parce que chacun les devine, je crois qu'il faut travailler à rapprocher les deux pays par la pénétration mutuelle des choses de l'esprit. Entre deux peuples comme entre deux hommes, il ne peut y avoir amitié étroite et solidarité qu'alors que les intelligences ont pris le contact. *(Avant-propos.)*

Aussi, livre pratique et livre de propagande littéraire, *le Roman russe* de M. de Vogüé ne s'attarde pas aux origines, aux périodes qui n'intéressent et n'émeuvent qu'une élite raffinée. Il en traite rapidement. Presque tout le volume est consacré à la période romantique et à la période plus récente qu'on

pourrait appeler du réalisme chrétien, en Russie, époque où l'originalité de la littérature russe se dégage des longues imitations, s'épanouit et force l'admiration.

Ce réalisme des Russes n'est qu'un parent éloigné du nôtre, et le considère justement comme un arrière-cousin, même un peu mésallié. M. de Vogüé met très bien en lumière, la supériorité du premier sur le second.

... L'inspiration morale, dit-il, peut seule faire pardonner au réalisme la dureté de ses procédés. Il répond à une de nos exigences, quand il étudie la vie avec une précision rigoureuse, quand il démêle jusqu'aux plus petites racines de nos actions dans les fatalités qui les commandent; mais il trompe notre plus sûr instinct, quand il ignore volontairement le mystère qui subsiste par delà les explications rationnelles, la quantité possible de divin. Je veux bien qu'il n'affirme rien du monde inconnu; du moins doit-il toujours trembler sur le seuil de ce monde. Puisqu'il se pique d'observer les phénomènes sans suggérer des interprétations arbitraires, il doit accepter ce fait d'évidence, la fermentation latente de l'esprit évangélique dans le monde moderne. Plus qu'à toute autre forme de l'art, le sentiment religieux lui est indispensable; ce sentiment lui communique la charité dont il a besoin; comme il ne recule pas devant les laideurs et les misères, il doit les rendre supportables par un perpétuel épanchement de pitié. Le réalisme devient odieux dès qu'il cesse d'être charitable. Et l'esprit de pitié... avorte et fait fausse route dans la littérature, aussitôt qu'il s'éloigne de sa source unique.

La grandeur de la littérature russe vient justement de là. Nul peuple n'est plus religieux que le peuple russe. La résignation, qui est l'acte de foi de nos souffrances personnelles, la pitié qui l'étend jusqu'aux souffrances des autres, l'invocation directe dans les périls, lui sont familières, et se rencontrent dans les villages les plus perdus de l'immense pays aussi bien que dans les usines de vingt mille et quarante mille ouvriers comme il en existe là-bas. Un de mes amis, le voyageur Victor Meignan, qui a, l'un des premiers, accompli le trajet de Paris à Pékin par terre, me disait qu'un jour, au milieu des forêts glacées de la Sibérie, son traîneau, chargé de bagages, s'enfonça et roula tout à coup dans un trou de neige non durcie. Les traits étaient brisés, deux des chevaux bles-

sés, les caisses dispersées. La nuit venait. Quand le cocher russe se fut relevé, il dit à Victor Meignan : « Je n'ai plus qu'un cheval, je vais sauter dessus et tâcher de gagner le village qui est loin encore. J'espère te retrouver et t'amener du secours avant que tu ne sois gelé. » Il partit, et Meignan resta, dans la nuit, dans la neige, par un froid terrible, en présence d'un interprète qu'il avait pris à Saint-Pétersbourg et qui savait son maître porteur de valeurs considérables. Ce furent, vous le devinez, des moments de grande angoisse. Au bout de longues heures, des lueurs s'agitèrent entre les sapins, et dans le prodigieux silence de la forêt sibérienne, un appel s'éleva. L'homme revenait comme il l'avait promis, avec des inconnus, des paysans que la pitié avait entraînés à sa suite. Ils relevèrent le traîneau, réparèrent l'attelage, le guidèrent jusqu'au village, et quand Victor Meignan entra, au petit jour, entre les deux files de maisons basses dont le toit fumait, il vit ceux qui étaient restés, les hommes, les femmes, les pauvres frères du peuple sibérien, qui priaient tous, à genoux sur les seuils ouverts, pour le voyageur en péril.

Cette inclination naturelle vers les déshérités, les humbles, les souffrants, prendra mille formes, dont plusieurs nous paraissent étranges. Elle est au fond de ce trait de mœurs que rapporte Dostoievski dans la *Maison des morts*, quand il dit :

> Rappelle-toi le touchant spectacle qu'offre notre peuple quand il assiste les déportés en route pour la Sibérie. Chacun leur apporte du sien, qui des vivres, qui de l'argent, qui la consolation d'une parole chrétienne. Aucune irritation contre le criminel; rien non plus de cet engouement romanesque qui ferait de lui un héros; on ne lui demande pas son autographe ou son portrait, on ne vient pas le voir par curiosité, comme cela se passe dans l'Europe civilisée. Ici, il y a quelque chose de plus; ce n'est pas le désir de l'innocenter ou de le soustraire au pouvoir de la justice, c'est le besoin de réconforter son âme déchue, de le consoler comme on console un frère, comme le Christ nous a ordonné de nous consoler les uns les autres. (*Le Roman russe*, p. 117.)

De là aussi, Messieurs, cette littérature toute trempée de larmes, qui est la littérature russe. De là ces romans dont les

héros appartiennent si souvent aux classes inférieures de la société, et appartiennent toujours, au moins par un acte de leur vie ou une vertu de leur âme, à ce qu'il y a de plus haut et de meilleur dans l'humanité. Le réalisme russe ne choisirait pas l'héroïne connue d'un des romans de Zola : il la ferait repentante, et l'appellerait Marie-Madeleine. Rien, en lui, de ce que Jules Lemaître nommait « les perversités du naturalisme, de sa dureté foncière et de son obscénité morose. » Ce naturalisme-là souffre, s'émeut et prie.

Tant de pitié se comprend encore mieux si l'on tient compte des conditions difficiles où se sont trouvés la plupart des écrivains russes, suspects de menacer le pouvoir quand ils voulaient l'éclairer, traités en ennemis de l'État quand ils signalaient les vices d'une administration autoritaire, compliquée et vénale. Sans nul doute, il y a parmi eux des prédicateurs d'idées dangereuses. Avec le sang aryen, le peuple russe a reçu et conservé une tendance vers la doctrine désespérante du Bouddha, vers le nirvâna final qui, dans ce pays, fera germer, parmi les vivants, le nihilisme. Mais tous les romanciers russes n'ont pas eu de ces théories antisociales, et cependant presque tous ont été inquiétés par les anciens souverains ou par la police impériale. Faites le dénombrement. Gogol, ce fils de cosaques petit-russiens, a passé une partie de sa vie à Rome et à Jérusalem, dans un exil non prononcé, mais désiré par l'autorité russe et peut-être par lui-même. Tourguénef, noble, a été exilé dans ses terres, Saltykof relégué, Samarine interné dans une citadelle. Aksakof a connu la surveillance de la haute police. Chamékof avait reçu la défense de faire imprimer ses vers, ou même de les lire à haute voix, *sauf à sa mère*. Et Dostoievski! Pour lui, vous le savez, le sort fut autrement dur, Ce visionnaire, ce malade épileptique, compromis par des amis plus conscients et plus dangereux que lui, sans doute, se vit arrêté avec eux, le 23 avril 1894, et enfermé pendant cinq mois dans une casemate à Saint-Pétersbourg Il y souffrit plus que d'autres, étant poète et malade. M. de Vogüé raconte qu'une seule consolation fut donnée aux prisonniers, le mot compatissant d'un soldat russe de faction, qui entr'ouvrit un jour le

guichet des cachots, et dit ces mots qui vous rappelleront ce que je notais tout à l'heure :

Vous vous ennuyez bien? Souffrez avec patience. Le Christ aussi a souffert.

L'encouragement n'était pas inutile. Car, au bout de cinq mois, Dostoievski et vingt de ses compagnons furent extraits de la prison, et par un froid horrible, en chemise, écoutèrent sur un échafaud la lecture de leur condamnation à mort. Les soldats chargèrent leurs armes. Ils avaient déjà abaissé le canon de leurs fusils, quand un guidon blanc fut hissé devant eux. L'Empereur avait réformé le jugement militaire. Les condamnés à mort devenaient des déportés en Sibérie. Dostoievski s'achemina par l'interminable route du nord-est. Il fut chargé de la chaîne et rasé à Tobolsk, il endura dix années de captivité, ne lut qu'un seul livre, un évangile qui lui avait été donné, au passage, par une femme, et retraversa enfin l'Oural en 1859, rapportant dans son cœur un livre qu'il a intitulé : *Souvenirs de la maison des morts*. Laissez-moi vous en citer une page.

Dostoievski vient de parler d'un aigle de Sibérie que les forçats avaient capturé, et qu'ils nourrissaient dans un coin des casernements.

On eût dit qu'il attendait haineusement la mort, ne se fiant à personne et ne se réconciliant avec personne. Enfin, un jour, les détenus se souvinrent de lui, comme par hasard. Après un oubli de deux mois, pendant lequel nul ne s'était inquiété de l'oiseau, il sembla que tous se fussent donné le mot pour le prendre subitement en pitié. On décida qu'il fallait libérer l'aigle. « *S'il doit crever, que ce soit en liberté!* » opinèrent quelques-uns. — Connu! ajoutèrent d'autres; un oiseau libre, sauvage, on ne l'accoutumera pas à la prison. — Ça veut dire qu'il n'est pas comme nous! hasarda quelqu'un. — L'aigle, camarades, c'est le tzar des forêts, commença Skouratof, le beau parleur. Mais, cette fois, personne ne l'écouta. Après le dîner, quand les tambours battirent l'appel de corvée, on s'empara de l'aigle, on lui maintint le bec, parce qu'il se défendait bravement; on l'emporta hors de la palissade. Nous arrivâmes au glacis; les douze hommes qui com-

posaient l'escouade attendaient avec curiosité pour voir où irait l'oiseau. Chose étrange! tous semblaient heureux d'on ne savait quoi, comme s'ils allaient recevoir eux-mêmes une part de liberté!...

— Lâche-le, Mikitka!

On lança l'aigle du haut du glacis dans la steppe. C'était à la fin de l'automne, par une après-midi froide et obscure. Le vent sifflait sur la steppe nue, et gémissait dans les grandes herbes jaunies, desséchées. L'aigle s'enfuit en droite ligne, battant de l'aile malade, et comme pressé d'arriver là où nos regards ne le suivraient plus. Les forçats guettaient curieusement sa tête qui pointait entre les herbes.

— Voyez le coquin! fit pensivement l'un d'eux.

— Il ne s'est pas retourné, dit un autre. Pas une fois il n'a regardé en arrière. Il ne pense qu'à fuir pour lui...

— Connu! La liberté! Il a reçu la liberté!...

— On ne le voit déjà plus, frères!

— Que fait-on là à flâner? Marche! crièrent les soldats de l'escorte.

Et tous se mirent silencieusement au travail.

A présent qu'il vous a ainsi préparés à mieux comprendre le caractère de la littérature russe contemporaine, vous suivrez sans effort M. de Vogüé dans l'étude particulière qu'il consacre aux plus notables de ses écrivains.

Entre les années 1840 et 1850, dans ce qu'on a appelé « les années quarante », les poètes, les romanciers, surgirent tout à coup en Russie, et grandirent avec la hâte des moissons de blé ou d'avoine, dans ces pays où les étés sont courts. Ils ne ressemblaient plus aux devanciers, comme Pouchkine et Lermontof, imitateurs des génies occidentaux, fils du XVIIIe siècle français, ou cousins germains de Byron. Pour la première fois depuis que la Russie parlait une langue assouplie et châtiée, elle parlait comme une Russe, elle exprimait des idées russes et des sentiments russes. Elle possédait une littérature. Et ces hommes de génie, qui lui naissaient aux points les plus variés de son empire, liés entre eux par ce respect de la souffrance et cette grande sympathie humaine que j'ai dits, apportaient cependant chacun sa nuance de mélancolie, son paysage préféré, et comme le goût des terres natales.

Gogol, petit-russien, fils de cosaques Zaporogues, d'une race d'aventuriers, chantait le pays de l'Ukraine, que l'extrême nord et l'extrême midi se disputent tour à tour, terre de grandes plaines, chauffées, l'été, par un soleil d'Orient, glacées, l'hiver, comme la province de Moscou. « Il y a dans le Petit-Russien, dit M. de Vogüé, du Provençal et du Breton. L'hiver le refait Russe. » Relisons ensemble, Messieurs, cette *nuit de l'Ukraine* qu'a célébrée Gogol, et vous admirerez comme moi la justesse d'expression du critique français.

Connaissez-vous la nuit de l'Ukraine? Oh! vous ne connaissez pas la nuit de l'Ukraine! Contemplez-la. Du milieu du ciel, la lune regarde; la voûte incommensurable s'étend et paraît plus profonde encore; elle s'embrase et respire. Sur la terre, une lumière argentée; l'air est frais, et pourtant il oppresse, chargé de langueur, charriant des parfums. Nuit divine! Nuit enchanteresse! Immobiles et pensives, les forêts reposent, pleines de ténèbres, projetant leurs grandes ombres. Voici des étangs silencieux... La petite forêt vierge de mérisiers et de prunelles risque timidement ses racines dans le froid de l'eau... Tout l'horizon dort. Au-dessus, là-haut, tout respire, tout est auguste et triomphal. Et dans l'âme, comme au ciel, s'ouvrent des espaces sans fin; une foule de visions argentées se lèvent avec grâce dans ses profondeurs. Nuit divine! Nuit charmante! Soudain, tout s'anime, les forêts, les étangs et les steppes. Le trille majestueux du rossignol d'Ukraine a retenti; il semble que la lune s'arrête au milieu des nuées pour l'entendre. Sur la colline, le village dort d'un sommeil enchanté. L'amas de chaumières blanches brille d'un éclat plus vif aux rayons de la lune; leurs murailles basses surgissent éblouissantes des ténèbres. Les chants se sont tus. Tout repose chez ces braves gens assoupis. Çà et là, pourtant, une petite fenêtre scintille. Sur le seuil d'une cabane, une famille attardée achève de souper.

Cette note personnelle, cette « fumée de la patrie », selon l'expression de Griboïédof, va devenir plus reconnaissable encore dans les œuvres de Tourguénef, un grand artiste faisant de petits tableaux, un familier de la France, un de ces émus qui ont le secret de voiler leur émotion, et de la glisser, inaperçue, dans nos âmes où elle se révèle tout à coup, lorsque le livre est fermé. De quelle jolie façon M. de Vogüé rend compte

de l'impression produite sur lui par cette poésie brève et sonore!

Il y a des riens, dit-il, des couleurs, des bruits, qui demeurent longtemps dans l'œil ou dans l'oreille, et finissent par descendre dans l'âme. Un soir d'été, dans un relais de Petite-Russie, on changeait mes chevaux. Je demandai à boire à la fille du maître de poste, une petite paysanne d'Ukraine qui portait le gracieux costume de sa province, et jouait avec le vieux rouble d'argent retenu à son cou par un ruban; elle alla chercher une carafe à demi-pleine, et, dans le mouvement qu'elle fit pour verser l'eau, le ruban vint battre sur cette carafe, l'écu d'argent roula autour du col de cristal: ce fut un clair tintement, si doux et si suave! La fille, enchantée, se prit à rire, et essaya de répéter le bruit pour son plaisir; en m'éloignant, j'entendais encore cette gamme parlée qui mourait longuement, comme un trille de rossignol, seule dans le sommeil du soir russe, sur le pays muet.

Plus d'une fois, en relisant des pages de Tourguénef, je me suis rappelé le timbre de ce cristal caressé par le bijou d'argent.

N'est-ce pas vrai ? Rappelez-vous les *Terres vierges*, le *Nid de Seigneur* et surtout ces délicieux *Récits d'un chasseur*, tout particulièrement celui de la prairie, ces petits paysans qui gardent des troupeaux de chevaux assis autour d'un brasier, pendant les chaudes nuits d'été. Ils se racontent les légendes de la dame des eaux, de l'esprit des bois, et l'histoire d'un camarade, tout petit comme eux, qui se noya l'an passé. Ils causent et rient, pour ne pas avoir peur, et ils sont bien vaillants, et ils deviendront des hommes braves, assurément. bien qu'un frisson involontaire les secoue parfois, et qu'on voie une des têtes de douze ans, éclairée par l'ardente lueur du feu, se tourner, inquiète, vers la profondeur noire de la prairie, vers les espaces immenses enveloppés de nuit, d'où le vent apporte des bruits comme des gémissements, des cris d'orfraie et le hennissement d'un cheval effrayé qui a flairé le loup. L'un d'eux, un des plus grands, a même entendu le hurlement du fauve. Il sait à peu près la direction. Il saute à poil sur une de ses bêtes, et s'élance, dans les ténèbres, pour défendre le troupeau, tandis que ses camarades l'admirent, et

écoutent la longue résonnance du galop qui s'éloigne. Puis le matin renaît, et ces petites âmes jeunes, qu'assombrissait la nuit, s'emplissent de lumière et de gaieté, comme le coin du ciel où l'aube va grandir.

Messieurs, quand Tourguénef, en 1883, se vit mourir, il écrivit une lettre-testament au plus illustre de ses compatriotes et de ses rivaux, le comte Tolstoï. Il lui disait, avec une simplicité touchante :

Très cher Léon Nikolaiévitch, je ne vous ai pas écrit depuis longtemps; j'étais et je suis sur mon lit de mort. Je ne puis guérir, il n'y a plus à y penser. Je vous écris expressément pour vous dire combien j'ai été heureux d'être votre contemporain, et pour vous exprimer ma dernière instante prière. Mon ami, revenez aux travaux littéraires! Ce don vous est venu de là d'où tout nous vient... Mon ami, grand écrivain de la terre russe, exaucez cette prière! Répondez-moi si ce papier vous est parvenu. Je vous serre une dernière fois sur mon cœur.

Vous savez que le vœu suprême de Tourguénef n'a pas été exaucé, et que le comte Léon Tolstoï, l'auteur de cette épopée qui se nomme *La Guerre et la Paix*, l'auteur d'*Anna Karénine* et des *Tableaux du siège de Sébastopol,* fabrique aujourd'hui des souliers, et mène volontairement la vie d'un moujick, dans ses domaines de Russie.

L'étude de son œuvre clôt le livre de M. de Vogüe: livre considérable, en ce qu'il nous a vraiment révélé une littérature, livre remarquablement composé, l'un de ceux, très rares, qui font empreinte sur nos esprits distraits, survivent au flot passant de nos lectures journalières. Je l'ai analysé bien insuffisamment, obligé que je suis, par le sujet que j'ai choisi, de considérer sous deux autres aspects le talent du vicomte de Vogüé. Je serais heureux, toutefois, si l'incomplète esquisse que je vous en ai donnée, décidait ceux qui ne le connaîtraient pas, à se pénétrer d'un ouvrage que je considère, avec un autre, comme le plus solide titre de gloire de l'écrivain français. C'est là le vœu que je forme, et j'arrêterais ici cette première partie de mon étude, si je ne devais, avant de continuer, vous donner la preuve d'une assertion que j'ai deux fois avancée. Je viens de répéter que la littérature russe n'avait été répandue,

en France, que grâce à M. de Vogüé, et je le prouve, d'après des documents très inédits : des comptes de librairie.

Avant la date que j'ai précisée plus haut, date encore bien rapprochée de nous, le nom de Tourguénef avait seul conquis, en France, une certaine popularité. Celui de Dostoievski était inconnu. Le grand roman de Tolstoï, *La Guerre et la Paix,* semblait promis à d'obscures destinées. La princesse Paskévitch l'avait traduit et fait imprimer à l'imprimerie *du Journal de Saint-Pétersbourg*, en 1873, à 600 exemplaires. Elle en fit parvenir 200 à une grande librairie parisienne, en dépôt. Le dépôt ne diminua pas. En 1878, une courte notice, insérée aux dernières pages de la *Revue des Deux-Mondes,* détermina la vente d'une cinquantaine d'exemplaires, qui se placèrent en très bonnes mains, surtout, chose stupéfiante, dans le monde des arts. Meissonnier fut un des premiers épris de Tolstoï. Il fallait faire une édition française. Les éditeurs hésitaient, prévoyant ce qu'ils appellent un « bouillon ». Il fut question d'éditer le roman en un volume, en supprimant simplement les deux tiers de l'œuvre. Tolstoï, consulté, refusa l'amputation. Enfin la maison Hachette tenta l'aventure. L'étude de M. de Vogüé parut en même temps, en 1884, et les trois volumes de *La Guerre et la Paix* se vendirent en moins de trois ans à plus de 30,000 exemplaires.

Je ne m'arrêterai pas longuement aux voyages de M. de Vogüé, bien qu'ils tiennent, dans son œuvre, une place distinguée. Les voyages, moins que les livres de doctrine, se prêtent à un résumé rapide. Ceux de M. de Vogüé, si j'excepte la Russie, qu'on retrouve dans les jolies *Histoires d'hiver*, l'ont conduit autour de la Méditerranée, en Grèce, en Thessalie, en Égypte, en Syrie, et jusqu'au cœur de l'Asie, dans le Turkestan. Sa manière n'est pas descriptive, comme celle de Loti, quoique l'on puisse rencontrer, çà et là, des descriptions heureuses. Elle n'est pas non plus impressionniste, et l'on ne suit pas le voyageur sous sa tente, on ne connaît pas toujours la figure de son guide, l'humeur de son aubergiste, ou la saveur des pastilles que vendent les marchands établis à l'ombre des mosquées. Ces deux premières catégories de voyageurs

pourraient se nommer celle des « voyageurs sans bagages ». M. de Vogüé a des bagages, bagages d'histoire, de légende, de politique, de souvenirs littéraires ; il appartiendrait plutôt à l'école de la tradition, et justifierait le mot de Jules Lemaître, qui le définissait, avec une intention ironique que je suis loin d'avoir : « le Châteaubriand de la troisième République ». Il y a entre le génie de l'un et le grand talent de l'autre des ressemblances que je trouve infiniment flatteuses. Mais ce Châteaubriand de la fin du XIXe siècle, en faisant de nouveaux *Itinéraires*, a naturellement modifié les thèmes préférés du premier. Il sait le passé des empires, mais ne s'y enferme jamais longtemps. Ce qui le tente, c'est la physionomie contemporaine et les destinées probables des pays qu'il traverse. Il voit avec une âme cultivée, mais une âme aussi toute moderne et attirée par le progrès. Ses livres de voyages me rappellent ce gros volume in-4°, que je possède dans ma bibliothèque, sous une couverture de cuir plein, et que l'auteur ancien a intitulé : *Théâtre de la Turquie, où sont représentées les choses les plus remarquables qui s'y passent aujourd'hui, avec les mœurs, le gouvernement, les coutumes et la religion des turcs, et de treize autres sortes de nations qui habitent dans l'empire ottoman ; le tout confirmé par des exemples et des événement tragiques arrivés depuis peu.*

Ce mélange peut n'être pas du goût de tout le monde. Il est quand même, pour un grand nombre d'esprits, des plus intéressants et des plus suggestifs. Lisez, dans les *Histoires Orientales*, le superbe article sur Boulaq et Saqqarah, qui n'est, à propos des découvertes de Mariette bey, qu'une méditation sur les momies. On peut dire de fort belles choses sur les momies, messieurs, et il y a bien des vivants qui n'en inspireraient pas autant. Sans parler de tous les siècles d'intervalles, qu'on peut remplir de rêveries nobles, n'est-ce pas une bonne fortune littéraire que de pouvoir lire, sur le tombeau d'une femme de la Ve dynastie, d'une femme morte depuis cinquante-cinq siècles, ces mots touchants qu'a lus M. de Vogüé :

Je pleure après la brise, au bord du courant du Nil, qui rafraîchissait mon chagrin ;

Ou ces autres paroles plus hautes, et plus émues :

O cœur, cœur qui me vient de ma mère, mon cœur de quand j'étais sur terre, ne te dresse pas comme témoin, ne me charge pas devant Dieu le Grand !

Lisez, dans le même volume, *La Thessalie et la frontière grecque*. Vous y découvrirez, à côté du rappel des souvenirs de saint Paul, subsistant à l'intérieur des mosquées, une dissertation sur l'avenir commercial de Salonique la Juive, un renseignement sur le petit chemin de fer d'Uskup, qui n'a qu'un départ tous les deux jours, des histoires de brigands et la plus complète démolition de trois vers harmonieux de Musset. Vous vous souvenez :

... Le bleu Titarèse et son golfe d'argent,
Qui montre dans ses eaux, où le cygne se mire,
La blanche Oloossone à la blanche Camire.

Or, il paraît que le bleu Titarèse n'est qu'un ruisseau d'eau boueuse, que les poules remplacent les cygnes sur ses bords, que le golfe d'argent est à deux journées de marche, que la blanche Oloossone serait bien empêchée d'y voir quelque chose vu qu'elle en est séparée par la respectable barrière de l'Olympe, et qu'enfin la blanche Camire ne se trouve pas en Grèce, mais dans l'île de Rhodes. A part cela, cette poétique géographie est exacte.

Lisez surtout les *Lettres d'Asie*, dont l'apparition, dans le *Journal des Débats*, fit sensation. Elles se trouvent au milieu d'un livre sur lequel j'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure : *Les Spectacles Contemporains*, et elles racontent le voyage d'inauguration du chemin de fer des bords de la mer Caspienne à Samarkande, et, comme le dit M. de Vogüé,

L'irruption soudaine de l'Europe dans la vieille Asie, l'étonnement réciproque des deux mondes qui se mêlaient, l'enchantement d'heures inoubliables.

C'est l'épopée de la civilisation conquérant le monde par la

locomotive. Nulle part l'écrivain n'a rassemblé plus de considérations générales et brèves, nulle part il n'a mis dans le récit plus d'action, plus de surprises dans le style, plus de poésie également. Je veux vous donner un échantillon de cette poésie. Le premier train arrivé dans la vieille et féerique capitale de Tamerlan, va repartir après quelques jours d'arrêt et refaire les 1440 kilomètres de dunes de sable, de désert pierreux et de rares oasis qui séparent Samarkande des rives de la Caspienne. Les voyageurs vont quitter cette ville enchanteresse et sa campagne, l'opulent jardin de l'Asie centrale.

Nos journées si pleines, dit M. de Vogüé, se terminent par des bals, au club des officiers, à la Résidence, à la gare. Le matin, on était au palais et chez les contemporains de Tamerlan : le soir on a franchi neuf cents lieues et vécu six ou sept siècles, on se retrouve dans un salon de Pétersbourg. Nous pourrions oublier que nous sommes au pied des monts de la Chine, n'étaient les physionomies graves de quelques Sartes, qui haussent leurs têtes par-dessus les haies des jardins où l'on danse, et regardent d'un air songeur les valses des péris d'Occident... Les airs russes prennent possession de l'espace ; ces nuits alanguies les boivent voluptueusement ; ils s'en vont dans la brise tiède qui caresse les cimes des peupliers et des karagatch ; ils montent dans le ciel d'Asie sombre et doux sur nos têtes, avec son trésor d'étoiles à l'éclat amorti, comme de vieilles pièces d'or qui ont beaucoup servi. Les lumières et les harmonies d'en haut descendent indulgemment sur la joie du bal, sur les feux électriques et les musiques humaines qui glorifient les petits événements d'en bas.

On nous arrache à cet enchantement : le jour du départ est venu, le train chauffe, l'ingénieur qui dispose de nous ne souffre pas qu'on s'attarde. Il faut dire adieu à la compagne qui partage mon logis : une des tourterelles dont ces jardins sont remplis a fait nid sur l'entablement du poêle. Je m'étais habitué à elle, je rencontrais ses yeux irrisés en me réveillant. Tandis que j'écrivais devant la fenêtre ouverte, le mâle entrait et sortait bruyamment, effleurant mon papier de ses ailes ; il apportait la nourriture à la couveuse. Elle, immobile sur ses œufs, me regardait travailler. Pendant que je couvrais ces feuilles de mots inutiles, la petite bête pensive achevait son œuvre d'amour, meilleure et plus nécessaire que la mienne, puisque c'est la grande œuvre de vie. Je la quitte avec regret ; je

retourne aux pays ternes, aux durs métiers que les hommes y font ; elle reprendra son vol facile, dans cette fine lumière, autour des dômes bleus que je ne reverrai plus.

Et moi aussi, je l'ai connu, le regret du voyageur, j'ai éprouvé combien vite le cœur se prend aux beautés de la route, et qu'il n'y a pas que son propre pays qui soit dur à quitter. Sur la rade de Tunis, quand j'ai vu diminuer, dans la brume matinale, les menues dentelles blanches qui m'avaient donné la première impression d'une ville d'Orient ; lorsque, plus loin, j'ai repassé pour l'abandonner aussi, à travers le port bleu de Malte toute jaune ; lorsque la première, et même la seconde fois j'ai jeté un dernier regard sur les bois d'oranger d'Aci-reale, sur l'Etna aux belles lignes, sur Taormina haut perchée sur les rocs, ou bien sur la plaine aux pentes douces que parcourut si souvent, du cœur et des yeux, saint Francois d'Assise, j'ai bien compris ce que dit ici M. de Vogüé, et j'ai noté, comme il a dû le faire lui-même, que ces larmes secrètes nous viennent moins encore de ce que nous laissons derrière nous, d'une attache fragile de notre âme, que d'un retour sur nous-mêmes et d'un pressentiment inavoué de l'universel adieu.

Voilà donc deux sortes d'ouvrages où nous trouvons M. de Vogüé supérieur à la moyenne des écrivains du genre : la critique littéraire et le récit de voyages. Il y fait preuve de qualités nombreuses. Il n'y est pas, cependant, tout à fait lui-même, et la raison m'en paraît être que ces deux genres veulent une discipline, astreignent l'esprit à suivre une voie, et le limitent dans sa liberté. Toute analyse de l'œuvre d'autrui nous crée, en effet, plus d'une dépendance, nous contraint, après les plus larges parenthèses, à revenir dans le cadre imposé des livres que nous étudions, et, si léger que soit le fil conducteur d'un voyage, c'est un fil qui nous lie. M. de Vogüé me semble exceller, au contraire, dans ce qu'on nomme, au collège, les « sujets libres ». Une tendance de son époque l'a frappé, un événement l'étonne, une pensée le séduit, un monument nouveau projette, comme un phare électrique, son rayon lumineux dans l'obscur avenir : il en prend occasion pour phi-

losopher, et nous voyons ce libre et généreux esprit dans son allure naturelle et originale : la méditation fantaisiste des choses de notre temps. Ses *chefs-d'œuvre* appartiennent à cette troisième classe de ses travaux, ce sont de simples articles, des fragments de livres, mais plus pleins d'idées, plus éloquents, plus poétiques que des multitudes d'in-octavo ou d'in-folio. Je citerai hardiment, en leur maintenant cette qualification, que je ne crois pas excessive : Les *Affaires de Rome*, la *Mort de Guillaume Ier d'Allemagne*, les *Indes Noires*, dans les *Spectacles Contemporains*, les *Cigognes* dans *Heures d'histoire*, et une partie de ce livre étrange, hardi, tenant du rêve, qui s'intitule : *Remarques sur l'Exposition du Centenaire*. J'ajouterai, ce qui va de soi, que si M. de Vogüé donne, dans ces écrits, l'essor à toutes les remarquables facultés de son esprit, il y donne également la mesure et le meilleur exemplaire de son style.

Ici, je rencontre M. Jules Lemaître. Dans le *Temps* du 12 janvier dernier, M. Jules Lemaître a tracé, de M. de Vogüé, un portrait d'une spirituelle injustice, ou, si vous le voulez, un portrait légèrement caricatural, où quelques traits seraient grossis, et d'autres déprimés.

Une de ses caractéristiques, dit-il, c'est d'être un auteur à *considérations*, de ne pouvoir écrire trois lignes sans s'élever à des idées excessivement générales. Ces idées ne sont jamais insignifiantes. Cosmopolite par la culture, avec d'assez belles parties d'esprit philosophique, M. de Vogüé, ayant beaucoup vu, peut beaucoup comparer et, par suite, beaucoup abstraire. Ces idées sont, presque toujours, majestueusement tristes. Depuis dix ans, M. de Vogüé nous parle, presque sans interruption, du malaise de nos âmes. Il a repris, avec quelques variantes, la chanson de 1840. Je crois que ce malaise, il l'éprouve pour son compte. Intelligence haute et mélancolique, — mélancolique d'être haute, et haute par les mêmes raisons qui la font mélancolique, — il ne paraît pas d'aplomb dans sa vie. Il a un peu l'air d'un exilé, et cela de diverses façons.

Le critique essaie de prouver alors que M. de Vogüé est un grand seigneur exilé dans son temps, un ami des littératures du nord exilé dans son pays, un démocrate exilé dans son

monde, un croyant exilé de sa religion, et un écrivain exilé dans son grand style « fastueux et orgueilleux. »

Il lui reproche de manquer de « bonhomie ». Voilà un reproche qu'on pourrait adresser à M. Jules Lemaître, malgré la différence des styles. Mais passons. Je ne vois pas de mal à ce qu'un homme soit exilé, pourvu qu'il ait raison. Toute la question est de savoir si M. de Vogüé a raison de penser et d'écrire comme il le fait, d'être, en un mot, ce qu'il est.

Je concéderai volontiers que M. de Vogüé est un mélancolique. Le génie s'est souvent accommodé de ce tempérament-là.

J'accorderai qu'il a parfois une phrase tourmentée, trop chargée d'incidentes, nuageuse même, et quelques images dénuées de la simplicité antique, ou, tout bonnement, de simplicité. Avec cette note explicative, toutefois, que, bien souvent, l'obscurité relative est due aux milieux mêmes où l'écrivain nous transporte, et signale moins une infériorité du penseur que le voisinage de l'infini.

Je pourrais ajouter que M. de Vogüé, chrétien par le fond de l'âme, par la profonde conviction de sa raison et l'habitude de sa pensée, exprime, sur certains points, des opinions qui ne sont pas entièrement conformes à la doctrine catholique, et qu'il aurait, en l'acceptant tout entière, éclairé plus d'une page de son œuvre, et donné moins de prise, devenant plus précis, au reproche qu'on lui adresse de ne pas parler pour la foule.

Mais, cette part concédée à la critique, je pense qu'un portrait tout à fait ressemblant de M. de Vogüé serait celui où, en pleine lumière, on peindrait ce rare et puissant caractère de grandeur qui marque toute son œuvre. Comme il faut toujours pardonner quelque chose à quelqu'un, je pardonne volontiers un peu de solennité à l'écrivain qui élève ma pensée, m'ouvre des horizons, m'inquiète sur ma destinée, et traite noblement des affaires humaines. Aucune originalité ne me paraît plus évidente. Elle contribue à restreindre le nombre de ceux qui lisent M. de Vogüé, je le veux bien, mais elle lui vaut l'admiration de ceux qui le lisent, et cette sorte d'estime que nous donnons aux écrivains de sa race : je veux dire l'intime reconnaissance des âmes pour qui les a respectées. Cette gloire est enviable.

Je crois que M. de Vogüé ne mérite pas celle-là seulement. Beaucoup de pages de ses livres me semblent remarquables par la forme autant que par le fond. Je vous en ai cité quelques-unes. Permettez-moi de vous faire juges, à nouveau, de cette question, et de vous apporter, en terminant, un supplément de preuves. Elles sont faciles à trouver.

Je pourrais citer quelques passages de ces affaires de Rome, où M. de Vogüé a eu le tort, selon moi, de préjuger la question si délicate et toujours réservée du patrimoine de Saint-Pierre, contrairement aux revendications répétées des Souverains Pontifes, et de prendre pour un bien quelques conséquences heureuses et glorieuses, en effet, d'une situation injuste. A côté de cette thèse, tout au moins risquée, il développe les plus belles et les plus éloquentes considérations sur l'expansion de l'Église dans le nouveau monde, sur son rôle d'influence grandissante dans l'ancien, sur l'indispensable élément de progrès et de civilisation qu'elle représente; il la montre comme la seule force capable de limiter et de diriger la crue de la démocratie et du socialisme qui l'accompagne. Mais le choix serait trop difficile entre des pages qui s'appellent et se complètent l'une l'autre.

J'aime mieux vous présenter deux tableaux, l'un d'une réalité saisissante, l'autre de magistrale fantaisie. Vous jugerez si celui qui les a tracés n'est pas digne du nom de grand écrivain.

Voici d'abord le récit des dernières heures de l'empereur Guillaume Ier :

La mort... s'est abattue dans le palais impérial, à Berlin. Là, on l'attendait depuis si longtemps qu'on ne croyait plus à sa venue. Seul, l'empereur nonagénaire l'a aussitôt entendue; il a compris que Dieu l'appelait au rapport; il a demandé une nuit encore pour s'occuper de ses troupes et leur donner le mot du lendemain. L'histoire retiendra les souvenirs de cette nuit, tels que les témoins les ont consignés dans les feuilles étrangères; on ne les a pas rapportés chez nous avec les détails qu'ils méritent, avec leur grandeur simple, leur sérénité puritaine et militaire; mieux que tous les commentaires biographiques, ils peignent cet homme, sa vie, son règne.

Dans la journée du 8 mars, il devint évident que le vieillard fai-

blissait, et que son heure était prochaine. Ses deux familles, — celle du sang, celle des armes, ses enfants, son état-major, se réunirent autour du petit lit de fer, dans une chambre d'officier pauvre; elle a pour tout ornement des gravures d'uniformes, un Christ en croix, un bouquet de bleuets, un trophée de sabres; pour horizon, par delà le maigre profil de Frédéric II, un corps de garde, avec des rateliers de fusils et des canons sous les colonnes doriques. Le feld-maréchal et le chancelier arrivèrent des premiers, pour assister leur maître dans cette dernière bataille. Le pasteur ouvrit la Bible au livre d'Isaïe, et récita quelques versets. Au dehors, la population s'amassait autour du monument de Frédéric.

A cinq heures, la cloche de la cathédrale tinta. Elle demandait des prières pour le mourant. Le peuple crut qu'elle sonnait le glas; cette foule consternée se rua sur les derrières du palais, pénétra de vive force dans la cour intérieure, et vint battre la porte en criant : L'Empereur est mort! - L'Empereur est vivant! répondit un aide de camp, qui sortit pour calmer la panique. Rassuré par ces affirmations, le peuple se dispersa. En effet, le souverain était revenu à lui au moment où le télégraphe transmettait au monde entier la nouvelle de sa fin. Il prit quelque nourriture, se leva sans aide, une dernière flamme de vie remonta dans ses prunelles. M. de Bismarck et M. de Moltke dirent avec confiance aux généraux qui les interrogeaient, comme ils quittaient la chambre : « Un homme qui a un pareil regard ne peut pas mourir. »

L'Empereur ne se trompait pas à ce répit. Sa fille l'ayant prié de ménager ses forces, il l'interrompit : « Je n'ai plus le temps d'être fatigué; j'ai encore beaucoup de choses à dire. » Et il rappela le feld-maréchal, pour s'entretenir encore de l'armée. Puis ce fut le tour de son petit-fils qui reçut les instructions politiques. Il parla de la Russie, il parla de la France. Les spectres commençaient à passer devant les yeux de l'agonisant. Ayant fini avec les soins du présent, sa pensée retrograda vers les jours anciens, si anciens qu'en les remémorant, il ne pouvait plus avoir de communication avec les vivants. Il demanda qu'on mît sur son cœur, quand il aurait cessé de battre, la Croix de fer et le Saint-George, les premières étoiles gagnées dans la campagne de France, l'autre, celle des temps déjà légendaires. Enfin, l'idée fixe du soldat s'effaça, avec les soucis de la terre, pour laisser prier le chrétien. Il murmura quelques répons des cantiques psalmodiés par le pasteur; on surprit encore sur ses lèvres quelques lambeaux de phrases, vagues et douces, qui témoignaient de l'entrée dans le mystère : « Il m'a aidé de son nom...

Nous établirons des heures de recueillement... J'ai eu un rêve, la dernière fête à la cathédrale... C'était beau... »

Il s'assoupit. Le seul bruit qu'il pût percevoir, dans le silence de la nuit, le dernier qui berça son sommeil, ce fut le pas lent, sur le trottoir, de la sentinelle, effleurant les fenêtres de la pointe de son casque. Aux approches de l'aube, le pouls tomba; l'impératrice, assise au pied du lit, tenait la main qui avait pris la sienne, soixante ans auparavant. Le jour vint : à l'heure de la garde montante, doucement, sans secousse, Guillaume cessa de respirer.

Le second fragment, Messieurs, je l'emprunte au livre sur l'Exposition du Centenaire, et au chapitre consacré à la glorification de la Tour Eiffel. C'est déjà loin de nous, la Tour Eiffel, mais ce que je vais vous lire ne vieillira pas.

L'autre soir, je m'étais égaré là haut (sur la Tour), assez avant dans la nuit. J'étais resté seul dans la cage vitrée, toute pareille à la dunette d'un navire, avec ses chaînes, ses cabestans, ses lampes électriques placées au plafond bas. Pour compléter l'illusion, le vent faisait rage, cette nuit-là, dans les agrès de tôle. On n'entendait que sa plainte dans le silence, et de loin en loin la sonnerie du téléphone, appelant au-dessus de ma tête la vigie du feu. Il ne manquait que l'Océan sous nos pieds. Il y avait Paris. Le soleil se coucha derrière le mont Valérien... La nuit tomba... Les quartiers de la cité disparurent l'un après l'autre... Soudain, deux barres lumineuses s'abattirent sur la terre. C'étaient les grands faisceaux partis des projecteurs qui roulaient au-dessus de ma tête : ces rayons dont nous apercevons chaque soir quelque fragment, jouant devant nos fenêtres, dans notre petit coin de ciel, comme les lueurs d'une foudre domestiquée. Vus de leur source, les deux bras de lumière semblaient tâtonner dans la nuit, avec des mouvements saccadés... Ils fouillaient Paris au hasard. Par moments, leurs extrémités se conjuguaient, pour mieux éclairer le point qu'ils interrogeaient. Ils se posèrent successivement sur d'humbles maisons, des palais, des campagnes lointaines. Je ne pouvais me lasser de suivre leur recherche, tant elle paraissait volontaire et anxieuse. Un instant, ils tirèrent de l'ombre un bois montueux, avec des taches blanches sur le devant; c'étaient les sépultures du Père-Lachaise, doucement baignées dans cette clarté élyséenne. En se repliant, ils s'arrêtèrent sur Notre-Dame. La façade se détacha, pâle, mais très

nette. Dans les tours réveillées, je crus entendre une voix dolente. Elle disait :

« Pourquoi troubles-tu notre recueillement, parodie impie du clocher chrétien? En vain tu te dresses au-dessus de nous dans ton orgueil : nous sommes fondées sur la pierre indestructible. Tu es laide et vide: nous sommes belles et pleines de Dieu. Les saints nous ont bâties avec amour; les siècles nous ont consacrées. Tu es muette et stupide; nous avons nos chaires, nos orgues, nos cloches toutes les dominations de l'esprit et du cœur. Tu es fière de ta science; tu sais peu de choses, puisque tu ne sais pas prier. Tu peux étonner les hommes; tu ne peux pas leur offrir ce que nous leur donnons : la consolation de la souffrance. Ils iront s'égayer chez toi, ils reviendront pleurer chez nous. Fantaisie d un jour, tu n'es pas viable, car tu n'as point d'âme. »

La Tour n'est pas muette. Le vent qui frémit dans ses cordes de métal lui donne une voix. Elle répondit :

« Vieilles tours abandonnées, on ne vous écoute plus. Ne voyez-vous pas que le monde a changé de pôle, et qu'il tourne maintenant sur mon axe de fer? Je représente la force universelle, disciplinée par le calcul. La pensée humaine court le long de mes membres. J'ai le front ceint d'éclairs dérobés aux sources de la lumière. Vous étiez l'ignorance, je suis la science... »

Comme la Tour se taisait, les deux grands faisceaux remontèrent, avec un de ces brusques frissons que j'avais déjà observés; la vibration des molécules lumineuses se changea en ondes sonores, une voix pure s'éleva du fluide subtil :

« Choses d'en bas, choses lourdes, vos paroles sont injustes et vos vues courtes. Vous, pieuses tours gothiques, pourquoi défendez-vous à votre jeune sœur de devenir belle? Quand les maîtres maçons vous sculptaient, si l'on eût transporté à vos pieds un Grec d'Athènes, il eût dit de vous ce que vous dites d'elle aujourd'hui. Il vous eût traitées de monstres barbares, d'insulte aux lignes sacrées du Parthénon. Pourtant votre beauté s'est fait reconnaître, à côté de celle qu'on admirait avant vous. Souffrez donc qu'il en naisse une autre, si le temps est venu. Surtout ne refusez pas une âme à qui la cherche... Soyez maternelles à ce monde troublé; il suit son instinct en se précipitant dans d'autres voies, où il retrouvera ce qu'il y avait d'impérissable en vous.

« Et toi, fille du savoir, courbe ton orgueil. Ta science est belle, et nécessaire, et invincible; mais c'est peu d'éclairer l'esprit, si l'on ne guérit pas l'éternelle plaie du cœur. Ton aînée donnait aux hommes

ce dont ils ont besoin : la charité et l'espérance. Si tu aspires à lui succéder, sache fonder le temple de la nouvelle alliance, l'accord de la science et de la foi. Fais jaillir l'âme obscure qui s'agite dans tes flancs, l'âme que nous cherchons pour toi dans ce monde nouveau. Tu le possèdes par l'intelligence; tu ne règneras vraiment sur lui que le jour où tu rendras aux malheureux ce qu'ils trouvaient là-bas : une immense compassion et un espoir divin. »

Voilà ce que j'ai cru entendre sur la Tour. On y est sujet au vertige; cette nuit était faite pour le rêve, on aurait à moins un instant d'hallucination. Pour y couper court, je recommençai à descendre la longue spirale de l'escalier qui s'enfonçait dans les ténèbres. En m'arrêtant au premier paller, je reportai encore une fois mes regards sur le sommet. Les deux bras lumineux s'étaient relevés dans l'espace, ils continuaient leurs évolutions. Pendant une minute, sur le ciel noir dont ils semblaient toucher les bornes, il me sembla qu'ils traçaient une croix éblouissante, gigantesque *labarum*. Le signe de pitié et de prière était dressé sur la Tour par cette lumière neuve, par la force immatérielle qui devient là-haut de la clarté. Durant cette minute, la Tour fut achevée; le piédestal avait reçu son couronnement naturel.

Je veux vous laisser sous le charme de ces pages, Messieurs, et je conclus rapidement.

Je dirai à ceux qui n'auraient pas le loisir de lire en son entier l'œuvre de M. de Vogüé, qu'ils doivent lire au moins deux de ses plus beaux livres, le *Roman russe* et les *Spectacles contemporains*.

Je dirai à tous que nous devons être fiers, comme Français, de posséder un écrivain de cet essor, qui relève, aux yeux du monde, le prestige de nos lettres, et que nous devons être heureux, comme chrétiens, de l'hommage que les esprits de ce temps rendent à la majesté et au rôle social de l'Église, du retour très nécessaire qu'ils préparent, de l'élan de justice et de bonne foi qui les porte vers elle.

René Bazin.

DEUX BLUETTES

Voici deux bluettes, ou mieux deux bleuets, *que je vous offre : deux pauvres petites fleurs pâles de notre pays d'Anjou. Elles ont éclos dans ma chambre en avril dernier, toutes deux un vendredi, à huit jours d'intervalle, entre les corrections de thèmes grecs des candidats à la licence. Sans doute elles se ressentent, les pauvrettes, de ce voisinage : le* Jardin des racines grecques *n'est pas bon pour toutes fleurs. Regardez-les et faites-leur bon accueil. Toutes pâles qu'elles sont, puissent-elles être pour vous, comme elles le furent pour moi, une distraction agréable !*

I

Premier voyage en chemin de fer

A mon ami Gabriel Crétaux.

Ce jour-là, j'étais arrivé à la gare — une toute petite gare du Craonnais — une demi-heure environ avant le passage du

train. Comme ces bons campagnards qui, leur voyage une fois décidé, craignent toujours de manquer le train et sont obligés de stationner longuement dans les salles d'attente. j'étais parti trop tôt. Moins patient qu'ils ne le sont d'ordinaire, j'arpentais d'un pas nerveux le quai d'embarquement. J'étais le seul voyageur de la localité : *rara avis in terris*..... Le ciel était gris et triste : un vent froid, qui gémissait dans les sapins, faisait courir, à peu de distance au-dessus de la terre, de grands nuages aux bords déchiquetés, qui de temps en temps pleuraient. Je marchais et je songeais, n'ayant rien de mieux à faire pour tromper l'ennui de l'attente : le chef de gare, un bourru, était occupé à son service, et je n'avais, du reste, nul désir de lier conversation avec lui. Mes idées, peu à peu, prenaient la couleur du temps, quand, tout à coup, j'en fus distrait par un gracieux spectacle.

En passant devant la barrière qui ferme la route, je vis deux paires d'yeux, jeunes et luisants, qui me regardaient avec un étonnement naïf et presque envieux. Deux enfants étaient là : une petite fille et un petit garçon. Immobiles, ils attendaient. Sans doute, ils n'osaient pas franchir la barrière et pénétrer sur la voie. Était-ce par peur du train ou pour ne pas contrevenir aux ordres formels du chef de gare? Pour l'une et l'autre raison, vraisemblablement. Comme ils me fixaient toujours, j'allai à eux, poussé moitié par la curiosité, moitié par l'amour très vif qui m'attire vers les enfants.

Tous deux étaient assez mal vêtus, mais proprement. La petite fille, l'aînée, serrée dans une robe courte et trop étroite, avait les mains jointes sur son corsage. Un petit bonnet blanc entourait sa figure rondelette où resplendissaient, d'une lumière calme, deux yeux noirs, très doux, veloutés et comme caressants. Elle était bien jolie, mais sans le savoir. De coquetterie, elle n'avait pas l'ombre ; Dieu sait pourtant si la vanité s'éveille assez vite dans l'âme des

enfants. En la voyant, je pensai tout de suite aux anges joufflus qui contemplent, appuyés sur *les balustres des cieux*, la madone triomphante de *Saint-Sixte*. — Son frère était en blouse, les jambes passées dans un pantalon trop large pour lui, la tête coiffée d'une calotte assujettie par deux rubans noirs qui s'attachaient sous le menton. Il avait l'air doux de sa sœur — un air de famille — avec un peu plus d'insouciance. Il la tenait par sa jupe. Ses yeux bruns, presque effarés, ne me quittaient pas. J'eus beau faire, je ne pus lui arracher une parole.

Je demandai à la petite fille :

« Comment t'appelles-tu, mignonne ?

— Louise Lambert.

— Quel âge as-tu ?

— Neuf ans bientôt. Je ferai ma première communion l'année prochaine.

— Et ton frère ?

— Il s'appelle Jean..... il a quatre ans.

— Que veux-tu et que viens-tu faire ici avec lui ? »

Elle répondit ingénument, et sans se faire prier davantage :

« Nous venons voir le chemin de fer ! »

Et je lus dans ses yeux profonds tout un humble poème. Chaque matin, chaque soir, autant qu'il leur était possible, ils venaient, tous les deux, du bourg peu éloigné, la sœur grande conduisant le petit frère, assister à l'arrivée et au départ des trains : jamais fatigués, jamais rassasiés de ce monotone spectacle. — Ne riez pas, j'en connais d'autres, parmi mes petits amis plus riches, qui ont tout à fait les mêmes goûts que ces pauvres enfants d'un pauvre village ! — Quelques minutes avant l'heure, comme je les aperçus ce jour-là, ils étaient à leur poste d'observation. Quand le gémissement de la locomotive éclatait au dernier tournant

de la voie, vite ils braquaient leurs yeux sur elle et la suivaient fidèlement, sans distraction, sans ennui : cette grosse masse de fer, bête bruyante et haletante, qui roulait majestueusement vers eux, les attirait en les effrayant. Le train arrêté, ils regardaient les voyageurs — oh ! les heureux ! — monter ou descendre, le chef de gare échanger les lettres avec le facteur et les signaux avec le mécanicien. Et, l'heure venue, l'ordre donné, au coup de sifflet réglementaire, l'énorme masse glissant lentement sur les rails, ils la suivaient encore jusqu'à ce qu'elle eût disparu là-bas, à l'horizon, jusqu'à ce que le dernier nuage de fumée, vomi par elle, se fût dissipé dans le ciel ou abattu sur les champs.

Je continuai, en m'adressant à la petite fille, vivement intéressé par cette nature candide et par ces yeux francs où se reflétait une âme tranquille :

« Es-tu allée quelquefois en chemin de fer ?

— Jamais, Monsieur.

— Au moins, tu es montée en voiture ?

— Une ou deux fois.....

— Mais, aller en voiture ou en chemin de fer, c'est la même chose, mon enfant ! »

Elle ne dit rien. Mais je vis, à une moue imperceptible de ses lèvres, comme à l'étonnement qui se peignit dans ses prunelles si claires, qu'il lui était impossible de me croire.

A ce moment, le train s'annonçait. Je regardai les enfants et voulus leur adresser encore la parole : mais ils ne m'écoutaient plus, ils ne me voyaient plus. Leur attention était ailleurs : du côté où la locomotive allait leur apparaître.

Alors une idée subite, comme un éclair, me traversa l'esprit. Bien sûr, elle eût dû venir plus tôt ; mais s'avise-t-on de tout, quand on vieillit ? Je courus au guichet, où je me fis

délivrer deux billets, *aller et retour*, pour la station voisine. Et, tout joyeux, comme un gamin de collège après une escapade, je revins trouver les enfants. Le train arrivait en gare.

« Voulez-vous venir avec moi... jusqu'à Craon ? »

La petite fille allait accepter du premier coup, d'enthousiasme. Mais, par un brusque retour, elle répliqua :

« Maman !... Que dira maman ?

— Maman?... Elle ne dira rien du tout, j'en suis sûr : elle sera, au contraire, bien heureuse que ses deux enfants soient heureux. Et puis, dans une demi-heure, vous serez de retour. Allons, venez. »

Elle n'objecta plus rien, toute à son désir et confiante en moi. Je la pris par la main ; elle me suivit, tirant son frère.

Vite, je les hissai dans un wagon. Au sifflet grêle du chef de gare répondit le cri aigu et strident de la locomotive. Et le train s'ébranla.

Dans le compartiment où nous étions montés, les voyageurs, à qui je contai l'histoire, nous accueillirent en souriant. Pour moi, j'étais redevenu enfant avec ces enfants, tout aise de mon projet subitement conçu et aussi vite réalisé.

D'abord mes deux compagnons, même la petite fille, ne soufflèrent mot. Ils étaient abasourdis par le bruit qui leur emplissait les oreilles : bruit des wagons roulant sur les rails ; bruit des coups de piston de la machine, qui rythmaient le galop des wagons. La secousse, qu'imprimait le train en marche, les effrayait bien aussi un peu. Mais ils s'enhardirent, au moins elle ; car le petit garçon ne fut jamais très confiant : serrant dans sa main son ticket jaune, il jetait de temps en temps par la portière un regard étonné et furtif. En vain sa sœur l'appelait pour lui montrer le pays ; il se cramponnait obstinément à sa place, et n'en bougeait non plus qu'un terme.

Mais elle, le premier moment d'émotion passé, rouge de bonheur, s'était précipitée à la portière, où elle se tenait. De ses grands yeux doux, qui brillaient d'une lumière nouvelle, tout dilatés par la joie, elle contemplait le paysage charmant qui se renouvelait sans cesse : haies d'aubépines avec leurs étoiles blanches ou roses, pommiers en fleurs, grands arbres qui fuyaient avec une rapidité vertigineuse, beaux champs de colza doré, prairies où paissaient les bœufs au regard indécis et tranquille, ruisseaux que la ligne traverse, maisons des gardes-barrières, fermes..... Cette enfant, que j'avais crue si calme, était toute transfigurée. C'étaient des trépignements de joie, maintenant, quand un chien de ferme, agacé par le bruit du train, courait en jappant après la locomotive, ou quand de jeunes chevaux, effrayés, galopaient, crinière hérissée, à travers les sillons. Un petit frisson la secouait, elle poussait de petits cris très amusants, en fermant presque les yeux, lorsque, le train arrivé au haut d'un talus, elle plongeait la vue dans le vallon...

Je lui dis, à un moment où elle se détournait, rieuse :

« Tu es bien contente ? »

Je n'avais pas besoin, certes, de sa réponse pour savoir qu'elle était heureuse. Ses yeux, les traits de sa mobile physionomie, ses mains, son corps agité d'un petit tremblement nerveux, tout le criait. Et ce fut ma récompense, très douce, très complète.

Tout finit, hélas ! en ce monde : comme les misères, et peut-être plus vite encore, les joies. Les plaisirs très vifs, d'ailleurs, ne peuvent guère durer longtemps : un sage, dès la lointaine antiquité, en avait fait la remarque. Douze ou quinze minutes, au plus, s'étaient écoulées. Le train stoppa. Nous étions arrivés.

Je descendis avec mes deux compagnons de voyage, désolés que cette partie de plaisir improvisée fût si vite finie. Justement, un autre train, que nous croisions, allait repartir pour

leur village. Après leur avoir dit adieu, je les confiai à un ami, en leur recommandant bien de ne pas laisser passer la station. La petite fille me remercia des yeux et des lèvres, en souriant gentiment. C'est ainsi que nous nous séparâmes : eux, pour retourner vers leur maman, et, le cœur plein de souvenirs, conter à leurs camarades les prouesses de cette journée; moi, pour continuer mon voyage et rentrer à la maison.

Et depuis, je pense, le même plaisir recommença pour eux.....

Est-ce bien vrai, pourtant? Sont-ils revenus, mes petits amis d'un jour, à la barrière du chemin de fer, aussi souvent que par le passé ? Eux, qui ont goûté aux délices de la terre promise, vont-ils encore, matin et soir, guetter le train qui arrive, et le suivent-ils des yeux jusqu'à ce qu'il disparaisse à l'horizon? Je m'en informerai auprès de nos amis communs. Mais, avec mon expérience, j'incline à croire que non: que, du moins, on ne les trouve plus aussi fréquemment à la place accoutumée. Ils ont, en un jour de bonheur, si rapidement que ce fût, réalisé leur rêve. Or, vous le savez, le désir, satisfait, a perdu les brillantes couleurs qui le rendaient si séduisant. Il en est ainsi de toute chose, ici-bas : même quand on est enfant, il est plus doux, plus piquant, de désirer que d'obtenir. Mais quoi! Faut-il donc, pour cela, plaindre l'humanité, condamnée à la perpétuelle désillusion après l'espérance? Non pas. Grâce à Dieu, la vie, si on la prend comme il convient, est, en somme, assez variée et assez belle pour laisser à l'homme d'autres sentiments que le dégoût et l'ennui. Heureux, sans doute, bien heureux ceux-là qui ont l'âme assez candide et assez fraîche pour recommencer souvent leur *premier voyage en chemin de fer!*

II

Le premier pantalon de Gentil-Bernard

A mon ami George Guy.

L'un de mes amis a un fils, qui s'appelle Bernard. Comme l'enfant est gentil — demandez-le plutôt à sa mère — tous, d'un commun accord, nous l'avons nommé Gentil-Bernard. Mieux que l'*autre* du siècle dernier — l'Anacréon poudré et frisé qui écrivit, sous Louis XV, des vers quelque peu libertins, — il mérite son nom. Vraiment il est gracieux, quand il vient s'offrir aux caresses : bien pris dans sa petite taille, avec sa mine futée, son nez mutin, ses yeux roux pétillants de malice, son rire clair, ses cheveux ras comme ceux d'un conscrit. Vif comme le salpêtre, éveillé plus qu'une nichée de souris, toujours en mouvement, toujours emplissant de son rire et des éclats de sa voix la cour ou la maison, il fut le désespoir de sa bonne... et l'idole de ses parents. Espiègle et fin, il a parfois des réflexions qui déconcertent et qui font sourire les plus graves. Longtemps on a pu croire qu'il serait, comme beaucoup d'autres, un aimable petit paresseux. Mais, avançant en âge — sachez qu'il a un peu plus de sept ans — il a pris l'amour modéré du travail. Il sait, aujourd'hui, lire passablement, écrire de même — voilà beau temps que nous avons laissé les bâtons! — orthographier comme feu Napoléon-le-Grand. Futur polytechnicien, fort en calcul, il possède à peu près ses quatre règles, distançant de bien loin ses petits camarades de classe : il n'y a guère, pour l'arrêter, que les mystères

de la *division*. Doué d'une heureuse mémoire, il apprit facilement son catéchisme, les faits principaux de l'histoire sainte, avec quelques notions d'histoire profane et de géographie. Où il triomphe, c'est quand il revient de l'école, ayant une fable en tête : à table, vers les épanchements du dessert, il déclame la Fontaine ou Florian avec feu, bien qu'avec une malheureuse précipitation. Je ne puis pas dire — car il faut être sincère — qu'il soit sans défaut. Peut-être n'est-il pas guidé uniquement, dans son travail, par un grand désintéressement ou par le sentiment du devoir. D'une humeur parfois inégale, gourmand comme il convient à son âge, il lui arrive aussi de se brouiller avec la vérité. Ce qui prouve, sans doute, que la perfection n'est pas de ce monde. Et puis, ne doit-on pas laisser quelque chose à faire aux maîtres et aux années ?

Voilà mon héros. Le reconnaîtriez-vous maintenant, mon Gentil-Bernard, si vous le rencontriez dans la rue ? Hélas ! j'ai peur que plus d'une mère n'ait retrouvé son propre fils dans ce portrait. Mais, à moins de vous le montrer, je ne pouvais mieux faire. Qu'il reste, d'ailleurs, quelque obscurité dans votre esprit , il n'importe. Je ne vous l'ai présenté , aujourd'hui, que pour vous raconter une grande journée de sa petite existence.

Il est de beaux jours dans la vie d'un enfant. Les premiers, les plus frais, les plus gracieux, sont pour les parents : quand il reconnaît sa mère à son sourire, lui souriant, en retour, pour la première fois :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem ;

quand, avec une gaucherie délicieuse et des trébuchements drôles, la bouche ouverte et rieuse, les bras tendus, il fait tout seul ses premiers pas vers sa nourrice ; quand sa

langue, à peine déliée, bégaie les premiers mots, si charmants et si caressants. Dans la famille, ces souvenirs ne sont jamais perdus. On les rappellera plus d'une fois à Bernard devenu grand.

D'autres sont plus graves : par exemple, quand le garçon, jusque là confondu avec les petites filles, quitte la robe pour *les livrées* de l'homme. Mais s'il est tout fier, le gaillard, de mettre les mains dans ses poches, sa mère, qui le regarde, se fait songeuse et presque triste : souvent, dans son sourire, comme dans celui d'Andromaque, on voit briller une larme : δακρυόεν γελάσασα. Elle sent, alors, que la maîtrise lui échappe et va passer à d'autres. A plus forte raison, quand, avec les années nouvelles, la culotte courte fait place au pantalon. Ainsi est la vie : elle a désiré, la pauvre mère, que ses enfants grandissent, et, par un retour bien maternel, elle pleure de ne plus les abriter de son unique tendresse :

> . . . . . O mère,
> Tu dis : « S'ils étaient grands ! »...
> Plus tard, quand ils seront près du père et partis,
> Tu diras, en pleurant : « Oh ! s'il étaient petits ! »
>
> (V. Hugo, *La légende des siècles.)*

Gentil-Bernard avait usé déjà plusieurs culottes. Depuis quelques mois, on rêvait pour lui la dernière transformation qui le ferait passer au rang des « petits hommes ». Ce n'est pas, à dire vrai, qu'il la désirât vivement lui-même : malgré les railleries de quelques camarades, il ne se sentait ni dépaysé ni mal à l'aise dans ses premiers habits. La vanité, du reste, n'est pas son défaut dominant. Mais, comme il travaillait bien, comme ses notes étaient bonnes, que ses leçons étaient bien apprises et ses *devoirs* bien faits, on le jugea digne de cet honneur. La fête fut fixée, définitivement, au jeudi saint de cette année.

Dès le matin, toute la maison était en liesse : on eût dit qu'un parfum, légèrement capiteux, grisait toutes les têtes. Les habits neufs, arrivés de la veille, sortis de chez le bon faiseur — celui-là même qui habille le père, — s'étalaient sur les fauteuils du salon.

Vers dix heures, on manda Bernard ; il vint avec plaisir, mais sans enthousiasme. Mère et grand'mères procédèrent aussitôt à sa toilette. Elle fut longue et minutieuse, comme pour une mariée. Le travail fini, lorsque l'enfant, tourné et retourné de tous les côtés, apparut dans son nouveau costume, avec ce beau pantalon bleu qui le grandissait, son veston bleu à boutons d'or, son col marin bleu et blanc, son béret bleu, où se détachait une ancre d'or, fièrement campé sur sa petite tête d'espiègle, ses souliers vernis, il courut un frémissement de joie dans l'assistance : l'aréopage féminin l'embrassa tendrement et déclara, d'une voix unanime, que Bernard, ainsi équipé, était plus *gentil* encore que par le passé. — Avouons entre nous, si vous voulez, qu'il faut quelquefois aux enfants presque de la vertu pour n'avoir pas d'orgueil. — On appela le père. Celui-ci, consulté, regarda, approuva, fut ravi, comme tout le monde. Pour achever la toilette, on donna des gants à Bernard... et une canne. La métamorphose était complète et, en vérité, charmante.

On devait déjeuner en ville. La famille entière sortit. Le père marchait en tête, avec Gentil-Bernard ; car, en ce jour solennel, où l'on fêtait l'entrée du *jeune homme* dans le monde, il n'était pas séant qu'il donnât la main à un autre. Les mères suivaient, contemplant le groupe en souriant, attentives aussi à toutes les démonstrations qui se manifestaient sur leur passage.

Vous souvient-il du 22 mars 1894 ? La belle journée que celle-là ! Le ciel et la terre étaient en fête. Le soleil, dans

un ciel obstinément bleu, jetait des torrents de rayons. Les arbres de nos boulevards s'étaient vêtus hâtivement d'un feuillage vert tendre ; quelques marronniers même avaient fleuri. Des souffles de printemps, chauds comme les brises d'été, faisaient circuler partout une vie nouvelle. Dans toutes les rues, les maisons s'ouvraient, laissant sortir bébés en pompons et dentelles, enfants de toutes tailles en toilettes aux fraîches couleurs. Pour les contempler, la foule emplissait les boulevards : car le jour des *paradis* est aussi la fête des enfants.

Au milieu de cette foule grouillante, Bernard fut mal à l'aise. Il marchait gravement, dignement, en petit homme qu'il était, donnant une main à son père, de l'autre s'appuyant sur sa canne à pomme d'argent, se faufilant péniblement à travers les flots des promeneurs, saluant ses petits camarades, recevant les félicitations des amis de sa famille, et ne s'apercevant point, ou si peu ! des chuchotements d'admiration qu'on murmurait sur ses pas. Vraiment, la tâche était rude, plus rude qu'il ne se l'était imaginé. Non, il n'aurait pas cru que la vie de l'homme fût si ennuyeuse — le pauvre enfant, il n'était encore qu'au premier pas ! — et que l'apprentissage en fût chose si déplaisante.

Il y eut quelques moments de répit : pour le déjeuner. Bernard, déganté, mangea de bon appétit. Mais quand, le repas terminé, il fallut repartir, ce ne fut point sans quelque plainte : on alléguait déjà la fatigue et un petit mal de tête. Cependant, sans trop écouter ses doléances, on se mit en route, avec la même gravité et dans le même ordre qu'à l'aller. Donc, sous le soleil qui resplendissait au firmament et inondait la ville de ses clartés, on suivit les grandes rues d'Angers, les boulevards pleins de peuple ; on entra dans les églises pour voir les « paradis ». Ce n'était pas petite affaire : à ce moment de la journée — de trois à quatre heures du

soir — les visiteurs se précipitaient à flots dans les chapelles et les églises, pour admirer les décorations brillantes et prier le Dieu de l'Eucharistie, siégeant sur son trône de verdure et de fleurs.

Au sortir d'une de ces visites pieuses, Bernard, tirant son père à l'écart, lui dit :

« Papa, rentrons..... Veux-tu ?

— Pourquoi, mon petit Bernard ?

— Je suis fatigué ! »

On visita encore un *paradis* ; puis, sur une nouvelle instance de l'enfant, on regagna la maison. Bernard avait couru au salon, agité, nerveux, entraîné d'une ardeur fébrile.

« Papa, déshabille-moi.....

— Mais qu'as-tu ?..... Que veux-tu, mon chéri ? »

Et cette réponse jaillit, imprévue et plaisante, vraie fusée d'humour :

« Déshabille-moi..... que je me roule sur le tapis ! »

Les gants étaient déjà en l'air ; souliers et béret suivirent le même chemin ; le beau pantalon bleu vola sur un fauteuil, au coin du salon. Et, sans plus de cérémonie, harassé de cette journée de parade, de la promenade lente et grave au milieu de la foule, de tant de dignité et de tenue, Bernard, Gentil-Bernard se roula...

Qu'en pensez-vous ? Ce cri du petit homme est-il assez *nature*, comme nous disons aujourd'hui ? Cri spontané, en effet, de la nature contre la mode, de la liberté contre la gêne. Pour moi, j'avoue qu'il m'a charmé. Lorsque le père me le conta, encore tout frais de l'aventure, il me souvient que je fus pris d'un rire inextinguible, tout comme les dieux d'Homère dans l'Olympe. Et j'ai voulu vous le conter, à mon tour.

Maintenant, toutes les fois que je rencontre, sur nos boule-

vards, un enfant mis à la dernière mode, qui a pleuré peut-être pour avoir « les livrées » de l'homme et qui les porte avec une gravité fière, je le regarde au fond des yeux, et je crois entendre, à tort ou à raison, le cri suppliant de Gentil-Bernard : « Papa, déshabille-moi..... que je me roule sur le tapis ! »

Alexis Crosnier.

CHRONIQUE DES FACULTÉS

..... Donc, ainsi que je vous l'avais promis, je reprends ma chronique au point précis où j'avais été forcé de l'interrompre.

***

Le samedi 19 mai, la Conférence Saint-Louis tenait, pour la huitième fois, ses *Assises* solennelles. Dans la grande salle de la bibliothèque, au palais de l'Université, se pressait une assistance d'élite. M. le comte Pierre de la Bouillerie occupait le fauteuil de la présidence, et, autour de lui, avaient pris place : M. René Bazin, directeur, le R. P. Ory, aumônier, et les membres du bureau.

M. Charles Douard, le jeune président de la Conférence, ouvrit la séance en remerciant les assistants qui avaient répondu en si grand nombre à l'invitation qui leur avait été

adressée. Il complimenta ensuite délicatement M. de la Bouillerie :

« Personne mieux que vous, Monsieur, n'a sa place là où il y a un encouragement à donner, un zèle à stimuler. Votre vie, déjà si remplie, n'est-elle pas à elle seule un exemple pour nous tous, jeunes gens, qui entrons dans la vie ? Aujourd'hui que le patriotisme et la foi disparaissent ensemble de tant d'âmes, nous sommes heureux de saluer en vous un officier de notre armée et un croyant de notre Église. Lorsque tout jeune vous avez quitté le service actif de l'armée, vous ne l'avez pas fait, comme tant d'autres, pour vivre d'une vie oisive, mais pour vous donner plus librement à des œuvres qui ont besoin d'hommes dévoués et intelligents, comprenant les aspirations de leur temps. Aussi, Monsieur, très rapidement vous avez été sollicité d'accepter la présidence du Comité des Cercles catholiques d'Angers..... »

Il y a toujours, à cette séance, un rapport sur les travaux de l'année. Un rapport, sur des matières aussi peu enchaînées, est toujours difficile à faire : croyez-en ceux qui, plus d'une fois, ont été obligés de se mettre à cette besogne. M. Michel s'en est tiré à son honneur. Il nous a donné, en raccourci, avec l'ensemble et la suite qu'il comportait, le tableau des œuvres littéraires de la Conférence pendant cette année scolaire : récits de voyage, excursions dans l'histoire littéraire ou scientifique, études philosophiques et morales. Il concluait ainsi :

« La Conférence Saint-Louis poursuit d'année en année sa paisible mais laborieuse carrière; et peut-être qu'un jour viendra, bien des années après que nous aurons disparu de ce monde, où, comme l'École Polytechnique le fait aujourd'hui, elle pourra, elle aussi, bien qu'infiniment plus modeste, fêter brillamment le centième anniversaire de sa fondation. »

Que le vœu du rapporteur soit exaucé ! Il est à longue échéance ; mais, je l'espère, il sera réalisé. N'est-ce pas aux jeunes, d'ailleurs, que les *longs espoirs* sont permis ?

On entendit ensuite la lecture de deux travaux :

L'un, de M. Marsille : *Au pays de Carnac*. Ce voyage à travers le Morbihan, à Gavr'inis, à Loqmariaquer et à ses dolmens, à Auray, à la Chartreuse, à Quiberon, à Carnac et à

ses alignements, fut bien mené. Le guide était un Breton, fier de son pays, de ses souvenirs et de toutes ses gloires. En l'écoutant et en le suivant, on sentait toute la vérité de ce vers bien connu :

Aux cœurs bien nés que la patrie est chère !

L'autre, de M. Maurice Garban : *Victor Pavie et ses amis*. L'idée de ce travail était excellente : grouper autour de Victor Pavie ses principaux amis du Cénacle. Sainte-Beuve, qui dédiait à son ami, au soir de son mariage (4 août 1835), une de ses *Pensées d'août*, mettait cette note à ses vers, dans l'édition qu'il en donnait en 1863 :

« Victor Pavie, d'Angers. Un de nos plus jeunes amis du temps du Cénacle; resté le plus fidèle, en vieillissant, à toutes les amitiés, à toutes les admirations, à tous les cultes de sa jeunesse; quand tous ont changé, le même; conservé, perfectionné, exalté et enthousiaste toujours; la flamme au front, un cœur d'or. A le voir d'ici, à travers notre tourbillon et du milieu de notre dispersion profonde, je le compare à un chapelain pieux qui veille et qui attend : je l'appelle le gardien de la chapelle ardente de nos souvenirs. »

Victor Pavie n'a jamais été mieux dépeint que dans ces quelques lignes. Et ce même Sainte-Beuve, qui l'appelait, dans la même pièce,

Le sublime égaré qui va sous le Seigneur
Et qui jamais ne désespère,

disait encore de lui :

« Il y a plus de pensées et d'admirables pensées dans une page de Pavie que dans un de nos volumes. Quelles richesses à exploiter pour un écrivain de profession ! »

M. Maurice Garban nous a parlé surtout des amis de Victor Pavie, et il ne s'est guère arrêté aux pages écrites par lui que pour y signaler le défaut d'*esprit de suite*. Il faut s'entendre : puisque leur auteur n'avait ni le temps ni le dessein de faire de longs ouvrages, le reproche n'est-il pas immérité ? En

revanche — car l'éloge doit être mêlé à cette légère critique — nous avons assisté, en l'écoutant, à des scènes d'amitié délicieuses; il nous a lu des lettres ravissantes de Victor Pavie, de Victor Hugo, de Sainte-Beuve et de David d'Angers.

Aux élèves succéda le maître. Désormais l'allocution du Directeur, M. René Bazin, est une *fondation ;* elle n'est pas le moindre attrait de cette fête de famille. Moi aussi, j'ai la bonne habitude de vous la citer en entier. La voici donc, telle qu'elle fut prononcée :

MESSIEURS DE LA CONFÉRENCE SAINT-LOUIS,

A présent que l'on va si vite, et que le sentiment orgueilleux de la vitesse tend à remplacer l'ancienne et majestueuse impression de la distance, il vous est arrivé souvent, j'en suis sûr, du haut de vos bicyclettes, de jeter un coup d'œil sur un paysage, puis de faire ce qu'on appelle, dans la langue spéciale de la pédale, « un emballement », et de vous trouver, quand vous regardez de nouveau la campagne, au milieu d'un paysage tout différent, et cela en si peu de temps, on pourrait dire si subitement, que les transitions vous ont échappé, et que la route où vous avez passé vous est comme inconnue. Vous étiez dans une futaie de chênes où il y avait des aigles et des bûcherons; vous êtes, en quelques tours de *pneu*, dans une prairie où il a des chèvres, des hirondelles, et des gens qui jouent de la flûte. C'est une surprise, pas toujours enchanteresse, mais curieuse et nouvelle.

Messieurs, j'en ai éprouvé une semblable, cette année, en constatant, tout à coup, que la Conférence Saint-Louis avait profondément changé. Au début, et dans les années qui suivirent sa fondation, elle était avant tout préoccupée et occupée de questions d'économie sociale ou politique, d'histoire ou de droit général; plusieurs de ses orateurs s'élevaient aux considérations les plus hautes, cherchaient les principes, raisonnaient sur les causes; d'autres s'attaquaient furieusement au libre échange ou à la protection, faisaient de larges trouées au milieu des erreurs dangereuses de l'histoire : c'étaient les aigles et les bûcherons de la forêt. Aujourd'hui la hache paraît être moins familière aux mains des membres de la Conférence Saint-Louis, et les travaux qui viennent d'être lus en fournissent la preuve : nous sommes en pays de littéra-

ture, et le goût de la flûte s'est abondamment répandu parmi nous.

Vous me direz peut-être, continuant et reprenant pour votre compte la figure dont je me suis servi : « Mais, monsieur, c'est votre faute ! Sur le tandem à quarante places que nous montons, c'est vous qui tenez la barre de direction. Vous avez donné le mouvement, et incliné de ce côté-là ! » Mais je n'ai conscience de rien de semblable. J'ai cru sincèrement maintenir la conférence dans les traditions du passé. J'ai tâché de provoquer et d'encourager les études auxquelles, je n'ai cessé de le répeter, je reconnais une utilité supérieure et une correspondance particulière aux besoins de notre temps. Mais rien n'a arrêté l'évolution, et me voici amené à faire, devant ce public qui a droit à nos confidences, puisqu'il nous donne sa sympathie, l'aveu que la Conférence Saint-Louis me paraît être entrée, avec ardeur, et l'âme impénitente, dans la voie littéraire.

J'en ai d'abord eu des remords, pour vous qui n'en avez pas. Puis j'ai réfléchi, et j'ai vu qu'en somme la liberté de vos choix n'avait fait que changer les méthodes, que l'esprit de la fondation vivait sous des formes nouvelles, et que vous méritiez l'estime où furent tenus vos anciens.

La simple lecture de vos noms rappellerait, en effet, à tout homme familier avec les œuvres de charité angevines, que plus d'un tiers d'entre vous appartiennent au comité des Cercles ou à l'un des patronages de la ville. Presque tous vous faites partie des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Et ce sont là, je crois, les preuves les plus manifestes que vos esprits sont demeurés portés vers cet idéal de dévouement et de charité qui fut proposé aux premiers adhérents de cette conférence déjà vieille de huit années.

Et puis, si vous écrivez, si vous cherchez la forme, la seule fée qui existe réellement, dominatrice, capricieuse, invisible et cependant reconnaissable à ses dons et aux enchantements qu'elle opère, n'est-ce pas, messieurs, avec la juste pensée d'un devoir futur à remplir ? Vous ne la cherchez pas pour posséder, grâce à elle, le secret des beaux mots sonores et vides et des phrases berçantes et creuses comme un hamac. Plusieurs d'entre vous s'efforcent d'écrire afin de pouvoir, plus tard, se mêler à la bataille des idées, et faire prévaloir une cause de justice ou de pitié, se souvenant de cette belle pensée que « la charité de la doctrine est la première charité » ; les autres travaillent à assouplir leur style, parce qu'ils savent que, dans toute profession, comme il s'agit de traiter avec les hommes, l'élégance de la forme ajoute singulièrement à la force de la raison

Ils veulent être des avocats concis, des avoués passés maîtres dans l'art de la conclusion, des notaires dignes de rédiger l'acte de vente de l'hôtel de Rambouillet, et surtout se préparer à eux-mêmes cette jouissance délicate de juger l'œuvre des maîtres avec au moins des notions d'apprenti. Tous ne peindront pas, mais tous auront tenu le pinceau.

Or, messieurs, je ne sais si je me trompe, mais j'imagine que l'aimable et dévoué président qui a bien voulu répondre à votre appel, M. le comte de la Bouillerie, ne me démentira pas : il me semble que la fameuse question sociale serait résolue, le jour où tout le monde ferait bonnement son devoir, en haut, en bas et au milieu. Puisque vous vous préparez à faire le vôtre avec supériorité, puisque, d'autre part, vous mêlez la pratique du bien à la gymnastique de l'esprit, et les patronages d'enfants à la littérature, n'êtes-vous pas encore, à d'autres titres que vos devanciers, en pleine action sociale ?

Ainsi mon doute s'est dissipé ! J'ai aperçu qu'en changeant l'itinéraire, vous demeuriez fidèles à la boussole. Et c'est la seule chose qui importe. Les routes humaines sont variées infiniment. Pourvu qu'on puisse se donner la main, tout au bout, là-bas, on peut les suivre.

Un jour viendra, et je le souhaite le plus prochain possible, où, comme vos devanciers, et mieux préparés peut-être qu'ils ne le furent, vous compléterez votre philosophie.

M. le comte Pierre de la Bouillerie termina la séance par un discours vibrant, plein d'excellents conseils pour les jeunes gens qui se livrent à l'étude des questions sociales. Dans ce discours, trop long pour être cité dans une chronique, je cueille ces lignes :

« Pendant dix ans, je fus soldat; je le suis encore. Je n'ai remis une épée au fourreau que pour en brandir une autre. Je n'ai quitté les champs où l'on manœuvre que pour accourir vers ceux où l'on bataille, où, sans trève et sans défaillance, l'armée de Dieu combat contre l'ennemi du genre humain. Ici je vous rencontre, Messieurs, et, sans me prévaloir du triste privilège d'être un aîné pour vous, sans être encore un ancien, je vous dis : Je suis des vôtres. Si vous y consentez, ensemble préparons nos armes!... »

Et cette conclusion, toute martiale :

« C'est sur ce terrain de la charité agissante, Messieurs, que je vous donne rendez-vous. Il est semé d'obstacles, hérissé de difficultés, les périls y abondent, il faut le reconnaître; avec la grâce de Dieu nous éviterons les uns et nous vaincrons les autres. Nés de familles éminemment chrétiennes, entourés dès votre berceau des beaux exemples de la vie chrétienne, formés enfin aux précieuses leçons de l'enseignement supérieur chrétien, vous êtes merveilleusement bien armés pour la lutte. N'hésitez pas à vous y jeter tête baissée. Ce n'est pas la première fois qu'ici-même pareil appel est fait aux jeunes gens de la Conférence Saint-Louis; si ma trop faible voix le répète aujourd'hui avec moins d'éloquence, ce n'est pas du moins sans espoir qu'il y sera répondu.

Vous souvient-il, Messieurs, de cette sublime répartie du comte d'Auteroche, sous les murs de Maëstricht, à un officier qui, détaillant les fortifications de la place, disait :

— Cette ville est imprenable.

— Monsieur, répondit d'Auteroche, ce mot-là n'est pas français.

Ah! les timides, les découragés, les déserteurs, soldats pusillanimes qui battent en retraite aux premiers coups de feu, que la moindre défense ennemie effraie, auxquels tous les remparts paraissent insurmontables, ceux-là, hélas! nous les croiserons trop souvent sur la route. Mais nous, les braves qui marchons en avant, réchauffons en passant leur ardeur éteinte, et, s'ils nous disent que tout est perdu, qu'il n'y a rien à faire, que l'ennemi est le plus fort, que la citadelle enfin est imprenable, répondons avec indignation : Ce mot-là n'est pas français! »

Je ne veux point quitter la Conférence Saint-Louis sans vous donner la liste de ses travaux pendant l'année scolaire qui vient de s'achever. C'est encore une de mes bonnes habitudes. Parcourez cette liste instructive. Vous verrez que les membres de la Conférence sont, non pas des oisifs délicats, mais des travailleurs qui se préparent à la vie sérieuse par les combats de la parole et de la plume, autant que par les œuvres de la charité.

Ordre des sujets traités dans les séances de la Conférence Saint-Louis pendant l'année 1893-1894.

NOVEMBRE

Le 17. — *Madame Ackermann et ses poésies philosophiques*, par M. Gellé.

Le 24. — *Le Génie celtique symbolisé dans les grandes légendes de Bretagne*, par M. Chenuau.

DÉCEMBRE

Le 1er. — *La Philosophie de la nature de l'homme*, par M. Paul Rozé.

Le 8. — *Jean Cottereau et les commencements de la Chouannerie dans le Bas-Maine*, par M. Lemesle.

Donatienne, par M. René Bazin.

Le 20. — *Les spéculations commerciales au* XIXe *siècle*, par M. Normand d'Authon.

Le 27. — *Alger et Biskra*, par M. G. Rozé.

JANVIER

Le 10. — *Les Romans et leur rôle moral*, par M. Michel.

Le 17. — *M. Pasteur et la médecine moderne*, par M. Meignan.

Le 24. — *Le genre comique en France avant Molière*, par M. Fourrier.

L'École d'application de cavalerie de Saumur, par M. Leclerc.

Le 31. — *Le Pessimisme*, par M. Douard.

FÉVRIER

Le 14. — *Le rôle social de la jeunesse à l'armée*, par M. Ollivier.

Le 21. — *Lamennais d'après sa correspondance*, par le R. P. Mercier.
Le droit de défense, par M. Nivard.
Le 28. — *La célébration du jour de l'an chez les Gaulois, au moyen âge et à l'époque actuelle*, par M. Martin.
Victor Pavie et ses amis, par M. Garban.

MARS

Le 7. — *Le travail*, par M. de Cassin.
Le genre comique sous la Terreur, par M. Gallet.
Le 14. — *Les droits et les devoirs de l'État*, par M. de Gassart.
Mon commandant et mon lieutenant, par M. René Bazin.

AVRIL

Le 18. — *L'homme*, par M. Marchand.
Béranger, par M. Moreau.
Au pays de Carnac, par M. Marsille.
Le 25. — *Marguerite d'Anjou*, par M. Fourrier.
La prise de Béziers, par M. de la Teyssonnière.

MAI

Le 2. — *Lamennais d'après sa correspondance* (suite), par le R. P. Mercier.
L'amitié dans la vie et les Fables de La Fontaine, par M. Benoist.
Le 9. — *Watt*, par M. Delaporte.
Les marins de Bretagne, par M. de Rochebouët.
Le 16. — *La correspondance de Louis Veuillot*, par M. Chavannes.
Les mendiants de Paris, par M. Houdbine.
Le 28. — *La France en Tunisie*, par M. Arthuis.
Histoire d'un patronage, par M. de Saint-Pern.

***

La Conférence Pocquet-de-Livonnière, cette sœur aînée de la Conférence Saint-Louis, avait sa séance solennelle quelques jours plus tard, le mardi 1er juin. Séance solennelle, ai-je dit. Car elle a aussi, chaque semaine, ses réunions ordinaires, où les étudiants discutent des questions de droit. M. de Fouchier, son président, nous le rappelait, dans son allocution : « Nos études, Messieurs, ont porté, suivant les goûts de chacun, sur toutes les parties de notre législation. La *formation du contrat par correspondance* et l'*effet de la condition illicite dans un testament* ont alterné avec des controverses délicates de *saisie-revendication* et de *saisie-exécution*. Les *enfants naturels* se sont trouvés — rencontre inattendue — à côté d'un incident de la procédure des *offres réelles suivies de consignation*. Et même, vous allez rire de notre présomption, nous avons émis — oh! sans la moindre prétention législative, bien que nous comptions déjà un député parmi nos anciens — des vœux tendant au *maintien de la peine de mort, de la transportation des forçats dans les colonies françaises* — et au *rétablissement du scrutin de liste pour les élections législatives*. Cette dernière solution, il est vrai, nous était inspirée par une étude que publiait tout récemment un « spectateur perdu dans la foule, mais observateur attentif et désintéressé de la marche des événements depuis près d'un demi-siècle, » — j'ai nommé le vénéré doyen et ancien bâtonnier de notre barreau, Me Bellanger... »

Mais je m'éloigne de la séance du 1er juin. Elle était présidée par M. Adolphe Lair, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers.

Dans cette même allocution, que je vous citais tout à l'heure, M. de Fouchier remerciait aimablement et M. Jac, le directeur de la Conférence, et les assistants qui avaient répondu à l'appel qu'on leur avait fait, et M. Lair, qui avait bien voulu accepter de présider la réunion. Il disait à celui-ci :

« C'est un honneur pour la Conférence Pocquet-de-Livonnière, Monsieur le Conseiller, et un grand plaisir pour ses invités, de vous voir présider cette fête. Connaissant personnellement toute votre sympathie pour nos travaux, j'étais particulièrement heureux et confiant, en vous demandant de

concourir au succès de notre réunion générale. Votre trop grande modestie, qui, je le sais, s'accommode mal des louanges, ne me permet pas de faire l'éloge d'un magistrat intègre et d'un écrivain distingué. Mais la Faculté de droit de Paris s'est montrée moins discrète que moi, il y a quelques années, lorsque, sur les conclusions unanimes de sa commission, elle a jugé digne de sa plus haute récompense, du prix Rossi, un ouvrage dont je ne citerai pas l'auteur, qui a pour titre : *Les Hautes Cours politiques en France et à l'étranger*, et qui se résume tout entier dans cette maxime, vraie aujourd'hui autant et plus que jamais : « *On ne fondera la paix sociale qu'en chassant la politique de la justice, en élevant assez haut les lumières et l'indépendance du juge pour lui assurer non seulement l'obéissance, mais le respect et la confiance de tous.....* »

Il ajoutait un peu plus loin :

« Vous le voyez, Monsieur le Conseiller, nous sommes pleins de bonne volonté. Si vous voulez bien nous faire bénéficier de votre grande expérience et nous donner quelques avis, vos paroles tomberont, soyez-en sûr, dans une terre généreuse... »

M. Lair répondit par l'allocution suivante, que je suis heureux de reproduire en entier. Vous y retrouverez, mêlés à la gravité des *prudentes* Romains, la parole élevée du magistrat chrétien et le bon goût de l'ami des lettres.

Messieurs,

Je dois, d'abord, vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider votre séance solennelle. Cet honneur, je le sais, s'adresse, avant tout, à la robe que j'ai modestement portée. Ma reconnaissance n'en est ni moins sincère, ni moins vive. Un membre de l'Institut, ancien juge lui-même, voulait bien m'écrire, il y a quelques années, que le caractère du magistrat est indéléble; et je sens en effet que, si j'ai cessé d'être magistrat par la fonction, je le suis demeuré par le cœur.

Être le serviteur, je ne dis pas assez, le prêtre de la loi; en faire remonter l'interprétation à sa source divine, sans oublier que l'application en doit toujours être humaine; travailler à la bien connaître

pour en assurer la protection aux faibles, en imposer l'autorité aux forts; en distribuer à tous, sans exception de personnes, l'impartiale justice; tel est, si je ne m'abuse, le sacerdoce de la magistrature, — je n'en connais qu'un plus grand, celui qui a charge d'âmes; — et quand on l'a exercé de son mieux pendant vingt années, on ne peut ni en dépouiller l'esprit ni en renier le culte.

C'est vous dire que je ne sais pas de carrière plus digne de votre ambition. Sans doute, plusieurs d'entre vous tiendront à honneur d'être magistrats à leur tour. Déjà, il y a quelques jours, un de vos anciens confrères était nommé substitut au Tribunal de Marseille; un autre, après un brillant concours, était admis comme auditeur à la Cour des Comptes. N'hésitez pas, Messieurs, à suivre ces exemples, toutes les fois qu'il vous sera permis de le faire sans rien sacrifier de votre dignité. Car, s'il faut avoir avant tout le respect de son caractère et les délicatesses de l'honneur, il n'importe pas moins, à de certaines heures, de ne pas déserter le service du pays; et, s'il n'y a rien de plus méprisable que le calcul qui sacrifie la conviction à l'intérêt, il n'y a rien de plus impuissant et de plus stérile que l'esprit de parti qui se récuse et s'abstient.

Soyez donc prêts, et, pour cela. Messieurs, travaillez : soit que l'avenir vous ouvre l'accès de la magistrature, soit que vous deviez monter dans les chaires de l'école, ou demeurer dans les libres rangs du barreau, sachez y être de bons citoyens de la pensée, d'intrépides soldats de la justice. Que les fortes études ne vous rebutent pas. Appliquez-vous, avec prédilection, à dégager les vrais principes et à fixer les lois de l'économie politique et sociale, cette science de l'avenir; pénétrez-vous de l'idée profonde du droit; ayez foi en lui : on ne sert bien que ce qu'on aime.

Quel que soit, d'ailleurs, le poste où la Providence vous appelle à l'heure où nous sommes, vous pouvez être certains que de grands devoirs vous y attendent. Voici que la question sociale se dresse devant vous. Cette question n'est, à vrai dire, qu'une forme nouvelle, plus aiguë sans doute et plus menaçante, de ces questions plus générales et plus hautes qui s'appellent l'accord de l'autorité et de la liberté, de l'Église et de la société moderne. Ces redoutables problèmes qui, dans notre siècle, ont à la fois sollicité et trahi l'effort des plus grandes âmes et des plus beaux génies, vous les rencontrerez à votre tour. Pour les résoudre, je n'ai garde de penser que la science suffise. Mais gardez-vous également de croire que vous puissiez vous passer d'elle. Dans la tâche difficile d'éclairer les esprits et d'apaiser les cœurs, vous n'aurez pas moins souvent à réfuter le sophisme qu'à

panser la souffrance. Vous ne serez pas de ceux qui se plaisent à encourager des espérances irréalisables et de dangereuses utopies; et vous saurez démasquer ces faux prophètes, qui, pour mieux faire accepter je ne sais quel socialisme honteux, osent le présenter comme un fruit naturel de l'Évangile!

Pour réussir dans cette œuvre, la plus haute de toutes celles qui aujourd'hui puissent tenter un cœur d'homme, pour dissiper les malentendus qui divisent et les préjugés qui aveuglent, pour asseoir enfin, sur le traité de paix de la société et de l'Église, l'ordre et la liberté, il ne vous faudra pas moins qu'une science solide unie à une égale bonne foi, une profonde connaissance du droit, de nos institutions et de nos lois, une vive intelligence des besoins et des aspirations de votre temps, jointe à un large et libéral esprit chrétien.

Mais, et j'ai hâte de le reconnaître, pour guérir les maux dont souffrent nos sociétés, ni la loi ni la science ne suffisent. Il y a longtemps que Tacite l'a dit : « *Corruptissima respublica, plurimæ leges*. Un des maîtres de la science économique le rappelait hier, avec l'autorité qui lui appartient : « La loi est chose morte, elle n'a point « en elle de principe de vie. Elle n'a jamais arrêté la décadence des « nations... Ni l'État, ni la loi, ni même la science n'ont de quoi « fermer les plaies de nos sociétés. Le remède efficace est au-dedans « de nous, dans la rénovation morale... Si nous prétendons réformer « la société, commençons par réformer l'individu, commençons par « nous réformer nous-mêmes » [1].

Rien de plus vrai, Messieurs, et de plus profond que ces paroles de M. Leroy-Beaulieu. Oui, c'est par nous-mêmes qu'il faut commencer. Appliquez-vous donc à pratiquer les vertus que vous demandez aux autres. Acceptez, sans faiblesse, vis-à-vis des déshérités de la fortune, ces devoirs d'assistance, de bon exemple et de bon conseil, que les classes supérieures, il faut avoir le courage de le reconnaître, n'ont pas toujours suffisamment compris et pratiqués. Le succès est à ce prix.

Permettez-moi, en terminant, d'évoquer un souvenir.

Il y a trente-quatre ans, j'avais l'honneur d'assister, à l'Académie française, à la réception du Père Lacordaire. Celui que le sort, intelligent cette fois, avait désigné pour lui répondre, était un de nos hommes d'État les plus illustres; et j'entends encore la voix grave, l'accent ému, avec lesquels M. Guizot conviait les jeunes générations de ce

[1] Anatole Leroy-Beaulieu. Le règne de l'argent, *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 avril 1894, p. 737.

temps à ne pas désespérer de l'avenir, à ne pas se désintéresser de la liberté, à n'en pas perdre ce « goût sublime » dont parle Tocqueville. Mais, ajoutait-il, l'unique moyen de la conquérir, c'est d'en être dignes, et, « avant d'y prétendre, il faut accepter toutes les « conditions de son empire » [1]. Or, ces conditions, Messieurs, quelles sont-elles, sinon l'obéissance à cet ordre moral dont on s'est tant moqué, et qui sera toujours, quoi qu'on fasse, le fondement nécessaire de l'ordre matériel ; sinon la pratique de l'Évangile auquel il faut toujours revenir, quand on cherche la règle de nos devoirs et la sauvegarde de nos droits ? Laissez-moi donc vous redire avec M. Guizot cette grande parole : « Cherchez, d'abord, le royaume de « Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par-dessus. » Et si, à mon âge, il est permis de jeter un coup d'œil en arrière, pardonnez-moi d'ajouter avec le poète :

..... *Melioribus utere fatis* [2].

Soyez plus heureux que nous !

Je n'ai pas besoin de dire quelles salves d'applaudissements éclatèrent à plusieurs endroits de ce très beau discours. Mais j'ai besoin d'ajouter que je suis très reconnaissant à M. Lair de m'avoir permis de le publier ici.

M. Fourier, secrétaire de la Conférence, nous lut ensuite un travail sur *Grimaudet, avocat du roi au Présidial d'Angers*. Cette dissertation, érudite et spirituelle, était l'œuvre de M. Léon Fonteneau, avocat à la Cour d'Appel ; l'auteur, retenu par une indisposition, n'avait pu la présenter lui-même aux auditeurs. Je ne veux point vous en faire l'analyse. J'aime mieux vous dire que vous aurez le plaisir de la trouver dans un des prochains numéros de la *Revue*.

L'ordre du jour appelait MM. Gauchet et Normand d'Authon à traiter contradictoirement la question que voici : *Les tribunaux peuvent-ils, sous l'empire de la loi du 24 juillet 1889, sans prononcer la déchéance de la puissance paternelle, apporter aux droits du père de simples restrictions ?* M. Normand d'Authon tenait pour l'affirmative : M. Gauchet, pour la négative. Ce fut pour l'affirmative que se prononça la

[1] Discours de M. Guizot.
[2] Virgile, *Énéide*, ch. VI, vers 546.

Conférence, appelée à donner son vote après les brillantes plaidoiries des deux étudiants. Tous les deux, pour l'aisance de leur action, pour leur facilité de parole et la clarté de leur argumentation, ont droit à nos éloges.

Enfin M. E. Jac mit fin à cette réunion par une allocution spirituelle, où il nous indiqua l'orientation de la Conférence Pocquet-de-Livonnière. « Regardez, dit-il, qui nous préside, et vous verrez quelles sont nos tendances et où vont nos goûts. » On ne pouvait mieux finir cette intéressante séance.

Le président de la Conférence, M. de Fouchier, nous avait convoqués, dès le début, pour la réunion de l'année prochaine. Bien sûr, nous reviendrons, pour entendre de belles paroles et de bonnes pensées, pour assister aux travaux de cette jeunesse courageuse qui se prépare aux luttes de demain. Sans doute, l'assistance était, cette année, malgré tout ce que le programme avait d'alléchant, moins nombreuse qu'à la dernière réunion solennelle d'il y a trois ou quatre ans. Mais, il n'y avait peut-être pas tout à fait de notre faute, si nous avions désappris le chemin : on oublie si vite, en cette fin de siècle! Le chemin rouvert, nous y passerons en plus grand nombre.

***

Voici encore quelques nouveaux épis pour ma gerbe.

M. Henry, professeur à la Faculté de droit, notre collaborateur, achève, dans ce numéro, son *Étude du domaine congéable et de la réforme projetée de cette institution*. Cet ouvrage, tiré à part, sera mis en vente incessamment. Je ne veux point m'attarder à vous faire l'éloge de ce travail, consciencieux et très fouillé. Il intéresse, avec la Bretagne où cette institution est encore vivante, les membres des Chambres françaises, qui seront appelés bientôt à examiner le projet de réforme qui leur a été soumis, et tous ceux qui ne veulent point rester étrangers aux besoins de l'agriculture et à la

situation des fermiers dans notre pays de France : car l'auteur — lisez sa conclusion — est convaincu que le *domaine congéable* pourrait rendre de réels services en dehors des limites de la Bretagne.

Un autre professeur de la Faculté de droit, M. René Bazin, vient d'augmenter son bagage littéraire, déjà considérable, d'une *nouvelle Nouvelle : Donatienne*, parue dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 1er juin dernier.

« A présent, c'est un sans-travail. J'ai dit comment le malheur lui vint. Si vous le rencontrez, ayez pitié. » Qui donc? Jean Louarn. Il vivait, avec sa jeune femme Donatienne et trois enfants, dans la pauvre closerie de Ros-Grignon. Jean Louarn était un bon travailleur ; mais la terre était dure, une terre de landes; et la misère, avec les dettes, vint s'abattre au foyer. Un jour, une lettre leur arriva, une lettre d'un riche propriétaire, demeurant à Paris, qui demandait Donatienne pour nourrice de son dernier enfant. La jeune femme accepta tout de suite, et Jean Louarn la laissa partir : tous deux peut-être espéraient par là mettre un terme à leur misère. Hélas! Paris perdit la nourrice. Jean Louarn, obligé de laisser vendre ses bestiaux, ses meubles et ses instruments de labour, pour payer le propriétaire, abandonna la Bretagne, avec ses trois petits, pour aller chercher son pain ailleurs.

Ceci n'est pas un résumé. Une nouvelle ne s'analyse pas : il faut la lire. Il faut voir les gracieux tableaux, tristes ou gais. qu'a esquissés la main de l'artiste. En voici un. Il s'agit du dernier soir qui précéda le départ de Donatienne :

« .... La nuit roula bientôt sur les cinq êtres endormis qu'enfermait Ros-Grignon. Les étoiles, une à une, passèrent au-dessus des brumes qui mouillaient la forêt, au-dessus du tertre que précédait le champ moissonné, et s'en allèrent vers d'autres champs, d'autres maisons perdues parmi les landes sans nom. C'était la grande nuit, les routes désertes, les fenêtres closes, les villages rejoints, jusqu'au milieu des terres, par le bruit lointain des houles. Toutes les joies humaines sommeillaient dans les âmes, et presque toutes les douleurs, et le dur souci du pain. Au large des côtes seulement, tout autour de la pres-

qu'île bretonne, des feux de navires se croisaient dans l'ombre. Mais la terre, un moment, avait cessé de se plaindre. La closerie de Jean Louarn était muette. L'homme dormait, agité parfois d'un frisson de rêve ; Donatienne, frêle près de lui, et toute rose, ressemblait, quand un rayon de lune vint éclairer le lit, à ces petites figures de mariées qu'on habille de coquillages, dans les pauvres boutiques, là-bas. »

Ne dirait-on pas une page de Loti ?

La nouvelle est triste — oh ! trop triste — mais attachante, malgré l'impression de douleur qui s'en dégage. Peut-être aimez-vous mieux, comme moi, les nouvelles et les romans qui ont une fin plus gaie. A l'humanité souffrante, qui se plaint sur sa route désolée, la vieille chanson optimiste — à laquelle M. René Bazin, sauf dans *les Noëllet,* nous avait presque habitués — est plus consolante et plus douce. Mais ce n'est plus un jugement littéraire que je porte sur l'œuvre. Et de ce sentiment personnel, l'auteur peut bien ne tenir aucun compte, en nous donnant d'autres histoires, tristes ou gaies, qui nous intéresseront toujours.

A côté du roman, l'histoire. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 15 juin, a décerné à M. l'abbé Marchand, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, le deuxième prix Gobert pour son ouvrage : *Le maréchal François de Scépeaux de Vieilleville et ses mémoires.* Le prix a été décerné à l'*unanimité,* ce qui en relève singulièrement la valeur. — Je n'ai point à vous parler de cet ouvrage, dont deux chapitres ont paru dans cette *Revue* [1]. Mais je voulais adresser publiquement au lauréat de l'Institut nos félicitations pour son brillant succès.

Un grave débat a failli se rouvrir : celui des *classiques.* Nos lecteurs, qui sont au courant de cette question, me sauront gré d'avoir mis sous leurs yeux la lettre suivante, adressée par le R. P. Delaporte à l'*Univers.* Elle est écrite avec humour et talent.

[1] En février 1892 et février 1893.

Paris, le 26 mai 1894.

Monsieur le Rédacteur,

J'accepte bien volontiers l'invitation que l'*Univers* me fait de si bonne grâce, et je remercie bien sincèrement votre correspondant belge de l'empressement qu'il a mis à me satisfaire. Je me félicite d'avoir provoqué ses explications courtoises et les mots aimables dont il enveloppe les citations, cueillies dans mon ouvrage sur les *classiques*.

Les *Lettres de Belgique* du 18 mai formulaient un grief contre moi; j'ai demandé les preuves; à vrai dire, je n'en attendais guère. J'ai aujourd'hui ce que j'attendais, et je suis satisfait. Je le déclare en toute simplicité et franchise. J'ajoute seulement un mot. Puisque vous avez l'obligeance de m'ouvrir vos colonnes, j'en profite, avec le ferme vouloir de ne point abuser. Votre correspondant nous apprend qu'il ne saurait « tous les jours consacrer quelques heures à la lecture, d'ailleurs attachante, de nonante-trois pages in-octavo des *Études*.» ; j'imposerai tout au plus nonante-trois lignes de ma prose aux lecteurs de l'*Univers*.

Les lecteurs de l'*Univers* ont-ils été pleinement convaincus par les citations de M. L..., que je n'ai « point gardé de ménagements », à l'endroit de M. l'abbé Garnier et d'un abbé belge, que je n'ai pas même nommé dans mon livre? J'ose en douter; ou plutôt, si j'en doutais un instant, je croirais leur faire injure.

J'ai dit, en effet, comme votre correspondant me le reproche, que la « compilation ou mosaïque », intitulée : *Réforme des études classiques*, n'est point « d'une lecture alléchante ». Est-ce une bien grosse faute contre la charité? Est-on obligé de crier qu'on s'amuse, lorsqu'on s'ennuie passablement? J'ai dit que les sermons, par lesquels le P. Ventura stimulait, il y a quarante ans, le zèle de Napoléon III contre les Grecs et les Romains, étaient d'une rhétorique peu concluante. Est-ce donc là ne point garder de ménagements, en 1894, à l'égard de l'abbé Garnier et d'un abbé belge, que je ne nomme point?

J'ai dit que les adversaires actuels de l'enseignement classique, pratiqué dans l'Église et par l'Église, depuis au moins quinze siècles, « pèchent par oubli de l'histoire, de la pédagogie et de la littérature ». Depuis quand manque-t-on gravement envers un auteur, lorsqu'on lui montre que, malgré les meilleures intentions du monde, il néglige

les dates, les noms, les règles du syllogisme, les données de l'expérience, l'orthographe?

J'ai appris de L. Veuillot que la critique a des droits, et que le critique, s'appliquant à redresser « les torts des écrivains, fait une chose très utile, très nécessaire; si le public ne l'en récompensait pas, les écrivains eux-mêmes devraient le prendre à leur charge, lui faire des rentes, le bien vêtir, et, quand un fauteuil est vide dans leur Académie, aller en cérémonie le prier de s'y asseoir » (*Libres Penseurs* I, 17).

Je remercie par avance quiconque m'offrirait tant et de si beaux avantages; mais je prétends au droit commun de relever, dans les ouvrages dont le public est juge, les oublis d'histoire, de littérature et de pédagogie. — Pourtant, j'ai appelé quelqu'un *faussaire!* Oui; quelqu'un qui a commis une pièce anonyme contre la Compagnie de Jésus et « ses règles surannées », et qui a intitulé ce pamphlet : *Lettre du comte d'Haussonville.* L'adversaire, prudemment caché derrière ce nom usurpé, accuse les Jésuites d'avoir, depuis quarante ans, manqué à tous leurs devoirs d'éducateurs : ou je me trompe fort, ou c'est là précisément ce qui s'appelle « ne point garder de ménagements ». Je soumets cette réflexion à votre correspondant belge, qui proteste si loyalement de son « affection filiale envers ses anciens maîtres », les Jésuites de Belgique.

Et je me permets, en finissant, de lui signaler, pour un moment de loisir, un article paru dans la *Civilta cattolica*, le 27 avril dernier, sur la question des classiques, comme on l'entend à Rome. L'article est court, il est clair; il garde tous les ménagements, en maintenant tous les principes de l'histoire, de la pédagogie, de la littérature et de la grammaire.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'expression de ma respectueuse gratitude en N.-S.

V. Delaporte, S. J.

Dans la *Revue de l'Enseignement chrétien,* le R. P. Bainvel a commencé une série de *Causeries pédagogiques sur l'art d'interroger en classe.* Lisez les numéros du 16 juin, du 1er juillet, et ceux qui suivent ; vous serez charmés. C'est une causerie, en effet, très simple, sans apprêt, mais qui sera fort utile aux professeurs.

MM. Couette et Maisonneuve continuent, toujours avec le même succès, l'un le *bulletin de physique*, l'autre le *bulletin d'histoire naturelle* dans la *Science catholique*. — M. Maisonneuve, en outre, publiait dernièrement une nouvelle brochure : *Les livres classiques des maisons d'éducation chrétienne.* C'est le travail qu'il a lu au Congrès bibliographique du Mans. Il fait remarquer, très justement, que sa brochure devrait avoir pour titre : *Quelques considérations à propos des livres classiques*. Mais, il n'importe. Ces considérations sont judicieuses et bien présentées. Et, si l'auteur ne m'a pas toujours convaincu, il m'a toujours intéressé.

Dois-je vous apprendre que la *Revue,* à partir du numéro d'octobre ou de décembre, publiera plusieurs articles de M. Th. Pavie, empruntés à ses leçons sur la littérature des Aryas? Pourquoi non? C'est un honneur pour nous, et ce sera pour nos lecteurs un vrai plaisir. M. Th. Pavie nous charmera, en nous parlant du Ramayana, des épopées indiennes comparées aux épopées classiques, et du grand fleuve de poésie qui coule dans les livres sacrés des Hindous. J'aurais eu tort, je crois, de ne pas vous faire cette annonce séduisante.

***

Le R. P. Fontaine et le R. P. dom Cabrol terminaient, il y a quelques jours, leurs cours publics. Chaque semaine, pendant l'année scolaire, ils ont groupé autour de leur chaire un auditoire nombreux et sympathique. Ce public, qu'ils ont à la fois vivement intéressé et instruit, je ne saurais douter qu'ils ne le retrouvent, l'an prochain, aussi nombreux et aussi fidèle, désireux d'entendre leurs doctes leçons sur l'apologétique et l'histoire ecclésiastique. Ce qu'ils ont fait dans le passé est le meilleur garant de l'avenir.

***

Les examens sont commencés pour toutes les Facultés. Mais ils ne seront pas achevés, quand paraîtra ce numéro. Vous nous permettrez d'attendre *octobre,* comme nous le faisons habituellement, pour vous donner les résultats complets.

Je viens d'apprendre que le P. de Séguier, ancien élève et ancien professeur de la Faculté des Sciences, a conquis en Sorbonne, avec toutes boules blanches, le diplôme de docteur ès sciences. Il sera donné plus de détails sur ce beau succès dans la prochaine chronique.

***

J'ai réservé, pour la fin, les grandes nouvelles. Je lis dans la *Semaine religieuse* d'Angers, du dimanche 9 juillet :

Le mardi 3 juillet dernier, a eu lieu, à Angers, la réunion annuelle de NN. SS. les évêques fondateurs et protecteurs de l'Université catholique de l'Ouest.

Le matin, de neuf heures à midi, les vénérables prélats et les délégués des évêques absents ont examiné la situation de l'établissement, qui a été trouvée satifaisante, et voté d'importantes décisions qui, toutes, sont de nature à ranimer la confiance des catholiques de la région.

L'Université catholique, en effet, semble désormais sortie de la crise qui a suivi la mort de son fondateur ; elle continuera, comme par le passé, à peupler nos collèges d'éminents professeurs, à fournir aux carrières libérales des chrétiens solides, des savants distingués.

NN. SS. les évêques ont accepté avec regret la démission de Mgr Maricourt, qui a instamment demandé d'être relevé de ses fonctions de Recteur. Sur la proposition de Mgr l'Évêque d'Angers, chancelier, M. Pasquier, doyen de la Faculté des Lettres, a été nommé pour le remplacer. Toute la région de l'Ouest applaudira à ce choix, qui était vraiment celui de l'opinion publique. Mgr Maricourt portera le titre de Recteur honoraire, avec préséance dans les cérémonies.

Est-il besoin d'ajouter, ici, que nous adressons à notre

Recteur honoraire et nos regrets et nos plus respectueux remerciements ? Depuis douze ans, il a mis en pratique le conseil du vieil empereur romain : *Laboremus*. Ce conseil. il le répétait solennellement, le jour de son installation comme Recteur, le jeudi 20 avril 1882. Nous savons qu'il a été fidèle à ses promesses, dévoué de tout cœur à la cause de l'enseignement supérieur chrétien, surtout pendant la dernière crise, si douloureuse, que notre Université a traversée. Mais notre chagrin ne va pas sans une certaine joie. Il ne s'éloigne pas de nous : il reste pour nous soutenir de ses excellents avis et de sa longue expérience.

Il a, lui aussi, cette consolation très douce, d'avoir pour successeur, dans ses importantes fonctions, son ancien élève et son ami. M. l'abbé Pasquier était bien préparé, par les vingt-trois ans qu'il a passés dans l'enseignement supérieur, à cette charge nouvelle. Il est inutile, je pense, de dire que nous offrons à notre nouveau Recteur nos joyeuses félicitations, et qu'il trouvera en nous la même docilité déférente et affectueuse que par le passé.

Je veux vous faire part d'un souvenir, qui m'est venu en lisant la *Semaine Religieuse*. Le 13 février 1870, M. le comte de Quatrebarbes écrivait à M. Pasquier, qui préparait alors sa licence à l'École des Carmes : « Vous êtes jeune, vous verrez en France des Universités catholiques.... Votre place sera au milieu de ces jeunes professeurs, qui apprendront à aimer Dieu et son Église..... » Je me disais donc que M. de Quatrebarbes fut bon prophète. Du ciel, il doit sourire à l'avancement mérité de son compatriote et de son ami, qui a réalisé, et même au delà, toutes ses espérances.

*
* *

Et voici notre troisième année terminée. Les années s'en vont, l'une après l'autre, chacune apportant ses peines et ses

joies. Cependant, il y a, dans ce travail, plus de joies que de peines. Et, au moment de clore cette année, je dois inscrire ici, joyeusement, comme je l'ai fait après les deux autres, cette formule de reconnaissance envers Dieu qui nous a conduits et protégés : DEO GRATIAS.

Le Directeur,

A. C.

AUTEURS ET LIVRES

NOTRE ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE. — *Étude sur la formation des professeurs ecclésiastiques,* par l'abbé A. Pautonnier, professeur au collège Stanislas. — Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette, 1894.

Ce livre, publié d'abord par articles dans l'*Enseignement chrétien*, devra être lu en entier par tous ceux qui s'intéressent aux établissements religieux d'instruction. C'est l'œuvre condensée d'un auteur plein de son sujet, qui expose avec compétence et impartialité des idées depuis longtemps mûries. Une analyse en quelques pages ne peut suffire ici; il faut suivre pas à pas l'enchaînement serré des faits produits à l'appui de la thèse, pour apprécier à quel degré d'infériorité relative est réduit chez nous l'enseignement des sciences positives, et tirer les conclusions que suggère à tout esprit sincère le navrant tableau de la situation actuelle, en vue de préparer un avenir meilleur.

Prenant pour élément de comparaison ce qui se passe dans l'Université de l'État, l'auteur nous montre les professeurs destinés à l'enseignement scientifique des lycées à travers toute la série des épreuves préparatoires dont les principales étapes, marquées par la licence et l'agrégation, se prolongent pendant un minimum de six ou sept années.

Grâce à l'appoint fourni par les Instituts catholiques, nos collèges comptent aujourd'hui environ 270 professeurs licenciés dans les divers ordres de sciences, c'est-à-dire plus qu'ils ne possédaient de bacheliers, il y a vingt ans. Ce progrès est-il la perfection? Non, assurément, si l'on songe que, pour 406 établissements catholiques de plein exercice, il faudrait un personnel de 7 à 800 professeurs gradués, avec un recrutement minimum de 35 par an, pour maintenir les cadres au complet. Ainsi, même en supposant cet idéal atteint, il serait indispensable, pour en assurer l'intégrité, d'entretenir par an aux Facultés catholiques 105 ecclésiastiques élèves des sciences, puisqu'il leur faut trois ans pour se former convenablement à partir de leur sortie du séminaire. Que la réalité ne répond guère à ces indications de la statistique!

Ici l'auteur prend à partie toutes les objections suggérées par la routine, la paresse d'esprit et les préjugés, pour échapper aux déductions logiques.

Certains optimistes tiennent au *statu quo*, parce que, pour eux, les qualités morales suppléent, chez nos professeurs, à la formation méthodique. D'autres, au nom de la discipline, traduisent leurs préventions contre la science « qui enfle » et crée pour les intelligences des besoins nouveaux. — L'expérience et le bon sens suffisent à faire justice de ces pauvretés, qui tendraient à représenter l'enseignement supérieur comme une école d'insubordination. En fait, les qualités du cœur, loin d'être incompatibles avec celles de l'esprit, sont indispensables au professeur et au même degré; seulement il faut songer à la formation intellectuelle dès le début, sous peine de la compromettre entièrement, tandis que l'ensemble des autres aptitudes se développe surtout par l'exercice même, par l'exemple et la sage direction des supérieurs.

Les objections d'ordre financier sont mieux fondées; l'auteur s'occupe sérieusement à les résoudre.

On manque d'argent pour former les professeurs. — On en trouve pour fonder et multiplier les collèges; puis, quand il s'agit d'en assurer le bon fonctionnement, la source est tarie! Qui le croira? Épargne d'ailleurs mal entendue, qui rappelle l'erreur d'un chef d'industrie essayant de gérer son usine sans s'inquiéter d'en perfectionner l'outillage : le résultat le plus clair de sa lésinerie sera d'en préparer la ruine en face de la concurrence.

Un motif d'ordre plus élevé s'attache au maintien des fortes études dans les séminaires: le soin d'y préparer un clergé à la hauteur de sa mission actuelle devrait, plus que tout autre objectif, solliciter la

générosité des catholiques. Les ressources ne manquent pas pour accroître incessamment l'éclat du culte extérieur; et, quand il s'agit du luxe intellectuel de l'Église, l'appel n'éveille qu'un faible écho. Faut-il imputer cette anomalie uniquement au caprice et au zèle mal éclairé? Il serait sage, assurément, de mettre un frein à ces quémandeurs qui harcèlent sans relâche les fidèles au profit d'œuvre ssecondaires ou parasites.

Mais l'auteur indique une autre cause plus grave : l'émiettement des forces religieuses est une conséquence funeste de l'état présent de l'Église en France, rappelant, avec ses abus, l'ancien régime de la féodalité. Entre paroisses, entre diocèses surtout, nulle cohésion, nulle unité de vues : pléthore ici, là dénûment complet. A ce spectacle désolant, et comme exemple de la puissance que donne à une œuvre une centralisation éclairée, ne peut-on pas opposer les résultats obtenus, entre autres, par l'œuvre de la Propagation de la Foi? Plus de deux millions sont annuellement recueillis en vue d'éclairer les infidèles à l'autre bout du monde; pareille somme ne pourrait donc se trouver pour assurer la conservation de la foi dans notre pays?

Le manque de sujets est encore un prétexte allégué pour se dispenser de donner aux sciences le mode de préparation accordé aux autres branches d'enseignement. Il faut bien avouer que rien n'encourage dans cette voie; et même, d'une façon générale, la condition du professeur pourrait envier bien des avantages attachés aux emplois du ministère. Mais l'amour de la science n'est pas éteint encore parmi les jeunes clercs; il suffirait de le réveiller tant soit peu. Or, tout l'idéal du séminaire de nos jours, dit l'auteur, est de former un clergé moyen pour la vie active des paroisses. Ainsi, les ecclésiastiques passent les plus belles années de leur jeunesse sans avoir d'éléments suffisants pour exercer leur activité, sans rencontrer même toujours des hommes familiarisés avec les méthodes scientifiques, qui leur apprennent à travailler. Un premier moyen de remédier à ce mal serait peut-être de fonder dans tous les séminaires un cours de sciences, et de confier cette fonction à un homme de valeur, capable de faire naître quelques vocations spéciales.

Il appartient, sans doute, aux administrations compétentes d'adopter les réformes convenables; mais ne convient-il pas de leur suggérer quelques facilités spéciales qui, à l'heure présente, paraissent un peu simplifier la question? On estime que trois années sont bien longues pour la préparation d'une licence non, hélas! toujours récompensée par le succès. Eh bien, une loi récente, en créant un degré nouveau dans l'enseignement supérieur des sciences, a préparé

peut-être la solution. Après un an de cours et d'exercices pratiques dans une Faculté de sciences, un candidat laborieux pourra se trouver en mesure de conquérir le diplôme des études physiques, chimiques et naturelles. Ce minimum devrait être exigé désormais pour tout professeur dans les collèges secondaires. D'ailleurs, loin d'être un obstacle aux grades supérieurs, il en serait plutôt l'acheminement naturel et fournirait un moyen très efficace d'en assurer le succès. Car, par une simple adaptation des programmes, cet enseignement pourrait facilement servir comme première année de licence, avec l'avantage d'une sanction immédiate pour les élèves empêchés d'aller plus loin. D'autre part, la voie resterait ouverte, et sans perte de temps, aux intelligences d'élite qui auraient fait leurs preuves durant cette année d'exercices pratiques.

Le but à atteindre vaut la peine que nous sortions enfin de notre torpeur; il ne s'agit de rien moins — qu'on ne l'oublie pas — que d'assurer la restauration de la foi dans notre pays de France, par le renouvellement de l'activité intellectuelle du clergé.

F. Hy.

L'IDÉE DE DIEU D'APRÈS LA RAISON ET LA SCIENCE, par A. Farges, P. S.-S., directeur du séminaire de l'Institut catholique de Paris. — 1 vol. in-8° de 578 p.; Paris, librairie Roger. — Prix : 6 fr. 50.

Il semble qu'il n'y ait plus rien à dire sur Dieu : tant, depuis des siècles, l'esprit humain s'est exercé à découvrir ses traits dans l'univers et dans l'âme humaine! Cependant, s'il est vrai que la connaissance de nous-mêmes nous élève à la connaissance de Dieu, que les cieux racontent sa gloire et que tous les êtres de la nature parlent de Lui, l'image que nous nous en formons deviendra de plus en plus éclatante à mesure que croîtra le progrès scientifique. Puis, chaque époque est plus sensible à certain genre de preuves, plus préoccupée de certaines objections. La nôtre, qui désire retrouver les *sciences positives* à la base de toute construction intellectuelle, et qui entend dire que leurs progrès ont infirmé le dogme de l'existence de Dieu,

a besoin qu'on le lui présente dans un nouveau jour. Aussi faut-il féliciter M. l'abbé Farges d'avoir composé un livre dont le titre — *L'idée de Dieu d'après la raison et d'après la science* — marque suffisamment l'objet.

Il se divise naturellement en trois parties : *Preuves de l'existence de Dieu, nature et attributs de Dieu, rapports de Dieu et du monde.*

La première, presque égale en étendue aux deux autres réunies, débute par une discussion bien conduite sur l'utilité et la possibilité d'une démonstration philosophique de Dieu. L'erreur fondamentale du positivisme et celle du criticisme y sont réfutées avec aisance. Il y a là quelques lignes — trop courtes peut-être — sur les dispositions qu'il faut apporter à cette démonstration. La science de Dieu n'est pas une science comme les autres; l'Être trois fois saint ne se livre pas à n'importe quelle intelligence. Redoutable antinomie, que la miséricorde divine est seule capable de résoudre : d'une part, il faut la pureté du cœur et l'humilité de l'esprit pour s'élever au-dessus du monde sensible, et, d'autre part, la vertu est bien difficile à qui ne sait distinguer que les objets matériels. Là gît l'explication des erreurs sans nombre commises par un siècle auquel la lumière a été dispensée plus abondante qu'à aucun autre.

L'auteur classe les preuves en cosmologiques, — ainsi appelle-t-il les cinq arguments de saint Thomas, fondés sur des faits du monde matériel — et en preuves morales.

La preuve par le mouvement est présentée avec force, grâce aux dépositions de l'astronomie, grâce aussi à la marche que suit M. Farges, considérant successivement les diverses théories de la matière et les convainquant, chacune à leur tour, de l'impossibilité où elles sont d'expliquer le fait incontestable du mouvement. On peut regretter toutefois qu'il n'ait pas résumé, à la fin de ce long article, l'économie de son argument. — La preuve par l'origine des êtres est corroborée, elle aussi, par la science. Celle-ci affirme que le globe terrestre, que les espèces qui le couvrent, ont eu un commencement et qu'ils auront une fin. Sans doute ces affirmations ne sont que des conjectures extrêmement probables; mais, étant donnée la tactique d'adversaires qui prétextent sans cesse des probabilités pour se dérober à des raisons péremptoires, il est très sage, après avoir prouvé une thèse, celle-ci par exemple, que les êtres matériels ont eu une origine, d'ajouter, si étrange que cela paraisse : la thèse est certaine et même probable. — Dans le développement de la preuve par la contingence du monde, se rencontrent de très bonnes réflexions sur la compatibilité de cette contingence avec la conser-

vation de l'énergie, avec l'indestructibilité de la matière et le caractère nécessaire des lois. — La preuve tirée de la gradation des êtres et celle de l'ordre du monde, cette dernière surtout, sont, elles aussi, renouvelées à l'aide des sciences physiques et naturelles.

A ces arguments traditionnels, cinq autres font suite, empruntés au monde de la pensée : preuve par l'activité de l'âme, preuves tirées de l'origine de nos idées, du caractère absolu de la vérité, des aspirations de l'âme vers l'infini, de l'ordre moral. Il n'est pas d'objet, en effet, qui ne puisse nous servir pour nous élever à Dieu. Comme l'a dit éloquemment Leibniz, il suffit de constater « qu'il y a un être réel;... cela posé, il faut nécessairement qu'il y ait un être existant par lui-même. »

Cette dernière partie se termine par un défilé de tous les peuples de la terre et des plus grands génies scientifiques de l'antiquité et des temps modernes, qui viennent témoigner de leur croyance en Dieu.

Avec l'étude des attributs divins, l'aspect du livre change complètement. Les données des sciences ont fourni à l'esprit un point d'appui pour atteindre à l'idée de Dieu, mais elles serviraient peu pour la préciser. Nous sommes maintenant en pleine abstraction. Heureusement M. Farges ménage les efforts du lecteur; il n'emploie pas un terme sans l'expliquer, ne pose pas une affirmation sans la justifier. Puis il ne se croit pas obligé de tirer tout au clair, et, quand il ne voit pas, ne rougit pas de l'avouer. « Jamais un œil fini ne percevra tout l'infini... Impossible que le fini embrasse tous les contours de l'infini. Dieu ne serait plus Dieu, si nous pouvions le rapetisser à notre taille et le comprendre pleinement. »

En considérant, dans la troisième partie, les rapports de Dieu et du monde, on reprend pied sur le terrain des réalités sensibles et psychologiques; pour établir les liens qui unissent celles-ci à leur Créateur, il suffit de s'attacher aux attributs divins, précédemment déterminés. Il faut remarquer ici des pages excellentes sur la peur déraisonnable de l'infini et une réfutation saisissante, très claire, du panthéisme. (Mais pourquoi dire que Descartes a défini la substance comme devait le faire Spinoza, et comment le rendre responsable du panthéisme de son disciple? Ils ont usé de la même formule, mais en la prenant dans deux sens différents.) La possibilité de la création *ab æterno* est très bien étudiée, ainsi que la querelle entre les écoles thomiste et moliniste que la question du concours divin divise, en philosophie comme en théologie. Sans entrer dans des détails que l'ouvrage ne comporte pas, laissant de côté l'historique de la ques-

tion, l'auteur expose avec une grande impartialité les deux opinions, et reconnaît, quelque penchant qu'il éprouve pour la doctrine des thomistes, qu'ils doivent faire, en fin de compte, pour expliquer le péché, le raisonnement qui sert de base au système de la *prémotion indéterminée*.

M. l'abbé Farges a placé, à la fin de l'ouvrage, une dissertation sur l'idée de Dieu dans Aristote. Il n'est rien moins que sûr que ce philosophe ait enseigné le dualisme, bien qu'on le répète communément; il n'est pas sûr non plus que le Dieu d'Aristote ne connaisse que sa pensée, et se désintéresse du monde; enfin c'est une injustice manifeste de nier que Dieu soit pour lui un véritable moteur et de prétendre qu'il ne peut mouvoir le monde que comme le bien ou le beau meut l'âme. La discussion est très forte, surtout pour le troisième point.

L'idée de Dieu devant la raison et devant la science est un livre très intéressant, — utile à tous. C'est une œuvre loyale qui ne s'arrête pas à des objections frivoles en escamotant les vraies difficultés. Elle convient aux esprits de notre temps : une place assez large y est faite à la réfutation des erreurs contemporaines, plus pratique, on le reconnaîtra sans peine, que celle de Scot Erigène ou de Plotin. Enfin la clarté se joint toujours à la force des raisons, en dépit du proverbe représentant le métaphysicien comme un homme qui parle sans être compris et sans se comprendre lui-même.

L. Ch.

L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans, par M. Boucher de Molandon et le baron de Beaucorps. — Un vol. in-8° de 300 p. Paris, librairie Baudoin.

L'histoire, subissant l'influence des aspirations nationales, s'occupe aujourd'hui, plus qu'à toute autre époque, de la libératrice d'Orléans. Sa mission surnaturelle, ses actes et ses paroles, son procès et sa réhabilitation,... tout ce qui se rattache à elle est, depuis quelque temps,

objet de recherches passionnées. Deux érudits orléanais, M. Boucher de Molandon et le baron de Beaucorps, viennent d'apporter une contribution considérable à son histoire, en étudiant, dans les derniers détails, l'armée anglaise vaincue par elle sous les murs d'Orléans.

M. Ch. de Beaurepaire avait abordé cette matière dans deux ouvrages déjà anciens, *les États de Normandie sous la domination anglaise* et *l'Administration de la Normandie sous la domination anglaise aux années* 1424, 1425, 1429. Lui s'était occupé de la composition de l'armée; il avait déterminé d'assez près le nombre des effectifs, les noms et l'état des chefs, les ressources en vivres et en argent. Restait à considérer le mode de recrutement, l'organisation, les différents mouvements depuis la formation des premiers corps en Angleterre jusqu'à la bataille de Patay dans laquelle elle fut anéantie. C'est ce qu'a fait M. de Beaucorps, en se servant de documents rassemblés par M. de Molandon, non sans revenir à plusieurs reprises sur les questions d'effectifs et sur les calculs de M. de Beaurepaire, que des découvertes récentes lui ont permis de compléter.

Il s'appuie presque toujours sur des documents d'archives. Les chroniqueurs anglais ont fait le silence sur l'expédition d'Orléans; les chroniqueurs bourguignons en ont peu parlé. Quant à ceux de France, les beaux coups donnés après l'arrivée de Jeanne à Orléans leur ont fait oublier les impressions des mois précédents. En revanche les archives nationales de France, celles du British Museum, les collections de Rymer et de Stevenson, la collection personnelle de M. de Molandon, interrogées avec une patience infatigable, ont fourni à l'histoire des dépositions qui ne laissent rien à désirer, soit comme autorité, soit comme précision. Les pièces dont il s'est servi, — et que tous peuvent lire à la fin du volume, — sont des nominations signées par le régent, des *endentures* ou contrats de service, et surtout des pièces de comptabilité : certificats des montres et revues, quittances, ordres de payement. Ces dernières ont l'avantage de constater des faits acquis, à la différence des ordres et des engagements qui peuvent n'avoir pas été exécutés.

C'est un spectacle étrange pour des lecteurs du XIXe siècle, que cette armée de 1429, dessinée en traits bien vivants. Elle se compose de *retenues* ou corps sans nombre, très inégales en force (telle ne compte qu'un homme d'armes et trois archers), recrutées par engagements volontaires et liées chacune à son capitaine, qui lui-même a fait un marché avec le chef de l'armée, nommé par le régent. Les Anglais y dominent, mais s'y trouvent mêlés à des Français, surtout à des Bourguignons, même à des étrangers. Là rien n'est permanent,

ni effectif, ni cadres. Une hiérarchie règle le rang des personnes, mais on chercherait en vain une hiérarchie fixe et durable du commandement. Le cumul ne fut jamais aussi multiplié. « Un Anglais de marque est gouverneur de province, maître d'hôtel ou chambellan du régent, son lieutenant dans une grande ville, capitaine d'une ou plusieurs autres plus petites, bailli, membre du grand conseil ou du conseil de Normandie, gouverneur des finances, etc.; et, si on met des troupes aux champs, il aura en outre sa compagnie. » On ne sait ce que c'est qu'infanterie, cavalerie, etc. : dans un même corps, il y a presque toujours des hommes d'armes et des archers, ceux-ci en nombre triple, les uns et les autres à cheval ou à pied suivant les conventions; parfois ils sont accompagnés de quelques canonniers, mineurs, maçons, charpentiers. — Malgré tout, un ordre parfait, même minutieux, préside à tous les mouvements. Quatre fois par an dans les villes, tous les mois en campagne, des délégués du régent s'assurent que chaque capitaine a près de lui le nombre d'hommes convenu et il lui délivre un certificat de *montre* qu'il faut présenter aux agents des finances pour recevoir la solde.

Cette armée, célèbre par l'expédition d'Orléans, avait été destinée d'abord, au moins dans la pensée du régent, au siège de la ville d'Angers. Celle-ci paraissait d'une approche plus facile, elle ouvrait une route vers les provinces anglaises du sud-ouest aussi bien qu'Orléans; Bedford avait un avantage personnel à la prendre : l'Anjou constituait, avec le Maine, son propre apanage. Aux Angevins eût alors été réservée la gloire d'arrêter l'envahisseur et d'être secourus par Jeanne..... à la condition de déployer — et nous n'avons aucune raison d'en douter — le patriotisme et la constance dont ont fait preuve les Orléanais!

Quelque intérêt que présentent les *revues* auxquelles l'auteur nous fait assister, le principal mérite de l'ouvrage consiste dans les découvertes nombreuses qu'il renferme. Pour n'en citer qu'une, il est certain à présent que le commandement de l'armée assiégeante fut partagé, après la mort de Salisbury, entre Scales, Suffolk et Talbot.

Ce livre, écrit avec la plus grande impartialité — puisque toutes ses pages sont empruntées aux écritures de l'administration anglaise — projette un nouveau rayon de lumière sur Jeanne d'Arc. L'armée battue à Orléans était une force merveilleusement organisée, dirigée par des chefs expérimentés et qui avaient fait leurs preuves sur maints champs de bataille. Ses troupes se sont reformées, aux appels de l'histoire, pour la gloire de l'héroïne française, semblables aux vaincus de Rome qui figuraient dans le cortège du triomphateur.

Maintenant il y aurait d'autres troupes à faire défiler; leur ordre serait moins brillant, mais leur vaillance n'en aurait que plus de relief : ce sont les troupes françaises. Personne n'est mieux préparé que M. de Beaucorps pour entreprendre cette œuvre.

L. Ch.

Traité de la Sainte-Écriture, d'après S. S. Léon XIII, par M. le chanoine Jules Didiot, doyen de la Faculté de théologie de Lille.

Le savant doyen de la Faculté de théologie de Lille a eu l'heureuse idée de publier, sous ce titre, le texte latin de l'encyclique *Providentissimus Deus*, avec une traduction française très exacte et un commentaire digne, de tout point, de l'auteur de la *Logique surnaturelle*.

Pour ne parler que du sujet qui a excité dans ces derniers temps les controverses sur lesquelles nous avons dit notre manière de voir, ici même, à propos d'un opuscule de Mgr d'Hulst, le docte professeur établit qu'il y a « une différence réelle et considérable entre *enseigner une chose* et *simplement parler d'une chose*. » Il y a dans la Bible une foule de choses qui ne sont pas objets d'enseignement, mais de simple *conversation*. Telles sont les notions historiques ou scientifiques sans rapport nécessaire avec l'économie de la révélation. Ces notions, telles qu'elles sont contenues dans les textes originaux (car les traditions, si authentiques qu'elles soient, ne sauraient jouir du même privilège), « méritent de la part des catholiques un assentiment surnaturel analogue à celui qu'on accorde aux définitions infaillibles du Pape et des Conciles en matière de faits dogmatiques, » sans que cet assentiment soit l'acte proprement dit de la foi divine.

Cette distinction vient, dans la pensée de l'auteur, de ce que ces faits n'appartiennent pas à la règle de foi : « *Non proprie ad fidei regulam.* » Mais elle n'enlève rien à la certitude que nous devons tous avoir de l'inerrance absolue, non des traducteurs, mais des écrivains

sacrés eux-mêmes, et cela en toutes sortes de matières; inerrance qui est une conséquence nécessaire de l'*assistance* divine toujours supposée par l'*inspiration*.

Nous sommes heureux de voir cette vérité capitale mise en nouvelle lumière par S. S. Léon XIII, fidèle écho et interprète souverain de la tradition universelle, et excellemment expliquée par l'éminent théologien dont certaines phrases avaient paru favorables à l'opinion nouvelle désormais rejetée par tous les catholiques.

Jude de KERNAËRET.

N.-B. — *Tous ces ouvrages sont en vente à la librairie Lachèse et Cie.*

ASSOCIATION AMICALE

DES

ANCIENS ÉTUDIANTS

Des Facultés catholiques de l'Ouest

Assemblée générale du 14 mai 1894

Le lundi de la Pentecôte, 14 mai 1894, l'Association amicale des anciens étudiants des Facultés catholiques de l'Ouest avait, à Angers, sa huitième assemblée générale.

***

La messe pour les membres défunts fut célébrée à dix heures, dans la chapelle de l'Internat Saint-Clair, par M. l'abbé Chollet.

***

Après la messe, l'Association, suivant l'usage, tint sa séance au Palais Universitaire, dans la grande salle de la bibliothèque.

Étaient présents : MM. Albert, Arthuis, Baudry, Baugas, de Becdelièvre. Bizard, Laurent Bougère, député, Boutiller de Saint-André, abbé Chalubert, abbé Chasle, Chaumet, du Chêne, Chenuau, Coulbault, abbé Crosnier, abbé Dionneau, Douard, Fonteneau, Ch. de Fouchier, Fourrier, Gaucher, M. Gavouyère, Houdbine, Jac, M. Lachèse, P. Lair, abbé Legeay, R. Lelong, P. Lemesle, Mellet, Michel, Morry, abbé Nau, J. Nivard, abbé Noblet, abbé Petiteau.

S'étaient fait excuser : MM. abbé G. Ardant, Adigard, René Bazin, Edg. de Broc, P. de Casabianca, Chevalier, Couette, abbé Delahaye, de Grandmaison, G. Guy, abbé Jamin, Laignel, Lanco, Milon, Mariaux, Planchenault, abbé J. Paquier, abbé Rias, Jules et Maurice Réveillard, du Reau, Soubigou, abbé Urseau, Georges de Villoutreys.

***

M. l'abbé Crosnier, qui occupait le fauteuil de la présidence, en l'absence de M. René Bazin, ouvrit la séance par l'allocution suivante :

Messieurs,

C'est pour vous une déception. Au lieu de la parole aimée, fine et délicate, que vous aviez coutume, à pareil jour, d'entendre et d'applaudir, vous aurez la parole banale d'un inconnu.

Mon excuse est que j'ai simplement obéi au désir de votre Président. Absent pour une juste cause, et de plus, désigné, par un hasard malchanceux, comme membre sortant du bureau, M. René Bazin m'a prié de le remplacer aujourd'hui.

Un autre motif de consolation, pour vous et pour moi, c'est que ma présidence sera courte : d'une heure au plus. Elle ne sera point, j'aime à le croire, nuisible aux intérêts de l'Association. Volontiers je lui appliquerais — vous permettrez à un professeur de grammaire comparée de vous citer du latin — le bon mot de Cicéron à propos de Caninius : *Nihil eo consule mali factum est : fuit enim mirifica vigilantia, qui suo toto consulatu somnum non viderit.* Il avait été consul un jour! Président d'une heure, j'aurai, moi aussi, une admirable vigilance; et si la parole du professeur a fait, parfois, doucement sommeiller ses élèves, je n'aurai le temps, aujourd'hui, ni de vous endormir ni de m'endormir moi-même.

D'ailleurs, Messieurs, je ne serai le plus souvent qu'un interprète. Vous aurez, d'abord, le plaisir d'écouter la lettre de votre cher Président. Voici cette lettre qu'il m'a prié de vous lire :

« Messieurs,

« Notre Association s'est enrichie, cette année encore, de vingt adhésions nouvelles. Votre bureau vous propose l'admission de :

MM. l'abbé Avenard, licencié ès lettres, professeur au pensionnat Saint-Stanislas de Nantes.

Barberon, rue Prébaudelle, 19 *bis*, Angers.

Baudry, inspecteur divisionnaire de la Société d'assurance « la Sauvegarde, » Nantes.

L'abbé Bellanger, licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire Mongazon d'Angers.

L'abbé Bossard, docteur ès lettres, chef d'externat ecclésiastique, Paris.

Chenuau, 2, rue Volney, Angers, et rue de la République, Fontenay-le-Comte.

Cormery Henry, 15, rue d'Anjou, à Angers, et Baugé.

L'abbé Daniel, licencié ès lettres, secrétaire de Mgr l'évêque du Puy.

Fourrier Georges, 2, rue Volney, Angers, et Vibraye (Sarthe).

De Grandmaison, place Dumoustier, 1, Nantes.

Lelong Joseph, avoué à La Flèche.

Lemesle Paul, rue Donadieu-de-Puycharic, 18, Angers, et Chanteussé, par le Lion-d'Angers.

Martin René, 2, rue Volney, Angers, et place de la Mairie, Auray (Morbihan).

MM. Normand d'Authon, 6, rue Saint-Claude, La Rochelle.
Pineau Camille, avocat au Mans.
Redureau, 3, rue Valdemaine, Angers.
Richou, boulevard Daviers, 24, Angers.
Tacheau, 59, rue Desjardins, Angers.
Tardivesu, 2, rue Volney, Angers, et Vernon-sur-Brenne (Indre-et-Loire).
Verrières (de), château de la Piverdière, par Angers.

« Je dois enfin réinscrire, parmi nos associés, M. l'abbé Gouraud, chanoine honoraire, Supérieur de l'Externat des Enfants-Nantais, que les circonstances avaient momentanément fait sortir de nos rangs, où il reprend une place très fidèlement gardée par le souvenir de tous.

« Malgré ces contingents qui nous arrivent, je ne crois pas, Messieurs, que notre nombre s'accroisse sensiblement, parce que nous devrons nous séparer de quelques associés, dont notre trésorier, depuis plusieurs années, nous signale l'attitude par trop réservée et la sympathie par trop platonique.

« Les comptes de ce même trésorier vous diront, tout à l'heure, que la situation financière est excellente, et vous permettront d'apprécier le bien que vous faites, l'aide que vous apportez, sous les formes les plus variées, à l'œuvre de l'enseignement supérieur. Je vous prie d'en prendre occasion, Messieurs, pour remercier M. Houdbine qui a bien voulu, n'étant pas encore membre du bureau, se charger de gérer notre petit trésor et de tenir notre comptabilité, fonctions qu'il remplit avec une conscience délicate et une physionomie sympathique et souriante, également rares, dira-t-on, chez ceux qui manient l'argent.

« Il me semble que je n'ai pas de deuils à vous signaler, tout au moins parmi les associés. Heureuse exception que je souhaite voir se renouveler. Les événements, que je dois brièvement indiquer, sont du genre agréable. C'est, par exemple, la nomination de M. Lanco, en qualité d'avoué à Vannes, et de M. Boutillier de Saint-André, en cette même qualité, à Saumur : c'est un des premiers inscrits et l'un des plus brillants élèves de la Faculté de droit. M. Pierre de Casabianca, qui reçoit un avancement mérité, et passe, de procureur de la République à Corte, substitut au grand tribunal de Marseille; M. Louis de Fouchier, l'un de nos camarades des dernières promotions, au contraire, qui vient, ces jours derniers, de triompher à l'un des plus difficiles des concours officiels, et d'être nommé auditeur à

la Cour des Comptes. C'est encore, dans le domaine de la politique, M. Laurent Bougère, qui a conquis, dans l'arrondissement de Segré, le mandat de député...

« Il me suffirait, d'ailleurs, Messieurs, de sortir du cercle restreint de l'Association et de considérer le groupe de ses plus proches et de ses meilleurs amis, pour trouver que la mort nous a été bien cruelle quand même. Elle a enlevé, vous le savez, ce très charmant et très noble ami, professeur de grand mérite, esprit ouvert aux larges idées, cœur promptement ému et fidèle dans son affection, Fernand Lucas. Vous l'entendiez, l'an dernier, porter un toast à notre banquet. Je suis sûr de dire vrai en affirmant que tous les anciens qui l'ont connu l'aimaient et le pleurent avec nous.

« Je ne veux pas m'attarder à mentionner ici une foule d'autres événements qui intéressent la vie universitaire, parce que vous les trouverez relatés dans l'excellente *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*. La chronique est une merveille d'élégance, de belle humeur et d'information. Elle simplifie beaucoup les comptes rendus annuels de votre Président.

« C'est là une constatation, dont je me réjouis surtout, Messieurs, pour celui que vous allez appeler à me succéder. Avec plusieurs de mes collègues du bureau, je suis désigné par le sort comme membre sortant. Le sort a bien fait. Je vous demande de ne pas défaire son œuvre et de me remplacer, tout au moins dans la présidence de l'Association. Pendant huit ans, si je ne me trompe, j'ai eu la joie de me trouver, pour cette raison, en communication plus fréquente avec vous, avec ceux dont ni le visage, ni le nom, ni l'esprit n'avaient quitté mon souvenir, mais qu'il est extrêmement doux de savoir par un mot, par une lettre, par un serrement de main, fidèles aussi au passé, reconnaissants envers l'Université, de sentir enfin nos amis, comme nous sommes les leurs. Vous m'avez donné cette joie, Messieurs, en me maintenant à votre tête, et c'est là le meilleur côté de cet honneur, celui que je regrette sincèrement. J'y renonce dans votre intérêt, mû par un ordre très net de ma conscience. Sans vouloir exagérer l'importance des fonctions de président, je puis vous affirmer que je suis désormais trop surchargé pour les bien remplir. Ma décision est irrévocablement prise. Laissez-moi seulement vous remercier de tout mon cœur, vous tous qui avez su former une Association si fraternelle, que pas un orage ne s'y est élevé depuis sa fondation; que le bien, un bien considérable, a pu être fait avec l'assentiment et le dévouement de chacun, et que votre Prési-

dent, regardant en arrière, ne rencontre dans le commun passé, que des preuves d'union, d'intelligence de l'œuvre, de bonne cordialité, qui sont déjà et demeureront chez moi, Messieurs, autant de chers souvenirs et de raisons de gratitude. »

Ces dernières paroles, par lesquelles celui qui fut, pendant huit ans, l'âme de l'Association et l'inspirateur de tout le bien qu'elle a fait, vient annoncer une résolution si peu attendue, causent dans l'assemblée une douloureuse émotion.

De sa voix douce et sympathique, M. l'abbé Crosnier cherche à la calmer dans les termes suivants :

Comme vous le voyez, Messieurs, la résolution de M. René Bazin est irrévocable. Nos prières, si pressantes, si suppliantes qu'elles aient été, n'y ont rien fait. Quant aux menaces, nous ne pouvions pas les employer; et elles n'auraient servi de rien. Tout à l'heure, si vous voulez, nous aviserons aux moyens de parer le coup malheureux qui nous frappe.

Il n'en reste pas moins, Messieurs, que nous devons à M. René Bazin, pour les soins aimants qu'il a donnés à l'œuvre, pour l'activité très grande qu'il a déployée pendant huit ans, une très vive et très profonde reconnaissance. Je suis l'interprète de tous en lui adressant, au nom du Bureau et de tous les associés, les plus sincères et les plus affectueux remerciements, comme aussi en lui exprimant tout le chagrin que nous cause cette décision.

En attendant que soit résolue la question présidentielle, continuons, s'il vous plaît, à discuter l'ordre du jour.

***

M. l'abbé Crosnier signale à l'assemblée la publication d'un récit de voyage dû à la plume d'un alpiniste, membre de l'Association, M. Barbe, avocat à Foix : « *L'Ascension du Mont-Calm et du pic d'Estats* » est une suite intéressante d'impres-

sions, de détails pittoresques et de notions érudites sur les origines et les antiquités du pays de Vicdessos

***

Avant de donner la parole au trésorier, M. l'abbé Crosnier prévient l'Association qu'une dépense extraordinaire a été faite en dehors des prévisions du budget, et demande s'il faut que le Bureau pose, à ce sujet, *la question de confiance*. Une somme de 100 fr. a été allouée au secrétaire des Facultés pour l'acquisition d'un stock de chaises, dont l'absence occasionnait des locations coûteuses, lors des réunions [1] dans la salle de la Bibliothèque. Il n'est pas besoin d'ajouter que cette dépense, suffisamment justifiée par son objet même, n'a soulevé aucune objection.

M. Houdbine donne alors lecture du compte rendu financier que voici :

Budget de l'exercice 1893-1894

§ 1er. — Recettes

Cotisations des membres honoraires.	70 f.	»
Versements libératoires effectués par les membres fondateurs.	200	»
Cotisations des membres actifs.	2,100	»
Revenus du fonds de réserve.	198	65
Intérêts des fonds à la banque Bougère. . . .	19	85
Recettes diverses.	275	40
Total des recettes.	2,863 f.	90

[1] Il s'agit des conférences qui furent données, l'hiver dernier, par les professeurs des différentes Facultés.

§ 2. — Dépenses

Bourses de droit.	500 f.	»
Bourses de lettres et sciences.	200	»
Subvention à l'Université pour frais de propagande.	498	20
Frais d'impression	38	»
Frais de bureau.	43	85
Frais de recouvrements.	70	95
Frais divers.	360	40
Total des dépenses.	1,711 f.	40

Balance

Les recettes étant de.	2,863 f.	90
Et les dépenses de.	1,711	40
Il y a un excédent de recettes de. . .	1,152 f.	50

§ 3. — Compte capital

Au 22 mai 1893, le fonds de réserve s'élevait à. .	6,988 f.	95
Si l'on y joint l'excédent de recette de l'année. .	1,152	50
on a un capital de.	8,141 f.	45

Cet actif se décompose :

Une obligation Ville de Paris.	397 f.	»
Dix obligations Ouest (anciennes).	4,254	60
Six obligations Ouest (nouvelles).	2.721	60
Fonds à la banque Bougère.	596	20
Aux mains du trésorier.	172	05
Total égal.	8.141 f.	45

Projet de budget pour 1894-1895

§ 1er. — Recettes

Cotisations de membres honoraires.	100 f.	»
Cotisations de membres actifs	2,000	»
Revenus du fonds de réserve.	200	»
Total des recettes.	2,300 f.	»

§ 2. — Dépenses

Bourses de droit.	500 f.	»
Bourses de lettres et de sciences	300	»
Médaille.	25	»
Frais d'impression	125	»
Frais de bureau.	100	»
Frais de recouvrement.	100	»
Subvention à l'Université pour frais de propagande..	350	»
Imprévus	100	»
Total des dépenses.	1,600 f.	»

Balance

Recettes.	2,300 f.	»
Dépenses.	1,600	»
Excédent de recettes prévues. . . .	700 f.	»

Ce compte rendu est approuvé par tous les membres présents.

***

L'assemblée acclame ensuite le nom du lauréat de l'Association pour 1892-1893. La médaille des anciens a été attribuée

l'an dernier, et remise, le 8 décembre 1893, à M. Lionel GRENON-SAINT-GEORGES, de Saint-Georges-sur-Loire.

***

Après quoi, M. l'abbé Crosnier donne lecture d'une lettre où M. Couette, retenu chez lui par l'influenza, s'excuse avec regrets de ne pouvoir assister à la réunion et prie M. le Président de vouloir bien communiquer les quelques mots suivants à l'Association :

La préparation au *Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles* sera organisée dans les Facultés de sciences à la rentrée prochaine. Ce certificat, de création récente, sera désormais exigé pour la première inscription de médecine. Les études préparatoires à ce certificat doivent se faire dans une Faculté des sciences ou dans quelques Écoles de médecine. Pour y être admis, il faut être muni d'un baccalauréat quelconque. Nous pourrons recevoir des internes et des externes. L'enseignement, qui compte beaucoup d'exercices pratiques, serait aussi très utile aux jeunes ecclésiastiques destinés à devenir professeurs de physique et de chimie ou d'histoire naturelle. Il servira en même temps de cours de première année pour la licence.

***

Enfin se présente la question du renouvellement partiel du bureau. Quatre membres, désignés par le sort l'année dernière, ont cessé de faire partie du bureau; ce sont : MM. René Bazin, Coulbault, Couette, Morry. A ces quatre places vacantes s'ajoute celle de M. l'abbé Litter, qui a donné sa démission. Cinq membres sont donc à élire.

M. l'abbé Crosnier propose d'abord, en des termes qu'il est malheureusement impossible de reproduire ici, la nomination

de M. René Bazin comme *Président honoraire perpétuel.* Cette proposition est à peine faite qu'une longue acclamation montre qu'elle a réuni tous les suffrages.

M. l'abbé Crosnier demande ensuite à M. Jac de vouloir bien prendre la place de M. René Bazin. Nul n'en était plus digne; cet heureux choix est ratifié par l'unanimité des associés présents.

Quant aux autres membres, M. le Président soumet aux votes l'élection de MM. l'abbé Urseau, Coulbault, Bizard, Houdbine, qui est ratifiée sur-le-champ.

***

La prochaine réunion générale est fixée au Lundi de la Pentecôte de l'année prochaine. Seulement l'ordre des exercices est légèrement changé : la messe sera à dix heures, la réunion à dix heures et demie et le banquet à onze heures et demie. Ainsi l'a décidé l'assemblée.

***

A midi, un joyeux banquet réunissait une quarantaine de convives dans la grande salle des Lettres de l'Université. M. Gavouyère, doyen de la Faculté de droit, M. l'abbé Pasquier, doyen de la Faculté des lettres, M. l'abbé Marchand et le R. P. Poulain, l'aimable organisateur du banquet, avaient bien voulu répondre à notre invitation. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici les toasts qui ont terminé, d'une façon gracieuse, ces agapes fraternelles.

Toast de M. l'abbé Crosnier

Messieurs,

A nos deux présidents!

A M. René Bazin, qui eut, l'un des premiers, l'idée de notre Association amicale, et à qui revient l'honneur de l'avoir fondée! Depuis l'année 1887 où, les premières difficultés aplanies, nos statuts furent définitivement votés, il a été l'*âme* de nos réunions fraternelles. Grâce à l'impulsion vigoureuse qu'il lui a imprimée, l'Association — qui a aujourd'hui un peu plus que l'âge de raison, Messieurs, — a prospéré : elle a formé, autour de notre chère Université catholique, un cercle toujours grandissant d'affectueuses sympathies et de bonnes volontés. Pour son *septennat* si actif, nous devons à M. René Bazin, avec nos chaleureuses félicitations, les plus vifs remerciements. — Aussi, quand il a parlé de se démettre, alléguant ses nombreux travaux, nous n'avons pu nous faire à la pensée de perdre son précieux concours. Et tout à l'heure, répondant aux intentions de votre Bureau, vous l'avez acclamé comme *Président honoraire perpétuel*. Sans compter que nous avons peut-être évité, par là, une crise ministérielle, nous avons cet autre bonheur qu'il demeure, avec ce nouveau titre, notre soutien, comme il est et reste notre gloire. — Que n'est-il là pour entendre l'expression de notre reconnaissance et vos applaudissements? Pour cette raison et bien d'autres, il faut avouer que *les absents ont toujours tort*.

Et puis, à M. Ernest Jac, qui partage avec lui le fardeau de la *présidence!* M. Jac, acceptant cette charge, n'a fait — je vous le dis confidentiellement — que changer son fusil d'épaule et mettre une cocarde à son chapeau. Soit comme vice-président, soit comme secrétaire général, il fut toujours l'auxiliaire le plus dévoué et le plus laborieux de M. René Bazin. En le remerciant publiquement, lui aussi, pour le passé, nous pouvons avoir pleine confiance dans l'avenir.

Donc, nous avons *deux* Présidents. La Fontaine trouvait que c'est déjà trop d'un maître [1]. Nous autres, plus heureux ou plus sages que

[1] *Notre ennemi, c'est notre maître.*

le « bonhomme », nous aurons deux présidents et deux bons amis. Tous les deux, l'un portant l'autre, s'ingénieront et s'aideront pour le bien de l'œuvre commune.

Ainsi, Messieurs, cette *révolution du Palais* n'aura été qu'apparente. Chez nous, comme vous voyez, plus cela change, plus c'est la même chose. Il ne faut pas nous en plaindre. D'avoir un ministère homogène et perpétuel, c'est encore le meilleur moyen — n'est-ce pas, Monsieur le Député [1] — pour faire d'excellente politique et de bonne besogne.

Toast de M. Jac

Vous n'attendez pas de moi, je le suppose, un discours-programme? Ceux qui profitent d'un bon dîner pour se livrer à ce genre de déclarations sont des gens, ou bien qui ont la prétention de faire mieux que leurs prédécesseurs, ou qui veulent faire croire à des auditeurs, aveugles de parti pris, que sous les plus sombres apparences se dissimule, par modestie sans doute, la plus enviable des réalités.

J'ai la bonne fortune, Messieurs, de ne me trouver dans aucun de ces deux cas. D'abord, je n'ai pas la prétention de faire mieux que mon prédécesseur : tout ce que je puis souhaiter, grâce à votre bienveillant concours, c'est de marcher sur ses traces..... de loin, et de maintenir l'Association dans la voie de prospérité qu'il lui a ouverte avec tant de zèle et de dévouement.

D'un autre côté, je n'ai point à vous faire prendre comme satisfaisante une situation plus ou moins compromise. Vous avez entendu ce matin les comptes de notre vigilant Trésorier : dans ces comptes point de virements, point de fonds secrets, point de majorations, point de trompe-l'œil d'aucune sorte.

Le nombre de nos adhérents est également propre à nous donner bon espoir dans l'avenir. Nous dépassons dès aujourd'hui le chiffre de 300; chaque année nous nous augmentons d'une vingtaine de recrues.

Est-ce à dire que dans dix ans nous serons seulement 500? Ce serait déjà un chiffre respectable. Mais j'aime à croire que nous serons beaucoup plus et voici pourquoi : c'est que ce nombre 20, chiffre moyen de notre accroissement annuel, aura un coefficient, et ce coefficient sera d'autant plus élevé que nous aurons vecu davan-

[1] M. Laurent Bougere, fidele aux réunions de l'Association.

tage. — Ne croyez-vous pas, Messieurs, que notre chère Université, qui va entrer dans sa vingtième année, soit plus forte qu'il y a dix ans? Je n'oserais pas affirmer qu'elle est plus riche.....; mais, à coup sûr, elle a dans le pays des racines plus profondes. C'est qu'à force de vivre, même en criant misère, on finit par s'imposer. Notre Association, elle aussi, vivra et se développera parallèlement à l'Université, dont elle deviendra un des meilleurs appuis. Je remets entre vos mains, Messieurs, la cause de l'une et de l'autre; et c'est avec entière confiance dans votre avenir que je bois à l'Association des anciens étudiants de l'Université d'Angers, à sa prospérité, à son expansion, assurées déjà par le généreux prosélytisme de ses trois cents membres actuels! A vous tous, Messieurs, à tous nos amis absents.....

M. Laurent Bougère, député de Maine-et-Loire, qui, malgré ses nombreuses occupations, avait voulu venir prendre part à notre joyeuse réunion, s'est levé à son tour, et, avec autant de simplicité que d'à-propos, a confessé quelles étaient souvent les perplexités d'un législateur consciencieux, quand il s'agit de déposer son bulletin dans l'urne, étant donné les conséquences, parfois difficiles à prévoir, que peut entraîner un vote parlementaire. Sans doute, dit-il, aucune loi ne doit être votée qui puisse se trouver en contradiction avec les lois divines, avec le droit naturel. Mais n'est-il pas quelquefois plus sage, pour éviter un plus grand mal, de s'associer à une mesure qui ne donne pas toute satisfaction? C'est dans ces conjonctures délicates, conclut aimablement notre camarade, que je cherche à m'inspirer des principes de droit que j'ai reçus ici, et que je me demande ce que feraient à ma place les maîtres distingués qui m'ont enseigné ces principes. (*Applaudissements unanimes.*)

Ces toasts, si pleins de verve, entretiennent l'entrain et la cordiale gaieté. Ainsi prend fin cette réunion dont chacun emporte le plus agréable souvenir.

René Bizard, *secrétaire de l'Association.*

LAURÉATS DE L'ASSOCIATION

1886-1887

M. Habib BOULAD, de Damas (Syrie).

1887-1888

M. Louis ARTHUIS, d'Ancenis (Loire-Inférieure).

1888-1889

M. Louis de FOUCHIER, d'Angers.

1889-1890

M. Charles de FOUCHIER, d'Angers.

1890-1891

M. René GOUSSET, de Nantes.

1891-1892

M. Amédée FROGER, de Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).

1892-1893

M. Lionel GRENON SAINT-GEORGES. de Saint-Georges sur-Loire (Maine-et-Loire).

MEMBRES HONORAIRES DE L'ASSOCIATION

S. E. le Cardinal MEIGNAN, Archevêque de Tours.

S. G. Mgr l'Archevêque de Rennes.

S. G. Mgr l'Évêque d'Angers.

S. G. Mgr l'Évêque de Nantes.

S. G. Mgr l'Évêque d'Angoulême.

S. G. Mgr l'Évêque du Mans.

S. G. Mgr l'Évêque de Luçon.

S. G. Mgr l'Évêque de Poitiers.

S. G. Mgr l'Évêque de Laval.

Mgr SAUVÉ, prélat de la maison de Sa Sainteté, ancien recteur de l'Université, Laval (Mayenne).

M. l'abbé PENOT, curé de Saint-Joseph, à Angers.

M. l'abbé PASQUIER, chanoine honoraire, Recteur des Facultés catholiques, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers.

M. GAVOUYÈRE, doyen de la Faculté de droit, place du Champ-de-Mars.

Mme André JOUBERT, boulevard du Haras, Angers.

M. FOCCART, château du Tertre, par Ambrières (Mayenne).

Mme GRIOIS, — — —

M. J. MERLET, Sénateur de Maine-et-Loire, Angers.

M. le Vicomte de la BOURDONNAYE, Député de Maine-et-Loire, Paris.

M. J. BARON, membre du Conseil général de Maine-et-Loire, à Cholet.

LISTE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION [1]

A

Adigard (Pierre), avocat à Domfront (Orne).
Alleaume (Joseph), 19, rue du Cornet, Le Mans.
Albert (Georges), avocat, Angers, rue Béclard, 23.
André (René), sous-commissaire de la marine, Angers, 8, rue Voltaire.
Angleville (Antoine de Courtilloles d'), avocat, château d'Assé, par Evron (Mayenne), (19, rue Bleue, Paris).
Annereau (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Nalliers (Vendée).
Anthonioz (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à Évian-les-Bains (Haute-Savoie).
Arboval (Godefroy d'), 71, rue Desjardins, Angers.
* **Ardant** (l'abbé Georges), licencié ès lettres, docteur en théologie et en droit canonique, vicaire à Saint-Joseph, 19, faubourg de Paris, Limoges.
Arthuis (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Sainte-Thérèse, Angers.
Arthuis (Louis), avocat, 12, boulevard de Saumur, Angers.
Auteville (Maurice d'), avocat, rue Basse de l'Hémicycle, Angoulême.
Auvray (Eugène), étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, (et à la Ronde, par Souzay, Indre-et-Loire).
Avenard (l'abbé), licencié ès lettres, professseur au collège Saint-Stanislas, Nantes.
Avrillault (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Maurille de Chalonnes (Maine-et-Loire).

B

Barbe (Édouard), avocat, docteur en droit, Foix (Ariège).
Barberon (Charles), 19, rue Prébaudelle, Angers.
Bardy (Alphonse), expert, 13, rue Chevreul, Angers.
Baugas (Paul), professeur à la Faculté libre de droit, 6, avenue Jeanne d'Arc, Angers.

[1] Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque.

Baudry (Victor), licencié en droit, inspecteur divisionnaire de la Société d'assurance mutuelle *La Sauvegarde*, 8, rue Urvoy de Saint-Bedan, Nantes.

Baumard (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Candé (Maine-et-Loire).

Baussan (Charles), avoué, Vendôme.

Bazin (René), professeur à la Faculté libre de Droit, rue Rabelais, Angers.

Becdelièvre (Léonce de), château de Boussay, par Preuilly (Indre-et-Loire).

Becdelièvre (marquis Henri de), château de Brossay, par Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure), et rue des Ursules, Angers.

Bellanger (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire Mongazon, Angers.

Benoist (Frédéric), étudiant en droit, rue de la Madeleine, Angers.

Berthelot (Maurice), étudiant en droit, 2, place des Halles, Angers.

* **Bévière** (Gaston de la), licencié en droit, château de Lancrau, par Champtocé (Maine-et-Loire).

Bigot (René, avocat, 10, rue des Beaux-Arts, Paris.

Bizard (René), licencié en droit, 23, rue des Arènes, Angers.

* **Boissière** (de la), licencié en droit, boulevard du Roi-René, Angers.

Boistel (Fernand de), 24, rue Paul-Bert, Angers.

Bolteault (l'abbé F.), licencié ès lettres, château de Montergon, Brain-sur-Longuenée (Maine-et-Loire).

Bonet (Rodolphe), avocat, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Bonnet (Paul), avocat, au Longeron (Maine-et-Loire).

Bossard (l'abbé), docteur ès lettres, chef d'externat ecclésiastique, 14, rue Legendre, Paris.

Boucher (Paul-Émile), Marcuil-sur-le-Lay (Vendée).

* **Bougère** (Laurent), député, rue du Mail, Angers.

Boulad (Habid-Michel), licencié en droit, le Caire (Égypte).

Boulad (Nagib), chez M. Habid D. Boulad, Mahalled-el-Koubra, Alexandrie (Égypte).

Boutillier Saint-André, avoué, 7, rue du Temple, à Saumur (Maine-et-Loire).

Brémont (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Lambert-du-Lattay (Maine-et-Loire).

Bretaudeau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à la Trinité, Angers.

Bricard (l'abbé L.-J.-B.), licencié ès sciences mathématiques, professeur au collège de Combrée (Maine-et-Loire).

Bricard (Georges), docteur ès lettres et licencié en droit, agréé au Tribunal de commerce, 9, rue Castillon, Bordeaux.

Brichet (Paul), rue des Arènes, 5, Angers.

* **Broc** (comte Edgard de), château de Pérennou, près Quimper.

Bureau du Colombier (Paul), avocat, rue J.-J. Rousseau, Nantes.

C

Catroux (Georges), licencié en droit, à Vihiers (Maine-et-Loire).

Casablanca (Pierre de), docteur en droit, substitut du procureur de la République, 77, cours Pierre Puget, Marseille.

Cesbron (Léon), avocat, 33, rue Tarin, Angers.
Chalubert (l'abbé), licencié en théologie, aumônier du Bon-Pasteur, Angers.
Chancerelle (Auguste), licencié en droit. à Douarnenez.
Charles (François), notaire, Romans (Drôme).
Charost (l'abbé Alexis), licencié ès lettres, docteur en théologie, secrétaire de Mgr l'Archevêque de Rennes.
Chasle (l'abbé Louis), licencié ès lettres, à l'École des Hautes-Études Saint-Aubin, Angers.
Chaumet (Louis), ancien employé supérieur de l'Enregistrement, avocat, rue Prébaudelle, Angers.
Chavanon (Hippolyte), avocat, Montauban de Bretagne (Ille-et-Vilaine).
* **Chêne** (Gaëtan-Mabille du), avoué, La Flèche.
Chenuau (Joseph), étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et à Fontenay-le-Comte (Vendée).
Cherbonnier (l'abbé), licencié ès sciences, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.
Cheruault (Georges), avocat, Châteaugontier (Mayenne).
Chesneau (Charles), avocat, 21, rue Boreau, Angers.
Chevallier (Antoine), notaire, Fougères (Ille-et-Vilaine).
Chevallier (Pierre), avocat, 2, rue Saint-Lô, Rouen.
Chevrier (Jules), avocat, Saumur.
Chiron (l'abbé), licencié en théologie, aumônier du collège de Combrée.
Cleuzion (Yves Raison du), 7, rue Vicairie, Saint-Brieuc.
* **Clouet** (le baron), place de la Mairie (Mayenne).
Cohéléach (Césaire), notaire à Sarzeau, presqu'île de Rhuys (Morbihan).
Conrairie, docteur en droit, avoué à Coutances (Manche).
Cormery (Henri), à Baugé et rue Lenepveu, Angers.
Costa (Carlos), licencié en droit, 4, rue Hanneloup, Angers.
Costa de Beauregard, au Séminaire Français, Rome.
Couette (Maurice), docteur ès sciences physiques, licencié ès sciences mathématiques, professeur à la Faculté des Sciences, rue Appert, Angers.
Coulbault (Paul), avocat, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, 13, rue Lenepveu, Angers.
Coulon (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.
Courtois (Benoît), avocat, docteur en droit, 18, rue du Cornet, Angers.
Coutant (Henri), avocat, 11, rue Saint-Simon, Paris.
Crosnier (l'abbé Alexis), professeur à la Faculté libre des Lettres, directeur de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, 18, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers.

D

Daniel (l'abbé), licencié ès lettres, secrétaire de Mgr l'Évêque du Puy.
Delahaye (Alfred), avocat, 85, rue Saumuroise, Angers.
Delahaye (l'abbé J.-M.), licencié ès lettres, professeur au collège Saint-Louis, Saumur (Maine-et-Loire).

Delécluze (Emmanuel), avocat, Douarnenez (Finistère).
Delmas (Armand), à Bouyssou, Crandelles, par Aurillac (Cantal).
Denéchère (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Serge, Angers.
Denis (l'abbé Georges), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire des Couëts, par Bouguenais (Loire-Inférieure).
Desbois (l'abbé), licencié en théologie, professeur au Grand-Séminaire, Rennes.
Desgrées du Lou (Emm.), avocat, 1, rue de la Rampe, Brest.
Desgrez (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Longué (Maine-et-Loire).
Desmas (l'abbé René), licencié ès lettres, professeur à l'institution libre de Combrée (Maine-et-Loire).
Dieulevent (Charles de), avocat, Tréguier (Côtes-du-Nord).
Dionneau (l'abbé), licencié ès sciences, professeur au collège Mongazon, Angers.
Dixneuf (l'abbé), licencié en théologie, aumônier de la Retraite de Cholet.
Dolbeau (André), avocat, rue Chèvre, Angers.
Douard (Charles), licencié en droit, au Grand-Montrejeau, Angers.
Dresnay (du), licencié ès lettres et en droit, château du Dresnay, par Saint-Nicolas de Redon (Ille-et-Vilaine) et à la légation de France, au Caire (Égypte).
Dreux (André), licencié ès lettres, château du Chillon, Louroux-Béconnais (Maine-et-Loire).
Durand (abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Beaupréau.
* **Durand de la Bédaudière** (Louis), avocat, Fougères (Ille-et-Vilaine).

EF

Eude (l'abbé C.), licencié ès lettres, professeur à l'Institution Richelieu, Luçon (Vendée).
Fairé (Joseph), avocat, 43, rue Pocquet-de-Livonnière, Angers.
Flottes (l'abbé), licencié ès lettres, au Séminaire de Saint-Sulpice, Paris.
Fonteneau (Léon), licencié en droit, 28, boulevard du Roi-René, Angers.
Fonteneau (Maurice), étudiant, — — —
Fonteneau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à la Jumellière (Maine-et-Loire.
Forest (Théodore), licencié en droit, notaire, Segré (Maine-et-Loire).
Fouchier (Louis de), auditeur au Conseil d'État, 20, du Bellay, Angers.
Fouchier (Charles de), avocat, — —
Fournier (Joseph), avocat, Morannes, et 5, rue Stanislas, Paris.
Fournier (Élie), 40, boulevard de Lonchamp, Marseille.
Fourrier (Georges), étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et à Vibraye (Sarthe).
Fourrier (Georges), étudiant en droit, 35, rue des Lices, Angers.
Froger, licencié en droit, à Saint-Denis d'Orques (Sarthe).

G

Gali (Ragheb), bey, licencié en droit, substitut du procureur général, le Caire (Égypte).
Gaudin (Gustave), huissier, Brissac.
Gauchet (Émile), avocat, 2, rue Volney, Angers, et place d'Avesnières, Laval.
Gautier (l'abbé Ch.), licencié en théologie, vicaire à Beaufort (Maine-et-Loire).
Gavouyère (Maurice), secrétaire de la Faculté de droit, 87, Champ-de-Mars, Angers
Genest (Eugène), licencié en droit et ès sciences, 38, rue de Brissac, Angers.
Genevraye (André de), 6, rue Ménage, Angers.
Gigault (Albert), étudiant en droit, 5, rue Parcheminerie, Angers.
Giraud (Ernest), Sainte-Radegonde-des-Noyers (Vendée).
Godin (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Pierre de Saumur (Maine-et-Loire).
Goineau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Loiré, par Candé (Maine-et-Loire).
Goislard (Jules), licencié en droit, 13, Petite rue de Bel-Air, Angers.
Gonidec de Traissan (Le), château du Rocher, par Évron (Mayenne).
Goupil (l'abbé François), licencié en théologie, vicaire à Saint-Laud, Angers.
Goupil (Paul), 28, rue Toussaint, Angers.
Goupil (l'abbé J.-B.), licencié ès lettres, professeur de rhétorique à Mongazon, Angers.
Gouraud (l'abbé), supérieur de l'Externat des Enfants-Nantais, Nantes.
Gourdon (Louis), avocat, château de l'Écho, Chemillé (Maine-et-Loire).
Gourdon (Pierre, licencié en droit, — — —
Gousset, avocat, 2, place Saint-Pierre, Nantes.
Grandmaison (Émile de), place Dumoustier, Nantes.
Grégori (Jacques), avocat, à Bastia (Corse).
Grenon (Lionel), licencié en droit, rue Bressigny, 79, Angers.
Grignon (Henri), licencié en droit, 70, boulevard du Roi-René, Angers.
Gress (Ramsi), bey, licencié en droit, délégué du contentieux de l'Intérieur, le Caire (Égypte).
Gress (Elhami), licencié en droit, au Caire, quartier Ismallia.
Grille (Gaston), avocat, à Villevêque (Maine-et-Loire), et 76, rue Madame, à Paris.
Grille (Maurice), avocat, 7, rue du Bellay, Angers.
Gritton (Frédéric), avocat, docteur en droit, Coutances (Manche).
Grolleau (Maurice), avoué à la Cour d'Appel, 13, rue du Petit-Maure. Poitiers.
Guérin de la Roussardière, avocat, Châteaugontier (Mayenne).
Guibert (l'abbé Henri), licencié ès lettres, professeur à l'Externat des Enfants-Nantais, Nantes.
Guibert (Lucien), avocat, 83, rue de Coulmiers, Nantes.

Guillon (l'abbé), licencié ès lettres, supérieur du pensionnat Saint-Stanislas Nantes.
Guy (Georges), avocat, rue des Arènes, 25, Angers.

H I J

Houdbine (Georges), avocat, les Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).
Hubineau (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au collège Saint-Stanislas, Nantes.
Jac (Ernest), avocat, professeur à la Faculté libre de droit, rue des Arènes, 32, Angers.
Jamet (Ambroise), sous-commissaire de la marine, à Lorient.
Jamin (René), au Grand-Séminaire, Angers.
Jammet (Fortuné), avoué, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

L

Laboé (Ernest), notaire, boulevard du Roi-René, Angers.
Lachèse (Maurice), licencié ès sciences mathématiques, 22, boulevard du Roi-René, Angers.
Laignel, avoué à la Cour d'Appel, Caen.
Lair (Paul), avocat, 50, rue Saint-Julien, Angers.
Lair (Maurice), licencié ès lettres, 50, rue Saint-Julien, Angers.
Lambert (l'abbé J.-B.), licencié ès lettres, professeur au collège Mongazon, Angers.
Lanco (Charles), avoué, Vannes (Morbihan).
Landreau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Champigné (Maine-et-Loire).
Lapparent (comte Emmanuel de), avocat, docteur en droit, 18, rue Saint-Simon, Paris. (Favril, par Issoudun, Indre.)
* **Lapparent** (R. P. Joseph de), ancien aide-commissaire de la marine, école Sainte-Geneviève, rue Lhomond, Paris.
Larère (Louis), avocat, chez M. Larère, ancien député des Côtes-du-Nord, Dinan.
Laroche (Émile), étudiant en droit, rue des Ursules, Angers.
Lasnier, avocat, à Laubrière, par Cuillé (Mayenne).
Lavalette (Amédée de), licencié en droit, château de Montbrun, par Monleydier (Dordogne).
Lavigne (René), docteur en droit, sous-commissaire de marine, Brest, (et rue du Port, Vannes).
Lay (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Tours.
Lefébure (Paul), licencié ès lettres, 217, boulevard Saint-Germain, Paris.
Legras (Charles), licencié en droit, 24, rue Chevreul, Angers.
Laumonnier (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Chanzeaux (Maine-et-Loire).

Le Bidois, licencié ès lettres, professeur de rhétorique au collège de Juilly (Seine-et-Marne).

Leboue (Henri), licencié en droit, à Ambrières (Mayenne).

* **Legeay** (Maurice), notaire à Saint-Etienne de Montluc (Loire-Inférieure).

Legeay (l'abbé), licencié en théologie, aumônier de l'hôpital, Angers.

Leguen (Benjamin), licencié en droit, 8, rue de Poissy, Paris.

Lehou (Emmanuel), boulevard du Roi-René, Angers.

* **Lelong** (René), avoué à la Cour d'Appel, rue du Bellay, Angers.

Lelong (Joseph), avoué à la Flèche.

Lemounier. avocat, 16, rue Joûbert, Angers.

Leroux (Prosper), docteur en droit, Nozay (Loire-Inférieure).

Leroy (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Jacques, Angers.

Levers (Georges), licencié en droit, avoué près le Tribunal civil, rue du Gervis-Vert, Poitiers.

Litter (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie, 2, rue Volney, Angers.

Lorin (l'abbé), licencié ès sciences, professeur à l'Institution Saint-Louis, Saumur.

Loyer (Gabriel), avocat, Mocrat, près Cholet (Maine-et-Loire).

Lucas (Attilius), licencié en droit, quai des Tanneurs, 10, Nantes.

M N

Macé (Albert), licencié en droit, directeur du *Courrier des Ardennes*, 41, rue Forest, Charleville.

Madi, licencié ès lettres, à Clessé, par la Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres), actuellement étudiant, 17, Forster Road, Bowis Mount, Southampton (Angleterre).

Mas (Henri du), avocat, rue Desjardins, Angers.

Madelaine (Henri), rue de l'Herberie, au Mans.

Malécot, étudiant ès sciences, 7, rue Paul-Bert, Angers.

Mançais (l'abbé), licencié ès sciences mathémathiques, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.

Mangonneau (Auguste), étudiant en droit, 4, rue de l'Aiguillerie, Angers, et à Doué-la-Fontaine.

Marchais (Félix), avocat au Prénoir, Andouillé (Mayenne), et 29, rue Crossardière, Laval.

Marchand (l'abbé Louis), licencié ès sciences mathématiques, professeur à l'Institution Saint-Louis, Saumur (Maine-et-Loire).

Mareau (Maurice), 17, rue du Grenier-à-Sel, Orléans.

Marlaux (Paul), avocat, 7, boulevard de la Poste-aux-Chevaux, Limoges.

Martin (René), étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et place de la Mairie, Auray (Morbihan).

Mauny (Jules), Brain-sur-l'Authion (Maine-et-Loire).

Mauriceau (André), licencié ès lettres, 18, rue du Marc, Reims.

Maurier (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.

Mellet (Alphonse), étudiant en droit, 13, rue Béclard, Angers.
Ménorval (Joseph de), 3, rue Vicairie, Saint-Brieuc.
Michel (Ernest), licencié en droit, 2, rue Volney, Angers, et 52, rue de Bordeaux, Saumur.
Milon (Paul), avocat à Chanzeaux (Maine-et-Loire).
Miramont-Fargues (Bernard de), licencié ès lettres, château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe).
Montgermont (vicomte de), licencié en droit, 6 *bis*, rue de Lisbonne, Paris, ou château des Gravelles, par Saint-Méen (Ille-et-Vilaine).
Moreau (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, supérieur du Petit-Séminaire de Beaupréau (Maine-et-Loire).
Moreau (l'abbé Auguste), licencié en théologie, vicaire à Baugé (Maine-et-Loire).
Morry (Marcel), avocat, 15, rue Volney, Angers.
Nadaud (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Richemond, près Cognac (Charente).
Nau (l'abbé), curé de Chargé, par Amboise.
Neveu (René), docteur en droit, château de Pruina, par Saint-Georges-sur Loire (Maine-et-Loire).
Nivard (Jacques), licencié en droit, 2, rue Volney, Angers, et 76, rue Saint-Gelais, Niort.
Nivard (Marcel), licencié ès sciences mathématiques, 2, rue Volney, Angers, et rue Saint-Gelais, Niort.
Noblet (l'abbé André), licencié ès lettres, professeur à l'École Saint-Paul, Angoulême.
Normand-d'Authon (Paul), étudiant en droit, 2, rue Volney, Angers, et 6, rue Saint-Claude, La Rochelle.

OP

Oger (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, professeur à l'Externat Saint-Maurille, Angers.
Ouvrard (Urbain), rue de Lille, Avranches.
Oyron (Louis d'), licencié en droit, château de Verrières, par les Trois-Moutiers (Vienne).
Pagnon (Jean), avocat, à Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales), et 4, rue Malbec, Toulouse.
Palustre de Montifaut, avocat, rue des Hautes-Treilles, Poitiers.
Paquerie (de la), Saint-Marc, près Brest.
Paquier (l'abbé), licencié ès lettres, chapelain de Saint-Louis des Français, Rome.
Pascaud (l'abbé), licencié ès lettres, directeur du Petit-Séminaire de Montmorillon (Vendée).
Pasquier (Isidore), avocat, docteur en droit, Livré, par Craon (Mayenne).
Pasquier (l'abbé), Carquefou (Loire-Inférieure).
Pelletier (Paul), avocat, La Flèche.
* **Perraudière** (Xavier de la), licencié en droit, château de la Bréhonnière, Cossé-le-Vivien (Mayenne).

Petiteau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à la cathédrale, Angers.
Pinçon (Pierre), notaire à Contigné (Maine-et-Loire).
Pineau (l'abbé Alexis), licencié en théologie, curé de Saint-Augustin-des-Bois (Maine-et-Loire).
Pineau (Camille), avocat, rue de Bel-Air, Angers, et 78, rue Chanzy, Le Mans.
Pineau (l'abbé Joseph), licencié en théologie, vicaire à Vezins (Maine-et-Loire).
Planchenault (Adrien), archiviste-paléographe, boulevard du Roi-René, 23, Angers.
Plessis de Grenédan (comte Joachim du), avocat, licencié ès lettres, 3, quai Châteaubriant, Rennes.
Poictevin (Jules), avocat, 34, rue Jean Bodin, Angers.
Pottery (l'abbé Alphonse), licencié ès lettres, professeur au collège Saint-Louis, Saumur.
Priou (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Beaupréau (Maine-et-Loire).

R

Raffegeau (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Pierre, Cholet (Maine-et-Loire).
Raguy (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Montmorillon (Vienne).
Reau (Raoul du), licencié en droit, château de Barot, par Montrevault (Maine-et-Loire).
Redureau (Joseph), étudiant en droit, 3, rue Valdemaine, Angers.
Regoin, à la Flèche (Sarthe).
Remacle (Albert), licencié en droit, faubourg Saint-Jacques (Chinon).
Rétailleau (Paul), avocat, 8, rue d'Alsace, à Saumur (Maine-et-Loire).
Réveillard (Jules), avoué à Segré (Maine-et-Loire).
Réveillard (Maurice), avocat à Segré (Maine-et-Loire).
Richou (Désiré), fils, place de Lorraine, Angers.
Richou (Charles), 24, boulevard Daviers, Angers.
Rias (l'abbé), licencié ès lettres, directeur de l'Institution Saint-Joseph, Ancenis.
Riobé (Xavier), licencié ès lettres, 37, rue de la Boëtie, Paris.
Riveau (Henri), 9, rue Sully, Tours.
Rivereau (l'abbé), docteur ès sciences mathématiques, professeur à la Faculté des Sciences, Angers.
Rivet (Fernand), licencié en droit, Montfaucon (Maine-et-Loire).
Robert (l'abbé), licencié ès lettres, professeur de philosophie au collège Saint-Stanislas, Nantes.
Robin (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Institution Richelieu, Luçon.
Roblot (Jules), rue de Sarthe, Sablé.
Robrie (Rogatien de la), Saint-Philbert-de-Grandlieu Loire-Inférieure), et 3, rue de la Commune, Nantes.

Rochepault (l'abbé Jean), licencié en théologie, vicaire à Saint-Joseph, Angers.

Roffay (Achille), licencié en droit, 19, boulevard de Saumur, Angers.

Rogeon (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Montmorillon (Vienne), actuellement 172, High Road Batham, Londres (S. W.).

Rondeau (Augustin), avoué, Cholet (Maine-et-Loire).

Roulleaux, licencié en droit, avoué à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Rousseau (l'abbé), licencié ès lettres, professeur au Petit-Séminaire de Tours.

Rozé (Georges), licencié en droit, 15, boulevard du Roi-René, Angers.

Rullier (l'abbé), licencié ès sciences mathématiques, maître des conférences à la Faculté des Sciences, 2, rue Volney, Angers.

ST

Sarrazin (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Longué (Maine-et-Loire).

* **Sandreau** (l'abbé). licencié en théologie, vicaire à Saint-Pierre de Saumur (Maine-et-Loire).

Savin (Auguste), licencié en droit, Paimpol.

Serrant (l'abbé), licencié ès lettres, professeur à l'Ecole Saint-Aubin, rue Donadieu-de-Puycharic, Angers.

Soubigou (Louis), notaire à Lesneven (Finistère).

Tacheau (Ernest), étudiant en droit, 59, rue Desjardins, Angers.

Tardiveau (Paul), étudiant en droit, Vernon-sur-Brenne (Indre-et-Loire), et 2, rue Volney, Angers.

Tarissan, docteur-médecin colonial, à Aïn-Mokra (Algérie).

Testard de Marans (Henri), avocat, docteur en droit, 23, rue de Rocroy, Paris.

Tessié de la Motte (André), 5, boulevard du Roi-René, Angers.

Thomas (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à Saint-Joseph d'Angers.

Thoreau (René), avocat, 19, rue Beaurepaire, Saumur (Maine-et-Loire).

Thoreau (Marcel), avocat, 21, rue Jean Bodin, Angers.

Tisslé (Théodule), avocat, docteur en droit, à la Gruère, par le Mas d'Agen (Lot-et-Garonne).

Tonquédec (Joseph de), licencié ès lettres, Morlaix.

Tribouillard (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Laubrières, près Cuillé (Mayenne).

T'serclaes (baron de), 44, rue Bernier, Angers (et Marché Saint-Jacques, Anvers).

Turpault (l'abbé). licencié en théologie, vicaire à Longué (Maine-et-Loire).

U V

Urseau (l'abbé Ch.), licencié en théologie, pro-secrétaire à l'évêché, Angers.

Verrières (Raoul de), étudiant en droit, château de la Piverdière, par Angers.

Verger (Joseph), 12, rue des Fours-à-Chaux, Angers.

Villette (Vicomte Roger Syette de), château des Alliers par le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire).

Villebiot (Geoffroy de la), 68, rue Desjardins, Angers.

Villemarqué (Roland de la), licencié en droit, château du Plessis-Vizon, par Pont-Aven (Finistère).

Villoutreys (Georges de), docteur en droit, château de Dangé, par Pouancé (Maine-et-Loire).

Villoutreys (comte Paul de), 10, rue de la Préfecture, Angers, et château de Brignac, par Seiches (Maine-et-Loire).

Villoutreys (Charles de), licencié en droit, 19, rue de la Préfecture, Angers.

Villoutreys (Jean de), lieutenant au 1er cuirassiers, Paris.

Vinet, 22, rue des Lices, Angers.

Violleau (l'abbé), licencié ès sciences physiques, professeur au Petit Séminaire de Montmorillon (Vienne).

Vrignaud (l'abbé Henri), vicaire à Notre-Dame, Fontenay (Vendée).

†

MEMBRES DE L'ASSOCIATION DÉCÉDÉS

Blaize (Émile), avocat, Pordic (Côtes-du-Nord).
Fairé (François), avocat, Angers.
Petit (l'abbé), licencié en théologie, vicaire à la cathédrale, Angers.
Grille (Raymond), à Villevêque (Maine-et-Loire).
Joreau (l'abbé), licencié ès lettres, directeur du collège Saint-Stanislas, à Nantes.
Daburon, notaire honoraire, Angers.
Frouin (l'abbé), aumônier au Bon-Pasteur, Angers.
Joûbert (André), Angers.
S. G Mgr Sébaux, évêque d'Angoulême.
S. G. Mgr Freppel, évêque d'Angers.
} Membres Bienfaiteurs
Conty (Étienne), étudiant en droit, Rives, par Abilly (Indre-et-Loire).
Seiguer (Raoul), 24, rue Delaâge, Angers.
Soubigou (Jean-Marie), Saint-Thégonnec (Finistère.)
Montauban (l'abbé), licencié en théologie, Angers.
S. E. le cardinal Place, archevêque de Rennes.
S. G. Mgr Gonindard, archevêque de Rennes.
S. G. Mgr Juteau, évêque de Poitiers.

AVIS

I. — Les cotisations des membres honoraires et actifs de l'Association doivent être adressées, *dans le mois qui suivra la réception du présent numéro,* à M. Georges Houdbine, avocat, aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Passé ce délai, elles seront recouvrées par la poste. Ce recouvrement étant très onéreux pour l'Association, prière à chaque adhérent d'envoyer spontanément sa cotisation par mandat-carte.

II. — Toute la correspondance et spécialement les communications concernant les adhésions nouvelles, les *changements d'adresse ou de profession, erreurs de noms,* doivent être adressées à M. René Bizard, secrétaire de l'Association, 23, rue des Arènes, à Angers; toutes celles qui concernent la comptabilité, à M. Georges Houdbine, avocat, aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

TABLE DES MATIÈRES

De la troisième année

N° 1. — Octobre.

Pages

LETTRE DE Mgr MATHIEU, évêque d'Angers, au Directeur III
TROISIÈME ANNÉE. (Le Directeur.) VII

LES ANCIENNES UNIVERSITÉS. — Quatrième article. (A. Dechevrens.) 1
UN PÈLERINAGE A NOTRE-DAME D'HÉAS. — Notes de voyage. — Troisième article. (Victor Martin.) 61
SILHOUETTES CASTILLANES : LA HAUTE-MANCHE. — Premier article. — (P. Suau.) 86
CAUSERIE SUR LES VACANCES. (C. Verdier.) 103
RAYON D'OR, Sonnet. (H. C.) 120
Chronique des Facultés. (Le Directeur.) 121
Auteurs et Livres 148

N° 2. — Décembre.

BREF DE S. S. LÉON XIII à Mgr l'Archevêque de Rennes 157
UNE PRÉDICATION BOUDDHIQUE A CEYLAN. (Th. Pavie.) 161

Cours d'Apologétique. — Leçon d'ouverture : Le Rationalisme scientifique et l'Apologétique contemporaine. (J. Fontaine.). 194
Deux spectacles. (René Bazin.) 214
Anjou et Vendée : *Notes d'un curieux.* — II. La guerre religieuse (1790-1792). (H. Baguenier-Desormeaux.) 222
Les Étrennes. Nouvelle. (A. D.) 287
Chronique des Facultés. (Le secrétaire de la rédaction, L. Ch.).. 297
Auteurs et livres. 311

N° 3. — Février.

Le P. Joseph et le Quiétisme. (L. Dedouvres.) 327
Silhouettes Castillanes. — La Haute-Manche. — Deuxième article. (P. Suau.) 377
Le maréchal Macdonald, d'après ses souvenirs. — Deuxième article. (A. du Chêne.) 396
La statue de neige. — Légende. (C. Verdier.) 432
A mes contradicteurs. (E. Bossard.) 438
Chronique des Facultés. (Le Directeur, A. C.) 452
Auteurs et livres 478

N° 4. — Avril.

Une vieille coutume bretonne. — Étude du domaine congéable. — Premier article. (P. Henry.) 497
Trois juges de la Bretagne. — Châteaubriand, Renan, Loti. (R. Bazin.) 530
De l'influence et du rôle du Christianisme dans la formation du droit international. (F. Lucas.) 556
L'idée de Dieu dans notre enseignement classique. (J.-A. Mérit.) 585
Nathalie. — Nouvelle. — Premier article. (Th. Pavie.) 595
Platon. — Sa vie. — Son œuvre. (C. Verdier.) 623
Chronique des Facultés. (Le Secrétaire, L. Ch.) 637
Auteurs et livres 653

N° 5. — Juin.

M. F. Lucas. - Notice nécrologique. (A. Gavouyère.) 663
Une vieille coutume bretonne. — Étude du domaine congéable. — Deuxième article. (P. Henry.) 680

Les « Regrets » de Joachim du Bellay. (Alexis Crosnier.).... 727
La Rouille du Poirier. (F. Hy.)..... 757
Nathalie. — Nouvelle. — Suite et fin. (Th. Pavie.)..... 775
Anjou et Vendée. — *Notes d'un curieux.* — III. Marceau. (H. Baguenier-Desormeaux.)..... 796
Deux Sonnets. (J. G.)..... 812
Chronique des Facultés. (Le Directeur, A. C.)..... 814
Auteurs et livres..... 836

N° 6. — Août.

Pourquoi Bossuet doit-il plaire et plait-il a nos contemporains? (H. Pasquier.)..... 853
Une vieille coutume bretonne. — Étude du domaine congéable et de la réforme projetée de cette institution. — Troisième et dernier article. (P. Henry.)..... 8.6
Le vicomte E. Melchior de Vogué et son œuvre. (R. Bazin.)... 928
Deux bluettes. — I. Premier voyage en chemin de fer. — II. Le premier pantalon de Gentil-Bernard. (Alexis Crosnier.) 951
Chronique des Facultés. (Le Directeur, A. C.)..... 965
Auteurs et Livres..... 986
Association amicale des Anciens étudiants des Facultés catholiques de l'Ouest. — Assemblée générale du 14 mai 1894.... 999
Table des matières de la troisième année..... 1029

ANGERS. IMPRIMERIE LACHÈSE ET Cie.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE APR 19 '43